

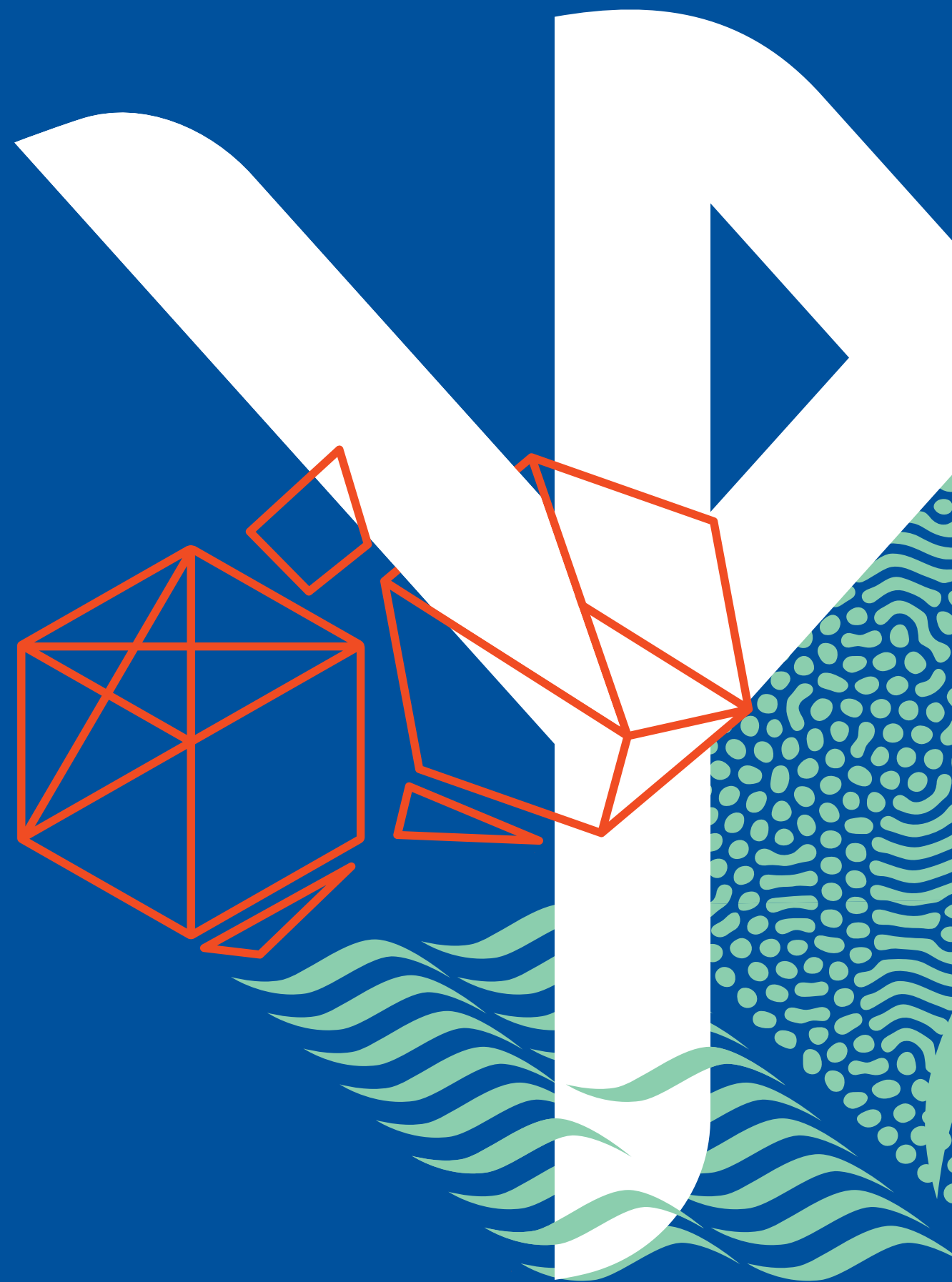
Parc  
Jean-Drapeau

# Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030

---

Société du  
parc Jean-Drapeau

---







Plan directeur  
de conservation,  
d'aménagement  
et de développement  
du parc Jean-Drapeau  
2020-2030

# REMERCIEMENTS

La réalisation du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 a été rendue possible grâce à l'appui indéfectible des membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), à l'assistance du comité de direction de la SPJD ainsi qu'au travail soutenu des équipes du parc Jean-Drapeau et des consultants en architecture, en architecture de paysage, en biologie, en développement durable, en éclairage et en ingénierie. En plus des gens cités ci-dessous, de nombreux membres du personnel du Parc, des citoyens, des organismes, des professionnels et des experts ont participé à plusieurs chantiers, consultations, ateliers de réflexion, comités consultatifs et présentations publiques. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui se sont engagées dans ce processus.

Nous présentons nos remerciements tout particuliers à la population montréalaise ainsi qu'aux autres usagers du parc Jean-Drapeau qui, lors de la consultation publique menée par l'OCPM, ont contribué avec générosité et engagement à l'ambitieux projet de faire du parc Jean-Drapeau un bien commun partagé, un lieu d'exception et un grand parc urbain incomparable.

## Équipe de direction

Ronald Cyr, directeur général

François Cartier, directeur Marketing et développement

Marc-André Dawson, directeur Exploitation

Mario Duguay, directeur Infrastructures et gestion de projets

Jean-François Mathieu, directeur Administration

## Équipe de coordination et de suivi de conception du Plan directeur

Martine Primeau, conseillère principale, projets spéciaux et développement stratégique, Direction générale

Jonathan Cha, conseiller spécial, aménagement, Direction générale

## Équipe de planification stratégique du parc Jean-Drapeau

Catherine St-Pierre, coordonnatrice du comité de mise en œuvre, chef, maintien des actifs, Infrastructures et gestion de projets

Patrick Léveillé, coordonnateur du comité de mise en œuvre, chef, installations sportives et coordination événementielle, Exploitation

Alicia Herlem, conseillère, développement durable, Direction générale

Bertrand Houriez, chef, projets majeurs, Infrastructures et gestion de projets

Pascal Malléjac, chargé de projets, transport et mobilité, Infrastructures et gestion de projets

Céline Morellon, chef, ressources humaines, Administration

Isabelle Stébenne, chargée expérience client, Marketing et développement

Philippe Valois, chef, développement de produits, Marketing et développement

## Équipe de soutien à l'équipe de coordination du Plan directeur

Guillaume Archambault-Lelièvre, stagiaire en urbanisme, Infrastructures et gestion de projets

Marie-Ève Brown, adjointe de direction, Marketing et développement

Jill Ann Lance, stagiaire en aménagement, Infrastructures et gestion de projets

Manon Laprise, adjointe de direction, projets spéciaux et développement stratégique, Direction générale

Ingrid Larson, adjointe de direction, projets spéciaux et développement stratégique, Direction générale

Andréanne Leblanc, stagiaire en gestion de projets de patrimoine, Infrastructures et gestion de projets

Ariane Malo-Sauvé, stagiaire en architecture de paysage, Infrastructures et gestion de projets

## Autres collaborateurs de la Société du parc Jean-Drapeau

Sylvain Boissonneault, chef, affaires juridiques

Mathieu Bolduc, chef, stratégie financière

Jean-Robert Choquet, soutien à la rédaction

Hugo Deslières, analyste financier et prix de revient, Administration

Gabrielle Meloche, chef, communications, Marketing et développement

Geneviève Meloche, soutien à la rédaction

Linda Pimparé, archiviste

## Proches collaborateurs de la Société du parc Jean-Drapeau

Aurélien Arnaud, conseillère en relations gouvernementales – réconciliation, Bureau des relations gouvernementales et municipales, Direction générale, Ville de Montréal

Vincent Asselin, architecte paysagiste, président de WAA International Ltd (Shanghai)

Steve Berger, directeur principal, grappe expérience client, Société des casinos du Québec

Thomas Bissuel-Roy, conseiller en aménagement, Direction des transports, Ville de Montréal

Sinisha Brdar, professeur, École de design, UQAM

Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal

Jérôme Cliche, chercheur autonome sur l'Expo 67 et diplômé en histoire de l'art, Université Laval

Ariane Cimon-Fortier, directrice adjointe à la concertation, cogestionnaire de la Table de concertation du Haut-Saint-Laurent-Grand Montréal, Comité ZIP Jacques-Cartier

Jacinthe Clossey, chef de division, mobilité et développement des réseaux, Société de transport de Montréal (STM)

Louis Dériger, conseiller en recherche, politiques, interventions et développement, Communauté métropolitaine de Montréal

Patrick Dubé, directeur général, Maison de l'innovation sociale

Daniel Dupéré, chef des opérations, Musée Stewart

Janine Durette, présidente, La Ronde (Six Flags)

Sophie Émond, directrice des opérations, La Ronde (Six Flags)

Benoit Labbé, directeur des affaires publiques, Les Amis de la montagne

Marc Lalonde, ex-directeur, Casino de Montréal

Jean Langlais, ex-directeur, Biosphère, Musée de l'environnement

Jonathan Lapalme, fondateur, Les Interstices

Roger Laroche, historien et spécialiste de l'Expo 67

Jean-Jacques Lincourt, consultant en horticulture et en arboriculture

Étienne Longtin, conseiller en aménagement, Division de l'urbanisme, Ville de Montréal

Caroline Magar-Bisson, agente de développement au Québec, Park People / les Amis des parcs

Karine Mageren, gestionnaire, biens immobiliers, Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent

Sandra Martel, première dirigeante, Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée (PJCCI)

Luc Morin, directeur général, Casino de Montréal

Fanja Rajesson, conseillère en développement, Société de transport de Montréal (STM)

Guillaume Saulnier, coordonnateur de projets, Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée (PJCCI)

Suzanne Sauvage, présidente et chef de la direction, Musée McCord

Kevin G. Taylor, président-directeur général, Société du Casino

Éric Vachon, directeur par intérim, Biosphère, Musée de l'environnement

France Vanlaethem, professeure émérite, École de design, UQAM

Sonia Vibert, chef de division, patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal

## Équipe de conception et de réalisation

### Architecture de paysage

NIP Paysage

Michel Langevin, associé, architecte paysagiste AAPQ AAPC, chargé de projet, conception

Mélanie Mignault, associée, architecte paysagiste AAPQ AAPC, coordination, conseillère

Mathieu Casavant, associé, architecte paysagiste AAPQ, OALA, AAPC, conseiller

Josée Labelle, associée, architecte paysagiste AAPQ AAPC, A. LEED, conseillère

Pauline Gayaud, architecte paysagiste AAPQ AAPC, conception, coordination, production graphique

Élisabeth Leblanc, architecte paysagiste stagiaire AAPQ AAPC, conception, production graphique

Marianne Lafontaine Chicha, architecte paysagiste stagiaire AAPQ AAPC, conception, production graphique

Émilie Bertrand Villemure, designer graphique, technicienne en architecture, production graphique

Vincent Bilodeau, architecture de paysage, production graphique

Anouk Bergeron-Archambault, architecte paysagiste AAPQ AAPC, production graphique

### Architecture

Réal Paul, architectes

Réal Paul, architecte associé principal, OAQ, AAPPQ, coordonnateur et concepteur

Guillaume Rodrigue, architecte, OAQ, conception, coordination, production graphique

Guy Lessard, architecture, modélisation 3D et rendus architecturaux

Florian Tapin, architecture, conception, production graphique

## Biologie

Biodiversité Conseil

Kim Marineau, biologiste, présidente, conseillère scientifique en biodiversité

Maya Favreau, biologiste, chargée de projet, conseillère scientifique en biodiversité

## Éclairage

ATOMIC3

Louis-Xavier Gagnon-Lebrun, concepteur lumière, conception, coordination, rédaction

Félix Dagenais, concepteur lumière, conception, rédaction

Nicola Dubois, concepteur lumière junior, recherches, conception, production graphique

## Assistance technique

SNC-Lavalin

Raymond Bleau, ingénieur, vice-président, structure, vice-président, structure, conseiller

Julien Doyon-Barbant, ingénieur, structure du bâtiment, conseiller

Jean Tardif, ingénieur, directeur de projets géotechniques, environnement et géosciences, conseiller

## Développement durable

Ellio

Esther Dormagen, cofondatrice et présidente

## Mobilité

Voyagez Futé

Nadège Gaillard, gestionnaire de territoire

## Révision linguistique

Martin Duclos, réviseur-correcteur et rédacteur

## **MESSAGE DE VALÉRIE PLANTE**



Le parc Jean-Drapeau fait partie de l'identité de Montréal. Sis au cœur du fleuve Saint-Laurent et offrant une vue unique sur la ville, il conjugue non seulement le caractère insulaire de Montréal et le penchant de ses citoyens pour la nature mais aussi son urbanité et la joie de vivre suscitée par les grands événements qui y sont organisés. Ce legs nous est cher, et nous avons le devoir de le chérir pour les générations futures.

Le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 constitue une occasion unique d'établir des assises solides qui nous permettront de relever les défis qui nous attendent et de préserver ce territoire unique. Je tiens d'ailleurs à souligner la démarche de concertation exemplaire à l'origine de ce document, qui fait écho aux orientations de notre administration.

Je suis particulièrement fier que le parc Jean-Drapeau rejoigne la Ville de Montréal dans le processus de réconciliation en proposant une approche intégrée et des gestes concrets qui soutiennent cette démarche essentielle envers les Premières Nations. Je salue également l'implication de l'Office de consultation publique de Montréal, qui a accompagné la Société du parc Jean-Drapeau dans son cheminement et qui a permis à un grand nombre de citoyennes et de citoyens de s'exprimer à l'occasion d'une vaste consultation publique.

Les parcs publics sont indispensables à la qualité de vie des citoyens. Pour plusieurs, ils représentent un accès unique à la nature et un lieu de socialisation sans pareil. Il est ainsi important d'agir pour faire du parc Jean-Drapeau un milieu sain, accueillant, authentique, accessible et, bien sûr, écoresponsable. C'est précisément ce que nous visons avec ce plan directeur.

Non seulement protéger et conserver mais aussi aménager, développer, encadrer, innover et harmoniser : tels sont les principes fondamentaux qui nous permettront de dessiner un avenir enviable pour cet espace vert et bleu. Nos actions devront en faire une destination à part entière, un « parc signature » et même une référence pour l'ensemble des grands parcs urbains, notamment en matière d'aménagement et d'architecture de paysage. C'est ainsi que la Ville de Montréal, de concert avec la Société du parc Jean-Drapeau, bâtira le patrimoine de demain.

Mairesse de Montréal

## **MESSAGE DE ROBERT BEAUDRY**



Les liens qui unissent la Ville de Montréal et le parc Jean-Drapeau sont très forts et le Parc demeure encore aujourd'hui un lieu phare de la métropole du Québec. En effet, l'importance de ses infrastructures, la variété des activités qui s'y déroulent et le nombre de visiteurs qui le fréquentent chaque année témoignent de la place prépondérante qu'il occupe dans la grande région de Montréal.

De nombreux défis et de nouvelles tendances se dessinent toutefois, tant en matière d'environnement et d'économie que d'un point de vue social. Le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 permettra de mieux aborder ces questions et de faire de ce site un incontournable qui saura conjuguer les impératifs d'un parc de proximité et les avantages d'un parc urbain contemporain dont la population montréalaise pourra être fière.

Ce plan directeur exprime une vision collective, fruit d'une réflexion basée sur l'échange, sur la transparence et sur l'écoute. Il s'agit d'un premier pas vers une gouvernance ouverte. À titre de responsable des grands parcs et du parc Jean-Drapeau, je ne peux que me réjouir de cette démarche. Je tiens à remercier non seulement les équipes et les partenaires de la Société du parc Jean-Drapeau mais aussi la population montréalaise, qui a permis d'enrichir la réflexion.

Le Plan directeur propose des gestes forts qui permettront de concrétiser de grands projets et de traiter judicieusement d'enjeux de taille, notamment les changements climatiques, l'accessibilité, la mobilité, l'approvisionnement responsable, la participation citoyenne ou encore l'inclusion sociale. Nous serons témoins, au cours des prochaines années, de grandes transformations, tant au chapitre de l'aménagement qu'en ce qui a trait à la gouvernance de ce parc hors norme. Cela nous permettra de tendre vers un développement harmonieux et de faire du parc Jean-Drapeau un lieu rassembleur, inspirant, innovant et durable.

Conseiller de ville - District de Saint-Jacques  
Membre du comité exécutif  
Responsable de la gestion et planification immobilière, de l'habitation  
des grands parcs et du parc Jean-Drapeau



## MESSAGE DE RENAUD COULOMBE



Le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030* a été réalisé en vue de donner un nouvel élan à ce bien public exceptionnel et d'en assurer la pérennité comme grand parc urbain unique en son genre. Cet exercice colossal a nécessité la contribution de tous les services et de tout le personnel de la Société du parc Jean-Drapeau, de même que des membres du conseil d'administration qui ont enrichi la réflexion grâce à leurs expertises variées. Je tiens à les remercier sincèrement de leur engagement indéfectible dans cette démarche décisive pour l'avenir du Parc. Merci également à l'administration municipale de Montréal qui nous a fait confiance, nous a soutenus pendant tout le processus et a adhéré sans réserve à la proposition finale.

Cet exercice de longue haleine qui aura duré trois ans a permis de livrer un plan directeur ambitieux et rigoureusement documenté, doté d'une mission et d'une vision claires pour les dix prochaines années.

L'intérêt qu'a suscité la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal, l'une des plus importantes de l'histoire de cet organisme en matière de durée et de participation, témoigne éloquemment de l'attachement des Montréalaises et des Montréalais à l'égard du parc Jean-Drapeau.

Je compte sur cet engagement pour appuyer le travail amorcé. La réalisation de ce Plan est l'affaire de toutes et de tous. Les parties prenantes concernées devront faire preuve de vigilance et exercer une influence constructive auprès des administrations futures afin de garder le cap et d'en assurer le plein succès.

Innovier pour se démarquer, opérer un virage organisationnel, être à l'écoute des multiples usagers et offrir des expériences distinctives aux visiteurs d'ici et d'ailleurs: tels seront les défis des prochaines années pour faire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame un parc plus grand que nature.

Président du conseil d'administration  
Société du parc Jean-Drapeau

## MESSAGE DE RONALD CYR



C'est avec une immense satisfaction que la Société du parc Jean-Drapeau rend public le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030*, résultat d'un travail de fond qui a permis de se projeter vers l'avenir, de repenser l'offre globale du Parc et d'en saisir tous les atouts.

Ce plan est également le fruit d'un exercice de collaboration exemplaire, basé sur l'intelligence collective. En effet, cette approche a permis d'enrichir très concrètement la réflexion et les travaux menés dans le cadre de ce processus.

Tout au long de la démarche d'élaboration du Plan directeur, la Société du parc Jean-Drapeau a accordé une vaste place à la concertation en impliquant aussi bien son personnel et son conseil d'administration, que les services municipaux montréalais, les partenaires insulaires, les organisateurs d'événements et les fédérations sportives, les universitaires et les représentants de la société civile préoccupés par l'avenir du Parc.

La mise en commun de toutes ces idées, combinée à l'analyse approfondie du contexte où les parcs urbains évoluent et au travail exemplaire de l'équipe du Plan directeur, nous permet aujourd'hui de déposer un document qui assurera aux générations actuelles et futures l'existence d'un parc accueillant, innovateur sur tous les plans et respectueux de la nature.

Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs, le personnel de la Société du parc Jean-Drapeau et tout particulièrement l'équipe qui a œuvré à la réalisation de ce projet audacieux. Ils ont tous fait preuve d'engagement et ont relevé avec brio le défi de mener ce plan directeur à terme, démontrant ainsi leur sentiment d'appartenance au parc Jean-Drapeau et leur volonté d'en faire un lieu d'exception.

Directeur général sortant  
Société du parc Jean-Drapeau



## MESSAGE DE ISABELLE BONNEAU



C'est avec autant de fierté que d'enthousiasme que je rejoins la grande équipe du parc Jean-Drapeau à titre de directrice générale, au moment où la Société dépose à la Ville de Montréal son Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement pour la prochaine décennie.

Ce document, fruit d'une démarche collective exemplaire, nous projette assurément vers l'avenir et je suis heureuse de pouvoir contribuer à en écrire les prochains chapitres.

Par ailleurs, cette réflexion exhaustive sur l'avenir du parc Jean-Drapeau témoigne d'un engagement profond de toutes les parties prenantes et d'un fort sentiment d'appartenance envers ce lieu emblématique. Je tiens à souligner le travail accompli par mon prédécesseur qui a su fédérer autour de ce bien commun autant d'énergies, et à féliciter tous nos employés de leur collaboration remarquable.

C'est donc en toute confiance que je reprends le flambeau afin de déployer et de mettre œuvre ce Plan directeur et ainsi traduire nos ambitions en véritables réalisations. J'ai l'intime conviction que c'est en conjuguant nos efforts que nous pourrons, ensemble, atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés afin d'assurer la pérennité du parc Jean-Drapeau et d'en faire « un grand parc urbain insulaire et durable », une destination incontournable et une source de grande fierté pour Montréal!

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Directrice générale  
Société du parc Jean-Drapeau







Figure 1 : vue aérienne du parc Jean-Drapeau

Le parc Jean-Drapeau, localisé en face de Montréal, sur le fleuve Saint-Laurent, fait partie de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'archipel d'Hochelaga. Situé sur un territoire ancestral autochtone, représenté aujourd'hui par les Kanien'kehà:ka, le parc Jean-Drapeau, composé des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, est un des lieux les plus significatifs de l'histoire de Tio'tia:ke/ Montréal, comme en fait foi son site patrimonial cité. Les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Français et les Britanniques l'ont habité avant qu'il ne devienne le premier parc public de la ville, en 1874. Cette colline boisée nommée île Sainte-Hélène a été transformée en parc pittoresque puis agrandie artificiellement pour devenir le centre culturel du monde pendant l'Expo 67 (« Terre des Hommes »). L'île Notre-Dame a ensuite accueilli les Jeux olympiques de 1976, le circuit de Formule 1 en 1978 et les Floralies internationales en 1980. Mais par-dessus tout, lorsqu'on examine son histoire récente, le parc Jean-Drapeau a été fréquenté et visité, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, par des générations de Montréalais désireux de profiter de la nature et des attributs exceptionnels du lieu, à l'écart de la ville et au milieu du fleuve Saint-Laurent.





Figure 2 : vue aérienne du parc Jean-Drapeau



# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>4</b>	<b>CHAP. 5 COMPOSANTES D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>245</b>
<b>MOTS DES INSTANCES</b>	<b>6</b>	5.1 COMPOSANTES PAYSAGÈRES	247
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>12</b>	5.2 VOCATIONS ET TEMPORALITÉ	305
<b>MANDAT</b>	<b>13</b>	5.3 LISTE DES FIGURES	311
<b>CHAP. 1 ÉTAT DE LA SITUATION ET DÉMARCHE</b>	<b>15</b>	<b>CHAP. 6 LE PARC LA NUIT</b>	<b>313</b>
1.1. GRANDS TRAVAUX DE PLANIFICATION AU COURS DU DERNIER SIÈCLE	17	6.1 L'ÉTAT DES LIEUX	315
1.2. MÉTHODOLOGIE DU NOUVEAU PLAN DIRECTEUR	23	6.2 LES PRINCIPES DE MISE EN LUMIÈRE	319
1.3. ÉTAT DES LIEUX : LES DÉFIS RÉCURRENTS	31	6.3 LES STRATÉGIES DE MISE EN LUMIÈRE DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES	327
1.4. LES PARCS AU DIAPASON DES TENDANCES SOCIÉTALES	35	6.4 LISTE DES FIGURES ET BIBLIOGRAPHIE	363
1.5. LES DÉFIS CONTEMPORAINS DES GRANDS PARCS URBAINS	39	 	
1.6. RECOMMANDATIONS DE L'OCPM	43	<b>CHAP. 7. PLAN DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>367</b>
1.7 LISTE DES FIGURES ET BIBLIOGRAPHIE	47	7.1 VALEURS PATRIMONIALES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE CONSERVATION	369
 		7.2 ENTITÉS PAYSAGÈRES ET STRATÉGIES D'INTERVENTION	381
<b>CHAP. 2 CADRE STRATÉGIQUE</b>	<b>51</b>	7.3 LISTE DES FIGURES ET BIBLIOGRAPHIE	623
2.1 MISSION	55	 	
2.2 VISION	57	<b>CHAP. 8 MISE EN ŒUVRE</b>	<b>627</b>
2.3 PRINCIPES DIRECTEURS	59	8.1 CADRE DE GOUVERNANCE	629
2.4 PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	61	8.2 MODÈLE D'AFFAIRES	635
2.5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	63	8.3 TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE	639
2.6 AXES DE DÉVELOPPEMENT	91	8.4 PHASAGE ET FINANCEMENT DES PROJETS, INDICATEURS DE PERFORMANCE	643
2.7 BIBLIOGRAPHIE	115	8.5 BIBLIOGRAPHIE	659
<b>CHAP. 3 PRÉSENTATION DU PARC ET DIAGNOSTIC PHYSIQUE</b>	<b>117</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>663</b>
3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE ET STATUT JURIDIQUE	119	<b>LEXIQUE</b>	<b>667</b>
3.2 CONTEXTE ET HISTOIRE	131		
3.3 ÉCOSYSTÈMES	171		
3.4 PROGRAMMATION	187		
3.5 MOBILITÉ ET EXPÉRIENCES	201		
3.6 LISTE DES FIGURES ET BIBLIOGRAPHIE	219		
<b>CHAP. 4 PRINCIPES ET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>225</b>		
4.1 GRANDS CONSTATS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	227		
4.2 CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	237		
4.3 PLAN DE LA PROPOSITION	241		

# PRÉAMBULE

Le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030* a pour objectif principal d'assurer la pérennité du parc Jean-Drapeau. Les interventions de la prochaine décennie, orchestrées autour d'une vision claire et d'une identité forte, assureront la préservation, la transformation et l'évolution de ce bien commun pour les générations à venir.

La densification de la ville, l'accroissement des répercussions des changements climatiques, l'importance du développement durable, la question de la mobilité et de l'accessibilité, l'érosion de l'espace public, la réduction de l'équilibre social et écologique, la diversité des valeurs culturelles et la croissance de la participation citoyenne sont autant de préoccupations urbaines à l'échelle locale et mondiale dont prend acte la Société du parc Jean-Drapeau ci-après « le Parc »<sup>1</sup> ou « la SPJD ». Pour être en prise directe avec ces nouvelles réalités, pour concrétiser les aspirations des Montréalais et pour respecter les engagements pris par la Ville de Montréal, le Parc adoptera une gouvernance transparente, participative et efficace.

Une vaste consultation publique menée en 2018 par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a permis aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations, jetant ainsi les bases du processus stratégique de réflexion quant à l'avenir du parc Jean-Drapeau. La concertation citoyenne a été l'élément fédérateur d'une démarche destinée à redéfinir les éléments suivants : l'identité du Parc ; l'expérience des usagers ; la pérennité des actifs et le mode de développement ; la gouvernance et le modèle d'affaires du Parc. Les idées émises, les opinions exprimées, les positions adoptées et les recommandations formulées ont orienté les décisions en matière de gouvernance et d'aménagement du Parc. Soutenues par des études, des analyses et des diagnostics approfondis, ces propositions novatrices répondent ainsi à l'ensemble des défis historiques et des enjeux d'exploitation du Parc.

Le développement durable devient le fondement à partir duquel le parc Jean-Drapeau va se régénérer, se raccorder et se réinventer. Ce concept recouvre de nombreuses questions, notamment les changements climatiques, la biodiversité, la gestion écosystémique, l'approvisionnement responsable, la participation des parties prenantes, la conservation des nombreux patrimoines, l'inclusion sociale et la gouvernance ouverte, autant d'aspects qui définissent

les principales prémisses d'avenir de ce Parc d'une valeur patrimoniale exceptionnelle.

De par son caractère insulaire et sa capacité à évoquer et à interroger, encore aujourd'hui, la place de l'être humain au sein du paysage, le parc Jean-Drapeau est parfaitement positionné pour incarner et pour symboliser la ville du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Plan directeur est donc l'occasion de réviser le modèle financier, de favoriser la diversité sociale, de révéler le génie du lieu, d'en célébrer les paysages et de raviver la Terre des Hommes. C'est avec tous les acteurs concernés qu'ensemble nous créerons un grand parc qui émerveillera et s'imposera comme un modèle à imiter, une référence de laquelle s'inspirer. La réflexion sur la conservation et sur l'aménagement concerne une lecture multi-échelles, une écologie évolutive, des systèmes diversifiés, de la connectivité et de la superposition.

Le parc Jean-Drapeau est au cœur d'une métropole vibrante, reconnue pour sa créativité, pour son design et pour sa qualité de vie. Cet esprit montréalais se traduira dans des approches et dans des solutions innovantes qui concourront à renforcer ces spécificités identitaires. Au cours de la prochaine décennie, le parc Jean-Drapeau deviendra un des parcs emblématiques de Montréal et un des parcs contemporains les plus reconnus au pays. Animé par une volonté incontestable de mettre à l'avant-scène la sociabilité, la citoyenneté, la démocratie, la durabilité, l'écologie et la culture, le Parc révélera toutes ses complexités grâce à une gouvernance, à une innovation, à une expérience et à un aménagement qui deviendront des exemples à suivre. Ce plan directeur insufflera donc l'esprit créatif qui fera du nouveau parc Jean-Drapeau un grand parc urbain public emblématique, un laboratoire d'expérimentations et un important influenceur métropolitain.

Le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030* sera un ingrédient clef de la vision d'avenir du territoire du Grand Havre de Montréal.

<sup>1</sup>Dans le présent rapport, la graphie « Parc », avec une majuscule, désigne exclusivement le lieu géographique qu'est le parc Jean-Drapeau. Afin d'alléger le texte, la « Société » et l'acronyme « SPJD » sont utilisés et désignent : la Société du parc Jean-Drapeau, c'est-à-dire, la société paramunicipale responsable de l'administration du Parc.

# MANDAT

Au début du printemps 2016, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) afin de réaliser le Plan directeur du parc Jean-Drapeau, devenu depuis lors le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030*. Ce plan permettra de mieux orchestrer l'ensemble des activités du Parc autour d'une vision claire et d'une identité forte. En effet, plutôt que de se limiter à réviser sommairement le premier plan directeur, adopté sous le maire Jean Doré, il s'agissait de revoir les différents volets de toute cette question à la lumière des réalités d'aujourd'hui et des tendances sociétales locales et mondiales avec, au cœur de cette démarche, le souci de régénérer, de raccorder et de réinventer le lieu.

- **Régénérer** : en favorisant, conformément au souhait exprimé dans le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), le « retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu », le Plan directeur renoue autant avec l'histoire du Parc qu'avec les orientations du premier plan directeur, qui avaient inséré la conscience environnementale, la naturalisation et l'expérience paysagère au cœur de la nouvelle identité du parc des Îles.
- **Raccorder** : autant le Plan directeur affirme le caractère insulaire du Parc en raison de son appartenance à l'archipel d'Hochelaga, autant il s'inscrit dans une vision de connectivité qui fait des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame une composante essentielle de Montréal, et ce, en créant un continuum qui relie les îles au Vieux-Montréal, au centre-ville et au sommet du mont Royal.
- **Réinventer** : grâce à des pratiques innovantes en développement durable et en conservation ainsi qu'à des travaux d'aménagement aussi réfléchis, intégrés et structurants que ceux de l'Expo 67, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame constitueront un des grands parcs urbains publics les plus reconnus en Amérique du Nord.

Dans cet esprit, la Société du parc Jean-Drapeau a souhaité orienter sa démarche de manière participative, en s'inspirant des nouvelles tendances en matière de gouvernance, d'appropriation citoyenne des espaces publics et d'innovation sociale. Cette approche basée sur les processus a fait appel à l'expérience des milieux de vie et à l'ingéniosité des citoyens pour trouver de nouvelles solutions à une variété de problématiques .

Au-delà des formes finales résultantes, cette démarche de consultation et de concertation a permis de prendre en compte l'avis des citoyens, des parties prenantes et des usagers du Parc. Elle a été un déclencheur pour réfléchir aux alliances stratégiques et aux liens à créer avec les acteurs de la Ville et les partenaires riverains du Parc. Elle a repensé l'image de marque, l'offre d'activités, les modes de déplacement et l'expérience citoyenne.

Pour répondre aux aspirations et aux valeurs des Montréalais ainsi que pour respecter les engagements municipaux, le Plan directeur observera et appliquera l'ensemble des politiques et des plans d'action de la Ville de Montréal. Il sera par ailleurs nécessaire de procéder à une révision des processus et des systèmes de gouvernance en définissant des approches et des solutions innovantes. La Ville de Montréal considère que ce nouveau plan de conservation, d'aménagement et de développement confèrera au parc Jean-Drapeau les atouts nécessaires pour l'inscrire à nouveau – et avec autant de force – dans la société montréalaise en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.





# ÉTAT DE LA SITUATION ET DÉMARCHE





Figure 3 : vue aérienne de l'île Sainte-Hélène



# 1.1

## GRANDS TRAVAUX DE PLANIFICATION AU COURS DU DERNIER SIÈCLE

Au cours des cent dernières années, plusieurs efforts de planification d'ensemble ont façonné le paysage et les usages des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Bien que plusieurs projets aient été faits sans vision globale et que certaines tâches n'aient pas été entreprises, les projets réalisés et les idées avancées portent en eux un siècle d'ambitions et de préoccupations quant au devenir du Parc.

## LES PLANS D'EMBELLISSEMENT DU PARC DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE (1931-1963)

Les deux premiers plans d'aménagement de l'île Sainte-Hélène ont été conçus en 1931 et 1937 par l'architecte paysagiste canadien Frederick G. Todd. Les grands terrains de jeux aux extrémités nord et sud à l'emplacement des anciennes îles Ronde et Verte, la piscine pour enfants, la plage de sable, la lagune, les îles et la grande promenade riveraine traversant les paysages aménagés sont demeurés au stade de l'idéation. Le plan de 1937 se concentre davantage sur l'île Sainte-Hélène existante en proposant l'aménagement de la forêt, de la plaine des jeux, d'une route de plaisance, d'une aire de jeux pour enfants et d'une plage. En 1949, la firme américaine McFadzean, Everly and Associates, parmi les plus célèbres de leur époque, ont poursuivi la planification d'ensemble du parc public pittoresque en proposant des lieux de promenade et de récréation active dont la réalisation initiée par Todd s'est échelonnée sur plus de 35 ans. C'est durant cette période que tous les pavillons identitaires du Parc ont été érigés avec la pierre de brèche de l'île Sainte-Hélène.

## LES PLANS D'ENSEMBLE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE MONTRÉAL (1963-1967)

C'est avec l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène et la création de l'île Notre-Dame qu'a lieu le plus vaste effort de planification de l'aménagement des deux îles. Le plan d'ensemble de l'Expo 67 invente de toute pièce un milieu architectural, urbain et paysager orchestré autour d'un système de transport complexe, innovant et ludique. Cet « environnement total » est une réalisation remarquable, reconnue aujourd'hui comme un legs documentaire et concret significatif dans le domaine du design. Les concepteurs les plus reconnus à l'échelle locale, nationale et internationale sont invités à créer des œuvres d'art et aménager des infrastructures, rues, places, jardins et pavillons, certains traditionnels, pour la majorité modernes, sur ces îles inventées. Quatre groupes d'architectes paysagistes se partagent l'aménagement de l'ensemble des sites : Project Planning Associates Consortium (PPAC) pour le plan d'ensemble et le site des pavillons thématiques des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène ; Sasaki Strong & Associates - James Secord Consortium, Landscape

Architects and Site Planners pour le site de La Ronde ; Don Graham & Associates pour le parc de la pointe sud de l'île Notre-Dame ; et Harper - Lantzius Consortium pour le site de la Cité du Havre. Comme le souligne le ministère de la Culture et des Communications (MCC), l'événement ayant pour thème « Terre des Hommes » invitait à la fraternité entre les peuples et au partage d'une conception optimiste de l'humanité et de son devenir. Pendant les 183 jours qu'a duré l'Exposition, 50 306 648 visiteurs ont découvert avec émerveillement les pavillons des 62 pays et des 120 gouvernements participants, les pavillons thématiques et privés, ainsi que le parc d'attractions.

## TERRE DES HOMMES ET FLORALIES INTERNATIONALES DE MONTRÉAL (1968-1984)

Le succès colossal de l'Expo 67 incite la Ville de Montréal à prolonger l'expérience au moyen du lancement, dès 1968, de Terre des Hommes. Seize ans plus tard, en 1984, Terre des Hommes met définitivement fin à ses activités après un long déclin occasionné par une diminution graduelle de l'achalandage et par la réduction du site d'exposition en raison de la démolition successive de nombreux pavillons. Plusieurs portions des deux îles sont alors en ruine et requièrent une nouvelle vocation. Au cours de cette période, de nombreux projets d'envergure mais sans planification d'ensemble voient progressivement le jour sur l'île Notre-Dame : la construction du bassin d'aviron et de canoë-kayak à l'occasion des Jeux olympiques de 1976 ; l'aménagement du circuit du Grand Prix de Formule 1 en 1978 (devenu le circuit Gilles-Villeneuve en 1982) ; l'organisation des Floralies internationales de Montréal à l'été 1980 (pour laquelle un plan d'ensemble autour de jardins individuels est réalisé pour l'île Notre-Dame) ; la création, dans l'ancien pavillon de la France, du Palais de la civilisation, qui accueille des expositions à caractère culturel à compter de 1986 ; enfin, le déplacement de la Fête des neiges du Vieux-Montréal vers les îles en 1984. À cela s'ajoutent plusieurs travaux d'aménagement paysager ponctuels réalisés dans les années 1980, en attendant un nouveau plan d'ensemble qui permettra d'imaginer l'avenir de ce grand parc public.

## LE PARC-PLAGE ET LE PLAN DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC DES ÎLES (1988-1993)

En 1986, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) propose son « Plan directeur de réaménagement » du site des îles. Le plan suggère la création d'un nouveau paysage à vocation environnementale, sportive, et culturelle. L'une des nombreuses interventions sera la transformation des restes du lac des Régates hérité de l'Expo en un « parc-plage ». Le parc-plage, promu par le maire Jean Doré et le Rassemblement des citoyens de Montréal, a été inauguré en 1990. Réalisé par les architectes paysagistes William, Asselin et Ackaoui, il innove par son système de marais-filtrants, sa formule hybride de parc et de plage et son expérience de paysage laurentien complétée par les pavillons des architectes Reeves, Auger et Boisvert.

À l'occasion du travail de réflexion qui devait mener à l'adoption du premier plan d'urbanisme de Montréal, en 1992, la Ville enclenche, en 1988, une démarche destinée à doter les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame d'un premier plan directeur de mise en valeur et de développement, qui sera finalement adopté en 1993. Cette entreprise d'une durée de plus de quatre ans est ponctuée de sept rapports généraux, de quarante-deux études et d'une consultation publique. L'analyse de la question révèle que le lieu manque d'unité, que l'aménagement du site est incomplet et parfois inadéquat, que les îles et leurs lieux d'activité semblent difficiles d'accès, que les îles pourraient mieux répondre aux besoins récréatifs de la population montréalaise et qu'il faudrait en faire une destination touristique plus attrayante.

Ce plan directeur propose ainsi les éléments suivants :

### Un nom

- Le parc des Îles, pour rappeler le caractère insulaire et pour souligner l'importance du fleuve et de l'eau sous toutes ses formes.

### Deux grandes vocations

- Le contact avec la nature et avec le fleuve
- Les jeux, les fêtes et la culture.



## Cinq principes directeurs

- Agir d'abord pour créer un milieu exceptionnel, accueillant et accessible
- Unifier le site
- Aménager et gérer le site grâce à une approche environnementale et écologique
- Favoriser une fréquentation accrue du site
- Mettre en valeur la beauté des îles.

## Un concept

- Un grand espace vert et bleu continu, ponctué de pôles d'activité bien délimités dans l'espace. La vocation récréative de l'espace vert et bleu sera consolidée et chaque pôle d'activité s'appropriera une vocation unique et forte. Ainsi :

La Ronde sera un pôle de divertissement ; le fort de l'île Sainte-Hélène, un pôle culturel et d'interprétation du patrimoine ; le pavillon des Baigneurs, un pôle récréatif ; la Biosphère, un pôle d'interprétation consacré à l'environnement ; le Centre du bassin olympique, un pôle sportif et communautaire ; le Casino, un pôle récréatif ; le parc-plage des Îles, un pôle récréatif de plein air.

Ce plan directeur propose une démarche en deux phases. La première phase de développement est réalisée de 1988 à 1994. Les principaux projets sont la création du parc-plage, le réaménagement de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène, la réaffectation du pavillon des États-Unis en centre de veille environnementale (la Biosphère), la transformation du pavillon de la France en casino et la création d'une navette fluviale. La seconde phase de développement, qui devait être amorcée à compter de 1995, comprenait notamment la mise en place d'un système de transport collectif adapté à l'environnement du parc des Îles, l'achèvement de la promenade des Îles entre la navette fluviale et La Ronde, la réduction des aires de stationnement, la naturalisation d'une portion du stationnement longeant le fleuve et la mise en valeur du parc Hélène-de-Champlain. Ces derniers projets n'ont pas été réalisés.

## LA CROISSANCE DU DIVERTISSEMENT ÉVÉNEMENTIEL (1995 -)

En 1995, le gouvernement du Québec rachète à la Ville de Montréal un vaste espace sur l'île Notre-Dame, y compris les anciens pavillons de la France et du Québec. En 1999, la Ville décide de renommer le parc des Îles, qui devient le parc Jean-Drapeau. En 2001, la Ville cède le territoire et les actifs de La Ronde à la société américaine Six Flags en vertu d'un bail emphytéotique qui doit arriver à échéance en 2065. Au moment de la fusion de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, la seconde phase de la stratégie de mise en œuvre, énoncée dans le Plan directeur, n'a pas été concrétisée.

Avec la création de la nouvelle Ville de Montréal, le parc Jean-Drapeau fait désormais partie du réseau des grands parcs montréalais, réseau qui comprend douze parcs-nature, six parcs urbains et quatre parcs métropolitains. À l'instar des parcs du Mont-Royal, René-Lévesque et Frédéric-Back, le parc Jean-Drapeau est un grand parc métropolitain doté du statut de « parc de détente à caractère historique ».

En 2005, le Parc accueille les Championnats du monde de natation de la FINA, qui nécessitent l'installation temporaire de piscines et de gradins et qui entraînent des travaux majeurs de réaménagement du pavillon des Baigneurs, qui deviendra le Complexe aquatique. Depuis le début des années 2000, la demande événementielle connaît une croissance fulgurante. C'est ainsi que le Parc est devenu une scène privilégiée pour des spectacles musicaux récurrents tels que Piknic Électronik (depuis 2003), les Week-ends du monde (depuis 2005, à l'origine le Festival interculturel de Montréal), Osheaga (depuis 2006) et Heavy Montréal (depuis 2008). D'autres activités à caractère culturel avaient auparavant élu domicile sur l'île Notre-Dame, notamment les Fêtes gourmandes internationales dans les années 1990.

## LE PLAN DE MISE EN VALEUR DU SITE MILITAIRE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE (2001)

En 2001, la Ville de Montréal mandate la firme Ethnoscop pour définir les orientations et les interventions nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène. Le plan déposé a pour objectif de restituer au site les caractères permanents de son identité : « Ce plan directeur propose une vision de conservation et de mise en valeur à la lumière d'une analyse approfondie des ressources historiques de l'île et de son évolution. L'analyse se fonde sur des considérations géomorphologiques, historiques, archéologiques, paysagères et architecturales, autant de points de vue pour saisir les conditions d'émergence de ce site dans l'histoire et [pour] procurer une vision intégrée qui sous-tend l'élaboration du plan directeur. » Le développement du potentiel du site militaire de l'île Sainte-Hélène correspond à la volonté de mise en valeur des îles amorcée une décennie plus tôt. Malgré ses orientations de conservation, ses stratégies d'intervention et sa stratégie de mise en œuvre, ce plan directeur n'a pas été réalisé.



## LA DÉMARCHE D'ACTUALISATION DU PLAN DIRECTEUR (2005-2007)

En avril 2005, le conseil d'administration de la SPJD adopte une démarche structurée pour actualiser le Plan directeur, décision qui donne suite au mandat confié par le comité exécutif de la Ville de Montréal en juin 2004. Ce mandat est modifié en 2006 afin de formuler des recommandations qui alimenteront la version finale du plan directeur actualisé. Trois comités sont créés pour former l'armature de la démarche d'actualisation, dont un comité constitué des partenaires insulaires du Parc. Six études sont réalisées et neuf mémoires sont produits : parmi ces derniers, trois proviennent des services de la Ville et six de l'externe (Conseil régional de l'environnement de Montréal, Héritage Montréal, Regroupement des organismes de sport et d'activité physique du parc Jean-Drapeau, Regroupement des événements majeurs internationaux, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Groupe Spectacles Gillett). Les travaux et les réflexions des trois instances de consultation permettent de dégager sept axes d'action prioritaires :

- Unifier le site, tant sur le plan identitaire que sur le plan spatial
- Encourager le recours aux moyens de transport alternatifs
- Conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel
- Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel
- Favoriser l'appropriation et la fréquentation du parc par les usagers grâce à la cohabitation harmonieuse des activités d'animation et des événements, en fonction de la vocation et de la capacité du site
- Reconnaître le patrimoine sportif et favoriser la pratique d'activités physiques et de plein air
- Gérer le parc conformément au Plan directeur révisé dans une perspective de développement durable.

### Extraits de la conclusion du document sur la démarche d'actualisation

Tout au long de la démarche d'actualisation, la Société [du parc Jean-Drapeau] a souhaité accorder une place importante à la concertation [...]. Cette approche a permis d'enrichir très concrètement les réflexions et les travaux menés dans le cadre de ce processus pour finalement aboutir à la formulation des sept axes prioritaires, qui ont d'ailleurs obtenu un très large consensus au sein des comités. Plusieurs orientations du Plan directeur de 1993 ont été réaffirmées et précisées, un nouvel axe a été dégagé, soit la nécessité de reconnaître le caractère sportif du Parc ; de plus, des pistes de solution réalistes répondant aux problématiques évoquées constituent un embryon solide pour l'élaboration du plan d'action.

Par ailleurs, le concept de grand parc urbain animé est toujours d'actualité ; il a été clarifié par la formulation d'une mission réhabilitant la vocation principale d'un parc public :

« Un grand parc urbain animé, de valeur patrimoniale, dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein air. »

[...]

Protéger, développer, encadrer et harmoniser, tels sont les quatre principes fondamentaux qui ressortent de l'exercice d'actualisation. [Non seulement] relever le défi de cet héritage exceptionnel, valoriser l'existant, mais aussi l'enrichir, le renouveler, le mettre en valeur et ainsi lui donner un nouveau souffle ; répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain en plus d'agir pour créer un lieu accueillant et durable ; protéger l'environnement et favoriser la cohabitation harmonieuse des activités inhérentes à un parc tant nature que récréatif ; améliorer la qualité de vie et permettre de tisser des liens entre tous les usagers. C'est ainsi que la Ville de Montréal, de concert avec [la Société du] parc Jean-Drapeau, pourra bâtir le patrimoine de demain.

## LA CITATION DU SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE (2007)

Le territoire de l'île Sainte-Hélène au sud du pont Jacques-Cartier jouit depuis 2007 du statut de site patrimonial cité, ce qui fait ainsi du Parc le plus grand territoire montréalais à bénéficier d'un tel statut en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (depuis 2012 remplacée par la *Loi sur le patrimoine culturel*). L'étude d'analyse des valeurs patrimoniales de la Ville de Montréal l'exprimait ainsi : « La constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène est un premier geste public de reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'ensemble du site d'Expo 67. Ce geste est d'autant plus important que l'attribution d'un statut patrimonial coïncide avec le 40<sup>e</sup> anniversaire d'Expo 67, un événement déterminant dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada. » Le chapitre « Les bases consensuelles » de cette étude exprime bien la volonté à l'origine de la reconnaissance patrimoniale de l'île. Sainte-Hélène :

### Extraits du document *Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène; Analyse des valeurs patrimoniale*

C'est à la suite d'une requête de la Société du parc Jean-Drapeau visant à constituer un site du patrimoine comprenant l'ancien site militaire que la Ville de Montréal procède à la création du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène. Ce geste significatif s'inscrit aussi dans un contexte où la nécessité de protéger et de mettre en valeur les îles et la Cité du Havre (dont les trois composantes forment l'ensemble du site d'Expo 67) fait déjà l'objet d'un large consensus de la part de la Ville, de la SPJD, de ses partenaires et de la société civile. Ce consensus s'exprime entre autres dans les documents suivants :

- Le règlement CA-24-282-24 adopté par l'arrondissement de Ville-Marie en 2003 renforce les mesures de protection du caractère distinctif des îles et de la Cité du Havre.

- Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, adopté en 2004, reconnaît d'emblée la valeur patrimoniale des îles et annonce la création du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène. Il annonce aussi que des mesures de protection particulières doivent être adoptées au regard de ce secteur présentant un intérêt patrimonial exceptionnel.

- Le potentiel de mise en valeur des îles est aussi spécifiquement traité dans le document *Le Havre de Montréal – Vision 2025 – La ville et son fleuve – Une proposition pour l'avenir*, rendu public en 2004 par la Société du Havre de Montréal.



La *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal, adoptée en 2004, attribue une haute valeur patrimoniale aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et recommande de créer un site du patrimoine sur une portion de ce territoire qualifié de stratégique.

En effet, la conciliation de la double mission d'exploitation [ainsi que] de conservation et [de] mise en valeur du site présente un défi d'envergure. Le *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles* rendu public en 1993 à la suite des importants travaux de réaménagement de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame confirme l'importance environnementale, touristique et culturelle du plus grand Parc public de Montréal. Ce plan directeur est en voie d'être actualisé.

Le *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*, réalisé par la firme Ethnoscop en 2001 pour le compte de la Société du parc des Îles [l'actuelle Société du parc Jean-Drapeau], [de] la Ville de Montréal et [du] ministère de la Culture et des Communications du Québec avec la collaboration du musée Macdonald Stewart, présente le potentiel de mise en valeur du site militaire et propose de [lui] restituer ses caractéristiques identitaires essentielles disparues au fil du temps.

## DE GRANDS PROJETS SANS VISION D'ENSEMBLE (2008-2019)

Après 2007, d'autres exercices de planification sont esquissés, mais sans suite. Au cours de cette période, de nouvelles interventions sont réalisées dans différents secteurs du Parc, que ce soit la rénovation et l'agrandissement du Casino de Montréal entre 2007 et 2016, les travaux inachevés du pavillon Hélène-de-Champlain, la reconstruction du paddock du Grand Prix de Formule 1 en 2019 ou le *Plan d'aménagement et de mise en valeur* (PAMV) qui comprenait la transformation complète du secteur du métro Jean-Drapeau dont un vaste amphithéâtre (Espace 67). Ces projets majeurs élaborés et exécutés sans vision d'ensemble à l'échelle du Parc, en plus des événements qui agissent comme des attractions isolées, accentuent le besoin de doter le parc Jean-Drapeau d'un nouveau plan directeur. En avril 2016, la SPJD reçoit du comité exécutif de la Ville le mandat de « réaliser le Plan directeur du parc Jean-Drapeau pour les années 2016 à 2026 ».

## CONCLUSION

L'enchaînement de ces différentes périodes est riche d'enseignements. Le demi-échet du plan directeur de 1988-1993 traduit l'importance de définir avec la plus grande précision possible la vision d'aménagement, puis d'assurer le respect de cette vision en la liant à des modèles de financement et de gouvernance cohérents avec les valeurs qui sous-tendent le plan. Également, il ressort que l'implication citoyenne comme partie intégrante de la conception du plan, notamment lors du processus de consultation publique, puis comme gardienne de sa réalisation, est une condition indispensable à sa mise en œuvre effective et à l'adhésion pérenne de la communauté au projet proposé. Grâce à sa méthodologie, fondée sur la consultation exhaustive des parties prenantes, au travail de recherche approfondi sur les questions contemporaines ainsi qu'à la rigueur et à la précision de sa planification, le nouveau plan directeur entend tirer parti de ces leçons.



Figure 5 : rendu du projet *Plan d'aménagement et mise en valeur*.





Figure 6 : vue aérienne de la Biosphère

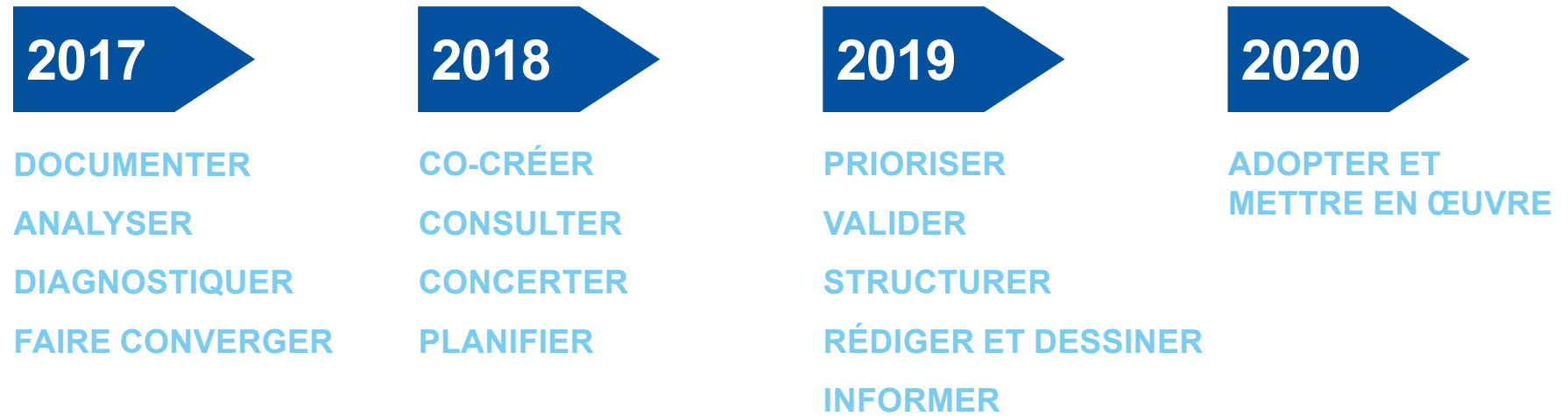


## 1.2

# MÉTHODOLOGIE DU NOUVEAU PLAN DIRECTEUR

Un exercice de transparence  
et une vision collective

# UNE DÉMARCHE DE PLANIFICATION RIGoureuse



Le mandat consistant à élaborer un nouveau plan directeur a enclenché une démarche de planification intensive qui s'est échelonnée sur plus de trois ans. Soutenue par une méthodologie rigoureuse, cette démarche s'est révélée indispensable pour rallier les parties prenantes à une vision claire et à une identité forte en vue de favoriser un véritable virage au sein de la Société du parc Jean-Drapeau.

Ce processus coordonné et méthodique, jumelé à une volonté d'œuvrer en mode de gouvernance ouverte, a également été appliqué au sein des équipes de la SPJD de manière à revoir en profondeur les façons de faire de l'organisation en vue de la mise en œuvre du Plan directeur. Les chantiers de travail créés pour procéder à la révision des procédures et des processus ont permis de doter l'organisation de moyens efficaces et structurés afin de travailler de manière intégrée.

# L'APPROCHE : MULTIPLIER LES DIALOGUES

L'élaboration du nouveau plan directeur a été une occasion unique d'entreprendre une démarche stratégique ambitieuse mais réaliste, en phase avec les tendances actuelles d'une société en mouvance, tout particulièrement à l'heure des changements climatiques. Elle a également permis d'intégrer de nouvelles approches en matière de consultation publique et de concertation, une démarche de gouvernance inclusive qui a servi de fondement au travail de réflexion à l'origine du Plan directeur.

Cette démarche stratégique a aussi bénéficié d'une riche documentation historique et a permis de mettre à profit tant les connaissances des experts internes que celles des partenaires du Parc. La mise en commun de ces stratégies de réflexion a représenté une chance unique d'envisager l'avenir du Parc de manière plus cohérente afin de définir une vision et des orientations fortes et inspirantes pour le Parc tout en maximisant l'engagement des parties prenantes.

## ACTEURS IMPLIQUÉS

La SPJD a souhaité organiser ses travaux de manière participative, c'est-à-dire en misant sur l'anticipation collective, afin d'impliquer toutes les personnes en mesure d'apporter une contribution à la démarche et afin d'orchestrer une réflexion prospective. À cet égard, citons les exemples suivants :

- La participation citoyenne remarquable observée à l'occasion de la consultation publique menée par l'OCPM
- Les partenaires insulaires de la SPJD – La Ronde (Six Flags), Musée Stewart, Biosphère, musée de l'environnement, Casino de Montréal –, avec lesquels a été mise sur pied une table de concertation, toujours en fonction à ce jour, où sont traités des sujets ayant des répercussions sur l'ensemble des partenaires, notamment la question de la mobilité et de la gestion des déplacements
- Les services municipaux et l'arrondissement de Ville-Marie, qui ont proposé des solutions et des moyens destinés à résoudre des problèmes récurrents en prenant part à la production de certains états des lieux dans les domaines de la mobilité, de l'art public et du patrimoine, dont la Division du patrimoine, qui a procédé à la mise à niveau des connaissances patrimoniales sur le territoire du Parc

- La contribution de spécialistes des questions ciblées – experts professionnels, membres d'organismes publics et privés, représentants de milieux universitaires et communautaires ayant des intérêts et des connaissances spécifiques au sujet du Parc – qui a permis d'enrichir la démarche et d'identifier de nouvelles avenues ou de nouvelles orientations
- Le travail exceptionnel des étudiants de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Toronto (aménagement, architecture de paysage et design de l'environnement), qui ont conçu, analysé et proposé des projets, en plus de la remarquable contribution apportée par les Entretiens Jacques Cartier (mobilité)
- Les employés de la SPJD, qui ont partagé leurs connaissances professionnelles et techniques lors d'ateliers de codéveloppement qui ont mené à la production du rapport intitulé *Vers un Parc intelligent*, sans oublier les réponses qu'ils ont fournies lors d'un sondage qui a permis de définir les valeurs de base des orientations stratégiques du Plan directeur.



Figure 7 : Séance de travail avec le comité consultatif du Plan directeur.

## REVUE DE LA DOCUMENTATION

En plus d'analyser de nombreux documents spécialisés sur les parcs urbains produits au cours des trente dernières années, la SPJD a réalisé ou fait réaliser plusieurs études d'envergure qui lui ont permis d'approfondir ses connaissances sur l'état du Parc à la lumière des réalités d'aujourd'hui :

- Huit états des lieux : un document général, un atelier de prospective, des documents sectoriels concernant la mobilité, l'expérience visiteurs, le parc intelligent, le développement durable, le patrimoine, la gouvernance ainsi que l'arbre, le fleuve et le paysage
- Quatre documents stratégiques : Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau, Analyse de cycle de vie préliminaire des activités de la Société du parc Jean-Drapeau, le Plan de mobilité durable et Priorisation des segments à plus fort potentiel
- Trois études forestières : Évaluation de la qualité écologique des secteurs forestiers du mont Boullé de l'île Sainte-Hélène, Plan maître forestier, Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
- Quatre études paysagères et quatre énoncés de l'intérêt patrimonial portant sur l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame, La Ronde et la Cité du Havre.

## VEILLE STRATÉGIQUE ET ÉTALONNAGE

En plus de la littérature spécialisée sur les parcs urbains, la SPJD a procédé à des recherches de précédents et à quatre phases d'étalonnage portant sur des sites similaires comparables (grands parcs urbains en situation insulaire ou riveraine) en Amérique du Nord, des modèles inspirants qui guideront les prochains efforts d'aménagement. L'exploration de certains parcs ainsi que des rencontres avec des spécialistes en architecture de paysage, en écologie, en financement et en gestion ont permis d'élargir la compréhension des pratiques en matière de parcs urbains. L'étalonnage a porté sur Governors Island, le Brooklyn Bridge Park et le Domino Park à New York, le Belle Isle Park à Detroit, le Tommy Thompson Park à Toronto, le Prince's Island Park et le St. Patrick's Island Park à Calgary ainsi que le Stanley Park à Vancouver.

## ANALYSE DE SEGMENTATION DU MARCHÉ

Afin de faire vivre aux visiteurs et aux usagers une expérience qui réponde aux attentes et aux besoins exprimés, la SPJD a réalisé une analyse de la segmentation du marché. Cette analyse a permis de connaître qui fréquente déjà le Parc et d'établir le profil des personnes et des groupes qui pourraient être intéressés à le fréquenter au cours des prochaines années.

### Un achalandage en croissance

Bien que les statistiques de fréquentation indiquent que le Parc a du mal à attirer des visiteurs en dehors de la saison estivale et malgré les difficultés inhérentes au maintien de certaines installations et à l'amélioration de l'offre faute de financement adéquat, l'achalandage du Parc a connu une légère croissance annuelle de 1,1 % depuis 2013 pour ses activités régulières.

À titre d'exemple, en matière de sport, le Parc accueille en moyenne, sur une base annuelle, plus d'une trentaine d'activités et d'événements, sans compter la pratique régulière et spontanée de diverses activités sportives par quelque 550 000 citoyens, qui représente près du tiers de l'achalandage global du Parc, qu'il s'agisse de l'élite sportive ou de la participation populaire. Notons que la fréquentation du Parc par les adeptes d'activités physiques et sportives, toutes disciplines confondues, s'est accrue de manière significative au cours des dernières années mais demeure insuffisante si le Parc souhaite augmenter son achalandage afin de lui permettre d'offrir des services connexes toute l'année.

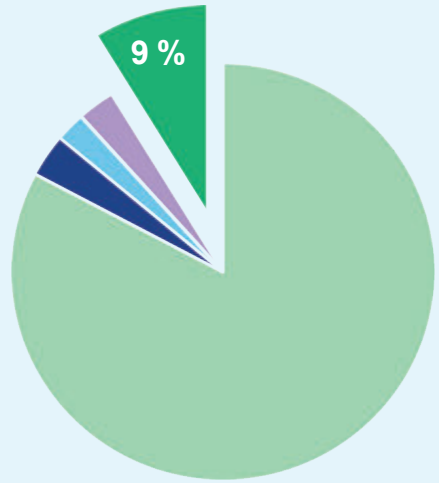
Un scénario progressif qui n'intègre ni les transformations prévues au Plan directeur ni les projections d'augmentation de la population de Montréal et de la fréquentation touristique donne une croissance de l'achalandage probable au-delà de 35 % d'ici dix ans.



Figure 8 : Pknic Électronik Montréal dans le boisé de l'île Sainte-Hélène



## La clientèle actuelle et potentielle du Parc



**700 000 personnes** viennent chaque année au parc Jean-Drapeau uniquement pour ses fonctions premières de parc public

**220 000** : nombre annuel de **cyclistes** qui transitent par le Parc et d'usagers réguliers du circuit Gilles-Villeneuve

**190 000 utilisateurs** des installations de la plage Jean-Doré, du Complexe aquatique et du Bassin olympique

**261 000 visiteurs** lors des activités organisées par la SPJD (Week-ends du monde et Fête des neiges)

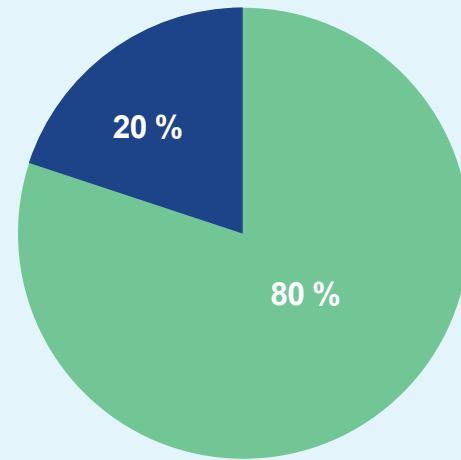
Seulement 9 % du nombre total de visiteurs du Parc, soit 700 000 personnes sur huit millions de visiteurs par an, s'y déplacent dans le but premier de faire l'expérience du parc public.

- > 8 millions de visiteurs annuels toutes activités confondues
- > 1,5 million de visiteurs annuels uniquement pour les activités du parc
- > Croissance annuelle de 1,1 % de l'achalandage depuis 2013 pour les activités régulières du Parc

En excluant le Casino de Montréal et La Ronde, le Parc accueille environ 1,5 million de visiteurs par année pour ses activités régulières : Fête des neiges, pratiques sportives, baignade, événements divers, etc. Sur ce nombre, 68 % de l'achalandage estimé annuellement est généré par les activités de programmation, majoritairement estivales.

Quel est le segment de clientèle qui connaîtra la plus forte augmentation au cours des prochaines années ? L'analyse des tendances (Réseau Veille Tourisme, Regard sur les tendances de l'industrie des attraits, 2018) confirme que les citoyens recherchent le contact avec la nature, les loisirs de proximité, le respect de l'environnement, la santé et la forme physique, le patrimoine et la découverte.

## Provenance des visiteurs du parc Jean-Drapeau (moyenne sur cinq ans)

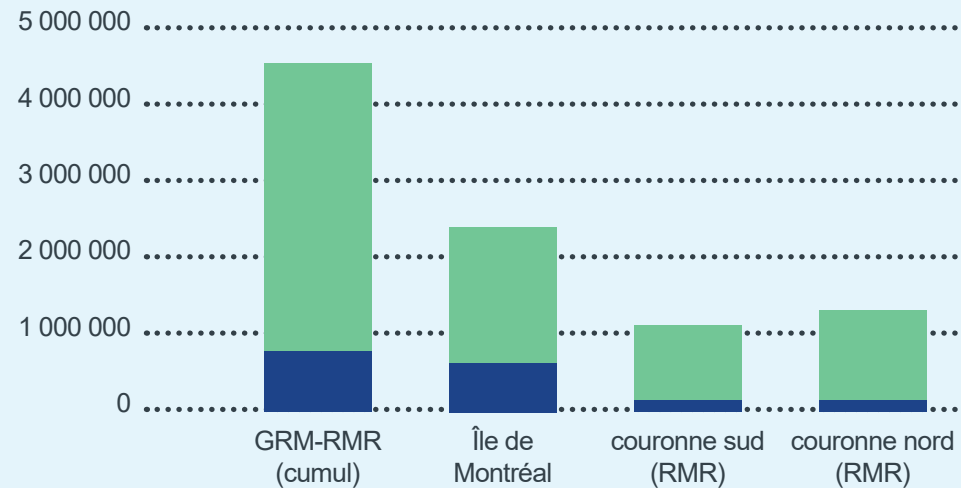


**80 %** grande région de Montréal (GRM-RMR)

**20 %** à l'extérieur de la GRM-RMR

L'analyse des données des cinq dernières années démontre que 80 % des gens qui fréquentent le parc Jean-Drapeau proviennent de la grande région de Montréal (GRM), (RMR) région métropolitaine de Montréal

## Bassin géographique potentiel (individus) et part de marché (%)



Le taux de pénétration du Parc est relativement faible avec une moyenne de 14 % comparativement au potentiel que pourrait offrir ce marché géographique estimé à 4 millions d'individus. La pérennité du Parc pour les prochaines années passe donc par ce marché géographique primaire, auquel il faut ajouter les touristes et les excursionnistes.

## LES USAGERS CIBLÉS

La pérennité du parc Jean-Drapeau dépend en partie de la capacité de l'organisation à générer les profits nécessaires afin de soutenir les actions ciblées en matière de préservation et de développement durable. Cette capacité repose sur son taux de fréquentation. Dans le but d'établir les objectifs de fréquentation, d'évaluer le potentiel du marché et de mieux cibler son développement, une analyse des données secondaires a été réalisée à l'interne en 2018. Les résultats obtenus ont ensuite été corroborés par un sondage de la firme Ipsos auprès de la population du Grand Montréal. Cette étude de segmentation a permis d'établir des profils types de clientèle basés sur les expériences recherchées. Les segments retenus se distinguent naturellement en trois types d'usagers au sein de la population du Grand Montréal :

- Les amoureux de la nature, qui représentent 25 % du marché potentiel, dont le taux de pénétration du marché actuel se limite à 7,1 %. Les individus qui correspondent à ce profil prennent soin de leur santé; ils fréquentent souvent les parcs pour s'évader de l'agitation urbaine et du stress quotidien. Ils s'intéressent à la faune et à la flore ; ils aiment le plein air et les activités à l'extérieur.
- Les sociaux urbains, qui représentent 32 % du marché potentiel, dont le taux de pénétration du marché actuel se limite à 12,4 %. Les individus qui correspondent à ce profil recherchent les sensations fortes et la découverte ; ils privilégient les sorties entre amis et fréquentent souvent les parcs ; ils aiment assister à des concerts et à des événements culturels.
- Les adeptes d'activité physique, qui représentent 22 % du marché potentiel, dont le taux de pénétration du marché actuel se limite à 3,9 %. Les individus qui correspondent à ce profil font régulièrement de l'exercice ; le sport fait partie intégrante de leur vie. Ils s'adonnent à des pratiques comme le yoga, le vélo et la natation.

Les taux de pénétration du marché actuel du Parc sont relativement faibles comparativement au potentiel offert par le marché global de Montréal, estimé à quatre millions d'individus. D'ailleurs, les projections démographiques pour le Grand Montréal prévoient une augmentation de 3,9 à 4,5 millions d'habitants de 2015 à 2030. La saine croissance du Parc passera d'abord par le développement de son marché primaire, soit le Grand Montréal, puisque 70 % des visiteurs du Parc habitent à moins de 40 kilomètres du Parc. Fait à noter : les 30 % restants représentent les touristes et les excursionnistes, qui offrent aussi un bon potentiel de développement.

\*Ipsos, 2018.

# LA PÉRIODE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET LE RAPPORT DE L'OCPM

En avril 2018, la nouvelle mairesse de Montréal, Valérie Plante, a confié à la présidente de l'OCPM le mandat « de mener cet important exercice de participation citoyenne et de formuler des recommandations qui mettront en lumière les priorités collectives de la population ». Cette vaste consultation s'est déroulée à la même époque que les consultations organisées au sujet du nouveau parc-nature de la cour Turcot, des voies d'accès au mont Royal et de l'avenue McGill College, démontrant ainsi l'intérêt grandissant des Montréalais pour les espaces aménagés. En tout, 192 avis ont été exprimés et 6 072 citoyens ont participé aux différentes activités de l'OCPM sur l'avenir du parc Jean-Drapeau.

Comme l'indique le rapport de l'OCPM rendu public le 10 avril 2019, plusieurs problèmes compromettent la pérennité du Parc et requièrent aujourd'hui l'attention de toute la société montréalaise. Les célébrations des 350<sup>e</sup> et 375<sup>e</sup> anniversaires de Montréal, respectivement en 1992 et en 2017, ont été l'occasion d'investissements considérables au parc Jean-Drapeau, mais si on fait exception de ces moments phares, le financement des activités et du maintien des actifs est demeuré insuffisant compte tenu des réalités du Parc. Les travaux menés par la SPJD depuis 2016 et les recommandations de l'OCPM confirment qu'il est temps, d'une part, de prioriser la conservation, l'aménagement et le développement du Parc et, d'autre part, de prendre des mesures significatives pour faire du Parc un des emblèmes de Montréal tout en rehaussant par le fait même la qualité de vie des Montréalais.

## Dans son rapport, la présidente de l'OCPM a ainsi fait le bilan de cette démarche :

« Cette consultation aura été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en matière de durée et de participation. Dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace symbolique, nous avons invité les citoyens à un exercice inédit de vision et de créativité qui s'est déroulé en quatre phases. Plus de 6 000 personnes ont contribué en ligne, assisté ou participé aux différents ateliers, soirées thématiques, séances d'information et d'audition des opinions. Les membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, les partenaires insulaires, les organisateurs d'activités culturelles et sportives ainsi que les responsables d'associations récréotouristiques ont été rencontrés en préconsultation afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et de cerner leurs attentes envers le futur plan directeur.

Les activités tenues tout au long de l'été dans le Parc ont permis de recueillir sur le vif les opinions de près de 1 000 personnes. La commission a reçu près de 200 opinions écrites et [entendu] une cinquantaine de présentations orales. Cette extraordinaire mobilisation témoigne bien de l'intérêt de la population pour cet espace qui occupe une grande place dans l'imaginaire montréalais et québécois. »



Figure 9 : Atelier thématique de l'OCPM



Le rapport de l'OCPM comprend 20 recommandations (cf. chap. 1.6) qui affirment la pertinence d'achever les travaux planifiés dans le Plan directeur de 1993. La recherche d'un équilibre entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc devrait être la priorité absolue. Le Plan directeur tient compte de l'ensemble des préoccupations citoyennes et répond à chacune des recommandations formulées.

**Les fondements de la vision du prochain plan directeur devraient donc reposer sur les quatre prémisses suivantes :**

- Le retour au concept de grand parc urbain animé, vert et bleu
- L'affirmation résolue du caractère public et accessible du parc Jean-Drapeau
- La cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usages du Parc
- L'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.

**Le Plan directeur devrait affirmer les sept principes suivants :**

- Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités
- Le respect de la nature et de l'environnement
- Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu
- La cohabitation harmonieuse
- Le recours au savoir-faire local
- La saine gestion environnementale
- La gouvernance participative.

**Le Plan directeur devrait refléter les six orientations suivantes :**

- Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus
- Honorer l'histoire et le patrimoine
- Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent
- Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux
- Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités
- Concevoir un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.

La commission de l'OCPM accorde une grande importance à la question du développement durable, à laquelle plusieurs de ses recommandations font référence, notamment la protection et la revitalisation des espaces verts et bleus, la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux, la mobilité durable, l'offre alimentaire diversifiée favorisant de saines habitudes de vie, la pérennité financière ainsi que la nécessité d'instaurer une gouvernance transparente, participative et collaborative.

**Extraits de la conclusion du rapport de l'OCPM**

Le parc Jean-Drapeau est non seulement le plus grand parc de Montréal, mais il jouit d'une grande réputation à l'échelle nationale et même internationale. Sa localisation au milieu du fleuve, la diversité de ses milieux naturels, son passé historique et la diversité des activités culturelles et sportives qui s'y déroulent en font un lieu unique.

Cependant, au cours des dernières années, les investissements sont allés de préférence vers des aménagements lourds au détriment de la qualité générale des lieux, qui s'est détériorée. Si les grands événements culturels et sportifs attirent toujours des foules, la sauvegarde du patrimoine bâti et la protection du milieu naturel ont été négligées.

Il est donc grand temps de repenser l'avenir de ce joyau montréalais, et la préparation d'un plan directeur d'aménagement et de développement constitue une occasion unique de rectifier le tir [...].

L'approche de la Société du parc Jean-Drapeau dans l'élaboration de son *Plan directeur* s'est caractérisée par une volonté systématique de poser un diagnostic fiable et de créer des bases solides en vue du travail de réflexion. C'est dans ce but que la SPJD a méthodiquement procédé à une consultation attentive des parties prenantes ainsi qu'à la production, à la structuration et à l'analyse des connaissances nécessaires. Il en résulte un portrait détaillé non seulement de la réalité du Parc mais aussi des tendances internationales et des grandes questions sociétales qui le concernent.



Figure 10 : Étangs de la Grande Poudrière sur l'île Sainte-Hélène





Figure 11 : vue aérienne de l'île Sainte-Hélène



## 1.3

# ÉTAT DES LIEUX : LES DÉFIS RÉCURRENTS

Au cours des quarante dernières années, plusieurs problèmes ont été observés au Parc. Plusieurs d'entre eux sont toujours des réalités dont on doit tenir compte dans la planification et dans la gestion du Parc.

Le Plan directeur doit donc s'assurer de proposer des solutions afin de régler ces problèmes récurrents.

## DES VOCATIONS NOMBREUSES, UNE COHABITATION COMPLEXE

Après l'Expo 67 et durant Terre des Hommes, de nouvelles vocations sportives et événementielles, y compris les installations et l'équipement qui leur étaient nécessaires, ont fait leur arrivée progressive sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Toutefois, c'est véritablement à partir du milieu des années 2000 que les difficultés de cohabitation se sont fait ressentir avec une acuité croissante, notamment en raison de l'accroissement du nombre de visiteurs, de l'ampleur et de la superficie occupée par les événements à grand déploiement.

À l'heure actuelle, de façon plus générale, la multiplicité des vocations et des usages se traduit par une grande diversité chez les visiteurs qui fréquentent les deux îles. La coexistence de ces publics variés, aux intérêts et aux goûts souvent divergents, ainsi que l'organisation d'activités potentiellement dommageables pour leur milieu d'accueil compliquent grandement l'équation à résoudre.

Dans le même temps, les données recueillies indiquent que les Montréalais rêvent d'un parc répondant à des aspirations très diversifiées, alliant détente et nature, connectivité, culture, pôle majeur d'attraction et de rassemblement. Ce constat a d'ailleurs été largement documenté dans le rapport de l'OCPM, qui insiste toutefois sur les problèmes liés à la cohabitation de toutes ces vocations. Il appert donc qu'une réflexion poussée sur l'espace et sur la durée à allouer à chacun des usages prévus, de même que sur l'adaptation des installations et de l'équipement du Parc à ces réalités, doit obligatoirement être menée.

## DES RIVES ET UN RAPPORT À L'EAU SOUS-VALORISÉS

La conception d'ensemble de l'Expo 67 a créé un paysage intérieur dissocié du fleuve Saint-Laurent, l'intervention sur les berges ayant relevé d'une œuvre d'ingénierie plutôt que d'une expérience paysagère. L'aménagement graduel d'aires de stationnement en bordure du fleuve sur l'île Sainte-Hélène, le tracé du circuit de Formule 1 le long des rives de l'île Notre-Dame et le remblaiement récent d'une partie des canaux ont contribué à renforcer cette tendance à la distanciation.

Or, l'originalité et le caractère distinctif du Parc tiennent non seulement au fait que les deux îles qui le composent sont situées au milieu du fleuve Saint-Laurent, mais aussi à la présence de nombreux plans d'eau, notamment le Bassin olympique, les canaux, les marais et le lac des Régates sur l'île Notre-Dame, de même que le lac des Cygnes, le lac des Dauphins, la marina et les étangs sur l'île Sainte-Hélène. Ces espaces bleus ne représentent pas moins de 22 % de la superficie du Parc.

Aménager une promenade riveraine, poursuivre la naturalisation des berges, revaloriser le réseau de canaux de l'île Notre-Dame, améliorer le service de navettes fluviales : les pistes d'action ne manquent pas pour que l'accès au fleuve et le rapport avec l'eau sous toutes ses formes soient au cœur de l'expérience du parc Jean-Drapeau.

## UN PARC MÉCONNU, DES MARQUES FORTES

Au cours des vingt-cinq dernières années, le Parc a assisté à l'arrivée d'acteurs des secteurs privé et public dont les activités sont axées sur le divertissement (comme le Casino) et sur les événements à grand déploiement (comme ceux d'evenko). Ces marques fortes, auxquelles s'ajoutent La Ronde et le Grand Prix du Canada, ont contribué à nourrir la perception selon laquelle le Parc est davantage un lieu d'activités diversifiées et d'événements à grand déploiement qu'un lieu de nature et de détente. Aujourd'hui, force est de constater que les visiteurs s'intéressent davantage aux événements et aux installations qu'au Parc lui-même, souvent par méconnaissance de ses autres attraits. Si les impressions et les souvenirs laissés par l'Expo 67 sont extrêmement forts et positifs, la renommée du Parc est plutôt faible. Le Parc doit donc relever le défi de se positionner comme une destination de choix en toute saison et passer du statut de lieu connu à celui d'endroit recherché. Pour cela, il doit mettre en valeur ses qualités distinctives, notamment sa situation géographique privilégiée, et miser sur des aménagements paysagers de qualité pour se gagner une nouvelle appréciation auprès des particuliers et de la collectivité.



Figure 12 : Casino de Montréal

## UN COUVERT VÉGÉTAL DÉCOUSU

Essentiellement minéralisé en prévision de l'Expo 67 (à l'exception du parc Hélène-de-Champlain et du parc de l'île Notre-Dame), le paysage des îles artificielles s'est naturalisé à compter des années 1980 pour prendre la forme et l'apparence d'un parc public. Le maintien et l'accroissement des espaces verts sont des facteurs importants pour l'avenir du Parc. Avec l'île Sainte-Hélène d'origine (mont Boullé, plaine des Jeux, sous-bois), le jardin des Floralies, les marais et le parc-plage de l'île Notre-Dame, le Parc fait figure honorable aux côtés des grands parcs montréalais. Toutefois, les espaces verts, majoritairement concentrés sur l'île Sainte-Hélène, représentent seulement 29 % de la superficie totale du Parc. De plus, l'île Sainte-Hélène a vu les aires boisées et la plaine des Jeux se détériorer en raison de l'emprise événementielle, alors que les jardins de l'île Notre-Dame ont perdu de leur splendeur au fil des ans.

Bien que plusieurs projets se fassent encore attendre pour revaloriser les espaces verts et aménagés, le Parc vise à atteindre, d'ici 2022, le même degré de canopée que celui dont il jouissait avant la construction de l'Espace 67, qui a entraîné la coupe de 900 arbres. Le *Plan maître forestier*, dont l'inventaire a été complété en 2017, prévoit une stratégie quinquennale de verdissement. Il témoigne ainsi de la volonté de la SPJD de placer l'arbre au cœur des activités des îles. La SPJD reconnaît ainsi le caractère premier du site : celui d'un parc urbain au milieu du fleuve consacré à la nature et à la détente. Elle accepte de relever l'important défi de la cohabitation d'une nature foisonnante et d'activités récréatives à forte intensité. Il s'agit d'une première étape, d'un outil voué à la mise en œuvre des actions de maintien et de développement de la canopée du Parc. De concert avec l'augmentation de l'indice de canopée, le changement des pratiques horticoles, la gestion différenciée et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes permettront de bonifier l'intégrité écologique du Parc.

## UN PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE NÉGLIGÉ

Qu'il s'agisse du carrefour stratégique autochtone sur le parcours du fleuve Saint-Laurent, du lieu de résidence de la baronnie de Longueuil, de son occupation militaire, des événements historiques qui ont fait de l'île Sainte-Hélène un parc public dès 1874, des travaux d'aménagement réalisés à l'époque de la Grande Dépression, de ceux qui ont remodelé le territoire en vue de l'Expo 67 ou de sa naturalisation dans le cadre du Plan directeur, le Parc est la somme de strates successives d'occupation sur plusieurs siècles, ce qui lui confère une valeur patrimoniale élevée.

Malgré cette richesse indéniable, plusieurs espaces et infrastructures nécessitent des travaux urgents de restauration pour en assurer la pérennité. Ces besoins en matière de conservation et d'entretien, qui remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (période où on a décidé de démolir les bâtiments abandonnés qui dataient du régime français), sont encore plus pressants depuis la fermeture définitive de Terre des Hommes, en 1984. Le statut de site patrimonial de l'île Sainte-Hélène, conféré en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, n'a pas empêché l'abandon et la dégradation du Parc et de certaines installations, par exemple la place des Nations et la Grande Poudrière. Bien qu'un *Plan directeur de mise en valeur du site militaire* ait été réalisé en 2001, celui-ci n'a pas été mis en œuvre. La pérennité de la Biosphère et du Musée Stewart, qui occupent des bâtiments historiques et emblématiques, est un problème urgent. Toute une démarche a d'ailleurs été enclenchée en 2019 en ce qui concerne l'avenir de la Biosphère et du pavillon Hélène-de-Champlain, dont la vocation s'inscrira dans un concept de campus de la transition écologique.

## UNE VOCATION SPORTIVE EN MANQUE DE RECONNAISSANCE

La vocation sportive du parc Jean-Drapeau remonte à 1877 avec l'ouverture du Montreal Swimming Club. Au fil de son histoire, le Parc a été le lieu d'accueil de bien des rencontres sportives internationales. Celles-ci ont légué au site des infrastructures imposantes qui en font un lieu de pratique sportive connu et recherché, notamment le Complexe aquatique, construit en 1931 sous le nom de pavillon des Baigneurs, haut lieu des Championnats du monde de natation en 2005 et encore réputé de nos jours pour être une des meilleures installations du genre en Amérique du Nord et le Bassin olympique, creusé expressément pour les Jeux olympiques de 1976. Le circuit Gilles-Villeneuve, utilisé également pour le cyclisme, ainsi que la plage Jean-Doré et le lac des Régates servent aussi à accueillir des activités sportives.

Bien qu'il ait été maintes fois démontré que les installations sportives du Parc ont une immense valeur, tant pour le grand public que pour l'élite sportive québécoise, les investissements dans les infrastructures sont essentiellement attribuables à l'organisation d'événements majeurs internationaux. Il y a donc une réflexion à mener et des mesures à prendre en ce qui concerne l'amélioration de l'offre d'activités sportives et de plein air urbain du Parc en matière d'accessibilité, de notoriété et de fréquentation, celle-ci pouvant sûrement être augmentée grâce à des partenariats innovants.

## UNE ORGANISATION DE LA MOBILITÉ NUISIBLE À L'EXPÉRIENCE DU PARC

Avec la fermeture de Terre des Hommes, en 1984, l'organisation de la mobilité autour des modes actifs et du transport collectif qui régnait depuis l'Exposition universelle de 1967 a laissé place à une approche non planifiée, centrée par défaut sur l'usage de l'automobile.

Cette évolution se traduit aujourd'hui par l'augmentation progressive du nombre d'aires de stationnement et par l'accroissement de leur taille, un phénomène qui a des répercussions négatives sur la qualité paysagère des lieux. En parallèle, la hausse de l'achalandage automobile, notamment lors des périodes de forte affluence, constitue une source de nuisances pour les visiteurs du Parc et provoque des épisodes récurrents de congestion routière. Également, la déstructuration de l'ensemble des réseaux de transport et leur inadaptation à la réalité événementielle entraînent une fragmentation du site et de fortes difficultés d'orientation.

Enfin, les solutions de recharge, qu'il s'agisse des transports en commun ou de la mobilité active, restent toujours insuffisantes, tant au chapitre de l'offre qu'à celui des infrastructures, pour répondre aux besoins des visiteurs en matière de mobilité dans le Parc et pour leur offrir des expériences de déplacement positives.

Ce constat tranche avec le potentiel du Parc en ce qui a trait à la mobilité durable, un potentiel que le Plan directeur d'aménagement devra pleinement exploiter. La présence d'une station de métro au cœur même du Parc constitue un atout rare en matière de transport collectif pour celui-ci. De même, l'intérêt paysager des lieux est un incitatif majeur à l'utilisation des modes actifs.

## UNE GOUVERNANCE À RENOUVELER

Sujet peu débattu jusqu'à présent, la gouvernance du Parc est demeurée inchangée depuis 1983, année de la création de la SPJD. Pourtant, la société du XXI<sup>e</sup> siècle est aux prises avec des défis d'une ampleur et d'une diversité sans précédent sur les plans environnemental, économique et social, ce qui oblige les organisations à repenser leurs façons de faire. Pensons à l'urbanisation mondiale, qui accroît la pression sur les villes, au travail compartimenté (dit « travail en silos »), de plus en plus critiqué, ou à la revendication de l'inclusion sociale en matière de gouvernance.

Depuis des années, des critiques se font entendre afin d'améliorer la structure de gouvernance du Parc, de favoriser la transparence et de permettre à l'information de circuler plus librement.

L'élaboration du nouveau Plan directeur constitue une occasion privilégiée, d'encourager un plus grand engagement de la part des citoyens et de l'ensemble des partenaires envers l'avenir du Parc.

La SPJD a donc pour objectif de parvenir à une refonte de ses pratiques en se tournant vers un partenariat plus direct avec les citoyens, les spécialistes externes, les élus, les universitaires, les groupes associatifs et le personnel. Cette orientation stratégique, qui sera génératrice de changements profonds au sein de la SPJD devra se traduire, au cours des prochaines années, par l'apparition de leviers solides : une matrice décisionnelle transversale, des critères d'intervention plus stricts, des données ouvertes, des living labs, des hubs, des partenariats élargis, des tables de concertation publiques, un regroupement citoyen défendant les intérêts du Parc et une plus grande expertise interne sont autant d'éléments qui permettront au Parc d'assurer la mise en œuvre des actions inscrites au Plan directeur.

## UN MODÈLE D'AFFAIRES À REPENSER

Le budget de la SPJD est composé à parts égales de la contribution de la Ville de Montréal et de ses revenus autonomes, générés essentiellement par les recettes de location liées aux événements publics et par l'exploitation des aires de stationnement des deux îles.

Divers audits techniques ont confirmé que le Parc accumule du retard dans le maintien de ses actifs, majoritairement en bon état, en raison d'un sous-financement chronique. Cette situation occasionne un développement des lieux à la fois parcellaire et discontinu et contribue à alimenter la perception d'une absence de vision d'ensemble en matière d'aménagement; elle pousse également le Parc à tenter d'accroître ses revenus en accueillant davantage d'activités événementielles, ce qui accroît la tendance à la privatisation de certains espaces du Parc et exerce une pression supplémentaire sur les milieux boisés et sur les lieux aménagés destinés à tous les publics.

Dans le contexte de l'élaboration d'un nouveau plan directeur ambitieux, l'ensemble de l'équation financière est à repenser : d'une part en précisant les attentes de la Ville et les moyens qu'elle compte mettre à la disposition de la SPJD; d'autre part en déterminant le contenu d'un nouveau modèle d'affaires devant permettre d'atteindre un équilibre financier pérenne, de réaliser les objectifs fixés par le Plan directeur et de respecter le cadre stratégique. Une restructuration organisationnelle en profondeur, un processus d'amélioration continue et l'apport de spécialistes en matière de financement et de subventions permettront de diminuer les dépenses, de diversifier et d'accroître les sources de revenus et ainsi de réduire la dépendance aux revenus tirés de l'exploitation des aires de stationnement et des activités événementielles à grand déploiement.

L'exposé des principaux problèmes à résoudre fait ressortir la nécessité d'un traitement global de la situation. Une réforme profonde du fonctionnement de la Société, de sa planification, de sa gouvernance et de son modèle économique ainsi qu'un recentrage autour de ses missions premières est à mener. Afin de réussir cette mutation et de reconquérir sa place dans le cœur des Montréalais, le parc Jean-Drapeau doit être au diapason des tendances et des problèmes contemporains.



# 1.4

## LES PARCS AU DIAPASON DES TENDANCES SOCIÉTALES

Afin d'élargir son champ de réflexion, la SPJD a procédé à une analyse des tendances à l'échelle mondiale qui transformeront nos sociétés au cours de la prochaine décennie et qui détermineront l'avenir des parcs publics. Ce travail de fond a permis au Parc d'affiner l'élaboration de ses orientations stratégiques et de ses axes d'intervention. D'ici 2030, le Parc devra évoluer pour être en mesure de créer des expériences en phase avec les attentes des nouvelles générations.

Grâce à des organisations mondiales comme le *World Urban Parks*, les parcs sont le véhicule privilégié pour bâtir des communautés en santé, vivantes et durables. Selon la *City Parks Alliance*, les parcs ne sont pas des luxes mais des infrastructures essentielles. Ils remplissent des rôles fondamentaux qui améliorent la qualité de vie des gens et qui font économiser de l'argent. À cet effet, les parcs ont constitué le premier et le plus important sujet de discussion des maires américains lors du sommet municipal de la *National League of Cities* en 2019. Quant à elle, la *United States Conference of Mayors* a même adopté une résolution exhortant le Congrès américain à intégrer les parcs urbains dans tout projet d'infrastructures.

## UNE PRISE DE CONSCIENCE DEVANT L'URGENCE CLIMATIQUE

Les activités humaines qui accroissent les émissions de gaz à effet de serre, l'extension du tissu urbain et la surconsommation des ressources ont de lourdes conséquences sur nos écosystèmes et sur nos modes de vie et contribuent aux changements climatiques. La multiplication des épisodes de chaleur accablante, l'accroissement des périodes de sécheresse et des risques d'inondation, la destruction des habitats naturels ainsi que la mise en péril d'espèces animales et végétales sont quelques-unes des répercussions à mentionner. La pression des changements climatiques, en particulier l'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes, n'épargne pas les grands parcs urbains. Cette réalité nous incite à imaginer rapidement des stratégies d'adaptation destinées à accroître la résilience des espaces verts et à réduire leur vulnérabilité.

Il existe deux grandes catégories d'interventions possibles devant la problématique des changements climatiques : la mitigation et l'adaptation. Leur combinaison est nécessaire et des stratégies d'adaptation doivent être envisagées, puisqu'un réchauffement global est désormais inévitable. Néanmoins, la mitigation des changements climatiques reste essentielle car, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « l'adaptation permet de faire efficacement face aux effets antérieurs des changements climatiques cependant, à mesure que ces derniers s'intensifient, les possibilités d'appliquer avec succès les stratégies d'adaptation s'amenuisent, tandis que leurs coûts augmentent ».

Ainsi, les communautés urbaines se doivent d'assurer la pérennité des ressources naturelles, l'augmentation de la biodiversité et la conservation d'une mosaïque de milieux naturels. Protéger, promouvoir, augmenter et améliorer la qualité des espaces verts procure plusieurs avantages par rapport à certains des grands problèmes auxquels doivent faire face les collectivités urbaines, notamment la lutte contre les îlots de chaleur, une question cruciale en matière de santé publique. Les parcs sont ainsi appelés à jouer un rôle grandissant dans la ville comme espaces résilients, comme lieux bénéfiques à la santé de nos communautés et comme éléments déterminants de notre propre capacité à faire face aux changements climatiques.

## UN CAPITAL SANTÉ INDISSOCIABLE DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE

Dans le contexte actuel des changements climatiques, les effets des îlots de chaleur peuvent être dévastateurs lorsque les vagues de chaleur sont combinées à la pollution des zones urbaines. L'étude *Biotopes* (2007 et 2008) réalisée à Montréal a démontré le rapport indissociable entre l'absence de verdure et la hausse des températures ambiantes. Or, les fonctions écosystémiques des espaces verts sont fondamentales, tant sur le plan environnemental que sur les plans social et économique. L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) avance ainsi que les espaces verts permettent notamment d'améliorer la qualité de l'air en captant les polluants, de réguler les températures, de réduire les quantités d'eaux de ruissellement et d'atténuer la pollution sonore. Ils améliorent aussi la santé publique en favorisant la santé physique et mentale. Selon le cardiologue montréalais François Reeves, plusieurs aspects sociologiques s'améliorent invariablement lorsque les citoyens sont en contact avec les espaces verts. Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, de plus en plus de villes reconnaissent l'importance de ces fonctions.

À Montréal, cette tendance se traduit entre autres par les éléments suivants : achalandage grandissant des parcs urbains; acquisition de terrains pour en faire des parcs; adoption de règlements municipaux et de cibles à atteindre en matière de verdissement, d'indices de canopée et de matériaux autorisés pour réduire les îlots de chaleur urbains; participation citoyenne pour définir l'avenir des parcs montréalais et pour verdir l'espace public; engouement pour l'agriculture urbaine; multiplication des initiatives pour revendiquer l'accès aux rives; recherches universitaires portant sur les bienfaits des forêts urbaines dans le contexte des changements climatiques.

Plus qu'une simple tendance, la nature au cœur des villes est une véritable stratégie d'amélioration du capital santé de la population, d'adaptation aux répercussions des changements climatiques et d'atténuation des effets de ce phénomène. Reconnaître les bénéfices des espaces verts permet de les protéger et de les promouvoir, tout particulièrement dans les zones urbanisées, et d'améliorer l'espérance de vie de toutes les classes socioéconomiques de la population.

La pandémie de coronavirus a démontré l'importance de miser sur la nature, de favoriser l'accès aux espaces verts et de redistribuer et de partager l'espace dans les villes. Les bienfaits physiques et psychologiques des parcs ont été clairement démontrés par leur achalandage sans précédent.

## UNE MOBILITÉ ACTIVE ET EXPÉRIENTIELLE

L'accroissement des grands centres urbains, la saturation des infrastructures de transport, le souci grandissant pour la santé et pour la forme physique ainsi que la prise de conscience collective en matière de changements climatiques encouragent de nouvelles manières de penser la ville qui favorisent les modes de transport alternatif.

Comme le rappelle l'INSPQ (2006) et d'autres publications plus récentes, il a été démontré que le recours aux modes de transport actifs et, dans une certaine mesure, au transport collectif apporte des bienfaits à la santé physique, notamment en augmentant le niveau d'activité physique et mentale. On estime aussi que l'utilisation de ces modes de transport a un effet positif sur l'environnement en réduisant la quantité de gaz à effet de serre et d'autres composés nocifs émis par la circulation routière. Les modes alternatifs contribuent autant à remplacer certains déplacements motorisés qu'à réduire le niveau général de congestion routière grâce à une utilisation plus optimale de l'espace public. Par ailleurs, la question de l'équité sociale dans l'accès à la mobilité encourage la promotion et le développement des moyens de transport les plus accessibles financièrement.

L'utilisation des modes actifs rend particulièrement perceptibles les nuisances générées par la circulation automobile en matière de pollution atmosphérique, de bruit et d'insécurité routière, qu'elle soit réelle ou perçue. Plusieurs études scientifiques montrent notamment que l'insécurité routière perçue est une des principales barrières au transport actif.

La réponse généralement préconisée devant ces problématiques consiste à apaiser, à réduire, voire à supprimer le trafic automobile dans certaines zones ainsi qu'à séparer les axes de circulation des modes actifs de ceux des modes motorisés.



## L'EXPÉRIENCE HUMAINE ET CONNECTÉE

La définition de « potentiel piétonnier » proposée par Michael Southworth (2005) comporte des notions qui donnent la possibilité aux infrastructures de transport actif d'être à l'origine d'une mobilité expérientielle. Cette mobilité expérientielle requiert en premier lieu le confort et la sécurité des piétons. Dans un second temps, elle repose sur l'efficacité minimalement acceptable des déplacements et sur un réseau suffisamment développé pour en assurer la résilience et pour desservir l'ensemble des destinations possibles. Enfin, elle ajoute un intérêt d'expérience, qu'il soit suscité par la qualité des points de vue offerts ou pour toute autre raison.

La convivialité des déplacements s'impose donc comme un pilier d'une expérience de mobilité réussie, ce qui incite les citoyens à plébisciter les aménagements urbains de qualité ainsi que les modes de déplacement alternatifs, ludiques ou associés au bien-être. Le Réseau express vélo (REV), dont la mise sur pied a été annoncée au cours de l'été 2019, illustre concrètement cette tendance en proposant la réalisation d'infrastructures cyclables de grande capacité, conviviales, attrayantes et accessibles toute l'année.

Les grandes tendances sociétales nous apprennent que les nouvelles générations valorisent davantage les expériences que les produits, utilisent des marques dont les pratiques connexes sont en adéquation avec leurs propres valeurs et apprécient l'écotourisme. La recherche d'autonomie et d'authenticité ainsi que le désir de produire sa propre expérience se traduisent aussi dans les habitudes de vie et de consommation, notamment pendant les loisirs. Le désir de vivre des expériences transformatrices et immersives est une des tendances mondiales en matière de bien-être observées au cours des dernières années (Global Wellness Summit). Selon le rapport de la firme d'intelligence d'affaires Skift (2018) sur les tendances actuelles, l'épanouissement personnel et l'amélioration de soi constitueraient un accomplissement; on donne pour exemples les retraites de yoga haut de gamme et les expériences de *glamping* en nature.

Selon une autre étude, celle de Deloitte Canada (2020 *Global Marketing Trends*), l'expérience humaine est une des sept tendances marquantes de l'heure : « Les attentes des consommateurs ont complètement changé. Ils sont plus intransigeants et, dans ce contexte, l'expérience client est fondamentale [...] ». Autre tendance incontournable, les technologies numériques, qui ont créé une distance par rapport aux consommateurs et qui laissent les clients insatisfaits en ce qui a trait à leurs besoins relationnels. Or, la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, l'hyper-personnalisation, l'omnicanalité et le libre-service numérique peuvent améliorer la relation et l'expérience des usagers. Ainsi, la création de liens authentiques revêt une grande importance dans la création de valeur. Les grandes tendances sociétales actuelles, soit l'agilité, la participation citoyenne, la créativité et le savoir-faire local, contribuent aujourd'hui à faire vivre une expérience renouvelée aux visiteurs des parcs urbains.

En raison de son insularité, le parc Jean-Drapeau jouit d'une caractéristique géographique qui le distingue avantageusement des autres parcs de la ville de Montréal et de très nombreux espaces verts similaires un peu partout dans le monde.

Cependant, la SPJD devra constamment s'adapter et être à l'affût des nouvelles tendances s'il veut répondre aux exigences des usagers pour demeurer pertinent et attrayant. Ces exigences renvoient tant aux préoccupations collectives relatives aux problèmes environnementaux et à la santé publique qu'aux notions plus individuelles de recherche de l'authenticité et d'unicité de l'expérience. Ce pari imposera à la Société de se doter de mécanismes qui lui permettront de recréer puis de maintenir un lien étroit avec ses usagers.



Figure 13 : Aire de repos sur l'île Notre-Dame





Figure 11 : vue aérienne de l'île Sainte-Hélène



# 1.5

## LES DÉFIS CONTEMPORAINS DES GRANDS PARCS URBAINS

La littérature portant sur les grands parcs urbains en Occident – notamment *Modern Park Design – Recent Trends* (1995), *Rethinking Urban Parks – Public Space and Cultural Diversity* (2005), *Large Parks* (2007), *Future Park – Imagining Tomorrow’s Urban Parks* (2013), *Great City Parks* (2015) ainsi que le *Rapport sur les parcs urbains du Canada* (2019 et 2020) – met en lumière les nombreux défis contemporains auxquels doivent faire face les espaces verts publics métropolitains. Le parc Jean-Drapeau ne fait pas exception à la règle.

## LA TENUE DE GRANDS ÉVÉNEMENTS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

En cette ère de loisirs, de quartiers des spectacles (*arts districts*) et de consommation culturelle, les villes sont l'objet de pressions et de demandes croissantes de la part des promoteurs et des clientèles festivières pour que les grands parcs urbains accueillent davantage de grands événements, principalement de nature musicale. Quelques exemples : Dekmantel Festival dans l'Amsterdamse Bos et Awakenings dans le Droompark Spaarnwoude d'Amsterdam, Primavera Sound dans le Parque da Cidade de Porto, les grands concerts dans le Phoenix Park de Dublin et Osheaga au parc Jean-Drapeau, à Montréal. Les vastes clairières et les grandes aires gazonnées des parcs situés à proximité des centres-villes sont considérées comme des environnements attrayants pour organiser des activités à grand déploiement qui accueillent souvent des dizaines de milliers de personnes. Pourtant, ces espaces demeurent pour l'essentiel des lieux fragiles, non conçus pour de telles manifestations qui requièrent généralement l'utilisation de véhicules lourds, de structures imposantes, d'équipements divers, de gradins et de clôtures, en plus de longues périodes de montage et de démontage, de la privatisation des espaces publics et du bruit que peuvent générer ces activités événementielles.

## LA VALEUR ÉCOLOGIQUE ET LA RÉSILIENCE DEVANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les grands parcs sont constitués d'espaces verts et de milieux naturels à valeur écologique qui font partie des écosystèmes urbains. Souvent sous pression, ces territoires doivent être protégés grâce à des plans de gestion adaptés. Pour l'organisme Park People / les Amis des parcs, « protéger la biodiversité et la santé des écosystèmes est un défi national mais les parcs urbains ont un rôle important à jouer. » C'est ainsi que « les parcs améliorent la résilience et contribuent à l'intégrité écologique de notre environnement en créant des occasions pour les gens d'être en contact avec la nature en milieu urbain. » Dans le contexte des changements climatiques et de la résilience écologique, les grands parcs deviennent un apport privilégié des pouvoirs publics. Les administrateurs des parcs sont ainsi appelés à en repenser l'esthétique, à délaisser l'approche horticole et à opter plutôt pour une gestion différenciée et pour une bonification des habitats végétaux.

## L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET LA MOBILISATION CITOYENNE

Les changements d'époque, la fluctuation des profils démographiques, l'évolution physique des lieux et les préoccupations sociétales transforment les besoins, les attentes et les usages en ce qui concerne les parcs publics. Les administrations municipales doivent saisir ces réalités, comprendre les continuités et les discontinuités historiques et répondre le plus adéquatement possible aux demandes issues de sociétés changeantes. Les grands parcs ont la capacité et le devoir d'accueillir une variété de publics et de s'adapter à l'évolution de leurs besoins. Par exemple, l'organisme Park People / les Amis des parcs a démontré que « grâce à des programmes novateurs et créatifs, les arts, la nourriture et la thérapie en santé mentale font leur apparition dans les parcs urbains. » Également, « des programmes et des équipements de parc bien pensés aident les personnes âgées à rester actives physiquement et socialement ». La mobilisation des citoyens est significative, comme en fait foi la vision de l'organisme à cet égard : « Les parcs sont des plateformes rassembleuses qui misent sur l'engagement communautaire et [sur] les programmes pour inviter des participants divers à s'impliquer. » Les parcs doivent demeurer des biens communs, inciter à la participation citoyenne et continuer à façonner et à refléter les valeurs sociales.

La pandémie de la COVID-19 qui a frappé le monde en 2020 a révélé le rôle crucial des parcs et l'importance de la malléabilité et la flexibilité de leurs espaces afin de répondre aux besoins collectifs de la population. Le repartage de l'espace et l'adaptation à de nouveaux usages, même éphémères, participent au droit d'occuper un espace public et touchent directement des notions d'équité et de justice sociale et environnementale.



Figure 15 : Festival Osheaga - Espace 67, Île Sainte-Hélène



## LA VALEUR CULTURELLE ET L'IDENTITÉ COLLECTIVE

Les grands parcs représentent des lieux de mémoire importants, rattachés à des occupations successives et plurielles qui ont contribué à forger des identités partagées, parfois contestées, par les citoyens. Les traces, les récits, les monuments et les aménagements sont autant d'éléments et de symboles qui font des parcs urbains des paysages culturels. Les grands parcs incarnent une relation tant fonctionnelle que spirituelle entre le territoire et les gens qui l'ont façonné et habité au fil des siècles. Ce sont donc des lieux parmi les plus significatifs à l'échelle des villes. Même s'ils ne garantissent pas que la dégradation des parcs sera entièrement évitée, les statuts de protection patrimoniale et les plans de conservation sont des outils destinés à favoriser la préservation de cette mémoire collective. Chaque intervention doit s'attarder à révéler le génie des lieux, les couches et les fragments d'occupation tout en exprimant au mieux leur profondeur historique.

## LA GRANDE DIVERSITÉ DE PAYSAGES

Vu la nature de leurs fonctions, leurs phases d'agrandissement (par remblai, par acquisition, par extension), leur superficie et leur ancienneté, les grands parcs présentent souvent des paysages très diversifiés qui nécessitent des stratégies de gestion et d'entretien tout aussi variées qu'adaptées à la pluralité des paysages, des espaces et des usages. Le découpage en unités paysagères, la reconnaissance des caractéristiques spécifiques et l'adoption de plans de gestion et de stratégies d'intervention permettent d'agir de manière sensible et réfléchie dans le respect des paysages hérités et patrimoniaux de façon à refléter nos différents rapports à la nature au fil du temps.

## LA PLANIFICATION, LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Une vision d'ensemble fondée sur des orientations politiques et sur des plans directeurs constitue un préalable indispensable à une action cohérente. Il en va de même pour une gouvernance adéquate qui permette d'établir les priorités, de créer une structure organisationnelle efficiente et de mettre à profit les expertises nécessaires et complémentaires aptes à assurer la pérennité des grands espaces verts urbains. Par ailleurs, les grands parcs nécessitent des ressources humaines et matérielles substantielles en matière de programmation, d'exploitation, d'entretien et de sécurité. L'actualisation de leur modèle d'affaires est directement liée à leur capacité à maintenir des espaces de qualité, à assurer l'intégrité des milieux et des aménagements ainsi qu'à garantir l'authenticité des expériences. La tendance à la privatisation et à la commercialisation des espaces publics est aussi réelle que préoccupante. Comme l'a fait observer l'organisme Park People / les Amis des parcs, « les contraintes budgétaires constituent le plus grand défi qui touche les villes », puisque la rentabilité ne devrait jamais guider la destinée de ces biens collectifs. Si on ne s'attend pas à ce que des rues ou des aqueducs soient rentables, pourquoi exiger le contraire des parcs ?



Figure 16 : tour de Lévis - île Sainte-Hélène

## LA DÉMOCRATIE, L'ACCESSIBILITÉ ET LA RÉCONCILIATION

La démocratie et l'accessibilité sont au cœur des principes qui ont contribué à l'émergence du concept de parc public au XIX<sup>e</sup> siècle, bien qu'un certain contrôle social en ait toujours limité l'accès. Encore aujourd'hui, les grands parcs doivent avoir les caractéristiques suivantes : être libres d'accès, être ouverts à tous les publics et favoriser la diversité culturelle. Ils ont aussi pour fonction de réconcilier les peuples autochtones et non autochtones en reconnaissant notamment le droit au territoire des autochtones. Les lieux et les équipements qu'ils proposent doivent pouvoir servir à toutes les communautés et favoriser le bien-être de tous. La vision d'inclusion de Park People / les Amis des parcs est la suivante : « Les parcs accueillent des gens divers sur le plan de l'âge, des capacités, de l'identité et des origines, et ils favorisent la création de liens qui encouragent l'apprentissage, le respect et l'établissement de relations en dépit des différences. » Les parcs peuvent également contribuer au réenracinement des nouveaux arrivants et au rapprochement de tous les citoyens.

## L'OBSOLESCENCE DU PARC IMMOBILIER

Plus les parcs sont anciens ou ont connu de phases de développement, plus nombreux sont les immeubles et les équipements à entretenir (chalets, kiosques, pavillons, vespasiennes, piscines, etc.). Fréquemment voués à un usage spécifique et parfois désuets, ils sont souvent en mauvais état et entraînent des coûts de maintien élevés. Par ailleurs, leur conversion pour de nouveaux usages n'est pas toujours chose facile. Les administrations municipales doivent donc investir des budgets substantiels pour en assurer la pérennité ou pour les démolir; dans ce dernier cas, elles doivent accepter l'incidence de telles décisions sur le sentiment d'appartenance et sur la valeur culturelle et identitaire des parcs.

Les grands parcs urbains sont des artefacts qui évoluent dans le temps et qui se régénèrent continuellement pour répondre aux besoins du moment. Produits de leurs sociétés, ils sont des objets complexes, des systèmes diversifiés, des espaces souvent fragmentés où se rencontrent des réalités contradictoires. Reconnaître que les grands parcs expriment une série de préoccupations permet d'anticiper le changement, d'adopter des processus innovants et de mettre en place des cadres rigoureux destinés à préserver et à rehausser leur identité distincte.

L'examen des défis que doivent relever les parcs à l'heure actuelle est éclairante quant au rôle de plus en plus prépondérant que ces lieux tendent à jouer. Progressivement, les parcs urbains sont amenés à porter une part des réponses aux préoccupations de notre temps, qu'elles soient d'ordre social ou environnemental.

L'évolution des missions qui leur sont confiées représente également un défi en soi, cette fois-ci caractérisé par leur besoin de régénération, de remise à niveau de leurs infrastructures et d'adaptation de leurs modèles de financement et de gestion.

Enfin, leur popularité grandissante entraîne une pression croissante sur eux. Cette pression se traduit notamment par des souhaits d'appropriation auxquels on doit répondre avec équité et dans l'intérêt du public.

L'universalité de ces questions et leur résonance particulière au parc Jean-Drapeau témoignent de la nécessité d'aller sans cesse à la recherche d'inspiration et de solutions innovantes à l'échelle internationale.

## L'UTILISATION ACCRUE PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de coronavirus en 2020 a profondément modifié notre rapport aux parcs urbains. Une enquête menée par Park People / les Amis des parcs auprès des départements des parcs issus de 51 villes canadiennes a démontré que pendant la pandémie de COVID-19, les décideurs municipaux et le public ont développé une plus grande appréciation des parcs et compris que les parcs sont encore plus essentiels à la bonne santé mentale et physique et au bien-être des Canadiens. Quelques statistiques appuient ces constats :

Près de trois quarts (70%) des personnes résidant au Canada déclarent que leur intérêt pour les parcs et les espaces verts ont augmenté depuis le début des mesures de confinement

94% des municipalités indiquent avoir remarqué une conscientisation plus importante de la valeur des parcs pour la santé publique et la résilience face à une crise depuis le début de la pandémie de COVID-19.

82% des personnes résidant au Canada déclarent que les parcs sont encore plus essentiels pour leur santé mentale depuis la pandémie de COVID-19.

Près des deux tiers des personnes ayant répondu à notre sondage déclarent s'être rendues dans les parcs au moins plusieurs fois par semaine.

Il faut donc prendre en compte cette nouvelle réalité d'une augmentation substantielle de l'occupation et de l'intérêt des citoyens envers les parcs.



# 1.6

## RECOMMANDATIONS DE L'OCPM

### Recommandation #1

La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

### Recommandation #2

La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- Le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu
- L'affirmation résolue de son caractère public et accessible
- La cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc
- L'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.

### Recommandation #3

La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

### Recommandation #4

La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités
- Le respect de la nature et de l'environnement
- Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu
- La cohabitation harmonieuse
- Le recours au savoir-faire local
- La saine gestion environnementale
- La gouvernance participative.

### Recommandation #5

La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus
- Honorer l'histoire et le patrimoine
- Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent
- Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux
- Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités
- Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.

### Recommandation #6

Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »
- Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve
- Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont Boullé
- Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.

### Recommandation #7

Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;
- Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.

### Recommandation #8

Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires
- Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sousutilisés, abandonnés, ou en fin de bail
- Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc
- Installer un mobilier urbain et un plan lumières inspiré d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.

### Recommandation #9

Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux
- Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque
- Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.



### Recommandation #10

Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- Relier les « pôles d'activités » en divers circuits
- Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers
- Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.

### Recommandation #11

La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

### Recommandation #12

Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc
- Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM
- De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif.

### Recommandation #13

La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires

- Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos
- Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes.

### Recommandation #14

- Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :
- Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures
- Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.

### Recommandation #15

La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

### Recommandation #16

La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

### Recommandation #17

En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

### Recommandation #18

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

### Recommandation #19

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres
- L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives
- L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :

Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc

Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.

### Recommandation #20

Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.





# 1.7

## LISTE DES FIGURES ET BIBLIOGRAPHIE

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Vue aérienne du parc Jean-Drapeau. 2019. Montréal. Source : SPJD.

Figure 2 : Vue aérienne du parc Jean-Drapeau. 2019. Montréal. Source : SPJD.

Figure 3 : Vue aérienne de l'Île Sainte Hélène. 2019. Montréal. Source : SPJD.

Figure 4 : Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène. 2001. Montréal. Source : SPJD.

Figure 5 : Rendu du projet *Plan d'aménagement et mise en valeur*. 2019. Montréal. Source : SPJD.

Figure 6 : Vue aérienne de la Biosphère. 2010. Montréal. Source : SPJD. Source : SPJD.

Figure 7 : Séance de travail avec le comité consultatif du Plan directeur. Source : SPJD.

Figure 8 : Pknic Électronik Montréal dans le boisé de l'Île Sainte-Hélène. Source : Pknic Électronik Montréal.

Figure 9 : Atelier thématique de l'OCPM. Source : OCPM.

Figure 10 : Étangs de la Grande Poudrière sur l'Île Sainte-Hélène. Source : SPJD.

Figure 11 : Vue aérienne de l'Île Sainte Hélène. 2019. Montréal. Source : SPJD.

Figure 12 : Casino de Montréal. Source : Casino de Montréal.

Figure 13 : Aire de repos sur l'île Notre-Dame. 2018. Montréal. Source : SPJD.

Figure 14 : Vue aérienne de l'Espace 67. 2019. Montréal. Source : SPJD.

Figure 15 : Festival OSHEAGA. 2019. Montréal. Source : SPJD.

Figure 16 : Tour de Lévis. 2017. Montréal. Source : SPJD.

## BIBLIOGRAPHIE

Archambault-L., G. (2018). *Tableau comparatif des statuts du Mont-Royal et du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.8\\_tableau\\_comparatif\\_des\\_statuts\\_du\\_mont-royal\\_et\\_du\\_parc\\_jean-drapeau.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.8_tableau_comparatif_des_statuts_du_mont-royal_et_du_parc_jean-drapeau.pdf)

Arriola, A. (1995). *Modern Park Design. Recent Trends*. Amsterdam. Thoth.

Beaudoin Hurens. (2017, 16 octobre). *Amélioration de la circulation au parc Jean-Drapeau* (dossier consultant : P10508-03) [Étude sur la signalisation routière, volet signalisation d'information]. Montréal.

Belle Isle Conservancy. (s.d.) *Nature. People. Places*. Récupéré de <https://www.belleisleconservancy.org>

Brooklyn Bridge Park. (s.d.) *Brooklyn Bridge Park*. Récupéré de <https://www.brooklynbridgepark.org>

Brosseau, C., Ackaoui, M., Giger, T., Lafontaine, L., Senécal, G., Boucher, J., Boivin, J. (2016). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.4\\_recherche\\_documentaire\\_prealable\\_evaluation\\_interet\\_patrimonial\\_de\\_l\\_ish\\_20160809.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.4_recherche_documentaire_prealable_evaluation_interet_patrimonial_de_l_ish_20160809.pdf)

Cha, J. (2017). *Visions d'aménagement pour le Parc Jean-Drapeau 1992-2017* : Recensement et analyse de rapports d'études et projets, étude de comparables et propositions de visions d'aménagement, Montréal.

Cha, J., Archambault-Lelièvre, G. et Malo-Sauvé, A. (2019). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la Cité du Havre*. Montréal .

Cha, J., Archambault-Lelièvre, G. et Malo-Sauvé, A. (2019). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de La Ronde* (version préliminaire). Montréal.

Cha, J., Perras, M. (2018). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.5\\_recherche\\_documentaire\\_prealable\\_ile\\_notre-dame\\_20180914.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.5_recherche_documentaire_prealable_ile_notre-dame_20180914.pdf)

Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). (2018, 14 mai). *Analyse de cycle de vie préliminaire des activités de la société du parc Jean-Drapeau*. [rapport technique]. Montréal. École Polytechnique de Montréal.

Cranz, G. (1982). *The Politics of Park Design: a History of Urban Parks in America*. Cambridge, Massachusetts. MIT Press.

Czerniak, J., Hargreaves, George. (2007). *Large Parks*. Cambridge. Harvard Graduate School of Design.

Direction des transports, Ville de Montréal. (2017, décembre). *Mobilité au parc Jean-Drapeau: État des lieux, enjeux et premiers constats*. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.2\\_rapport\\_mobilite.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.2_rapport_mobilite.pdf)

Deloitte. (2019). *2020 Global Marketing Trends*. Récupéré de [https://www2.deloitte.com/content/dam/insights/us/articles/2020-global-marketing-trends/DI\\_2020%20Global%20Marketing%20Trends.pdf](https://www2.deloitte.com/content/dam/insights/us/articles/2020-global-marketing-trends/DI_2020%20Global%20Marketing%20Trends.pdf)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2016). *Énoncé de l'intérêt patrimonial du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20SAINTE-H%C9L%C8NE\\_%C9NONC%C9\\_FINAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20SAINTE-H%C9L%C8NE_%C9NONC%C9_FINAL.PDF)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2018). *Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20NOTRE-DAME\\_%C9NONC%C9\\_FINAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20NOTRE-DAME_%C9NONC%C9_FINAL.PDF)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2019). *Énoncé de l'intérêt patrimonial de la Cité du Havre*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9%20FINAL\\_CIT%20DU%20HAVRE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9%20FINAL_CIT%20DU%20HAVRE.PDF)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2019). *Énoncé de l'intérêt patrimonial de La Ronde*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9%20FINAL\\_LA%20RONDE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9%20FINAL_LA%20RONDE.PDF)

DMA, FABG. (2010, mars). *La Biosphère d'Environnement Canada, plan directeur de développement et mise en valeur des installations*. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/5.1.3\\_synthese\\_plan\\_directeur\\_biosphere.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/5.1.3_synthese_plan_directeur_biosphere.pdf)

Domino Park. (s.d.) *Domino Park*. Récupéré de <https://www.dominopark.com>

Drapeau, I. (2017, 20 novembre). *Atelier sur l'accessibilité et la mobilité au parc Jean-Drapeau* [compte-rendu]. Montréal.

Lessard, R. (doc.). (2006, mai). *Le transport urbain une question de santé* [rapport annuel]. Direction de la santé publique de Montréal. Récupéré de [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Transport/Archives/2006/drouinlessard\\_presentation.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Transport/Archives/2006/drouinlessard_presentation.pdf)

Dubé, P., Lapalme, J. (2016, décembre). *PJD : Vers un parc intelligent*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.3.\\_pjd\\_vers\\_un\\_parc\\_intelligent\\_version\\_finale.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.3._pjd_vers_un_parc_intelligent_version_finale.pdf)

Ellio, Conseil en développement durable. (2017, 30 novembre). *Parc Jean-Drapeau, réflexion stratégique de développement durable*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.3\\_rapport\\_developpement\\_durable.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.3_rapport_developpement_durable.pdf)

Ethnoscop Inc. (2001). *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*. Montréal

EVExperience. (s.d.) *St. Patrick's Island*. Récupéré de <https://www.evexperience.com/st-patricks-island>

Fahlgren, G. et al. (2019) *Landscapes Paysages*, 21(3). Récupéré de <https://www.aapc-csla.ca/sites/csla-aapc.ca/files/Landscape%20Paysages/2019/CSLQ0319.pdf>

Garrett, J. T. et al. (2019). *The Canadian City Parks Report*. Park People / les Amis des parcs.



- Garrett, J. T. et al. (2020). *The Canadian City Parks Report*. Park People / les Amis des parcs.
- Garvin, A. Brands, R. (2011). *Public Parks. The key to livable communities*. New York. W.W. Norton & Co.
- Global Wellness Summit. (2018). *Rapport sur les tendances mondiale du bien-être*. Récupéré de <https://www.globalwellnesssummit.com/2018-global-wellness-trends/>
- Groupe DDM. (2016). *Estimation du nombre d'arbres et de la canopée sur les îles du parc Jean-Drapeau*. Montréal
- Groupe IBI, DAA. (2009, juin). *Parc Jean-Drapeau, le plan d'investissement et de financement. Un projet pour faire rêver de Montréal...Faire renaître les îles* (version préliminaire). Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.7\\_pjd\\_plan\\_investissement\\_financement.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.7_pjd_plan_investissement_financement.pdf)
- Ipsos (2018, 16 octobre). *Priorisation des segments à plus fort potentiel, étude de segmentation de marché pour la SPJD* (rapport final).
- Lab ville prospective, Faculté d'aménagement. Université de Montréal. (2018). *Le parc Jean-Drapeau en 2037 : Quels nouveaux usages, quelles nouvelles expériences urbaines et quelles mobilités?* [Rapport d'activité : atelier de codesign prospectif]. Montréal
- Langevin, S. Jodoin-Nicole, L. (2018, 19 septembre). *La consultation citoyenne numérique aux services de la sauvegarde du patrimoine moderne*. Montréal. STGM architectes. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/8.45\\_stgm\\_architectes.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/8.45_stgm_architectes.pdf)
- Lincourt, J.-J. (2017, décembre). *Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.5\\_rapport\\_reflexion\\_arbre.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.5_rapport_reflexion_arbre.pdf)
- Lincourt, J.-J. (2017). *Plan maître forestier*, Montréal, Société du parc Jean-Drapeau.
- Low, S. M., Taplin, D. (2005). *Rethinking Urban Parks. Public Space and cultural diversity*. Austin, TX : University of Texas Press.
- Magnoux, A., Cogliastro, A. et Pellerin, S. (2017), *Évaluation de la qualité écologique des secteurs forestiers du Mont-Bouillé de l'île Sainte-Hélène*, Montréal, Institut de recherche en biologie végétale.
- Maison de l'innovation sociale. (2017). *Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.4\\_gouvernance\\_ouverte.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.4_gouvernance_ouverte.pdf)
- Martin, A., Goryakin, Y., Suhrcke, M. (2014). *Does active commuting improve psychological wellbeing? Longitudinal evidence from eighteen waves of the British Household Panel Survey*. PubliMed.gov., US National Library of Medicine, National Institutes of Health. Récupéré de <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25152507>
- Michigan Department of Natural Resources (DNR) et Belle Isle Conservancy. (2018). *Belle Isle Park Strategic Management Plan* (draft). Détroit.
- Nagel, C. (2020, 2 janvier), *City parks aren't luxuries. They are critical infrastructure*. The Hill. Changing America. Récupéré de <https://thehill.com/changing-america/opinion/476518-city-parks-are-critical-infrastructure>.
- Office de consultation publique de Montréal (OCPM). (2019). *Rapport de consultation publique : Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau*, Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/rapport\\_final\\_parc\\_jean-drapeau.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/rapport_final_parc_jean-drapeau.pdf)
- Plante, P. (2018, 6 avril). *Lettre de la mairesse de Montréal adressée à la présidente de l'OCPM*. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/1.1.1\\_lettre\\_de\\_la\\_mairesse\\_de\\_montreal.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/1.1.1_lettre_de_la_mairesse_de_montreal.pdf)
- Ramahatra, H. (2018, février) *Sondage auprès des usagers du circuit Gilles-Villeneuve membres des fédérations et des clubs sportifs*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.
- Riopel+Associés Architectes. (2017, 23 mars) *Pavillon Hélène-de-Champlain, Société du parc Jean-Drapeau* [proposition d'aménagement]. Montréal.
- Scénario B stratégies et design. (2016, 16 juin). *Identifier les types d'événements potentiels (existants ou émergents) pour les espaces ciblés par le Plan d'Aménagement et de Mise en Valeur (PAMV)*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.2\\_pjd\\_ideation\\_et\\_reflexion\\_scenario\\_b\\_pamv\\_2016\\_06\\_16.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.2_pjd_ideation_et_reflexion_scenario_b_pamv_2016_06_16.pdf)
- Skift . (2018). *Skift Megatrends 2018*. Récupéré de <https://skift.com/megatrends-2018/>
- Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal. (2018, février). *Parc Jean-Drapeau, portrait de la situation patrimoniale*. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.7\\_situation\\_patrimoniale.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.7_situation_patrimoniale.pdf)
- Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. Ville de Montréal. (2007). *Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène; analyse des valeurs patrimoniales*, Montréal.
- Service de la culture, Ville de Montréal. (2018, 6 mars). *Portrait de l'art public au parc Jean-Drapeau*. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.8\\_lart\\_public\\_au\\_parc\\_jean-drapeau.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.8_lart_public_au_parc_jean-drapeau.pdf)
- Société du parc Jean-Drapeau. (2007). *Actualisation du plan directeur de mise en valeur et de développement du parc Jean-Drapeau*, Montréal.
- Société du parc Jean-Drapeau. (2017, 3 août) *Synthèse du rapport d'analyse sur l'opportunité de créer la fondation en innovation environnementale du parc Jean-Drapeau*. Montréal.
- Société du parc Jean-Drapeau. (2018, 28 mars). *État des lieux du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.1\\_pjd\\_etatdeslieux.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.1_pjd_etatdeslieux.pdf)
- SoftdB. (2017, février). *Étude acoustique pour l'amphithéâtre extérieur du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.7\\_etude\\_acoustique\\_pour\\_lamphitheatre\\_exterieur\\_du\\_parc\\_jean-drapeau\\_-\\_fevrier\\_2017.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.7_etude_acoustique_pour_lamphitheatre_exterieur_du_parc_jean-drapeau_-_fevrier_2017.pdf)
- Société du parc Jean-Drapeau. (2018, janvier). *Analyse des enjeux de l'offre pour l'amélioration continue de l'expérience des visiteurs du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.6\\_pjd\\_experience\\_offre.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.6_pjd_experience_offre.pdf)
- Société du parc Jean-Drapeau. (2018). *État des lieux du parc Jean-Drapeau, dans le cadre des consultations publiques et préparation du Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028*. Montréal
- Southworth, M. (2005). *Designing the walkable city*. *Journal of Urban Planning and Development*, 31(4). Récupéré de [https://faculty.bemidjistate.edu/mlawrence/Southworth\\_2005.pdf](https://faculty.bemidjistate.edu/mlawrence/Southworth_2005.pdf)
- Stanley Park Ecology Society. (2011). *Home - Stanley Park Ecology Society*. Récupéré de <http://stanleyparkecology.ca>
- Stébenne, I. (2017, 21 novembre). *Plan de l'Expérience client 2018*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.
- Tate, A. (2015). *Great City Parks* (2e édition). Londres. Routledge.
- Toronto and Region Conservation Authority. (2018). *Tommy Thompson Park: Toronto's urban wilderness*. Récupéré de <https://tommythompsonpark.ca>
- Valois, N. (2013). Expo 67 : *Événement clé de l'histoire de l'architecture de paysage au Canada*. Landscape Paysage +, Été 2013. Récupéré de : <https://lacf.ca/grants-portfolio/expo-67-le-patrimoine-recent-de-l%E2%80%99architecture-de-paysage-au-canada-phase-2>
- Ville de Montréal. (1993). *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles*, Montréal.
- Voyagez Futé. (2019). *Plan de mobilité durable* [Diagnostic mobilité – relevé]. Montréal.
- Voyagez Futé. (2019, 14 février). *Plan de mobilité durable* [plan d'action]. Montréal.
- Wright, A. (2013). *Future Park: Imagining Tomorrow's Urban Parks*. Collingwood : CSIRO Publishing.







# 2

## CADRE STRATÉGIQUE





# UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT

La Société du parc Jean-Drapeau s'est dotée d'un cadre stratégique afin de guider l'élaboration du *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030*. Cette nouvelle toile de fond, basée sur une application transversale de développement est composée de cinq éléments essentiels interreliés :

La mission définit le rôle de l'organisation, en justifie l'existence et pilote l'ensemble des activités. La mission du Plan directeur reflète la volonté des citoyens qui se sont prononcés lors des consultations publiques menées par l'Office de consultation publique de Montréal en 2018. (cf.chap. 2.1)

La vision décrit globalement l'image que souhaite devenir le Parc au terme d'un horizon de planification de 10 ans. De manière organisationnelle, elle guide la gestion du changement et l'application des stratégies à long terme qui découleront des axes de développement, dans une perspective de développement durable. (cf. chap. 2.2)

Les principes directeurs agissent comme des règles d'action et encadrent le fonctionnement et les grandes décisions stratégiques de l'organisation. Ils ont été élaborés à partir des états des lieux (2017) qui présentaient les problématiques ainsi que les richesses historiques et actuelles du Parc en lien avec son développement futur. (cf. chap. 2.3)

Les principes d'aménagement traduisent les règles d'action qui assurent la mise en œuvre des projets d'aménagement. Ils sont liés au diagnostic physique (2017) qui s'appuie sur quatre grands constats soit : le contexte, l'histoire, les écosystèmes, la programmation, la mobilité et les expériences. L'ensemble de ces constats reflètent les principaux enjeux de conservation et de mise en valeur du Parc. (cf.chap. 2.4)

Les orientations stratégiques fournissent la direction à suivre pour réaliser la mission et traduisent les principes directeurs Ils accompagnent de manière transversale l'ensemble des projets et des activités, et compte pour ce faire sur la coopération des divers collaborateurs et directions internes. Ils ont été déterminés à partir de l'analyse des tendances sociétales et des défis contemporains des grands parcs urbains. (cf. chap. 2.5)

Les axes de développement proposent des solutions pour atteindre la vision et répondent aux défis récurrents et aux problèmes actuels du Parc. Chacun des axes de développement déterminent la finalité des priorités recherchées à long terme. Ils sont documentés à l'aide d'objectifs spécifiques, de stratégies ciblées, d'indicateurs et de cibles en regard aux meilleures pratiques recensées en ce qui a trait au développement culturel, économique, social et environnemental. (cf. chap. 2.6)

Au final, l'application de ce cadre stratégique ouvre la porte à une vision intégrée de développement, de synergie et de complémentarité des champs d'expertises. Cette ouverture à de nouvelles façons de réfléchir et d'approcher les solutions de manière transversale permettra d'instaurer un véritable changement de culture au sein de l'organisation et permettra au Plan directeur de tendre vers un projet de société qui soit économiquement pérenne , écologiquement durable, socialement équitable, et capable d'être inclusif de manière à répondre aux besoins et aux ambitions de la société montréalaise.







## 2.1 MISSION

Constituée par la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau a pour mission de conserver, d'aménager, de mettre en valeur et de développer ce grand parc urbain public, de veiller à la saine cohabitation des activités qui s'y déroulent et d'assurer sa pérennité pour les générations actuelles et futures.





## 2.2 VISION

### LE GRAND PARC URBAIN INSULAIRE ET DURABLE

En 2030, le parc Jean-Drapeau s'est réinventé pour devenir un des parcs emblématiques de la métropole. Il est reconnu pour la diversité des expériences individuelles et collectives qu'il offre en rapport avec la nature, les paysages, l'histoire, la culture et le sport. Il est un laboratoire des meilleures pratiques en développement durable ; il célèbre ses patrimoines ; il constitue une destination qui se démarque ; il est une source de fierté pour la société montréalaise.

Il est un leader engagé, tourné vers l'excellence, fédérateur de partenariats et impliqué dans sa communauté.





## 2.3

# PRINCIPES DIRECTEURS



La Société s'appuie sur un total de cinq grands principes directeurs qui constituent des références morales destinées à guider et à influencer les décisions de manière cohérente.

- Respecter l'environnement et assurer la transition écologique
- Préserver le territoire et valoriser les patrimoines
- Favoriser la diversité et l'inclusion
- Exiger l'excellence, la responsabilité et l'intégrité dans ses pratiques
- Agir en partenariat





# 2.4

## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



- Positionner le Parc à l'échelle métropolitaine et régionale
- Célébrer le caractère insulaire du Parc
- Mettre en valeur le riche héritage patrimonial
- Mettre en valeur les paysages aquatiques et leurs écosystèmes
- Favoriser la diversité et la connectivité des écosystèmes
- Assurer le continuum d'expériences paysagères du Parc
- Miser sur les expériences paysagères de mobilité pour découvrir le Parc





## 2.5

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Les orientations stratégiques définissent la structure du Plan directeur et de la Société du parc Jean-Drapeau.

Les orientations agissent de manière transversale dans l'organisation et servent d'ancrage au choix des projets et des activités.





# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME MÉTA-ORIENTATION

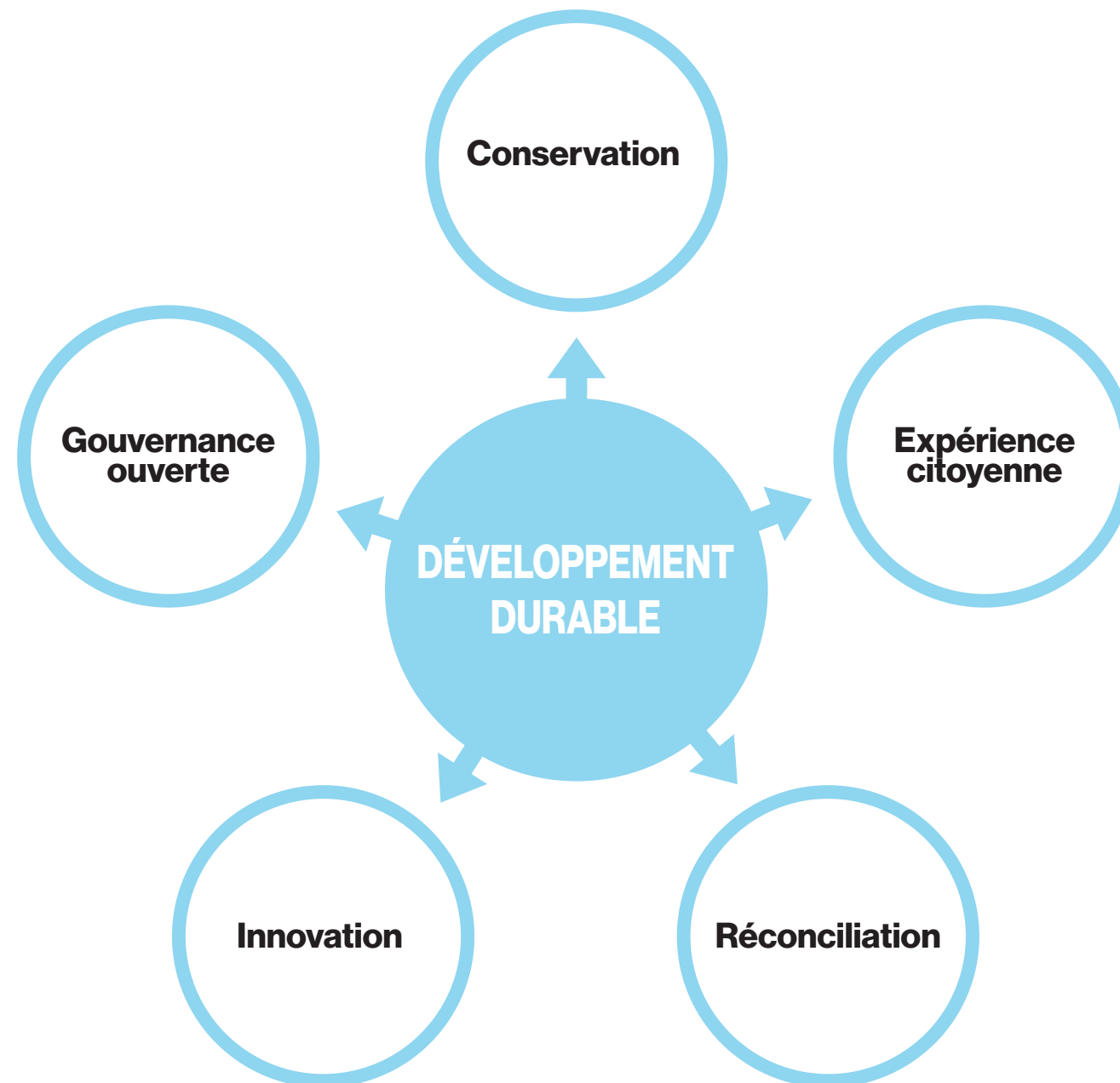
Chaque orientation est définie autour d'un thème prioritaire et propose des objectifs et des stratégies qui se traduiront par des plans d'action triennaux.

L'orientation en matière de développement durable constitue un fil conducteur pour toutes les autres.

L'application des préceptes du développement durable pour le Parc vise à garantir la saine gestion de toutes les ressources (financières, matérielles, naturelles, humaines, etc.) :

- Promouvoir la santé globale et la qualité de vie des équipes et des parties prenantes
- Concevoir des modèles d'affaires pérennes et résilients qui apporteront des solutions aux problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Ceci passe par l'innovation, par la gouvernance ouverte, par la place centrale occupée par le citoyen, par la conservation des patrimoines et par la réconciliation avec les peuples autochtones.



# ORIENTATION STRATÉGIQUE

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## UN PARC MOBILISÉ POUR RÉALISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### CONSTATS ET PERSPECTIVES

La Ville de Montréal a pris de multiples engagements et a mis en œuvre de nombreux projets pour être reconnue en tant que chef de file de la transition écologique et de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle internationale et locale. Cela se traduit notamment par sa participation active à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies et par sa participation au groupe C40, constitué de grandes métropoles mobilisées pour lutter contre les changements climatiques et pour faciliter l'adaptation à ce phénomène planétaire. Elle a également démontré sa préoccupation en matière d'amélioration du capital santé de la population, son dynamisme culturel ainsi que sa volonté de favoriser l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre de la transition écologique au moyen d'une gouvernance ouverte.

En tant que gestionnaire d'un grand parc public, la Société du parc Jean-Drapeau veut contribuer à l'atteinte des objectifs que la Ville de Montréal s'est assignés en matière de transition écologique et de lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi elle a adopté une politique de développement durable en 2009. Toutefois, l'absence de mécanisme interne de mise en œuvre n'a pas permis de concrétiser l'approche proposée dans cette politique. De plus, la mixité des usages, la programmation diversifiée et le manque de vision d'ensemble ont créé de fortes pressions sur les écosystèmes des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Or, le regroupement des efforts de plusieurs des acteurs présents au Parc permettrait de stimuler la transition écologique. Le Parc serait ainsi appelé à jouer un rôle grandissant dans la ville comme espace résilient, comme lieu bénéfique à la santé des communautés et comme élément déterminant de sa capacité à faire face aux changements climatiques.

### D'ici 2030:

Le Parc a inscrit la transition écologique et le développement durable dans sa culture organisationnelle et contribue à leur déploiement dans la collectivité. Il a adopté les meilleures pratiques dans la protection de ses écosystèmes, dans l'aménagement de ses espaces, dans ses bâtiments, dans ses approvisionnements et dans sa programmation. Les membres de son personnel ont acquis les compétences adéquates et sont eux-mêmes des instigateurs de bonnes pratiques.

Un campus de la transition écologique a été créé au Parc. Ce campus contribue à rassembler et à dynamiser les acteurs de la transition écologique qui œuvrent notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'engagement des citoyens et des changements en matière de comportements. Tout ceci permet au Parc de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la communauté grâce notamment à la sensibilisation et aux changements de comportements de ses visiteurs, de ses clients et de ses partenaires. Le Parc est entré dans une dynamique de régénération dont les effets positifs s'étendent bien au-delà de ses limites et font rayonner Montréal.



# Objectif 1

## Assurer la transition écologique et devenir un Parc responsable et résilient devant les changements climatiques

### Stratégies

- Implanter un système de gestion environnementale
- Viser la carboneutralité et le « zéro déchet »
- Favoriser une économie socialement et environnementalement responsable en misant sur la formation de nos équipes, sur l'approvisionnement responsable, sur l'internalisation des coûts, sur l'économie circulaire, sur l'économie sociale et sur l'investissement responsable

### Indicateurs

	Cible 2030
• Certification du système de gestion environnementale et sociale	Obtenu
• Taux de matières valorisées	85%
• Tonnes nettes d'émissions directes de GES, en tonnes de CO2 équivalent	Carboneutralité des opérations de la Société

### Actions proposées

- Concevoir des plans d'action triennaux en matière de développement durable pour une gestion responsable des ressources et pour intégrer les principes du développement durable à l'ensemble des secteurs d'activité
- Élaborer des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables au fonctionnement, à la mobilité, aux infrastructures et à la programmation du Parc
- Adopter une politique d'approvisionnement responsable afin de favoriser la transition vers une économie socialement et environnementale responsable
- Intégrer les coûts sociaux et environnementaux aux stratégies d'affaires (ententes et activités de la Société : promoteurs, locateurs, professionnels, etc.) au moyen de mesures écofiscales

# Objectif 2

## Mobiliser citoyens et parties prenantes autour du développement durable

### Stratégies

- Développer les compétences à l'interne
- Impliquer les partenaires insulaires, promoteurs, citoyens et autres acteurs impliqués pour réaliser la mission et la vision du Parc
- Élaborer des partenariats avec des établissements d'enseignement, des organismes et le secteur privé pour faire avancer la recherche, pour en mesurer les retombées et pour participer au transfert de connaissances
- Faire rayonner le positionnement durable de la Société

### Indicateurs

	Cible 2030
• Projets en incubation sur le campus de la transition écologique	40
• Projets en accélération sur le campus de la transition écologique	30

### Actions proposées

- Préparer dans les plans d'action triennaux des projets qui sollicitent la collaboration des citoyens
- Bâtir dans les plans d'action triennaux des projets qui seront réalisés en collaboration avec les partenaires insulaires
- Échafauder dans les plans d'actions triennaux des projets qui seront réalisés en partenariat avec des établissements d'enseignement, des organismes communautaires et des entreprises du secteur privé
- Encourager les promoteurs d'événements à adopter des pratiques durables



# Objectif 3

**S’engager socialement, contribuer à l’éducation et aux saines habitudes de vie de la population**

## Stratégies

- Promouvoir le parc comme lieu possible de réalisation d’activités de bénévolat pour les entreprises et pour les organismes partenaires
- Développer des activités d’éducation relative à l’environnement
- Accroître l’offre alimentaire durable (santé, proximité, lutte contre le gaspillage) et valoriser l’activité physique

## Indicateur

	Cible 2030
• Certification “Entreprise en santé” BNQ 9700-800 ou équivalent	Obtenue

## Actions proposées

- Intégrer aux politiques, aux directives et aux activités du Parc des mesures d’inclusion sociale (accessibilité universelle, programmation adaptée, prix abordables, etc.)
- Établir des partenariats permettant d’offrir des activités éducatives ayant trait à l’environnement qui favorisent le sentiment d’appartenance au Parc et l’engagement envers la conservation et le développement durable
- Mettre en œuvre un plan de promotion de saines habitudes de vie

# ORIENTATION STRATÉGIQUE

## CONSERVATION

### LA PROTECTION DE L'ENSEMBLE DES PATRIMOINES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

#### CONSTATS ET PERSPECTIVES

Les premières traces de présence humaine au parc Jean-Drapeau remontent au XIII<sup>e</sup> siècle avec les Iroquoiens du Saint-Laurent, une population remplacée par l'occupation française au XVII<sup>e</sup> siècle et par la présence britannique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les grands travaux réalisés entre les années 1930 et 1960 sur l'île Sainte-Hélène d'origine puis le grand plan d'ensemble de l'Expo 67 figurent parmi les plus importantes phases d'aménagement des îles. Au cours des 150 dernières années, les meilleurs concepteurs ont réalisé des projets innovants et marquants qui jalonnent la longue tradition d'excellence du Parc en matière d'architecture de paysage et de design. La reconnaissance du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène, citée en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* en 2007, témoigne de son importance pour le territoire montréalais. Des études documentaires et des énoncés de l'intérêt patrimonial ont reconnu les valeurs des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ainsi que des nombreux éléments caractéristiques qui les composent. Cependant, les interventions, l'utilisation et la gestion du Parc ne reflètent ni la sensibilité autochtone, archéologique, culturelle, écologique et symbolique ni la richesse patrimoniale significative et unique du lieu. Son état physique fortement dégradé nécessite des mesures immédiates et vigoureuses pour répondre à l'importance du lieu. Les interventions de conservation devront s'appuyer sur la *Politique du patrimoine* adoptée par la Ville de Montréal en 2004 et sur la *Charte des jardins historiques (Charte de Florence)* adoptée par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) en 1982. Il est donc temps de reconnaître à leur juste valeur les patrimoines du parc Jean-Drapeau comme des composantes privilégiées, distinctives et indissociables de son identité, d'augmenter la notoriété du Parc en matière de conservation et de commémoration et d'intégrer la vision autochtone du territoire à la réflexion dans le domaine de la conservation.

#### D'ici 2030 :

La Société a mis en application le plan de conservation pour l'ensemble de ses patrimoines. Avec une cohérence d'ensemble et dans une perspective de développement durable, il a répondu au *Plan maître forestier*, il a procédé à la restauration des aménagements paysagers d'intérêt (plaine des Jeux, sous-bois, jardins, roseraie) et de la Place des Nations ainsi qu'à la réhabilitation des bâtiments militaires, du pavillon Hélène-de-Champlain et de la Biosphère. Une vocation pérenne a été définie pour la totalité des bâtiments et des espaces. Un campus de la transition écologique a été créé au Parc avec les acteurs pertinents et contribue maintenant à l'avancée de la recherche, de l'expérimentation et des changements de comportements. La Société a adopté une programmation liée à l'éducation, à la diffusion et à la sensibilisation en matière de patrimoines.

# Objectif 1

## Protéger et rehausser le patrimoine naturel du Parc (arboricole, floral, faunique, fluvial)

### Stratégies

- Reconnaître le patrimoine naturel des îles et approfondir la connaissance du territoire au sein de la Société du parc Jean-Drapeau
- Protéger, connecter et valoriser le patrimoine naturel et les milieux d'intérêt écologique

### Indicateurs

	Cible 2030
• Taux d'augmentation de la canopée	30%
• Taux d'augmentation d'espaces verts occupés par des milieux humides et des forêts à trois strates	40%
• Espaces verts occupés par des prairies et des arbustiaies	5%

### Actions proposées

- Créer un corridor écologique
- Obtenir le statut légal de protection de l'écosystème forestier du mont Boullé et la désignation « rare » pour la micocoulaie de l'île Sainte-Hélène par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
- Effectuer le relevé annuel des bio-indicateurs
- Bonifier les habitats fauniques et végétaux
- Établir une carte des zones fragiles sur le plan environnemental et mettre en œuvre les stratégies requises pour éviter de les altérer (édifices, aménagements divers, etc.)
- Réviser et mettre en œuvre les recommandations du *Plan maître forestier* (2017)



# Objectif 2

Protéger et rehausser les patrimoines anthropiques (archéologique, bâti, artistique et mémoriel)

## Stratégies

- Reconnaître le caractère patrimonial du Parc
- Mettre en valeur les éléments patrimoniaux

## Indicateur

	Cible 2030
• Indice de vétusté des éléments patrimoniaux	25%

## Actions proposées

- Accorder un statut de protection à au moins un édifice ou un site du Parc
- Proposer l'agrandissement des limites du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène pour y inclure La Ronde et la Cité du Havre
- Maintenir en l'état, restaurer les œuvres d'art, les aménagements paysagers et les objets bâtis
- Réviser le *Plan directeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène* et le mettre en œuvre au moins en partie
- Former un comité permanent pour mener une réflexion à long terme sur toutes les infrastructures

# Objectif 3

Élaborer des outils qui guideront la prise de décisions, la protection des milieux et l'engagement de la communauté

## Stratégies

- Produire des outils de contrôle
- Se doter d'une gouvernance qui intègre la sensibilité au patrimoine
- Créer une veille patrimoniale
- Favoriser la communication et l'interprétation des patrimoines

## Indicateur

	Cible 2030
• Nombre de parcours thématiques et d'éléments d'interprétation qui mettent en valeur les patrimoines du Parc	5

## Actions proposées

- Produire des guides d'utilisation générale et spécifique pour encadrer toute intervention dans le Parc et collaborer dans ce sens avec les promoteurs
- Former un groupe de suivi en patrimoine et en environnement
- Créer des parcours de découverte thématiques
- Organiser des activités éducatives mettant en valeur les divers patrimoines du Parc
- Mettre au point une offre culturelle spécifique à l'histoire et à l'identité du Parc
- Offrir des formations aux employés sur les notions de patrimoine et de conservation
- Favoriser la participation citoyenne dans l'élaboration des stratégies de préservation et d'éducation

# ORIENTATION STRATÉGIQUE

# GOUVERNANCE OUVERTE

UN MODE DE GESTION POUR UNE PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE

## CONSTATS ET PERSPECTIVES

En 2011, le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) a été créé à l'échelle internationale et regroupe aujourd'hui 75 pays, dont le Canada. Les États partenaires sont unis dans leur volonté de favoriser notamment la transparence budgétaire et fiscale, l'accès à l'information, la participation des citoyens à la vie publique et l'innovation démocratique. À l'échelle municipale, de plus en plus de villes adoptent des budgets participatifs qui permettent à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal, comme c'est le cas dans certains arrondissements montréalais. L'utilisation d'outils tels que les plateformes collaboratives et de participation citoyenne favorise aussi la gouvernance ouverte en permettant aux citoyens de soumettre des projets à caractère social, culturel, économique ou environnemental, d'être informés et de prendre la parole à propos de projets qui touchent la métropole.

Ces nouvelles tendances en matière de gouvernance et de transparence obligent aujourd'hui les parcs à transformer leurs modes de fonctionnement. Or, même si la Société du parc Jean-Drapeau peut compter sur une structure de gouvernance efficace, celle-ci ne dispose pas des mécanismes nécessaires pour appliquer des modèles d'ouverture et de transparence dans le processus décisionnel. Les décisions sont prises essentiellement selon les capacités financières de la SPJD alors que les citoyens réclament de mieux comprendre le rôle de la SPJD et la cohérence de ses décisions. L'introduction d'une démarche de gouvernance ouverte au sein des pratiques de la SPJD s'avère donc nécessaire si elle veut pouvoir offrir l'expérience souhaitée par les citoyens. Bien que complexes, ces transformations ouvrent de nouvelles possibilités. La Société doit s'adapter à ces changements profonds, redéfinir son écosystème collaboratif – composé de collectifs citoyens, d'OBNL, d'entreprises, de fonctionnaires et des pouvoirs publics –, revoir son mode de travail en vase clos et introduire la notion d'inclusion dans son mode de gouvernance.

### D'ici 2030 :

Grâce à sa culture d'ouverture et à ses nouveaux mécanismes de gestion mis en place, le parc Jean Drapeau est reconnu pour l'efficacité de ses instances de dialogue et de collaboration multi-acteurs. Les citoyens et les organisations qui y planifient des activités apportent une contribution essentielle au développement du Parc, que ce soit dans sa programmation, son offre ou son aménagement. L'assemblée annuelle, les tables de concertation, le site internet de la Société et les groupes de travail thématique sont autant d'espaces qui suscitent la collaboration. Ces partenariats «public-privé-citoyen» permettent d'associer les parties prenantes aux grands projets et de miser sur leur expertise.

La gouvernance ouverte est maintenant pleinement intégrée dans les modes de gestion de ce lieu emblématique de Montréal. Les projets issus du Plan directeur reflètent les besoins de la société et des citoyens, qui éprouvent un fort sentiment d'appartenance au parc Jean-Drapeau et en parlent avec fierté.



# Objectif 1

## Ancrer la transparence, la collaboration et la participation dans les pratiques de l'organisation

### Stratégies

- Rendre compte avec transparence des décisions ainsi que de l'efficacité des opérations et des activités afin de garantir l'imputabilité et le respect de l'intérêt public dans toutes les décisions prises au parc Jean-Drapeau
- Préciser la place et le rôle des acteurs externes à l'intérieur du processus de décision
- Faire évoluer les processus de gestion de manière à structurer des pratiques d'ouverture
- Assurer une bonne coordination des efforts afin d'accroître l'efficacité des opérations et augmenter la satisfaction des citoyens
- Fonder le modèle d'affaires sur des partenariats et la valorisation des ressources du Parc

### Indicateurs

	Cible 2030
• Augmentation du taux de confiance des citoyens en ce qui a trait à la gouvernance de la Société	10%
• Augmentation du nombre de documents mis en ligne (données ouvertes) par la Société	40%

### Actions proposées

- Se doter d'une politique et d'un plan de partage des données ouvertes
- Organiser une assemblée annuelle devant audience et virtuelle avec participation citoyenne
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour permettre la coresponsabilité et l'agilité décisionnelle des équipes
- Coordonner les actions de façon structurée et efficace par l'entremise de plans opérationnels dans chacun des services
- Assurer la collecte interne de données afin d'instituer une reddition de comptes annuelle grâce au partage d'un tableau de bord comportant les indicateurs d'atteinte des objectifs budgétaires, extrafinanciers et opérationnels

# Objectif 2

## Mobiliser les parties prenantes pour mieux garantir la pérennité du Parc

### Stratégies

- Permettre aux citoyens de suggérer des approches, des solutions et des initiatives cohérentes avec le Plan directeur
- S'appuyer sur l'engagement des citoyens dans la préservation et la valorisation du Parc
- Utiliser les modèles de co-construction pour trouver des solutions structurantes

### Indicateurs

	Cible 2030
• Nombre d'espaces permanents de concertation favorisant l'implication citoyenne	10
• Augmentation du nombre de projets en conformité avec une grille de sélection de projets	75%

### Actions proposées

- Adopter une politique de consultation publique et de participation citoyenne
- Créer des tables de concertation thématiques avec différents groupes de parties prenantes
- Faciliter la création d'un groupe d'intérêt pour la protection du Parc
- Créer des mécanismes de participation sous la forme d'une plateforme collaborative
- Appliquer la grille de sélection de projets en fonction des exigences de la politique d'appels à projets pour recevoir et retenir des propositions innovantes

# Objectif 3

## Faciliter le processus décisionnel des instances de gouvernance

### Stratégies

- Réviser le protocole d'entente de gestion entre la Ville de Montréal et la SPJD pour clarifier les rôles et les responsabilités entre les deux instances
- Collaborer avec la Ville et les autres paliers de gouvernement pour aligner les projets menés au Parc avec les objectifs de développement durable de Montréal et l'ensemble des politiques municipales, provinciales et fédérales
- Renforcer la collaboration active entre la Direction générale de la Ville et du Parc en vue d'atteindre les cibles des indicateurs de performance

### Indicateur

	Cible 2030
• Pourcentage de projets du Plan directeur bénéficiant d'un financement de la Ville	100%

### Actions proposées

- Arrimer la planification des investissements du Plan directeur au Plan décennal d'investissement de la Ville
- Intégrer la collaboration avec le Parc dans les objectifs administratifs annuels de la Ville afin que la réalisation des projets s'inscrive dans les politiques de l'administration municipale montréalaise
- Former un comité mixte intégrant les directions municipales concernées pour assurer la réalisation du Plan directeur dans son intégralité
- Recourir systématiquement aux expertises diverses des services de la Ville dans une perspective de complémentarité avec les expertises de la Société



# ORIENTATION STRATÉGIQUE

## INNOVATION

UN PARC QUI MET LE PROGRÈS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL AU CENTRE DE SES APPROCHES

### CONSTATS ET PERSPECTIVES

À l'ère de la révolution de l'information et de l'avènement des villes intelligentes, les lieux se construisent autour des besoins des citoyens, qui font écho à de nouvelles exigences en matière de transparence et de développement durable. Cette réalité fait appel à l'expérience des milieux et à l'ingéniosité des citoyens pour trouver des solutions innovantes qui ne se limitent pas à la technologie. Pour incarner le parc du XXI<sup>e</sup> siècle, la SPJD devra faire davantage appel à l'innovation, qu'elle soit technologique, sociale ou environnementale, en favorisant les écosystèmes collaboratifs, l'économie circulaire et les initiatives économiques alternatives, qui permettront de réduire les dépenses, de gagner en productivité et de répondre à une demande croissante pour un mode de vie et de consommation écoresponsable.

Pour devenir un parc qui se démarquera, la SPJD devra également répondre aux tendances actuelles et adopter les meilleures pratiques, y compris en matière d'aménagement, en souscrivant aux recommandations de la *New Landscape Declaration*, en répondant à l'appel de la *Landscape Architecture Foundation* (2016) et en adhérant à la *Déclaration du design de Montréal* (2017). Les grandes organisations mondiales à l'origine de ces initiatives reconnaissent le pouvoir de l'architecture de paysage et le potentiel du design pour résoudre la crise climatique. La Société pourra atteindre ainsi ses objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### D'ici 2030 :

La Société a intégré l'innovation dans sa culture organisationnelle notamment en ayant recours à une transformation numérique homogène, à un modèle d'affaires alternatif, à un processus d'amélioration continue qui encourage l'adoption de nouvelles façons de faire, à la valorisation de la créativité des acteurs locaux et internationaux ainsi qu'à une meilleure interaction avec les citoyens.

Le Plan directeur est lui-même issu d'une vision fondée sur l'audace et sur l'innovation. Ainsi, des projets émergent des données ouvertes collectées au Parc. L'entrepreneuriat bénéficie du territoire du Parc pour proposer des solutions aux problèmes environnementaux et sociaux.

La Société est un acteur incontournable de l'écosystème d'innovation durable montréalais.

# Objectif 1

## Adopter des technologies qui augmentent l'efficacité, la rentabilité et l'attrait du Parc

### Stratégies

- Permettre aux visiteurs et aux occupants du Parc d'être connectés en tout temps pour faire part de leurs expériences
- Satisfaire les besoins des citoyens et des organisateurs lors des périodes de fort achalandage (événements sportifs et culturels) et dans les installations permanentes et temporaires (piscine, plage, etc)
- Intégrer les nouvelles pratiques technologiques et numériques au sein de l'organisation afin de faire converger l'expérience employé, la performance de l'organisation et l'expérience citoyenne

### Indicateur

	Cible 2030
• <b>Nombre de nouvelles technologies intégrées</b>	<b>5</b>

### Actions proposées

- Permettre une connectivité numérique (Internet) sur l'ensemble du parc où elle est nécessaire
- Mettre en place des infrastructures de télécommunications novatrices afin d'éliminer l'ensemble des installations temporaires nécessaires aux grands événements et aux autres activités organisées au Parc
- Élaborer un modèle d'affaires fondé sur des partenariats afin de faire de la publicité croisée
- Faire du Parc un laboratoire d'essai pour les divers intervenants spécialistes en mobilité
- Installer du mobilier urbain intelligent, sans contrainte technologique, pouvant transmettre de l'information utile aux visiteurs

# Objectif 2

## Innovier sur le plan social, environnemental, technologique et culturel

### Stratégies

- S'associer à des fondations, à des entreprises et à des organismes voués à la promotion de l'économie sociale pour élaborer de nouveaux projets
- Encourager des partenariats innovants public-privé-citoyen
- Élaborer des partenariats avec des établissements d'enseignement, des organismes et le secteur privé pour faire avancer la recherche, pour en mesurer les retombées et pour participer au transfert de connaissances

### Indicateur

	Cible 2030
• Nombre de projets d'expérimentation mise en oeuvre	10

### Actions proposées

- Définir dans les plans d'action triennaux des appels à projets intégrant des critères d'innovation sociale
- Consacrer une partie des bâtiments dans le secteur du mont Boullé à un campus de la transition écologique voué à l'innovation et à l'éducation dans les domaines de la transition et de la résilience écologiques
- Servir de camp de base à des projets de démonstration à l'échelle du Parc en agriculture urbaine, en mobilité durable, en traitement des eaux usées et des déchets, en rénovation écologique, etc.
- Accueillir des activités d'incubation, de recherche et d'enseignement



# Objectif 3

## Contribuer à la valorisation du territoire grâce à l'innovation collaborative

### Stratégies

- Encourager les initiatives en innovation collaboratives numériques
- Mettre à disposition des jeunes pousses (*start-up*) des espaces vacants pour élargir l'éventail de services à portée sociale et environnementale
- Susciter des interactions entre le visiteur et le Parc afin de récolter des données pour favoriser les expérimentations interactives, améliorer l'expérience citoyenne

### Indicateur

	Cible 2030
• Nombre de projets publics, privés ou citoyens encourageant l'utilisation des espaces vacants	10

### Actions proposées

- Définir dans les plans d'action triennaux des appels à projets comprenant l'utilisation d'espaces vacants
- Installer un laboratoire modèle en matière de design et d'aménagement
- Offrir les installations du Parc aux acteurs de l'innovation sociale afin qu'ils puissent y organiser leurs forums, leurs congrès, leurs assemblées et leurs activités

# ORIENTATION STRATÉGIQUE

# EXPÉRIENCE CITOYENNE

## LES CITOYENS, ACTEURS DE LA VIE DU PARC, TRANSFORMÉS PAR LEUR EXPÉRIENCE

### CONSTATS ET PERSPECTIVES

L'ensemble de la population, et particulièrement les nouvelles générations, accorde une importance de plus en plus grande à la recherche de sens et à l'intégration de certaines valeurs dans leurs choix quotidiens, tant au travail que pendant leurs loisirs, tout en souhaitant participer à la conception de leurs propres expériences.

De plus, dans son rapport intitulé *Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, publié en 2015, l'UNESCO souligne l'importance de l'éducation populaire dans le développement d'une citoyenneté active, afin de permettre aux individus de participer concrètement au traitement de questions sociales telles que la solidarité intergénérationnelle, l'équité, l'exclusion, la protection de l'environnement et les changements climatiques. Elle note aussi la contribution de l'éducation populaire à l'épanouissement et à la dignité des personnes.

Le parc urbain du XXI<sup>e</sup> siècle constitue un lieu privilégié d'interactions sociales. Transcendant sa vocation première d'espace vert et de loisirs, le parc Jean-Drapeau a la capacité de contribuer à la formation, à la responsabilisation et au renforcement du pouvoir d'action des citoyens. Comme le note Park People / les Amis des parcs en 2019, « il apparaît désormais nécessaire d'officialiser l'implication des individus dans les parcs ».

Cette ambition devra se traduire, sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, par la réalisation de partenariats et d'alliances stratégiques destinés à créer des espaces et des services invitant à l'implication des citoyens. Cette approche inclusive et dynamique permettra de répondre adéquatement aux attentes en matière d'appropriation et d'harmonisation des activités, exprimées en consultation publique.

### D'ici 2030 :

Le parc Jean-Drapeau est une destination accueillante et accessible pour la population du Grand Montréal ainsi qu'un endroit incontournable pour les visiteurs d'ici et d'ailleurs qui désirent s'évader de leur quotidien, se connecter avec la nature et l'eau et vivre des expériences enrichissantes et transformatrices favorisant le mieux-être et le plaisir d'être ensemble.

En plus d'apprécier l'harmonie des diverses activités, les citoyens ont un sentiment d'appartenance envers le Parc.

En toute saison, ils y vivent des expériences collaboratives et formatrices qui les font grandir comme citoyens responsables. et qui renforcent le tissu social. Grâce à leur engagement, ils ont la conviction de contribuer à la transition écologique et à la résilience environnementale.

# Objectif 1

**Faire de chaque visite au Parc une expérience sans cesse renouvelée et une occasion de découvertes, d'enrichissement et de partage de savoirs, de plaisirs et de ressourcement**

## Stratégies

- Favoriser la participation citoyenne, susciter l'engagement et mettre à profit les savoir-faire locaux dans la création et dans la mise en œuvre d'expériences de loisirs ou à caractère écologique, social et entrepreneurial
- Accroître les connaissances des citoyens quant à la richesse de nos patrimoines et à la relation entre l'être l'humain et son environnement
- Offrir une diversité d'expériences destinées à favoriser une prise de conscience environnementale et une mobilisation renforçant le pouvoir d'agir
- Valoriser les saines habitudes de vie en augmentant la visibilité des espaces de détente, d'activités physiques et de socialisation

## Indicateurs

	Cible 2030
• Indice de satisfaction	85%
• Nombre de programmes éducatifs offerts en partenariat	10

## Actions proposées

- Accueillir des organisations écocitoyennes qui proposent des activités éducatives innovantes et dynamiques
- Lancer des campagnes de marketing social pour susciter l'engagement et la participation citoyenne
- Réserver des espaces invitant les groupes de citoyens au partage de savoirs



# Objectif 2

## Assurer la cohabitation harmonieuse de toutes les activités et expériences de visites au Parc

### Stratégies

- Démontrer l'unicité et l'exemplarité en recherchant la complémentarité avec les grands parcs urbains de Montréal et d'ailleurs
- Mettre en valeur l'aménagement du Parc comme lieu d'expériences immersives, esthétiques et transformatrices
- Améliorer la communication avec les usagers afin de les inciter à prolonger et à renouveler leurs visites
- Incorporer systématiquement l'expérience de la mobilité active au processus d'intégration des activités afin d'optimiser les visites

### Indicateurs

	Cible 2030
• Indice de retour	95%
• Nombre de partenariats mis en place	20

### Actions proposées

- Assurer en tout temps la propreté du Parc grâce à un entretien rigoureux et respectueux de la biodiversité
- Appuyer des partenariats afin de proposer une offre alimentaire cohérente et distinctive qui mise sur les produits locaux
- Optimiser le calendrier des activités du Parc pour faciliter les expériences tout au long de l'année

# Objectif 3

## Favoriser et promouvoir une culture de cohésion sociale et de solidarité

### Stratégies

- Élaborer des partenariats afin d'offrir des espaces de dialogue et d'échanges de savoir-faire intergénérationnels, intercommunautaires et interculturels
- Faciliter la création des liens sociaux et encourager les projets de solidarité entre les citoyens afin de bâtir une culture d'appropriation du Parc
- Utiliser les nouvelles technologies pour assurer des communications bidirectionnelles et pour planifier, évaluer et faciliter l'expérience de visite

### Indicateur

	Cible 2030
• Taux de recommandation net	75

### Actions proposées

- Désigner une personne-ressource à la Société du parc Jean-Drapeau chargée des partenariats intersectoriels
- Intégrer le rôle d'éducateurs nature et de patrouilleurs nature aux compétences du personnel
- Soutenir des projets communautaires et citoyens et en faire la promotion
- Élaborer avec nos partenaires, des forfaits qui prolongent l'expérience de visite
- Réserver des espaces toujours accessibles librement aux citoyens

# ORIENTATION STRATÉGIQUE

# RÉCONCILIATION

## UNE RECONNAISSANCE DES ACQUIS, TRADITIONS ET SAVOIRS DES PEUPLES AUTOCHTONES

### CONSTATS ET PERSPECTIVES

Dans la foulée de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2007-2015), le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le gouvernement fédéral a de plus reconnu les droits territoriaux ancestraux autochtones sur le fleuve Saint-Laurent. En 2017, la Ville de Montréal a adopté la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* (2007) et s'est dotée d'un plan d'action, alors que l'Association des architectes paysagistes du Canada a élaboré sa *Déclaration sur l'architecture de paysage et sur la réconciliation*, suivie par l'adoption, en 2018, d'un plan d'action rédigé par son propre comité consultatif de réconciliation. En 2019, la « Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès » a rendu public le rapport Viens. Les États et les municipalités ont aujourd'hui la responsabilité de mettre en œuvre les principes nationaux et internationaux en matière de réconciliation. Or, aucune stratégie de collaboration, de valorisation et de commémoration n'a été mise en œuvre au Parc dans le passé, malgré son importance historique, ses témoins autochtones et la pertinence d'un tel geste.

### D'ici 2030 :

La Société a mis en pratique les principes de la réconciliation notamment grâce aux mesures suivantes : représentation des nations autochtones aux instances de gouvernance du Parc; embauche de consultants et de professionnels autochtones pour informer la Société sur la perspective autochtone; embauche d'artistes autochtones pour la production d'œuvres d'art et intégration d'artistes autochtones à la programmation des activités culturelles et événementielles; valorisation des sites archéologiques autochtones de l'île Sainte-Hélène; désignation des lieux spécifiques de commémoration dans le Parc en matière de toponymie et d'aménagement.



# Objectif 1

**Assurer la participation des Autochtones dans le processus décisionnel entourant la gestion et la conservation des lieux qui constituent des territoires ancestraux**

## Stratégies

- Élaborer une stratégie de gestion pour permettre aux détenteurs du savoir et aux experts autochtones de participer efficacement à la gouvernance de la société
- Élaborer une stratégie de mobilisation interne pour aider la Société du parc Jean-Drapeau à travailler à la réconciliation en collaboration avec les partenaires autochtones par l'emploi, le renforcement des capacités et la possibilité de formation

## Indicateur

	Cible 2030
• Représentativité autochtone dans un poste d'encadrement	1%

## Actions proposées

- Engager des consultants autochtones pour enrichir sur une base continue les connaissances au sein de la Société en ce qui a trait à la gestion et à l'aménagement
- S'engager à des actions de concertation avec les partenaires autochtones lors de grands projets de développement sur le territoire de la SPJD
- Complémenter et susciter le pouvoir d'agir des dirigeants et des employés de la SPJD en bonifiant leurs connaissances sur les droits et les réalités autochtones.
- Valoriser au travers des outils de dotation les compétences culturelles dans les offres d'emploi
- Établir des relations fructueuses et des partenariats avec les organisations autochtones locales et régionales afin de créer un réseau dynamique d'échanges

# Objectif 2

## Assurer l'inclusion, le partage culturel et la reconnaissance des Autochtones dans le parc Jean-Drapeau

### Stratégies

- Assurer l'inclusion des personnes autochtones
- Favoriser les possibilités pour les peuples autochtones de partager leurs cultures, leurs histoires et de transmettre des connaissances intergénérationnelles.

### Indicateur

	Cible 2030
• Nombre d'activités culturelles des Premiers Peuples tenues au Parc	10

### Actions proposées

- Proposer des activités et des espaces qui favorisent la connaissance et la reconnaissance des savoirs, cultures et pratiques autochtones
- Intégrer une représentation autochtone dans le programme d'activités du Parc
- Favoriser la présence d'artistes autochtones lors des événements culturels
- Présenter des cérémonies autochtones avant les activités culturelles et sportives
- Inviter les communautés autochtones environnantes à organiser leurs rassemblements annuels au cœur du fleuve Saint-Laurent (Place des Nations, Espace 67, etc.)

# Objectif 3

## Valoriser les cultures et les pratiques autochtones au parc Jean-Drapeau

### Stratégie

- Ancrer la présence autochtone dans l'aménagement du territoire
- Offrir une visibilité et favoriser les multiples expressions des identités et des cultures autochtones

### Indicateur

	Cible 2030
• Nombre de témoins autochtones : œuvres, mémoriaux, installations, toponymie, etc.	5

### Actions proposées

- Réaliser des aménagements ou des œuvres d'art qui traduisent le rapport des Autochtones au fleuve, au territoire et à la terre elle-même
- Former un comité qui aura pour mandat de réviser la toponymie des lieux
- Réviser les documents de la SPJD en collaboration avec nos partenaires autochtones afin de confirmer la véracité des données historiques et y inclure leur vision des événements
- Cocréer la vision du réaménagement de l'ancien jardin du pavillon des Indiens de l'Expo 67 avec nos partenaires autochtones





## 2.6

# AXES DE DÉVELOPPEMENT



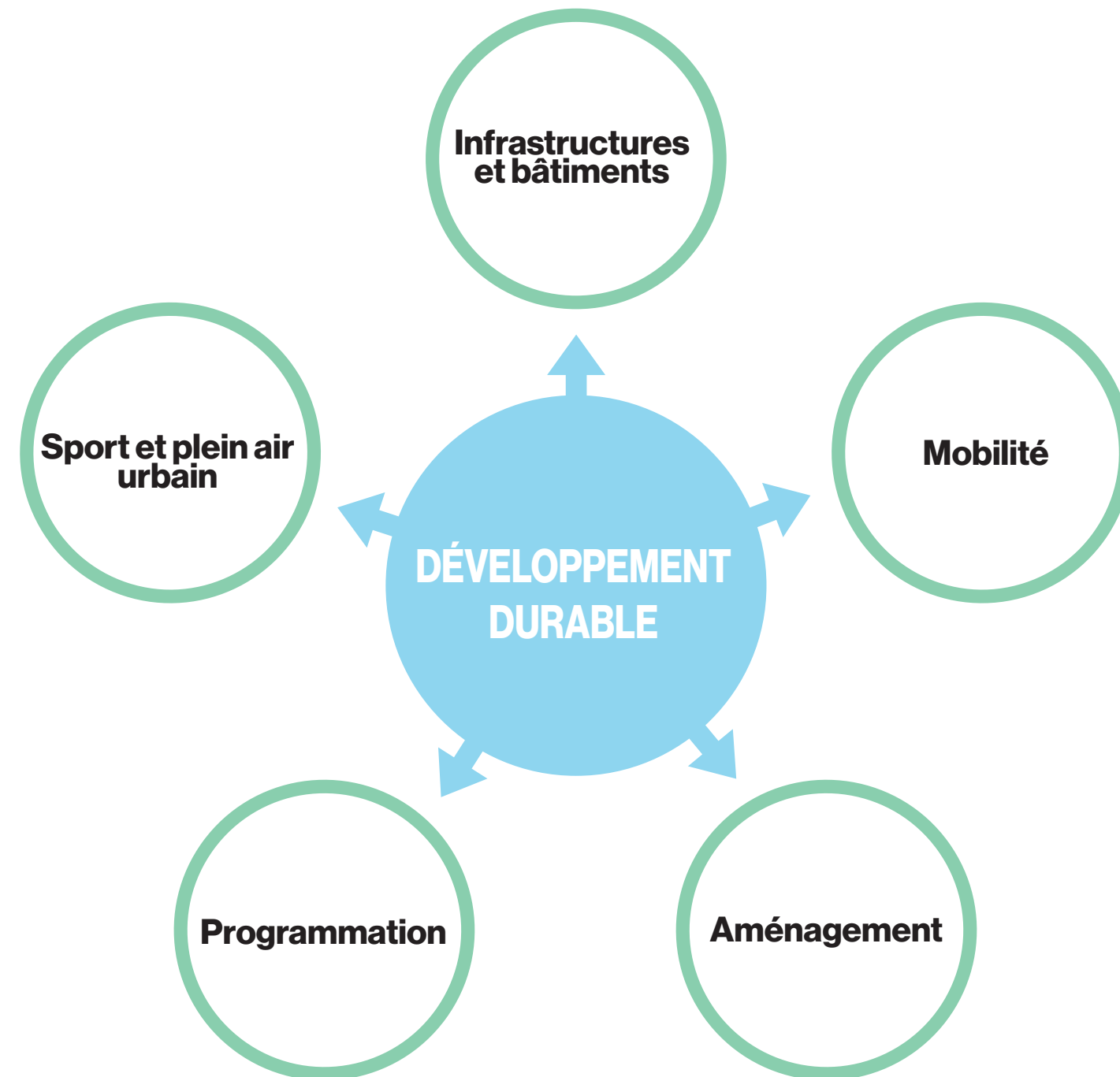
Davantage à caractère opérationnel, les axes de développement englobent les secteurs d'activités du Parc pour lesquels le Plan directeur propose des solutions en cohérence avec le plan d'aménagement.





# LA RÉPONSE AUX GRANDS ENJEUX HISTORIQUES DU PARC

Les axes de développement déterminent les priorités d'action desquels découleront les plans d'action triennaux dont le rendement sera mesuré en fonction des bénéfices escomptés en lien avec la mission et à la vision du Parc.



## AXE DE DÉVELOPPEMENT

# INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS

### UNE PLANIFICATION INTÉGRÉE POUR UNE PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

#### CONSTATS ET PERSPECTIVES

Les actifs du parc Jean-Drapeau comprennent un ensemble impressionnant de legs des époques passées (aménagements, bâtiments, voies de circulation, ponts, installations d'utilité publique). Le Parc compte plus de 65 bâtiments, une vingtaine d'œuvres d'art public, plusieurs lacs, canaux et plans d'eau, dont un bassin olympique d'aviron et une plage publique avec marais filtrants, de même qu'une variété d'espaces verts et aménagés d'une qualité inestimable. Malheureusement, les investissements insuffisants des dernières années, jumelés au manque de vision quant à la manière de pérenniser ces actifs, ont créé une accumulation de déficits qui ont porté l'indice de vétusté physique des infrastructures du Parc à près de 50%. Dans ce contexte, la SPJD est aujourd'hui incapable d'assurer la réalisation de sa mission, c'est-à-dire conserver, aménager et mettre en valeur le parc Jean-Drapeau. Ses pratiques s'appuient néanmoins sur des documents de référence reconnus, tel le *Guide de la gestion des bâtiments municipaux*, et aspirent à mettre en œuvre l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture, adopté par la Ville de Montréal en 2019.

#### D'ici 2030 :

La Société a rattrapé le déficit d'entretien et a réduit l'indice de vétusté physique de ses infrastructures sous le seuil des 30 %. La Société a intégré l'ensemble de ses activités dans une planification commune à tous ses secteurs, ce qui a permis de prioriser celles-ci en fonction du cadre stratégique de l'organisation. En 2030, les infrastructures du Parc contribuent à rentabiliser les activités de celui-ci grâce au renouvellement de leurs plans d'affaires avec une vision innovante qui comprend la création de partenariats. Le modèle de gestion des infrastructures du Parc sert de référence exemplaire à d'autres institutions publiques qui ont comme objectif de pérenniser leurs actifs.

# Objectif 1

Planifier, prioriser et intervenir sur les infrastructures et bâtiments de manière à rattraper le déficit d'entretien

## Stratégies

- Utiliser des processus administratifs, de conception et de prise de décision interdisciplinaire dès la phase d'initiation des projets afin d'en maximiser le potentiel
- Intégrer le développement durable aux projets d'infrastructures et de bâtiments afin d'en assurer la pérennité

## Indicateur

	Cible 2030
• <b>Indice de vétusté des infrastructures</b> (IVP = (DEP/VAR) X 100)	<b>25%</b>

## Actions proposées

- Intégrer à l'ensemble des projets d'infrastructures des critères minimaux de durabilité définis par un expert en développement durable et déterminés selon les normes en vigueur (ex. : LEED V4, BCZ-Design ou Performance V2, Envision)
- Élaborer la politique de planification, de priorisation et d'intervention des projets et des activités et en assurer l'intégration aux processus de l'organisation
- Modifier tous les documents d'appels d'offres de services professionnels afin d'intégrer l'ensemble des exigences du nouveau cadre stratégique ainsi que les normes, les guides et les standards auxquels les consultants devront impérativement se conformer
- Établir un historique de consommation d'eau et d'énergie et en optimiser l'utilisation pour l'ensemble des infrastructures de la SPJD
- Produire un plan de conservation spécifique pour l'ensemble des bâtiments, se rapportant au plan de conservation général des deux îles



# Objectif 2

**Assurer la pérennité des infrastructures en faisant concorder le plan d'affaires de celles-ci avec le modèle d'affaires du plan directeur, garantissant ainsi leur conservation et mise en valeur**

## Stratégies

- Participer à la définition et au suivi des vocations, usages et appels à projets
- Procéder à l'établissement des plans d'affaires pour l'ensemble des infrastructures

## Indicateur

	Cible 2030
• <b>Pourcentage des projets de rénovations majeures dotés d'un plan d'affaires avec exploitation à coût nul</b>	<b>100%</b>

## Actions proposées

- Pour tous les projets de construction d'importance, charger une personne de faire toutes les demandes de subventions auxquelles ces projets sont admissibles
- Modifier les méthodes comptables afin de permettre la gestion par activités
- Établir les coûts d'entretien, d'exploitation et de maintien actuel par infrastructure
- Assurer la conformité et la rentabilité de tous les projets de construction par rapport aux exigences du modèle d'affaires

# Objectif 3

**Créer des partenariats entre la Société et d'autres institutions ayant à leur charge un parc immobilier similaire, afin de mutualiser l'expertise sur la gestion d'actifs**

## Stratégies

- Créer des liens avec la communauté afin de favoriser un partage d'expertise
- Produire et publier l'information sur les projets en lien avec les infrastructures afin de donner la possibilité à la communauté de s'impliquer dans les projets

## Indicateur

	Cible 2030
• <b>Nombre d'alliances stratégiques durables</b>	<b>5</b>

## Actions proposées

- Partager nos outils et nos pratiques éprouvées avec d'autres organisations
- Augmenter le degré de connaissances des équipes en encourageant la participation à des conférences, l'abonnement aux publications pertinentes dans les domaines rattachés à l'aménagement, etc.
- Assurer une veille constante en ce qui a trait aux tendances et aux normes en matière d'aménagements et d'infrastructures
- Permettre aux citoyens de se prononcer sur les améliorations possibles à apporter
- Définir les critères de formation d'alliances stratégiques et entreprendre des démarches auprès d'organisations répondant à ces critères

## AXE DE DÉVELOPPEMENT

# MOBILITÉ

### UNE ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS AU SERVICE DE L'EXPÉRIENCE DU PARC

#### CONSTATS ET PERSPECTIVES

La *Politique de mobilité durable 2030* du ministère des Transports du Québec, parue en 2018, entend notamment favoriser l'augmentation de l'attrait du transport collectif et la mise en place d'infrastructures de transport durable structurantes. En 2017, le *Plan-cadre vélo* de la Ville de Montréal vise tout particulièrement à développer le réseau cyclable, à déployer les services aux cyclistes et à faire la promotion de ce moyen de transport. En 2020, la Ville de Montréal est d'ailleurs devenue la première administration municipale au Québec à obtenir la certification Or remise par Vélo Québec. Le *Plan local de déplacement* de l'arrondissement de Ville-Marie, adopté en 2019, entend améliorer l'accessibilité au parc Jean-Drapeau grâce au transport en commun et aux modes actifs et réduire la présence de l'automobile sur les îles. Enfin, la volonté de la Ville de Montréal de devenir carboneutre en 2050 passera par l'électrification des transports, mais nécessitera avant tout une évolution profonde de l'ensemble de la population en ce qui a trait aux habitudes de déplacement.

Dans une approche de développement durable, le parc Jean-Drapeau doit s'inscrire dans ce cadre pour offrir aux visiteurs la possibilité d'accéder au site et de s'y déplacer en ayant recours aux modes alternatifs et en délaissant l'automobile. Sa réponse doit tenir compte de la variabilité de l'achalandage selon les périodes, les secteurs et les activités événementielles et doit s'adapter aux contraintes particulières de nombreux profils de publics qui fréquentent le site. Elle doit également permettre une amélioration de la qualité du Parc en structurant les réseaux et en limitant les nuisances liées à l'utilisation de l'automobile.

#### D'ici 2030 :

La Société a réduit les espaces de stationnement et les a concentrés aux entrées du site. Elle a aménagé un réseau de pôles de mobilité durable, pensés comme des lieux accueillants, permettant l'orientation et une attente confortable, et dotés de services attrayants. Elle a complété et bonifié l'offre de transport collectif et les réseaux de mobilité active et a incité usagers et membres du personnel au report modal. Elle intègre continuellement les innovations dans le domaine des transports pour proposer une offre de mobilité conviviale, efficace et adaptée à tous les publics.



# Objectif 1

## Consolider, structurer et développer l'offre de mobilité sur les îles

### Stratégies

- Uniformiser et simplifier la communication des options de transport auprès des visiteurs
- Implanter un service de transport collectif structurant et partagé entre les partenaires
- Développer un réseau cyclable et piétonnier dédié et fonctionnel entre les principales destinations des îles
- Consolider et rationaliser les infrastructures routières
- Réorganiser les stationnements en réduisant leur empreinte sur les îles
- Développer des pôles de mobilité durable aux points d'entrée des îles

### Indicateur

	Cible 2030
• Taux de réalisation des projets de structuration de l'offre en matière de mobilité	100%

### Actions proposées

- Adapter la signalétique en fonction des comportements des visiteurs et de l'évolution des modifications apportées au Parc en tenant compte du plan des réseaux de mobilité du plan d'aménagement et du Plan directeur
- Corriger les lacunes en matière de transports en commun, notamment durant la saison hivernale et pour certains lieux d'intérêt
- Élaborer un réseau complet, rationnel et innovateur de transport actif hiérarchisé sur les deux îles afin de relier les destinations entre elles tout en maximisant le nombre de points de vue et de points d'accès au fleuve, et ce, de façon cohérente par rapport aux réseaux de transport en commun et routiers
- Instaurer des mesures d'apaisement de la circulation motorisée et de réduction de la circulation motorisée de transit
- Réduire au maximum l'empreinte des espaces de stationnement sur le territoire des îles et éliminer les segments routiers redondants
- Réaménager et réorganiser les points d'entrée des îles selon les plans définis, et ce, en créant des pôles de mobilité durable

# Objectif 2

## Réduire l'utilisation de l'automobile pour accéder aux îles

### Stratégies

- Encourager l'utilisation des transports durables chez les visiteurs
- Inciter les employés à utiliser les transports durables sur l'ensemble du territoire
- Assurer un leadership auprès des partenaires du plan sur la thématique de la mobilité durable
- Promouvoir l'innovation et faire rayonner les initiatives du parc Jean-Drapeau en mobilité durable
- Améliorer les connexions du Parc avec les espaces environnants

### Indicateurs

	Cible 2030
• Évolution de la part modale de l'automobile chez les employés de l'ensemble des partenaires insulaires	<b>-25%</b>
• Évolution de la part modale de l'automobile chez les visiteurs de l'ensemble des partenaires insulaires	<b>-35%</b>

### Actions proposées

- Mettre en œuvre les mesures incitatives en matière de déplacements durables ainsi que la politique de stationnement
- Élaborer des dispositifs incitatifs en ce qui a trait à l'utilisation des transports en commun, des moyens actifs de transport et du covoiturage
- Créer une table de concertation et d'information destinée aux partenaires insulaires et organiser des rencontres sur une base régulière
- Nouer des partenariats innovants, saisir les occasions pertinentes pour le Parc dans le domaine de la mobilité et solliciter la participation citoyenne
- Assurer une veille active en ce qui a trait à l'actualité et aux innovations dans le domaine de la mobilité





# AXE DE DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT

## DES ESPACES DE QUALITÉ ET UNE EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE REHAUSSÉE

### CONSTATS ET PERSPECTIVES

Le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* adopté en 2013 par la Communauté métropolitaine de Montréal met l'accent sur l'importance de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. En 2015, la Fondation David Suzuki publie *Les Infrastructures vertes — Un outil d'adaptation aux changements climatiques pour le Grand Montréal*, alors que la Ville de Montréal adopte le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. Après la création du Bureau de la résilience en 2016, Montréal devient la première ville canadienne à adhérer au programme « 100 Resilient Cities » ; elle présente ensuite la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente* en 2018. Compte tenu de la nécessité de la résilience devant les changements climatiques et en raison des bienfaits des espaces verts sur la santé publique, le parc Jean-Drapeau a un rôle déterminant à remplir à l'échelle de la région métropolitaine. À l'heure actuelle, les écosystèmes construits et les milieux semi-naturels du Parc sont fragmentés, les paysages aménagés sont peu valorisés et plusieurs d'entre eux ont disparu ; d'autres sont détériorés ou abandonnés. De plus, la relation au fleuve demeure faible et distante. Pourtant, les écosystèmes construits et les milieux semi-naturels, dont les communautés forestières, constituent des milieux vivants à l'origine du Parc et doivent être la pierre angulaire d'une nouvelle approche écologique résiliente et expérientielle à l'échelle des îles. La priorité selon laquelle il faut « verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources », stipulée dans le *Plan Montréal durable 2016-2020*, confirme le rôle et l'approche d'aménagement à privilégier pour répondre aux objectifs de la Ville. Le paysage est l'élément fédérateur du grand parc urbain, celui qui compose, organise et fait vivre l'ensemble des activités.

### D'ici 2030 :

La Société a proposé un plan intégré de conservation, d'aménagement et de développement qui inclut le prolongement de la promenade riveraine, la création de nouveaux espaces publics et de nouvelles placettes urbaines, le verdissement des stationnements, la valorisation des milieux fragiles, la régénération des communautés forestières, la création d'écosystèmes écologiques et la bonification des habitats fauniques et végétaux, la réhabilitation et la connexion des plans d'eau intérieurs ainsi que la construction d'un pont écologique sur la passerelle du Cosmos.

# Objectif 1

## Assurer le continuum des expériences paysagères de ce grand parc urbain

### Stratégies

- Inciter à la mobilité active, expérientielle et durable
- Réaménager le Parc afin de proposer des parcours continus, riches et variés
- Élaborer un plan lumière d'ensemble
- Développer un corridor écologique et s'inscrire dans les écosystèmes des bassins versants

### Indicateurs

	Cible 2030
• Territoire occupé par des îlots de chaleur	-20%
• Territoire occupé par les espaces verts pour les activités libres	+ 25%

### Actions proposées

- Déployer un réseau de promenades à l'échelle du Parc en complément au réseau utilitaire
- Réaménager la passerelle du Cosmos et rétablir l'usage du pont de l'Expo-Express comme passerelle piétonnière
- Circonscrire formellement les zones événementielles afin de permettre en tout temps l'accès aux aires d'activités libres du Parc et en tenant compte de la capacité de support des milieux naturels
- Évaluer la planification des infrastructures liées aux événements en tenant compte de leurs incidences sur les paysages du Parc entre les périodes événementielles
- Réaménager les espaces récupérés des stationnements dans le but de bonifier l'expérience du Parc pour tous types de visiteurs et d'usagers

# Objectif 2

## Valoriser la diversité des paysages au cœur des îles

### Stratégies

- Célébrer le caractère insulaire et valoriser la présence du fleuve
- Mettre en valeur les plans d'eau intérieurs
- Protéger les espaces à valeur écologique
- Bonifier les paysages aménagés

### Indicateurs

	Cible 2030
• Superficie gazonnée remplacée par de la végétation favorable à la biodiversité	40%
• Nombre de points d'accès à l'eau	5

### Actions proposées

- Créer une promenade riveraine continue sur les deux îles du Parc afin de susciter des expériences uniques en matière de mobilité
- Assurer la conservation et la réhabilitation du milieu forestier du mont Boullé en favorisant les espèces indigènes
- Lorsqu'ils sont dégradés, restaurer les milieux humides, qui contribuent au maintien de la biodiversité
- Miser sur le réaménagement de la berge nord de l'île Sainte-Hélène, qui offre des points de vue exceptionnels sur les éléments fondamentaux de l'image de marque de Montréal : le fleuve Saint-Laurent, le Vieux-Port, le Vieux-Montréal, le centre-ville et la silhouette du mont Royal



# Objectif 3

Encourager la concertation des divers partenaires et s'assurer de leur contribution significative au développement du Parc

## Stratégies

- Créer une veille en aménagement
- Favoriser l'interprétation des paysages aménagés et faciliter la communication d'information à leur sujet
- Nouer des partenariats

## Indicateurs

	Cible 2030
• Adhésion à de grandes organisations nord-américaines et internationales dans le domaine des parcs urbains publics	4
• Obtention de prix en aménagement	10

## Actions proposées

- Travailler en partenariat avec l'arrondissement de Ville-Marie et avec l'équipe montréalaise des grands parcs
- Devenir membre de quatre grandes organisations de parcs, dont *World Urban Parks*, *City Parks Alliance* et *Park People*
- Créer une table de concertation régionale portant sur le développement et sur l'entretien du corridor écologique entre certains parcs de la région de Montréal
- Publier des articles scientifiques et professionnels sur les réalisations du Parc
- Faire partie de réseaux d'expertises municipales, provinciales, nationales et internationales

# AXE DE DÉVELOPPEMENT

# PROGRAMMATION

## UNE OFFRE D'EXPÉRIENCES CULTURELLES, PARTICIPATIVES ET TRANSFORMATRICES

### CONSTATS ET PERSPECTIVES

D'abord lieu de villégiature, le Parc est un site initialement fréquenté pour la baignade et pour les pique-niques. Terre des Hommes et les Floralies internationales de Montréal ont été des éléments phares de la programmation et de l'animation des îles à la suite de l'Expo 67, qui a fondamentalement transformé la vocation première du Parc. La création du « parterre » lors de la réalisation partielle du *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles* a permis la présentation d'activités festives et musicales autrefois essentiellement localisées à la Place des Nations. Les événements organisés par des promoteurs privés ont connu une forte croissance au cours de la dernière décennie et ont occupé une superficie de plus en plus grande. La vocation événementielle a ainsi remplacé la tenue d'expositions tout en limitant le retour désiré à la vocation de parc urbain.

Essentiellement pour des raisons financières, mais également en raison d'un historique de gouvernance complexe et de l'absence de vision claire, la stratégie d'animation, au fil des ans, a été orientée vers l'accueil d'événements ponctuels ou récurrents, proposés et pilotés en grande partie par des promoteurs. Ces événements de nature très diversifiée ont entraîné un accroissement significatif de la fréquentation du site en période estivale, laissant le Parc à lui-même en saison hivernale, sauf lors de la Fête des neiges. Plusieurs de ces activités contribuent à la vitalité de l'industrie touristique et au rayonnement international de Montréal, mais exercent néanmoins une pression considérable sur l'environnement général du Parc, ce qui mène notamment, à une augmentation du bruit, à la diminution des surfaces végétales, à l'altération des milieux écologiques et aménagés, à l'accroissement de la circulation automobile et à la limitation de l'accès général au site.

De plus, des partenaires résidents constatent que la modulation de la programmation crée des moments de très forte intensité pendant lesquels plusieurs activités événementielles se côtoient et se chevauchent, suivis de moments plus calmes. Le parc Jean-Drapeau demeure donc animé, mais l'attrait des visiteurs est davantage lié à l'intérêt suscité par les événements qu'à la qualité intrinsèque du Parc et de ses activités. Les partenaires du Parc jouissent d'une plus grande notoriété que le Parc lui-même, ce qui contribue à ce problème. La programmation valorisera entre autres la culture, l'initiative citoyenne, la participation communautaire et les activités éducatives.

### D'ici 2030 :

Grâce à sa programmation exclusive, le Parc est devenu un lieu de rencontres et d'expériences ouvert sur le monde, reconnu pour ses activités vertes et bleues et pour ses pratiques écoresponsables; il est recherché comme espace public où se conjuguent harmonieusement nature, sport, culture et divertissement; il offre des expériences variées tout au long de l'année, met en valeur ses nombreux patrimoines (notamment sa grande collection d'art public), offre des espaces transitoires et fait appel au savoir-faire des Montréalais; il favorise les appels à projets, les initiatives citoyennes, l'inclusion sociale et l'expression des traditions culturelles autochtones.

# Objectif 1

## Être reconnu pour la diversité des expériences individuelles et collectives

### Stratégies

- Offrir une programmation qui favorise le dépaysement afin de permettre aux citoyens de se ressourcer et de se reconnecter à la nature, au fleuve et à l'histoire du Parc
- Se démarquer par une programmation offrant des expériences distinctives, participatives et transformatrices
- Offrir un lieu de vie à tous les citoyens, tant pour les loisirs que pour le travail, tous les jours de la semaine, en toute saison, afin d'augmenter la fréquentation du Parc
- Élaborer une offre d'activités variées qui s'adresse à une clientèle à la fois locale, multiculturelle et intergénérationnelle ainsi qu'aux générations futures
- Proposer une programmation en lien avec l'histoire et l'identité du Parc
- Assurer l'utilisation optimale des installations en attirant des événements culturels d'envergure variée

### Indicateurs

	Cible 2030
• Parcours thématiques offerts	10
• Participation aux activités du parc Jean-Drapeau	2,2 M /an

### Actions proposées

- Maintenir le rôle d'accueil des grands événements sportifs et culturels afin de soutenir l'élaboration et le développement de nouveaux projets émergents
- Créer des circuits panoramiques et des visites guidées
- Élaborer et offrir des activités qui respectent la diversité des usages et les impératifs de cohabitation des différentes clientèles
- Établir des parcours innovants qui mettent en valeur les divers pôles du Parc (parcours d'art public, ornithologie, etc.)
- Développer la programmation hivernale en misant sur la nordicité pour en faire la promotion



# Objectif 2

## Réduire l'empreinte environnementale de la programmation et en augmenter les bienfaits sociaux

### Stratégies

- Appuyer et faire connaître les activités des organismes communautaires et des entreprises en économie sociale dans la programmation et favoriser la participation publique à ces activités
- Utiliser la programmation pour faire connaître les solutions et les résultats de la recherche en matière de développement durable et de résilience environnementale
- S'assurer que la programmation favorise l'adoption de saines habitudes de vie et l'écocitoyenneté
- Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- Créer une mécanique de concertation collective entre les partenaires insulaires où l'ensemble des parties seront appelés à collaborer, à partager et à contribuer au développement durable
- Doter le Parc d'une charte d'encadrement des événements afin de concilier les aspects vocationnels, le développement durable, la capacité d'accueil du site, les usages possibles et les attentes des usagers

### Indicateur

	Cible 2030
• Proportion de la programmation interne dotée d'un système de gestion responsable	100%

### Actions proposées

- Instaurer un système de gestion responsable appliqué à l'activité événementielle et inspiré des normes ISO 20121 et BNQ 9700-253 en gestion responsable d'événements
- S'assurer de la faisabilité des projets proposés au moyen d'évaluations de faisabilité concertées et selon la matrice d'évaluation des projets du Parc
- Prendre en compte les 12 enjeux sociaux définis par le Modèle d'évaluation des pratiques sociales dans la programmation élaborée par la Société du parc Jean-Drapeau
- Élaborer un questionnaire destiné aux fournisseurs (biens et services) afin de choisir ceux qui peuvent contribuer à la réalisation des objectifs
- Obtenir une ou plusieurs certifications auprès de tierces parties afin d'attester la gestion saine et responsable de la programmation et de pouvoir afficher une homologation officielle (exemples : événement équitable Fair Trade, événement carboneutre, événement écoresponsable du BNQ, etc.), et ce, en déterminant la ou les certifications convoitées dès l'étape de la planification

# Objectif 3

## Encourager la concertation des divers partenaires et s'assurer de leur contribution au développement du Parc

### Stratégies

- Solliciter et accueillir des projets qui correspondent aux orientations de développement du Parc
- Faire appel aux savoir-faire locaux pour préserver et pour mettre en valeur le Parc sur le plan artistique, culturel, environnemental, éducatif, artisanal, etc
- Collaborer de manière permanente avec divers acteurs et partenaires clés pour permettre l'accueil récurrent d'entreprises et d'activités professionnelles
- Créer des alliances et des partenariats pour offrir des activités et pour faire du Parc un lieu d'inspiration et d'innovation environnementale ainsi qu'un lieu privilégié d'implication sociale, d'éducation et de promotion de la santé

### Indicateurs

	Cible 2030
• Nombre d'appels à projets pour des produits de programmation	20
• Nombre de collaborations commerciales avec des producteurs	30

### Actions proposées

- Élaborer et lancer des appels à projets destinés à encourager la créativité locale et à favoriser l'émergence de nouvelles pratiques innovantes et collaboratives
- Établir des partenariats avec des producteurs à l'extérieur de Montréal, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, dans le but d'accroître le rayonnement du Parc et d'acquérir de nouveaux marchés
- Établir une collaboration d'affaires originale avec les organismes communautaires, de bienfaisance, etc. afin d'accroître l'offre du parc Jean-Drapeau
- Conclure des partenariats avec des entreprises afin d'élaborer des usages temporaires pour les espaces vacants

## AXE DE DÉVELOPPEMENT

# SPORT ET PLEIN AIR URBAIN

UN LIEU DE RESSOURCEMENT, D'AMUSEMENT, D'ENTRAÎNEMENT ET DE COMPÉTITION

### CONSTATS ET PERSPECTIVES

Bien que plusieurs actions significatives aient été engagées pour appuyer et pour favoriser le développement du sport et de l'activité physique, des efforts supplémentaires sont souhaités, notamment parce que les investissements dans les infrastructures sportives ont été essentiellement liés au pouvoir d'attraction de compétitions sportives internationales (Jeux olympiques de 1976, courses de Formule 1, Championnats du monde de natation). Par contre, la fréquentation du site par les adeptes d'activités physiques et sportives, toutes disciplines confondues, s'est accrue au cours des dernières années, et ce, malgré la tarification en vigueur. Les sportifs représentent près du tiers de l'achalandage du Parc et le parc Jean-Drapeau est reconnu comme un des cinq ensembles sportifs d'intérêt exceptionnel sur le territoire montréalais. Cela s'explique notamment par la présence d'installations sportives de haut niveau (piste cyclable Gilles-Villeneuve, Complexe aquatique, Bassin olympique et Quartier des athlètes).

En 2016, la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs a assigné à Montréal l'objectif « d'être reconnue en 2026 comme LA destination sportive au Canada et comme l'une des meilleures au monde ». Au chapitre de la pratique sportive du grand public, la Politique du sport et de l'activité physique adoptée en 2014 voit Montréal être « [...] reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et [pour] son dynamisme sportif » en 2025. En dépit de cette ambition, le volet sportif souffre d'une absence d'orientations claires et de priorisation ; cette carence affecte tout particulièrement l'activité physique en pratique libre. Il s'avère non seulement nécessaire d'entretenir et de moderniser les infrastructures et les équipements existants, mais aussi de reconnaître, de valoriser et d'amplifier formellement le volet sportif et de plein air du parc Jean-Drapeau.

### D'ici 2030 :

La Société a mis en œuvre une politique du sport et du plein air urbain qui encadre entre autres le soutien offert aux nouveaux projets et qui établit les priorités de développement ; il a contribué à l'aménagement d'un réseau de parcours piétonniers et cyclables attrayants ; il a accueilli un événement sportif de calibre international ; il a conçu une programmation hivernale de sport et de plein air urbain adaptée aux changements climatiques ; il a reconnu le secteur de la plaine des Jeux comme un espace consacré à la pratique d'activités physiques libres.



# Objectif 1

Promouvoir et valoriser le développement du sport, tant au niveau récréatif que compétitif

## Stratégies

- Améliorer l'accessibilité aux installations sportives
- Augmenter les efforts déployés afin de faire la promotion des installations et des activités de sport et de plein air
- Contribuer significativement au développement sportif régional, provincial et national

## Indicateur

	Cible 2030
• Augmentation de l'utilisation des installations sportives	28%

## Actions proposées

- Élaborer une tarification adaptée favorisant l'activité physique chez des populations moins actives (jeunes, personnes âgées, etc.)
- Affirmer la vocation sportive du circuit Gilles-Villeneuve en offrant des plages horaires d'entraînement réservées aux cyclistes
- Nommer des ambassadeurs et leur confier le mandat de promouvoir les installations ainsi que la programmation sportive et de plein air du parc Jean-Drapeau afin de favoriser la pratique saine et agréable de plusieurs activités physiques
- Se doter d'une politique du sport afin d'encadrer le soutien offert aux nouveaux projets, d'établir les priorités en matière de développement dans ce domaine et de fixer le soutien à offrir aux comités organisateurs d'événements
- Reconnaître les divers niveaux de pratique sportive (initiation, récréation, compétition, excellence) en s'assurant d'offrir des possibilités d'accès aux installations ainsi que des éléments de programmation prévus pour l'ensemble de ces niveaux

# Objectif 2

## Développer une programmation diversifiée encourageant la pratique sportive libre et le plein air urbain

### Stratégies

- Faire en sorte que la dimension du sport et de l'activité physique rayonne sur l'ensemble du site, toute l'année
- Offrir une programmation variée d'activités récréatives libres et non-encadrées de même qu'une programmation d'activités sportives structurées

### Indicateurs

	Cible 2030
• Nombre d'activités sportives et de plein air praticables hors saison estivale	5
• Nombre de nouvelles activités dans la programmation	20

### Actions proposées

- Accorder la priorité à l'entretien et au déneigement des réseaux piétonniers et de certaines pistes cyclables durant la saison hivernale
- Favoriser l'accessibilité de certains plans d'eau en permettant aux visiteurs d'utiliser leurs propres embarcations
- Élaborer une programmation hivernale adaptée aux changements climatiques et favorisant l'activité physique et le plein air (raquette, vélo à pneus surdimensionnés ou fat bike, patinage, glissade sur chambre à air, escalade de glace, etc.)
- Favoriser l'organisation d'activités familiales comme type privilégié de mode d'initiation à la pratique sportive

# Objectif 3

**Offrir des aménagements et des équipements de qualité répondant aux besoins des utilisateurs et permettant d'attirer de multiples événements sportifs**

## Stratégies

- Intensifier les actions par lesquelles le Parc est aménagé en destination privilégiée pour l'activité physique et le sport
- Veiller à ce que les installations soient toujours de qualité et conformes aux normes internationales en vigueur, de manière à demeurer compétitif par rapport aux autres pôles importants de sports dans le monde
- Travailler en concertation avec les acteurs et les partenaires du milieu du loisir, du sport et du plein air
- Assurer une pleine utilisation de nos installations en attirant des événements sportifs novateurs et de divers calibres (provincial, national et international)

## Indicateurs

	Cible 2030
• Nombre d'installations disponibles pour la pratique d'activités physiques	10
• Nombre d'événements sportifs accueillis	125 dont 50 de niveau national

## Actions proposées

- Aménager un réseau de parcours piétonniers et cyclables attrayant qui mette en valeur les attributs biophysiques du territoire
- Concevoir un plan d'entretien et de mise aux normes des installations sportives qui tient compte des besoins des athlètes de haut niveau
- Former des comités de concertation afin de maintenir une communication constante avec les intervenants du milieu et d'assurer une veille efficace en ce qui a trait aux nouvelles tendances dans ce domaine
- Se doter d'un plan pluriannuel et d'un cadre stratégique d'accueil d'événements sportifs d'envergure afin d'optimiser l'utilisation des équipements sport





## **2.7** BIBLIOGRAPHIE

Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal. (2019). *Ville-Marie en mouvement, plan local de déplacement 2020-2030*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_VMA\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20LOCAL%20DE%20D%C9PLACEMENT%20DE%20VILLE-MARIE%202020-2030.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20LOCAL%20DE%20D%C9PLACEMENT%20DE%20VILLE-MARIE%202020-2030.PDF)

Bureau du développement durable de la Ville de Montréal. (2016). *Montréal durable 2016-2020*. Récupéré de [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d\\_durable\\_fr/media/documents/plan\\_montreal\\_durable\\_2016\\_2020.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf)

Comité consultatif de réconciliation, Association des architectes paysagistes du Canada. (2018, 5 novembre). *Plan d'action*. Récupéré de [https://www.aapc-csla.ca/sites/csla-aapc.ca/files/IITF%20Action%20Plan%20October%202018\\_0.pdf](https://www.aapc-csla.ca/sites/csla-aapc.ca/files/IITF%20Action%20Plan%20October%202018_0.pdf)

Communauté métropolitaine de Montréal. (2012, avril). *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable* [Plan métropolitain d'aménagement et de développement]. Récupéré de [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/pmad\\_plan\\_metropolitain\\_aménagement\\_developpement.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/pmad_plan_metropolitain_aménagement_developpement.pdf)

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). (1982, décembre). *Jardins historiques* (Charte de Florence 1981). Récupéré de [https://www.icomos.org/charters/gardens\\_f.pdf](https://www.icomos.org/charters/gardens_f.pdf)

Deloitte. (2019). *2020 Global Marketing Trends*. Récupéré de [https://www2.deloitte.com/content/dam/insights/us/articles/2020-global-marketing-trends/DI\\_2020%20Global%20Marketing%20Trends.pdf](https://www2.deloitte.com/content/dam/insights/us/articles/2020-global-marketing-trends/DI_2020%20Global%20Marketing%20Trends.pdf)

Direction des Affaires publiques et du développement durable, Société du parc Jean-Drapeau. (2009). *Choisir pour l'avenir: la politique de développement durable de la Société du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Récupéré de [http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/politique\\_developpement\\_durable.pdf](http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/politique_developpement_durable.pdf)

Fondation David Suzuki. (2015, novembre). *Les infrastructures vertes, un outil d'adaptation aux changements climatiques pour le Grand Montréal*. Récupéré de <https://fr.davidsuzuki.org/wp-content/uploads/sites/3/2015/11/Infrastructures-vertes-outil-adaptation-changements-climatiques-Montréal.pdf>

Ipsos. (2018, 16 octobre). (Rapport final); *Priorisation des segments à plus fort potentiel, Étude de segmentation de marché pour la SPJD*.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Gouvernement du Québec. (2018). *Transporter le Québec vers la modernité, politique de mobilité durable - 2030*. Publications du Québec. Récupéré de [https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role\\_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf](https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf)

Office de consultation publique de Montréal (OCPM). (2019). *Rapport de consultation publique : Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau, Montréal*. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/rapport\\_final\\_parc\\_jean-drapeau.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/rapport_final_parc_jean-drapeau.pdf)

Organisation du Sommet Mondial du Design Inc. (2017). *Déclaration du design de Montréal*. Montréal. Récupéré de [https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/20171004\\_wdsm2017\\_brochure\\_declaration\\_65x9\\_fr-1.pdf](https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/20171004_wdsm2017_brochure_declaration_65x9_fr-1.pdf)

Payen, L. (2018). *Appropriations de l'espace urbain; études de pratiques citoyennes à Montréal* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal. Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21884>

Ramahatra, H. (2018, février). *Sondage auprès des usagers du circuit Gilles-Villeneuve membres des fédérations et des clubs sportifs*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Gouvernement du Canada. (2019). *Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Récupéré de <https://www.rcaanc-cimnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>

Service de l'environnement, Ville de Montréal. (2017). *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. Récupéré de [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7237,75085661&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75085661&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Service de l'expérience citoyenne et des communications, Ville de Montréal. (2019, décembre). *L'Agenda montréalais 2030 pour la qualité e l'exemplarité en design et en architecture*. Récupéré de [https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/publications/agenda\\_mtl\\_2030\\_v1.12-19\\_fr\\_lr.pdf](https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/publications/agenda_mtl_2030_v1.12-19_fr_lr.pdf)

Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal. (2017, septembre). *Montréal, ville cyclable, plan-cadre vélo: sécurité, efficacité, audace*. Récupéré de [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transports\\_fr/media/documents/doc\\_plan\\_cadre\\_velo\\_v8\\_lr.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transports_fr/media/documents/doc_plan_cadre_velo_v8_lr.pdf)

Société du parc Jean-Drapeau. (2018, janvier). *Analyse des enjeux de l'offre pour l'amélioration continue de l'expérience des visiteurs du parc Jean-Drapeau* [portrait de situation déposé dans le cadre des consultations publiques sur l'avenir du parc Jean-Drapeau]. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.6\\_pjd\\_experience\\_offre.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.6_pjd_experience_offre.pdf)

Stébenne, I. (2017, 21 novembre). *Plan de l'Expérience client 2018*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.

Ville de Montréal. (2005, mai). *Politique du patrimoine*. Montréal. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine\\_urbain\\_fr/media/documents/politique.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/politique.pdf)

Ville de Montréal. (2017, 22 août). *La Ville de Montréal endosse la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones* [communiqué de presse]. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,42657625&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL&id=29060](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=29060)

Ville de Montréal. (s.d.). *Développement social et diversité, populations cibles, peuples autochtones*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8258,143108168&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,143108168&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Ville de Montréal. (2014). *Politique du sport et de l'activité physique* [plan d'action régional]. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT\\_SPORTS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POLITIQUE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT_SPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POLITIQUE.PDF)

Ville de Montréal, 100 Resilient cities. (2018, juin). *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*. Récupéré de <https://resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf>

Ville de Montréal. (2018). *Plan directeur du sport et du plein air urbains*. Montréal. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/5345/documents/9448/download>

Ville de Montréal. (2016). *Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT\\_SPORTS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/EVEN\\_SPORTMTL\\_NOV-2016\\_PRINT.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT_SPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/EVEN_SPORTMTL_NOV-2016_PRINT.PDF)



# 3

## PRÉSENTATION DU PARC ET DIAGNOSTIC PHYSIQUE





## 3.1

# CADRE RÉGLEMENTAIRE ET STATUT JURIDIQUE

La Société du parc Jean-Drapeau est une organisation paramunicipale responsable du parc Jean-Drapeau. Plusieurs lois et règlements forment son cadre juridique et elle s'est dotée au fil du temps de plusieurs politiques qui régissent son fonctionnement interne.

# CADRE RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUES INTERNES

## RECONNAISSANCE ET OUTILS DE PROTECTION PATRIMONIALE

Le parc Jean-Drapeau se situe au cœur du *kahyonhowanen* (fleuve en langue mohawk, c'est-à-dire le fleuve Saint-Laurent), partagé avec les communautés autochtones de la région montréalaise. Il se distingue par un riche patrimoine naturel et bâti pour lequel existent plusieurs reconnaissances et protections. À l'échelon provincial, trois secteurs de l'île Sainte-Hélène sont inscrits à l'inventaire des sites archéologiques du Québec, soit les sites BjFj-128, BjFj-129 et BjFj-084. De plus, l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 est désignée événement historique national et est inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec. L'île Sainte-Hélène (sauf le secteur de La Ronde et du stationnement P8) est citée « site patrimonial » sous l'autorité de la Ville de Montréal en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, tout comme le fleuve Saint-Laurent, désigné lieu historique national. À l'échelon municipal, le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal désigne l'île Notre-Dame et l'île Sainte-Hélène (sauf La Ronde) comme des « secteurs de valeur exceptionnelle » de l'arrondissement de Ville-Marie. Quatre énoncés d'intérêt patrimonial ont été formulés pour le territoire du parc Jean-Drapeau, soit un énoncé pour la Place des Nations en 2012, un énoncé pour l'île Sainte-Hélène (à l'exception de La Ronde) en 2016, un énoncé pour l'île Notre-Dame en 2018 et un énoncé pour La Ronde en 2019. À l'heure actuelle, une demande d'élargissement du périmètre du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène afin d'inclure La Ronde, l'île Notre-Dame et la Cité du Havre a été déposée à la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, de même qu'une demande de classement du secteur de la Place des Nations, déposée au ministère de la Culture et des Communications du Québec. Notons par ailleurs qu'il n'existe aucune désignation patrimoniale fédérale en ce qui concerne le parc Jean-Drapeau.

## CONTEXTE DE PLANIFICATION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le parc Jean-Drapeau s'inscrit dans un effort de planification territoriale à plusieurs volets. Les documents de planification produits par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), par le conseil d'agglomération de Montréal et par le conseil de la Ville de Montréal contiennent tous des éléments qui permettent de comprendre le rôle du Parc dans la région et dans la ville ainsi que certains principes clés retenus par les élus pour son développement futur.

Par ailleurs, ce sont les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie qui constituent le principal cadre réglementaire applicable au parc Jean-Drapeau. De plus, le *Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène* a une grande influence sur l'aménagement du Parc. Cette section explique sommairement chacun des textes de loi, des documents de planification et des règlements qui portent directement sur l'aménagement du parc Jean-Drapeau. De leur côté, les autorités fédérales et provinciales ont institué des règles qui encadrent la protection des écosystèmes et dont il faut tenir compte dans certains projets d'aménagement proposés dans le plan directeur.

Du côté fédéral, les principales lois qui protègent le fleuve Saint-Laurent, ses habitats et ses espèces vivantes, notamment les poissons et les oiseaux migrateurs, sont la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi sur les eaux navigables* (notamment pour les ponts). Le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* protège de la destruction les oiseaux migrateurs et leurs structures (par exemple les nids) et s'applique aussi au territoire du parc Jean-Drapeau. L'application de ces lois et règlements est du ressort de Pêches et Océans Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada ainsi que de Transports Canada.

De même, au Québec, quatre lois principales concernant la protection de l'environnement et des écosystèmes aquatiques et terrestres sont susceptibles d'encadrer des éléments d'aménagement proposés dans le plan directeur. Mentionnons ici la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* ainsi que la *Loi sur le régime des eaux*. Cette dernière loi s'applique lors de l'installation de quais, par exemple. Toutes ces lois sont dotées de

modalités d'application à l'aide de certains règlements. Ainsi, pour ne citer que le règlement le plus susceptible d'être mis en application ici, mentionnons le *Règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (voir l'article 31.1 si des travaux en rive – stabilisation, restauration et aménagement inclus – sont d'une longueur supérieure à 500 m). Les ministères concernés sont principalement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec ainsi que le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs du Québec.

Il faut noter que ces lois et règlements pourraient ne pas être exhaustifs et qu'il serait prudent, en temps et lieu, de vérifier l'encadrement juridique et de s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour chaque projet.

**Principales lois et principaux règlements concernant la protection de la biodiversité et des habitats (demandes d'autorisations environnementales)**

Travaux dans le littoral du fleuve

Législation fédérale			
	Loi	Organisme responsable	Autorisation probable à obtenir
Faune	Loi sur les pêches (protection du poisson et de son habitat)	Pêches et Océans Canada	OUI
	Loi sur les espèces en péril (si présence d'espèce listée : demande de permis LEP)	Pêches et Océans Canada (poissons et mollusques) Environnement et Changements climatiques Canada (autres espèces)	OUI
	Règlement sur les oiseaux migrateurs (découle de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs) protection des nids et œufs	Environnement et Changements climatiques Canada	NON à vérifier
Flore	Loi sur les espèces en péril (si présence d'espèce listée)	Environnement et Changements climatiques Canada	NON à vérifier
Autre	Loi sur les eaux navigables canadiennes (ponts)	Transports Canada	OUI

Législation provinciale			
	Loi	Organisme responsable	Autorisation probable à obtenir
Faune	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune art. 128.6	MFFP	OUI
	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (ex. habitat du chevalier cuivré)	MFFP	OUI
Flore	Loi sur la qualité de l'environnement article 22	MELCC	OUI
	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables	MELCC	NON à vérifier
Autre	Loi sur le régime des eaux (installation de quais)	MELCC	OUI

Travaux en rive du fleuve/milieus hydriques et humides intérieurs

Législation fédérale			
	Loi	Organisme responsable	Autorisation probable à obtenir
Faune	Loi sur les espèces en péril (si présence d'espèce listée, ex. : tortue mouchetée)	Environnement et Changements climatiques Canada	Si OUI (LEP)
	Règlement sur les oiseaux migrateurs (découle de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs) protection des nids et œufs	Environnement et Changements climatiques Canada	NON à vérifier
Flore	Loi sur les espèces en péril (ex. noyer cendré)	Environnement et Changements climatiques Canada	NON à vérifier

Législation provinciale			
	Loi	Organisme responsable	Autorisation probable à obtenir
Faune	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune art. 128.6	MFFP	OUI
	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (ex. couleuvre brune (susceptible d'être désignée))	MFFP	OUI
Flore	Loi sur la qualité de l'environnement article 22 (étangs, milieux humides et bandes de protection riveraine)	MELCC	OUI
	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables	MELCC	NON à vérifier
	Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets article 31.1 (si travaux en rive (stabilisation, restauration et aménagement inclus) sont plus long que 500 m*)	MELCC	OUI
Autre	Loi sur le régime des eaux (installation de quais)	MELCC	OUI

\*Les projets ou programmes comportant la réalisation des travaux suivants sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : travaux de dragage, de déblai, de remblai ou de redressement, à quelque fin que ce soit, à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans d'une rivière ou d'un lac, sur une distance cumulative égale ou supérieure à 500 m ou sur une superficie cumulative égale ou supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>, pour une même rivière ou un même lac.

## Loi sur la qualité de l'environnement

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) du Québec a pour but de protéger l'environnement dans une perspective de développement durable et est principalement appliquée grâce à un régime d'autorisations gouvernementales. Elle est appuyée par une série de règlements qui portent sur certains aspects de la loi. La *Loi sur la qualité de l'environnement* cherche entre autres à protéger les milieux hydriques et humides en imposant l'obligation, pour tous les travaux devant y être réalisés, d'une autorisation préalable de la part du ministre responsable. Au sens de cette loi, tant le fleuve que les plans d'eau intérieurs du Parc sont protégés, tandis que tous les travaux devant y être réalisés doivent d'abord obtenir une autorisation ministérielle. De plus, tout projet établissant, modifiant ou agrandissant un système de gestion ou de traitement des eaux doit aussi être autorisé par le ministre. Toujours selon la LQE, des projets en rive du fleuve Saint-Laurent pourraient être assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement prévue à la loi et faire l'objet d'une audience publique menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

### Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) a été adoptée en 1987 par le gouvernement du Québec dans le but d'assurer la protection de ces milieux et de la biodiversité qui s'y trouve. Cette politique a aussi pour but d'assurer la sécurité des personnes et des biens en zone inondable. La PPRLPI établit clairement les paramètres d'identification des rives, du littoral et des plaines inondables au Québec. Elle interdit en principe toute construction dans ce genre de milieu mais énumère une série d'exceptions à cette règle. Sont par exemple permises les constructions à des fins municipales, commerciales, industrielles et publiques ou à des fins d'accès public si elles obtiennent une autorisation ministérielle en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

## Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) est un document de planification territoriale adopté par la CMM qui a pour but d'assurer la compétitivité de la région métropolitaine au moyen d'un aménagement intégré et durable du territoire. Entré en vigueur en 2012, il s'articule autour de trois thèmes principaux : les milieux de vie durables, les réseaux de transport performants et structurants ainsi que l'environnement protégé et mis en valeur. Le PMAD désigne notamment les paysages d'intérêt métropolitain au cœur desquels le parc Jean-Drapeau occupe une place de choix. Il s'agit du fleuve Saint-Laurent, du centre-ville de Montréal, du mont Royal et du secteur du Havre. Le parc Jean-Drapeau est également désigné comme lieu d'intérêt de la Trame verte et bleue, un concept phare grâce auquel la CMM entend protéger 17 % de son territoire. Par ailleurs, la CMM a adopté en 2019 le plan d'action « Archipel », qui a pour but de rendre l'archipel d'Hochelaga résilient et attractif, notamment grâce à la renaturalisation des rives ainsi qu'à l'amélioration de l'accès aux rives et aux cours d'eau pour la population.

### Trame verte et bleue

Le concept de Trame verte et bleue élaboré par la CMM cherche à relier entre eux les grands cours d'eau et les grands espaces verts de la région métropolitaine afin de créer un réseau intégré de sites récréotouristiques naturels. Le parc Jean-Drapeau occupe une place de choix dans le schéma de la Trame verte et bleue. Désigné comme un pôle de développement touristique à consolider, il se trouve au cœur de l'expérience bleue du Grand Montréal (fleuve Saint-Laurent) et constitue un nœud cyclable d'importance entre le centre de la métropole et la Rive-Sud.

## Schéma d'aménagement et de développement

Le *Schéma d'aménagement et de développement* (SAD) est un document de planification adopté en 2015 par l'agglomération de Montréal, soit l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal. Le SAD désigne bon nombre d'infrastructures et d'équipements d'intérêt métropolitain qui se trouvent dans le parc Jean-Drapeau, soit le circuit Gilles-Villeneuve, le Complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène, le Bassin olympique d'aviron et de canoë-kayak, la Biosphère et le Musée Stewart. Il désigne également certaines rives du Parc ainsi que le mont Boullé comme étant des territoires d'intérêt écologique. À l'instar du PMAD, le SAD place le parc Jean-Drapeau au cœur d'un ensemble d'éléments structurants du paysage de l'agglomération, notamment les cours d'eau, les ponts ainsi que le front maritime et portuaire. Enfin, ce document reprend le concept de Trame verte et bleue élaboré par la CMM et le définit plus spécifiquement en traçant, entre autres, un parcours récréatif principal entre le mont Royal et le parc Jean-Drapeau.

## Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme (PU) est un outil de planification municipal adopté par la Ville de Montréal en 2004 qui contient de nombreuses orientations d'aménagement concernant les milieux de vie, les transports, l'emploi, le paysage, le patrimoine et l'environnement. Il définit les grandes affectations du sol et attribue au parc Jean-Drapeau la fonction générale de « grand espace vert ou parc riverain ». Le parc Jean-Drapeau est spécifiquement évoqué à quatre reprises dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Premièrement, on y souligne le potentiel d'un nouveau corridor de transport collectif reliant le Quartier des spectacles, le Vieux-Port, le parc Jean-Drapeau et le mont Royal. Ce corridor permettrait d'exploiter le fort potentiel de développement récréotouristique de ces secteurs. Toujours dans l'optique de développer le potentiel touristique du centre-ville, le parc Jean-Drapeau est décrit comme « un espace vert majestueux et [comme] un lieu de contact avec le fleuve d'une richesse exceptionnelle qu'il importe de préserver ».



Grâce à son plan d'urbanisme, la Ville de Montréal souhaite s'assurer « que la mise en valeur des attraits récréatifs et touristiques [du parc Jean-Drapeau] respectera l'intégrité de sa vocation verte et obéira au principe de son accessibilité par la population ». Dans sa section sur le paysage urbain, le plan d'urbanisme mentionne le parc Jean-Drapeau, puisqu'il fait partie du parcours riverain qui « forme un circuit récréotouristique majeur [en] reliant de nombreux attraits naturels et patrimoniaux propres à l'identité de Montréal » et participe ainsi à l'affirmation du caractère insulaire du paysage emblématique de Montréal. Enfin, le parc Jean-Drapeau est inclus dans le secteur du Havre, qui fait lui-même l'objet d'une planification détaillée. Celle-ci a pour principaux objectifs la cohabitation harmonieuse des différentes fonctions urbaines du secteur, la préservation du patrimoine et l'accessibilité des rives.

### Règlement de constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

En vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, les municipalités peuvent citer des sites patrimoniaux sur leur territoire. En 2007, la Ville de Montréal a constitué par règlement le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène. Celui-ci équivaut à la portion de l'île gérée par la Société du parc Jean-Drapeau (donc à l'exception du territoire de La Ronde et du stationnement P8). Ce règlement énumère les diverses valeurs patrimoniales du site. Il impose l'obligation d'une autorisation préalable, par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie (qui doit d'abord demander l'avis de son comité consultatif d'urbanisme, ou CCU), dans le cas de tout projet de division cadastrale, de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieure, d'affichage et de démolition totale ou partielle. Sur avis de son comité, le conseil peut assortir son autorisation de conditions particulières qui s'ajoutent à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme. Le règlement énumère plusieurs bâtiments ou éléments qui doivent conserver leur intégrité, notamment les bâtiments du site militaire, du parc municipal (époque de Todd) et de l'Expo 67 ainsi que les œuvres d'art public.

### Le conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Il donne des avis, formule des recommandations et émet des commentaires sur les projets qui lui sont soumis dans le but d'assurer la conservation et la mise en valeur adéquates du patrimoine de la ville. Lorsque des projets sont envisagés sur le site patrimonial cité de l'île Sainte-Hélène et nécessitent la démolition totale ou partielle de plus de 40 % du volume hors sol d'un immeuble, ils doivent obligatoirement être soumis au CPM. Celui-ci transmet alors un avis au conseil municipal, qui décide ou non d'autoriser les travaux. L'avis du CPM est également requis pour tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public sur un site patrimonial cité ainsi que pour tout projet majeur de construction ou de transformation d'un immeuble municipal d'intérêt patrimonial. Par ailleurs, le CPM peut demander de sa propre initiative qu'un projet lui soit présenté et formuler un avis à son sujet.

### Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie est le document principal qui encadre l'aménagement du parc Jean-Drapeau. Dans ce règlement, l'île Notre-Dame correspond à la zone 0002 et l'île Sainte-Hélène à la zone 0003. La Ronde et le Casino de Montréal forment toutefois des zones distinctes (respectivement les zones 0006 et 0028). L'arrondissement n'a établi que très peu de normes applicables au territoire du Parc. Les projets proposés sont surtout évalués en fonction de nombreux critères qualitatifs. Dans le cas de l'île Sainte-Hélène, les dispositions prévues au *Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène* sont également prises en compte par le CCU. Néanmoins, le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie énumère en détail les usages permis sur le territoire du Parc, dont la grande majorité sont de nature collective et institutionnelle (voir tableau ci-dessous). Au sens du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, seuls les travaux sur les rives du fleuve Saint-Laurent nécessitent un certificat d'autorisation de la part de l'arrondissement et celui-ci ne peut être délivré que si le ministre a préalablement autorisé les travaux. Le règlement contient des dispositions à respecter relativement à l'abattage, à la plantation d'arbres et à leur protection, à l'installation d'antennes, à l'établissement de cafés-terrasses ou d'aires de stationnement ainsi qu'à l'installation d'enseignes temporaires et d'enseignes publicitaires permanentes. Des dispositions ayant trait à l'environnement imposent l'obligation d'installer des toits plats blancs, gris ou verts.

## Usages permis au Parc

	Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie
Zone	aucune	0002 (Île Notre-Dame sans le Casino) 0003 (Île Sainte-Hélène sans La Ronde)
Unité de paysage	aucune	Grands parcs
Usages	Grand parc, parc local, parc-nature, lieu public, réserve naturelle, rive et île publiques, golf, équipement collectif ou institutionnel, commerce ou bureau complémentaires aux installations de récréation	Usages commerciaux : aquarium, restaurant et salle de spectacle Usages équipements collectifs et institutionnels : activités communautaires et socioculturelles, bibliothèque, garderie, jardin communautaire, marina, musée, parc, piscine, plage, poste de police, poste de pompier Usages commerciaux complémentaires : articles de sport et de loisirs, cadeaux et souvenirs, débit de boissons alcooliques, école d'enseignement spécialisée (avec hébergement), épicerie (dépanneur), fleuriste, librairie, matériel scientifique et professionnel, restaurant, traiteur, services personnels et domestiques (guichet bancaire automatique), soins personnels

## Dispositions du Plan d'urbanisme afférentes aux antennes

Les dispositions présentées au point 5.8.1 du document complémentaire du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal contiennent des normes et des critères concernant l'installation d'antennes. Plus précisément, elles portent sur l'installation de supports d'antenne et d'antennes dans le domaine public, sur les murs et sur les toits. Ces dispositions ont pour objectif de « limiter l'impact visuel et d'assurer l'harmonisation des installations d'antennes » sur l'ensemble du territoire montréalais. Par ailleurs, ces normes et ces critères démontrent la sensibilité particulière de la Ville pour les zones d'intérêt patrimonial, écologique, paysager ou archéologique puisque l'installation d'antennes ou de supports à antenne doit y être évitée. Tout projet d'installation d'antennes entrepris sur le territoire du parc Jean-Drapeau est donc tenu de respecter ces dispositions.

## Règlement sur le bruit

Ce règlement stipule que le niveau maximal de bruit permis dans un lieu habité est fixé par ordonnance du conseil d'arrondissement. Celui-ci peut déterminer les modalités d'exception à l'occasion de fêtes ou d'activités spéciales.

Toutefois, à la suite des plaintes répétées de la part de certains résidents de Saint-Lambert, des comités de travail ont été mis sur pied par cette municipalité, par l'arrondissement de Ville-Marie et par la Société du parc Jean-Drapeau. Au début de l'été 2018, la Ville de Saint-Lambert, la Société du parc Jean-Drapeau et l'arrondissement de Ville-Marie ont conjugué leurs efforts pour réaliser une expérience-pilote destinée à mesurer le bruit des activités publiques au parc Jean-Drapeau en vue d'améliorer la qualité de vie des résidentes et des résidents affectés par le bruit des activités publiques organisées au Parc.

Deux sonomètres ont été installés aux limites du territoire du Parc afin de fournir les données nécessaires à l'élaboration de solutions adéquates aux problèmes de bruit.

Depuis 2019, une ordonnance qui limite les émissions sonores est en vigueur.

C'est au moyen de son plan de gestion du bruit que l'arrondissement de Ville-Marie assure le contrôle des activités publiques avec diffusion sonore sur son territoire.

## PLANS, POLITIQUES ET GUIDES

### Plans

Plan d'action canopée 2012-2021

Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015)

Plan Montréal durable 2016-2020

- Priorité 1 - Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
- Priorité 2 - Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
- Priorité 3 - Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
- Priorité 4 - Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

Montréal ville cyclable Plan-cadre vélo : sécurité, efficience, audace (2017)

Laboratoire de l'innovation urbaine de Montréal (2018)

Plan local de déplacement de l'arrondissement de Ville-Marie 2020-2030 (2019)

Plan d'action en développement social 2019-2020

Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

La Stratégie d'électrification des transports de la Ville de Montréal (à paraître 2020)

« Plan climat 2020-2030-2050 Montréal vers la carboneutralité » de la Ville de Montréal (à 2020)

### Politiques

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)

Politique de l'arbre (2005)

Politique du patrimoine (2005)

Politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal (2008)

Politique municipale d'accessibilité universelle (2011)

Politique du sport et de l'activité physique (2014)

Politique sur le stationnement de la Ville de Montréal (2016)

Politique en développement social (2017)

« Politique de mobilité durable – 2030 : Transporter le Québec vers la modernité » du Ministère des transports du Québec (2018)

### Guides

*Guide d'interprétation des dispositions relatives à l'accessibilité universelle* dans le Schéma d'aménagement de de développement de l'agglomération de Montréal (2016)

*Aménagements piétons universellement accessibles – Guide d'aménagement durable des rues de Montréal Fascicule 5* (2017)

## POLITIQUES INTERNES

La Société du parc Jean-Drapeau s'est dotée de certaines politiques internes permettant de faciliter sa gestion. Voici une liste des politiques internes en vigueur à la Société du parc Jean-Drapeau.

Directives, normes et politiques de la SPJD			
Direction	Service	Encadrement	En vigueur depuis
Administration	TI	Politique sur la sécurité des actifs informationnels	2017
Administration	ADM	Politique de gestion contractuelle	2015
Administration	ADM	Politique de remboursement des dépenses	2015
Administration	ADM	Politique des réserves de fonds	2019
Administration	ADM	Politique sur la capitalisation des immobilisations	2017
Administration	Approv.	Procédure sur la réception et l'examen des plaintes (AO)	2019
Direction générale	DG	Règlement de délégation de pouvoirs	2018
Administration	ADM	Directive sur l'utilisation de la carte de crédit	2018
Direction générale	DG	Directive sur les encadrements administratifs	2017
Administration	TI	Directive sur l'utilisation des actifs informationnels	2016
Administration	ADM	Directive sur la disposition des biens mobiliers incluant les véhicules routiers	2018
Administration	ADM	Directive pour achats de biens et services	2018
Administration	TI	Directive sur l'utilisation de cellulaires et téléphones intelligents	2019
Administration	ADM	Directive sur le prêt de matériel informatique	2018
Administration	ADM	Directive Transport durable	2020
Administration	Approv.	Normes et procédures d'approvisionnement	2016
Direction générale	DG	Politique d'attribution de billets de faveur	2016
Direction générale	DG	Code d'éthique et de conduite des administrateurs	2017
Direction générale	DG	Règlement de régie interne	2015
Administration	RH	Politique de rémunération globale du personnel-cadre	2015

Directives, normes et politiques de la SPJD (suite)			
Direction	Service	Encadrement	En vigueur depuis
Administration	RH	Politique de formation et de perfectionnement	2013
Administration	RH	Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel	2018
Administration	RH	Politique sur la consommation de drogues et d'alcool	2018
Administration	RH	Politique de dotation	2015
Direction générale	DG	Politique de développement durable	2009
Administration	RH	Code de déontologie	2003

En cours de révision/rédaction			
Marketing	Comm.	Politique de partenariat (remplacera la politique de commandites)	2019
Marketing	Comm.	Politique de communication	2019

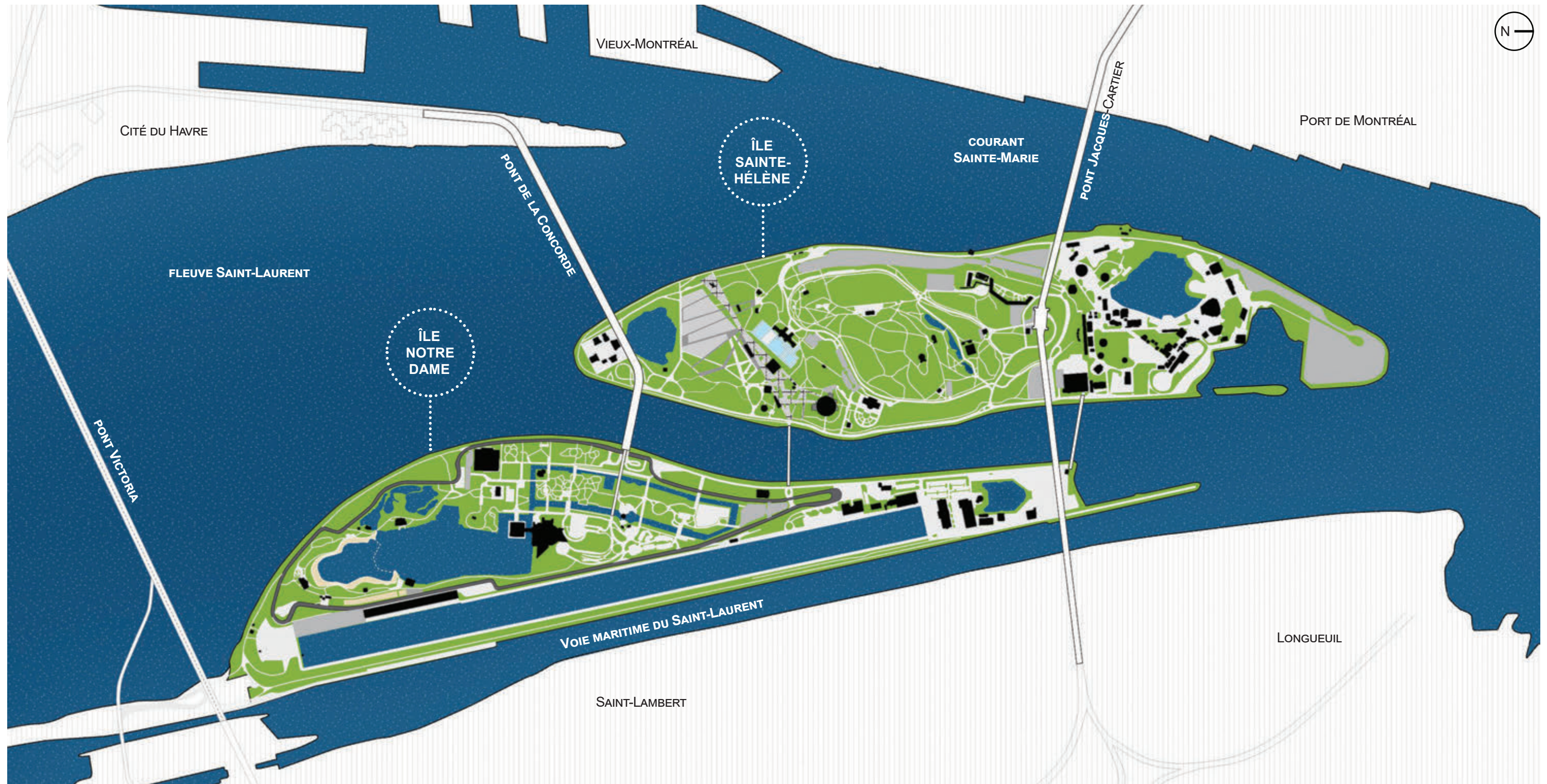


## RÉCONCILIATION ET RÉFLEXE AUTOCHTONE

Alors que les trois ordres de gouvernement du pays s'engagent sur la voie de la reconnaissance des droits des peuples autochtones, le Parc souhaite se fixer un cadre qui lui permette de s'intégrer dans le processus de réconciliation avec les Premières Nations. En tant que société paramunicipale gestionnaire d'un vaste territoire public, le Parc entend être un acteur clé de la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal. Ainsi, à l'instar de la Ville, le Parc compte adopter un « réflexe autochtone » dans l'élaboration de ses projets et de ses politiques internes qui pourraient avoir des répercussions sur les membres des peuples autochtones, notamment sur les communautés mohawks établies le long du fleuve Saint-Laurent en amont des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. La reconnaissance des droits ancestraux des peuples autochtones au Québec amène le Parc à consulter les communautés mohawks lors des travaux ayant une incidence sur le fleuve Saint-Laurent. De plus, puisqu'il comporte deux sites archéologiques préhistoriques recensés sur son territoire, le Parc souhaite reconnaître et mettre en valeur la place des peuples autochtones dans l'histoire de l'île Sainte-Hélène et de la ville de Montréal.



# LES ÎLES AUJOURD'HUI - LE PARC JEAN-DRAPEAU





# STATUT JURIDIQUE

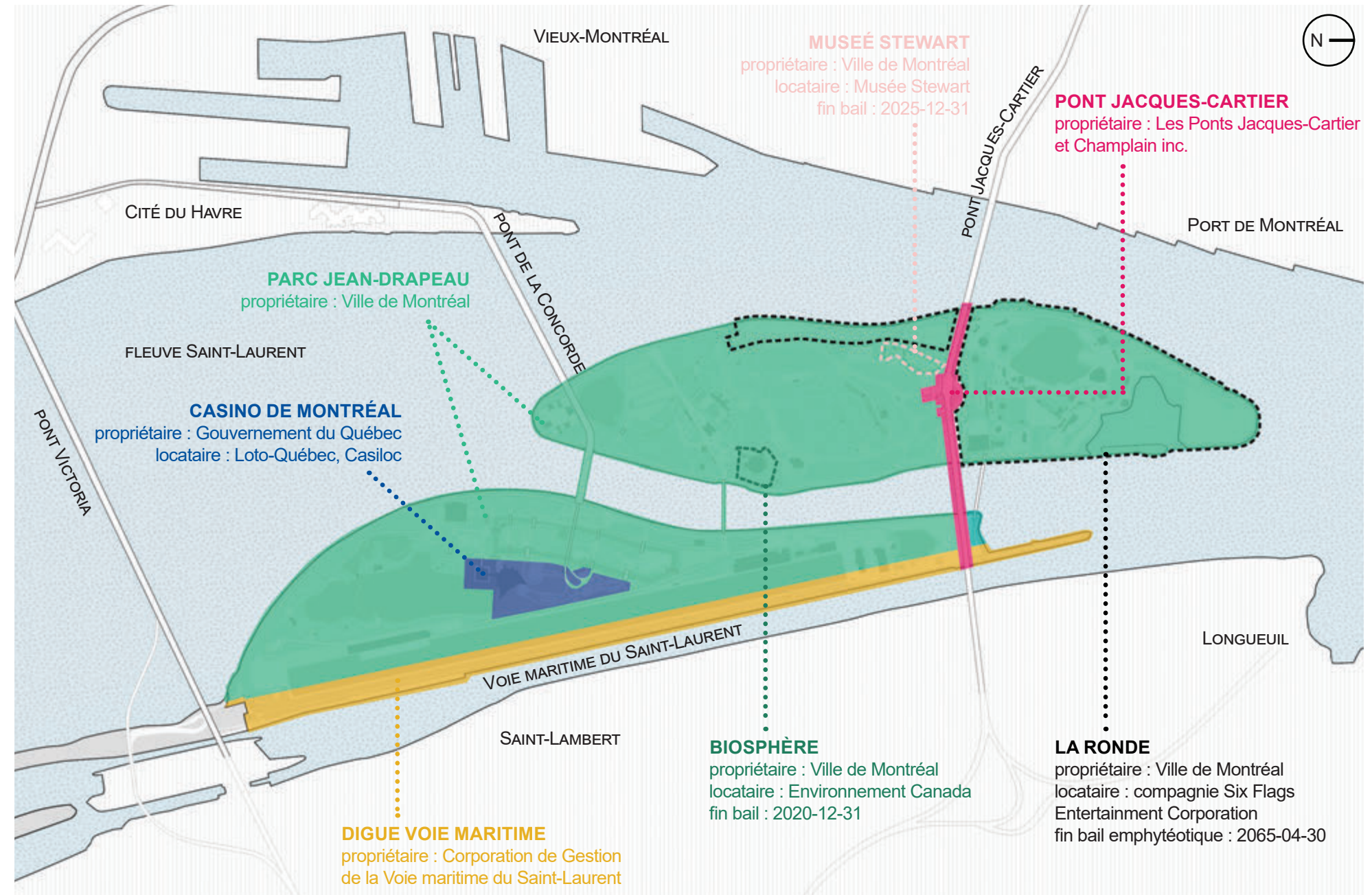
## PROPRIÉTÉS ET LOCATION

Le parc Jean-Drapeau fait partie de la Ville de Montréal et se trouve à l'intérieur des limites de l'arrondissement de Ville-Marie. Son territoire appartient à la Ville, à l'exception des lots n<sup>os</sup> 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180, qui sont la propriété du gouvernement du Québec, de l'emprise du pont Jacques-Cartier, qui appartient à la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain (lots n<sup>os</sup> 2 395 698, 2 395 699, 2 596 863, 2 627 040 et 2 627 042), et de la digue située entre le Bassin olympique et la Voie maritime du Saint-Laurent, qui appartient à la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent. Par ailleurs, le territoire occupé par La Ronde (qui comprend le stationnement P8) est loué par bail emphytéotique à la société Six Flags (lots n<sup>os</sup> 2 395 465, 2 395 695, 2 395 696, 2 395 697, 2 395 700, 2 395 701, 2 627 041, 2 627 043, 3 741 775 et 3 741 776) jusqu'en 2065. Le bail de la Biosphère (Musée de l'environnement) se termine en 2020 tandis que celui du Musée Stewart arrive à échéance en 2025.

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal sans but lucratif qui possède les pouvoirs, les droits et les privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., c. C-38). La Société du parc Jean-Drapeau est dirigée par un conseil d'administration composé de neuf membres nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

## LE PARC JEAN-DRAPEAU DANS LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Selon la Charte de la Ville de Montréal, une loi provinciale, la Ville de Montréal détient depuis 1983 le pouvoir de confier la gestion du Parc à une société sans but lucratif et celui de céder le territoire des îles par bail emphytéotique ou par droit de superficie à un tiers dans le but d'y organiser des activités culturelles, récréatives ou touristiques. C'est de ce dernier droit que la Ville s'est prévaluée en 2001, lors de la signature de l'emphytéose avec la société Six Flags, gestionnaire de La Ronde. À titre de comparaison, le parc du Mont-Royal est, dans cette même charte, déclaré inaliénable depuis 1899 et devant demeurer un parc à perpétuité.



# THÉMATIQUES

Le présent chapitre est organisé selon quatre grandes thématiques paysagères. Cette méthodologie permet de présenter un état des lieux général et complet, en plus d'en tirer des diagnostics spécifiques à chacune de ces sous-thématiques. Elle offre un fil conducteur clair pour présenter les observations et les constats de cette analyse. Ces thématiques sont ressorties à la suite des visites sur le terrain, des lectures et de l'analyse des divers documents consultés.

## Contexte et histoire

- Le contexte régional et son paysage insulaire
- Une évolution du paysage dans l'histoire
- Un legs des époques passées : les témoins anthropiques

## Programmation

- Les espaces de programmation permanente
- Les espaces de programmation événementielle
- Les espaces oubliés

## Écosystèmes

- Historique
- L'eau sous toutes ses formes
- La faune
- Les strates végétales

## Mobilité et expériences

- Historique
- L'accès au Parc
- La mobilité au sein du Parc
- Les expériences du Parc



## 3.2

# CONTEXTE ET HISTOIRE

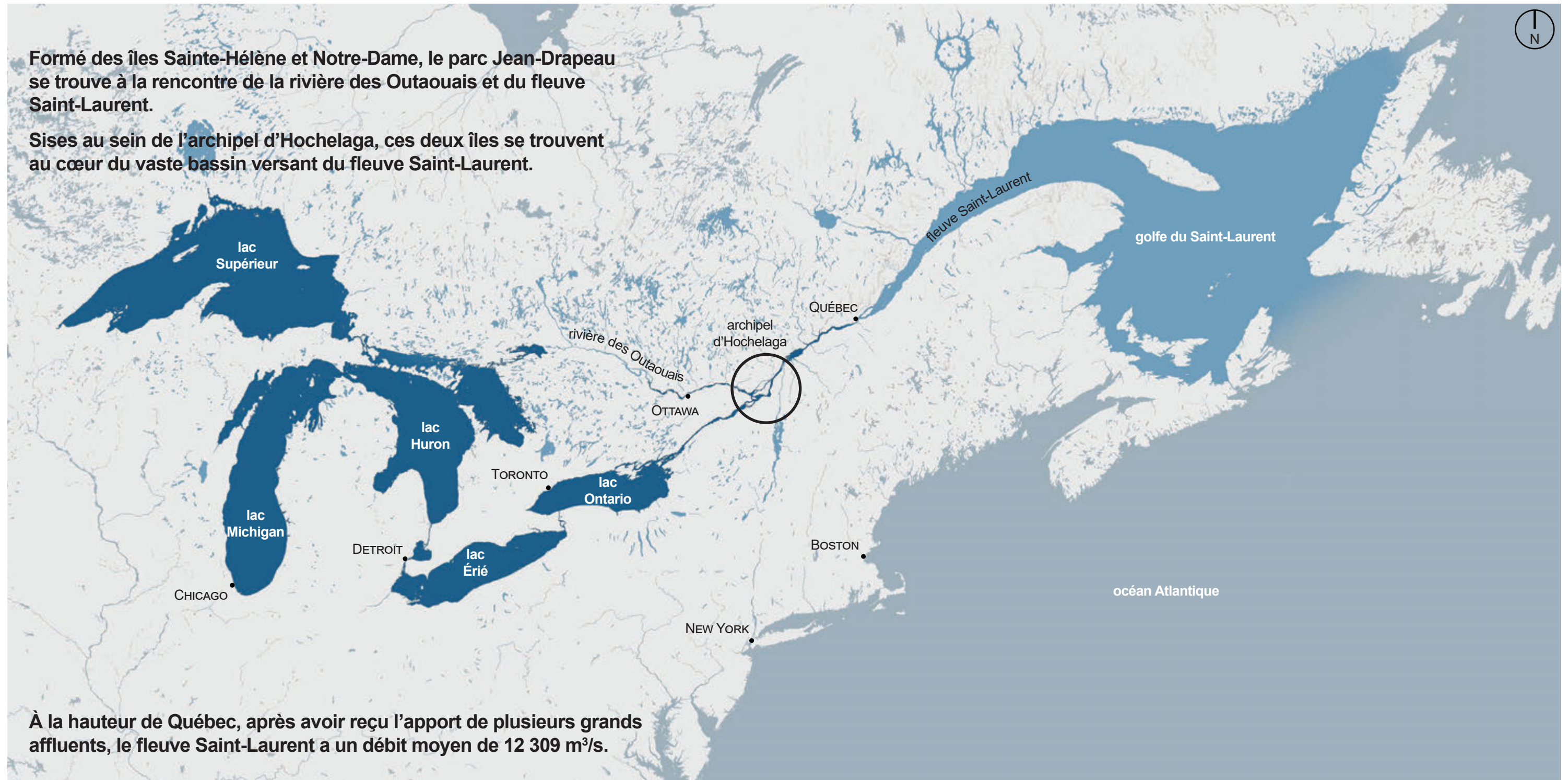
Du bassin versant du fleuve Saint-Laurent à la métropole montréalaise, les différentes échelles permettent de comprendre l'histoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ainsi que l'évolution du Parc.

Le parc Jean-Drapeau est le fruit de nombreuses phases d'aménagement qui ont façonné, modifié et transformé son territoire en lui léguant une grande diversité de patrimoines.

## LE CONTEXTE RÉGIONAL ET LE PAYSAGE INSULAIRE

Formé des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, le parc Jean-Drapeau se trouve à la rencontre de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent.

Sises au sein de l'archipel d'Hochelaga, ces deux îles se trouvent au cœur du vaste bassin versant du fleuve Saint-Laurent.



À la hauteur de Québec, après avoir reçu l'apport de plusieurs grands affluents, le fleuve Saint-Laurent a un débit moyen de 12 309 m<sup>3</sup>/s.



## L'ARCHIPEL D'HOHELAGA

L'archipel d'Hochelaga est un ensemble de 320 îles et îlots à la confluence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. Il regroupe toutes les îles sur la rivière des Mille-Îles, sur la rivière des Prairies et sur une partie du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Montréal.

Les îles les plus importantes de l'archipel en raison de leur superficie sont les suivantes :

- île de Montréal : 483 km<sup>2</sup>
- île Jésus : 242 km<sup>2</sup>
- île Perrot : 42 km<sup>2</sup>
- île Bizard : 22,77 km<sup>2</sup>
- îles Sainte-Hélène + Notre-Dame : 2,68 km<sup>2</sup>

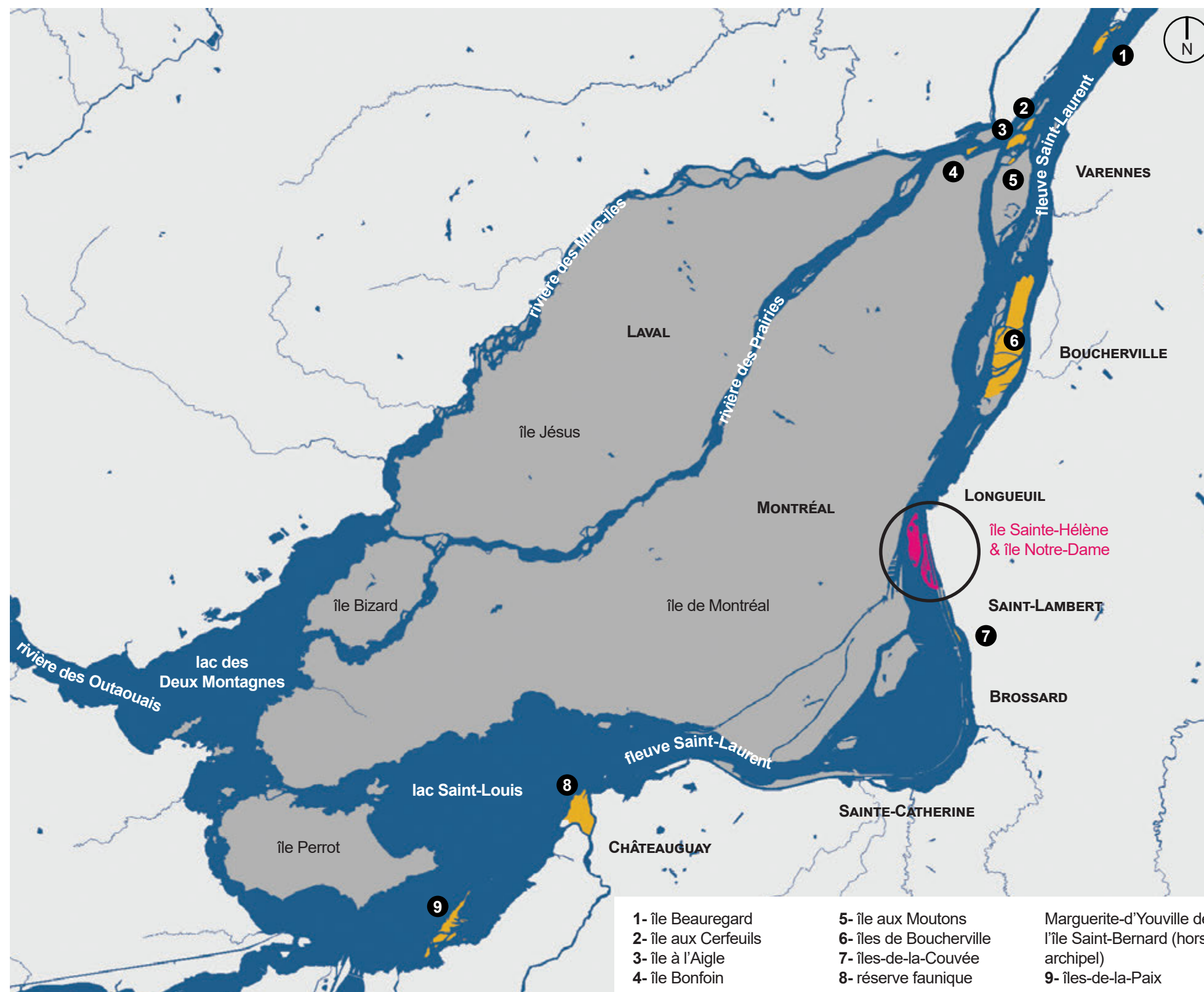
La plupart de ces îles sont urbanisées, mais d'autres sont des lieux protégés en raison de leur richesse écologique :

- Parc national des Îles-de-Boucherville accessible en véhicule *via* l'île Charron.
- Refuge d'oiseaux des Îles-de-la-Couvée
- Refuge d'oiseaux des Îles-de-la-Paix
- îles aux Moutons, Bonfoin, à l'Aigle, aux Cerfeuil et Beauregard
- Réserve faunique Marguerite-d'Youville (île Saint-Bernard)

Les îles Bonfoin, à l'Aigle, aux Cerfeuil et Beauregard sont devenues accessibles aux canoteurs, aux kayakistes et à d'autres plaisanciers qui utilisent des embarcations non motorisées. Sur chacune de ces îles, un sentier pédestre, une plateforme d'observation et des panneaux d'information ont été aménagés par l'organisme Conservation de la nature Canada.

Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame forment le parc Jean-Drapeau. Il s'agit du seul « parc urbain-îles » sur les 320 îles et îlots de l'archipel d'Hochelaga.

- îles formant l'archipel Hochelaga
- parc Jean-Drapeau
- îles protégées pour leur richesse écologique





## UN PARC URBAIN À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs de Montréal, à l'instar du parc du Mont-Royal. À proximité du centre-ville et du Vieux-Port de Montréal ainsi que des centres-villes de Saint-Lambert et de Longueuil, il est relié à la trame métropolitaine par un réseau de ponts. Il s'insère également dans le tracé cyclable de la Route verte. De par sa taille, le parc Jean-Drapeau couvre une superficie plus vaste que celle du parc du Mont-Royal. En effet, ce dernier occupe plus de 190 hectares au cœur de Montréal, tandis que le parc Jean-Drapeau s'étend au milieu du fleuve Saint-Laurent sur 206 hectares. Un lien visuel relie les deux parcs depuis le belvédère du Mont-Royal et, depuis 2017, un parcours narratif ainsi que des aménagements temporaires et permanents ont été créés entre la montagne et le fleuve (promenade Fleuve-Montagne).

La création des deux parcs est intimement liée dans l'histoire. Le parc Jean-Drapeau, à l'époque nommé « parc de l'île Sainte-Hélène », devient le premier parc municipal montréalais en 1874 ; l'inauguration du parc du Mont-Royal suit de près, en 1876. Tous deux sont l'œuvre d'éminents architectes paysagistes, soit Frederick Law Olmsted pour le parc du Mont-Royal et Frederick Gage Todd pour l'île Sainte-Hélène, et sont issus du mouvement hygiéniste, qui avait pour but d'offrir à la population un espace de verdure où détente, déambulation et bien-être étaient au cœur des efforts de réflexion lors de la conception des deux parcs.



Figure 1 : Montréal depuis l'île Sainte-Hélène

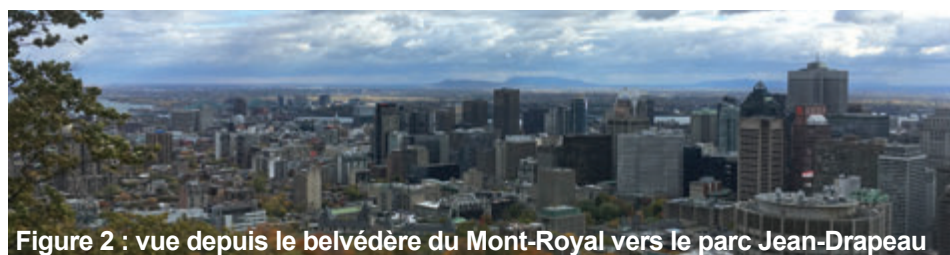
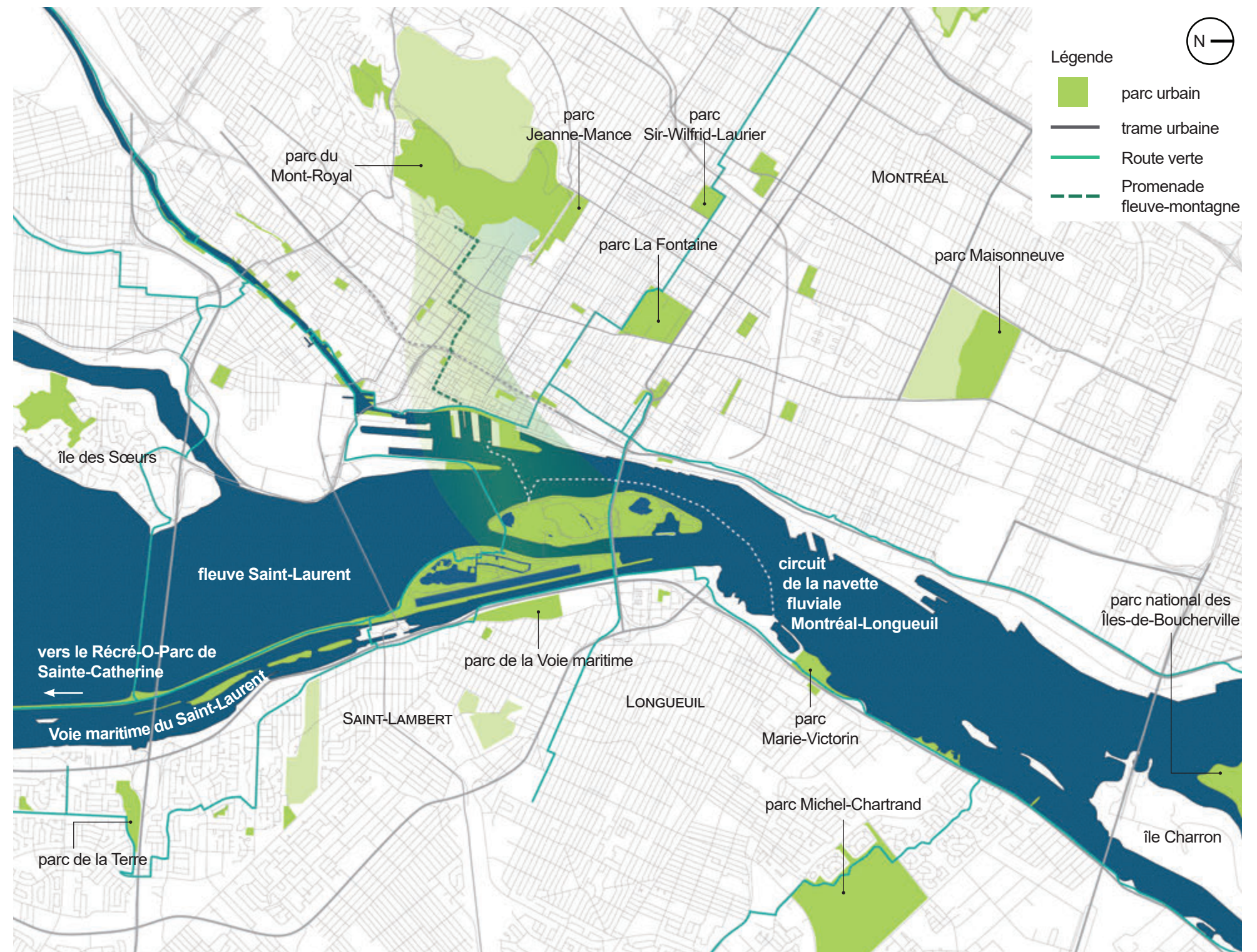
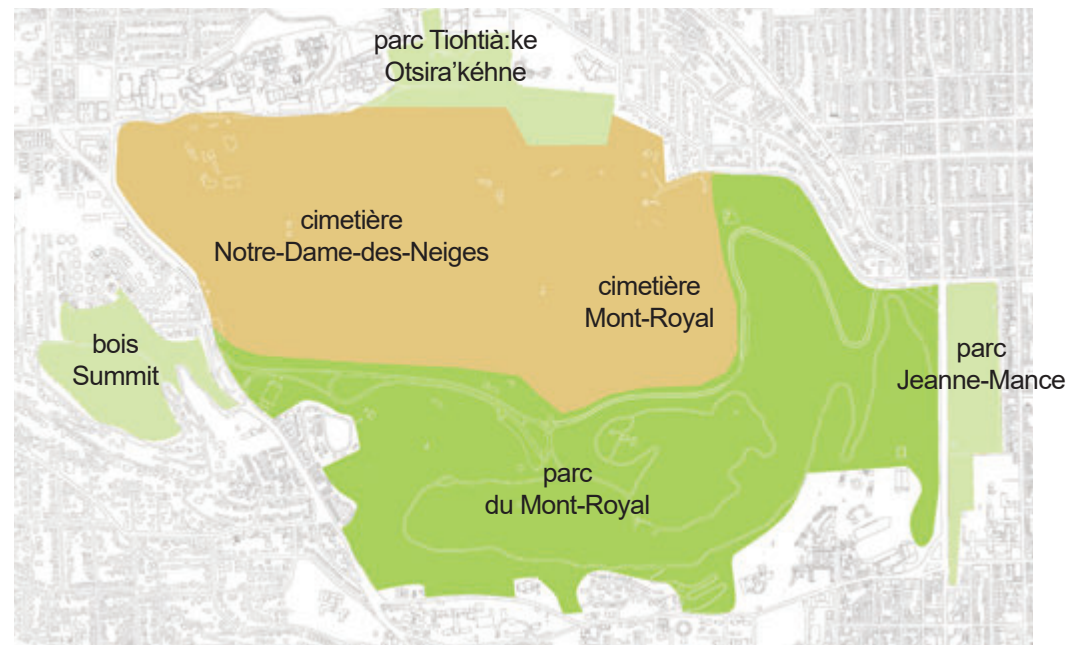
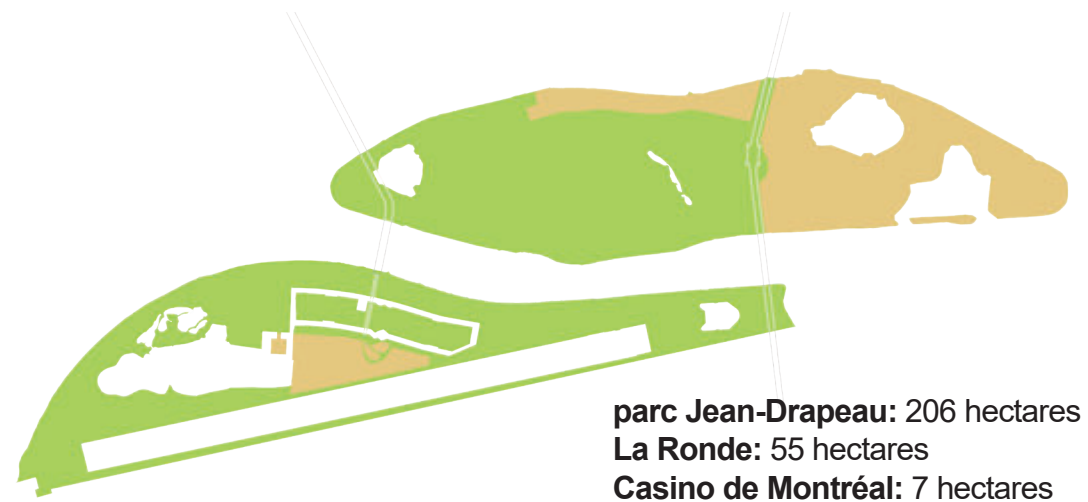


Figure 2 : vue depuis le belvédère du Mont-Royal vers le parc Jean-Drapeau





## COMPARAISON DES GRANDS PARCS MONTRÉLAIS



parc du Mont-Royal : 190 hectares  
parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne : 23 hectares  
bois Summit : 20 hectares  
parc Jeanne-Mance : 14 hectares  
cimetièrre Notre-Dame-des-Neiges : 138 hectares  
cimetièrre Mont-Royal : 66 hectares



parc René-Lévesque  
13 hectares

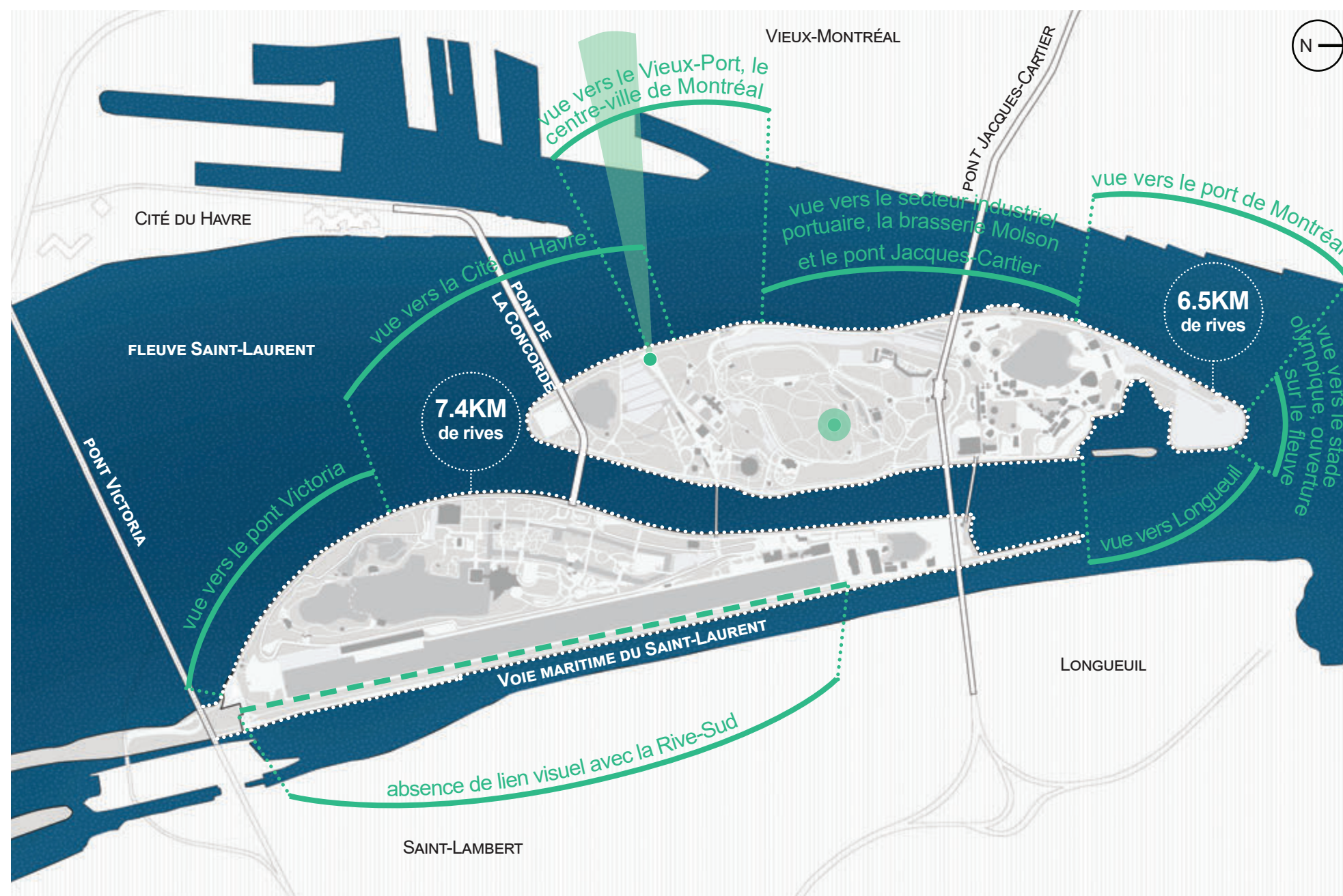








## UN PAYSAGE INSULAIRE

Le parc Jean-Drapeau est baigné par le fleuve Saint-Laurent et longe la Voie maritime. Il se définit comme un parc insulaire unique. Sa proximité avec les rives urbaines montréalaises ainsi qu'avec celles de Longueuil et de Saint-Lambert offre des points de vue d'exception depuis ses rives, qui agissent comme des interfaces entre le fleuve Saint-Laurent et le Parc.

Le périmètre allongé des deux îles ouvre des panoramas variés, particulièrement du côté de Montréal, où les points de vue révèlent des paysages distinctifs et parlent du caractère portuaire et industriel de la métropole québécoise. L'horizon dévoile les gratte-ciels du centre-ville, les bâtiments patrimoniaux du Vieux-Montréal, le site de la Cité du Havre, le secteur industriel et portuaire de la ville, le mont Royal et deux des ponts qui relient la Rive-Sud à l'île de Montréal, soit le pont Victoria et le pont Jacques-Cartier. En effet, les rives de l'île Sainte-Hélène s'étirent sur 6,5 km, tandis que celles de l'île Notre-Dame ont une longueur de 7,4 km, dont 3,4 km sont adjacents à la Voie maritime du Saint-Laurent. Cependant, le talus le long de la Voie maritime obstrue le lien visuel avec la rive sud du Saint-Laurent, Longueuil et Saint-Lambert.

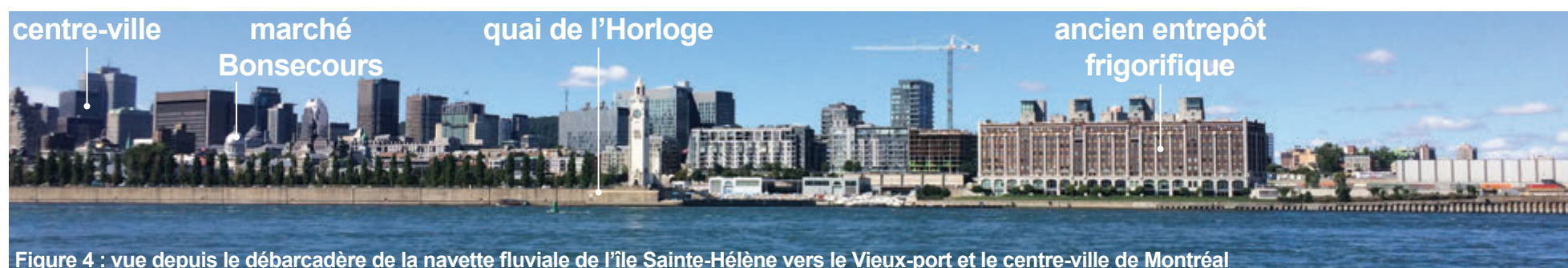


-  cône visuel
-  vue obstruée
-  vue 360° depuis la tour de Lévis
-  vue d'intérêt menacée vers le Mont-Royal (Plan d'urbanisme - Annexe D - Les vues d'intérêt vers le mont Royal, avril 2009)





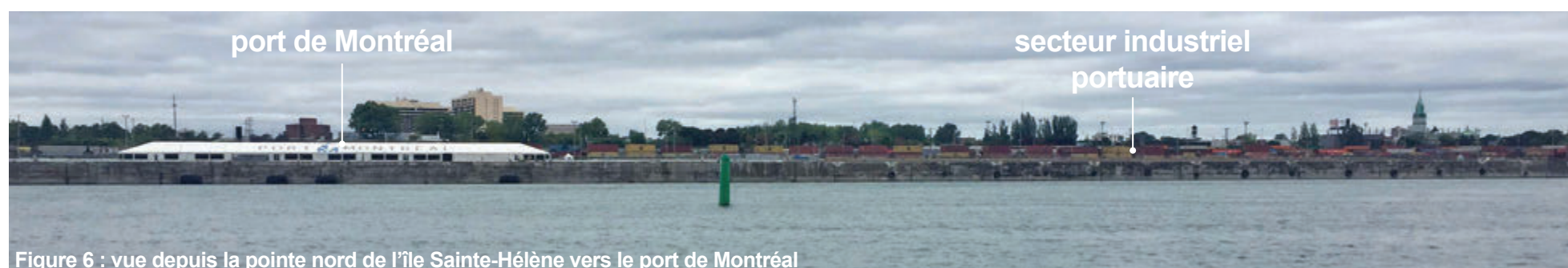
**Vue depuis le débarcadère de la navette fluviale vers la Cité du Havre**



**Vue depuis le débarcadère de la navette fluviale vers le Vieux-Port et le centre-ville de Montréal**



**Vue depuis le stationnement P8 vers le secteur industriel portuaire, la brasserie Molson et le pont Jacques-Cartier**



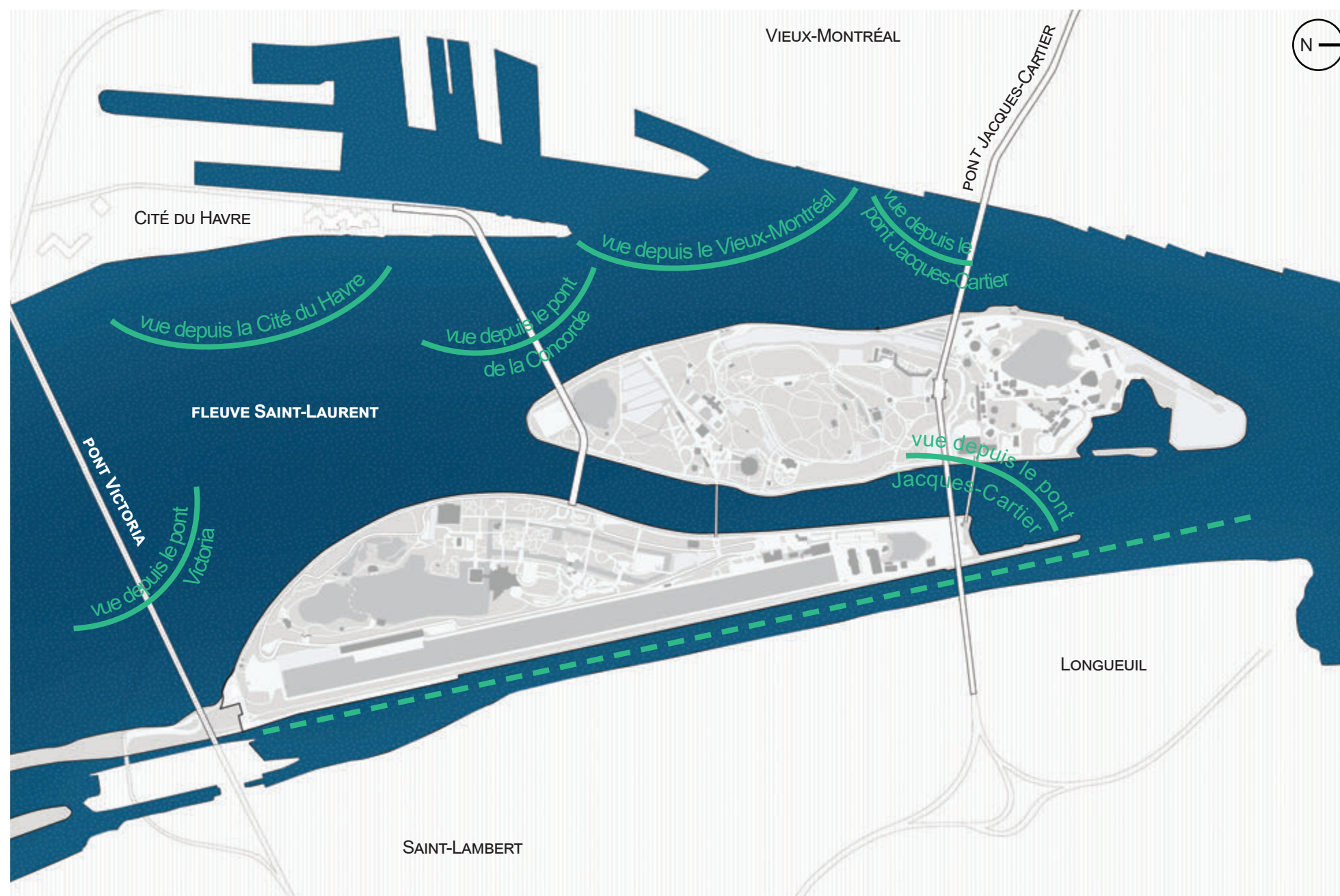
**Vue depuis la pointe nord de l'île Sainte-Hélène vers le port de Montréal**



## POINTS DE VUE VERS LE PARC JEAN-DRAPEAU

Situées à proximité du centre historique de Montréal, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame sont visibles depuis les quais du Vieux-Port. Il existe quelques percées depuis la Cité du Havre, tandis que de vastes panoramas s'offrent aussi aux usagers depuis les ponts Victoria, de la Concorde et Jacques-Cartier.

Depuis la rive sud du fleuve, la topographie et surtout la digue en bordure de la Voie maritime bloquent tout lien visuel entre les villes de Longueuil et de Saint-Lambert, d'un côté, et le parc Jean-Drapeau, de l'autre. Seuls les sommets de la Biosphère et de la tour de Lévis ainsi que les parties supérieures des manèges de La Ronde y sont visibles.





-  cône visuel
-  vue obstruée





Figure 7 : vue depuis le quai de l'Horloge vers l'île Sainte-Hélène

Alexander Calder, Trois disques, 1967 © 2020 Calder Foundation, New York / Artists Rights Society (ARS), New York / SOCAN, Montreal

Vue depuis le quai de l'Horloge vers l'île Sainte-Hélène



Figure 8 : vue depuis le pont Jacques-Cartier vers la rive nord de l'île Sainte-Hélène

Vue depuis le pont Jacques-Cartier vers la rive nord de l'île Sainte-Hélène



Figure 9 : vue depuis la Cité du Havre vers l'île Notre-Dame

Vue depuis la Cité du Havre vers l'île Notre-Dame



# L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DANS L'HISTOIRE

## Vers 1200

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les Iroquoiens du Saint-Laurent commencent à occuper la vallée du même nom. Membres de la grande famille linguistique iroquoise, dont font aussi partie les Mohawks et les Hurons-Wendats, les Iroquoiens du Saint-Laurent sont semi-sédentaires, érigent des villages palissadés et vivent de la culture du maïs, de la chasse et de la pêche. Ils occupent de nombreux secteurs de l'actuelle région de Montréal, comme en témoignent les sites archéologiques découverts à ce jour, dont ceux de Dawson, du Vieux-Montréal, de La Prairie et de Longueuil.

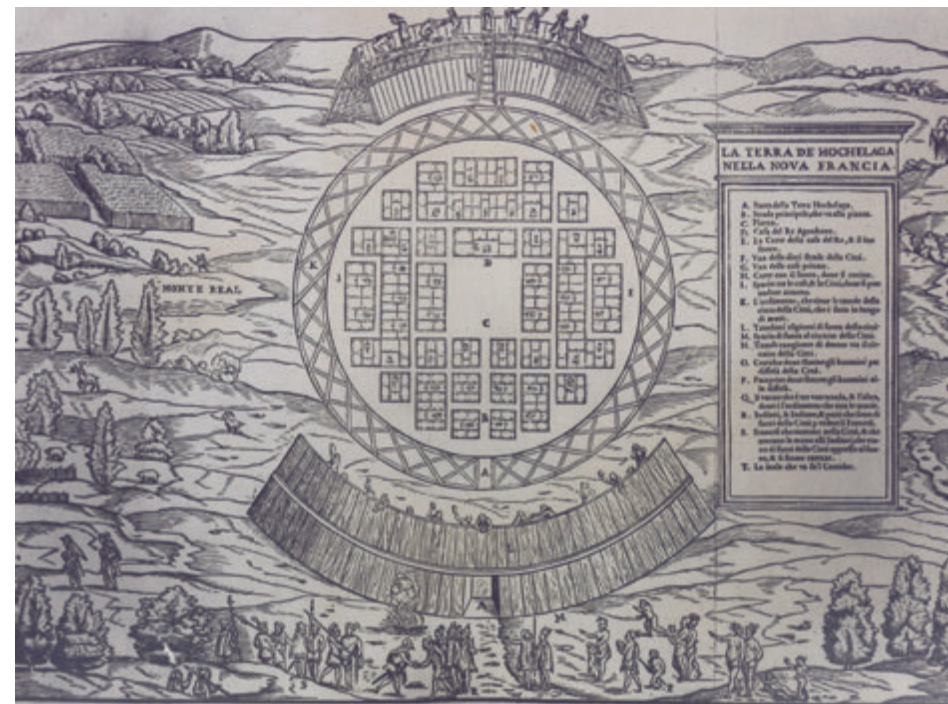
La découverte de fragments de poterie et de pipes lors de fouilles archéologiques effectuées en 2003 et 2004 confirme que les Iroquoiens du Saint-Laurent se sont également établis sur l'île Sainte-Hélène. Les qualités défensives naturelles de cette dernière, tout comme son emplacement stratégique au centre de la plus grande voie de circulation de l'est de l'Amérique du Nord, son bon potentiel de pêche et ses nombreuses surfaces d'accueil sont autant de raisons qui auraient pu amener les Iroquoiens du Saint-Laurent à s'établir sur l'île Sainte-Hélène. Il est possible que les sites archéologiques mis au jour soient des campements liés à l'exploitation des ressources locales de l'île, mais la brièveté des interventions archéologiques ne nous permet pas de résoudre cette question.



## 1534-1542

Jacques Cartier visite l'embouchure et la vallée du Saint-Laurent en 1534, 1535 - 1536 et 1541 - 1542. Il fait alors la rencontre des Iroquoiens du Saint-Laurent sur les bords du Golfe, à Gaspé, et visite entre autres leur village d'Hochelaga, situé sur l'île de Montréal, en 1535. On estime que les Iroquoiens du Saint-Laurent comptent alors entre 10 000 et 12 000 individus. Leurs villages sont établis entre le lac Ontario et la côte de Beauport, en aval de Québec, mais la zone d'occupation et d'utilisation des Iroquoiens du Saint-Laurent s'étend jusqu'à la pointe de la Gaspésie.

Incapable de s'adapter au climat hivernal canadien et inapte à maintenir de bonnes relations avec ses hôtes iroquoiens (il a entre autres kidnappé plusieurs individus, qui moururent en Europe), la tentative par Cartier d'implanter une colonie s'avère désastreuse.



## Vers 1580

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les Iroquoiens du Saint-Laurent quittent leurs habitations et se dispersent. Les hypothèses actuelles suggèrent que ces déplacements se produisirent sous les effets conjugués des maladies contagieuses mortelles fort probablement de source européenne, de conflits avec d'autres nations autochtones et d'un refroidissement climatique important. Les Iroquoiens du Saint-Laurent se dispersent alors au sein des groupes avoisinants, notamment les Hurons-wendat et les Haudenosaunee, en tant qu'alliés ou captifs, selon les traditions socio-politiques autochtones ayant cours dans le Nord-Est de l'Amérique.





## 1603

À l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque Samuel de Champlain remonte le fleuve jusqu'à Montréal, les nations iroquoiennes du Saint-Laurent n'y sont plus. Le territoire est alors principalement fréquenté par des Anishinabegs (Algonquins).



Figure 6 : Carte géographique de la Nouvelle-France par Champlain

## XVII<sup>e</sup> siècle

Alors que la colonie française s'approprie l'Île Sainte-Hélène, qui est annexée à la seigneurie de Longueuil, plusieurs escarmouches dans les années 1650 et 1660 signalent que les nations autochtones contestent la présence française sur le territoire.



Figure 7 : Gravure, Homme et femme iroquois

Samuel de Champlain découvre l'île Sainte-Hélène. Il lui donne ce nom en hommage à son épouse, Hélène Boullé. Champlain rapporte également dans ses écrits qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, l'île Sainte-Hélène aurait été utilisée par les peuples autochtones à des fins cérémonielles : « Après toutes choses passées, ils se delibererent d'aller querir le corps d'Outetoucos qui s'estoit noyé au saut, comme nous auons dit cy dessus. Ils furent où il estoit, le de-senterrent & le porterent en l'isle sainte Helaine, où ils firent leurs ceremonies ac-coustumées, qui est de chanter & danser sur la fosse, suiuiies de festins & banquets »\*

Les éléments rapportés ici sont extraits des *Recherches documentaires préalables à l'intérêt patrimonial* des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, fait l'acquisition de l'île Sainte-Hélène et de l'île Ronde pour y construire un manoir (résidence d'été) et un moulin. Il devient également propriétaire de l'île à la Pierre, utilisée principalement comme carrière de pierres.

L'île Sainte-Hélène amorce sa mission militaire.

En prévision d'une invasion américaine, le gouvernement britannique achète l'île afin de la fortifier et renforcer les défenses de Montréal. Construction du fort, de l'arsenal, d'une caserne, de deux poudrières et d'un cimetière militaire.

L'homme d'affaires montréalais George Moffat devient propriétaire de l'île à la Pierre qui est le plus souvent identifiée sous le nom d'île Moffat.

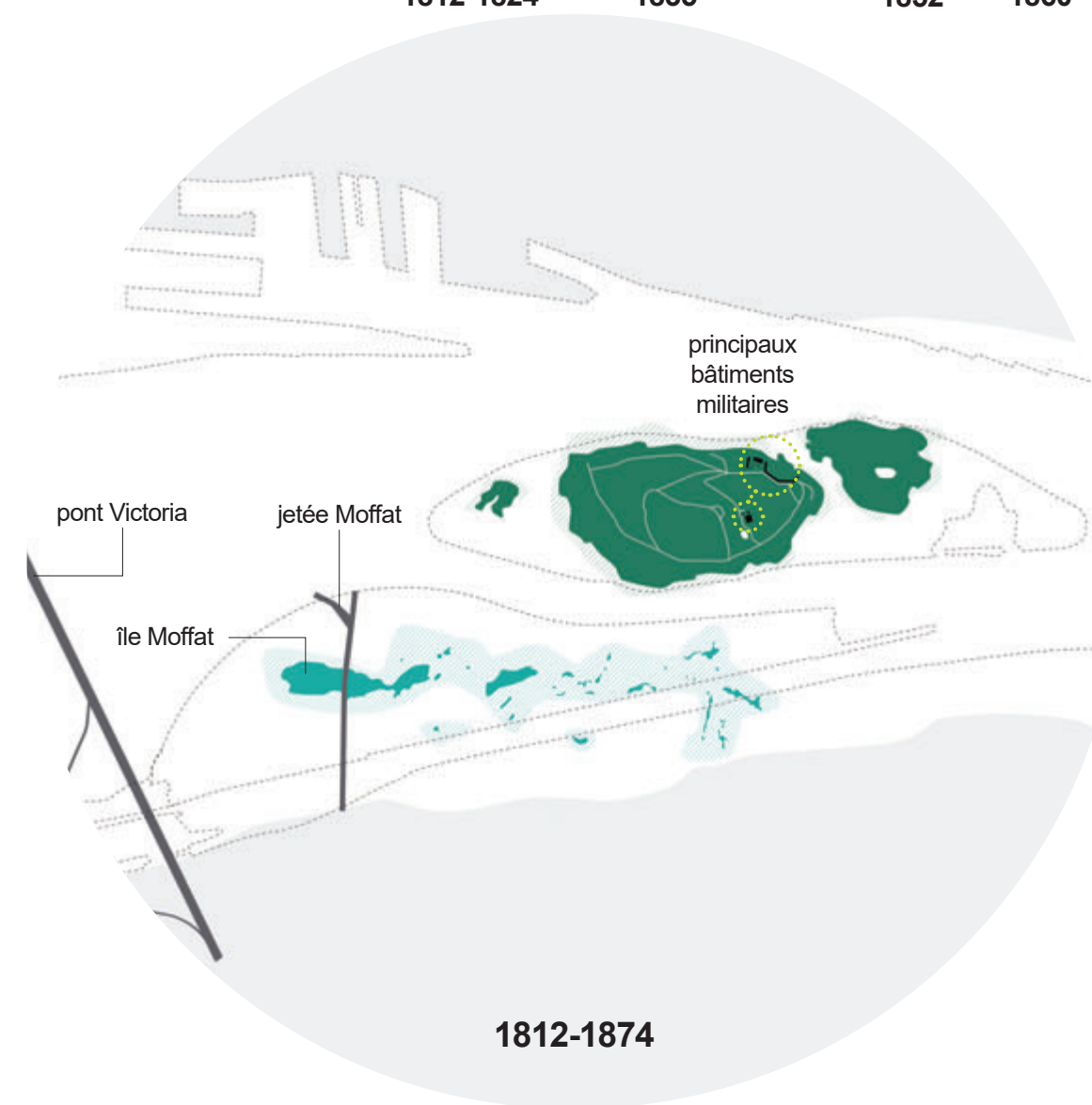
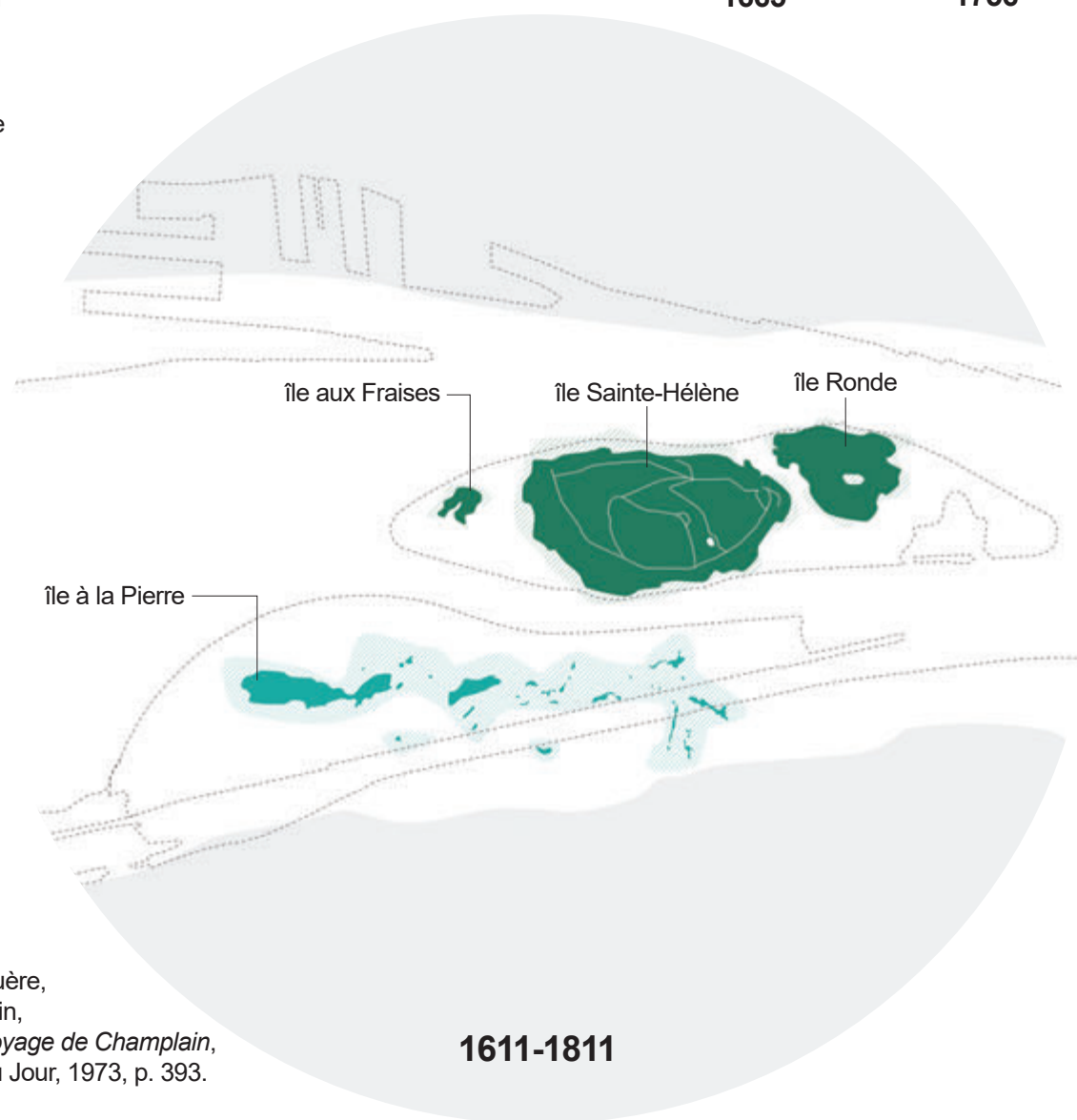
La compagnie ferroviaire *Champlain & Railroad* construit son terminus de Montréal sur la rive sud (future municipalité de Saint-Lambert). Une jetée est alors aménagée sur l'île Moffat pour faciliter le transport de marchandises acheminées par train.

Construction du pont Victoria.

La Cité de Montréal loue l'île pour en faire un parc municipal.

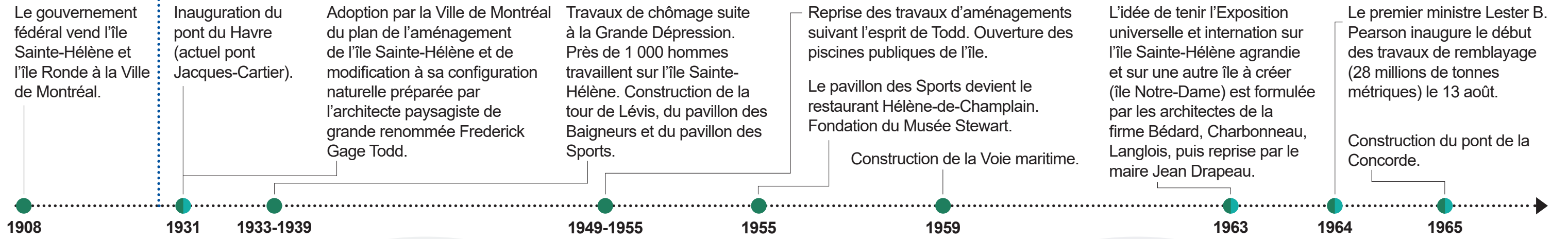


- Île Sainte-Hélène
- Île Notre-Dame

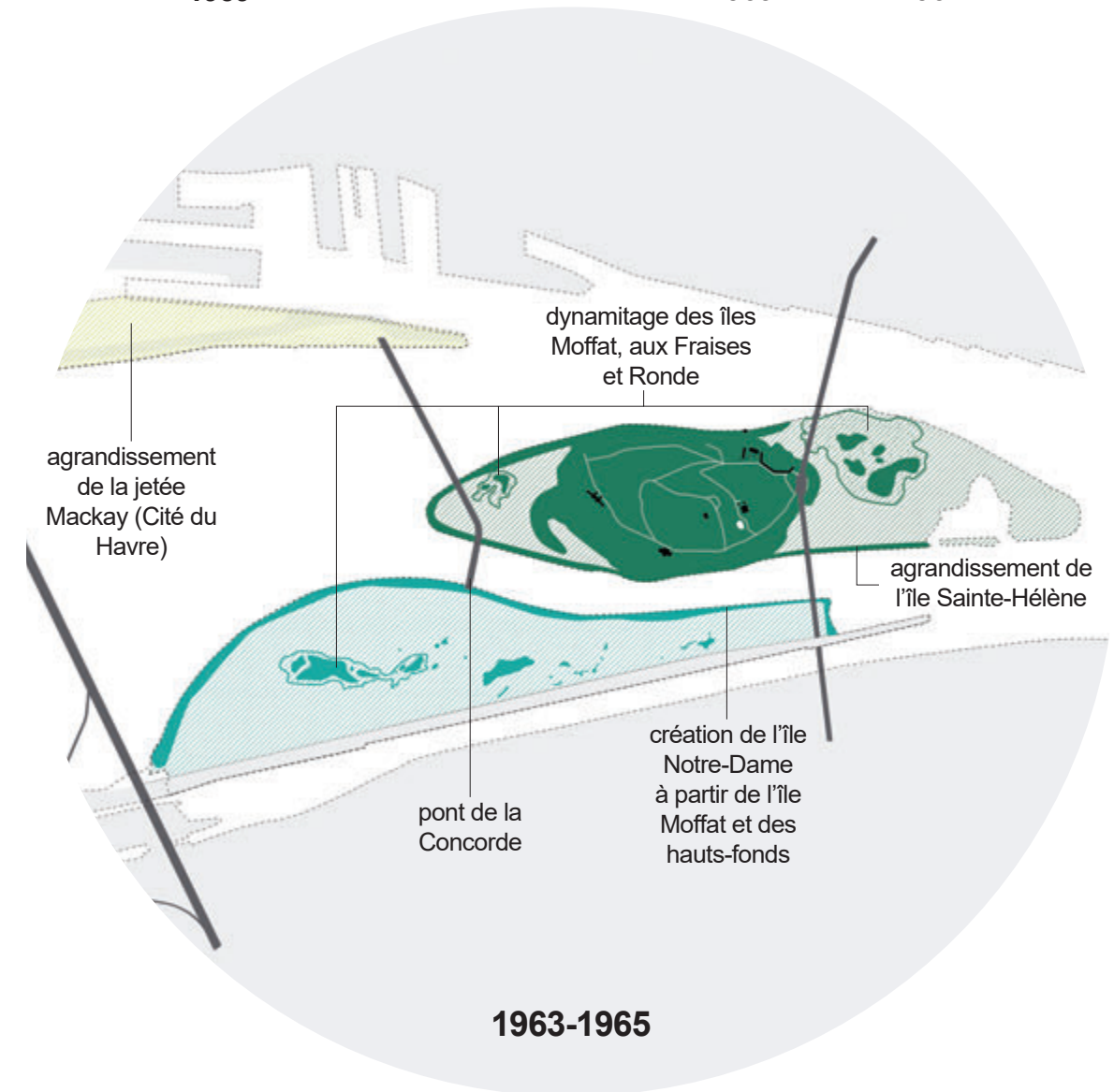
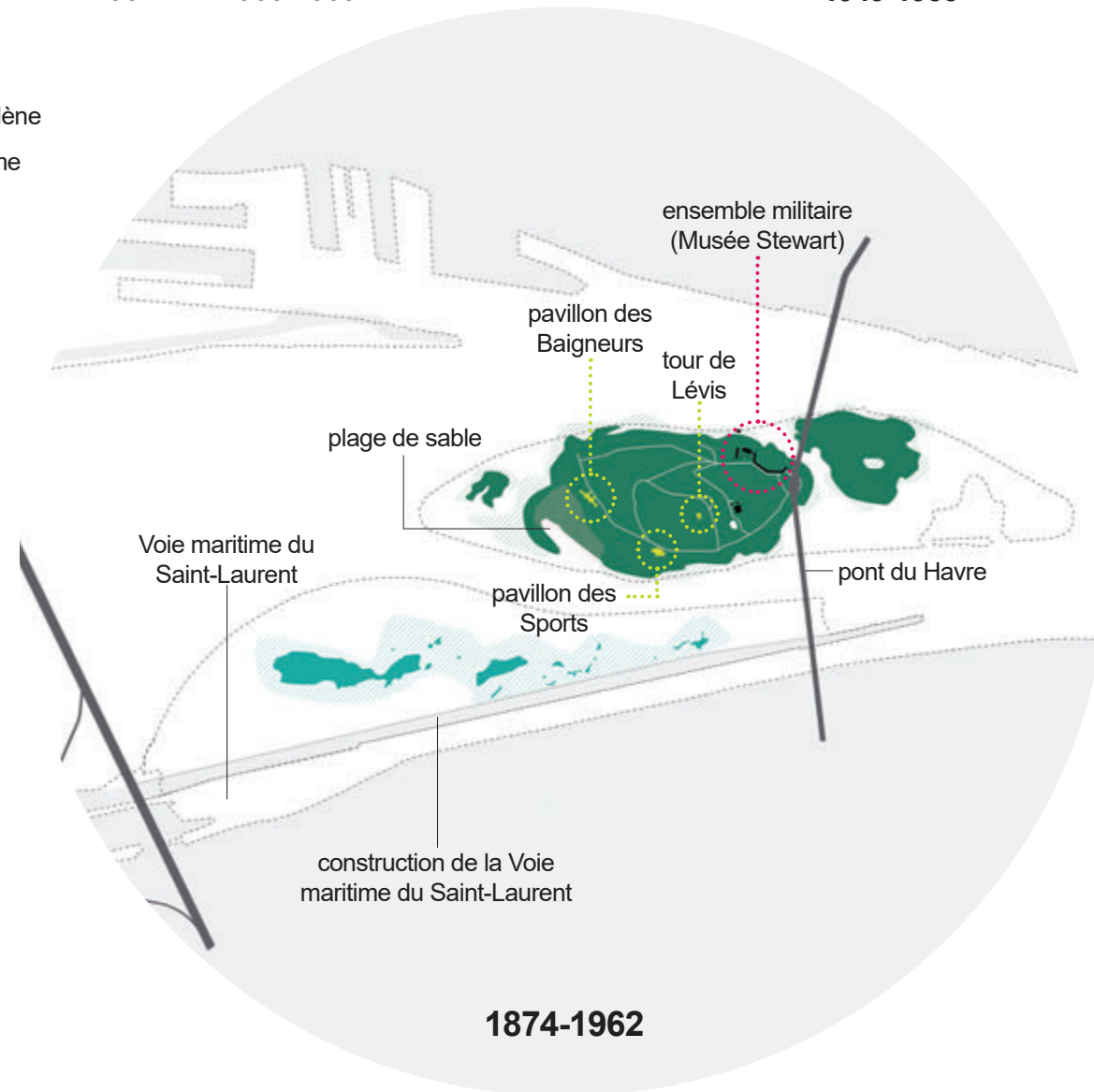


\*Georges-Émile Giguère, Œuvres de Champlain, Tome 1: *Troisième voyage de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 393.

voir section suivante : Projets d'architectes paysagistes



- île Sainte-Hélène
- île Notre-Dame





Le restaurant Hélène-de-Champlain devient le pavillon d'honneur du Canada.

Aménagement du site, du parc Notre-Dame, construction des pavillons de l'Exposition universelle et internationale de Montréal et construction des neuf structures du Pavillon du Canada, dont le Centre des arts.

Inauguration, le 27 avril, de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 (Expo 67) sous le thème de *Terre des Hommes* (plus de 50 millions d'entrées en six mois).

Le site de l'Expo 67 devient l'exposition permanente *Terre des Hommes* jusqu'en 1984, mais seulement jusqu'en 1971 sur l'île Notre-Dame. La Ville de Montréal assume la responsabilité de *Terre des Hommes*.

Fermeture de l'île Notre-Dame au public (jusqu'en 1979) pour la 1<sup>ère</sup> vague de démolition d'une quinzaine de pavillons et pour le début de la construction du Bassin olympique.

Construction des infrastructures olympiques.

Un incendie détruit le revêtement du pavillon des États-Unis.

2<sup>e</sup> vague de démolitions (7 pavillons). Déroulement des Jeux olympiques de Montréal (17 juillet au 1<sup>er</sup> août).

3<sup>e</sup> vague de démolitions (7 pavillons) et aménagement du circuit de Formule 1. Premier Grand Prix du Canada le 8 octobre remporté par Gilles Villeneuve.

4<sup>e</sup> vague de démolitions (9 pavillons) Réouverture annuelle de l'île Notre-Dame au public.

Floralies internationales de Montréal

1966

1966-1967

1967

1968-1971

1972

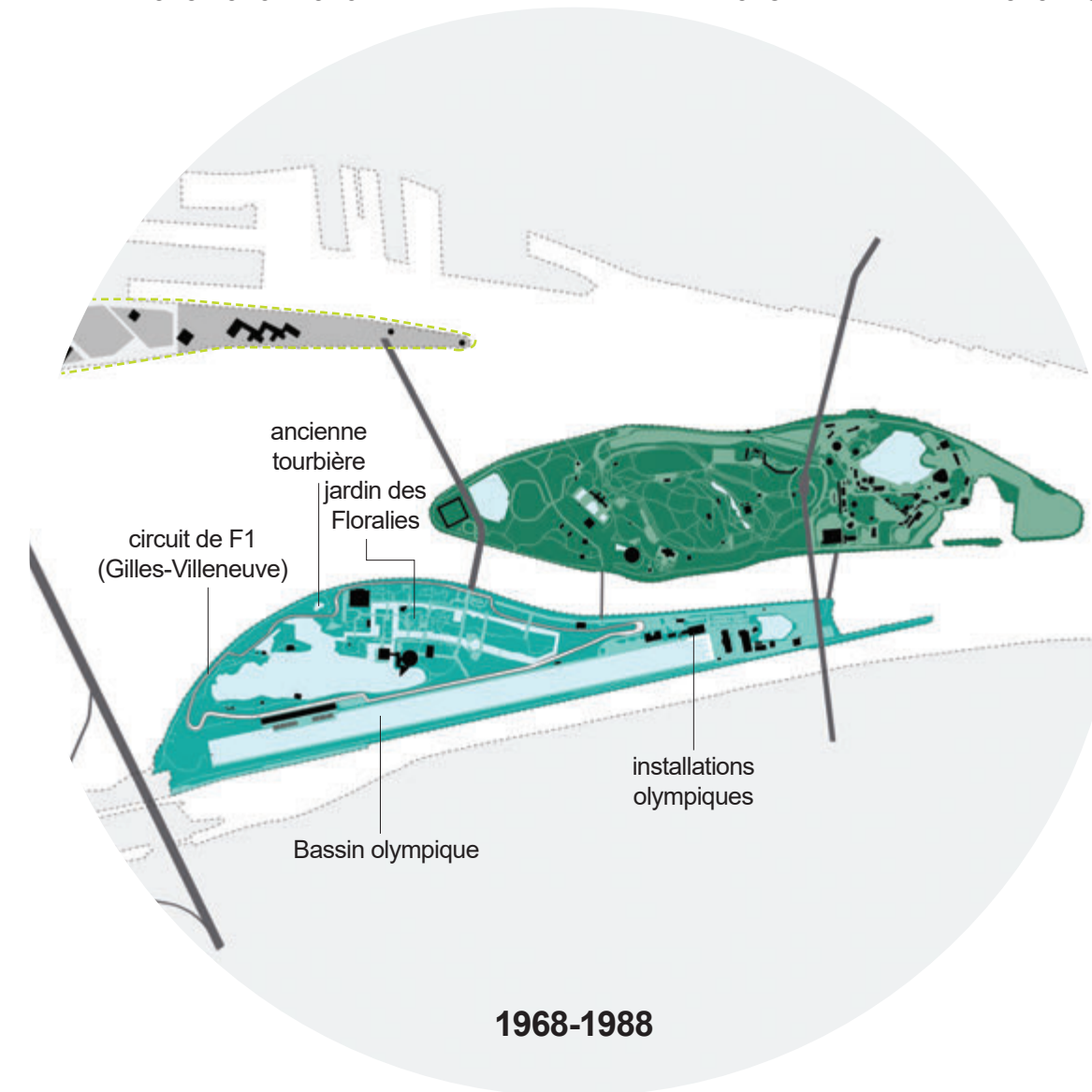
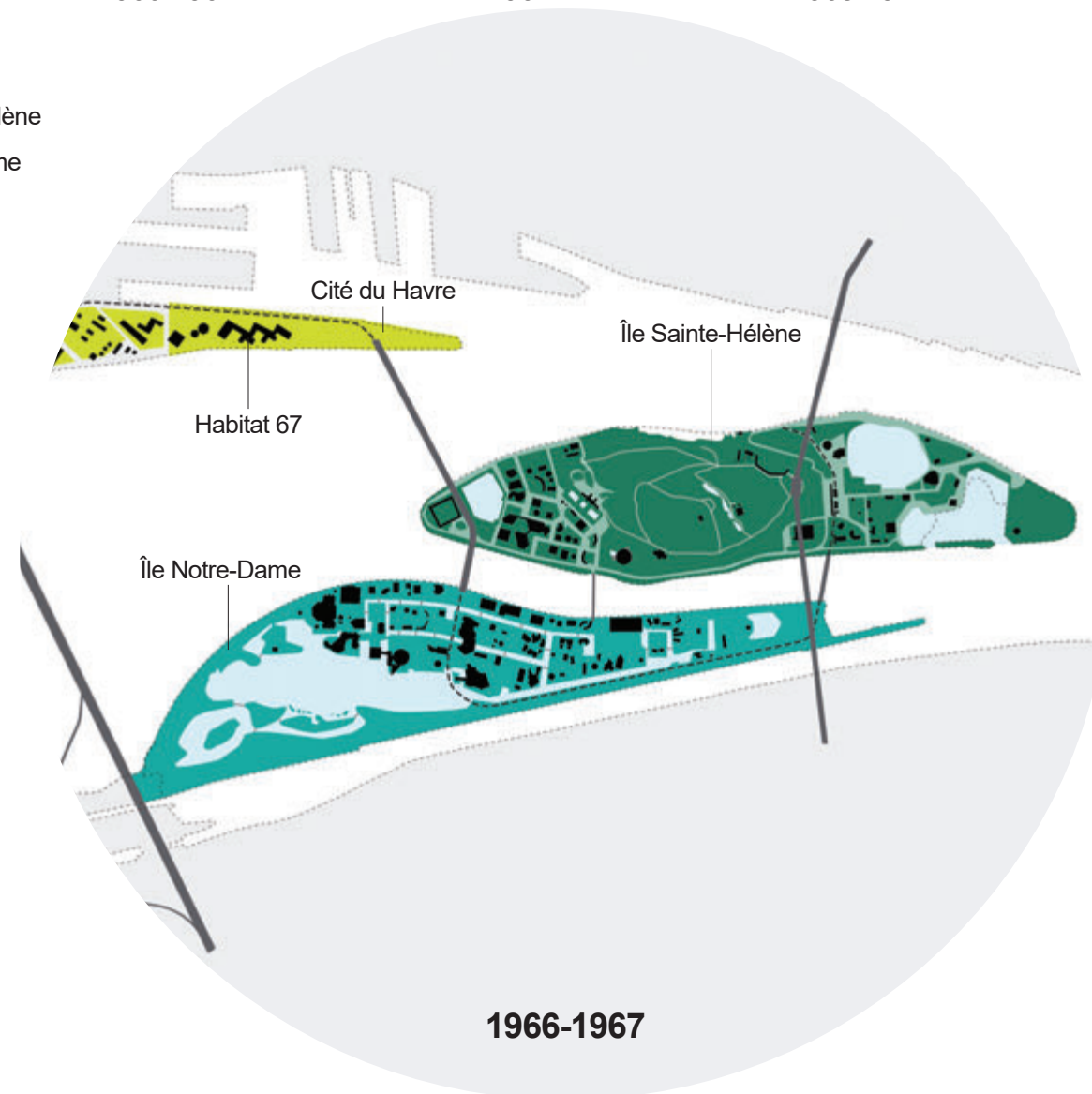
1975-1976

1976

1978

1979 1980

- île Sainte-Hélène
- île Notre-Dame



5<sup>e</sup> vague de démolition (13 pavillons).

L'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) propose son Plan directeur de réaménagement de l'île Sainte-Hélène.

La Ville de Montréal décide de réaliser un plan directeur pour le développement du potentiel culturel, récréologique, touristique et économique des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Inauguration du parc-plage par le maire Jean Doré.

Inauguration officielle du parc des Îles regroupant les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Mise en œuvre du *Plan directeur de mise en valeur et développement du Parc des Îles*.

Ouverture du Casino de Montréal dans l'ancien pavillon de la France puis du Québec (1996).

L'ancien pavillon des États-Unis devient la Biosphère d'Environnement Canada.

Le parc des Îles est rebaptisé parc Jean-Drapeau.

1<sup>er</sup> festival de musique Osheaga.

Agrandissement, modernisation et réaménagement du secteur du Casino de Montréal.

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) lance un *Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV)* du Parc pour les 50 ans d'Expo 67.

Début des travaux du PAMV.

Début des travaux du nouveau paddock.

Inauguration de l'Espace 67 et du nouveau paddock.

1986

1988

1990

1992

1993

1995

1999

2006

2007-2015

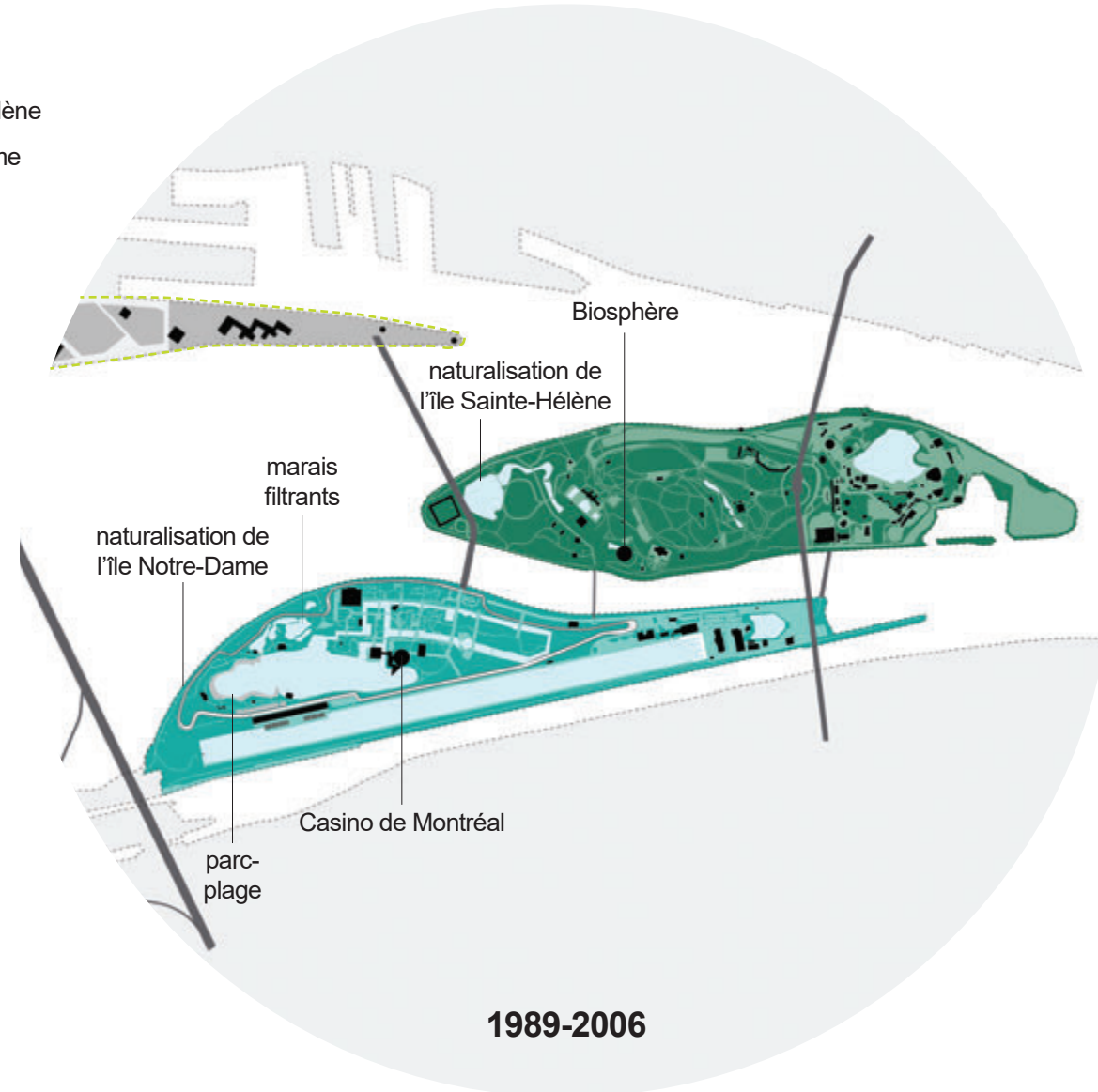
2013

2017

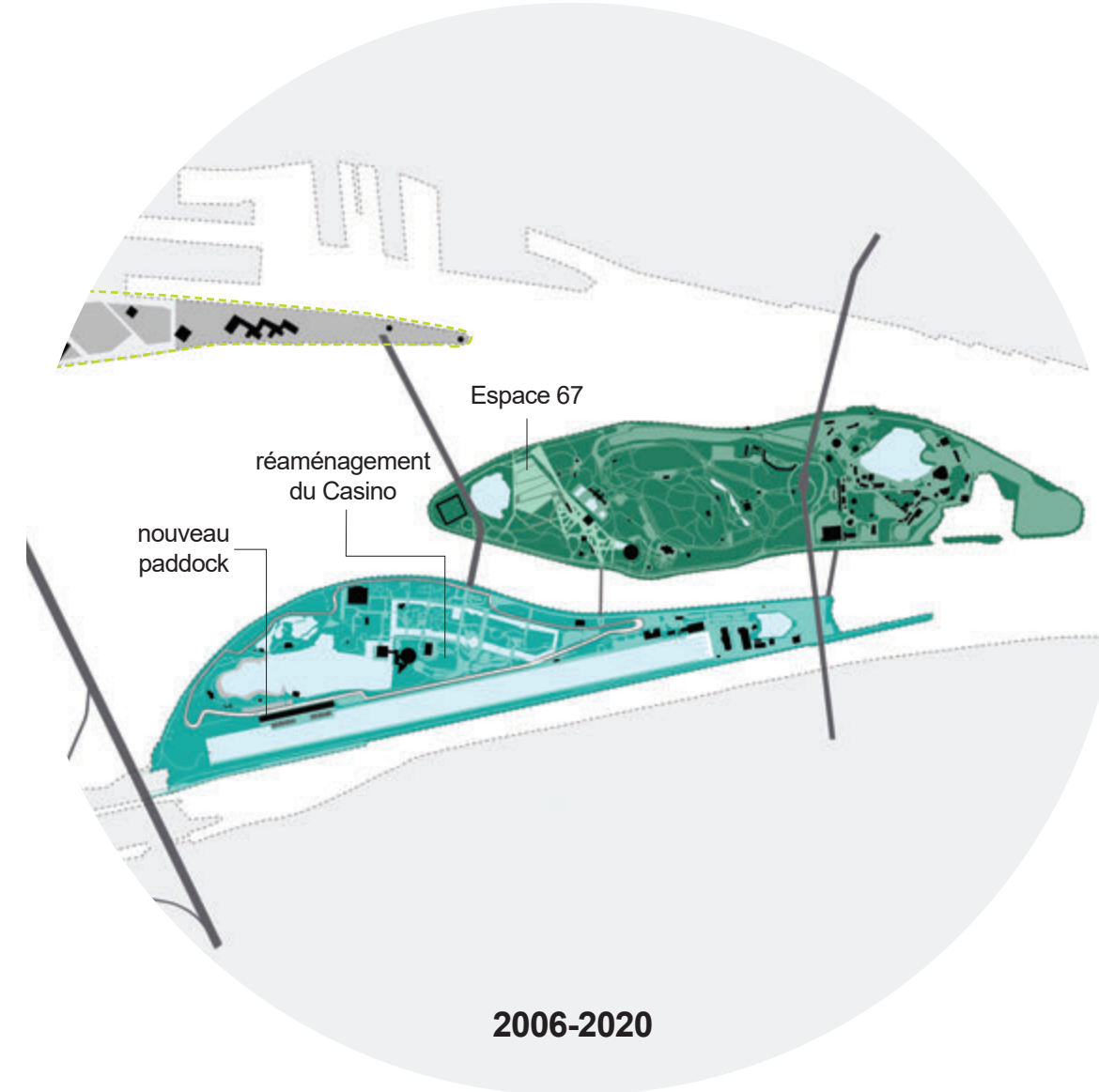
2018

2019

- île Sainte-Hélène
- île Notre-Dame



1989-2006



2006-2020



Le parc Jean-Drapeau est un témoin privilégié de l'histoire et de l'évolution de l'architecture de paysage. Pendant près d'un siècle, les meilleurs concepteurs locaux et étrangers ont conçu des paysages aménagés innovants, modernes et ancrés dans le génie du lieu. Cette section présente les principales créations réalisées par des architectes paysagistes.

### 1930-1949

Les premiers travaux d'aménagement de l'île Sainte-Hélène sont entrepris par la Ville, en 1931, selon le plan *Restoration Plan of St. Helen's Island* de Frederick G. Todd.

Ceux-ci comprennent :

- la restauration des paysages naturels avec le nettoyage des sous-bois et celle des bâtiments militaires,
- l'aménagement d'aires de détente et de jeux,
- le tracé d'allées véhiculaires asphaltées, de sentiers ainsi que d'un parcours de type *parkway* agrémenté de pavillons pittoresques : infrastructure, gare d'autobus, vestiaires sportifs, piscines publiques.

La construction de plusieurs pavillons de services, de la tour de Lévis, du pavillon des sports (ancien pavillon Hélène-de-Champlain) et du chalet des Baigneurs débute au milieu des années 1930, mais sera stoppée à cause de la Seconde Guerre mondiale.

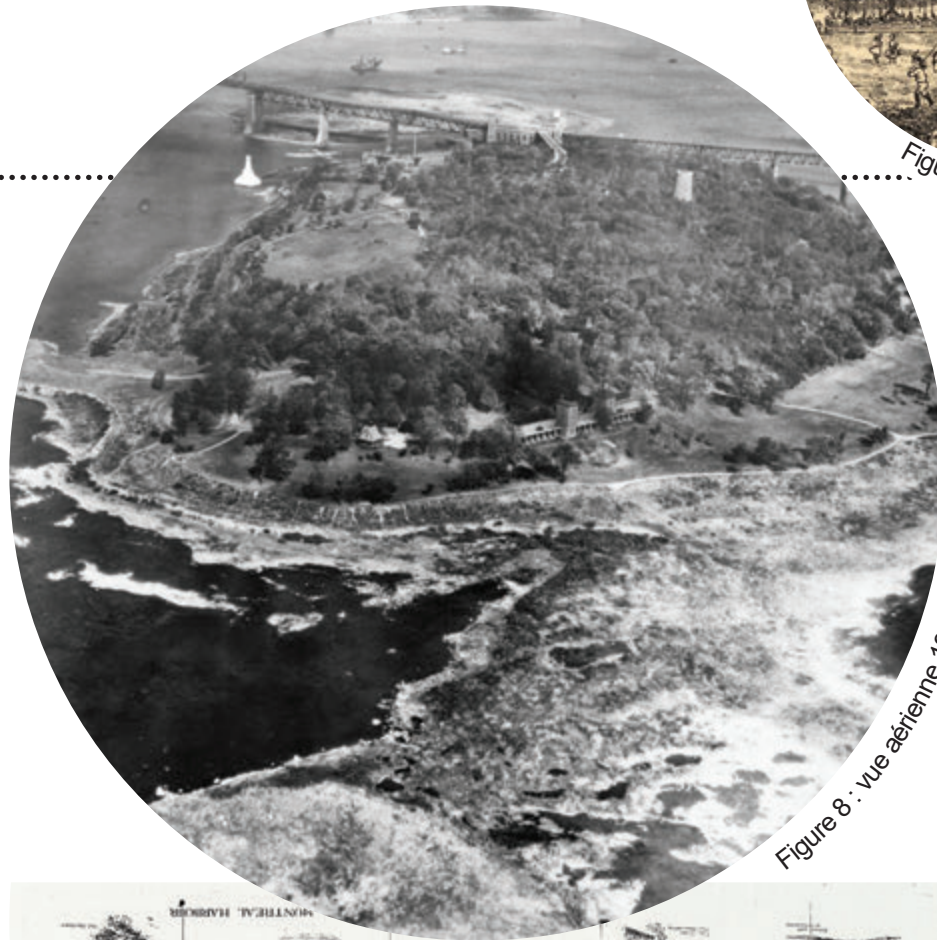


Figure 8 : vue aérienne 1930-1935



Figure 9 : City of Montreal, St-Helen's Island Park, Revised general plan, TODD F., 1937



Figure 10 : Pique-nique au rond-point Dufferin

### Les années 1950

L'idée de la plage devant le pavillon des Baigneurs est abandonnée au profit de la construction de piscines publiques extérieures, projet dessiné par la firme américaine McFadzean, Everly and associates. Elle est aussi chargée d'élaborer un nouveau plan de développement de l'île qui s'inscrit dans la continuité des idées énoncées par Todd.

À la même époque, la Ville se consacre à l'amélioration de son réseau de parcs publics.

En 1953, Claude Robillard devient le premier directeur de la Division des parcs et des terrains de jeux qui se détache alors du Service des travaux publics. Pour lui, l'art et le sport sont indissociables pour le développement de l'enfant. La Ville équipe alors ses parcs de bâtiments utilitaires et de différents équipements de loisirs, dont les terrains de jeux pour enfants.

C'est dans ce contexte que sur l'île Sainte-Hélène sont construits et aménagés : deux vespasiennes, deux pataugeoires, un pavillon de services, un terrain de jeux, le chalet de la plaine des Jeux et ses estrades de pierre, un poste de sécurité ainsi que des abris à pique-nique.



Figure 11 : vue aérienne de l'île Sainte-Hélène, 1955



Figure 12 : Aux piscines de l'île Sainte-Hélène, 18 août 1954



- île Sainte-Hélène
- île Notre-Dame

## Les années 1960 Expo 67

L'aménagement du site de l'Expo 67 comporte quatre grandes zones : la Cité du Havre, l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et La Ronde.

Le plan directeur résulte d'un projet d'unification des îles Sainte-Hélène, Ronde et aux Fraises, de la création de l'île Notre-Dame à partir de l'île à la Pierre et des hauts fonds et de l'élargissement de la jetée Mackay qui devient la Cité du Havre. Sandy Van Ginkel, architecte néerlandais demeurant à Montréal, dessine une première version du plan directeur, avant qu'Édouard Fiset soit responsable du plan final.

La forme ultime des îles est donnée à la fois par la configuration des îles d'origine et par les contraintes techniques importantes dues à la présence du courant Sainte-Marie, de la formation de couverts de glace puis d'embâcles dans le secteur. Plusieurs études hydrauliques sont nécessaires.

Les îles Ronde, aux Fraises et à la Pierre sont dynamitées afin d'en extraire la pierre qui sert à construire les digues dessinant le contour des deux îles et les zones à remblayer. Par la suite, le manque de matériaux de remblais oblige à revoir la conception du site. Édouard Fiset décide alors d'intégrer l'eau dans une grande partie des îles, notamment en dessinant un système de canaux pour l'île Notre-Dame, mais aussi en conservant la carrière de l'île Ronde en la transformant en lac (lac des Dauphins).

« L'organisation de l'Expo 67 jugeait la profession d'architecture de paysage comme essentielle pour donner une cohérence à l'ensemble des pavillons et pour créer des espaces récréatifs, des mails piétonniers, des espaces de repos, des parcs et des espaces publics. [...] »

Les constructions permanentes et les sites d'accueil étaient érigés sur la jetée, les pavillons regroupés de part et d'autre du chenal Le Moyne autour du pont de la Concorde et du pont du Cosmos, les parcs étaient situés aux extrémités de l'île Notre-Dame et au centre de l'île Sainte-Hélène et le parc d'attractions était à l'extrémité est. »\*

Pierre Bourque, nouvellement détenteur d'un diplôme d'ingénieur en horticulture, intègre le service de la Ville de Montréal à titre de coordonnateur des travaux d'entretien et d'aménagement pour l'exposition tandis que quatre groupes d'architectes paysagistes s'occupent de la réalisation : Project Planning Associates Consortium (PPAC) pour le site des pavillons des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène ; Sasaki Strong & Associates - James Secord Consortium,

\*VALOIS Nicole, CHA Jonathan. *L'architecture de paysage de l'Expo 67*. Architecture Canada, vol. 38, n° 2, 2013.



Figure 13 : Vue aérienne des pavillons du Québec, de l'Ontario et du Canada, île Notre-Dame, Expo 67, 1967



Figure 14 : plan de l'Expo 67 sur une carte postale





Figure 15 : Le pavillon des États-Unis, sphère géodésique transparente

Le consortium PPAC est responsable de l'aménagement des sites des deux îles et conçoit les différents espaces publics entre les pavillons (zones de services, aires de repos, mails, places). Ces aménagements, qui comprennent des surfaces en pavés, des murs de soutènement, des escaliers, des bacs et de nombreux végétaux permettent l'intégration des différents bâtiments.

« Le plan de La Ronde doit se lire comme une succession d'espaces thématiques aux aménagements paysagers distincts. Le design d'ensemble joue beaucoup sur la topographie, les niveaux, les textures et les motifs des revêtements de sol. »\* La proposition de Sasaki Strong & Associates - James Secord Consortium, Landscape Architects and Site Planners « met de l'avant la gaieté, la fantaisie, l'imagination et l'aventure. »\*

L'aménagement autour des pavillons de la Cité du Havre et le parc de la pointe du Havre est confié à Harper - Lantzius Consortium. Les formes hexagonales et angulaires des aménagements paysagers répondent à l'architecture des pavillons. Bassins, plates-bandes gazonnées, murs et escaliers contrastent avec les formes courbes du parc de la pointe du Havre.

Le parc Notre-Dame, conçu par Don Graham & Associates, se compose de formes courbes et naturelles, de baies et de chemins serpents. Le parcours piéton, au travers de zones ouvertes, fermées et dégagées, permet de s'approcher et de s'éloigner successivement des contours de l'île et du lac.

\*VALOIS Nicole, CHA Jonathan. *L'architecture de paysage de l'Expo 67*. Architecture Canada, vol. 38, n° 2, 2013.



Figure 17 : lac des Régates



Figure 16 : Le pavillon « Génie créateur de l'Homme »



Figure 18 : Terre des Hommes - Lac des Régates et Parc Notre-Dame



« 50 à 60 architectes paysagistes étaient impliqués dans l'ensemble du projet, comprenant les pavillons et les espaces publics. »\*

Parmi les autres architectes paysagistes qui ont œuvré pour l'Expo 67, notons l'implication de Cornelia Hahn Oberlander qui a conçu le centre de jeu créatif pour enfants de 5 à 12 ans au pavillon canadien et John Schreiber qui a conçu le Monde des petits, un milieu fantaisiste centré sur un carrousel antique. Louis Perron a quant à lui participé à la rénovation et la conversion du pavillon des sports de l'île Sainte-Hélène (ancien pavillon Hélène-de-Champlain) en pavillon d'honneur de l'exposition en l'agrémentant d'une roseraie. Ce jardin, composé de plates-bandes variées séparées par des sentiers réguliers et de

pergolas en bois couvertes de plantes grimpantes, servait de lieu où déambulaient les convives du pavillon.

Au cœur de l'île Sainte-Hélène, dans le boisé du mont Boullé, les étangs conçus et aménagés en partie selon les dessins de Frederick Todd à la fin des années 1930 prennent leur forme actuelle selon les plans de l'architecte paysagiste de la Ville, Warner S. Goshorn.

Le caractère romantique de l'espace est accentué par l'ajout d'un deuxième pont et c'est à cette époque que l'aire de repos est aménagée.

Warner S. Goshorn fait partie des membres fondateurs de l'Association des Architectes Paysagistes du Québec.



Figure 19 : Perspective pour l'aire de jeux du Centre d'activité créatrice pour enfants, Pavillon canadien, Expo 67



Figure 21 : Sculpture Hommage à Paul Éluard installée dans la roseraie du Hélène-de-Champlain



Figure 20 : Enfants jouant dans l'aire de jeux du Centre d'activité créatrice pour enfants, Pavillon canadien, 1967



Figure 22 : Étang situé près du théâtre La Poudrière à l'île Ste-Hélène, 1969

\*WILLIAMS Ron. *Architecture de paysage du Canada*. Les Presses de l'Université de Montréal, 2014.



- île Sainte-Hélène
- île Notre-Dame

**1968-1979**  
**Terre des Hommes,**  
**fermeture de l'île Notre-Dame,**  
**Jeux olympiques, circuit F1**



Figure 23 : construction du Bassin olympique, 1976

**1980-1990**  
**Floralies internationales**  
**et parc-plage**

À partir de 1971, le secteur ouest de l'île Sainte-Hélène est délaissé après la tenue de Terre des Hommes de 1968 à 1971. Les pavillons tombent en décrépitude et sont peu à peu démolis.

L'île Notre-Dame est quant à elle fermée au public entre 1972 et 1976. La majorité des pavillons et des kiosques sont abandonnés puis démolis. La construction des infrastructures pour la tenue des Jeux olympiques de 1976 et l'aménagement du circuit de Formule 1 en 1978 modifient profondément le paysage de l'île Notre-Dame.



Figure 24 : Jeux olympiques 1976, Compétition Aviron, bassin olympique de l'île Notre-Dame



Figure 25 : Grand Prix du Canada

La tenue des Floralies internationales en 1980 amorce un processus de naturalisation de l'île Notre-Dame. Pierre Bourque, alors horticulteur en chef du Jardin botanique de Montréal, est nommé directeur technique de l'événement. Des dizaines de concepteurs locaux et étrangers sont invités à créer des jardins thématiques richement plantés d'arbres, d'arbustes et de fleurs afin de célébrer l'art paysager contemporain. Friedrich Oehmichen est chargé de la conception du jardin de Laval jouxtant l'un des attraits majeurs de l'événement : une tourbière importée directement de la baie James.

En 1986, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) propose un plan directeur de réaménagement des îles à vocation environnementale, sportive et culturelle. L'idée de créer un parc-plage en transformant les restes du lac des Régates hérité de l'Expo

est alors confiée à la firme Williams Asselin Ackaoui. Inauguré en 1990, ce parc-plage est résolument novateur et écologique par son approche (le lac-filtre) et son expérience (la promenade paysagère).



Figure 26 : Floralies internationales



Figure 27 : La tourbière de la Baie James, Floralies internationales



Figure 28 : parc-plage



- île Sainte-Hélène
- île Notre-Dame

**1991-2006**  
**Plan directeur de mise en valeur et développement du Parc des Îles**

Après trois années de consultations publiques, le plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des îles est adopté en 1993 (coordination par Mark London – conseiller technique – urbanisme). Deux vocations articulées autour de la thématique de l'eau sont énoncées : le contact avec la nature et le fleuve et les jeux, les fêtes et la culture. Le concept d'espace vert et bleu guide les futurs aménagements de ce parc alors perçu comme « un grand espace naturel pourvu d'un ensemble d'équipements récréatifs et culturels concentrés dans des pôles d'activités bien délimités dans l'espace. Les îles sont alors naturalisées et abondamment plantées, ce qui efface les dernières traces urbaines d'Expo 67. » \*

« On étend l'esprit des aménagements faits par Todd dans les années 1930 sur l'île Sainte-Hélène "d'origine" sur sa partie ouest. Les axes de circulation datant d'Expo 67 sont éliminés au profit de sentiers sinueux et les superficies restées libres suite aux démolitions des derniers pavillons d'exposition sont massivement plantées de divers végétaux. Le lac des Cygnes reprend des airs plus naturels et il est agrandi pour former des lagunes qui s'étirent pour former un bassin qui se rend à proximité de la place d'accueil. » \*\*

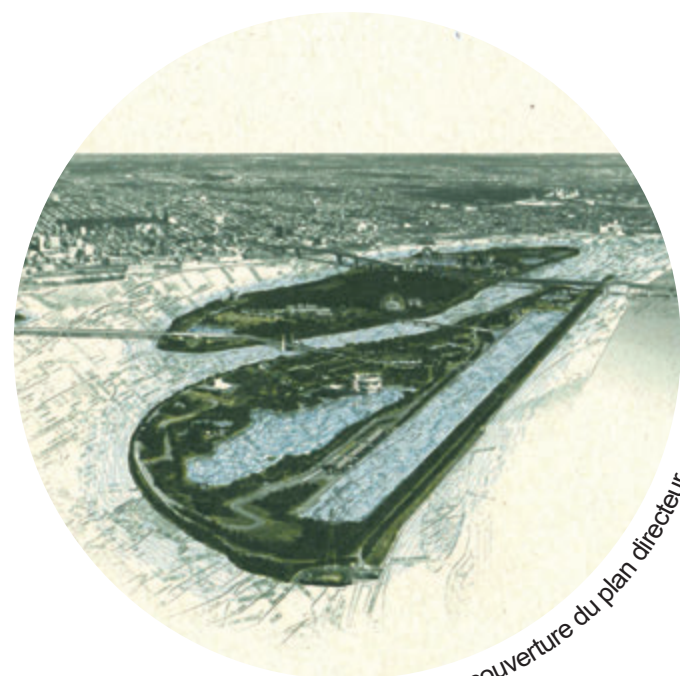


Figure 29 : couverture du plan directeur



Figure 30 : vue de l'île Sainte-Hélène, avec naturalisation du lac des Cygnes

**2006-2018**  
**Plan d'aménagement et de mise en valeur**

En 2006, le Parc accueille le premier festival Osheaga sur le parterre de l'île Sainte-Hélène. Cette vocation événementielle prenant de plus en plus d'importance, la Société du parc Jean-Drapeau lance en 2013 le *Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV)* en vue de la commémoration en 2017, du 375<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Montréal et du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Expo 67.

Un avant-projet détaillé est conçu par Daoust-Lestage en collaboration avec Claude Cormier+Associés et c'est la firme Lemay qui le complète et le réalise. Inauguré en mai 2019 sous le nom d'Espace 67, l'ensemble comprend un amphithéâtre d'une capacité de 65 000 personnes, le prolongement de l'allée centrale reliant la passerelle du Cosmos à la sculpture *Trois disques* d'Alexander Calder en passant devant l'édicule du métro et la Biosphère ainsi que l'aménagement d'espaces de services d'accueil et de restauration.



Figure 31 : Espace 67

\*CHA Jonathan. *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame*. Montréal : Parc Jean-Drapeau, 2018.

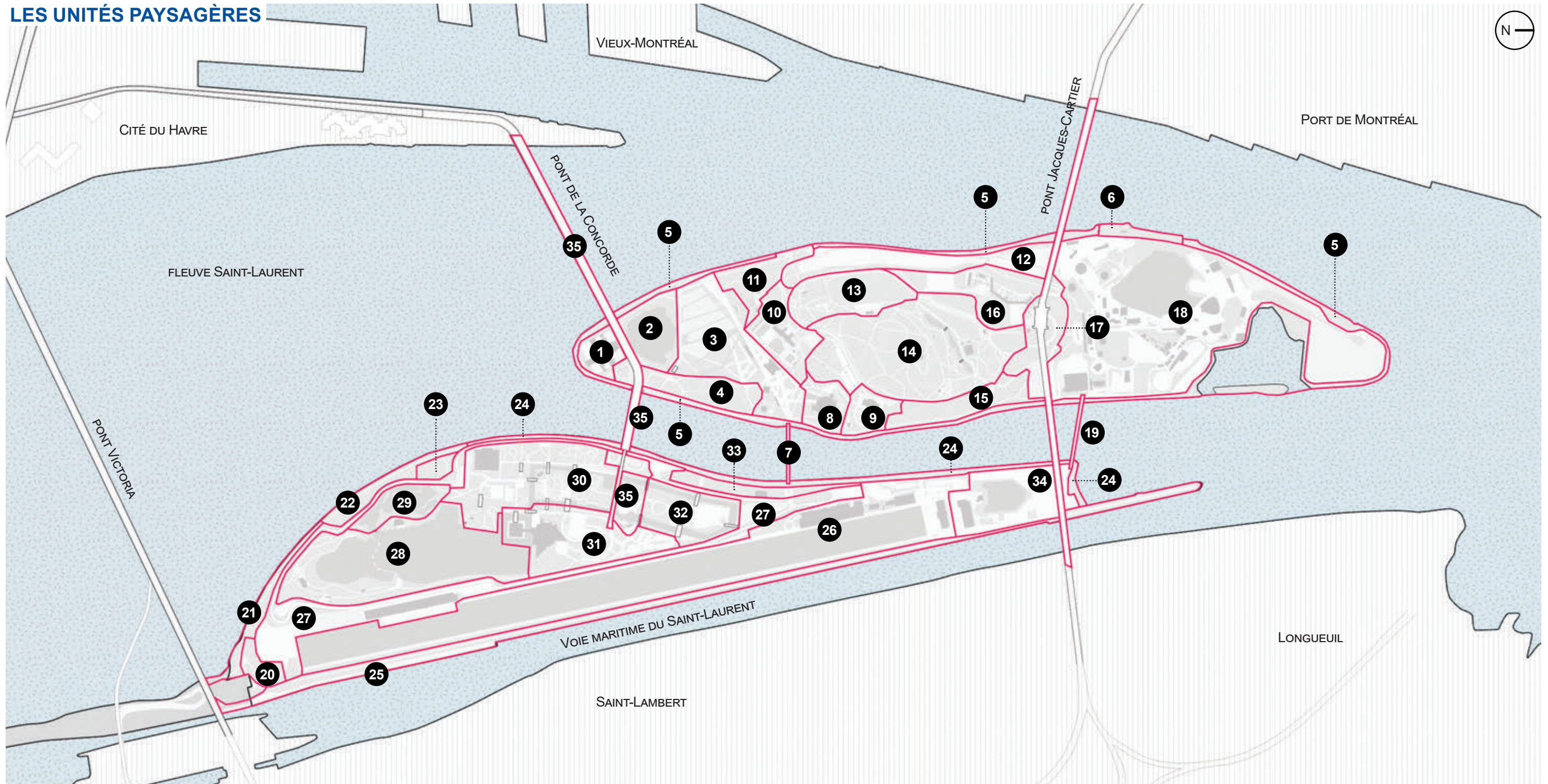
\*\*WAA Montréal Inc. et Lafontaine & Soucy Architectes. *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène*. Montréal : Ville de Montréal, 2016.







## LES UNITÉS PAYSAGÈRES





## LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le découpage du site en unités paysagères permet de définir des sous-ensembles caractérisés par leur uniformité ou par leurs spécificités (organisation spatiale, végétation, topographie, patrimoine bâti, etc.).

L'exposé de ce découpage (voir ci-dessous) se base sur les fiches des composantes préparées lors des recherches documentaires préalables à l'évaluation de l'intérêt patrimonial des deux îles ainsi que sur le découpage présenté dans le rapport d'élaboration d'un plan d'intervention en circulation et en aménagement paysager élaboré par le Groupe IBI/DAA et par la firme CHBA en 2013. Le découpage a été actualisé et certaines des unités ont été fusionnées.

### ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

#### 1- La Place des Nations

Située à la pointe sud de l'île, la Place des Nations est un des témoins de l'Expo 67. Elle a été le lieu d'accueil symbolique et cérémoniel des dignitaires étrangers ainsi que le lieu de diffusion des événements culturels. Un belvédère aménagé au bout de l'île permet d'admirer le panorama.

#### 2- Le lac des Cygnes

Depuis sa création, le lac des Cygnes a subi de nombreuses transformations. Sa rive nord est aujourd'hui marquée par les travaux d'aménagement de l'Espace 67.

#### 3- L'Espace 67

Comprenant l'amphithéâtre, l'allée Calder, l'agora naturelle et le Village événementiel, cet ensemble permet d'accueillir des activités publiques de près de 65 000 personnes.

#### 4- Le secteur des buttes

Bordé par le chemin Macdonald, ce secteur est caractérisé par la présence de petits monticules boisés et de quelques aires gazonnées.

#### 5- Les rives

Toutes les rives de l'île sont anthropiques et ont été construites lors des travaux en vue de l'Expo 67 (cf. section : Écosystèmes | L'eau sous toutes ses formes | Rives).

#### 6- Le secteur des artificiers

Situé en bordure de l'avenue du Port, sur la rive située à proximité du pont Jacques-Cartier, le secteur des artificiers est une zone de stockage sécurisée et réservée au concours de l'International des feux Loto-Québec.

#### 7- La passerelle du Cosmos

Cette passerelle relie les deux îles en passant au-dessus du chenal Le Moyne. Elle se situe dans le prolongement de l'allée centrale, principal axe de circulation du Parc.

#### 8- Le secteur de la Biosphère

Pavillon des États-Unis lors de l'Expo 67, ce dôme géodésique est visible dès la sortie de la station de métro Jean-Drapeau. Le bâtiment abrite aujourd'hui le Musée de l'environnement.

#### 9- Le pavillon Hélène-de-Champlain

Construit lors des campagnes de travaux publics destinées à résorber le chômage à la fin des années 1930, ce bâtiment a été agrémenté d'une roseraie lors de sa rénovation pour l'Expo 67 et a accueilli un restaurant jusqu'en 2010.

#### 10- Le Complexe aquatique

Le Complexe aquatique se trouve en bordure de l'allée centrale, à proximité de la station de métro Jean-Drapeau. Piscine municipale depuis 1953, cet endroit est riche en histoire et reste un pôle très attractif au sein du Parc.

#### 11- Le secteur du débarcadère de la navette fluviale

Deux parties composent ce secteur : le quai avec la billetterie et un secteur boisé avec des tables à pique-nique.

#### 12- Le stationnement P8

Le stationnement P8 est une grande surface plane d'environ 800 places réservées aux clients du parc d'attractions. Il offre un point de vue spectaculaire sur Montréal et sur le pont Jacques-Cartier, mais sa fréquentation demeure une expérience difficile pour les piétons.

#### 13- La plaine des Jeux

La plaine des Jeux est un grand espace dégagé qui remonte aux premières occupations militaires de l'île Sainte-Hélène. Située en

bordure du chemin du Tour-de-l'Isle, elle occupe une place centrale dans le Parc.

#### 14- Le mont Boullé

Situé au cœur géographique de l'île Sainte-Hélène, le mont Boullé en est le point culminant. Son couvert forestier évoque le paysage indigène historique de l'île et est parsemé de plusieurs éléments patrimoniaux d'intérêt, dont la tour de Lévis et les étangs de la Grande Poudrière.

#### 15- Le secteur de la prairie

Situé non loin du pavillon Hélène-de-Champlain, ce secteur fait partie du tracé historique de l'île. Il se trouve à proximité de l'ancien cimetière militaire et offre une vue dégagée sur le pont Jacques-Cartier.

#### 16- Le fort militaire de l'île Sainte-Hélène

L'île Sainte-Hélène a servi de site militaire destiné à la défense et à la logistique entre 1818 et 1908, jusqu'à la transformation complète de l'île en parc public. De nos jours, plusieurs bâtiments témoignent de cette époque, dont l'ancien arsenal, aujourd'hui occupé par le Musée Stewart.

#### 17- Le secteur du pont Jacques-Cartier

Ce secteur fait office de barrière entre la partie ouest de l'île et le parc d'attractions de La Ronde. Un des symboles les plus connus de Montréal, ce pont est visible depuis une grande partie de l'île Sainte-Hélène.

#### 18- La Ronde

Occupant la partie nord de l'île, ce parc d'attractions existe depuis l'Expo 67. Quelques bâtiments et une œuvre d'art public subsistent depuis cette époque.

#### 19- Le pont de l'Expo-Express

Construit en vue de l'Expo 67, ce pont qui relie les deux îles était emprunté par le train de l'Expo-Express. La structure existe toujours, mais elle est interdite d'accès en raison du danger qu'elle représente.

## ÎLE NOTRE-DAME

### 20- Le croissant de la pointe sud

L'extrémité sud de l'île Notre-Dame est occupée par un boisé dense formé de plusieurs strates : rideau d'arbres, arbustes et plantes herbacées.

### 21- La rive en face du pont Victoria

Une piste cyclable longe cette portion de rive qui débute au nord du pont Victoria. Le paysage se caractérise par des ormes et par des frênes très distancés, par une bande d'arbustes (vinaigriers) ainsi que par des plantes herbacées et des plantes grimpantes.

### 22- La rive des virages

Grâce à sa rive ouverte qui offre des points de vue directs sur le fleuve, cet espace agrémenté d'arbres épars et isolés, de pelouses, de bosquets et de massifs boisés est lumineux.

### 23- L'ancienne tourbière

Élément fort des Floralies internationales de Montréal en 1980, la tourbière a été transportée en 1 200 blocs depuis la Baie-James. Progressivement colonisé par plusieurs espèces terrestres, notamment le roseau commun, ce milieu était à l'origine composé uniquement de végétaux indigènes propres aux tourbières.

### 24- Les rives

Toutes les rives de l'île sont anthropiques et ont été construites lors des travaux en vue de l'Expo 67 (cf. section : Écosystèmes | L'eau sous toutes ses formes | Rives).

### 25- La digue de la Voie maritime

Cette étroite bande de terre forme la rive est de l'île Notre-Dame. Elle borde la Voie maritime et sert à son entretien.

### 26- Le Bassin olympique

Cet immense bassin rectiligne s'étire sur la quasi-totalité de la partie est de l'île Notre-Dame. Ses abords comprennent plusieurs bâtiments, des garages et des estrades ainsi que des aménagements paysagers. Il est bordé au sud par le chemin du Bassin olympique, qui sert de voie de service.

### 27- Le circuit Gilles-Villeneuve et ses aires de service

Le circuit Gilles-Villeneuve se compose d'un ruban asphalté balisé sur certains tronçons par des glissières ou par des murets surmontés de clôtures. Il compte plusieurs aires de service destinées à l'installation des estrades et à l'entreposage d'équipement, des bâtiments, des garages ainsi que des aires de refuge pour les voitures de course. La plupart des aires de service n'ont pas de vocation en dehors de la période des épreuves de Formule 1, mais la piste est divisée en deux sections, l'une pour la circulation motorisée, l'autre pour le cyclisme et pour le patinage à roulettes.

### 28- Le parc-plage

Aménagé à la fin des années 1980, le parc-plage est un plan d'eau récréatif. Très aménagée, la partie sud est réservée aux activités nautiques. Plus loin, les rives sont végétalisées, et ce sous-secteur est desservi par un réseau de sentiers cyclistes et piétonniers qui permettent d'admirer les attraits visuels et paysagers exceptionnels de ce grand espace.

### 29- Les marais et les étangs filtrants du parc-plage

Cet espace aquatique se présente sous forme de plusieurs petits étangs et de marais herbeux où l'eau circule très lentement afin d'être traitée et purifiée par les plantes. Il fait partie du système d'épuration des eaux du lac des Régates. Le document éducatif « L'eau sous toutes ses formes » en explique bien la nature et le fonctionnement.

### 30- Les jardins des Floralies, les canaux et le pavillon du Canada

L'ancien pavillon du Canada lors de l'Expo 67 jouxte aujourd'hui les jardins des Floralies aménagés aux abords des canaux. Huit passerelles ou petits ponts relient les jardins, soit le jardin de l'Angleterre, le jardin du pavillon de la France, le jardin du Trèfle, le jardin du Québec, le jardin de la Jamaïque, le jardin du Totem, le jardin des nénuphars et le jardin des saules pleureurs.

### 31- Le Casino de Montréal et le pont du Casino

Cet ensemble comprend les anciens pavillons du Québec et de la France, transformés depuis les années 1990 en casino, y compris ses aires de jeu, de service et de spectacles, ses bâtiments administratifs, ses voies de circulation et d'accès, ses stationnements intérieurs et extérieurs, ses carrefours giratoires ainsi que ses aménagements paysagers sur dalles.

### 32- Le parterre Notre-Dame

Cet ensemble regroupe plusieurs sous-secteurs caractérisés par leur utilisation temporaire, par leur manque d'entretien ou par leur vocation mal définie, par une végétation très éparse et par l'envahissement d'espèces exotiques.

### 33- Le parterre du pavillon de la Tunisie

Longeant le chenal Le Moyne, cette bande verte entoure le pavillon de la Tunisie à l'entrée de la passerelle du Cosmos et sert de zone d'accueil pour les usagers en provenance de l'île Sainte-Hélène.

### 34- La cour de voirie Jacques-Cartier et la mare au Diable

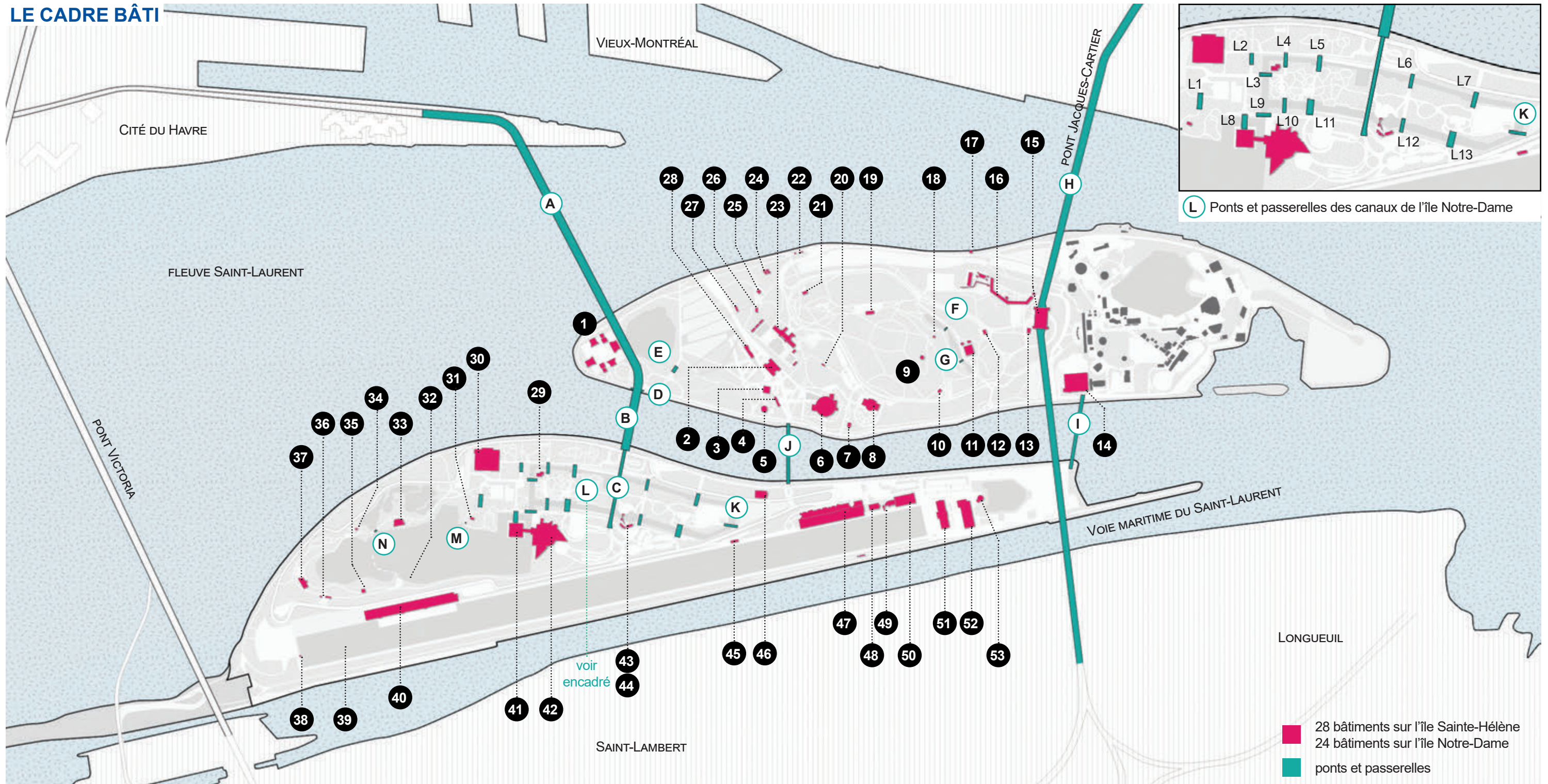
Cette aire multifonctionnelle est réservée à l'entretien et à la gestion du parc Jean-Drapeau, notamment au dépôt, à l'entreposage et au tri des résidus. En plus d'un bassin de décantation, d'autres éléments à vocations diverses forment un ensemble peu organisé où la structure et les énormes piliers du pont Jacques-Cartier dominent l'ensemble du paysage.

### 35- Le pont de la jetée Mackay, le pont de la Concorde, le pont des Îles et le pont du Casino

Construit pour l'Expo 67, le pont de la Concorde relie la Cité du Havre à l'île Sainte-Hélène. La portion située sur l'île de Montréal s'appelle le pont de la jetée Mackay. La section qui surplombe le chenal Le Moyne s'appelle le pont des Îles : elle se pose sur l'île Notre-Dame puis prend le nom de pont du Casino avant de rejoindre le Casino de Montréal.



# LE CADRE BÂTI





## LES BÂTIMENTS ET LES OUVRAGES D'ART

L'inventaire des bâtiments répartis sur l'ensemble du Parc présente le nom, l'année de construction, la fonction et l'état de chacun de ces édifices. Les bâtiments sont soit en excellent état, en bon état (nécessitant toutefois des réparations d'usage et un entretien régulier), dans un état passable (nécessitant des travaux allant de mineurs à majeurs à réaliser à moyen terme, soit d'ici cinq à dix ans, pour assurer la pérennité des bâtiments), en mauvais état (nécessitant des travaux majeurs à court terme, soit d'ici cinq ans au grand maximum) ou dans un état dangereux (bâtiments condamnés nécessitant des travaux urgents pour assurer la sécurité du public qui circule à proximité).

Les travaux mineurs comprennent l'ensemble des travaux requis afin de permettre aux différentes composantes d'un bâtiment d'atteindre leur fin de vie utile, par exemple le remplacement des joints d'étanchéité et des scellants de tout type. Les travaux mineurs font référence aux correctifs d'usage, dont la non-réalisation entraîne la dégradation prématurée des composantes.

Les travaux majeurs comprennent les travaux d'étanchéité, les grandes tâches de mise aux normes, les travaux sur l'enveloppe des bâtiments (consolidation de façades de maçonnerie, par exemple), les travaux sur les fondations et les travaux d'envergure sur les systèmes utilitaires du bâtiment (mécanique ou électricité, notamment).

### ÎLE SAINTE-HÉLÈNE



Figure 1 : Place des Nations

**1- Place des Nations**  
1963-1966  
Fonction actuelle : vacant  
État : dangereux



Figure 2 : édicule de la station de métro Jean-Drapeau

**2- Édicule de la station de métro Jean-Drapeau**  
1967  
Fonction actuelle : station de métro  
État : relève de la STM



Figure 3 : pavillon de la Corée

**3- Pavillon de la Corée**  
1966-1967  
Fonction actuelle : vacant  
État : dangereux



Figure 4 : pavillon d'information

**4- Pavillon d'information**  
2018  
Fonction actuelle : bâtiment d'accueil  
État : excellent



Figure 5 : rotonde

**05- Rotonde**  
1966-1967  
Fonction actuelle : vacant  
État : mauvais  
Travaux de ventilation à faire, moisissures existantes



Figure 6 : Biosphère

**6- Biosphère**  
1966-1967  
Fonction actuelle : musée de l'environnement  
État : passable  
Travaux de toiture nécessaires



Figure 7 : sous-station électrique SH3

**7- Sous-station électrique SH3**  
1932-1992  
Fonction actuelle : sous-station électrique  
État : N/D



Figure 8 : pavillon Hélène-de-Champlain

**8- Pavillon Hélène-de-Champlain**  
1938-1953  
Fonction actuelle : vacant  
État : passable



Figure 9 : tour de Lévis

**9- Tour de Lévis**  
1937  
Fonction actuelle : salle de réception et observatoire  
État : mauvais  
Infiltration d'eau, travaux de maçonnerie nécessaires...



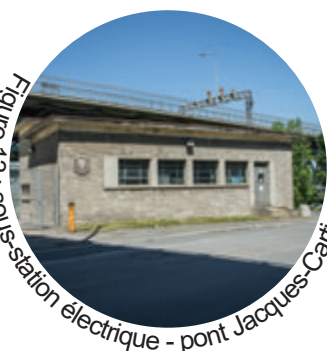
**10- Vespasiennes du P12**  
 1959  
 Fonction actuelle : vacant  
 État : mauvais - bâtiment condamné



**11- Grande Poudrière**  
 1820-1824  
 Fonction actuelle : vacant  
 État : mauvais  
 Travaux de maçonnerie importants à venir



**12- Pavillon PS4**  
 1966  
 Fonction actuelle : bâtiment technique et bureaux de la Ville de Montréal  
 État : relève de la Ville de Montréal



**13- Sous-station électrique - pont Jacques-Cartier**  
 Vers 1953  
 Fonction actuelle : sous-station électrique  
 État : N/D



**14- Bâtiment administratif de La Ronde**  
 2002  
 Fonction actuelle : bureaux administratifs, entrepôt et garages d'entretien  
 État : N/D



**15- Pavillon sous le pont Jacques-Cartier**  
 1925-1930  
 Fonction actuelle : vacant - surface d'entrepotage  
 État : relève de la Société des Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée



**16a- Musée Stewart (ancien Arsenal)**  
 1821-1823  
 Fonction actuelle : Musée Stewart  
 État : passable



**16b- Ancienne caserne du dépôt fortifié**  
 1820-1823  
 Fonction actuelle : Musée Stewart  
 État : passable

**16c- Corps de garde du dépôt fortifié (mur)**  
 1936-1939  
 Fonction actuelle : Musée Stewart  
 État : passable

**16d- Petite Poudrière**  
 1820-1823  
 Fonction actuelle : Musée Stewart  
 État : passable



**16e- Enceinte du fort**  
 1820-1825  
 Fonction actuelle : Musée Stewart  
 État : N/D

**16f- Billetterie du Musée (ancien lavoir du dépôt fortifié)**  
 Vers 1825  
 Fonction actuelle : billetterie du musée  
 État : N/D



**17- Phare de l'île Sainte-Hélène**  
 1912  
 Fonction actuelle : vacant  
 État : N/D



**18- Ancien emplacement du blockhaus**  
 1848  
 Fonction actuelle : belvédère  
 État : N/D



**19- Chalet de la plaine des Jeux**  
 1962  
 Fonction actuelle : en partie vacant, seules les vespasiennes sont accessibles au public  
 État : mauvais





Figure 20 : abri à pique-nique du secteur boisé

**20- Abri à pique-nique du secteur boisé**  
1960  
Fonction actuelle : abri ouvert  
État : mauvais



Figure 24 : pergolas

**24- Pergolas**  
N/D  
Fonction actuelle : aucune  
État : mauvais



Figure 28 : pavillon de restauration

**28- Pavillon de restauration**  
2018  
Fonction actuelle : restauration  
État : excellent



Figure 21 : abri à pique-nique de la plaine des Jeux

**21- Abri à pique-nique de la plaine des Jeux**  
1955  
Fonction actuelle : abri ouvert  
État : N/D



Figure 25 : vespasiennes Le Petit Prince

**25- Vespasiennes Le Petit Prince**  
1954-1955  
Fonction actuelle : vespasiennes  
État : excellent



Figure 29 : pont de la Concorde

**A- Pont de la Concorde**  
1967



Figure 22 : kiosque de perception de la navette fluviale

**22- Kiosque de perception et débarcadère de la navette fluviale**  
1992  
Fonction actuelle : billetterie et abri du débarcadère fluvial  
État : passable



Figure 26 : sous-station électrique SH2

**26- Sous-station électrique SH2**  
1956  
Fonction actuelle : sous-station électrique  
État : N/D



Figure 30 : pont des îles

**B- Pont des Îles**  
1967



Figure 23 : pavillon des Baigneurs

**23- Complexe aquatique avec bâtiments de services et concession**  
1938-1953  
Fonction actuelle : piscine publique (récréative et compétition)  
État : mauvais



Figure 27 : bâtiment sanitaire

**27- Bâtiment sanitaire**  
2018  
Fonction actuelle : sanitaires  
État : excellent



Figure 31 : pont du Casino

**C- Pont du Casino**  
1967



**D- Passerelle piétonne**  
État : dangereux



**H- Pont Jacques-Cartier**  
Date : 1930  
Responsabilité de la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée



**30- Pavillon du Canada**  
1966-1967  
Fonction actuelle : bureaux de la Société du parc Jean-Drapeau et salle événementielle La Toundra, une partie reste vacante  
État : passable



**E- Pont de la guérite d'accès à l'amphithéâtre**  
État : excellent



**I- Pont de l'Expo-Express**  
Date : 1967  
État : dangereux



**31- Maisonnette d'antan**  
1979-1980  
Fonction actuelle : vacant  
État : mauvais



**F- Passerelle piétonnière nord**  
1967  
État : dangereux



**J- Passerelle du Cosmos**  
Date : 1967



**32- Terrasse du lac**  
Date : 2005  
Fonction actuelle : espace de location en période estivale  
État : passable



**G- Passerelle piétonnière sud**  
1967  
État : dangereux



## ÎLE NOTRE-DAME

**29- Pavillon de la Jamaïque**  
1966  
Fonction actuelle : salle de réception en location  
État : bon



**33- Pavillon des activités nautiques**  
1989-1990  
Fonction actuelle : pavillon des activités nautiques, aire d'exposition, salle à manger, salle de cours, local administration, salles techniques, vestiaires et garages  
État : passable





**34- Bloc sanitaire de la Plage côté nord**  
N/D  
Fonction actuelle : bloc sanitaire  
État : N/D



**35- Bloc sanitaire de la Plage côté sud**  
1989-1990  
Fonction actuelle : bloc sanitaire  
État : N/D



**36- Billetterie de la Plage**  
2005  
Fonction actuelle : guérite d'entrée,  
kiosque de perception  
État : bon



**37- Chalet de la Plage**  
1989-1990  
Fonction actuelle : aire d'accueil, cafétéria,  
concessions alimentaires, services  
sanitaires, terrasse  
État : passable.



**38- Tour de départ  
du Bassin olympique**  
1975-1976  
Fonction actuelle : tour d'observation des  
activités nautiques.  
État : N/D



**39- Bassin d'aviron  
du Bassin olympique**  
1972-1976  
Fonction actuelle : bassin d'aviron, canoë-  
kayak et bateau dragon.  
État : passable



**40- Paddock  
du circuit Gilles-Villeneuve**  
2019  
Fonction actuelle : garages du Grand Prix,  
bureaux, espace locatif  
État : excellent



**41- Casino de Montréal (Pavillon du  
Québec)**  
1965-1967  
Fonction actuelle : Casino de Montréal  
Sous juridiction du Gouvernement du  
Québec



**42- Casino de Montréal  
(Pavillon de la France)**  
1965-1967  
Fonction actuelle : Casino de Montréal  
Sous juridiction du Gouvernement du  
Québec



**43- Phare n°1 et passerelle « Chez  
Tommy »**  
1987  
Fonction actuelle : vacant  
État : N/D



**44- Entrepôt-terrasse (canot-pédalo)**  
1966  
Fonction actuelle : entreposage  
État : passable



**45- Tour Pirelli**  
1978  
Fonction actuelle : centre médical de piste  
État : passable





Figure 56 : pavillon de la Tunisie

**46- Pavillon de la Tunisie**

1967  
Fonction actuelle : vacant  
État : passable



Figure 57 : gradins du Bassin olympique

**47- Gradins du Bassin olympique**

1976  
Fonction actuelle : sièges pour 10 000 personnes environ pour assister aux activités sur le bassin d'aviron  
État : bon



Figure 58 : pavillon 76

**48- Pavillon 76**

1975-1976  
Fonction actuelle : bureaux, entrepôt de mobilier pour la SPJD  
État : passable



Figure 59 : tour d'arrivée du Bassin olympique

**49- Tour d'arrivée du Bassin olympique**

1975-1976  
Fonction actuelle : tour d'observation des activités nautiques, contrôle du panneau d'affichage  
État : passable



Figure 60 : Quartier des athlètes

**50- Quartier des athlètes**

1975-1976  
Fonction actuelle : salles de musculation équipées, bacs à ramer pour aviron, canoë-kayak et bateau dragon, vestiaires et douches, cafétéria avec cuisine  
État : bon



Figure 61 : hangar du Bassin olympique

**51- Hangar du Bassin olympique**

1975-1976  
Fonction actuelle : entrepôt pour les embarcations, avirons, canoës et autres canots (bateaux dragons), bureaux, salles de réunion, toilette  
État : N/D



Figure 62 : pavillon de services

**52- Pavillon de services**

2012  
Fonction actuelle : édifice à vocation technique recevant bureaux et hangars.  
État : excellent



Figure 63 : station de pompage de l'usine d'épuration de l'île Notre-Dame

**53- Usine d'épuration de l'île Notre-Dame**

1967  
Fonction actuelle : édifice technique d'épuration des eaux du site depuis Expo 67.  
État : mauvais



Figure 64 : passerelle du parterre

**K- Passerelle du parterre**

Date : 1967



Figure 65 : pont des canaux

**L- Ponts et passerelles des canaux**

- L1- pont du jardin du Québec
- L2- pont du totem
- L3- pont du pavillon de la Jamaïque
- L4- passerelle des nénuphars
- L5- passerelle des saules pleureurs
- L6- pont de la courbe no.9
- L7- passerelle du chenal Le Moyne
- L8- pont du pavillon du Québec
- L9- pont du trèfle
- L10- passerelle du pavillon de la France
- L11- passerelle du jardin de l'Angleterre
- L12- pont du marais
- L13- passerelle Notre-Dame



Figure 66 : passerelle du jardin du Québec

**M- Passerelle du jardin du Québec**

Date : 1980



Figure 67 : pont entre les marais filtrants et le lac des Régates

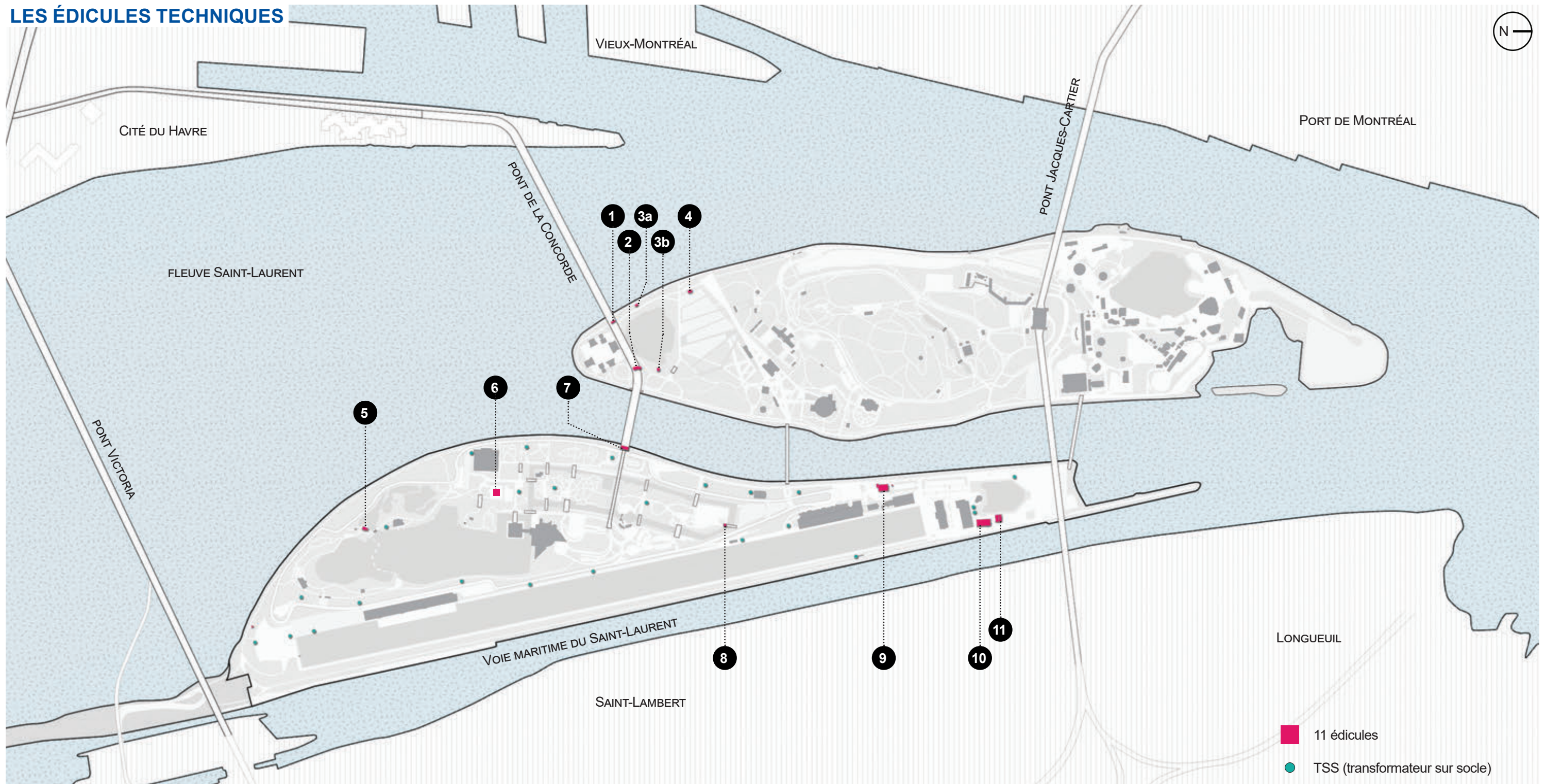
**N- Pont de l'entrée nord de la plage Jean-Doré**

Date : 1990





## LES ÉDICULES TECHNIQUES





## LES ÉDICULES TECHNIQUES



Figure 68 : salle ouest du poste de pompage

### 1- Salle ouest

Date : N/D

Fonction : contrôle du poste de pompage, aqueduc, électricité

État : N/D



Figure 69 : sous-station électrique SH1

### 2- Sous-station électrique SH1

1967

Fonction actuelle : sous-station électrique

État : N/D



Figure 70 : station de pompage du lac des Cygnes

### 3a- Station de pompage du lac des Cygnes

1966

Fonction actuelle : station de pompage

État : N/D

### 3b - Station de pompage de la cascade du lac des Cygnes

1991

Fonction actuelle : station de pompage

État : hors-service



Figure 71 : sous-station électrique SH4

### 4- Sous-station électrique SH4

Date : 2019

Fonction actuelle : sous-station électrique

État : excellent



Figure 72 : station de filtration

### 5- Station de filtration

2018

Fonction actuelle : station de filtration et de vidange

État : excellent



Figure 73 : serres

### 6- Serres et bâtiment de service

Serres : 2006

Bâtiment de service : N/D

Fonction actuelle : serres et entrepôt

État : N/D



Figure 74 : sous-station électrique

### 7- Sous-station électrique

1966

Fonction actuelle : sous-station électrique

État : N/D



Figure 75 : entrepôt sous le pont

### 8- Entrepôt sous le pont

1975

Fonction actuelle :

État : N/D



Figure 76 : sous-station électrique

### 9- Sous-station électrique

Date : une section du bâtiment date de 1967

Fonction actuelle : sous-station électrique

État : N/D



Figure 77 : archidôme

### 10- Archidôme

1972

Fonction actuelle :

État : N/D



Figure 78 : mégadôme

### 10- Mégadôme

Date : N/D

Fonction actuelle :

État : N/D

### Autres édicules techniques



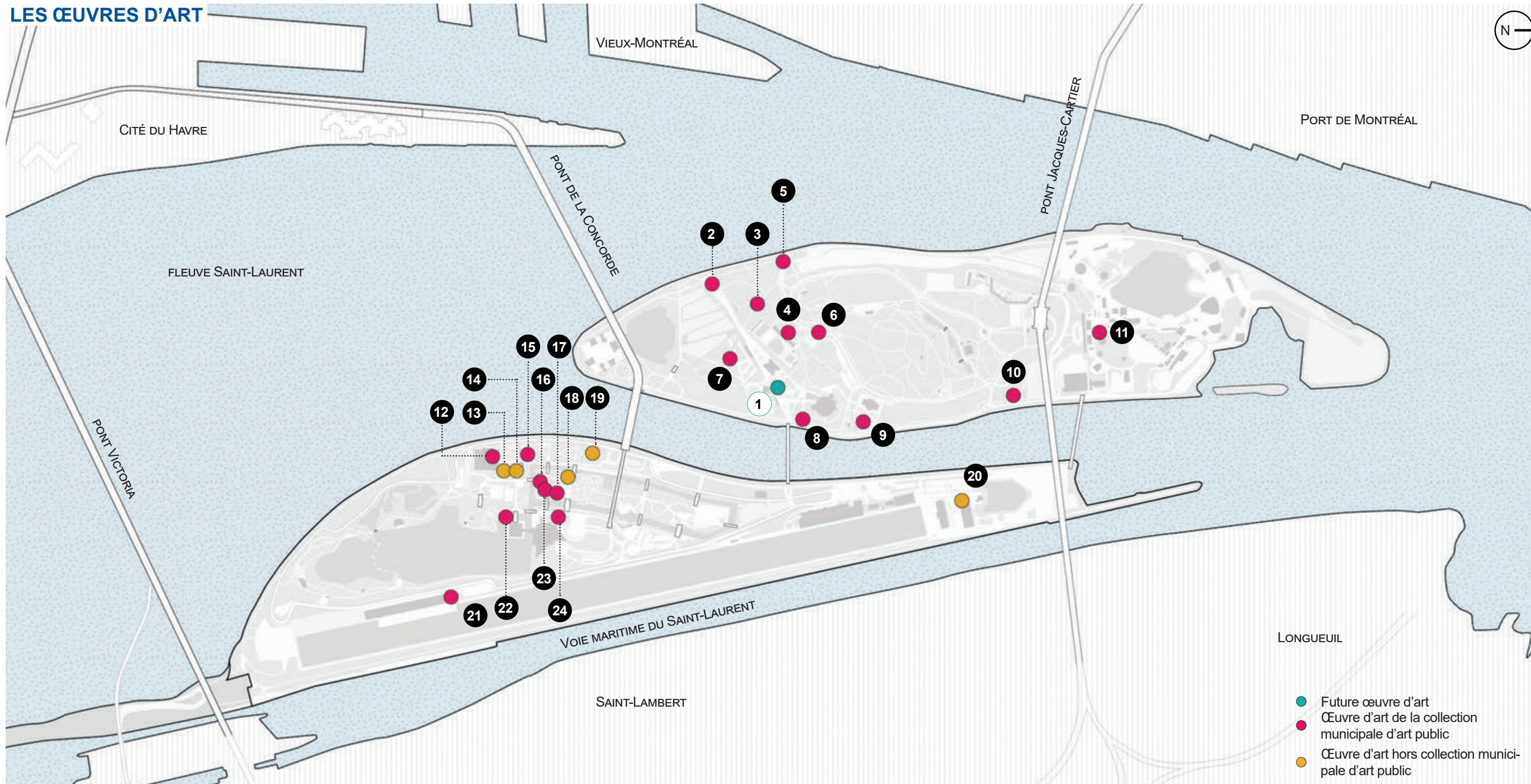
Figure 79 : édicule technique



Figure 80 : édicule technique



# LES ŒUVRES D'ART





## LES ŒUVRES D'ART

La majorité des œuvres d'art installées au parc Jean-Drapeau datent de l'Expo 67. Bien que plusieurs d'entre elles aient été déplacées depuis l'Expo 67 et depuis l'exposition Terre des Hommes, elles se trouvent encore dans la partie sud de l'île Sainte-Hélène et au cœur de l'île Notre-Dame.

### ÎLE SAINTE-HÉLÈNE



Figure 81 : Utopie

**1- Utopie – 2020 – Jonathan Villeneuve**  
Lauréate du concours tenu dans le cadre du Plan d'aménagement et de mise en valeur de 2013, Utopie est une œuvre interactive et luminocinétique qui se trouve dans l'allée Calder, aux abords de la station de métro.



Figure 82 : Alexander Calder, Trois Disques.

**2- Trois disques – 1967 – Alexander Calder**

Sculpture monumentale en acier inoxydable non poli, commandée par l'International Nickel Company of Canada Limited (INCO) pour l'Expo 67 et installée à l'origine sur l'esplanade de la place International Nickel. Déplacée en 1991, elle se trouve aujourd'hui sur le belvédère de la rive ouest de l'île Sainte-Hélène, en dialogue visuel avec le Vieux-Montréal et avec le fleuve.

Alexander Calder, Trois disques, 1967  
© 2020 Calder Foundation, New York / Artists Rights Society (ARS), New York / SOCAN, Montreal

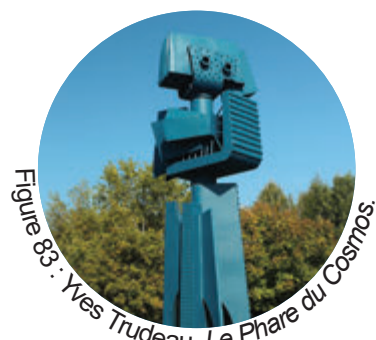


Figure 83 : Yves Trudeau, Le Phare du Cosmos.

**3- Le Phare du cosmos – 1967 – Yves Trudeau**

Sculpture monumentale en feuilles d'acier taillées, soudées et peintes en bleu. Commandée par la Ville de Westmount à l'occasion de l'Expo 67, elle était installée à l'origine sur la place de l'Univers, donc tout près de son emplacement actuel.

Yves Trudeau, Le Phare du Cosmos, 1967  
© Succession Yves Trudeau / SOCAN (2020)



Figure 84 : non titré

**4- non titré – 1952 – Guido Casini**

Conçue en 1953 lors du réaménagement du pavillon des Baigneurs du Complexe aquatique, cette œuvre se compose de deux groupes de sculptures en bronze qui se font face dans le hall d'entrée du pavillon.



Figure 85 : La ville imaginaire

**5- La Ville imaginaire – 1997 – João Charters de Almeida**

Le mythe est le thème principal de cette sculpture en granit haute de 19 m, offerte par le métro de Lisbonne à la Société de transport de Montréal.



Figure 86 : Migration

**6- Migration – 1967 – Robert Roussil**

Commandée à l'occasion de l'Expo 67, cette composition sculpturale est formée de six pièces de fonte boulonnées. Ses courbes évoquent des formes tantôt organiques ou animales, tantôt mécaniques. Restaurée en 2004, elle a été relocalisée près du chemin du Tour-de-l'Isle.



Figure 87 : Puerta de la Amistad

**7- Puerta de la Amistad – 1993 – Sebastián**

Cette œuvre en acier peint, composée de trois colonnes reliées par une partie transversale inclinée, a été offerte par le District fédéral de Mexico et par les citoyens du Mexique à l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal.



Figure 88 : Signe solaire

**8- Signe solaire – 1967 – Jean Le Fébure**

Présentée par la Galerie nationale du Canada, cette œuvre a été réalisée pour l'exposition Sculpture 67 puis prêtée à Terre des Hommes de 1970 à 1972. Entreposée pendant plusieurs années, elle a été réinstallée au Parc en 2004. C'est un assemblage d'acier, de béton, de fibre de verre, de résine d'époxy et de limaille de bronze.



Figure 89 : Cosmotome no 7, oh homme!

**9- Cosmotome n° 7, Oh Homme ! – 2014 – Yvette Bisson**

Cette sculpture de béton représentant la silhouette schématisée d'un homme est une nouvelle version de l'œuvre originale présentée en 1964 au Jardin botanique de Montréal puis prêtée à l'exposition Terre des Hommes. Elle a été installée dans la roseraie du restaurant Hélène-de-Champlain de 1971 à 2007 puis remplacée par une réplique en 2014.





Figure 90 : Girafes

**10- Girafes – 1966 – Robert Roussil**  
Composée de tiges d’acier utilisées pour les armatures en construction, cette sculpture a été commandée en 1966 par la Compagnie canadienne de l’Exposition universelle mais n’a pas été présentée à cause d’un bris. Après sa restauration, elle a été installée sur la place de la Russie de 1971 à 1974 avant de rejoindre son emplacement actuel.

## LA RONDE



Figure 91 : Orbite optique no 2

**11- Orbite optique n° 2 – 1967 – Gerald Gladstone**  
Cette sculpture-fontaine est composée de 31 voiles en béton armé reliées à un support central et de 48 ailerons, également en béton armé, placés au pourtour de la partie centrale d’où jaillit un jet d’eau. Réalisée pour l’Expo 67, elle se trouve encore aujourd’hui à son emplacement d’origine.

## ÎLE NOTRE-DAME



Figure 92 : Arche d’Israël

**12- Arche d’Israël – 1981 – Meyer Chaouat, avec la collaboration des architectes Eim Karem et Shlomo Aaronson**  
Cette arche n’est pas à proprement parler une œuvre d’art mais plutôt un élément architectural intégré au jardin d’Israël, ajouté en 1981 aux Floralies.



Figure 93 : Roche pleureuse

**13- Roche pleureuse – 1980 – artiste inconnu**  
Cette sculpture a remplacé à partir de 1980 une véritable pièce sculptée dans un bloc d’amiante installée lors de l’Expo 67. Elle remplit la même fonction de sculpture-fontaine dans un bassin.



Figure 94 : Totem Kwakiutl

**14- Totem Kwakiutl – 1967 – Henry Hunt et Tony Hunt**  
Créé pour l’Expo 67, ce mât totémique en bois est inspiré de la tradition kwakiutl, un peuple autochtone de la côte Ouest. Érigé sur un îlot gazonné situé à proximité du pavillon des Indiens du Canada, près du pavillon du Canada, il est aujourd’hui le seul vestige du pavillon des Indiens.



Figure 95 : Fontaine Wallace

**15- Fontaine Wallace – 1872 – Charles-Auguste Lebourg**  
Réalisées en fonte de fer, les fontaines Wallace furent créées pour fournir aux passants un accès gratuit à l’eau potable. Cette fontaine a été offerte par la Ville de Paris à son homologue montréalaise pour les Floralies de 1980.



Figure 96 : L’Arc

**16- L’Arc – 2009 – Michel de Broin**  
Réalisée à la suite d’un concours organisé à la demande de l’Association des Chiliens du Québec, cette œuvre honore la mémoire du président Salvador Allende. Faite de béton à ultra haute performance et d’acier inoxydable, cette sculpture se présente comme un arbre dont la cime plonge dans le sol.



Figure 97 : Ambulance Saint-Jean

**17- Ambulance Saint-Jean – date inconnue – artiste inconnu**  
Cette œuvre de bronze a trôné devant l’édifice de l’organisation de l’Ambulance Saint-Jean au centre-ville de Montréal avant d’être déplacée sur l’île Notre-Dame vers 1995.



Figure 98 : Tête de Moai

**18- Tête moai – 1970 – artiste inconnu**  
Cette pièce est une des 100 reproductions moulées à partir d’une tête originale de l’île de Pâques présentée à New York en 1968 afin d’alerter l’opinion publique et de bloquer tout développement commercial sur cette île du Pacifique. Elle a été acquise en 1973 après avoir été présentée lors de Terre des Hommes de 1970.



Figure 99 : Le Monde Polaire

**19- Le Monde polaire – 1967 – Elijah Pudlat Pootoogook et Kumakuluk Saggiaq**  
Ornant les murs de la Toundra dans le pavillon du Canada, cette œuvre en plusieurs tableaux est gravée dans une surface de plâtre. La plus grande murale illustre le village de Cape Dorset. Les murales représentent le chevauchement de la culture inuite ancestrale et de la nouvelle civilisation (motoneige, hydravion, bateaux à moteur, etc).



Figure 100 : Inukshuk

**20- Inukshuk – 2018 – membres du personnel de la Société du parc Jean-Drapeau**

Ce monument a été érigé en mémoire de Robert Boulet, un employé du parc Jean-Drapeau décédé au travail. Il est localisé devant le pavillon des services, où s’est produit l’accident mortel. L’inukshuk rappelle le surnom de M. Boulet, « The Rock », symbolise le passage de l’homme avant nous et montre la voie à suivre, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

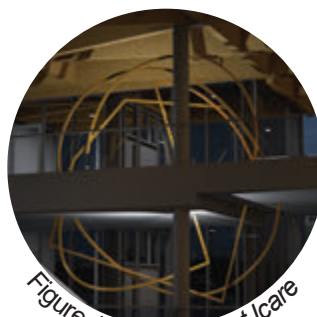


Figure 101 : Dédale et Icare

**21- Dédale et Icare – 2020 – Mathieu Lévesque**

Lauréate du concours organisé à l’occasion de la construction du nouveau paddock, *Dédale et Icare* est une sculpture circulaire érigée sur deux étages et composée d’une spirale labyrinthique en aluminium peint de couleur dorée.



Figure 102 : Acier

**22- Acier – 1967 – Pierre Heyvaert**

Trois piliers de béton submergés supportent cette sculpture en acier qui semble flotter au-dessus de l’eau de la lagune entourant le Casino de Montréal, autrefois le pavillon du Québec.



Figure 103 : Iris

**23- Iris – 1967 – Raoul Hunter**

Composée de feuilles d’aluminium galbées par martelage et soudées entre elles, cette sculpture a été réalisée en 1967 et installée au Village de l’île, à La Ronde, dans un bassin entouré d’arbustes et de rocailles. Retirée puis entreposée à partir de 1990, elle a été réinstallée aux jardins des Floralies en 2012.



Figure 104 : Obélisque oblique

**24- Obélisque oblique – 1967 – Henri-Georges Adam**

Déposée sur un îlot gazonné du site du pavillon de la France, cette sculpture en acier inoxydable a été légèrement déplacée lors de la transformation de ce pavillon en casino.

# DIAGNOSTICS

## LE CONTEXTE RÉGIONAL ET SON PAYSAGE INSULAIRE

Le parc Jean-Drapeau, sis au cœur de l'archipel d'Hochelaga, se définit comme un parc urbain insulaire. Cette particularité en fait un lieu hors du commun et remarquable qui, par sa symbolique et par son échelle, a tout le potentiel nécessaire pour contribuer au même titre que le parc du Mont-Royal à l'identité du paysage montréalais.

- Le caractère insulaire du Parc est trop peu perceptible.
- Le vocabulaire propre à son emplacement géographique est sous-exploité (quais, embarcations, rives, plages, accès à l'eau, baies, belvédère, etc.).
- L'accès physique et visuel aux rives est limité et difficile. Le rapport à l'eau est faible, distant et peu invitant.
- L'accès par transport nautique est restreint à la saison estivale et relie le Parc à peu de destinations.
- Le Parc n'est pas relié au paysage de l'archipel d'Hochelaga, qui comprend le parc national des îles-de-Boucherville, le Récré-O-Parc de l'île du Seigneur et le refuge faunique Marguerite-d'Youville de l'île Saint-Bernard.

## L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DANS L'HISTOIRE

Depuis l'Expo 67, la vision d'ensemble des deux îles a été trop peu réfléchie. Un grand potentiel réside dans l'ensemble que constitue le parc Jean-Drapeau, dont le paysage actuel, issu de nombreuses phases d'aménagement, a transformé significativement le site au fil des ans.

- Plusieurs couches d'histoire et plusieurs projets d'architecture paysagère se superposent, souvent sans cohésion et sans vision d'ensemble à l'échelle du Parc et de ses deux îles.
- Des reliques d'ensembles paysagers d'intérêt subsistent sans stratégie de mise en valeur.
- Le rapport entre les ensembles paysagers variés et distincts du Parc actuel manque de cohérence.
- Le dialogue entre les paysages contrastés des deux îles est faible, tout comme leur relation physique.
- Plusieurs interventions récentes et ponctuelles ne présentent aucune qualité esthétique, expérientielle et paysagère.

## UN LEGS DES ÉPOQUES ANTÉRIEURES : LES TÉMOINS ANTHROPIQUES

De par son histoire significative à partir de sa création jusqu'au lieu actuel, le parc Jean-Drapeau a le potentiel d'être un paysage patrimonial reconnu dans son ensemble, lui-même composé d'un riche amalgame de témoins anthropiques légués par ses multiples couches d'histoire.

- Certains éléments de valeur patrimoniale sont laissés à l'abandon, tandis que d'autres se situent dans un contexte décousu qui ne les met pas en valeur.
- Des choix sont à faire quant au maintien, à la transformation ou à la démolition de certains bâtiments et ensembles paysagers en fonction de leur état, de leur valeur et des nouvelles fonctions qui peuvent leur être attribuées.
- En tant que legs de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967, le cadre bâti de La Ronde et de la Cité du Havre devrait faire l'objet d'énoncés de valeur patrimoniale et intégrer la vision d'ensemble du Parc.
- Les baux du Musée Stewart et de la Biosphère, qui arriveront bientôt à échéance, menacent les fonctions actuelles de ces destinations qui contribuent à l'identité du Parc.



## 3.3 ÉCOSYSTÈMES

Bien que la majeure partie du territoire du Parc soit le fruit d'aménagements anthropiques, les écosystèmes s'y sont installés et développés depuis l'époque de l'Expo 67, qui a vu l'île Notre-Dame sortir des eaux du fleuve et l'île Sainte-Hélène gagner en superficie.

# HISTORIQUE

## 1611-1811 : les îles originelles

La morphologie actuelle des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame est issue de plusieurs phases d'aménagement, mais en très grande majorité de celle des travaux de construction du site de l'Exposition universelle et internationale de 1967.

L'île Sainte-Hélène d'origine était située entre l'île Ronde et l'île aux Fraises, qui, à elles trois, forment l'île actuelle. « L'île originelle est constituée de deux types de roche-mère. La moitié sud a un sous-sol composé de schistes d'Utica (schiste argileux noir). Le schiste est recoupé de nombreux dykes et on le trouve parfois altéré de sorte qu'il est plus friable qu'à l'ordinaire. Non loin des dykes, il y a

ordinairement une bande étroite de roche altérée en pierre cornée. Cette formation surmonte le calcaire de Trenton. L'autre partie de l'île est plutôt formée d'une brèche de diatrèmes contenant beaucoup de fossiles. » \*

L'île à la Pierre (devenant l'île Moffat en 1835) est quant à elle une « petite île de 15 arpents au milieu du fleuve Saint-Laurent utilisée comme carrière de pierres ce qui explique sa dénomination. » \*\*

\*MARINEAU Kim. *Synthèse des connaissances sur les ressources naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau*. Société du parc des îles, 2005.

\*\*CHA Jonathan. *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame*. Montréal : Parc Jean-Drapeau, 2018.

## 1812-1874 : La période militaire

À partir de 1756, l'île Sainte-Hélène amorce sa mission militaire, mais c'est au cours des années 1820 que plusieurs bâtiments, encore présents aujourd'hui, sont construits : fort, arsenal, caserne, petite et grande poudrières, cimetière.

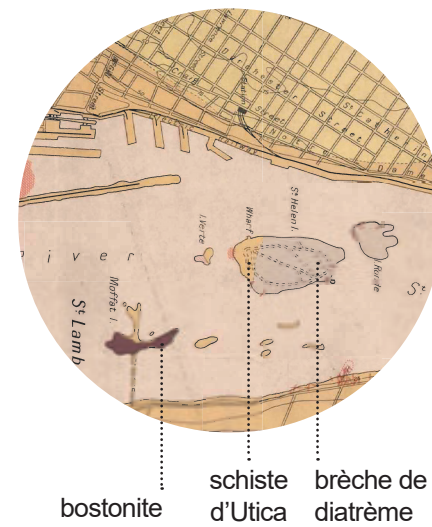
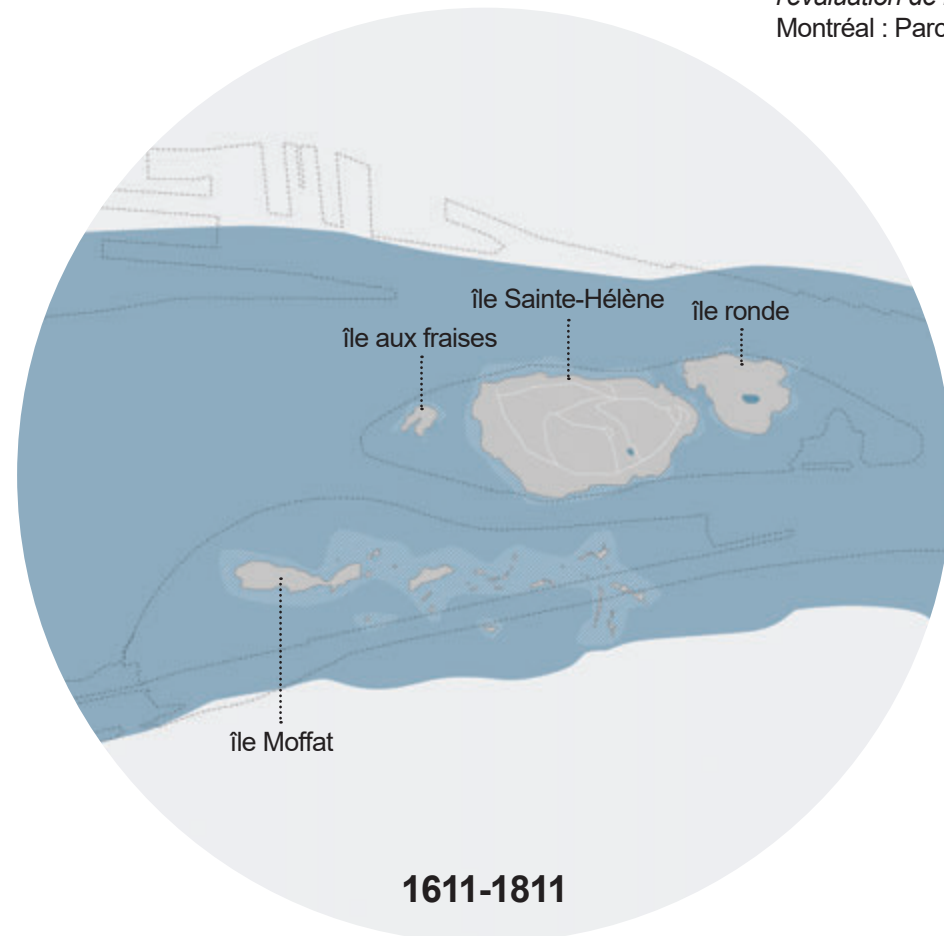


Figure 1 : Carte géologique de la ville de Montréal, 1913

Bostonite : roche de couleur rose-grisâtre.  
Schiste d'Utica : roche sédimentaire noire à brun foncé.  
Brèche de diatrème : caractérisée par une matrice de couleur d'altération brun-orangé.

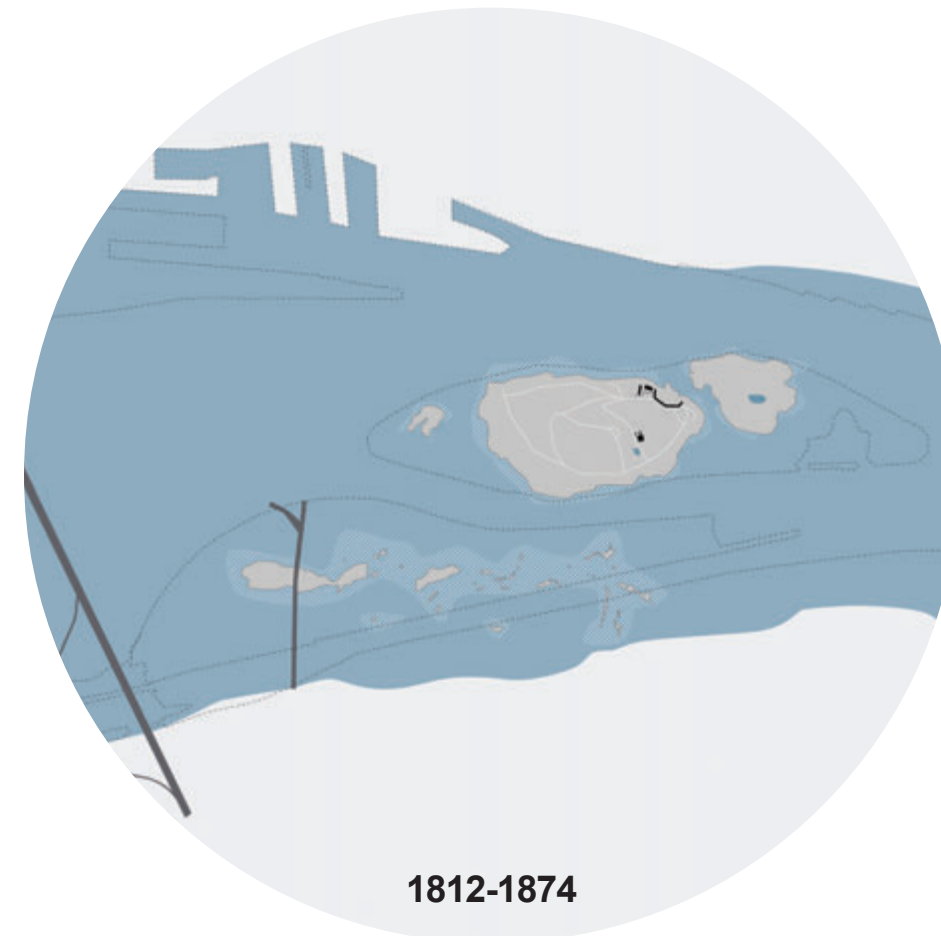


Figure 2 : Campement militaire sur l'île Sainte-Hélène

## 1874-1962 : L'île devient le premier parc public de Montréal

En 1874, l'île Sainte-Hélène devient le premier grand parc public de Montréal et les visiteurs s'y rendent en navettes fluviales.

Au cours des années 1930, les premiers travaux d'aménagement sont entrepris selon les plans de F. Todd. Les rives changent de morphologie avec la création d'une lagune à l'extrémité sud de l'île permettant l'aménagement de plages pour les visiteurs.

Au cours des années 1950, la Voie maritime est construite le long de la rive sud. Une digue est érigée bordant les hauts fonds proche de l'île Moffat.



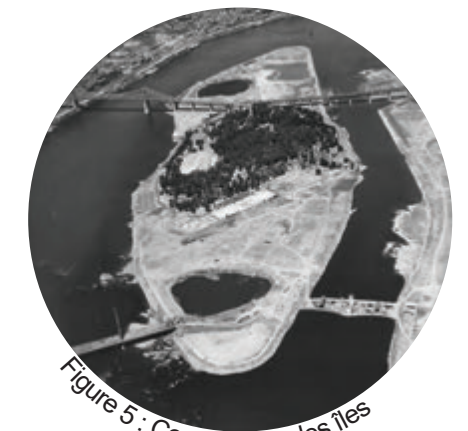
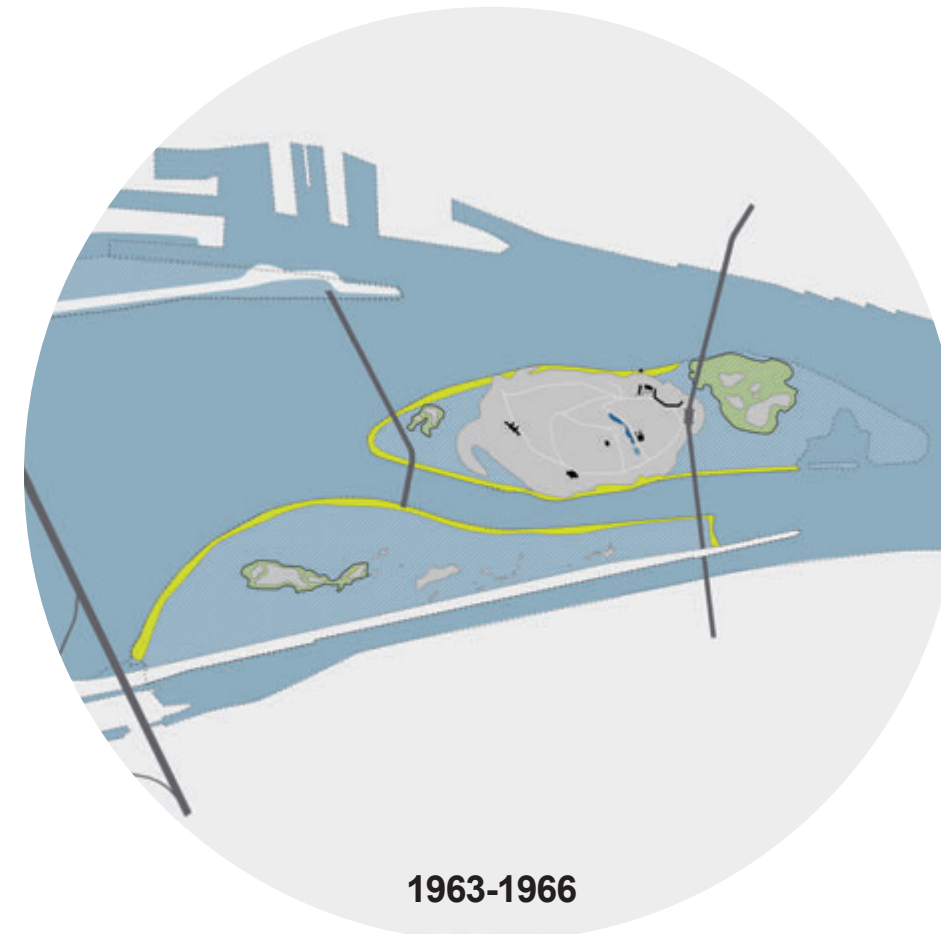
## 1963-1966 : La construction du site de l'Expo 67

Les travaux titanesques liés à la tenue de l'Expo 67 débutent à partir de 1963. Les îles Ronde, aux Fraises et Moffat sont dynamitées afin d'en extraire la pierre qui sert à construire les digues dessinant le contour des deux îles et les zones à remblayer. L'île Notre-Dame est créée grâce au remblayage d'une zone de hauts fonds réunissant l'île Moffat et des îlots avoisinants le long de la digue du canal de la Voie maritime.

La forme ultime des îles est donnée à la fois par la configuration des îles d'origine et par les contraintes techniques importantes dues à la présence du

courant Sainte-Marie, de la formation de couverts de glace puis d'embâcles dans le secteur. Plusieurs études hydrologiques sont nécessaires et on estime que la quantité de sédiments meubles au fond du fleuve est suffisante pour combler les formes délimitées par les digues.

Cependant, après quelques mois de travail, les dragues n'ont produit que 55 à 60 % du volume prévu. Face à cette situation imprévue et alarmante, la Ville publie deux appels d'offres successifs pour fournir des matériaux de remblai.





## 1966-1967 : Les îles pendant l'Exposition universelle et internationale

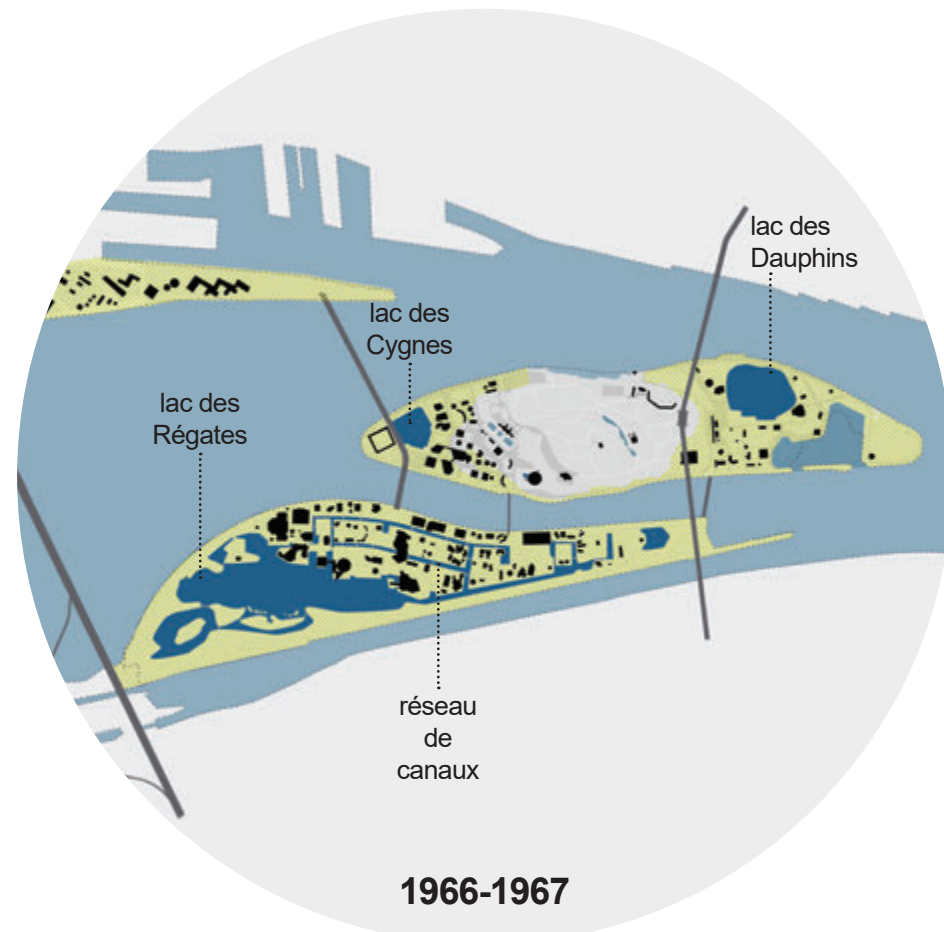
C'est la compagnie Francon qui les gagne et fournit un total de deux millions de tonnes de matériaux issus de l'agrandissement de sa carrière située au nord de la ville, entre les rues Pie-IX et Saint-Michel. Un million de tonnes est fourni par une carrière située sur la Rive-Sud et un autre est extrait de la carrière Miron située à Saint-Michel. En même temps, le comité exécutif de la Ville exige que tous les matériaux extraits lors du creusage pour la construction du métro soient détournés vers les îles. Ce volume représentera 15 à 20 % de tout le remblai utilisé.

L'ensemble de ces quantités de remblai ne suffit pas à combler les formes délimitées par les digues de pierres. Le plan d'ensemble est alors révisé et Édouard Fiset décide d'intégrer l'eau dans une grande partie des îles : un système de canaux est conçu pour l'île Notre-Dame relié à une grande étendue d'eau (lac des Régates), la carrière de l'île Ronde est transformée en lac (lac des Dauphins) tout comme l'emplacement de l'île aux fraises qui deviendra le lac des Cygnes.

## 1968-1988 : La construction du Bassin olympique

La rive ouest de l'île Sainte-Hélène est remblayée vers le phare.

La construction du Bassin olympique pour la tenue des Jeux en 1976 vient modifier le paysage de l'île Notre-Dame : des sections de canaux disparaissent tout comme la partie sud du parc Notre-Dame.



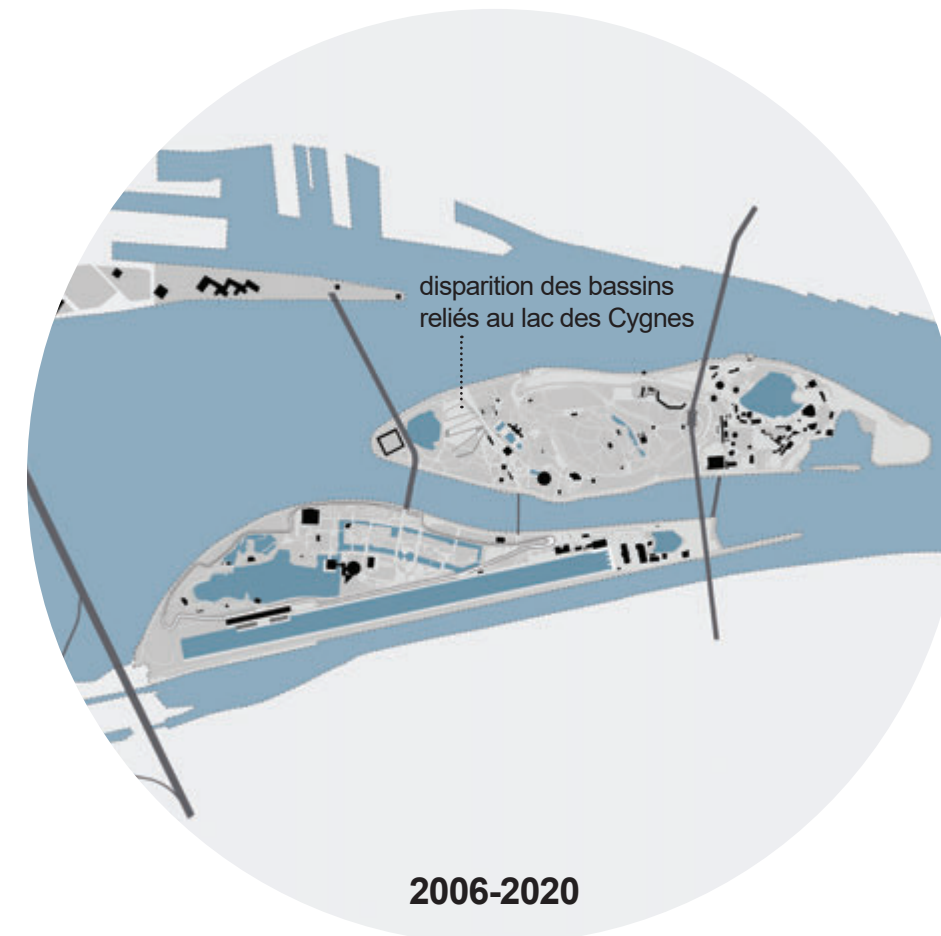
## 1989-2006 : La naturalisation des îles

Au début des années 1990, le Plan directeur nouvellement adopté amorce une naturalisation des paysages du Parc avec notamment la création d'un système de bassins reliés au lac des Cygnes sur l'île Sainte-Hélène et l'aménagement du parc-plage et de ses étangs et marais filtrants sur l'île Notre-Dame.



## 2006-2020 : Les îles aujourd'hui

Le parc Jean-Drapeau est un milieu en grande partie anthropique puisque principalement issu des aménagements des années 1960. Rives, surfaces remblayées et étendues d'eau artificielles sont le résultat de pratiques d'ingénierie contraintes par des échéanciers d'exécution particuliers et des effets voulus à court terme, ayant de forts impacts sur la gestion actuelle et future du Parc : maintien des étendues aquatiques par une gestion complexe des eaux (cf. section : Écosystèmes | L'eau sous toutes ses formes), enjeux liés à la végétation due à la méconnaissance des sols en place issus des remblais.





# L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES

## LES PAYSAGES DE L'EAU

Paysages de l'eau à l'intérieur des deux îles :

- le lac des Cygnes
- les étangs de la Grande Poudrière
- le lac des Dauphins
- la marina La Ronde
- le Bassin olympique
- les canaux
- le lac des Régates et le parc-plage
- les marais et l'étang filtrants du parc-plage
- l'ancienne tourbière de la Baie-James

La présence de l'eau est une richesse qui participe au caractère singulier de ce parc. Certains de ces milieux humides représentent des écosystèmes riches en faune et en flore.

Les plans d'eau offrent aussi des ouvertures visuelles et des perspectives sur de longues distances.

L'ensemble de ces étendues d'eau représente 15 % de la surface totale des deux îles.

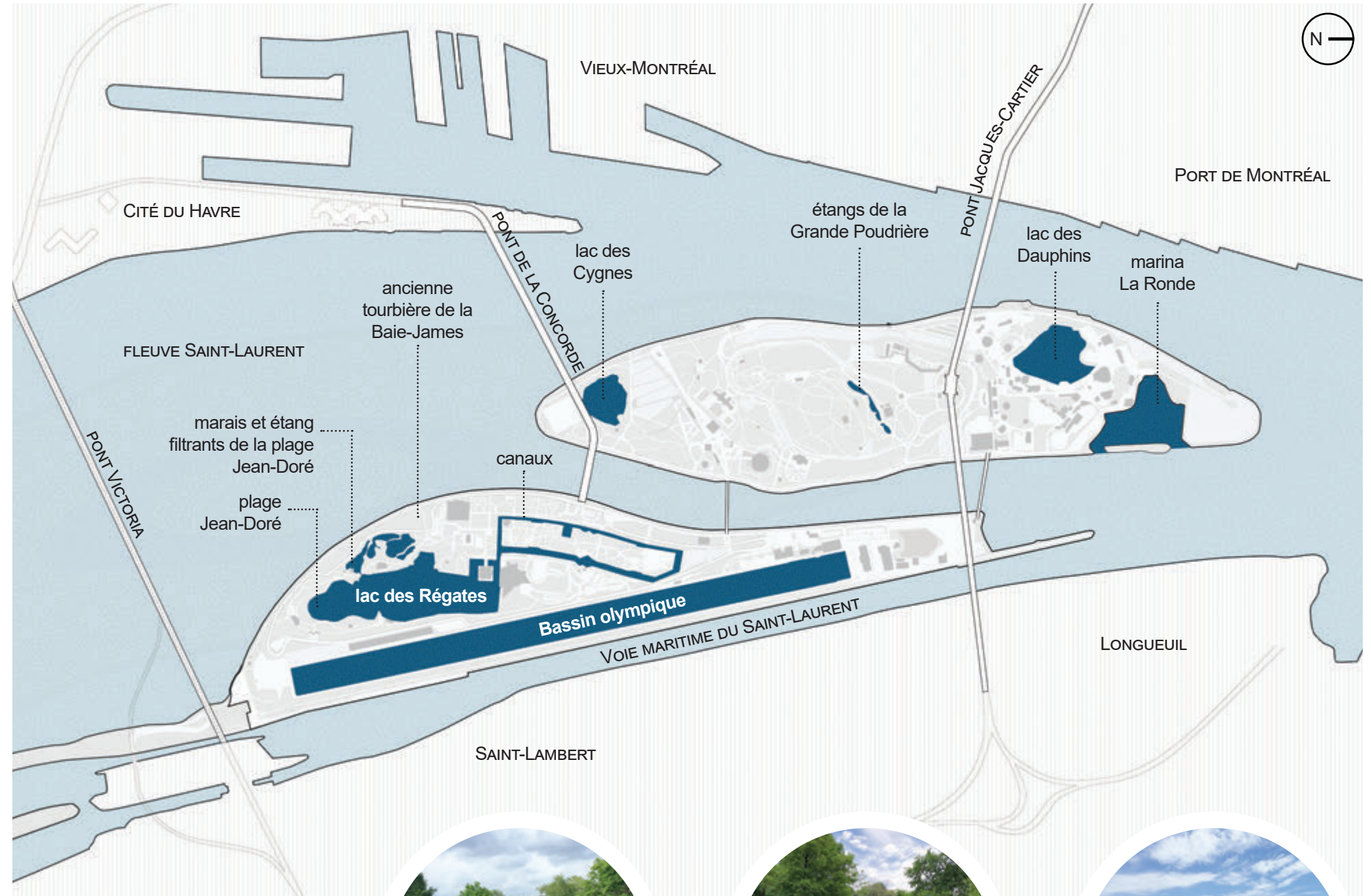


Figure 1 : canaux de l'île Notre-Dame



Figure 2 : étangs de la Grande Poudrière



Figure 3 : plage Jean-Doré



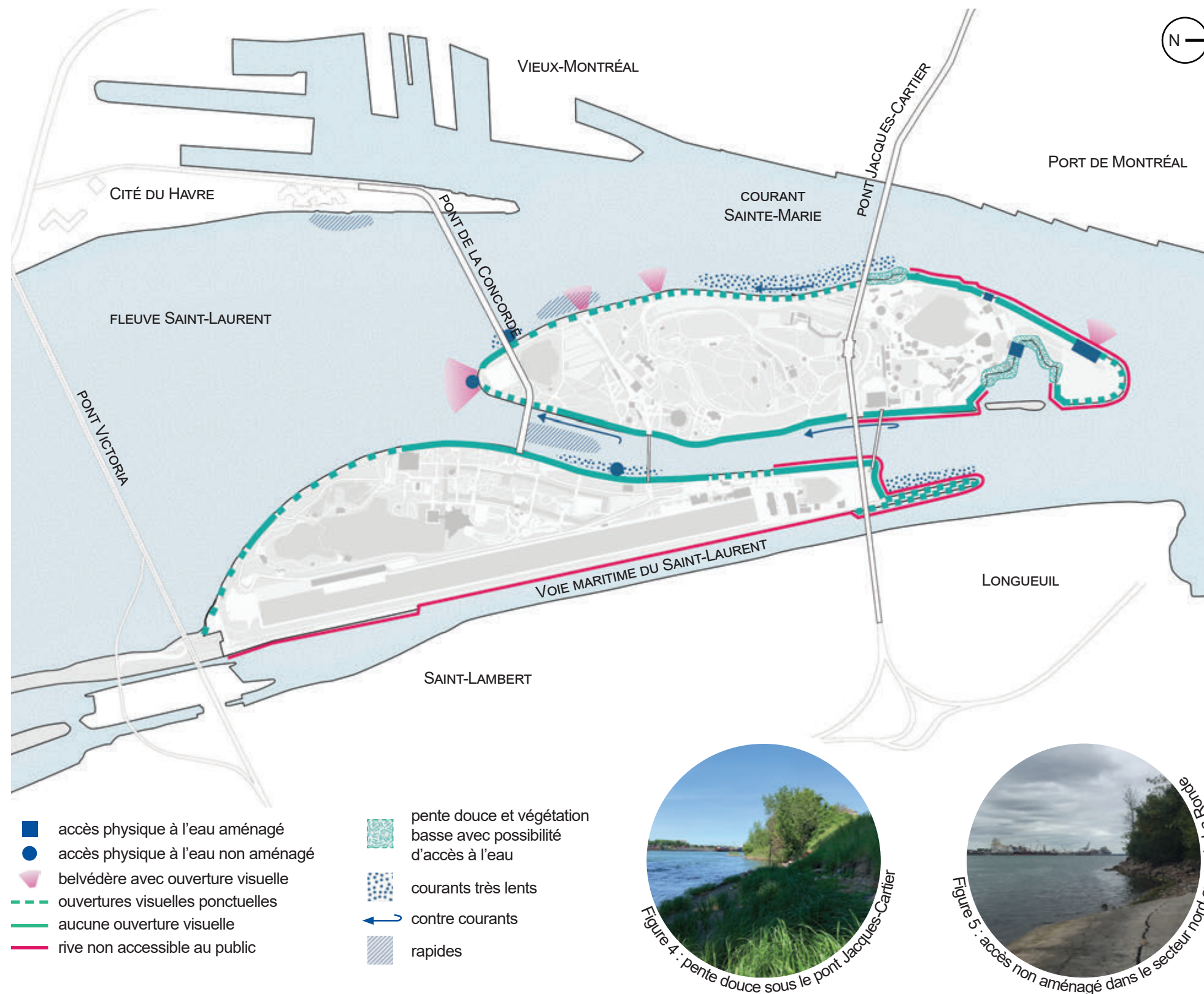
## LES RIVES

La totalité des rives des deux îles sont anthropiques et ont été construites lors des travaux en vue de l'Expo 67. En effet, même les rives naturelles de l'île Sainte-Hélène à l'époque de l'occupation militaire et avant le début des travaux pour l'Exposition universelle et internationale de Montréal ont été remblayées.

La caractérisation des rives a été faite avec l'aide du document d'étude *L'Avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame – Aménagement des berges*, produit par Friedrich Oehmichen en 1990. Les observations sur le site ont permis d'actualiser et de comparer les résultats de cette étude avec l'état actuel des lieux.

Les rives se composent de matériaux grossiers de diverses natures : roches issues du dynamitage des îles originelles, blocs en béton et en asphalte, pierres taillées. Le calibre de ces remblais et leur profil abrupt laissent peu de place pour l'implantation d'une végétation riveraine diversifiée. Quelques arbres ont été plantés lors de l'Expo 67, mais il s'agit surtout aujourd'hui d'une végétation spontanée plus ou moins dense qui offre parfois des percées visuelles (voir les coupes illustrant les différentes situations à la page suivante).

Les accès à l'eau sont rares et très limités. Toutefois, la vitesse des courants est souvent plutôt faible et permettrait donc des accès à l'eau sans danger pour les usagers. Certains usagers se sont frayé de petits chemins pour aller pêcher dans ces secteurs, notamment sous le pont de la Concorde, sur la partie sud-ouest de l'île Sainte-Hélène et sur le chenal Le Moyne. Par ailleurs, de nombreuses portions des rives ne sont pas accessibles au public puisqu'elles se trouvent dans les secteurs techniques ou privés du Parc. Par exemple, les rives entourant la cour de voirie Jacques-Cartier et la mare au Diable, celles de la digue de la Voie maritime ainsi que celles délimitant le secteur de La Ronde ne sont pas accessibles aux usagers. Un accès à l'eau a été aménagé à la marina de La Ronde alors qu'un deuxième accès a été construit à la pointe nord de l'île Sainte-Hélène, mais dans ce dernier cas, l'installation est laissée à l'abandon.

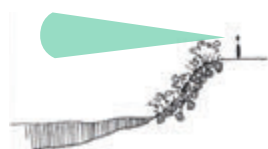




## LES RIVES

### Type 1

- Végétation herbacée et arbustive basse offrant des percées visuelles
- Enrochement de la rive



### Type 2

- Végétation arbustive et arborescente dense qui ne permet pas de percée visuelle
- Enrochement de la rive



### Type 4

- Végétation herbacée et arbustive basse offrant des percées visuelles
- Pente abrupte et dénivelé plus important avec enrochement de la rive



### Type 3

- Végétation arbustive et arborescente dense qui ne permet pas de percée visuelle
- Pente abrupte et dénivelé plus important avec enrochement de la rive



### Type 5

- Une végétation riveraine s'est développée et certaines de ces rives sont considérées comme habitats écologiques\*
- Pente douce pour rejoindre le niveau de l'eau



### Type 6

- Végétation herbacée et arbustive basse offrant des percées visuelles
- Pente adoucie avec deux niveaux de sentiers



\*OEHMICHEN Friedrich. *L'avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame - Aménagement des berges*. Montréal : Ville de Montréal, 1990.

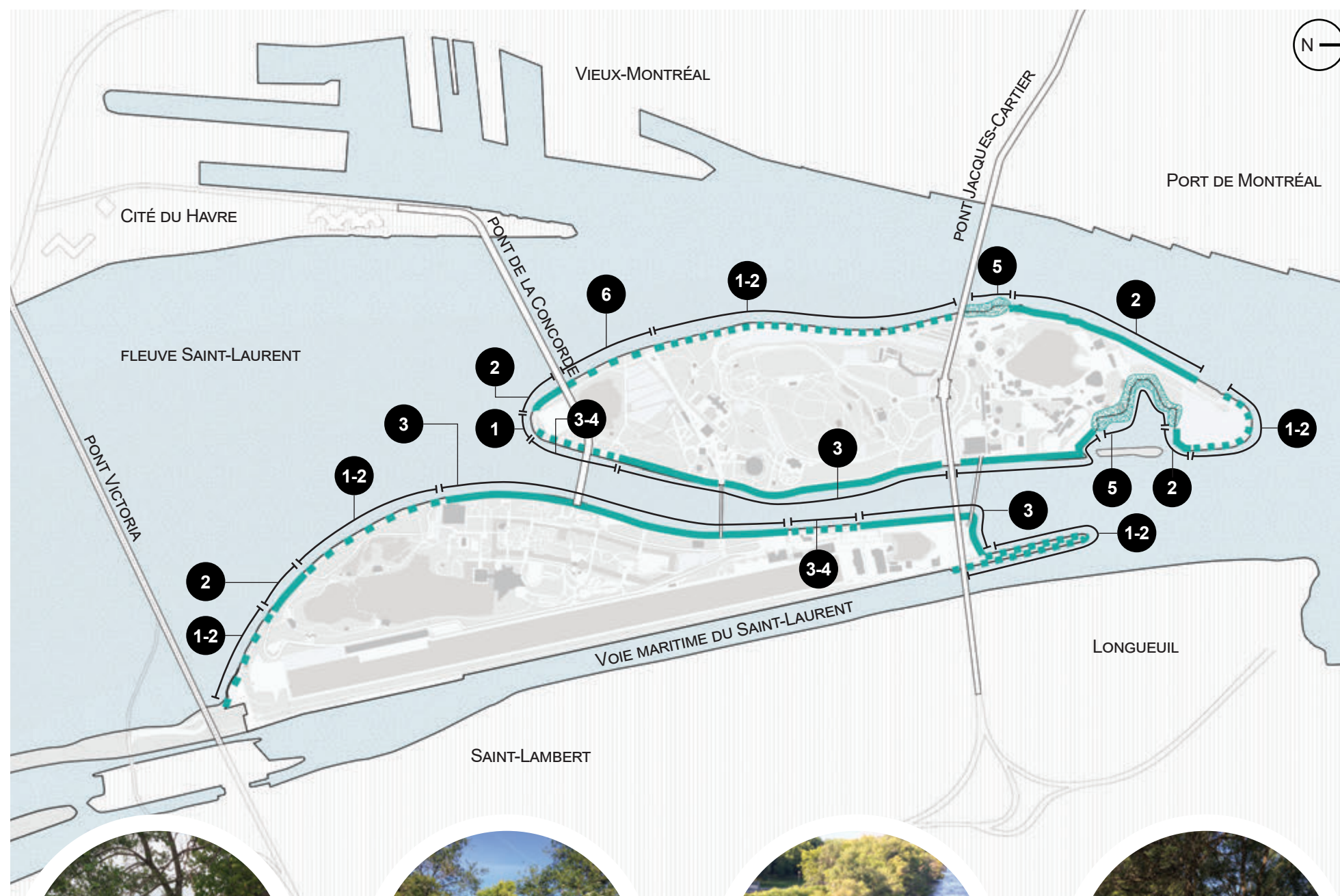


Figure 6 : matériaux grossiers constituant les rives



Figure 7 : vue obstruée par la végétation arbustive



Figure 8 : rive est de l'île Sainte-Hélène - vue du pont des îles



Figure 9 : vue obstruée par la végétation arborescente



## GESTION DE L'EAU

### Lacs et bassins

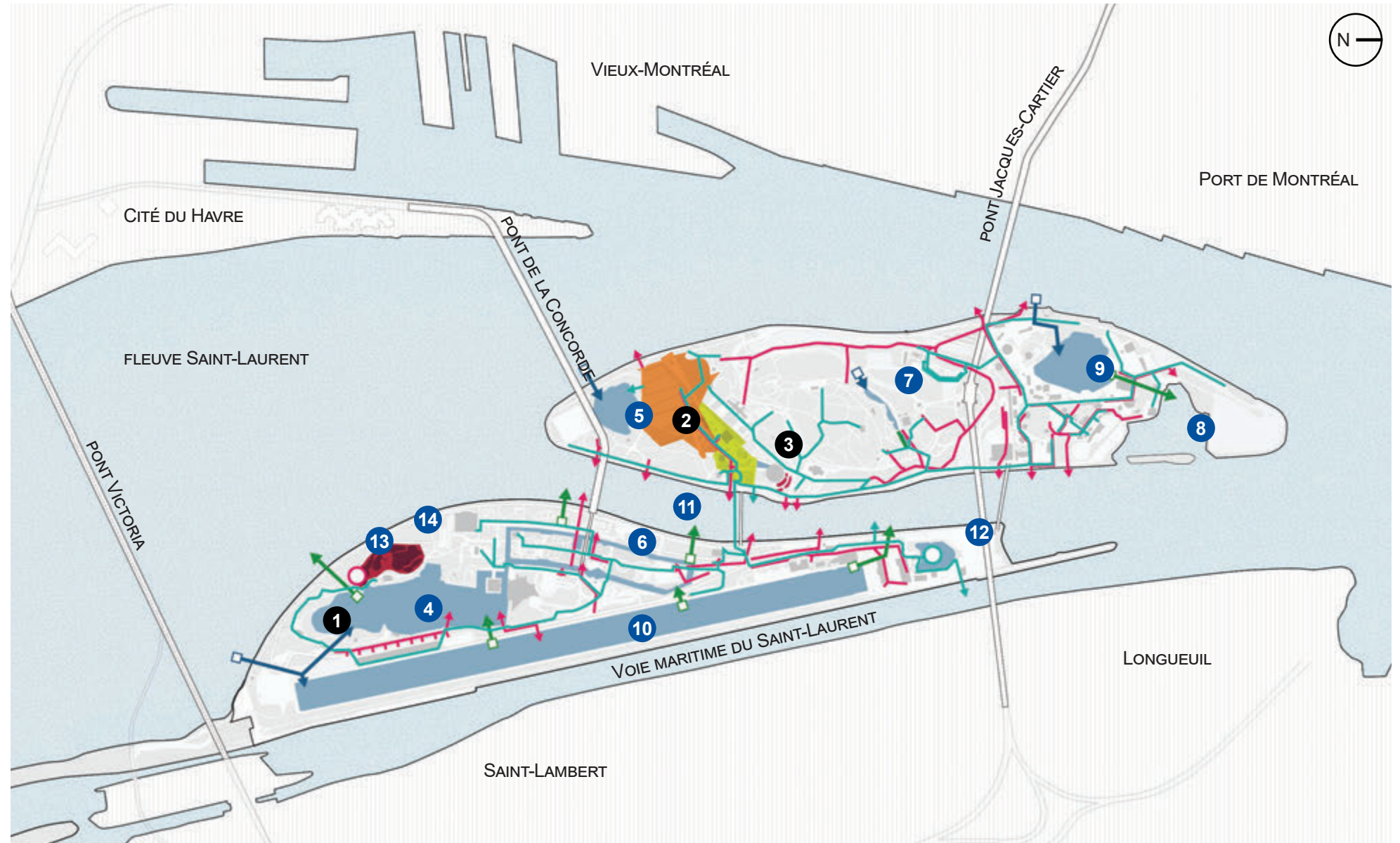
La présence de l'eau est un atout unique et omniprésent au parc Jean-Drapeau. Afin de créer et de maintenir ce paysage, plusieurs ouvrages de pompage sont en fonction sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Ils servent à maintenir les niveaux et la recirculation de l'eau des divers bassins et lacs du Parc et de La Ronde. Ils puisent tous leur eau à divers endroits du fleuve Saint-Laurent, à l'exception des étangs de la Grande Poudrière, lesquels utilisent l'eau potable de l'aqueduc pour leur remplissage et pour leur maintien quotidien. Réalisé en 1996 par Sylvain Tessier et mis à jour en 2013 par Simon Hamel, un rapport du Service de l'eau de la Ville de Montréal faisant l'inventaire de l'équipement utilisé sur les étendues d'eau des îles dresse un portrait des différentes étendues d'eau et de leurs principales activités d'entretien.

### Gestion des eaux usées

De façon générale, la gestion des eaux sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame se présente sous trois formes :

**1-** Une très grande partie des eaux de surface est rejetée directement dans le fleuve Saint-Laurent (ou dans le chenal Le Moyne) sans traitement. Ces eaux se déplacent par ruissellement de surface (en fonction de la topographie du site et des matériaux) ou sont captées par des puisards puis acheminées à des exutoires situés en périphérie des îles ou dans un des nombreux lacs ou bassins.

**2-** Tous les bâtiments du Parc, du Casino de Montréal et de La Ronde sont reliés à un égout sanitaire combiné conventionnel. Les eaux usées qui y sont recueillies sont acheminées par plusieurs stations de pompage vers l'usine d'épuration de l'île Notre-Dame, qui comprend également un bassin d'aération (la mare au Diable). Dans le Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau (septembre 2016), on mentionne que « l'usine d'épuration de l'île Notre-Dame est à pleine capacité. La conservation du même nombre d'appareils existants et temporaires sur les îles doit être validée en termes de capacité\* ». On y précise aussi que l'ajout de



- ① plage Jean-Doré
- ② PAMV
- ③ Biosphère
- ④ lac des Régates
- ⑤ lac des Cygnes
- ⑥ canaux
- ⑦ étangs Grande Poudrière

- ⑧ marina
- ⑨ lac des Dauphins
- ⑩ Bassin olympique
- ⑪ chenal Le Moyne
- ⑫ mare au Diable
- ⑬ étangs filtrants
- ⑭ ancienne tourbière

- Étendues d'eau des îles
- point de remplissage des étendues d'eau
- vanne/trop-plein/exutoire des étendues d'eau
- Gestion des eaux
- égout sanitaire/combiné
- égout pluvial
- point de rejet des eaux pluviales
- point de rejet des eaux pluviales traitées
- usine d'épuration et bassin d'aération
- station de filtration (plage)

- Gestion écologique/principes durables
- eaux pluviales traitées à la source par filtration
- eaux pluviales réutilisées par filtration
- eaux usées traitées par marais d'épuration (Biosphère) et marais filtrants (parc-plage)



tout nouvel équipement (concession, etc.) ou bâtiment sanitaire constitue un problème à résoudre, considérant que la Société du parc Jean-Drapeau est présentement en infraction en ce qui concerne les vidanges fréquentes des piscines du Complexe aquatique. Ce rapport suggère finalement que des « démarches [soient] entreprises par la Ville et [par] la Société du parc [Jean-Drapeau] afin de corriger les problèmes existants\* », sans toutefois faire une liste exhaustive de ces problèmes.

**3-** Dans le cas de trois destinations du Parc, une approche plus écologique a été intégrée aux aménagements, ce qui démontre une préoccupation certaine pour des aménagements plus durables et plus résilients (voir ci-dessous).

### Amphithéâtre et allée Calder (Espace 67)

La conception de l'amphithéâtre et de l'allée Calder propose une amélioration des pratiques de gestion des eaux avec l'intégration de zones d'infiltration des eaux de pluie in situ, notamment dans les bacs de plantation, ainsi que l'amélioration de la rétention des eaux à l'aide d'unités de filtration. Les eaux pluviales traitées sont déversées dans le lac des Cygnes et dans le chenal Le Moyne.

### Biosphère et parc-plage

Remontant aux années 1990, les marais d'épuration de la Biosphère et les marais filtrants du parc-plage ont été les premiers aménagements de ce type à être créés au Québec. Conçue en collaboration avec les scientifiques du Jardin botanique, cette phytotechnologie permet de filtrer les eaux de la plage et de traiter les eaux usées en provenance des toilettes et des lavabos du Musée de l'environnement, à la Biosphère.

\*Lemay, WSP. *Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, PAMV phase 1, Avant-projet définitif, version finale.* Société du parc Jean-Drapeau, septembre 2016.

À proximité de la plage Jean-Doré, l'eau puisée dans le fleuve Saint-Laurent est filtrée par plus de cent mille plantes aquatiques (quenouilles, roseaux, iris versicolores, potamots pectinés, etc.) situées dans les marais et réparties dans un ensemble de trois bassins. Ayant des niveaux d'eau différents, ces bassins assurent un écoulement très lent de plus de deux jours. Des filtres au sable et un traitement aux ultraviolets complètent le processus de filtration par polissage, ce qui assure la production d'une eau de qualité.

En 2016, un projet a été entamé pour la construction d'une nouvelle station de filtration destinée à remplacer la station de vidange des eaux et la station d'épuration. Datant du début des années 1970, la station de vidange a été construite pour réguler et pour épurer les eaux du lac des Régates et celles du Bassin olympique. La station d'épuration a quant à elle été construite lors de l'aménagement du parc-plage, à la fin des années 1980.

Inaugurée au printemps 2019, la nouvelle station de filtration a été pensée selon des principes du développement durable et permet de traiter une plus grande quantité d'eau.



Figure 12 : marais-filtrants à proximité de la Plage

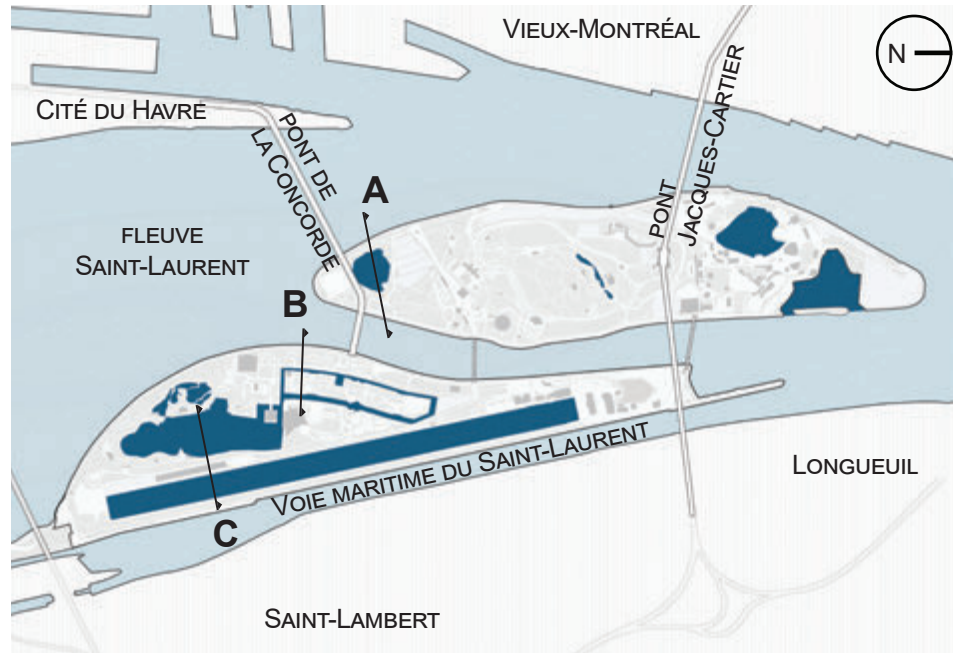


Figure 10 : nouvelle station de filtration du lac des Régates



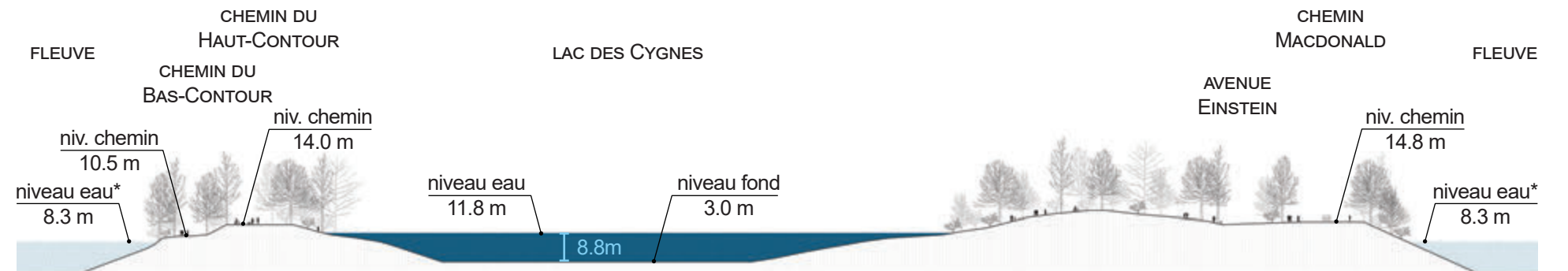
Figure 11 : mare au Diable et station de pompage en arrière plan

## VARIATION DU NIVEAU D'EAU



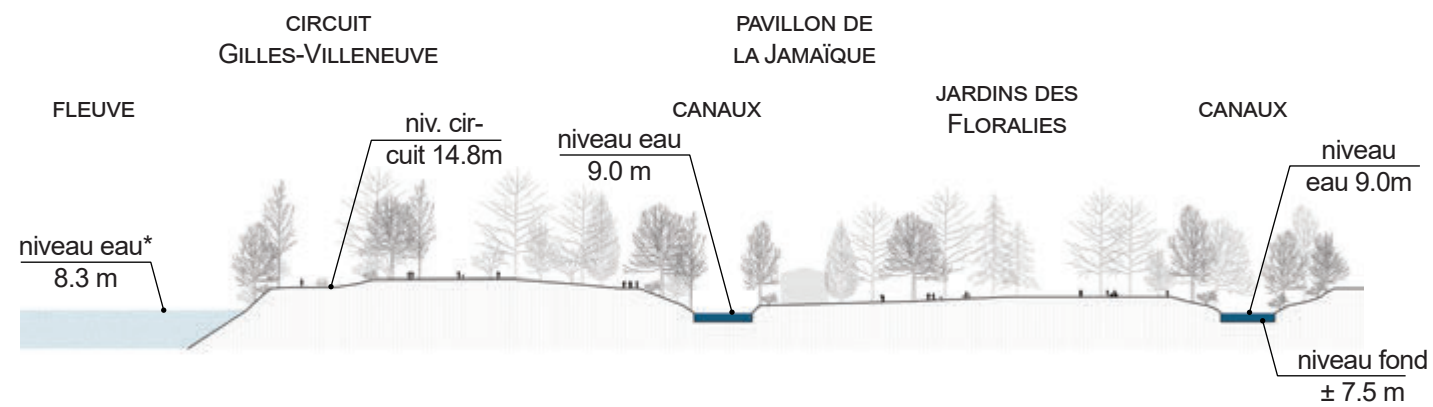
De par leur création (voir Écosystèmes | Historique), le niveau d'eau de la majorité des étendues d'eau du Parc est plus haut que celui du fleuve. Ceci explique la présence des ouvrages de pompage qui puisent dans le fleuve Saint-Laurent (sauf pour les étangs de la Grande Poudrière) et permettent de maintenir le niveau d'eau durant la saison estivale.

Ce niveau est abaissé pour l'hiver par l'arrêt des ouvrages de pompage.



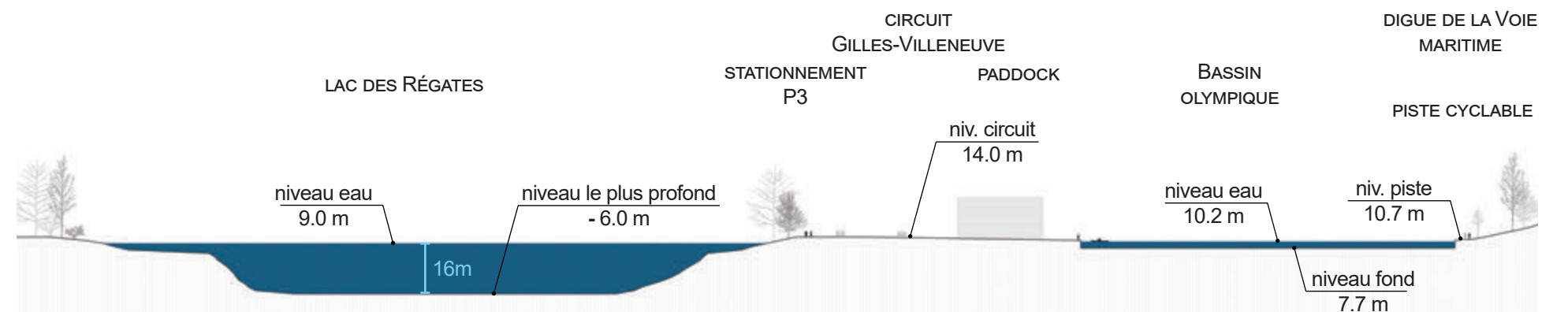
Coupe A - partie sud de l'île Sainte-Hélène - lac des Cygnes

\*niveau moyen du fleuve



Coupe B - île Notre-Dame - canaux des Floralies

\*niveau moyen du fleuve



Coupe c - île Notre-Dame - lac des Régates et Bassin olympique



# LES STRATES VÉGÉTALES

## ENTITÉS ARBORICOLES

L'inventaire complet de tous les arbres du couvert forestier a été réalisé durant l'été 2017 : 16 478 arbres ont été relevés et caractérisés. 112 espèces ont été répertoriées, dont 48 espèces indigènes\*. « La succession de différentes vocations et de projets d'aménagement du territoire au cours des deux derniers siècles a mené, sur le plan forestier, à un couvert peu homogène où plusieurs types d'espaces se côtoient\*\*. » Ainsi, plusieurs entités plantées d'arbres et définies par des caractéristiques propres ont pu être relevées à l'échelle du Parc.

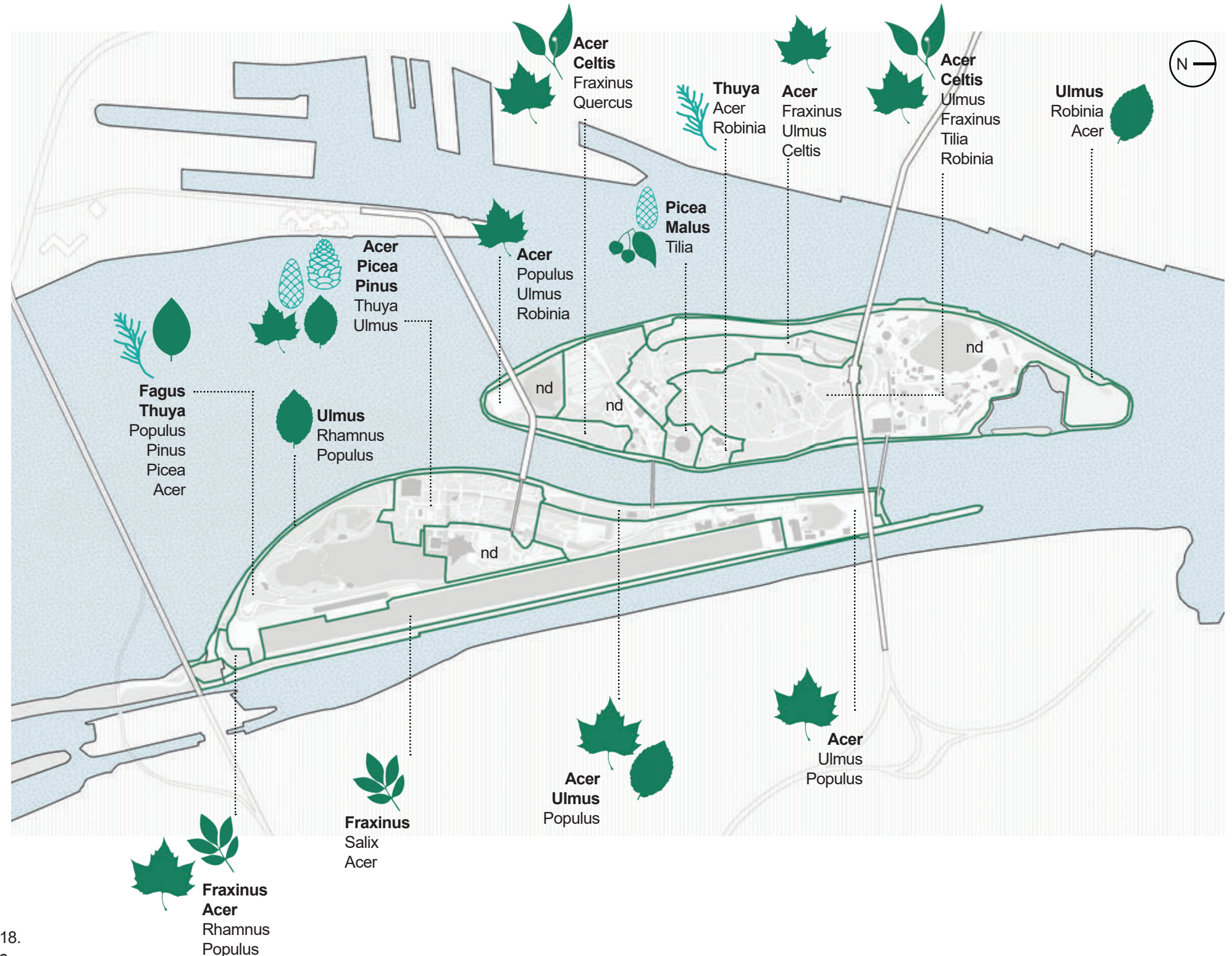
L'ancienne île Sainte-Hélène présente un peuplement forestier atypique composé principalement de micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*). Cette « micocoulaie est une formation phytosociologique plus méridionale qui aurait pu se développer à cause des conditions particulières : habitat très sec, grande chaleur engendrée par le sous-sol rocheux et par la pente plus raide des petites collines. [...] Aujourd'hui, l'érable à sucre a pris un peu d'ampleur du côté nord des collines\*\*\* ».

Les abords de la Biosphère et du pavillon Hélène-de-Champlain sont caractérisés par des espèces horticoles, notamment plusieurs conifères (épicéa et thuya).

Les rives des deux îles sont des milieux artificiels plantés d'espèces qui permettent le maintien de ces espaces. Cependant, par manque d'entretien, ceux-ci ont été colonisés par d'autres espèces pionnières et exotiques, dont l'orme de Sibérie (*Ulmus pumila*), le robinier (*Robinia pseudoacacia*) ou encore le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*).

Sur l'île Notre-Dame, les Floralies de 1980 a laissé une grande variété d'espèces horticoles composée de feuillus et de conifères : érable, orme, épicéa, pin, thuya, etc.

Les espèces pionnières des rives se retrouvent dans les aires de service : peupliers et ormes s'ajoutent aux érables.



\* Société du parc Jean-Drapeau. *Plan maître forestier*. Montréal : Parc Jean-Drapeau, 2018.

\*\* Groupe Conseil UDA inc. *Rapport technique. Inventaire et caractérisation phytosanitaire des arbres du parc Jean-Drapeau*. Montréal : Parc Jean-Drapeau, 2017.

\*\*\* MARINEAU Kim. *Synthèse des connaissances sur les naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau*. Société du parc des Îles, 2005.



Notons aussi les 350 frênes rouges (*Fraxinus pennsylvanica*) plantés en 1992 sur la partie est du Bassin olympique, qui sont probablement atteints par l'agrile du frêne.

À l'échelle du Parc, trois espèces représentent plus du tiers (35 %) du couvert forestier :

- l'orme de Sibérie (*Ulmus pumila*) : 2 187 individus sur 3 101 ormes au total
- le frêne de Pennsylvanie (*Fraxinus pennsylvanica*) : 1 772 individus sur 1 871 frênes au total
- le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*) : 1 932 individus.

Notons que toutes espèces confondues (11 au total), les érables représentent plus de 3 000 individus recensés.

- *Acer platanoides* : 900 individus
- *Acer saccharinum* : 776 individus
- *Acer saccharum* : 720 individus
- *Acer negundo* : 319 individus
- *Acer rubrum* : 151 individus.

#### Occurrences selon l'espèce

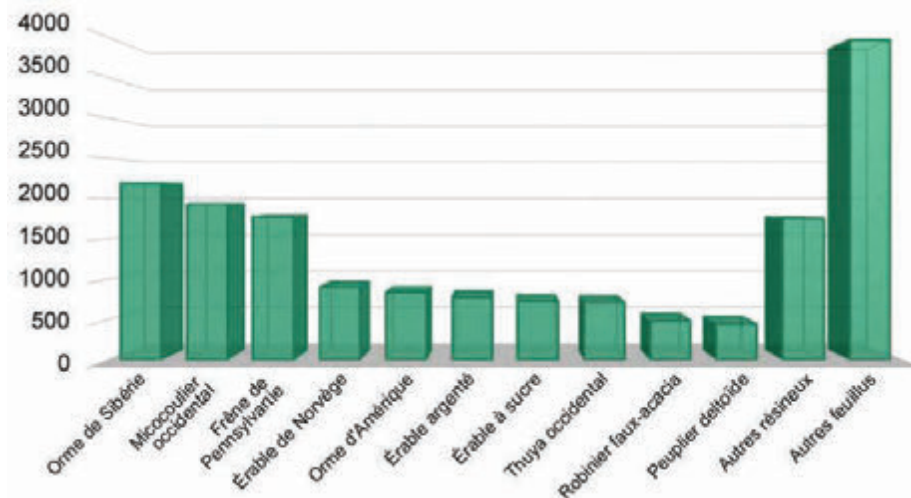


Diagramme extrait du Rapport technique. *Inventaire et caractérisation phytosanitaire des arbres du parc Jean-Drapeau*, Groupe Conseil UDA inc. Montréal : Parc Jean-Drapeau, 2017.

Outre ces principales espèces, on trouve une dizaine d'espèces en nombre supérieur à 200 individus, soit celles-ci : les pommiers (*Malus*), les épinettes blanches (*Picea glauca*), de Norvège (*Picea abies*) et du Colorado (*Picea pungens*), les pins noirs (*Pinus nigra*) et blancs (*Pinus strobus*), les peupliers deltoïdes (*Populus deltoides*), les robiniers faux-acacias (*Robinia pseudoacacia*), les cèdres blancs (*Thuja occidentalis*) ainsi que les tilleuls américains (*Tilia americana*) et européens (*Tilia cordata*).

En 2018, la Société du parc Jean-Drapeau s'est dotée d'un plan maître forestier dans lequel sept volets devant mener à des interventions ou les encadrer composaient les sous-objectifs :

- Maintenir et améliorer l'état de santé des arbres
- Assurer l'équilibre écologique des zones boisées
- Protéger les arbres remarquables et en situation précaire
- Préserver les caractéristiques des entités paysagères
- Maintenir et augmenter la canopée du Parc
- Sensibiliser et mobiliser les intervenants et les usagers du Parc à la protection des arbres et des boisés
- Assurer la mise à jour des connaissances sur l'état de la forêt.



Figure 1 : micocoulaie du mont Boullé



Figure 2 : diversité arboricole aux Floralies



Figure 3 : noyer cendré



Figure 4 : érable noir

## ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT

« L'élyme velu (*Elymus villosus*) est la seule espèce herbacée susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable encore présente sur l'île Sainte-Hélène (comm. pers. André Sabourin)\*. »

« Présence sur le mont Boullé de quelques espèces en situation précaire que sont l'érable noir (*Acer nigrum*) et le noyer cendré (*Juglans cinerea*), ainsi que six autres espèces arbustives et herbacées, dont certaines bénéficient d'un statut de protection légale au Québec\*\*. »

\* MARINEAU, Kim, *Synthèse des connaissances sur les ressources naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau*, Société du parc des Îles, 2005.

\*\* Société du parc Jean-Drapeau, *Plan maître forestier*, Montréal / Société du parc Jean-Drapeau, 2018.





Figure 5 : secteur des Floralies



Figure 6 : abords gazonnés du circuit Gilles-Villeneuve



Figure 7 : pavillon de la Jamaïque



Figure 8 : rond point à la sortie de la passerelle du Cosnes-Notre-Dame



Figure 9 : nerprun cathartique

## STRATES ARBUSTIVE ET HERBACÉE

La plantation d'annuelles est faite chaque année à l'entrée des pavillons et des bâtiments importants du parc Jean-Drapeau. On trouve ces plates-bandes horticoles à l'entrée des pavillons du Canada et de la Jamaïque, du Bassin olympique et de la plage Jean-Doré ainsi qu'à beaucoup d'autres endroits, particulièrement sur l'île Notre-Dame. De plus, les jardins des Floralies constituent un secteur caractérisé par ses plantations de vivaces et d'annuelles ornementales variées. L'ensemble de ses plantations nécessite un effort d'entretien considérable pour le personnel du Parc.

Les espaces gazonnés demandent également un entretien soutenu et régulier. En effet, l'ensemble des gazons du Parc est tondu chaque semaine à partir de la fin d'avril ou du début de mai. Les abords de la piste du circuit Gilles-Villeneuve sont eux aussi tondu de façon régulière. Toutefois, l'état actuel de la plaine des Jeux ne nécessite plus de tonte : son utilisation intensive a éliminé le gazon dans ce secteur. De plus, une entente a été établie avec la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent selon laquelle la Société du parc Jean-Drapeau est responsable de l'entretien de la bande gazonnée à l'est du Bassin olympique jusqu'à la ville de Sainte-Catherine.

Enfin, l'épandage de paillis est une solution temporaire pour assurer l'entretien rapide des zones affectées par les installations liées aux activités publiques et par le piétinement des foules.

L'ensemble des surfaces végétalisées couvre 40 % de la superficie totale des deux îles tandis que les surfaces minéralisées en occupent 45 %.

## ESPÈCES ENVAHISSANTES

Espèces recensées dans le *Plan maître forestier* (Société du parc Jean-Drapeau, 2018), *Notes sur la visite des plans d'eau du parc Jean-Drapeau de Montréal* (Etang.ca, 2015) et demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau (WSP, 2015).

Espèces arboricoles envahissantes :

- l'érable de Norvège (*Acer platanoides*)
- l'érable à Giguère (*Acer negundo*)
- le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*)
- le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*)
- l'orme de Sibérie (*Ulmus pumila*)
- le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Notons tout de même que dans le contexte des rives à fort escarpement, la présence des ormes et des robiniers est plus avantageuse en raison de leurs racines qui forment un filet, ce qui permet de maintenir le sol en place.

Espèces herbacées envahissantes :

- l'alliaire officinale (*Alliaria petiolata*)
- l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*)
- l'anthriscus des bois (*Anthriscus sylvestris*)
- le brome inerme (*Bromus inermis*)
- le chardon des champs (*Cirsium arvense*)
- le dompte-venin de Russie (*Cynanchum rossicum*)
- l'herbe à la puce (*Toxicodendron radicans*)
- la julienne des dames (*Hesperis matronalis*)
- la lysimachie nummulaire (*Lysimachia nummularia*)
- le roseau commun (*Phragmites subsp. australis*)
- le rosier rugueux (*Rosa rugosa*)
- la salicaire commune (*Lythrum salicaria*)
- la saponaire officinale (*Saponaria officinalis*)

Plantes aquatiques

- le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*)
- le potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*)
- le potamot (*Potamogeton*)

Algues filamenteuses.



# LA FAUNE

Plusieurs inventaires fauniques ont été consultés afin de produire le présent rapport, mais aucune étude récente couvrant l'ensemble du Parc n'est disponible.

## Ichtyofaune

En 2004, le crapet-soleil (*Lepomis gibbosus*), le crapet de roche (*Ambloplites rupestris*) et la perchaude (*Perca flavescens*) ont été inventoriés.

En 2014, un relevé a été effectué dans le cadre du Plan d'aménagement et de mise en valeur, mais celui-ci se limite à une portion de l'île Sainte-Hélène (voir périmètre représenté sur la figure ci-contre). L'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*), la carpe allemande (*Cyprinus carpio*), le crapet de roche (*Ambloplites rupestris*), le crapet-soleil (*Lepomis gibbosus*), le doré jaune (*Sander vitreus*), le gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*), le méné jaune (*Notemigonus crysoleucas*), le meunier noir (*Catostomus commersoni*) et la perchaude (*Perca flavescens*) ont été capturés. La carpe allemande et le gobie à taches noires sont des espèces exotiques.

## Avifaune

Sur le site ebird.org, une plateforme mise à jour quotidiennement par des observateurs d'oiseaux, on note que 208 espèces aviennes ont été observées au Parc.

En 2014, 49 espèces, dont deux espèces en situation précaire, soit le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*), ont été répertoriées dans le cadre de l'étude pour le PAMV.

## Herpétofaune

En 2005, neuf espèces d'amphibiens ainsi que six espèces de reptiles étaient potentiellement présentes sur l'île Sainte-Hélène : la rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), la rainette versicolore (*Hyla versicolor*), la grenouille verte (*Lithobates clamitans*), la grenouille léopard (*Lithobates pipiens*), la grenouille des bois (*Rana sylvatica*), le ouaouaron (*Rana catesbeiana*), le crapaud d'Amérique (*Anaxyrus americanus*), la salamandre cendrée (*Plethodon cinereus*), la

salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*), la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*), la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*), la couleuvre verte (*Opheodrys vernalis*), la couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la tortue peinte (*Chrysemys picta*) et la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*). Quatorze sont communes au Québec et une, la couleuvre tachetée, apparaît sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. En 2014, deux espèces ont été inventoriées dans la zone du PAMV : la grenouille verte et le ouaouaron.

## Mammifères

Une dizaine d'espèces communes ont été inventoriées en 1983 et 1984 : le tamia rayé (*Tamias striatus*), l'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*), la marmotte commune (*Marmota monax*), la moufette rayée (*Mephitis mephitis*), le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), le lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*), le rat surmulot (*Rattus norvegicus*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), le raton laveur (*Procyon lotor*) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*).

L'inventaire du PAMV recense huit espèces : le castor du Canada (*Castor canadensis*), l'écureuil gris, l'hermine (*Mustela erminea*), la marmotte commune, la moufette rayée, le rat musqué, le raton laveur et le renard roux.



Figure 1 : Ressources naturelles de l'île Sainte-Hélène, K. Marineau, 2005.

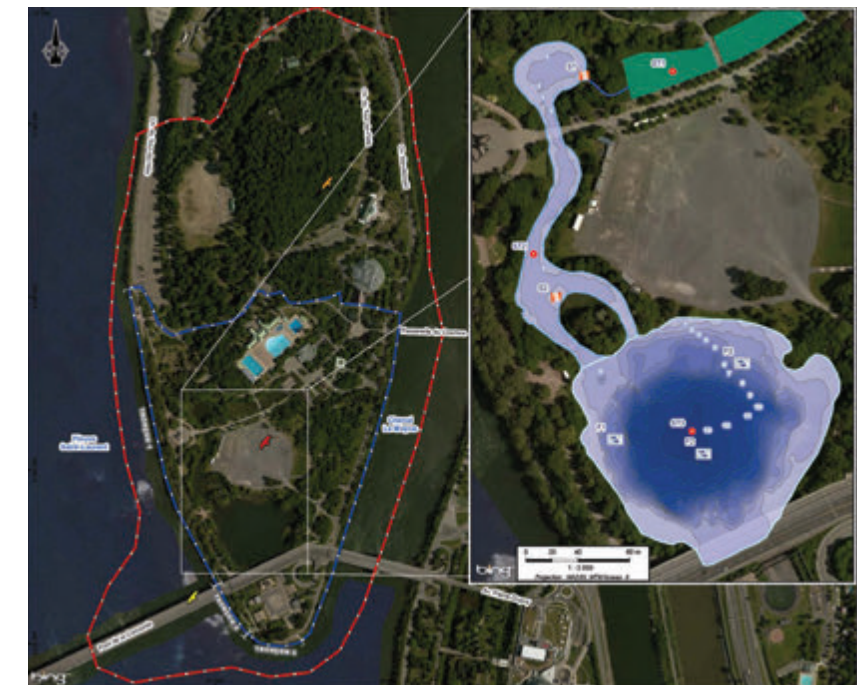


Figure 2 : Milieu physique et faune, WSP, 2015.



# DIAGNOSTICS

## L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES

Le parc Jean-Drapeau offre des expériences variées autour de l'écosystème aquatique. Omniprésente, l'eau possède un potentiel unique d'innovation et de recours aux pratiques de pointe en matière de gestion optimale des eaux.

- L'accès et la mise en valeur de certains plans d'eau du Parc sont déficients. Les étangs de la Grande Poudrière, les canaux avec leurs ponts et passerelles ainsi que le lac des Cygnes sont des paysages méconnus de nombreux usagers du Parc.
- L'avenir des canaux est menacé par divers travaux de remblai et par la démolition de certains ponts au profit de passages remblayés.
- Les plans d'eau créent des ouvertures qui offrent des points de vue (ou un potentiel de points de vue) à préserver.
- La gestion des eaux pluviales du Parc est déficiente et désuète. Elle ne répond pas aux pratiques actuelles en matière de gestion écologique des eaux, qui ont fait un bond remarquable au cours de la dernière décennie.
- La périphérie des îles, qui concrétise la relation entre le parc Jean-Drapeau et le fleuve Saint-Laurent, se caractérise par une strate végétale accompagnée d'un fort dénivelé de l'enrochement, ce qui nuit à certaines expériences paysagères. L'accès physique et visuel au fleuve et aux panoramas qu'il offre est ainsi rarissime.
- Au sein des îles, certaines rives sont abandonnées et envahies par la végétation, tandis que certains plans d'eau manquent d'entretien. Les expériences avec l'eau sont ainsi restreintes, entravées et sous-exploitées.
- Le chenal Le Moyne et ses rives inaccessibles agissent comme une frontière entre les deux îles du Parc, ce qui contribue au faible dialogue entre les deux entités.

## LA STRATE VÉGÉTALE

Sur les îles, majoritairement construites, le développement des écosystèmes naturels contribue à l'identité actuelle du Parc qui, avec le temps, s'enrichit d'une nature prenant de l'importance. Cette nature représente un riche potentiel à mettre en valeur tant pour la faune que les strates végétales.

- La strate végétale du Parc relate les différentes phases d'aménagement par le déploiement d'une végétation spontanée et d'une végétation plantée.
- La strate arborescente du Parc est inventoriée et le *Plan maître forestier* énonce les principales stratégies d'aménagement et d'entretien actuellement appliquées à l'échelle du Parc.
- Le *Plan maître forestier* n'intègre pas les critères de conservation de points de vue et de points d'accès aux rives.
- Les îles, construites de remblais de provenances diverses, comportent des conditions de sol variables au développement des arbres et peu de données sont disponibles sur la fertilité des substrats en place.
- L'aménagement du Parc présente certains aménagements horticoles demandant un entretien intensif et coûteux (plates-bandes, lits de vivaces et d'annuelles, plantations en bacs, etc.)
- D'importantes superficies du Parc sont gazonnées et systématiquement tondues demandant un entretien soutenu.
- Certaines zones à l'abandon présentent une végétation envahissante dont l'ancienne tourbière et la pointe sud de l'île Sainte-Hélène.
- Présence de plusieurs espèces de plantes exotiques envahissantes.

## LA FAUNE

Sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, en très grande partie construites et aménagées par la main de l'homme, le développement des écosystèmes naturels contribue à l'identité actuelle du Parc, où la nature regagne peu à peu du terrain. Ainsi, la faune et les diverses strates végétales sont porteuses d'un riche potentiel à mettre en valeur.

- Les recommandations du plan directeur de 1993 ont grandement contribué au déploiement des écosystèmes qui caractérisent les paysages actuels du Parc.
- Certains systèmes naturels d'intérêt sont difficiles d'accès ou discontinus, ce qui limite la possibilité d'en faire des corridors écologiques.
- La faune des deux îles est très diversifiée : elle comprend des oiseaux, des poissons, des renards, des marmottes, etc. Par contre, cet aspect du Parc est méconnu puisque très peu de dispositifs d'observation existent à l'heure actuelle, d'où la sous-exploitation de l'intérêt que pourrait présenter la faune aux yeux des usagers.
- Pour en arriver à comprendre de manière approfondie l'ensemble des systèmes naturels des deux îles, une étude actualisée de la faune terrestre, aquatique et ailée du parc Jean-Drapeau devrait être réalisée.

## 3.4 PROGRAMMATION

Une multitude d'activités libres sont possibles au parc Jean-Drapeau. De nombreux équipements permettent une grande variété d'usages pour les visiteurs.

La vocation événementielle fait partie de l'histoire du Parc, où des rassemblements de tout type ont lieu chaque année.

## LES ESPACES DE PROGRAMMATION PERMANENTE

Le parc Jean-Drapeau est reconnu pour son offre variée d'activités récréatives, sportives et culturelles sur les deux îles qui le constituent. Durant la période estivale, les usagers ont accès à de nombreux équipements sportifs, au parc-plage et à plusieurs lieux culturels et patrimoniaux. L'hiver, l'offre est plus restreinte, mais la Fête des neiges de Montréal propose une programmation d'activités sur plusieurs fins de semaine, les deux musées sont ouverts et le Casino de Montréal attire un fort achalandage au Parc.

Cette offre est complétée par plusieurs espaces disponibles à des fins de location.

### LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

#### 01- Le parc-plage Jean-Doré – \$

Le parc-plage Jean-Doré est ouvert uniquement lorsque la baignade est permise pendant la saison estivale et s'adresse à un vaste public familial, sportif et touristique, qui y a accès moyennant un droit d'entrée.

#### 02- Le Casino de Montréal – \$

Aménagé dans les anciens pavillons de la France et du Québec, le Casino de Montréal comporte, en plus d'un grand nombre de tables de jeu, de machines à sous et de jeux électroniques, cinq restaurants et une salle de spectacles de 500 places.

#### 03- La Ronde et sa marina – \$

Situé sur la partie de l'île Sainte-Hélène qui se trouve au nord du pont Jacques-Cartier, ce parc d'attractions compte une quarantaine de manèges. Héritage d'Expo 67, la marina offre aujourd'hui 155 places à quai.



Figure 1 : plage Jean-Doré



Figure 2 : Casino de Montréal



Figure 3 : La Ronde



## LES ACTIVITÉS CULTURELLES

### ★ Le Musée Stewart - \$

Le Musée Stewart occupe aujourd'hui l'arsenal du dépôt fortifié de l'île Sainte-Hélène, construit par les Britanniques entre 1820 et 1824. Fondé en 1955 par le philanthrope et homme d'affaires David M. Stewart, le musée présente une importante collection d'artéfacts ayant trait à l'histoire du Québec et du Canada.

### ★ La Biosphère - Musée de l'environnement - \$

Le Musée de l'environnement occupe l'ancien pavillon des États-Unis de l'Expo 67. Ce bâtiment connu aujourd'hui sous le nom de Biosphère a été converti en musée au début des années 1990. Il offre des activités interactives et des expositions qui permettent de mieux comprendre les grandes questions environnementales.

### ★ La tour de Lévis

Érigée en 1937, la tour de Lévis avait pour fonction première de masquer un immense réservoir à eau en acier. En 2003, elle a été transformée en salle de réception dotée d'un belvédère offrant une vue panoramique à 360 degrés. La tour est fermée depuis 2019 en raison de travaux de réfection qui doivent prendre fin en 2021.

### ★ Les jardins des Floralies

Vestige des Floralies internationales de Montréal de 1980, cet ensemble de jardins est parcouru par des sentiers sinueux.

#### ● Parcours art public avec balado-documentaire

« Portrait sonore » offre un balado-documentaire pour la découverte de la collection d'œuvres d'art public présenté au Parc.

#### — Parcours Expo 67 avec balado-documentaire

L'organisme « Portrait sonore » propose une promenade dans le parc Jean-Drapeau afin de découvrir les vestiges architecturaux et artistiques de l'Expo 67.

#### — Le sentier des îles

Ce parcours de 10 km révèle la richesse de l'histoire du parc Jean-Drapeau en reliant ses lieux emblématiques, ses espaces naturels, ses bâtiments patrimoniaux et ses œuvres d'art public.

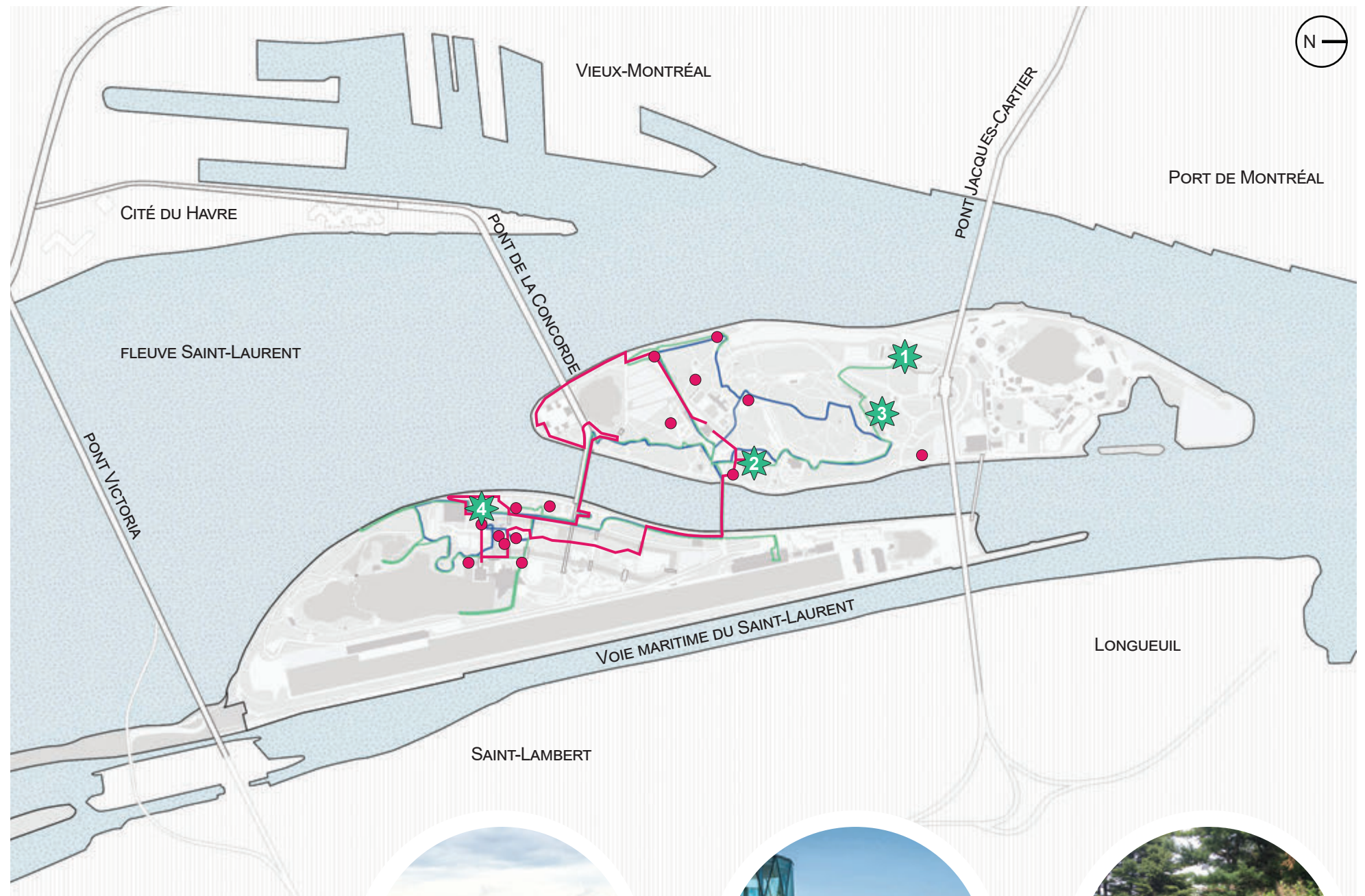


Figure 4 : vue depuis la tour de Lévis



Figure 5 : Musée Stewart



Figure 6 : jardins des Floralies



## LES ACTIVITÉS SPORTIVES

### 01- Les terrains de volleyball - \$

Huit terrains de volleyball sont accessibles aux usagers de la plage Jean-Doré durant la saison estivale.

### 02- La nage en eau libre 300m - \$

La plage Jean-Doré offre trois parcours de 300 m pour la nage en eau libre dans le lac des Régates.

### 03- La piste du circuit Gilles-Villeneuve

Hors période événementielle, la piste du circuit Gilles-Villeneuve est un endroit idéal pour l'entraînement des amateurs de vélo, de paracyclisme, de patin à roues alignées et de course à pied.

### 04- Le Complexe aquatique - \$

Composé du pavillon des Baigneurs et de trois bassins, le Complexe aquatique a été rénové en 2005 pour accueillir les championnats mondiaux de la Fédération internationale de natation.

### 05- Le circuit de conditionnement physique

Composé de 17 modules d'équipement regroupés en cinq stations, ce circuit se trouve au pied du mont Boullé.

### 06- Les sentiers de randonnée pédestre

Les sentiers qui sillonnent le Parc permettent aux marcheurs de parcourir les deux îles.

### 07- La paroi d'escalade

Située entre le Musée Stewart et le pont Jacques-Cartier, une petite paroi rocheuse naturelle regroupe environ huit stations destinées à l'installation de relais pour les grimpeurs.

### 08- La location d'embarcations au pavillon des activités nautiques - \$

Durant la saison estivale, les usagers peuvent louer des embarcations au pavillon des activités nautiques de la plage Jean-Doré afin de découvrir le lac des Régates.

### 09- Le Bassin olympique - \$

Héritage des Jeux olympiques de 1976, le bassin accueille des groupes sportifs d'aviron, de canoë-kayak et de bateau-dragon, de même que des championnats et des compétitions de haut niveau.

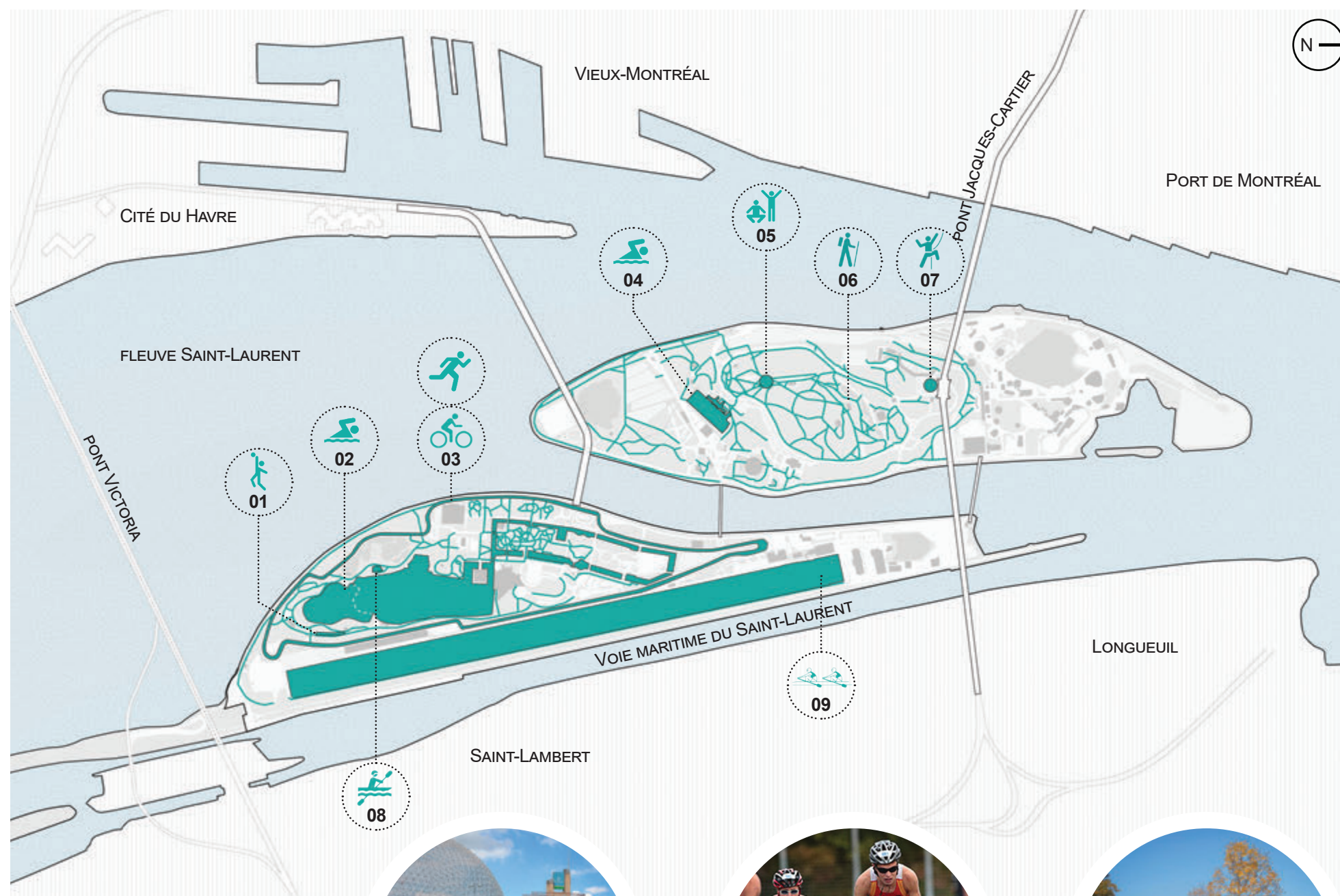


Figure 7 : Complexe aquatique



Figure 8 : piste du circuit Gilles-Villeneuve



Figure 9 : randonnée pédestre



## LES ESPACES DE SERVICES POUR LE PUBLIC

### 🚇 Station de métro Jean-Drapeau

Située sur la ligne jaune, la station se trouve sur l'île Sainte-Hélène, à proximité du Complexe aquatique et de l'allée centrale.

### 🏠 Pavillon de restauration et pavillon d'information

Situés aux abords de la station de métro, les deux pavillons offrent un service de restauration et d'accueil en tout temps.

#### Toilettes

- 8 toilettes publiques
- 1 toilette ouverte lors des événements
- 2 toilettes hors service

#### Stationnements

	NOMBRE DE CASES	SUPERFICIE	GÉRÉ PAR
P1	535	14 700 m <sup>2</sup>	SPJD
P2	780	30 000 m <sup>2</sup>	SPJD
P3	42	1 700 m <sup>2</sup>	SPJD
P4	886	19 800 m <sup>2</sup>	SPJD
P5	190	2 600 m <sup>2</sup>	SPJD
P6	14	315 m <sup>2</sup>	SPJD
P7	194	5 100 m <sup>2</sup>	SPJD
P9	54	1 680 m <sup>2</sup>	SPJD
P10	139	3 700 m <sup>2</sup>	SPJD
P11	40	900 m <sup>2</sup>	SPJD
P12	32	850 m <sup>2</sup>	SPJD
P13	48	1 100 m <sup>2</sup>	SPJD
P14	22	580 m <sup>2</sup>	SPJD
P14-B	50	1 500 m <sup>2</sup>	SPJD
P15	200	10 000 m <sup>2</sup>	SPJD
<b>Total (gérés par la SPJD)</b>	<b>3 226</b>		
S1+S2	1 864	ND	Casino de Montréal
S3 ext.	139	6 580 m <sup>2</sup>	Casino de Montréal
jardins ext.	108	3 200 m <sup>2</sup>	Casino de Montréal
P8	3 283	104 160 m <sup>2</sup>	La Ronde
marina de La Ronde	140	3 300 m <sup>2</sup>	La Ronde
<b>TOTAL</b>	<b>8 760</b>		

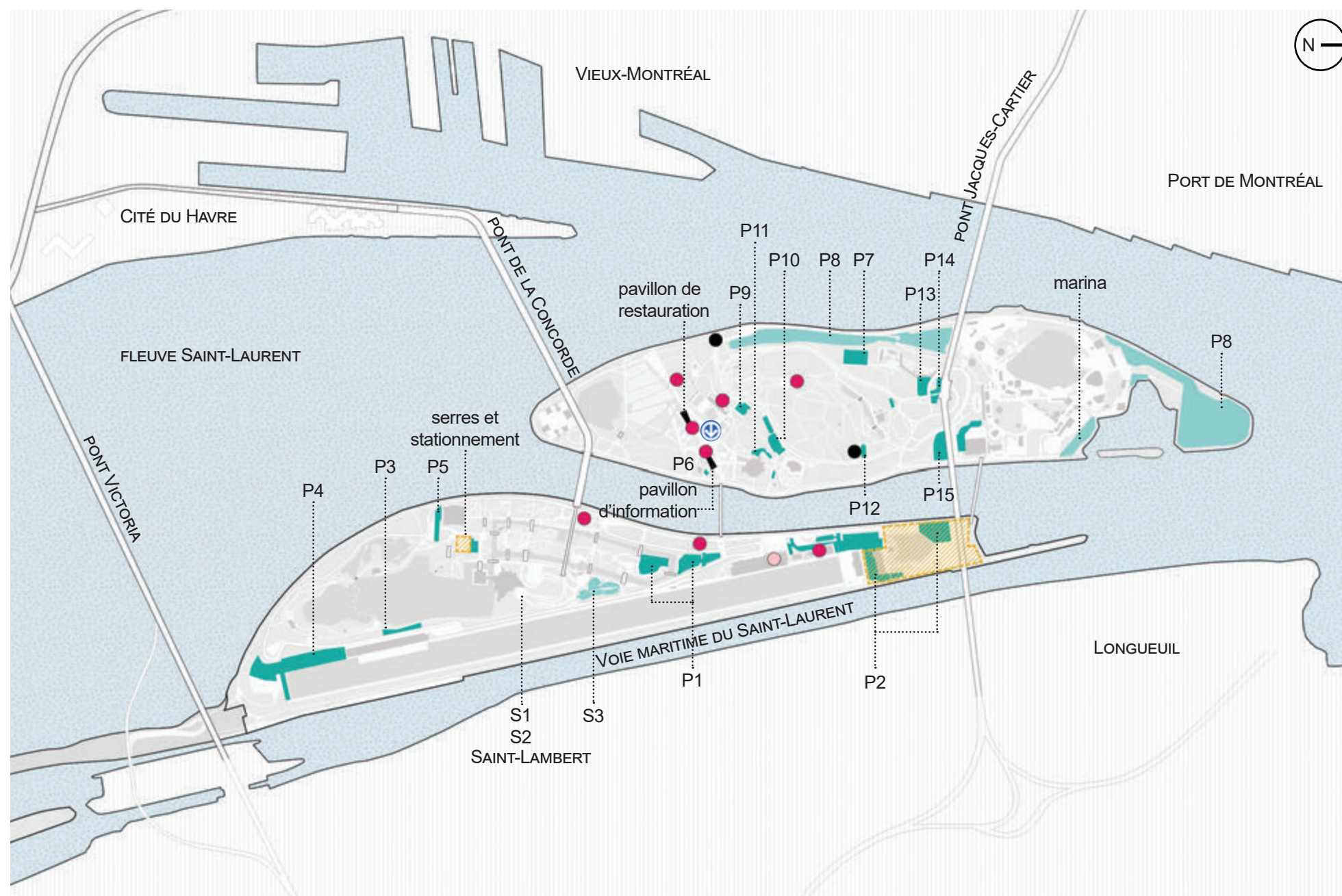
## LES ESPACES DE SERVICES POUR LE PERSONNEL

### 🏠 Cour de voirie Jacques-Cartier et mare au Diable

Aire multifonctionnelle dédiée à l'entretien et la gestion du parc Jean-Drapeau : dépôt, entreposage, triage de résidus, bassin de décantation.

#### Serres

Les serres servent à entreposer les végétaux tropicaux en pot qui sont installés dans divers lieux l'été.





## LES ESPACES LOCATIFS

Espaces disponibles en 2020

### 1- L'Espace Paddock

Cet espace de location est situé à l'intérieur du paddock du circuit Gilles-Villeneuve.

### 2- La Toundra

Cette salle polyvalente se trouve à l'intérieur du Centre des arts de l'ancien pavillon du Canada, au cœur du jardin du Canada.

### 3- Le pavillon de la Jamaïque

Cet ancien pavillon de l'Expo 67 est bordé par les canaux de l'île Notre-Dame.

### 4- Marina de La Ronde

Plusieurs espaces de location y sont offerts : le belvédère de la marina, l'escale de la marina, le Jupiter, l'Oasis, le Cap-sur-Mer, la place d'animation et le stationnement.

Autre

### 5- La tour de Lévis

Cet ancien réservoir à eau comporte aujourd'hui un belvédère offrant une vue panoramique à 360 degrés. La tour est fermée depuis 2019 en raison de travaux de réfection qui doivent prendre fin en 2021.

### 6- La terrasse du lac

Un chapiteau installé sur un quai en bordure du lac des Régates abrite la terrasse du Lac. Des travaux y sont prévus en 2020.

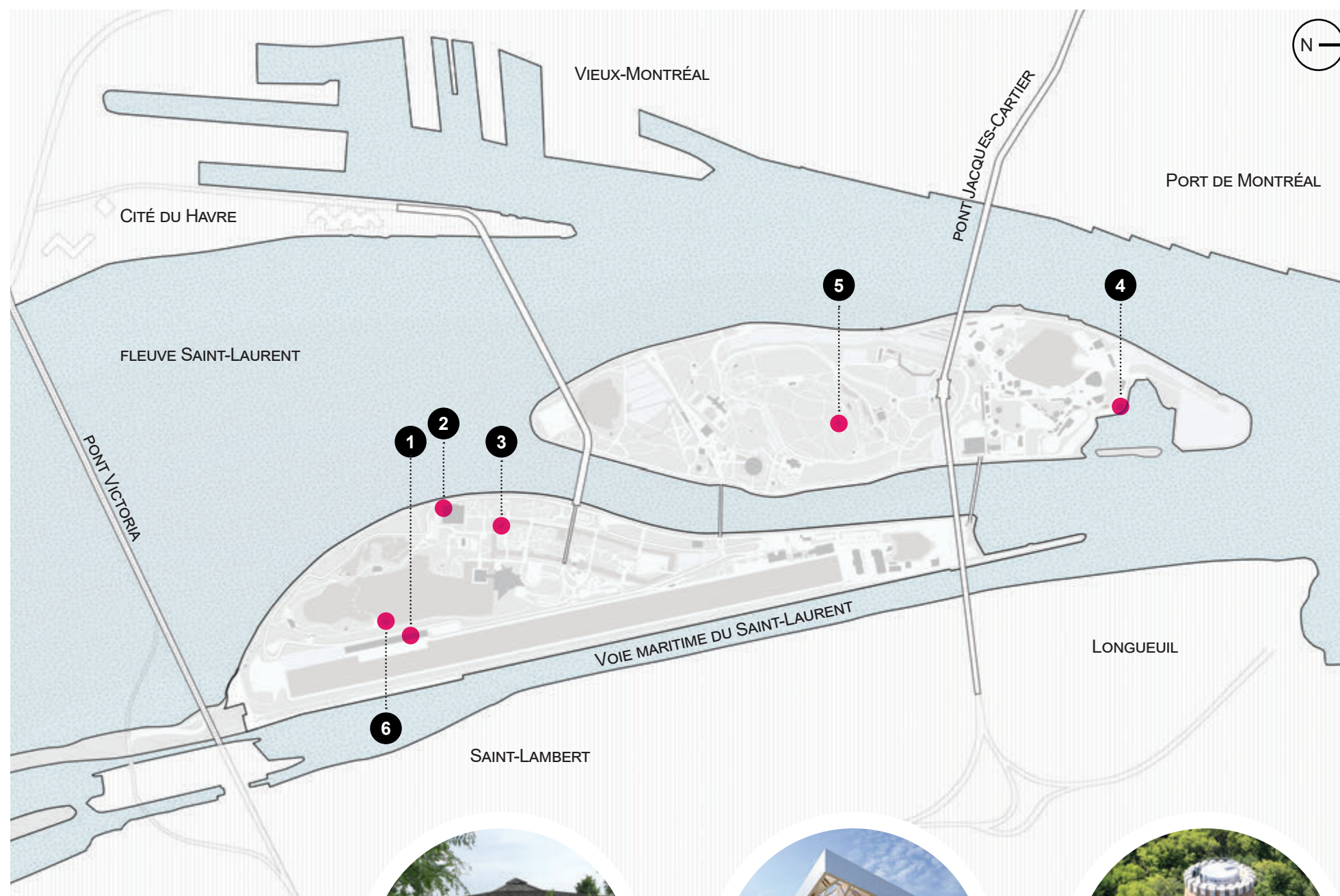


Figure 10 : pavillon de la Jamaïque



Figure 11 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve



Figure 12 : tour de Lévis



# LES ESPACES DE PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE

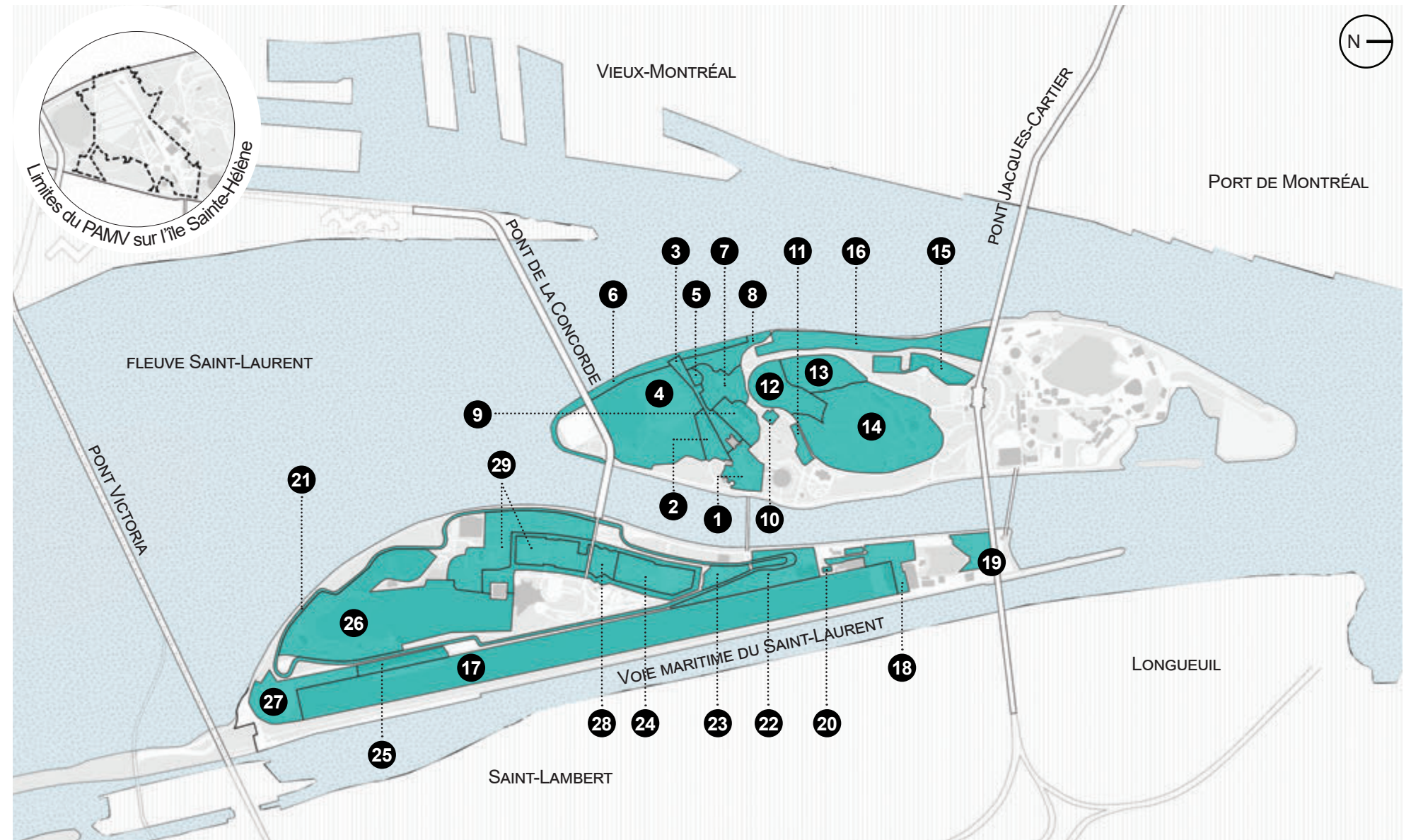
L'histoire du parc Jean-Drapeau est jalonnée de nombreux événements qui ont façonné, modifié et transformé son territoire. Participant à la renommée même du Parc, la vocation événementielle a parfois été favorisée au détriment des paysages puisque certains secteurs ont peu à peu perdu leur caractère plus ou moins naturel. L'étirement des périodes de montage et de démontage ainsi que la multiplication de zones d'entreposage et de circulation, majoritairement minéralisées, nuisent à l'expérience des visiteurs et détériorent l'environnement du Parc.

En 2013, la Société du parc Jean-Drapeau a entrepris un travail de réflexion qui s'est concrétisé dans la production du Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau pour le secteur ouest de l'île Sainte-Hélène (PAMV). Ce projet a ensuite mené à l'inauguration, en 2019, de l'Espace 67, qui comprend un amphithéâtre pouvant accueillir 65 000 personnes, une agora naturelle, l'allée Calder et le Village événementiel (superficie totale : 128 000 m<sup>2</sup>).

Les informations présentées dans les pages suivantes concernent la programmation prévue en 2019 et proviennent d'un calendrier établi par la Société du parc Jean-Drapeau en 2018. Une sélection des événements les plus représentatifs permet de comprendre leur emprise sur les deux îles au cours d'une même année. La gestion de ces activités publiques repose sur un découpage en 29 secteurs qui couvre la quasi-totalité du territoire du Parc.

Les événements sélectionnés sont détaillés en fonction des éléments suivants : secteurs utilisés, nombre de visiteurs attendus, périodes de montage et de démontage des installations, dates de déroulement.

Il est à noter que le degré de précision du calendrier de 2018 ne permet pas de déterminer avec précision les portions des secteurs utilisées pour l'entreposage du matériel et pour les installations de chacun des événements ni de savoir si les secteurs sont entièrement occupés jusqu'aux dates de démontage final.



- |                                  |                                 |                              |   |
|----------------------------------|---------------------------------|------------------------------|---|
| 1 allée centrale de la Biosphère | 8 aire à pique-nique            | 15 cour du Musée Stewart     | 22 épingle du circuit Gilles-Villeneuve |
| 2 village événementiel           | 9 Complexe aquatique            | 16 stationnement P8          | 23 stationnement P1                     |
| 3 allée centrale Calder          | 10 stationnement P9             | 17 Bassin olympique          | 24 parterre de l'île Notre-Dame         |
| 4 amphithéâtre                   | 11 stationnement P10            | 18 stationnement P2          | 25 garages GPF1                         |
| 5 agora naturelle                | 12 boisé de l'île Sainte-Hélène | 19 stationnement P2 annexe   | 26 plage                                |
| 6 promenade riveraine            | 13 plaine des Jeux              | 20 Pavillon 76               | 27 stationnement P4                     |
| 7 jardin Le Petit Prince         | 14 mont Boullé                  | 21 circuit Gilles-Villeneuve | 28 secteur du phare                     |
|                                  |                                 |                              | 29 les jardins                          |



## LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

### Piknic Électronik n<sup>os</sup> 1 à 16 - \$

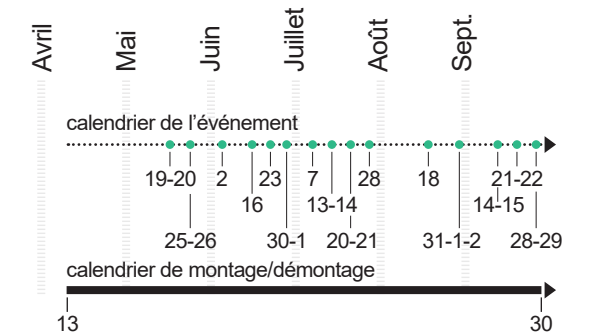
Cette activité publique offre une programmation de musique électronique proposée par un organisateur privé. Elle se déroule sur plusieurs fins de semaine de mai à septembre. Des clôtures permanentes délimitent la zone événementielle tout en offrant quelques ouvertures localisées aux visiteurs du Parc en dehors du calendrier d'activités. Toutefois, la majeure partie des installations et de l'équipement reste en place jusqu'à la date du démontage, le 23 septembre.



#### Piknic Électronik no. 1 à 16

2 000 - 12 000 visiteurs/jour

26 jours d'événement  
171 jours d'occupation par les installations événementielles



### Les Week-ends du monde

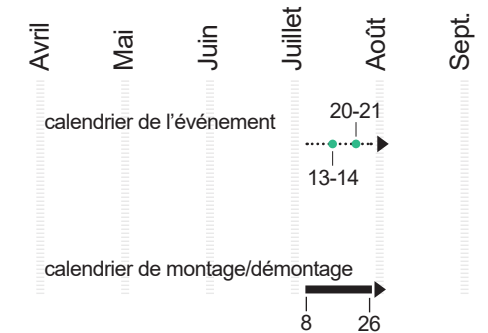
Cette activité familiale se déroule sur deux fins de semaine en juillet et est organisée par la Société du parc Jean-Drapeau. Elle propose des spectacles et des activités aux saveurs culturelles variées. La participation est gratuite et les installations ne sont pas clôturées afin de permettre un accès à tous durant les festivités.



#### Week-ends du monde

30 000 visiteurs/jour

4 jours d'événement  
19 jours d'occupation par les installations événementielles



### evenko - Festival de musique et arts Osheaga - \$

Le promoteur evenko loue de nombreuses zones événementielles pendant plus de deux mois pour y organiser quatre activités publiques qui se succèdent de la fin de juillet au début d'août (total : 70 jours). Les installations et l'équipement sont alors sur place en permanence lors de ce mois d'activité et sont déplacés selon les besoins.

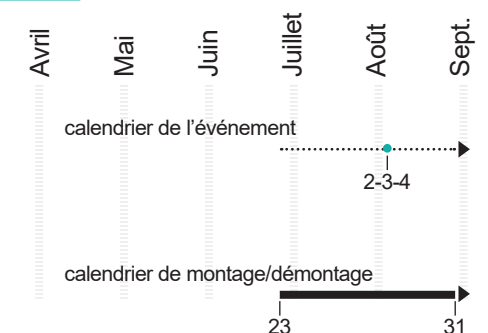
Osheaga est l'événement culturel qui occupe la plus grande superficie du Parc. Seuls les détenteurs de billets y ont accès : le périmètre du site doit par conséquent être délimité grâce à des clôtures temporaires.



#### Festival de musique et arts Osheaga

45 000 visiteurs/jour

3 jours d'événement  
20 jours d'occupation par les installations événementielles





## LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS (SUITE)

### evenko - Île Soniq - \$

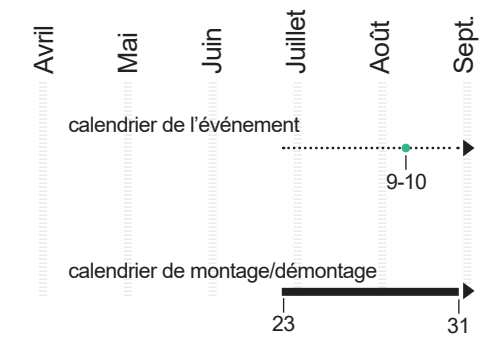
Cette manifestation musicale est organisée par evenko et observe donc le même calendrier de montage et de démontage que le Festival Osheaga. La superficie qu'elle occupe est très semblable à celle d'Osheaga : seuls le boisé de l'île Sainte-Hélène et le boisé du Petit Prince n'en font pas partie. Elle accueille les amateurs de musique électronique, de danse et de hip-hop. Elle a une durée de deux jours lors de la saison estivale. La zone événementielle est réservée aux détenteurs de billets et est donc clôturée temporairement pendant la durée des festivités.



#### Île Soniq

40 000 visiteurs/jour

2 jours d'événement  
20 jours d'occupation par les installations événementielles



### La Fête des neiges de Montréal - \$

Cet événement familial est organisé par la Société du parc Jean-Drapeau et se déroule sur l'île Sainte-Hélène enneigée lors de la saison hivernale. D'une durée totale de huit jours, elle est répartie sur quatre fins de semaine en janvier et en février. Les installations et l'équipement restent sur place pendant la semaine, donc en dehors des journées d'activité, jusqu'à la date du démontage final, au début de mars. De plus, l'accès au site est limité aux détenteurs de billets et nécessite donc l'installation de clôtures temporaires autour de la zone événementielle.



#### Fête des neiges de Montréal

15 000 visiteurs/jour

8 jours d'événement  
90 jours d'occupation par les installations événementielles

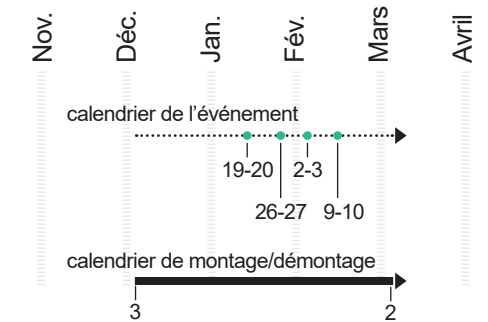


Figure 1 : Pknic électronique



Figure 2 : Week-ends du monde



Figure 3 : festival Osheaga



Figure 4 : Île Soniq

## LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

### Le Grand Prix du Canada de Formule 1 - \$

Cette compétition sportive d'une durée de trois jours constitue l'activité publique annuelle la plus importante à avoir lieu au Parc. La superficie utilisée ainsi que le nombre de participants et de spectateurs dépassent ceux de tous les autres événements organisés au Parc. L'accès à l'île Notre-Dame est réservé aux détenteurs de billets pour les qualifications et pour les épreuves de Formule 1. L'ampleur des installations temporaires et la quantité d'équipement nécessaire au déroulement de cette compétition nécessitent une longue période de montage et de démontage qui s'étire sur trois mois. Cet événement requiert aussi des installations et des aménagements permanents d'envergure sur l'île Notre-Dame, notamment le ruban asphalté de la piste de course, de même que les glissières et les murets surmontés de clôtures.

### Le Triathlon Esprit de Montréal

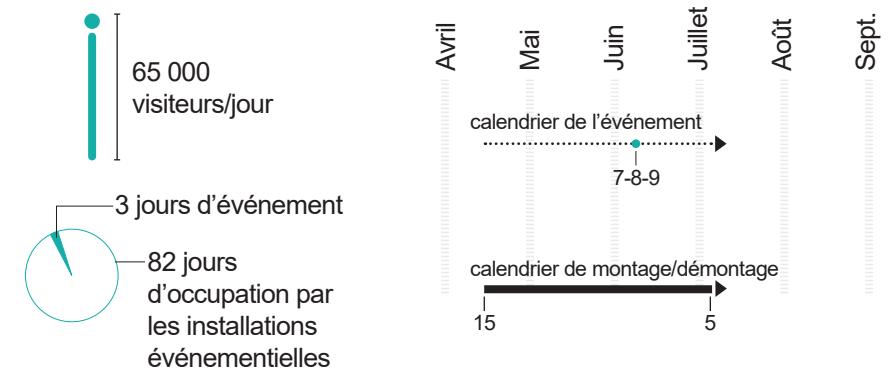
Cet événement sportif consiste en un parcours de nage, de vélo et de course à pied sur l'île Notre-Dame. Les zones du parcours sont contrôlées et seuls les participants au triathlon y ont accès, mais le site n'est pas fermé aux usagers.

### La coupe du Québec de bateaux-dragons

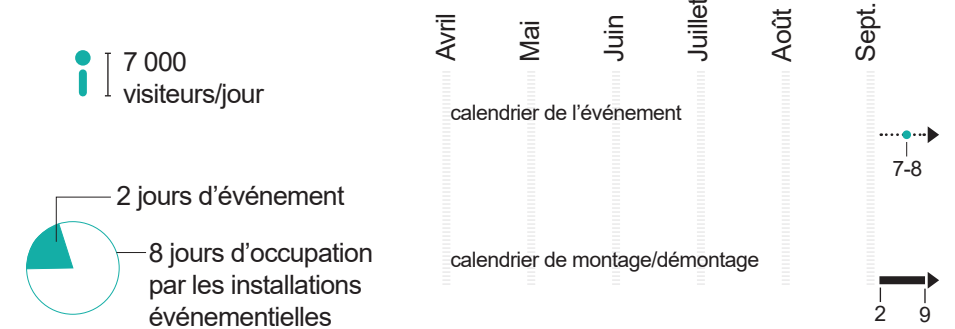
Cet événement sportif consiste en un parcours de nage, de vélo et de course à pied sur l'île Notre-Dame. Les zones du parcours sont contrôlées et seuls les participants au triathlon y ont accès, mais le site n'est pas fermé aux usagers.



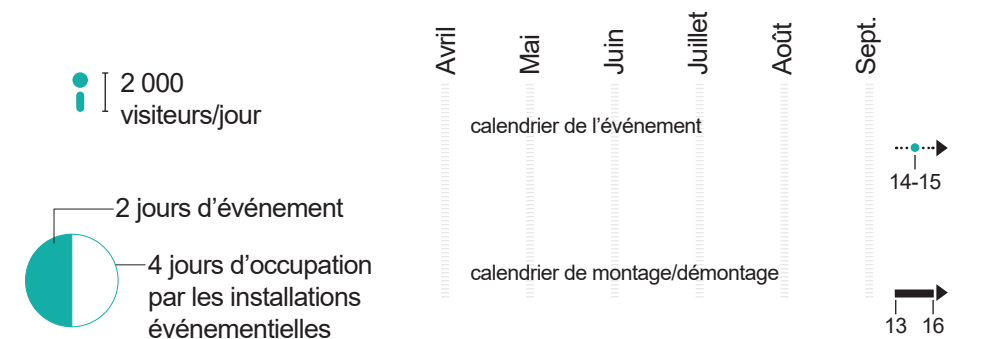
#### Grand Prix du Canada de Formule 1



#### Triathlon esprit Montréal



#### Coupe du Québec de bateaux-dragons





## DÉCOUPAGE ÉVÉNEMENTIEL 2019



# LES ESPACES OUBLIÉS

La carte ci-contre recense les bâtiments actuellement vacants et les nombreux espaces sous-valorisés. L'ensemble de ces éléments constitue des espaces potentiels pour le développement du Parc.

## LES BÂTIMENTS VACANTS

- la Place des Nations
- le pavillon de la Corée
- la rotonde
- le pavillon Hélène-de-Champlain
- les vespasiennes du stationnement P12
- le blockhaus
- la Grande Poudrière : le théâtre de marionnettes, le Théâtre de la Poudrière et l'entrepôt du Théâtre de la Poudrière
- le pavillon sous le pont Jacques-Cartier
- l'ancien pont de l'Expo-Express
- la maisonnette d'antan

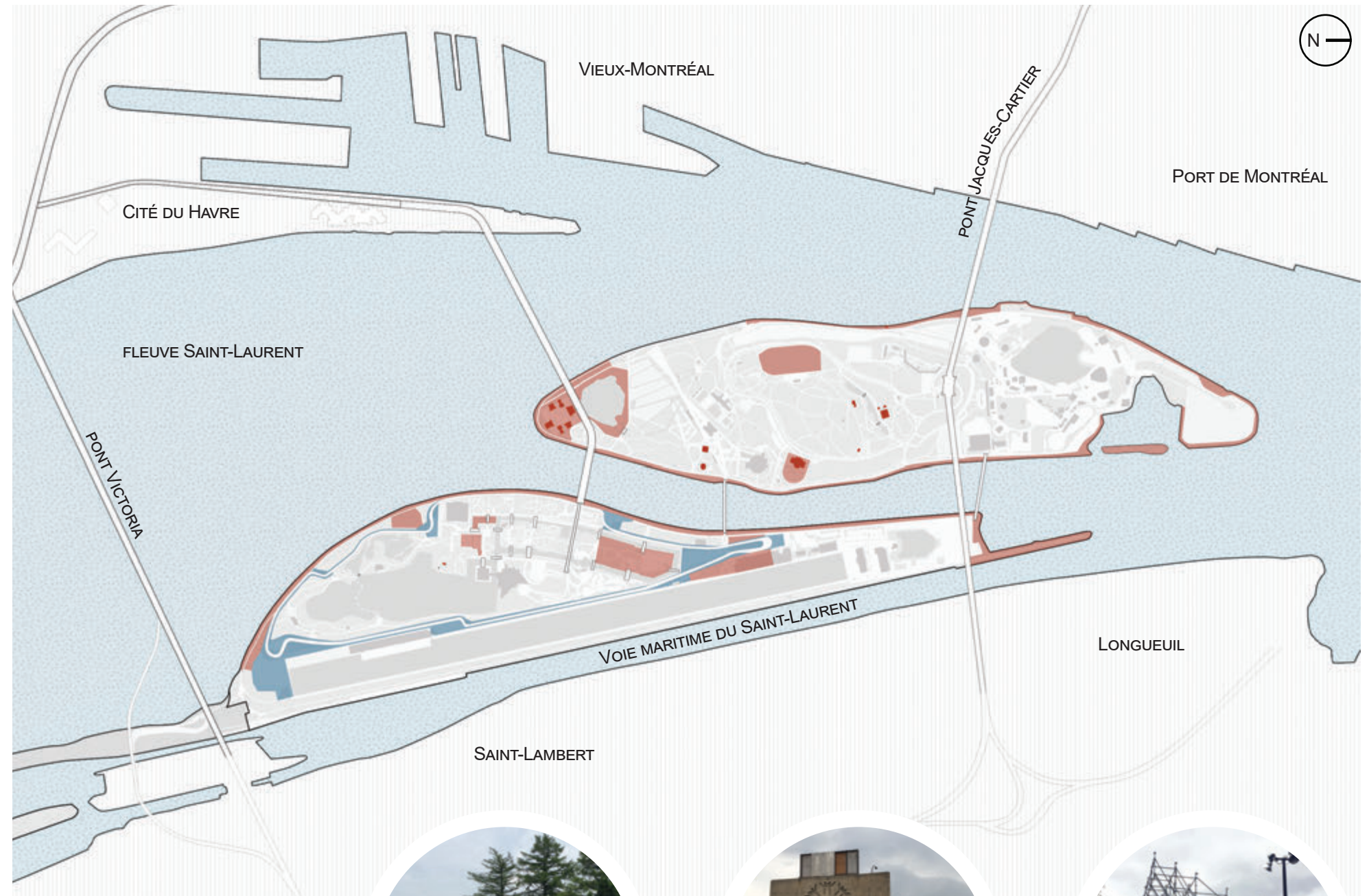
## ESPACES SOUS-VALORISÉS

Plusieurs espaces aménagés sont aujourd'hui en attente d'une vocation, notamment les rives du lac des Cygnes, la Place des Nations, la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain, la plaine des Jeux, l'ancienne tourbière, etc., tandis que les rives des deux îles n'ont jamais fait l'objet d'un aménagement digne de ce nom. Certains secteurs comme le parterre Notre-Dame et les abords des gradins du Bassin olympique sont devenus des espaces sans véritable vocation.

## LES ESPACES RÉSIDUELS

Le Grand Prix du Canada de Formule 1 nécessite de nombreux espaces aux abords de la piste de course, notamment des aires de service pour l'installation des estrades et pour l'entreposage d'équipement, les bâtiments et les garages ainsi que les aires de refuge pour les voitures de course.

En dehors de la période où se déroule cette compétition, ces espaces n'ont aucune fonction.





# DIAGNOSTICS

## LES ESPACES DE PROGRAMMATION PERMANENTE

En plus de proposer une grande variété d'activités et d'usages permanents à vocation culturelle, sportive et récréative, le parc Jean-Drapeau offre des services locatifs et a le potentiel d'en offrir davantage.

- Intégrant de nombreux usages sans planification claire, l'identité du Parc manque de cohésion et de force, ce qui nuit à son positionnement symbolique.
- Le Parc offre une gamme étendue d'activités de tous types (culturelles, sportives et récréatives) et de durée variée (permanentes, saisonnières ou ponctuelles).
- Le Parc propose actuellement une programmation qui prend de l'ampleur : l'accès à la tour de Lévis, les parcours d'art public, les interventions de création d'espaces publics (*placemaking*), les concerts et les activités gratuites telles que les Week-ends du monde en témoignent.
- Cette programmation gratuite contribue grandement à étoffer l'expérience des usagers sur les lieux et à faire du Parc une destination attrayante.
- La majorité des activités permanentes sont payantes, ce qui entraîne la privatisation de plusieurs secteurs du Parc.
- En raison de son emplacement à proximité de la rive du fleuve et de la vue qu'il offre sur Montréal, le stationnement P8 représente un lieu privilégié pour proposer une programmation permanente.
- Le nombre de toilettes publiques est insuffisant au Parc.
- L'offre en matière de restauration est trop sommaire : elle se résume aux restaurants du Casino de Montréal, aux concessions saisonnières à la plage Jean-Doré, au Complexe aquatique et au pavillon de restauration de l'allée Calder ainsi qu'aux camions de restauration mobile.
- La stratégie de location des bâtiments se limite à des contrats ponctuels : elle ne comporte pas de concessions à long terme. Une faible fréquentation des bâtiments et un manque d'entretien en résultent.

## LES ESPACES DE PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE

La programmation événementielle du parc Jean-Drapeau est très étoffée et très diversifiée en période estivale, ce qui suscite une affluence considérable. Le nombre et l'envergure des activités publiques a cependant atteint un seuil critique qui compromet la vitalité du Parc, d'où la nécessité de retrouver un certain équilibre.

- La majorité des activités publiques sont organisées et offertes par des entreprises privées et se déroulent dans les secteurs du Parc zonés « événementiels », ce qui entraîne la fermeture de certains secteurs du Parc durant la majeure partie de la période estivale.
- La vocation événementielle du Parc a pris davantage d'importance que sa vocation de grand parc urbain public, notamment en ce qui a trait à sa stratégie promotionnelle.
- Le caractère intensif des activités publiques entraîne l'usure accélérée des surfaces végétales et des systèmes racinaires des végétaux.
- Certaines installations temporaires deviennent quasi permanentes en raison de l'ampleur du calendrier de démontage et du contrôle insuffisant des activités logistiques.
- L'étalement des structures et de l'équipement nécessaires au déroulement des événements limite l'accès au Parc en période estivale.
- La cohabitation est difficile entre la vocation événementielle et les aménagements permanents.

## LES ESPACES OUBLIÉS

La présence de nombreux espaces oubliés (programmation restreinte, aménagements sommaires, caractère résiduel ou vacant) brise la continuité entre les divers aménagements du Parc. Ces espaces ont pourtant un grand potentiel de liaison en ce qui concerne les nombreux paysages du parc Jean-Drapeau.

- Le Parc comporte de nombreuses aires résiduelles sans grand intérêt paysager qui font songer à des espaces oubliés.
- Ces espaces oubliés (y compris les zones de service) morcellent le Parc et nuisent à l'agrément des usagers.
- Ces espaces fragmentent le Parc et en font un assortiment de paysages dénués de liens forts ou de fils conducteurs.





## 3.5

# MOBILITÉ ET EXPÉRIENCES

L'insularité du parc Jean-Drapeau en fait une destination unique : s'y rendre exige en effet d'avoir recours à certains moyens de transport bien précis.

Cependant, une fois sur place, les citoyens ont accès à peu de possibilités en matière de mobilité pour découvrir le vaste territoire et les paysages du Parc.

# HISTORIQUE

## 1611-1811 : les îles originelles

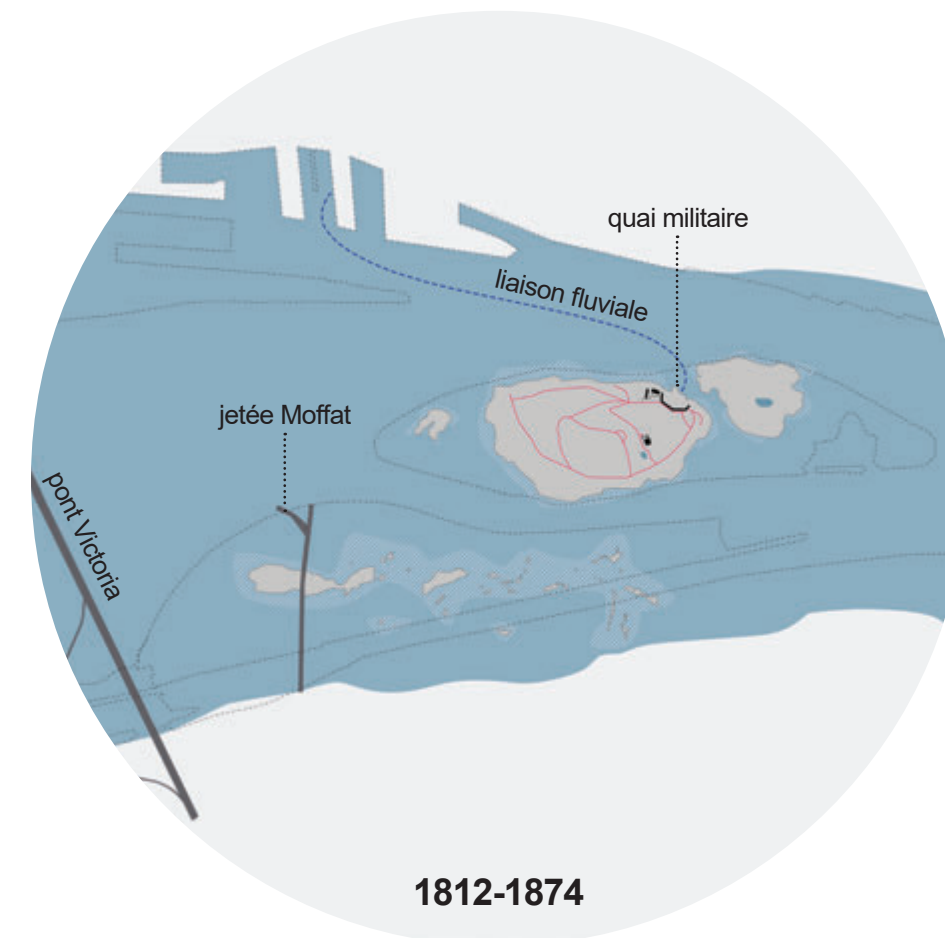
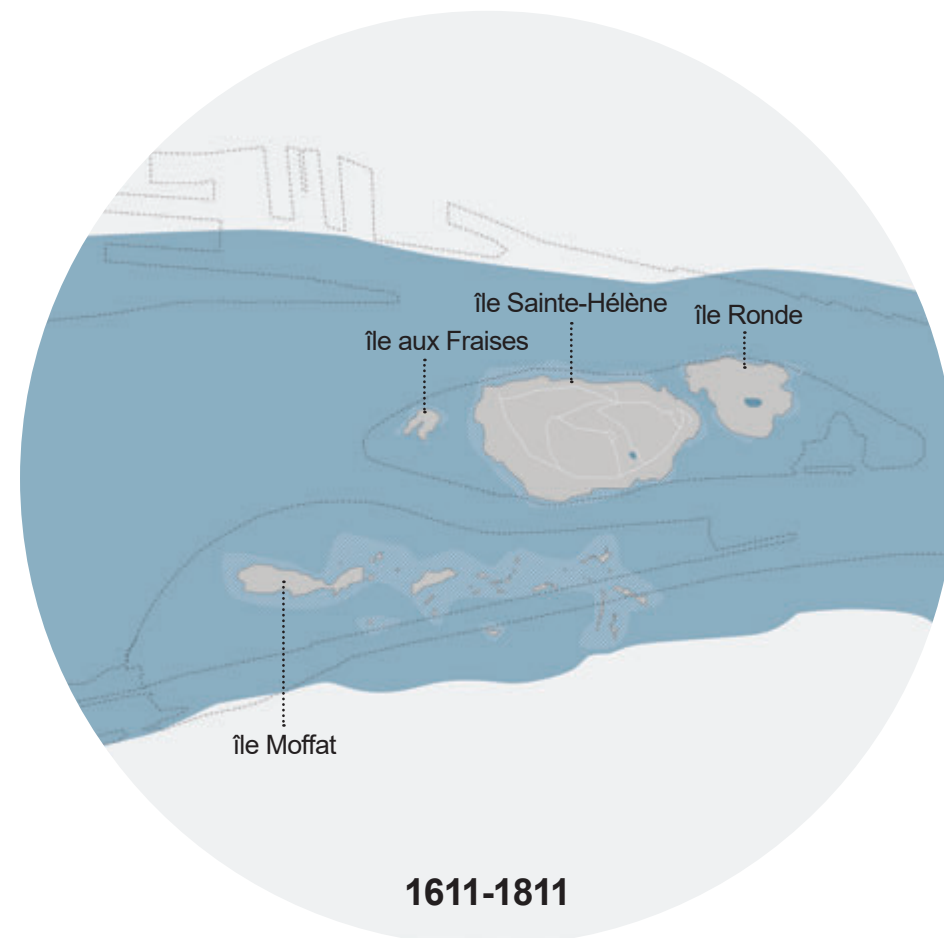
Découverte en 1611 par Samuel de Champlain, l'île Sainte-Hélène est par la suite acquise par Charles LeMoyne, seigneur de Longueuil.

À partir de 1756, l'île Sainte-Hélène amorce sa mission militaire.

## 1812-1874 : La période militaire

L'occupation militaire s'intensifie à partir de 1820 et un quai est aménagé dans la partie nord-est de l'île Sainte-Hélène, près de l'arsenal pour les liaisons par bateau. Les premiers sentiers apparaissent, notamment celui qui deviendra le chemin du Tour de l'Isle, et desservent les différents bâtiments.

En 1852, la compagnie ferroviaire *Champlain & Railroad* construit son terminus de Montréal sur la rive sud (future municipalité de Saint-Lambert). Une voie ferrée sur une jetée menant à un quai est alors aménagée sur l'île Moffat pour faciliter le transport de marchandises par bateau. Elle est abandonnée à la fin des années 1870.





**1874-1962 : L'île devient le premier parc public de Montréal**

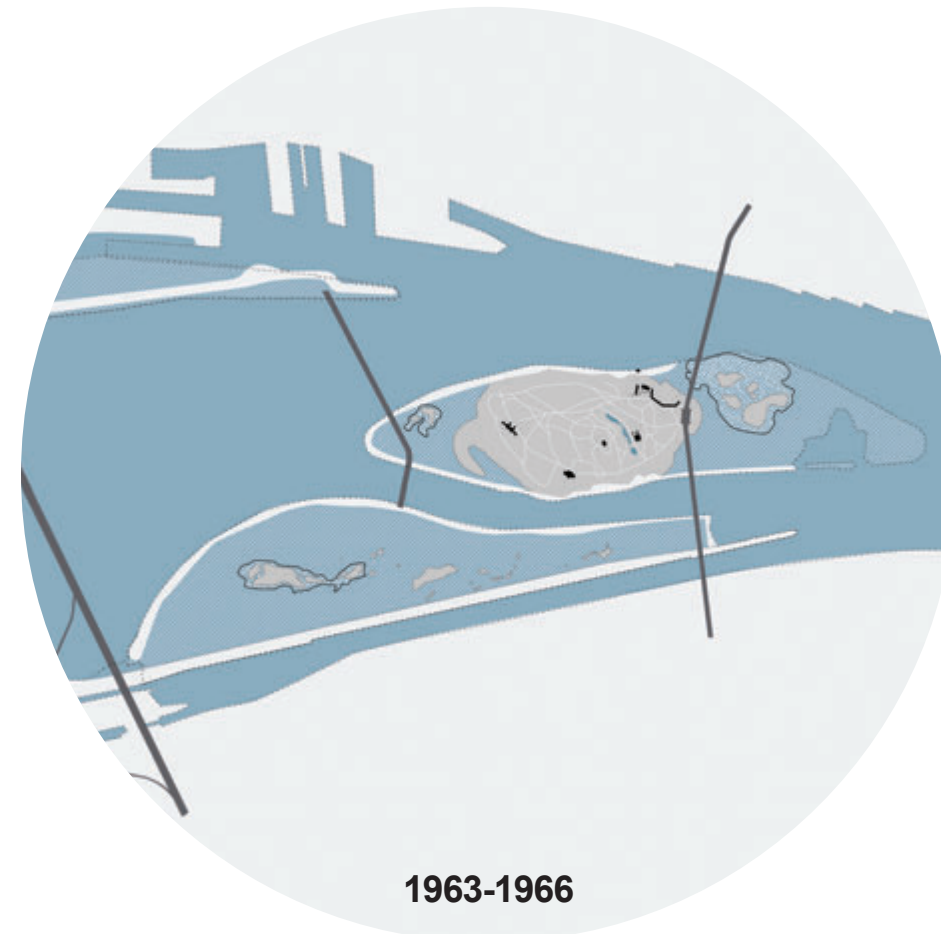
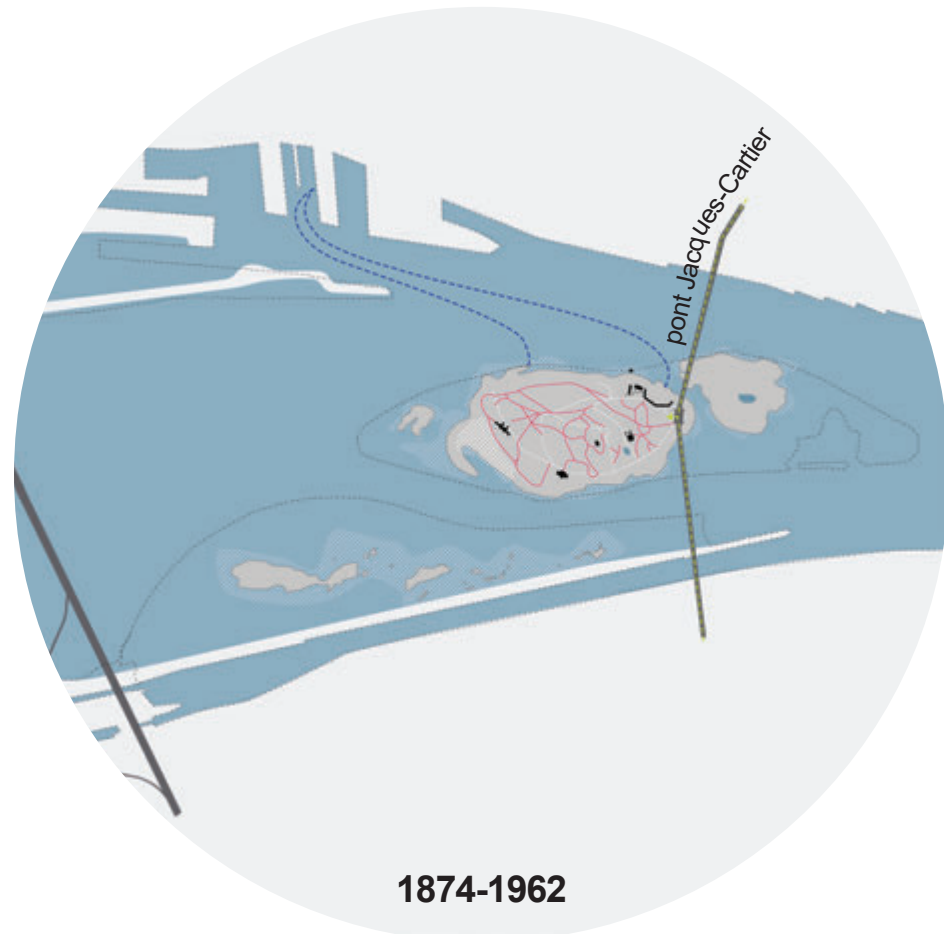
En 1874, l'île Sainte-Hélène devient le premier parc public de Montréal et en 1876 un traversier effectue la liaison entre le Parc et Montréal. Le réseau de sentiers se densifie et deux stationnements sont aménagés selon les plans de F. Todd : un premier aux abords du fort (emplacement de l'actuel P7) et un second près de la navette fluviale (portion de l'actuel P8).

En 1931 le pont du Havre (Jacques-Cartier) est inauguré et permet l'accès automobile entre Montréal et Longueuil en passant par l'île Sainte-Hélène.

À la fin des années 1940, le stationnement de la navette fluviale est agrandi et trois autres stationnements sont aménagés selon les plans de la firme McFadzean, Everly and associates : un près des étangs (actuel P12), un autre aux abords du pavillon Hélène-de-Champlain (P10) et un à proximité de la montée Macdonald et la bretelle aval du pont Jacques-Cartier (aujourd'hui disparu).

**1963-1966 : La construction du site d'Expo 67**

Les remblais nécessaires à la construction du site de l'exposition sont transportés par camions via le pont Jacques-Cartier. Les centaines de véhicules qui transitent par heure endommagent sévèrement la structure et ne font qu'augmenter les problèmes de congestion aux heures de pointe. La bretelle est du pont fait l'objet de plusieurs travaux de renforcement et d'entretien aidant à mener à bien les travaux de construction des îles.







.....1989-2006 : La naturalisation des îles.....

En 1982, une balade entre l'île Sainte-Hélène et la terrasse Labatt est offerte ainsi que plusieurs circuits : circuit des bateaux dans les canaux à l'ouest du pont du Casino (départs du quai Marigot sous le pont du Casino), circuit des pédalos dans les canaux à l'est du pont du Casino (départs du quai Marigot sous le pont du Casino), circuit de « trains » dans les Floralies (avec Gare du tour de l'île).

En 1983, le Parc propose deux balades : une balade de jour avec un arrêt à la Grand-Place (terrasse Labatt) et une balade de soir avec deux arrêts, à la Grand-Place et au jardin de l'Alberta.

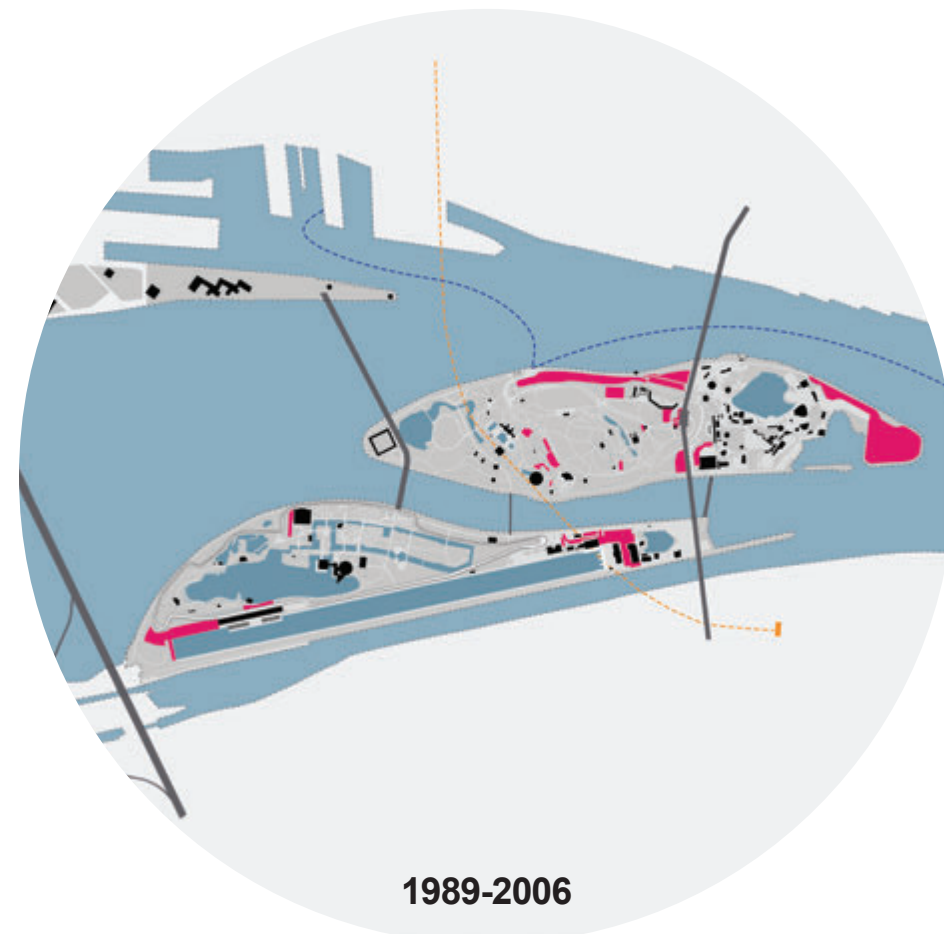
La ligne d'autobus 167 offre plusieurs arrêts le long du circuit Gilles-Villeneuve jusqu'au pavillon du Canada. Le parterre Notre-Dame, incluant la place de l'Afrique, est utilisé comme stationnement.

En 1984, sur l'île Notre-Dame, le « train » est nommé le « Transfloralien ». On aménage le 3<sup>e</sup> stationnement au sud de la Terrasse Labatt. À La Ronde, le terminus de l'autobus 169 est installé devant l'entrée du parc d'attractions. Une balade est offerte entre l'entrée principale et l'entrée Village.

En 1985, la location de canots-pédalos et quadricycles est proposée ainsi que des promenades en bateau. Plusieurs stationnements sont aménagés : au bout de l'épingle, à côté du pavillon de Canada (P5) et à côté de l'actuel Pavillon des activités nautiques. En 1986, des pistes de ski de fond sont aménagées et un point de location d'équipement est disponible au hangar du Bassin olympique.

La conception du parc-plage au début des années 1990 mène à l'aménagement de stationnements permettant aux usagers de s'y rendre facilement (actuel P4). Un stationnement est aménagé aux abords du métro et un autre se situe sur le pont des Îles.

En 1991, la piste cyclable entre la Rive-Sud et la Cité du Havre est identifiée tout comme les sentiers de marche en nature. La même année, plusieurs arrêts d'autobus de la ligne 167 sont implantés autour du circuit Gilles-Villeneuve.



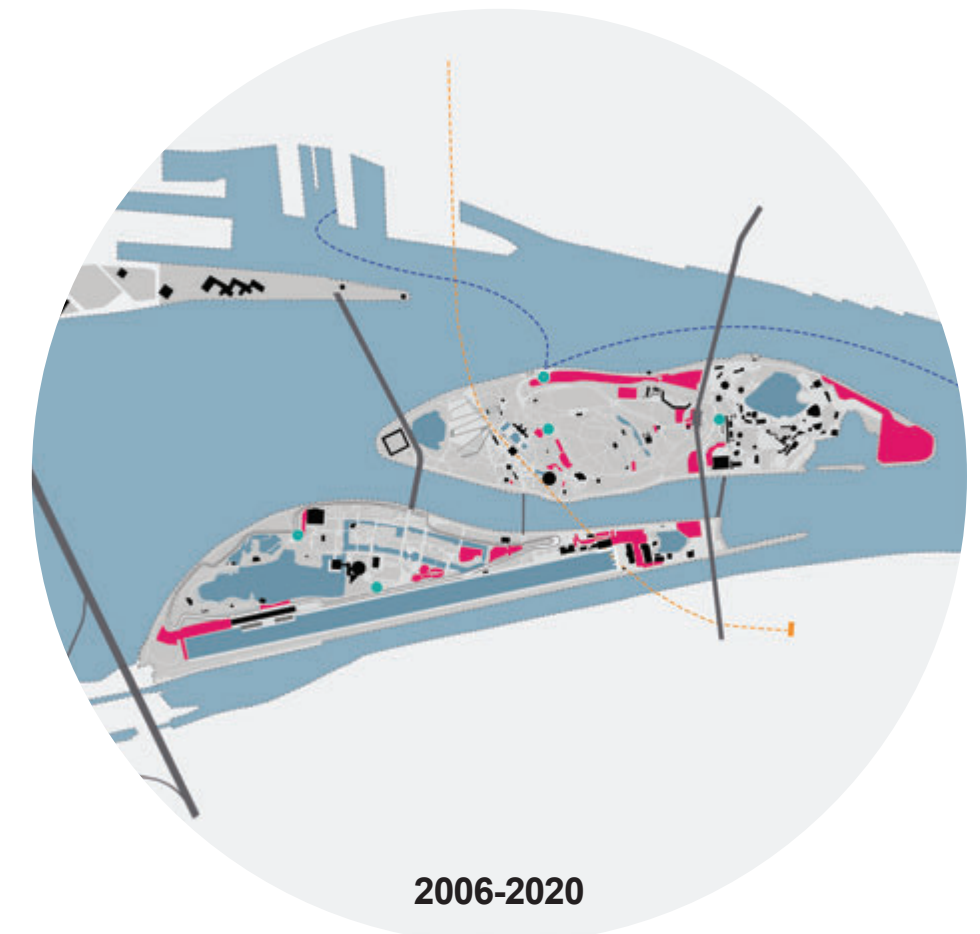
.....2006-2020 : Les îles aujourd'hui..... ➔

En 1993, la navette fluviale est mise en place, l'ensemble des stationnements du Parc prennent l'appellation P. et une balade commentée du Parc est offerte à partir du pavillon d'accueil. L'année suivante, le transit par le chemin Macdonald est interdit. L'île Notre-Dame n'est accessible que par le pont de la Concorde et l'île Sainte-Hélène, que par le pont Jacques-Cartier.

À La Ronde, le service de téléphérique est retiré en 1996. La même année une boutique de location de patins à roues alignés propose trois parcours dans le Parc : parcours du Bassin olympique, parcours du circuit Gilles-Villeneuve et parcours des Floralies.

Aujourd'hui le Parc est accessible par les ponts Jacques-Cartier et de la Concorde, la station de métro Jean-Drapeau dessert directement l'île Sainte-Hélène et des navettes fluviales effectuent des liaisons entre le Vieux-Port et Longueuil en desservant le Parc. À La Ronde, le minirail subsiste encore.

En 2009, le chemin Macdonald est ouvert à la circulation de transit et on peut accéder aux îles par les deux ponts. La même année, la Ville de Montréal met en place un système de vélos en libre-service sur son territoire et l'année suivante plusieurs stations sont disponibles au Parc.



## L'ACCÈS AU PARC

Le diagnostic du plan de mobilité durable a été livré en octobre 2018 par les consultants Voyagez Futé et Services EXP. Il présente un relevé de l'accessibilité et des possibilités de déplacement au sein du Parc. L'information sur l'offre en matière de transport est intégrée de façon synthétique à cette section.

Le pont Jacques-Cartier est le principal accès carrossable pour se rendre au Parc. Le Casino de Montréal génère quant à lui un fort achalandage motorisé sur les îles depuis les ponts Jacques-Cartier et de la Concorde.

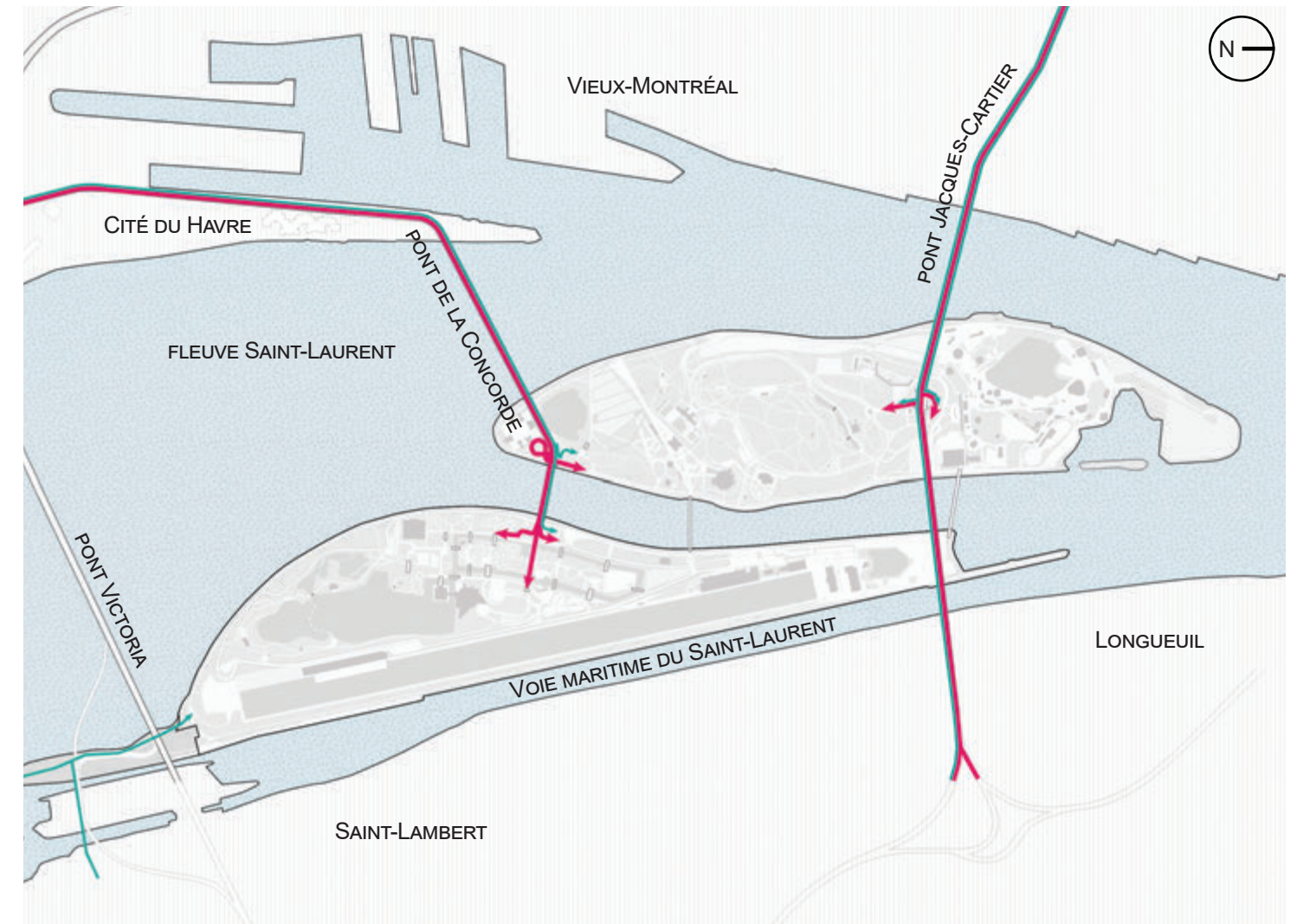
« Le métro constitue la principale porte d'entrée sur les îles par transports collectifs\* ». Le Parc est relié au réseau de transport métropolitain par la station de métro Jean-Drapeau, située au cœur de l'île de Sainte-Hélène. La ligne jaune du métro relie Montréal (station Berri-UQAM) à la Rive-Sud et à Longueuil (station Longueuil-Université de Sherbrooke) en passant par le Parc (station Jean-Drapeau).

En période estivale, les visiteurs peuvent faire l'expérience de la traversée du fleuve pour rejoindre le parc insulaire en prenant la navette fluviale depuis le quai Jacques-Cartier du Vieux-Port de Montréal. Cette traversée peut également se faire depuis la marina de Longueuil (port de plaisance Réal-Bouvier). Toutefois, ce moyen de transport n'est pas le plus utilisé pour se rendre au Parc.

Enfin, l'accès au site en utilisant les moyens de transport actif impose la nécessité de parcourir des distances relativement importantes en raison du caractère insulaire du Parc. Par exemple, la distance à franchir depuis l'intersection des rues de la Commune et Mill, dans le Vieux-Montréal, en empruntant le pont de la Concorde est de plus de 4 000 m avant d'atteindre l'île Sainte-Hélène. Le trajet sur le pont Jacques-Cartier depuis la station de métro Papineau jusqu'à l'île Sainte-Hélène engage le piéton ou le cycliste à parcourir plus de 2 000 m.

\*VOYAGEZ FUTÉ, LES SERVICES EXP. *Plan de mobilité durable. Diagnostic mobilité - relevé.* Octobre 2018.

## EN VOITURE, À VÉLO, À PIED



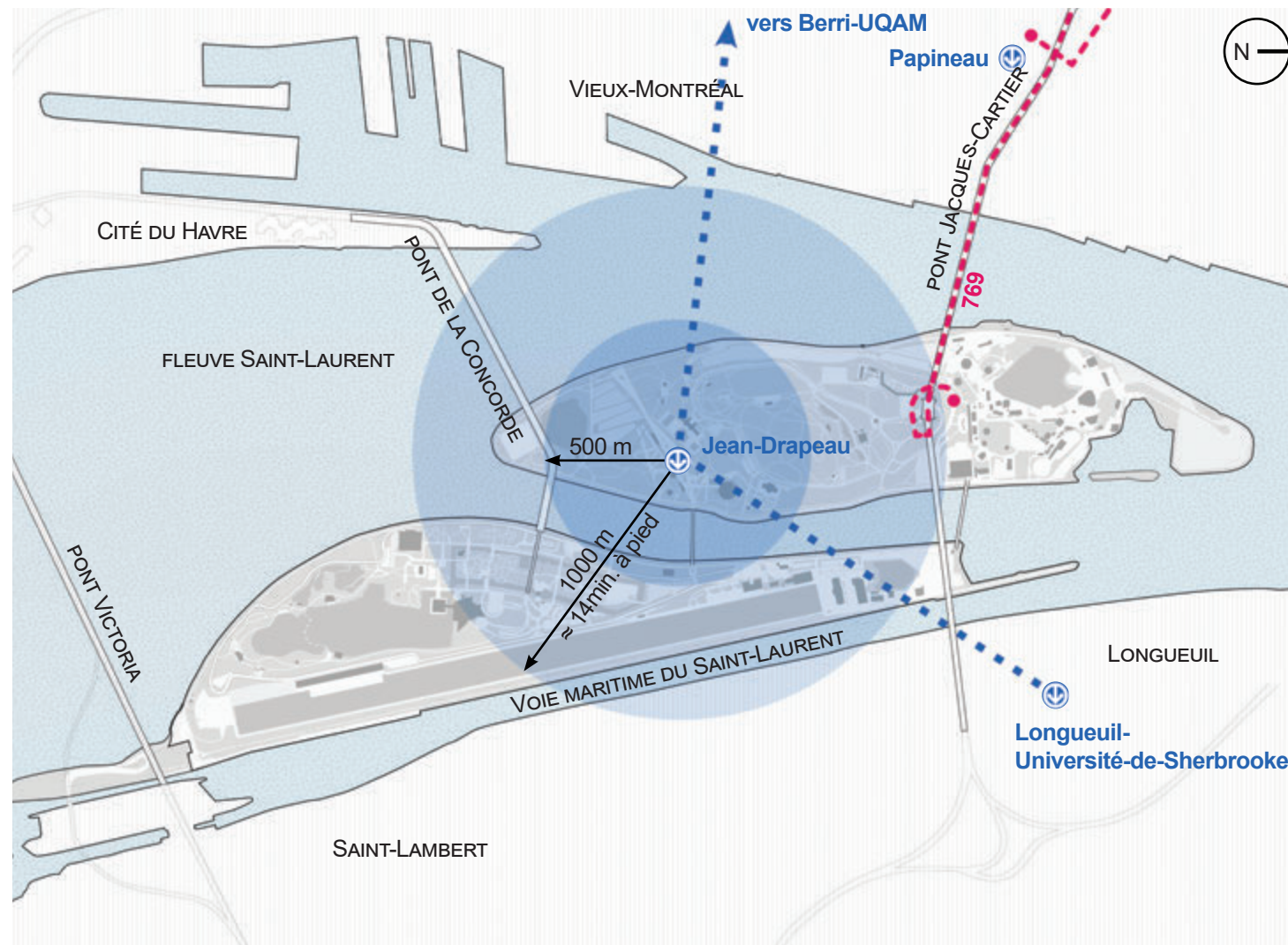
Le Parc est accessible en voiture via le pont Jacques-Cartier et le pont de la Concorde.

Les cyclistes peuvent se rendre au Parc via les deux ponts, ainsi que par la Route verte qui arrive par l'extrémité sud de l'île Notre-Dame.





## EN TRANSPORT EN COMMUN (AUTOBUS ET MÉTRO)



La station Jean-Drapeau, de la ligne jaune du métro, permet la liaison vers le Quartier latin de Montréal et les lignes oranges et vertes via la station Berri-UQAM et vers la rive sud à la station Longueuil-Université-de-Sherbrooke.

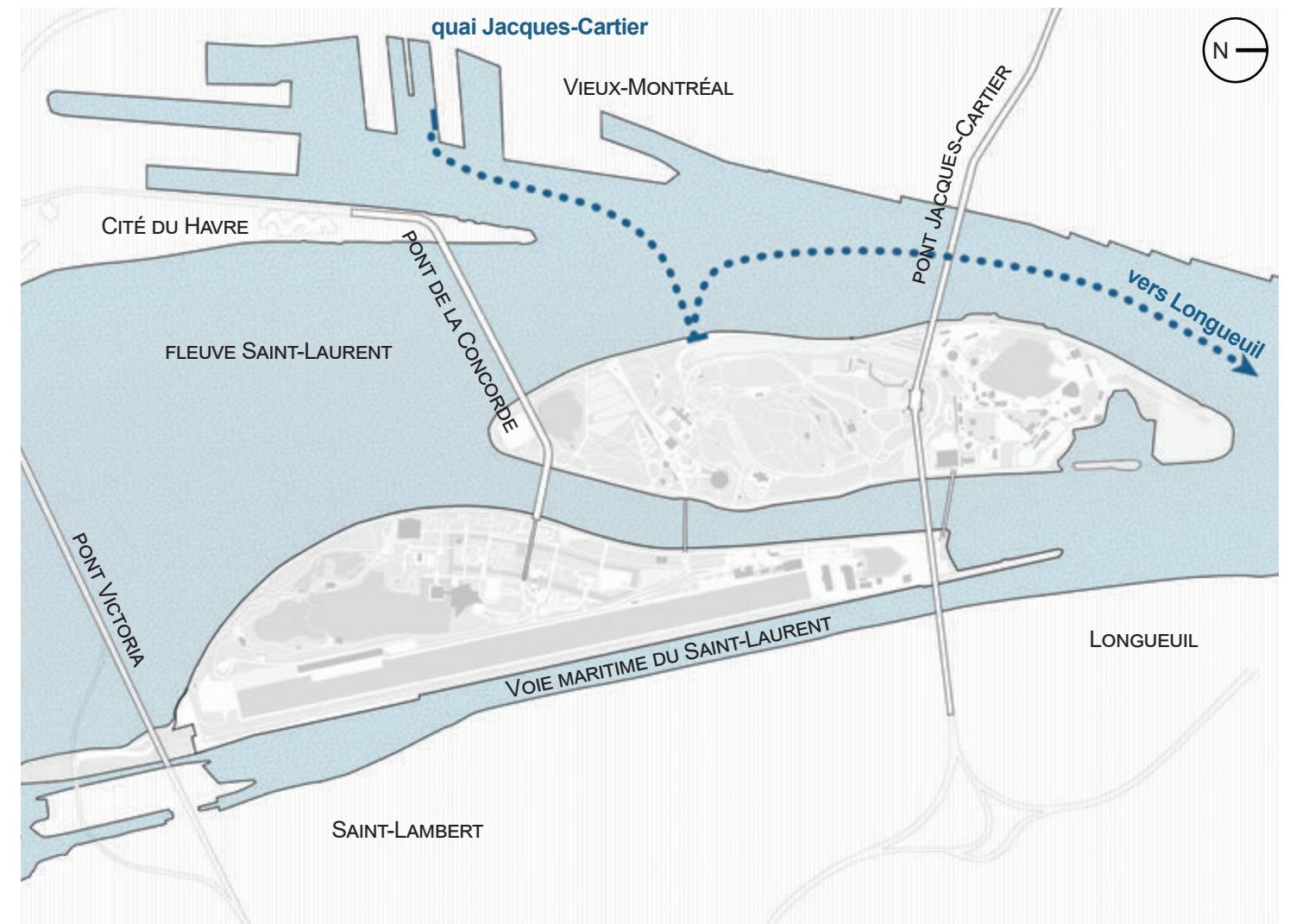
Seul l'autobus 769 effectue la liaison entre l'île de Montréal et le Parc. Cette ligne relie la station de métro Papineau à l'arrêt d'autobus situé au pied du pont Jacques-Cartier, aux portes de La Ronde.

Cette ligne est en service uniquement durant les périodes d'ouverture de La Ronde : période estivale, fins de semaine et jours fériés jusqu'au 28 octobre.



Figure 2 : station de métro Parc Jean-Drapeau

## EN NAVETTE FLUVIALE



De mai à octobre, des navettes fluviales effectuent la liaison entre le Vieux-Port de Montréal (depuis le quai Jacques-Cartier) et Longueuil en s'arrêtant au débarcadère du Parc, sur l'île Sainte-Hélène.

Horaires saisonniers,  
mai-juin : samedi-dimanche-jours fériés : de 9 h à 22 h  
juillet-août  
 lundi au jeudi : de 11 h à 19 h  
 vendredi : de 11 h à 22 h  
 samedi-dimanche-jours fériés : de 9 h à 22 h  
septembre-octobre : samedi-dimanche-jours fériés : de 9 h à 22 h



Figure 3 : arrivée de la navette fluviale sur l'île Sainte-Hélène



# LA MOBILITÉ AU SEIN DU PARC

L'achalandage du Parc varie au fil des saisons. La plupart des activités ont lieu l'été, de mai à octobre, et l'offre en matière de mobilité répond principalement à cette demande saisonnière. C'est en juillet que l'achalandage est le plus élevé au Parc en raison des nombreuses activités publiques qui s'y déroulent. Toutefois, l'achalandage est relativement constant à longueur d'année au Casino de Montréal, qui « est le premier générateur de déplacements\* » sur l'île Notre-Dame. Sur l'île Sainte-Hélène, La Ronde est l'endroit qui attire le plus de visiteurs chaque année, mais les divers événements estivaux suscitent des déplacements de foules considérables.

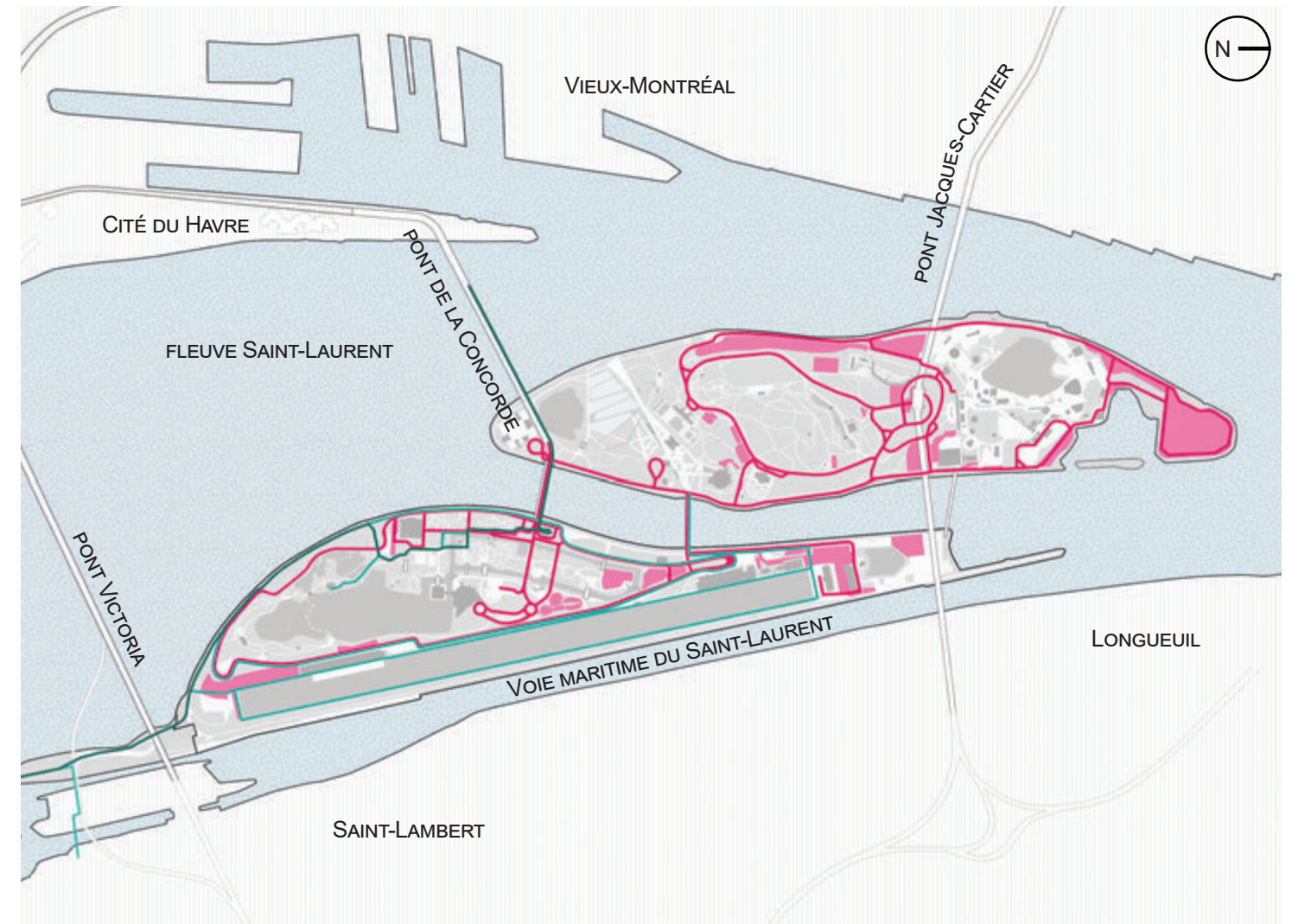
« Le réseau routier actuel se compose principalement, en plus du pont de la Concorde et de la passerelle du Cosmos, des chemins Macdonald, de La Ronde, du Tour-de-l'Isle et du Chenal-Le Moyne ainsi que du circuit Gilles-Villeneuve\* . » Ces routes à statut local comptent deux voies de circulation. Le Parc regroupe aujourd'hui « plus de 8 500 places de stationnement réparties sur les deux îles entre trois [exploitants] : [la] SPJD, Six Flags / La Ronde et le Casino de Montréal. Jusqu'en 2019, le Casino de Montréal louait également des terrains supplémentaires en dehors des deux îles ». Ces places sont réparties sur neuf aires de stationnement sur l'île Sainte-Hélène et sur six aires de stationnement sur l'île Notre-Dame. (cf. section : Programmation | Les espaces de programmation permanente | Les espaces de service pour le public.)

Le réseau de transport en commun est limité et intimement lié aux principaux pôles d'activité du Parc, ce qui explique le fait que ce service est fortement réduit sur les îles l'hiver. Les heures de départ et la fréquence du service sur les lignes d'autobus qui desservent La Ronde, la station de métro Jean-Drapeau, la plage Jean-Doré et le Casino de Montréal varient selon les journées et les heures d'ouverture des diverses attractions du Parc. Par exemple, la ligne d'autobus 767, qui relie La Ronde à la plage Jean-Doré depuis la station de métro Jean-Drapeau, n'a pas d'horaire fixe : les départs relèvent d'un répartiteur qui en décide en fonction de l'achalandage observé.

Les réseaux piétonnier et cyclable présentent des discontinuités sur les deux îles. Cette situation entraîne une cohabitation difficile entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes au sein du Parc. Les parcours piétonniers sont très variés, mais l'absence de structuration claire et de signalisation adaptée fait en sorte que les usagers sont facilement désorientés. Le système de vélo en libre-service BIXI permet de se rendre au Parc en transport actif en empruntant un des deux ponts et offre également la possibilité aux usagers de rejoindre certains des attraits du Parc. L'offre événementielle entraîne quant à elle la fermeture temporaire de certaines voies piétonnières et cyclables en période estivale, ce que le maillage insuffisant de ces réseaux ne permet pas de compenser.

\*VOYAGEZ FUTÉ, LES SERVICES EXP. Plan de mobilité durable. Diagnostic mobilité - relevé. Octobre 2018.

## EN VOITURE ET À VÉLO



L'ensemble du Parc est accessible en véhicules et un total de 18 stationnements comptabilisent plus de 8 500 cases.

Au sein du Parc, les cyclistes partagent les sentiers avec d'autres utilisateurs de transport actif ou avec les véhicules. En effet, les pistes cyclables sont en grande majorité des sentiers polyvalents.

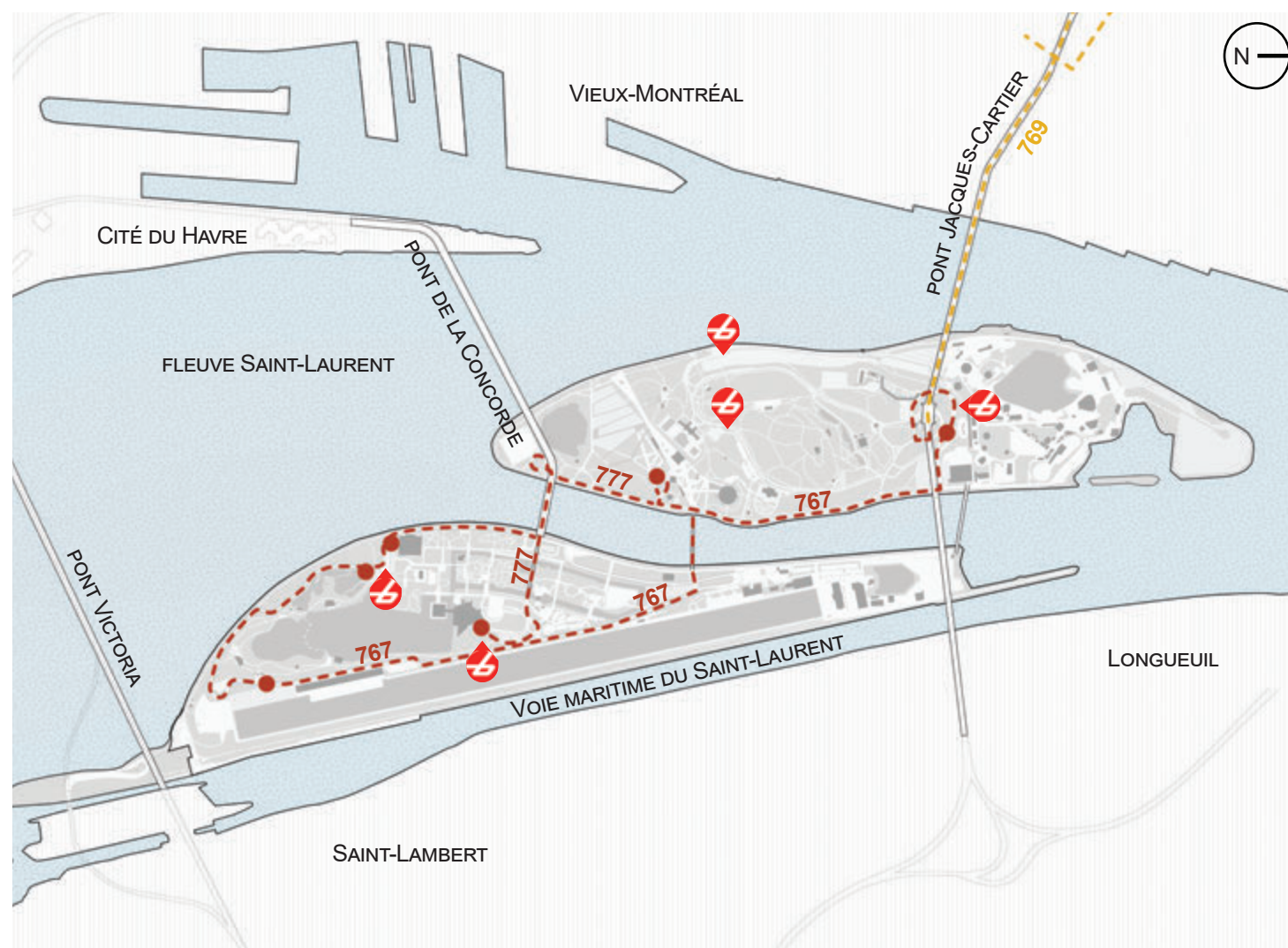
Un tronçon de la Route verte traverse l'île Notre-Dame et se connecte avec le pont de la Concorde.



Figure 1 : entrée du stationnement P8



## EN TRANSPORT EN COMMUN (AUTOBUS ET BIXI)



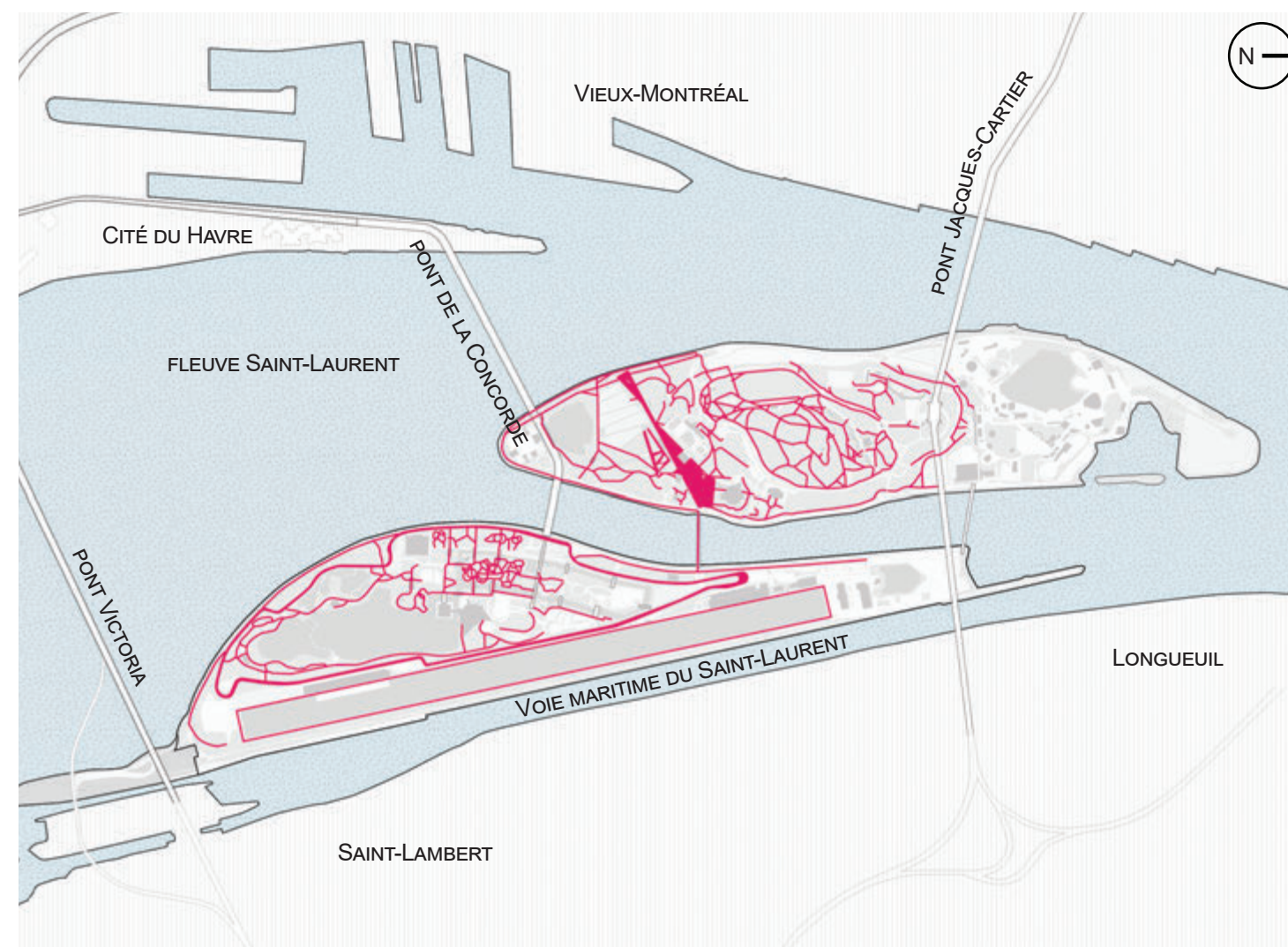
Cinq stations de BIXI sont présentes au sein du Parc : trois sur l'île Sainte-Hélène et deux sur l'île Notre-Dame. Elles desservent les points suivants : navette fluviale, secteur de la station de métro, La Ronde, Pavillon du Canada et Casino de Montréal.

Toute l'année, la navette 777 effectue la liaison entre la station de métro et le Casino de Montréal. Tandis que la liaison entre La Ronde et la Plage (autobus 767) n'est assurée que durant la saison estivale.



Figure 2 : station de BIXI à proximité du pavillon d'information

## À PIED



De nombreux sentiers sillonnant l'ensemble du Parc permettent aux marcheurs de parcourir les deux îles.

La plupart sont des sentiers polyvalents que les piétons partagent avec d'autres utilisateurs.



Figure 3 : marcheurs sur un sentier polyvalent



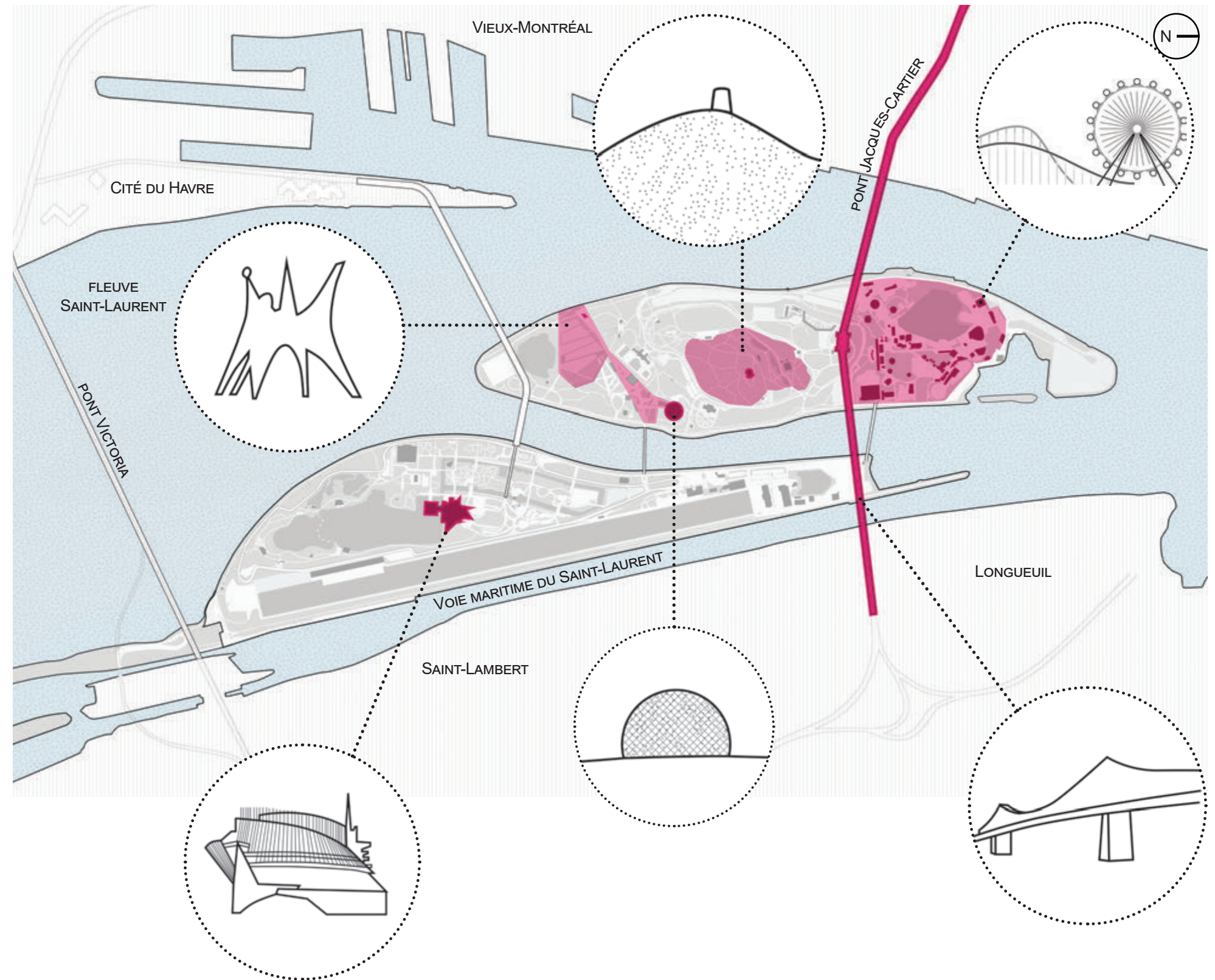
# LES EXPÉRIENCES AU PARC

## ÉLÉMENTS EMBLÉMATIQUES ET REPÈRES

Le caractère unique du parc Jean-Drapeau repose notamment sur plusieurs éléments emblématiques visibles depuis Montréal et Longueuil :

- La Ronde
- le pont Jacques-Cartier
- le dôme géodésique de la Biosphère
- le mont Boullé et la tour de Lévis
- l'allée Calder et l'amphithéâtre de l'Espace 67
- l'ancien pavillon de la France, aujourd'hui occupé par le Casino de Montréal.

Ces éléments architecturaux et paysagers contribuent très fortement à l'identité du parc Jean-Drapeau.







## TRÉSORS MÉCONNUS

Contrairement aux éléments emblématiques précédemment énumérés, plusieurs éléments patrimoniaux restent méconnus. Ces ensembles paysagers et ces éléments d'architecture patrimoniale représentent de véritables trésors qui, grâce à leur mise en valeur, contribueraient au rayonnement et à la découverte du Parc.

- Les paysages et les éléments de patrimoine méconnus du parc Jean-Drapeau :
- le mont Boullé et ses sentiers sinueux
- les étangs de la Grande Poudrière
- la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain
- le panorama depuis le débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène
- le panorama depuis le belvédère de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène
- les points de vue en contre-plongée du pont Jacques-Cartier
- les paysages des canaux
- les perspectives offertes depuis le lac des Régates sur les anciens pavillons de la France et du Québec
- les marais filtrants du parc-plage
- les jardins des Floralies, du Québec et du Canada
- le passage au-dessus du chenal Le Moyne par le pont des Îles et par la passerelle du Cosmos
- l'immensité du Bassin olympique
- le point de vue sur le pont Victoria depuis la piste cyclable.

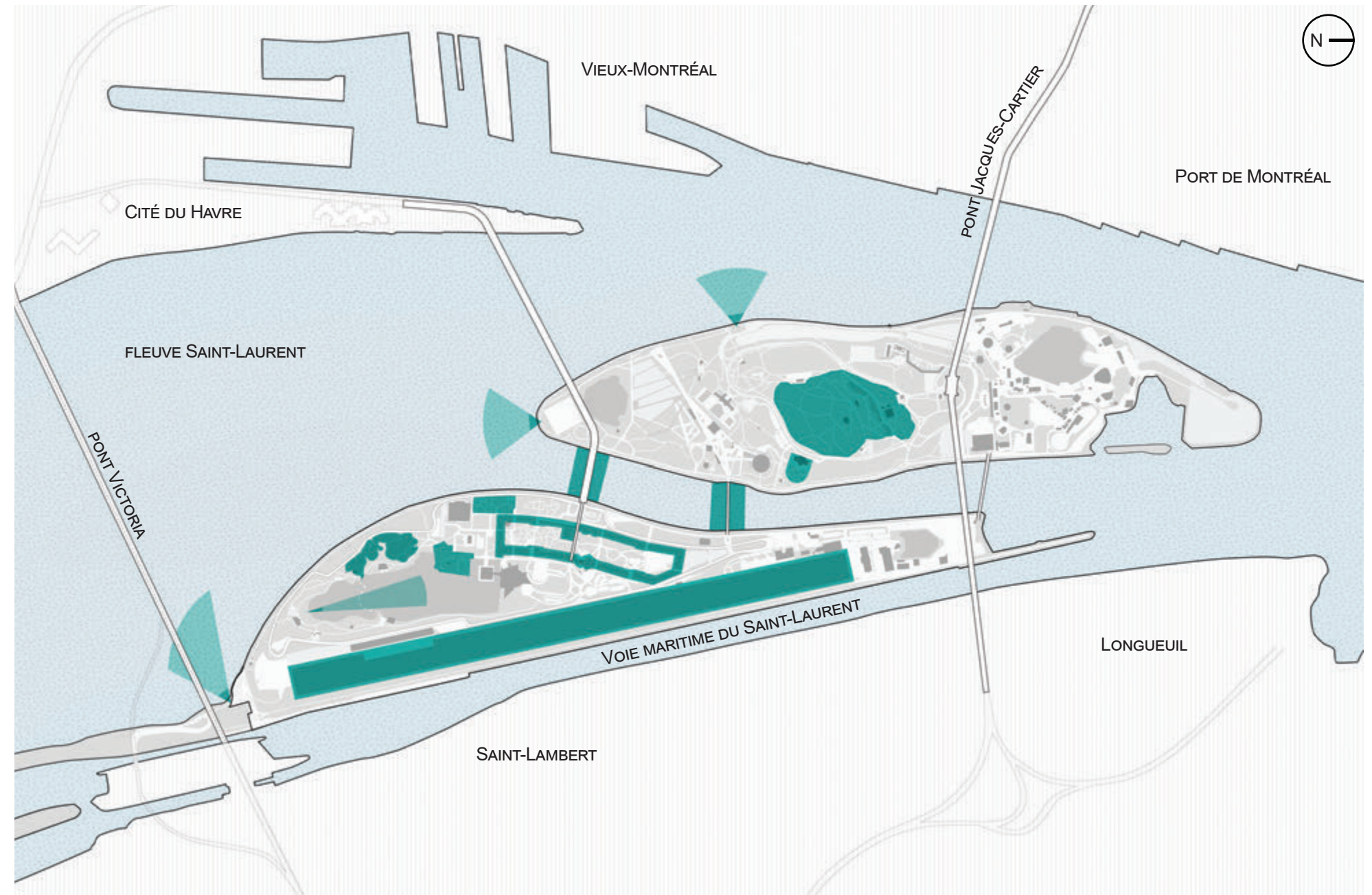






Figure 1 : sentiers du mont Boullé



Figure 2 : vue sur le pont Victoria depuis la piste cyclable



Figure 3 : marais filtrants du parc-plage



Figure 4 : jardin du Canada



Figure 5 : étangs de la Grande Poudrière



Figure 6 : immensité du Bassin olympique



Figure 7 : passage au-dessus du chenal Le Moyne



Figure 8 : sentier le long des canaux



Figure 9 : vue en contre plongée du pont Jacques Cartier



## ESPACES SOUS-AMÉNAGÉS À FORT POTENTIEL

- le stationnement P8 de La Ronde (900 m de rive)
- la Place des Nations
- le stationnement de La Ronde – Cap-sur-Mer
- le débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène
- les zones situées sous le pont Jacques-Cartier
- le point d'arrivée de la passerelle du Cosmos sur l'île Notre-Dame
- le parterre Notre-Dame et le jardin des Floralies
- l'extrémité sud du Bassin olympique
- les gradins du Bassin olympique
- l'extrémité nord de l'île Notre-Dame
- l'ancien pont de l'Expo-Express
- la digue à l'extrémité nord de l'île Notre-Dame.

Les endroits répertoriés ici sont aujourd'hui sous-aménagés. En raison de leur situation géographique au sein du Parc ou de leur relation immédiate avec les autres éléments programmés, ils représentent autant d'espaces potentiels qui pourraient servir au développement et à la mise en valeur du Parc.

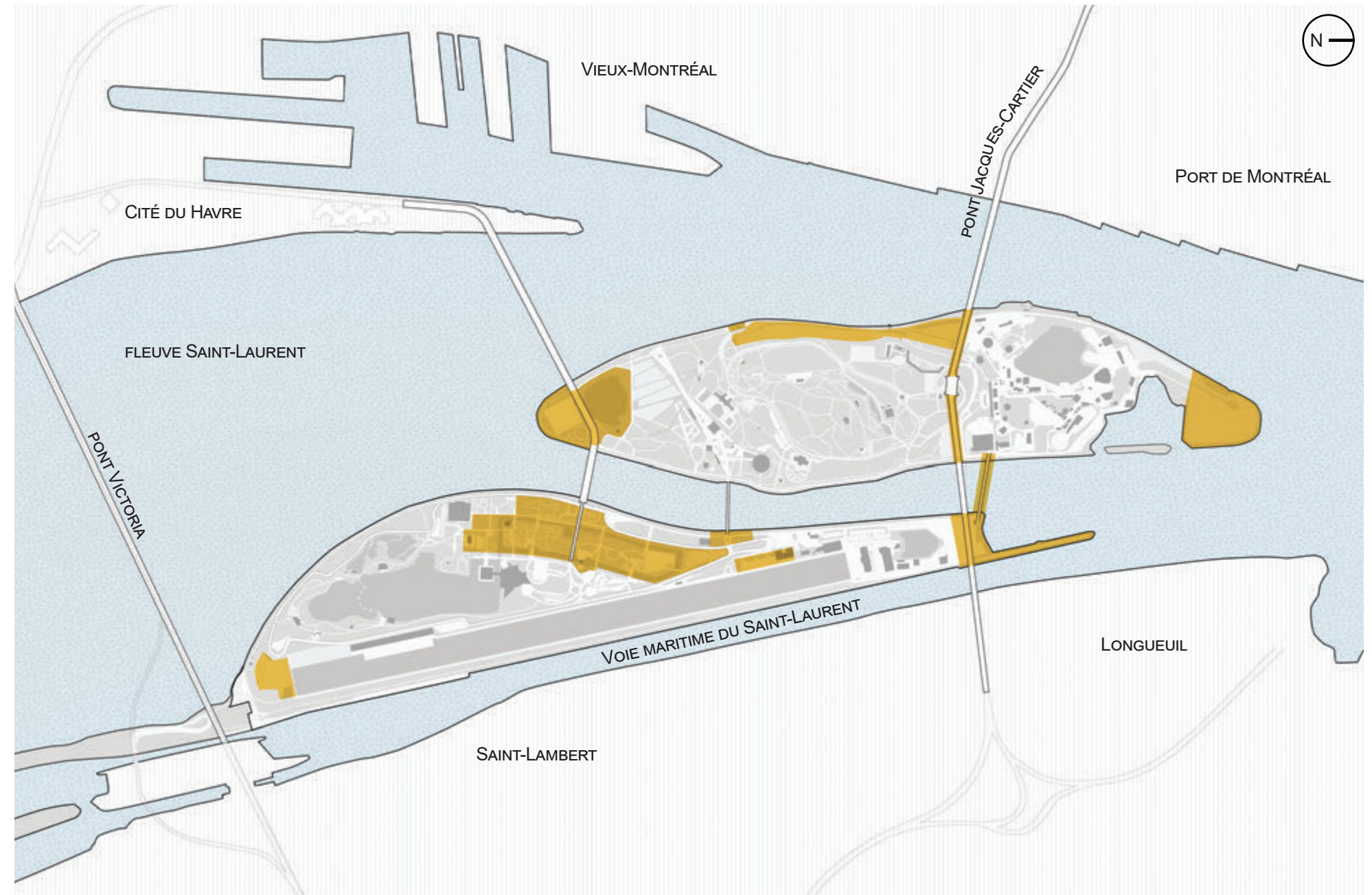






Figure 10 : Place des Nations



Figure 11 : lac des Cygnes



Figure 12 : arrivée de la passerelle du Cosmos sur l'île Notre-Dame



Figure 013 : ancien pont de l'Expo-Express



Figure 15 : dessous du pont Jacques-Cartier



Figure 16 : extrémité sud du Bassin olympique



Figure 17 : stationnement de La Ronde – Cap-sur-Mer



Figure 14 : débarcadère de la navette fluviale



## ESPACES DE TRANSITION GÉNÉRIQUES

De nombreux espaces dénués de toute vocation offrent aux usagers des lieux de transition entre les espaces programmés. Bien qu'ils soient aménagés, ces endroits sans véritable identité compliquent l'orientation déjà peu évidente des usagers au sein du Parc, tout comme l'échelle démesurée de certaines installations (Bassin olympique, circuit Gilles-Villeneuve).

La voirie non hiérarchisée crée elle aussi de la confusion, car les cyclistes doivent partager certains sentiers avec les piétons où sont parfois contraints de circuler avec les véhicules motorisés.

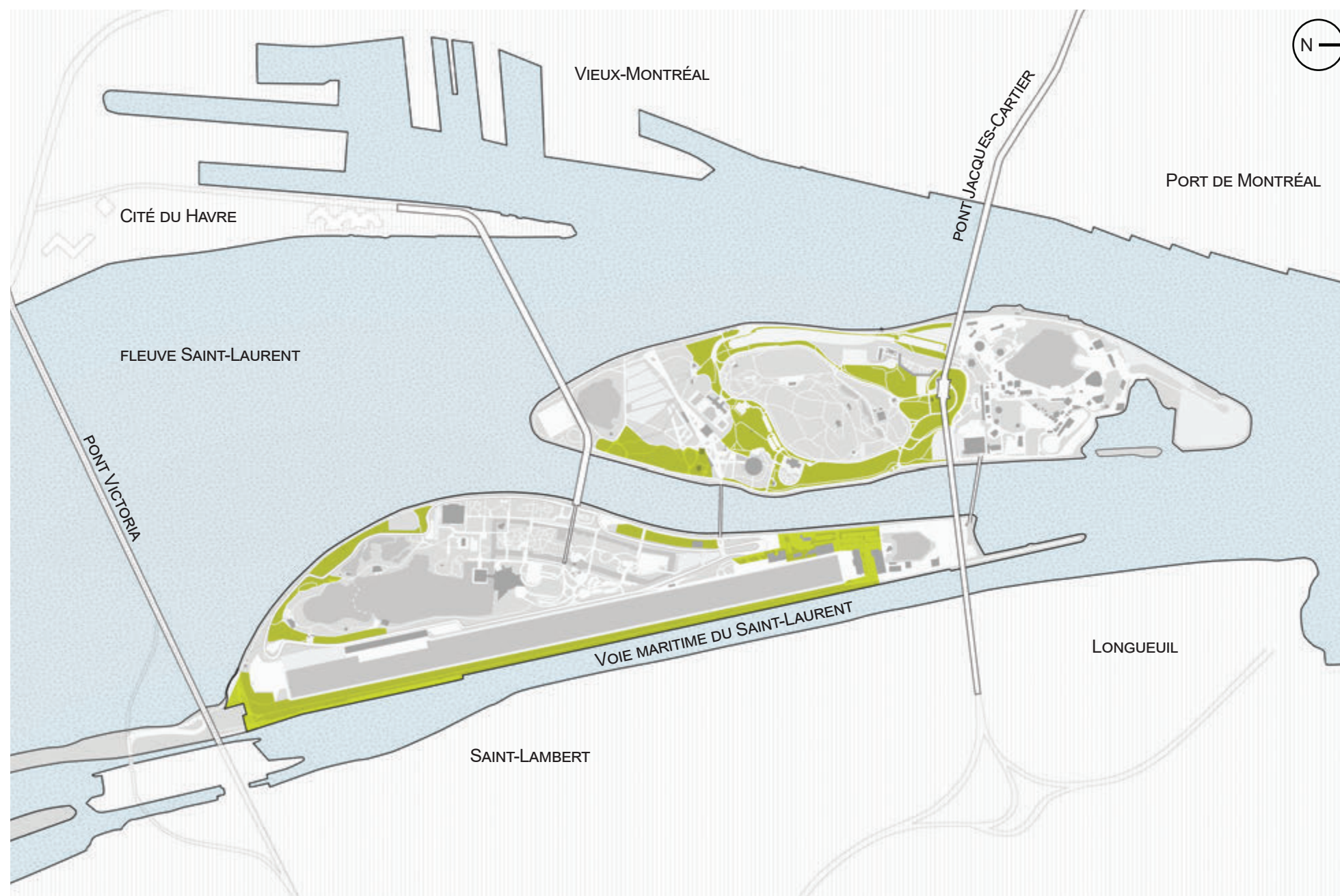
### Signalisation et signalétique

« À l'exception de la signalisation prescriptive (panneaux d'arrêt, limites de vitesse, interdiction de stationnement) qui suit les normes du [ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec], la signalisation d'indication de destination est inadaptée aux conducteurs de véhicules motorisés\*. » Cette clarté insuffisante de la signalisation contribue au sentiment de confusion quant à l'orientation au sein du Parc et conduit à l'augmentation du trafic motorisé.

De façon générale, la signalétique est prévue pour orienter les usagers vers les grandes attractions du Parc. Des plans d'ensemble regroupant les deux îles du Parc sont mis à la disposition des usagers et des panneaux d'indication sont installés sur le site. Toutefois, la distance entre ces panneaux indicateurs est parfois grande et ajoute à la confusion des piétons et des cyclistes lorsqu'ils parcourent le Parc.

La toponymie est très peu présente sur le site. Ainsi, sur les cartes anciennes, tous les sentiers du mont Boullé sont nommés; or, dans le Parc, leurs noms ont aujourd'hui disparu.

De plus, la présence de plusieurs clôtures, de même que la juxtaposition de différents aménagements (circuit Gilles-Villeneuve et espaces verts, par exemple), crée des zones difficilement perméables et appropriables, ce qui rend l'expérience au Parc confuse et déroutante. Lors des activités publiques, de nombreuses portions du Parc sont fermées, tandis que le mobilier servant à délimiter ces zones complique inutilement les parcours des visiteurs.



\*VOYAGEZ FUTÉ, LES SERVICES EXP. Plan de mobilité durable. Diagnostic mobilité - relevé. Octobre 2018.





Figure 18 : abords du sentier multifonctionnel entre le circuit et la rive sud de l'île Notre-Dame



Figure 19 : surface gazonnée entre le chemin du Chemin-Le Moyne et le stationnement P2



Figure 20 : abords du chemin Macdonald, secteur des buttes



Figure 21 : abords du chemin Macdonald, au pied du mont Boullé



Figure 22 : talus au bord du Bassin olympique



Figure 23 : talus entre le chemin du Tour-de-l'Isle et le stationnement P8



Figure 24 : signalétique au croisement des chemins du Tour-de-l'Isle et Le Fond de la Forêt



Figure 25 : piste du circuit Gilles-Villeneuve

# DIAGNOSTICS

## L'ACCÈS AU PARC

Le parc Jean-Drapeau constitue une destination recherchée et unique. Des déplacements sont évidemment nécessaires pour s'y rendre. Le recours à divers moyens de transport (autobus, métro, voiture, vélo, navette fluviale) a le potentiel de contribuer à enrichir l'expérience de ces déplacements.

- L'accès au Parc en transports en commun depuis la Rive-Sud est limité : aucune ligne d'autobus ne la relie au Parc. Seul le métro permet de se rendre au Parc à partir de la station Longueuil-Université de Sherbrooke.
- À l'exception de la ligne d'autobus qui se rend au Casino de Montréal, les transports collectifs (autobus, navette fluviale, BIXI) ne sont pas offerts l'hiver.
- La vue décevante et monotone du stationnement P8 depuis le fleuve et le pont Jacques-Cartier gêne quelque peu l'arrivée des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de la navette fluviale.
- Le stationnement P8 n'est pas utilisé de façon optimale et ne tire pas profit des qualités du lieu où il est aménagé.
- La fréquence des allers-retours de la navette fluviale est insuffisante pour en faire un moyen d'accès structurant pour le Parc.
- La navette fluviale n'est reliée ni au réseau de transport collectif à l'échelle métropolitaine ni au réseau de mobilité du Parc.
- Le fort achalandage au Parc lorsque La Ronde est ouverte crée des bouchons de circulation sur le pont Jacques-Cartier, sur le chemin du Tour-de-l'Isle et sur la montée Macdonald à l'entrée et à la sortie du stationnement P8. À partir de la passerelle du Cosmos, l'achalandage au Casino de Montréal provoque quant à lui de la congestion sur le pont de la Concorde et sur le chemin Macdonald.

## LA MOBILITÉ AU SEIN DU PARC

La grande superficie du parc Jean-Drapeau ouvre de nombreuses possibilités en matière d'expériences de mobilité parmi ses paysages. Actuellement parcouru à pied, à vélo, en voiture ou en autobus en passant d'une île à l'autre sur des ponts, le lieu s'apprécie au fil des parcours.

- L'hiver, la fermeture saisonnière de certaines lignes d'autobus et le nombre peu élevé de sentiers piétonniers déneigés compliquent les déplacements dans le Parc.
- La circulation automobile et les nombreuses aires de stationnement occupent beaucoup d'espace dans le Parc.
- À pied, les distances à parcourir sont longues; les sentiers piétonniers sont discontinus et manquent de hiérarchie. Puisque le Parc est grand, la vitesse de déambulation moyenne des piétons permet difficilement de le visiter dans son ensemble par ce seul moyen de locomotion.
- Le nombre limité de connexions piétonnières et cyclables entre les deux îles complique inutilement les trajets des usagers et nuit à l'expérience de traversée du chenal Le Moyne.
- Certains pôles d'activité du Parc ne sont pas desservis par les transports en commun.
- Tandis que le réseau de pistes cyclables désignées est bien organisé sur l'île Notre-Dame, les cyclistes n'ont pas de voies désignées sur l'île Sainte-Hélène.
- Les installations (notamment les clôtures) et la logistique que requièrent les diverses activités publiques proposées au Parc restreignent à la fois l'espace auquel les usagers ont accès et la mobilité des usagers dans le Parc, peu importe les moyens de transport utilisés.
- Dans l'état actuel des choses, la vocation du Parc en tant que destination offrant divers parcours et points d'arrêt intéressants dans des paysages variés est sous-exploitée.
- L'organisation déficiente des réseaux et la signalisation insuffisante contribuent fortement à désorienter les visiteurs.

## LES EXPÉRIENCES AU PARC

Le parc Jean-Drapeau offre la possibilité d'y faire une grande variété d'expériences saisissantes, une réalité parfois méconnue en raison de difficultés d'accès occasionnelles ou de sous-exploitation de certains lieux. Or, ces expériences présentent un immense potentiel de mise en valeur du Parc.

- L'aménagement de l'île Notre-Dame est plus fragmenté que celui de l'île Sainte-Hélène, d'où certaines difficultés à la parcourir et à en apprécier les qualités.
- En raison d'une programmation très chargée (grands rassemblements et activités publiques diverses), les problèmes de cohabitation sont particulièrement aigus dans la portion centrale de l'île Sainte-Hélène.
- Le secteur central des Floralies est inégal et manque de clarté identitaire.
- L'accès des jardins du Canada et du Québec n'est pas mis en évidence. Ces lieux d'une valeur spatiale et historique remarquable sont peu connus.
- Les rives et les pointes des deux îles sont sous-exploitées, notamment le belvédère de la Place des Nations et le stationnement de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène, de même que les rives adjacentes à la cour d'entreposage sur l'île Notre-Dame.
- Le potentiel du Parc en soirée est sous-exploité. En général, les sentiers ne sont pas éclairés. Or, certains secteurs ont un fort potentiel en matière d'animation nocturne, notamment le débarcadère d'arrivée de la navette fluviale avec son panorama sur Montréal, le pavillon Hélène-de-Champlain et les sentiers du mont Boullé.
- Le design du mobilier urbain n'obéit pas à une logique d'ensemble claire, ce qui contribue à la discontinuité et à la désorganisation de l'ensemble du Parc.
- Certains éléments du mobilier urbain ont un caractère patrimonial et contribuent ainsi à l'identité des secteurs du Parc où ils se trouvent.



## **3.6**

# LISTE DES FIGURES ET BIBLIOGRAPHIE

# LISTE DES FIGURES

## CONTEXTE ET HISTOIRE

### Le contexte régional et son paysage insulaire

- Figure 1 : Montréal depuis l'île Sainte-Hélène, Peinture, 1830, Robert Auchmuty Sproule. Source : musée McCord, ©MMcC, M301.
- Figure 2 : vue depuis le belvédère du mont-royal vers le parc Jean-Drapeau. Source : NIPpaysage.
- Figure 3 : vue depuis le débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.
- Figure 4 : vue depuis le débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène vers le Vieux-Port et le centre-ville de Montréal. Source : NIPpaysage.
- Figure 5 : vue depuis le stationnement P8 vers le secteur industriel portuaire, la brasserie Molson et le pont Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.
- Figure 6 : vue depuis la pointe nord de l'île Sainte-Hélène vers le port de Montréal. Source : NIPpaysage.
- Figure 7 : vue depuis le quai de l'Horloge vers l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.
- Figure 8 : vue depuis le pont Jacques-Cartier vers la rive nord de l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.
- Figure 9 : vue depuis la Cité du Havre vers l'île Notre-Dame. Source : NIPpaysage.

### Une évolution du paysage dans l'histoire

- Figure 1 : Tessons de vases du Sylvicole supérieur. Source : Ethnoscop Inc.
- Figure 2 : Pipe, Iroquoïens du Saint-Laurent, argile, site Dawson, entre 1475 et 1525. Source : Musée McCord, ©MMcC, M4243.
- Figure 3 : Pot, Iroquoïens du Saint-Laurent, argile, site Dawson, 1300-1600. Source : Musée McCord, ©MMcC, ACC1337.
- Figure 4 : Carte d'Hochelega. Copié le 19 décembre 1949 (original paru en 1556). Source : Archives de la Ville de Montréal (Archives VdeM), VM66-1P002.
- Figure 5 : Jacques Cartier avec trois bâtiments remonte le fleuve Saint-Laurent qu'il vient de découvrir, 1535, peint par Gudin, gravé par Chavane (18-). Source : Archives VdeM, BM7-2\_02P033-42036.
- Figure 6 : Carte géographique de la Nouvelle-France par Champlain, 1613, reproduction [1810-1887]. Source : Archives VdeM, BM005-3\_01P025.
- Figure 7 : Gravure, Femme et homme iroquois, Jacques Grasset de Saint-Sauveur, gravure, 1901. Source : Archives VdeM, BM7-2\_10P055\_C10-42366.
- Figure 8 : vue aérienne 1930-1935. Source : Archives VdeM, VM97-3\_01-066.
- Figure 9 : City of Montreal, St-Helen's Island Park, Revised general plan, TODD F., 1937. Source : Archives VdeM, VM066-6-P053-002.
- Figure 10 : Pique-nique au rond-point Dufferin, Archintre A., Crevier J.-A. 1876. Dans *L'île Sainte-Hélène, passé, présent et avenir : géologie, paléontologie, flore et faune*. Entre p. 20 et 21. Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), MIC/B524\24124 GEN.
- Figure 11 : vue aérienne de l'île Sainte-Hélène, 1955. Source : Archives VdeM, VM105-Y-1\_0292-001.

- Figure 12 : Piscines de l'île Sainte-Hélène, 18 août 1954. Source : Archives VdeM, VM166-D01901-17-14-001.
- Figure 13 : Vue aérienne des pavillons du Québec, de l'Ontario et du Canada, île Notre-Dame, Expo 67, 1967, Jean-Louis Frund. Source : Musée McCord, ©MMcC, MP-1994.1.2.340
- Figure 14 : plan de l'Expo 67 sur une carte postale. CCEU. 1967. Source : BANQ, CP 2748.
- Figure 15 : Le pavillon des États-Unis, sphère géodésique transparente. CCEU. 1967. Source : BANQ, CP 030136
- Figure 16 : Pavillon « Génie Créateur de l'Homme ». Source : Archives VdeM, VM97-Y\_1P213.
- Figure 17 : lac des Régates, Armour Landry, juin 1968. Source : Archives VdeM, VM94-EX117-010.
- Figure 18 : Terre des Hommes - Lac des Régates et Parc Notre-Dame, Louis-Philippe Meunier, 31 juillet 1969. Source : Archives VdeM, VM94-B062-012.
- Figure 19 : Perspective pour l'aire de jeux du Centre d'activité créatrice pour enfants, Pavillon canadien, Expo 67, Montréal. Cornelia Hahn Oberlander. Vers 1967. Source : Fonds Cornelia Hahn Oberlander, Centre Canadien d'Architecture, Don de Cornelia Hahn Oberlander.
- Figure 20 : Enfants jouant dans l'aire de jeux du Centre d'activité créatrice pour enfants, Pavillon canadien, Expo 67, Montréal. Cornelia Hahn Oberlander. H. D. Bancroft (photographe). 1967. Source : Fonds Cornelia Hahn Oberlander, Centre Canadien d'Architecture, Don de Cornelia Hahn Oberlander.
- Figure 21 : Sculpture *Hommage à Paul Éluard* réalisé par l'artiste Ossip Zadkine installée dans la roseraie du restaurant Hélène-de-Champlain sur l'île Sainte-Hélène à Montréal. Source : BANQ, Fonds Armour Landry P97,S1,D7251-7251.
- Figure 22 : Étang situé près du théâtre La Poudrière à l'île Ste-Hélène, 18 septembre 1969. Source : Archives VdeM, VM94-A0650-005.
- Figure 23 : construction du Bassin olympique, 1976. Source : Archives VdeM, VM94-B164-104.
- Figure 24 : Jeux olympiques 1976, Compétition Aviron, bassin olympique de l'île Notre-Dame. Source : Archives VdeM, VM94-Od04-049.
- Figure 25 : Grand prix du Canada, 8 octobre 1978. Source : Archives VdeM, VM094-42-019-G8-052.
- Figure 26 : Florales internationales. Source : Archives VdeM, VM94-42-007-F15-005.
- Figure 27 : La tourbière de la Baie James, Florales internationales. Roméo Meloche 1980. Source : Archives du Jardin botanique de Montréal.
- Figure 28 : parc-plage. Plan directeur de mise en valeur et développement du parc des îles. Source : SPJD.
- Figure 29 : couverture du plan directeur. Plan directeur de mise en valeur et développement du parc des îles 1993. Source : SPJD.
- Figure 30 : vue de l'île Sainte-Hélène, avec naturalisation du lac des Cygnes. Denis Labine 1993. Source : Archives VdeM, VM94-1993-0330-0161.
- Figure 31 : Espace 67, 2019. Source : SPJD.

### Un legs des époques passées : les témoins anthropiques

#### Le cadre bâti

- Figure 1 : Place des Nations. Source : NIPpaysage.
- Figure 2 : édicule de la station de métro de l'île Sainte-Hélène. Source : SPJD.
- Figure 3 : pavillon de la Corée. Source : NIPpaysage.
- Figure 4 : pavillon d'information. Source : NIPpaysage.
- Figure 5 : rotonde. Source : NIPpaysage.
- Figure 6 : Biosphère. Source : NIPpaysage.
- Figure 7 : sous-station électrique SH3. Source : SPJD.
- Figure 8 : pavillon Hélène-de-Champlain. Source : NIPpaysage.
- Figure 9 : tour de Lévis. Source : SPJD.
- Figure 10 : vespasiennes du P12. Source : SPJD.
- Figure 11 : Grande Poudrière. Source : SPJD.
- Figure 12 : pavillon PS4. Source : SPJD.
- Figure 13 : sous-station électrique - pont Jacques-Cartier. Source : SPJD.
- Figure 14 : bâtiment administratif de La Ronde. Source : NIPpaysage.
- Figure 15 : pavillon sous le pont Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.
- Figure 16a : ancien arsenal. Source : SPJD.
- Figure 16b : ancienne Petite Poudrière. Source : SPJD.
- Figure 16f : billetterie du Musée Stewart. Source : SPJD.
- Figure 17 : phare. Source : NIPpaysage.
- Figure 18 : ancien emplacement du blockhaus. Source : NIPpaysage.
- Figure 19 : chalet de la plaine des Jeux. Source : SPJD.
- Figure 20 : abri à pique-nique du secteur boisé. Source : SPJD.
- Figure 21 : abri pique-nique de la plaine des Jeux. Source : SPJD.
- Figure 22 : kiosque de perception de la navette fluviale. Source : NIPpaysage.
- Figure 23 : pavillon des Baigneurs. Source : SPJD.
- Figure 24 : pergolas. Source : NIPpaysage.
- Figure 25 : vespasiennes du jardin Le Petit Prince. Source : SPJD.
- Figure 26 : sous-station électrique SH2. Source : NIPpaysage.
- Figure 27 : bâtiment sanitaire. Source : NIPpaysage.
- Figure 28 : pavillon de restauration. Source : NIPpaysage.
- Figure 29 : pont de la Concorde. Source : NIPpaysage.
- Figure 30 : pont des îles. Source : NIPpaysage.
- Figure 31 : pont du Casino. Source : SPJD.
- Figure 32 : passerelle piétonne sous le pont de la Concorde. Source : SPJD.
- Figure 33 : pont de la guérite d'accès à l'amphithéâtre. Source : NIPpaysage.
- Figure 34 : passerelle piétonne nord. Source : NIPpaysage.
- Figure 35 : passerelle piétonne sud. Source : NIPpaysage.
- Figure 36 : pont Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.
- Figure 37 : pont de l'Expo-Express. Source : SPJD.
- Figure 38 : passerelle du Cosmos. Source : NIPpaysage.
- Figure 39 : pavillon de la Jamaïque. Source : SPJD.
- Figure 40 : pavillon du Canada. Source : SPJD.
- Figure 41 : maisonnette d'antan. Source : SPJD.
- Figure 42 : terrasse du lac. Source : SPJD.



Figure 43 : pavillon des activités nautiques. Source : SPJD.  
 Figure 44 : bloc sanitaire. Source : SPJD.  
 Figure 45 : bloc sanitaire. Source : SPJD.  
 Figure 46 : billetterie de la Plage. Source : SPJD.  
 Figure 47 : chalet de la Plage. Source : NIPpaysage.  
 Figure 48 : tour de départ du Bassin olympique. Source : SPJD.  
 Figure 49 : bassin d'aviron du Bassin olympique. Source : NIPpaysage.  
 Figure 50 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve. Source : NIPpaysage.  
 Figure 51 : Casino de Montréal (pavillon du Québec). Source : SPJD.  
 Figure 52 : Casino de Montréal (pavillon de la France). Source : SPJD.  
 Figure 53 : phare no-1. Source : SPJD.  
 Figure 54 : entrepôt-terrasse (canot-pédalo). Source : SPJD.  
 Figure 55 : tour Pirelli. Source : SPJD.  
 Figure 56 : pavillon de la Tunisie. Source : SPJD.  
 Figure 57 : gradins du Bassin olympique. Source : NIPpaysage.  
 Figure 58 : pavillon 76. Source : SPJD.  
 Figure 59 : tour d'arrivée du Bassin olympique. Source : SPJD.  
 Figure 60 : Quartier des athlètes. Source : NIPpaysage.  
 Figure 61 : hangar du Bassin olympique. Source : NIPpaysage.  
 Figure 62 : pavillon de services. Source : SPJD.  
 Figure 63 : station de pompage de l'usine d'épuration. Source : SPJD.  
 Figure 64 : passerelle du parterre. Source : SPJD.z  
 Figure 65 : pont des canaux. Source : NIPpaysage.  
 Figure 66 : passerelle du jardin du Québec. Source : SPJD.  
 Figure 67 : pont entre les marais filtrants et le lac des Régates. Source : SPJD.  
 Figure 68 : salle ouest du poste de pompage. Source : NIPpaysage.  
 Figure 69 : sous-station électrique SH1. Source : SPJD.  
 Figure 70 : station de pompage du lac des Cygnes. Source : SPJD.  
 Figure 71 : sous-station électrique SH4. Source : googleearth.  
 Figure 72 : station de filtration. Source : NIPpaysage.  
 Figure 73 : serres. Source : SPJD.  
 Figure 74 : sous-station électrique T29. Source : SPJD.  
 Figure 75 : entrepôt sous le pont. Source : SPJD.  
 Figure 76 : sous-station électrique. Source : SPJD.  
 Figure 77 : archidôme. Source : SPJD.  
 Figure 78 : mégadôme. Source : SPJD.  
 Figure 79 : édicule technique. Source : SPJD.  
 Figure 80 : édicule technique. Source : NIPpaysage.

#### Les œuvres d'art

Figure 81 : *Utopie*. Source : Jonathan Villeneuve.  
 Figure 82 : Alexander Calder, Trois disques, 1967  
 © 2020 Calder Foundation, New York / Artists Rights Society (ARS), New York / SOCAN, Montreal

Figure 83 : Yves Trudeau, *Le Phare du Cosmos*. ©Succession Yves Trudeau/SOCAN 2020. Photo SPJD, 2020.  
 Figure 84 : non titré. Source : SPJD.  
 Figure 85 : *La ville imaginaire*. Source : SPJD.  
 Figure 86 : *Migration*. Source : SPJD.  
 Figure 87 : *Puerta de la Amistad*. Source : SPJD.  
 Figure 88 : *Signe solaire*. Source : SPJD.  
 Figure 89 : *Cosmotome no 7, oh homme !* Source : SPJD.  
 Figure 90 : *Girafes*. Source : SPJD.  
 Figure 91 : *Orbite optique n°2*. Source : Ville de Montréal.  
 Figure 92 : *Arche d'Israël*. Source : SPJD.  
 Figure 93 : *Roche pleureuse*. Source : SPJD.  
 Figure 94 : *Totem Kwakiutl*. Source : SPJD.  
 Figure 95 : *Fontaine Wallace*. Source : SPJD.  
 Figure 96 : *L'arc*. Source : SPJD.  
 Figure 97 : *Ambulance Saint-Jean*. Source : SPJD.  
 Figure 98 : *Tête de Moai*. Source : SPJD.  
 Figure 99 : *Le Monde Polaire*. Source : SPJD.  
 Figure 100 : *Inukshuk*. Source : SPJD.  
 Figure 101 : *Dédale et Icare*. Source : Mathieu Lévesque, image numérique réalisée par Kevin Dubeau. 2020.  
 Figure 102 : *Acier*. Source : SPJD.  
 Figure 103 : *Iris*. Source : NIPpaysage.  
 Figure 104 : *Obélisque oblique*. Source : SPJD.

## ÉCOSYSTÈMES

### Historique

Figure 1 : Carte géologique de la ville de Montréal, 1913. Source : Archives VdeM, VM66-5P113.  
 Figure 2 : Campement militaire sur l'île Sainte-Hélène, photo John Henry Barton, vers 1864. Source : Archives VdeM, P90-YP3.  
 Figure 3 : Baigneurs sur la plage de l'île Sainte-Hélène, vers 1936. Harry Sutcliffe. Source : Musée McCord, ©MMcC, M2011.64.2.2.243.  
 Figure 4 : Parc sur l'île Sainte-Hélène, avec le port au loin, vers 1935. Harry Sutcliffe. Source : Musée McCord, ©MMcC, M2011.64.2.2.257.  
 Figure 5 : Construction des îles, 1963. Source : Archives VdeM, P110-Y\_05-006.  
 Figure 6 : Travaux sur les îles Ronde et Verte, 1 octobre 1963. Source : Archives VdeM, VM94-EX006-023.  
 Figure 7 : Terre des Hommes - Lac des Régates et Parc Notre-Dame, 31 juillet 1969. Source : Archives VdeM, VM94-B062-008.  
 Figure 8 : Terre des Hommes, Lac des Cygnes, 1978. Source : SPJD, CP34-20

Figure 9 : Construction du Bassin olympique, 15 janvier 1975 au 2 août 1976. Source : Archives VdeM, VM94-B164-073.  
 Figure 10 : Piste de l'île Notre-Dame, 1978. Source : Archives VdeM, VM94-Y-2\_01P092.  
 Figure 11 : prolongement du lac des Cygnes, Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, 1993. Source : SPJD.  
 Figure 12 : bassins reliés au lac des Cygnes. Source : SPJD.

### L'eau sous toutes ses formes

Figure 1 : canaux de l'île Notre-Dame. Source : NIPpaysage.  
 Figure 2 : étangs de la Grande Poudrière. Source : NIPpaysage.  
 Figure 3 : Parc-plage. Source : NIPpaysage.  
 Figure 4 : pente douce sous le pont Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.  
 Figure 5 : accès non aménagé dans le secteur nord-ouest de la Ronde. Source : NIPpaysage.  
 Figure 6 : matériaux grossiers constituant les rives. Source : NIPpaysage.  
 Figure 7 : vue obstruée par la végétation arbustive. Source : SPJD.  
 Figure 8 : rive est de l'île Sainte-Hélène - vue du pont des îles. Source : SPJD.  
 Figure 9 : vue obstruée par la végétation arborescente. Source : SPJD.  
 Figure 10 : nouvelle station de filtration du lac des Régates. Source : NIPpaysage.  
 Figure 11 : mare au Diable et station de pompage en arrière-plan. Source : SPJD.  
 Figure 12 : marais filtrants à proximité de la plage. Source : NIPpaysage.

### La strate arborée

Figure 1 : micocoulaie du mont Boullé. Source : NIPpaysage.  
 Figure 2 : diversité arboricole aux Floralies. Source : NIPpaysage.  
 Figure 3 : noyer cendré. Source : Kristjan / Domaine public. Récupéré de [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Juglans\\_cinerea\\_01.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Juglans_cinerea_01.jpg).  
 Figure 4 : érable noir Source : Daderot / CC0 1.0. Récupéré de [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Acer\\_nigrum\\_-\\_University\\_of\\_Kentucky\\_Arboretum\\_-\\_DSC09326.JPG](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Acer_nigrum_-_University_of_Kentucky_Arboretum_-_DSC09326.JPG). Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.en>.  
 Figure 5 : secteur des Floralies. Source : NIPpaysage.  
 Figure 6 : abords gazonnés du circuit Gilles-Villeneuve. Source : NIPpaysage.  
 Figure 7 : pavillon de la Jamaïque. Source : NIPpaysage.  
 Figure 8 : rond-point à la sortie de la passerelle du Cosmos, île Notre-Dame. Source : NIPpaysage.  
 Figure 9 : nerprun cathartique. Source : Franz Xaver / CC BY-SA 3.0. Récupéré de [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Rhamnus\\_cathartica\\_1.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Rhamnus_cathartica_1.jpg). Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>.

## MOBILITÉ ET EXPÉRIENCE

### La faune

Figure 1 : Ressources naturelles de l'île Sainte-Hélène, carte extraite de Synthèse des connaissances sur les ressources naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau | Secteur île Sainte-Hélène ouest, Kim Marineau, Montréal : Société du Parc des îles, 2005.

Figure 2 : Milieu physique et faune, carte extraite de la Demande de cas en vertu de l'article 22 de la LQE | Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, WSP, Montréal : Société du parc Jean-Drapeau, 2015.

## PROGRAMMATION

### Les espaces de programmation permanente

Figure 1 : plage Jean-Doré. Source : SPJD.

Figure 2 : Casino de Montréal. Source : SPJD.

Figure 3 : La Ronde. Source : SPJD.

Figure 4 : vue depuis la tour de Lévis. Source : NIPpaysage.

Figure 5 : Musée Stewart. Source : SPJD.

Figure 6 : jardins des Floralies. Source : NIPpaysage.

Figure 7 : Complexe aquatique. Source : SPJD.

Figure 8 : piste du circuit Gilles-Villeneuve. Source : SPJD.

Figure 9 : randonnée pédestre. Source : SPJD.

Figure 10 : pavillon de la Jamaïque. Source : NIPpaysage.

Figure 11 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve. Source : SPJD.

Figure 12 : tour de Lévis. Source : SPJD.

### Les espaces de programmation événementielle

Figure 1 : Piknic Électronik. Source : SPJD.

Figure 2 : Week-ends du monde. Source : SPJD.

Figure 3 : festival Osheaga. Source : SPJD.

Figure 4 : Île Soniq. Source : NIPpaysage.

### Les espaces oubliés

Figure 1 : roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain. Source : NIPpaysage.

Figure 2 : la Place des Nations Source : NIPpaysage.

Figure 3 : gradins pour le Grand Prix du Canada de Formule 1.  
Source : NIPpaysage.

### Historique

Figure 1 : Charles Le Moyne, second Baron de Longueuil. 1882-1884. Dans *Histoire des Canadiens-français, 1608-1880*. Source : BANQ, 0002726211.

Figure 2 : Montréal de l'île Sainte-Hélène, Meunier 1857. Source : Archives VdeM, VM94-Z1674.

Figure 3 : Le chemin, île Sainte-Hélène, vers 1875. William Notman. Source : Musée McCord, ©MMcC VIEW-567.1.

Figure 4 : Membres du comité L'Île Ste.Hélène, Annonce de traverse. A. Achintre et J.A. Crevier, 1876. Dans *L'île Ste. Hélène, passé, présent et avenir : géologie, paléontologie, flore et faune*, pages 65 et 101. Source : BAnQ, 917.1428 A 178i 1876.

Figure 5 : Le pont Jacques-Cartier depuis l'île Sainte-Hélène, Montréal, QC, photographie, Harry Sutcliffe, vers 1937. Source : Musée McCord, ©MMcC, M2011.64.2.2.242.

Figure 6 : Vues aériennes de l'emplacement de l'Expo 67, 5 septembre 1963. Source : Archives VdeM, VM94-EX005-001.

Figure 7 : Vues d'ensemble des chantiers de constructions et des pipelines, des vues sous le pont Jacques-Cartier. Source : Archives VdeM, VM94-EXd002-294.

Figure 8 : Extrait du *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967. Source : SPJD.

Figure 9 : Promenade en minirail sur le site, Gilbert Ouellet. 1967. Archives VdeM, P123\_1P025.

Figure 10 : balade en train lors de Terre des Hommes, 1979. Source : SPJD.

Figure 11 : stationnement P8, 1977. Source : Archives VdeM, VM94-B220-053.

### L'accès au Parc

Figure 1 : piste cyclable du pont Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.

Figure 2 : station de métro Parc Jean-Drapeau. Source : SPJD.

Figure 3 : arrivée de la navette fluviale sur l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.

### La mobilité au sein du Parc

Figure 1 : entrée du stationnement P8. Source : NIPpaysage.

Figure 2 : station de BIXI à proximité du pavillon d'information. Source : SPJD.

Figure 3 : marcheurs sur un sentier polyvalent. Source : SPJD.

### Les expériences du Parc

Figure 1 : sentiers du mont Boullé. Source : NIPpaysage.

Figure 2 : vue sur le pont Victoria depuis la piste cyclable. Source : NIPpaysage.

Figure 3 : marais filtrants du parc-plage. Source : NIPpaysage.

Figure 4 : jardin du Canada. Source : NIPpaysage.

Figure 5 : étangs de la Grande Poudrière. Source : NIPpaysage.

Figure 6 : immensité du Bassin olympique. Source : NIPpaysage.

Figure 7 : passage au-dessus du chenal Le Moyne. Source : NIPpaysage.

Figure 8 : sentier le long des canaux. Source : NIPpaysage.

Figure 9 : vue en contre-plongée du pont Jacques Cartier. Source : NIPpaysage.

Figure 10 : Place des Nations. Source : NIPpaysage.

Figure 11 : lac des Cygnes. Source : NIPpaysage.

Figure 12 : arrivée de la passerelle du Cosmos sur l'île Notre-Dame.

Source : NIPpaysage.

Figure 13 : ancien pont de l'Expo-Express. Source : SPJD.

Figure 14 : débarcadère de la navette fluviale. Source : NIPpaysage.

Figure 15 : dessous du pont Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.

Figure 16 : extrémité sud du Bassin olympique. Source : NIPpaysage.

Figure 17 : stationnement de La Ronde – Cap-sur-Mer. Source : SPJD.

Figure 18 : abords du sentier multifonctionnel entre le circuit et la rive sud de l'île Notre-Dame. Source : NIPpaysage.

Figure 19 : surface gazonnée entre le chemin du Chenal-Le Moyne et le stationnement P2. Source : NIPpaysage.

Figure 20 : abords du chemin Macdonald, secteur des buttes. Source : NIPpaysage.

Figure 21 : abords du chemin Macdonald, au pied du mont Boullé.

Source : NIPpaysage.

Figure 22 : talus au bord du Bassin olympique. Source : NIPpaysage.

Figure 23 : talus entre le chemin du Tour-de-l'Isle et le stationnement P8.

Source : NIPpaysage.

Figure 24 : signalétique au croisement des chemins du Tour-de-l'Isle et de La Ronde.  
Source : SPJD.

Figure 25 : piste du circuit Gilles-Villeneuve. Source : NIPpaysage.



# BIBLIOGRAPHIE

Achintre, A., Crevier J.-A. (1876). *L'île Ste-Hélène. Passé, présent et avenir*. Montréal. Des Ateliers du Journal Le National.

Agglomération de Montréal. (2015, janvier). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ\\_URBAINS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Schema20170301.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Schema20170301.pdf)

Beaulieu, A. (2017, 29 septembre). *Montréal, un territoire Mohawk?*. La Presse +, section DÉBATS, écran 9, Opinion Montréal, territoire Mohawk non cédé? Récupéré de [https://plus.lapresse.ca/screens/6d3952b1-6fcc-4fd5-8b58-f7f9783a1df1\\_\\_7C\\_\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/6d3952b1-6fcc-4fd5-8b58-f7f9783a1df1__7C__0.html)

Brosseau, C., Ackaoui, M., Giger, T., Lafontaine, L., Senécal, G., Boucher, J., Boivin, J. (2016). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.4\\_recherche\\_documentaire\\_prealable\\_evaluation\\_interet\\_patrimonial\\_de\\_lich\\_20160809.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.4_recherche_documentaire_prealable_evaluation_interet_patrimonial_de_lich_20160809.pdf)

Cha, J., Perras, M. (2018). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.5\\_recherche\\_documentaire\\_prealable\\_ile\\_notre-dame\\_20180914.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.5_recherche_documentaire_prealable_ile_notre-dame_20180914.pdf)

Ethnoscop. 2001. Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène. p. 19-20

Communauté métropolitaine de Montréal. (2012, avril). *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable* [Plan métropolitain d'aménagement et de développement]. Récupéré de [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/pmad\\_plan\\_metropolitain\\_amenagement\\_developpement.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/pmad_plan_metropolitain_amenagement_developpement.pdf)

Delâge, D. (2017, 29 septembre). Droits ancestraux et issus de traités à Montréal. *La Presse +*, section DÉBATS, écran 9, Opinion Montréal, territoire Mohawk non cédé?. Récupéré de [https://plus.lapresse.ca/screens/61e-85a8c-95fa-4744-b130-cd09c9c52468\\_\\_7C\\_\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/61e-85a8c-95fa-4744-b130-cd09c9c52468__7C__0.html)

Direction des transports, Ville de Montréal. (2017, décembre). *Mobilité au parc Jean-Drapeau: État des lieux, enjeux et premiers constats* [portrait de situation déposé dans le cadre des consultations publiques sur l'avenir du parc Jean-Drapeau]. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.2\\_rapport\\_mobilite.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.2_rapport_mobilite.pdf)

Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, Ville de Montréal. (2012). *Énoncé d'intérêt patrimonial de la Place des Nations, île Sainte-Hélène*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9.PLACE%20DES%20NATIONS.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9.PLACE%20DES%20NATIONS.PDF)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2016). *Énoncé de l'intérêt patrimonial du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20SAINTE-H%C9L%C8NE\\_%C9NONC%C9\\_FINAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20SAINTE-H%C9L%C8NE_%C9NONC%C9_FINAL.PDF)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2018). *Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20NOTRE-DAME\\_%C9NONC%C9\\_FINAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20NOTRE-DAME_%C9NONC%C9_FINAL.PDF)

Etang.ca. (2015, juillet). *Notes sur la visite des plans d'eau du parc Jean Drapeau de Montréal*. Récupéré de <https://canadianpond.ca/fr/>

Ethnoscop Inc. (2001). *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*. Montréal

Groupe Conseil UDA inc. (2017). *Rapport technique. Inventaire et caractérisation phytosanitaire des arbres du parc Jean-Drapeau*. Montréal.

Lamri R. et Pichouron N. (2017, 17 mars). *Planification de projet, Station de filtration 2016-2018*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.

La Roche, R. (2017, mai). *La construction des îles et de la Cité du Havre*. Récupéré de [ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/](http://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/)

Lemay, WSP. (2016, septembre). *Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, PAMV phase 1* (version finale) [Avant-projet définitif]. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.

Lemieux, F., Comeau, R. (2018). *Montréal n'est pas un territoire mohawk non cédé*. Récupéré de <https://ssjb.com/montreal-nest-pas-un-territoire-mohawk-non-cede/>

Lincourt, J.-J. (2017). *Plan maître forestier*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.

*Loi sur la qualité de l'environnement*. c. Q-2. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2/>

Marineau, K. (2005). *Synthèse des connaissances sur les naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Société du parc des Îles.

Ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec. (2013). *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. Récupéré de <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do;jsessionid=F12664A915C-0839C408BE44D92128799?methode=afficher>

Normandin, P.-A. (2018, juillet). *Parc Jean-Drapeau : le bruit des spectacles suivi en temps réel*. Récupéré de <http://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201807/24/01-5190671-parc-jean-drapeau-le-bruit-des-spectacles-suivi-en-temps-reel.php>

Oehmichen F. (1990). *L'avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame - Aménagement des berges*. Montréal.

*Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. c. Q-2, r. 35. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035/>

Radio-Canada. (2018, mai). *Toujours pas de limite de bruit au parc Jean-Drapeau*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1099848/volume-spectacles-ile-sainte-helene-ete-2018-montreal-saint-lambert>

*Règlement d'urbanisme de Ville-Marie*. 01-282 (Codification administrative à jour au 3 août 2017). Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_VMA\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/01\\_282\\_URBANISME.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/01_282_URBANISME.PDF)

*Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*. c. Q-2, r. 23.1 Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2023.1/>

*Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'île-Sainte-Hélène, 07-036*. (2007, septembre). Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons\\_pat\\_mtl\\_fr/media/documents/reglement\\_site\\_patrimoine\\_ile\\_sainte\\_helene.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_pat_mtl_fr/media/documents/reglement_site_patrimoine_ile_sainte_helene.PDF)

*Règlement sur le bruit, R.R.V.M. c. B -3* (Codification administrative à jour de juin 2014). Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_VMA\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R.R.V.M.%2C%20C.%20B-3%20R%C8GL.%20SUR%20LE%20BRUIT%20\\_CODIFI%20C9%202014-06-17%3B%20CA-24-216\\_\\_0.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R.R.V.M.%2C%20C.%20B-3%20R%C8GL.%20SUR%20LE%20BRUIT%20_CODIFI%20C9%202014-06-17%3B%20CA-24-216__0.PDF)

*Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal, 02-136*. (Codification administrative au 3 octobre 2016). Récupéré de <http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=4737&typeDoc=1>

*Règlement sur l'occupation du domaine public, R.R.V.M. c. O -0.1*. (Codification administrative à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie à jour d'avril 2016). Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_VMA\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R%2C%20C.%20O-0.1%20-%20CODIFI%20C9.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R%2C%20C.%20O-0.1%20-%20CODIFI%20C9.PDF)

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal. (2007). *Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène; analyse des valeurs patrimoniales*.

Société du parc des Îles et Ville de Montréal. (1996). *Convention sur le partage des rôles et responsabilités*.

Société du parc Jean-Drapeau. (2017). *Concevoir, émouvoir, pouvoir, savoir, avoir, voir grand* [Rapport annuel]. Montréal.

Société du parc Jean-Drapeau. (2018, août). *Calendrier prévisionnel des événements pour l'année 2019*.

Table de concertation du Conseil Régional de l'Environnement de Montréal sur le parc Jean-Drapeau. (2004, février). *Les espaces verts et bleus du parc Jean-Drapeau, un patrimoine montréalais à protéger*.

Tecsult. (2006). *Intégration des considérations environnementales à la démarche de révision du plan directeur du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Société du Parc des Îles.

Tessier S., mise à jour par Hamel S. (1996 et 2013). *Secteur des intercepteurs, Île Notre-Dame et Île Ste-Hélène, Programme de formation pour le PPSE de l'île Notre-Dame et PEI*. Service de l'eau, Ville de Montréal.

The Cornell Lab of Ornithology. (s.d.). *Ebird*. Récupéré de <https://ebird.org>

Valois N., Cha J. (2013). L'architecture de paysage de l'Expo 67. *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada*, 38 (2). Récupéré de [https://lacf.ca/sites/default/files/final%20journal%20article-JSEAC\\_Expo67\\_0.pdf](https://lacf.ca/sites/default/files/final%20journal%20article-JSEAC_Expo67_0.pdf)

Ville de Montréal. (2004, modifié en 2016). *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2761,3096652&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3096652&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Ville de Saint-Lambert. (s.d.). *La ville : Bruit au parc Jean-Drapeau*. Récupéré de <http://www.saint-lambert.ca/fr/la-ville/bruit-au-parc-jean-drapeau>

Voyagez Futé. (2018, 5 octobre). *Plan de mobilité durable* [diagnostic mobilité – relevé]. Montréal.

Williams, R. (2014). *Architecture de paysage du Canada*. Les Presses de l'Université de Montréal.

WSP (2015). *Demande de cas en vertu de l'article 22 de la LQE, Plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.





# 4

## PRINCIPES ET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT





## 4.1

# GRANDS CONSTATS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Le diagnostic physique et l'état des lieux du territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont permis de tirer de grands constats qui reflètent les différentes observations sur l'état actuel du parc Jean-Drapeau et mettent en lumière les principaux problèmes et défis en ce qui concerne son avenir.

# GRANDS CONSTATS

## CONTEXTE ET HISTOIRE

### Sous-valorisation des paysages du Parc

Le caractère insulaire unique du parc Jean-Drapeau n'est pas mis en valeur, tout comme la plupart des legs construits qui constituent son héritage patrimonial.

## ÉCOSYSTÈMES

### Fragmentation des écosystèmes

Les îles du Parc abritent de riches écosystèmes liés à la présence d'une grande diversité végétale et à l'omniprésence de l'eau. Cependant, leur fragmentation par les nombreuses routes et infrastructures empêche la concrétisation du fort potentiel de corridors écologiques.

## PROGRAMMATION

### Trop forte empreinte événementielle

La trop grande importance donnée à la vocation événementielle nuit à l'expérience actuelle de parc public et occasionne de nombreux désagréments pour les visiteurs. Ces perturbations sont attribuables aux longues périodes de montage et de démontage, aux vastes espaces d'entreposage, à la circulation de nombreux véhicules, aux clôtures permanentes et à la présence de nombreux espaces vacants.

## MOBILITÉ ET EXPÉRIENCES

### Trop forte présence de l'automobile








L'offre actuelle de mobilité n'est pas adaptée à l'échelle du Parc. Elle favorise l'automobile au détriment des transports actifs et alternatifs, ce qui explique la prolifération d'espaces de stationnement sur l'ensemble des deux îles.

La place prédominante de l'automobile nuit à l'expérience des visiteurs.



# PRINCIPES ET ACTIONS D'AMÉNAGEMENT

Les quatre grands constats énoncés ci-dessus ont servi de base au travail de réflexion qui a mené à l'élaboration de sept principes d'aménagement. Accompagnés d'actions, ces principes sont liés aux quatre thématiques du diagnostic physique et servent de lignes directrices aux propositions du *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030*.

-  Principe 01  
**Positionner le Parc à l'échelle métropolitaine et régionale**
-  Principe 02  
**Célébrer le caractère insulaire du Parc**
-  Principe 03  
**Mettre en valeur le riche héritage patrimonial**
-  Principe 04  
**Mettre en valeur les paysages aquatiques et leurs écosystèmes**
-  Principe 05  
**Favoriser la diversité et la connectivité des écosystèmes**
-  Principe 06  
**Assurer le continuum d'expériences paysagères du Parc**
-  Principe 07  
**Miser sur les expériences de mobilité pour découvrir le Parc**

## Thématiques

CONTEXTE ET HISTOIRE

ÉCOSYSTÈMES

PROGRAMMATION

MOBILITÉ ET EXPÉRIENCES

## PRINCIPE 01

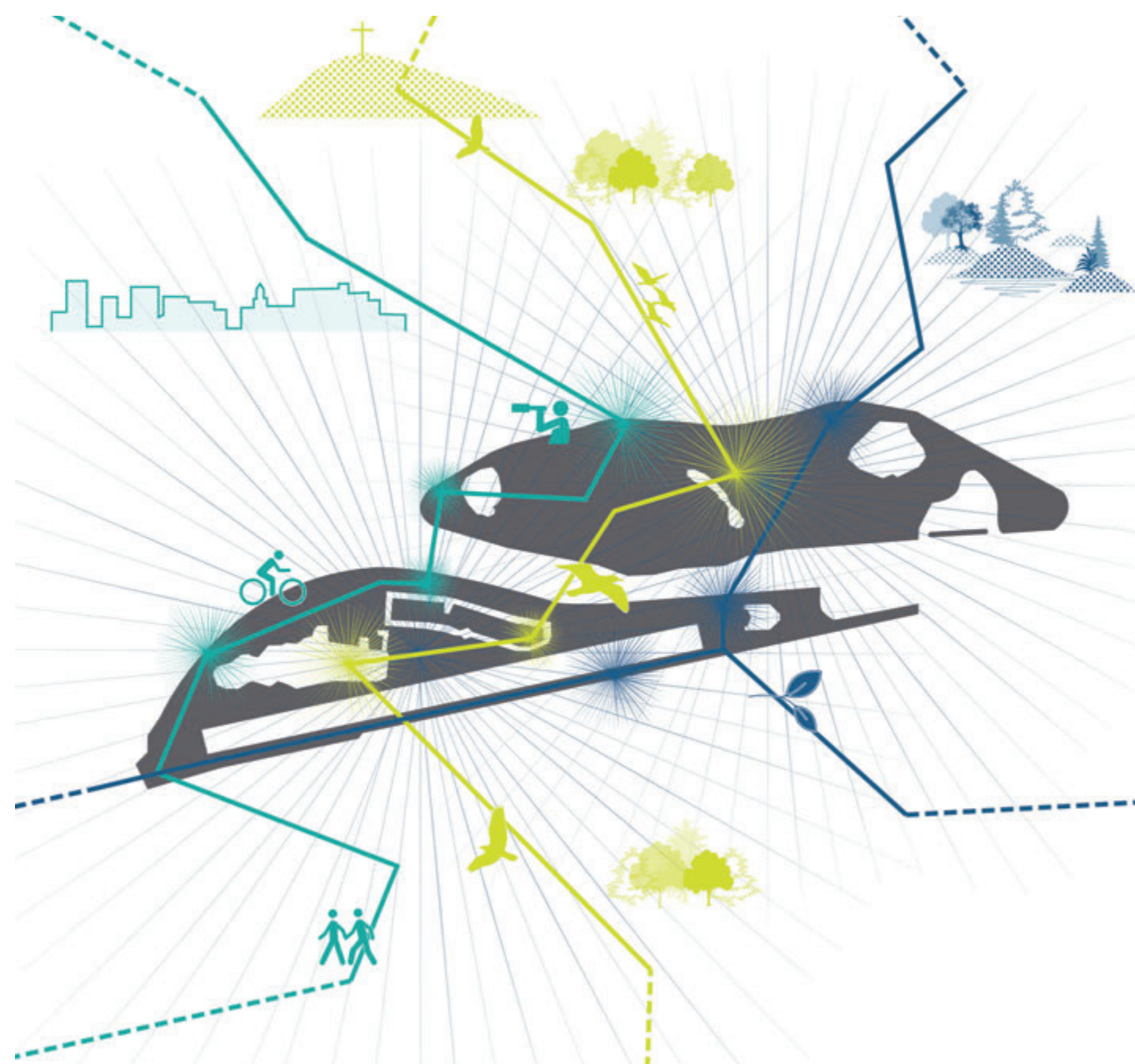
# POSITIONNER LE PARC À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE ET RÉGIONALE

En raison de sa taille et de son histoire, le parc Jean-Drapeau est un lieu significatif au cœur de l'archipel d'Hochelaga. Élément majeur du réseau des grands parcs montréalais, il est baigné par le fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre Montréal, d'une part, puis Longueuil et Saint-Lambert, d'autre part. Cet emplacement stratégique et son riche passé participent activement à son rayonnement et à son ancrage régional.

Premier grand parc public de Montréal, le parc Jean-Drapeau joue, dans l'histoire de la ville, un rôle comparable à celui du parc du Mont-Royal. Il constitue également un maillon clé du réseau de corridors écologiques qui se dessinent à l'échelle du Grand Montréal et de son chapelet de parcs métropolitains. Son insularité exige donc l'établissement de connexions claires avec les réseaux de mobilité et de parcs environnants pour maintenir l'intérêt du Parc et pour assurer l'achalandage nécessaire à sa vitalité future.

Le positionnement du Parc à l'échelle régionale est à établir par les moyens suivants :

- La mise en valeur de la relation historique avec le parc du Mont-Royal dans la continuité du lien fleuve-montagne ;
- L'affirmation identitaire du Parc dans le paysage montréalais ;
- Le renforcement de la connexion entre le Parc et son environnement urbain des rives nord et sud du fleuve ;
- La création de liens physiques, écologiques et symboliques avec les parcs métropolitains pour favoriser une meilleure connectivité avec le réseau vert urbain ;
- Des liaisons avec les corridors écologiques internes et externes pour assurer le déplacement de la faune et la dissémination de la flore afin de contribuer à l'enrichissement des écosystèmes urbains ;
- La connexion physique, visuelle, symbolique et écologique avec les 300 îles et îlots de l'archipel d'Hochelaga ;
- La connexion avec les réseaux cyclables, notamment le réseau de la Route verte, la Trame verte et bleue du Grand Montréal ainsi que la promenade fluviale du Saint-Laurent de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui relie notamment le parc Jean-Drapeau au Récréo-O-Parc de Sainte-Catherine par la digue de la Voie maritime ;
- La participation et l'intégration du Parc aux objectifs du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal*.



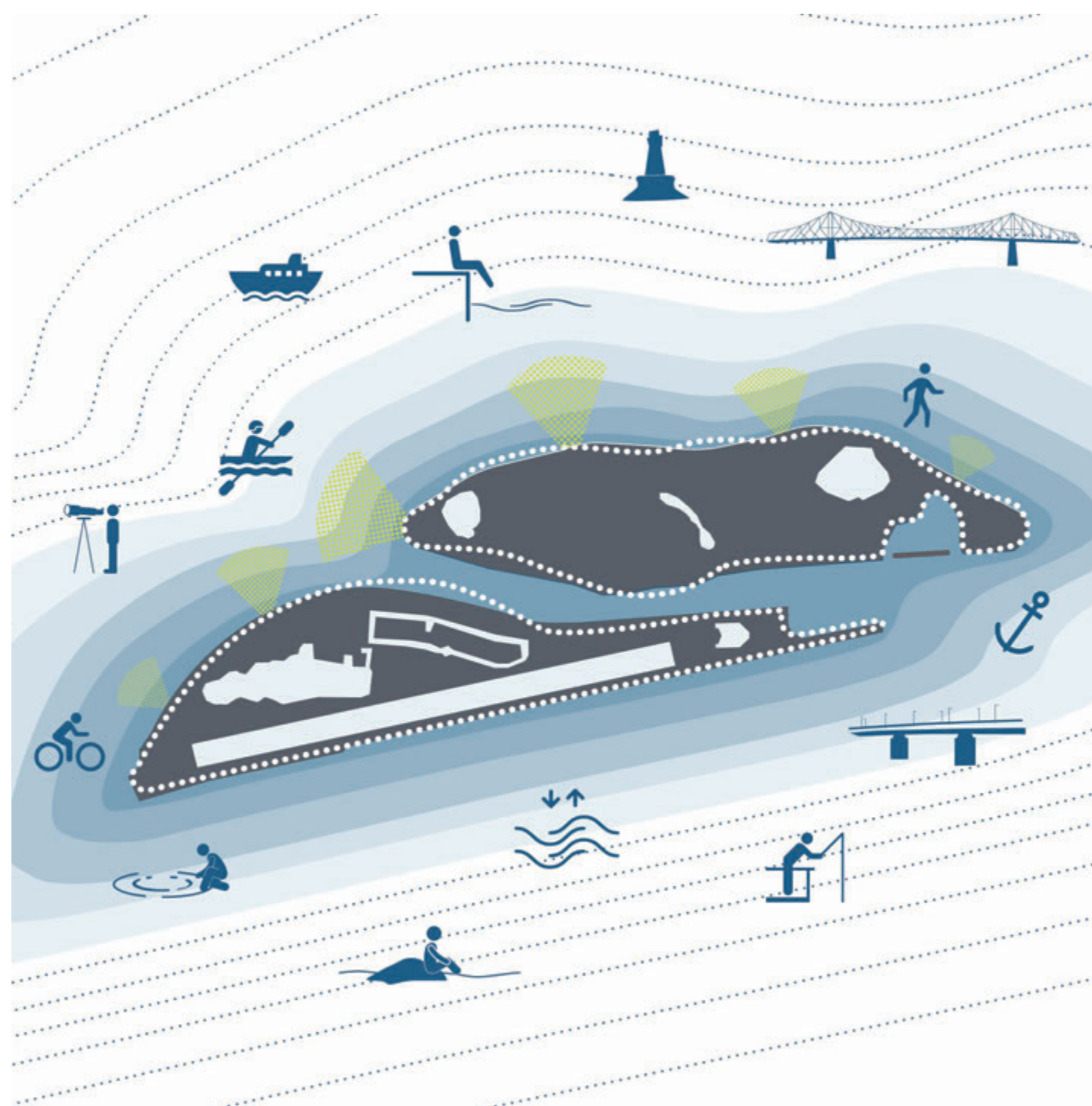


## CÉLÉBRER LE CARACTÈRE INSULAIRE DU PARC

Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, qui forment le parc Jean-Drapeau, sont baignées par les eaux du fleuve Saint-Laurent. Naguère appelé « parc des Îles », le Parc a un caractère tout à fait unique en raison du simple fait qu'il s'agit d'un parc urbain situé sur des îles. Ses limites sont donc tracées par les rives, qui offrent une interface exceptionnelle avec le fleuve ainsi qu'une multitude de panoramas. Ce caractère insulaire contribue à l'affirmation de l'identité spécifique du Parc et offre un vaste potentiel d'expériences visuelles et physiques avec le fleuve. La diversification et la multiplication des aménagements riverains sont à favoriser sur le territoire du Parc afin de contribuer à la réalisation du grand projet qui consistera à redonner aux citoyens un accès au fleuve.

La célébration du caractère insulaire exceptionnel du Parc doit être affirmée par les moyens suivants :

- La création d'une promenade riveraine continue sur les deux îles du Parc ;
- L'adoucissement des rives pour faciliter l'accès à l'eau ;
- La diversification des caractéristiques paysagères des rives ;
- La diversification des liens physiques avec le fleuve ;
- La mise en valeur des variations du niveau de l'eau afin de faire percevoir la métamorphose des paysages au fil des saisons ;
- La multiplication des liens visuels avec le fleuve ;
- L'aménagement de belvédères pour permettre d'admirer les panoramas exceptionnels ;
- La mise en scène des points de vue d'intérêt ;
- La mise en valeur du chenal Le Moyne grâce à la création d'accès physiques et visuels ;
- Le réaménagement de la passerelle du Cosmos, la réouverture du pont de l'Expo-Express et la construction d'un nouveau pont sur le chenal Le Moyne ;
- La création d'écosystèmes et d'habitats ;
- Le développement de l'accessibilité du site par bateau.





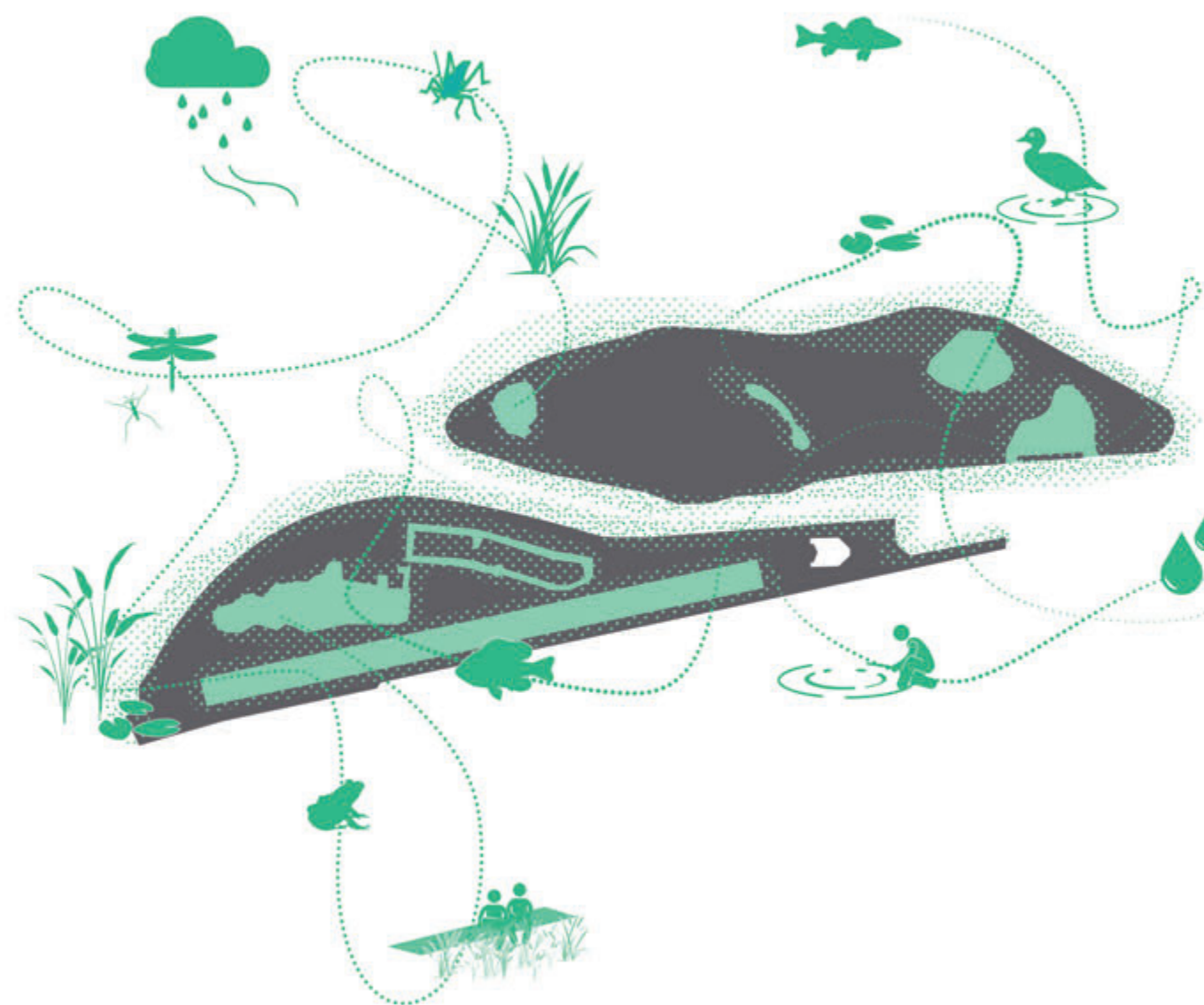


## METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AQUATIQUES ET LEURS ÉCOSYSTÈMES

Le parc Jean-Drapeau offre une gamme d'expériences riches et variées autour des paysages aquatiques. L'omniprésence de l'eau dans les divers écosystèmes du Parc est porteuse d'un fort potentiel d'innovation, notamment en ce qui a trait à l'application des pratiques de pointe dans le domaine de l'aménagement durable. La gestion optimale des eaux pluviales ainsi que l'augmentation de la valeur écologique des milieux humides et hydriques méritent d'être envisagées à l'échelle de l'ensemble du Parc. L'eau doit ainsi devenir génératrice d'idées afin de créer des milieux singuliers offrant une gamme variée d'activités et d'expériences. Au cœur de l'histoire du Parc et du travail de réflexion qui a entouré ses aménagements passés, l'eau est un élément de grande importance qui, pour maintenir son rôle déterminant dans l'identité du lieu, mérite d'être valorisé.

La mise en valeur des paysages aquatiques passe par les moyens suivants :

- L'élaboration d'une stratégie globale de gestion optimale des eaux pluviales ;
- L'aménagement de jardins de pluie pour récolter les eaux pluviales ;
- L'aménagement de marais filtrants pour traiter les eaux pluviales ;
- La création d'habitats abritant une faune et une flore aquatiques diversifiées ainsi que le renforcement de ceux qui existent déjà ;
- La création de milieux humides afin d'accroître la biodiversité du Parc ;
- La mise en œuvre de techniques de phytoremédiation ;
- L'intégration de certaines zones inondables.

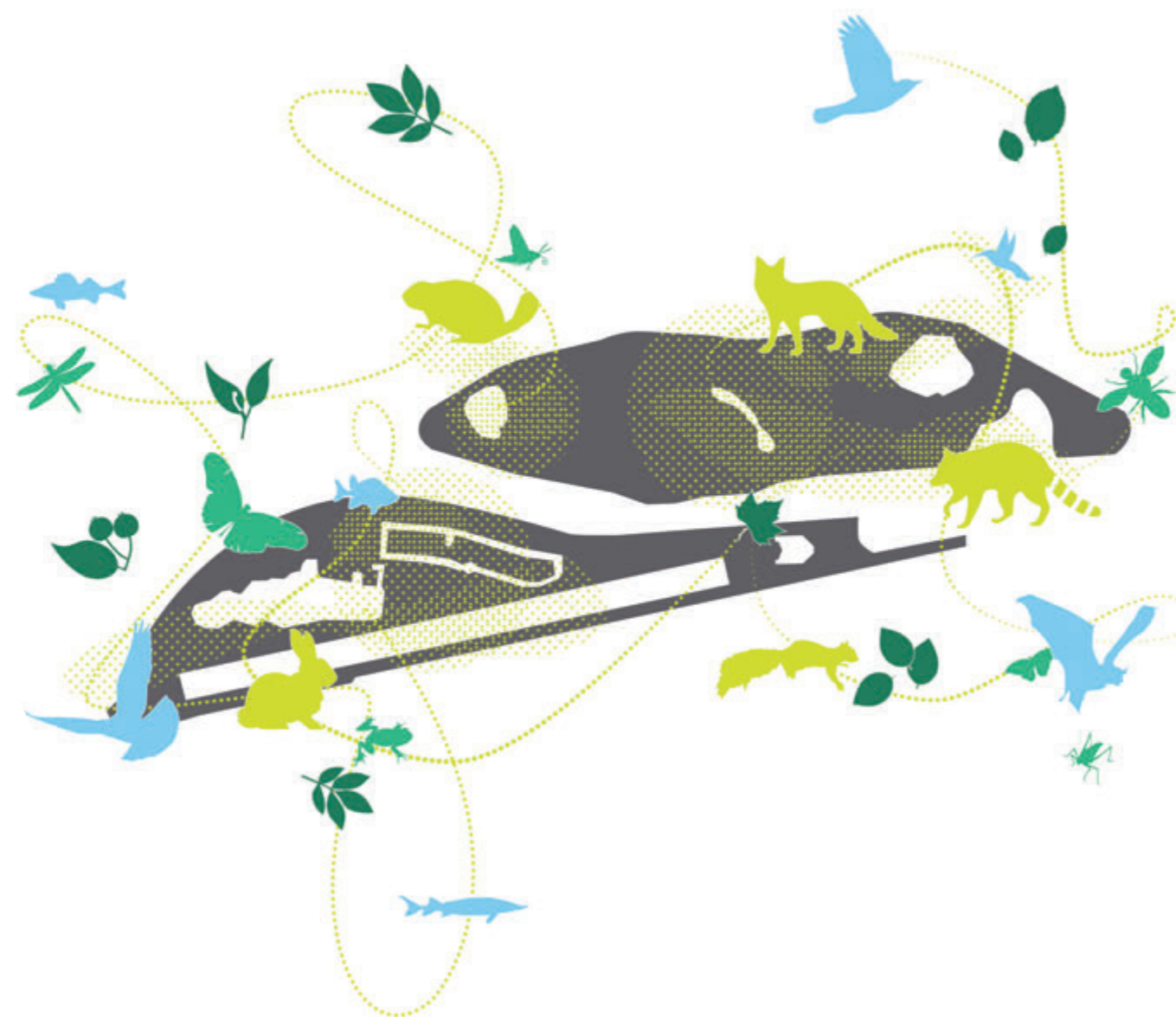


## FAVORISER LA DIVERSITÉ ET LA CONNECTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Le parc Jean-Drapeau est caractérisé par une flore et par une faune terrestres et aquatiques diversifiées. Malgré le fait qu'il soit essentiellement aménagé, le Parc abrite une grande quantité d'habitats. L'affirmation de cette particularité s'avère donc une priorité dans le cadre de la programmation future du Parc, alors qu'on tend actuellement à empiéter sur ces milieux fragiles. L'élaboration d'une vision d'ensemble durable se révèle d'une importance cruciale pour assurer la pérennité et la connectivité des écosystèmes, pour en orienter le développement et pour en multiplier les bénéfices écologiques.

La diversité et la connectivité des écosystèmes passent par les moyens suivants :

- L'établissement et le renforcement de corridors écologiques dépassant les limites du Parc ;
- La multiplication des expériences et des possibilités de contact entre la nature et les visiteurs ;
- Le maintien et l'accroissement global des espaces verts et de la canopée ;
- La gestion raisonnée de la végétation selon une logique durable ;
- Le maintien et l'implantation d'une flore diversifiée et indigène ;
- La substitution des espèces végétales atteintes de maladies (ex. : les frênes) ;
- Le contrôle des espèces exotiques envahissantes ;
- La protection de l'intégrité écologique de l'ensemble des aires boisées du mont Boullé ;
- La végétalisation des rives enrochées ;
- L'amélioration des conditions riveraines et aquatiques pour favoriser l'implantation d'habitats diversifiés, notamment pour les oiseaux, les amphibiens et les reptiles ;
- La création d'habitats pour accueillir l'avifaune migratrice et nicheuse ;
- La protection de la faune terrestre ;
- L'aménagement d'un réseau connecté entre les milieux aquatiques.





## ASSURER LE CONTINUUM D'EXPÉRIENCES PAYSAGÈRES DU PARC

Le parc Jean-Drapeau offre une grande variété d'activités et d'événements culturels, sportifs et récréatifs. La programmation diversifiée et hautement attractive qui y est proposée dépend totalement du paysage verdoyant du Parc. La vocation de parc urbain doit donc être valorisée en mettant avant tout l'accent sur une expérience paysagère à l'échelle des deux îles, ce qui permettra de reconnecter les nombreux points d'intérêt et lieux d'activité. L'attention doit porter sur les activités libres propres aux paysages du Parc pour en assurer l'appréciation en continu. Les éléments programmatiques doivent ainsi composer avec le seuil d'absorption des paysages pour assurer leur préservation.

Le continuum de l'expérience paysagère du Parc doit se traduire par les moyens suivants :

- La priorisation des expériences paysagères du Parc ;
- La création de nombreux espaces à occupation libre répartis sur les deux îles ;
- L'intégration de la programmation dans un plan d'ensemble cohérent ;
- L'amélioration de l'offre en matière de services publics et d'infrastructures ;
- L'utilisation de la mobilité comme élément générateur de continuité entre les divers lieux, les expériences personnelles et les activités publiques ;
- La conciliation de la programmation événementielle et des activités libres avec les paysages du Parc (mixité des usages et priorité accordée à la vocation de parc) ;
- La planification rigoureuse des lieux consacrés aux événements ;
- La délimitation claire des zones événementielles afin de permettre en tout temps l'accès aux aires du Parc destinées aux activités libres, et ce, en tenant compte des capacités de soutien des milieux naturels ;
- La conception et l'aménagement des infrastructures liées aux événements en prenant en considération ce qu'elles apportent au paysage du Parc entre les périodes événementielles ;
- La réduction de l'espace et du temps nécessaires au montage et au démontage des infrastructures et de l'équipement des événements ;
- L'intégration des espaces de transition oubliés pour assurer la continuité de l'expérience des visiteurs dans les paysages du Parc.







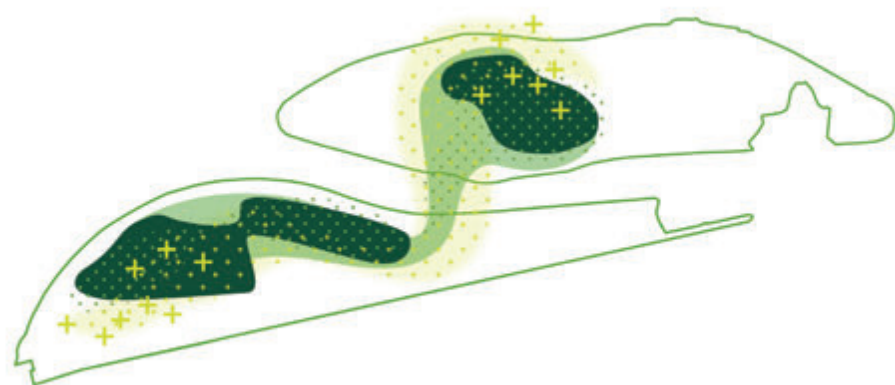
## 4.2

# CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

L'élaboration des principes d'aménagement a permis de concrétiser trois grands gestes d'aménagement destinés à la fois à répondre aux problèmes qui se posent à l'échelle des deux îles et à en exploiter le plein potentiel. Ensemble, ces trois grands gestes constituent le concept d'aménagement.

# LES TROIS GRANDS GESTES D'AMÉNAGEMENT

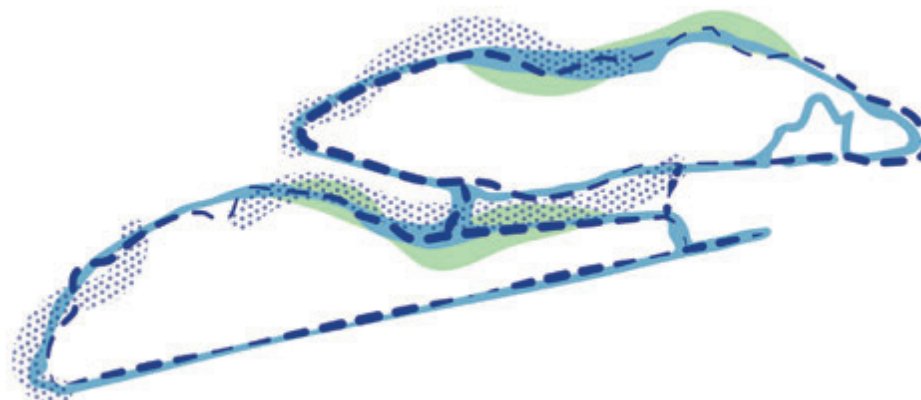
## LA LIAISON DES CŒURS DES DEUX ÎLES



Grâce à ce grand geste d'aménagement, les cœurs des îles sont reliés entre eux par de nouveaux paysages. La mise en valeur du cœur des deux îles au moyen de travaux d'aménagement et de conservation a permis de faire rayonner leurs qualités exceptionnelles et de les mettre à l'avant-plan comme centres historiques, patrimoniaux et écologiques du Parc.

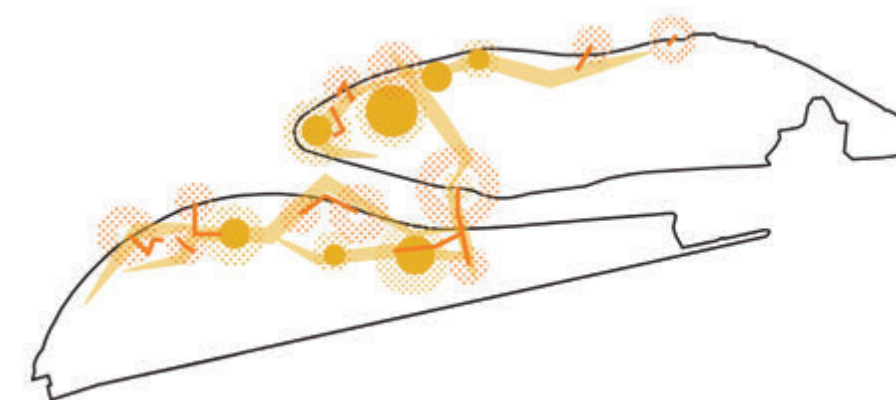
La création d'un corridor écologique entre ces noyaux de biodiversité, où la faune et la flore sont particulièrement abondantes, est un geste fort qui montre la volonté de restaurer la connectivité des écosystèmes au sein du Parc. Par ce geste, les interrelations entre le mont Boullé (l'île Sainte-Hélène d'origine) et le secteur des canaux sont complètement redéfinies.

## LA PROMENADE RIVERAINE

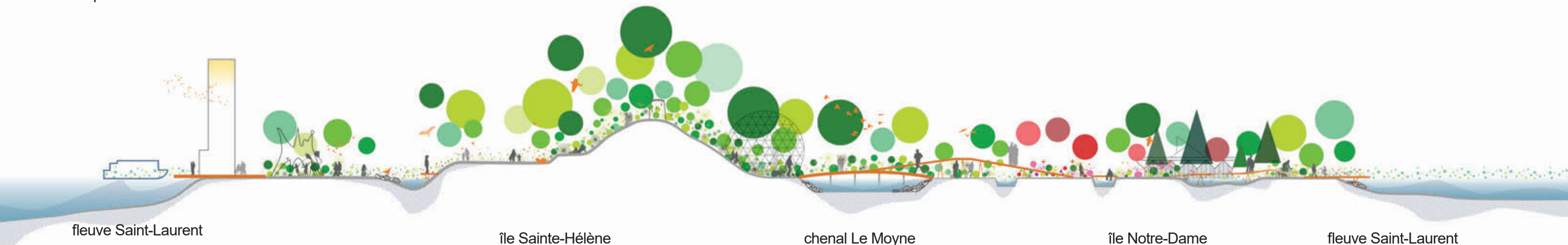


La promenade riveraine consolide le parcours des rives sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame en offrant un circuit continu sur 15 kilomètres. Elle permet de découvrir les paysages des rives ainsi que les panoramas sur le fleuve Saint-Laurent et même au-delà. En passant par la passerelle du Cosmos et le pont de l'Expo-Express, l'emprise de la promenade affirme la présence du chenal Le Moyne et multiplie les liens matériels et immatériels entre les deux îles. Des descentes ont été aménagées afin d'offrir un contact direct avec l'eau, renforçant par le fait même la relation entre le fleuve et les îles.

## LES ATTACHES ENTRE LES RIVES ET LES CŒURS



Ce grand geste d'aménagement est intimement lié à l'expérience de la promenade riveraine ainsi qu'à celle des centres historiques et écologiques du Parc. Les attaches comprennent une déclinaison d'objets paysagers qui permettent de décroquer et de relier les paysages enclavés tout en offrant une expérience unique de l'identité du Parc. Cette série de liens ponctuels et continus répartis sur les deux îles offre un nouveau regard sur des trésors oubliés et sur les paysages du fleuve tout en créant de nouveaux dialogues entre des ensembles autrefois isolés. De plus, ces attaches permettent la connexion écologique des habitats intérieurs avec les milieux riverains et avec le fleuve.



fleuve Saint-Laurent

île Sainte-Hélène

chenal Le Moyne

île Notre-Dame

fleuve Saint-Laurent





**CÉLÉBRATION  
DU GRAND PARC INSULAIRE  
GRÂCE À LA CONSOLIDATION  
DE SES RIVES ET DU CŒUR  
DES ÎLES SAINTE-HÉLÈNE ET NOTRE-DAME**





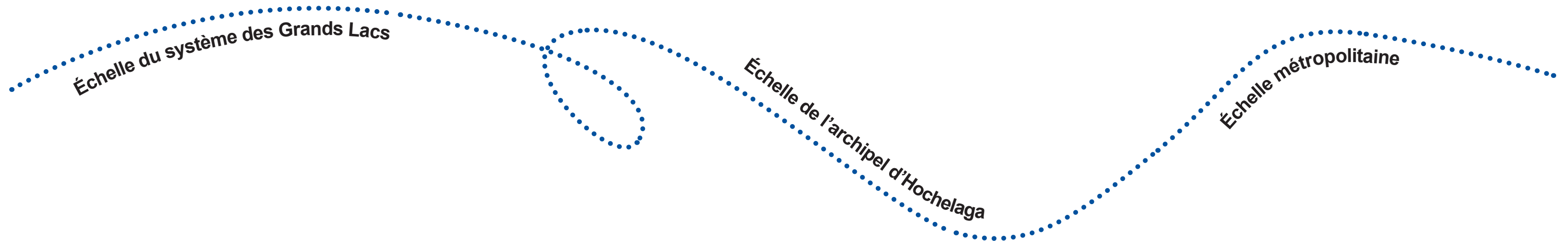


## 4.3

# PLAN DE LA PROPOSITION

La proposition d'aménagement présente la concrétisation des trois grands gestes d'aménagement en un seul projet ancré dans le territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Ce projet se traduit par des interventions qui allient l'aménagement et la conservation tout en poussant la réflexion à propos de l'ancrage du Parc dans un plus vaste contexte.

# DE L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DU SAINT-LAURENT...





...À L'ÉCHELLE DU GRAND PARC URBAIN









5

COMPOSANTES  
D'AMÉNAGEMENT





## 5.1

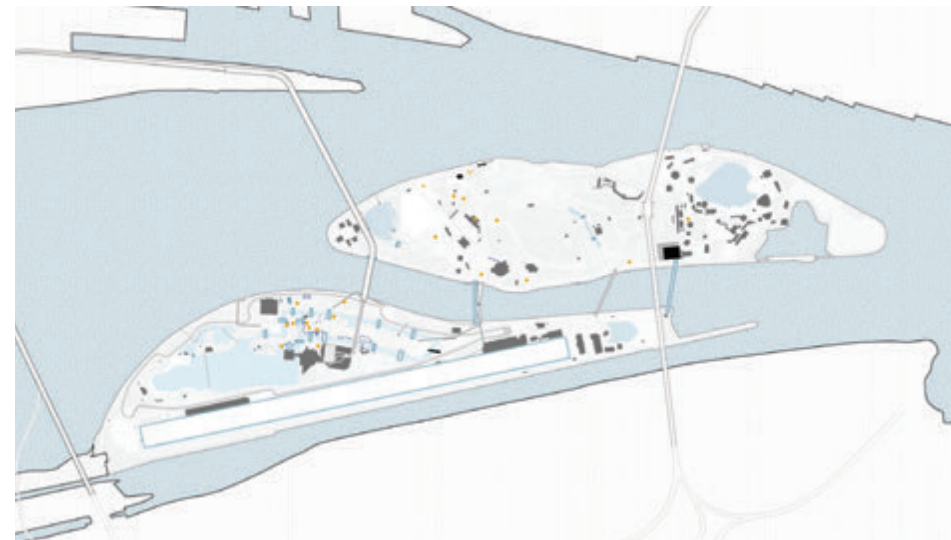
# COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Les trois gestes d'aménagement se concrétisent par des propositions qui s'appliquent aux quatre grandes composantes structurantes du Parc : les bâtiments, les œuvres d'art et les ouvrages d'art, le réseau de circulation et les surfaces minéralisées, les habitats végétaux et les milieux hydriques.

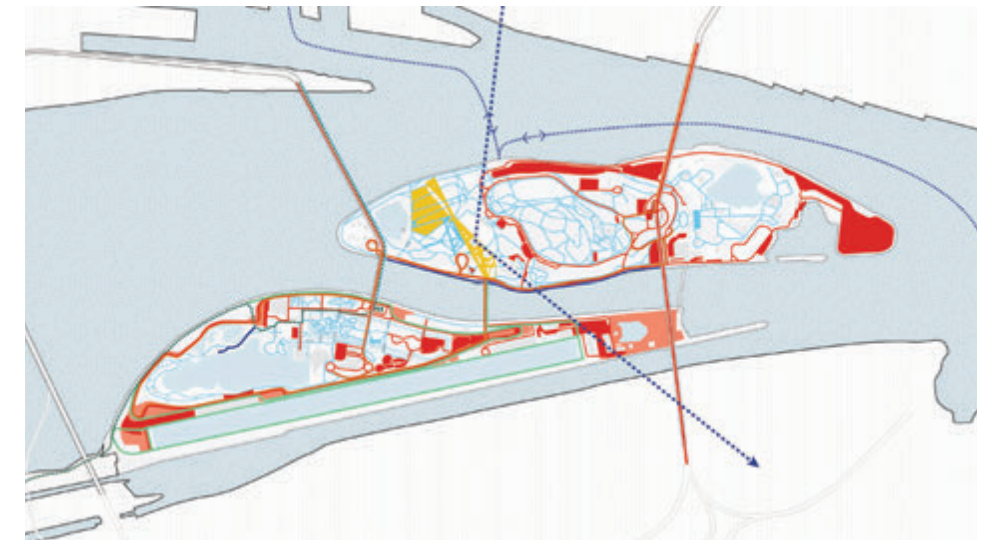
# COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Pour chacune de ces quatre composantes, un inventaire est dressé afin d'en comprendre la situation actuelle. L'analyse des intérêts et des problèmes ont permis de formuler des intentions d'aménagement qui se traduisent dans les plans et dans les diverses illustrations des propositions.

## BÂTIMENTS, ŒUVRES D'ART ET OUVRAGES D'ART



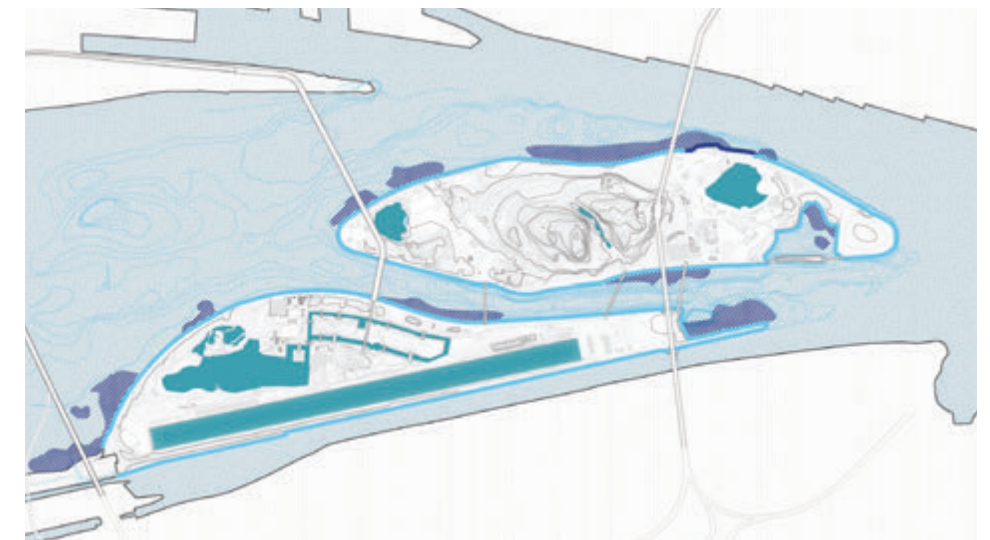
## RÉSEAU DE CIRCULATION ET SURFACES MINÉRALISÉES



## HABITATS VÉGÉTAUX



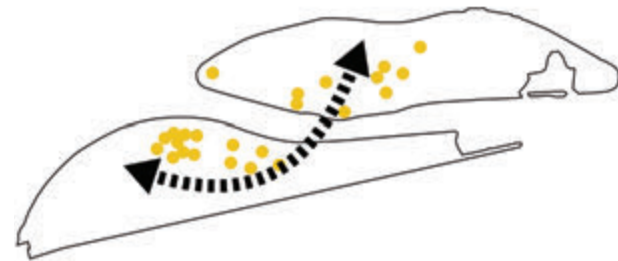
## MILIEUX HYDRIQUES





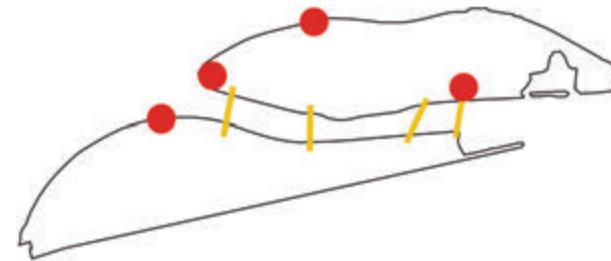
# LES BÂTIMENTS, LES ŒUVRES D'ART ET LES OUVRAGES D'ART

## LA LIAISON DES CŒURS DES DEUX ÎLES



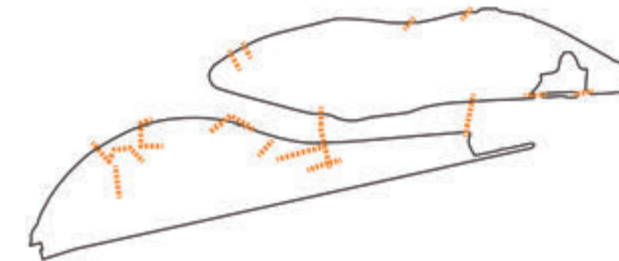
Mise en valeur, grâce à des travaux de restauration et de réhabilitation, du riche patrimoine bâti et de la collection d'œuvres d'art public

## LA PROMENADE RIVERAINE



Ponctuation de la promenade riveraine par l'implantation de pavillons de services ainsi que par la réhabilitation de la passerelle du Cosmos et du pont de l'Expo-Express

## LES ATTACHES ENTRE LES RIVES ET LES CŒURS



Implantation de structures ponctuelles de liaison sous forme de passerelles et de quais offrant de nouvelles expériences nourries par les innovations inspirantes de l'Expo 67

# LES BÂTIMENTS, LES ŒUVRES D'ART ET LES OUVRAGES D'ART

## INVENTAIRE

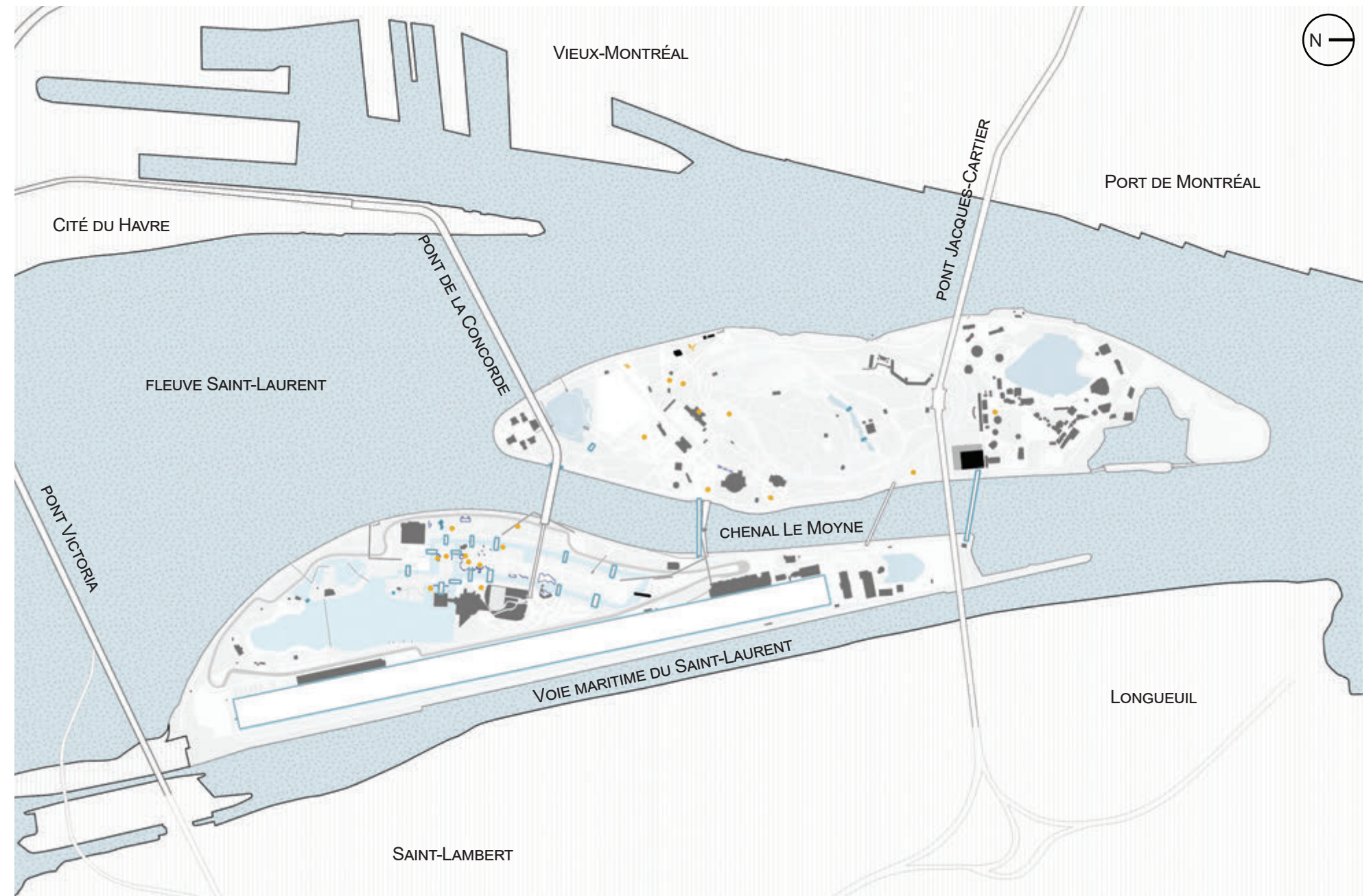
L'inventaire des bâtiments, des œuvres d'art et des ouvrages d'art permet de rendre compte de l'important corpus bâti du Parc. Ces œuvres architecturales, artistiques et paysagères ponctuent le territoire et témoignent de la riche histoire du Parc. On dénombre une soixantaine de bâtiments qui datent des grandes époques de développement et qui constituent la plus vaste collection de bâtiments au sein des grands parcs montréalais. Parmi ce corpus, trois édifices ont été désignés comme étant désuets, car ils ne répondent plus aux réalités actuelles et souhaitées du Parc : les pergolas et le bâtiment de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène ainsi que le bâtiment administratif de La Ronde. Par conséquent, leur démolition est préconisée.

La collection d'œuvres d'art est un témoin de l'histoire moderne du Parc, car la majorité du corpus artistique est composée d'œuvres datant de l'Expo 67. Ce corpus s'est enrichi de plusieurs œuvres d'art public depuis lors. De nos jours, elles font partie de l'identité du Parc, qui comporte la plus grande concentration d'œuvres d'art public au Canada.

Le cœur de l'île Notre-Dame est marqué par la présence de nombreux artefacts, témoins de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 et des Florales internationales de Montréal de 1980.

En raison de son insularité et de ses nombreux milieux hydriques intérieurs, le parc Jean-Drapeau compte bon nombre d'ouvrages d'art. Ainsi, le pont Jacques-Cartier rejoint l'île Sainte-Hélène puis franchit le chenal Le Moyne, l'île Notre-Dame et la Voie maritime du Saint-Laurent avant d'atteindre la Rive-Sud. Le pont de la Concorde relie la Cité du Havre à la pointe sud de l'île Sainte-Hélène avant de devenir le pont des Îles au-dessus du chenal Le Moyne, puis le pont du Casino ; c'est un lien direct entre l'île de Montréal et le Parc. La passerelle du Cosmos et le pont de l'Expo-Express constituent quant à eux deux liaisons au-dessus du chenal Le Moyne entre les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Les ponts des étangs de la Grande Poudrière et des canaux contribuent à mettre en valeur la présence de l'eau à l'intérieur même des îles. D'ailleurs, afin de mener à bien la proposition d'aménagement au sein de l'île Notre-Dame, un des ponts des canaux sera démolli.

Le Bassin olympique s'étire le long de la rive est de l'île Notre-Dame. Ouvrage d'art d'importance, c'est une installation unique en son genre au Canada.



### Les bâtiments, les œuvres d'art et les ouvrages d'art

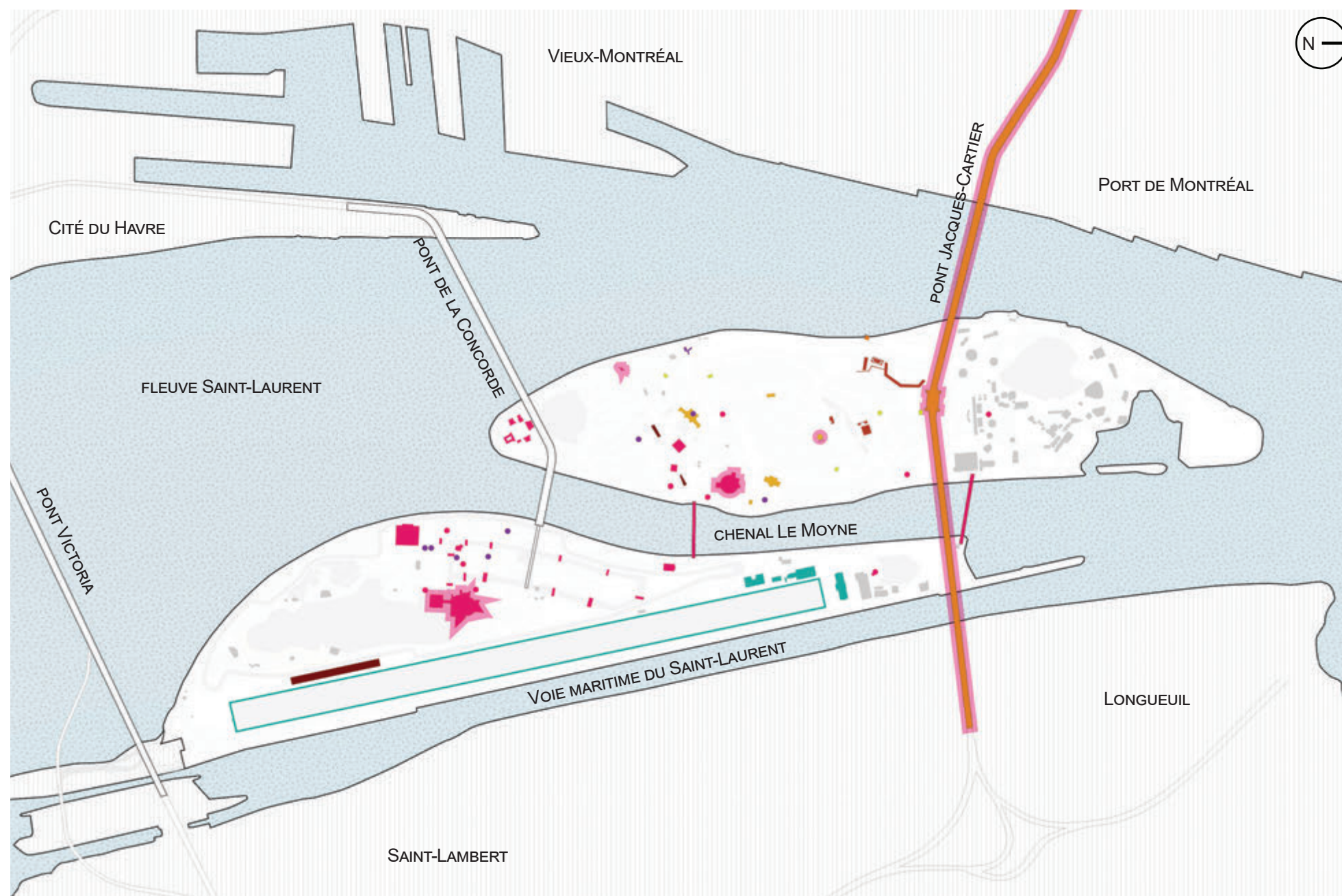
- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| ● bâtiments                          | ● œuvres d'art                           |
| ● démolition :                       | ~ artefacts de l'Expo 67 et des Florales |
| • pergolas de l'aire de pique-nique  | □ ouvrages d'art (ponts et bassin)       |
| • bâtiment de la navette fluviale    |  |
| • bâtiment administratif de La Ronde |  |
| • pont des canaux                    |  |



## INTÉRÊT ARCHITECTURAL, ESTHÉTIQUE ET/OU TECHNIQUE

L'intérêt architectural, esthétique et technique des bâtiments, des œuvres d'art et des ouvrages d'art a été défini dans les énoncés d'intérêt patrimonial de la Division du patrimoine de la Ville de Montréal. Le parc Jean-Drapeau a connu plusieurs grandes époques d'aménagement, et c'est en fonction de ces époques que le bâti d'intérêt a été subdivisé.

- **La période militaire**  
La conception des bâtiments de l'ancien site militaire les a intégrés au paysage de l'île Sainte-Hélène jusqu'à utiliser la pierre de brèche de l'île pour leur construction.
- **Le début XX<sup>e</sup> siècle**  
S'élevant au-dessus du paysage montréalais, le pont Jacques-Cartier réussit à allier l'esthétique à la technique grâce à un équilibre remarquable des proportions.
- **Les aménagements Frédérick G. Todd**  
La qualité générale des constructions et des aménagements élaborés par Frederick Gage Todd s'inscrit dans le mouvement City Beautiful et repose elle aussi sur l'utilisation de la pierre de brèche de l'île.
- **Les années 1950 et 1960**  
Les bâtiments conçus par la Ville de Montréal durant les années 1950 et 1960 sont intégrés au concept de « folies de jardin » de la promenade (*parkway*) conçue par Todd.
- **L'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967**  
Les œuvres d'art et les bâtiments conçus pour l'Expo 67, bien que de valeur variable, sont des legs importants de cet événement international sans précédent au Canada.
- **Les Jeux olympiques de 1976**  
Le Bassin olympique et certains bâtiments avoisinants représentent bien l'ensemble architectural des Jeux olympiques.
- **L'époque contemporaine**  
La qualité du corpus d'œuvres d'art public ajouté après 1967 et l'intégration de nouveaux bâtiments distinctifs respectent les nombreux patrimoines architecturaux des deux îles.



- **L'intérêt symbolique**  
Les bâtiments, les œuvres d'art et les ouvrages d'art d'intérêt symbolique sont définis comme des éléments emblématiques dont le rayonnement en matière de conception architecturale et artistique a une portée métropolitaine ou mondiale, notamment le pont Jacques-Cartier, la Biosphère, la tour de Lévis au sommet

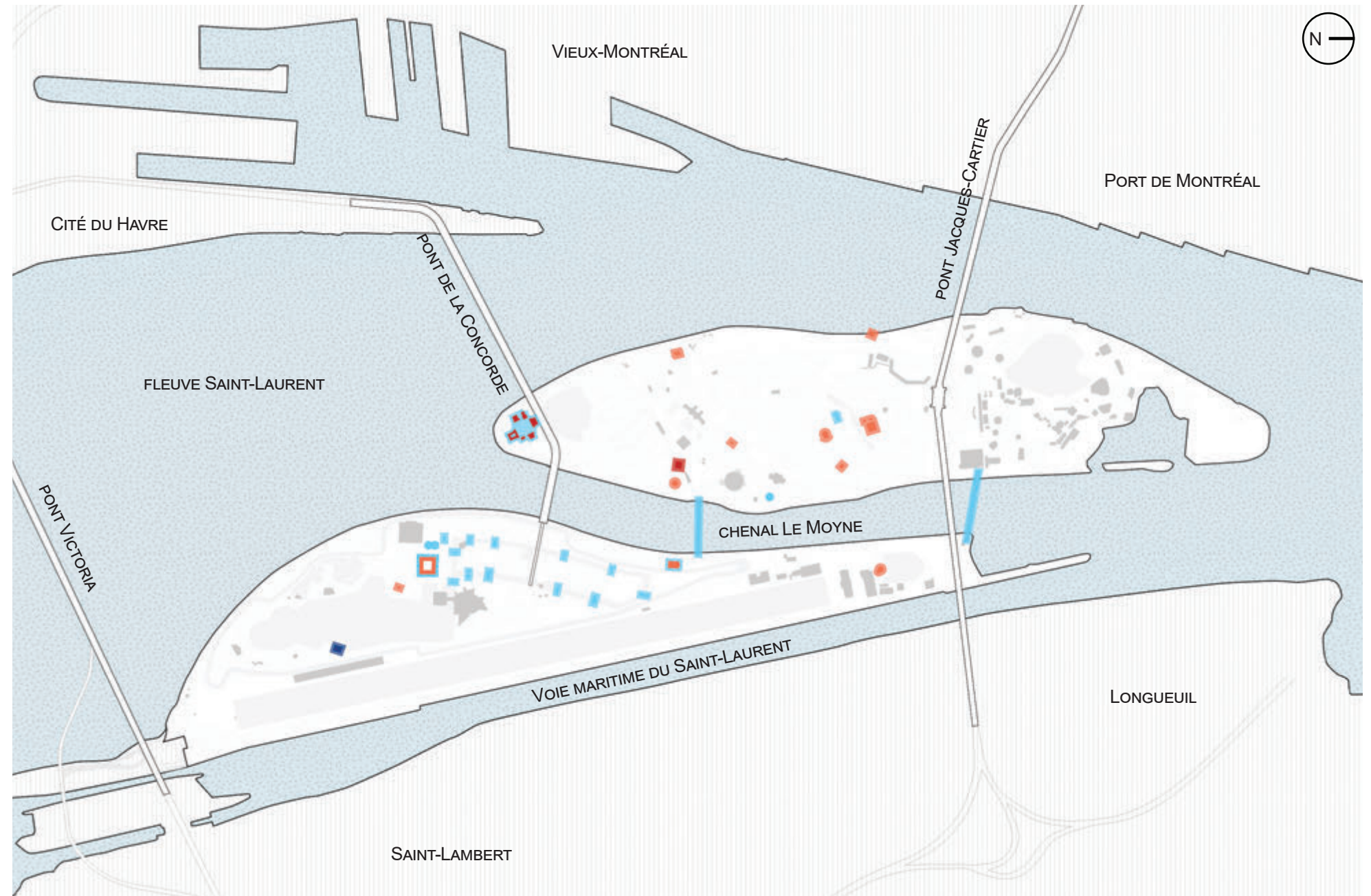
du mont Boullé, l'œuvre *Trois disques* de Calder ainsi que les pavillons de la France et du Québec, qui constituent aujourd'hui le Casino de Montréal.



## DÉFIS À RELEVER

La carte des défis liés aux bâtiments, aux œuvres d'art et aux ouvrages d'art est basée sur des inventaires effectués par la Direction des infrastructures et de la gestion de projets, responsable du maintien des actifs au parc Jean-Drapeau. La classification en diverses catégories a été réalisée selon le degré de nécessité des travaux et permet de démontrer qu'un certain nombre d'édifices sont ou bien en mauvais état physique, ou bien dénaturés en ce qui a trait à leur vocation ou à leur design d'origine.

- **État physique dangereux**  
Sont considérés comme étant dans un état physique dangereux les bâtiments condamnés nécessitant des travaux urgents avant leur réouverture afin d'assurer la sécurité du public. Cette catégorie comprend le pavillon de la Corée ainsi que les bâtiments et la structure de la Place des Nations.
- **Mauvais état physique**  
Sont considérés comme étant dans un mauvais état physique les bâtiments nécessitant des travaux majeurs à court terme (soit d'ici cinq ans au plus tard). Cette catégorie comprend principalement des pavillons de l'Expo 67 qui n'ont pas été construits dans un souci de permanence ainsi que des bâtiments de l'époque militaire.
- **Vocation d'origine fortement dénaturée**  
Sont considérés comme étant fortement dénaturés les bâtiments, les places, les œuvres d'art et les ponts dont les éléments distinctifs en matière de design ou la vocation ont été si fortement modifiés qu'ils ne sont plus porteurs de sens.
- **Non adapté aux besoins**  
Sont considérés comme étant non adaptés aux besoins les bâtiments dont l'architecture et le programme ne conviennent plus aux besoins actuels du Parc.





# PROPOSITION

## LES BÂTIMENTS

### Conservation et maintien

La Société du parc Jean-Drapeau a pour mandat d'assurer le maintien, de respecter l'intégrité et de veiller à la mise en valeur de l'ensemble des bâtiments des deux îles. Dans ce contexte, la majorité des bâtiments sont conservés et font l'objet d'un maintien selon les meilleures pratiques et les normes en vigueur.

### Restauration ou réhabilitation

Les bâtiments désignés comme étant dans un état physique dangereux ou mauvais ou dont la vocation a été jugée dénaturée feront l'objet de travaux de restauration ou de réhabilitation.

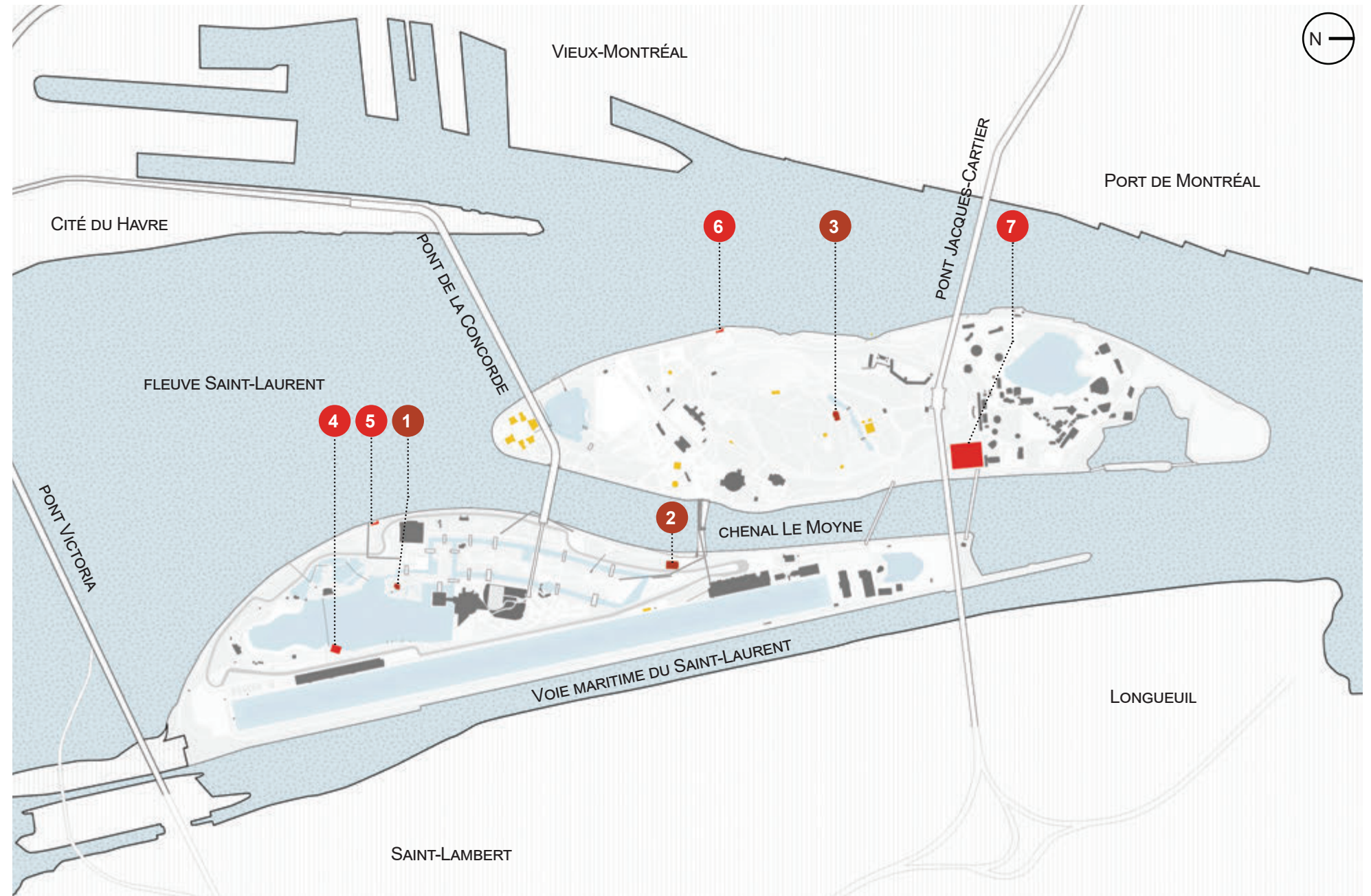
### Reconstruction

Trois édifices feront l'objet d'une reconstruction : 1- le blockhaus, incendié et détruit il y a 20 ans et qui sera intégré au parcours d'interprétation du Musée Stewart ; 2- la maisonnette d'antan, témoin des Floralies de 1980 et nichée au cœur du jardin du Québec ; 3- le pavillon de la Tunisie, dont la reconstruction respectera le concept d'origine pendant l'Expo 67.

### Nouvelles constructions

L'architecture des nouveaux bâtiments se fonde sur une expression fonctionnelle claire. En continuité avec l'identité du lieu, le choix des matériaux correspondra aux récents projets réalisés au parc Jean-Drapeau tout en renforçant la visibilité des pôles d'accès au site. L'expressivité des bâtiments s'inspirera du langage formel et graphique de Terre des Hommes.

La construction de l'édifice multifonctionnel à proximité du pont Jacques-Cartier est liée à la mise en œuvre du plan de mobilité. Doté d'une toiture verte publique, le bâtiment abritera des bureaux ainsi que des espaces de stationnement étagés raccordés aux réseaux piétonnier et cyclable ainsi qu'au réseau de transport collectif. Le tout sera relié au pont de l'Expo-Express, réaménagé pour le transport actif.



Les débarcadères de la navette fluviale deviendront de véritables points d'entrée au Parc. Dotés de quelques services, ils participeront à l'expérience des visiteurs en étant directement reliés au réseau de mobilité, tandis que leur architecture constituera un repère dans le paysage du Parc.

#### Les bâtiments

- conservation et maintien
- restauration ou réhabilitation
- reconstruction :
  - 1- maisonnette d'antan
  - 2- pavillon de la Tunisie
  - 3- blockhaus
- nouvelles constructions :
  - 4- terrasse du Lac
  - 5- débarcadère de la navette fluviale de l'île Notre-Dame
  - 6- débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène
  - 7- édifice multifonctionnel Jacques-Cartier



## Principes d'architecture



Figure 1 : minirail de l'Expo 67



Figure 2 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve



Figure 3 : enseigne de Molson Company Limited



Figure 4 : enseigne de Farine Fives Roses



Figure 5 : the Sky Garden Wildflower Roof topping the Kanes Sled Factory, Evesham

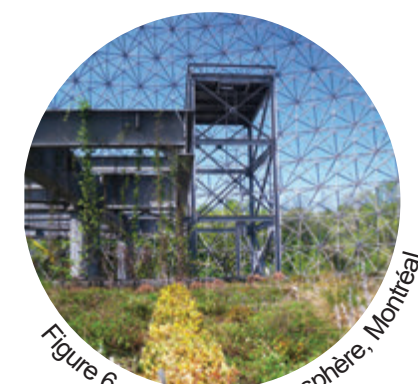


Figure 6 : toiture verte, Biosphère, Montréal

Structure évoquant le langage formel de l'Expo 67

Des formes géométriques expressives à l'instar des supports du minirail de l'Expo 67 ou du paddock.

Signalisation identitaire

Présence d'une signalisation à portée symbolique visible des quartiers montréalais adjacents.

Toitures vertes

Toitures végétalisées publiques, intégrées à l'architecture, à l'exemple des toitures vertes de la Biosphère.



Figure 7 : kiosque Espace 67, photo 1



Figure 8 : kiosque Espace 67, photo 2



Figure 9 : tour de l'horloge, Montréal



Figure 10 : phare de l'île Sainte-Hélène, Montréal



Figure 11 : pavillon du Québec

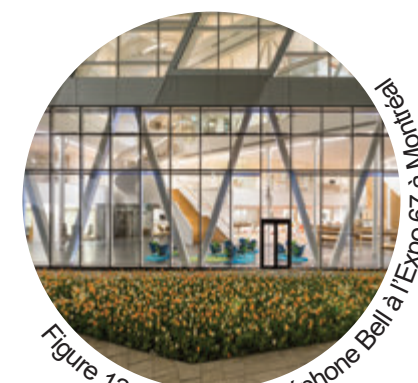


Figure 12 : pavillon du téléphone Bell à l'Expo 67

Transparence et perméabilité

Grandes baies vitrées pleine hauteur, bois et panneaux métalliques à l'instar des pavillons de l'Espace 67.

Signal vertical (phare, balise lumineuse)

Éléments phares en rives servant de point de repère à l'instar de la Tour de l'horloge et du phare de l'île Saint-Hélène

Socle public

Surface publique traversante assurant le lien entre les bâtiments et le parc à l'instar notamment du Pavillon du Québec de l'Expo 67.



## Matériaux

### Garde-corps :

- mailles en acier inoxydable sur les quais
- vitré sur les toitures

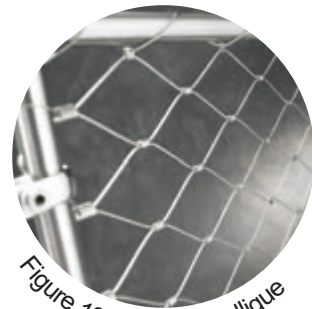


Figure 13 : maille métallique



Figure 14 : garde-corps vitré

### Façades :

- panneaux en acier plein et perforé blanc
- effet de dégradé dans la transparence



Figure 15 : façade panneaux acier 1



Figure 16 : façade panneaux acier 2

### Revêtement pour le sol et le plafond :

- plancher en platelage de bois
- soffite ajouré en lames de bois



Figure 17 : revêtement de sol

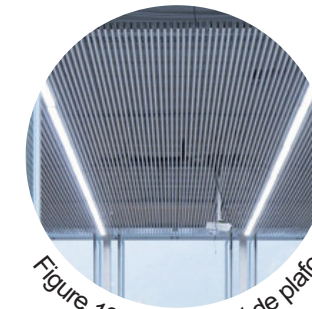


Figure 18 : revêtement de plafond

### Vitrage :

- mur rideau en vitrage clair transparent
- semi-translucide pour les zones de travail



Figure 19 : vitrage transparent

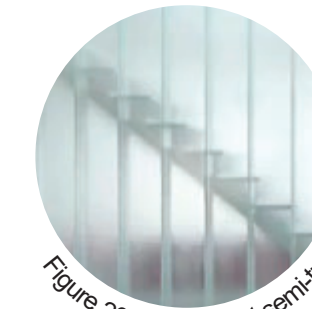
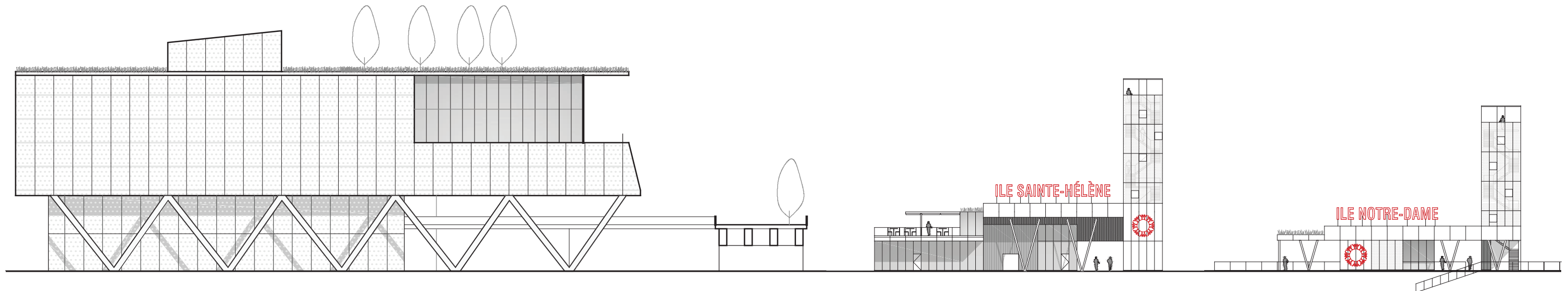


Figure 20 : revêtement semi-translucide

## Nouvelles constructions



Édifce multifonctionnel Jacques-Cartier

cf. chap. 7, entité paysagère n° 12

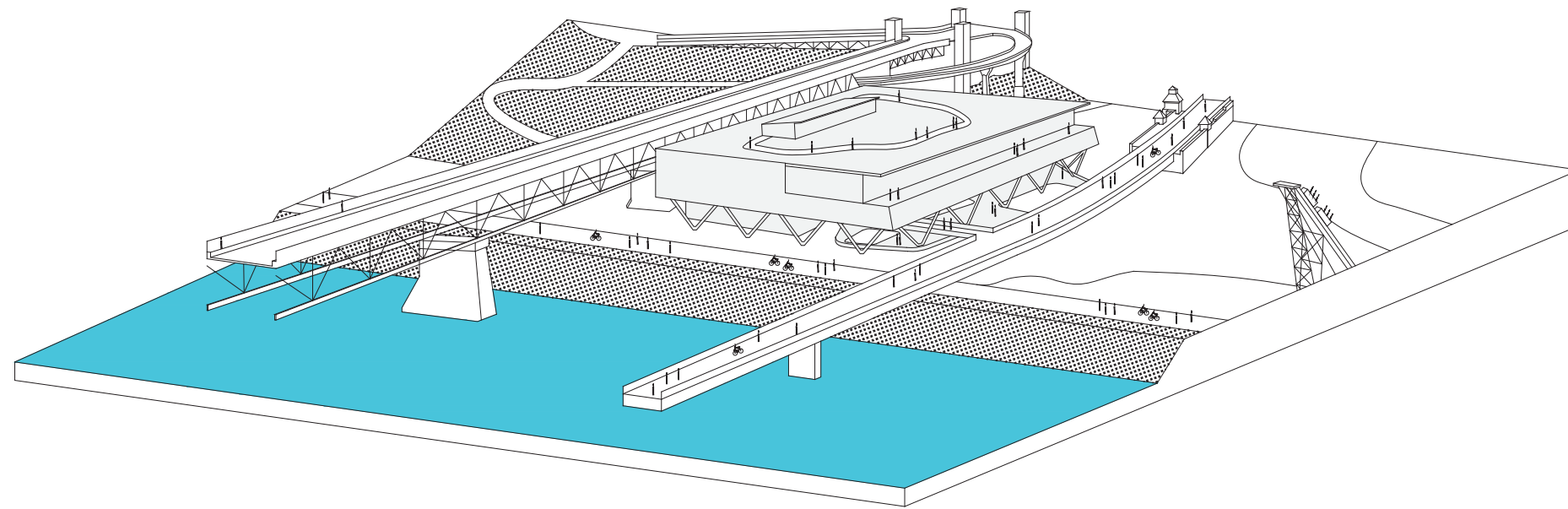
Débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène

cf. chap. 7, entité paysagère n° 3

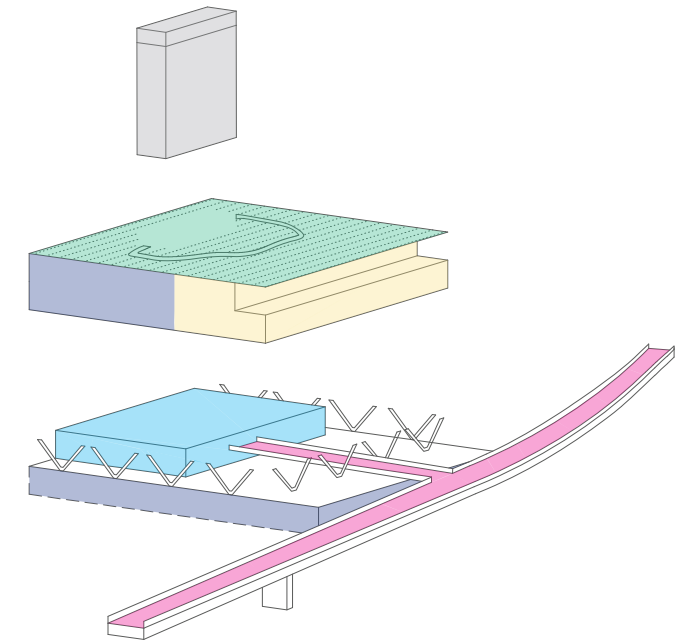
Débarcadère de la navette fluviale de l'île Notre-Dame

cf. chap. 7, entité paysagère n° 30

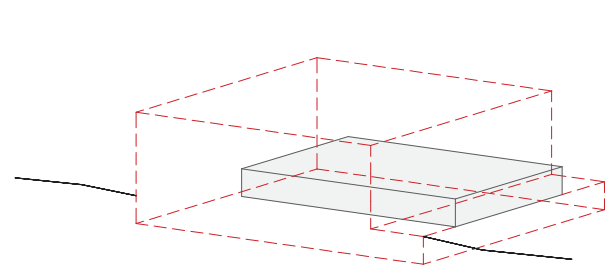
# Édifice multifonctionnel Jacques-Cartier



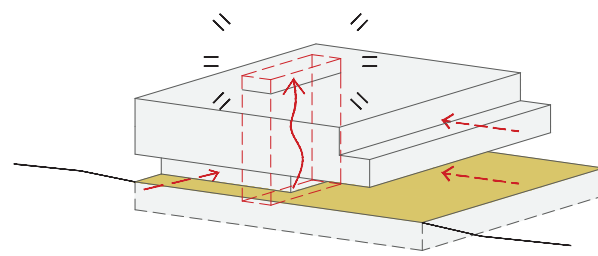
- Bureaux administratifs et garages
- Stationnements étagés
- Toiture verte
- Accès public - Pôle de mobilité
- Passerelle piétonne
- Circulation verticale



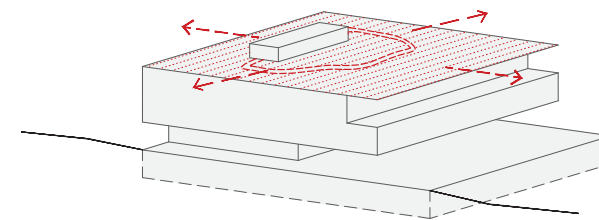
Répartition des fonctions



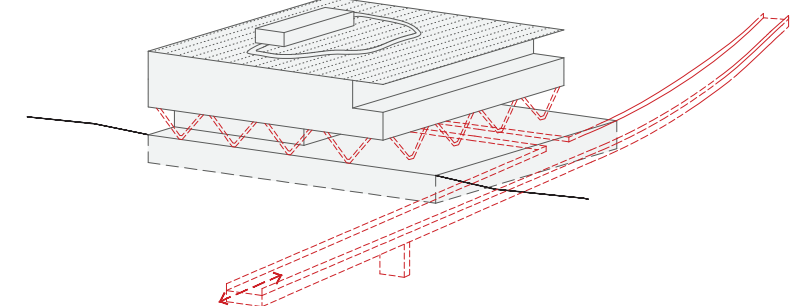
Situation existante  
Volumétrie proposée



Circulation verticale  
Socle public



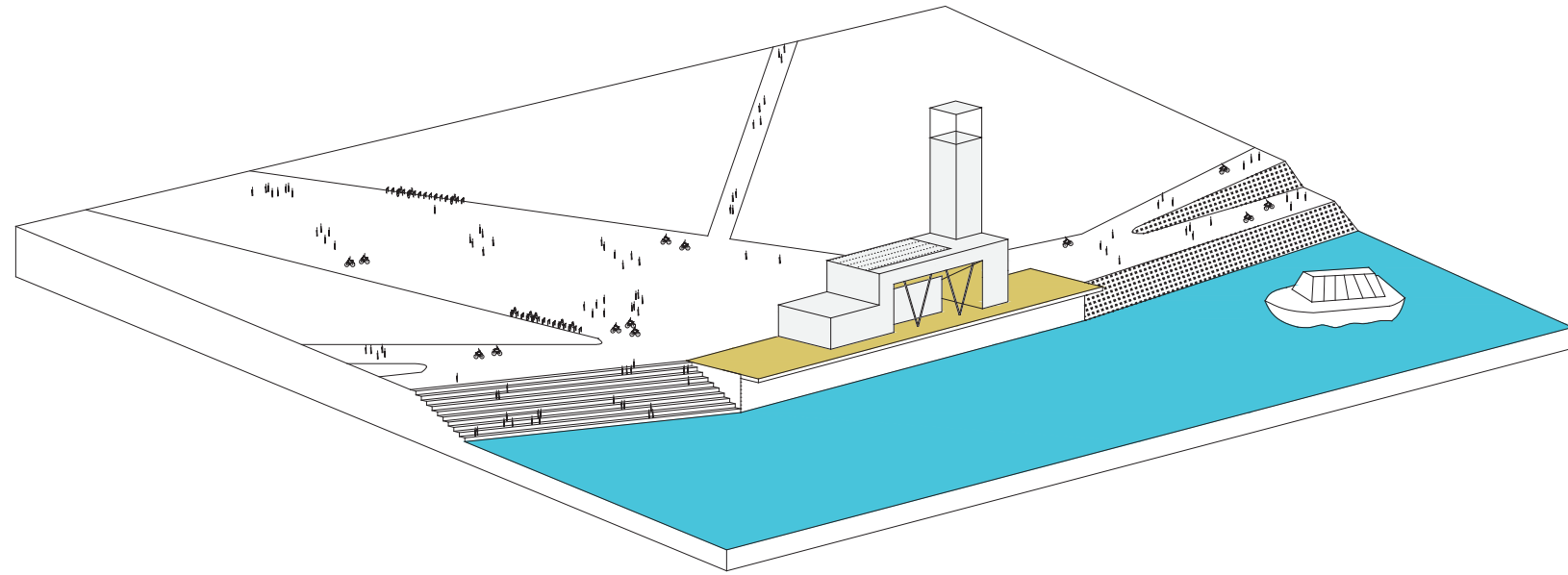
Toiture verte  
Terrasse belvédère



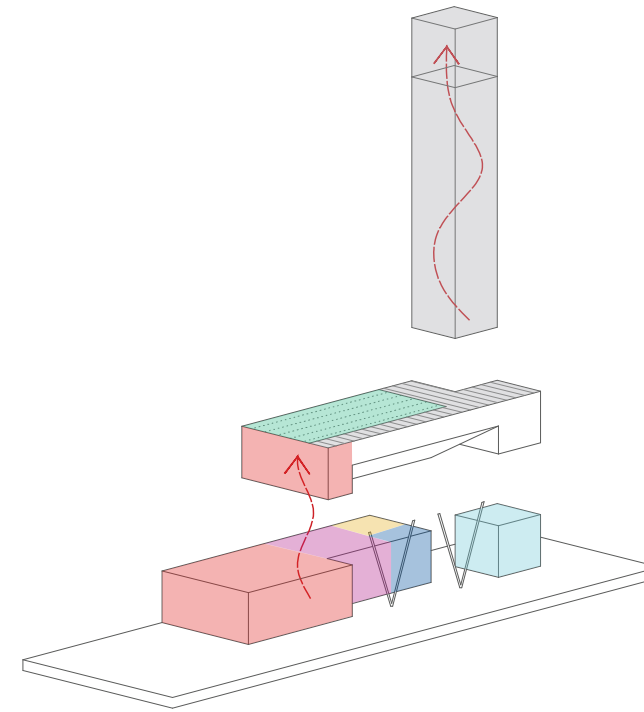
Structure évoquant le langage formel de l'Expo 67  
Connexion avec le pont de l'Expo-Express



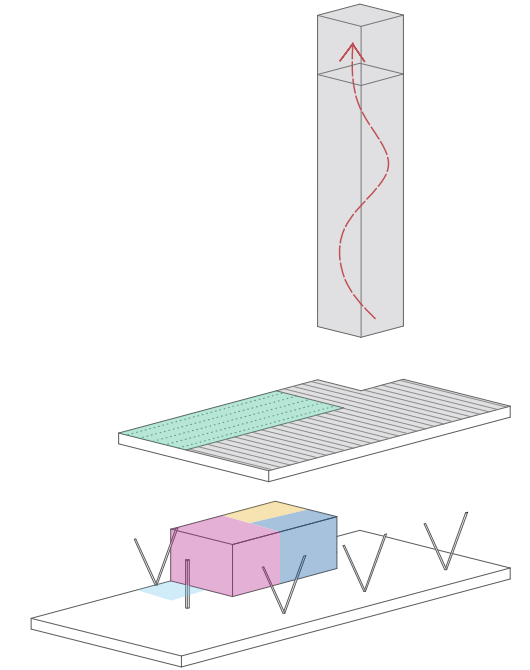
## Débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène



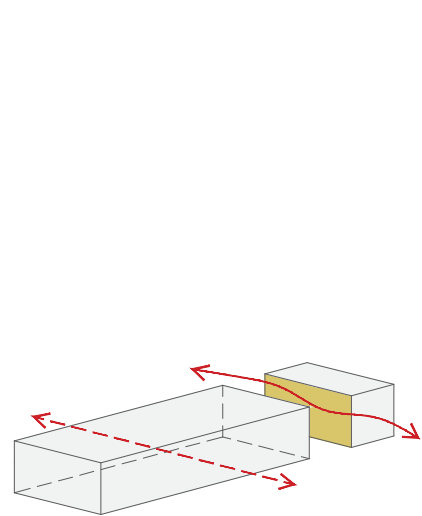
- Billetterie
- Café
- Réparation de vélo
- Tour d'observation
- Boutique souvenirs
- Toiture verte
- Sanitaires
- Belvédère



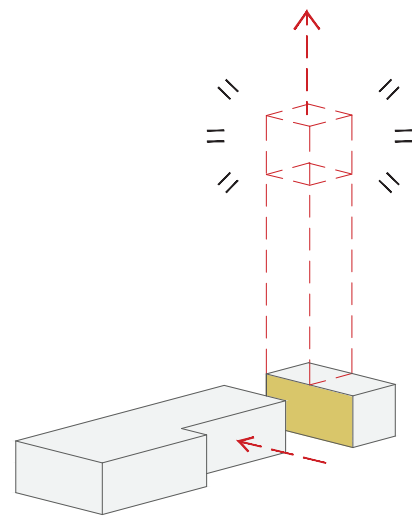
Débarcadère de l'île Sainte-Hélène



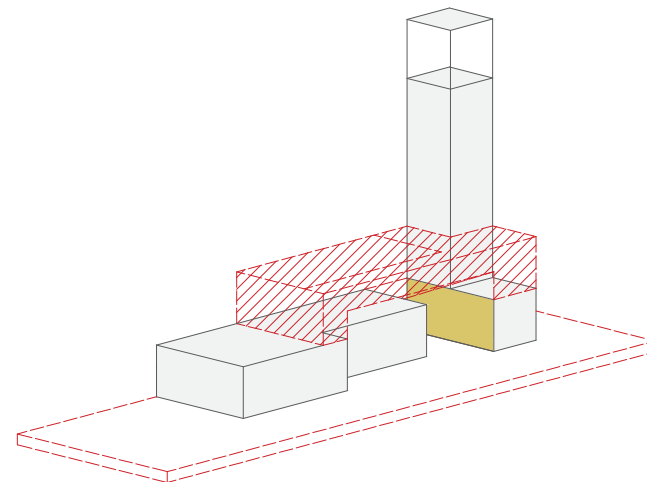
Débarcadère de l'île Notre-Dame



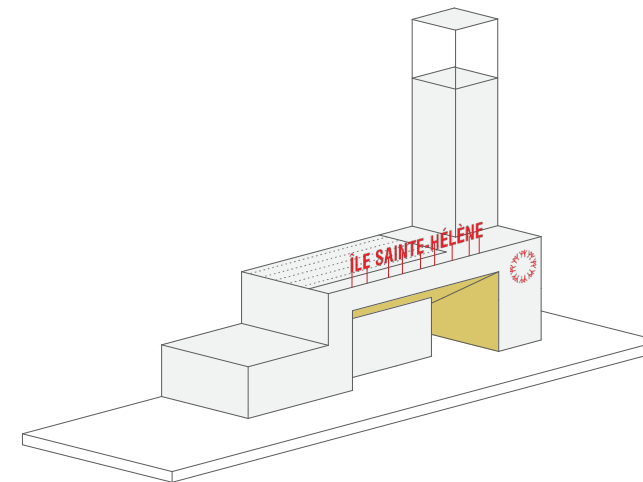
Perméabilité et transparence



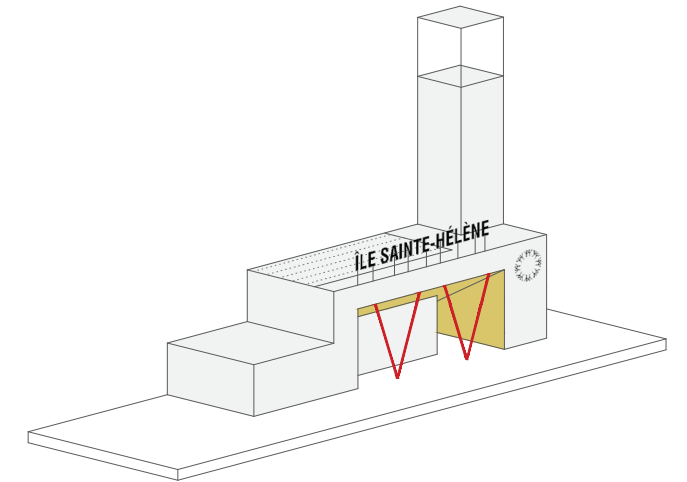
Signal vertical  
(phare lumineux)



Socle public et toiture verte



Signalisation identitaire



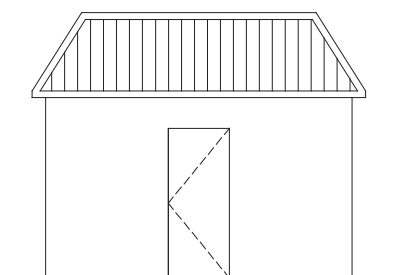
Structure évoquant le langage  
formel de l'Expo 67

## Les édicules techniques

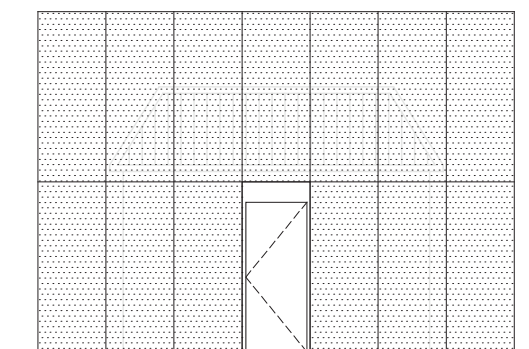
Particulièrement nombreux sur l'île Notre-Dame, les édicules techniques forment un ensemble disparate en raison de la diversité de leurs formes et de leur matérialité.

Afin de minimiser leur incidence sur le paysage du Parc, une nouvelle enveloppe est proposée lorsque le remplacement du revêtement de façade n'est pas envisageable. Constitué de panneaux de métal blanc perforé formant des modules verticaux d'un mètre de largeur, le nouveau revêtement sera installé sur une structure légère d'acier galvanisé peinte en blanc. La hauteur totale des structures, soit environ quatre mètres, permettra de dissimuler les façades et les toitures existantes.

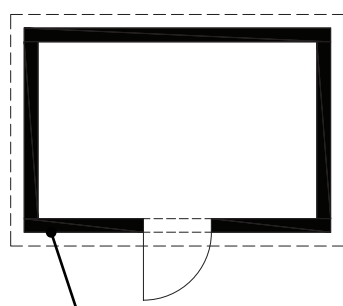
L'adoption de ces recommandations permettra d'harmoniser ces constructions sur l'ensemble du territoire du Parc.



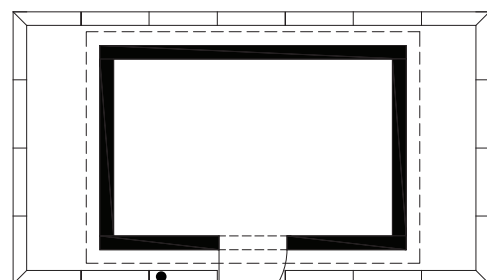
Exemple de situation existante



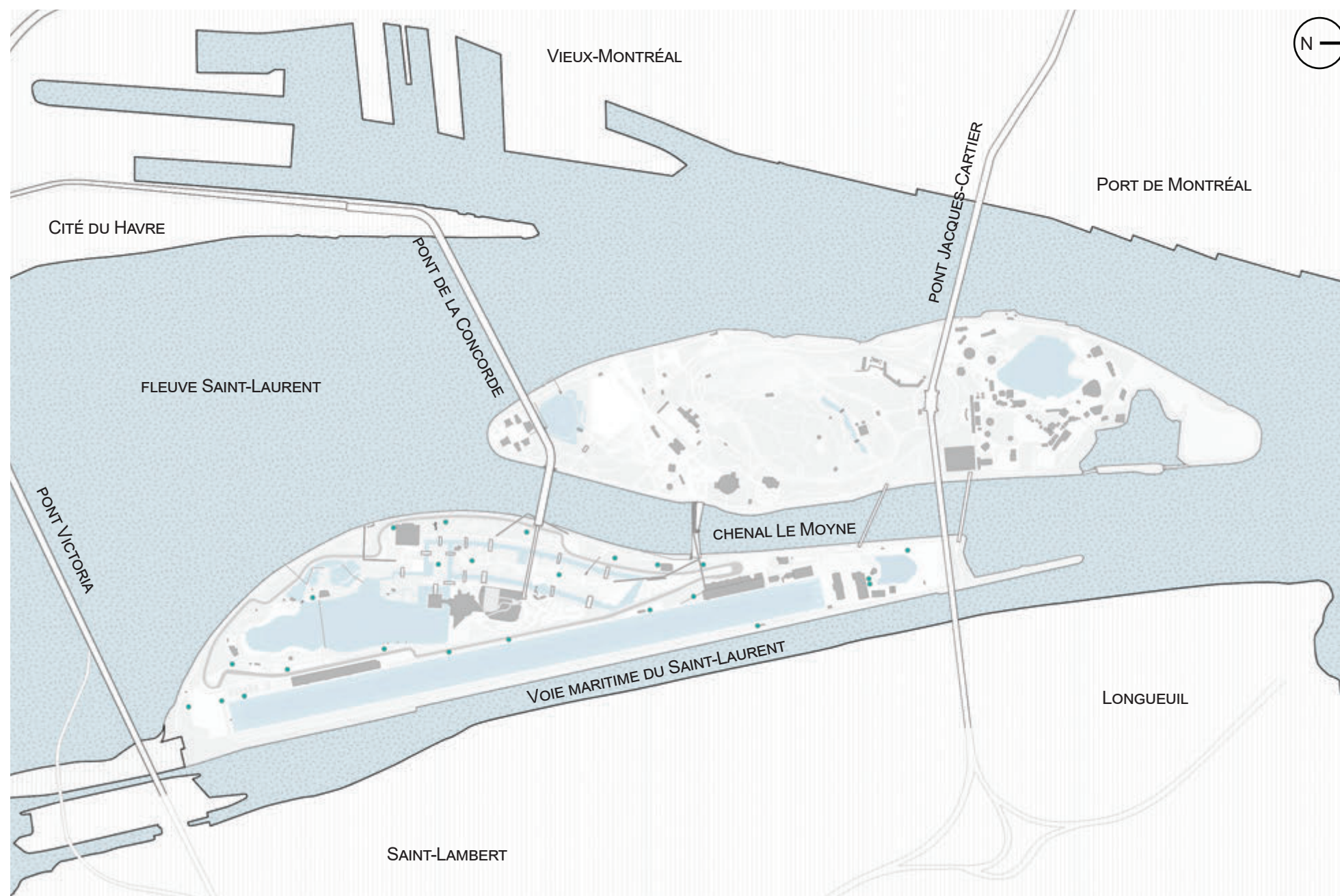
Proposition : création d'une nouvelle enveloppe dissimulant la structure existante



implantation de l'enveloppe existante



implantation de la nouvelle enveloppe



### Les édicules techniques

- édicules techniques avec enveloppe proposée

Matériau de revêtement proposé : panneaux en acier plein et perforé blanc

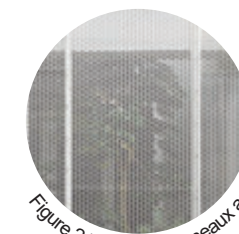


Figure 21 : façade panneaux acier 1

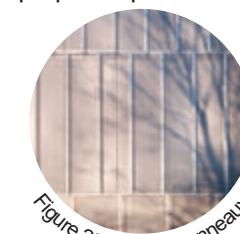


Figure 22 : façade panneaux acier 2



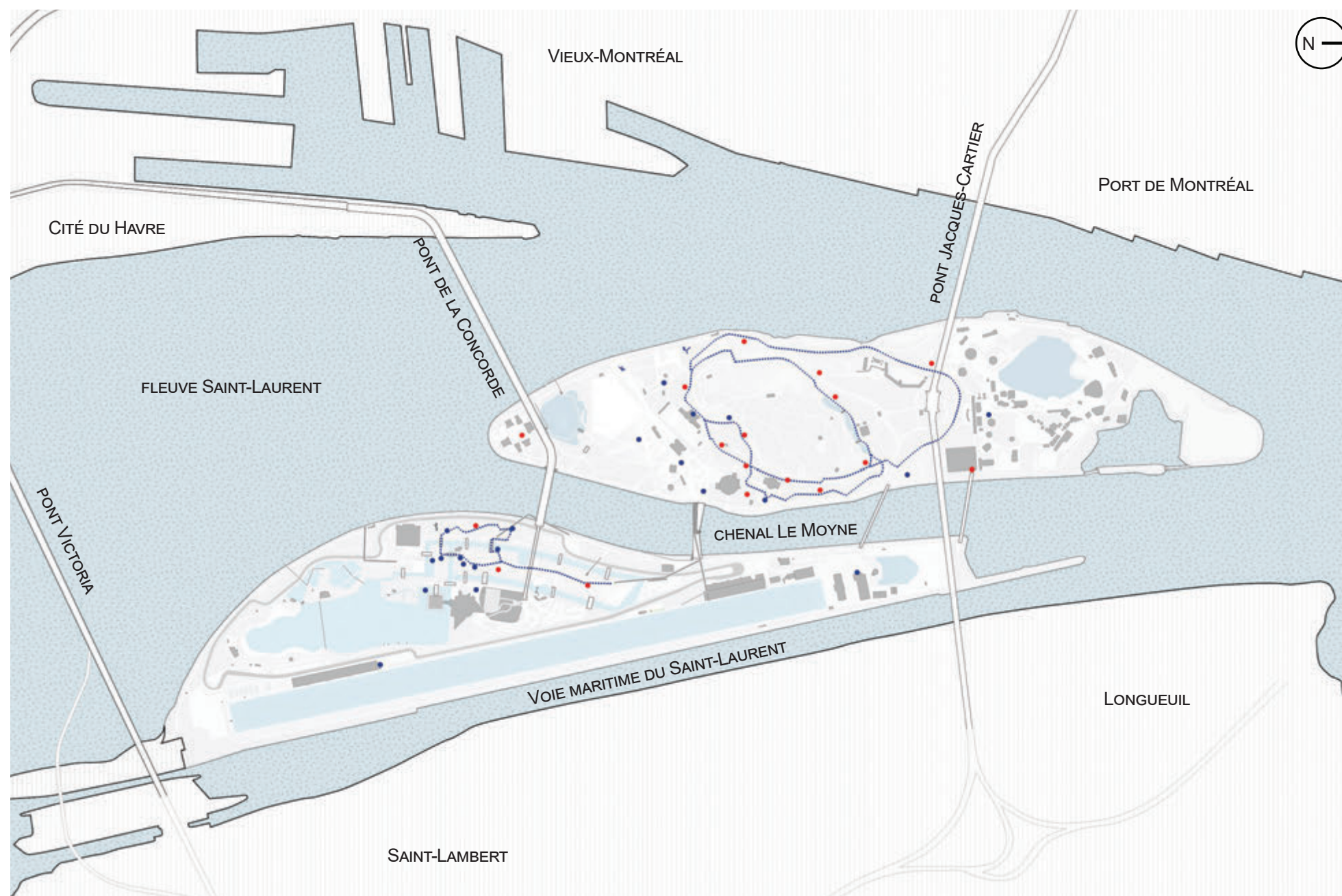
## LES ŒUVRES D'ART

Le corpus d'œuvres d'art du Parc sera complété par une série de nouvelles œuvres. Les emplacements suggérés pour les futures œuvres permettront de créer un parcours de découverte de ce corpus singulier.

Sur l'île Sainte-Hélène, le nouveau parcours évoquera l'ancien tracé de l'île d'origine en suivant une partie du chemin du Tour-de-l'Isle puis en traversant le nouveau parc riverain sur la rive ouest. Deux nouveaux emplacements permettront d'emprunter le chemin de la Grande Poudrière en longeant les étangs ou de traverser le cœur de l'île.

Sur l'île Notre-Dame, le parcours reliera les œuvres dans la partie sud des canaux ainsi que de nombreux artefacts. En effet, c'est dans ce secteur que se trouvent plusieurs témoins de l'Expo 67 et des Floralies : les rives et la terrasse en zigzag dans le secteur du phare n° 1 (vestige de l'ancien pavillon thématique « L'Homme à l'œuvre »), une partie du socle de l'ancien pavillon des Nations unies, les chutes à proximité de l'ancien pavillon du Québec (aujourd'hui intégré au Casino de Montréal) ainsi que de nombreux éléments de maçonnerie (principalement des murets) et de petits bassins hérités des jardins aménagés en vue des Floralies internationales de Montréal de 1980. Tous ces vestiges forment un ensemble d'artefacts au cœur de l'île Notre-Dame, témoins de deux expositions d'envergure internationale.

La mise en lumière des œuvres d'art contribuera à la lecture nocturne du paysage des îles en plus de proposer une interprétation unique pour chacune d'elles (cf. chap. 6 : Le Parc la nuit).



### Les œuvres d'art

- œuvres d'art existantes
- emplacement pour futures œuvres d'art
- parcours d'œuvres d'art
- ~ artefacts de l'Expo 67 et des Floralies



## LES OUVRAGES D'ART

### Restauration ou réhabilitation

Les ponts des étangs de la Grande Poudrière doivent faire l'objet de travaux de restauration, tout comme la majorité des ponts au-dessus des canaux. En effet, tous ces ponts ont peu à peu perdu leur vocation d'origine en devenant des ponts carrossables. Leur restauration correspond à la proposition de remise en valeur de l'ensemble du secteur des canaux de l'île Notre-Dame.

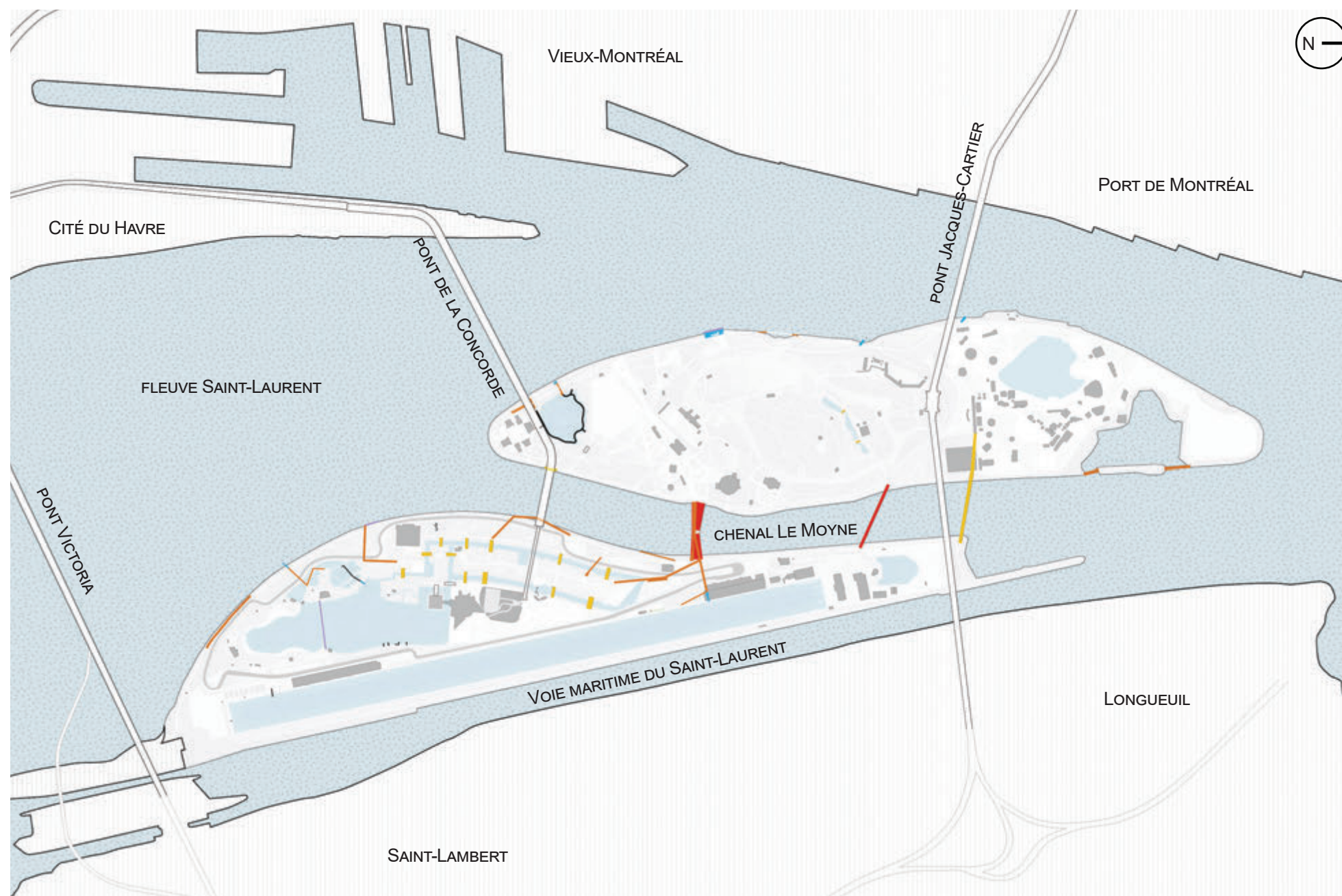
### Nouveau pont au-dessus du chenal et passerelle du Cosmos

La construction d'un nouveau pont au-dessus du chenal Le Moyne est une condition *sine qua non* à la transformation du pont du Cosmos en passerelle réservée aux piétons et aux cyclistes. En effet, cette infrastructure s'inscrira dans la nouvelle stratégie de mobilité à l'échelle du Parc en permettant aux véhicules de relier le stationnement P2 sur l'île Notre-Dame au chemin Macdonald sur l'île Sainte-Hélène.

La passerelle du Cosmos sera réservée au transport actif et une vaste portion de son tablier sera consacrée à la création du corridor écologique avec une plantation dense et continue qui reliera les deux îles. La traversée du chenal Le Moyne redeviendra une expérience unique au cœur du Parc.

### Les attaches : passerelles, quais et belvédères

La construction de passerelles aériennes renvoie à la volonté de susciter des expériences uniques au sein du Parc tout en résolvant des problèmes d'accessibilité concentrés majoritairement sur l'île Notre-Dame. Sur cette île, l'installation permanente de murets surmontés d'une clôture en treillis métallique aux abords du circuit Gilles-Villeneuve et le flux de cyclistes sur la piste créent une barrière physique et cloisonnent de nombreux secteurs. Le déploiement des passerelles aériennes permettra de relier le pourtour de l'île aux secteurs centraux en passant au-dessus de la piste du circuit Gilles-Villeneuve, qui sera dorénavant réservée au transport collectif et aux cyclistes sportifs. La configuration en pente douce des passerelles confèrera une accessibilité universelle à la quasi-totalité des secteurs.



Les quais sur pilotis permettront de découvrir les milieux hydriques du lac des Cygnes et les marais filtrants, tandis que les quais flottants offriront des points de vue uniques sur le lac des Régates.

#### Les ouvrages d'art

- conservation et maintien
- restauration ou réhabilitation

- nouvelles constructions :
- nouveau pont au-dessus du chenal et passerelle du Cosmos
  - passerelles aériennes
  - quais sur pilotis
  - quais flottants
  - belvédère



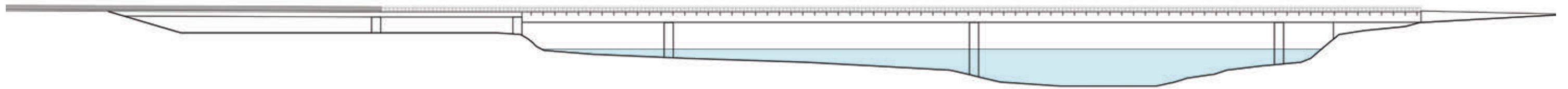
## Réhabilitation du pont de l'Expo-Express

cf. chap. 7, entité paysagère n° 15

île Sainte-Hélène

chenal Le Moyne

île Notre-Dame



## Construction du nouveau pont au-dessus du chenal Le Moyne

cf. chap. 7, entité paysagère n° 16

île Sainte-Hélène

chenal Le Moyne

île Notre-Dame



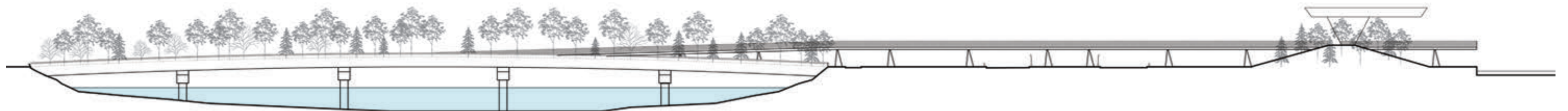
## Transformation de la passerelle du Cosmos

cf. chap. 7, entité paysagère n° 17

île Sainte-Hélène

chenal Le Moyne

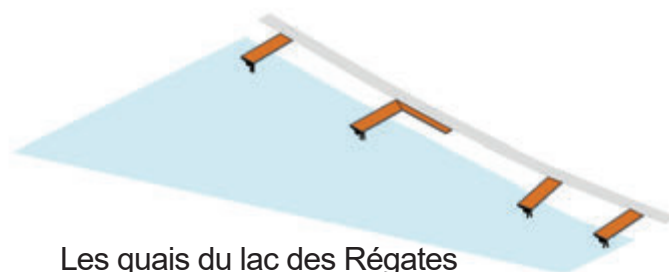
île Notre-Dame



## Les attaches : passerelles, quais et belvédères



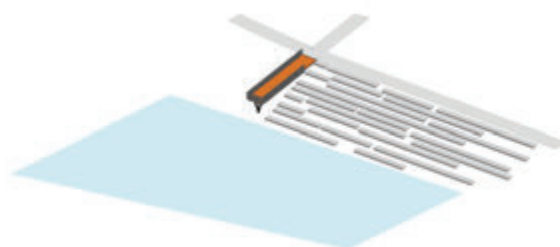
Le quai du Bassin olympique  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 22



Les quais du lac des Régates  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 29



Le belvédère du phare de l'île Sainte-Hélène  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 3



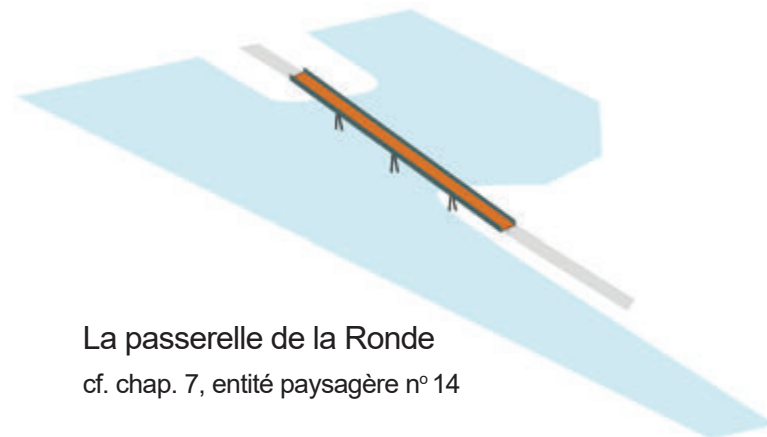
Le belvédère du pont Jacques-Cartier  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 3



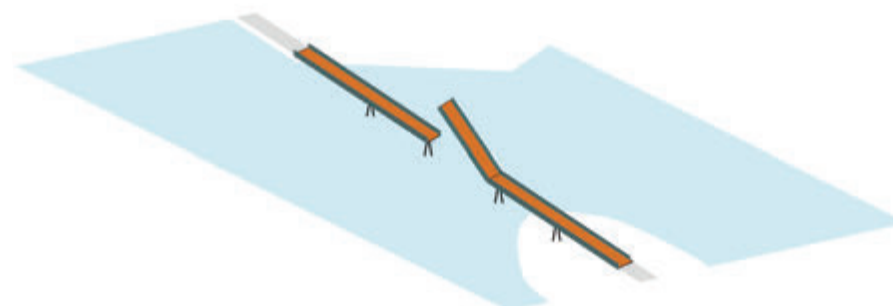
Le belvédère du pont Victoria  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 30



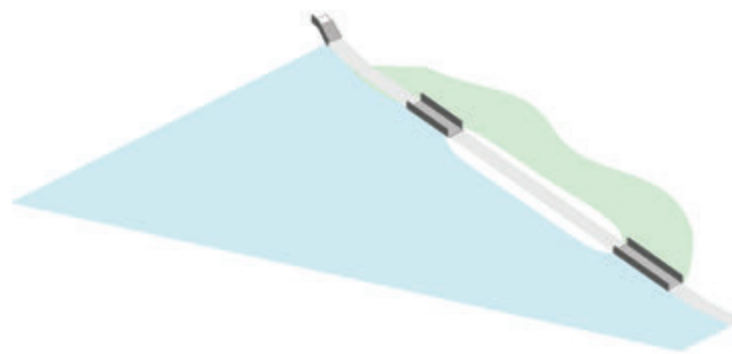
La passerelle du chemin Macdonald  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 7



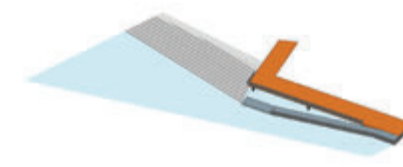
La passerelle de la Ronde  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 14



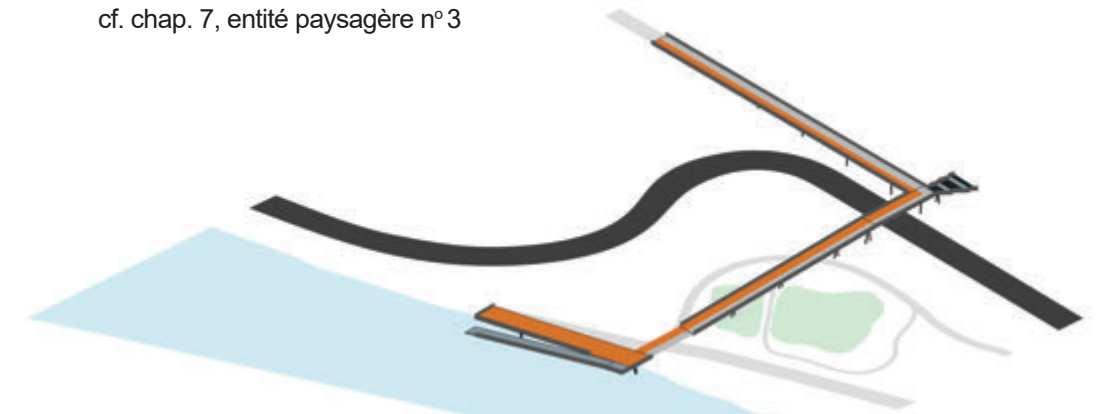
La passerelle levante de la marina de La Ronde  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 14



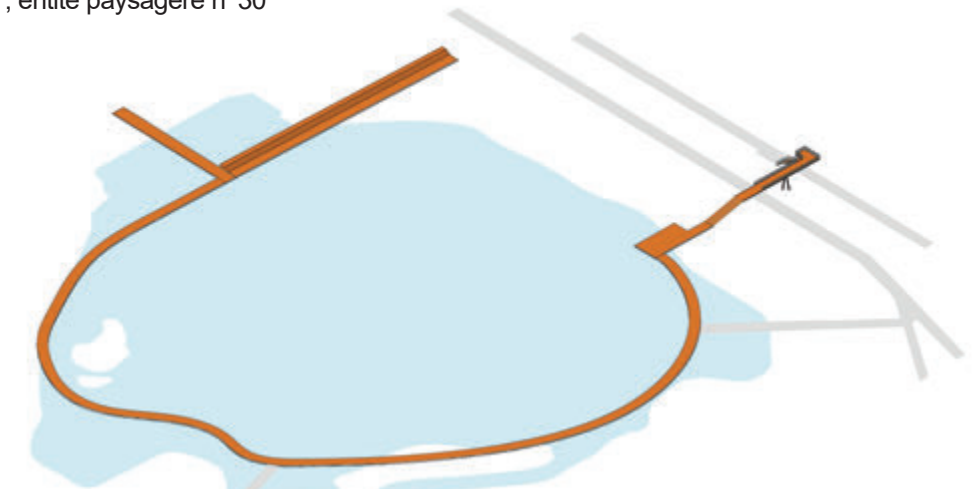
Le quai sur digue de la grande promenade fluviale  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 3



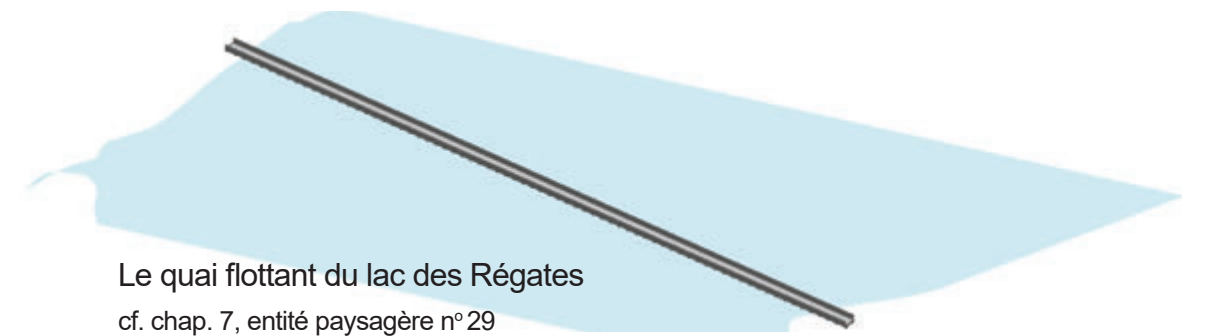
Le belvédère du débarcadère de la navette fluviale de Sainte-Hélène  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 3



La passerelle du débarcadère de la navette fluviale de Notre-Dame  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 30



Les quais de la Place des Nations et du lac des Cygnes, le belvédère du lac des Cygnes  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 7

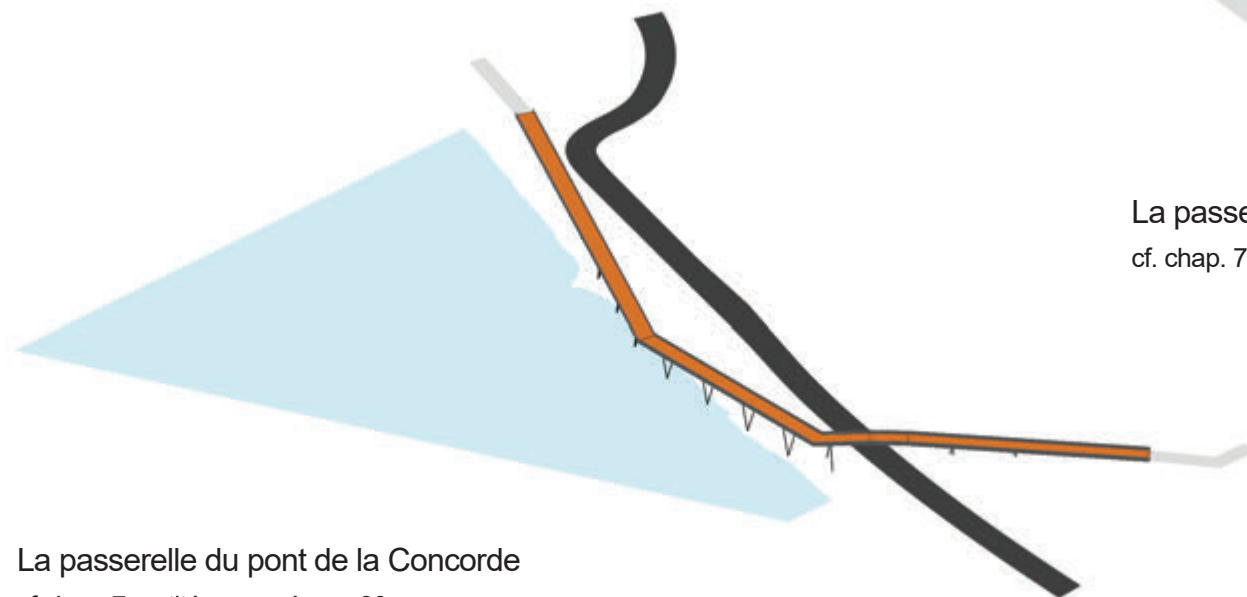


Le quai flottant du lac des Régates  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 29



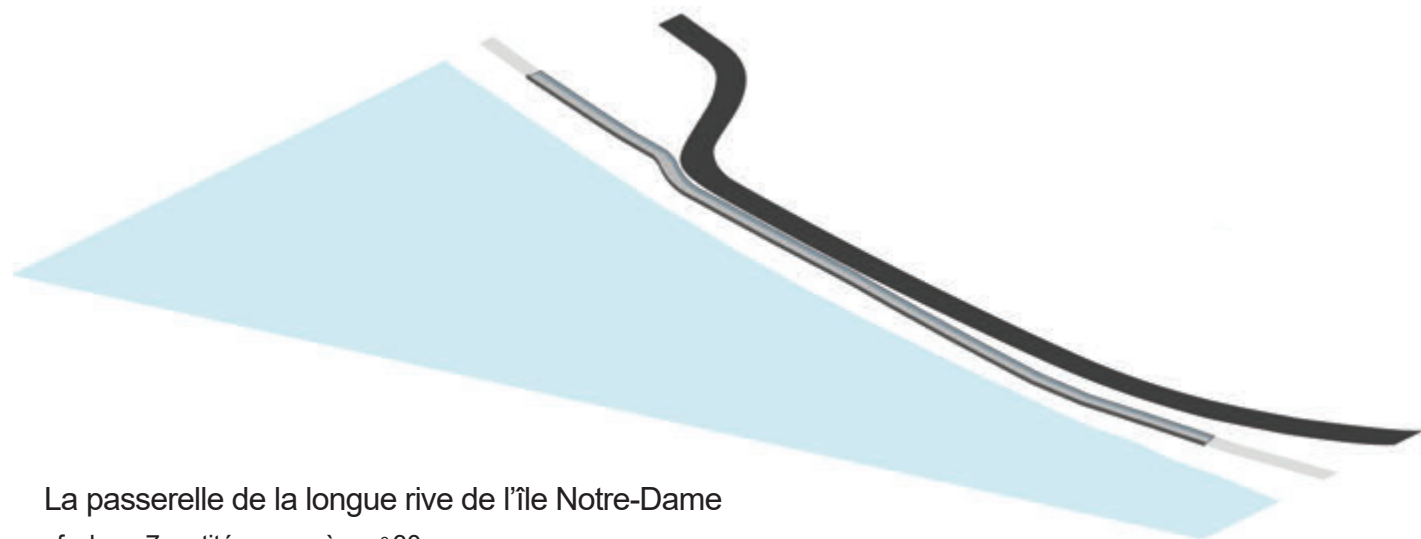


La passerelle des canaux de l'île Notre-Dame  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 25

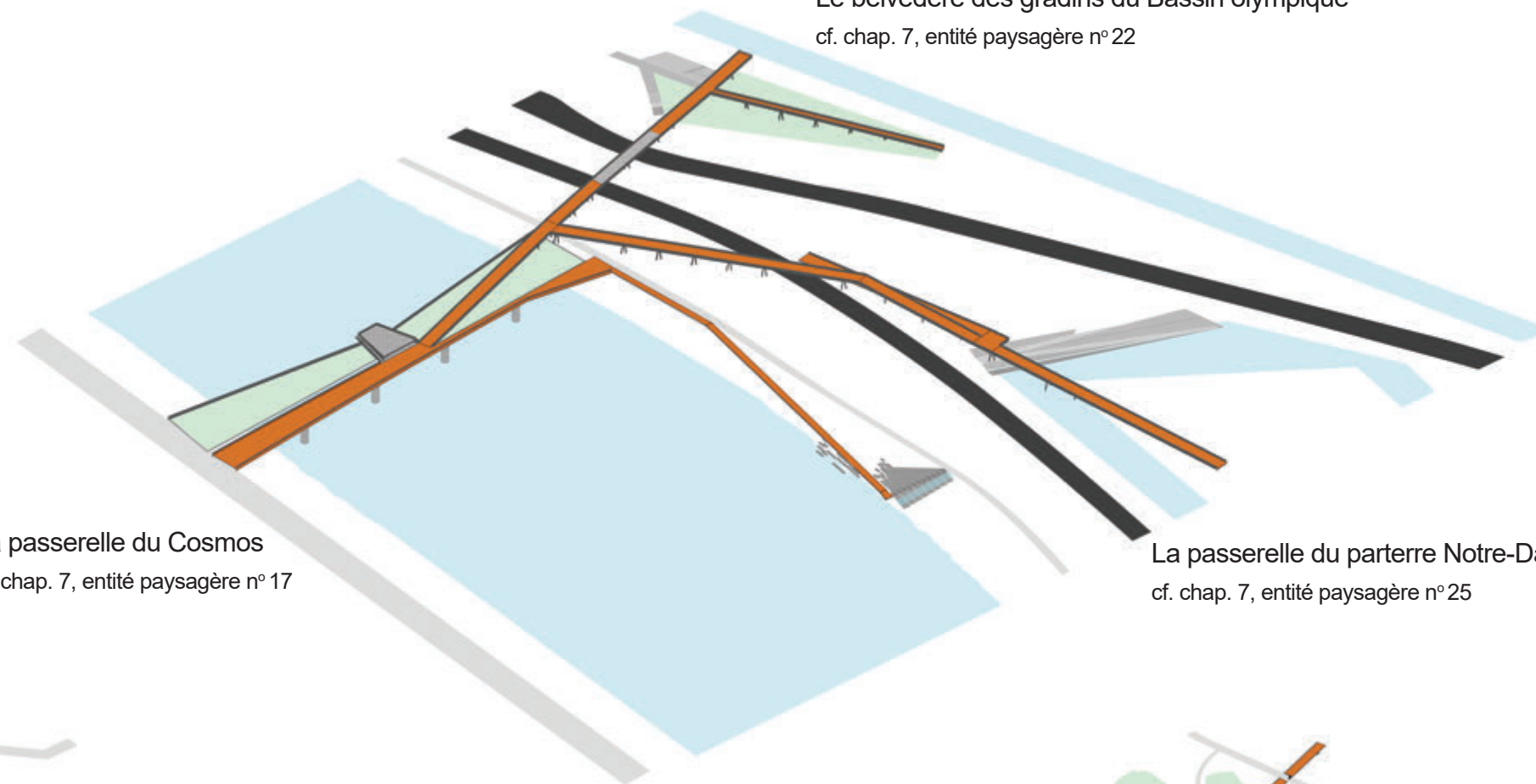


La passerelle du Cosmos  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 17

La passerelle du pont de la Concorde  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 30

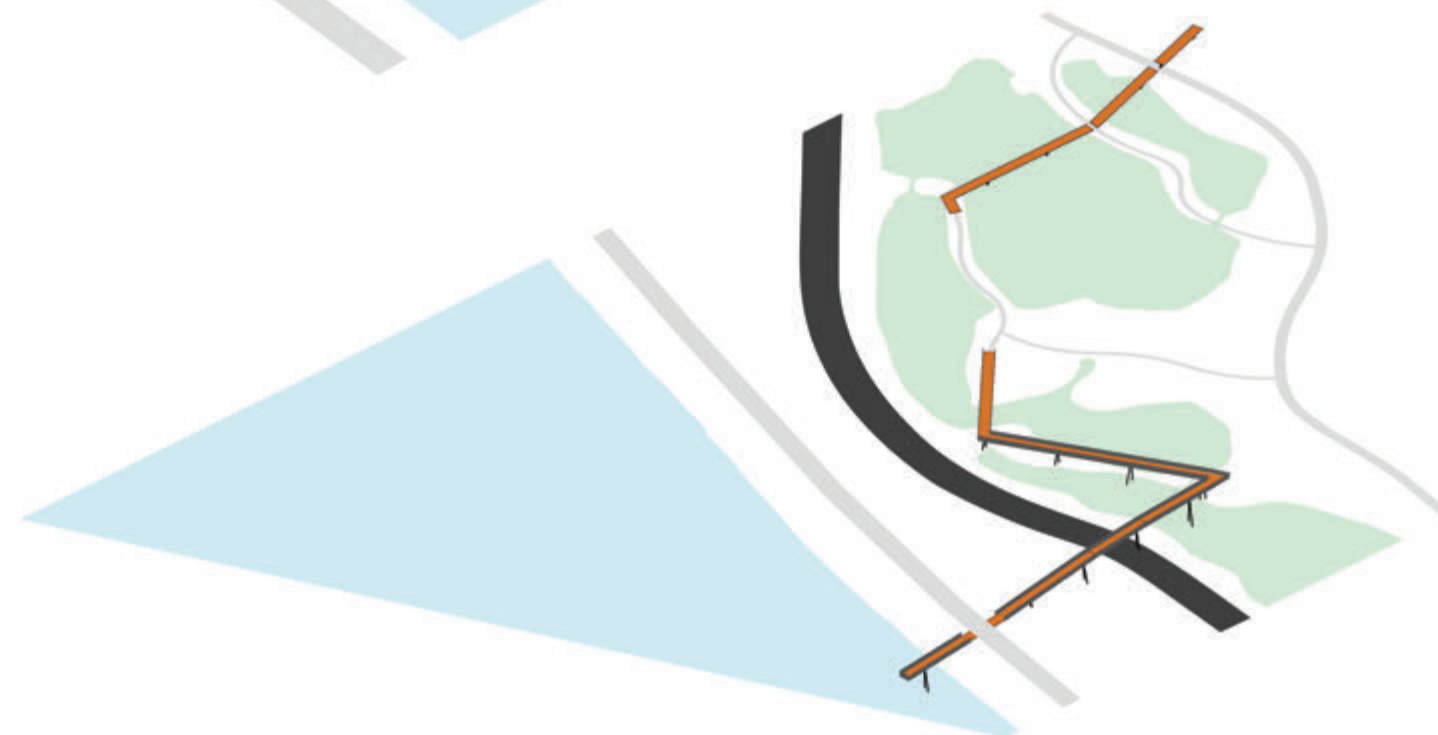


La passerelle de la longue rive de l'île Notre-Dame  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 30



Le belvédère des gradins du Bassin olympique  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 22

La passerelle du parterre Notre-Dame  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 25



Le belvédère, la passerelle et les quais des marais-filtrants  
cf. chap. 7, entité paysagère n° 28

## Les passerelles

En plus de résoudre de nombreux problèmes d'accessibilité observés en majorité sur l'île Notre-Dame, les passerelles aériennes deviendront de véritables objets structurants et formeront un nouveau langage emblématique et attractif pour le parc Jean-Drapeau.

Elles permettront de découvrir de nouveaux points de vue en s'élevant au-dessus des paysages et créeront une famille d'éléments distinctifs nourris par les nombreuses innovations inspirantes en matière de mobilité lors de l'Expo 67.

Le caractère architectural des passerelles sera fortement inspiré des structures aériennes du minirail de l'Expo 67, à l'époque constituées de pilotis en forme de V inversé reliés par une longue poutre longitudinale.

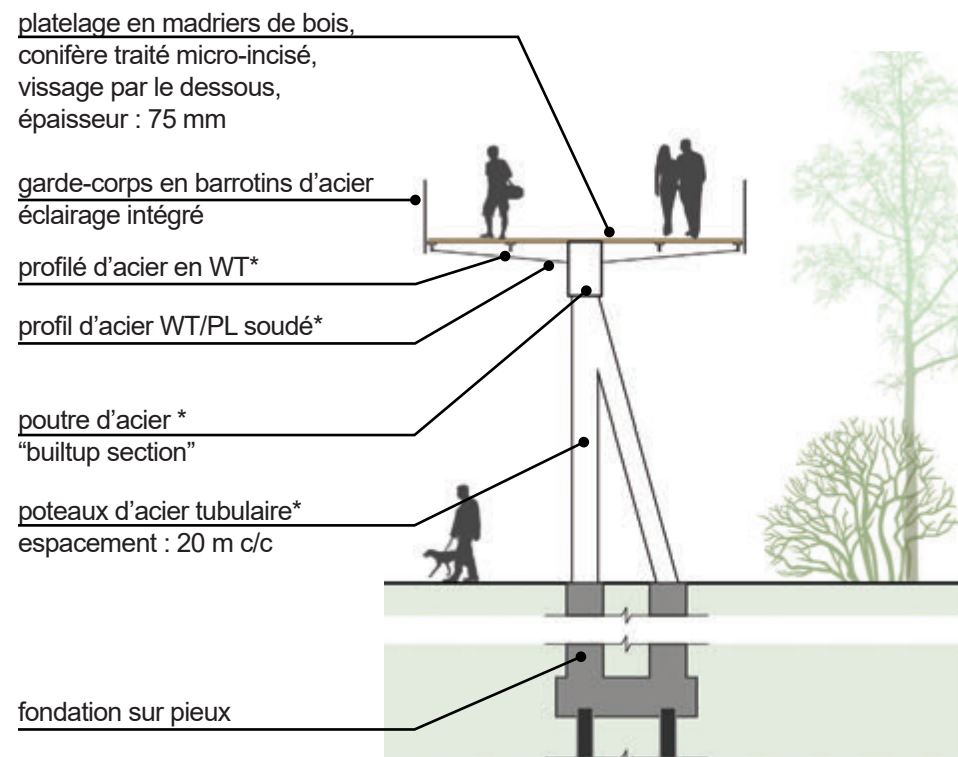
Leur matérialité dialoguera aussi avec les nouvelles constructions contemporaines du paddock, contribuant à cette nouvelle identité architecturale. Les pilotis seront faits d'acier tubulaire peint en blanc, parfois en forme de V, parfois en forme de V inversé, et soutiendront une poutre longitudinale d'acier peinte en blanc ainsi que les poutres transversales en porte-à-faux. Leur structure d'acier permettra d'obtenir des portées considérables afin de minimiser leur nombre et leur présence au sol tout en gardant des proportions élégantes.

Le recouvrement de la surface sera composé d'un platelage de bois transversal (75 mm x 140 mm) fait de conifère traité micro-incisé.

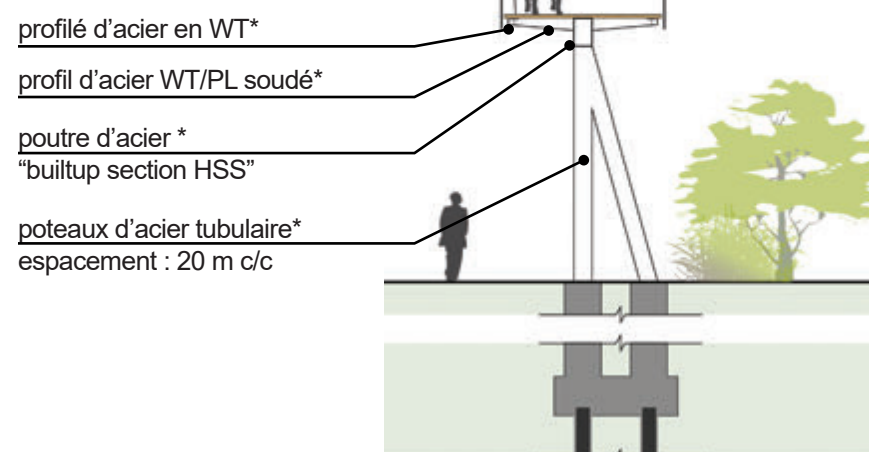
Les garde-corps seront constitués de barrotins d'acier tubulaire verticaux (10 mm @ 100 mm c/c) peints en blanc et surmontés d'une main courante en acier plat (50 mm x 8 mm).

Les diverses pentes permettront de s'élever au-dessus des obstacles, notamment le circuit Gilles-Villeneuve, seront accessibles à tous et ne dépasseront jamais un dénivelé de 5 %. La largeur de six mètres des passerelles principales permettra à la fois aux nombreux piétons de déambuler à leur aise et aux vélos de circuler, même si la priorité sera accordée aux piétons.

Pour une compréhension technique plus approfondie, voir les recommandations des ingénieurs en structure (Société du parc Jean-Drapeau).



Passerelle type de 6 m



Passerelle type de 3 m

\*acier apparent de catégorie AESS2/AESS3 visée



Figures 23 et 24 : Le minirail durant Terre des Hommes

« Voie constituée de profilé en acier laminé montée sur des supports en pyramide (en "A") fabriqués avec des tubes d'acier.\* »

\*Source : ZSENATY T. *Le minirail. Revue L'ingénieur*, vol. 53, n° 217, avril 1967, p.28-33.



Figures 25 et 26 : paddock, inauguré en 2019 (fabg Architectes et CIMA+)

« Érigé sur une île en partie artificielle créée pour la tenue de l'Expo 67, on retrouve dans plusieurs éléments du nouveau bâtiment l'inspiration des lignes graphiques de l'époque.

La trame du plafond, élément majeur de l'architecture du bâtiment, en est un bon exemple, tout comme la structure d'acier qui reproduit des éléments en forme de Y ou d'hommes aux mains tendues, dont est constitué le logo du Parc et d'Expo.\* »

\*Source [en ligne] : <http://www.parcjeandrapeau.com>



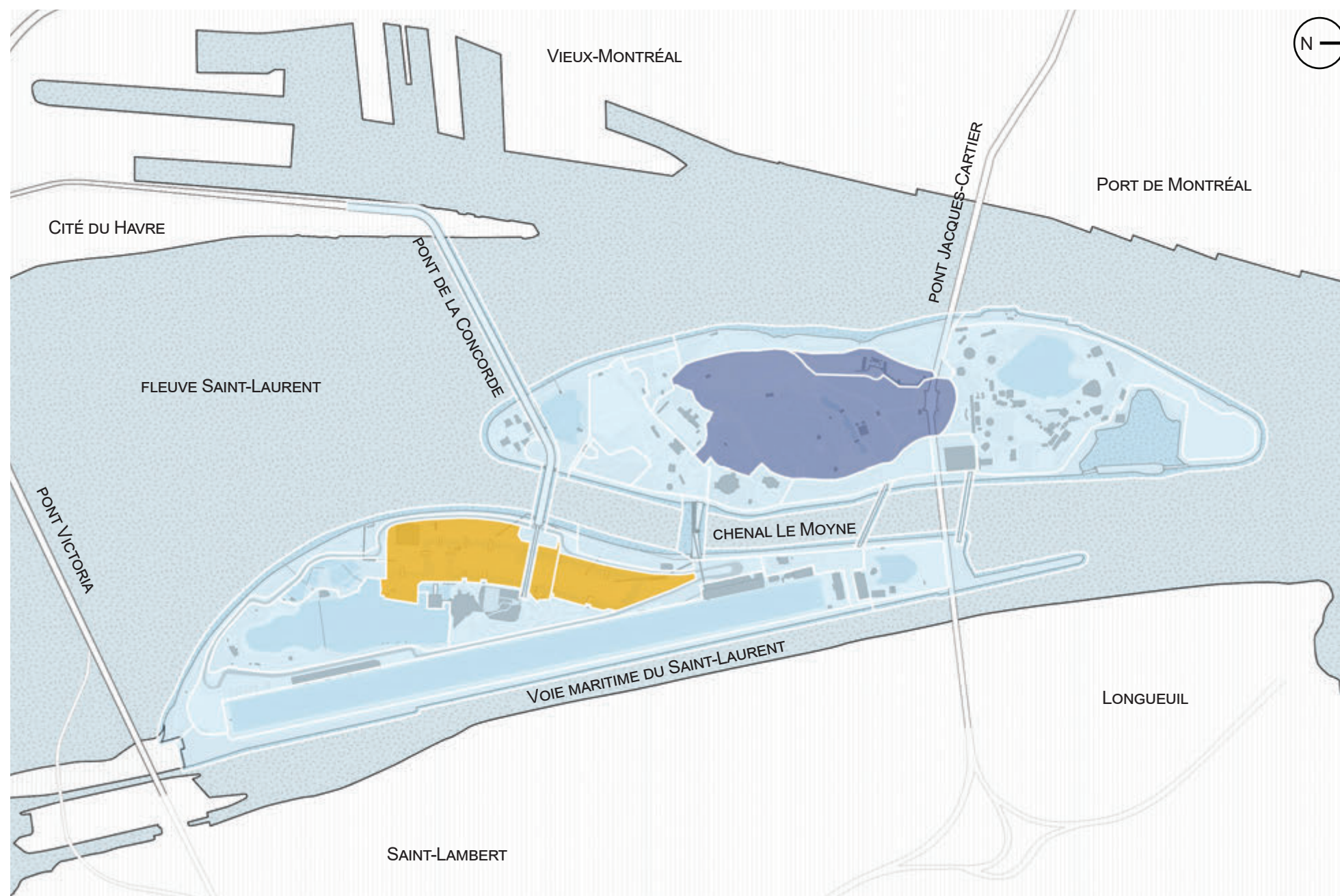
## LE MOBILIER

Les vagues successives d'aménagement ont laissé un ensemble disparate d'éléments de mobilier liés à différentes époques. Les bancs, les paniers à déchets et à recyclage ainsi que les supports à vélos sont quelques-uns des éléments de mobilier dont les formes, les couleurs et les matériaux sont aussi divers que les époques ou les projets d'aménagement qui ont marqué l'histoire du Parc.




Dans un souci d'uniformité et d'harmonisation des aménagements de l'ensemble du Parc, il est préconisé de réduire la diversité des éléments de mobilier. Ceci permettra aussi d'en faciliter l'entretien et le remplacement.

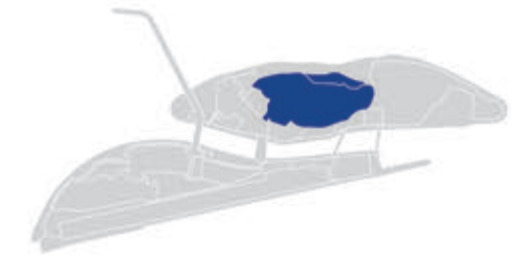
Trois stratégies sont proposées pour l'installation de futurs éléments de mobilier : 1- le mobilier standard, qui reprend les éléments déjà installés à l'Espace 67, est favorisé pour la majorité des entités paysagères ; 2- le mobilier de type parc La Fontaine est choisi pour les entités paysagères n<sup>os</sup> 1 et 2, soit le mont Boullé et le fort de l'île Sainte-Hélène ; 3- le mobilier commémoratif de l'Expo 67 est prévu au parterre Notre-Dame et dans les jardins des canaux (entités paysagères n<sup>os</sup> 25 et 26).

Ces trois stratégies pourraient être précisées et revues pour des secteurs plus précis où des questions d'ordre patrimonial pourraient être soulevées. Par exemple, le secteur de la plage Jean-Doré est doté d'un mobilier original constitutif du concept d'ensemble qu'il convient de préserver.



### Les typologies de mobilier

-  mobilier standard
-  mobilier type Parc La Fontaine
-  mobilier commémoratif de l'Expo 67



## Le mobilier standard (majorité des entités paysagères)

Banc

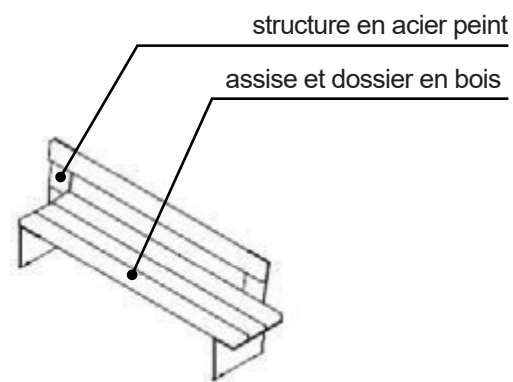


Figure 27 : banc  
Ex. modèle Bancal, Santa & Cole.

Panier à rebus et recyclage

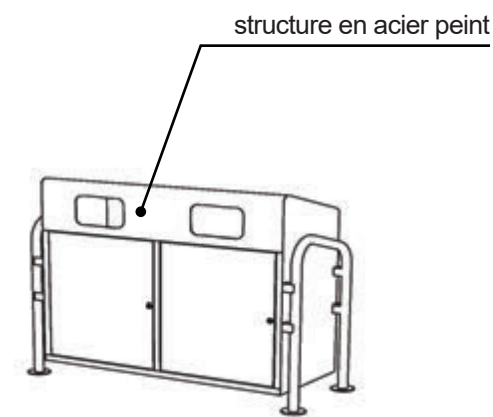


Figure 28 : panier à rebus et recyclage  
Ex. modèle CAR-205, Cnaan.

Support à vélo

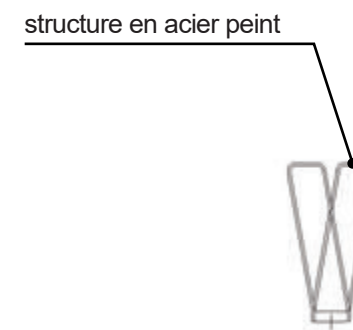


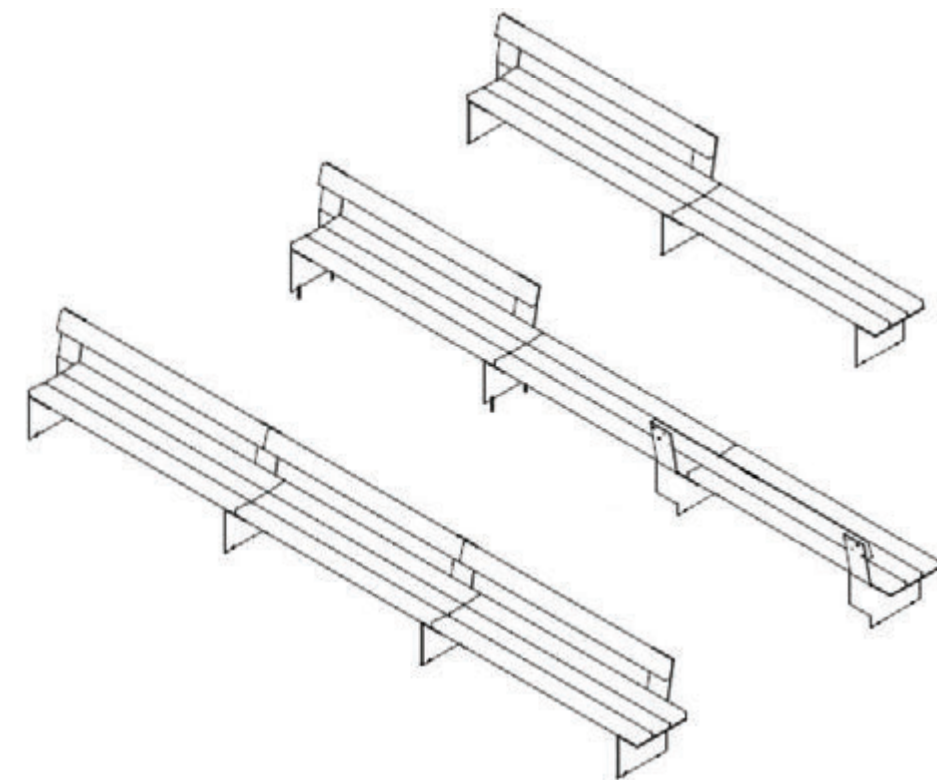
Figure 29 : support à vélo  
Ex. modèle EP 5930, Équiparc.

## Le mobilier type Parc La fontaine (entités paysagères n<sup>os</sup> 1 et 2)

Banc



Figure 30 : banc, avec et sans dossier  
Mobilier urbain Ville de Montréal : modèle Parc La Fontaine



Combinaison de bancs avec et sans dossier, de deux à trois modules





cf. chap. 7  
Entités paysagères n<sup>os</sup> 25 et 26

**Le mobilier commémoratif de l'Expo 67  
(entités paysagères n<sup>os</sup> 25 et 26)**

La réimplantation d'éléments de mobilier dupliqués s'inscrit dans une démarche de commémoration de l'Expo 67, un événement grandiose d'envergure internationale qui a insufflé un courant de création en design sans précédent au Québec. Les bancs, jardinières, poubelles et luminaires qui composent la famille de mobilier urbain deviendront des objets à découvrir et participeront à l'expérience des usagers au cœur des canaux de l'île Notre-Dame, un autre héritage majeur de l'Expo 67.

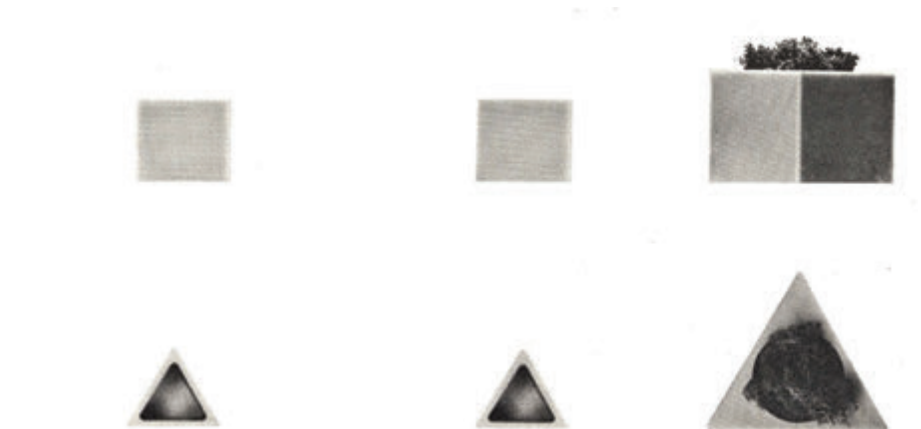
« Œuvre remarquable et remarquable, caractéristique du mouvement moderne, le mobilier urbain de l'Expo 67 est encore aujourd'hui reconnu comme étant emblématique de l'Exposition universelle de Montréal de 1967.

L'ensemble du mobilier urbain est l'œuvre des architectes Luis F. Villa et Frank Macioge & Associés. En plus de ses qualités fonctionnelles et esthétiques, le mobilier modulaire répondait à un besoin d'unité pour l'ensemble du site de l'Exposition et a eu l'effet de produire une signature visuelle, encore associée à l'événement.

La recherche de l'unité a conduit à l'adoption d'un système modulaire des éléments d'extérieur. Des matériaux identiques et des formes géométriques simples établissent un rapport visuel et physique entre les divers éléments. Ce système est très flexible. Ses éléments peuvent être utilisés individuellement ou se grouper entre eux de diverses façons. De la sorte, on pourra résoudre le problème de l'adaptation au site sans rompre la continuité des éléments. »

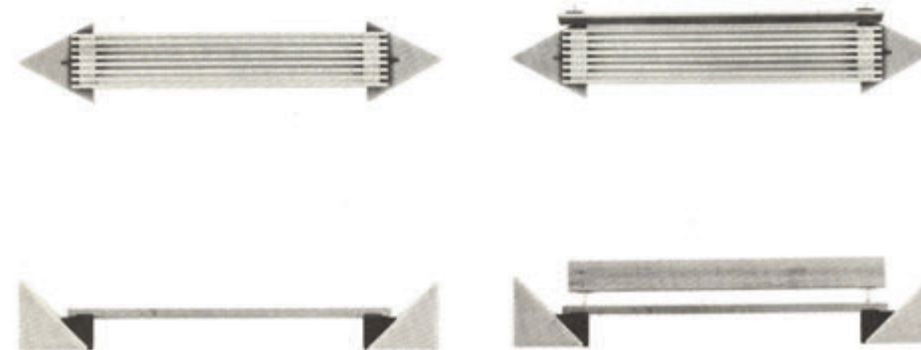
\*Compagnie canadienne de l'exposition universelle, *Mobilier d'extérieur pour Expo 67*, 1963.

\*\*Jérôme Cliche, *Réimplantation du mobilier urbain d'Expo 67*. Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique *Avenir du parc Jean-Drapeau*, septembre 2018.



**La Poubelle**  
La poubelle est un élément de béton, de forme triangulaire, mesurant 2½' de côté x 2½' de hauteur, pouvant être employé seul ou en composition avec d'autres éléments.

**La Jardinière**  
Comme la poubelle, la jardinière est un élément triangulaire en béton, qui peut se composer avec les autres éléments. Il y en aura de deux (2) grandeurs: 2½' de côté x 2½' de hauteur et 5' de côté x 3' de hauteur.



**Les Bancs**  
Les bancs ont été conçus avec ou sans dos; leur longueur est de 6' ou 10', afin qu'ils puissent s'adapter aux conditions variables de l'emplacement. Les matériaux employés sont: le béton, pour les bases tétraédriques, des tringles de cèdre pour le siège et le dossier, l'acier pour les plaques d'appui.

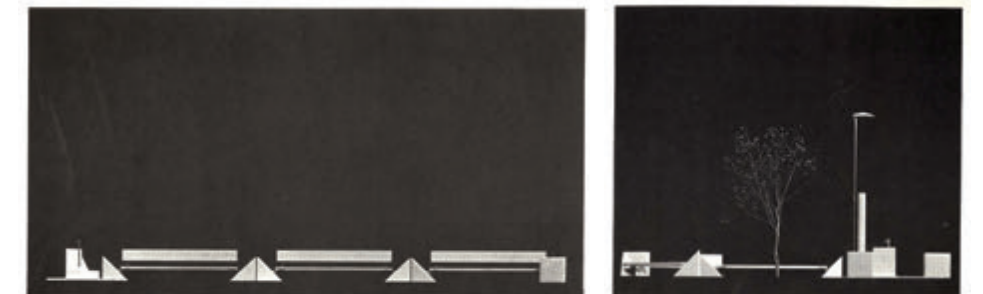
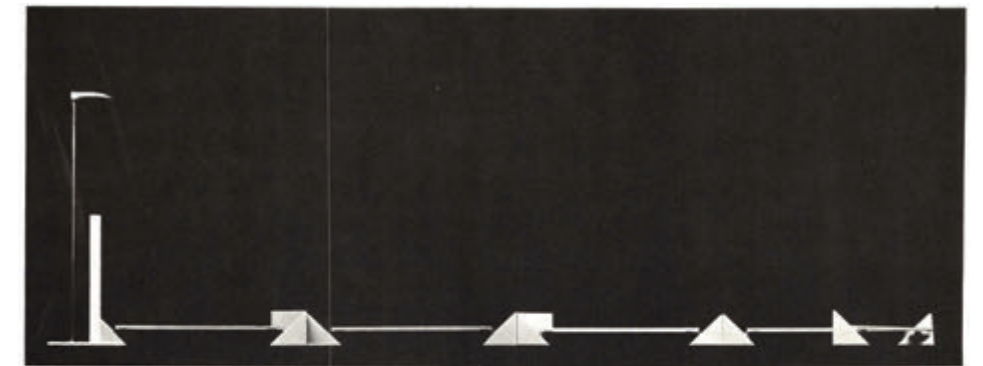
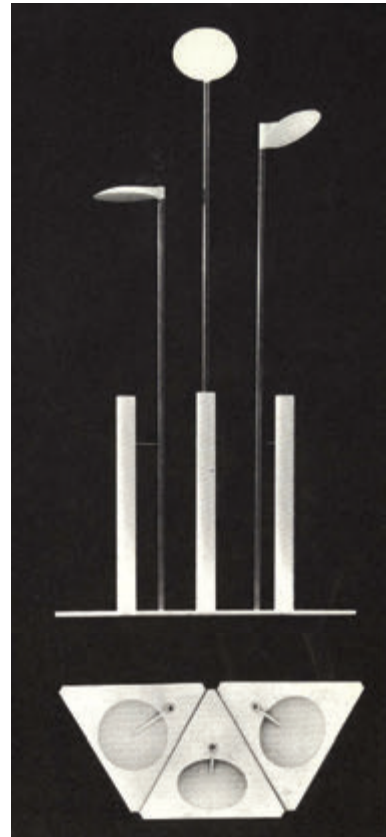


Figure 31 : mobilier d'extérieur pour l'Expo 67





**Groupement des éclairages**

Le groupement des éclairages est une adaptation, pour l'extérieur, du principe de l'éclairage indirect.

Chaque source d'éclairage consiste en un cylindre translucide de "fiberglass", à la base, d'un poteau en acier inoxydable et d'un réflecteur en "fiberglass" installé au sommet.

De l'intérieur du cylindre, un rayon lumineux de grande intensité est projeté vers le réflecteur du haut qui diffuse et disperse la lumière sur une grande étendue.

La source même de la lumière étant dissimulée, les rayons éblouissants, dont sont coupables la plupart des éclairages extérieurs, se trouvent éliminés.

La flexibilité du contrôle de la qualité et de la direction de la lumière est assurée par l'installation des sources à des hauteurs et à des inclinaisons différentes.

Une base triangulaire facilite l'intégration des lampadaires aux autres éléments urbains avec lesquels ils peuvent se combiner d'une multitude de façons intéressantes.

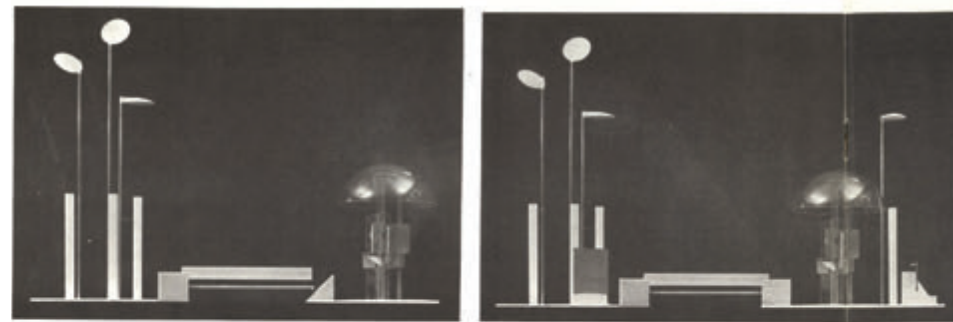


Figure 31: mobilier d'extérieur pour l'Expo 67



**Implantation du mobilier commémoratif de l'Expo 67 dans le secteur des canaux de l'île Notre-Dame**



-  combinaison : bancs + poubelle + jardinière
-  regroupement de luminaires



Figure 32 : groupement de luminaires



Figure 33 : mobilier d'extérieur datant de l'Expo 67

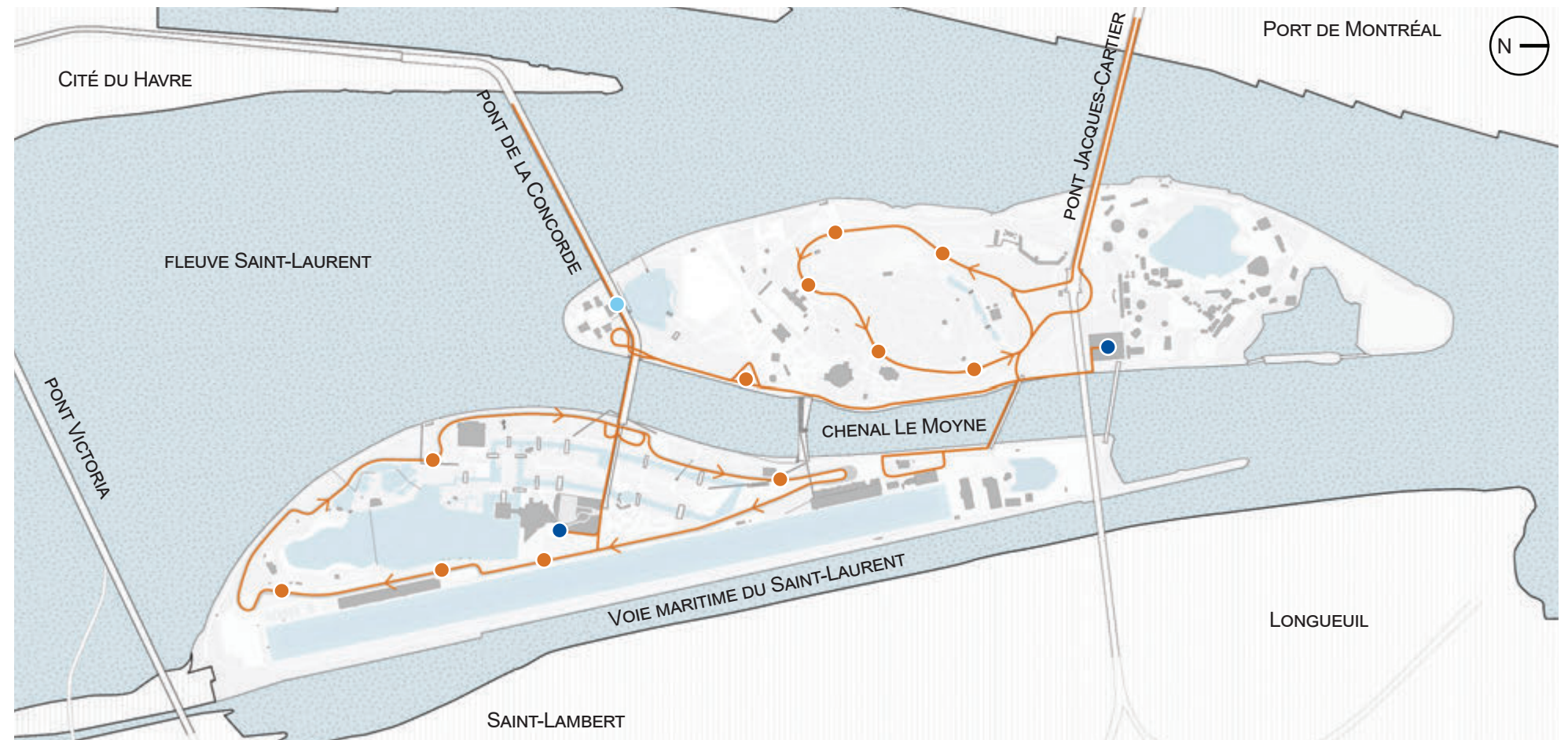


## Le mobilier destiné aux usagers au transport collectif

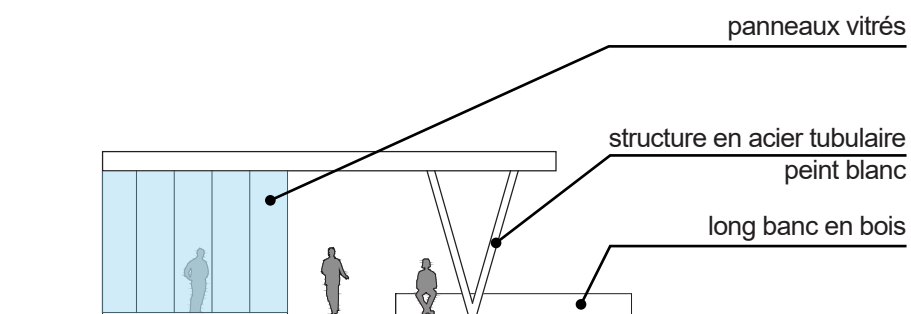
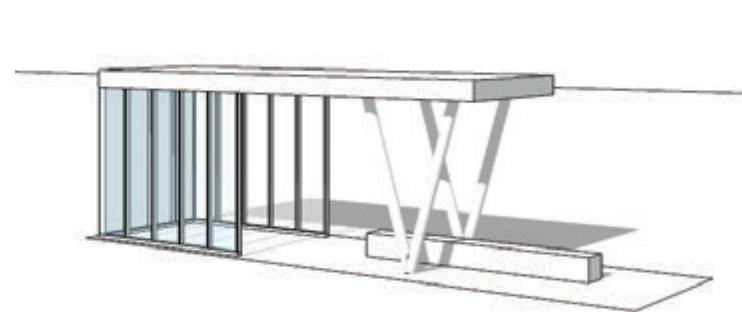
- arrêt de transport collectif avec abribus
- arrêt de transport collectif intérieur (pôle de mobilité)
- arrêt de transport collectif sur le pont de la Concorde

La création d'abribus destinés spécifiquement aux usagers du transport collectif au parc Jean-Drapeau prévoit l'identification claire du réseau qui desservira l'ensemble des deux îles. D'une conception qui leur sera propre, ces abribus seront composés d'un espace couvert et vitré sur trois côtés, ce qui permettra aux usagers de voir arriver les autobus tout en étant protégés des intempéries, et d'un espace ouvert doté d'une toiture sous lequel sera installé un long banc.

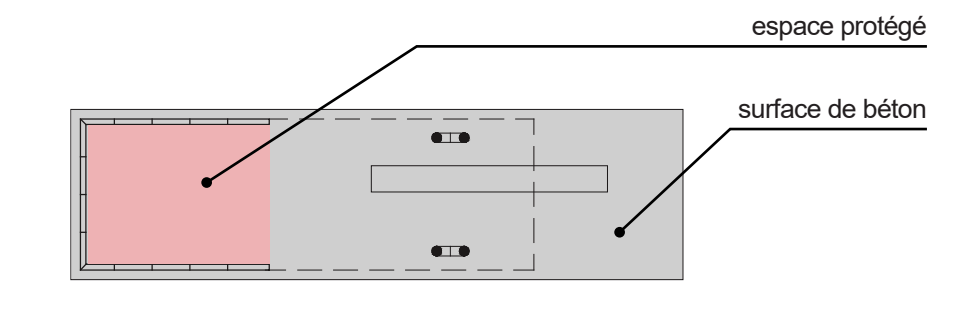
La structure en V reprendra le langage formel identitaire des nouvelles constructions au Parc, clin d'œil aux formes héritées de certaines constructions innovantes de l'Expo 67.



## Abribus



Élévation



Plan

0 2 5m



## LES NOUVELLES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

### Les terrains de sport

En raison de leur diversité et de la qualité de leurs installations, les activités sportives constituent un grand attrait du Parc. Afin de compléter l'offre actuelle (cf. chap. 3 : Présentation du Parc et diagnostic physique), des terrains de tennis et de basketball seront aménagés à l'extrémité sud du paddock, à l'emplacement de l'ancien stationnement.

Le mobilier (poteaux et filets) sera démontable afin que cet espace soit libéré lors des travaux de montage et pendant le Grand Prix du Canada de Formule 1.

À proximité des terrains de volleyball, ce secteur deviendra un espace consacré aux sports collectifs et animera les abords du circuit Gilles-Villeneuve.

### Les aires de jeux pour enfants

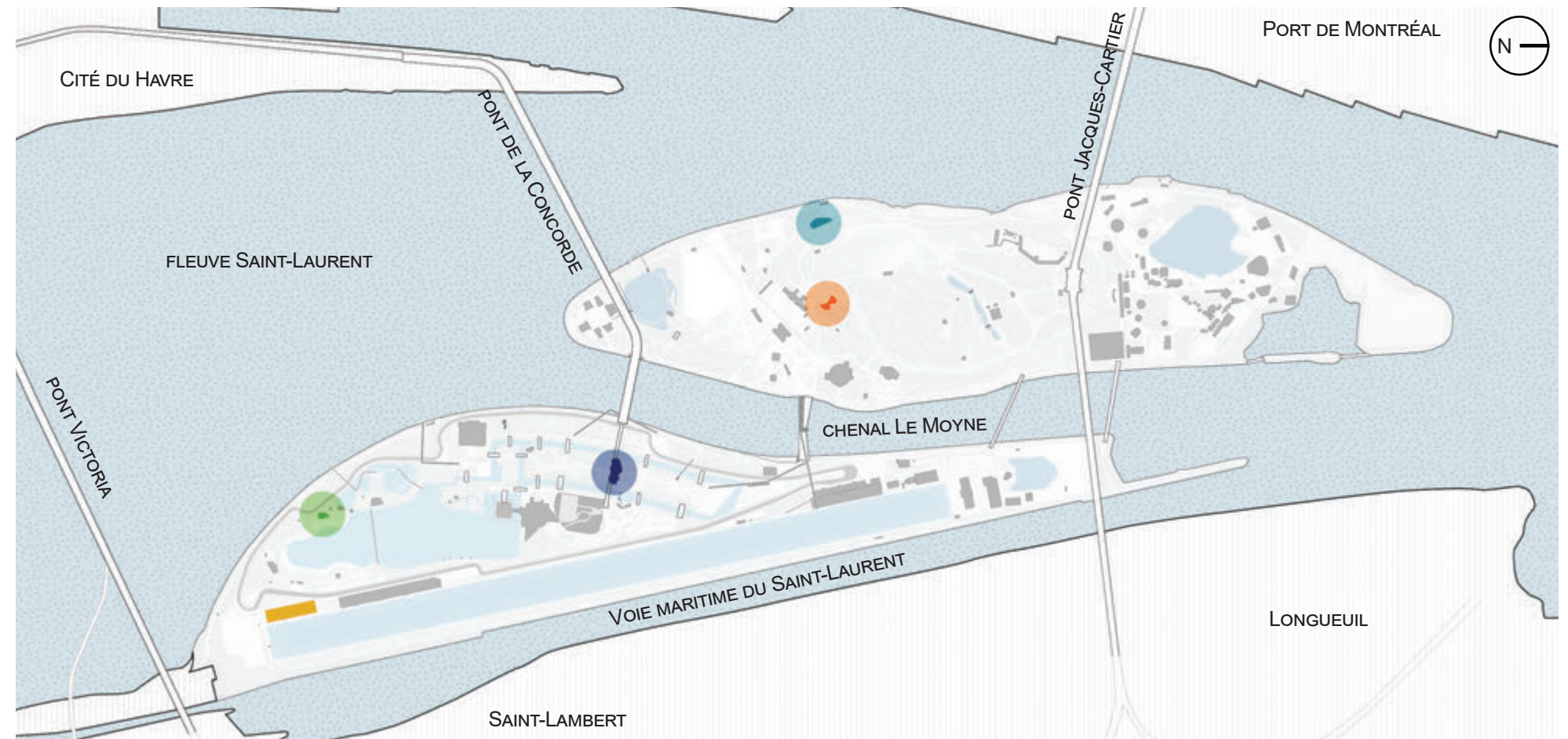
Au nombre de quatre et situées sur les deux îles, les aires de jeux seront constituées d'espaces ludiques et récréatifs destinés aux enfants de diverses catégories d'âge. La singularité des secteurs où elles se trouveront confèrera une thématique à chacune (fleuve, mont Boullé, canaux, parc-plage). Certains éléments, par exemple la présence de l'eau ou certaines plantes comestibles, apporteront une dimension pédagogique et permettront de sensibiliser les usagers à diverses questions d'ordre écologique ou environnemental.

Suggestion de quelques principes pour l'aménagement des aires de jeux :

- Favoriser les structures de bois, qui s'intégreront mieux à l'environnement du Parc
- Concevoir la topographie comme un générateur de jeux, de particularités et de potentiels ludiques
- Mettre en valeur et utiliser les eaux de pluie comme élément ludique et de sensibilisation
- Intégrer des plantes de jardin comestibles
- Prévoir des espaces pour les activités improvisées ou pour des jeux libres.



cf. chap. 7.2  
Entités paysagères n<sup>os</sup> 1, 3, 23, 26 et 29



#### Les nouvelles activités sportives et récréatives

- terrains de sport collectif (tennis et basketball)
- aire de jeux du fleuve
- aire de jeux du mont Boullé
- aire de jeux des canaux
- aire de jeux du parc-plage





### Aire de jeux du fleuve

Entité paysagère n° 3 – La grande promenade fluviale

Thématique – Les oiseaux des milieux humides et les poissons du fleuve

Caractéristiques :

- possibilité de mise en valeur de l'eau de pluie
- grandes structures de bois évoquant les animaux de la thématique



### Aire de jeux du parc-plage

Entité paysagère n° 29 – Le parc-plage

Thématique – La forêt laurentienne

Caractéristiques :

- diversité des structures en bois et en cordage
- palette de couleurs forestières



### Aire de jeux du mont Boullé

Entité paysagère n° 1 – Le mont Boullé

Thématique – Les six monts du mont Boullé et les renards

Caractéristiques :

- jeu avec la topographie
- structures de bois évoquant les animaux de la thématique et l'univers de la forêt



### Aire de jeux des canaux

Entité paysagère n° 26 – Les jardins des canaux

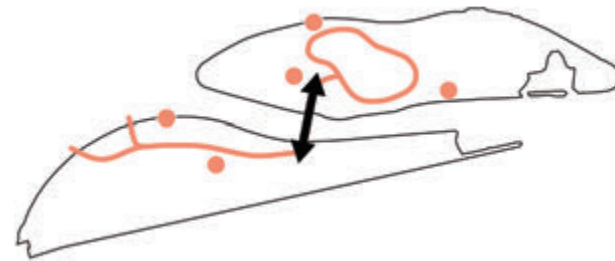
Thématique – Embarcations et plantes comestibles

Caractéristiques :

- grandes structures formant des parcours
- intégration de plantes comestibles

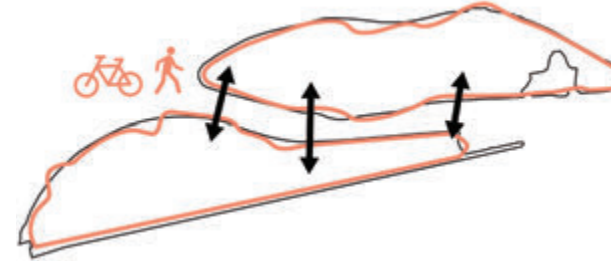
# LE RÉSEAU DE CIRCULATION ET SURFACES MINÉRALISÉES

## LA LIAISON DES CŒURS DES DEUX ÎLES



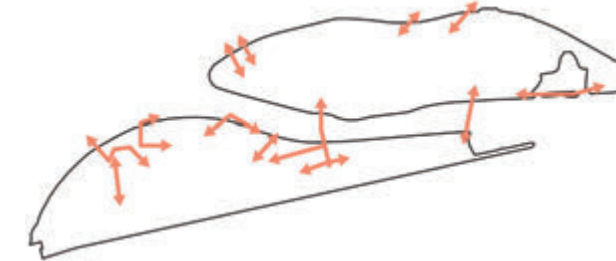
Aménagement et hiérarchisation d'un réseau de sentiers piétonniers et cyclables raccordant le mont Boullé au cœur des canaux et desservant les divers pôles

## LA PROMENADE RIVERAINE



Aménagement d'un sentier multifonctionnel continu sur l'ensemble du pourtour des deux îles *via* les ponts du Cosmos, de l'Expo-Express et des Îles

## LES ATTACHES ENTRE LES RIVES ET LES CŒURS



Introduction d'une famille identitaire de sentiers, de passerelles, de quais et de belvédères afin de décloisonner les paysages intérieurs et de les relier au fleuve tout en offrant des expériences inédites aux usagers



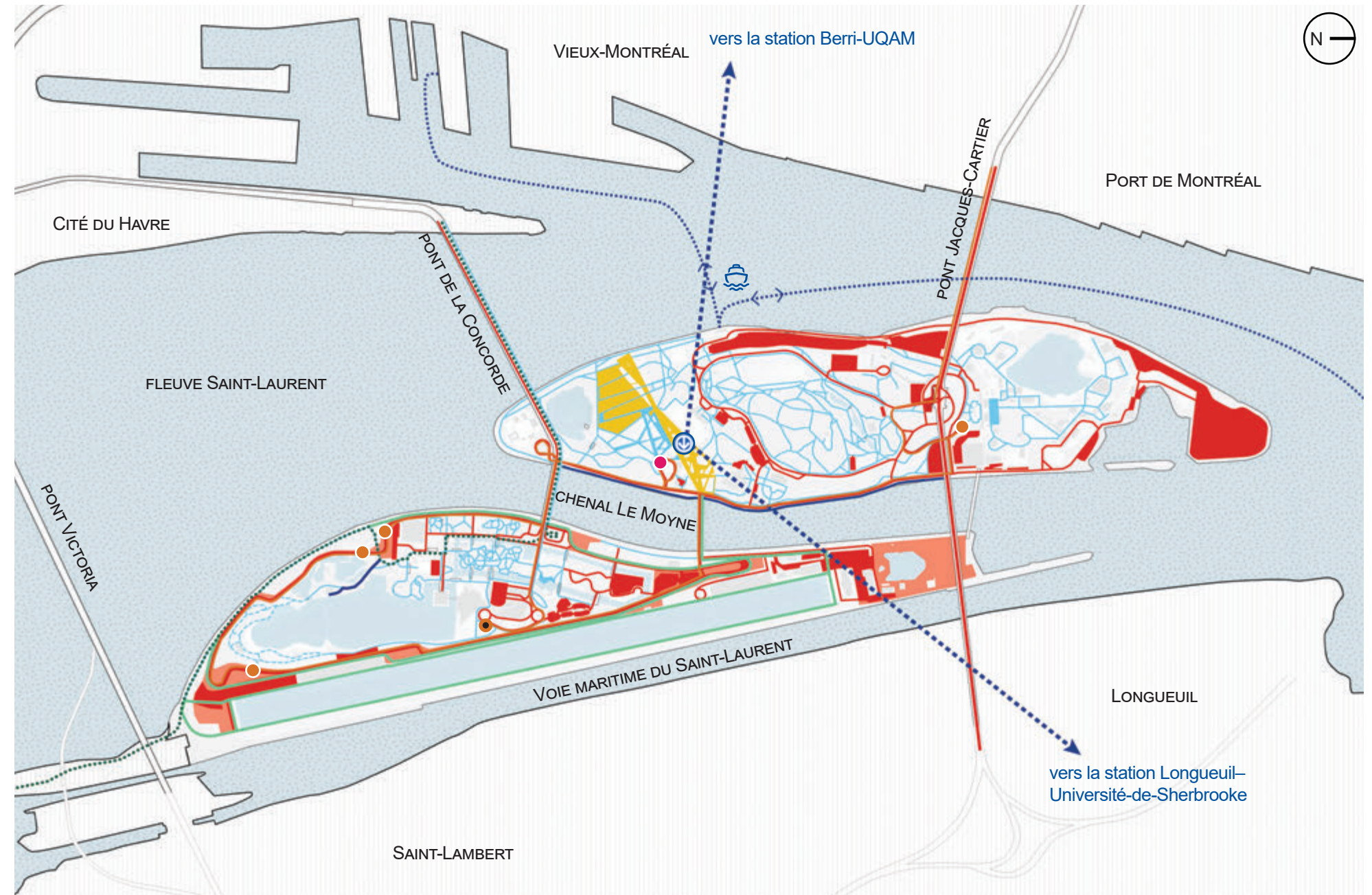
# LE RÉSEAU DE CIRCULATION ET SURFACES MINÉRALISÉES

## INVENTAIRE

L'inventaire du réseau de circulation et des surfaces minérales a permis de définir trois grandes catégories d'usagers selon leur mode de transport : usagers motorisés, cyclistes et piétons.

Le plan ci-contre illustre l'ampleur des espaces réservés aux véhicules (voies de circulation et aires de stationnement). De dimensions variables et répartis sur l'ensemble du territoire du Parc, les stationnements sont constitués de surfaces minérales dont le taux d'occupation est très variable selon les saisons, les activités publiques offertes et les moments de la journée. À ces surfaces s'ajoutent les espaces résiduels de la piste Gilles-Villeneuve, qui devront demeurer asphaltés, ainsi que les espaces techniques utilisés par le Parc, par exemple la cour de voirie Jacques-Cartier au nord de l'île Notre-Dame.

La Route verte traverse le sud du Parc avant d'emprunter le pont de la Concorde en direction de la Cité du Havre. Les cyclistes sportifs utilisent le circuit Gilles-Villeneuve pour s'entraîner, tandis que les cyclistes récréatifs et utilitaires ainsi que les piétons se partagent plusieurs sentiers. L'allée Calder forme un axe piétonnier important qui relie la Biosphère au belvédère de la sculpture *Trois disques* et est bordée par le vaste espace minéral de l'amphithéâtre à vocation événementielle.



### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- |  |   |  |
|--|---|--|
|  voies de circulation véhiculaire                       |  arrêt permanent de transport collectif  |  pistes cyclables     |
|  stationnements   |  arrêt saisonnier de transport collectif |  Route verte          |
|  espaces résiduels et techniques                        |  station de métro Jean-Drapeau           |  sentiers polyvalents |
|  voies ouvertes à la circulation en transport collectif |  navette fluviale                        |  sentiers piétonniers |
|  |  espaces piétonniers                     |  |





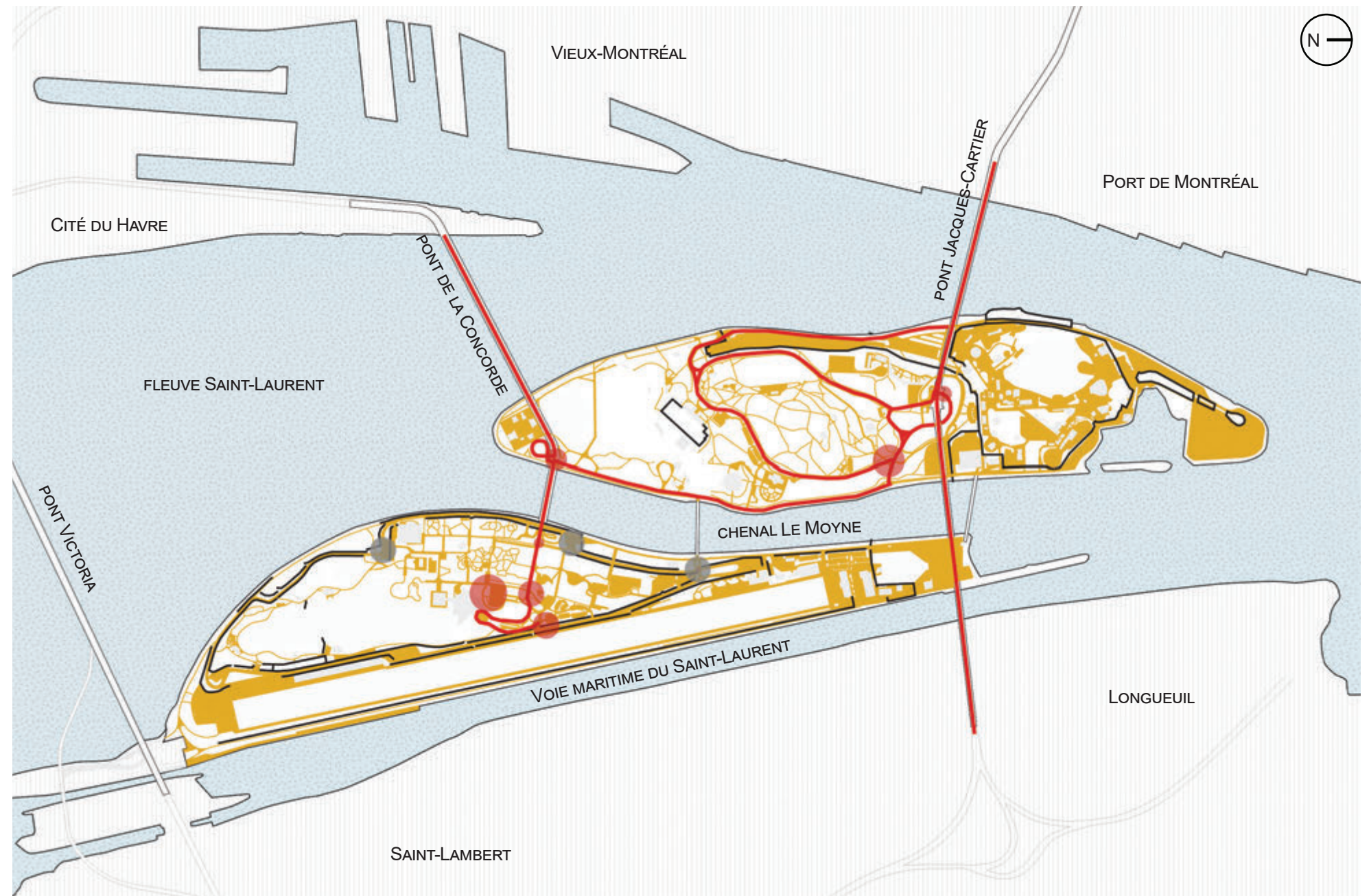


## DÉFIS À RELEVER

Les principaux défis illustrés sur le plan ci-contre découlent du diagnostic du plan de mobilité durable\* et d'exercices de cartographie effectués lors de la réalisation de l'état des lieux. En isolant les surfaces minérales réservées à la voirie et au stationnement, on constate mieux l'étendue de l'espace consacré aux automobiles. Ce réseau de circulation dessert principalement les pôles d'attraction et leurs nombreux stationnements, dispersés sur l'ensemble des deux îles. L'importance accordée à la circulation automobile au sein du Parc entraîne la surminéralisation des surfaces et occasionne des embouteillages fréquents et massifs lors des périodes de fort achalandage. De plus, la fragmentation et la faible hiérarchisation du réseau de circulation contribuent à désorienter les usagers.

Aux dangers causés par la circulation automobile s'ajoutent les difficultés de déplacement dans le Parc, eux-mêmes provoqués par la multiplication des entraves physiques sur le territoire. Clôturée à longueur d'année, la piste du circuit Gilles-Villeneuve constitue un énorme obstacle à la mobilité sur l'île Notre-Dame. Le croisement des voies, à l'arrivée de la passerelle du Cosmos sur l'île Notre-Dame, est une zone conflucuelle où se rencontrent les différents usagers (véhicules, camions de livraison, cyclistes, cyclistes d'entraînement et piétons). Ailleurs, les quelques traverses piétonnières peu sécuritaires sont des points de conflit entre les piétons et les cyclistes sportifs qui roulent à haute vitesse sur la piste.

\*Voyagez Futé, Les services EXP. Plan de mobilité durable. Plan d'action. Avril 2019.



### Constat des problèmes

- surfaces minéralisées (voirie et stationnements)
- autres intersections dangereuses
- voies bloquées par la circulation automobile lors des forts achalandages
- intersections dangereuses (gabarit selon nombre d'accidents répertoriés)
- limites physiques (murets et clôtures permanents)



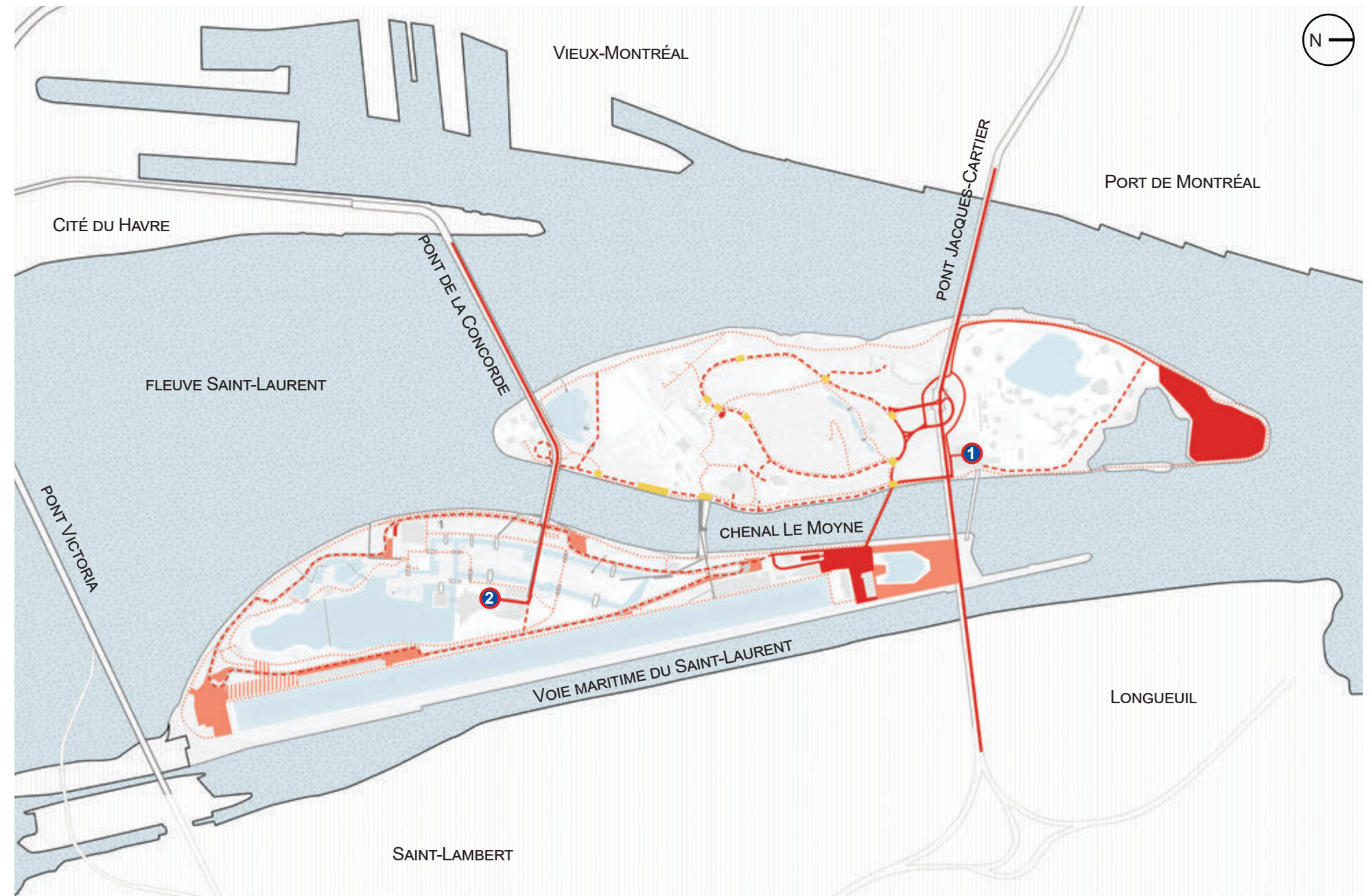
# PROPOSITION

## VOIRIE ET ESPACES TECHNIQUES

Le plan de mobilité élaboré en 2019 comporte deux orientations principales : consolider l'offre de mobilité durable sur les îles et réduire l'utilisation de l'automobile pour accéder aux îles.

Le plan ci-contre illustre les principaux changements qui doivent être induits par la mise en œuvre du plan de mobilité :

- Suppression de 80% des aires de stationnement réparties sur l'ensemble du Parc au profit de surfaces végétalisées, soit l'équivalent de 25 terrains de football.
- Conservation et concentration de l'offre en matière de stationnement de surface à la pointe nord de l'île Sainte-Hélène (Cap-sur-Mer) et entre la cour de voirie Jacques-Cartier et le hangar du Bassin olympique (stationnement du pavillon des services).
- Création d'un réseau de pôles de mobilité devant jouer les rôles de portes d'entrée du site ainsi que de lieux d'orientation et de service et proposant une gamme de moyens de déplacement durable.
- Construction de l'édifice multifonctionnel Jacques-Cartier en le dotant d'un stationnement étagé et d'un pôle de mobilité durable.
- Reconfiguration des abords du stationnement intérieur du Casino de Montréal pour y intégrer un pôle de mobilité durable.
- Situés au débouché des deux principaux axes routiers du Parc, les pôles de stationnement doivent capter la totalité des automobiles dès leur arrivée afin de supprimer la circulation motorisée sur les îles. Les pôles de mobilité durable attenants doivent alors permettre aux usagers de réaliser efficacement leur transfert modal et de terminer leur déplacement vers leur destination finale dans le Parc.
- L'accès sera contrôlé sur le réseau routier interne du Parc et la circulation motorisée y sera limitée aux questions logistiques (sécurité, entretien, livraison, services, etc.) et aux transports en commun.
- Aménagement de « zones de rencontre » aux points de croisement entre le réseau de transport actif et motorisé. Ces espaces feront l'objet d'un aménagement spécifique destiné à clairement indiquer la priorité des piétons et des cyclistes, à contraindre les conducteurs de véhicules motorisés à réduire leur vitesse et accroître leur vigilance.



### Voirie et espaces techniques

- stationnements de surface
- voies ouvertes à la circulation automobile publique
- voies ouvertes à la circulation logistique de véhicules immatriculés
- zones aménagées de traverse
- espaces résiduels et techniques
- espaces résiduels et techniques du circuit disponibles hors événement
- pôles de mobilité avec stationnement  
1- édifice multifonctionnel Jacques-Cartier  
2- pôle de mobilité du Casino de Montréal



## VOIRIE ET TRANSPORTS COLLECTIFS

Le plan de mobilité élaboré en 2019 comporte deux orientations principales : consolider l'offre de mobilité durable sur les îles et réduire l'utilisation de l'automobile pour accéder aux îles.

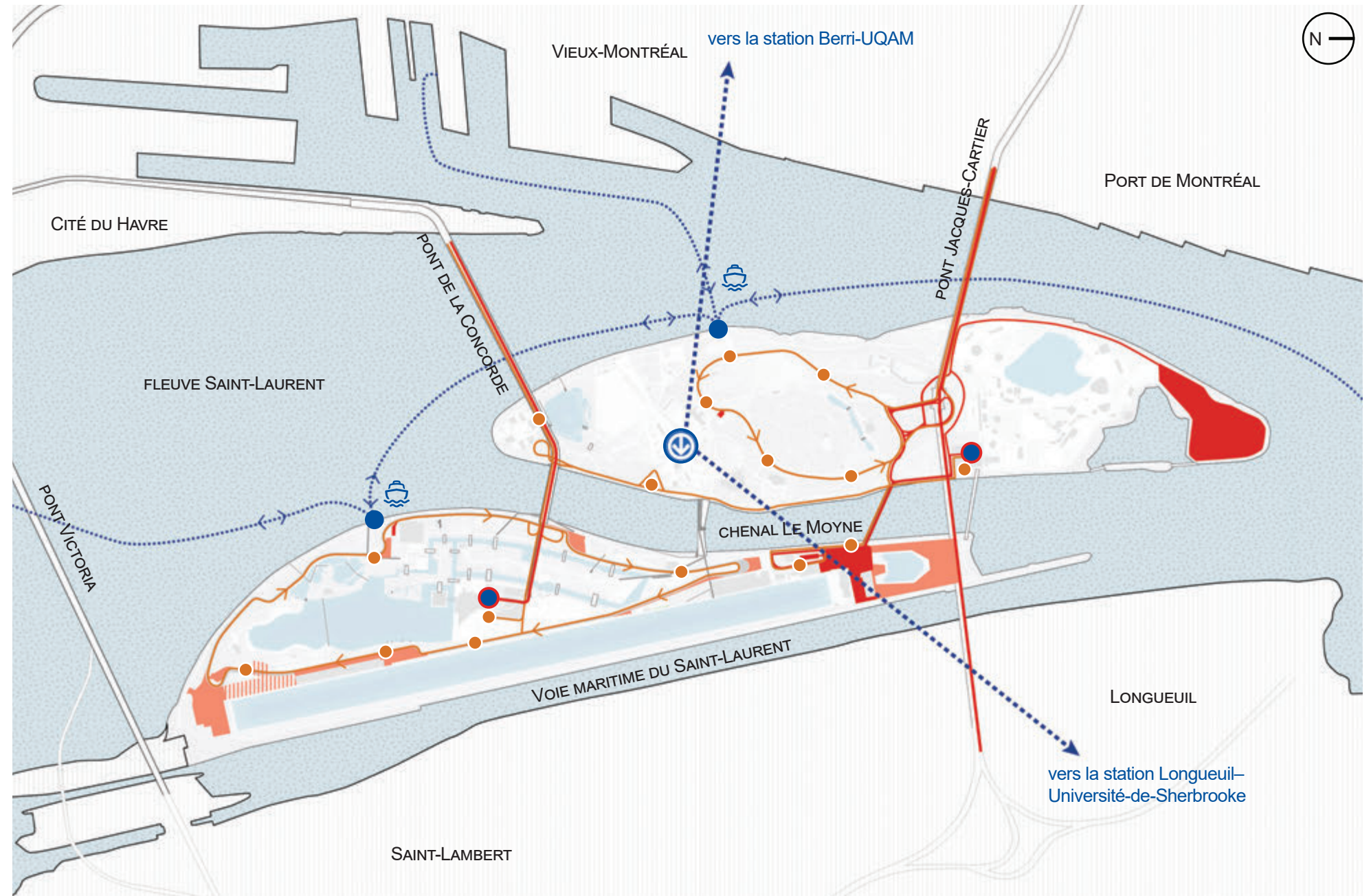
Le plan ci-contre illustre les principaux changements qui doivent être induits par la mise en œuvre du plan de mobilité :

Le métro est et demeure la porte d'entrée principale du Parc. Il permet de rejoindre, d'une part, le centre-ville de Montréal via la station Berri-UQAM et, d'autre part, la station Longueuil–Université-de-Sherbrooke sur la Rive-Sud via la ligne jaune.











Un pôle de mobilité durable doit être créé autour de la station de métro Jean-Drapeau. Il comprendra notamment un terminus d'autobus, un quai destiné au transport adapté, un espace d'attente confortable, une station de vélo-partage, des services de micro-mobilité, des supports à vélos et divers services pour les cyclistes ainsi qu'une aire d'embarquement pour les taxis.

Les moyens de transport collectif permettront de rejoindre les différents pôles d'intérêt du Parc en empruntant, sur l'île Sainte-Hélène, le chemin du Tour-de-l'Isle et le chemin Macdonald entre l'édifice multifonctionnel Jacques-Cartier et le pôle de mobilité de la station de métro. Le nouveau pont et le pont de la Concorde permettront de se rendre sur l'île Notre-Dame, où les différents pôles seront accessibles, dont le Casino de Montréal et le nouveau débarcadère de la navette fluviale, en utilisant principalement le circuit Gilles-Villeneuve.

La navette fluviale actuelle offre une possibilité intéressante de liaison directe et rapide avec le Vieux-Montréal et avec la Rive-Sud. Le débarcadère de l'île Sainte-Hélène sera repensé en tant que pôle de mobilité pour répondre aux attentes des usagers : il deviendra une véritable porte d'entrée du Parc et proposera divers services. Sur l'île Notre-Dame, un débarcadère sera installé près du pavillon du Canada, ce qui créera un nouveau pôle de mobilité doté d'un arrêt de transport collectif et d'une offre en matière de mobilité active.



### Voirie et espaces techniques

- |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|--|
|  | voies ouvertes à la circulation automobile publique                   |  | pôles de mobilité avec stationnement                      |  | voies ouvertes à la circulation en transport collectif |
|  | stationnements de surface   |  | pôle de mobilité du métro                                 |  | arrêts possibles de transport collectif                |
|  | espaces résiduels et techniques                                       |  | pôles de mobilité aux débarcadères de la navette fluviale |   |  |
|  | espaces résiduels et techniques du circuit disponibles hors événement |  | navette fluviale  |   |  |



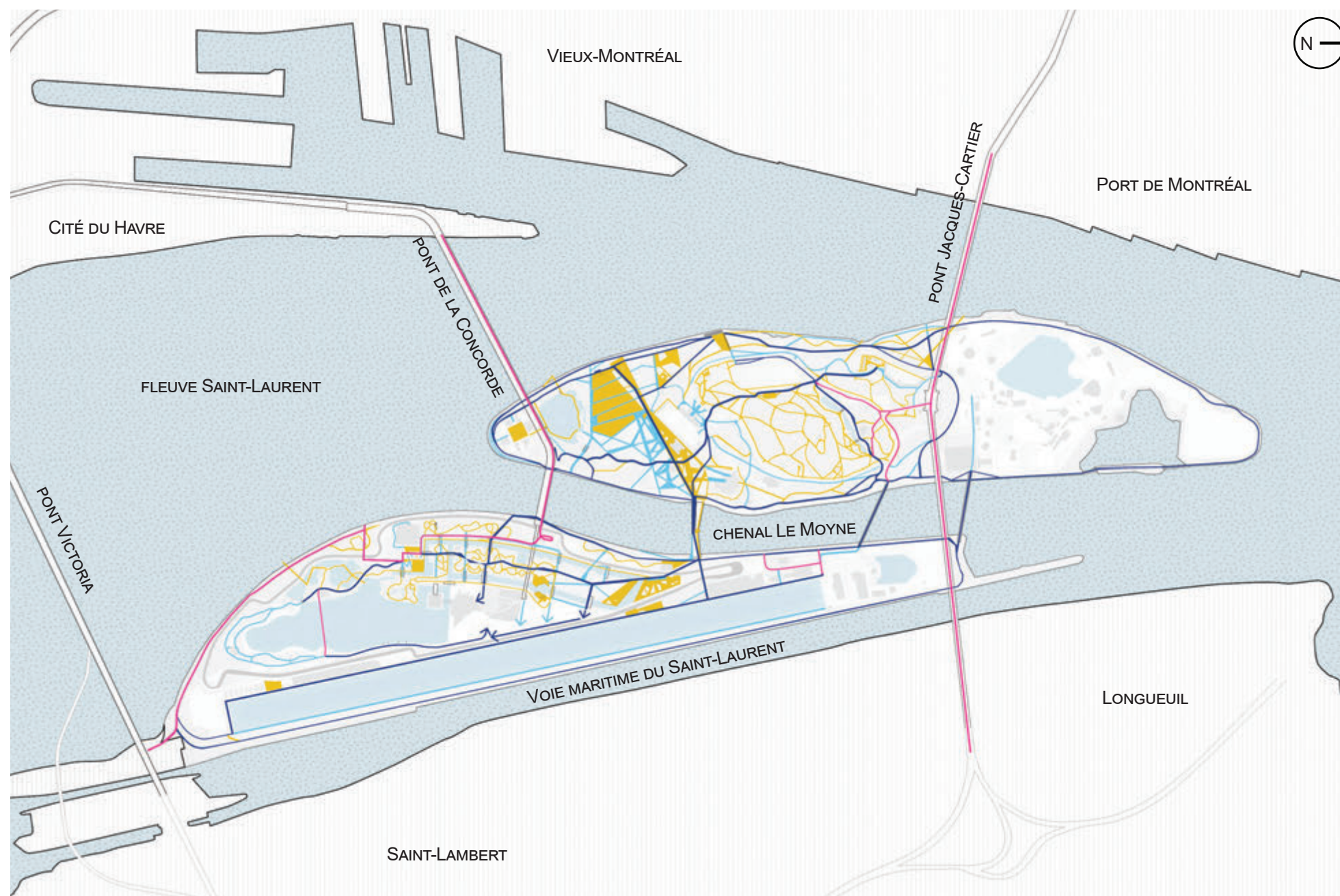
## PLACES PUBLIQUES ET HIÉRARCHIE DES SENTIERS PIÉTONNIERS

Aménagement d'une succession de places publiques :

- Sur l'île Sainte-Hélène : la Place des Nations, le parvis du nouveau bâtiment du débarcadère de la navette fluviale, la placette du jardin Le Petit Prince, l'amphithéâtre et l'allée Calder de l'Espace 67.
- Sur l'île Notre-Dame : les parvis du pavillon de la Tunisie et de la tour Pirelli, le parterre Notre-Dame dans la partie nord des canaux, la terrasse du phare n° 1 et la place adjacente au pavillon du Canada.

Cette série de places, qui doivent être reliées par un sentier polyvalent réservé aux piétons et aux cyclistes, créera un véritable réseau d'espaces de rassemblement à travers le Parc.

Les sentiers principaux, qu'ils soient polyvalents ou réservés aux piétons, ainsi que les pistes cyclables formeront l'armature du réseau de circulation pour les piétons et pour les cyclistes, qui pourront ainsi rejoindre facilement les pôles d'intérêt sur l'ensemble du territoire du Parc. À ces éléments s'ajoutera un réseau de sentiers secondaires ou capillaires qui seront réservés aux piétons et qui permettront de découvrir les divers paysages du Parc.



### Places publiques et hiérarchie des sentiers piétonniers

- |   |   |
|---|---|
| <span style="color: yellow;">●</span> place publique                          | <span style="color: lightblue;">—</span> sentier secondaire |
| <span style="color: blue;">—</span> sentier polyvalent (piétons et cyclistes) | <span style="color: yellow;">—</span> sentier capillaire    |
| <span style="color: pink;">—</span> sentier principal                         |   |



## PLACES PUBLIQUES ET HIÉRARCHIE DES PISTES CYCLABLES

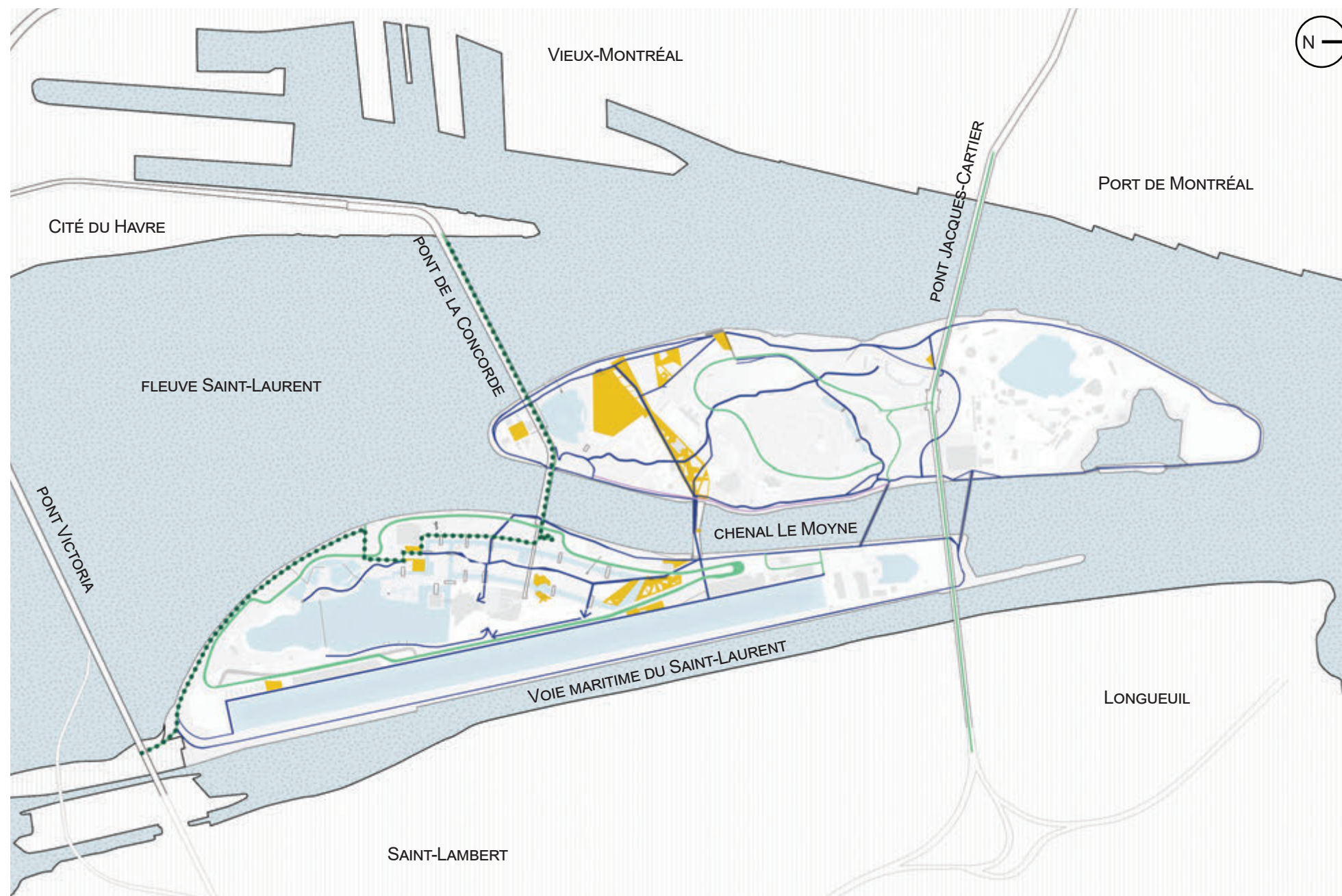
Le réseau de sentiers polyvalents empruntés par les cyclistes et par les piétons reliera les places publiques décrites ci-dessus, qui ponctueront les trajets des usagers.

La promenade riveraine sera en grande majorité constituée d'un sentier polyvalent partagé par les piétons et par les cyclistes. Sur l'île Notre-Dame, la portion sud-ouest de la promenade sera empruntée par la Route verte, qui parcourt la digue en bordure de la Voie maritime et qui se dirige vers le pont des îles et vers le pont de la Concorde pour rejoindre la Cité du Havre.

En ce qui concerne l'île Sainte-Hélène, sur la quasi-totalité du chemin du Tour-de-l'Isle, une des deux voies de circulation automobile existantes sera convertie en piste cyclable bidirectionnelle. Cette piste sera reliée à celle du pont Jacques-Cartier, qui permet de rejoindre Montréal d'un côté et la Rive-Sud de l'autre.

Sur l'île Notre-Dame, les deux tiers de l'emprise de la piste du circuit Gilles-Villeneuve seront réservés aux cyclistes sportifs. Afin de leur assurer une sécurité maximale, ils seront les seuls usagers autorisés dans ce corridor de circulation.

Notons que les cyclistes pourront emprunter les quatre ponts qui relieront les deux îles au-dessus du chenal Le Moyne : le pont des îles, la passerelle du Cosmos, le nouveau pont et le pont de l'Expo-Express.



### Places publiques et hiérarchie du réseau cyclable

-  place publique
-  sentier polyvalent (piétons et cyclistes)
-  piste cyclable
-  Route verte
-  voie cyclable sur rue



## MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT

Éléments distinctifs du projet d'aménagement, la majorité des passerelles seront en platelage de bois. Ce matériau rappellera certaines constructions de l'Expo 67 et confèrera un aspect chaleureux à ces infrastructures.

La poussière de pierre a été choisie pour les sentiers capillaires des jardins de l'île Notre-Dame et pour la plus grande portion du sentier de la promenade riveraine. D'usage facile, elle servira aussi à recouvrir les espaces destinés à accueillir de grands rassemblements.

Le béton permettra d'aménager des surfaces uniformes et confortables pour les usagers des transports actifs, notamment les cyclistes en transit (dont ceux de la Route verte), les patineurs à roues alignées, les piétons et les personnes à mobilité réduite qui utilisent de petits véhicules motorisés électriques.

Matériau robuste, les pavés de béton peuvent supporter facilement les forts achalandages et permettent d'aménager des surfaces uniformes, résistantes et esthétiques.

L'asphalte servira de matériau de revêtement pour les voies réservées au transport collectif ainsi que pour certaines pistes cyclables, mais il est aussi préconisé pour les sentiers du mont Boullé, car les dénivelées accentuées compliquent souvent l'entretien des matériaux de revêtement.

Le caillebotis en acier sera utilisé comme platelage pour certaines passerelles en raison de sa légèreté et de son maillage, notamment sur la portion de la promenade riveraine qui longera le circuit Gilles-Villeneuve. Il est aussi conseillé pour la portion amovible au-dessus de la piste du circuit lors de certaines activités publiques.

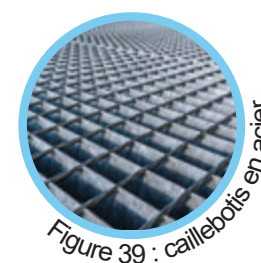
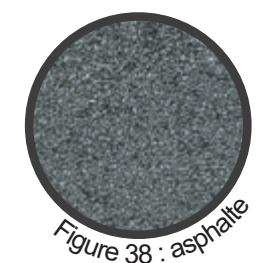
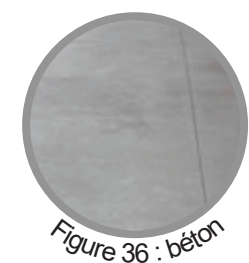
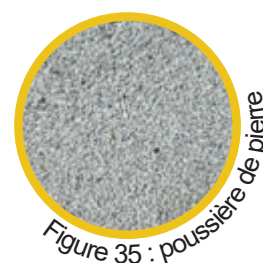
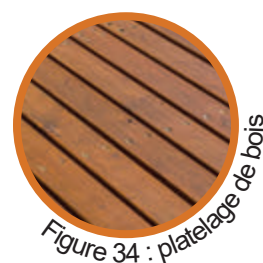
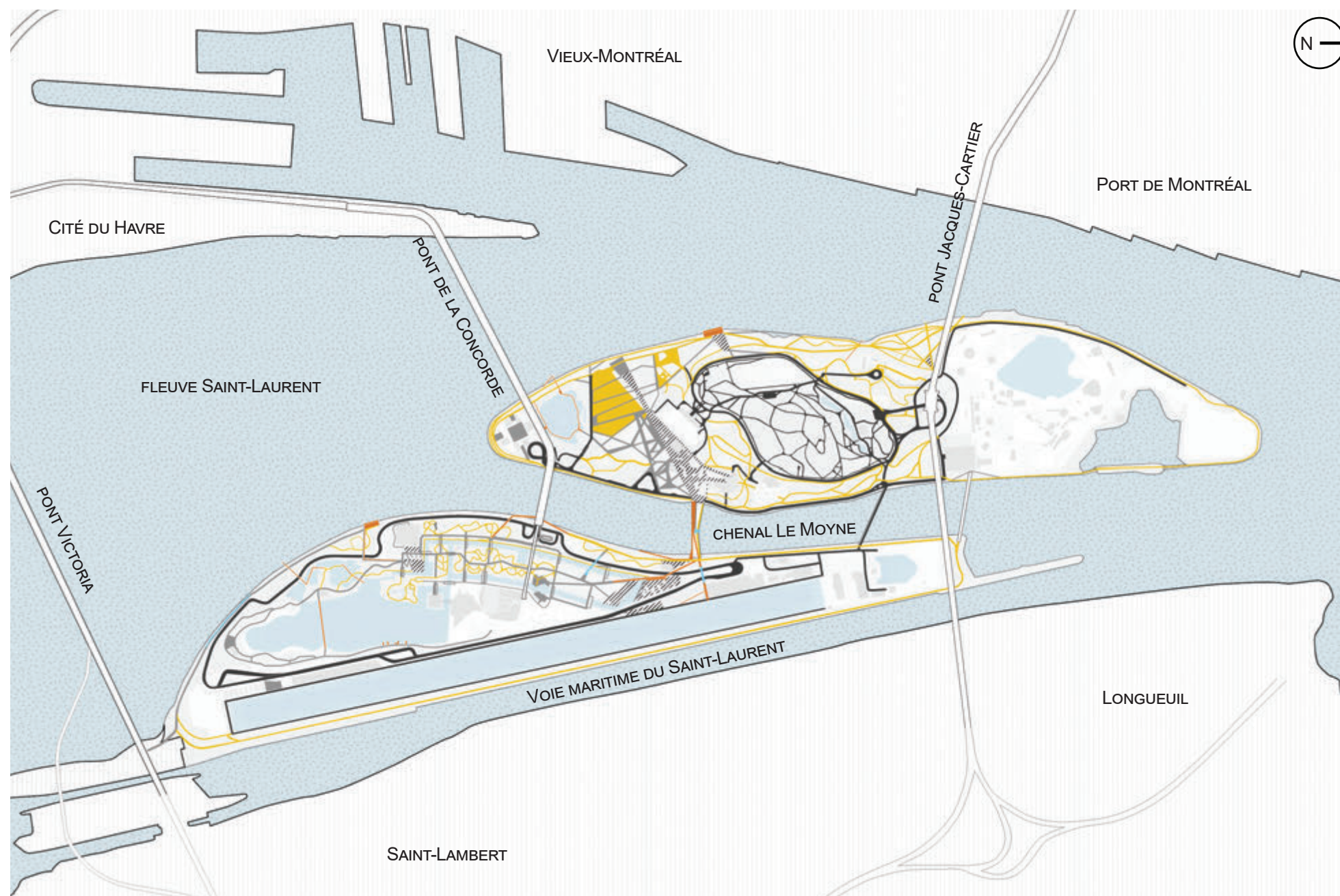
### Mise en œuvre

Axes réservés à la voirie : surface asphaltée avec bordures de béton

Piste du circuit Gilles-Villeneuve et sentiers du mont Boullé : surface asphaltée sans bordure

Surfaces en poussière de pierre : aucune bordure

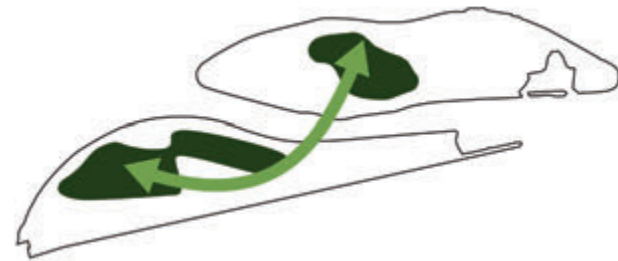
Surfaces en pavés de béton : bordures métalliques





# LES HABITATS VÉGÉTAUX

## LA LIAISON DES CŒURS DES DEUX ÎLES



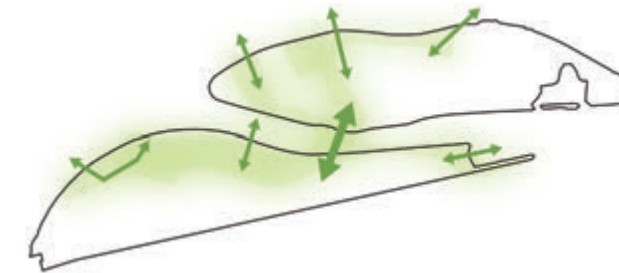
Création d'un corridor écologique entre la micocoulaie du mont Boullé et les zones ripariennes de l'île Notre-Dame *via* un pont vert au-dessus du chenal Le Moyne

## LA PROMENADE RIVERAINE



Bonification de l'intérêt écologique du pourtour des îles dans un continuum de paysages variés alternant entre le Parc et les rives

## LES ATTACHES ENTRE LES RIVES ET LES CŒURS



Aménagement de liens entre les rives et l'intérieur des îles pour améliorer la connectivité écologique et pour créer de nouveaux habitats fauniques terrestres et aquatiques

# LES HABITATS VÉGÉTAUX

## INVENTAIRE

L'inventaire des habitats végétaux a permis de dresser un portrait de la diversité et de l'étendue du couvert végétal du Parc. Basé sur des travaux de photo-interprétation et sur l'analyse de données tirées de l'inventaire forestier réalisé par le Groupe-Conseil UDA en 2017, cet inventaire a été bonifié par des visites sur le terrain effectuées par la firme NIPpaysage et par les biologistes de la firme Biodiversité Conseil. L'inventaire se divise en deux catégories, soit la végétation terrestre et la végétation riveraine.

Les zones de végétation riveraines sont directement adjacentes à des plans d'eau et se caractérisent par une dynamique écologique liée à l'eau. Les grandes catégories d'habitats végétaux riverains sont définies selon les strates présentes, selon les espèces végétales et selon les caractéristiques hydrologiques et topographiques si elles ont une influence sur la nature de la végétation.

Les zones de végétation terrestres sont définies en fonction des strates présentes, des espèces végétales et des caractéristiques topographiques si elles ont une influence sur la nature de la végétation. La densité du couvert végétal a également été prise en compte dans le cas des zones à régénération naturelle (arbres sur couvre-sol forestier, massifs d'arbres et d'arbustes sur gazon, boisés sur gazon, végétation à trois strates – arbustive dense, végétation à trois strates).



### Les habitats végétaux

- forêt à trois strates
- aires gazonnées
- aires gazonnées avec arbres isolés
- friches
- milieux humides
- jardins d'agrément



## INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Un degré d'intérêt écologique allant de « faible » à « très grand » a été attribué en fonction du type d'habitat végétal, tel que présenté dans l'inventaire des habitats végétaux. Les habitats présentant une végétation multi-strates, généralement caractérisés par une forte biomasse et par une grande diversité végétale, ont été considérés comme étant de plus grand intérêt que les habitats dont la structure est plus simple, moins dense et moins diversifiée.

Puisque la superficie d'un milieu détermine sa résilience, sa diversité et ses fonctions écologiques, un milieu de petite taille ne peut pas être considéré comme présentant un très grand intérêt écologique. Ainsi, les milieux ayant un degré d'intérêt « très grand » mais dont la superficie totale est inférieure à un hectare ont été rétrogradés dans la catégorie « grand ». La seule exception à cette règle est le secteur de l'ancienne tourbière. En effet, bien que la superficie totale de ce secteur d'intérêt « très grand » soit inférieure à un hectare, les visites sur le terrain ont confirmé l'unicité de cet habitat végétal à l'échelle du Parc.

De la même façon, les milieux linéaires qui ont une largeur de moins de 20 mètres et qui présentent une diversité et des fonctions écologiques moins riches que les milieux de superficie équivalente ont eux aussi été rétrogradés.

La liste des espèces floristiques en situation précaire (c'est-à-dire à désignation fédérale ou provinciale) relevées par Magnoux et collaborateurs en 2017 ainsi que les données du *Plan maître forestier* de la Société du parc Jean-Drapeau (Lincourt, 2018) ont été utilisées en guise de soutien à la carte de l'intérêt écologique.



### Intérêt écologique

- très grand
- grand
- moyen
- faible



## INTÉRÊT SOCIAL

Les habitats végétaux qui présentent un intérêt social sont définis comme étant les plus visités et les plus appréciés du Parc.

### ● Le mont Boullé

Le mont Boullé comporte un réseau de sentiers de marche en plus d'avoir une valeur patrimoniale importante et de présenter des caractéristiques paysagères exceptionnelles.

### ● La plaine des Jeux

Bien qu'elle soit actuellement fortement dégradée, la grande pelouse de la plaine des Jeux est tout indiquée pour accueillir des rassemblements et pour y pratiquer des sports non organisés et autres activités libres.

### ● La promenade riveraine

La promenade riveraine entre le débarcadère de la navette fluviale et la pointe sud de l'île Sainte-Hélène présente des spécimens d'arbres remarquables. Sa composition paysagère et sa proximité avec le fleuve lui confèrent un intérêt considérable pour la marche et pour la contemplation des panoramas sur la ville.

### ● L'allée Calder

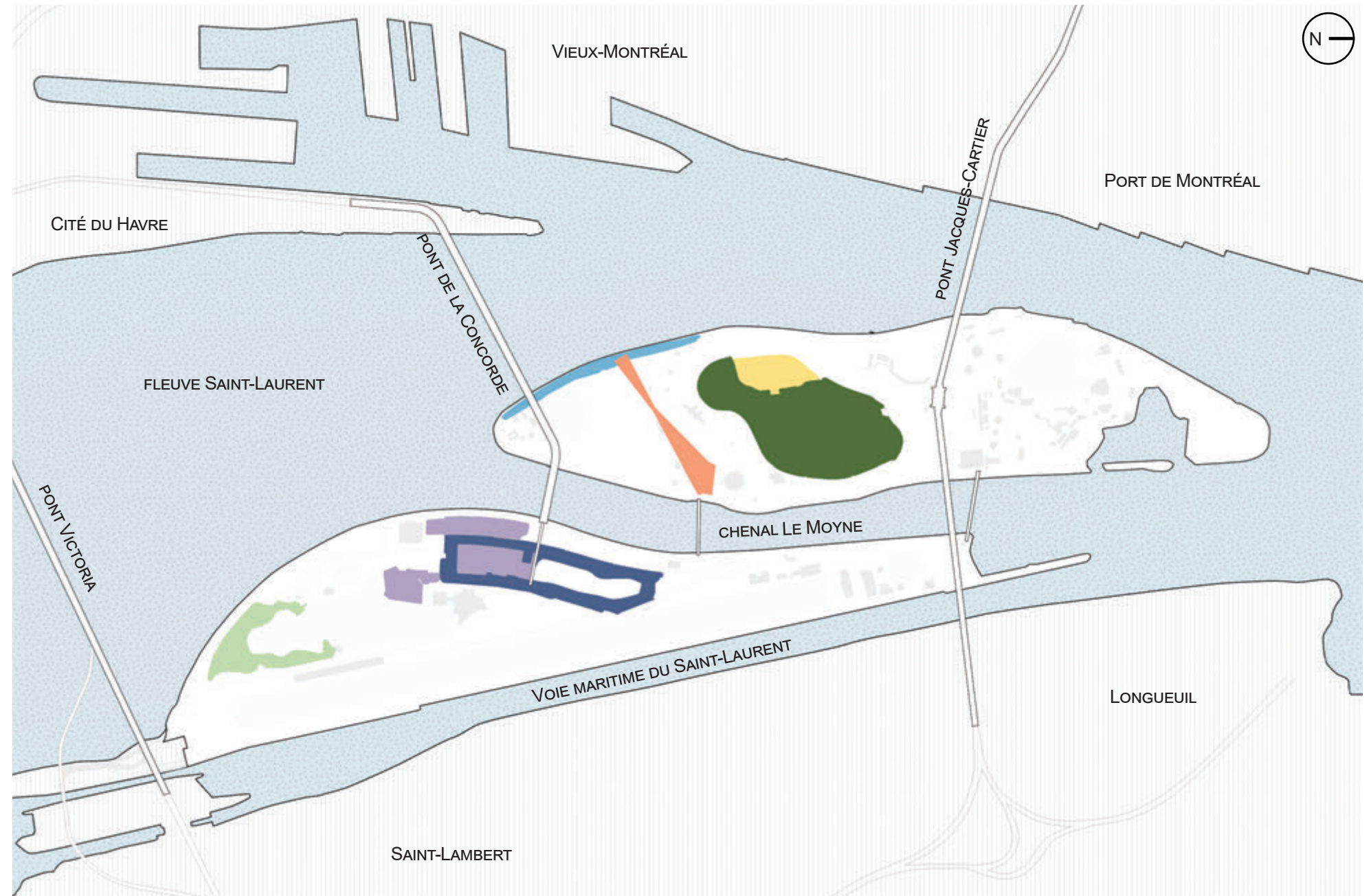
Reliant deux éléments phares du Parc, l'allée Calder offre un espace de déambulation ponctué de bacs de plantation surélevés.

### ● Les canaux de l'île Notre-Dame

La végétation abondante et les sentiers à proximité de l'eau dans le secteur des canaux sont favorables à l'immersion dans la nature et présentent un grand intérêt pour la marche.

### ● Les jardins

Ces jardins sont un legs horticole d'une des grandes périodes d'aménagement du Parc. Les promenades ainsi que la contemplation des spécimens horticoles et de l'aménagement paysager y sont particulièrement intéressantes et agréables.



### ● La plage laurentienne

La palette végétale de la Plage avait pour but de recréer les paysages laurentiens du Québec. Son intérêt social repose avant tout sur la possibilité de s'évader et de s'isoler temporairement de la ville grâce à l'écran végétal qui s'y trouve.



# PROPOSITION

## BONIFICATION DE LA COMPLEXITÉ ÉCOLOGIQUE

Le Plan directeur marque un point tournant pour le parc Jean-Drapeau en matière d'accroissement des surfaces végétales et d'habitats végétaux à grand intérêt écologique et de gestion de ces habitats. Grâce à la transformation de stationnements et la consolidation des surfaces végétales existantes, 30 hectares d'habitats végétaux sont ajoutés au Parc et la canopée sera augmentée de 30%. La grande majorité des endroits gazonnés seront transformés alors que la forêt à trois strates prendra de l'expansion. La gestion différenciée des milieux sera également introduite, ce qui permettra de multiplier les prairies et les prés fleuris.

Le corridor écologique, composé de zones de forêt à trois strates et ceinturé de prairies, prendra forme. Les noyaux de biodiversité interreliés correspondront au cœur de chacune des deux îles, ceux-ci ayant une faune et une flore plus abondantes et plus diversifiées que le reste du Parc. La création d'un corridor écologique sera un geste fort qui montrera la volonté de restaurer la connectivité des écosystèmes au sein du Parc et de les relier aux autres noyaux de biodiversité du Grand Montréal. À plus grande échelle, ce corridor permettra de relier les milieux naturels de l'île de Montréal à ceux de la Rive-Sud.

Ce corridor reliera donc le cœur des canaux et les milieux hydriques de l'île Notre-Dame au mont Boullé, principalement par la bonification de l'intérêt écologique du parterre du pavillon de la Tunisie et de l'allée des Seagulls. Le secteur des buttes sera également relié au mont Boullé à travers l'Espace 67.

Parmi les nouveaux types d'habitats végétaux, les arbustives, milieux dominés par la strate arbustive, établiront de nouvelles ambiances paysagères à proximité du fleuve, ce qui différenciera les nouveaux points de contact avec l'eau par rapport aux milieux intérieurs. L'unicité de ces espaces sera renforcée par l'aménagement de nouveaux milieux humides à proximité de l'ancienne berge de l'île Sainte-Hélène en mettant l'accent sur la différence historique entre les milieux de part et d'autre de cette limite historique.

Les surfaces gazonnées seront conservées dans certaines aires de rassemblement et dans les entités dotées de grandes pelouses patrimoniales, alors que la gestion différenciée ciblera les prairies et les prés fleuris. Ce mode de gestion a pour avantage de réduire la



fréquence de la tonte des pelouses à une seule occasion par saison et augmenter la biodiversité, ce qui restreint considérablement les espaces nécessitant un entretien régulier. Les jardins d'agrément actuels seront transformés afin d'intégrer un plus grand nombre d'espèces floristiques indigènes et nourricières, ce qui permettra d'actualiser la définition du jardin pour les usagers.

### Les habitats végétaux

- forêt à trois strates
- aires gazonnées avec arbres isolés
- prés fleuris et prairies, avec ou sans arbres isolés
- arbustives
- milieux humides
- jardins d'agrément et jardins de plantes comestibles



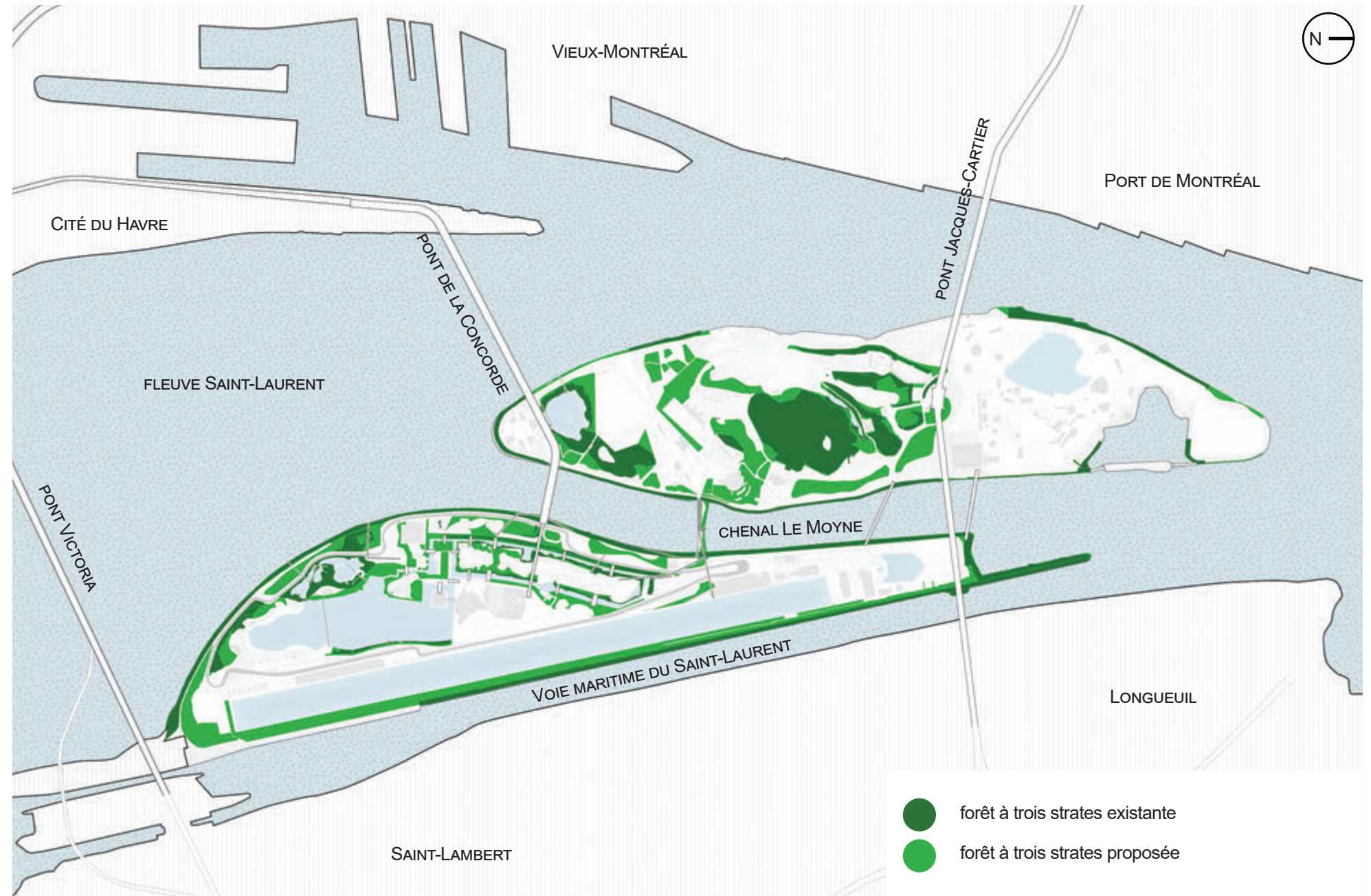
## FORÊT À TROIS STRATES

Constituant la majeure partie des habitats végétaux au cœur des deux îles, la forêt à trois strates se caractérise par la présence de trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborescente). Ce milieu offre une grande variété de niches écologiques à la faune et participera grandement à la composition du corridor écologique qui reliera les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Ce type d'habitat présente une diversité végétale intéressante et abrite le plus grand nombre d'habitats au Parc. Parmi les secteurs les plus représentatifs de ce type de couvert forestier se trouve la forêt du mont Boullé. En raison de la richesse de ses peuplements forestiers, la végétation du mont Boullé sert de base à l'élaboration de la palette végétale des forêts à trois strates de l'ensemble du Parc.

Selon les conditions propres à chaque secteur du Parc, la forêt à trois strates offre aux usagers une expérience immersive d'une grande richesse, influencée par la variation de la densité du sous-bois et du couvert arborescent au sein de cette forêt. Le plan directeur permettra l'augmentation des surfaces de forêt à trois strates de 45%.

### Mise en œuvre et entretien

Afin d'aménager des forêts à trois strates là où elles sont actuellement absentes au parc Jean-Drapeau, il est essentiel d'établir des conditions édaphiques appropriées. Ainsi, les sols doivent être décompactés, aérés et travaillés afin de créer de l'hétérogénéité dans les substrats, de faciliter les plantations, d'améliorer la croissance racinaire et d'augmenter l'infiltration de l'eau. Il est également nécessaire d'assurer une teneur en nutriments suffisante dans les sols. Par la suite, il faudra réaliser des plantations d'un mélange de plusieurs espèces d'arbres indigènes sélectionnées en fonction de leur capacité d'adaptation aux conditions du milieu, parfois accompagnées d'un ensemencement d'espèces herbacées indigènes adaptées aux sous-bois. Ces herbacées doivent être choisies judicieusement afin de ne pas nuire à la croissance des arbres et peuvent inclure par exemple des espèces fixatrices d'azote, notamment des légumineuses et des arbustes à fruits.



Par la suite, il faudra s'assurer de minimiser les perturbations dans ces milieux (surtout le piétinement) afin de permettre à la végétation de croître et de se régénérer. Des stratégies similaires doivent être adoptées pour les forêts à trois strates actuelles.

L'objectif d'entretien principal consiste à favoriser la biodiversité. Afin de minimiser le piétinement dans ces habitats et de permettre une

régénération naturelle adéquate, certains secteurs pourront être fermés au public.

Le remplacement des arbres malades, notamment les frênes, par d'autres espèces d'arbres indigènes devra être réalisé rapidement afin d'éviter l'envahissement des espaces laissés vacants par des espèces exotiques.



## Faune

Plusieurs espèces fauniques habitent actuellement les forêts du parc Jean-Drapeau, par exemple le renard roux (*Vulpes vulpes*), l'hermine (*Mustela erminea*), l'écureuil roux (*Tamiasciurus hudsonicus*) et la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de même que plusieurs espèces d'oiseaux, y compris l'épervier de Cooper (*Accipiter cooperii*), un petit oiseau de proie. L'augmentation de la superficie occupée par des peuplements forestiers diversifiés permettra d'abriter davantage d'espèces fauniques au parc Jean-Drapeau.

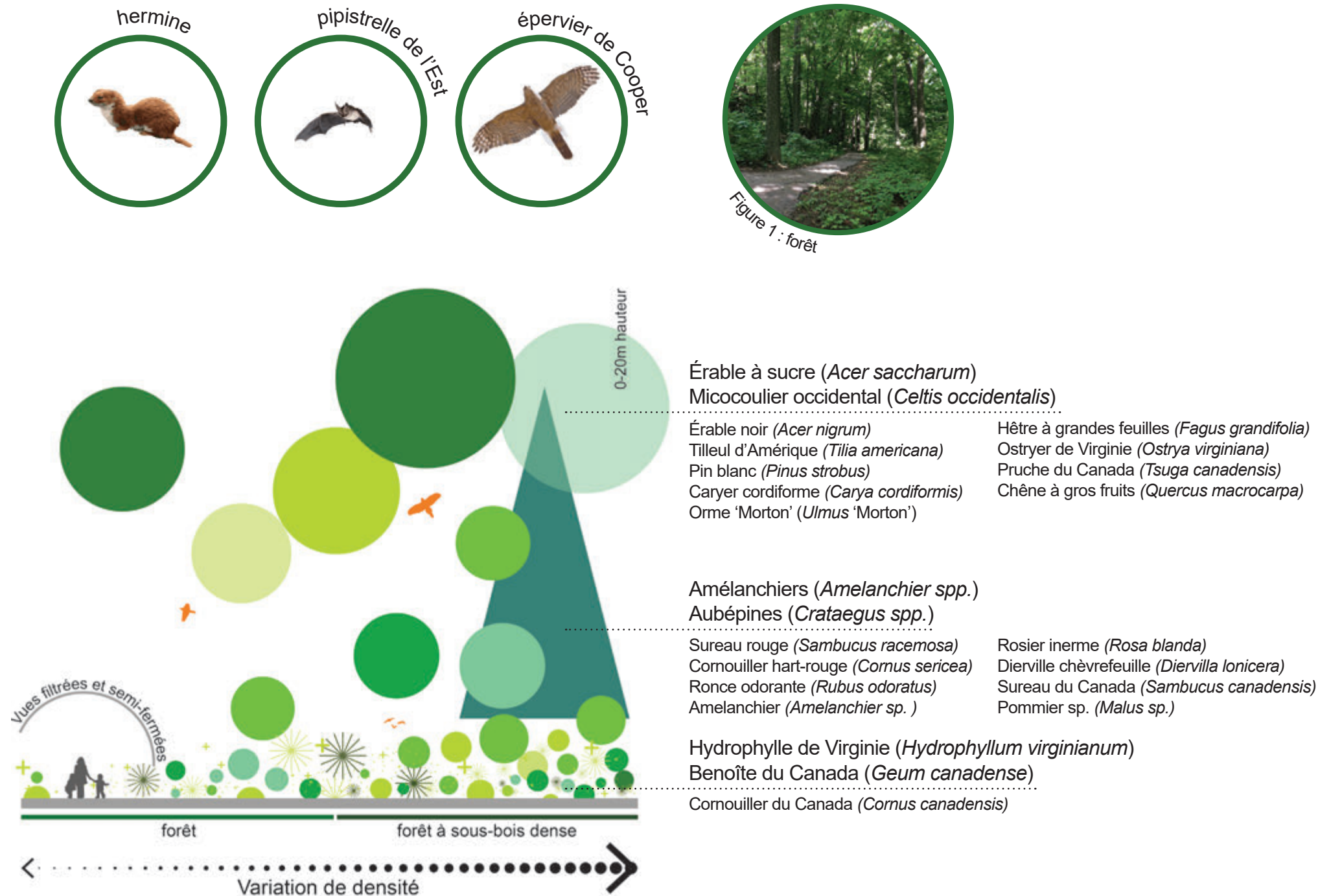
Plusieurs espèces de chauves-souris bénéficieront de ces aménagements, par exemple la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*), une chauve-souris résidente qui vit aussi dans d'autres îles du fleuve Saint-Laurent. Le maintien de grands arbres morts sur pied leur sera également favorable et pourra attirer d'autres espèces d'oiseaux de proie dans les forêts du Parc.

Les débris ligneux devraient toujours être laissés au sol pour permettre à la faune de s'abriter, de se cacher et de se nourrir, notamment les passereaux, les reptiles et les chauves-souris.

## Flore

Les peuplements forestiers du parc Jean-Drapeau sont essentiellement concentrés au mont Boullé, dominé par le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*) et par l'érable à sucre (*Acer saccharum*), en plus de certains secteurs envahis par l'érable de Norvège (*Acer platanoides*). Notons aussi la présence de l'érable noir (*Acer nigrum*), une espèce désignée vulnérable au Québec, dans quelques boisés du Parc.

L'aménagement des forêts à trois strates sera guidé par les espèces indigènes recensées dans les milieux forestiers existants afin de reproduire ce type de forêt naturelle et sera bonifié par certaines espèces présentes au mont Boullé, notamment l'érable à sucre (*Acer saccharum*) et le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*).



## AIRES GAZONNÉES AVEC OU SANS ARBRES ISOLÉS

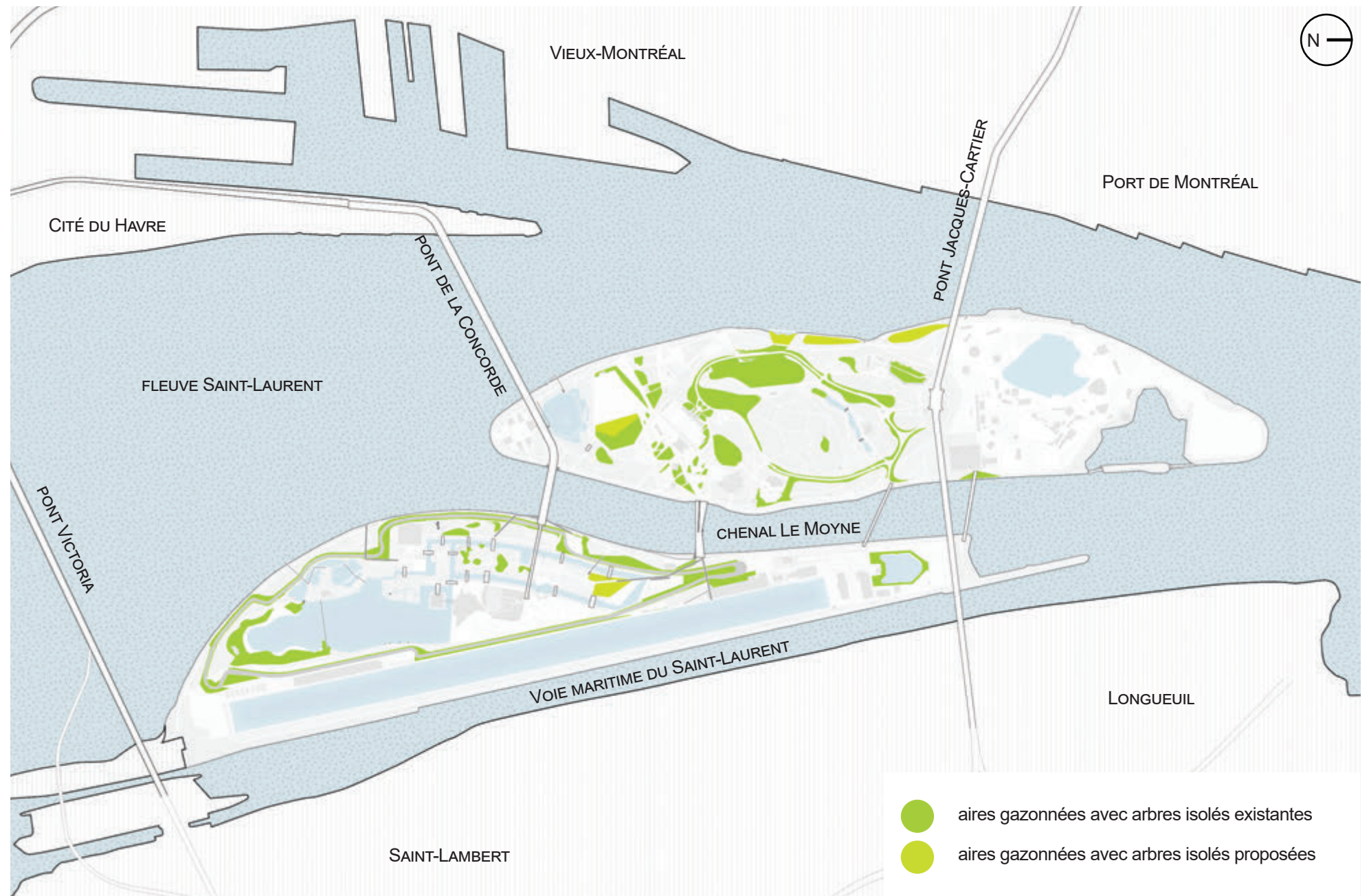
Destinées à une grande variété d'usages, les aires gazonnées sont dominées par des herbacées, principalement des graminées, elles-mêmes accompagnées d'autres espèces communes comme les trèfles et les pissenlits. Les aires gazonnées entretenues par la tonte ont généralement une faible diversité faunique et floristique, mais lorsque des arbres s'y trouvent, on y observe davantage d'espèces fauniques, notamment des oiseaux.

L'aménagement de ces zones est principalement dicté par les besoins en matière d'espaces de rassemblement et par la présence de pelouses historiques, notamment dans les secteurs du parc-plage Jean-Doré, de la cour militaire du Musée Stewart et de la plaine des Jeux. Il y a également des aires gazonnées à proximité de bâtiments très fréquentés. Certains endroits où se déroulent à l'occasion des activités publiques à grand déploiement doivent garder leur vocation première d'aires gazonnées dégagées en raison de leur polyvalence, tout particulièrement pendant le Grand Prix du Canada sur l'île Notre-Dame.

### Mise en œuvre et entretien

Là où les sols sont dénudés, il faudra les travailler et les décompacter avant de procéder à l'ensemencement de plantes couvre-sol, par exemple du trèfle, du thym ou d'autres plantes qui résistent bien au piétinement.

Puisque ces habitats ont une fonction avant tout récréative pour les visiteurs, ils devront faire l'objet d'un entretien régulier (notamment la tonte des pelouses) afin de conserver leur aspect dégagé et leur vocation. Il faudra évaluer la possibilité d'utiliser des bryophytes dans certains secteurs, ce qui réduirait les besoins en matière de tonte.





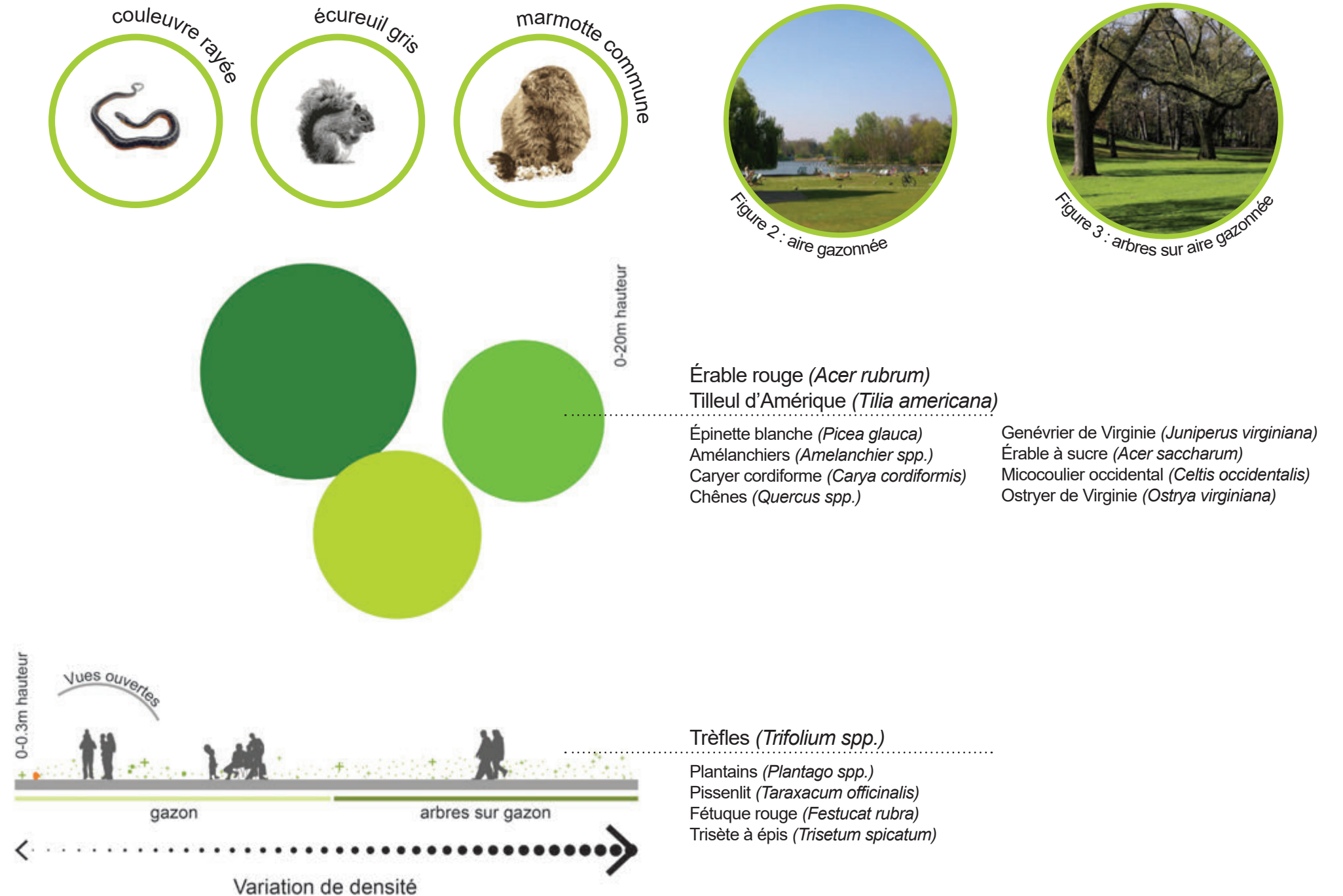
## Faune

Les espèces bien adaptées aux milieux urbains vivent dans les aires gazonnées, notamment l'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*), le raton laveur (*Procyon lotor*), la mouffette rayée (*Mephitis mephitis*) et la marmotte commune (*Marmota monax*). Plusieurs espèces d'oiseaux profitent de la présence d'arbres isolés. L'ajout de postes d'alimentation et de perchoirs permettra de bonifier ce type d'habitat.

## Flore

En plus des espèces de graminées qui composent généralement le gazon, une faible diversité de plantes parvient à croître malgré le piétinement et les tontes répétées dans ces milieux. Les trèfles (*Trifolium spp.*) et les plantains (*Plantago spp.*) résistent bien à la tonte ; quelques espèces comme le pissenlit (*Taraxacum officinale*) et l'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*) sont même favorisées par ce traitement. Les mélanges de semences devront être variés et adaptés selon l'orientation, les types de sols et les pentes.

Parmi les arbres isolés, l'érable argenté (*Acer saccharinum*), l'érable de Norvège, le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) et le micocoulier occidental sont parmi les espèces les plus communes au parc Jean-Drapeau à l'heure actuelle. Des espèces indigènes diversifiées et robustes sont à favoriser pour les aménagements futurs, notamment des conifères plantés en groupe afin de créer des zones de refuge particulièrement appréciées par la faune l'hiver.



## PRÉS FLEURIS ET PRAIRIES, AVEC OU SANS ARBRES ISOLÉS

Principalement situées dans des espaces de transition, les prairies sont dominées par les herbacées mais ne font pas l'objet d'une tonte fréquente. Y dominent les graminées, accompagnées d'autres espèces herbacées, notamment des plantes mellifères qui attirent les pollinisateurs.

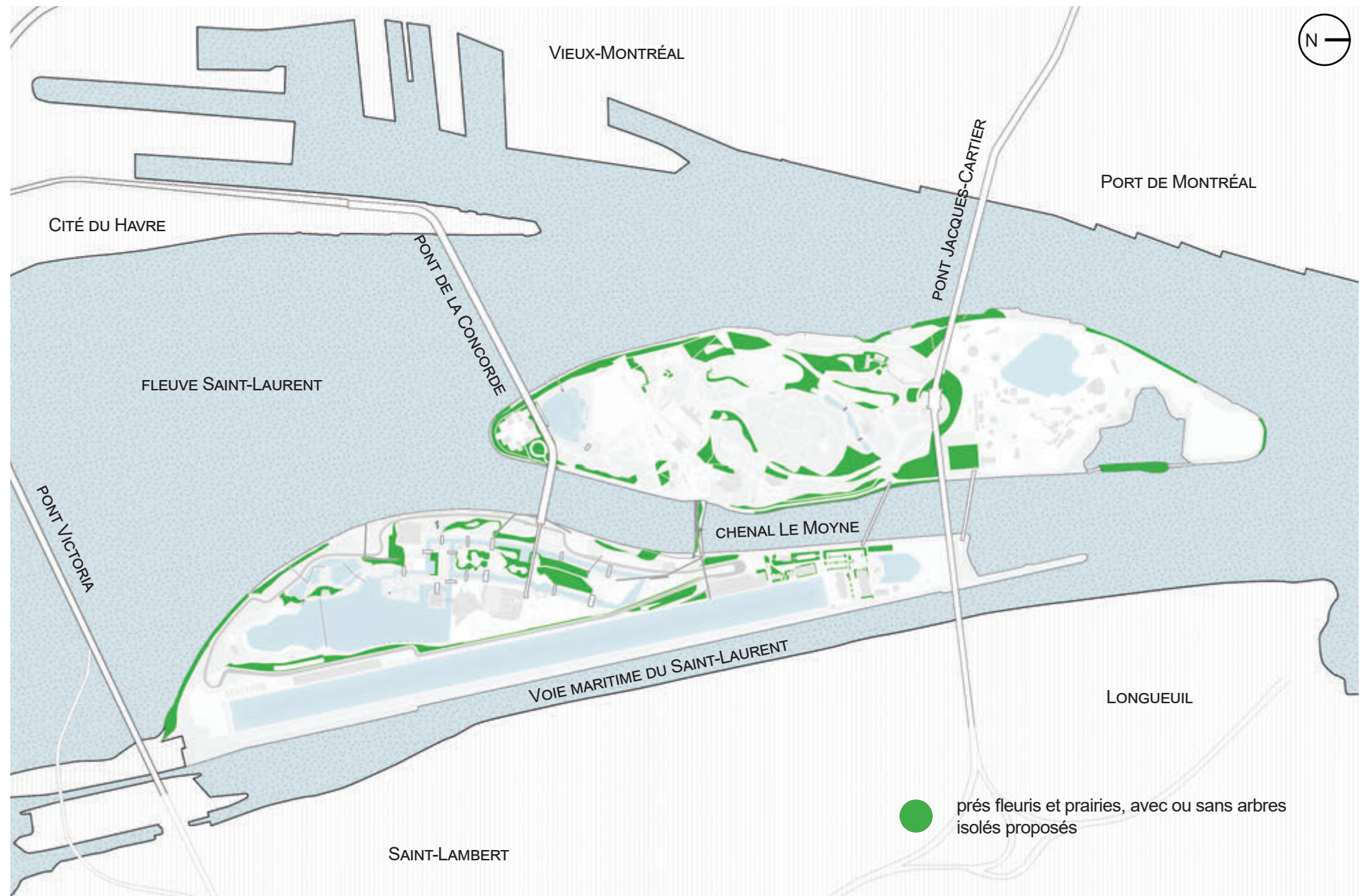
Parmi les prairies les plus notables se trouve la vallée, un ruban de verdure qui entoure le mont Boullé et qui longe la forêt à trois strates par endroits. En plus de créer une zone de transition entre cette forêt et les milieux minéralisés, cette particularité du terrain favorisera la multiplication des habitats végétaux qui composeront le corridor écologique et permettra à de nombreuses espèces fauniques de s'y établir.

L'aménagement de prairies doit être conjugué avec l'introduction de moutons et avec l'embauche d'un berger par la Société du parc Jean-Drapeau. Sous le régime français, l'île Sainte-Hélène, alors occupée par le seigneur Charles Le Moyne, comprenait des pâturages et une bergerie. La réintroduction de moutons sur l'île rendra donc hommage à cette période et sera bénéfique d'un point de vue environnemental. Parmi ces bienfaits, mentionnons la fertilisation écologique des sols compactés et des remblais ainsi que le contrôle de certaines espèces végétales exotiques envahissantes. L'introduction de ce nouveau type d'habitat permet de réduire les surfaces de tonte de 40%.

### Mise en œuvre et entretien

Sélectionnées en fonction des caractéristiques du milieu (ensoleillement et humidité), des espèces herbacées indigènes diversifiées devraient êtreensemencées ou plantées à ces endroits.

La gestion différenciée devrait être appliquée à ce type d'habitats. Les pelouses de certaines sections ne devraient jamais être tondues, notamment autour des milieux humides et sur les rives des milieux hydriques du Parc. Les autres aires gazonnées devraient faire l'objet d'une tonte environ une fois par année afin d'éviter la croissance d'espèces ligneuses et d'assurer le dégagement des lieux. Les pelouses ne devraient jamais être tondues pendant la période de nidification des oiseaux qui préfèrent les milieux ouverts (à la fin de l'été ou à l'automne) afin de minimiser les perturbations dans ces habitats.





## Faune

Les espèces pollinisatrices d'insectes et d'oiseaux profitent tout particulièrement de ces habitats dégagés qui regorgent de plantes mellifères. Les chenilles du papillon monarque (*Danaus plexippus*), notamment, se nourrissent exclusivement d'asclépiades indigènes (*Asclepias spp.*), des herbacées communes dans ces habitats ouverts.

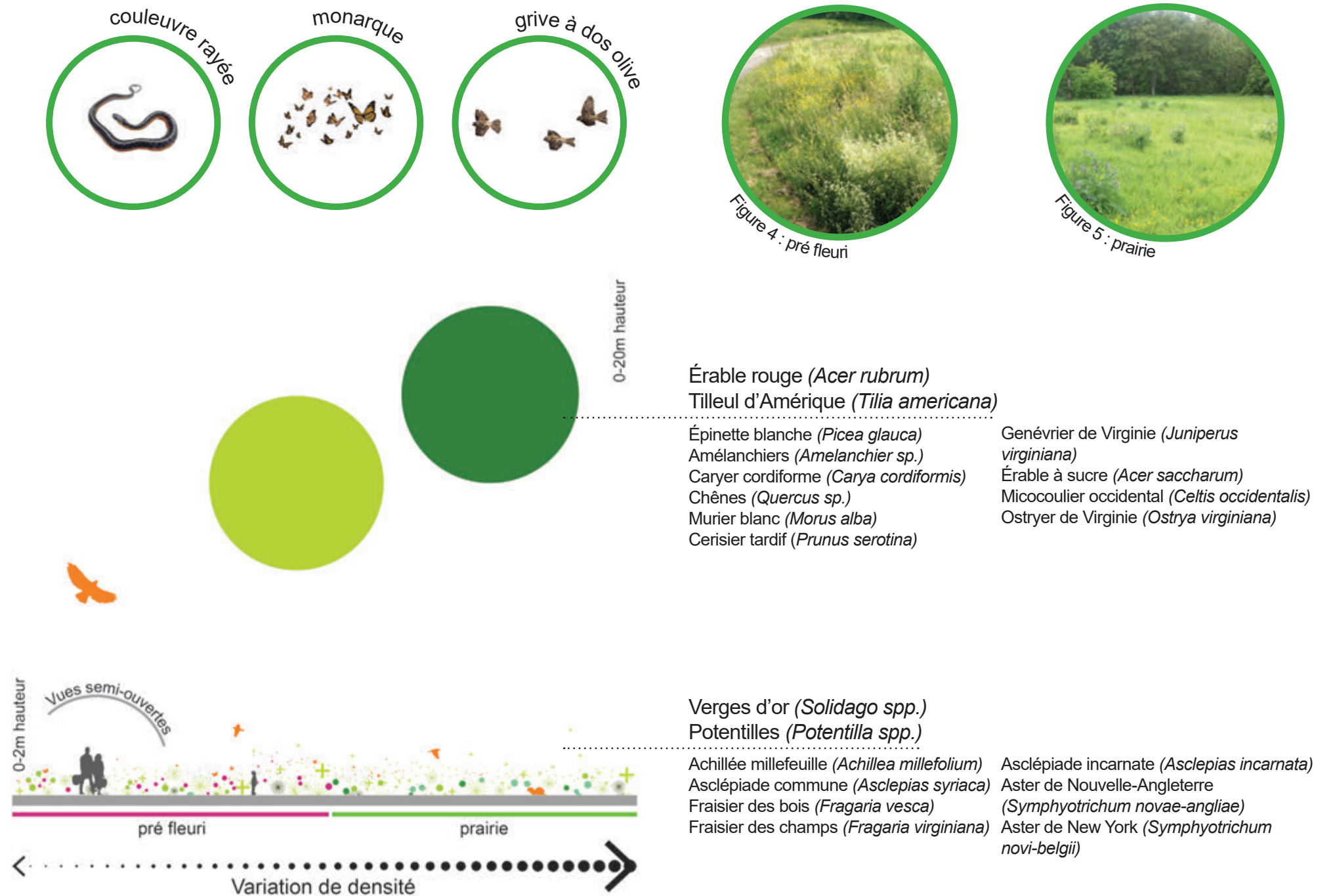
De plus, ces habitats conviennent aux espèces d'oiseaux champêtres, lesquelles sont en déclin partout en Amérique du Nord. Certaines de ces espèces y trouvent de très bons endroits pour nicher, à la condition que les choix d'aménagement et les pratiques d'entretien en tiennent compte.

Enfin, ces habitats sont appréciés par quelques espèces de couleuvres. Conséquemment, des débris rocheux et ligneux devraient y être laissés afin de leur servir d'abris.

## Flore

Dans ce type d'habitat, les graminées occupent une place importante. Elles y côtoient des espèces de milieux ouverts comme les verges d'or (*Solidago spp.*), les asclépiades, les laitersons (*Sonchus spp.*), les asters (*Symphyotrichum spp.*), les vergerettes (*Erigeron spp.*), les mélilots (*Melilotus spp.*), etc.

Pour le choix des espèces d'arbres, les conifères sont à privilégier dans les zones les plus venteuses afin d'offrir des espaces de refuge.



## ARBUSTAIES

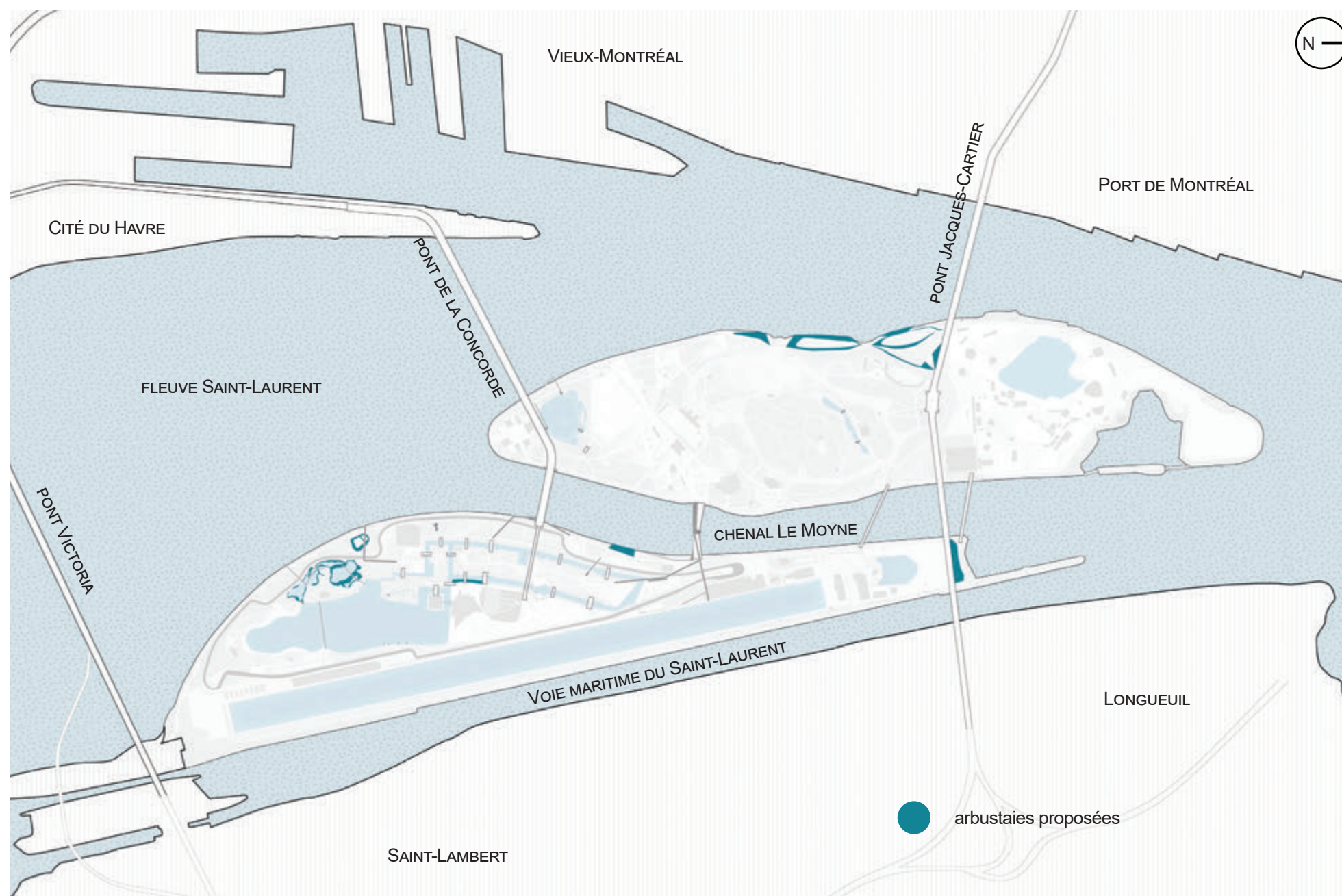
Communautés végétales presque totalement absentes au parc Jean-Drapeau, les arbustaies se trouvent en bordure de certains milieux hydriques et du fleuve. Leur implantation dans le nouveau parc riverain sur l'île Sainte-Hélène et dans la descente du parterre du pavillon de la Tunisie sur l'île Notre-Dame contribuera à renforcer l'association entre ces nouveaux paysages et l'eau, ce qui les différenciera des paysages forestiers au centre des deux îles. Leur proximité avec l'eau sur des pentes adoucies en fera également des espaces de transition idéaux entre les milieux hydriques et les habitats végétaux terrestres pour les amphibiens et pour la petite faune, qui y seront à l'abri des prédateurs.

Les arbustaies sont dominées par la strate arbustive et comptent peu d'arbres, voire pas du tout. Elles offrent un soutien vital aux oiseaux, notamment de la nourriture avec leurs petits fruits. Compte tenu de leur hauteur et de leur densité, les arbustaies offrent une toute nouvelle échelle d'expérience aux usagers.

### Mise en œuvre et entretien

Aux endroits fortement piétinés, les sols devront être décompactés afin d'accueillir les plantations d'arbustes et offrir les nutriments appropriés en quantité suffisante pour permettre la régénération de la strate arbustive. Par la suite, des espèces d'arbustes nécessairement indigènes devront être sélectionnées en fonction du type de milieu où elles seront plantées. Elles devront offrir une bonne qualité d'habitat à la faune (abris potentiels, nourriture disponible), croître rapidement et nécessiter peu d'entretien (il faudra ainsi éviter les rosiers horticoles, par exemple). À ce titre, les arbustes plantés en rive ou dans des milieux humides devront bien tolérer la saturation en eau du sol. Dans les zones en pente forte, des ouvrages additionnels de stabilisation des sols seront nécessaires en plus des plantations.

Le maintien d'un couvert arbustif dense permettra de conserver une végétation basse grâce au processus de compétition en évitant la croissance d'arbres de grande taille. Le contrôle des espèces exotiques envahissantes pourrait être entrepris dans les zones envahies.





## Faune

La végétation arbustive constitue un bon habitat pour la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. Actuellement, des parulines nichent dans les arbustaises du Parc. De même, si des arbustes à baies indigènes sont choisis pour les aménagements, cet habitat pourra offrir une source de nourriture adéquate aux oiseaux frugivores.

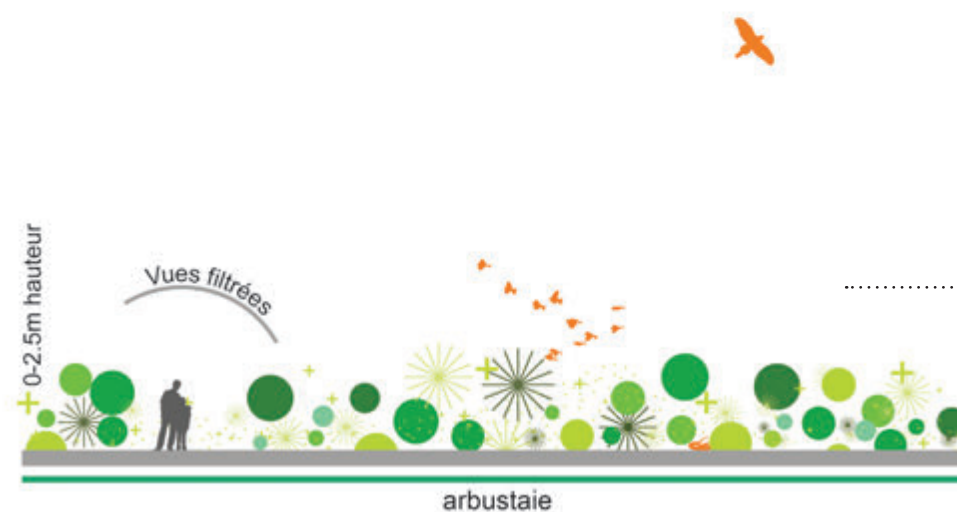
Cet habitat est aussi apprécié par plusieurs espèces de couleuvres, à la condition d'y laisser des débris rocheux et ligneux afin qu'elles puissent s'en servir comme abris. Des couleuvres rayées ont d'ailleurs été observées dans des arbustaises de l'île Sainte-Hélène.



Figure 6 : arbustaie

## Flore

À l'heure actuelle, les arbustes les plus communs au parc Jean-Drapeau sont les cornouillers (*Cornus spp.*) et les nerpruns (*Rhamnus cathartica* et *Frangula alnus*), en plus d'autres espèces communes. Les nouveaux aménagements devraient privilégier la plantation d'arbustes indigènes compétitifs pour éviter l'envahissement par les espèces exotiques de nerprun.



Viornes (*Viburnum spp.*)  
Aubépines (*Crataegus spp.*)

Cerisiers (*Prunus spp.*)  
Céphalanthe occidentale (*Cephalanthus occidentalis*)  
Cornouillers (*Cornus spp.*)  
Chèvrefeuille du Canada (*Lonicera canadensis*)  
Dièreville chèvrefeuille (*Diervilla lonicera*)  
Sorbier d'Amérique (*Sorbus americana*)  
Génévrier de Virginie (*Juniperus virginiana*)

Près des plans d'eau :  
Spirées (*Spiraea spp.*)  
Myrique baumier (*Myrica gale*)  
Staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*)  
Épinette noire (*Picea mariana*)

## MILIEUX HUMIDES

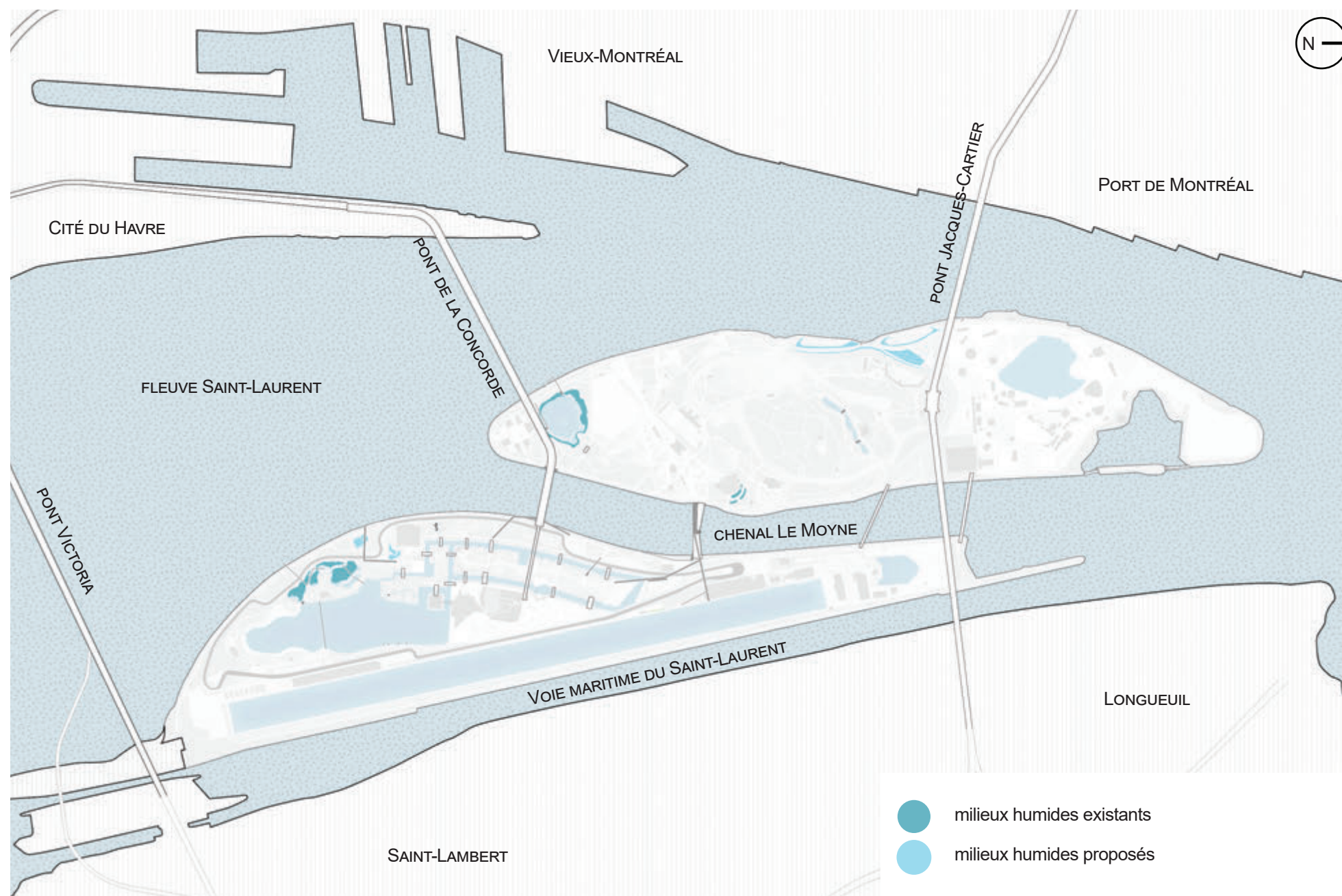
Composés essentiellement d'espaces adjacents aux milieux hydriques, les milieux humides sont des endroits saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer sur la nature du sol ou sur la composition de la végétation, elle-même dominée par une flore hydrophyte.

Les nouveaux milieux humides, qui représentent une augmentation de 40% de leur surface existante, seront principalement aménagés dans le nouveau parc riverain de l'île Sainte-Hélène, ce qui permettra de marquer la position de l'ancienne rive et de rapprocher du fleuve les milieux que la rive dominait autrefois. Ces espaces servent également à retenir l'eau et remplissent une fonction de jardins de pluie.

### Mise en œuvre et entretien

Tous les projets de restauration de milieux humides doivent faire l'objet d'études préalables complètes. Des inventaires fauniques et floristiques, des études hydrauliques et hydrologiques ainsi que des études de sols sont nécessaires. Par la suite, la restauration de ces milieux doit reposer sur l'implantation de végétaux indigènes adaptés aux milieux humides et sur le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Les interventions humaines dans les milieux humides devraient être minimisées autant que possible. On peut au besoin contrôler les espèces exotiques envahissantes s'il est possible de le faire sans perturber ces milieux fragiles. Des évaluations spécifiques doivent être réalisées avant tout aménagement ou tout entretien réalisé dans ce type d'habitat.





## Faune

Les milieux humides accueillent actuellement des oiseaux aquatiques comme certaines espèces de canards. La bonification de la végétation riveraine serait bénéfique aux espèces d'amphibiens susceptibles de s'établir dans ces habitats, par exemple la grenouille verte (*Rana clamitans melanota*) et le ouaouaron (*Rana catesbeiana*).

## Flore

La flore des milieux humides est hydrophyte, c'est-à-dire qu'elle est composée de plantes adaptées aux conditions d'inondation ou de saturation du sol en eau pendant au moins une partie de l'année. Les futurs aménagements vont donc comporter des plantes indigènes bien adaptées à ces conditions hydrologiques.

Des études préliminaires devront être entreprises en ce qui concerne les milieux humides existants afin de déterminer les actions à mener en matière de plantation et de gestion hydrique.

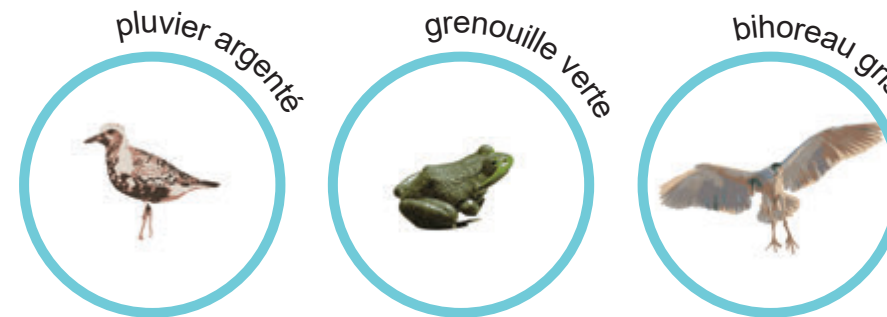
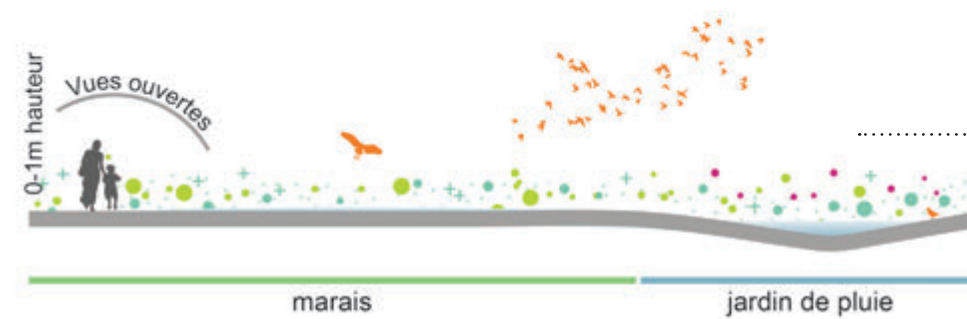


Figure 7 : marais



Figure 8 : jardin de pluie



Pontédérie cordée (*Pontederia cordata*)  
Quenouille à feuilles étroites (*Typha angustifolia*)  
Populage des marais (*Caltha palustris*)  
Eupatoire maculée (*Eutrochium maculatum*)  
Quenouille à feuilles larges (*Typha latifolia*)  
Peltandre de Virginie (*Peltandra virginica*)

## JARDINS D'AGRÉMENT ET JARDINS DE PLANTES COMESTIBLES

Les jardins d'agrément sont des milieux aménagés où on cultive des plantes horticoles sélectionnées pour leurs qualités ornementales, des plantes aromatiques, des plantes médicinales ainsi que des plantes alimentaires pour leurs parties comestibles (racines, bulbes, tiges, feuilles et bourgeons, ces derniers éléments constituant les légumes) et pour leurs fruits.

Ces jardins d'agrément sont principalement concentrés à deux endroits : l'allée Calder et les jardins des canaux. Très entretenus, les jardins hérités des Floralies, soit ceux du Québec, du Canada et des États-Unis, sont maintenus en état, tandis que certains des parterres existants sont réduits de taille et réaménagés, ce qui entraîne une réduction des surfaces horticoles à entretien élevé de 50%. Ces parterres ont une palette végétale centrée autour d'espèces indigènes et sont harmonisés avec les paysages adjacents.

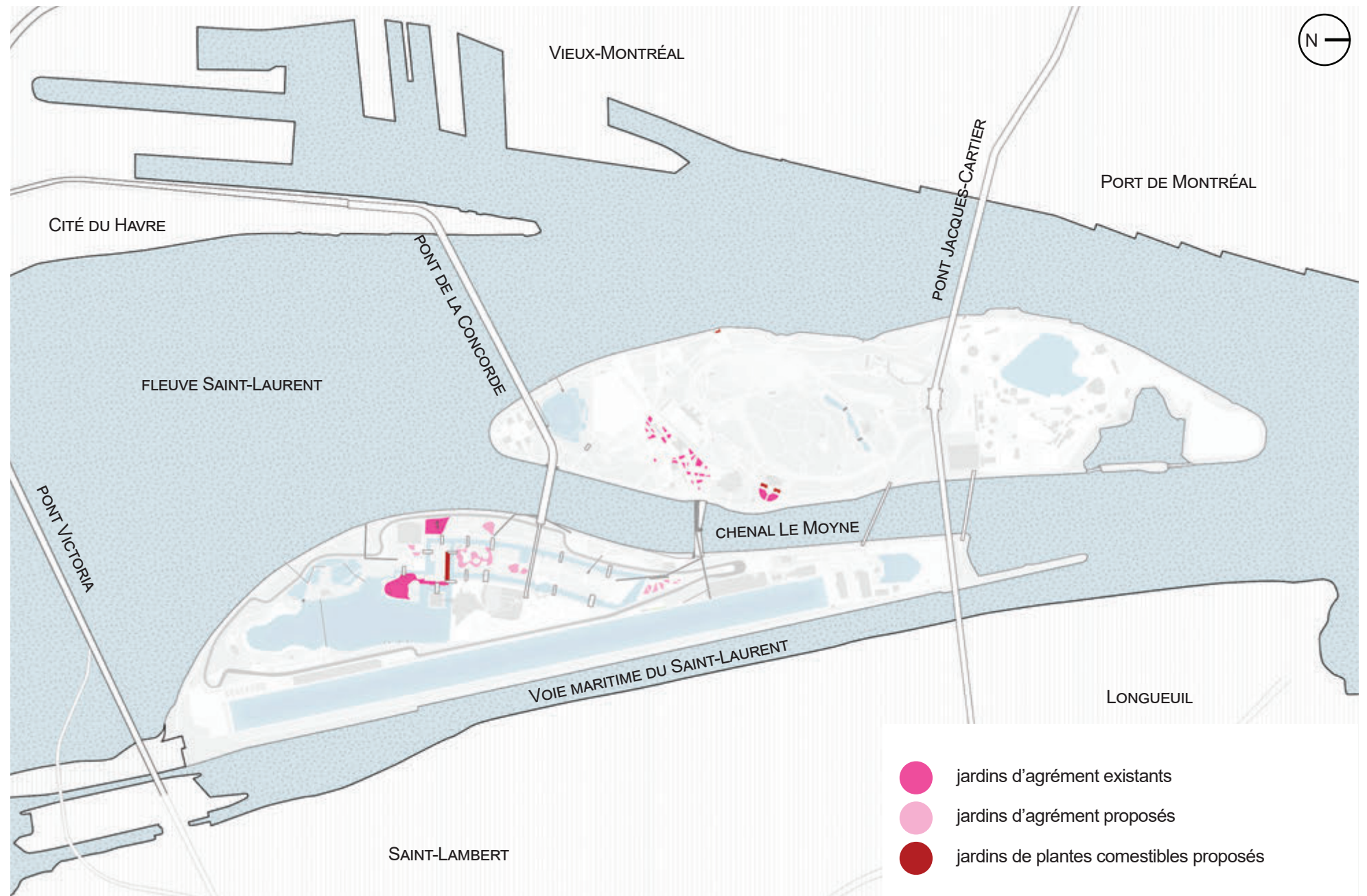
En ce qui a trait à l'expérience des citoyens, les nouveaux parterres sont conçus pour être multisensoriels et immersifs, ce qui permet de sensibiliser les visiteurs et les usagers à la saisonnalité du jardin et aux caractéristiques propres à sa localisation.

Les jardins de plantes comestibles, situés à proximité des zones de restauration sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame approvisionnent en produits frais les casse-croûte et les restaurants du débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène, du pavillon Hélène-de-Champlain et du pavillon du Canada.

### Mise en œuvre et entretien

Une palette végétale composée d'espèces indigènes vivaces nécessitant peu d'entretien et présentant un intérêt saisonnier continu est préconisée. L'entretien devrait surtout servir à prévenir les déséquilibres entre certaines espèces et les envahissements par d'autres espèces.

La mise en œuvre et l'entretien devront être adaptés selon les espèces sélectionnées et selon l'effet recherché de la composition architecturale.





## Faune

La majorité des plantes alimentaires et des plantes ornementales sont pollinisées par les espèces pollinisatrices d'insectes et d'oiseaux, lesquelles pourront se nourrir dans ce type d'habitat. Certaines plantes comestibles pourront également servir de source de nourriture aux oiseaux frugivores.

## Flore

Les espèces choisies pour ce type d'aménagement devraient être indigènes dans la mesure du possible. Dans tous les cas, les espèces exotiques reconnues envahissantes ou potentiellement envahissantes devraient être évitées à tout prix. Dans les jardins des canaux, les espèces arborescentes sélectionnées peuvent contribuer à l'arboretum existant. Dans le secteur du pavillon du Canada, des espèces de conifères seront à privilégier pour la strate arborescente lorsque ce sera possible.

Les parterres de vivaces devraient être composés de vivaces structurantes présentant un intérêt visuel spécifique en raison de leurs formes, de leurs couleurs et de leur originalité ainsi que de plantes d'accompagnement, notamment des feuillages et des graminées.

## Palette de plantation type - Jardins d'agrément

### Vivaces structurantes

Angélique (*Angelica atropurpurea*)  
 Barbe de bouc (*Aruncus dioicus*)  
 Cierge d'argent (*Cimicifuga racemosa*)  
 Boule azurée (*Echinops sphaerocephalon*)  
 Eryngium à feuilles de yucca (*Eryngium yuccifolium*)  
 Iris de Sibérie (*Iris sibirica*)  
 Sanguisorbe du Canada (*Sanguisorba canadensis*)  
 Pigamon pubescent (*Thalictrum pubescens*)

### Plantes d'accompagnement

Calamagrostide (*Calamagrostis brachytricha*)  
 Avoine sauvage (*Chasmanthium latifolium*)  
 Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)  
 Digitale (*Digitalis purpurea*)  
 Luzule blanche (*Luzula nivea*)  
 Panic effilé (*Panicum virgatum*)  
 Barbon à balais (*Schizachyrium scoparium*)  
 Seslérie (*Sesleria autumnalis*)



Érable rouge (*Acer rubrum*)  
 Tilleul d'Amérique (*Tilia americana*)

Amélanchiers (*Amelanchier spp.*)  
 Caryer cordiforme (*Carya cordiformis*)  
 Chênes (*Quercus spp.*)  
 Cèdre (*Thuja occidentalis*)

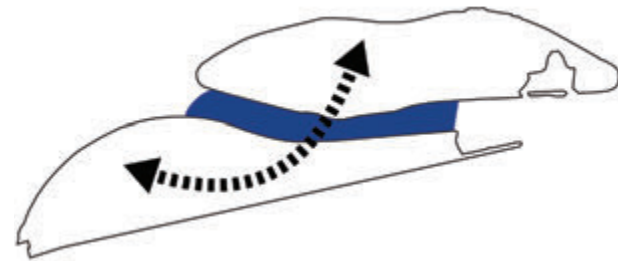
Érable à sucre (*Acer saccharum*)  
 Micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*)  
 Ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana*)  
 Pin blanc (*Pinus strobus*)

Amélanchiers (*Amelanchier spp.*)  
 Rosiers indigènes (*Rosa spp.*)

Noyer noir (*Juglans cinerea*)  
 Aronie à fruits noirs (*Aronia melanocarpa*)  
 Gadelliers (*Ribes spp.*)  
 Ronces indigènes (*Rubus spp.*)  
 Bleuets indigènes (*Vaccinium spp.*)  
 Asaret du Canada (*Asarum canadense*)  
 Thé des bois (*Gaultheria procumbens*)  
 Thé du Labrador (*Rhododendron groenlandicum*)

# LES MILIEUX HYDRIQUES

## LA LIAISON DES CŒURS DES DEUX ÎLES



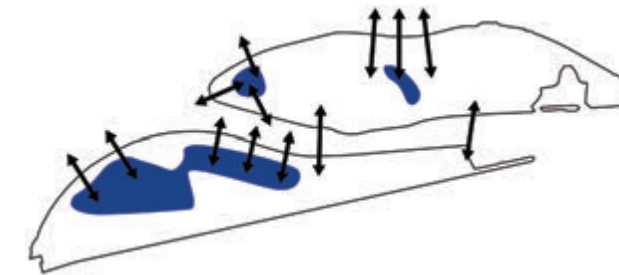
Intégration et mise en valeur du chenal Le Moyne en tant que lien structurant entre les deux îles

## LA PROMENADE RIVERAINE



Création d'accès physiques et visuels et bonification des points d'intérêts écologiques du pourtour des îles le long d'un sentier riverain continu

## LES ATTACHES ENTRE LES RIVES ET LES CŒURS



Imbrication des écosystèmes intérieurs et du fleuve afin d'offrir des accès publics à l'eau tout en enrichissant la biodiversité



# LES MILIEUX HYDRIQUES

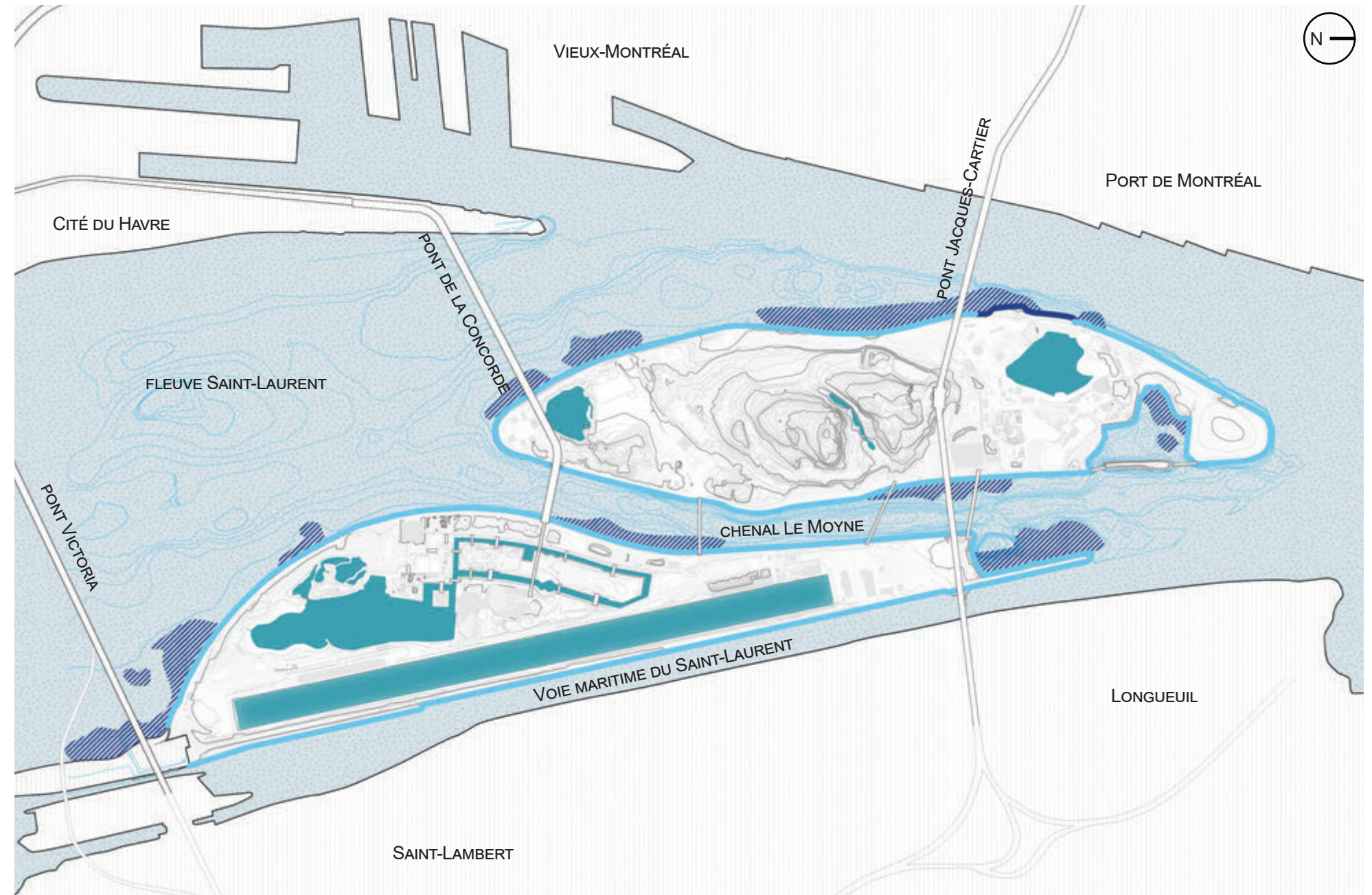
## SITUATION ACTUELLE

Les milieux hydriques représentent 20 % de la surface totale du Parc. Ils sont constitués de lacs, de canaux, d'un bassin, d'étangs et de marais qui offrent une grande variété d'habitats.

La bathymétrie des milieux hydriques intérieurs permet de mieux comprendre à la fois leur échelle, leurs jonctions et leurs interrelations, tout particulièrement dans le cas du lac des Régates, des marais et des canaux sur l'île Notre-Dame.

Formant un parc insulaire, les deux îles sont baignées par les eaux du fleuve Saint-Laurent. L'interface entre le fleuve et les îles présente un potentiel remarquable d'expériences pour les usagers tout en favorisant la diversité des habitats fauniques.

Le relevé des hauts-fonds et de la bathymétrie est basé sur les cartes de navigation interactives des applications Navionics et I-Boating. Les hauts-fonds principaux sont situés à la base du pont de la Concorde, au droit du stationnement P8, dans le chenal de Le Moyne entre le pont de la Concorde et la passerelle du Cosmos et à la pointe nord de l'île Notre-Dame. Les données sur les courants lents proviennent du rapport *L'avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame - Aménagement des berges*, OEHMICHEN Friedrich. Montréal : Ville de Montréal, 1990.



### Les milieux hydriques

- milieu hydrique intérieur
- rive constituée d'enrochement
- rive d'origine (île Ronde)
- hauts-fonds
- courbes bathymétriques
- courbes de niveau



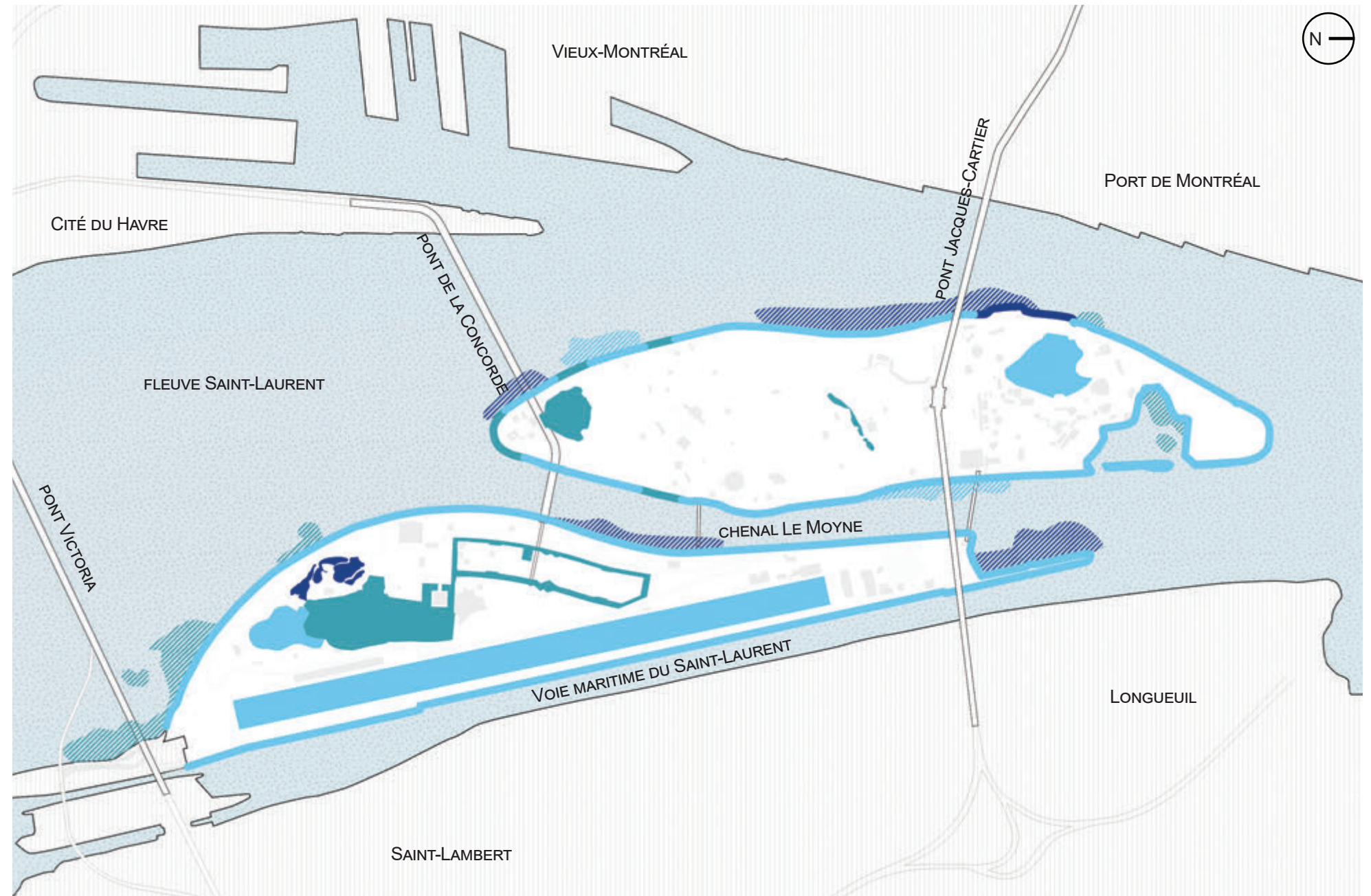
## INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Les degrés d'intérêt écologique des milieux hydriques, échelonnés de « faible » à « très grand », ont été attribués en fonction de plusieurs critères : présence de hauts-fonds, présence de courants et composition des rives dans le cas de celles qui forment une interface avec le fleuve. En ce qui concerne les milieux hydriques intérieurs, le mode de gestion est le critère qui a la plus forte incidence sur l'intérêt écologique.

Les zones du fleuve où se trouvent des hauts-fonds et des courants lents sont considérées comme ayant un très grand intérêt écologique puisque la faune aquatique peut s'y établir et y vivre. Les zones de hauts-fonds à courant moyen sont classées d'intérêt moyen, tandis que les zones où on observe des courants forts ou des contre-courants présentent un intérêt écologique faible.

L'unique portion de rive d'origine (celle de l'ancienne île Ronde, située au nord du pont Jacques-Cartier) est naturellement stabilisée par de la végétation riveraine qui présente un très grand intérêt écologique. Les rives remblayées où on note la présence stabilisatrice de grands arbres, selon l'inventaire forestier réalisé par le Groupe-Conseil UDA en 2017, sont d'intérêt moyen, alors que les rives remblayées formées de simples enrochements de gros gabarit sont classées d'intérêt écologique faible.

De façon générale, les milieux hydriques intérieurs nécessitant une gestion soutenue pour accueillir les usagers, par exemple le Bassin olympique où les plantes aquatiques exotiques envahissantes sont coupées à une très grande fréquence, sont d'intérêt écologique faible, alors que les milieux sans gestion, comme le secteur des marais, sont d'un très grand intérêt écologique.



### Intérêt écologique

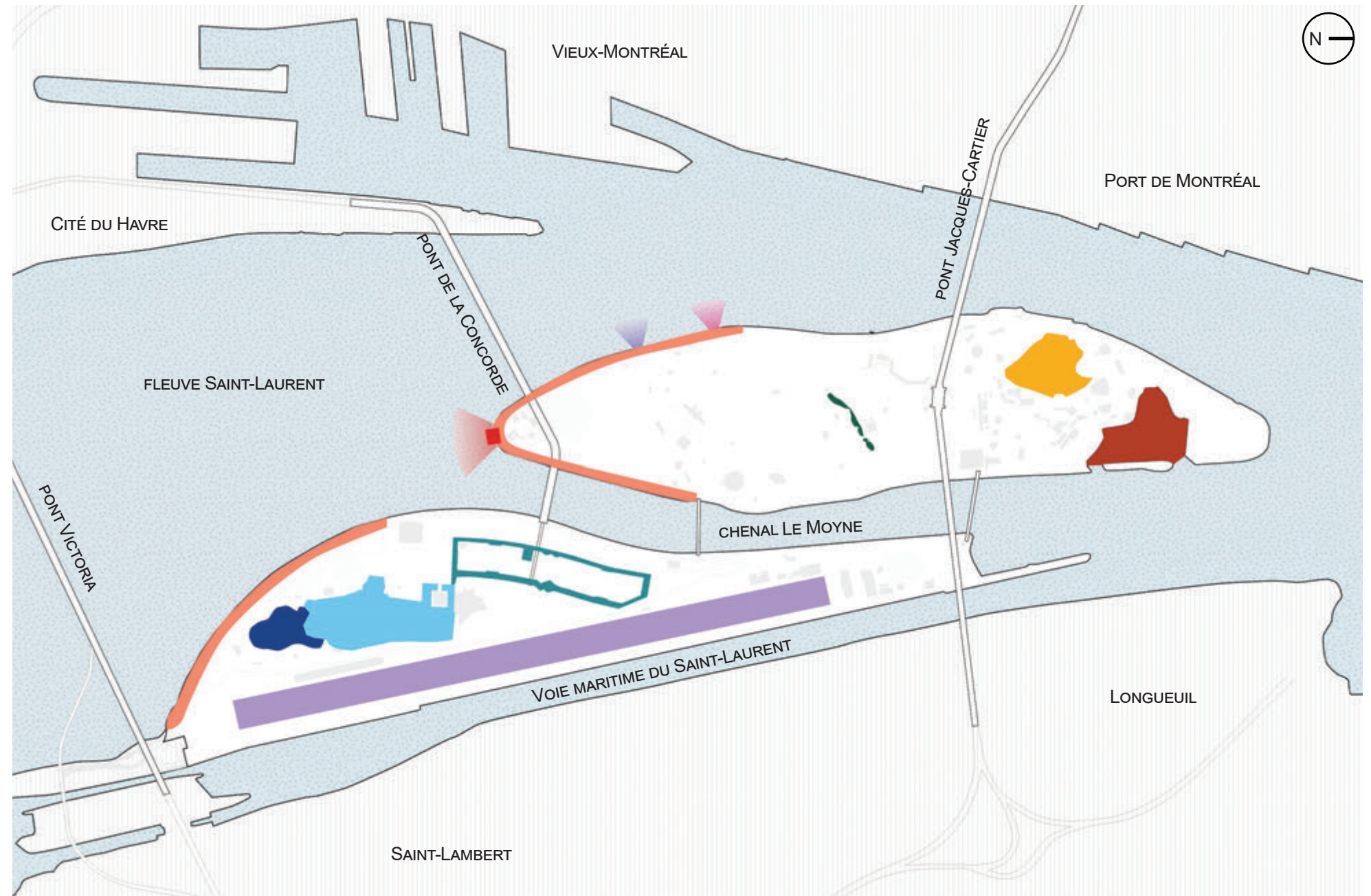




## INTÉRÊT SOCIAL

Les milieux hydriques et les points de vue présentant un intérêt social marqué sont définis comme étant les endroits les plus visités et les plus appréciés du Parc.

- **Les étangs de la Grande Poudrière**  
Sis dans une des dépressions du mont Boullé, les étangs sont un endroit calme fréquenté pour des activités de contemplation et de détente dans un cadre naturel.
- **Le lac des dauphins**  
Ce lac et son pourtour servent à présenter des spectacles et diverses activités d'animation. L'endroit est tout particulièrement fréquenté lors de l'International des feux Loto-Québec.
- **La marina La Ronde**  
La marina peut accueillir jusqu'à 155 embarcations et est exploitée par une société privée.
- **Le sentier riverain**  
Fréquentées par les marcheurs, les portions formelles du sentier riverain offrent des points de vue sur le fleuve et sur le chenal Le Moyne.
- **La plage Jean Doré**  
Les visiteurs se rendent au parc-plage pour se baigner et pour profiter des installations destinées aux enfants.
- **Le lac des Régates**  
Le pourtour du lac des Régates comporte plusieurs sentiers de promenade qui offrent des panoramas sur le lac et sur le Casino de Montréal. Le lac lui-même est utilisé pour la pratique de sports nautiques, notamment le canot, le kayak et le surf à pagaie (*paddleboard*).
- **Les canaux**  
Le secteur des canaux comporte plusieurs sentiers idéaux pour les promenades. De plus, les canaux sont fréquentés par les canoteurs, les kayakistes et les surfeurs à pagaie.
- **Le Bassin olympique**  
Ce bassin accueille des groupes sportifs d'aviron, de canoë-kayak et de bateaux-dragons en plus de championnats et de compétitions de haut niveau.



- ▲ **Le belvédère du bout de l'île**  
Ce belvédère est fréquenté par les usagers qui viennent admirer le panorama exceptionnel sur le fleuve et sur l'enfilade de ponts en amont des deux îles. C'est aussi un endroit prisé par les pêcheurs à la ligne.
- ▲▲ **Le belvédère de l'allée Calder et le belvédère de la navette fluviale**  
Seul accès fluvial au Parc, ces deux endroits offrent des panoramas uniques sur le centre-ville de Montréal.



# PROPOSITION

## BONIFICATION DES MILIEUX HYDRIQUES

Les milieux hydriques présentent un potentiel unique tant pour l'agrément des usagers que pour l'établissement de la faune au Parc. C'est pourquoi la totalité des interventions tendent vers la bonification de ces milieux.

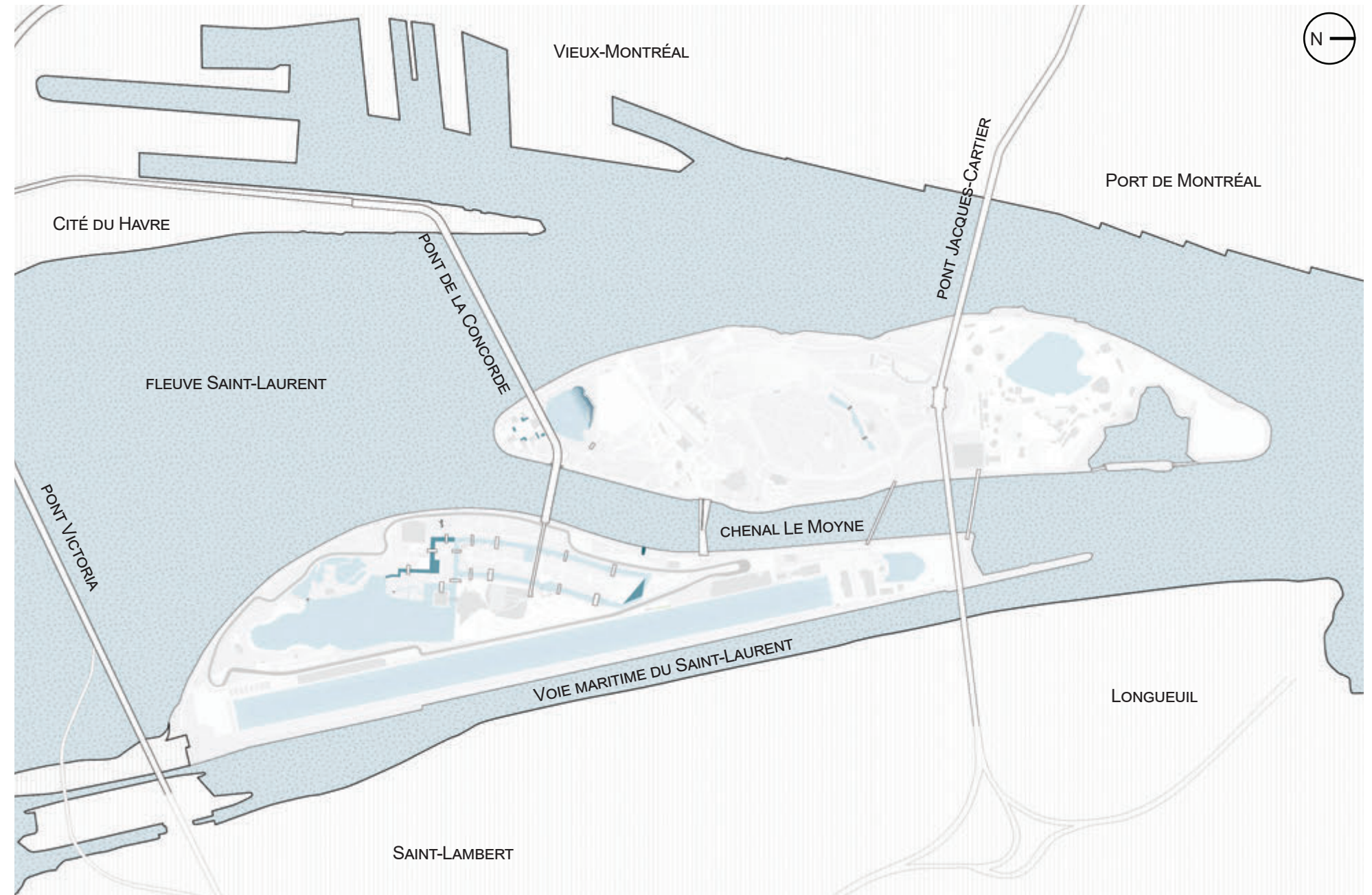
La rive nord du lac des Cygnes, fortement dégradée lors de l'aménagement de l'Espace 67, fait l'objet de travaux de renaturalisation. À des plantations spécifiques à ce milieu humide riverain s'ajoute un reprofilage de la rive. Ces interventions permettront d'en accroître l'intérêt écologique en (re)créant de nouveaux habitats.

Dans la partie sud des canaux de l'île Notre-Dame, la portion remblayée au début des années 2010 sera rouverte afin de permettre à l'eau de mieux circuler entre le lac des Régates et les canaux, tandis que la section située plus au nord sera élargie.

L'aménagement d'un lien en partie à ciel ouvert permettra à l'eau de mieux circuler entre les canaux et le fleuve tout en créant un nouvel attrait dans le paysage du chenal Le Moyne.

Le système d'ouvrages de pompage, qui permet de maintenir les niveaux d'eau et d'assurer la circulation de l'eau dans tous les milieux hydriques du Parc, devrait être revu afin de répondre à certaines préoccupations écologiques et à de meilleures pratiques en matière de développement durable. En effet, bien qu'ils soient tous anthropiques, certains de ces plans d'eau servent d'habitats à une faune et à une flore diversifiées.

Afin d'offrir un milieu de vie plus stable à la faune et à la flore, il serait souhaitable que l'eau des canaux soit maintenue à un niveau élevé tout au long de l'année, comme c'est le cas au lac des Cygnes.



### Bonification des milieux hydriques

- réouverture et élargissement des canaux  
réouverture des bassins de la Place des Nations
- ▼ liaison entre les canaux et le chenal
- renaturalisation de la rive du lac des Cygnes et  
création/bonification des milieux humides et des  
habitats fauniques

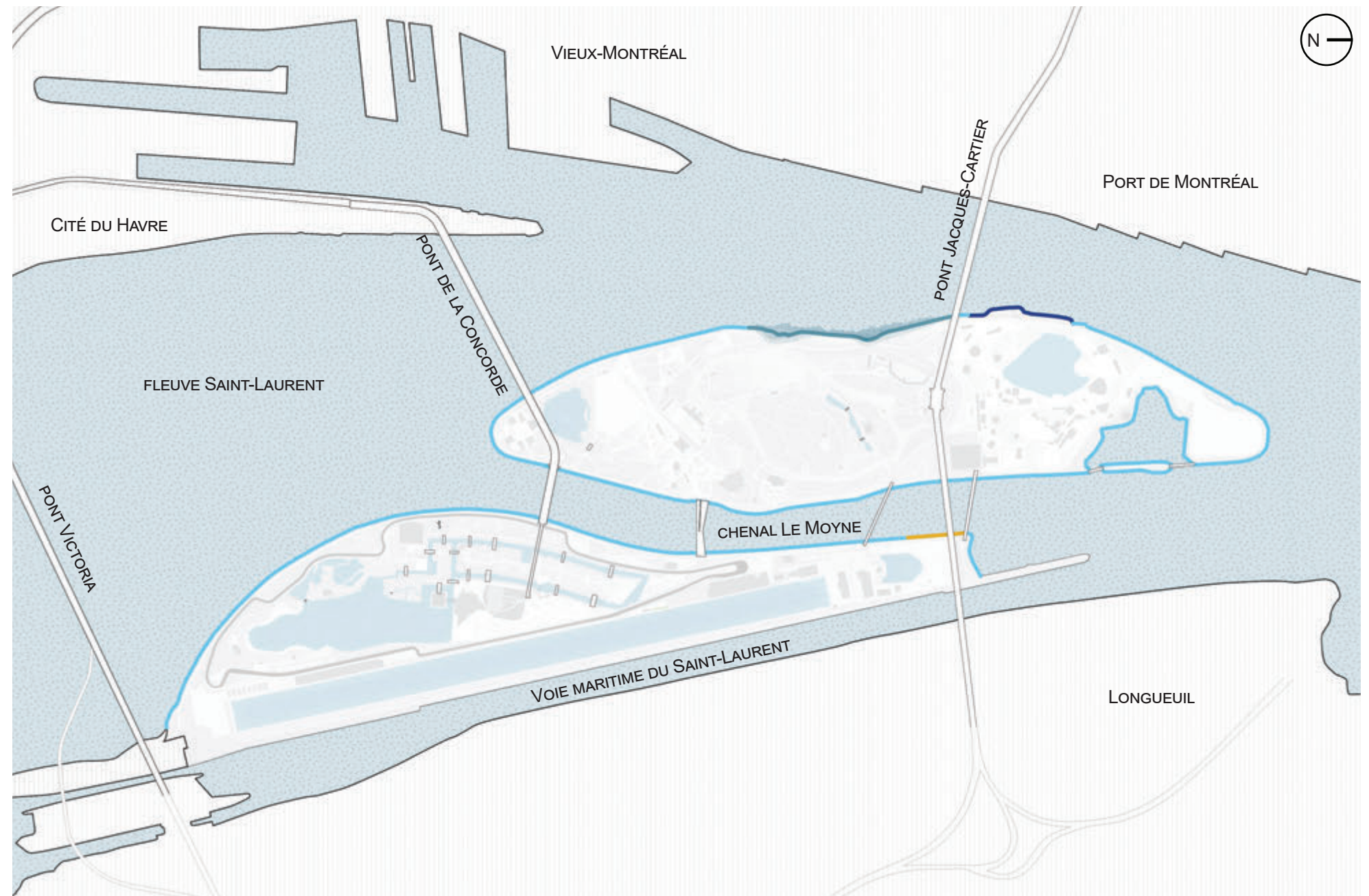


## RÉHABILITATION DES ZONES RIVERAINES





La quasi-totalité des rives du Parc ont été créées de toute pièce lors des travaux d'aménagement des deux îles en vue de l'Expo 67. La modification de leur profil afin de les rendre accessibles au public pourrait nécessiter des travaux ponctuels de stabilisation.

La réhabilitation des zones riveraines entourant les deux îles doit prévoir des aménagements spécifiques aux conditions locales de sol, de drainage et d'ensoleillement. Selon la pente des rives, leur type de substrat sur remblai ou non, la présence ou l'absence d'une végétation spontanée, la stratégie sera adaptée. Les pentes fortes sur remblai stables devront être aménagées pour recevoir un couvert végétal approprié et les zones très érodées pourraient avoir besoin d'une stabilisation par des techniques de génie civil avec ou sans génie végétal (stabilisation par fagot, fascine ou plançon). Selon les cas, des plantations denses de boutures d'arbustes avec matelas de protection (toiles) en fonction des besoins en percée visuelle seront parfois nécessaires. La diversité des contextes biophysiques est importante sur les 15 km de rives et doit être analysée secteur par secteur avant toute proposition spécifique.

Le profil de la rive ouest de l'île Sainte-Hélène, entre le pont Jacques-Cartier au nord et le débarcadère de la navette fluviale au sud, doit être reconfiguré lors de la transformation de tout ce secteur afin de créer de nouveaux milieux humides qui deviendront d'autres lieux d'expériences pour les usagers tout en servant de support vital à la faune.



### Réhabilitation des zones riveraines

-  rive d'origine (île Ronde) à protéger
-  rive constituée d'enrochement pouvant faire l'objet d'aménagements spécifiques de réhabilitation : stabilisation, plantation... etc.
-  rive reconfigurée avec création/bonification des milieux humides et des habitats fauniques
-  rive reconfigurée suite à de forts problèmes d'érosion



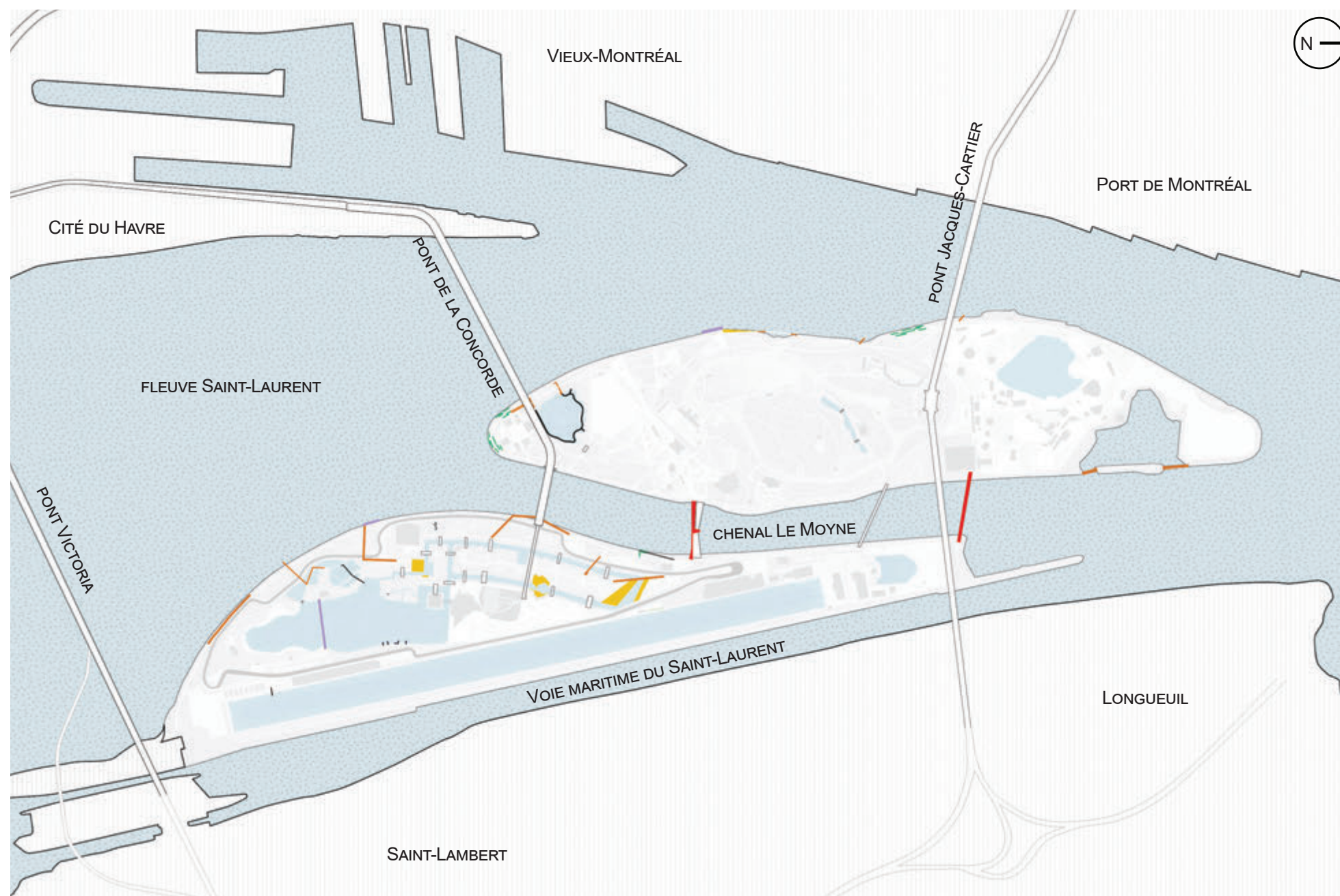
## NOUVEAUX RAPPORTS AUX MILIEUX HYDRIQUES

La transformation et le verdissement de la passerelle du Cosmos permettront de rehausser l'expérience de la traversée du chenal Le Moyne. Puisque la passerelle sera dorénavant inaccessible aux véhicules motorisés, les piétons et les cyclistes pourront admirer les panoramas sur les tronçons nord et sud du chenal ainsi que le point de vue unique sur le pont Jacques-Cartier, au nord.







L'installation de plusieurs passerelles aériennes dans les paysages variés du Parc offrira une variété de points de vue, de situations et d'expériences aux usagers.

Structures propices à l'observation de la faune et de la flore, les quais sur pilotis offriront une expérience immersive dans les paysages riverains du lac des Cygnes et du lac des Régates ainsi que dans les paysages isolés des marais filtrants. Les quais flottants permettront quant à eux de profiter de l'étendue du lac des Régates en minimisant les répercussions sur les milieux hydriques où ils seront installés.

Possibilité inédite à ce jour, les usagers du Parc pourront profiter d'un lien physique et visuel direct avec les milieux hydriques environnants et avec les paysages montréalais grâce aux amphithéâtres naturels et aux divers emmarchements.



### Nouveaux rapports aux milieux hydriques

-  amphithéâtre naturel
-  emmarchement minéral et terrasses
-  passerelle du Cosmos et pont de l'Expo-Express
-  passerelles aériennes
-  quais sur pilotis
-  quais flottants



## 5.2

# VOCATIONS ET TEMPORALITÉ

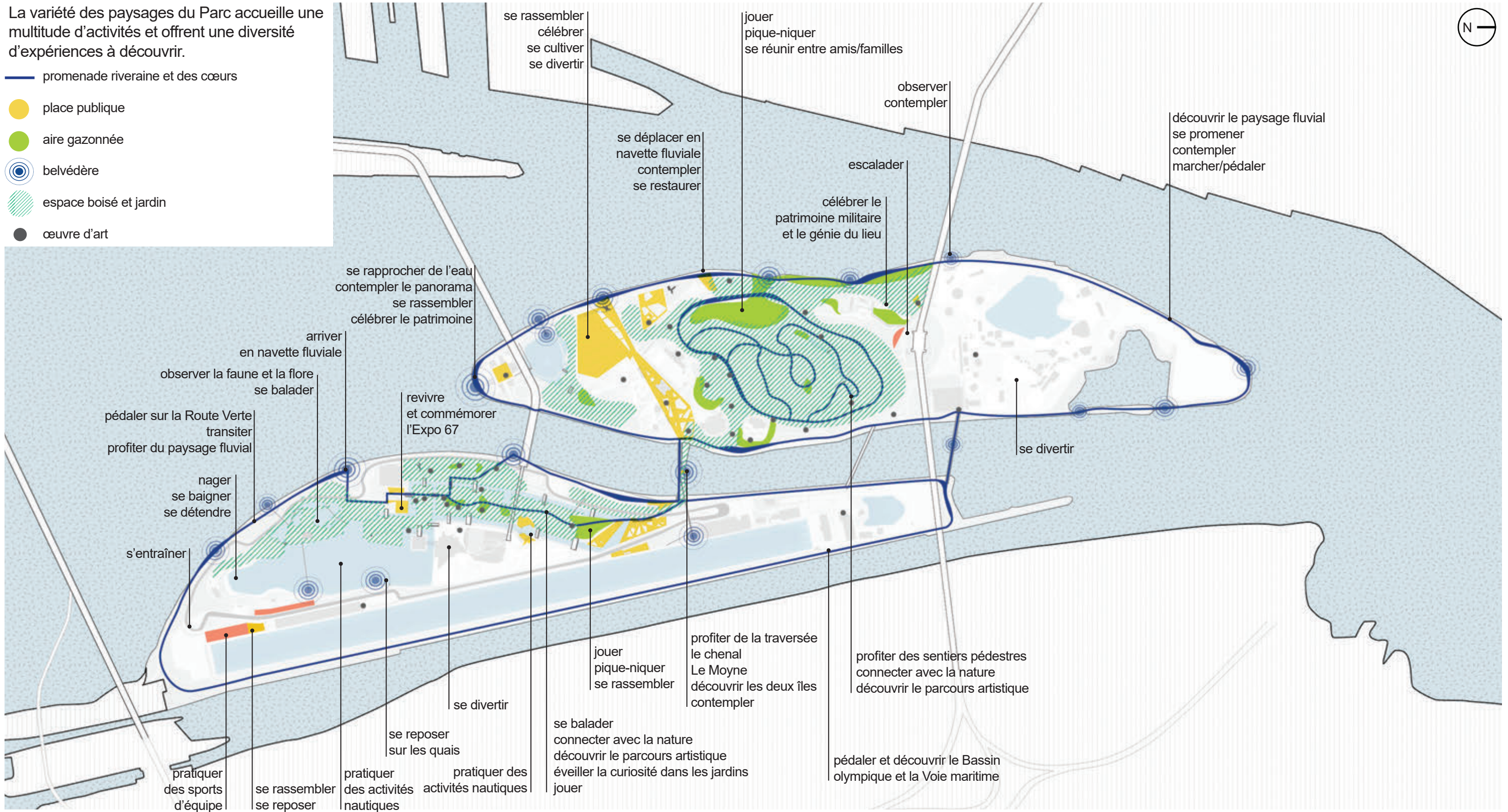
La diversité des paysages du Parc offre une multitude d'expériences aux usagers. Les vocations des endroits sur les deux îles sont très variées, tout comme les usages possibles des diverses installations.



# VOCATIONS

La variété des paysages du Parc accueille une multitude d'activités et offrent une diversité d'expériences à découvrir.

- promenade riveraine et des cœurs
- place publique
- aire gazonnée
- ◎ belvédère
- ▨ espace boisé et jardin
- œuvre d'art

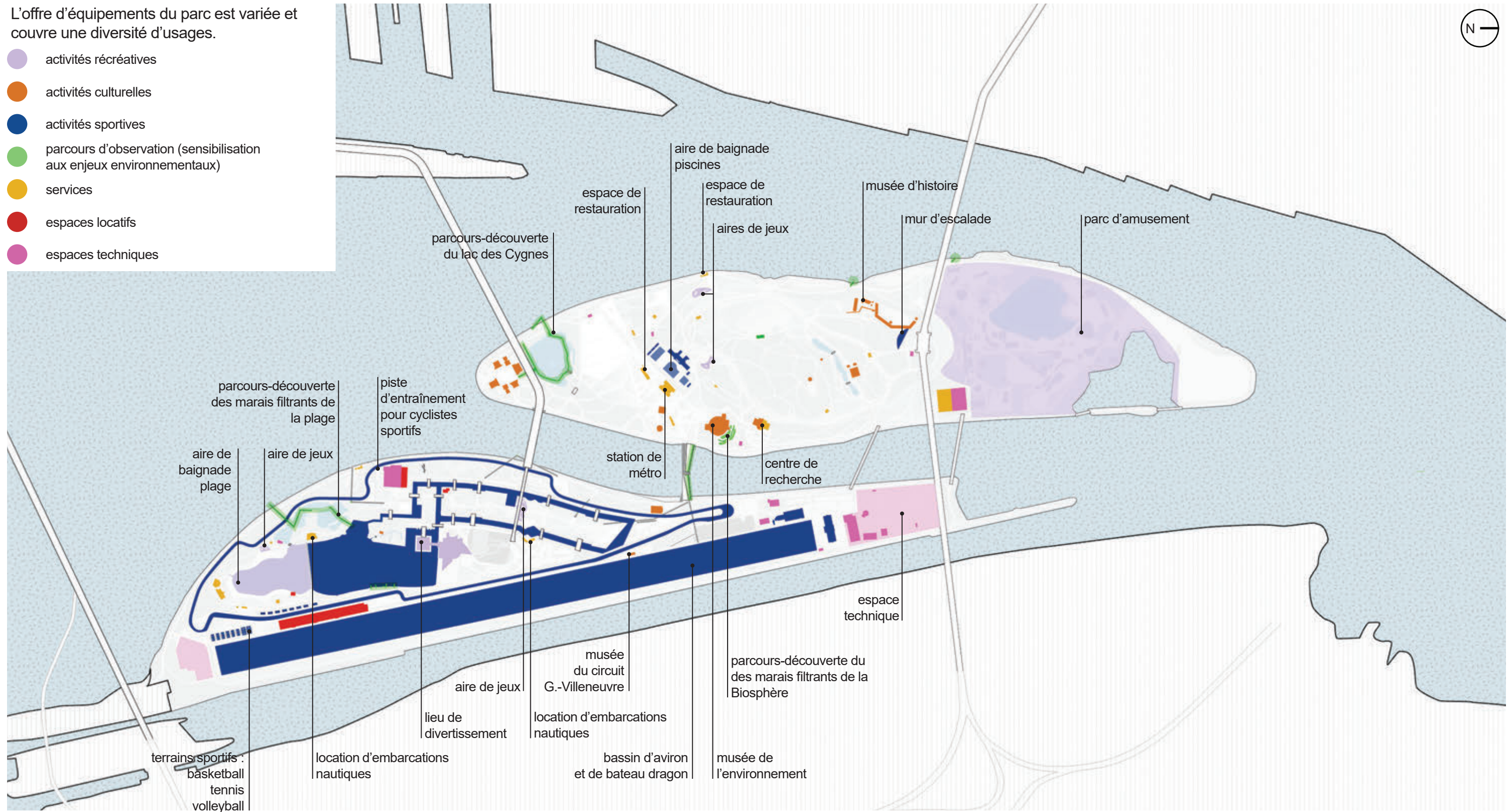




# USAGES LIÉS À DES ÉQUIPEMENTS

L'offre d'équipements du parc est variée et couvre une diversité d'usages.

- activités récréatives
- activités culturelles
- activités sportives
- parcours d'observation (sensibilisation aux enjeux environnementaux)
- services
- espaces locatifs
- espaces techniques

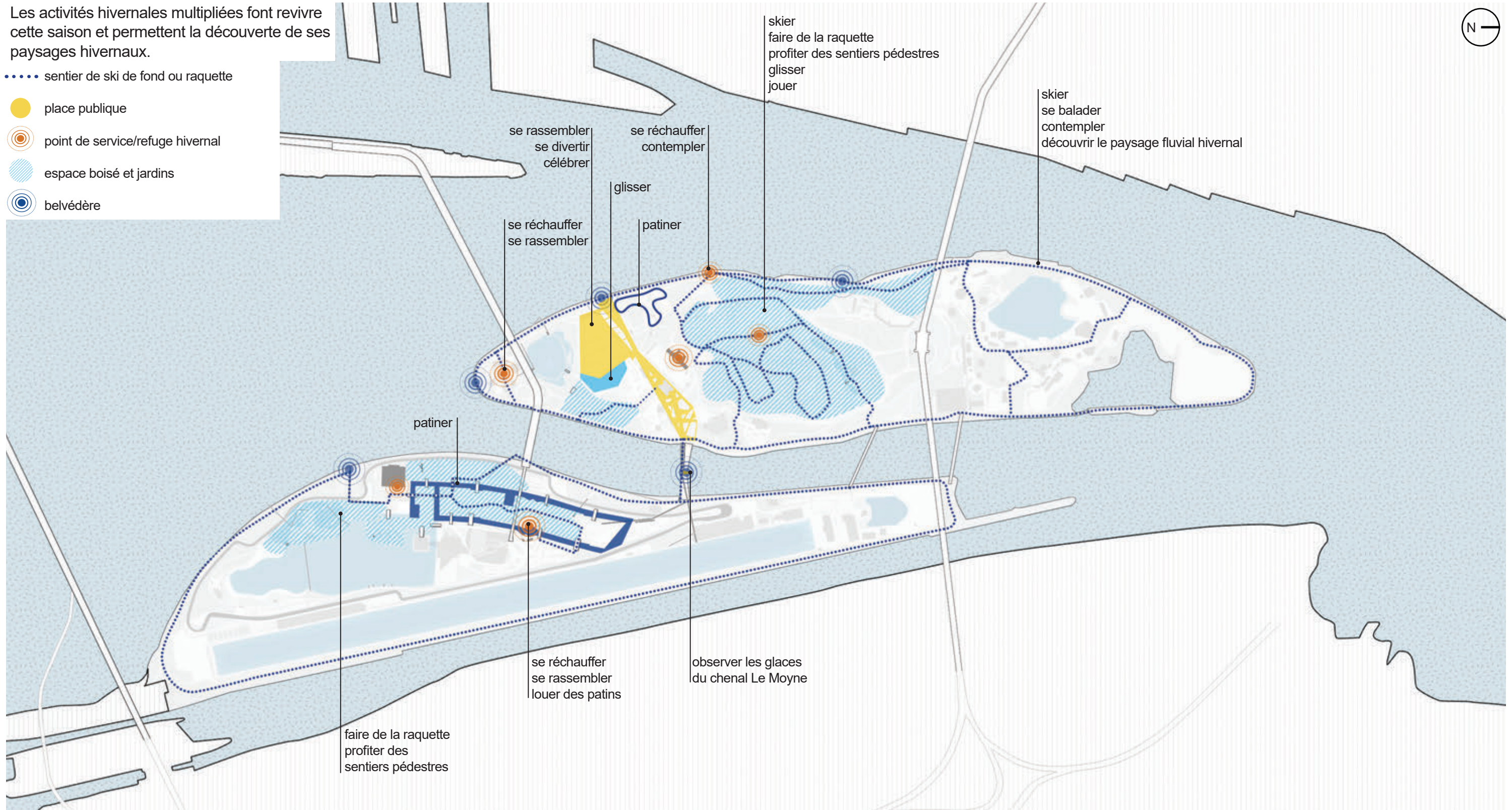




# VOCATIONS HIVERNALES

Les activités hivernales multipliées font revivre cette saison et permettent la découverte de ses paysages hivernaux.

- ..... sentier de ski de fond ou raquette
- place publique
- ◎ point de service/refuge hivernal
- ▨ espace boisé et jardins
- ◎ belvédère





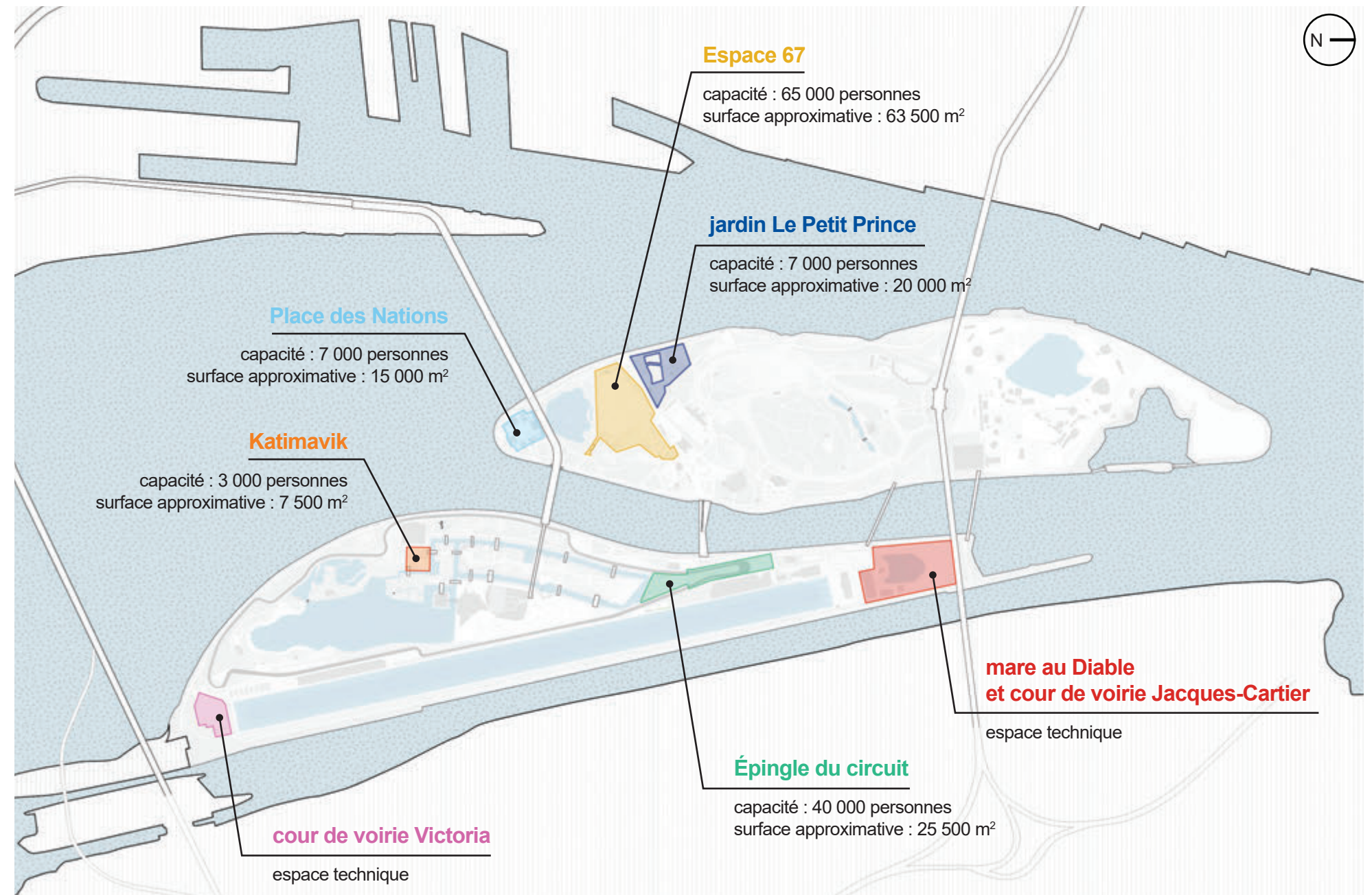
# EMPREINTE ÉVÉNEMENTIELLE

Afin de répondre à l'état des lieux, au diagnostic physique et aux recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), la Société du parc Jean-Drapeau a désigné cinq secteurs qui pourront accueillir des activités culturelles et festives de petite, moyenne ou de grande ampleur (Espace 67, jardin Le Petit Prince, Place des Nations, épingle du circuit Gilles-Villeneuve et Katimavik), auxquels s'ajoutent deux secteurs techniques (cours de voirie Victoria et Jacques-Cartier). Ces secteurs se caractérisent par des surfaces minérales capables de supporter tant de la machinerie et des équipements lourds que des foules pouvant atteindre des milliers de personnes. D'une superficie variable, ces secteurs sont très polyvalents et offrent des ambiances variées :

- jardin Le Petit Prince : espaces intimes entourés de boisés et d'œuvres d'art monumentales ;
- Espace 67 : vaste amphithéâtre dégagé comportant une section en pente et une agora gazonnées d'où les visiteurs peuvent admirer le panorama sur Montréal ;
- Place des Nations : grande agora à plusieurs niveaux composée d'une place centrale, de placettes, de gradins et de passerelles
- épingle du circuit Gilles-Villeneuve : grand espace minéral longiforme adossé aux gradins du Bassin olympique et offrant un point de vue unique sur la Biosphère ;
- Katimavik : place publique entourée de quelques gradins, bordée de canaux et située au cœur de l'exercice de commémoration de l'Expo 67.

Ces secteurs sont sujets à des restrictions particulières quant au nombre, à la fréquence et au type d'activités publiques qui peuvent s'y dérouler. À cette empreinte événementielle s'ajoute celle du Grand Prix du Canada de Formule 1, dont l'organisation et les installations occupent la plus grande partie de l'île Notre-Dame.

Les limites événementielles ont été actualisées afin de préserver en tout temps l'accessibilité publique, les espaces verts, les milieux naturels et la qualité de l'expérience des usagers du Parc sans réduire la possibilité d'organiser des activités et des événements de petite, moyenne et grande envergure.







## **5.3** LISTE DES FIGURES

# LISTE DES FIGURES

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

### Les bâtiments, les œuvres d'art et les ouvrages d'art

Figure 1 : minirail de l'Expo 67. Source : Roger La Roche.  
Figure 2 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve. Source : SPJD.  
Figure 3 : enseigne de Molson Company Limited. Source : Thomas1313 / CC BY-SA 3.0. Récupéré de : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Molson\\_Brewery,\\_Montreal\\_07.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Molson_Brewery,_Montreal_07.jpg). Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>  
Figure 4 : enseigne de Farine Fives Roses. Source : Rachelita / CC BY-SA 3.0. Récupéré de : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Farine\\_Five\\_Roses,\\_Griffintown,\\_Montreal,\\_Quebec.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Farine_Five_Roses,_Griffintown,_Montreal,_Quebec.jpg). Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>  
Figure 5 : the Sky Garden Wildflower Roof topping the Kanes Salad Factory, Evesham. Source: Sky Garden Ltd. / CC BY-SA 4.0. Récupéré de : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sky\\_Garden\\_Kanes\\_Foods\\_Green\\_Roof.JPG](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sky_Garden_Kanes_Foods_Green_Roof.JPG). Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>  
Figure 6 : toiture verte, Biosphère, Montréal. Source : Toiture nature  
Figure 7 : kiosque Espace 67, photo 1. Source : RPA.  
Figure 8 : kiosque Espace 67, photo 2. Source : RPA.  
Figure 9 : tour de l'horloge, Montréal. Source : Pymouss / CC BY-SA 4.0. Récupéré de : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Montréal\\_-\\_Tour\\_de\\_l%27Horloge\\_20170809-01.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Montréal_-_Tour_de_l%27Horloge_20170809-01.jpg). Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>  
Figure 10 : phare de l'île Sainte-Hélène, Montréal. Source : NIPpaysage.  
Figure 11 : pavillon du Québec. Source : SPJD.  
Figure 12 : Swedbank. 3XN. Stockholm. Source : Adam Mørk.  
Figure 13 : maille métallique. Source : Carl Stahl.  
Figure 14 : garde-corps vitré. Source : Alipko / Adobe Stock.  
Figure 15 : façade panneaux acier 1. Source : KC Studio. Récupéré de : [http://www.kcstudio.com.tw/work\\_inside.php?wid=1&w\\_id=63](http://www.kcstudio.com.tw/work_inside.php?wid=1&w_id=63)  
Figure 16 : façade panneaux acier 2. Community building. Architecture 00. Sheffield, England. Source : Rory Gardiner.  
Figure 17 : revêtement de sol. Source : Image modifiée par RPA à partir de The Architectural Design & Research Institute of Zhejiang University, Zhao Qiang (photographe). Récupéré de : <https://www.domusweb.it/en/architecture/2017/10/09/renovation-and-renewal-of-the-qingyuan-young-professors-club.html>.  
Figure 18 : revêtement de plafond. Source : Image modifiée par RPA à partir de The Architectural Design & Research Institute of Zhejiang University, Zhao Qiang (photographe). Récupéré de <https://www.domusweb.it/en/architecture/2017/10/09/renovation-and-renewal-of-the-qingyuan-young-professors-club.html>.  
Figure 19 : vitrage transparent. Source : Jamesteohart / Adobe Stock.  
Figure 20 : revêtement semi-translucide. Source : C+Architects, Xia Zhi (photographe). Récupéré de <https://architizer.com/projects/renovation-of-no8-building-in-beijing-banbidian-industry-park/>.

Figure 21 : façade panneaux acier 1. Source : KC Studio. Récupéré de : [http://www.kcstudio.com.tw/work\\_inside.php?wid=1&w\\_id=63](http://www.kcstudio.com.tw/work_inside.php?wid=1&w_id=63).  
Figure 22 : façade panneaux acier 2. Community building. Architecture 00. Sheffield, England. Source : Rory Gardiner.  
Figure 23 et 24 : Le minirail durant Terre des Hommes. Source : SPJD.  
Figure 25 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve. Source : NIPpaysage.  
Figure 26 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve. Source : NIPpaysage.  
Figure 27 : banc. Source : Santa & Cole, Mia Serra (photographe). 2001. El Prat de Llobregat, Espagne.  
Figure 28 : panier à rebus et recyclage. Source : Canaan. NIP (photographie).  
Figure 29 : support à vélo. Source : Équiparc, Adrien Williams (photographe).  
Figure 30 : banc, avec et sans dossier. Source : Direction du matériel roulant et des ateliers, Ville de Montréal. *Catalogue de mobilier urbain 2011. Conception et fabrication*.  
Figure 31 : Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Mobilier d'extérieur pour Expo 67*, 1963. Source : Archives VdeM, P067-1-D061.  
Figure 32 : groupement de luminaires. Source : Roger La Roche.  
Figure 33 : mobilier d'extérieur datant de l'Expo 67. Source : SPJD.  
Figure 34 : platelage de bois. Source : SPJD.  
Figure 35 : poussière de pierre. Source : SPJD.  
Figure 36 : béton. Source : NIPpaysage.  
Figure 37 : pavés de béton. Source : NIPpaysage.  
Figure 38 : asphalte. Source : SPJD.  
Figure 39 : caillebotis en acier. Source : <https://www.uihere.com/free-photos/gray-metal-frame-616918>.

### Les habitats végétaux

Figure 1 : forêt. Source : NIPpaysage.  
Figure 2 : aire gazonnée. Source : ed g2s • talk / CC BY-SA 3.0. Récupéré de : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Regent%27s\\_Park\\_bandstand.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Regent%27s_Park_bandstand.jpg). Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>.  
Figure 3 : arbres sur aire gazonnée. Source : Kai Stachowiak / CC0 Public Domain. Récupéré de : <https://www.publicdomainpictures.net/en/view-image.php?image=141081&picture=park-with-trees>.  
Figure 4 : pré fleuri. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : prairie. Source : B59210 / CC BY-SA 4.0. Récupéré de [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Consoudes\\_dans\\_une\\_prairie.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Consoudes_dans_une_prairie.jpg). Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>.  
Figure 6 : arbustaie. Source : Lynn Greyling / CC0 Public Domain. <https://www.publicdomainpictures.net/en/view-image.php?image=230090&picture=vegetation-with-bushes-and-trees>. Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/>  
Figure 7 : marais. Source : U.S. Fish and Wildlife Service / Public Domain. Récupéré de : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Wetland\\_Habitat\\_\(6924972866\).jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Wetland_Habitat_(6924972866).jpg).  
Figure 8 : jardin de pluie. Source : NIPpaysage.  
Figure 9 : jardin comestible. Source : Jardin botanique de Montréal (Michel Tremblay).  
Figure 10 : jardin d'agrément. Source : NIPpaysage.





6

LE PARC  
LA NUIT





# 6.1

## L'ÉTAT DES LIEUX

Depuis l'Expo 67, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame se sont sans cesse transformées, souvent de façon hétéroclite, au rythme des activités publiques et des réaménagements successifs.

L'expérience nocturne est ainsi héritière des nombreuses fonctions du Parc et propose des solutions à la pièce aux différents problèmes qui se sont posés en matière d'éclairage à chacune des interventions effectuées au parc Jean-Drapeau.

La mise en lumière actuelle du Parc témoigne ainsi d'un grand manque de cohérence entre les diverses entités aménagées et transformées au fil du temps.

# ÉTAT DES LIEUX

La lecture attentive du rapport final intitulé *Plan d'intervention en éclairage urbain\**, réalisé par les firmes Urban Soland et Ombrages en 2013, ainsi que plusieurs visites nocturnes sur le site lui-même ont permis de tirer de grands constats qui corroborent les différentes observations faites sur l'état actuel de la mise en lumière du parc Jean-Drapeau et qui prennent en compte les principaux problèmes et défis de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de mise en lumière.

*\*Urban Soland et Ombrage. 2013. Plan d'intervention en éclairage urbain. Rapport final présenté à la Société du parc Jean-Drapeau. 69 p.*

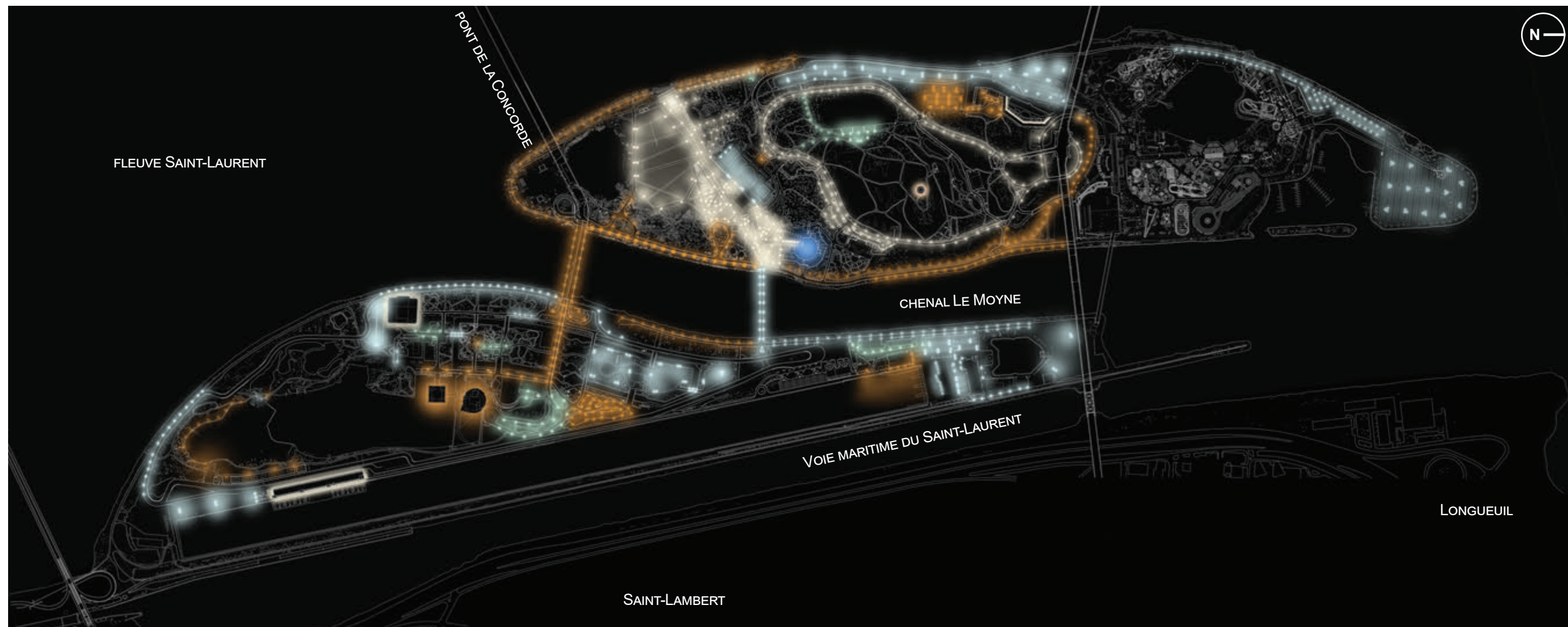


Illustration schématique de l'état des lieux à l'hiver 2020. Le relevé des appareils présenté n'est pas exhaustif, mais représente bien la situation actuelle.

## Sources d'éclairage utilisées :

- Lampes à vapeur de sodium à haute pression (HPS)
- Lampes à halogénures métalliques (HM)
- Lampes à vapeur de mercure à haute pression
- Diodes électroluminescentes (DEL)



# GRANDS CONSTATS

## CONTEXTE ET HISTOIRE

### Absence d'une vision d'ensemble

Le parc Jean-Drapeau est riche d'histoire, de patrimoine et de vocations pour la population montréalaise. Depuis l'Expo 67, ce lieu s'est sans cesse transformé au rythme des activités publiques et des réaménagements successifs. De la prolongation de Terre des Hommes à l'aménagement de l'Espace 67 en passant par les Jeux olympiques de 1976, le Grand Prix du Canada, les Floralies internationales, l'ouverture du Casino de Montréal, la création de la plage Jean-Doré, les festivals et les nombreuses manifestations culturelles, les îles se sont transformées de façon progressive, un secteur à la fois, au gré d'une programmation éclectique en constante évolution.

L'éclairage des lieux est ainsi l'héritier des nombreuses fonctions du Parc et propose des solutions à la pièce aux différents problèmes qui se sont posés en matière d'éclairage à chacune des interventions effectuées au parc Jean-Drapeau. L'état actuel des lieux témoigne d'un grand manque de cohérence entre les diverses entités aménagées et transformées au fil du temps.

## MOBILITÉ ET EXPÉRIENCES

### Priorité à l'automobile

À l'exception du nouvel aménagement de l'Espace 67, les principes appliqués à ce jour en matière d'éclairage s'adressent principalement aux automobilistes, au détriment du confort des piétons et de la mise en valeur des composantes architecturales et paysagères du site. Il en résulte une uniformisation des espaces mis en lumière qui s'avère insuffisamment révélatrice des qualités spatiales exceptionnelles du Parc.

En effet, le panorama nocturne des îles est peu lisible, essentiellement pour les trois raisons suivantes : importance exagérée accordée aux lieux de stationnement ; absence de cohérence dans la mise en lumière des bâtiments emblématiques ; faible orientation spatiale et repères visuels peu nombreux.

L'expérience du visiteur qui en résulte est pour ainsi dire inexistante. La lumière répond principalement à des impératifs de fonctionnalité, sans vision d'ensemble cohérente et intégrée.

## ÉCOSYSTÈMES

### Pollution lumineuse

Les deux îles du parc Jean-Drapeau renferment de riches écosystèmes liés à la présence d'une grande variété d'habitats végétaux et à l'omniprésence de l'eau, dont il faut tenir compte à la tombée du jour.

Les recherches sur les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur la flore étant relativement récentes, les moyens actuels de mise en lumière du Parc ne sont pas à la hauteur des nouvelles pratiques permises par les technologies d'éclairage et de contrôle lumineux élaborées au cours des dernières années.

On constate ainsi un degré élevé de pollution lumineuse sur une grande partie du site, principalement en raison de la vétusté de l'équipement actuel.

## INNOVATION

### Génie de l'Expo 67

Alors que l'Expo 67 a été un laboratoire créatif sans précédent, que ce soit sur le plan du design, de l'aménagement, de l'architecture, de l'ingénierie ou de la gestion, il est malheureux de constater que cette audace si caractéristique qui a subjugué le monde entier en 1967 s'est diluée avec le temps, au profit des besoins strictement fonctionnels d'activités publiques et d'événements ponctuels, et ce, tout spécialement dans la mise en lumière du Parc.





## 6.2

# LES PRINCIPES DE MISE EN LUMIÈRE

« Se préoccuper de la nuit des villes et de la vision nocturne, c'est tenter de révéler de nouvelles trames, plus virtuelles, plus poétiques.

La ville la nuit n'est pas une ville à créer. Elle est le résultat de cette prise de conscience ».

# LES PRINCIPES DE MISE EN LUMIÈRE

Les grands constats énoncés ci-dessus ont servi de base aux réflexions menant à l'élaboration de cinq principes de mise en lumière. Ces principes sont liés aux quatre thématiques du diagnostic de mise en lumière et servent de lignes directrices aux propositions du schéma de mise en lumière du parc Jean-Drapeau.



Principe 01

**Placer l'expérience des visiteurs au cœur de la mise en lumière**



Principe 02

**Mettre en valeur le patrimoine écologique et architectural**



Principe 03

**Créer une identité nocturne forte pour les îles**



Principe 04

**Limiter les effets de l'éclairage sur l'environnement**



Principe 05

**Structurer l'éclairage des voies de circulation**

## Thématiques

CONTEXTE ET HISTOIRE

MOBILITÉ ET EXPÉRIENCES

ÉCOSYSTÈMES

INNOVATION



## PLACER L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS AU CŒUR DE LA MISE EN LUMIÈRE

La mise en lumière du parc Jean-Drapeau doit tenir compte de la perception de l'environnement au même titre que l'orientation des usagers, la sécurité et les contraintes fonctionnelles.

Le contexte nocturne de ce lieu riche en histoire et en paysages singuliers offre une occasion formidable de façonner et de faire découvrir une autre dimension du Parc. À la tombée du jour, la majorité des éléments du paysage s'estompent ou disparaissent, faisant place à un nouveau tableau. Il convient ainsi de proposer une expérience nocturne à la fois autonome et pertinente, où la lumière ne servira pas simplement à révéler les aménagements visibles le jour.

De l'ordre du sensible, la perception de la lumière invite à découvrir l'espace sous un nouvel angle qui s'apparente davantage à la poésie ou à la scénographie.

De façon discrète, la lumière met en scène le paysage vu de l'intérieur. Elle invite le spectateur à passer à l'envers du décor, à prendre part au tableau et à découvrir le lieu sous différents points de vue. Se transformant au gré des déplacements des usagers, les paysages se révèlent de façon progressive, créant découvertes et étonnement.

À l'image du Parc, la lumière ne doit pas être uniforme ni continue dans l'espace ou dans le temps. Un dialogue entre l'obscurité et la lumière permet de créer des environnements singuliers et marquants, où des zones d'ombre contrastent avec des lieux illuminés, participant ensemble à la poésie et à la richesse du Parc.

Au-delà de la visibilité et de la sécurité, la lumière est un élément de mise en scène qui crée des ambiances, éveille des sensations, guide, signale et informe.



Figure 1 : Phare du cap Egmont, Nouvelle-Zélande



Figure 2 : jardins de la ville de Glazov, Glazov, Russie



Figure 3 : Carrum Foreshor, Melbourne, Australia



Figure 4 : Tokyu Harvest Club Kyoto Takagamine & Viala, Kyoto, Japon



Figure 5 : The High Line, New York, NY, USA

Exemples d'ambiances lumineuses à préconiser



## METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET ARCHITECTURAL

Inspirée par l'histoire, par la morphologie ainsi que par le patrimoine naturel et culturel du parc Jean-Drapeau, la mise en lumière célèbre le caractère distinctif de ce lieu.

Révélat les traces du passé et affirmant le caractère résolument contemporain du Parc, elle met en scène les richesses naturelles et architecturales uniques aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

En plus de souligner les différentes strates historiques qui ont façonné le Parc actuel, la mise en lumière des bâtiments et des œuvres d'art répartis sur les deux îles vise à créer des repères nocturnes chaleureux et invitants. Soulignant les composantes patrimoniales du Parc, la mise en lumière crée une véritable signalétique ancrée dans l'histoire.

Bien qu'essentiellement construit par la main de l'homme au cours des années 1960, le Parc dispose toujours d'un patrimoine écologique riche et singulier. La mise en lumière doit donc s'adapter aux trames verte et bleue qui composent les îles et limiter ses répercussions sur les écosystèmes du Parc. L'illumination des composantes paysagères doit donc se faire en toute discrétion.

Toutefois, dans les zones les plus écosensibles, l'absence de lumière artificielle doit être privilégiée. La faune et la flore aquatiques doivent également être préservées au moyen d'une stratégie qui limitera la pollution lumineuse et qui concentrera la lumière artificielle là où elle est nécessaire, c'est-à-dire loin des plans d'eau.



Figure 6 : Monks Garden at the Isabella Stewart Gardner Museum, Boston, MA, USA



Figure 7 : Biosphère



Figure 8 : pavillon du Canada



Figure 9 : Ann and Jim Goodnight Museum Park at NCMA, Raleigh, NC, USA



Figure 10 : Casino de Montréal

Exemples à préconiser de mise en valeur du patrimoine écologique

Exemples à préconiser de mise en valeur du patrimoine architectural réalisés au parc Jean-Drapeau



## PRINCIPE 03

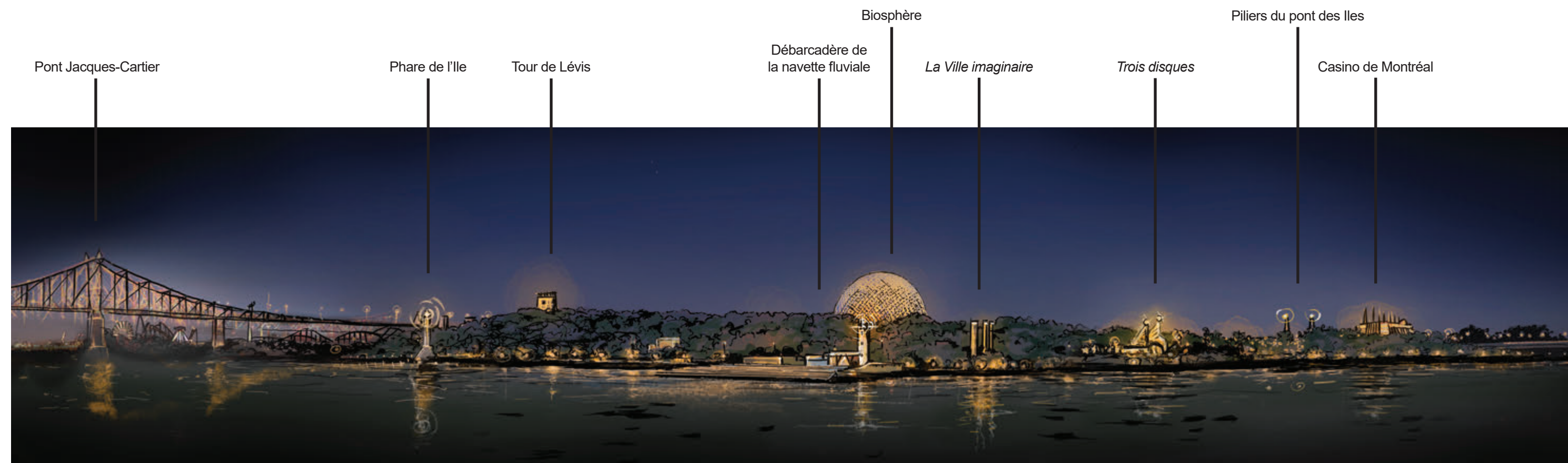
# CRÉER UNE IDENTITÉ NOCTURNE FORTE POUR LES ILES

Sis au cœur du Saint-Laurent, le parc Jean-Drapeau jouit d'un emplacement enviable et unique. Bien visible des rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, le Parc fait partie intégrante du paysage environnant.

À la tombée du jour, une mise en lumière cohérente et sélective des éléments phares du Parc permettra de sculpter le paysage et de créer une identité nocturne distincte à l'échelle régionale. Transformant le Parc en un tableau scintillant au milieu des flots du Saint-Laurent, la mise en lumière marquera l'imaginaire et invitera à la découverte le soir venu.

Au-delà du profil paysager visible de l'extérieur du Parc, il convient de travailler le panorama à l'échelle des usagers pour créer des compositions qui faciliteront la déambulation. Grâce à la succession de points de repère mis en lumière, ces compositions permettront de créer des continuités imaginaires entre les diverses entités du paysage. Ces véritables jalons lumineux favoriseront la création de perspectives invitantes.

La cohérence étant primordiale dans la création d'une silhouette paysagère marquante, il importe de réunir les divers partenaires du Parc afin d'harmoniser le langage lumineux de toutes ses composantes.



Silhouette nocturne, vue du quai de l'Horloge

## LIMITER LES EFFETS DE L'ÉCLAIRAGE SUR L'ENVIRONNEMENT

La mise en lumière du parc Jean-Drapeau doit reposer sur des pratiques de gestion environnementale responsables afin de limiter les effets indésirables de l'éclairage sur l'environnement, tout en révélant la richesse du paysage et du patrimoine bâti du Parc.

À l'instar du laboratoire créatif que fut l'Expo 67, la mise en lumière du parc Jean-Drapeau doit avoir recours aux nouvelles technologies pour optimiser l'utilisation de la lumière artificielle afin de réduire ses répercussions sur la faune et sur la flore, d'améliorer le confort des usagers et de limiter la consommation énergétique du Parc.

Il faudra donc :

- Utiliser des systèmes de contrôle adaptatif équipés de détecteurs de présence intégrés au mobilier d'éclairage afin de réduire l'intensité lumineuse lorsque des degrés de luminosité élevés ne seront pas requis. Cela permettra de créer une mise en lumière dynamique qui se modulera et s'adaptera selon l'achalandage et selon les déplacements des usagers.
- Utiliser un système de contrôle intelligent qui permettra d'ajuster l'intensité lumineuse selon l'heure et les saisons. Par exemple, lorsque le Parc est recouvert de neige l'hiver, la réflectivité des surfaces est beaucoup plus forte et doit être prise en compte dans le calcul des niveaux d'éclairage requis.
- Éviter les débordements lumineux, particulièrement vers le ciel, en préconisant le recours à des appareils à défilement absolu.
- Limiter l'illumination des habitats naturels et des zones écologiquement sensibles.
- Favoriser un éclairage blanc chaud ou ambré, y compris pour l'éclairage des voies publiques, des espaces verts et des cours d'eau, afin de limiter les effets de l'éclairage artificiel sur le cycle circadien des usagers et de la faune.
- Privilégier l'échelle humaine et la discrétion dans le choix et l'emplacement des appareils d'éclairage.

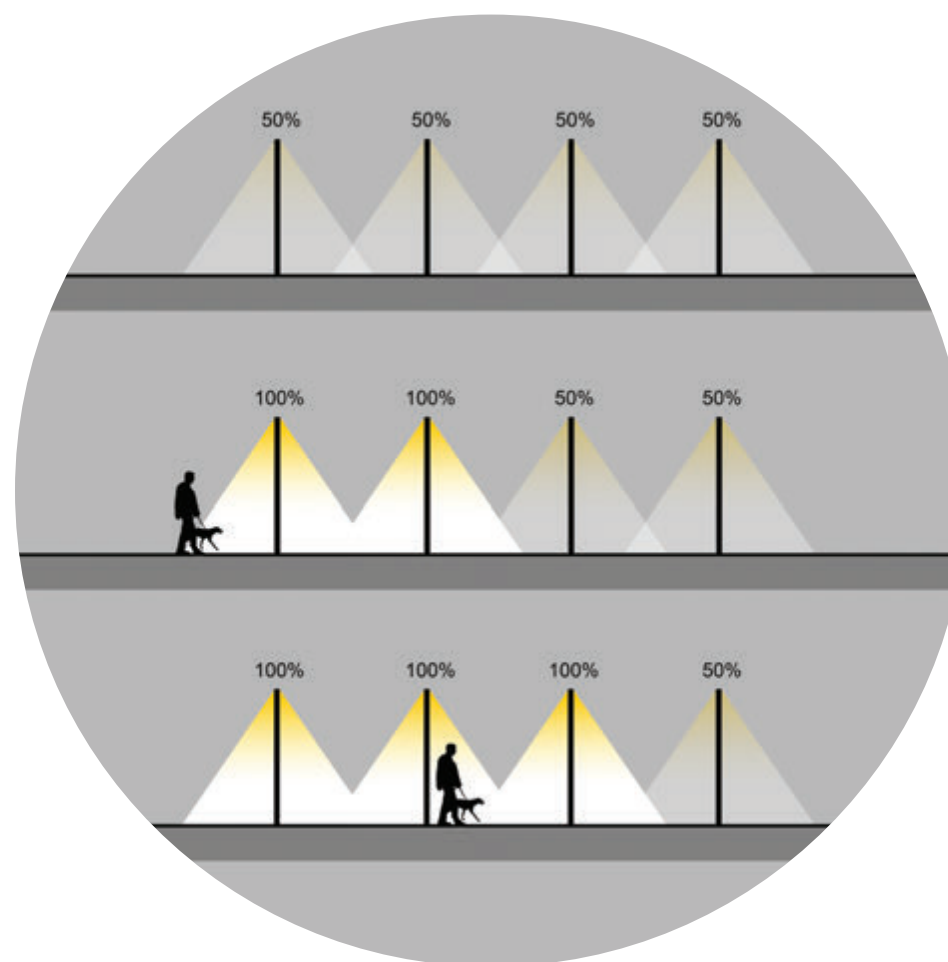


Schéma du contrôle adaptatif avec détecteurs de présence intégrés au mobilier d'éclairage

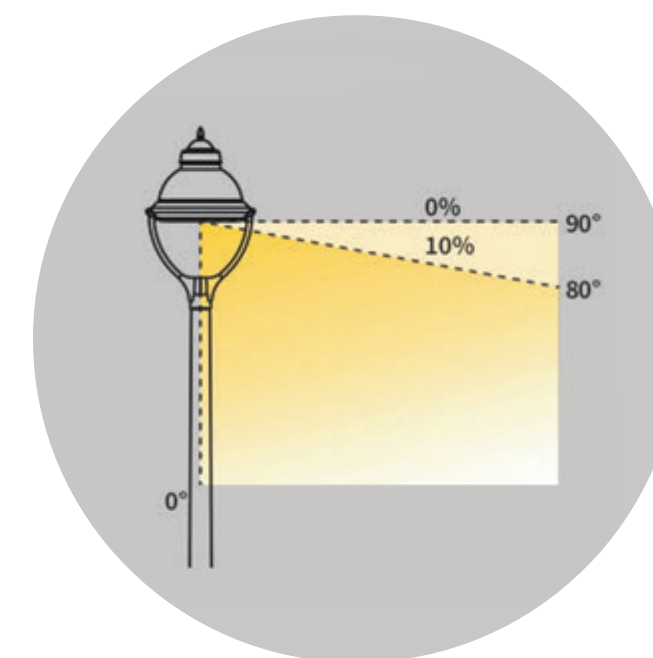


Schéma explicatif du défilement absolu\*

\*Source : *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal*, version 1.1, fascicule 4, décembre 2018.



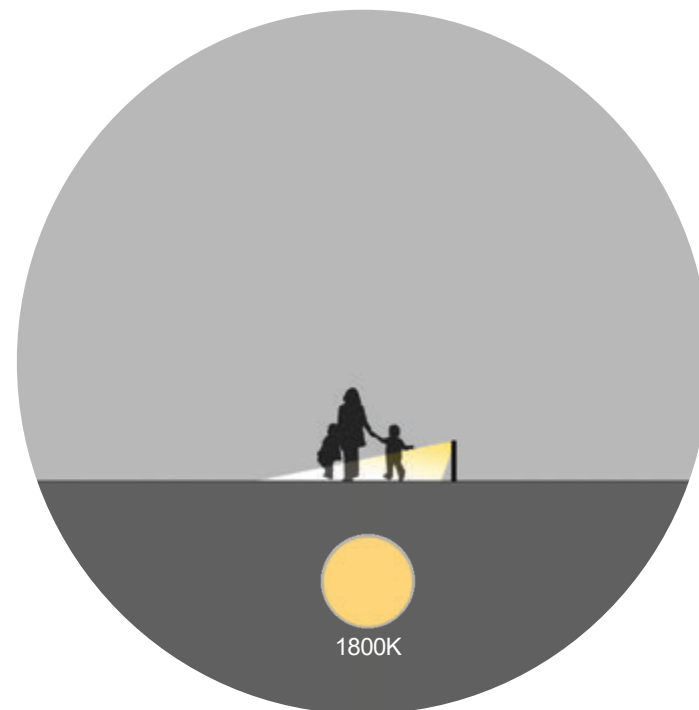
## PRINCIPE 05

# STRUCTURER L'ÉCLAIRAGE DES VOIES DE CIRCULATIONS

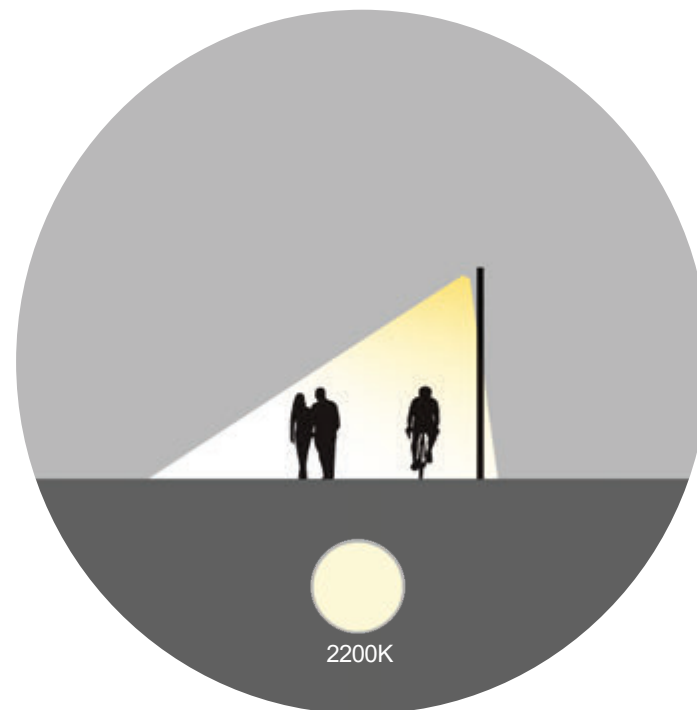
En limitant la circulation automobile dans une grande partie du parc Jean-Drapeau, le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement redonne aux piétons un rôle prépondérant. La mise en lumière des voies de circulation doit être adaptée en ce sens par la création de parcours nocturnes chaleureux, invitants et sécuritaires.

Afin de faciliter la mobilité des piétons à la tombée du jour, il convient de travailler la gradation des intensités lumineuses à partir des pôles d'activité principaux. La lumière doit accompagner les usagers dans leur expérience du Parc de manière à ce que leur vue puisse s'adapter tout au long de leurs divers parcours à partir d'une zone d'activité bien éclairée vers les zones plus sombres ou dans l'obscurité quasi complète des secteurs écosensibles.

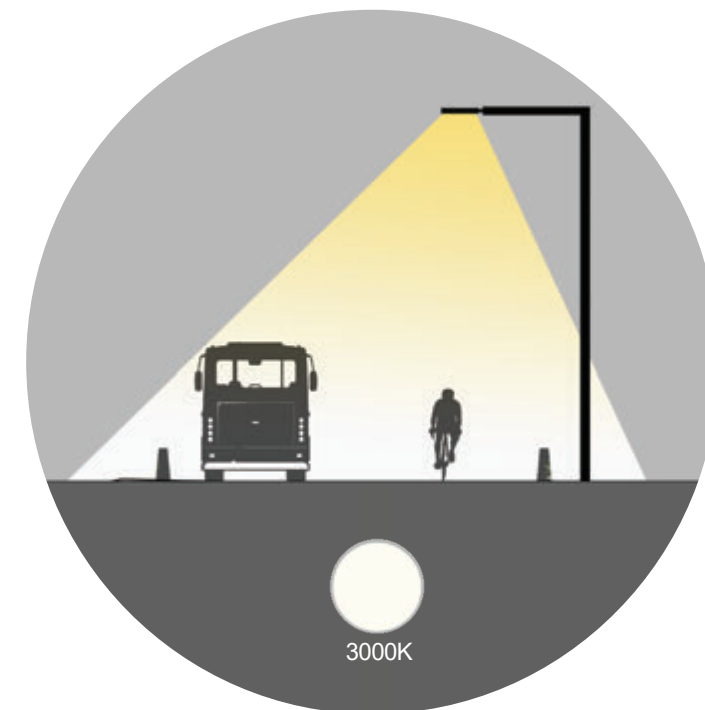
Pour ce faire, il convient d'adapter l'éclairage des sentiers et des voies de circulation selon leurs fonctions et leurs usages. Il faudra donc avoir recours à différents niveaux d'intensité lumineuse et de température de couleur afin de distinguer les hiérarchies de passage et de faciliter l'orientation des usagers dans le Parc.



Voies piétonnières



Voies polyvalentes



Voies carrossables

## LE PARC LA NUIT

L'expérience nocturne du Parc doit offrir des parcours mémorables et sécuritaires, célébrer le caractère distinctif des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et respecter les habitats naturels qui s'y trouvent.

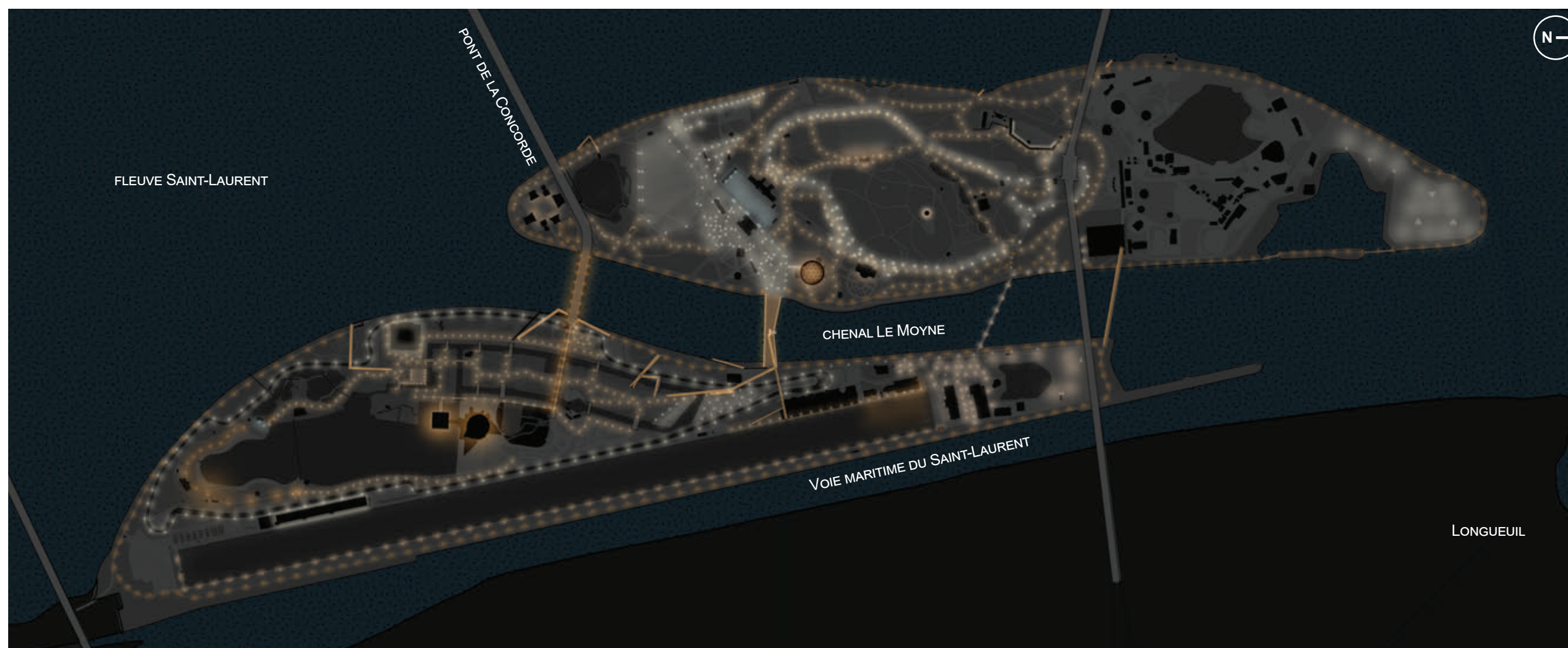


Illustration schématique du Parc la nuit



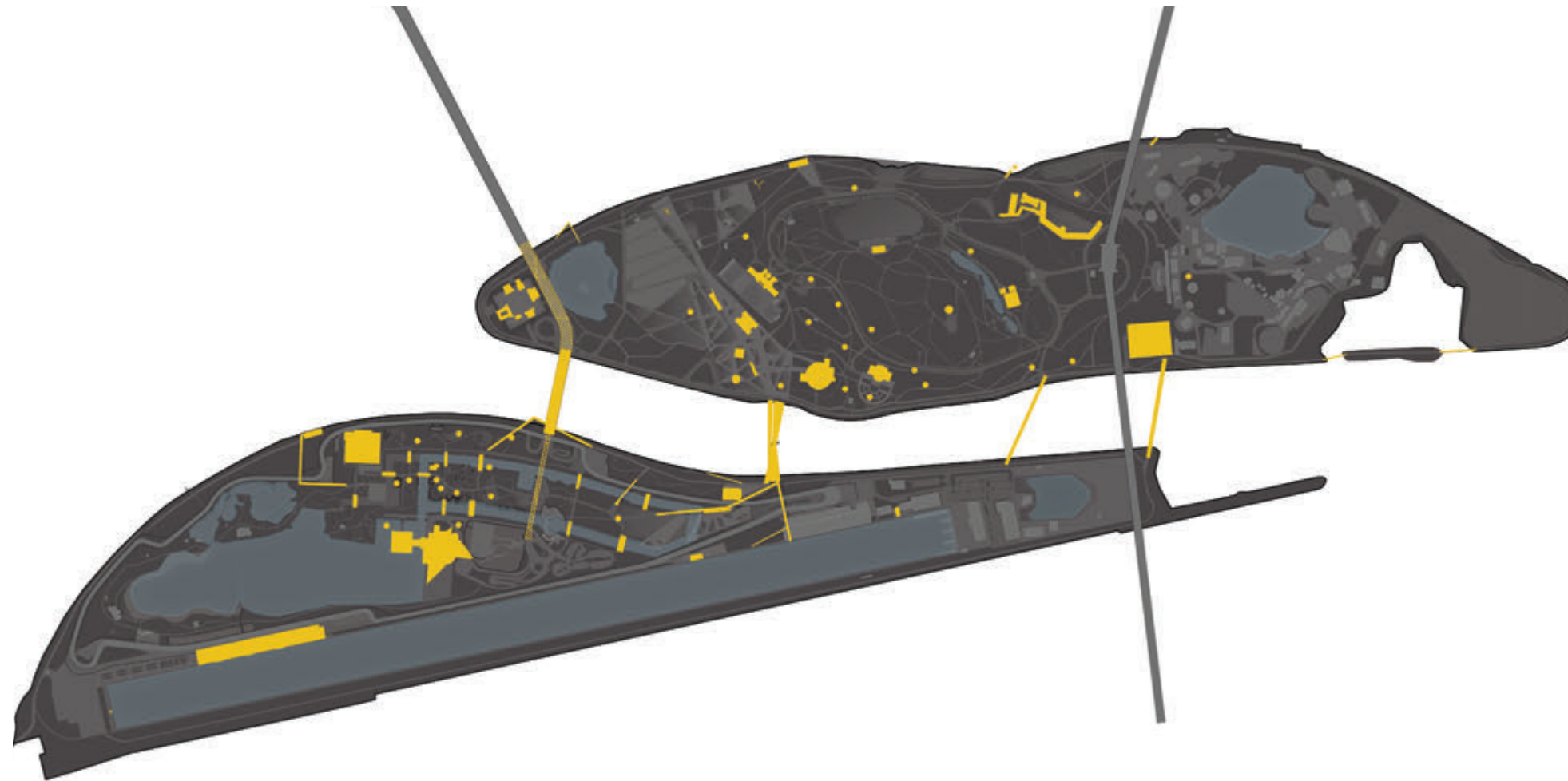
## 6.3

# LES STRATÉGIES DE MISE EN LUMIÈRE DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Tributaires de l'aménagement du site, les stratégies de mise en lumière du parc Jean-Drapeau ont été élaborées selon les grandes composantes paysagères structurantes : les bâtiments, les œuvres d'art et les ouvrages d'art ; les places publiques et le réseau de circulation ; les habitats végétaux et les milieux hydriques.

Pour chacune de ces composantes, un inventaire de la mise en lumière est dressé afin d'en comprendre l'état actuel. L'analyse des éléments d'intérêt du site et des problèmes qui se posent a permis d'élaborer les différentes stratégies de mise en lumière, adaptées aux besoins et aux fonctions des divers milieux.

## LES BÂTIMENTS, LES ŒUVRES D'ART ET LES OUVRAGES D'ART



Révlant les traces du passé et affirmant le caractère résolument contemporain du parc Jean-Drapeau, la lumière met en scène l'architecture et les œuvres d'art uniques du Parc.

En ressortant du paysage, celles-ci deviennent des jalons lumineux qui accompagnent et guident les usagers pendant leur découverte du lieu.



# LES BÂTIMENTS

## INVENTAIRE

Le parc Jean-Drapeau comporte de nombreux bâtiments construits à diverses époques. Bien que de valeur patrimoniale variable, plusieurs de ces legs sont actuellement mis en lumière et répondent à des besoins diversifiés.

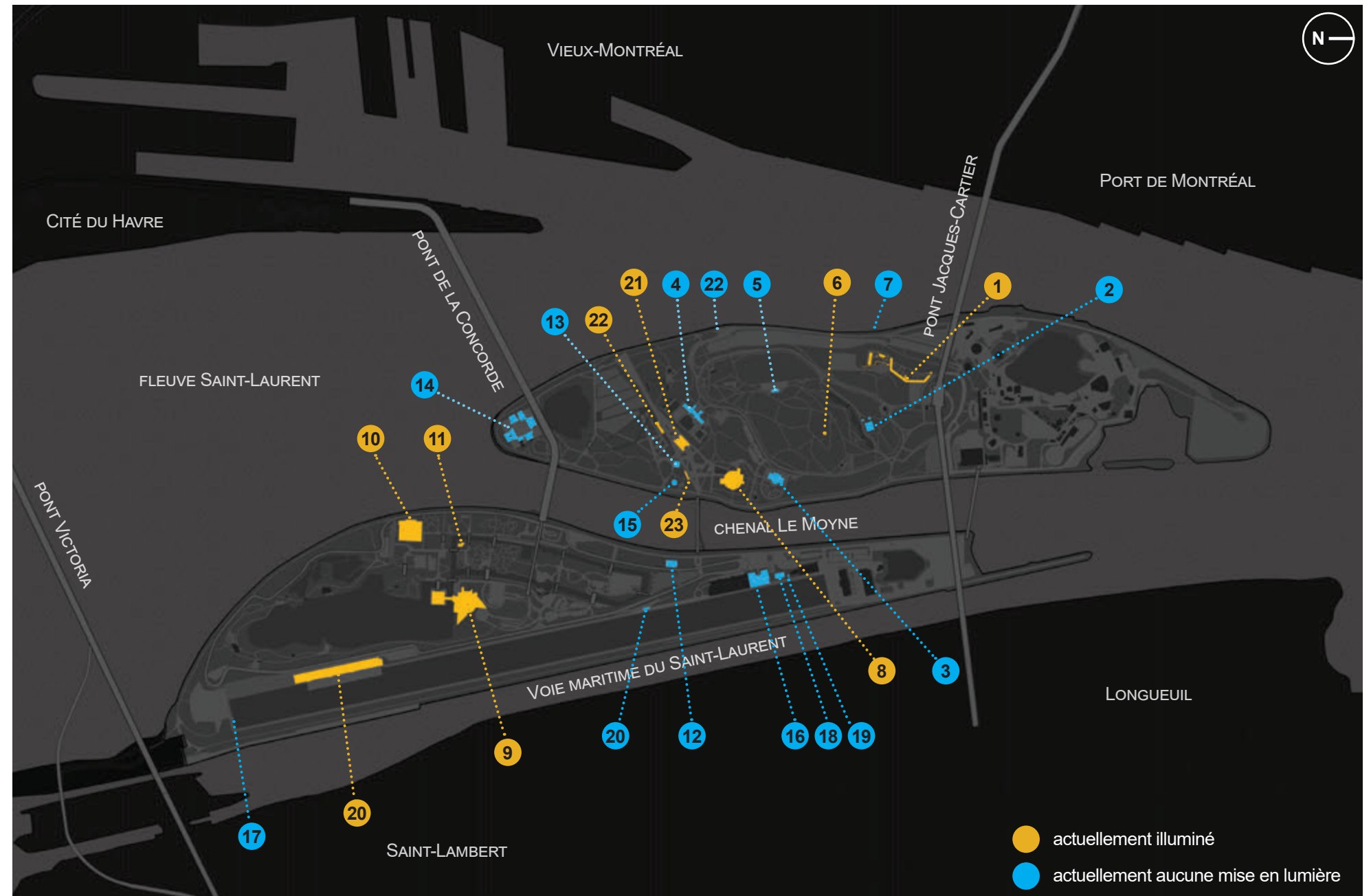
Les bâtiments de la période militaire ne sont presque pas mis en lumière actuellement. Le côté ouest du Musée Stewart est visible la nuit et certains éléments de l'illumination mettent en valeur les détails de la pierre, contrairement à sa façade du côté est, qui elle, est plongée dans l'obscurité. La Grande Poudrière n'est pas illuminée, tout comme le belvédère sur le site du blockhaus incendié il y a une vingtaine d'années.

Le pavillon Hélène-de-Champlain et le Complexe aquatique sont les legs les plus importants des aménagements de Frederick Gage Todd et de la période 1950-1960, mais aucun d'eux n'est mis en lumière à l'heure actuelle. Quant à la tour de Lévis, elle a été mise en lumière et contribue de belle façon à rehausser la silhouette nocturne des îles à partir du Vieux-Montréal, de l'île Notre-Dame et de la Rive-Sud. Par contre, on remarque que l'accrochage des appareils d'éclairage sur la pierre à mi-hauteur ne respecte pas l'architecture de la tour. On note aussi l'entretien insuffisant de l'équipement, ce qui pourrait expliquer la faible intensité de l'éclairage.

Le Casino, la Biosphère, le pavillon du Canada et le pavillon de la Jamaïque comptent parmi les bâtiments dont les qualités architecturales sont mises en valeur par un éclairage judicieux. À ces vestiges de l'Expo 67, on peut ajouter la Place des Nations, la rotonde ainsi que les pavillons de la Tunisie et de la Corée, qui ne sont pas illuminés à l'heure actuelle, tout comme les piliers du pont des Îles.

Le Bassin olympique constitue le principal legs des Jeux olympiques de 1976 au parc Jean-Drapeau. Une petite portion du bassin est mise en lumière du côté des hangars (côté nord), mais les bâtiments, notamment les gradins et la tour d'arrivée, ne sont pas éclairés.

Finalement, parmi les constructions récentes, on compte le paddock, dont la mise en lumière met en valeur les qualités architecturales.



Situation actuelle - Mise en lumière des bâtiments à intérêt élevé

- |                                |                                |                                       |                                       |
|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 1 Musée Stewart                | 7 phare de l'île Sainte-Hélène | 13 pavillon de la Corée               | 19 tour d'arrivée du Bassin olympique |
| 2 Grande Poudrière             | 8 Biosphère                    | 14 Place des Nations                  | 20 paddock                            |
| 3 pavillon Hélène-de-Champlain | 9 Casino de Montréal           | 15 rotonde                            | 21 tour Pirelli                       |
| 4 Complexe aquatique           | 10 pavillon du Canada          | 16 gradins couverts                   | 22 pavillon de restauration           |
| 5 chalet de la plaine des Jeux | 11 pavillon de la Jamaïque     | 17 tour de départ du Bassin olympique | 23 pavillon d'information             |
| 6 tour de Lévis                | 12 pavillon de la Tunisie      | 18 pavillon 76                        |                                       |

# PROPOSITION

## LES BÂTIMENTS

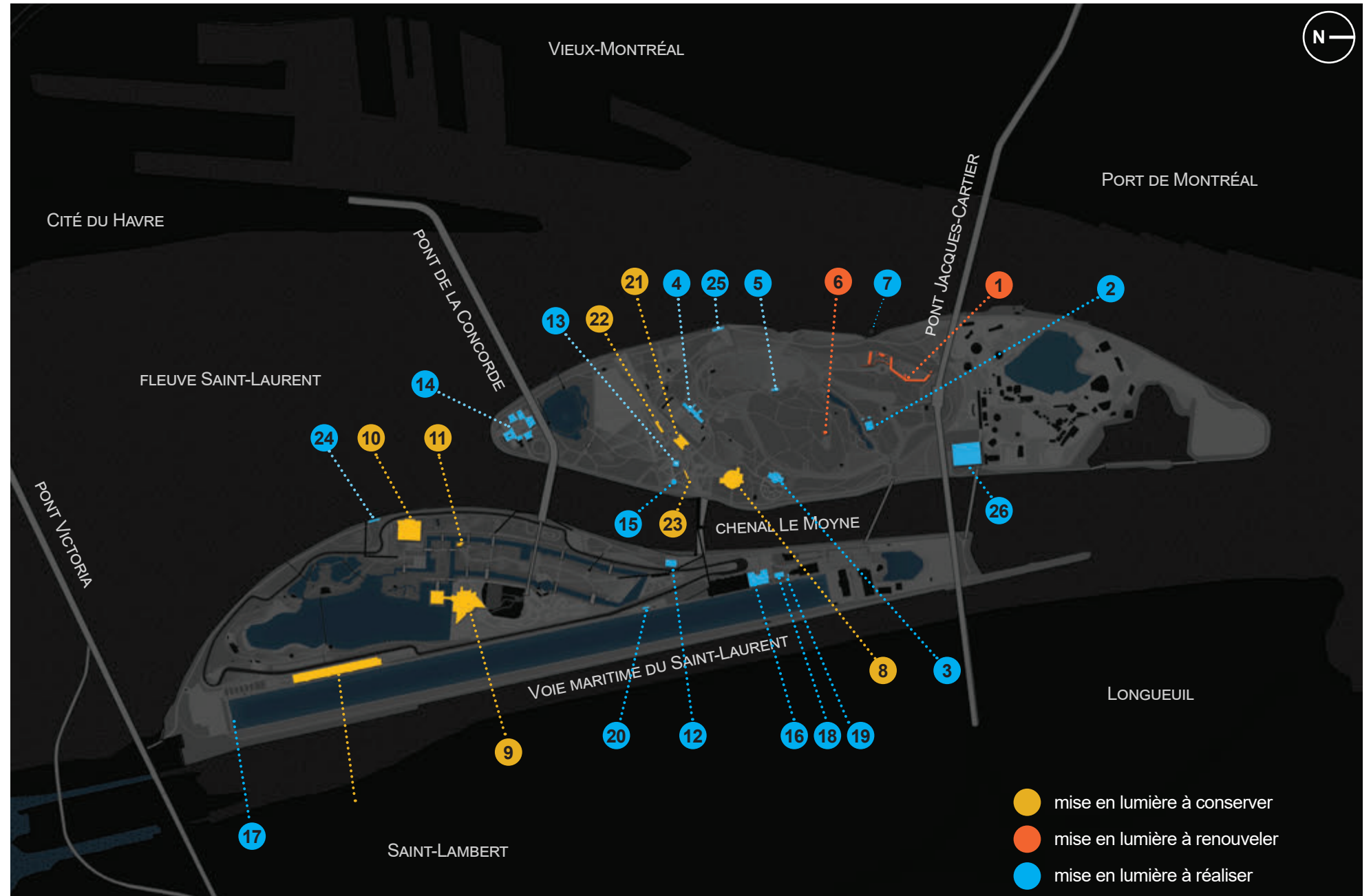
En ressortant du paysage, le patrimoine bâti crée une véritable signalétique ancrée dans l'histoire naturelle et humaine du parc Jean-Drapeau. De fait, en proposant des zones végétales et aquatiques qui tendent vers l'obscurité, l'éclairage permet au patrimoine bâti de se dégager de l'ensemble et de créer des points de repère à l'échelle du Parc.

Ces repères jouent un rôle important dans le contexte nocturne puisqu'ils favorisent une meilleure orientation spatiale. Ils contribuent à une meilleure compréhension de l'espace et constituent de véritables destinations à la tombée du jour.

Ainsi, la mise en lumière des bâtiments doit être élaborée en fonction d'ensembles historiques. Cette organisation permettra d'établir des lignes directrices pour chacun des ensembles et de fournir une proposition globale cohérente. Elle favorisera la mise en scène du Parc dans son ensemble plutôt qu'à la pièce. Cette approche facilitera l'orientation des usagers dans le Parc et contribuera à une meilleure compréhension du patrimoine selon les périodes successives de l'histoire du Parc.

L'illumination du patrimoine bâti du Parc doit être axée sur une approche guidée par la subtilité et par la discrétion, loin de la surenchère d'effets visuels. La lumière doit révéler et célébrer les caractéristiques architecturales propres à chaque bâtiment. En priorisant les éléments structuraux, elle permettra de créer un paysage nocturne contrasté et de s'orienter plus aisément dans le Parc.

L'usage de couleurs saturées devra être occasionnel, voire exceptionnel. Lorsqu'il sera jugé nécessaire, il faudra l'harmoniser avec les autres éléments colorés. Le plan d'aménagement propose d'agencer les couleurs à celles de l'éclairage du pont Jacques-Cartier. La programmation chromatique de cet ouvrage d'art est stable et planifiée à long terme. Ce choix se justifie par la très forte présence du pont Jacques-Cartier dans l'ensemble des paysages nocturnes des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Les couleurs choisies pourront être complémentaires ou similaires à celles de l'éclairage du pont. Le plan d'aménagement suggère enfin de réserver l'usage de lumière colorée aux activités événementielles, renforçant ainsi cet élément identitaire du Parc.



### Bâtiments d'intérêt élevé, à mettre en lumière

- |                                |                                |                             |                             |   |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|
| 1 Musée Stewart                | 7 phare de l'île Sainte-Hélène | 13 pavillon de la Corée     | 19 tour d'arrivée du Bassin | 24 débarcadère de la navette fluviale Notre-Dame    |
| 2 Grande Poudrière             | 8 Biosphère                    | 14 Place des Nations        | 20 paddock                  | 25 débarcadère de la navette fluviale Sainte-Hélène |
| 3 pavillon Hélène-de-Champlain | 9 Casino de Montréal           | 15 rotonde                  | 21 tour Pirelli             | 26 édifice multifonctionnel Jacques-Cartier         |
| 4 Complexe aquatique           | 10 pavillon du Canada          | 16 gradins couverts         | 22 pavillon de restauration |   |
| 5 chalet de la plaine des Jeux | 11 pavillon de la Jamaïque     | 17 tour de départ du Bassin | 23 pavillon d'information   |   |
| 6 tour de Lévis                | 12 pavillon de la Tunisie      | 18 pavillon 76              |                             |   |



## La période militaire

Les vestiges militaires du parc Jean-Drapeau doivent être traités comme un ensemble, c'est-à-dire avec subtilité et discernement. Une approche judicieuse favorisant les blancs chauds et la mise en valeur de la pierre caractéristique de l'île Sainte-Hélène est à prioriser. La lumière doit faire ressortir la couleur singulière et la riche texture de cette pierre de brèche naturelle.

Visible depuis le Vieux-Port, le Musée Stewart et son enceinte fortifiée doivent faire l'objet d'une attention particulière. La lumière doit mettre en valeur les surfaces en pierre et leur texture ainsi que les volumes de l'ensemble. Le blockhaus reconstruit s'intégrera au parcours d'interprétation du musée et en partagera le vocabulaire lumière.

Dans le cas de la grande Poudrière, la mise en lumière des murs de pierre à l'entrée et en façade sera à privilégier afin de souligner l'effet de profondeur entre l'enceinte et le bâtiment.

Il faudra favoriser des tonalités ambrées et de blanc chaud (de 2 200 K à 3 200 K) afin de mettre en valeur la couleur de la pierre.



## Les aménagements F. G. Todd et de la période 1950 - 1960

L'architecture singulière du pavillon Hélène-de-Champlain, les deux tours imposantes du Complexe aquatique ainsi que la simplicité des lignes du chalet de la plaine des Jeux doivent être soulignées par la lumière. Ces bâtiments sont des repères à échelle humaine et ponctueront les parcours nocturnes. Ainsi, une lumière chaude et rasante est à privilégier afin de mettre en valeur la pierre de ces bâtiments en en faisant ressortir la couleur et les textures.

Élément emblématique du panorama du Parc, la tour de Lévis mérite une attention particulière. Bien qu'efficace, sa mise en lumière actuelle est marquée par le temps et a perdu en efficacité. S'inspirant des principes appliqués à ce jour, la nouvelle proposition en matière d'éclairage doit rehausser la verticalité de la tour et faire ressortir le relief de la pierre si caractéristique de l'île Sainte-Hélène.

La mise en lumière du phare de 1912 devra souligner l'architecture élancée de cette tour en rasant ses surfaces du bas vers le haut afin d'éviter toute projection de lumière résiduelle dans les milieux hydriques avoisinants. Au sommet, une source lumineuse à intermittence rappellera le passé pas si loin lointain où ce phare guidait les navires au moment de leur entrée au port de Montréal.

Il faudra favoriser des tonalités ambrées et de blanc chaud (de 2 200 K à 3 200 K) afin de mettre en valeur la couleur de la pierre.



## L'Expo 67

La répartition géographique, la diversité architecturale et le caractère innovateur des bâtiments de l'Expo 67 exigent une mise en lumière à la pièce plutôt qu'exclusive à la période historique pendant laquelle cet événement a eu lieu. L'architecture singulière des pavillons doit être soulignée et célébrée.

Les mises en lumière récentes de la Biosphère, du Casino de Montréal, du pavillon du Canada et du pavillon de la Jamaïque mettent en valeur de belle façon les formes et les volumes de ces bâtiments emblématiques. Toutefois, la programmation de la Biosphère et du pavillon du Canada doit être révisée, principalement en ce qui a trait à l'utilisation de la couleur, afin d'éviter la surenchère et d'harmoniser le panorama nocturne des îles avec la mise en lumière très marquée du pont Jacques-Cartier.

Cette approche judicieuse en matière d'utilisation de la couleur devra également être observée pour la mise en lumière du pavillon de la Tunisie, du pavillon de la Corée et de la rotonde, trois édifices qui seront restaurés dans le cadre de ce projet. Intégrée à l'architecture, la lumière devra mettre en relief les caractéristiques architecturales propres à chacun de ces bâtiments.

Emblème fort de la célébration de l'Expo 67, la Place des Nations mérite une mise en lumière distincte. Celle-ci doit s'inspirer des principes appliqués à l'époque tout en se projetant dans l'avenir grâce à une approche polyvalente et adaptable aux nouvelles fonctions du site.



## Les Jeux olympiques de 1976

Le paysage de l'île Notre-Dame est fortement marqué par le Bassin olympique et par les installations sportives adjacentes. L'architecture brutaliste singulière de ces bâtiments inspire un éclairage franc et tranché, jouant avec les formes et avec les volumes.

Une lumière plus froide mettra en valeur le béton, notamment la structure du toit des gradins ainsi que la tour d'arrivée, sur laquelle on peut voir le logo des Jeux olympiques de 1976. Située à l'autre extrémité du bassin, la tour de départ brillera tel un phare. Sa lumière, réfléchi sur les eaux du bassin, va ponctuer le paysage et créer un effet de profondeur.

Un éclairage fonctionnel discret et adapté aux besoins des athlètes et des utilisateurs doit également permettre l'utilisation sécuritaire des infrastructures à l'aube et au crépuscule.

En ce qui a trait au bassin lui-même, sa mise en lumière n'est pas recommandée. Le maintien de l'obscurité sur ce vaste plan d'eau sera bénéfique à la vue d'ensemble sur le site.

Il faudra favoriser des tonalités allant du blanc chaud au blanc neutre (de 3 000 K à 3 500 K) pour mettre en valeur le béton des structures.



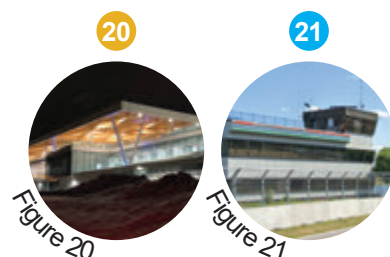
## Le Grand Prix du Canada

Bien que peu nombreux, les bâtiments du Grand Prix font partie intégrante de l'histoire du site et méritent d'être soulignés grâce à la lumière.

La mise en lumière actuelle du paddock est efficace et souligne de belle façon les éléments architecturaux de ce bâtiment, notamment l'impressionnant plafond de bois. Toutefois, il faudra hiérarchiser les éléments à illuminer afin de réserver la mise en lumière à certaines composantes centrales en dehors des périodes d'utilisation.

Pour ce qui est de la tour Pirelli, l'utilisation d'un éclairage indirect émanant de l'intérieur permettra de la transformer en joyau scintillant dont la forme évoquera celle d'un diamant. Des lignes de lumière fixées sur la façade souligneront à leur tour l'horizontalité du bâtiment tout en donnant l'impression du mouvement si caractéristique des épreuves de Formule 1.

Il faudra favoriser des tonalités ambrées et de blanc chaud (de 2 200 K à 3 200 K) pour mettre en valeur les éléments de bois. Il faudra utiliser des tons de blanc neutre et froid (de 3 500 K à 4 000 K) pour créer des contrastes et de la profondeur sur les surfaces de métal et de béton.



## Les nouvelles constructions

Le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030* propose de construire de nouveaux bâtiments dont plusieurs méritent une mise en lumière distincte.

Empruntant aux codes architecturaux du phare, les débarcadères de la navette fluviale appellent la lumière. Situés en bordure du fleuve Saint-Laurent et bien visibles du Vieux-Montréal par leurs tours, ces nouveaux bâtiments susciteront l'intérêt et marqueront la silhouette paysagère des îles. Soulignant la verticalité des tours, l'éclairage accentuera les volumes et transformera ces nouveaux bâtiments en balises lumineuses à la tombée de la nuit. Une source lumineuse distincte émanant du sommet rappellera les faisceaux des phares balayant le large.

Intégrée au processus de création architecturale, la mise en lumière du nouvel édifice multifonctionnel Jacques-Cartier doit miser sur la sobriété et mettre en valeur les composantes architecturales fortes du bâtiment.

Il faudra favoriser des tonalités ambrées et de blanc chaud (de 2 200 K à 3 200 K) pour mettre en valeur les éléments de bois. Il faudra aussi utiliser des tons de blanc neutre et froid (de 3 500 K à 4 000 K) pour créer des contrastes et de la profondeur.





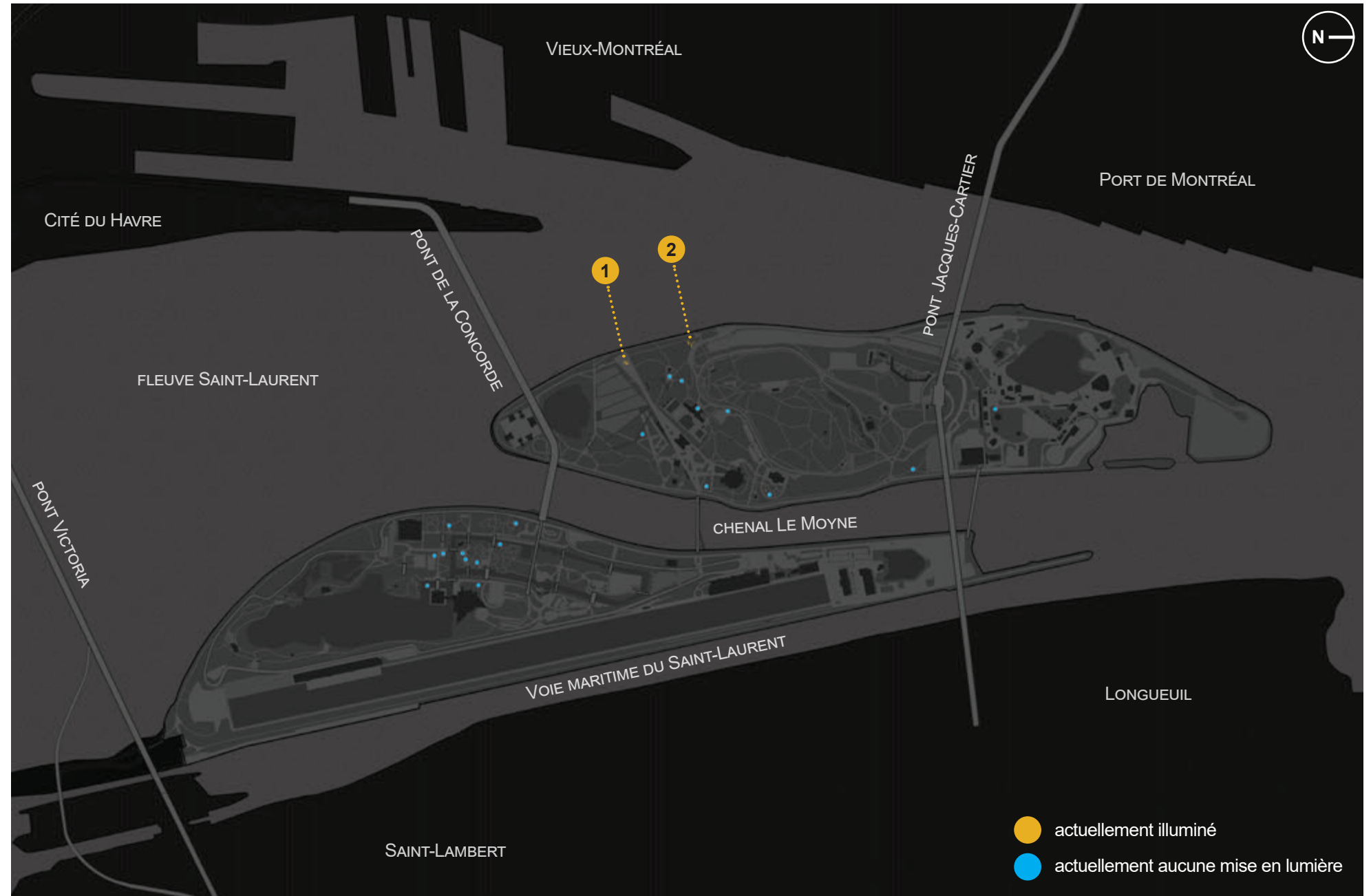
# LES ŒUVRES D'ART

## INVENTAIRE

La collection d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau est un témoin de l'histoire moderne de Montréal. Principalement composée d'œuvres datant de l'Expo 67, cette collection, qui s'est enrichie au fil des décennies, constitue une des signatures fortes du Parc.

À part *Trois disques (L'Homme)* de Calder et *La Ville imaginaire* de João Charters de Almeida, aucune des nombreuses œuvres d'art qui parsèment les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame n'est illuminée.

En ce qui concerne le stable de Calder, une nouvelle mise en lumière a été conçue à l'occasion du réaménagement de l'Espace 67 et a été fort bien réalisée. Elle souligne de belle façon les lignes et les volumes de cette œuvre emblématique. Toutefois, on ne peut pas en dire autant de *La Ville imaginaire*, dont les appareils d'éclairage ont peu à peu cédé aux ravages du temps, si bien qu'à ce jour, un seul projecteur fonctionne encore.



Situation actuelle - Mise en lumière des œuvres d'art

- 1 *Trois disques*
- 2 *La Ville imaginaire*

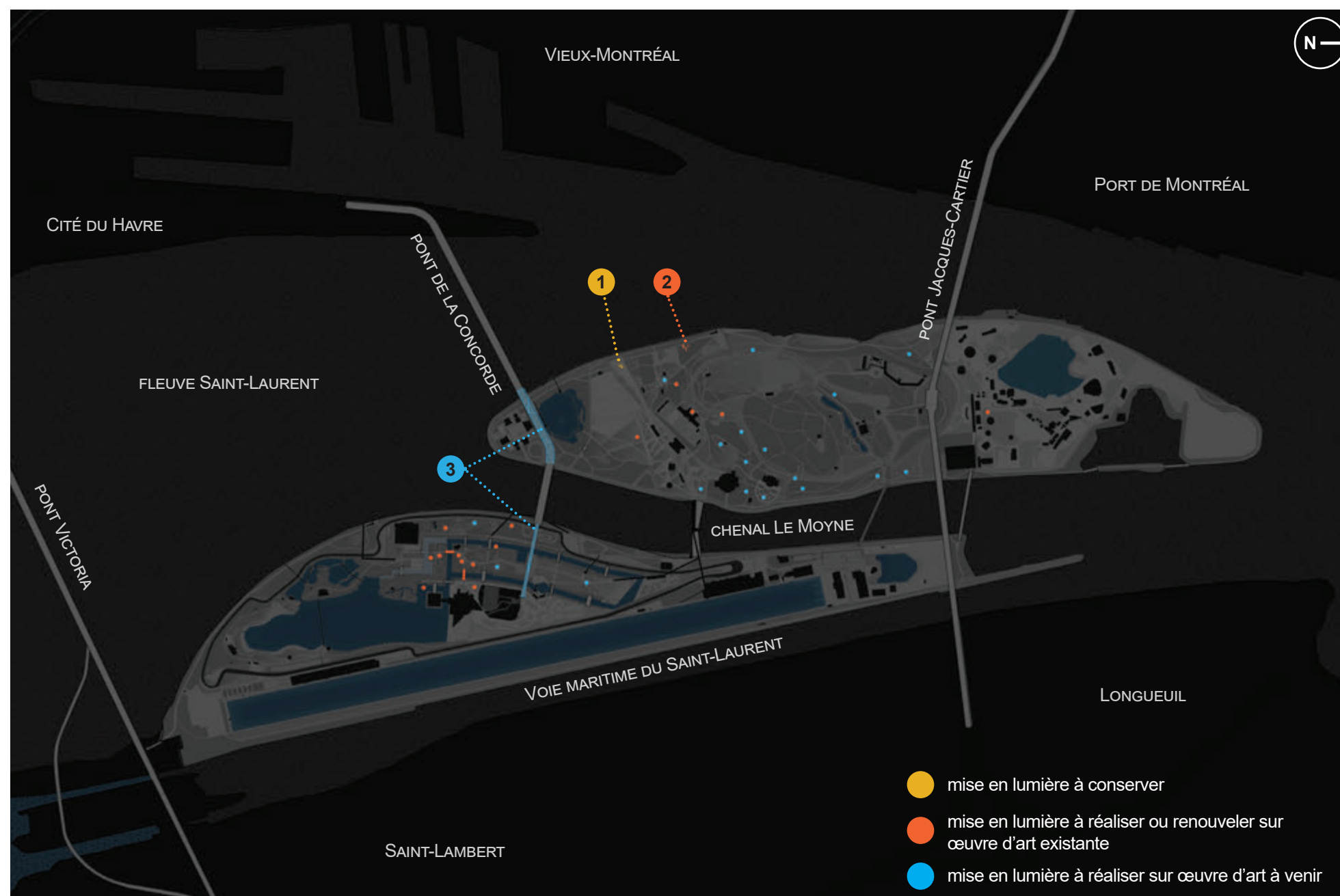
# PROPOSITION

Les nombreuses œuvres d'art qui ornent les nouveaux parcours proposés dans le plan directeur d'aménagement méritent une attention particulière. Dispersées le long des sentiers et dans les jardins, elles deviendront, le soir venu, des jalons lumineux qui accompagneront les usagers dans leur découverte du lieu.

La mise en lumière des œuvres d'art contribuera ainsi à la lecture nocturne du paysage des îles et proposera une interprétation unique pour chacune d'elles.

La nouvelle fontaine du lac des Cygnes doit faire l'objet d'une mise en lumière singulière et marquante. Située entre la toute nouvelle Place des Nations et l'Espace 67, cette majestueuse fontaine emblématique de Terre des Hommes est au cœur d'un important pôle d'activité nocturne. Son illumination agrémentera la pointe sud de l'île Sainte-Hélène tout en célébrant l'héritage de l'Expo 67.

Parties intégrantes des parcours nocturnes, les espaces situés sous les tabliers des ponts du Casino et de la Concorde doivent être traités de façon originale et innovatrice. L'intégration d'œuvres de lumière in situ sous les structures permettra de transformer ces lieux peu invitants et trop éclairés en de véritables destinations où poésie et lumière seront à l'honneur.



## Œuvres d'art à mettre en lumière

- 1 *Trois disques*
- 2 *La Ville imaginaire*
- 3 Œuvres de lumière proposées



La collection d'art public du parc Jean-Drapeau étant riche et variée, l'illumination des nombreuses œuvres doit être adaptée à chacune d'elles. La lumière doit mettre en valeur les formes et les volumes des œuvres, jouer avec les textures des matériaux utilisés et souligner les spécificités des lieux où elles s'inscrivent.

En faisant ressortir certains éléments structuraux ou narratifs des œuvres, la lumière permet de révéler de nouvelles dimensions artistiques et esthétiques. Éléments lumineux ponctuant les parcours nocturnes, les œuvres d'art constituent de véritables repères signalétiques qu'il convient de mettre en lumière en misant sur leur verticalité.

Une attention particulière doit être apportée à *La Ville imaginaire* de João Charters de Almeida qui, tout comme *Trois disques* de Calder, fait partie intégrante du panorama nocturne du Parc, puisqu'elle est bien visible du Vieux-Montréal.

Les espaces situés sous la structure du pont de la Concorde adjacente à la Place des Nations et sous la structure du pont du Casino sont des lieux peu invitants et sans grande qualité architecturale. Or, ces endroits feront partie des parcours nocturnes et devront donc être mis en lumière de manière aussi riche que les autres secteurs du Parc.

Ainsi, en complément du parcours d'œuvres d'art proposé sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, le plan directeur propose d'y créer des véritables pièces artistiques, ces œuvres de lumière in situ enrichiront la collection d'œuvres d'art du Parc.

Au croisement de la lumière, de l'architecture, de la vidéo et des nouvelles technologies, ces œuvres inédites, créées dans la foulée d'un concours d'art public, s'inscrivent dans la transmission du riche héritage créatif et innovateur à l'origine de l'Expo 67 tout en permettant la réappropriation de ces espaces.

Les œuvres de lumière proposées doivent être uniques et marquantes. Aucune spécification précise n'est imposée à cet effet : les artistes pourront élaborer leur propre langage de mise en lumière. Toutefois, le recours à la couleur pourrait s'avérer pertinent.

La mise en lumière de la fontaine du lac des Cygnes doit quant à elle s'inspirer de l'illumination créée pour l'Expo 67, où des sources lumineuses multicolores submergées éclairaient les imposants jets en contre-plongée. L'utilisation de couleur est donc à privilégier ici : elle créera une ponctuation visuelle mémorable dans le paysage de cette importante zone d'activité nocturne. Toutefois, afin d'éviter la surenchère d'effets et de conserver une certaine harmonie visuelle, il faudra adopter une approche monochrome.

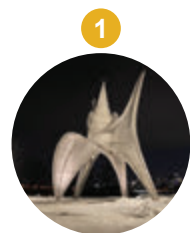


Figure 24  
Alexander Calder, *Trois disques*, 1967  
© 2020 Calder Foundation, New York/  
Artists Rights Society (ARS),  
New York / SOCAN, Montreal  
Photo ATOMIC3, 2020.



Figure 25



Figure 26

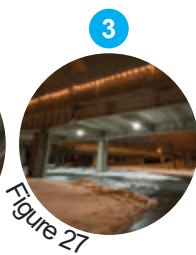


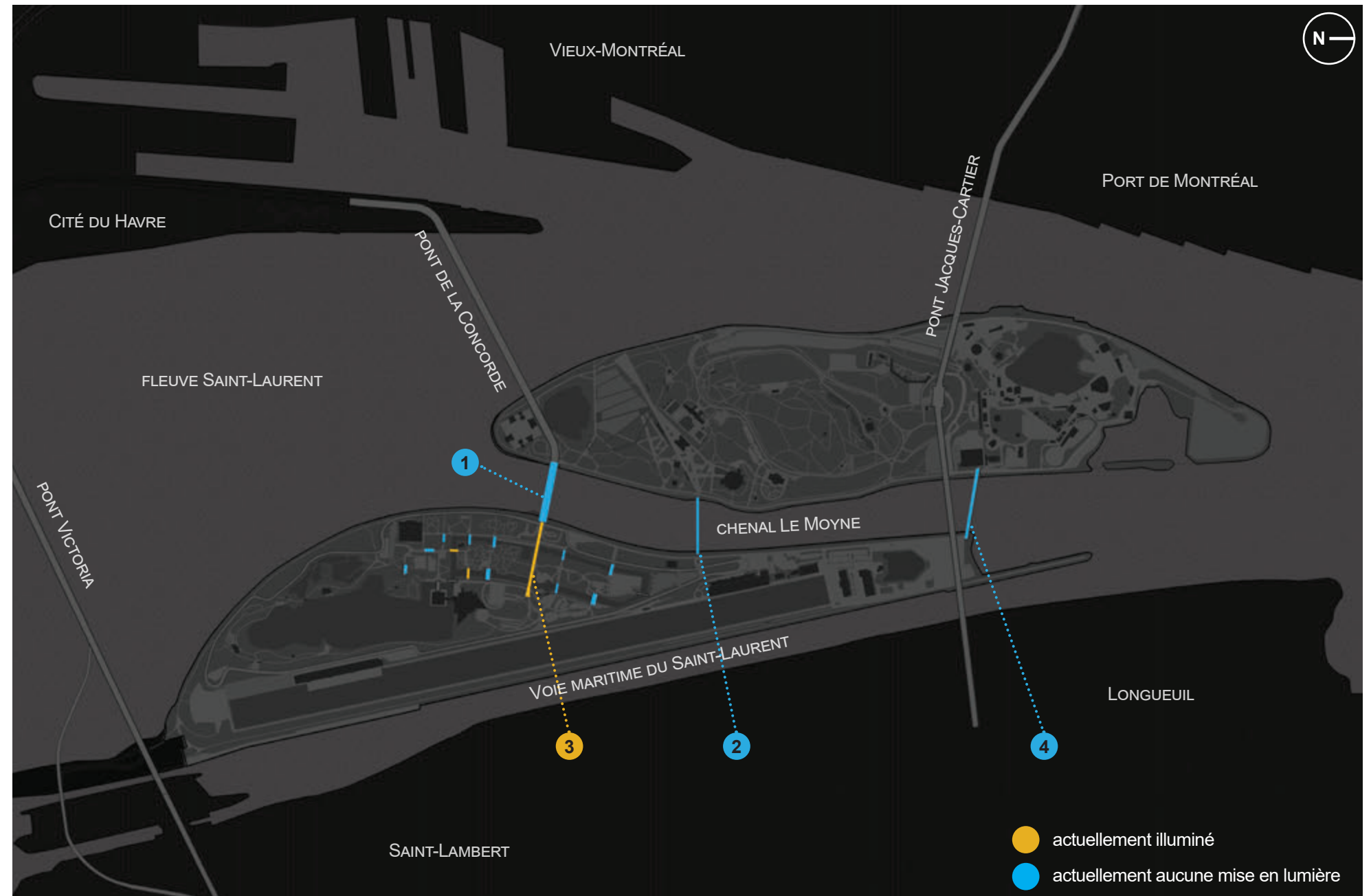
Figure 27

# LES OUVRAGES D'ART

## INVENTAIRE

En raison de son insularité et des nombreux milieux hydriques qui l'entourent et le jalonnent, le parc Jean-Drapeau compte également plusieurs ouvrages d'art. En plus d'être enjambé par le pont Jacques-Cartier, le Parc est relié à Montréal par le pont de la Concorde qui, dans son prolongement vers le Casino, devient le pont des Îles puis le pont du Casino, assurant ainsi la transition d'une île à l'autre avec la passerelle du Cosmos, plus au nord. Inutilisé et fermé depuis plusieurs années, le pont de l'Expo-Express marque la connexion entre l'extrémité nord de l'île Notre-Dame et La Ronde.

Parmi ces ouvrages d'art, seul le pont Jacques-Cartier est illuminé de manière remarquable. Les qualités architecturales des ponts des Îles et de l'Expo-Express ainsi que de la passerelle du Cosmos ne sont pas mises en lumière à l'heure actuelle.



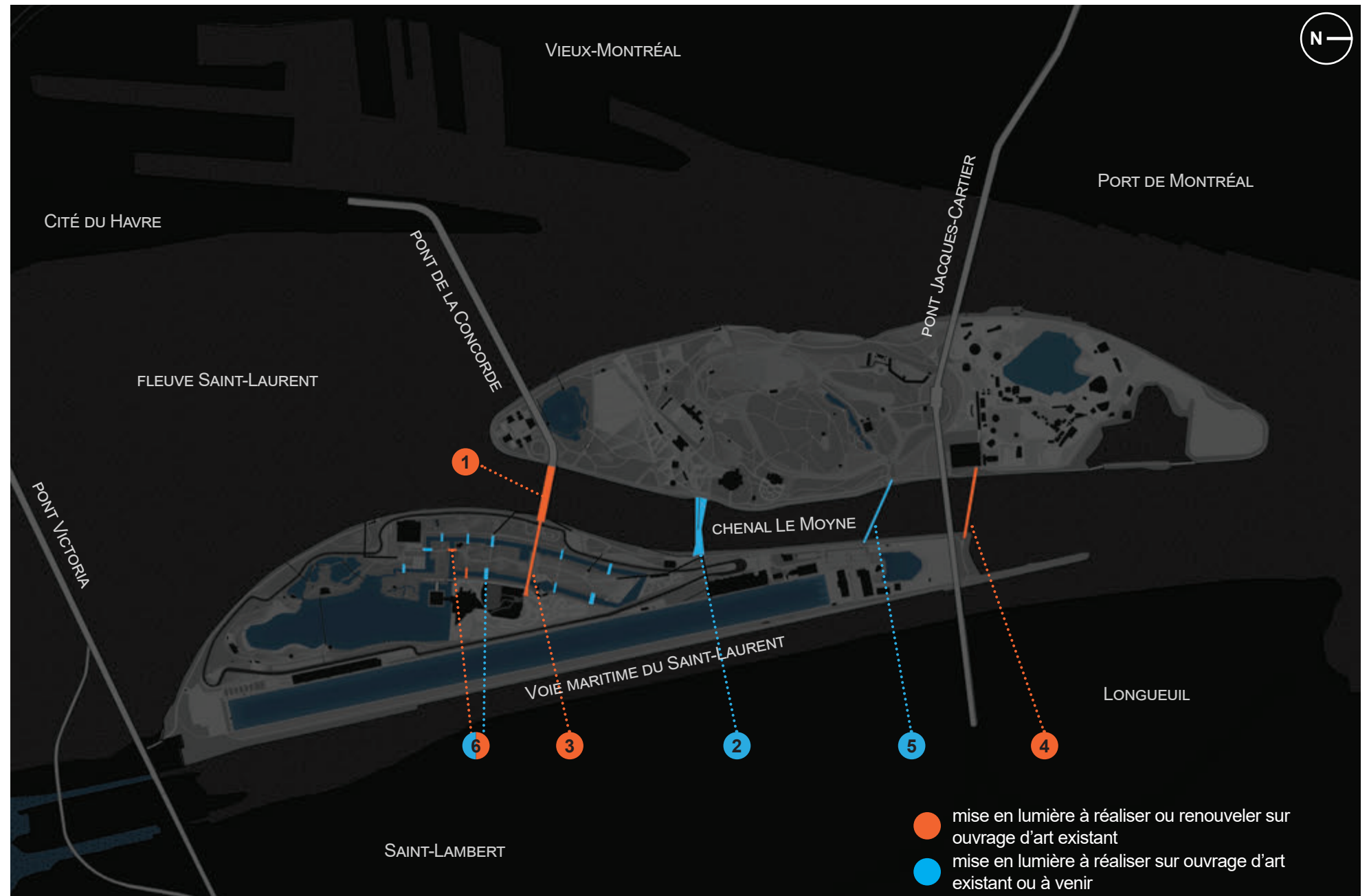
Situation actuelle - Mise en lumière des ouvrages d'art d'intérêt élevé

- 1 pont des Îles
- 2 passerelle du Cosmos
- 3 pont du Casino
- 4 pont de l'Expo-Express



# PROPOSITION

Les ouvrages d'art du parc Jean-Drapeau jouent un rôle déterminant dans l'affirmation d'une identité insulaire forte puisqu'ils relient les deux îles et surplombent les eaux. En conséquence, la lumière doit bien marquer ces liens concrets tout en évitant d'obstruer ou d'éblouir le regard des usagers profitant de points de vue uniques au-dessus des plans et des cours d'eau.



## Ouvrages d'art à mettre en lumière

- 1 pont des Îles
- 2 passerelle du Cosmos
- 3 pont du Casino
- 4 pont de l'Expo-Express
- 5 pont du Chenal-Le Moyne
- 6 ponts des canaux

En ce qui concerne le pont de l'Expo-Express et le nouveau pont du Chenal-Le Moyne, des sources lumineuses intégrées aux structures souligneront les liens visibles et continus entre les deux rives du chenal Le Moyne. Un éclairage bas et indirect offrira un point de vue dégagé sur les diverses composantes du Parc et sur les environs. Principalement intégrée à l'architecture, la lumière fera corps avec la proposition architecturale et la prolongera à la tombée du jour.

En ce qui concerne le pont des Îles, la lumière mettra en valeur ses deux tours majestueuses. Visibles du Vieux-Port, elles font partie de la silhouette nocturne du Parc. Ainsi, en plus d'un éclairage rasant qui soulignera la verticalité et les volumes, une source lumineuse ponctuelle de couleur distincte marquera la cime de ces imposantes colonnes de béton.

Quant à la mise en lumière du pont du Casino, elle gagnerait à être plus sobre et plus discrète. Par conséquent, le renouvellement des équipements lumineux en festons n'est pas recommandé.

Puisque les ponts des canaux font partie intégrante des sentiers qui parcourent le cœur de l'île Notre-Dame, leur mise en lumière sera assurée par le mobilier d'éclairage de l'Expo 67 (cf. chap. 6 p.46), récréé dans le cadre de ce projet. Il faudra également installer des sources lumineuses sous le tablier des ponts afin d'assurer un éclairage doux et diffus au-dessus des canaux lors d'activités ponctuelles.

Il faudra favoriser des tonalités ambrées et de blanc chaud (de 2 200 K à 3 200 K).

Élément majeur de la proposition d'aménagement, la passerelle du Cosmos mérite une attention particulière. À la fois corridor vert, passerelle piétonnière et place publique, elle constitue le principal lien piétonnier entre les deux îles. Ainsi, tout comme dans le cas des autres ponts et passerelles, un éclairage bas, intégré au garde-corps ainsi qu'au mobilier urbain, assurera une mise en lumière sécuritaire des voies de circulation tout en évitant d'obstruer les différents points de vue.

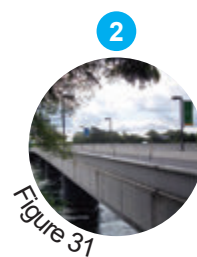
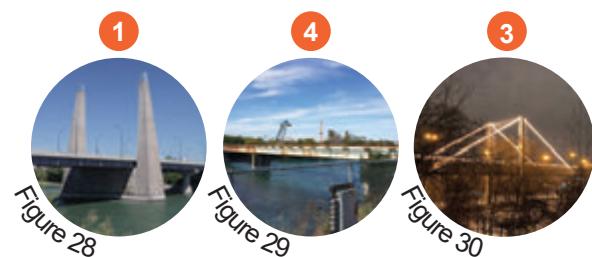
Dans le prolongement du corridor écologique avec ses nombreux arbres et arbustes, une série de fûts d'appareils d'éclairage seront répartis sur la nouvelle placette publique centrale afin d'offrir un éclairage distinctif à cette zone de rassemblement.

Finalement, afin de bien rehausser en lumière ce lien de communication entre les deux îles et de souligner l'héritage de l'Expo 67, des sources lumineuses rasantes mettront en valeur les poutres de bois et la forme arquée de la passerelle, qui seront réintégrées dans le cadre de ce projet.

Il faudra favoriser des tonalités ambrées et de blanc chaud (de 2 200 K à 3 200 K).



Perspective de nuit de la passerelle du Cosmos





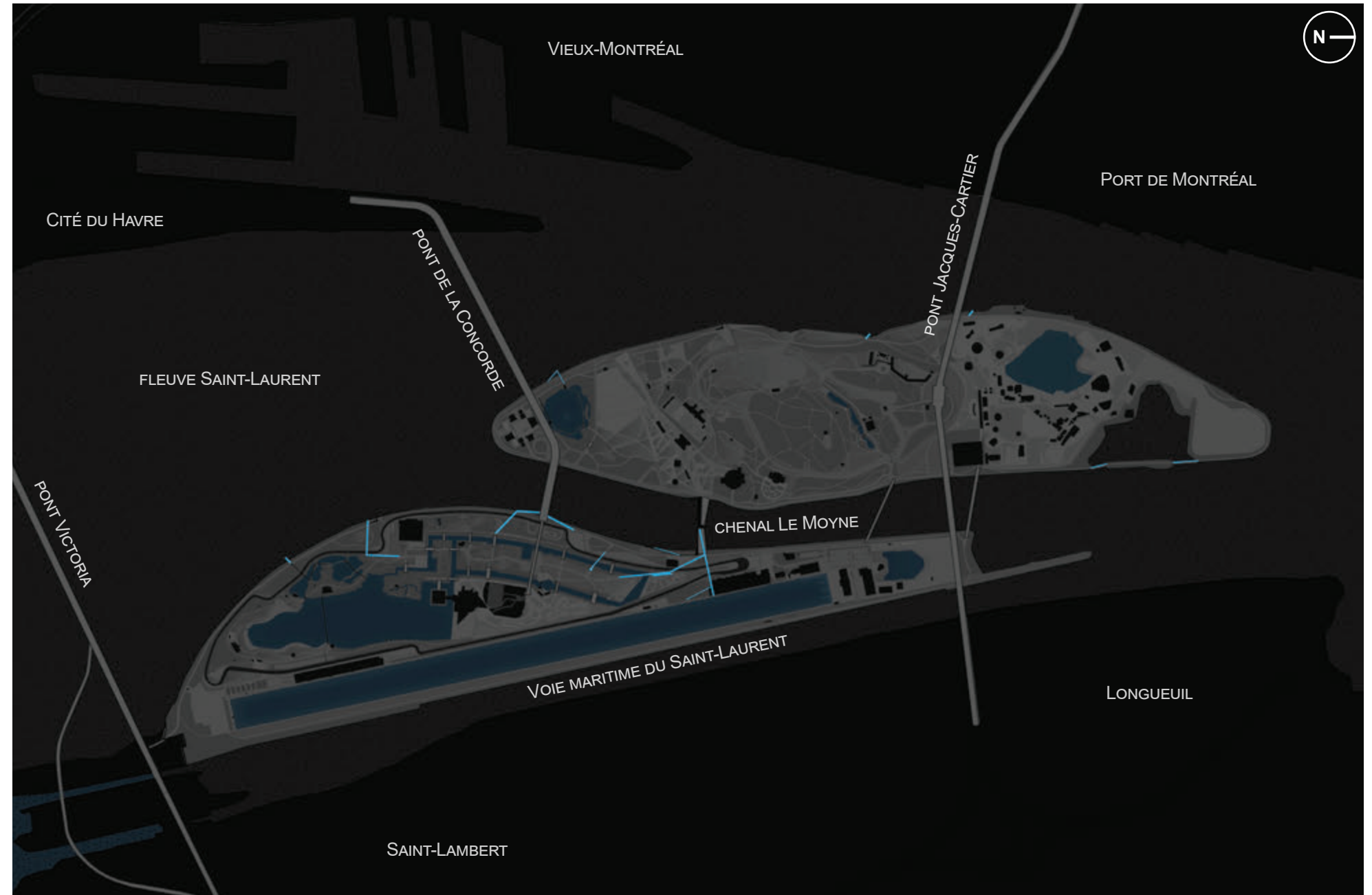
# PROPOSITION

## LES PASSERELLES

Les nouveaux aménagements comporteront des structures de liaison sous forme de passerelles, de belvédères et de ponts qui offriront différents points de vue sur les paysages des îles et de Montréal. Ces nouvelles structures inspirent une mise en lumière tout en douceur et très discrètes afin d'offrir les meilleurs panoramas sans obstruction visuelle ni éblouissement.

Des sources lumineuses intégrées aux structures souligneront ces liens visibles et continus entre les différentes zones du Parc. Cet éclairage bas et indirect offrira une vue dégagée sur les différents paysages du Parc et sur les environs.

Un éclairage blanc chaud est recommandé afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur le cycle circadien de la faune et des usagers, en plus de bien s'intégrer à la hiérarchisation proposée des voies de circulation.



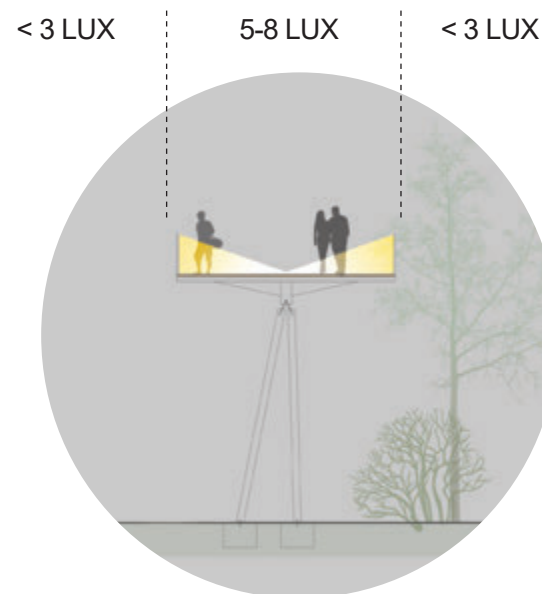
Attaches, passerelles et belvédères à mettre en lumière

● mise en lumière à réaliser sur passerelles

## Éclairage proposé



Figure 32 : exemple d'ambiance lumineuse recommandée pour les passerelles. Pont piétonnier North Bank, Boston, États-Unis.



Coupe type d'éclairage des passerelles et niveaux d'éclairage recommandés

## Appareil recommandé

Les appareils recommandés sont des réglettes DEL intégrées à la structure des garde-corps des passerelles afin d'éclairer vers le bas les surfaces de circulation des passerelles ainsi que les garde-corps.

Les réglettes DEL devront être installées de manière à ce que les usagers ne puissent pas voir les sources lumineuses tout en limitant le plus possible la diffusion de la lumière à l'extérieur de l'emprise des passerelles.

Les appareils d'éclairage et leurs structures d'accrochage ne devront pas obstruer la vue des usagers sur les paysages environnants.

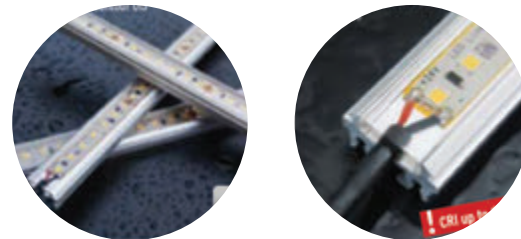


Figure 33 : exemple d'appareil d'éclairage proposé

## Principales caractéristiques

- Diffusion continue de la lumière sur la pleine longueur et de chaque côté des passerelles
- Installation des appareils à environ 1 m du sol des deux côtés des passerelles
- Orientation des appareils vers les surfaces de circulation en prenant soin de raser la texture verticale des garde-corps
- Gradation nécessaire de l'intensité lumineuse
- Système de contrôle adaptatif permettant de réduire l'intensité lumineuse lorsqu'il n'y a aucun achalandage grâce à des détecteurs de présence intégrés à la structure des passerelles (élément fortement recommandé)
- Tonalité ambrée afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les usagers (2 200 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Couleur proposée pour les appareils : gris mat.

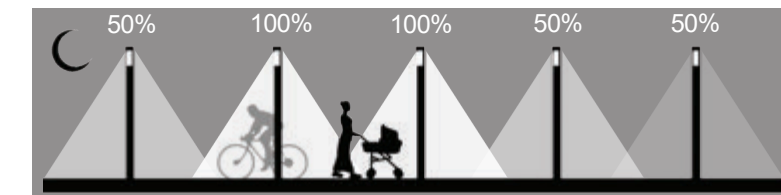
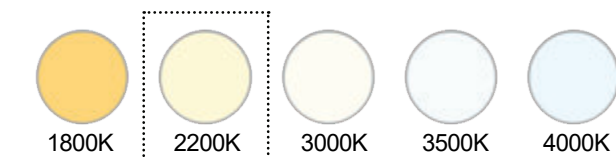


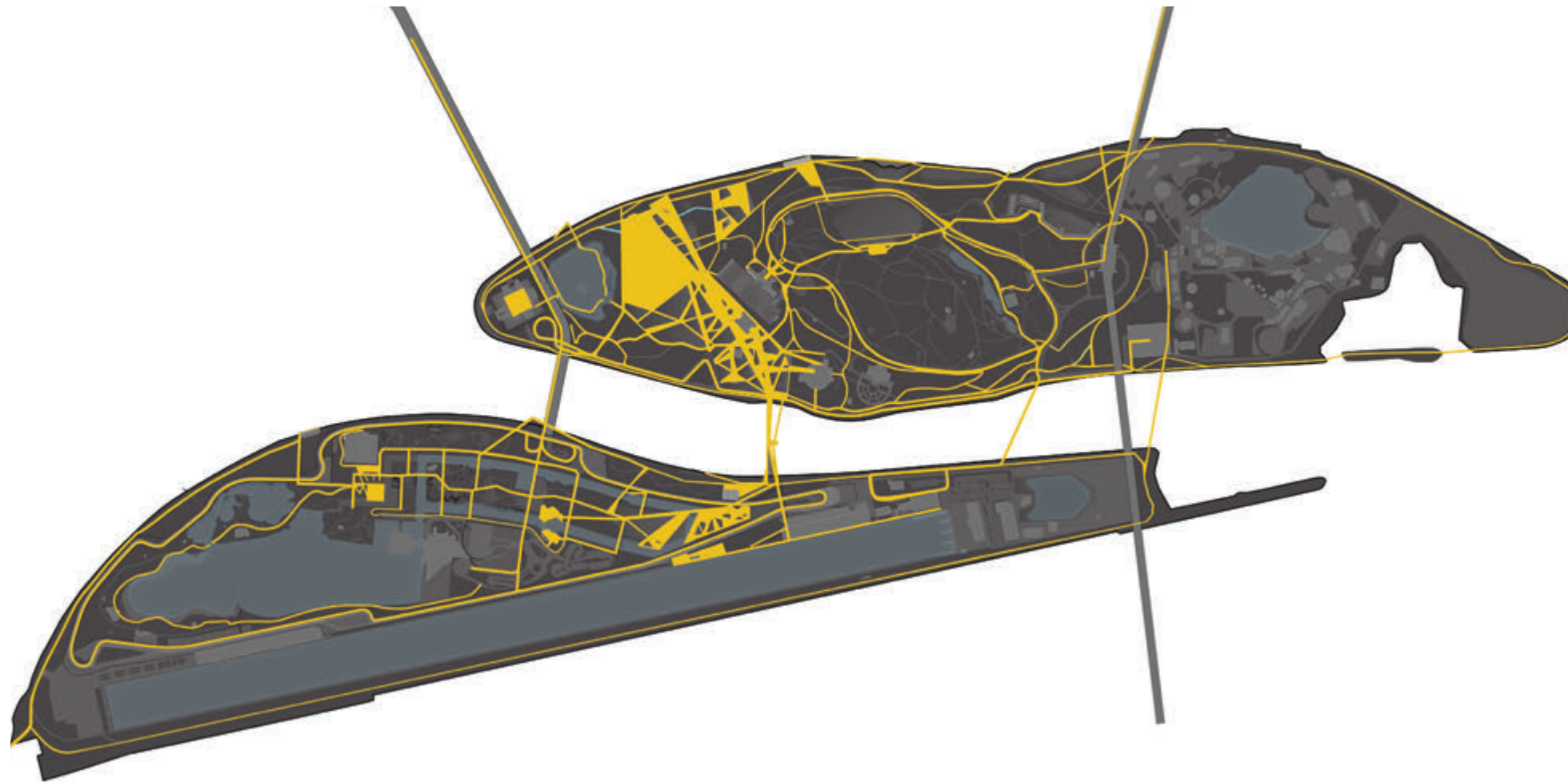
Illustration schématique du contrôle adaptatif à l'aide de détecteurs de présence



Température de couleur proposée



## LES PLACES PUBLIQUES ET LE RÉSEAU DE CIRCULATION



La lumière révèle la dramaturgie des lieux en proposant des parcours nocturnes adaptés aux réalités et fonctions du terrain.

Elle guide et oriente le déplacements des usagers en créant une hiérarchie entre les différentes zones du parc.

# LES PLACES PUBLIQUES

## INVENTAIRE

Les aménagements des places publiques et événementielles sont très diversifiés et de qualité variable, tout comme la mise en lumière de ces espaces.

Le nouvel aménagement de l'Espace 67 est bien éclairé grâce à diverses sources permettant une excellente lisibilité des lieux. Toutefois, les intensités lumineuses sont très élevées, ce qui n'est pas nécessaire à l'extérieur des périodes de fort achalandage. Bien que les appareils utilisés offrent un excellent contrôle du flux lumineux, la pollution lumineuse est considérable sur le site l'hiver en raison de la réflexion de la lumière sur le sol couvert de neige. Plusieurs sentiers non déneigés sont très fortement éclairés, ce qui accroît d'autant la pollution lumineuse. L'achalandage étant habituellement faible les soirs d'hiver, un tel degré d'éclairage n'est pas requis sur l'ensemble du site. Quant au parterre de l'amphithéâtre, il est éclairé non pas de manière permanente mais seulement lorsque c'est nécessaire, c'est-à-dire lors des activités publiques.

Du côté du parterre Notre-Dame, qui sert actuellement de stationnement, l'éclairage y est de nature fonctionnelle. Des sources lumineuses très puissantes sont disposées au centre de l'espace pour éclairer les différentes zones de manière éblouissante et peu efficace. Ces appareils semblent fonctionner à pleine capacité tous les soirs, peu importe l'achalandage. Ils sont également à l'origine de problèmes de pollution lumineuse.

Le site de l'ancien théâtre des Lilas, près du pavillon du Canada, sert de stationnement d'un côté et comporte des serres de l'autre. Aucune de ces deux sections n'est illuminée à l'heure actuelle.



Situation actuelle - Places publiques

● actuellement illuminé



Figure 34 : parterre Notre-Dame



Figure 35 : jardin Le Petit Prince

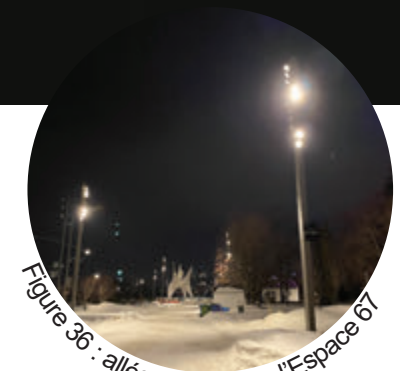


Figure 36 : allée centrale de l'Espace 67



# PROPOSITION

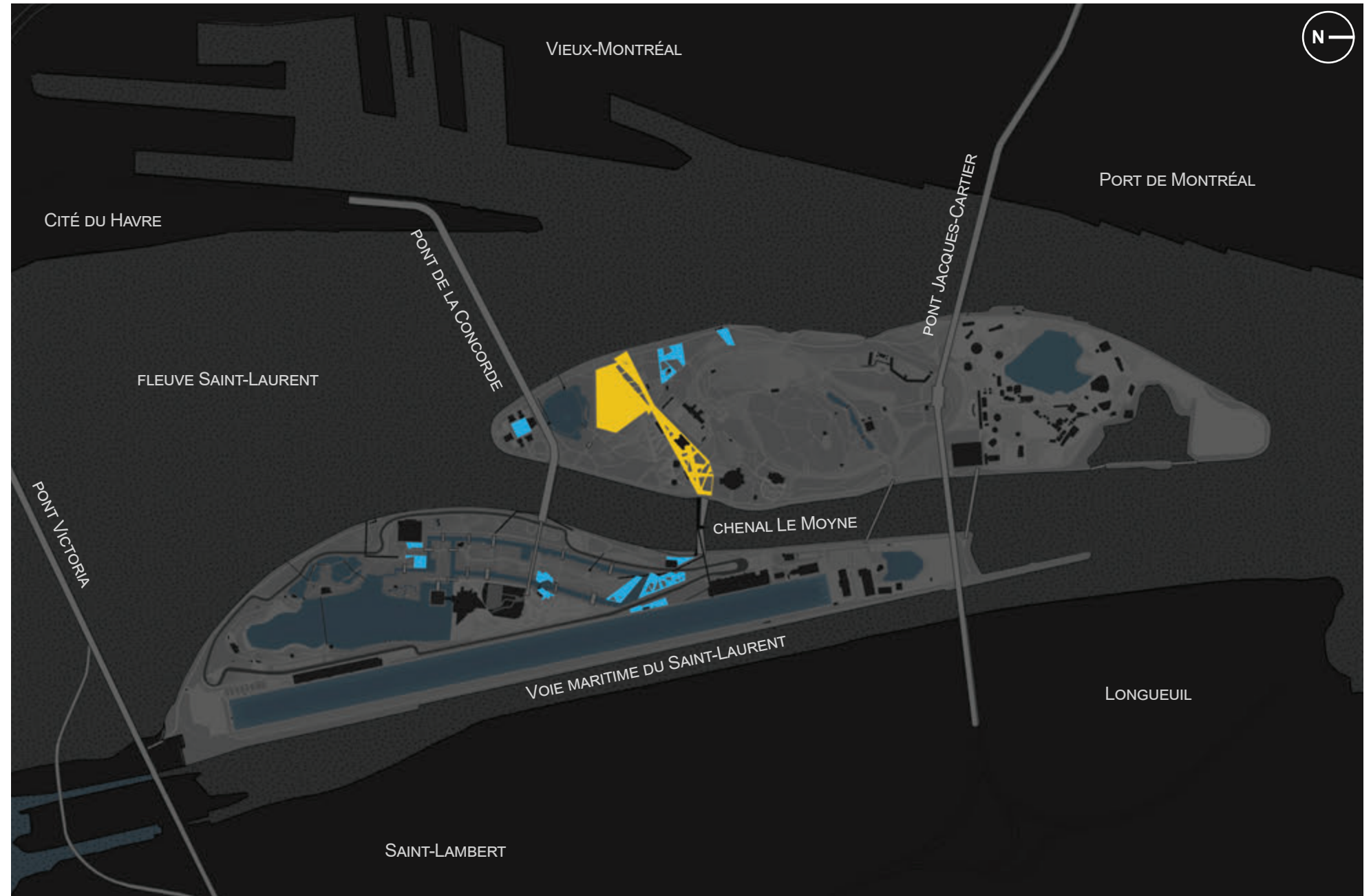
La mise en lumière des places publiques doit être très polyvalente afin de répondre aux besoins des diverses activités publiques qui y sont organisées tout en offrant une mise en lumière chaleureuse et à échelle humaine lorsqu'aucun événement ne s'y déroule.

Il est donc important d'affirmer la présence des places publiques au regard de la spécificité de leur composition et de leurs fonctions.

Le recours au vocabulaire lumineux utilisé dans le nouvel aménagement de l'Espace 67 est à préconiser pour les différents espaces événementiels. Cette approche permettra de rendre l'ensemble cohérent.

Les équipements utilisés à l'Espace 67 offrent une grande polyvalence et permettent d'adapter la mise en lumière aux caractéristiques physiques et à la programmation de chaque place publique.

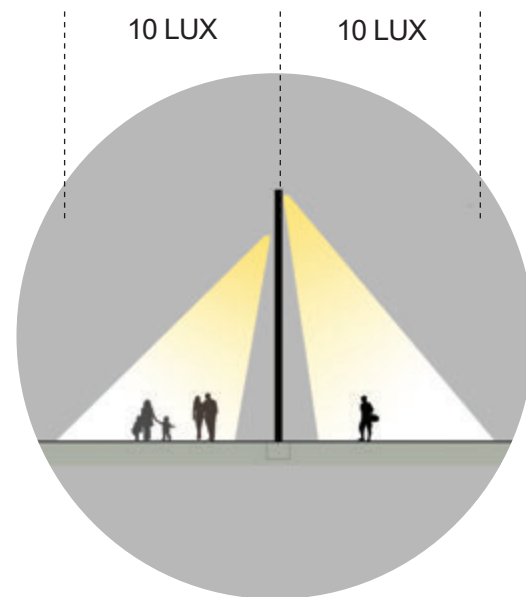
Ainsi, des appareils d'éclairage diffus sur fût aux abords des places publiques et à proximité du mobilier urbain fourniront une illumination sécuritaire et agréable en tout temps. Les appareils directionnels sur fût placés en hauteur permettront une mise en lumière générale de plus forte intensité lors d'activités ponctuelles et éclaireront de façon plus précise certains éléments du paysage.



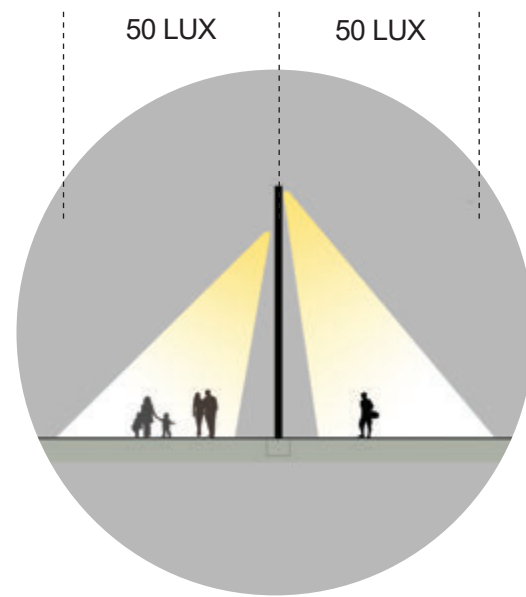
Les places publiques à mettre en lumière

- mise en lumière à conserver
- mise en lumière à réaliser

## ÉCLAIRAGE DIRECTIONNEL SUR FÛT



Coupe type d'éclairage avec projecteurs directionnels et niveaux d'éclairage recommandés pour les périodes de faible achalandage



Coupe type d'éclairage avec projecteurs directionnels et niveaux d'éclairage recommandés pour les périodes de fort achalandage

### Appareil recommandé

Pour l'éclairage des espaces plus vastes, des projecteurs directionnels installés sur des fûts sont recommandés. Le nombre et la hauteur des appareils restent à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements. Divers systèmes optiques doivent être offerts pour permettre l'orientation des faisceaux sous différents angles et selon les besoins.

Les appareils doivent être installés de manière à limiter autant que possible l'éblouissement des usagers et la pollution lumineuse.

Le positionnement des fûts ne doit pas obstruer la vue des usagers sur les paysages environnants.



Figure 37 : exemple d'appareil d'éclairage proposé.



Figure 38 : projecteurs directionnels sur fûts des nouveaux aménagements de l'Espace 67

### Principales caractéristiques

- Espacement des fûts à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements
- Hauteur des fûts : de 8 m à 10 m
- Emplacements d'accrochage des appareils à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements
- Gradation requise de l'intensité lumineuse
- Système de contrôle permettant de moduler la gradation lumineuse selon le protocole d'éclairage DMX pour une intégration simple aux besoins événementiels (élément fortement recommandé)
- Système de contrôle adaptatif permettant de réduire l'intensité lumineuse lorsqu'il n'y a aucun achalandage grâce à des détecteurs de présence intégrés (élément fortement recommandé)
- Tonalité de blanc chaud afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les visiteurs (3 000 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Coupe flux de type canon (snoot) à utiliser pour réduire l'éblouissement et pour limiter la lumière résiduelle
- Couleur proposée pour les appareils : gris mat.

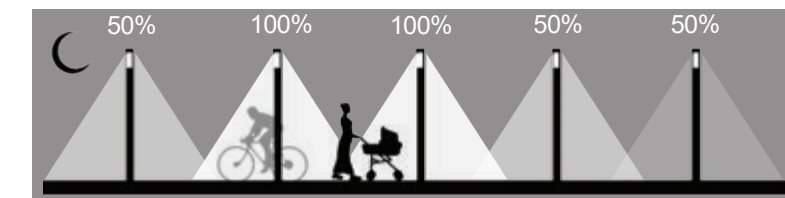
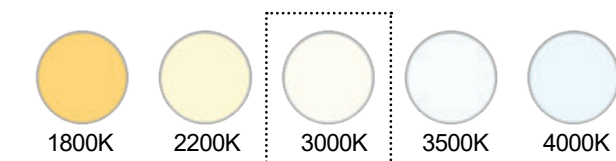


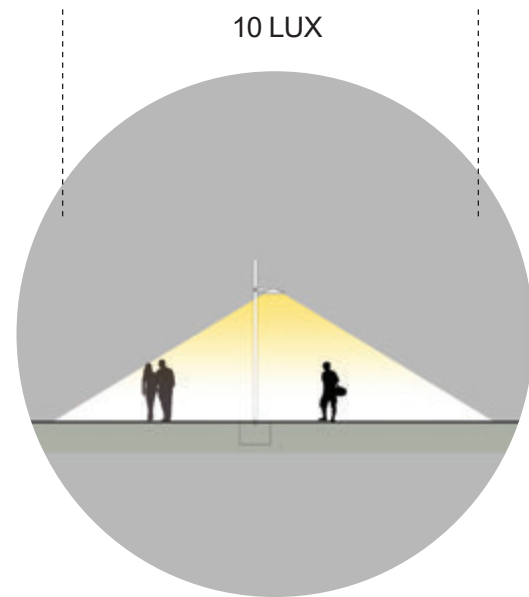
Illustration schématisque du contrôle adaptatif à l'aide de détecteurs de présence



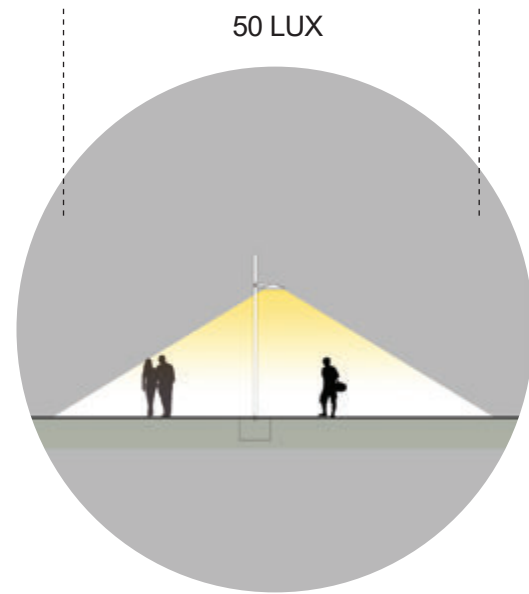
Température de couleur proposée



## ÉCLAIRAGE DIFFUS SUR FÛT



Coupe type d'éclairage avec appareils d'éclairage diffus et niveaux d'éclairage recommandés pour les périodes de faible achalandage



Coupe type d'éclairage avec appareils d'éclairage diffus et niveaux d'éclairage recommandés pour les périodes de fort achalandage

### Appareil recommandé

Utilisés aux abords des places publiques et à proximité du mobilier urbain, ces luminaires assurent une illumination douce et générale en tout temps.

Le nombre et la hauteur des appareils restent à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements.

Les appareils doivent être installés de manière à limiter autant que possible l'éblouissement des visiteurs et la pollution lumineuse.

Le positionnement des fûts ne doit pas obstruer la vue des visiteurs sur les paysages environnants.



Figure 39 : exemple d'appareil d'éclairage proposé



Figure 40 : projecteurs diffus sur les fûts des nouveaux aménagements de l'Espace 67

### Principales caractéristiques

- Espacement des fûts à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements
- Hauteur des fûts : environ 4 m
- Emplacements d'accrochage des appareils à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements (possibilité de différents agencements d'appareils : un, deux ou trois appareils par fût)
- Gradation requise de l'intensité lumineuse
- Système de contrôle permettant de moduler la gradation lumineuse selon le protocole d'éclairage DMX pour une intégration simple aux besoins événementiels (élément fortement recommandé)
- Système de contrôle adaptatif permettant de réduire l'intensité lumineuse lorsqu'il n'y a aucun achalandage grâce à des détecteurs de présence intégrés (élément fortement recommandé)
- Tonalité de blanc chaud afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les visiteurs (3 000 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Couleur proposée pour les appareils : gris mat.

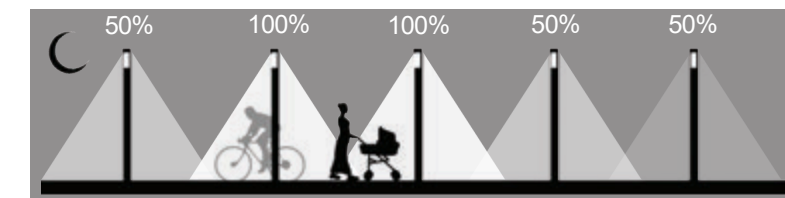
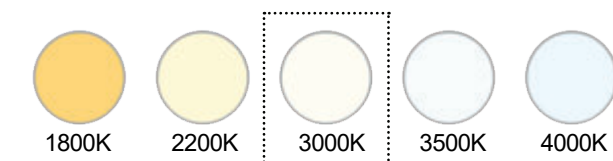


Illustration schématisant le contrôle adaptatif à l'aide de détecteurs de présence



Température de couleur proposée

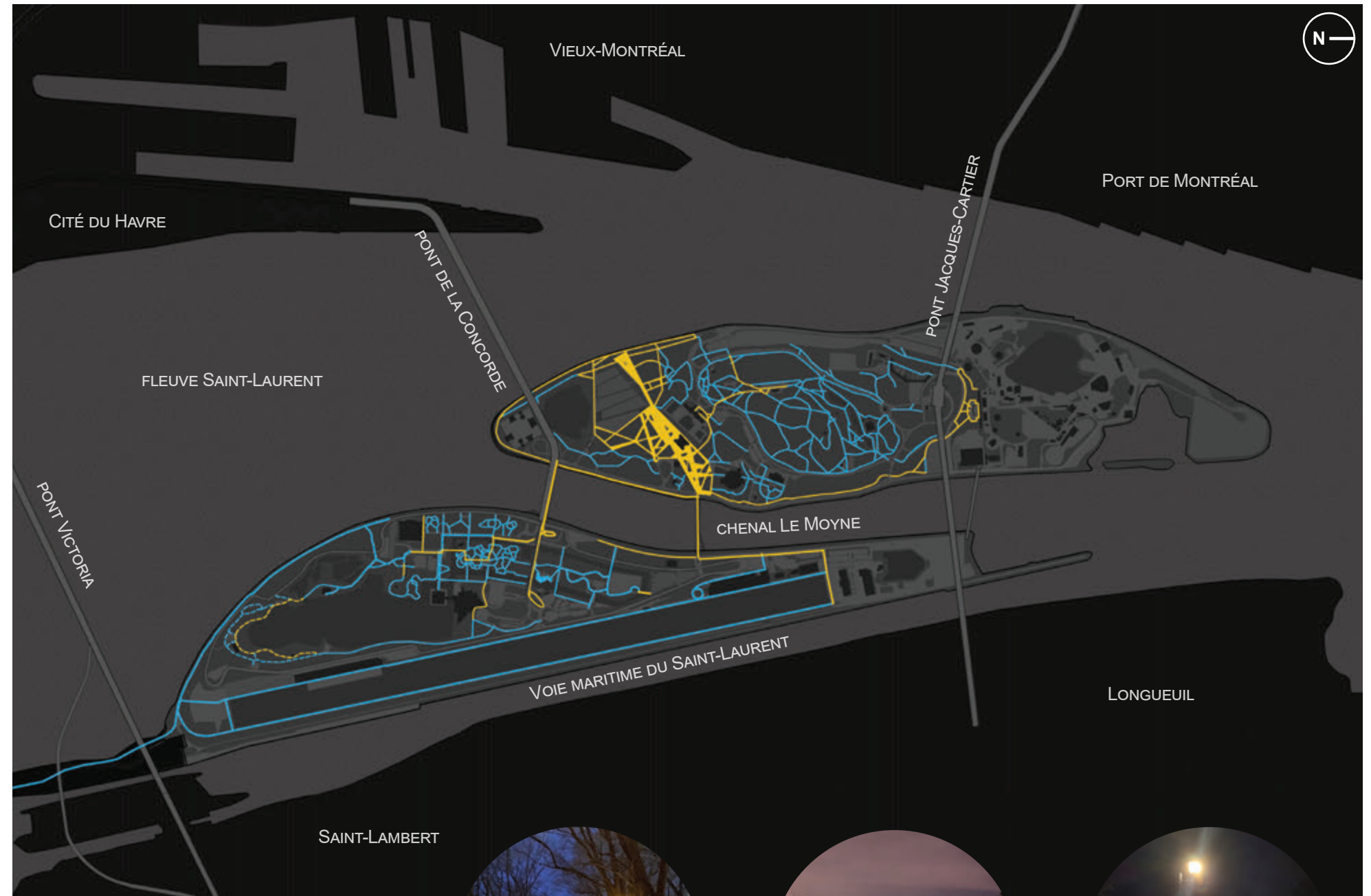
# LES SENTIERS POLYVALENTS ET PIÉTONNIERS

## INVENTAIRE

L'éclairage des voies piétonnières et cyclables qui sillonnent les îles est discontinu et hétéroclite. En effet, on dénombre plus d'une trentaine de types d'appareils différents installés au fil des réaménagements. Il en résulte une expérience nocturne piétonnière confuse, où le rendu des couleurs et l'intensité de la lumière sont variables et sans fil conducteur entre les diverses zones du Parc.

En raison de l'absence d'équipement d'éclairage ou d'un d'entretien insuffisant des appareils existants, certains parcours sont entrecoupés de zones sombres à la fois déroutantes et peu invitantes.

Souvent trop fortes et éblouissantes, les sources lumineuses en place sont inconfortables pour les piétons et n'invitent pas à la déambulation nocturne dans le Parc. Désuets, les appareils n'offrent pas un bon système de défilement et produisent une pollution lumineuse indésirable.



Situation actuelle - Sentiers piétonniers et polyvalents

- actuellement illuminé
- actuellement aucune mise en lumière





# PROPOSITION

Tributaire des diverses fonctions et caractéristiques du site, la mise en lumière des nombreux sentiers repose sur la combinaison de plusieurs procédés :

**Appareils d'éclairage sur fûts de faible hauteur** : ce type d'éclairage directionnel assurera un éclairage doux et sécuritaire aux piétons et aux cyclistes. Visibles de loin, ces repères verticaux guideront leurs déplacements.

**Éclairage à l'aide de bollards** : cet éclairage bas concentre la lumière sur les sentiers et limite la pollution lumineuse. L'utilisation de sources lumineuses aux teintes ambrées permettra de limiter davantage les effets négatifs de la lumière sur les écosystèmes.

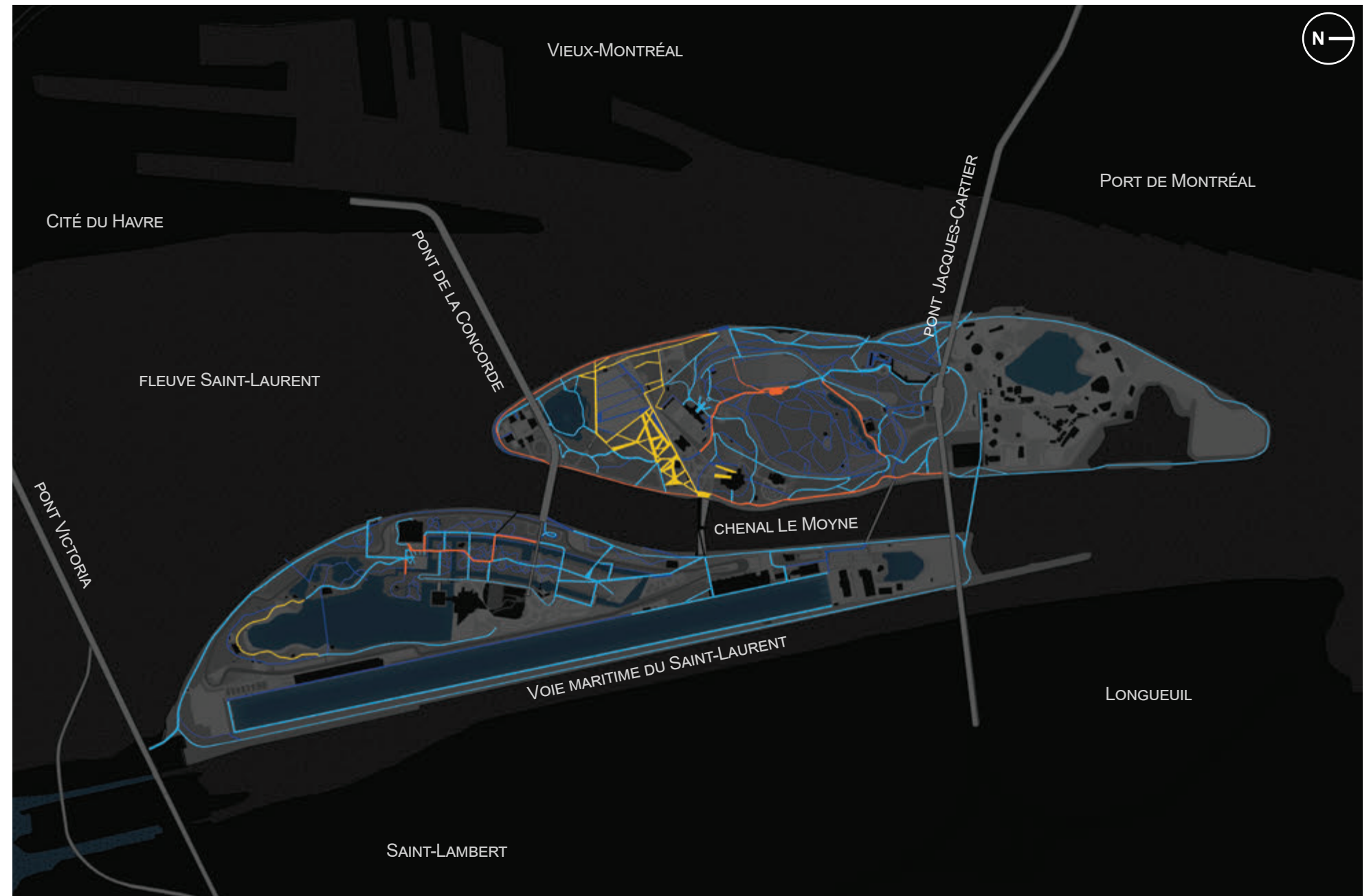
**Appareils d'éclairage intégrés aux garde-corps** : dans les sections de sentier surélevées, cet éclairage intégré, bas et indirect offrira une vue dégagée sur les différents paysages du Parc et sur les environs.

**Appareils d'éclairage diffus sur fût** : utilisés dans le cadre du réaménagement de l'Espace 67, ces luminaires assurent en tout temps une illumination douce et globale des abords des places publiques.

**Appareils d'éclairage thématiques inspirés du mobilier de l'Expo 67** : l'utilisation de ce mobilier urbain avant-gardiste crée un pont depuis le riche passé de cette zone où on trouve encore aujourd'hui plusieurs pavillons de l'Expo 67 et où se déploient les nouvelles vocations du cœur de l'île Notre-Dame.

Sillonnant les îles, les sentiers influent sur la silhouette nocturne du Parc et sur l'environnement. L'utilisation d'un système d'éclairage adaptatif permettra de moduler la luminosité en fonction des utilisateurs et d'en réduire les effets sur la faune et sur la flore. De plus, l'utilisation d'un éclairage adaptatif donnera vie aux paysages des îles la nuit en créant dynamisme et mouvement.

Alors que la mise en lumière des sentiers assure la continuité en accompagnant de façon sécuritaire les usagers dans leurs déplacements, certains repères visuels ponctuent et dynamisent les parcours. Parmi ceux-ci, on trouve les bâtiments, les ouvrages d'art, les œuvres d'art et certains éléments de paysage. Partie intégrante du Parc, la riche végétation des îles doit être mise en valeur à certains endroits et intégrée au profil nocturne des îles. Une approche sélective et délicate permettra une illumination respectueuse des richesses naturelles du Parc.



Les sentiers piétonniers et polyvalents à mettre en lumière

- mise en lumière à conserver
- mise en lumière à renouveler
- mise en lumière à réaliser
- mise en lumière non nécessaire

# PROPOSITION



Éclairage diffus sur fûts



Éclairage sur fûts de faible hauteur (4 m)



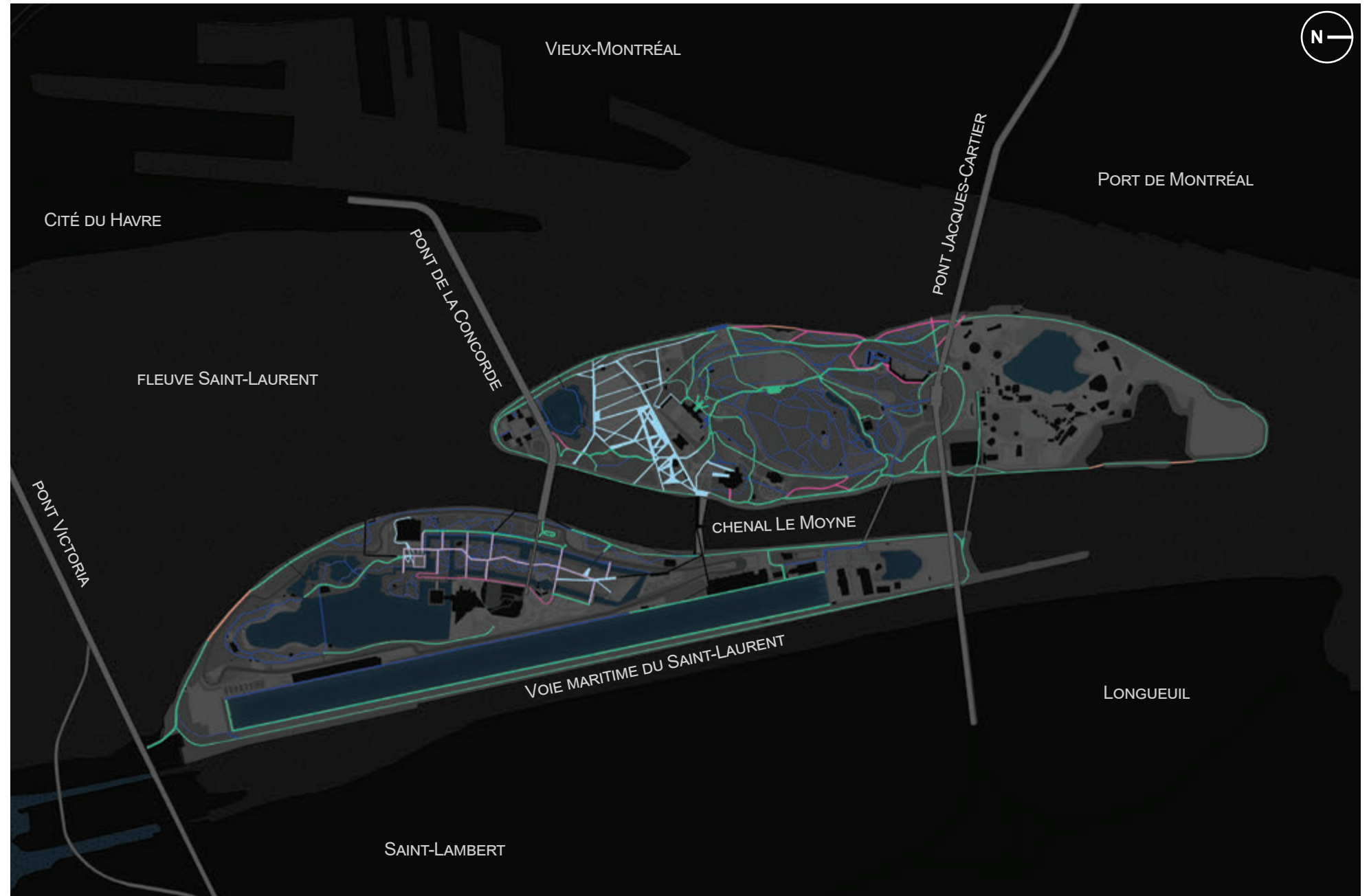
Éclairage à l'aide de bollards



Éclairage thématique utilisant le mobilier signature de l'Expo 67



Éclairage intégré



## Les sentiers piétonniers et polyvalents à mettre en lumière

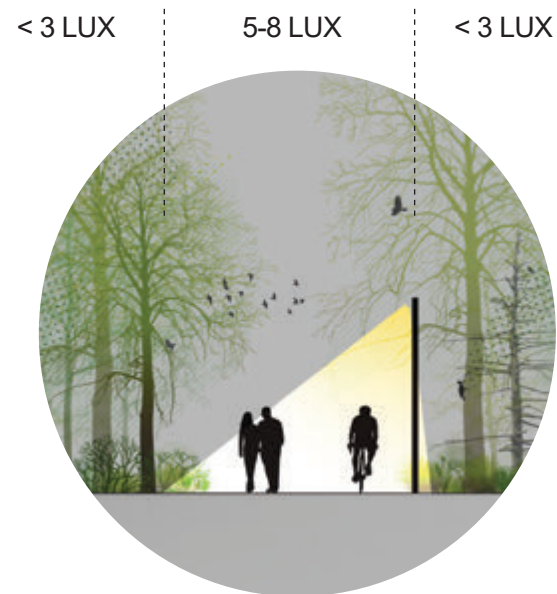
- éclairage diffus sur fûts
- éclairage directionnel sur fûts de faible hauteur (4 m)
- éclairage à l'aide de bollards
- éclairage thématique utilisant le mobilier signature de l'Expo 67
- éclairage intégré aux garde-corps
- mise en lumière non nécessaire



## ÉCLAIRAGE SUR FÛT DE FAIBLE HAUTEUR



Figure 44 : exemple d'ambiance lumineuse recommandée pour les sentiers polyvalents. Ann and Jim Goodnight Museum Park at NCMA, Raleigh, NC, USA



Coupe type d'éclairage des sentiers polyvalents et niveaux d'éclairage recommandés

### Appareil recommandé

En ce qui concerne l'éclairage des sentiers polyvalents et de la promenade riveraine, des projecteurs directionnels installés sur des fûts de faible hauteur sont recommandés pour éclairer la surface des sentiers, la végétation en bordure et les mâts d'accrochage afin de créer des repères visuels verticaux.

Les appareils doivent être installés de manière à limiter autant que possible l'éblouissement des usagers et la pollution lumineuse.

Le positionnement des fûts ne doit pas obstruer la vue des usagers sur les paysages environnants.



Figure 45 : exemple d'appareil d'éclairage proposé

### Principales caractéristiques

- Un seul appareil d'éclairage par fût, ceux-ci devant être disposés de manière continue le long des sentiers avec un espacement d'environ 20 m
- Installation des appareils à environ 4 m du sol d'un seul côté des sentiers
- Gradation requise de l'intensité lumineuse
- Système de contrôle adaptatif permettant de réduire l'intensité lumineuse lorsqu'il n'y a aucun achalandage grâce à des détecteurs de présence intégrés (élément fortement recommandé)
- Tonalité ambrée afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les usagers (2 200 K, sauf pour la promenade riveraine à 1 800 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Coupe flux de type canon (snoot) à utiliser pour réduire l'éblouissement et pour limiter la lumière résiduelle
- Couleur proposée pour les appareils : gris mat.

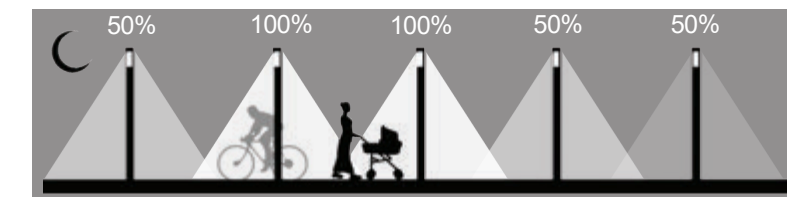
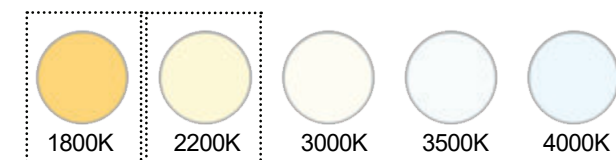


Illustration schématique du contrôle adaptatif à l'aide de détecteurs de présence



Température de couleur proposée

## ÉCLAIRAGE SUR BOLLARD



Figure 46 : exemple d'ambiance lumineuse proposée pour les sentiers secondaires et capillaires. Frøylandsvatnet, Norvège

< 3 LUX      5-8 LUX      < 3 LUX



Coupe type d'éclairage des sentiers secondaires et capillaires et niveaux d'éclairage recommandés

### Appareil recommandé

Pour les sentiers secondaires et capillaires, le type d'appareil proposé est un bollard directionnel.

Les appareils doivent être installés de manière à limiter autant que possible l'éblouissement des visiteurs et la pollution lumineuse.

Les appareils d'éclairage et leurs structures d'accrochage ne devront pas obstruer la vue des usagers sur les paysages environnants.



Figure 47 : exemple d'appareil d'éclairage proposé

### Principales caractéristiques

- Zones d'ombre requises entre les zones éclairées, donc diffusion de la lumière à prévoir en conséquence (distance d'environ 8 m recommandée entre deux bollards : à confirmer ou à préciser davantage lors de la phase de conception)
- Installation des appareils à environ 1 m du sol, idéalement d'un seul côté des sentiers (implantation en quinconce également possible si les aménagements le requièrent)
- Gradation requise de l'intensité lumineuse
- Système de contrôle adaptatif permettant de réduire l'intensité lumineuse lorsqu'il n'y a aucun achalandage grâce à des détecteurs de présence intégrés (élément fortement recommandé)
- Tonalité ambrée afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les visiteurs (2 200 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Couleur proposée pour les appareils : gris mat.

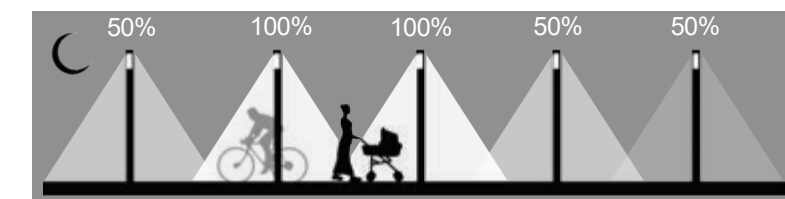
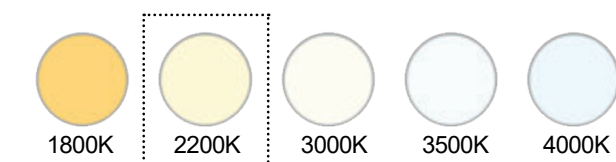


Illustration schématique du contrôle adaptatif à l'aide de détecteurs de présence



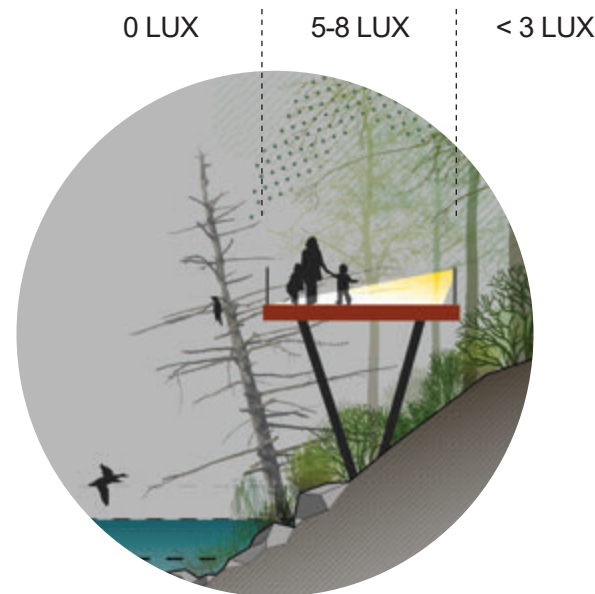
Température de couleur proposée



## ÉCLAIRAGE INDIRECT INTÉGRÉ



Figure 48 : exemple d'ambiance lumineuse recommandée pour les passerelles de la promenade riveraine. Carrum Foreshore, Melbourne, Australia



Coupe type d'éclairage des passerelles de la promenade riveraine et niveaux d'éclairage recommandés

### Appareil recommandé

Les appareils recommandés sont des réglottes DEL intégrées à la structure des garde-corps de la passerelle pour éclairer vers le bas la surface de circulation et les garde-corps eux-mêmes.

Les réglottes DEL devront être installées de manière à ce que les usagers ne puissent pas voir les sources de lumière et en limitant le plus possible la diffusion de la lumière à l'extérieur de l'emprise de la passerelle.

Les appareils d'éclairage et leurs structures d'accrochage ne devront pas obstruer la vue des usagers sur les paysages environnants.

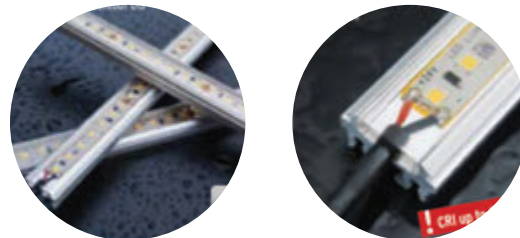


Figure 49 : exemple d'appareil d'éclairage proposé

### Principales caractéristiques

- Diffusion continue de la lumière sur toute la longueur et de chaque côté de la passerelle
- Installation des appareils à environ 1 m du sol, du côté opposé à la rive
- Orientation des appareils vers la surface de circulation en prenant soin de faire en sorte que la lumière rase la texture verticale des garde-corps
- Gradation requise de l'intensité lumineuse
- Système de contrôle adaptatif permettant de réduire l'intensité lumineuse lorsqu'il n'y a aucun achalandage grâce à des détecteurs de présence intégrés à la structure de la passerelle (élément fortement recommandé)
- Tonalité ambrée afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les usagers (1 800 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Couleur proposée pour les appareils : gris mat.

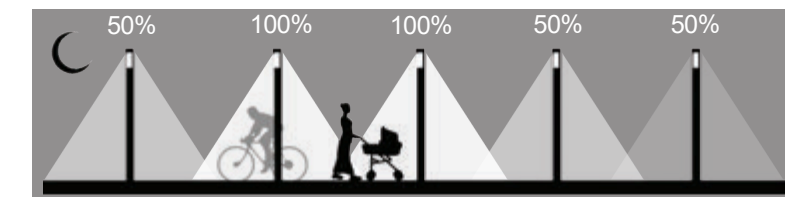
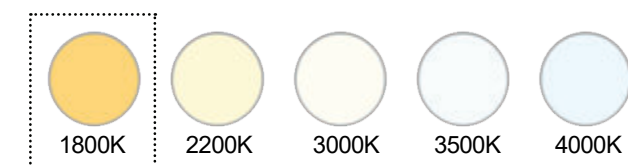
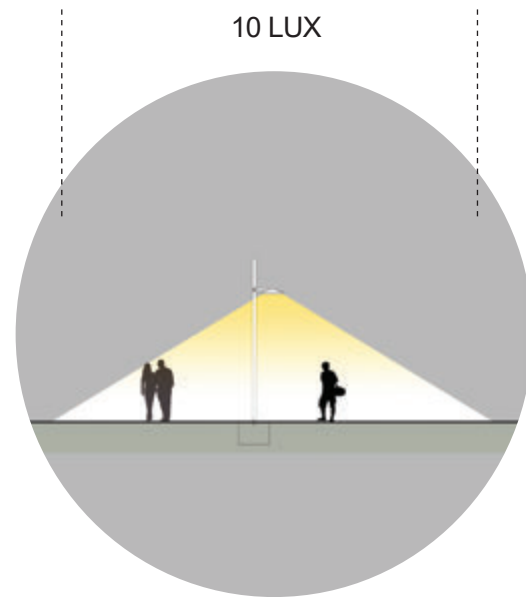


Illustration schématique du contrôle adaptatif à l'aide de détecteurs de présence

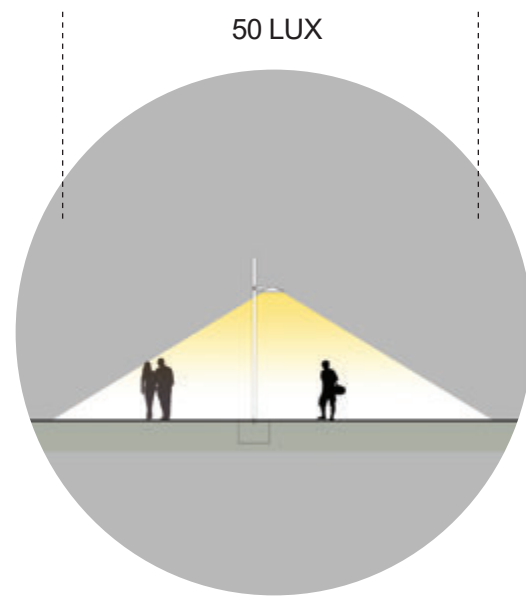


Température de couleur proposée

## ÉCLAIRAGE DIFFUS SUR FÛT



Coupe type d'éclairage avec appareils d'éclairage diffus et niveaux d'éclairage recommandés pour les périodes de faible achalandage



Coupe type d'éclairage avec appareils d'éclairage diffus et niveaux d'éclairage recommandés pour les périodes de fort achalandage

### Appareil recommandé

Utilisés aux abords des places publiques et à proximité du mobilier urbain, ces luminaires assurent une illumination douce et générale en tout temps.

Le nombre et la hauteur des appareils restent à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements.

Les appareils doivent être installés de manière à limiter autant que possible l'éblouissement des usagers et la pollution lumineuse.



Figure 50 : exemple d'appareil d'éclairage proposé



Figure 51 : projecteurs diffus sur les fûts des nouveaux aménagements de l'Espace 67

### Principales caractéristiques

- Espacement des fûts à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements
- Hauteur des fûts : environ 4 m
- Emplacements d'accrochage des appareils à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements (possibilité de différents agencements d'appareils : un, deux ou trois appareils par fût)
- Gradation requise de l'intensité lumineuse
- Système de contrôle permettant de moduler la gradation lumineuse selon le protocole d'éclairage DMX pour une intégration simple aux besoins événementiels (élément fortement recommandé)
- Système de contrôle adaptatif permettant de réduire l'intensité lumineuse lorsqu'il n'y a aucun achalandage grâce à des détecteurs de présence intégrés (élément fortement recommandé)
- Tonalité de blanc chaud afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les usagers (3 000 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Couleur proposée pour les appareils : gris mat.

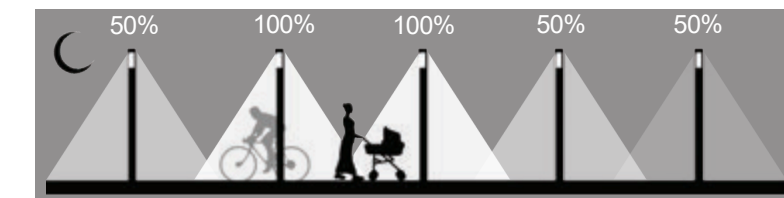
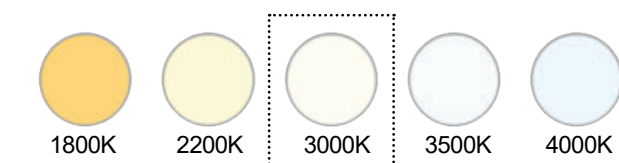


Illustration schématisant le contrôle adaptatif à l'aide de détecteurs de présence



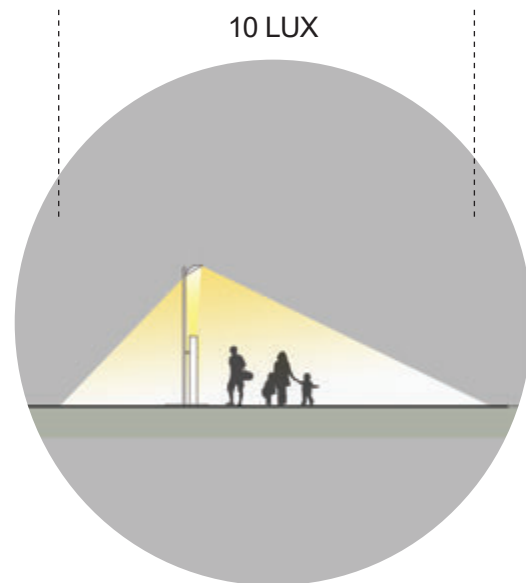
Température de couleur proposée



## ÉCLAIRAGE THÉMATIQUE DE L'EXPO 67



Figure 52 : ambiance nocturne montrant les appareils d'éclairage indirects utilisés lors de l'Expo 67



Coupe type d'éclairage thématique des sentiers polyvalents et niveaux d'éclairage recommandés

### Appareil recommandé

« Le groupement des éclairages est une adaptation, pour l'extérieur, du principe de l'éclairage indirect. Chaque source d'éclairage consiste en un cylindre translucide (en fibre de verre) à la base, d'un poteau en acier inoxydable et d'un réflecteur (en fibre de verre) installé au sommet. De l'intérieur du cylindre, un rayon lumineux de grande intensité est projeté vers le réflecteur du haut qui diffuse et disperse la lumière sur une grande étendue. La source même de la lumière étant dissimulée, les rayons éblouissants, dont sont coupables la plupart des éclairages extérieurs, se trouvent éliminés. La flexibilité du contrôle de la qualité et de la direction de la lumière est assurée par l'installation des sources à des hauteurs et à des inclinaisons différentes. Une base triangulaire facilite l'intégration des lampadaires aux autres éléments urbains avec lesquels ils peuvent se combiner d'une multitude de façons intéressantes<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 (CCEU), Mobilier d'extérieur pour Expo 67, 1963.



Figures 53 et 54 : exemple d'appareil d'éclairage proposé

### Principales caractéristiques

- Espacement des fûts à déterminer selon les besoins des nouveaux aménagements
- Différents agencements possibles pour les appareils en raison de la modularité du mobilier : courtes rangées ou groupes de trois appareils préconisés, à l'instar de leur utilisation pendant l'Expo 67
- Trois hauteurs possibles pour les appareils modulaires
- Hauteurs des modèles d'origine : 3 m, 4,2 m et 5,4 m
- Gradation de l'intensité lumineuse selon le protocole d'éclairage DMX pour une intégration simple aux besoins événementiels (élément recommandé)
- Tonalité de blanc chaud afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les usagers (3 000 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Fidélité requise des matériaux utilisés aux textures et aux couleurs du mobilier d'origine.



Température de couleur proposée

# LES VOIES DE CIRCULATION

## INVENTAIRE

La mise en lumière actuelle des voies carrossables est hétéroclite, de qualité inégale et souvent inadaptée aux utilisations prévues. Les types de luminaires varient grandement d'une voie de circulation à l'autre.

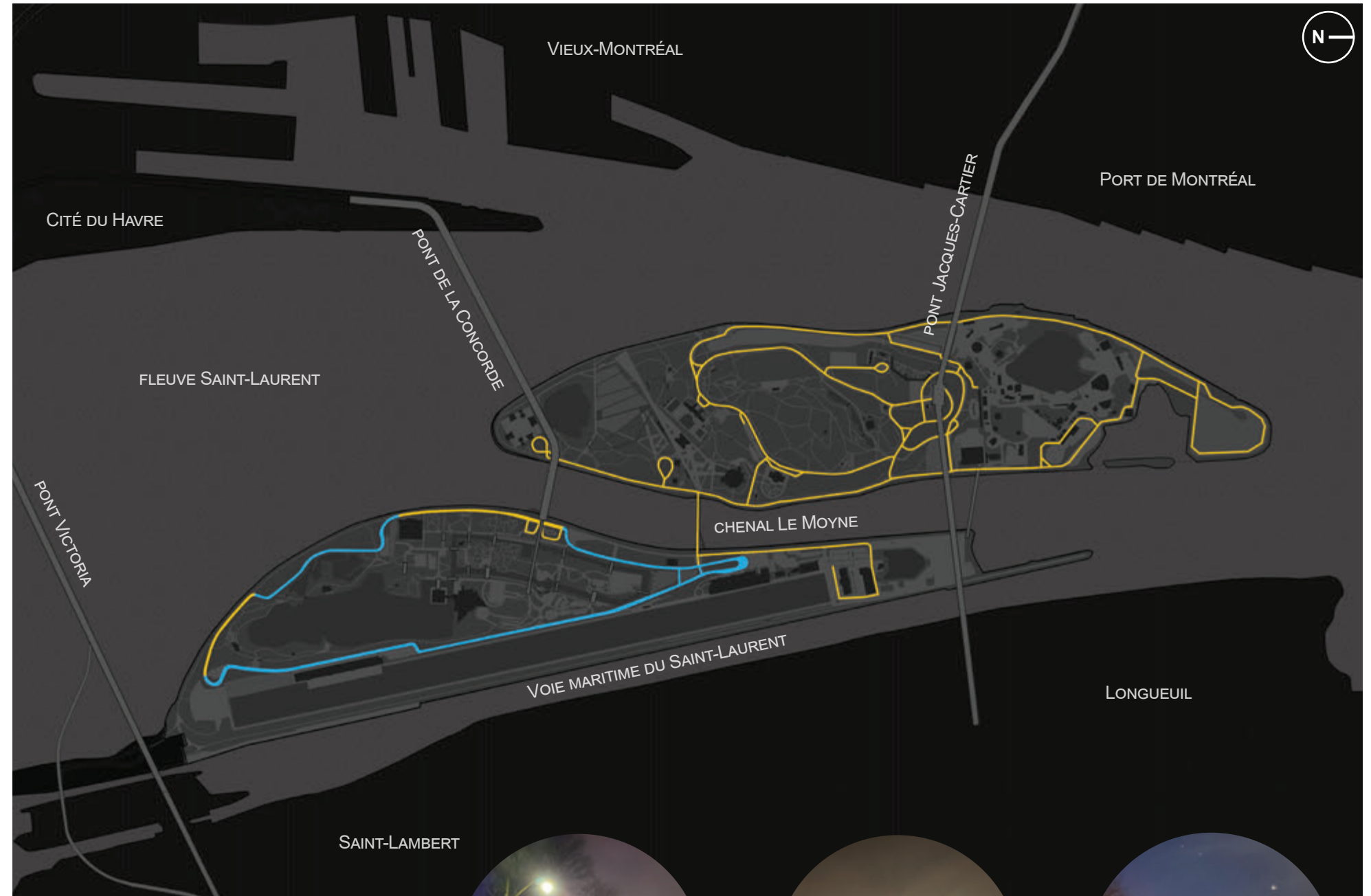
Le chemin du Tour-de-l'Isle et la montée Macdonald sont mis en lumière au moyen de mâts de style XIXe siècle qui confèrent à l'ensemble une touche patrimoniale intéressante. Toutefois, bien que les sources lumineuses aient été remplacées il y a une dizaine d'années par des modules DEL, on constate un débordement de lumière non négligeable au-delà des zones à éclairer.

Quant au chemin Macdonald, il est éclairé par des lampes à vapeur de sodium à haute pression. La diffusion lumineuse sur cette artère s'avère inappropriée, tandis que l'utilisation de luminaires dont le défilement n'est pas absolu produit une pollution lumineuse considérable.

On observe également un manque de cohérence du côté du circuit Gilles-Villeneuve, où seuls deux petits tronçons sont éclairés. En effet, à l'exception d'une partie de l'extrémité sud du circuit et de la section comprise entre le pavillon du Canada et l'approche du pont des Îles, le circuit Gilles-Villeneuve n'est pas illuminé.

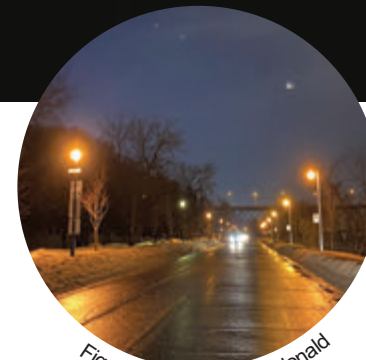
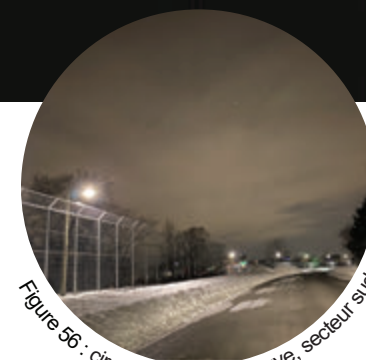
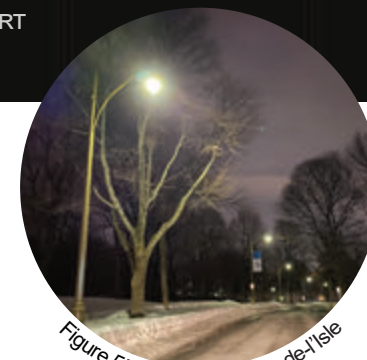
Sur les deux îles, les stationnements sont les endroits où les niveaux d'éclairage sont les plus élevés, et ce, malgré le fait qu'ils ne sont pas régulièrement utilisés à la tombée de la nuit. On constate que les appareils utilisés génèrent des débordements de lumière indésirables à l'extérieur des surfaces de stationnement.

En observant les îles à partir du Vieux-Port, on constate que la lumière des stationnements P8 et P5 est bien visible et attire inutilement l'attention, ce qui nuit à la contemplation de la silhouette nocturne du Parc.



Situation actuelle - Voies de circulation

- actuellement illuminé
- actuellement aucune mise en lumière





# PROPOSITION

Dans un premier temps, il importe d'accroître la cohérence en matière d'éclairage sur les îles en préconisant l'utilisation d'un seul et même type de luminaire pour l'ensemble des voies carrossables, à l'exception du chemin du Tour-de-l'Isle et de la montée Macdonald.

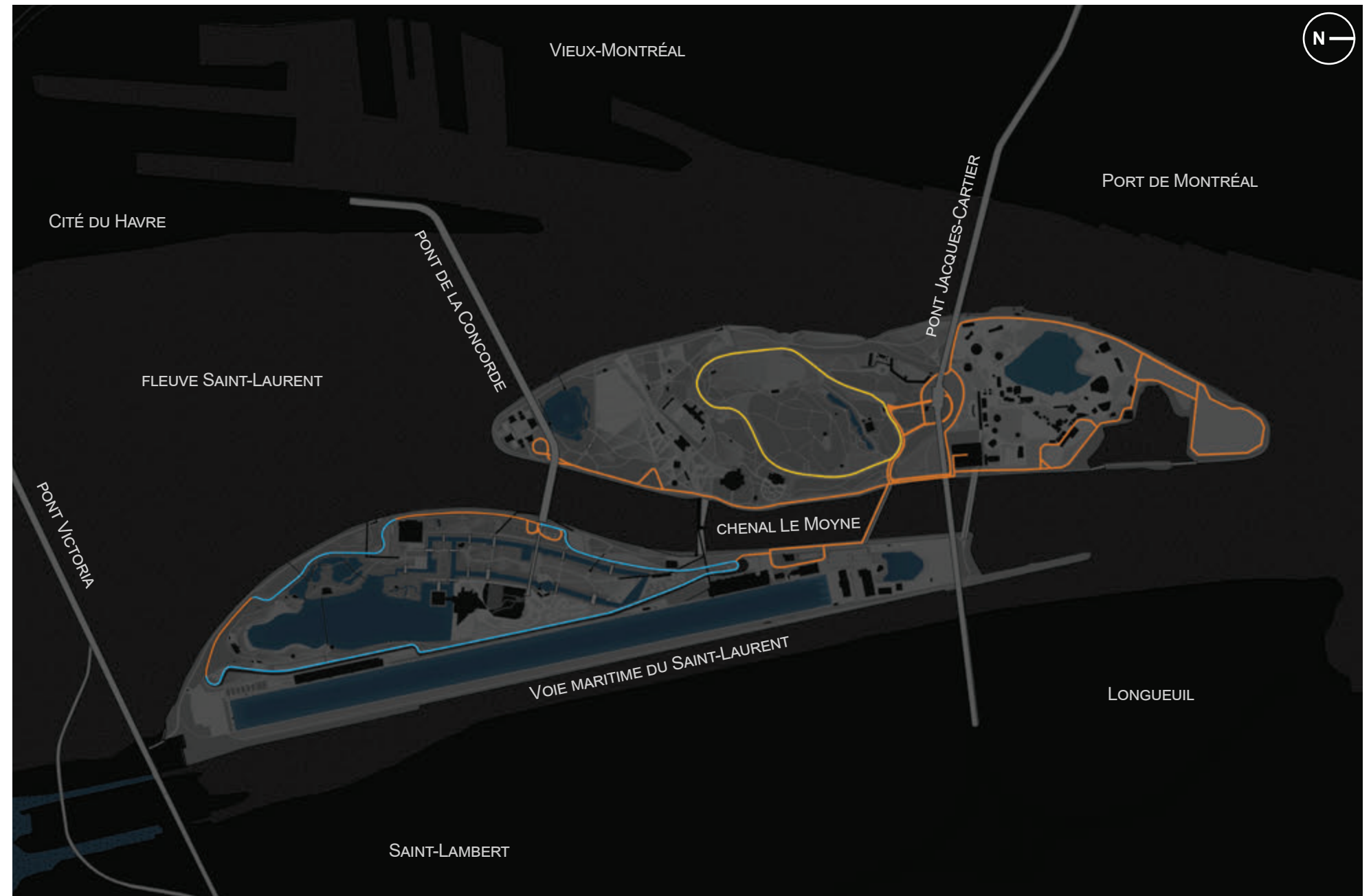
En effet, le style XIX<sup>e</sup> siècle des luminaires existants contribue à la lecture historique du Parc en rappelant l'île d'antan et s'intègre de belle façon à l'aménagement proposé. Il faudra cependant remplacer les unités d'éclairage par des modules DEL à défilement absolu afin de limiter les débordements de lumière.

Les niveaux d'éclairage devront généralement être revus à la baisse. L'interdiction de la circulation automobile en faveur de l'autobus sur la majeure partie des routes permettra ainsi de réduire l'intensité lumineuse en raison du nombre grandement réduit de usagers motorisés.

Une tonalité de lumière différente de celle utilisée pour les sentiers polyvalents et piétonniers est privilégiée afin de bien distinguer les voies de circulation carrossables des voies piétonnières.

Les espaces résiduels du circuit Gilles-Villeneuve et les espaces techniques utilisés par le Parc, telle la cour de voirie, doivent être mis en lumière de manière fonctionnelle mais sans atteindre des niveaux d'éclairage plus élevés que nécessaire. Ces espaces doivent également utiliser des appareils d'éclairage à défilement absolu.

Les niveaux minimaux d'éclairage fonctionnel s'appliquent également aux stationnements, dont tous les luminaires doivent être remplacés par des appareils plus discrets et à défilement absolu. Par souci de cohérence, d'uniformité et de facilité d'entretien, il est recommandé que tous les luminaires des stationnements soient du même modèle.



Voies de circulation carrossables à mettre en lumière

- mise en lumière à conserver
- mise en lumière à renouveler
- mise en lumière à réaliser

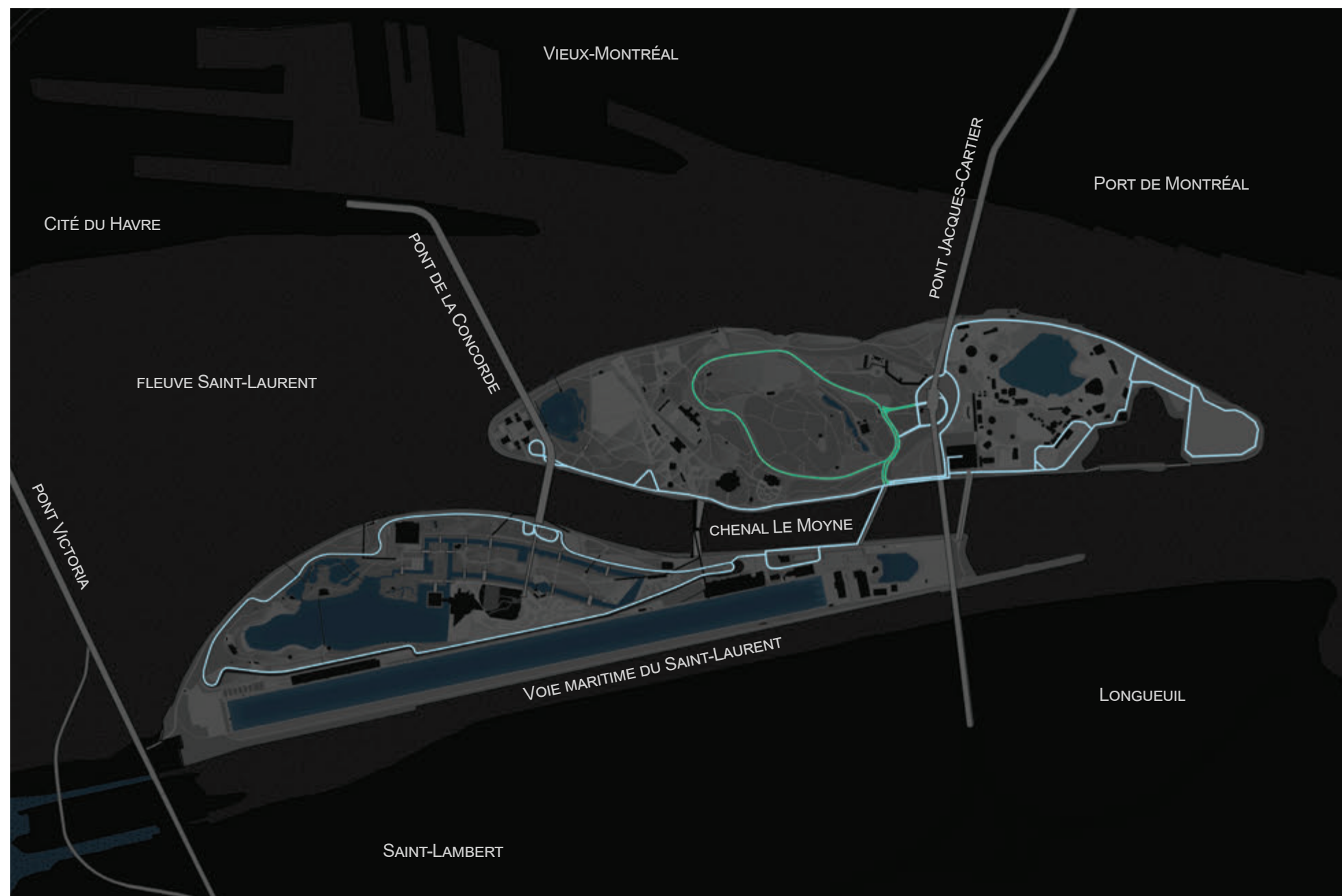
# PROPOSITION



Éclairage routier



Éclairage routier de style patrimonial



Voies de circulation carrossables à mettre en lumière

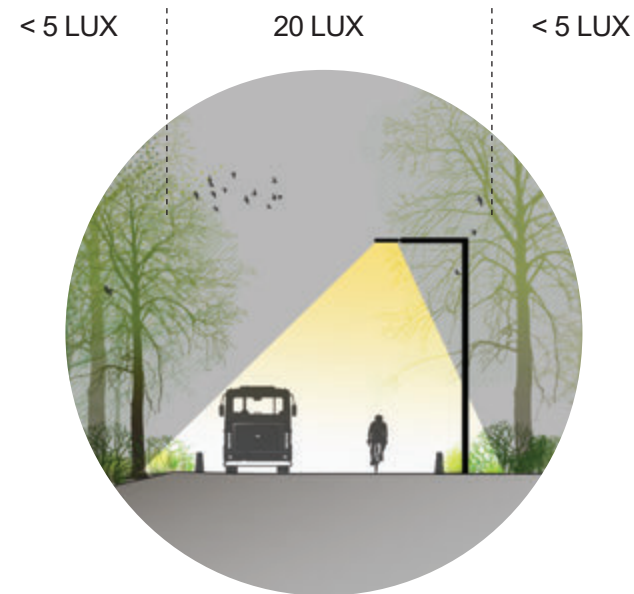
- éclairage routier
- éclairage routier de style patrimonial



## ÉCLAIRAGE ROUTIER



Figure 58 : exemple d'ambiance lumineuse recommandée pour les voies de circulation carrossables



Coupe type d'éclairage voies de circulation carrossables et niveaux d'éclairage recommandés

### Appareil recommandé

La circulation automobile devant être restreinte aux véhicules de transport en commun ainsi qu'aux véhicules de service, les voies de circulation carrossables pourront être considérées comme des voies à faible achalandage.

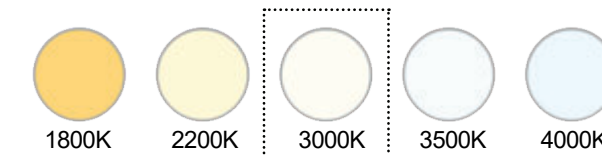
Il est recommandé d'utiliser des luminaires dont le système optique permettra de limiter l'éclairage à la chaussée ainsi que des appareils à défilement absolu.



Figure 59 : exemple d'appareil d'éclairage proposé

### Principales caractéristiques

- Espacement idéal entre les appareils à déterminer à l'aide d'études photométriques réalisées à une étape de conception ultérieure
- Installation des appareils à environ 8 m du sol, d'un seul côté de la chaussée
- Tonalité de blanc chaud afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les usagers (3 000 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Couleur proposée pour les appareils : noir.

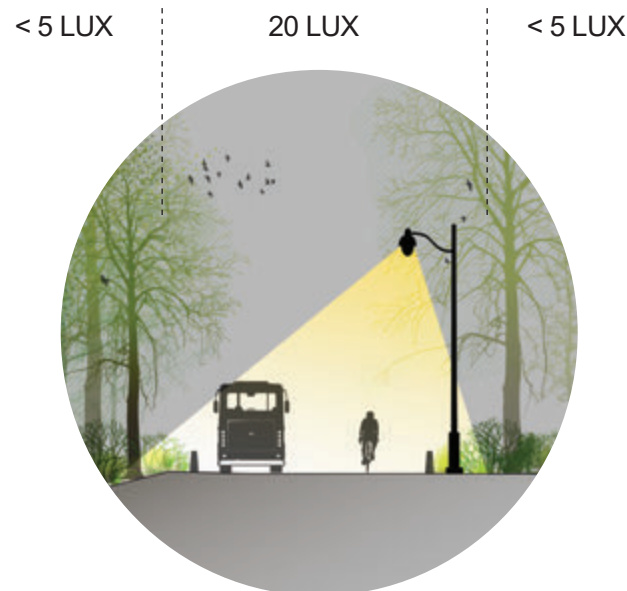


Température de couleur proposée

## ÉCLAIRAGE ROUTIER DE STYLE PATRIMONIAL



Figure 60 : exemple d'ambiance lumineuse recommandée pour les voies de circulation carrossables du secteur du mont Boullé



Coupe type d'éclairage voies de circulation carrossables et niveaux d'éclairage recommandés

### Appareil recommandé

La circulation automobile devant être restreinte aux véhicules de transport en commun ainsi qu'aux véhicules de service, les voies de circulation carrossables pourront être considérées comme des voies à faible achalandage.

Il est recommandé d'utiliser des luminaires dont le système optique permettra de limiter l'éclairage à la chaussée ainsi que des appareils à défilement absolu.

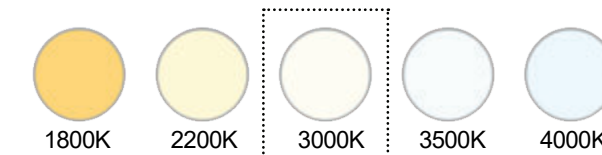
Pour le secteur du mont Boullé, il est recommandé de maintenir l'utilisation des fûts et appareils d'éclairage de style patrimonial, tout en adaptant les sources DEL.



Figure 61 : exemple d'appareil d'éclairage proposé

### Principales caractéristiques

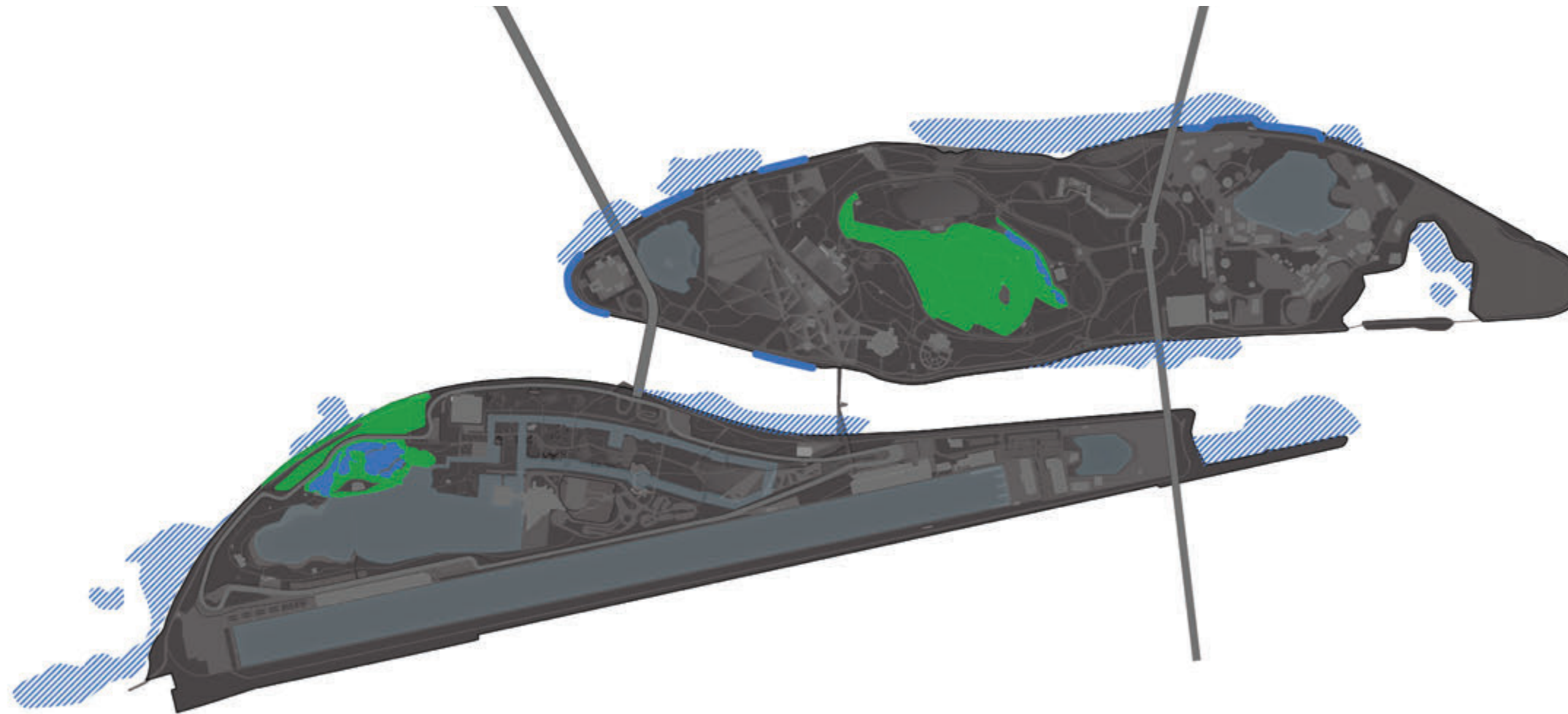
- Espacement idéal entre les appareils à déterminer à l'aide d'études photométriques réalisées à une étape de conception ultérieure
- Installation des appareils à environ 8 m du sol, d'un seul côté de la chaussée
- Tonalité de blanc chaud afin de réduire les effets de la lumière artificielle sur la faune et sur les usagers (3 000 K)
- Indice de rendu de couleur de 80 ou plus
- Résistance aux intempéries (IP66 ou plus)
- Résistance au vandalisme et aux chocs
- Couleur proposée pour les appareils : vert kaki (comme les lampadaires actuels).



Température de couleur proposée



## LES HABITATS VÉGÉTAUX ET LES MILIEUX HYDRIQUES



La faune et la flore doivent être préservées grâce à une stratégie de mise en lumière qui limitera la pollution lumineuse et concentrera la lumière artificielle uniquement là où elle sera nécessaire.

# LES HABITATS VÉGÉTAUX ET LES MILIEUX HYDRIQUES

## INVENTAIRE

Qu'il s'agisse de la forêt de micocouliers, des nombreux amphibiens, des frayères de poissons ou des différents jardins, le parc Jean-Drapeau regorge de milieux écologiques précieux qu'il importe de protéger.

Dans les sentiers du mont Boullé, on dénombre très peu d'appareils d'éclairage. Rarement en état de marche, les équipements actuels sont disparates et peu intégrés à l'environnement.

Les secteurs des étangs de filtration de la plage Jean-Doré et de l'ancienne tourbière de la Baie-James ne sont pas illuminés.

Les plans d'eau du Parc sont généralement bien préservés de la lumière artificielle. De façon générale, on relève de sérieux problèmes de pollution lumineuse sur l'ensemble des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Le mobilier d'éclairage étant désuet, le flux lumineux des appareils est mal contrôlé et génère des débordements de lumière non négligeables.



# PROPOSITION

Bien que la mise en lumière puisse améliorer l'expérience des usagers et favoriser la fréquentation du Parc la nuit, la faune et la flore qui y vivent sont sensibles à cette lumière. L'exposition des habitats naturels à la lumière artificielle peut en effet provoquer des effets néfastes chez certaines espèces.

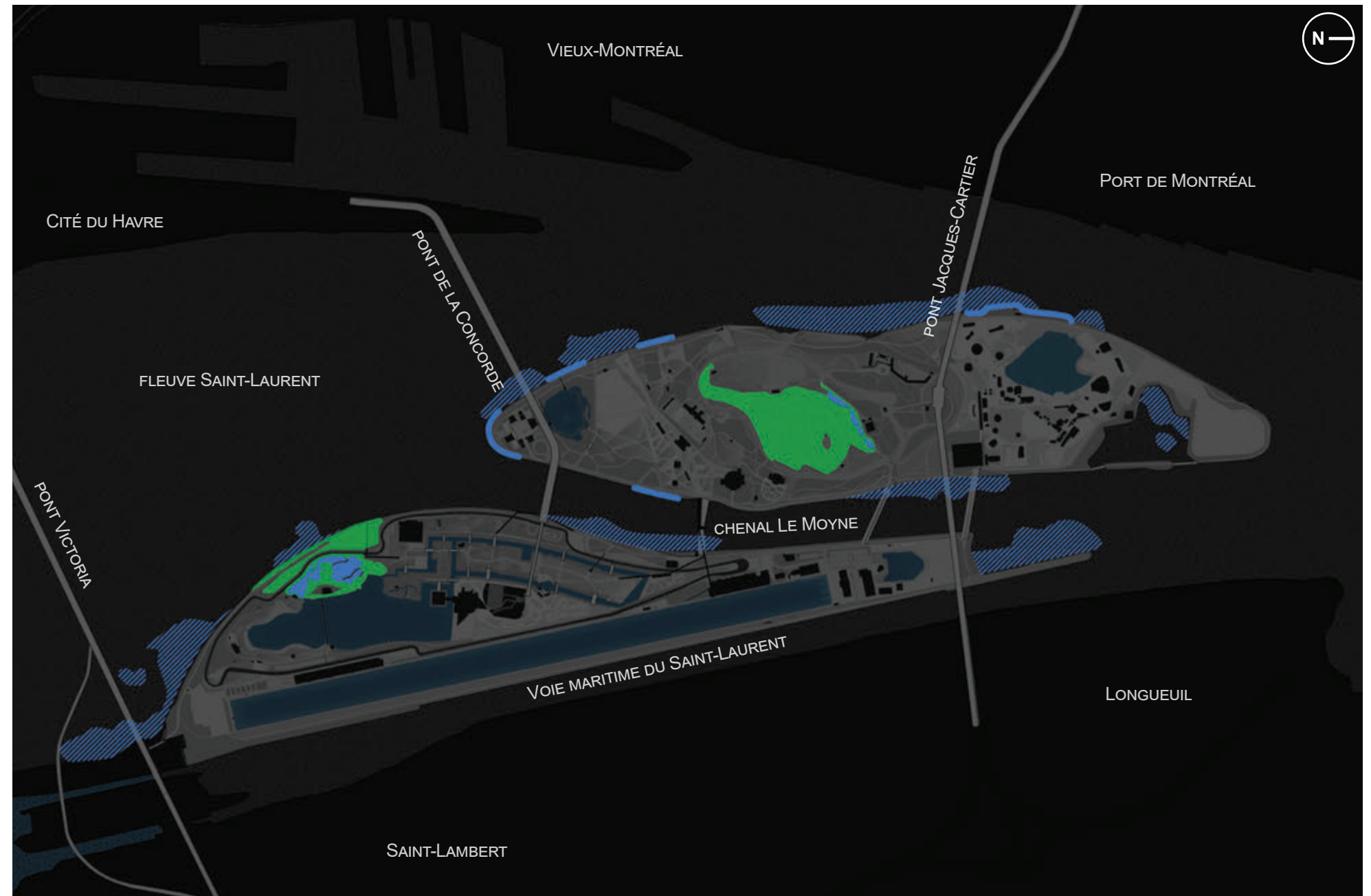
Plusieurs études ont montré que la lumière artificielle peut désorienter les oiseaux migrateurs et que leurs déplacements peuvent en être modifiés, d'où une fragmentation de leurs habitats. On note par ailleurs que la lumière artificielle peut déclencher la photosynthèse chez les végétaux la nuit ; elle peut aussi perturber les rythmes circadiens et les cycles saisonniers chez les vertébrés.

Il est donc impératif de trouver, à l'échelle du Parc, un équilibre entre l'animation nocturne des espaces et la préservation de l'obscurité.



Ainsi, des zones sombres comprenant les écosystèmes les plus sensibles ont été ciblées. De fait, dans les secteurs du mont Boullé, des marais filtrants de la plage Jean-Doré et de l'ancienne tourbière de la Baie-James, les interventions lumineuses seront minimales, voire occasionnelles.

Les divers plans d'eau doivent également être protégés d'une trop forte exposition à la lumière artificielle. Il faudra donc prêter une attention particulière à l'illumination des sentiers et des bâtiments situés à proximité des rives et des plans d'eau. L'utilisation de luminaires dont le système optique permet de contrôler le flux lumineux et de limiter l'illumination aux surfaces ciblées est recommandée.

À l'échelle du Parc, le travail de préservation des milieux naturels renforcera la notion de contraste et de dialogue entre l'obscurité et la lumière.



## Habitats naturels sensibles

-  habitats naturels dans lesquels la lumière artificielle n'est pas recommandée
-  milieux hydriques dans lesquels la lumière artificielle n'est pas recommandée







## 6.4

# LISTE DES FIGURES ET BIBLIOGRAPHIE

# LISTE DES FIGURES

## LES PRINCIPES DE MISE EN LUMIÈRE

Figure 1 : Phare du cap Egmont, Nouvelle-Zélande. Source : Muha04 / iStock.  
Figure 2 : jardins de la ville de Glazov, Glazov, Russie. Source : GlazovAir.  
Figure 3 : Carrum Foreshore, Melbourne, Australie. Source : Klik Systems.  
Figure 4 : Tokyu Harvest Club Kyoto Takagamine & Viala, Kyoto, Japon. Source : Iris Associates inc. (concepteurs lumière), Toshio Kaneko (photographe).  
Figure 5 : The High Line, New York, NY, USA. Source : François Roux / iStock.  
Figure 6 : Monks Garden at the Isabella Stewart Gardner Museum, Boston, États-Unis. Source : Tillett Lighting Design.  
Figure 7 : Biosphère. Source : ATOMIC3.  
Figure 8 : pavillon du Canada. Source : SPJD.  
Figure 9 : Ann and Jim Goodnight Museum Park at NCMA, Raleigh, États-Unis. Source : Tillett Lighting Design.  
Figure 10 : Casino de Montréal. Source : SPJD.

## LES STRATÉGIES DE MISE EN LUMIÈRE DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Figure 1 : Musée Stewart. Source : SPJD.  
Figure 2 : Grande Poudrière. Source : SPJD.  
Figure 3 : pavillon Hélène-de-Champlain. Source : ATOMIC3.  
Figure 4 : Complexe aquatique. Source : SPJD.  
Figure 5 : chalet de la plaine des Jeux. Source : SPJD.  
Figure 6 : tour de Lévis. Source : ATOMIC3.  
Figure 7 : phare de l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.  
Figure 8 : Biosphère. Source : ATOMIC3.  
Figure 9 : Casino de Montréal. Source : ATOMIC3.  
Figure 10 : pavillon du Canada. Source : ATOMIC3.  
Figure 11 : pavillon de la Jamaïque. Source : ATOMIC3.  
Figure 12 : pavillon de la Tunisie. Source : SPJD.  
Figure 13 : pavillon de la Corée. Source : NIPpaysage.  
Figure 14 : Place des Nations. Source : NIPpaysage.  
Figure 15 : rotonde. Source : NIPpaysage.  
Figure 16 : gradins du Bassin olympique. Source : NIPpaysage.  
Figure 17 : tour de départ du Bassin olympique. Source : SPJD.  
Figure 18 : tour d'arrivée. Source : SPJD.  
Figure 19 : pavillon 76. Source : SPJD.  
Figure 20 : paddock. Source : ATOMIC3.  
Figure 21 : tour Pirelli. Source : ATOMIC3.  
Figure 22 : débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.  
Figure 23 : édifice multifonctionnel Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.  
Figure 24 : Alexander Calder, Trois disques, 1967  
© 2020 Calder Foundation, New York / Artists Rights Society (ARS), New York / SOCAN, Montreal Photo ATOMIC3, 2020.  
Figure 25 : *La Ville imaginaire*. Source : SPJD.  
Figures 26 et 27 : pont du Casino. Source : ATOMIC3.  
Figure 28 : pont des Îles. Source : NIPpaysage.  
Figure 29 : pont de l'Expo-Express. Source : NIPpaysage.  
Figure 30 : pont du Casino. Source : ATOMIC3.  
Figure 31 : passerelle du Cosmos. Source : ATOMIC3.  
Figure 32 : Pont piétonnier North Bank, Boston, États-Unis. Source : Dnradig / iStock.  
Figure 33 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : Led Linear.  
Figure 34 : parterre Notre-Dame. Source : ATOMIC3.  
Figure 35 : jardin Le Petit Prince. Source : ATOMIC3.  
Figure 36 : allée centrale de l'Espace 67. Source : ATOMIC3.  
Figure 37 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : Lumenpulse.  
Figure 38 : projecteurs directionnels sur fûts des nouveaux aménagements d'Espace 67. Source : ATOMIC3.  
Figure 39 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : Sistemalux iGuzzini.  
Figure 40 : projecteurs diffus sur les fûts des nouveaux aménagements d'Espace 67. Source : ATOMIC3.

Figure 41 : chemin du Haut-Contour, près de l'Espace 67. Source : ATOMIC3.  
Figure 42 : Route verte, près du pavillon du Canada. Source : ATOMIC3.  
Figure 43 : sentier entre le pavillon du Canada et le jardin du Québec. Source : ATOMIC3.  
Figure 44 : exemple d'ambiance lumière recommandée pour les sentiers polyvalents. Ann and Jim Goodnight Museum Park at NCMA, Raleigh, NC, USA. Source : Tillett Lighting Design.  
Figure 45 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : Lumenpulse.  
Figure 46 : exemples d'ambiance lumière proposée pour les sentiers secondaires et capillaires. Frøylandsvatnet, Norvège. Source : Louis Poulsen.  
Figure 47 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : Louis Poulsen. Flindt Bollard: Frøylandsvatnet — Bryne, Norway P: Kristofer Ryde.  
Figure 48 : exemple d'ambiance lumière recommandée pour les passerelles de la promenade riveraine. Carrum Foreshore, Melbourne, Australia. Source : Klik Systems.  
Figure 49 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : Led Linear.  
Figure 50 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : Sistemalux iGuzzini.  
Figure 51 : projecteurs diffus sur les fûts des nouveaux aménagements d'Espace 67. Source : ATOMIC3.  
Figure 52 : ambiance nocturne montrant les appareils d'éclairage indirects utilisés lors de l'Expo 67. Source : Roger La Roche.  
Figures 53 et 54 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : Roger La Roche.  
Figure 55 : chemin du Tour-de-l'Isle. Source : ATOMIC3.  
Figure 56 : circuit Gilles-Villeneuve, secteur sud. Source : ATOMIC3.  
Figure 57 : chemin Macdonald. Source : ATOMIC3.  
Figure 58 : exemple d'ambiance lumière recommandée pour les voies de circulation carrossable. Source : Lighting Research Center (LRC).  
Figure 59 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : ATOMIC3.  
Figure 60 : exemple d'ambiance lumière recommandée pour les voies de circulation carrossables du secteur du mont Boullé. Source : ATOMIC3.  
Figure 61 : exemple d'appareil d'éclairage proposé. Source : ATOMIC3.



# BIBLIOGRAPHIE

- Augoyard, J-F. (1990). *Les facteurs lumineux du sentiment d'insécurité*. [Séminaire de recherche exploratoire sous la direction de Jean-François Augoyard]. Cresson. Meltem.
- Constant, R. H., Somers-Yeates, R., Bennie, J., Economou, T., Hodgson, D., Spalding, A., McGregor, PK. (2016, 29 juin). Light pollution is associated with earlier tree budburst across the United Kingdom. *Proceedings. Biological Sciences*, 283(1833). <http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2016.0813>
- Deleuil, J-M. (ed). (2009). *Éclairer la ville autrement*. Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Direction des transports. (2018). *Éclairage : Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* (fascicule 4). Ville de Montréal.
- Gallety, J.-C., Pidal, J.-C., Prohac, G. (1998). *Le paysage lumière : pour une politique qualitative de l'éclairage urbain*. Lyon. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU).
- Irwin, A. (2018). The dark side of light: how artificial lighting is harming the natural world. *Nature*, 553(7688), 268-270.
- Longcore, T. (2016). *Artificial Night Lighting and Protected Land Ecological Effects and Management Approaches* (Natural Resource Report 1213). National Park Service U.S, Department of the Interior, Natural Resource Stewardship and Science.
- Marineau K. (2005). *Synthèse des connaissances sur les naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau*. Montréal.
- Marineau, K. et Favreau, M. (2020). *Impact écologique de l'éclairage artificiel nocturne* (Rapport préliminaire présenté à Atomic3). Montréal. Biodiversité Conseil.
- Narboni, R. (1995). *La lumière urbaine : éclairer les espaces publics* [collection technique de conception]. Le Moniteur.
- Narboni, R. (2006). *Lumière et ambiances : concevoir des éclairages pour l'architecture et la ville* [collection technique de conception]. Le Moniteur.
- Narboni, R. (2012). *Les éclairages des villes : vers un urbanisme nocturne*. Infolio.
- Skvareninova, J., Tuharska, M., Skvareniba, J., Varenina, J., Babalova, D., Slobodnikova, L., Slobodnik, B., Stredova, H., Mindas, J. (2017). Effects of light pollution on tree phenology in the urban environment. *Moravian Geographical Reports*, 25(4), 282–290. Doi: 10.1515/mgr-2017-0024.
- Urban Soland et Ombrages. (2013). *Plan d'intervention en éclairage urbain*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.







# 7

## PLAN DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT





# 7.1

## VALEURS PATRIMONIALES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE CONSERVATION

Le plan de conservation du parc Jean-Drapeau présente les orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur du parc Jean-Drapeau. Ce document de référence concerne l'ensemble des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, y compris le site patrimonial cité de l'île Sainte-Hélène déjà visé par le chapitre IV (« Conditions de conservation et de mise en valeur ») du règlement 07-036 de la Ville de Montréal. Le plan de conservation est destiné à guider les décisions de la Société du parc Jean-Drapeau et des diverses parties prenantes (citoyens, partenaires d'exploitation, alliés stratégiques, gouvernements) qui seront appelées à intervenir sur le site afin d'assurer la pérennité des valeurs patrimoniales et des caractéristiques du parc Jean-Drapeau au bénéfice des citoyens de Montréal.

# INTRODUCTION

## POURQUOI UN PLAN DE CONSERVATION

Afin d'atteindre les plus hauts standards en matière de conservation, la Société du parc Jean-Drapeau a adopté la démarche du ministère de la Culture et des Communications du Québec, une responsabilité ministérielle pour tout bien patrimonial classé ou pour tout site patrimonial déclaré en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*. Puisque la conservation est une orientation stratégique du Plan directeur, la Société du parc Jean-Drapeau a entamé la production d'un plan de conservation en vue de la préservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur de ses patrimoines. Cette approche proactive aura pour effet de susciter l'émergence d'une expertise au sein de la Société du parc Jean-Drapeau et de renforcer le sentiment de responsabilité de l'organisation en ce qui a trait à la pérennité de ses patrimoines, tant dans ses activités quotidiennes que dans son travail de planification.

Depuis 2016, la SPJD a entrepris plusieurs études afin d'accroître la compréhension de ce lieu patrimonial, une étape essentielle à l'adoption de pratiques exemplaires en matière de conservation. Ces recherches ont mis en évidence le fait que les bâtiments, les œuvres d'art, le mobilier urbain, les jardins, les espaces publics et les espaces verts sont menacés au Parc. Un manque de financement, de vocations claires, de planification et de connaissances ont mené à l'altération des patrimoines du Parc, dont les cas les plus illustres sont la Place des Nations et la plaine des Jeux. L'outil de gestion que représente le plan de conservation a pour objectif de faire en sorte que les riches patrimoines du Parc soient reconnus, protégés et célébrés comme partie intégrale de l'identité et du legs du Parc pour les générations futures. Il s'inscrit dans les principales orientations stratégiques du Plan directeur, dont le développement durable, la conservation et la réconciliation.

## PATRIMOINE, PAYSAGES CULTURELS, PAYSAGES CULTURELS PATRIMONIAUX

La *Politique du patrimoine* adoptée par la Ville de Montréal en 2005 affirme ceci : « Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre<sup>1</sup>. » L'identité d'un parc s'exprime grâce à un riche ensemble de ressources patrimoniales qui témoignent des différentes époques et des diverses façons d'occuper, d'aménager et de construire le territoire. En ce sens, le territoire formé par le fleuve Saint-Laurent et par les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame répond à la définition de « paysage culturel » adoptée par Lieux patrimoniaux du Canada : « L'application de ce concept repose sur deux éléments propres au lieu : sa situation géographique (paysage), c'est-à-dire un endroit véritable et tangible, ainsi que les impressions, les croyances et les rituels (culture) qui y sont associés. La taille des paysages culturels peut varier, allant d'une rue à une ville entière en passant par un corridor de migration. Par la désignation d'un paysage culturel, on reconnaît la relation complexe que les humains ont eue, et continuent d'avoir, avec les endroits qu'ils créent et occupent<sup>2</sup>. »

Le Parc répond à la définition de paysage culturel du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO : « Les paysages culturels représentent les ouvrages combinés de la nature et de l'homme [...] [et] illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes [ou] des atouts présentés par leur environnement naturel et [par] les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes<sup>3</sup>. » Plus précisément, le Parc répond aux trois catégories du paysage culturel de l'UNESCO, à savoir :

- **Le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme.** Cette catégorie s'applique à plusieurs endroits au Parc : les îles, le Parc lui-même et les paysages aménagés.
- **Le paysage essentiellement évolutif, aussi appelé « paysage vernaculaire » ou « paysage vivant ».** L'histoire du paysage du Parc traduit l'évolution de l'occupation humaine et les traces laissées sur le terrain, une évolution qui se poursuit aujourd'hui.

- **Le paysage culturel associatif.** Cette catégorie inclut des endroits caractérisés par les « fortes connotations religieuses, artistiques ou culturelles de leur environnement naturel plutôt que par leurs vestiges de la culture matérielle, qui sont souvent minimes, voire absents ».

Finalement, le Parc répond à la définition de paysage culturel patrimonial adoptée en 2012 par le ministre de la Culture et des Communications du Québec : « Tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservés et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire<sup>4</sup>. »

Bien que le Parc ne soit pas reconnu comme « paysage culturel » ou « paysage culturel patrimonial » à l'échelle nationale ou internationale, il présente un fort intérêt historique, emblématique et identitaire pour tout Montréalais, ce qui pourrait mener ultérieurement à l'obtention d'un tel statut. À l'heure actuelle, une demande d'élargissement du périmètre du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène pour inclure La Ronde, l'île Notre-Dame et la Cité du Havre a été déposée à la Division du patrimoine de la Ville de Montréal; dans la même optique, une demande de classement du secteur de la Place des Nations a été déposée au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

<sup>1</sup> Ville de Montréal, *Politique du patrimoine*, 2005 [ville.montreal.qc.ca/portal/page?\_pageid=2240,2894283&\_dad=portal&\_schema=PORTAL].

<sup>2</sup> Lieux patrimoniaux du Canada, *Les Paysages culturels du Canada* (n. d.) [www.historicplaces.ca/fr/pages/9\_cultural\_landscapes-paysages\_culturels.aspx].

<sup>3</sup> Mitchell, N., et al., *Paysages culturels du patrimoine mondial – Guide pratique de conservation et de gestion*, UNESCO, 2011, 135 pages [unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000214927].

<sup>4</sup> Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Loi sur le patrimoine culturel*, chapitre 1 (« Objets, définitions et application ») [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002].



# MÉTHODOLOGIE

Le plan de conservation repose sur une démarche en quatre temps. Il permet d'abord de circonscrire et de définir les principales valeurs patrimoniales attribuées au parc Jean-Drapeau puis d'en faire émerger des significations pour ensuite établir des orientations générales et spécifiques. Une section portant sur l'ensemble du Parc présente les orientations de conservation générales s'appliquant à l'ensemble du territoire. Chacune des 31 entités paysagères fait ensuite l'objet d'une description suivie d'orientations de conservation spécifiques ainsi que de l'énoncé des problématiques, des concepts d'aménagement et des critères d'entretien. Les catégories qui structurent les orientations de conservation sont les suivantes : organisation spatiale, relation visuelle, relief, habitats végétaux, milieu hydrique, réseau de circulation et surfaces minéralisées ainsi que bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art. La délimitation des 31 entités a été réalisée à partir d'une caractérisation paysagère, d'une lecture historique, de l'organisation spatiale elle-même, des réalités physiques et géomorphologiques ainsi que des intentions en matière d'aménagement.

Les orientations de conservation contenues dans ce plan portent sur les espaces extérieurs et s'appuient sur des éléments d'analyse paysagère. Des plans de conservation spécifiques à chacun des bâtiments d'intérêt patrimonial resteront à produire dans l'accompagnement des projets. À l'heure actuelle, quatre plans de conservation ont été réalisés en ce qui concerne le Complexe aquatique, la tour de Lévis, la vespasienne Le Petit Prince et la Place des Nations et deux sont en cours de réalisation pour la plaine des Jeux et le chalet de la plaine des Jeux.

Le plan de conservation s'appuie sur des documents de référence dont ceux-ci : A) les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* (2<sup>e</sup> édition), produites par Lieux patrimoniaux du Canada en 2010; B) le *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*, produit par le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec en 2018; C) le *Plan directeur du parc La Fontaine*, produit par la Ville de Montréal en 2018. Si le premier document a servi d'inspiration afin de définir les différentes catégories d'orientations de conservation ainsi que les termes présentés au glossaire ci-dessous, les deux suivants ont été

utilisés comme modèles lors de la rédaction des orientations elles-mêmes. Par ailleurs, les documents ci-dessous ont été résumés afin de constituer la section sur les valeurs patrimoniales du parc Jean-Drapeau :

- Les énoncés de l'intérêt patrimonial portant sur le site patrimonial de l'île Sainte-Hélène, sur la Place des Nations, sur l'île Notre-Dame et sur La Ronde, produits par la Division du patrimoine de la Ville de Montréal entre 2012 et 2019
- Le *Site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène – Analyse des valeurs patrimoniales*, produite par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal en 2007.

Les documents suivants ont tous été utilisés lors de la rédaction des orientations contenues dans le plan de conservation ou à simple titre de complément d'information :

- Les études préalables à l'évaluation de l'intérêt patrimonial des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ainsi que de La Ronde, produites respectivement par Lafontaine & Soucy architectes en 2016 et par Jonathan Cha en 2018 et 2019
- Les études sur le parc-plage Jean-Doré et sur les secteurs centraux et nord-est de l'île Notre-Dame produits par Jonathan Cha entre 2016 et 2017
- Les études patrimoniales sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ainsi qu'à la Cité du Havre, produites par le Laboratoire de recherche sur le design, l'architecture et le patrimoine modernes de l'École de design de l'UQAM, sous la direction de Réjean Legault, entre 2005 et 2007
- Le *Plan d'intervention du mobilier urbain* produit par le Groupe Rousseau Lefebvre en 2014
- Le *Plan maître forestier* produit par Jean-Jacques Lincourt en 2018
- Le *Plan souvenir officiel d'Expo 67* produit par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

- Le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* produit par la Division du patrimoine de la Ville de Montréal en 2013
- Le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* paru en 2015.



# VALEURS PATRIMONIALES

## VALEUR HISTORIQUE

Le parc Jean-Drapeau présente un intérêt patrimonial en raison de son histoire longue, riche et variée. Il témoigne des différentes strates historiques qui s'y sont succédé dans un temps long (formation géologique), moyen (occupations autochtone, française et anglaise) puis court (aménagements successifs au cours du XX<sup>e</sup> siècle). La création et le développement du parc Jean-Drapeau étant intimement liés à l'évolution de la ville tout entière, les événements, personnages et mouvements sociaux qui ont façonné son territoire sont aussi ceux qui ont marqué la population montréalaise. La tenue de l'Exposition universelle et internationale de 1967 sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, un événement majeur qui a frappé l'imaginaire des Montréalais, des Québécois et des Canadiens, confère au parc Jean-Drapeau une importance historique exceptionnelle.

Plus précisément, l'occupation humaine du territoire du parc Jean-Drapeau remonte à plusieurs centaines d'années et à la présence des nations autochtones, particulièrement les Iroquoiens du Saint-Laurent et la Confédération Haudenosaunee, constituée des six nations iroquoiennes. Le fleuve Saint-Laurent, dit *Kaniatarowanenneh* (« grand cours d'eau ») en *kaniien'kéha* (langue mohawk), est à la fois une source de nourriture et une voie de communication qui permet les migrations des nations autochtones de l'est vers l'ouest ainsi que les échanges économiques et culturels. Le fleuve représente aussi une frontière naturelle entre les confédérations autochtones d'Anishinaabe et de Haudenosaunee, dont les territoires traditionnels se trouvent respectivement au nord et au sud du cours d'eau. En 2017, le fleuve Saint-Laurent a été désigné lieu historique par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

À la suite du contact avec les Européens, l'île Sainte-Hélène est annexée à la baronnie de Longueuil en 1665. Le dernier geste militaire de la France au Canada, lors duquel les troupes françaises brûlent leurs drapeaux, y est accompli près d'un siècle plus tard, en 1759. Sous le régime britannique, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'île Sainte-Hélène devient un site militaire stratégique avec la construction d'un fort de première importance. La vocation récréative de l'île s'amorce en 1874 lorsqu'elle devient le premier grand parc public de Montréal. Son accès est facilité avec la construction du pont du Havre, le pont Jacques-

Cartier actuel, en 1930. À partir de 1936, l'île est aménagée selon les plans de l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd. Ces travaux sont effectués dans le cadre de mesures gouvernementales destinées à résorber le chômage pendant la Grande Dépression.

L'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 est un événement majeur dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada. Deux « îles inventées » au cœur du fleuve Saint-Laurent sont aménagées. L'île Sainte-Hélène est agrandie en étant jumelée aux îles Ronde et Verte, tandis que le remblayage d'une zone de hauts fonds permet de créer l'île Notre-Dame. Dans le but de présenter cette exposition, de nombreux aménagements et pavillons sont réalisés sur les deux îles.

Au fil des ans, d'autres événements internationaux ont lieu dans différentes parties du Parc et entraînent la démolition de pavillons ainsi que la construction de nouvelles infrastructures. Citons ainsi Terre des Hommes (1968-1984), qui est la continuité de l'Expo 67, les Jeux olympiques d'été (1976), le Grand Prix de Formule 1 (depuis 1978) et les Floralties internationales de Montréal (1980). La période contemporaine du Parc est marquée par la naturalisation de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène, par l'aménagement d'un parc-plage, par la transformation des pavillons de la France et du Québec en casino et par l'organisation d'événements à grand déploiement (festival Osheaga, Piknic Électronik, Fête des neiges, Week-ends du monde, etc.) pour lesquels un amphithéâtre de 65 000 places vient d'être construit.

## VALEUR PAYSAGÈRE

Le parc Jean-Drapeau présente un intérêt patrimonial pour son caractère insulaire et pour la diversité de ses aménagements. Les deux grandes îles qui le composent offrent une proximité rare avec le fleuve, et sa position au milieu de ce cours d'eau, en face de Montréal, offre des points d'observation exceptionnels sur le mont Royal, sur le centre-ville et sur le Vieux-Port. Le Parc recèle aussi des repères perceptibles de la rive sud du fleuve et du Vieux-Montréal, notamment la tour de Lévis, la Biosphère, le Casino, les installations olympiques, etc. L'archipel présente de nombreux espaces verts de qualité. Le couvert végétal mature et la topographie accidentée du secteur du mont Boullé offrent une ambiance naturelle et forestière à proximité du centre-ville. Les aménagements pittoresques découlant des interventions de Frederick Gage Todd sont ponctués de bâtiments en pierre de brèche extraite de l'île même, ce qui confère une grande harmonie à certains secteurs de l'île. L'ambiance moderne de l'Expo 67 se manifeste par les témoins encore présents, tels que les rives des îles, le pavillon du Canada, l'œuvre *Trois Disques (L'Homme)* d'Alexander Calder et la Place des Nations. L'archipel, très minéralisé lors de l'Expo 67, a été réaménagé pour la tenue des Floralties internationales de 1980 et au début des années 1990. Les secteurs naturalisés des canaux, du lac des Cygnes, des buttes et de la promenade riveraine de l'île Sainte-Hélène sont issus de ces périodes et présentent un intérêt significatif. En somme, le Parc propose une cohabitation exceptionnelle entre bâti, verdure et eau sous toutes ses formes. Plusieurs œuvres d'art public de qualité se trouvent également sur le site.



## VALEUR ARCHITECTURALE ET ARTISTIQUE

L'agrandissement de l'île Sainte-Hélène et la construction de l'île Notre-Dame en vue de l'Expo 67 représentent une œuvre d'ingénierie de grand intérêt. La forme des deux îles provient de critères techniques et hydrauliques et correspond plus ou moins à l'emplacement où se formaient les embâcles durant l'hiver. L'architecture observable au Parc montre diverses facettes de l'architecture des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Le site militaire, seul exemple montréalais de fortification bastionnée, a été réalisé d'après les plans de l'ingénieur militaire Elias Walker Durnford. Le plan d'aménagement de Frederick Gage Todd, élaboré dans les années 1930 pour l'île Sainte-Hélène, s'inspire du courant « City Beautiful » et des *parkways* américains du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. L'architecture des bâtiments adopte des styles variés (néo-Renaissance, pittoresque régionaliste, inspiration médiévale), mais l'utilisation de la pierre de brèche comme matériau principal de tous les bâtiments augmente la valeur architecturale d'une donnée contextuelle et renforce le concept d'ensemble. Les constructions de l'Expo 67 attestent les avancées techniques, architecturales et esthétiques de l'après-guerre issues de l'utilisation de nouveaux matériaux. L'architecture de l'Expo 67 se traduit par son caractère novateur et par l'originalité de ses constructions. Le site rassemble ainsi des œuvres d'architectes, d'ingénieurs et d'artistes de renom à l'échelle nationale et internationale. Les endroits végétalisés profitent d'une grande qualité d'œuvres d'art public intégrées à l'ensemble du territoire. Les installations olympiques, quant à elles, exploitent les possibilités plastiques du béton apparent.

## VALEUR ÉCOLOGIQUE

Le parc Jean-Drapeau présente un fort intérêt pour sa valeur écologique. Le sol de l'île Sainte-Hélène est composé d'une formation géologique rare constituée de deux types de roches-mères : le schiste d'Utica au sud et les roches dévoniennes au nord. L'ensemble des îles accueille une flore composée de 112 espèces, dont 48 sont indigènes. On y trouve aussi un peuplement forestier peu commun dans la région montréalaise. Il s'agit de la micocoulaie du mont Boullé sur l'île Sainte-Hélène, qui, au-delà de la présence d'individus remarquables, est un groupement forestier exceptionnel tant pour sa rareté que pour sa maturité. Le parc Jean-Drapeau profite également de différents milieux hydriques (le fleuve Saint-Laurent, y compris le chenal Le Moine, le lac des Cygnes, la mare au Diable, le Bassin olympique et le lac des Régates) et de nombreux milieux humides (marais, étang, canaux, etc.). Ces milieux humides favorisent la présence de biodiversité qui offre un habitat à plus de 200 espèces d'oiseaux nicheurs ou migrants.

## VALEUR SYMBOLIQUE ET SOCIALE

Le parc Jean-Drapeau présente un intérêt patrimonial qui repose sur la valeur symbolique et sociale. L'organisation d'événements de renommée internationale a permis aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame de devenir un emblème montréalais. L'Exposition universelle et internationale de 1967 (Expo 67), les Jeux olympiques de 1976, le Grand Prix du Canada de Formule 1 (depuis 1978) et les Florales internationales de Montréal (1980) ainsi que la présence du Casino de Montréal (depuis 1993) sont tous des éléments qui contribuent au rayonnement international du parc Jean-Drapeau. La connectivité du site aux transports collectifs, actifs et privés (métro, bicyclette, voiture et navette fluviale) favorise sa fréquentation par divers types d'utilisateurs. L'offre diversifiée de services et d'activités attire la population en toute saison à l'occasion d'événements à grand déploiement. La superficie considérable du site offre la possibilité aux usagers de profiter d'espaces plus calmes et plus naturels à l'écart des activités d'envergure.

## VALEUR ARCHÉOLOGIQUE

Le parc Jean-Drapeau comprend un riche patrimoine archéologique qui témoigne des différentes périodes d'occupation de l'île Sainte-Hélène d'origine. Les sites archéologiques qu'on y trouve sont de toute première importance scientifique pour l'avancement des connaissances sur les Iroquoiens du Saint-Laurent, qui sont étudiés dans la région de Québec et sur les rives ontariennes du fleuve, mais très peu à Montréal. Ils permettent aussi de mieux comprendre les modes de vie des Français, des Anglais et, finalement, des Canadiens qui ont fréquenté l'île au fil des siècles. Une grande proportion des ressources archéologiques de l'île se rattache à l'occupation militaire, notamment britannique, et démontre l'importance du patrimoine militaire du parc Jean-Drapeau. Par ailleurs, les sites archéologiques de l'île Sainte-Hélène sont d'un grand intérêt puisqu'ils ont échappé au développement urbain intensif de la région et ont donc été peu perturbés, voire, dans certains cas, littéralement protégés par une couche de remblais.

Plus spécifiquement, le territoire de l'île Sainte-Hélène d'origine compte trois sites archéologiques recensés. Le site BjFj-084 s'étend sur l'ensemble de l'île d'origine et constitue un site historique où de nombreux vestiges de l'occupation militaire britannique ont été découverts. Une étude de potentiel archéologique a révélé que, des années 1820 à la fin des années 1860, plus d'une centaine de bâtiments et d'aménagements aujourd'hui disparus ont été réalisés à l'intérieur, aux abords et à l'écart du fort. Ainsi, une part significative du patrimoine archéologique de l'île Sainte-Hélène demeure enfouie sur les lieux.

Par ailleurs, les sites BjFj-128 et BjFj-129 sont des sites où des traces de l'occupation autochtone par les Iroquoiens du Saint-Laurent entre l'an 1200 et l'an 1600 ont été retrouvées. L'emplacement de ces sites sur l'île Sainte-Hélène d'origine correspond aux deux extrémités de la ligne d'interfluve la plus au sud de l'île, soit à l'ouest du Complexe aquatique et au nord de la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain. On a retrouvé à l'emplacement de ces sites les vestiges d'un foyer contenant environ 350 artefacts, notamment des restes osseux d'animaux, des fragments de pipe, de poterie et d'une hache de pierre polie ainsi que des outils en pierre taillée et des déchets de fabrication d'outils en pierre.

# DÉFINITION DES TYPES D'ACTION ET TRAITEMENT DE CONSERVATION

## Conservation

Ensemble des actions ou des processus qui visent à sauvegarder les éléments caractéristiques d'un lieu patrimonial afin d'en préserver la valeur patrimoniale et d'en prolonger la vie physique. Il peut s'agir de « préservation », de « réhabilitation », de « restauration » ou d'une combinaison de ces approches de conservation.

## Intervention

Action sur des éléments caractéristiques qui se traduit par un changement physique sur un bâtiment, sur une infrastructure ou sur un paysage aménagé tout en respectant et en préservant la valeur patrimoniale du bâtiment, de l'infrastructure ou du paysage aménagé concerné.

## Préservation

Action ou processus visant à protéger, à entretenir ou à stabiliser des matériaux existants, la forme ou l'intégrité d'un lieu patrimonial ou d'une de ses composantes, tout en protégeant la *valeur patrimoniale du lieu*.

## Réhabilitation

Action ou processus visant à permettre un usage continu ou contemporain compatible avec le *lieu patrimonial* ou avec une de ses composantes tout en protégeant la *valeur patrimoniale* du lieu.

## Restauration

Action ou processus visant à révéler, à faire retrouver ou à représenter fidèlement l'état d'un *lieu patrimonial* ou d'une de ses composantes, conformément à ce qu'il était à une période particulière de son histoire, tout en protégeant la *valeur patrimoniale* du lieu.

# CATÉGORIES DES ORIENTATIONS DE CONSERVATION

## Organisation spatiale

Aménagement caractéristique des espaces extérieurs et interrelation des différents éléments qui les composent. L'organisation spatiale des entités d'aménagement peut être marquée par des volumes particuliers, par des agencements vides-pleins, par des liens symboliques entre deux éléments, par des délimitations en sousespaces, etc.

## Relation visuelle

Relations entre un observateur et un paysage ou un élément de paysage (les points de vue) ou entre les dimensions relatives de différents éléments de paysage.

## Relief

Les reliefs sont constitués par les formes du terrain, en particulier les formes saillantes en surface. Ils peuvent être naturels (collines, vallées, plaines) ou conçus par l'homme (terrasses, remblais, remparts, talus, fossés et baissières).

## Réseau de circulation et surfaces minéralisées

Éléments linéaires qui facilitent ou orientent les mouvements et les déplacements, par exemple les sentiers créés par des êtres humains ou par des animaux, les sentiers, les routes et les promenades. Les liens entre ces éléments créent des réseaux de circulation auxquels sont annexées des surfaces minéralisées de plus ou moins grandes dimensions servant généralement au stationnement des véhicules motorisés.

## Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

Désignent tout élément bâti comme les pavillons et les autres édifices de service, les œuvres artistiques tangibles et les constructions non courantes qui permettent de franchir un obstacle sur une voie de communication routière, ferroviaire ou fluviale.

## Habitats végétaux

Désigne tout territoire naturel, par exemple un marais, un étang, une pelouse et un boisé, pouvant constituer un écosystème au sein du Parc. Désigne également les composantes naturelles de ces territoires, dont les arbres, les arbustes, les plantes herbacées, les vignes, les plantes aquatiques et les parterres aménagés.

## Milieux hydriques

Lieu d'origine naturelle ou anthropique qui se distingue par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier, comme c'est le cas du fleuve Saint-Laurent, ou intermittent, par exemple des ruisseaux printaniers. Peut désigner des éléments construits, notamment des canaux, des étangs et des bassins.



# ORIENTATIONS POUR LA CONSERVATION, LA RÉHABILITATION ET LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES PATRIMONIAUX CULTURELS ET NATURELS DU PARC JEAN-DRAPEAU

## ORIENTATIONS PHARES

### *S'appliquant à tous les types d'intervention*

Le plan de conservation repose sur quatre orientations qui s'appliquent à tous les types d'interventions. Ces orientations constituent un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas.

#### 1. Protéger l'environnement naturel et bâti

Toute action ou intervention sur le territoire du Parc doit avoir comme prémisses de base la protection des éléments existants qui contribuent à l'essence et à l'identité du lieu (milieux, habitats fauniques et végétaux, infrastructures, bâtiments, œuvres, paysages aménagés) et à leur valorisation au sein d'un ensemble planifié.

#### 2. Privilégier l'intervention minimale sur les éléments paysagers qui évoquent l'esprit du lieu

Les interventions dans l'ensemble du Parc doivent respecter les valeurs patrimoniales du Parc. Certaines interventions sont susceptibles de porter atteinte aux valeurs patrimoniales du Parc : c'est pourquoi le principe de l'intervention minimale doit être privilégié autant que possible. Cette orientation n'exclut pas la possibilité de réaliser de nouveaux aménagements importants si ceux-ci contribuent de manière marquée à l'amélioration du Parc et s'ils sont réalisés dans un souci d'excellence. La préservation – aussi connue sous le vocable d'« entretien respectueux des caractéristiques intrinsèques » – reste la meilleure façon d'assurer la conservation des patrimoines dans un souci d'intervention minimale. Selon le projet envisagé, il conviendra de choisir l'intervention ayant le moins de répercussions sur les valeurs patrimoniales désignées du Parc.

#### 3. Préserver et révéler les valeurs patrimoniales culturelles et naturelles

Les valeurs patrimoniales reconnues contribuent à l'identité et la singularité du lieu et portent en elles le sens du parc Jean-Drapeau. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et naturel qui définit le Parc. Chaque intervention doit s'assurer de protéger chacune des valeurs du Parc et tenir compte des éléments caractéristiques dans lesquels s'inscrivent ces valeurs. Une attention particulière doit être accordée à la concertation et à la collaboration continues avec les communautés autochtones au cours des processus de valorisation des patrimoines culturels et naturels qui composent le territoire, pour qui le Parc est porteur d'autres valeurs.

#### 4. Assurer la cohérence à travers les changements

Un paysage culturel patrimonial est façonné à la fois par des facteurs naturels et par des activités humaines successives à plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives inscrites dans une temporalité longue, il importe d'inscrire les interventions à venir dans un esprit de cohérence avec les différentes strates qui ont constitué le Parc et façonné son riche patrimoine culturel et naturel.

## ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DU PARC

### Le cadre naturel

1. Préserver les caractéristiques propres au territoire du Parc, rattachées à la topographie, à la géologie, à l'hydrographie et au couvert végétal du territoire de l'ensemble des deux îles.
2. Maintenir et améliorer l'état de santé des arbres dans les zones aménagées.
3. Assurer la protection du fleuve et de ses écosystèmes correspondants, désignés comme milieux naturels et comme territoires écologiques d'intérêt par le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (2015).
4. Restaurer les milieux hydriques détériorés pour rétablir les fonctions écologiques.
5. Préserver la mosaïque de milieux naturels comprenant des zones boisées, des milieux humides, des rives et des littoraux.
6. Favoriser la préservation des témoins géologiques, et le maintien de leur visibilité à distance, en permettant la reconnaissance du mont Boullé (île Sainte-Hélène d'origine) en tant qu'une formation géologique singulière, notamment les escarpements, les affleurements rocheux, les dykes, les interfluves et les talwegs.
7. Préserver la forme des îles, œuvre de génie civil incluant la portion originale de l'île Ronde.

## Le cadre archéologique

1. Conclure l'inventaire archéologique de l'île Sainte-Hélène.
2. Déterminer l'étendue du site archéologique de la Roseraie.
3. Valoriser les sites recensés.
4. Protéger le patrimoine archéologique en favorisant une approche d'archéologie préventive, en respectant les valeurs et en suivant les conseils des Premières Nations.
5. Protéger et conserver les ressources archéologiques in situ; consulter les plans et les études sur les sites et les valeurs archéologiques de l'île Sainte-Hélène avant d'effectuer tout travail afin d'éviter de perturber une zone connue pour sa valeur archéologique, préhistorique et historique <sup>5 et 6</sup>.
6. Privilégier l'intégration de la variable archéologique dès la phase de planification d'un projet nécessitant des travaux d'excavation. Inclure une consultation et une approbation des partenaires autochtones. Cette prise en compte devrait favoriser une stratégie d'intervention limitant l'effet des travaux d'excavation sur le patrimoine archéologique.
7. Planifier la plantation d'arbres en tenant compte du patrimoine archéologique.
8. Pour les travaux d'aménagement paysager sur les sites archéologiques et dans les zones à potentiel archéologique, privilégier notamment l'utilisation de plantes et d'arbustes non invasifs pourvus d'un système racinaire non intrusif (qui se développe à faible profondeur) ou encore l'usage de remblais pour protéger les ressources archéologiques sur place.
9. Lors d'une excavation, limiter les interventions archéologiques aux espaces affectés par les travaux et privilégier une stratégie d'intervention adaptée aux contextes archéologiques et à la nature des excavations à réaliser.
10. Adapter l'intervention archéologique au potentiel de découverte archéologique, à l'importance de ce potentiel et à la nature des excavations à réaliser.

11. Favoriser la mise en valeur du patrimoine archéologique dans les projets d'aménagement, en particulier les sites autochtones. Cette mise en valeur pourrait prendre des formes variées, notamment le rappel de la présence de vestiges importants par le marquage au sol, l'intégration des vestiges dans des projets d'aménagement et la commémoration par l'installation de panneaux d'interprétation ou d'autres outils d'interprétation. Ces choix doivent être informés et faits en collaboration avec les communautés autochtones.
12. Privilégier la consultation avec les Premières Nations concernant les sites archéologiques autochtones dans l'esprit de maintenir un dialogue ouvert et continu.

## La toponymie

1. Mettre sur pied un comité consultatif en matière de toponymie avec la Ville de Montréal en faisant appel à des représentants des communautés autochtones afin de nommer de nouveaux lieux et de renommer certains lieux.
2. Révéler et mettre en valeur la toponymie témoignant du territoire et de l'histoire des îles au fil des époques successives de l'occupation humaine.
3. Lors de l'attribution de nouveaux toponymes à des lieux existants ou nouvellement créés, mettre en valeur la toponymie témoignant du territoire, de l'histoire des îles et des occupations successives et s'inspirer de dénominations anciennes pour révéler l'esprit des lieux et pour en souligner la géomorphologie.

<sup>5</sup> Firme Ethnoscop, *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*, 2001 [ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.10\_plan\_directeur\_de\_mise\_en\_valeur\_du\_site\_militaire\_de\_lile\_sainte-helene.pdf].

<sup>6</sup> Ville de Montréal, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, *Le Site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène – Analyse des valeurs patrimoniales*, 2007 [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons\_pat\_mtl\_fr/media/documents/analyse\_valeurs\_patrimoniales.PDF].

## La signalisation

1. Privilégier un affichage dont la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs sont compatibles avec l'aménagement existant auquel il se rapporte pour s'assurer d'une cohérence d'ensemble.
  - a. Utiliser un support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne, avec l'architecture et avec le paysage qui l'entoure.
  - b. Lorsque plusieurs enseignes sont nécessaires dans une aire d'aménagement, favoriser l'harmonisation des enseignes.
  - c. Favoriser la fixation des enseignes sur bâtiment dans les joints de maçonnerie plutôt que dans la pierre ou dans la brique.
2. Privilégier un affichage qui ne masque ni les caractéristiques des bâtiments ni l'aménagement paysager en place et qui n'obstrue pas la vue sur un point de repère, sur une percée visuelle ou sur un panorama significatif.
  - a. Privilégier un affichage ayant le moins d'effets possibles sur le cadre naturel, notamment en limitant le recours aux panneaux lumineux et électroniques.
  - b. Utiliser un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris la structure de support, le graphisme et le lettrage.
3. Pour l'affichage temporaire, notamment les banderoles, favoriser une installation qui ne masque ni les points d'observation ni les détails architecturaux et paysagers significatifs et qui n'altère ni le bâtiment ni l'aménagement paysager sur lequel il est installé.
  - a. Déterminer en amont de leur installation, la durée de la signalisation temporaire.
  - b. Procéder à l'enlèvement des enseignes temporaires dès que leur utilisation est terminée selon la durée déterminée au préalable.



4. Il est interdit d'utiliser les arbres comme élément de marquage et comme support de signalisation.
5. Si une peinture est utilisée au sol, s'assurer qu'elle soit biodégradable, appliquée en couche mince, éphémère, limitée à des portions précises du Parc, et qu'elle ne concurrence ni les aménagements paysagers ni les bâtiments environnants.

### Aménagements temporaires

1. Favoriser des installations événementielles temporaires qui s'inscrivent dans l'identité de l'ensemble du Parc, qui soient cohérentes avec l'esprit des lieux, qui n'affectent pas les caractéristiques patrimoniales du site et qui emploient des matériaux réutilisables.
2. Assurer l'enlèvement des enseignes temporaires dès que leur utilisation est terminée.
3. Respecter les délais de montage et de démontage prévus aux contrats signés avec les promoteurs événementiels.
4. Assurer l'enlèvement des enseignes temporaires dès que leur utilisation est terminée et selon la durée déterminée au préalable.

## ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

### Organisation spatiale

Aménagement caractéristique des espaces extérieurs et interrelation des différents éléments qui les composent. L'organisation spatiale des entités d'aménagement peut être marquée par des volumes particuliers, par des agencements vides-pleins, par des liens symboliques entre deux éléments, par des délimitations en sous-espaces, etc.

1. Préserver et mettre en valeur le caractère insulaire des îles en soulignant les contours des îles comme zones littorales entre la terre et l'eau.
2. Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire et les éléments naturels du Parc en respectant les valeurs et les caractéristiques des entités paysagères concernées.
3. Conserver et réhabiliter les différents ponts traversant le Parc, dont quatre sont hérités de l'Expo 67 (pont de la Concorde, pont des îles, passerelle du Cosmos et pont de l'Expo-Express).
4. Favoriser la préservation des espaces ouverts structurants qui contribuent à la lisibilité et à la compréhension du paysage, notamment la plaine des Jeux, le chemin du Tour-de-l'Isle, la roseraie du Hélène-de-Champlain, les aires ouvertes du parc-plage et le système de canaux.

### Relations visuelles

Relations entre un observateur et un paysage ou un élément de paysage (les points de vue) ou entre les dimensions relatives de différents éléments de paysage.

1. Protéger les points d'observation significatifs vers le mont Royal tel qu'indiqué au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

2. Protéger les qualités visuelles et les ensembles résultant des aménagements réalisés par les concepteurs marquants dans l'histoire du Parc, notamment Frederick Gage Todd, la firme McFadzean, Everly and Associates, l'architecte paysagiste Louis Perron et la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.
  - a. Privilégier la conservation et la mise en valeur des différents points d'observation en direction des emblèmes du Parc (tour de Lévis, Biosphère, pont Jacques-Cartier, *Trois disques* de Calder, Place des Nations, pavillon de la France, pavillon du Québec, pavillon du Canada) et des emblèmes de Montréal (pont Victoria, tour de l'Horloge, mont Royal, Habitat 67, Vieux-Port, centre-ville).
  - b. Favoriser la création d'aménagements permettant d'apprécier les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère de proximité (arrimage avec le plan d'aménagement).
3. Privilégier des projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et les panoramas et ne mettant pas en péril la lisibilité des points de repère naturels et bâtis, dont le mont Boullé, le pavillon Hélène-de-Champlain, la Biosphère et le pont Jacques-Cartier.
4. Favoriser le traitement soigné des toits des bâtiments, y compris l'équipement mécanique et les antennes, car ils sont visibles depuis plusieurs points d'observation et contribuent aux qualités visuelles du site patrimonial. Ces éléments doivent être dissimulés et intégrés au travail architectural.
5. Restaurer le sens d'un parc public perméable et accessible à tous en enlevant certaines portions localisées des murs et/ou des clôtures du circuit Gilles-Villeneuve en dehors de la période du Grand Prix de Formule 1.
6. Préserver les ouvertures visuelles et l'accessibilité au Parc à tous en limitant les périodes de montage et de démontage événementiel aux durées prescrites aux contrats.

## Relief

Les reliefs sont constitués par les formes du terrain, en particulier les formes saillantes en surface. Ils peuvent être naturels (collines, vallées, plaines) ou conçus par l'homme (terrasses, remblais, remparts, talus, fossés et baissières).

1. Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques et géomorphologiques propres aux différents secteurs du mont Boullé (affleurements rocheux, escarpements, pierre de brèche) ainsi qu'aux autres secteurs du Parc tels qu'ils ont été conçus à des époques précédentes.
2. Privilégier des interventions qui ne modifient ni la topographie naturelle de l'île Sainte-Hélène (mont Boullé, mont Champlain) ni les reliefs aménagés singuliers des unités paysagères (buttes, parc-plage, canaux) et qui ne masquent pas les éléments qui en facilitent la compréhension.

## Habitats végétaux

Désigne tout territoire naturel, par exemple un marais, un étang, une pelouse et un boisé, pouvant constituer un écosystème au sein du Parc. Désigne également les composantes naturelles de ces territoires, dont les arbres, les arbustes, les plantes herbacées, les vignes, les plantes aquatiques et les parterres aménagés.

1. Protéger, réhabiliter, augmenter le couvert végétal et favoriser la régénération naturelle des habitats.
2. Préserver le patrimoine écologique exceptionnel en favorisant, par différents moyens, la régénération des espèces d'arbres, d'arbustes et d'herbes indigènes dans les différents habitats.
3. Respecter le cadre esthétique des entités paysagères dans le choix des espèces et des variétés d'arbres dans les programmes de plantation; ne pas favoriser de nouvelles plantations ponctuelles sur les pelouses du territoire sans s'arrimer au Plan directeur.

4. Sélectionner les espèces d'arbres à planter selon les critères suivants : longévité de l'espèce, résistance aux maladies, aux insectes et à la compaction des sols, déploiement de la couronne, adaptabilité aux conditions des sites et à l'esthétique des paysages, et ce, en privilégiant les espèces indigènes.
5. Favoriser la préservation des boisés et des espaces végétalisés à faible entretien à caractère sauvage tout en y contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
6. Assurer la lutte contre les plantes envahissantes dans le but de favoriser une plus grande biodiversité des habitats.
7. Amener les usagers à découvrir la richesse du patrimoine écologique du territoire afin de leur faire apprécier son importance.

## Préservation et gestion de la canopée

1. Favoriser la préservation des arbres remarquables ou patrimoniaux ou qui font partie d'une commémoration ou d'un aménagement spécifique ainsi que la préservation des espèces en situation précaire, notamment le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*).
2. Favoriser le remplacement des arbres lors des interventions de coupe, lorsque la situation le permet et lorsque le remplacement ne compromet pas une percée visuelle ou un panorama.
3. S'assurer de l'entretien, notamment par l'élagage des arbres, dans les alignements, dans les bosquets ainsi que dans les zones gazonnées et arborées dans les paysages aménagés, notamment pour préserver les percées visuelles et les panoramas ainsi que pour lutter contre les maladies.
4. Maintenir et réhabiliter la canopée en effectuant des plantations sous couvert dans les bois et sous les arbres dépérissants ou morts.
5. Lors des opérations d'éradication, pour les végétaux de remplacement, favoriser la plantation d'espèces indigènes adaptées aux conditions édaphiques, d'ensoleillement, de vent et de microclimat. Ne pas favoriser la plantation de certaines espèces végétales considérées comme des espèces exotiques

envahissantes, notamment l'érable de Norvège (*Acer platanoides*), le cerisier de Virginie « Schubert » (*Prunus virginiana* « Schubert »), l'orme de Sibérie (*Ulmus pumila*) et le nerprun (*Rhamnus cathartica* et *frangula*). Il en va de même pour les espèces sensibles aux ravageurs comme les frênes de Pennsylvanie, noir et d'Amérique (*Fraxinus pennsylvanica*, *nigra* et *americana*).

6. En ce qui concerne la conservation et la gestion des arbres du site, y compris les espèces exotiques envahissantes et les espèces patrimoniales ou horticoles, on devra consulter le *Plan maître forestier*.

## Milieus hydriques

Lieu d'origine naturelle ou anthropique qui se distingue par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier, comme c'est le cas du fleuve Saint-Laurent, ou intermittent, par exemple des ruisseaux printaniers. Peut désigner des éléments construits, notamment des canaux, des étangs et des bassins.

1. Favoriser la préservation des milieux humides et hydriques sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame sous ses multiples formes, dont les canaux, le lac des Cygnes, le lac des Régates, les étangs et les marais.
2. Assurer la restauration des milieux hydriques détériorés qui contribuent à la diversité des écosystèmes.
3. Mettre en valeur le fleuve et la dynamique hydraulique, qui contribuent à la constitution d'une gamme de paysages fluviaux sur les berges du Parc.
4. Favoriser la préservation, la réhabilitation et la restauration des plans d'eau de l'Expo 67, dont les canaux, le lac des Régates et la mare au Diable sur l'île Notre-Dame, le lac des Cygnes, le lac des Dauphins et la marina de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène, de même que le Bassin olympique.



5. Favoriser les aménagements qui induisent un rapport de proximité avec les plans d'eau.
6. Veiller à ce que tous les plans d'aménagement et d'entretien qui s'appliquent dans un milieu humide soient soumis à l'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec avant le début des travaux.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

Éléments linéaires qui facilitent ou orientent les mouvements et les déplacements, par exemple les sentiers créés par des êtres humains ou par des animaux, les sentiers, les routes et les promenades. Les liens entre ces éléments créent des réseaux de circulation auxquels sont annexées des surfaces minéralisées de plus ou moins grandes dimensions servant généralement au stationnement des véhicules motorisés.

1. Réhabiliter le réseau de sentiers en favorisant la conservation des parcours fondateurs et historiques adaptés à la topographie et à l'hydrologie des unités paysagères :
  - a. Préserver la configuration historique (formes, dimensions, typologie et matérialité) des sentiers et respecter leur rôle dans la structuration de l'espace des différentes entités paysagères.
  - b. Ne pas favoriser l'aménagement de nouveaux parcours, sauf si l'objectif consiste à parachever le réseau de sentiers existant ou à reconstruire un sentier disparu.
  - c. Préserver l'emprise des ponts et des passerelles hérités des différentes époques d'aménagement qui ont un rôle structurant dans le réseau des circulations.
2. Favoriser le transport actif, notamment en privilégiant la cohérence et la continuité des aménagements publics :
  - a. Réhabiliter les sentiers pour favoriser l'accès des piétons et des cyclistes au Parc en respectant les unités et l'esprit des conceptions paysagères antérieures.

- b. Favoriser la réduction des infrastructures de voirie destinées aux véhicules telles que les aires de stationnement et les voies carrossables.
- c. Privilégier les aménagements améliorant l'accès au Parc au moyen des transports en commun, dans l'esprit de l'Expo 67.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

Désignent tout élément bâti comme les pavillons et les autres édifices de service, les œuvres artistiques tangibles et les constructions non courantes qui permettent de franchir un obstacle sur une voie de communication routière, ferroviaire ou fluviale.

1. Privilégier la réhabilitation des bâtiments existants plutôt que de proposer de nouvelles constructions et ne remplacer que ceux qui ont atteint la fin de leur durée de vie afin de s'assurer de préserver l'équilibre entre les espaces bâtis et les espaces ouverts.
  - a. Respecter l'esprit, les caractéristiques identitaires et l'intégrité matérielle du bâti, inscrits dans sa caractérisation et dans son contexte.
  - b. Si de nouveaux édifices doivent être construits, favoriser des structures de petites dimensions qui respectent l'aménagement paysager environnant et qui n'obstruent pas de points d'observation sur les divers points de repère.
2. Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui altèrent graduellement le caractère historique des aménagements bâtis.
3. Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, ainsi qu'une signalisation uniforme qui respectent le contexte patrimonial évolutif de l'ensemble du Parc, qui renforcent l'esprit des lieux et qui correspondent à l'aménagement existant.
4. Assurer la conservation du mobilier de l'Expo 67.

5. Comprendre les œuvres et les ouvrages d'art dans le contexte de leur unité paysagère.
6. Intégrer la vision stratégique, les orientations de conservation et les principes d'aménagement du Plan directeur à toute intervention de la Ville de Montréal (utilités publiques, édifices techniques) sur le territoire du Parc, en collaboration avec la SPJD. Ces interventions doivent s'intégrer aux aménagements prescrits pour chacune des entités paysagères.

### Bâtiments existants

1. Favoriser la restauration et la préservation des éléments caractéristiques des bâtiments qui témoignent de l'époque de leur construction. Utiliser des matériaux compatibles avec le concept original et avec l'époque de construction du bâtiment lorsqu'on intervient sur une de ses composantes architecturales (murs extérieurs, portes et fenêtres, toitures et composantes, éléments en saillie et ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur, la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.
2. Ne pas remplacer à l'identique un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère de l'endroit. Veiller à ce que les matériaux soient physiquement et visuellement compatibles quant à la durabilité, à la composition chimique, à la couleur et à la texture avec la surface sur laquelle ils sont utilisés.
3. Lors d'une restauration, remplacer les éléments manquants par de nouveaux éléments dont la forme, les matériaux et les détails sont fondés sur des éléments physiques existants, sur des preuves documentaires et sur des témoignages oraux précis.
4. Favoriser la réversibilité des interventions contemporaines.
5. Réaliser un plan de conservation pour chacun des bâtiments d'intérêt patrimonial du Parc.

6. Démolir un bâtiment si la réhabilitation est impossible ou si elle dénature le bâtiment au point d'en perdre l'essence.
7. Réaliser une étude d'impacts sur le paysage avant de construire ou de démolir des éléments bâtis.
8. Lorsqu'un bâtiment patrimonial est agrandi ou transformé en lien avec de nouveaux usages, privilégier la lisibilité des interventions contemporaines.
9. Camoufler les utilités publiques et édicules techniques selon les prescriptions des composantes architecturales du Plan directeur afin de les harmoniser à l'échelle de l'ensemble paysager.

### *Nouveaux bâtiments*

1. Les nouvelles constructions doivent être planifiées à partir d'une documentation justifiant leur localisation, leur réalisation, leur composition architecturale, leur hauteur, leur volumétrie, leurs techniques constructives et leurs matériaux.
2. Ériger une nouvelle construction uniquement quand aucun bâtiment existant ne peut remplir le rôle souhaité.
3. S'assurer que l'ajout de tout bâtiment contribue à la qualité de l'expérience du Parc.
4. Lorsqu'un nouveau bâtiment est érigé, assurer la protection et la conservation des panoramas, des perspectives significatives vers le mont Royal ainsi que des points de vue vers des points de repère et vers des emblèmes du Parc et de Montréal.
5. Tenir compte de l'incidence sur le paysage et de la nature du corpus existant afin de maintenir une cohésion d'ensemble :
  - a. Étudier la capacité limite du Parc dans la planification de nouvelles constructions tant du point de vue de l'ensemble paysager que de celui des capacités des infrastructures;

b. Prendre en considération les caractéristiques intrinsèques du corpus bâti existant dans la composition afin de contribuer à avoir un cadre bâti harmonieux :

- i. Implantation pavillonnaire s'harmonisant avec l'aménagement existant;
- ii. Hiérarchisation du bâti et du volume;
- iii. Intégration dans la canopée;
- iv. Perméabilité;
- v. Axialité;
- vi. Matérialité et composition contemporaines, en cohérence avec les textures et avec les tonalités relevées dans les bâtiments existants à proximité.



## 7.2

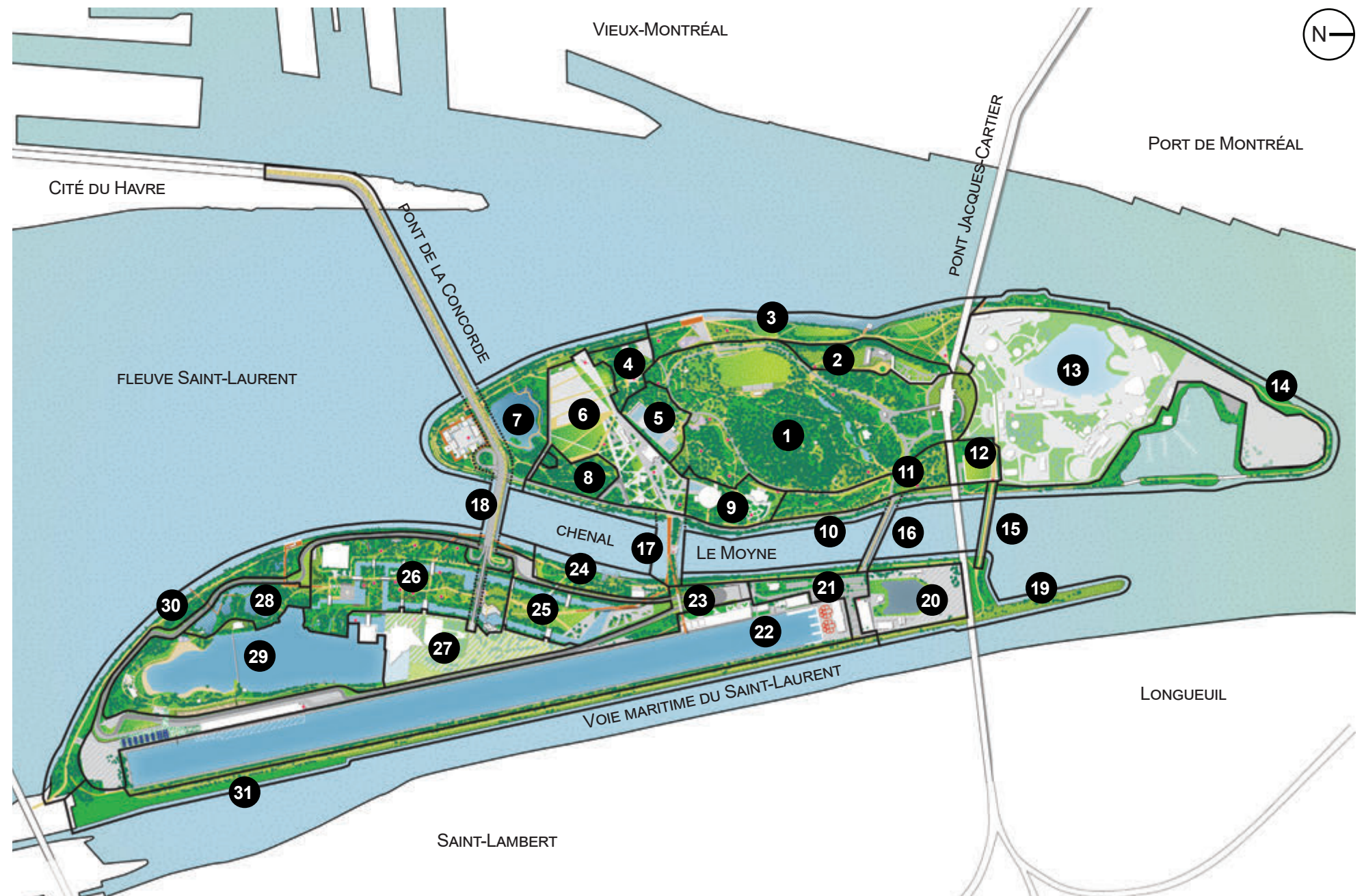
# ENTITÉS PAYSAGÈRES ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

Le découpage du site en entités paysagères facilite l'élaboration de stratégies d'intervention, établies selon les principes d'aménagement et les orientations de conservation.

## LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Les entités sont définies comme étant des sous-espaces caractérisés par leur uniformité ou leurs spécificités (organisation spatiale, végétation, topographie, patrimoine bâti, limites, etc.). Le découpage présenté ici se base sur celui des unités paysagères établies dans les documents de *Recherches documentaires préalables à l'évaluation de l'intérêt patrimonial* des deux îles. Les limites de celles-ci ont été retravaillées afin de favoriser une vision cohérente de la proposition de conservation et d'aménagement.

1. Le mont Boullé
2. Le fort de l'île Sainte-Hélène
3. La grande promenade fluviale
4. Le jardin Le Petit Prince
5. Le Complexe aquatique
6. L'Espace 67
7. La Place des Nations et le lac des Cygnes
8. Les buttes
9. La Biosphère et le pavillon Hélène-de-Champlain
10. La rive des ponts
11. Le piémont
12. L'édifice multifonctionnel Jacques-Cartier
13. La Ronde
14. La rive nord de l'île Sainte-Hélène
15. Le pont de l'Expo-Express
16. Le pont du Chenal-Le Moyne
17. La passerelle du Cosmos
18. Les ponts de la jetée Mackay, de la Concorde, des Îles et du Casino
19. La promenade du chenal
20. La mare au Diable et la cour de voirie Jacques-Cartier
21. Le stationnement du pavillon des services
22. Le Bassin olympique et le Quartier des athlètes
23. Le circuit Gilles-Villeneuve
24. Le parterre du pavillon de la Tunisie
25. Le parterre Notre-Dame
26. Les jardins des canaux
27. Le Casino de Montréal
28. Les marais filtrants
29. Le parc-plage
30. La longue rive de l'île Notre-Dame
31. La digue de la Voie maritime





# 1. LE MONT BOULLÉ

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Cette entité paysagère se trouve au centre de l'île Sainte-Hélène et ne possède pas de point de contact avec le fleuve. Comme son nom l'indique, on y trouve le mont Boullé, point culminant du parc Jean-Drapeau.

### Historique

L'entité paysagère du mont Boullé constitue la majeure partie de l'île Sainte-Hélène d'origine. Celle-ci est fréquentée par les Iroquoiens du Saint-Laurent entre 1200 et 1600, ce que confirment les sites archéologiques de l'île, dont un se situe à l'intérieur même de l'entité. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Samuel de Champlain nomme l'île et son principal sommet en l'honneur de sa jeune femme, Hélène Boullé. À l'époque de la baronnie française, l'île est habitée et plusieurs constructions s'y trouvent. Plus tard, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'île Sainte-Hélène est achetée par les militaires britanniques afin d'en faire un pivot de la stratégie défensive de la colonie. Un fort y est notamment construit, de même qu'un lieu d'observation en hauteur (blockhaus) et la Grande Poudrière en retrait à l'intérieur de l'île. La protection de ce bâtiment stratégique est accrue par l'élargissement d'un ruisseau naturel s'écoulant vers l'est.

En 1874, la Ville de Montréal obtient l'autorisation d'utiliser l'île Sainte-Hélène à des fins de parc public. C'est ainsi qu'est inauguré le premier grand parc public de la ville, accessible uniquement par bateau à la belle saison. En 1930, l'inauguration du pont Jacques-Cartier permet pour la première fois aux véhicules motorisés d'atteindre l'île Sainte-Hélène. Dans ce contexte, un vaste projet de réaménagement est amorcé, selon les plans du



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



célèbre architecte paysagiste d'origine américaine Frederick G. Todd. Ce plan propose notamment l'implantation d'un *parkway* faisant le tour de l'île (aujourd'hui le chemin du Tour-de-l'Isle), la construction de pavillons et de bâtiments fonctionnels (Complexe aquatique, pavillon Hélène-de-Champlain, tour de Lévis) ainsi que la libération d'un espace gazonné pour les activités libres (plaine des Jeux). Le ruisseau qui coule au pied de la Grande Poudrière est également transformé en une succession d'étangs romantiques, travail qui sera poursuivi dans les années 1960. Lors de la tenue de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967, l'entité paysagère du mont Boullé demeure un secteur boisé. Aujourd'hui, cette entité paysagère est considérée comme un territoire écologique d'intérêt.

### Caractère du lieu

L'entité paysagère du mont Boullé se caractérise par une topographie tantôt vallonnée, tantôt accidentée, constituée de six petits monts (nommés Vaudreuil, Champlain, Saint-Sulpice, Boullé, Montcalm et Wolfe selon une carte de 1876). Les sentiers tracés sur trois siècles offrent une promenade qui permet d'apprécier les montées et les descentes selon un parcours pittoresque. Au sommet, le belvédère de la tour de Lévis offre une vue panoramique exceptionnelle sur la région montréalaise. La forêt du mont Boullé, peuplée de plusieurs espèces de feuillus, dont le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*), enveloppe le promeneur et contribue à sa distanciation par rapport au milieu urbain. À l'ouest de l'entité paysagère, la plaine des Jeux offre une clairière aux vues dégagées sur Montréal, sur son port et sur le mont Royal, consacrant ainsi le lien historique entre la ville et son premier grand parc public. Au nord, le secteur des étangs et de la Grande Poudrière complète l'ensemble de l'entité composée d'un relief accidenté, d'une forêt, d'un sous-bois, d'une clairière, d'étangs et d'une route de plaisance (*parkway*) qui créent une expérience et une atmosphère romantique propres aux parcs urbains du XIX<sup>e</sup> siècle.

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

### Mont Boullé

- Présence de piétinement à travers les peuplements forestiers.
- Forte compaction des sols dans la partie sud du mont Boullé.
- Absence presque complète d'un cortège floristique de sous-bois.
- Multiplication des sentiers informels qui augmentent la fragmentation des habitats végétaux.
- Élargissement de certains sentiers au fil du temps.
- Présence d'espèces exotiques envahissantes à travers la strate arbustive, soit le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) ainsi que le fusain ailé (*Euonymus alatus*), et d'une espèce exotique envahissante herbacée, soit l'anthriscus des bois (*Anthriscus sylvestris*), qui menacent la régénération en dominant rapidement les milieux propices à la croissance de nouveaux arbres.
- Régénération des arbres assurée par seulement trois espèces, dont le frêne, une espèce affectée par l'agrile du frêne.

### Chemin du Tour-de-l'Isle

- Circulation automobile parfois très dense sur le chemin du Tour-de-l'Isle.

### Secteur des étangs

- Détérioration avancée des passerelles de bois et du mobilier.
- Détérioration des murets de pierre et des escaliers qui bordent les étangs.
- Dégradation de la cascade en pierre naturelle et érosion localisée.
- Sentiment d'insécurité, endroit peu fréquenté et visuellement isolé des secteurs adjacents.

- Réduction de la biodiversité du milieu hydrique causée par la vidange annuelle des étangs en période hivernale.
- Problème d'algues et de plantes aquatiques envahissantes.
- Détérioration avancée des membranes d'étanchéité des étangs de la Grande Poudrière.
- Désuétude du système d'alimentation des étangs avec l'eau potable de l'aqueduc. Les pratiques de gestion actuelles ne sont pas écoresponsables en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau et à la protection de la faune et de la flore du milieu.

### Plaine des Jeux

- Délimitation des secteurs événementiels par l'installation de clôtures permanentes bloquant l'accès à certains secteurs pendant la période estivale.
- Altération de l'expérience paysagère du chemin du Tour-de-l'Isle à cause de la présence de clôtures permanentes bloquant l'accès visuel à la plaine des Jeux.
- Aménagements intrusifs dans la plaine des Jeux et isolement de son patrimoine paysager.
- Dégradation du secteur de la plaine des Jeux par le fort achalandage dû à sa vocation événementielle.
- Mise à nu du sol de la plaine des Jeux consécutive au piétinement en période d'événements, ce qui occasionne des problèmes de drainage.

### Secteur du pont Jacques-Cartier

- Accès très limité à la paroi d'escalade en raison de sa proximité avec la bretelle d'accès au pont.
- Détérioration de la qualité paysagère du lieu par la forte présence de véhicules au pied de la paroi d'escalade.



## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver la masse boisée, sombre et fraîche qui constitue le cœur de l'île Sainte-Hélène et qui domine le paysage du parc Jean-Drapeau.
- Réhabiliter la clairière ouverte et dégagée de la plaine des Jeux ainsi que son dialogue avec les sous-bois et la forêt dense du mont Boullé.
- Éviter toute forme de privatisation de l'espace (clôtures et mobilier temporaire installés durant une longue période) afin d'assurer la vocation publique de l'entité.
- Favoriser la conservation et la réhabilitation des aménagements assurant une cohérence paysagère entre l'entité du mont Boullé et les entités voisines.
- Réhabiliter et mettre en valeur l'ancienne carrière de pierre de brèche (aujourd'hui le stationnement P13) en tenant compte de sa vocation actuelle de paroi d'escalade.
- Conserver et mettre en valeur le site du monument de l'ancien cimetière militaire, qui constitue un témoin de l'histoire militaire du site patrimonial.
- Favoriser la préservation des principales configurations héritées des grands efforts d'aménagement ayant marqué l'histoire du Parc (plan de Todd, plan de la firme McFadzean, Everly and Associates).
- Favoriser les aménagements qui révèlent et honorent l'histoire et les pratiques des Premières Nations. Faire en sorte que la planification et la conception soient réalisées en concertation avec les communautés autochtones, notamment la communauté autochtone *Kanien'kehá:ka* (Mohawk) dont le territoire englobe le fleuve et les îles qui s'y trouvent.
- Préserver la dominance de la structure du pont Jacques-Cartier ainsi que celle de son pavillon dans le paysage de la portion nord de l'entité paysagère.

### Relations visuelles

- Préserver les panoramas dégagés depuis la plaine des Jeux vers le Vieux-Montréal, le centre-ville, le pont Jacques-Cartier, le Vieux-Port, le fleuve et le mont Royal.
- Favoriser la conservation, la restauration et la mise en valeur du lien visuel à partir du Vieux-Port vers l'île Sainte-Hélène d'origine.
- Protéger la visibilité du mont Boullé, principal point de repère du Parc et témoin de l'île d'origine, à partir des autres secteurs du Parc ainsi qu'à partir de la ville, du mont Royal et du pont Jacques-Cartier.
- Préserver et mettre en valeur les points de vue séquentiels qu'offrent les chemins (dont le chemin du Tour-de-l'Isle) dans la découverte progressive des bâtiments et des points d'observation, en particulier le Complexe aquatique et le pavillon Hélène-de-Champlain.
- Assurer la préservation de la vue panoramique à partir de la plateforme d'observation de la tour de Lévis par l'accessibilité au public.
- Préserver les points d'observation vers les étangs à partir des deux extrémités dégagées à proximité du chemin du Tour-de-l'Isle.
- À partir du tablier du pont Jacques-Cartier, s'assurer que soient préservés les panoramas vers le fort de l'île Sainte-Hélène, la tour de Lévis, le phare de l'île Sainte-Hélène, le mont Boullé et la Biosphère.

### Relief

- Préserver et mettre en valeur la présence des six petits monts (Vaudreuil, Champlain, Saint-Sulpice, Boullé, Montcalm et Wolfe), de leurs entre-monts et de leurs escarpements, qui témoignent de la géologie et de la topographie singulières de l'île d'origine.
- Envisager la possibilité de mettre en valeur la topographie en rétablissant la toponymie historique des petits monts désignés sur la carte de J.-A. Crevier datant de 1876. Autrement, consulter les communautés autochtones pour apprendre des toponymes associés à ce lieu.
- Privilégier des interventions qui ne modifient ni le relief ni la topographie de l'entité et qui ne masquent pas les éléments qui en facilitent la compréhension.
- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques héritées des grands efforts d'aménagement ayant marqué l'histoire du Parc (plan de Todd, plan de la firme McFadzean, Everly and Associates).
- Préserver la descente en palier marquant la limite nord de l'île Sainte-Hélène d'origine (au nord du pont Jacques-Cartier).
- Préserver les parois rocheuses de la carrière de pierre de brèche, l'escarpement près des étangs ainsi que les murs de soutènement et les escaliers en pierre de brèche.

### Cadre archéologique

- Éviter la perturbation du site archéologique recensé BjFj-129, situé à l'ouest du Complexe aquatique.
- Mettre en valeur le site archéologique autochtone (BjFj-129) en respectant et en suivant les désirs et les conseils des Premières Nations concernées.
- Interdire l'installation de tout ancrage et de toute structure lourde sur les sols des aires gazonnées et boisées.

## Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Éviter la construction de nouveaux pavillons ou bâtiments dans l'entité paysagère du mont Boullé.
- Éviter les installations temporaires de longue durée et non compatibles avec l'esprit du lieu dans l'entité paysagère du mont Boullé, notamment dans le secteur de la plaine des Jeux.
- Entamer un processus de concertation avec la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain en vue de réhabiliter le pavillon Jacques-Cartier.
- Restaurer les vespasiennes à proximité du stationnement P12 en respectant les plans et la vocation d'origine.
- Réhabiliter la tour de Lévis afin d'en assurer l'accès public et de préserver le réservoir et le mur extérieur en pierre de brèche.
- Restaurer et préserver les bâtiments de la plaine des Jeux (chalet, abri à pique-nique, estrade de pierre) dessinés par la firme américaine McFadzean, Everly and Associates au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.
- Restaurer l'abri à pique-nique du secteur boisé ainsi que les murets de pierre adjacents.
- Préserver l'extérieur et l'intérieur de la Grande Poudrière; une réhabilitation de l'intérieur et des aménagements extérieurs est possible en cohérence avec le caractère du bâtiment.
- Restaurer le blockhaus sur sa plateforme toujours en place, à proximité de la tour de Lévis.
- Conserver et réhabiliter les bancs en terrasse entourant les étangs et datant de l'Expo 67.
- Restaurer les ponts en bois enjambant les étangs en respectant leur style d'origine, qui date des années 1960.
- Conserver les caractéristiques des garde-corps et des mains courantes en tubulure d'acier peinte en noir, qui date des années 1960.

- Restaurer les murets formant le pourtour de chacun des trois étangs en préservant leur forme et en favorisant des matériaux aux caractéristiques pittoresques ou encore des murets en enrochement ou en pierre taillée rectangulaire datant des années 1960. Ne pas opter pour l'érection de murets en béton.
- Réhabiliter les escaliers menant aux étangs en assurant leur uniformisation et en favorisant l'utilisation de la pierre afin de préserver l'esprit des lieux.
- Réhabiliter les terrasses des étangs intermédiaire et inférieur en conservant la pierre plate.

## Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Conserver et réhabiliter les sentiers piétonniers, notamment les sentiers formant des pattes d'oie, les chemins, les chemins secondaires, les escaliers et les voies d'accès qui épousent la topographie du mont Boullé, notamment ceux hérités de l'époque militaire et des grands efforts d'aménagement ayant marqué l'histoire du Parc.
- Envisager la mise en valeur des tracés anciens en révélant la toponymie des chemins de la baronnie française, telle que l'allée Jacques-Cartier, et de l'époque militaire, tels que les chemins MacLaren, Loranger et Rivard.
- Envisager la possibilité d'éliminer des sentiers jugés superflus et qui ne sont pas hérités des grands efforts d'aménagement ayant marqué l'histoire du Parc afin de réduire la fragmentation des habitats végétaux et de faciliter la régénération du couvert forestier.
- Favoriser la conservation et la réhabilitation du chemin du Tour-de-l'Isle, composante structurante du plan de Frederick G. Todd qui dirige les usagers sur un parcours sinueux ponctué de points de vue pittoresques.
- Maintenir la concentration de la circulation sur les sentiers existants grâce à des aménagements appropriés afin de préserver les secteurs naturels et les sous-bois.

- Éviter la création de nouveaux sentiers ou de nouvelles voies sur le mont Boullé et ne pas élargir les chemins et les sentiers existants.
- Préserver la continuité et l'accessibilité des chemins vers les entités paysagères adjacentes afin de maintenir la connectivité de l'ensemble de l'île.
- Ne pas favoriser la création de nouvelles aires de stationnement destinées aux automobilistes et éliminer celles qui ceinturent le chemin du Tour-de-l'Isle (P7, P9, P10, P12 et P13).
- Préserver les bretelles d'accès du pont Jacques-Cartier, dont celle au sud, qui date de l'inauguration du pont, en 1930.

## Habitats végétaux

- Maintenir le couvert végétal qui confère un caractère naturel aux sommets et aux versants boisés du mont Boullé en le distinguant des pôles d'activité qui l'entourent.
- Conserver et réhabiliter l'intégrité écologique du mont Boullé, qui constitue un milieu naturel d'intérêt à proximité du centre-ville de Montréal.
- Préserver les huit espèces d'arbres à statut précaire au Québec qui se trouvent sur le mont Boullé : l'érable noir (*Acer nigrum*), le noyer cendré (*Juglans cinerea*), l'élyme velu (*Elymus villosus*), la dentaire laciniée (*Cardamine concatenata*), la dentaire géante (*Cardamine maxima*), la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*), l'ail du Canada (*Allium canadense var. canadense*) et la viorne litigieuse (*Viburnum recognitum*). Parmi celles-ci, l'érable noir, la viorne litigieuse, la dentaire géante et la sanguinaire du Canada bénéficient d'une protection légale au Québec.
- Si des arbres doivent être remplacés, favoriser le choix d'essences forestières en fonction du secteur d'aménagement.
- Préserver le patrimoine écologique en remplaçant graduellement des espèces arbustives exotiques par des espèces indigènes.
- Favoriser l'éradication des espèces exotiques envahissantes.



- Ne pas favoriser de plantations ponctuelles sur pelouse qui ne s'inscrivent pas dans la stratégie du Plan directeur afin d'être cohérent avec l'esprit du lieu.
- Préserver les arbres les plus gros et les plus âgés du Parc, soit un peuplier deltoïde d'un diamètre de 164 cm et d'environ 80 ans situé près de la plaine des Jeux ainsi qu'un micocoulier occidental d'un diamètre de 100 cm situé à proximité de l'ancien cimetière militaire. Ce micocoulier serait l'arbre le plus âgé du Parc.
- Préserver les plantations le long du chemin du Tour-de-l'Isle; élaborer un programme de plantation d'arbres échelonné dans le temps en vue du remplacement éventuel des arbres centenaires présents sur les parterres.
- Restaurer la pelouse de la plaine des Jeux dans le respect des plans de Frederick G. Todd et de la firme McFadzean, Everly and Associates; explorer les options pour installer un système de drainage afin d'assurer la viabilité de l'aménagement lors de fortes pluies.
- Éviter les aménagements et une programmation encourageant le piétinement intensif des secteurs boisés afin de protéger le système racinaire des arbres.

### Milieux hydriques

- Réhabiliter la descente menant à l'eau de l'étang inférieur en respectant son caractère naturel.
- Préserver et réhabiliter la cascade séparant l'étang intermédiaire de l'étang inférieur en utilisant les roches de l'île et en maintenant son caractère naturel.
- Réhabiliter la petite cascade recouverte d'un parement de pierre de l'île Sainte-Hélène située au centre de l'étang intermédiaire en maintenant son caractère naturel.
- Réhabiliter ou remplacer la membrane d'imperméabilisation du bassin en vue d'assurer sa préservation à long terme.
- Maintenir élevé le niveau d'eau des étangs à toute saison.



Figure 2 : sentier dans le mont Boullé



Figure 3 : sous-bois fortement piétiné



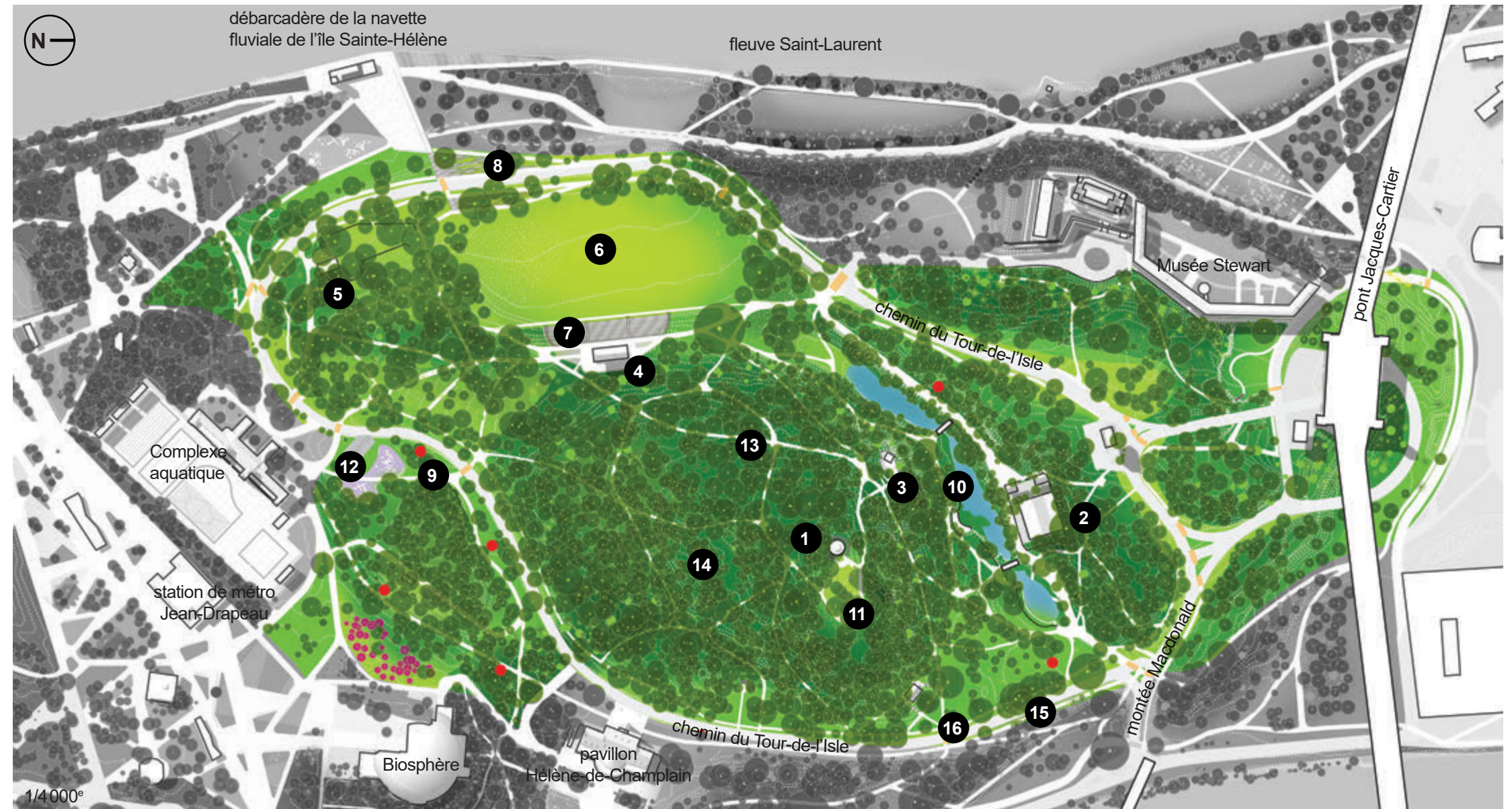
Figure 4 : étangs de la Grande Poudrière



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La réappropriation de la plaine des Jeux à l'ouest du mont Boullé passe par la réhabilitation de la clairière d'origine. La vaste surface gazonnée accueille des activités libres et s'ouvre, d'une part, sur les aires boisées et, d'autre part, sur l'aménagement du nouveau parc riverain. La réactivation du lien fort avec Montréal, avec son port et avec le mont Royal se concrétise par l'aménagement d'une série d'emmarchements permettant de gravir la topographie en douceur tout en révélant le caractère escarpé du lieu. Ces emmarchements font également écho à l'estrade de pierre bordant l'est de la plaine. La protection des habitats végétaux du mont Boullé est assurée par le contrôle des espèces exotiques envahissantes, par la mise en œuvre de mesures destinées à régénérer les sous-bois et par la fermeture des sentiers informels qui ne respectent pas les plans d'origine. Afin d'assurer la qualité paysagère de certains secteurs fortement piétinés, l'aération, l'amendement ou l'ensemencement est à considérer.

Le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle s'inscrit dans la nouvelle vision de la mobilité à l'échelle du Parc en offrant une voie de transport collectif permettant d'avoir accès aux différents lieux d'intérêt et d'activité de l'île Sainte-Hélène ainsi qu'une piste cyclable balisée connectée au réseau cyclable du Parc. La lisière végétale de la forêt du mont Boullé, au sud de l'entité, est bonifiée en récupérant l'espace rendu disponible à la suite de la suppression des aires de stationnement P9 et P10. Profitant de l'ambiance envoûtante de ce lieu vallonné, un parcours d'œuvres d'art est intégré aux nouveaux sentiers piétonniers et sillonne le chemin du Tour-de-l'Isle. Ce chemin historique reprend ses allures de *parkway*, révélant ainsi le caractère identitaire du lieu.



- |   |  |   |   |    |                               |    |  |
|---|--|---|---|----|-------------------------------|----|--|
| 1 | tour de Lévis                            | 6 | plaine des Jeux                         | 10 | étangs de la Grande Poudrière | 15 | piste cyclable sur le chemin du Tour-de-l'Isle       |
| 2 | Grande Poudrière                         | 7 | estrade de pierre de la plaine des Jeux | 11 | clairière de la tour de Lévis | 16 | voie ouverte à la circulation en transport collectif |
| 3 | blockhaus                                | 8 | emmarchement vers la rive ouest         | 12 | aire de jeux pour enfants     |    |  |
| 4 | chalet de la plaine de Jeux              |   | parcours d'œuvres d'art dont :          | 13 | sentier capillaire            |    |  |
| 5 | abri à pique-nique de la plaine des Jeux | 9 | <i>Migration</i> de Robert Roussil      | 14 | forêt à trois strates         |    |  |

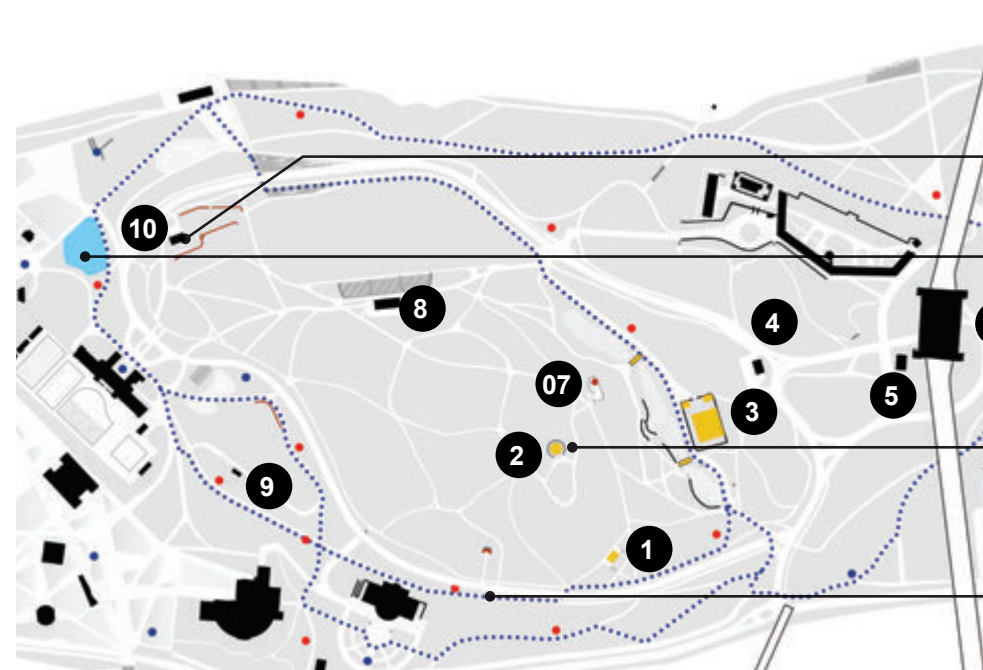


## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Une succession de paysages, qu'ils soient ouverts ou filtrés par une végétation forestière plus dense, crée des points de vue vers certaines œuvres, ce qui contribue à l'effet de surprise et à l'expérience paysagère de ce parcours artistique. L'aménagement d'une aire de jeux pour enfants à proximité de la station de métro et du Complexe aquatique s'intègre harmonieusement au paysage avec des éléments thématiques rappelant la forêt et la topographie du mont Boullé.

La paroi d'escalade est mise en valeur grâce à l'aménagement d'une prairie au pied de l'escarpement rocheux, d'où la réappropriation de cet espace autrefois fortement minéralisé. La végétalisation des abords du pont Jacques-Cartier resserre le lien entre l'extrémité nord de l'entité et le mont Boullé tout en valorisant l'architecture unique de cette infrastructure ainsi que celle de son pavillon central.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art : Un riche corpus bâti.



accessibilité de l'abri à pique-nique toute l'année incluant la période événementielle

mise en valeur des vestiges archéologiques de l'occupation autochtone

accès ouvert au public pour l'observatoire de la tour de Lévis

aménagement d'un parcours d'œuvres d'art le long du chemin du Tour-de-l'Isle lui redonnant son expérience paysagère de type *parkway*

#### Usages des bâtiments

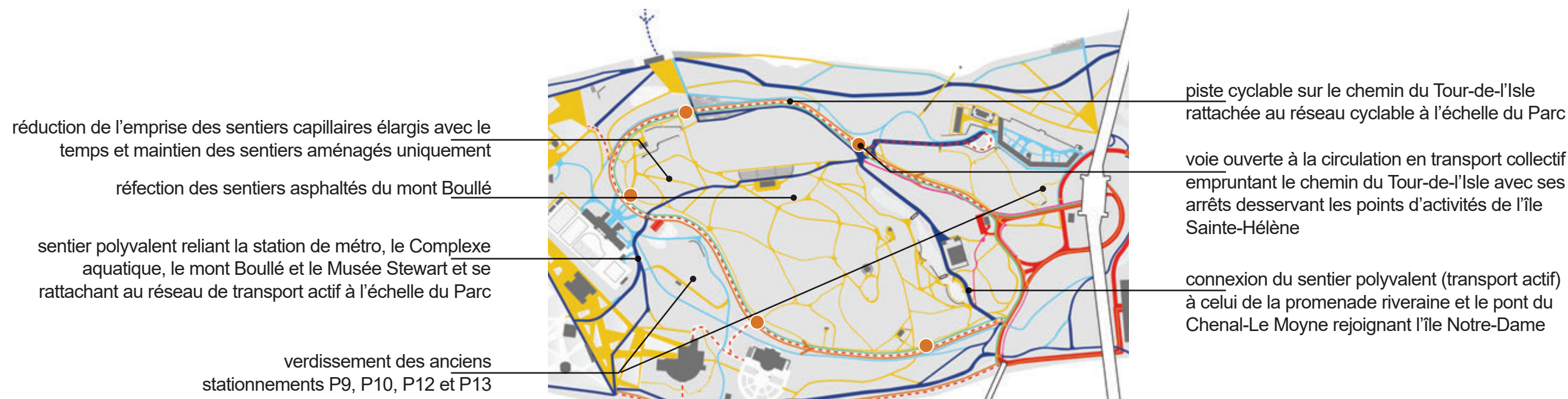
- 1 **Nom** : Vespasiennes du P12  
**Usage actuel** : Bâtiment condamné  
**Usage projeté** : Vespasiennes ouvertes au public
- 2 **Nom** : Tour de Lévis  
**Usage actuel** : Salle de réception et observatoire  
**Usage projeté** : Salle de réception et observatoire
- 3 **Nom** : Grande Poudrière  
**Usage actuel** : Vacant, théâtre abandonné  
**Usage projeté** : À déterminer. Pourrait être intégré au parcours muséal du Musée Stewart

- 4 **Nom** : Pavillon PS4  
**Usage actuel** : Bâtiment technique de la Ville de Montréal, caserne de pompier estivale  
**Usage projeté** : Bâtiment technique de la Ville de Montréal, caserne de pompier estivale
- 5 **Nom** : Sous-station électrique pont Jacques-Cartier  
**Usage actuel** : Sous-station électrique  
**Usage projeté** : Sous-station électrique
- 6 **Nom** : Pavillon sous le pont Jacques-Cartier  
**Usage actuel** : Vacant, surface d'entrepôt  
**Usage projeté** : À déterminer. Relève des Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.
- 7 **Nom** : Blockhaus  
**Usage actuel** : Belvédère

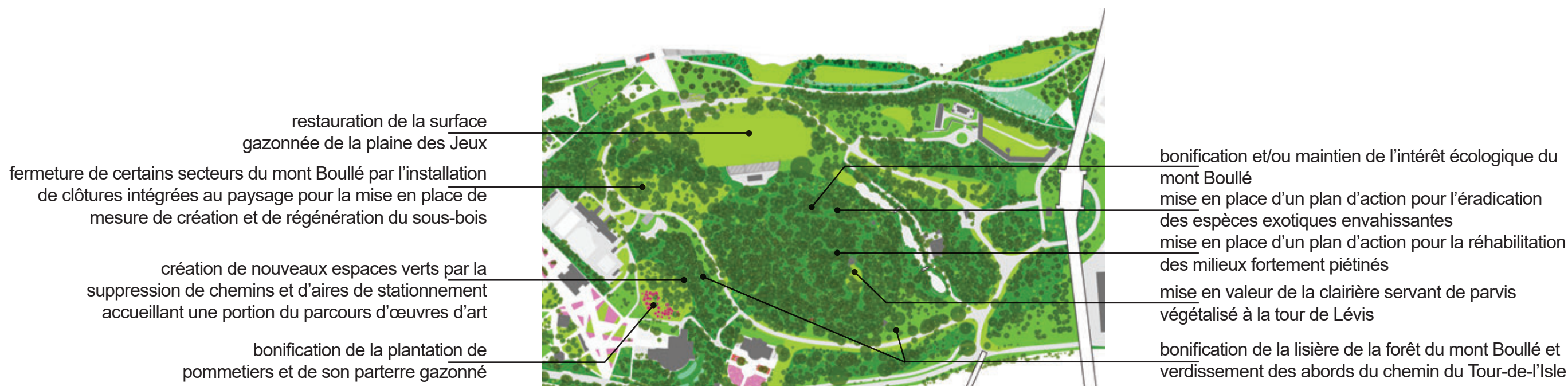
**Usage projeté** : Blockhaus reconstruit et intégré à l'offre muséale du Musée Stewart

- 8 **Nom** : Chalet de la plaine des Jeux  
**Usage actuel** : En partie vacant, seules les vespasiennes sont accessibles au public  
**Usage projeté** : Vespasiennes ouvertes au public. L'espace vacant pourrait offrir d'autres services aux usagers.
- 9 **Nom** : Abri à pique-nique du secteur boisé  
**Usage actuel** : Abri ouvert  
**Usage projeté** : Abri ouvert
- 10 **Nom** : Abri à pique-nique de la plaine des Jeux  
**Usage actuel** : Abri ouvert  
**Usage projeté** : Abri ouvert

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées : Le chemin du Tour-de-l'Isle comme parcours de découverte.**



**Habitats végétaux : La forêt du mont Boullé protégée.**





**Milieux hydriques** : Les étangs de la Grande Poudrière mis en valeur.







Figure 5 : vue aérienne du chemin du Tour-de-l'Isle  
Source : ©Google.

**1 AVANT** : Le chemin du Tour-de-l'Isle bordé aujourd'hui par les stationnements.



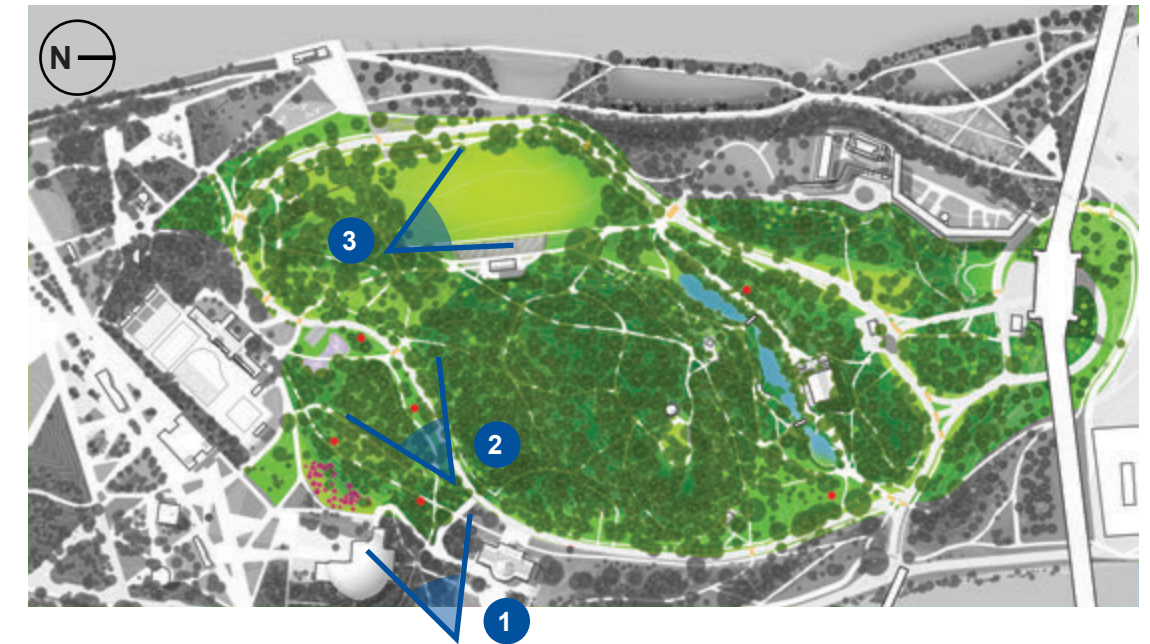
Figure 6 : vue sur le stationnement P10

**2 AVANT** : Le stationnement actuel aux abords du chemin du Tour-de-l'Isle.



Figure 7 : vue vers la plaine des Jeux

**3 AVANT** : La plaine des Jeux aujourd'hui fortement dégradée.



**APRÈS** : Le chemin du Tour-de-l'Isle, une nouvelle lisière pour la forêt et un parcours d'œuvres d'art.



**APRÈS** : Un sentier ponctué d'œuvres d'art en lisière du mont Boullé.



**APRÈS** : La plaine des Jeux restaurée, un vaste espace pour les activités libres.





ez une description pour votre carte











## 2. LE FORT DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

### DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

#### Localisation

Le fort se situe à l'ouest de l'île Sainte-Hélène, tout juste au sud du pont Jacques-Cartier. Il fait face au port de Montréal (secteur Molson) et surplombe l'entité paysagère de la grande promenade fluviale.

#### Historique

À la suite de la guerre anglo-américaine, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un fort est érigé sur l'île Sainte-Hélène pour remplir une fonction défensive et logistique. Ses installations d'importance, composées notamment d'un arsenal, de magasins, d'une caserne, de poudrières, d'un corps de garde et d'un blockhaus, façonneront le paysage de l'île Sainte-Hélène. Le site militaire est en fonction jusqu'en 1908, année où l'île est vendue à la Ville de Montréal. Durant les travaux entrepris pour lutter contre le chômage pendant les années 1930, les bâtiments militaires sont rénovés, réhabilités ou reconstruits selon les plans de Frederick G. Todd. À partir de 1955, le site va graduellement se transformer en musée voué à l'histoire. L'élargissement de l'île Sainte-Hélène pour l'Expo 67 aura de profondes répercussions sur le site. Dominant autrefois le Saint-Laurent du haut d'une falaise, le fort de l'île Sainte-Hélène surplombe depuis lors un vaste espace de stationnement. Récemment, en 2009, un ajout contemporain (qui abrite un escalier et un ascenseur) a été réalisé sur le bâtiment principal du fort sans toutefois dénaturer le site.

#### Caractère du lieu

La matérialité du secteur du fort évoque avec force l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada. Bien qu'une grande partie des constructions aient été rasées ou détruites lors d'incendies, celles ayant le plus de valeur patrimoniale et historique ont été conservées en respectant leurs formes d'origine. La vocation éducative du Musée Stewart, qui présente l'histoire du site ainsi que l'influence des civilisations européennes sur la région à travers le temps, offre un grand intérêt pour la population. Du haut de sa falaise, le fort offre des vues filtrées sur le majestueux profil du pont Jacques-Cartier ainsi que sur le fleuve, le port, la ville et le mont Royal. Les murs en pierre de brèche, la cour d'exercices militaires, le réseau et la position stratégique des bâtiments dans le paysage en font une entité fortement inscrite dans le lieu.



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



Figure 2 : cour de l'ancien arsenal



Figure 3 : panorama sur le fleuve et la ville depuis la cour



Figure 4 : présence visuelle importante du pont Jacques-Cartier



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Accès par une voie carrossable en cul-de-sac depuis le chemin du Tour-de-l'Isle.
- Au nord de l'entité, présence marquante de la bretelle d'accès au pont Jacques-Cartier.
- Présence d'une vaste surface minérale réservée aux voitures (stationnement P7).
- Absence de sentiers piétonniers ou de pistes cyclables en continu pour rejoindre le Musée Stewart.
- Présence de nombreux espaces gazonnés à faible intérêt écologique.
- Faible mise en valeur du magnifique point d'observation surélevé du complexe militaire vers le fleuve.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver la portion boisée au sud de l'entité.
- Préserver l'intégrité de l'organisation spatiale du fort de l'île Sainte-Hélène, y compris les cours et les chemins reliés aux bâtiments.
- Faire en sorte que les interventions projetées consolident, restaurent ou mettent en valeur les éléments paysagers essentiels à la compréhension et à l'évocation du complexe militaire.

### Relations visuelles

- Conserver ou restaurer les relations entre le paysage et les bâtiments répondant à la logique de planification militaire du site, notamment le rapport spatial et visuel entre le complexe militaire et le fleuve.
- Mettre en valeur les points de vue en direction des bâtiments militaires à partir du pont Jacques-Cartier.
- Conserver les panoramas découpés vers le pont Jacques-Cartier et vers le port à partir de la terrasse du fort.

### Relief

- Préserver la falaise en contrebas du fort puisque cet escarpement a motivé le choix de cet emplacement pour établir un site militaire.

### Cadre archéologique

- Favoriser les aménagements qui révèlent et mettent en valeur les vestiges archéologiques du secteur militaire.
- Éviter les perturbations de la zone de grande valeur archéologique et historique (BjFj- 084), surtout aux environs de l'ancien site militaire.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Documenter les interventions archéologiques et, le cas échéant, s'appuyer sur celles-ci pour toute intervention concernant la consolidation, la restauration et la reconstitution d'éléments tels que l'ancien potager et les ouvrages défensifs (remparts, glacis et autres).
- Préserver dans leur intégralité l'ensemble des éléments bâtis du fort de l'île Sainte-Hélène.
- Éviter la construction de nouveaux pavillons ou bâtiments.
- Favoriser la conservation et la réhabilitation des murets en pierre à proximité du stationnement P7 et de l'arsenal.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Documenter les interventions archéologiques et, le cas échéant, s'appuyer sur celles-ci pour toute intervention concernant les anciens sentiers, les anciens chemins (chemin de ronde et autres), les accès au site et divers points d'entrée empruntés par les militaires.
- Conserver les revêtements de surface originaux des sentiers (terre battue ou litière naturelle de la forêt), des voies de déplacement ainsi que des aires de service et de rassemblement dans la zone fortifiée et aux abords des constructions (sol stabilisé composé d'un mélange de pierre fine et de terre, aires gazonnées, poussière de pierre, pierre, bois, macadam, bitume) et, au besoin, les restaurer.

### Habitats végétaux

- Préserver le couvert forestier autour du stationnement P7 et sur la falaise.
- Planter le stationnement P7 d'une végétation de prairie afin de conserver le dégagement de l'aire.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le site militaire offre une vitrine exceptionnelle sur l'histoire de l'île Sainte-Hélène. La consolidation de son enveloppe végétale lui confère l'intimité propre à l'identité du lieu. L'ouverture créée par l'ancien stationnement P7 est maintenue par l'aménagement d'une prairie permettant de faire des pique-niques et d'autres activités libres et pouvant être utilisée par les groupes d'enfants des camps de jour qui visitent le Musée Stewart. Elle forme ainsi une succession de découverts entrecoupés de couverts sur le mont Boullé avec la clairière et la cour du musée.

La voie ouverte à la circulation en transport collectif dessert le musée et en facilite l'accès depuis les divers pôles de mobilité du Parc. Le sentier qui traverse la cour du musée est prolongé pour être relié au réseau piétonnier du Parc. Il permet de découvrir la cour végétalisée bordée par le muret de pierre rougeâtre et par la succession de portails en plus d'apprécier la tranquillité et les ouvertures visuelles offertes par la cour du musée. Un trottoir sécuritaire est également aménagé dans le prolongement de ce parcours piétonnier : il longe la voie carrossable au nord de l'entité pour rejoindre le parc riverain. Une passerelle piétonnière permet de s'avancer vers le paysage du parc riverain en contrebas en plus de souligner la topographie du lieu et de relier le phare au secteur du Musée Stewart. La préservation du couvert forestier et de la falaise ainsi que l'aménagement d'un milieu humide à la base du talus rappellent et rendent hommage à l'ancienne rive de l'île Sainte-Hélène.



- Musée Stewart, comprenant :
- |          |  |           |  |
|----------|--|-----------|--|
| <b>1</b> | ancien arsenal   | <b>7</b>  | cour avec panorama sur le fleuve et la ville                                     |
| <b>2</b> | ancienne caserne   | <b>8</b>  | frange boisée le long de la falaise  |
| <b>3</b> | corps de garde du dépôt fortifié (mur)                         | <b>9</b>  | clairière avec arbres isolés pour activités libres sur l'ancien stationnement P7 |
| <b>4</b> | Petite Poudrière   | <b>10</b> | sentier polyvalent entre le musée et le chemin du Tour-de-l'Isle                 |
| <b>5</b> | enceinte du fort   | <b>11</b> | ancien tracé de la rive de l'île Sainte-Hélène originelle                        |
| <b>6</b> | billetterie du Musée Stewart (ancien lavoir du dépôt fortifié) |           |  |

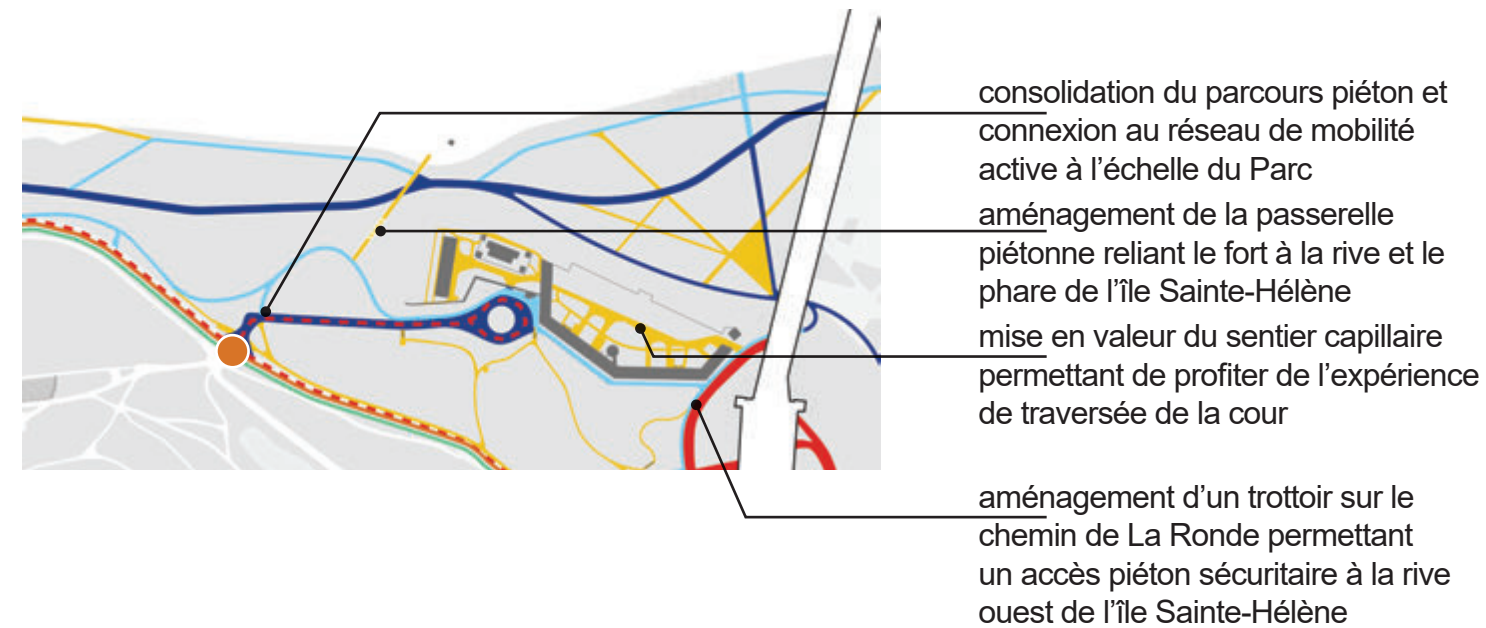


## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

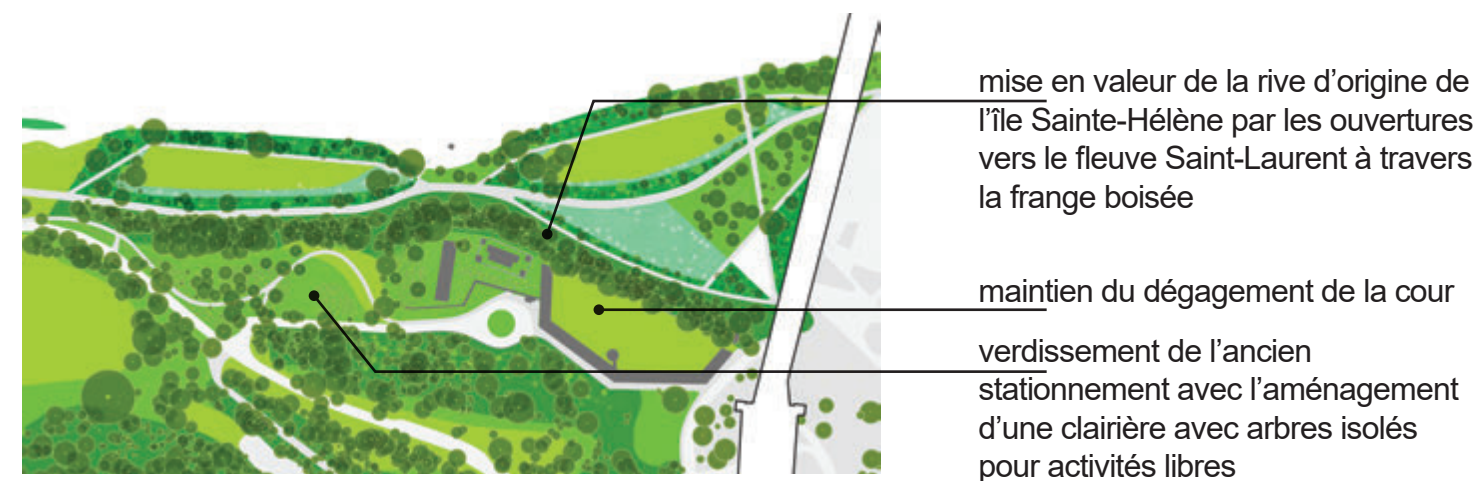
### Usages des bâtiments

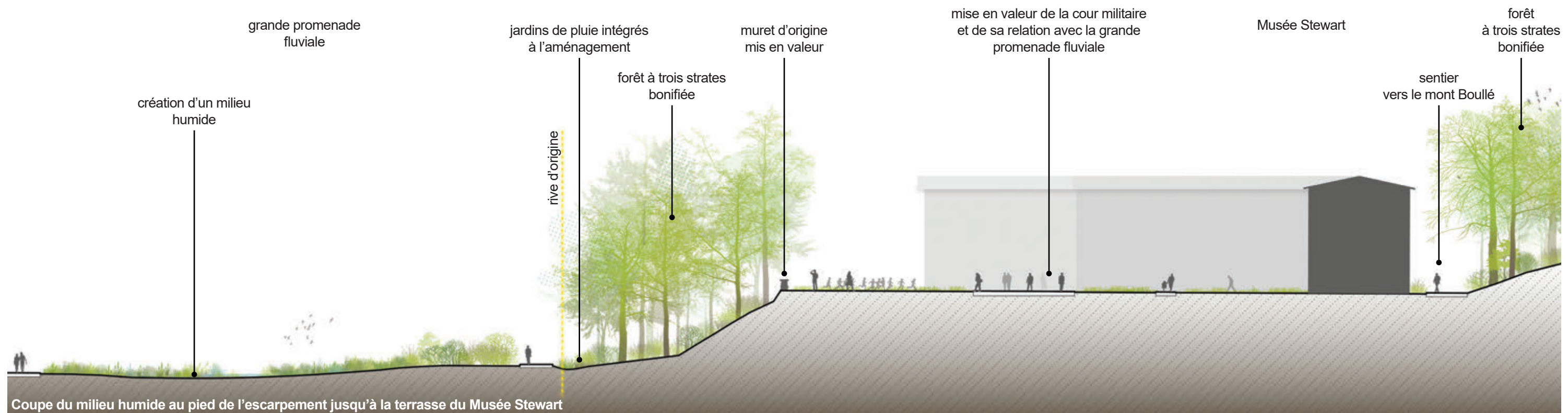
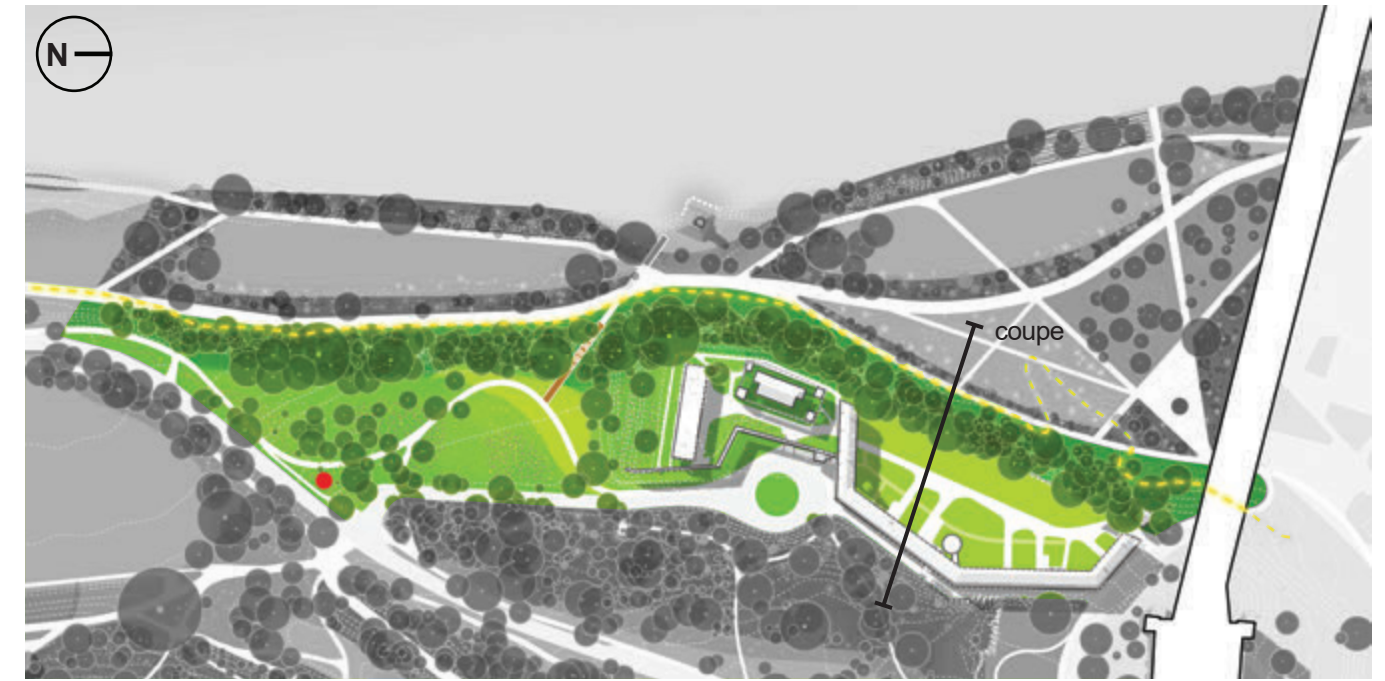
- 1 *Nom* : Ancien arsenal  
*Usage actuel* : Musée Stewart  
*Usage projeté* : Musée Stewart
- 2 *Nom* : Ancienne caserne du dépôt fortifié  
*Usage actuel* : Musée Stewart  
*Usage projeté* : Musée Stewart
- 3 *Nom* : Corps de garde du dépôt fortifié (mur)  
*Usage actuel* : Musée Stewart  
*Usage projeté* : Musée Stewart
- 4 *Nom* : Petite Poudrière  
*Usage actuel* : Musée Stewart  
*Usage projeté* : Musée Stewart
- 5 *Nom* : Enceinte du fort  
*Usage actuel* : Musée Stewart  
*Usage projeté* : Musée Stewart
- 6 *Nom* : Ancien lavoir du dépôt fortifié (billetterie du Musée Stewart)  
*Usage actuel* : Billetterie du musée  
*Usage projeté* : Billetterie du musée

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées** : Un secteur décloisonné par sa connexion aux entités attenantes.



**Habitats végétaux** : Une succession d'espaces ouverts et fermés assortis à l'ensemble bâti.







# 3. LA GRANDE PROMENADE FLUVIALE

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité d'aménagement de la grande promenade fluviale fait face au port de Montréal (secteur Molson) et s'étend entre le jardin Le Petit Prince, au sud, et le pont Jacques-Cartier, au nord.

### Historique

Entre le moment où l'île Sainte-Hélène devient un parc public, en 1874, et l'inauguration du pont Jacques-Cartier (qui s'appelle alors le pont du Havre), en 1930, le seul moyen d'y avoir accès est le traversier. Le quai d'accostage est alors situé

assez près du quai existant. Un quai plus imposant qui s'avance dans le fleuve est construit au même endroit au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est remblayé à l'occasion des travaux de réaménagement de la fin des années 1950 pour y créer un stationnement, mais son mur de soutènement subsiste ; il est d'ailleurs probable que ce mur se trouve toujours à l'emplacement du quai actuel. Lors de l'Expo 67, la portion sud de la rive ouest de l'île Sainte-Hélène est utilisée comme stationnement alors que la portion nord-est remblayée pour accueillir la cour ferroviaire de l'Expo-Express. La portion centrale demeure non remblayée, tandis que le phare de l'île Sainte-Hélène, construit en 1912, se trouve

toujours dans le fleuve. C'est en 1970 que la portion centrale de la rive ouest de l'île Sainte-Hélène est remblayée et prend la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Après le démantèlement des voies de l'Expo-Express sur l'île Notre-Dame, dans les années 1970, la cour ferroviaire est démantelée et l'espace obtenu est également transformé en stationnement. Il faut attendre l'élaboration du *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles*, au début des années 1990, pour qu'un nouveau quai soit construit et pour qu'une navette fluviale soit de nouveau mise en service.

### Caractère du lieu

L'entité d'aménagement de la grande promenade fluviale est actuellement un immense stationnement de surface (P8) utilisé par les usagers de La Ronde. Le paysage y est plat, morne et dénué de végétation. L'été, l'asphalte à perte de vue et l'absence de canopée contribue à rendre le secteur suffoquant. La rive crée une première impression peu attrayante pour les usagers qui empruntent le pont Jacques-Cartier à partir de Montréal. Malgré tout, le secteur offre des points de vue spectaculaires sur le courant Sainte-Marie, le Vieux-Port, le centre-ville, le secteur de la brasserie Molson et la structure du pont Jacques-Cartier. Le quai de la navette fluviale contribue à affirmer le caractère insulaire du Parc en plus de faire de cette entité d'aménagement un des points d'entrée de l'île. L'œuvre d'art public *La Ville Imaginaire* de l'artiste portugais João Charters de Almeida contribue à enrichir le paysage de ce secteur, tout comme le phare, aujourd'hui relié à la rive, qui témoigne de l'histoire maritime du fleuve et qui demeure un point de repère singulier sur la rive.

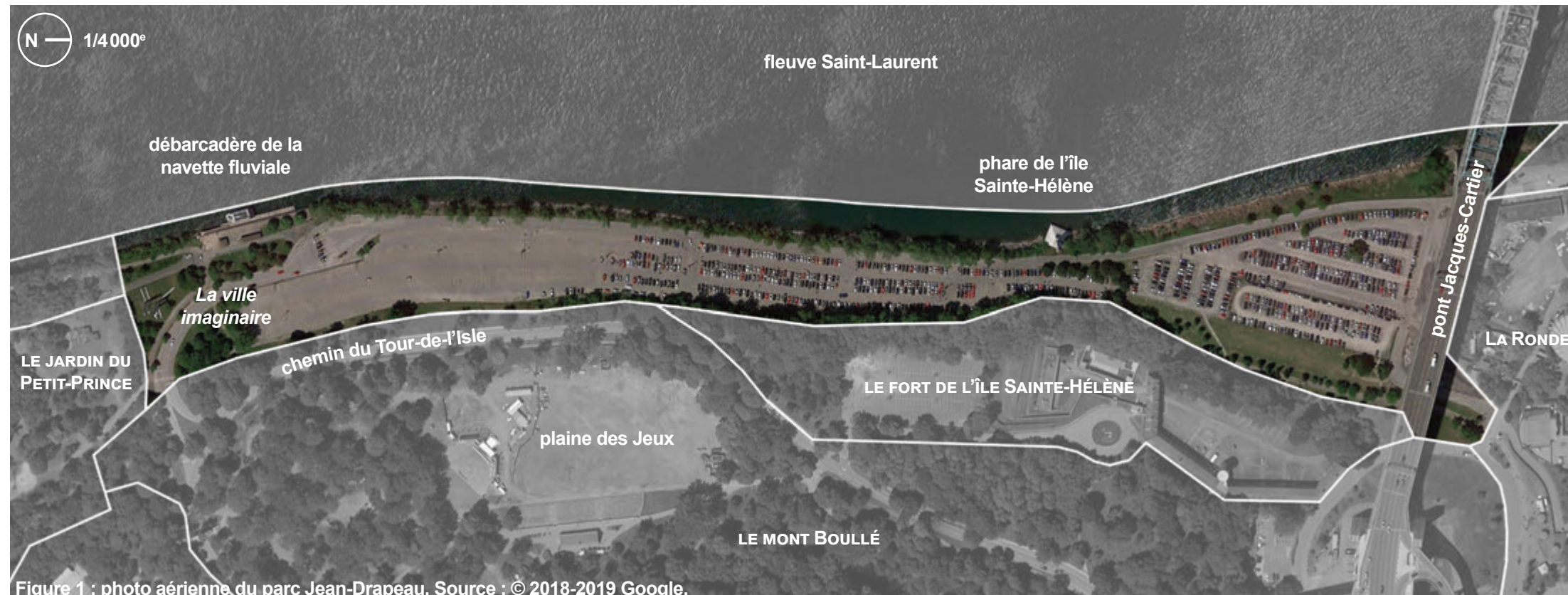
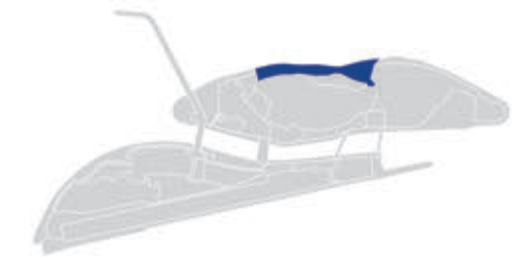


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Vaste espace minéral réservé aux voitures et s'étirant sur près d'un kilomètre.
- Faible mise en valeur de l'arrivée au Parc par la navette fluviale.
- Désaffectation du phare de l'île Sainte-Hélène et remblayage de sa base.
- Détérioration de la base du phare.
- Grande visibilité du stationnement depuis Montréal ainsi qu'à partir du pont Jacques-Cartier.
- Fissuration de la surface asphaltée.
- Incidence des effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur.
- Absence de sentier piétonnier et de piste cyclable permettant de se rendre à l'entrée de La Ronde de façon sécuritaire.
- Absence d'aménagement mettant en valeur les points de vue spectaculaires sur Montréal et sur le pont Jacques-Cartier.
- Absence d'aménagement permettant de profiter de l'expérience paysagère sous le pont Jacques-Cartier.
- Absence de végétation, à l'exception des quelques arbres et arbustes de la bande riveraine.
- Présence d'une barrière physique importante entre la rive et l'entité du mont Boullé en raison de la topographie escarpée et de la densité de végétation.
- Rive abrupte n'offrant aucun accès physique à l'eau.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Restaurer les liens historique, symbolique et écologique entre la rive et les entités d'aménagement du mont Boullé et du secteur militaire de la Poudrière.
- Modifier la rive afin de restaurer le contexte d'établissement du phare de l'île Sainte-Hélène, dont la base se trouvait à l'origine dans l'eau.
- Favoriser l'aménagement de parcours de qualité afin de mettre en valeur l'expérience paysagère spectaculaire de cette rive.
- Maintenir l'espace ouvert et perméable à proximité de la sculpture *La Ville imaginaire*.

### Relations visuelles

- Préserver et mettre en valeur l'ouverture et les panoramas sur le courant Sainte-Marie, le Vieux-Port, le centre-ville, le secteur de la brasserie Molson et le mont Royal.
- Restaurer la relation visuelle historique et symbolique entre Montréal, la grande promenade fluviale, la plaine des Jeux et le mont Boullé.

### Relief

- Valoriser la géomorphologie d'origine des rives anciennes de l'île Sainte-Hélène et de l'escarpement toujours visible au pied du fort.
- Mettre en valeur la topographie entre le stationnement actuel, le chemin du Tour-de-l'Isle et la plaine des Jeux.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Conserver et réhabiliter le phare de l'île Sainte-Hélène, qui témoigne de l'histoire maritime du Saint-Laurent et éliminer le remblai afin qu'il soit entouré d'eau.
- Évaluer la possibilité d'une demande de statut pour le phare de l'île Sainte-Hélène en vertu de la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* du gouvernement du Canada.
- Éviter les constructions en rive (autre que le bâtiment de la navette fluviale) afin de préserver les points de vue et la relation avec le fleuve.
- Conserver et mettre en valeur la sculpture *La Ville imaginaire* de João Charters de Almeida en assurant son accès public et gratuit pour tous en tout temps.
- De concert avec le Bureau d'art public de la Ville de Montréal, assurer l'entretien adéquat de la sculpture *La Ville imaginaire*.

### Habitats végétaux

- Préserver le couvert végétal sur le talus entre la grande promenade fluviale, la plaine des Jeux et le secteur du fort.
- Favoriser la renaturalisation des rives afin de rappeler l'île d'origine et sa relation avec le fleuve.

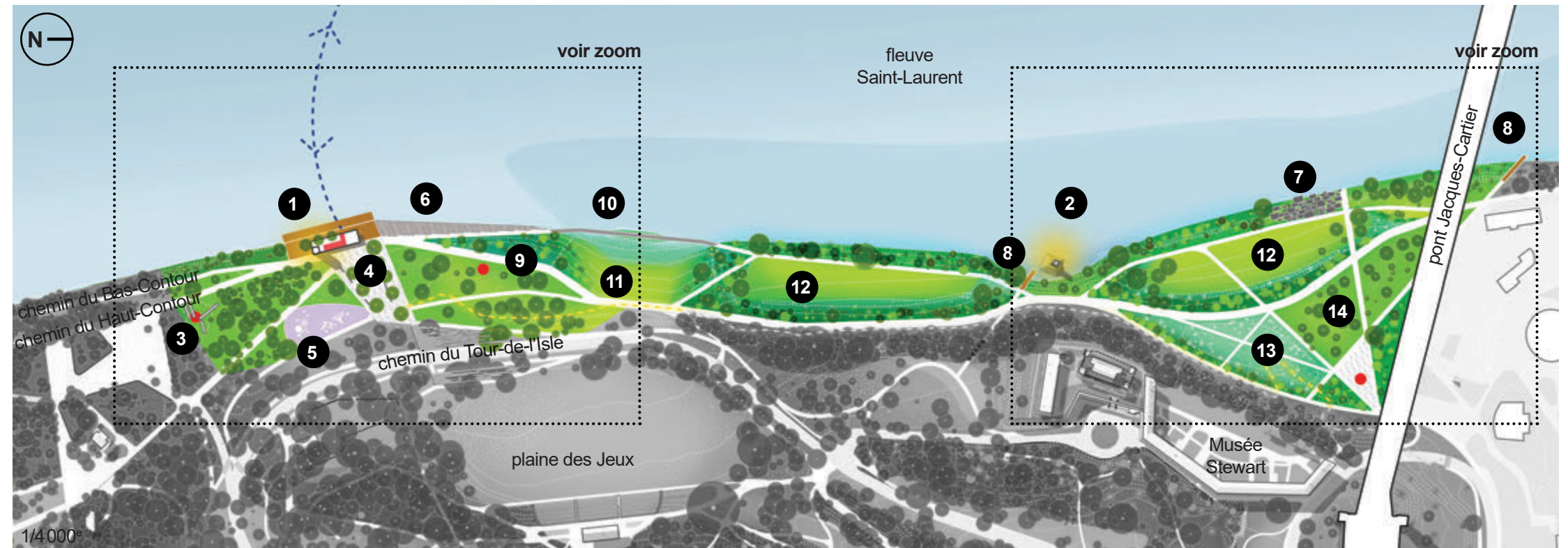
### Milieus hydriques

- Bonifier la qualité de l'habitat faunique en rive.
- Assurer l'amélioration des habitats dans la zone riveraine.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La grande promenade fluviale d'une longueur de 900 mètres occupant la superficie de l'ancien stationnement P8 est composée d'un axe piétonnier structurant entre le débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène, la plaine des Jeux et le mont Boullé. La série d'embranchements permet de gravir le relief en douceur pour se rapprocher de la rive. La grande variété de parcours offrant des expériences paysagères multiples et uniques est au cœur de son aménagement. La reconfiguration de la rive par l'adoucissement ponctuel de son profil offre un nouveau rapport au fleuve ainsi que des relations physiques et visuelles avec l'eau, avec le pont Jacques-Cartier et avec le panorama montréalais. Les zones inondables aménagées mettent en scène les variations du niveau de l'eau, favorisent la biodiversité et permettent l'accroissement des surfaces végétales ainsi que la création d'habitats fauniques. La modification de la rive existante intègre un nouveau sentier immersif sur la digue en plus de créer une baie intérieure protégée, où le développement d'herbiers aquatiques est favorisé devant une grande pente gazonnée. L'aménagement d'une promenade riveraine à deux niveaux encourage la réappropriation des rives du Parc.



- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1 débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène | 5 aire de jeux pour enfants            | 10 sentier sur digue                                 |
| 2 phare de l'île Sainte-Hélène                              | 6 emmarchement vers le fleuve          | 11 pente gazonnée vers le fleuve avec zone inondable |
| ● parcours d'œuvres d'art dont :                            | 7 amphithéâtre naturel                 | 12 plaine gazonnée pour activités libres             |
| 3 <i>La Ville imaginaire</i> de Charters De Almeida         | 8 belvédères sur le fleuve             | 13 milieu humide                                     |
| 4 placette aux abords du nouveau bâtiment                   | 9 sentier polyvalent (transport actif) | 14 arbres sur prairie                                |

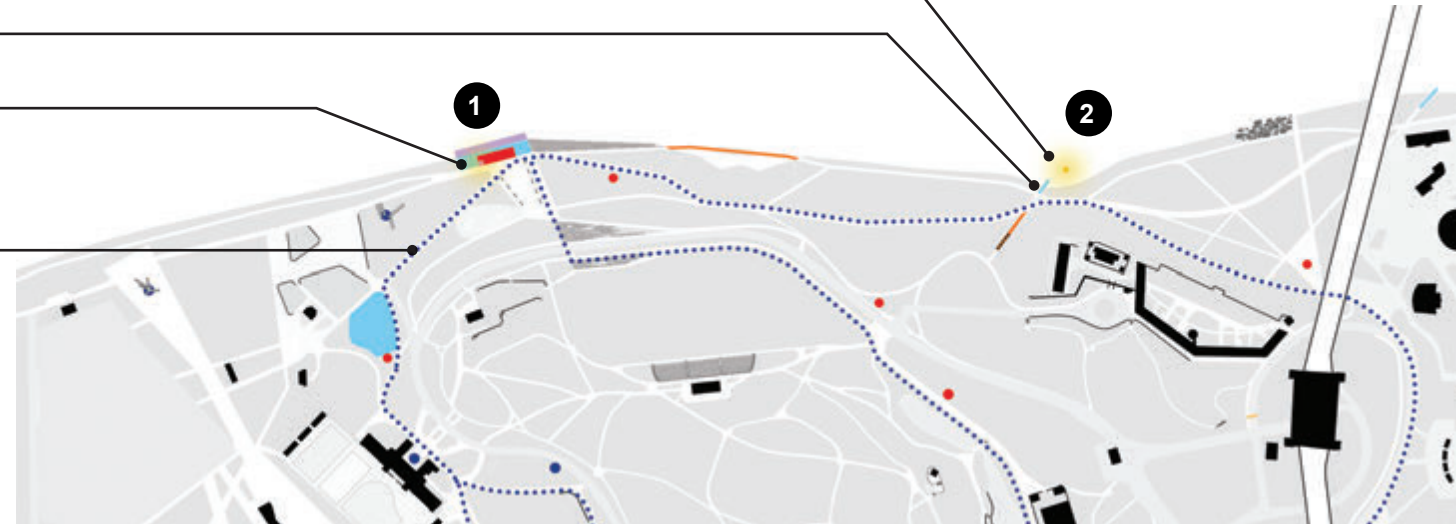
## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** Un nouveau bâtiment phare pour marquer une entrée du Parc.

remise en eau du phare  
de l'île Sainte-Hélène  
création d'un belvédère sur le fleuve

construction d'un nouveau  
débarcadère pour la navette fluviale  
avec services

aménagement d'un parcours  
d'œuvres d'art



### Usages des bâtiments

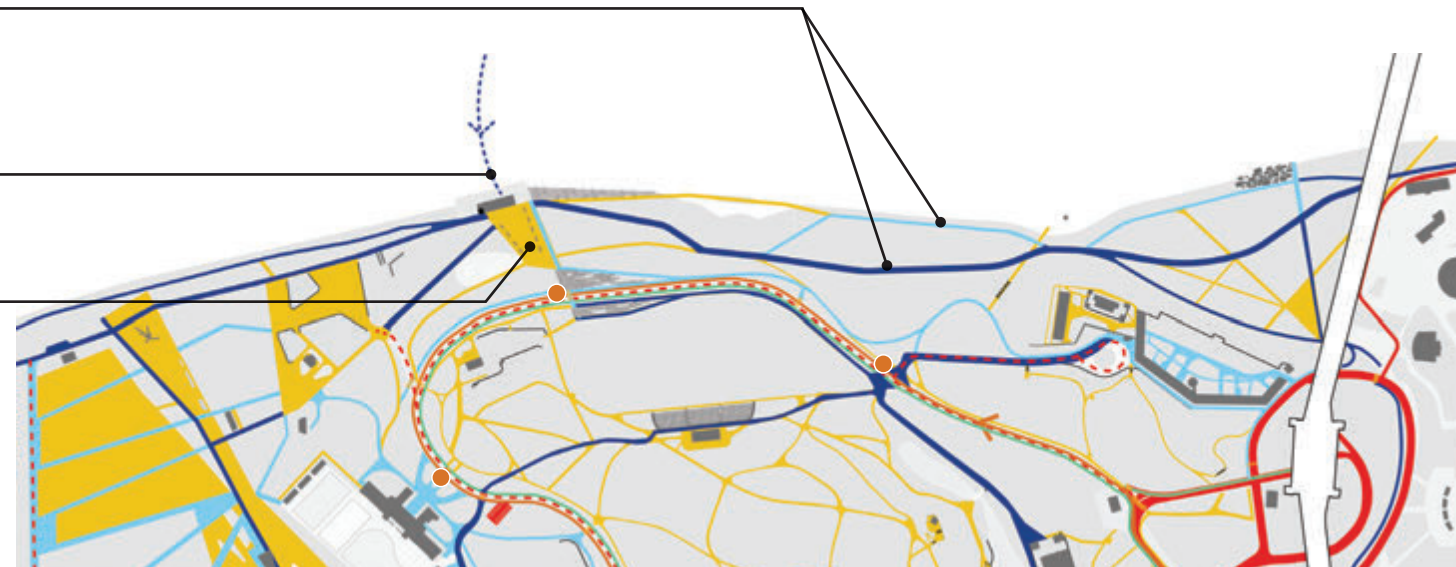
- 1** *Nom* : Débarcadère de la navette fluviale Île-Sainte-Hélène  
*Usage actuel* : Billetterie et abri du débarcadère fluvial  
*Usage projeté* : Bâtiment reconstruit incluant une billetterie, des toilettes, une boutique, un café-terrasse et un phare
- 2** *Nom* : Phare de l'île Sainte-Hélène  
*Usage actuel* : Condamné  
*Usage projeté* : Fermé au public mais phare d'alignement en fonction

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Une diversité de sentiers pour une multitude d'expériences.

hiérarchisation des nouveaux  
sentiers : polyvalents, secondaires  
et capillaires

consolidation de l'offre de liaisons  
en navette fluviale

aménagement d'une placette aux  
abords du nouveau débarcadère

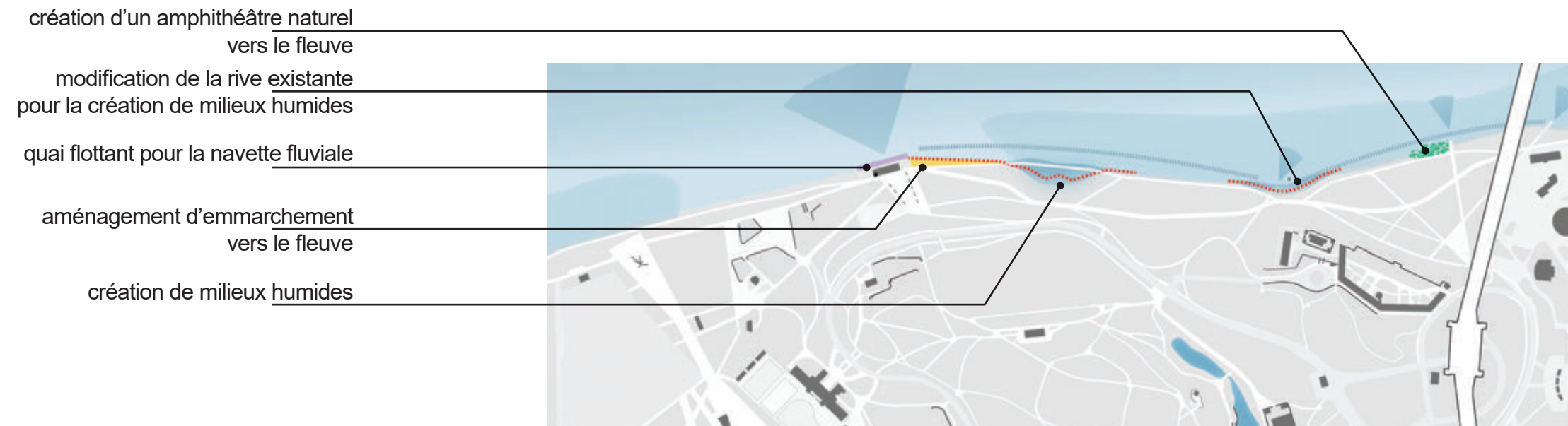




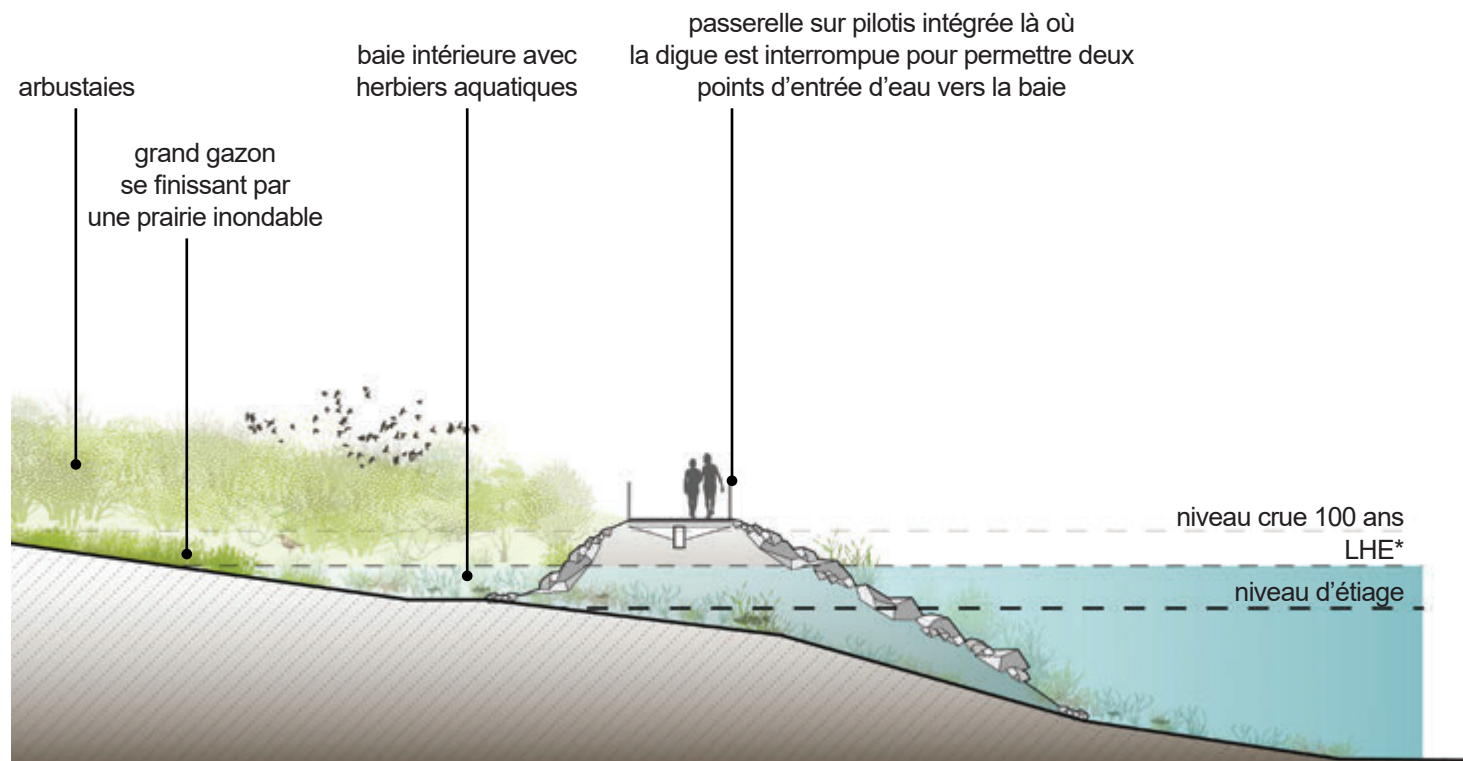
## Habitats végétaux : Des paysages riverains diversifiés.



## Milieux hydriques : La réappropriation des rives du fleuve.

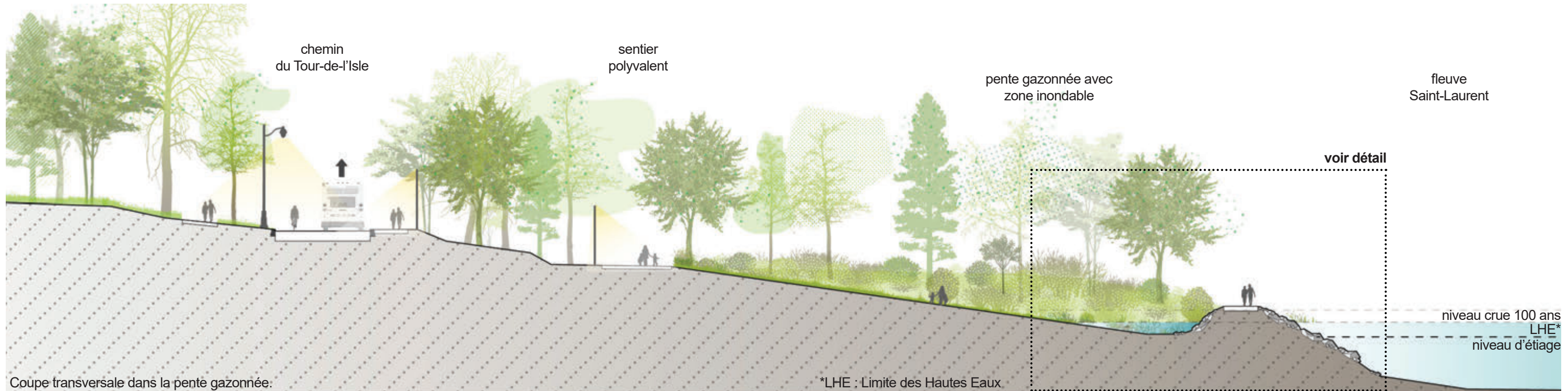
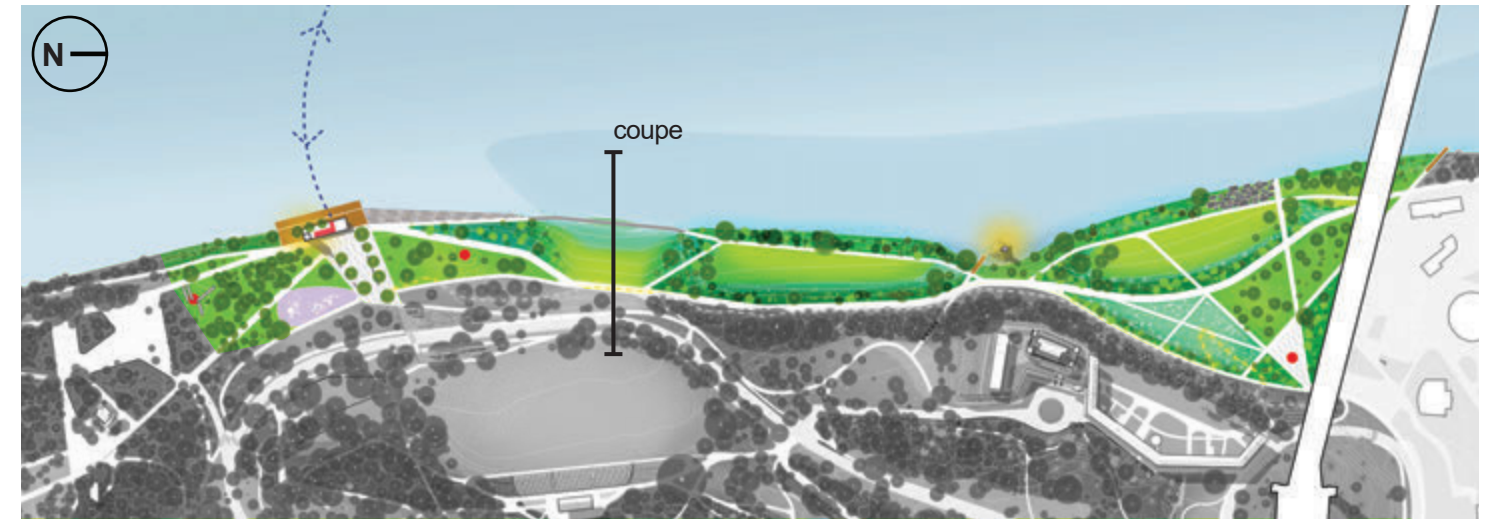






Détail de la passerelle intégrée à la digue.

\*LHE : Limite des Hautes Eaux



Coupe transversale dans la pente gazonnée.

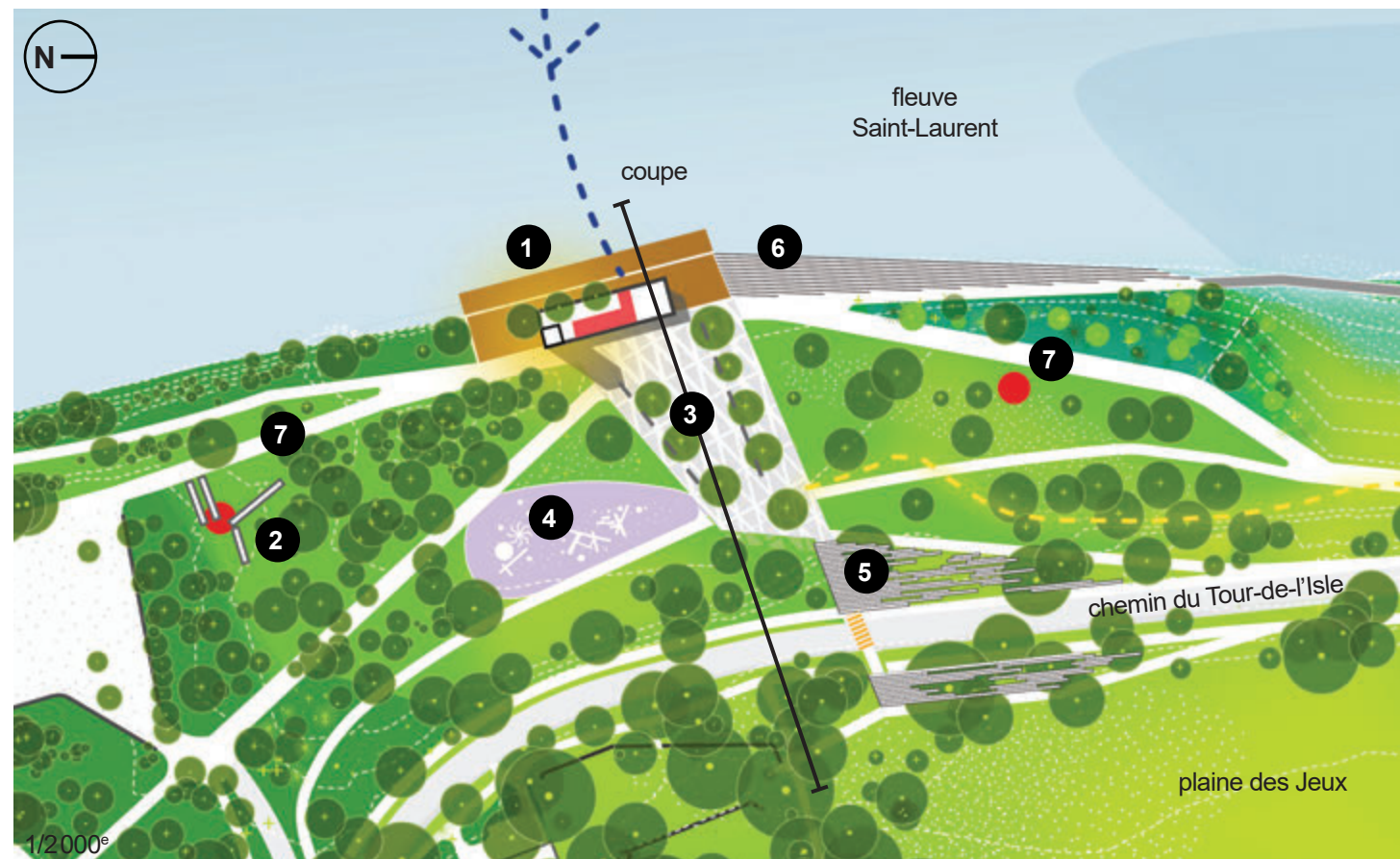
\*LHE : Limite des Hautes Eaux



## Abords du nouveau bâtiment pour le débarcadère de la navette fluviale

La création d'un pôle à proximité du débarcadère de la navette fluviale repositionne cette partie de l'île dans le réseau de mobilité du Parc et accueille plusieurs services et commodités. Ce nouveau bâtiment agit comme un point de repère important dans le paysage, offre une perméabilité visuelle et physique, met en scène le fleuve et réactive l'expérience d'arrivée sur l'île. L'édifice, qui reprend la typologie du phare, dialogue avec la tour du quai de l'Horloge et le phare de l'île Sainte-Hélène.

- 1 débarcadère de la navette fluviale
- 2 parcours d'œuvres d'art dont : *La Ville imaginaire* de Charters De Almeida
- 3 placette aux abords du nouveau bâtiment
- 4 aire de jeux pour enfants
- 5 emmarchement vers la plaine des Jeux
- 6 emmarchement vers le fleuve
- 7 sentier polyvalent (transport actif) de la promenade riveraine

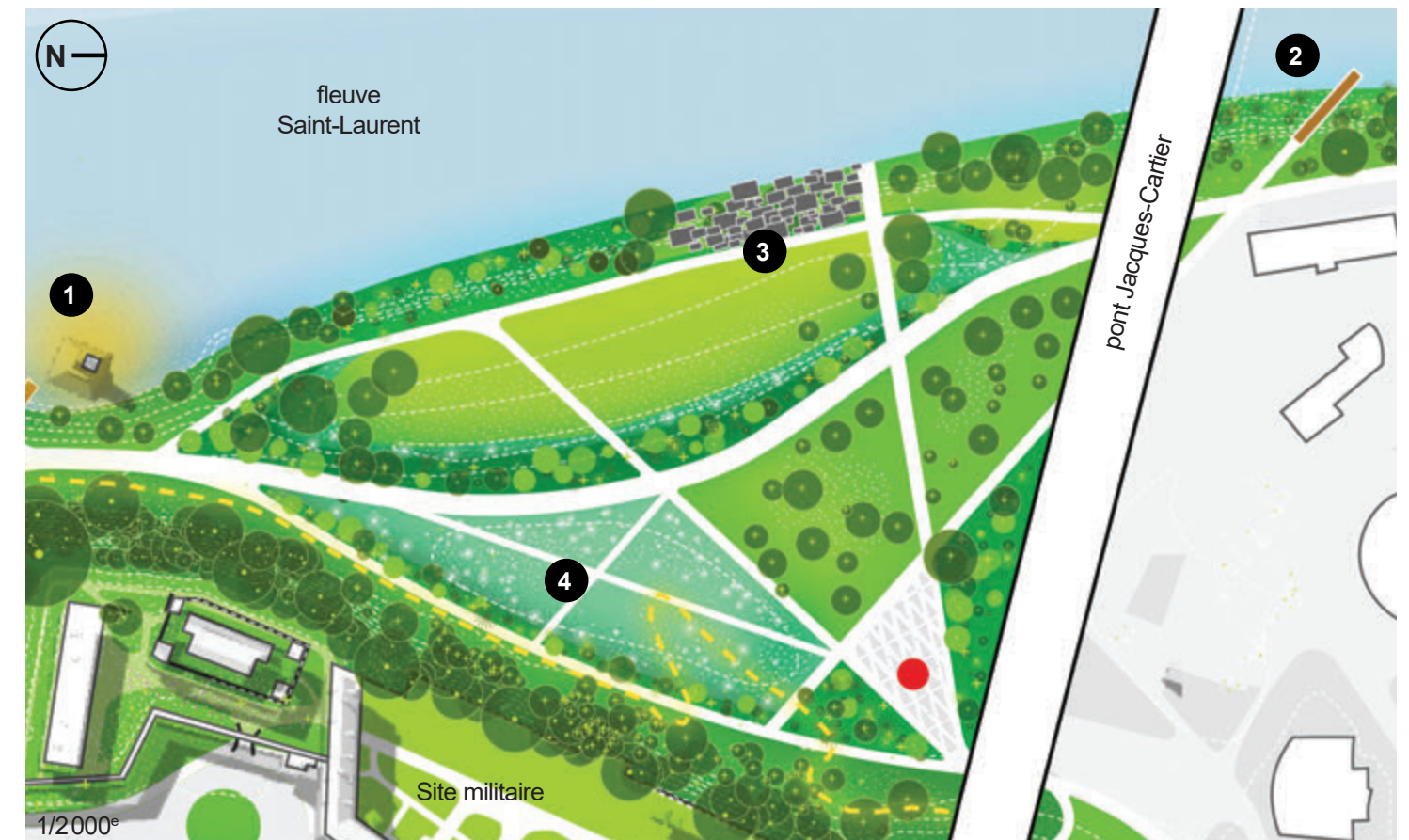


## Abords du pont Jacques-Cartier

L'élargissement de la grande promenade fluviale s'étend de la rive à l'escarpement au pied de l'ensemble militaire du Musée Stewart. Autrefois occupé par le fleuve, un milieu humide y est maintenant aménagé, rappelant ainsi la présence de l'eau qui s'étendait jusqu'à la paroi rocheuse. La promenade à deux niveaux se poursuit sous le pont Jacques-Cartier avec la mise en valeur du phare qui retrouve sa situation d'origine, c'est-à-dire entièrement entouré d'eau. Le pont Jacques-Cartier participe fortement au paysage en raison de sa monumentalité. Un belvédère aménagé au nord du

pont offre un point de vue merveilleux sur Montréal et une proximité avec la rive d'origine de l'île Ronde. L'aménagement d'amphithéâtres naturels offre un point de contact avec l'eau et bonifie l'expérience d'immersion dans le paysage fluvial.

- 1 phare de l'île Sainte-Hélène
- 2 parcours d'œuvres d'art
- 3 belvédère sur le fleuve
- 4 emmarchement entre la plaine gazonnée et le fleuve
- 5 milieux humides





## Débarcadère de la navette fluviale de l'île Sainte-Hélène

Le débarcadère de la navette fluviale se situe sur la rive ouest de l'île, face au Vieux-Port de Montréal. Il est composé d'un volume allongé jouté par une tour élancée rappelant la silhouette de la tour du quai de l'Horloge de l'autre côté du fleuve. Élément phare au pied du mont Boullé, le débarcadère devient une véritable porte d'entrée pour les visiteurs arrivant au Parc.

D'une plus grande capacité que le précédent, le volume du nouveau bâtiment comprend une aire d'attente semi-extérieure, une billetterie, une boutique de souvenirs et des toilettes. D'une hauteur équivalant à deux (2) étages, il se prolonge par un espace de restauration d'un étage, ouvert sur le fleuve avec terrasse. Le toit de ce volume est occupé par une seconde terrasse.

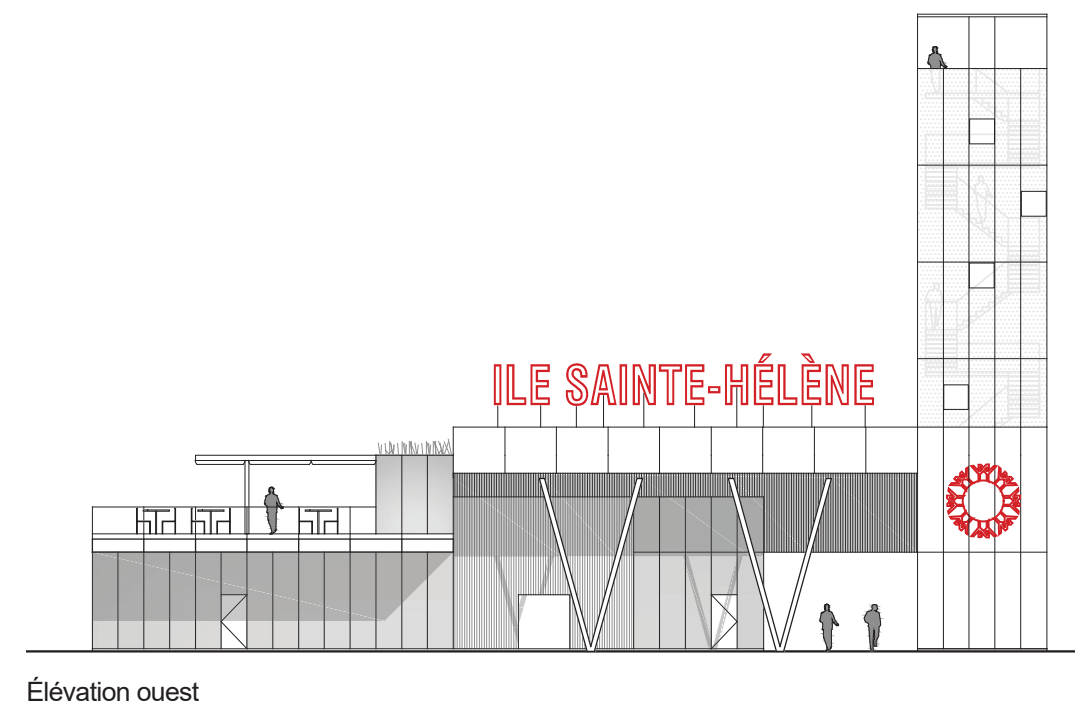
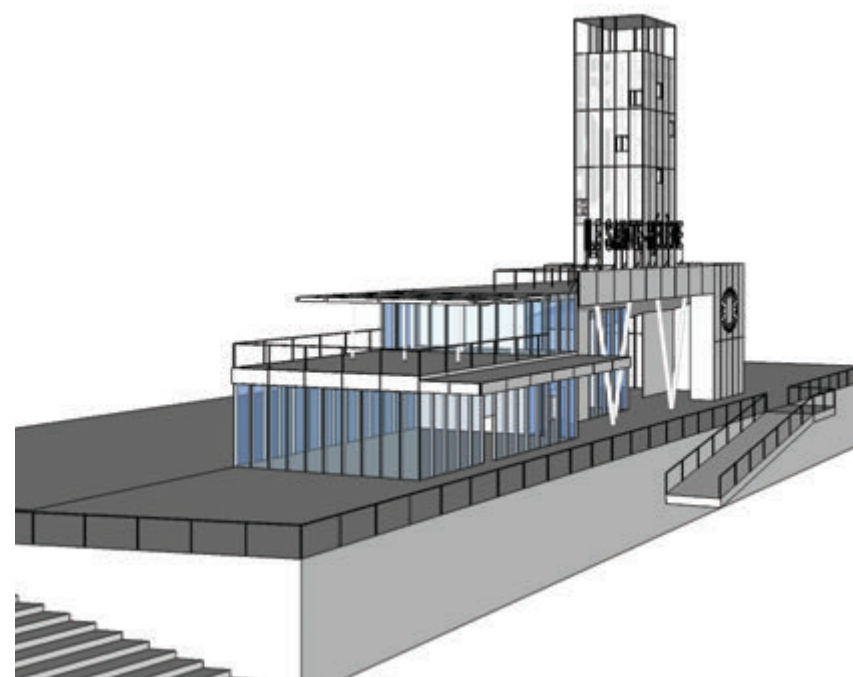
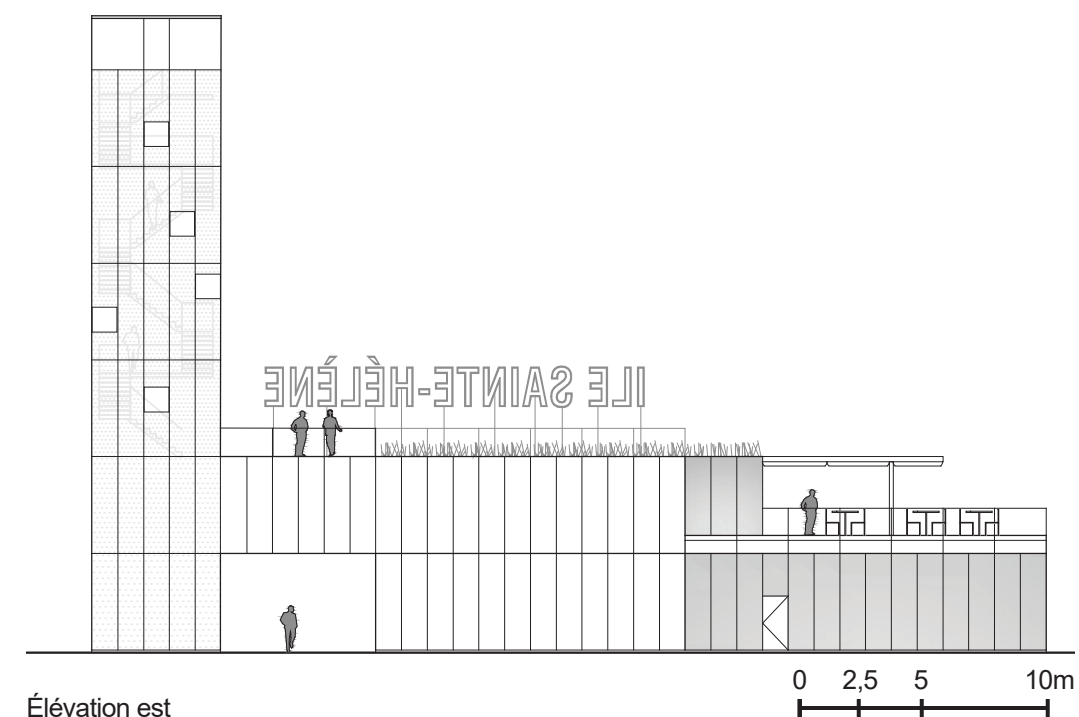
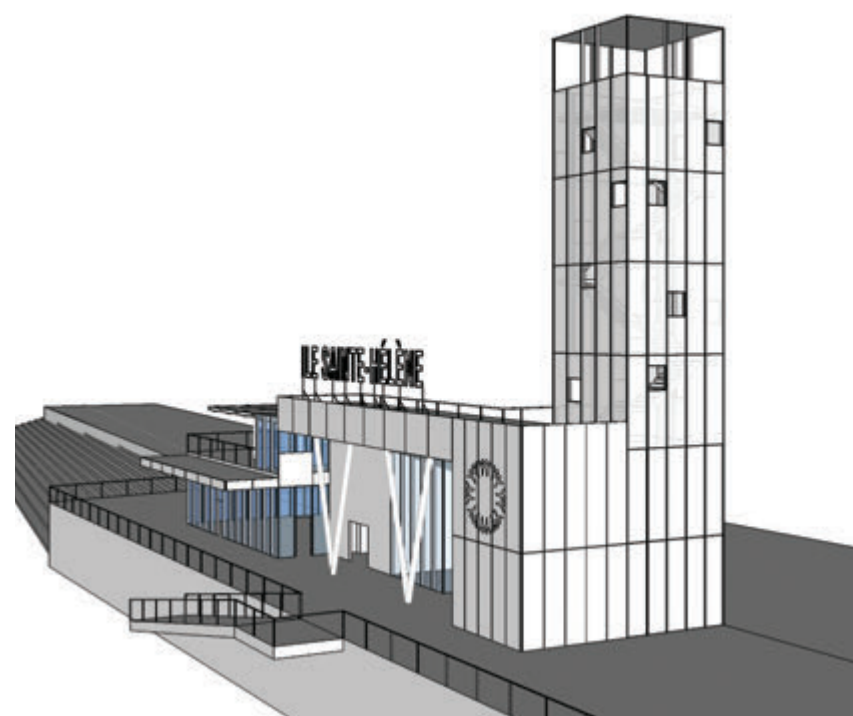
Élément repère, la tour s'élève à la hauteur de l'œuvre d'art *La Ville imaginaire*, située un peu plus au sud, soit à 24 m de haut.

L'escalier mène au belvédère en haut de la tour et dessert le toit vert public au-dessus du volume de deux étages (billetterie, boutique souvenir et sanitaires).

Une structure d'acier apparente en «V» porte une partie du toit haut du côté fleuve et rappelle la forme de plusieurs bâtiments et ouvrages d'art du Parc : les paddocks et les passerelles aériennes.

En façade, les matériaux de revêtement en panneaux blancs opaques joutent un vitrage clair en mur rideau de modules verticaux. En soffite et sur les murs des parties couvertes extérieures (aire d'attente, billetterie, etc.), un lambris de planches de bois clair crée un contraste avec la blancheur de l'enveloppe métallique, tout en rappelant les matériaux des bâtiments de l'Espace 67.

Des panneaux perforés dématérialisent la tour en jouant sur la transparence et la légèreté, donnant aux visiteurs une expérience sensorielle tout au long de l'ascension vers le belvédère du sommet.

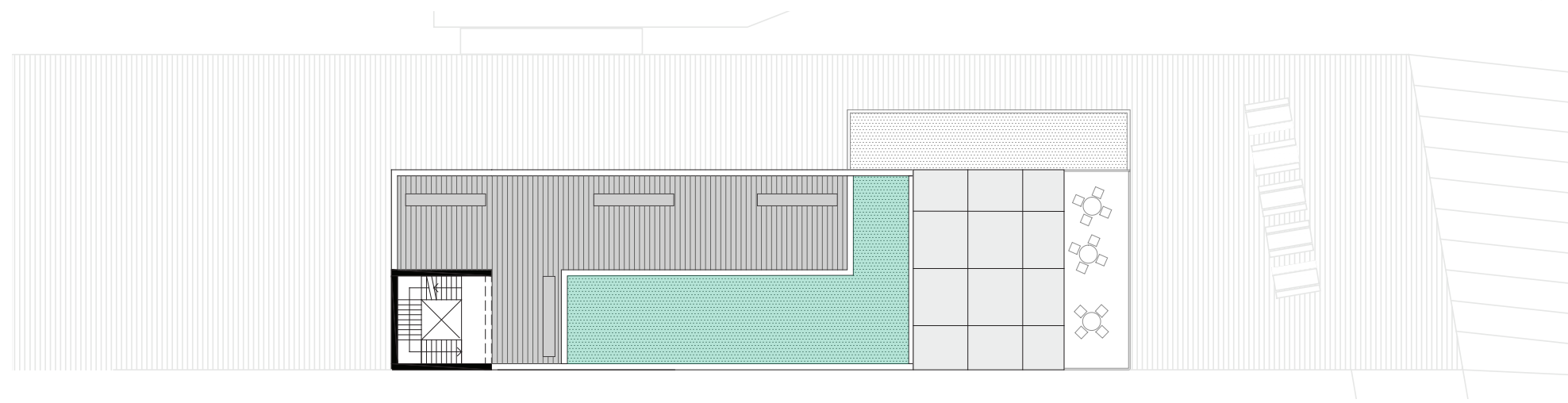




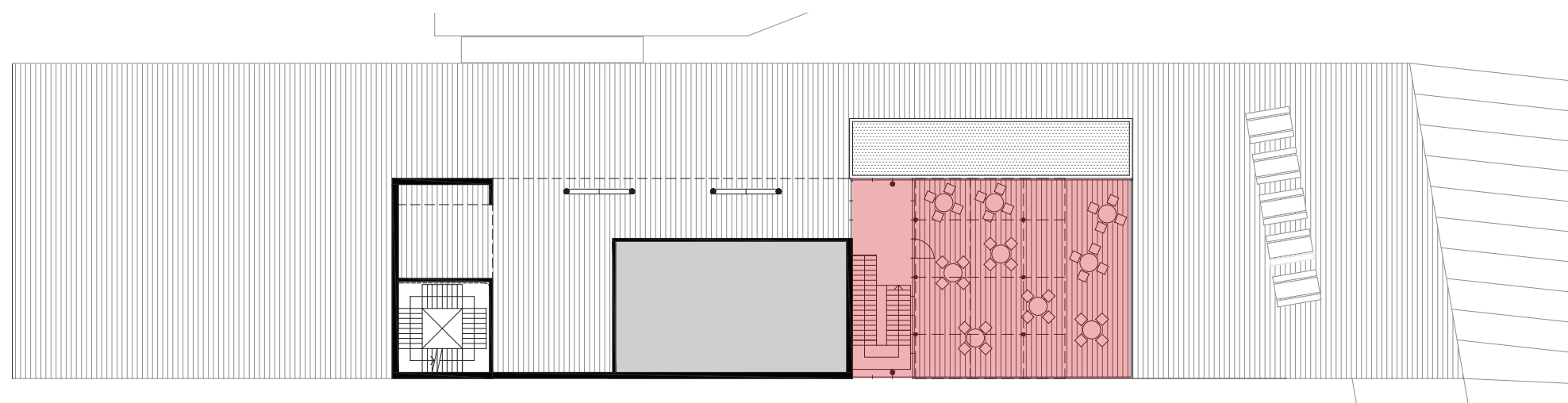
### Plan de l'esplanade et de la toiture verte

Programme

- Café/restaurant
  - terrasse extérieure semi-couverte
- Espace technique
- Toiture verte
- Esplanade
  - terrasse belvédère



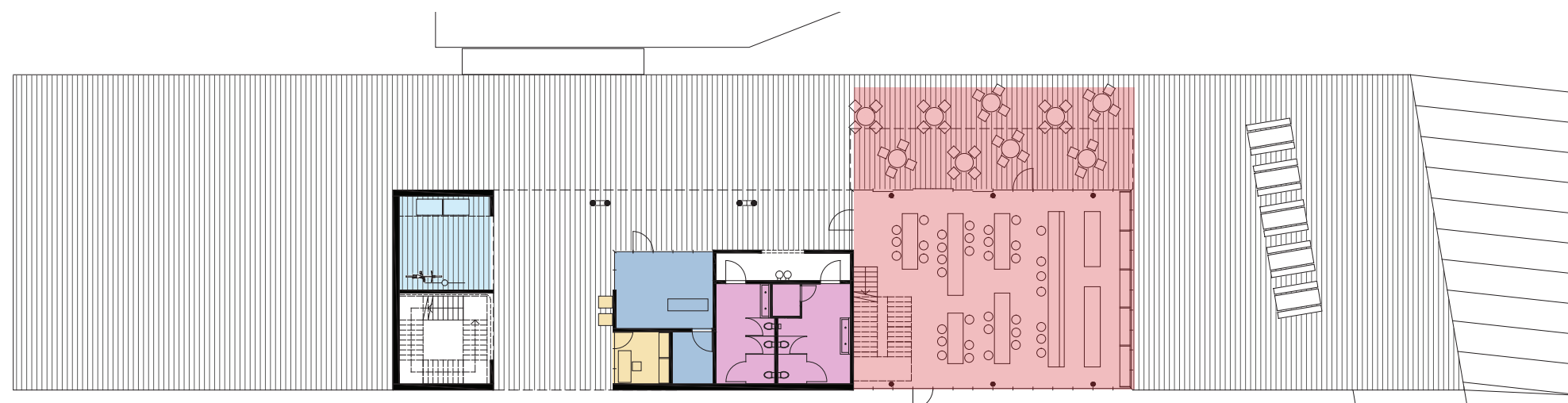
### Plan de la terrasse du café/restaurant



### Plan du rez-de-chaussée

Programme

- Billetterie
  - comptoir de vente et bureau
  - distributeurs automatiques
- Boutique souvenirs
  - espace de vente
  - zone de stockage
- Réparation de vélo
  - zone de réparation couverte
  - distribution de boissons
- Sanitaires
  - espace de conciergerie
  - wc homme/femme
  - fontaine accessible
- Café/restaurant
  - espace de restauration
  - zone de préparation et de stockage
  - terrasse extérieure semi-couverte



accès à la plaine des Jeux

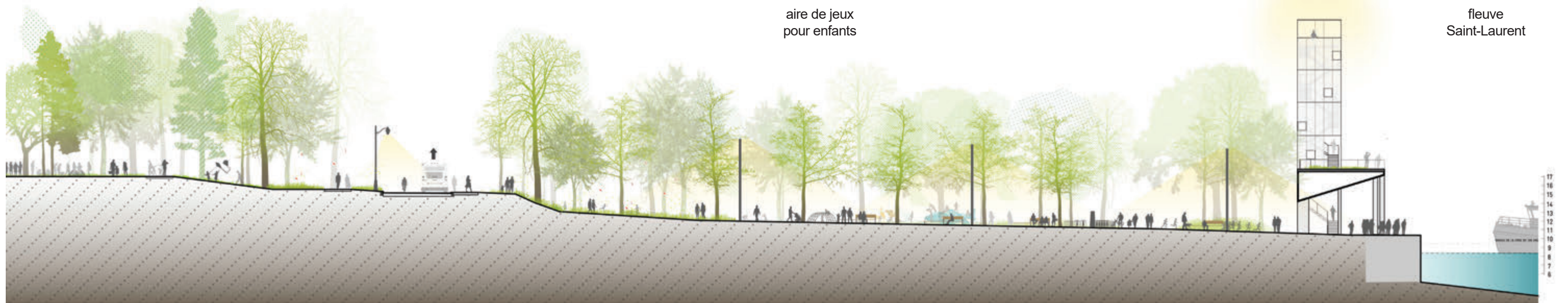
chemin du Tour-de-l'Isle

placette au abords  
du débarcadère pour rassemblement  
avec alignement d'arbres, mobilier  
et éclairage

débarcadère de la navette  
fluviale avec services

fleuve  
Saint-Laurent

aire de jeux  
pour enfants



Coupe du débarcadère de la navette fluviale vers la plaine des Jeux.



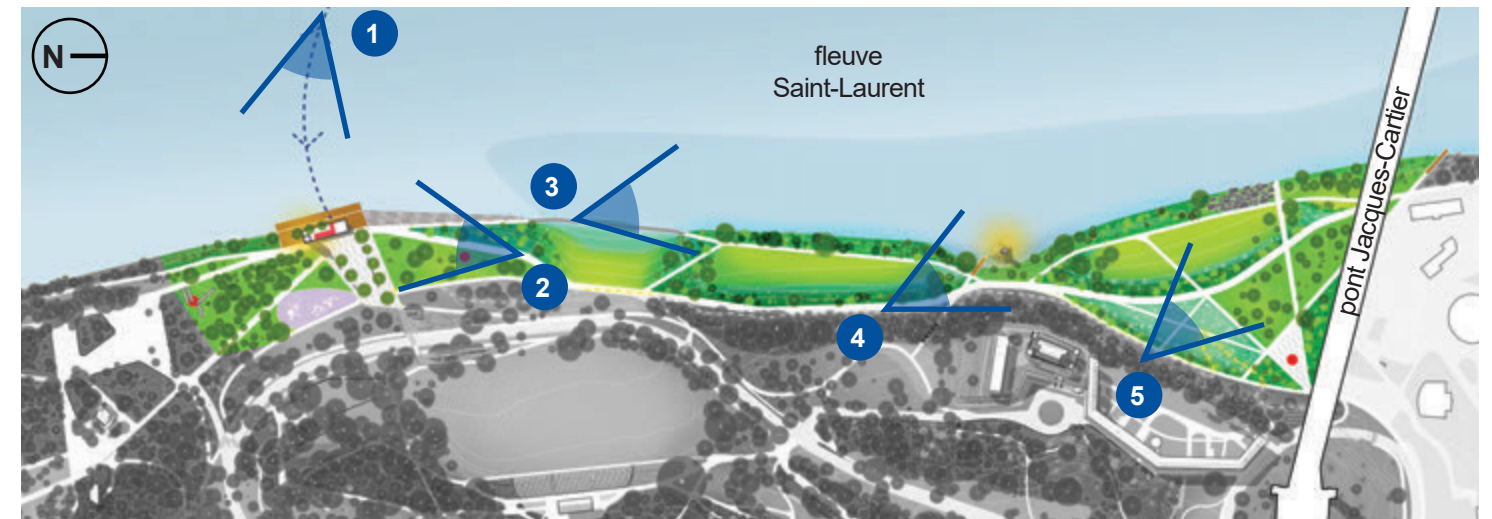


Figure 2 : vue depuis la navette vers le débarcadère

**1 AVANT :** Un bâtiment peu signifiant pour une entrée peu attrayante.



Figure 3 : vue du débarcadère de la navette fluviale

**2 AVANT :** Une entrée au Parc peu mise en valeur.



Figure 4 : vue depuis la rive du P8

**3 AVANT :** Les rives actuellement inaccessibles.



**APRÈS :** Un nouveau débarcadère de la navette fluviale pour marquer une des entrées du Parc.



**APRÈS :** Un élément phare de l'île Sainte-Hélène et une promenade riveraine à deux niveaux.



**APRÈS :** La réappropriation des abords du fleuve par l'aménagement d'un sentier sur la digue.





Figure 5 : vue depuis le P8 vers le phare

**4 AVANT :** La prédominance des surfaces asphaltées occupant la rive.



Figure 6 : vue depuis le P8 vers le pont Jacques-Cartier

**5 AVANT :** La sous-valorisation d'une vue sur un emblème de Montréal.



**APRÈS :** Un sentier polyvalent au pied de la falaise.



**APRÈS :** La mise en valeur d'une vue exceptionnelle par l'aménagement d'un paysage diversifié.



























## 4. LE JARDIN LE PETIT PRINCE

### DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

#### Localisation

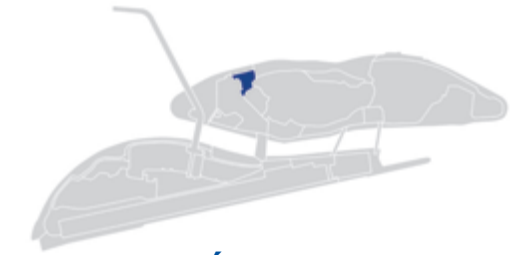
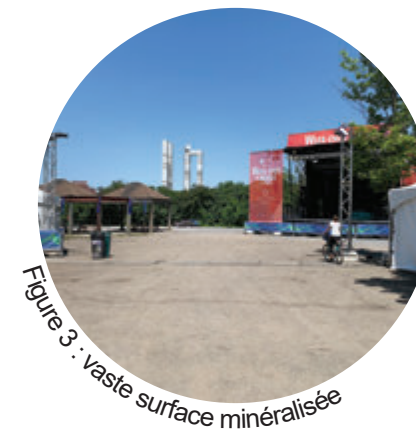
L'entité d'aménagement du jardin Le Petit Prince est une aire semi-boisée et gazonnée qui regroupe des pergolas, des tables à pique-nique ainsi que les vespasiennes Le Petit Prince.

#### Historique

Avant et pendant l'Expo 67, l'aire semi-boisée est un site consacré aux activités pour enfants où se trouve une aire de jeux.

#### Caractère du lieu

Quelques installations du secteur sont en très mauvais état et nécessitent des travaux. Les pergolas ont été incendiées et le site est couvert de gravier depuis la fin des travaux à l'Espace 67. En période estivale, cet espace accueille des scènes à l'occasion des festivals musicaux. Les vespasiennes Le Petit Prince sont abîmées et présentement fermées au public pour des motifs de sécurité.



### DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Espace majoritairement minéralisé en raison de la vocation événementielle actuelle du lieu.
- Incidence des effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur.
- Dégradation avancée des vespasiennes Le Petit Prince.
- Dégradation avancée des pergolas ; structures désuètes pour la vocation actuelle du lieu.
- Forte compaction des sols attribuable au piétinement intensif en période événementielle, ce qui nuit à la régénération des habitats végétaux.
- Manque de cohésion entre l'aménagement du jardin Le Petit Prince, l'Espace 67 et la promenade riveraine (chemin du Haut-Contour).
- Faible mise en valeur du lien de proximité entre l'entité et la navette fluviale.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver l'équilibre entre l'espace boisé et l'espace minéral.

### Relations visuelles

- Préserver les points de vue cadrés sur le fleuve, sur le Vieux-Montréal, sur le centre-ville et sur le mont Royal à partir du chemin du Haut-Contour de la promenade riveraine.

### Cadre archéologique

- Favoriser les aménagements qui préservent, révèlent et mettent en valeur les époques d'occupation humaine successives.
- Éviter les perturbations majeures de cette zone reconnue pour sa valeur archéologique et historique.
- Interdire l'installation de tout ancrage et de toute structure lourde sur les sols des aires gazonnées et boisées.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Conserver les composantes d'origine des vespasiennes Le Petit Prince et les systèmes porteurs qui sont en bon état et les réhabiliter au besoin.
- Assurer la conservation et la mise en valeur de la sculpture *Le Phare du cosmos* d'Yves Trudeau ainsi qu'un accès public et gratuit en tout temps à l'exception de certaines périodes événementielles.
- De concert avec le Bureau d'art public de la Ville de Montréal, assurer l'entretien adéquat de la sculpture *Le Phare du cosmos*.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Préserver le chemin entre l'Espace 67 et le quai de la navette fluviale ainsi que la promenade riveraine, tous deux hérités du réaménagement des années 1990.

### Habitats végétaux

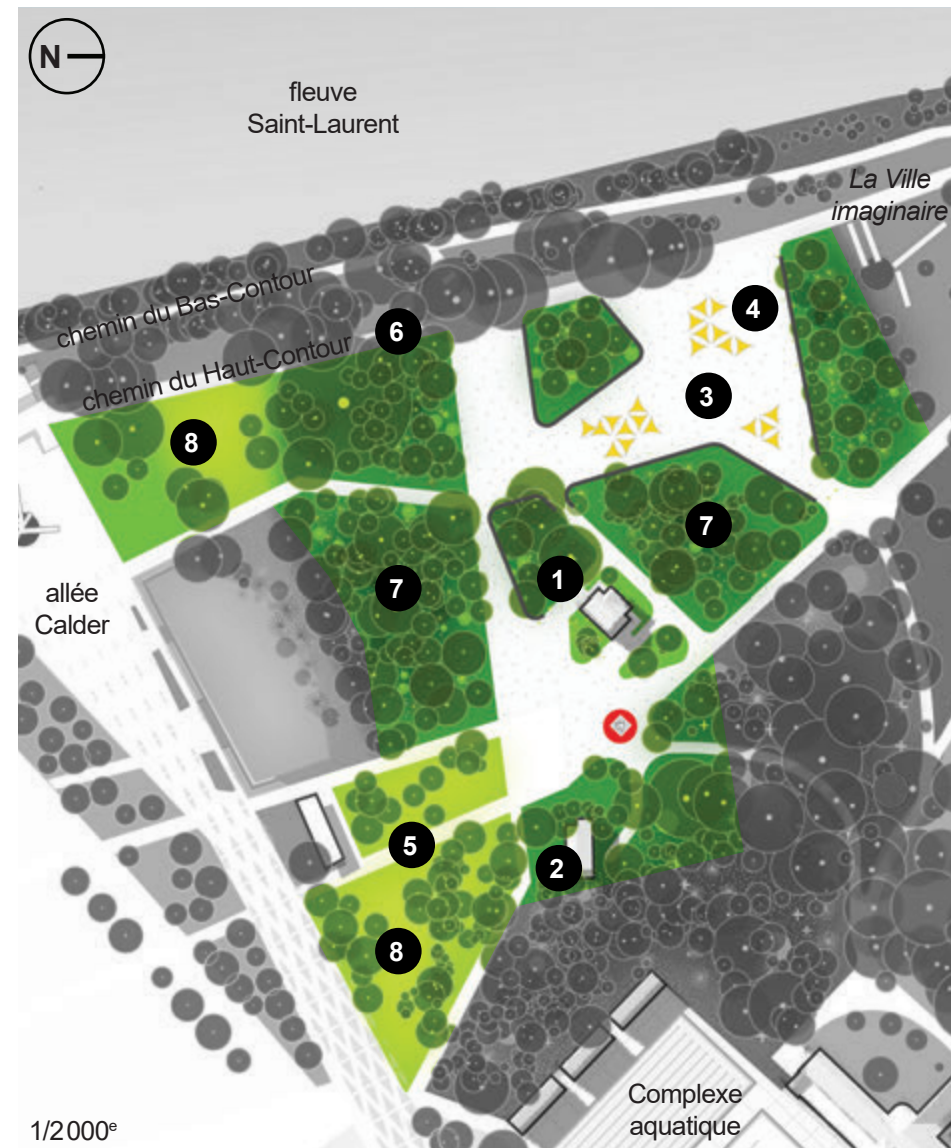
- Préserver le couvert végétal du secteur.
- Advenant l'utilisation de l'aire de pique-nique à des fins de spectacle, établir et mettre en œuvre des mesures de protection des arbres sur le pourtour du site tout comme le long des diverses voies d'accès.
- Protéger les îlots boisés par des bordures ou des bancs pour préserver leur intégrité.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le réaménagement du jardin Le Petit Prince permet une grande variété d'usages. Cet espace ouvert est propice aux activités et aux jeux libres tout en offrant une surface minérale de poussière de pierre stabilisée favorable aux rassemblements lors de grands événements. La placette permet plusieurs configurations scéniques et son revêtement s'inscrit dans le prolongement de l'Espace 67. Des tables à pique-nique et des hamacs sont installés pour profiter de cette aire de repos à proximité de la station de métro et de la navette fluviale.

La protection et la conservation des arbres existants dictent la géométrie des lits de plantation, auxquels sont intégrés des bancs rappelant les aménagements de l'allée Calder. Adjacentes à l'Espace 67, les surfaces gazonnées avec une plantation d'arbres isolés font la liaison entre les deux espaces et offrent des lieux de repos, de pique-nique et d'ombre en retrait des festivités. Les vespasiennes sont rouvertes au public, tandis que le réaménagement des chemins d'accès et des îlots végétalisés l'intègre harmonieusement dans son contexte.



- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| 1 | vespasiennes Le Petit Prince              | 5 | sentier polyvalent vers l'allée Calder       |
| 2 | sous-station électrique SH2               | 6 | sentier polyvalent de la promenade riveraine |
| ● | <i>Le phare du Cosmos</i> de Yves Trudeau | 7 | forêt à trois strates                        |
| 3 | placette avec tables à pique-nique        | 8 | arbres sur gazon                             |
| 4 | voiles d'ombrage                          |   |  |

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** La démolition des pergolas et la mise en valeur des œuvres d'art.



**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Un espace public à la croisée de nombreux sentiers.



### Usages des bâtiments

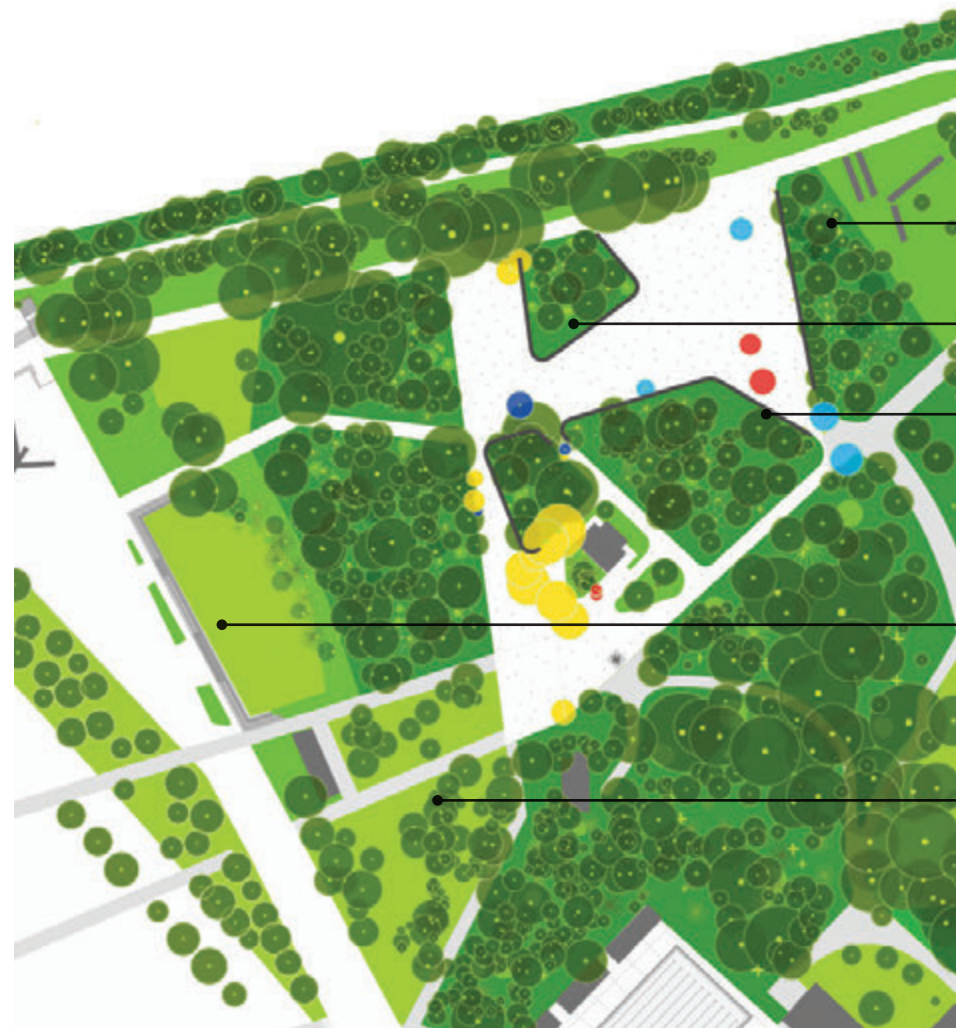
**1** *Nom :* Vespasiennes Le Petit Prince  
*Usage actuel :* Vespasiennes ouvertes au public  
*Usage futur :* Vespasiennes ouvertes au public

**3** *Nom :* Pergolas de l'aire de pique-nique  
*Usage actuel :* Structure abandonnée  
*Usage futur :* Structure à démolir

**2** *Nom :* Sous-station électrique SH2  
*Usage actuel :* Sous-station électrique  
*Usage futur :* Sous-station électrique



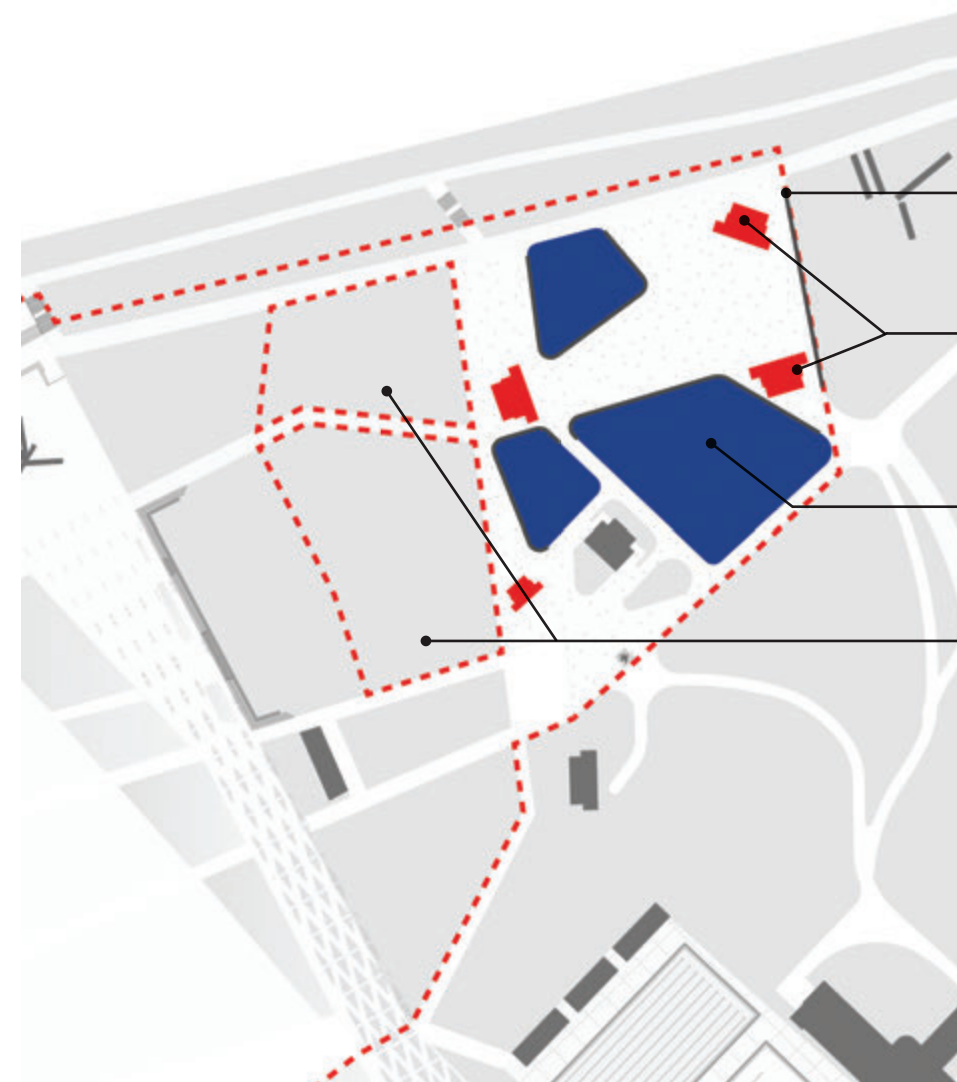
## Habitats végétaux : Des espaces boisés protégés.



- espace boisé protégé (forêt à trois strates)
- bonification du couvert végétal à trois strates
- espace boisé protégé par une bordure/banc
- réhabilitation des surfaces gazonnées adjacentes à l'Espace 67
- bonification du boisé et de son parterre gazonné

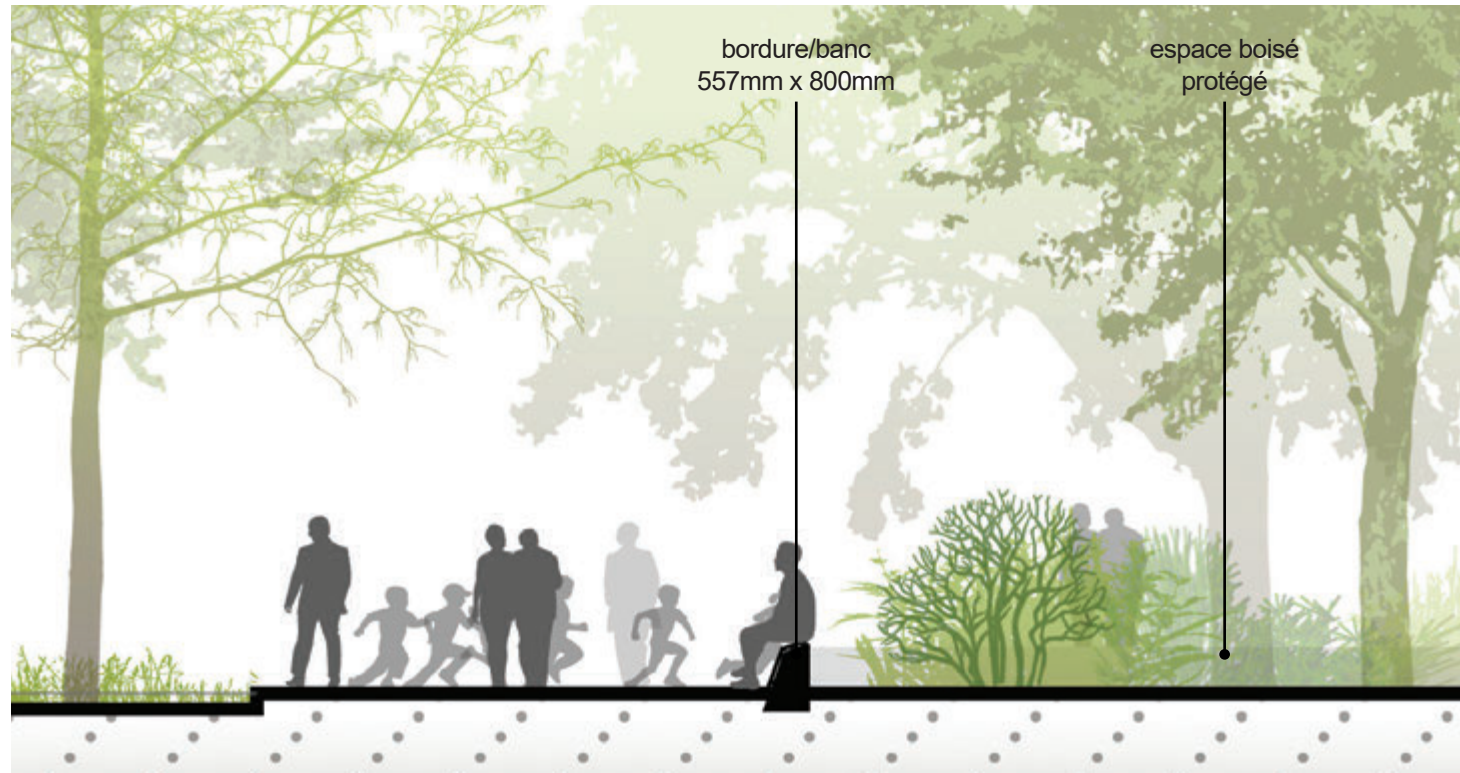
- Frênes à abattre
- Arbres en mauvais état à abattre
- Arbres d'espèces envahissantes à abattre
- Arbres à transplanter

## Empreinte événementielle : Un espace flexible.

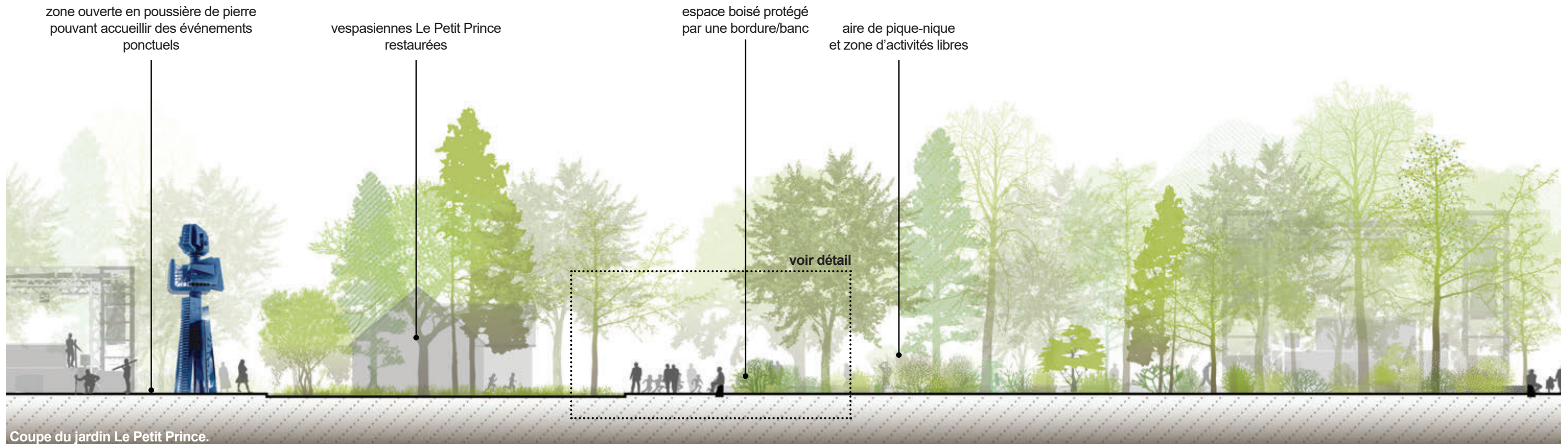


- limite de l'empreinte événementielle
- exemple de positionnement de scènes ou autres structures en période événementielle
- espaces boisés à protéger du piétinement en période événementielle
- espaces boisés exclus de la limite de l'empreinte événementielle





Détail de la bordure/banc entourant l'espace boisé



Coupe du jardin Le Petit Prince.



# 5. LE COMPLEXE AQUATIQUE

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Localisé en bordure du chemin du Tour-de-l'Isle, le secteur du Complexe aquatique surplombe la station de métro Jean-Drapeau et l'allée Calder.

### Historique

Construit entre 1938 et 1953, le Complexe aquatique (anciennement le pavillon des Baigneurs) dispose à l'origine de deux piscines de natation et d'un bassin de plongeon. Il appartient au plan d'ensemble du parc de l'île Sainte-Hélène conçu par Frederick G. Todd en 1931. L'environnement du pavillon est considérablement transformé lors de l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène en vue de l'Expo 67. Les piscines, qui donnaient autrefois sur le fleuve Saint-Laurent, font désormais face à la station de métro et aux nombreux pavillons. Cet environnement se transforme et se naturalise au début des années 1990, puis il redevient un vaste espace urbain en 2017. En 2005, le pavillon et ses piscines sont rénovés en vue des XI<sup>es</sup> Championnats mondiaux de sports aquatiques de la FINA.

### Caractère du lieu

Construit selon les plans de Frederick G. Todd et réalisé dans le cadre des travaux entrepris pour lutter contre le chômage pendant les années 1930, le pavillon des Baigneurs est un élément structurant du paysage pittoresque qui se découvre progressivement le long du chemin du Tour-de-l'Isle. Cet édifice à deux façades monumentales en pierre de brèche de l'île Sainte-Hélène contribue significativement à l'identité du Parc. Il constitue un trait d'union entre l'espace urbain issu du remblai de l'Expo 67 et l'espace vert issu de l'aménagement de l'île d'origine. Son style architectural et sa forte symétrie s'opposent maintenant à la station de métro et à l'Espace 67. La barrière visuelle entre les piscines et l'espace public est dorénavant poreuse et souligne l'amalgame des styles. Les piscines héritées de 2005 contrastent également avec le concept d'origine, tandis que la somme de ses dissonances en fait un site qui a perdu ses lignes de force et qui peine à tisser des liens cohérents avec son paysage. Alors qu'il était autrefois situé loin de la ville, en bordure du fleuve, le pavillon est maintenant situé à un point névralgique du Parc, où les foules événementielles convergent et où les kiosques d'activités se multiplient en périphérie.

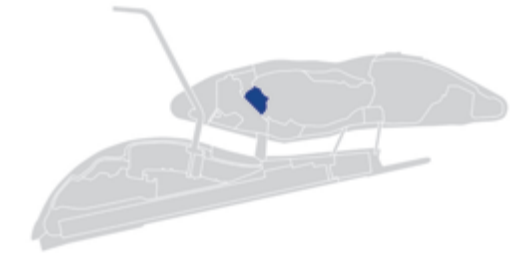


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



Figure 2 : piscines du Complexe aquatique



Figure 3 : pavillon des Baigneurs

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Manque de mise en valeur des panoramas pittoresques depuis le chemin du Tour-de-l'Isle vers le Complexe aquatique.
- Manque d'aires ombragées autour de la surface minérale des abords des piscines.
- Présence d'espaces gazonnés et horticoles à faible intérêt écologique à proximité du bâtiment.
- Manque d'intimité pour les usagers des piscines tournées vers l'allée Calder et vers l'Espace 67.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver la symétrie générale de l'ensemble pavillon-piscines.
- Préserver la relation entre le Complexe aquatique et le chemin du Tour-de-l'Isle, témoin important des aménagements successifs de Frederick G. Todd et de la firme McFadzean, Everly and Associates au XX<sup>e</sup> siècle.

### Relief

- Conserver le rapport du bâtiment à la topographie du site grâce à une implantation d'ensemble qui épouse les courbes de niveau de l'île d'origine.
- Maintenir et prendre en compte dans les aménagements paysagers l'escarpement de la butte, qui constitue un rappel de l'ancienne ligne d'eau avant l'agrandissement de l'île.

### Relations visuelles

- Préserver les panoramas pittoresques créés par la sinuosité du tracé du chemin du Tour-de-l'Isle.
- Maintenir la perméabilité visuelle entre le Complexe aquatique et le fleuve Saint-Laurent en privilégiant les arbres à feuilles caduques sur pelouse.
- Au sud-est, depuis le chemin qui contourne la plage de la piscine, tenir compte de la qualité des points de vue vers le Complexe aquatique et proscrire les points de vue directs sur des équipements mécaniques et techniques.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Préserver les caractéristiques intérieures et extérieures du Complexe aquatique (pierre de brèche de l'île Sainte-Hélène, toiture à deux versants à revêtement métallique, tourelles, système

structurel, symétrie, portes et fenêtres à carreaux en bois, balcon et série d'arcades).

- Conserver la symétrie ainsi que les axes horizontaux et verticaux de l'édifice.
- Camoufler tout système mécanique installé à l'extérieur du pavillon.
- Ne pas installer d'équipement et d'appareillage permanents ou temporaires à proximité des façades du Complexe aquatique.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Préserver l'utilisation de l'entrée principale d'origine du bâtiment.
- Conserver les caractéristiques pittoresques des sentiers historiques au pourtour du bâtiment.
- Restaurer le lien piétonnier historique sur la façade avant, c'est-à-dire un double sentier qui relie l'édifice directement au réseau de sentiers situé au nord.
- Au nord, assurer la continuité du sentier qu'empruntent les usagers en provenance du débarcadère de la navette fluviale.

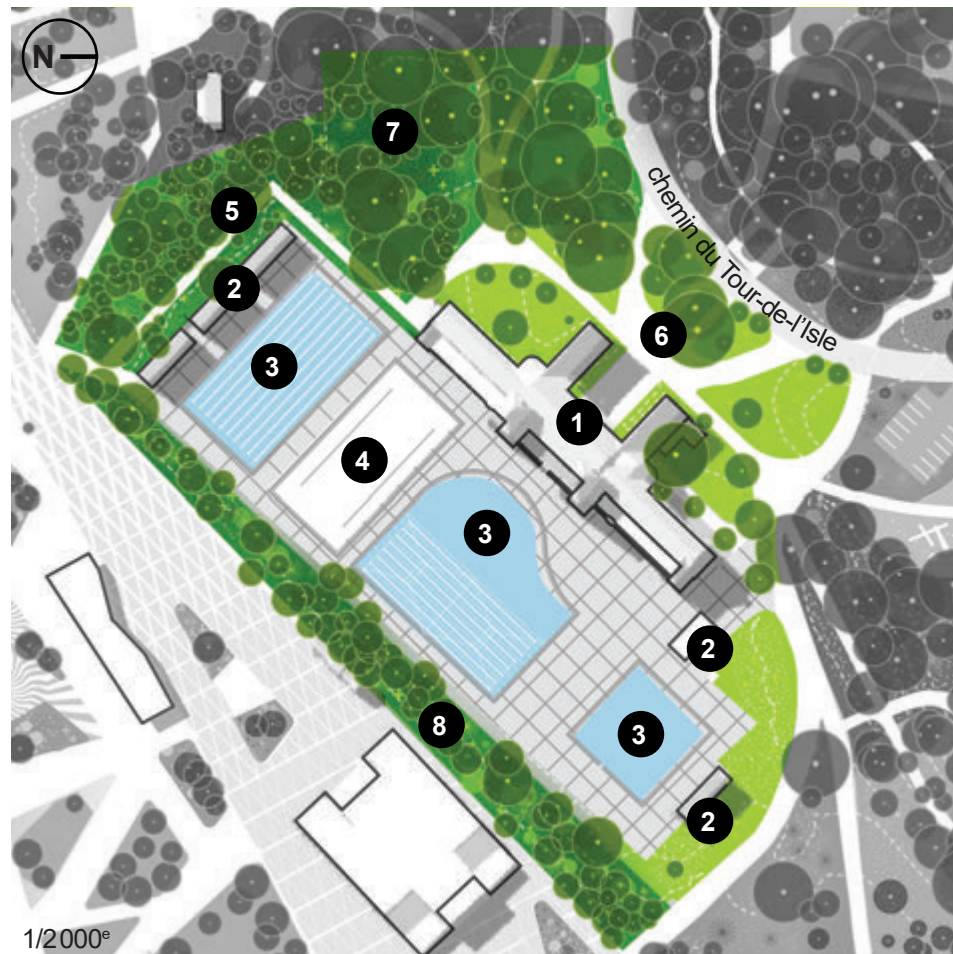
### Habitats végétaux

- Maintenir et bonifier le couvert végétal mature, distinctif et diversifié d'arbres feuillus sur pelouse.
- Éviter l'ajout de conifères ou d'arbustes qui pourraient nuire à la lecture de l'espace.
- Maintenir les pelouses dégagées en façade du bâtiment.
- Favoriser une plantation dense à trois strates entre la plage des piscines et l'allée Calder.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

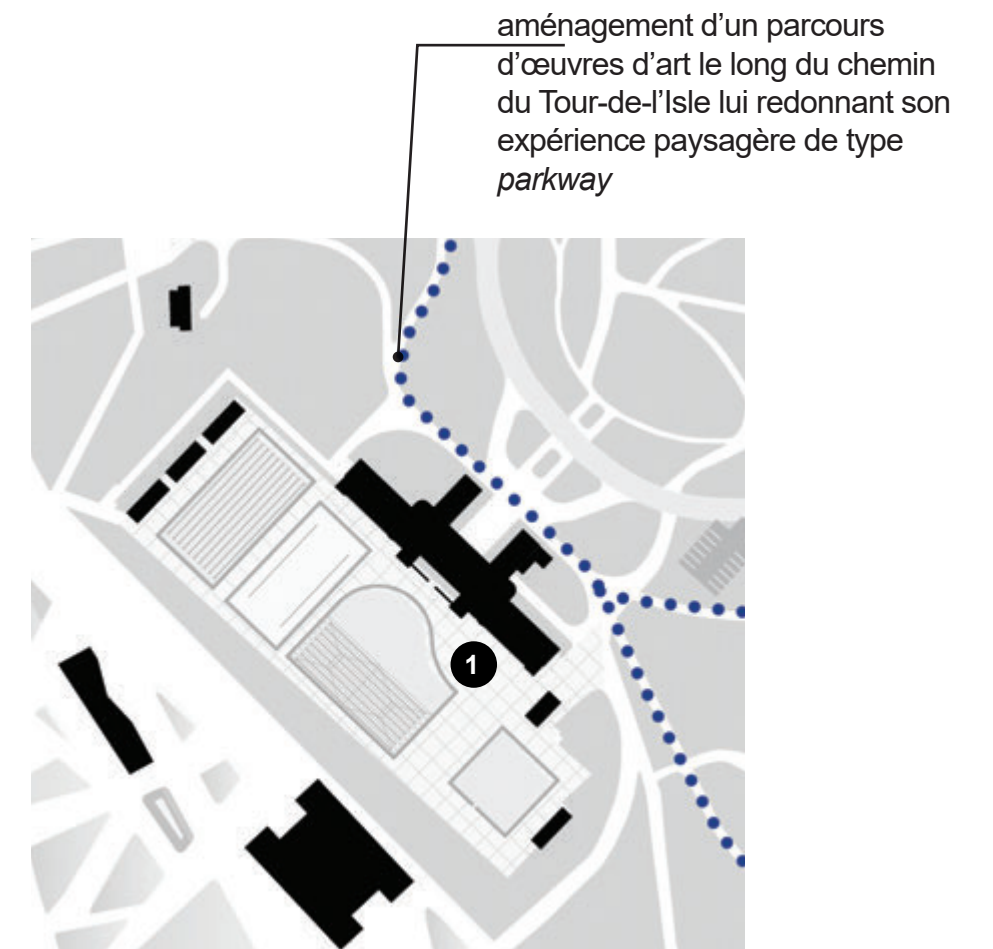
La bonification du couvert végétal à l'ouest du Complexe aquatique s'inscrit dans un objectif de régénération des habitats végétaux des secteurs fortement piétinés de l'ensemble du Parc. À l'est, un écran visuel est formé par la plantation d'une lisière forestière dense à trois strates entre le secteur des piscines extérieures et l'Espace 67. Un sentier longeant l'arrière des gradins du complexe est aménagé dans le but d'offrir une seconde option piétonnière pour rejoindre l'édifice depuis l'Espace 67. La construction d'une pergola permet d'augmenter les aires ombragées aux abords des piscines et d'améliorer le confort thermique des usagers. Une prairie fleurie est aménagée au coin nord-est de l'entité afin de conserver un point de vue dégagé sur les piscines et de permettre d'observer l'animation, les séances d'entraînement et les compétitions sportives qui s'y déroulent.



- 1 Complexe aquatique
- 2 cinq (5) bâtiments de services
- 3 trois (3) piscines
- 4 pergola pour zone ombragée
- 5 sentier rejoignant les gradins
- 6 débarcadère desservi par le chemin du Tour-de-l'Isle
- 7 forêt à trois strates
- 8 écran visuel boisé

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

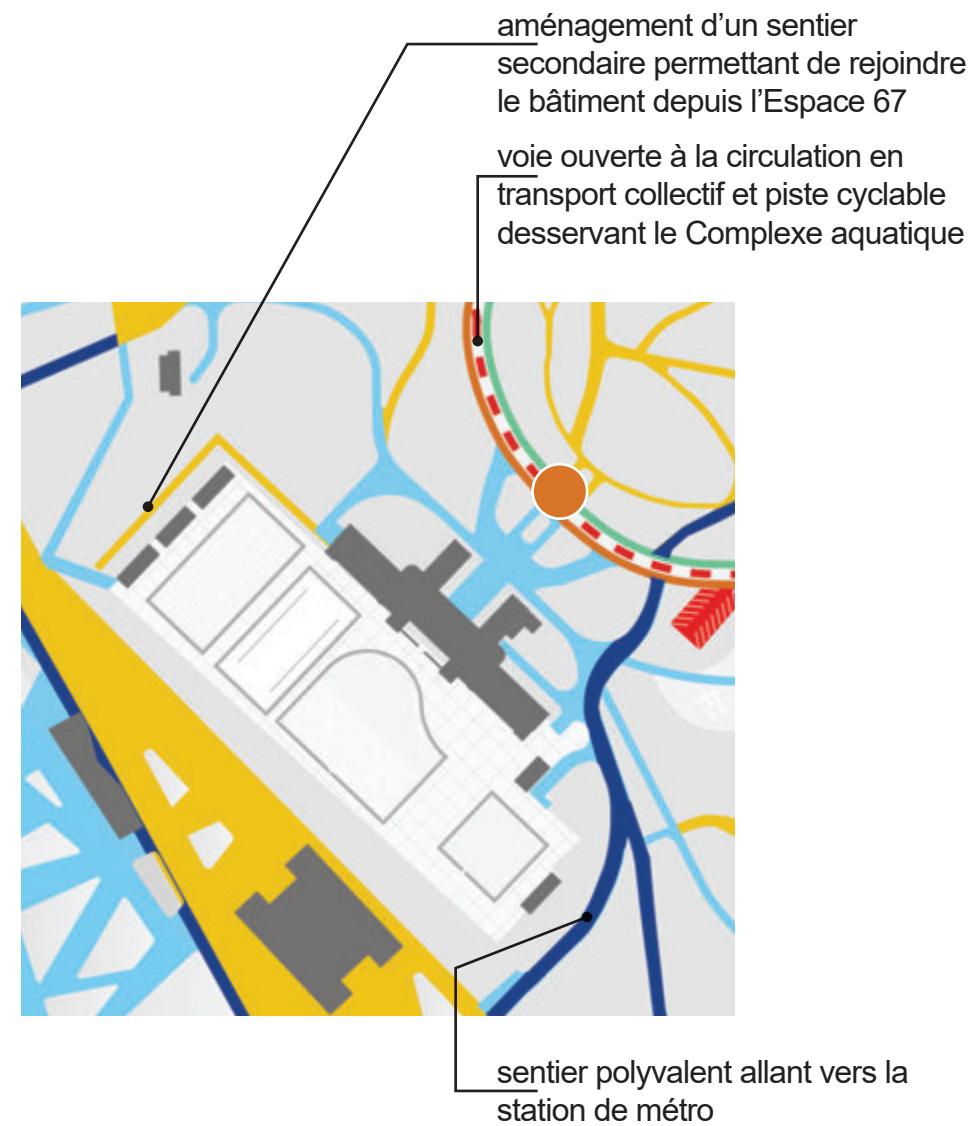
**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** Un ensemble bâti à préserver.



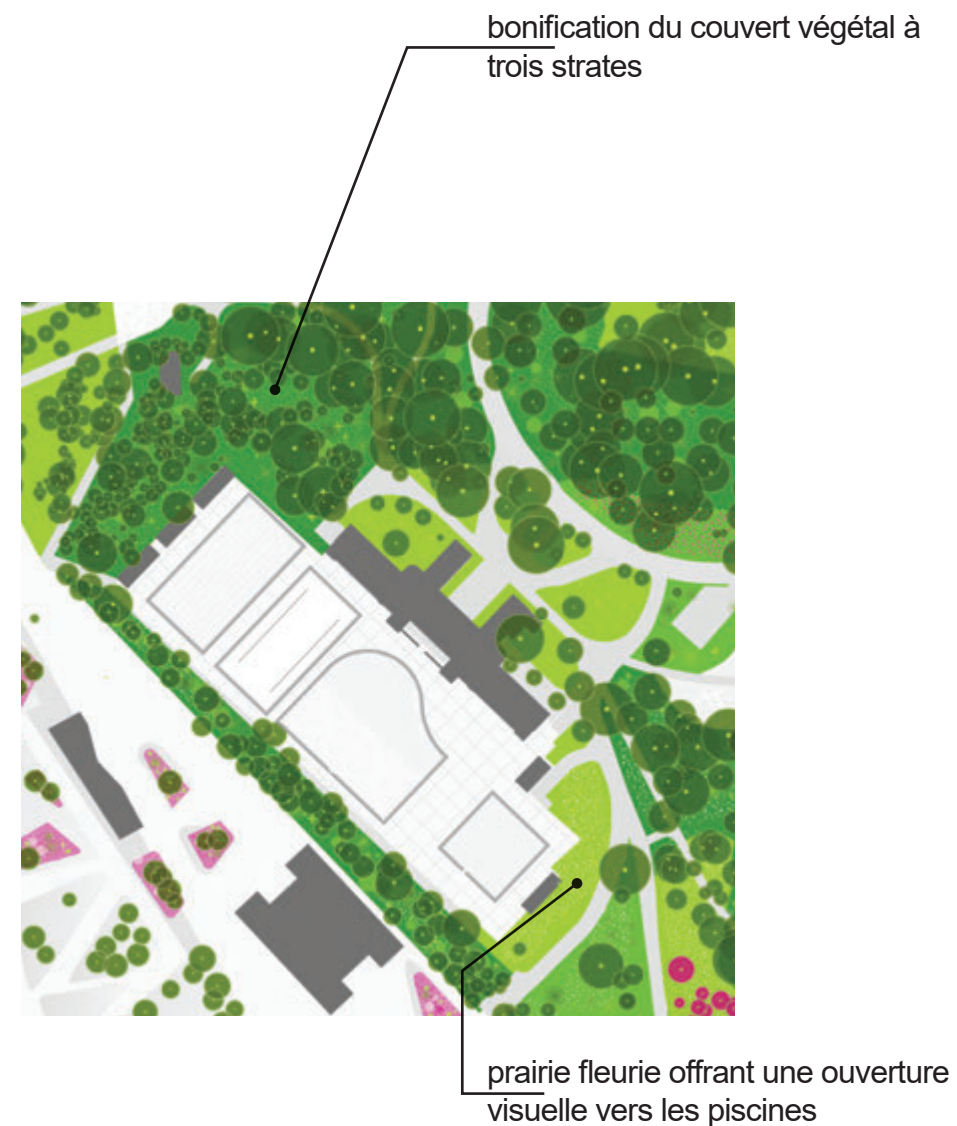
### Usages des bâtiments

- 1 **Nom :** Complexe aquatique avec bâtiments de service  
**Usage actuel :** Piscine publique (récréative et de compétition)  
**Usage futur :** Piscine publique (récréative et de compétition), espaces de location

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :**  
Un ensemble bâti entre l'allée Calder et le chemin  
du Tour-de-l'Isle.



**Habitats végétaux :** La végétation comme écrin de  
l'ensemble bâti.





## 6. L'ESPACE 67

### DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

#### Localisation

Situé au cœur de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène, l'Espace 67 est bordé de nombreuses entités paysagères qu'il relie entre elles. Son extrémité nord-est est prolongée par la passerelle du Cosmos.

#### Historique

Cette portion de l'île Sainte-Hélène est issue des travaux de remblayage qui ont permis d'agrandir la surface de l'île en vue de l'Expo 67. Durant l'exposition, l'entité paysagère de l'Espace 67 est traversée par un réseau d'allées où sont répartis des pavillons nationaux et privés. Deux circuits de minirail traversent le secteur et possèdent une station commune jouxtant la station de métro. Une place où sont offerts de nombreux services aux visiteurs (Expo-Service D) s'étend entre la station de métro, la Biosphère, la passerelle du Cosmos, la rotonde et le pavillon de la Corée. À l'époque, la sculpture *Trois disques* d'Alexander Calder se trouve au pied du pont de la Concorde.

Après la fermeture de l'exposition Terre des Hommes en 1984, le secteur sud de l'île Sainte-Hélène est à l'abandon. Le *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles* (1993) modifie le secteur par une approche naturelle en aménageant une série d'étangs et de cours d'eau qui se déversent dans le lac des Cygnes, dont les abords sont végétalisés. Un grand parterre vert permet l'occupation libre et la tenue d'événements de près de 40 000 personnes. L'œuvre *Trois disques* est relocalisée sur un belvédère en face du fleuve Saint-Laurent et de Montréal.

En 2019, l'aménagement de l'Espace 67 modifie radicalement le secteur et accentue sa vocation événementielle. Cette réinterprétation des espaces de l'Expo 67 comprend une vaste allée monumentale, un amphithéâtre, des îlots de verdure, des jeux d'eau, un pavillon d'accueil et un restaurant.

#### Caractère du lieu

L'Espace 67, composé de l'allée Calder et de l'amphithéâtre événementiel, est un grand espace public au design contemporain principalement minéralisé, voué à accueillir des dizaines de milliers de personnes. L'allée Calder qui relie l'œuvre monumentale *Trois disques* à la Biosphère est un axe structurant et symbolique du Parc. Pouvant accueillir dorénavant jusqu'à 65 000 personnes, l'amphithéâtre se compose d'une colline gazonnée et d'un large amphithéâtre en criblure de pierre. L'échelle imposante du site semble disproportionnée selon les activités qui s'y déroulent et s'avère plutôt intimidante lorsque le site est désert ou peu fréquenté. Les effets des éléments (chaleur, vent et froid) y sont amplifiés, ce qui nuit à l'expérience du site. Par contre, la perspective sur l'œuvre *Trois disques* d'Alexander Calder ainsi que le panorama sur le fleuve, sur le centre-ville et sur le mont Royal figurent parmi les panoramas les plus spectaculaires de Montréal.

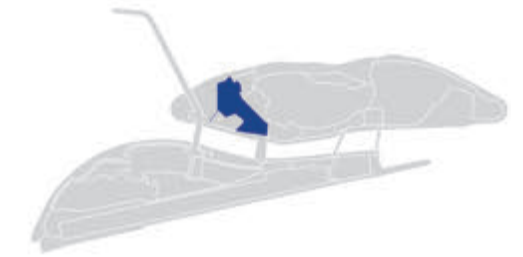


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Vaste espace minéralisé en raison de la vocation événementielle du secteur, mais difficilement appropriable par les visiteurs en dehors de la période des grands événements.
- Opposition entre la courte durée des événements et la grande échelle de ce site fortement minéralisé.
- Incidence des effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur.
- Fermeture de l'allée Calder en période d'événements, ce qui limite l'appréciation de l'œuvre *Trois disques* et du belvédère sur la ville.
- Détérioration avancée du pavillon de la Corée et de la rotonde, tous deux vacants depuis plusieurs années.
- Faible cohésion de l'aménagement des abords du pavillon de la Corée et de la rotonde avec l'aménagement de l'Espace 67.
- Accès contrôlé au secteur en période d'événements.
- Forte circulation de véhicules en période de montage et de démontage sur les voies de service adjacentes à l'Espace 67 pendant la saison événementielle.
- Manque de connexions visuelles et physiques claires entre la station de métro et le débarcadère d'autobus.
- Éparpillement des services de mobilité (BIXI, autobus, métro) pour rejoindre les différents points d'intérêt du Parc.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Maintenir l'axe est-ouest de l'allée Calder en respectant son rôle structurant pour le secteur sud de l'île Sainte-Hélène.
- Conserver l'espace public dégagé autour de l'édicule de la station de métro afin de permettre d'accéder à différents secteurs du Parc.
- Conserver la connectivité de l'Espace 67 avec les entités paysagères limitrophes.
- Préserver l'espace ouvert et perméable du belvédère où est installée la sculpture *Trois disques* d'Alexander Calder.

### Relations visuelles

- Préserver et mettre en valeur la vue panoramique à partir de la butte gazonnée vers l'œuvre *Trois disques*, vers le fleuve, vers le Vieux-Montréal, vers le centre-ville et vers le mont Royal.
- Préserver la relation visuelle entre l'œuvre *Trois disques* et la Biosphère, le mont Boullé et la tour de Lévis.
- Éviter l'installation de structures, de mobilier et d'affichage dans l'allée Calder et à l'extrémité ouest de l'amphithéâtre afin de préserver la relation visuelle entre l'œuvre *Trois disques*, la Biosphère et la vue panoramique sur la ville.
- Limiter le nombre de clôtures temporaires installées à proximité des parois permanentes entourant l'amphithéâtre.

### Relief

- Favoriser la mise en valeur du dénivelé de la colline gazonnée de l'amphithéâtre.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser la conservation et la réhabilitation de l'ancien pavillon de la Corée et de la rotonde, deux des derniers vestiges de l'Expo 67 sur l'île Sainte-Hélène.
- Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui risquent d'altérer graduellement le caractère de l'allée Calder ainsi que la relation qu'elle entretient avec ses pavillons.
- Mettre en valeur l'architecture de la station de métro Jean-Drapeau, héritée de l'Expo 67, en conservant les éléments caractéristiques de l'époque de conception en ce qui a trait aux matériaux, aux formes, à la perméabilité et à l'orientation dans le paysage.
- Assurer la conservation et la mise en valeur de la sculpture *Trois disques* (L'Homme) d'Alexander Calder et de la *Puerta de la Amistad* (la porte de l'Amitié) de l'artiste mexicain Sebastián, de même que leur accès public et gratuit pour tous en tout temps à l'exception de certaines périodes événementielles.
- De concert avec le Bureau d'art public de la Ville de Montréal, assurer l'entretien adéquat de la sculpture *Trois disques* et de la *Puerta de la Amistad*.
- Si l'installation de kiosques temporaires s'avérait nécessaire en bordure de l'allée Calder, s'assurer qu'ils ne nuisent d'aucune manière au caractère général des lieux.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Favoriser la continuité des axes et des sentiers de l'allée Calder afin de les relier aux entités paysagères adjacentes tout en respectant l'esprit du lieu et les aménagements existants.

- Limiter la circulation de véhicules sur l'allée Calder afin qu'elle demeure une esplanade de déambulation agréable pour les piétons et afin qu'elle ne se dégrade pas (traces de pneus, formation d'ornières à cause du passage de véhicules lourds, bris de pavés, etc.).
- Maintenir la perméabilité entre l'allée Calder et l'amphithéâtre en dehors des périodes événementielles.
- Éviter l'installation de barrières ou de tout autre mobilier temporaire dans l'allée Calder afin de faciliter l'orientation et la déambulation des visiteurs en dehors des périodes d'événements où de tels équipements seraient permis
- Préserver le pavé caractéristique de l'allée Calder, qui s'inspire des motifs de l'Expo 67.

### Habitats végétaux

- Contrôler la programmation, la circulation, les activités et les installations de l'Espace 67 afin d'assurer la préservation des espaces naturels sur son pourtour immédiat.
- Assurer la protection des arbres plantés en isolé sur l'Espace 67 lors de la tenue d'événements.
- Ajouter davantage de surfaces végétalisées dans la portion dénivelée (nord) de l'amphithéâtre.
- Diversifier la végétation et planter massivement certains parterres de l'allée Calder afin d'assurer la continuité du corridor écologique.

### Milieus hydriques

- Favoriser la conservation des jeux d'eau situés en bordure de l'allée Calder ainsi que leur accès public en tout temps.

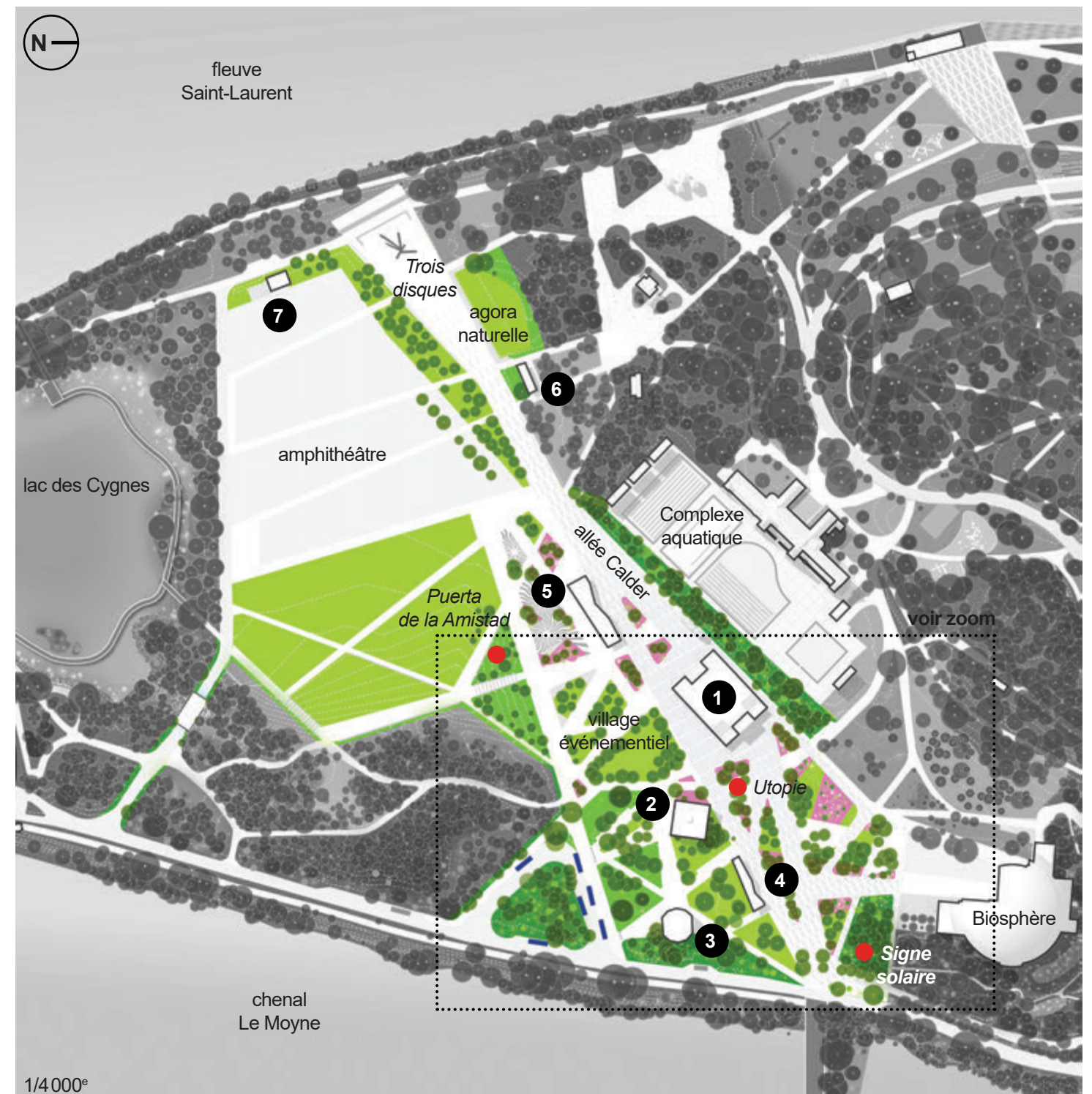


## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

L'Espace 67 est le résultat d'un grand geste d'aménagement contemporain. Constitué d'un vaste amphithéâtre, de l'allée Calder, du village événementiel et d'une agora, l'ensemble a été conçu pour la tenue d'événements de grande envergure. L'allée Calder s'étire de la Biosphère vers la rive ouest de l'île et s'ouvre sur un panorama imprenable en direction du centre-ville de Montréal tout en profitant de la monumentalité de l'œuvre *Trois disques* d'Alexander Calder, qui domine le belvédère.

### Usages des bâtiments

- 1** *Nom* : Station de métro Jean-Drapeau  
*Usage actuel* : Station de métro  
*Usage projeté* : Station de métro
- 2** *Nom* : Pavillon de la Corée  
*Usage actuel* : Bâtiment condamné  
*Usage projeté* : Bâtiment restauré et reconstruit, intégré au pôle de mobilité, espace d'exposition et de commémoration de l'Expo 67 et du pavillon d'origine
- 3** *Nom* : Rotonde  
*Usage actuel* : Bâtiment condamné  
*Usage projeté* : Bâtiment rénové, intégré au pôle de mobilité et espace dédié aux concessionnaires
- 4** *Nom* : Pavillon d'information  
*Usage actuel* : Pavillon d'accueil et d'information  
*Usage projeté* : Pavillon d'accueil et d'information
- 5** *Nom* : Restaurant  
*Usage actuel* : Restaurant  
*Usage projeté* : Restaurant
- 6** *Nom* : Bloc sanitaire  
*Usage actuel* : Bloc sanitaire  
*Usage projeté* : Bloc sanitaire
- 7** *Nom* : Sous-station électrique SH4  
*Usage actuel* : Sous-station électrique  
*Usage projeté* : Sous-station électrique



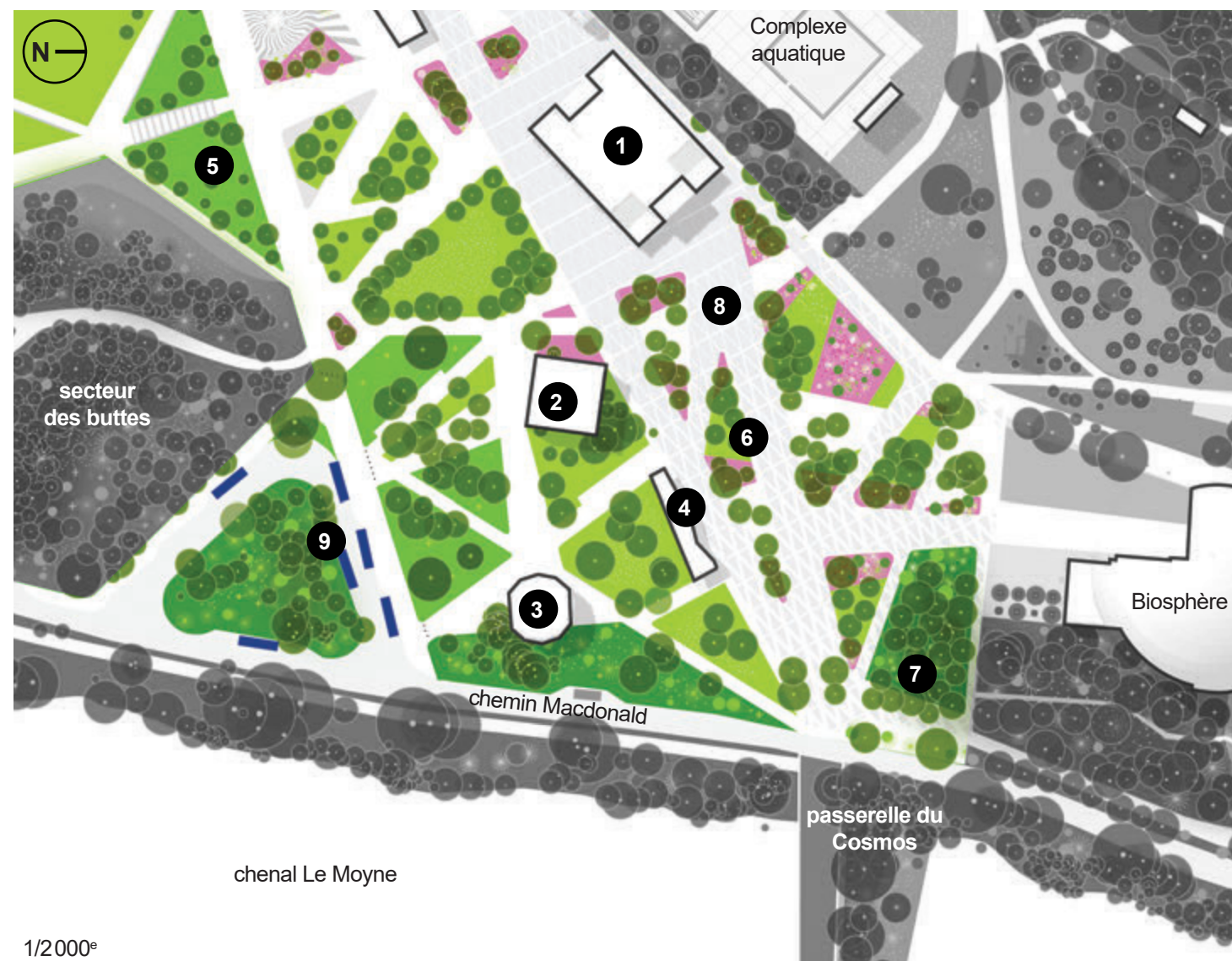


## Pôle de mobilité durable aux abords de la station de métro

La reconfiguration du débarcadère d'autobus pour accroître le nombre de quais d'embarquement et de débarquement s'inscrit dans la mise en œuvre du plan de mobilité durable du Parc. Ce projet fait partie de la réflexion et de la consolidation du pôle de mobilité principal de l'île Sainte-Hélène. La liaison entre la station de métro Jean-Drapeau et le débarcadère d'autobus se matérialise par la continuité formelle des lits de plantation du village événementiel, qui forment des axes de circulation piétonnière clairs et directs ainsi que des aires d'attente confortables.

Cette géométrie permet également d'offrir des parterres végétalisés et des parvis d'entrée au pavillon de la Corée et à la rotonde pour une meilleure intégration au paysage de l'Espace 67. Le pavillon de la Corée et de la rotonde restaurés participent avec le pavillon d'accueil à assurer les services en lien avec la mobilité et l'orientation au Parc. Le pavillon de la Corée spécifiquement accueille à la fois une aire d'attente à l'abri des éléments et un espace d'exposition et de commémoration de l'Expo 67 et du pavillon d'origine.

La densification de la végétation dans certains parterres du village événementiel à proximité des entités adjacentes fait écho aux habitats végétaux de celles-ci, soit une forêt à trois strates, et permet de se rattacher autant au contexte de l'Espace 67 qu'au paysage environnant.



- 1 station de métro Jean-Drapeau
- 2 pavillon de la Corée
- 3 rotonde
- 4 pavillon d'information
- 5 *Puerta de la Amistad* de Sebastián
- 6 *Utopie* de Jonathan Villeneuve

- 7 *Signe solaire* de Jean LeFébure
- 8 allée Calder
- 9 débarcadère d'autobus



## Le pavillon de la Corée

*Conçu par Kim Swoo-geun, un des plus grands architectes sud-coréens contemporains, il est un emblème de l'Expo 67 et symbolise l'architecture sud-coréenne traditionnelle.*

La réhabilitation du pavillon de la Corée permettra de créer un nouveau symbole patrimonial marqué au sceau de l'innovation et de la technologie. Du contenu évolutif, y compris des œuvres phares de la *hallyu* et d'artistes visuels coréens, renforcera la modernité du parc Jean-Drapeau et en soulignera la richesse patrimoniale en rendant hommage à l'Expo 67.

Grâce à des installations d'art interactif et à des projections lumineuses savamment orchestrées, les visiteurs seront plongés avec ravissement dans l'univers du Parc. Ils découvriront ou redécouvriront toutes les richesses de la culture coréenne en admirant et en visitant ce pavillon à l'architecture unique, legs précieux de l'Expo 67.

Situé au cœur du pôle de mobilité durable de la station de métro Jean-Drapeau, le pavillon de la Corée sera un espace accueillant et confortable à longueur d'année. Il sera possible de s'y abriter, de s'y reposer et de s'y renseigner sur les innombrables attraits du Parc. En plus de pouvoir profiter d'une expérience d'accueil unique et complémentaire à celle offerte au pavillon d'information, les visiteurs pourront y consulter de manière autonome, grâce à des outils technologiques intelligents, les informations qui leur seront présentées afin de planifier une visite des plus agréables, qu'il s'agisse des lieux d'intérêt, de la programmation ou des possibilités en matière de déplacements.

## La rotonde

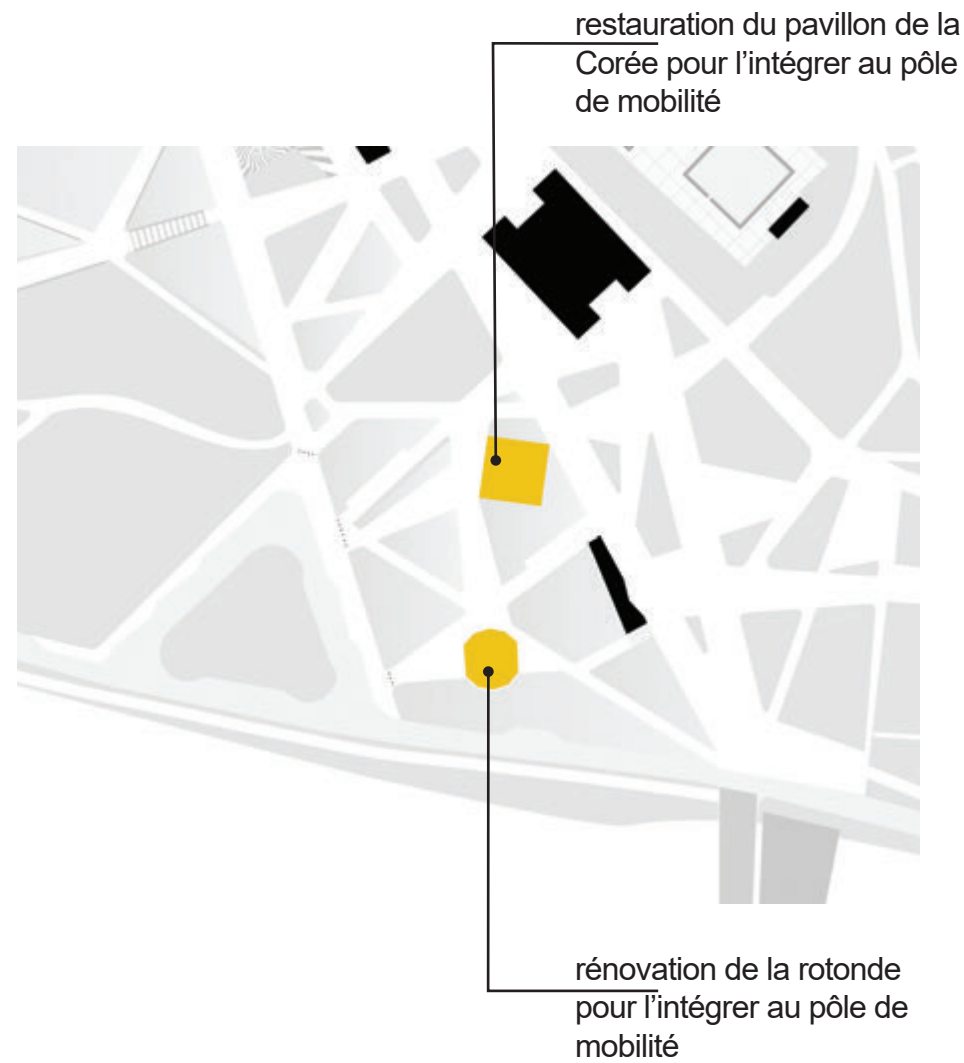
*Construit, aménagé, entretenu et décoré par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle pour offrir des services financiers aux visiteurs pendant l'Expo 67, le siège social de la Caisse avait une forme dodécagonale.*

Située juste à côté du pavillon de la Corée et du pavillon d'information, la rotonde se trouve dans un axe très achalandé, tout près de la station de métro Jean-Drapeau. La réhabilitation de ce pavillon consistera notamment en l'aménagement d'un lieu de proximité ouvert sur un parvis où seront offertes diverses expériences en matière de mobilité ainsi que la possibilité de louer des véhicules de promenade récréatifs.

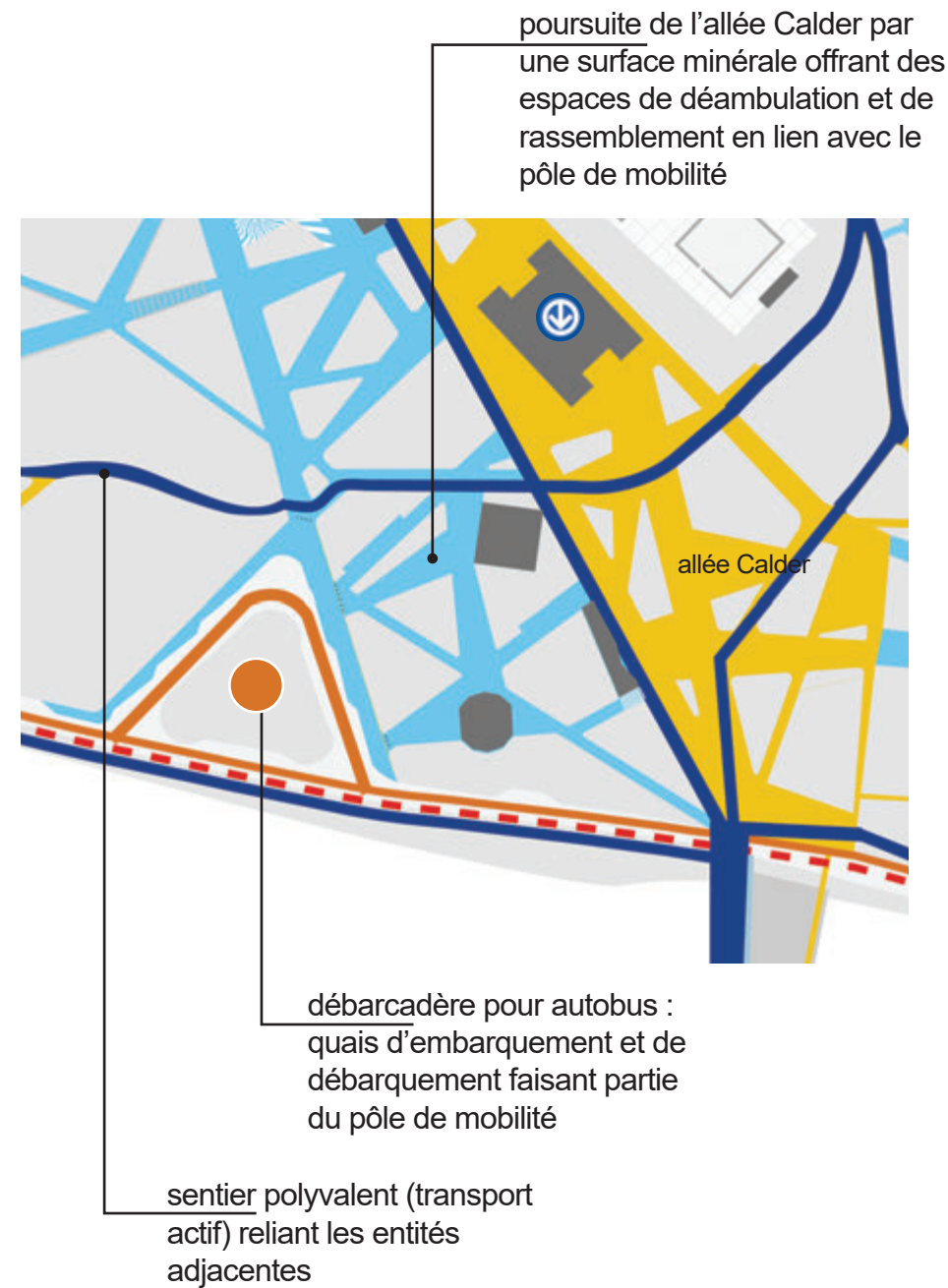
En complément au Campus de la transition écologique (lieu d'innovation et d'éducation dans le domaine des changements climatiques) et au pavillon de la Corée (parcours autonomes d'activités offerts au moyen de divers outils technologiques), la rotonde facilitera également le déploiement de solutions en matière de mobilité durable. Les divisions intérieures du bâtiment pourront accueillir plusieurs organisations qui contribueront à la bonification des déplacements de tous les visiteurs et intervenants du Parc. Le pavillon remplira également une fonction logistique liée au pôle de mobilité durable, ce qui lui permettra d'abriter certaines pièces d'équipement ainsi que des éléments de mobilier.

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** D'anciens pavillons de l'Expo 67 rouverts au public.



**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Le pôle de mobilité, un lieu stratégique et un véritable nœud de connexions.



**Habitats végétaux :** Des parterres plantés comme transition entre l'allée Calder et les buttes.

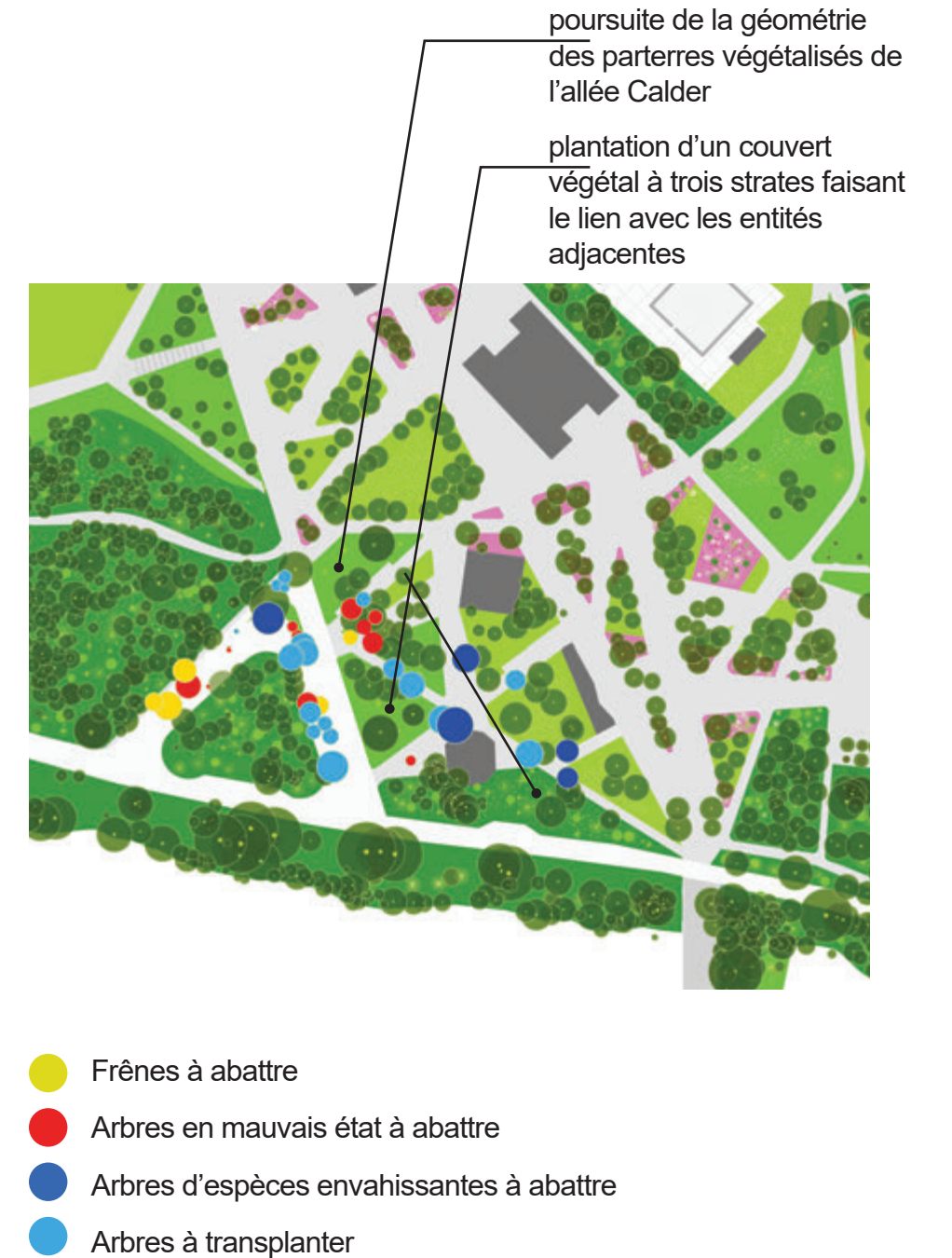






Figure 2 : vue aérienne de l'Esplanade 67, 2019





Figure 3 : festival à l'amphithéâtre de l'Espace 67, 2019



# 7. LA PLACE DES NATIONS ET LE LAC DES CYGNES

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité paysagère de la Place des Nations et du lac des Cygnes se situe à l'extrémité sud de l'île Sainte-Hélène, entre le parterre de l'Espace 67 et les rives du fleuve. Elle est traversée par le pont de la Concorde.

### Historique

Le paysage de ce secteur a grandement évolué depuis sa réalisation en vue de l'Expo 67. À l'époque, la Place des Nations et le lac des Cygnes sont des éléments centraux du paysage de l'Expo. La Place des Nations constitue le site d'accueil des chefs d'État étrangers en plus d'être un lieu où sont présentés de nombreux spectacles témoignant des diverses cultures, formes d'art et expressions folkloriques du monde. La volonté des organisateurs consiste à établir le cœur symbolique de l'Expo dans une « place du peuple » plutôt qu'autour d'un monument vertical, comme cela a été le cas lors des expositions précédentes. Œuvre de l'architecte André Blouin, la Place des Nations est un concept novateur au Canada, une place publique minérale dont l'agencement des estrades encadre une aire de rassemblement en plein air. La place carrée est composée de plusieurs structures : une tribune d'honneur, une scène principale, des gradins en pyramide tronquée et des passerelles soutenues par d'imposantes poutres en bois lamellé-collé.

Tout juste au nord, l'ancienne île Verte est utilisée comme carrière pour construire les rives de l'île Sainte-Hélène agrandie. L'excavation ainsi formée est réaménagée en bassin artificiel de forme géométrique, le lac des Cygnes, doté d'un pourtour en béton et agrémenté de trois fontaines principales

illuminées. À l'époque, le territoire autour du bassin regroupe de nombreux pavillons desservis par une station de l'Expo-Express située sur l'actuel pont de la Concorde.

Au cours des années 1970 et 1980, la Place des Nations est utilisée lors de nombreux spectacles et événements, dont la première présentation du Festival international de jazz de Montréal. Au tournant des années 1990, le *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles*, qui met à l'avant-plan les dimensions écologiques et le concept de parc vert et bleu, propose des modifications importantes pour le secteur sud de l'île Sainte-Hélène. À cette occasion, une promenade riveraine est aménagée. La Place des Nations et son pourtour sont verdis, la dalle centrale est remplacée par de la pelouse et les mâts sont remplacés par des arbres. Un promontoire est aménagé sur la pointe sud de l'île, ce qui permet de profiter de la vue sur l'amont du fleuve. La naturalisation du lac des Cygnes est également entamée pendant cette période. La forme géométrique et les bordures bétonnées du lac disparaissent pour faire place à des rives adoucies, irrégulières et végétalisées. Un système de canaux et d'étangs est créé afin d'alimenter le lac à partir d'une fontaine située à la sortie de la station de métro. Une falaise enrochée d'où coule une petite cascade ainsi qu'un belvédère sont aménagés du côté des buttes, au nord-est et à l'est du lac.

L'histoire récente témoigne de graves pertes de qualité patrimoniale et environnementale dans ce secteur. En 2016, la dégradation avancée de la Place des Nations à la suite d'années de négligence force sa fermeture au public pour des raisons de sécurité. De plus, la construction de l'Espace 67 à partir de 2017 modifie à nouveau

la forme du lac des Cygnes. Le circuit d'eau qui prend sa source près de la station de métro est remblayé, ce qui occasionne la perte d'un corridor naturel. La rive nord du lac jouxte maintenant un amphithéâtre extérieur minéralisé destiné à accueillir 65 000 personnes. Le système de drainage de l'amphithéâtre filtre l'eau de ruissellement, qui se déverse ensuite dans le lac des Cygnes.

### Caractère du lieu

L'entité paysagère de la Place des Nations et du lac des Cygnes semble aujourd'hui oubliée, voire en ruine. Elle est à la fois coupée du reste du Parc par l'étendue minéralisée de l'Espace 67 et divisée par le pont de la Concorde, qui isole la Place des Nations à l'extrémité sud de l'île. L'entité paysagère de la Place des Nations et du lac des Cygnes présente un intérêt patrimonial indéniable. La Place des Nations possède une forte valeur historique et symbolique comme lieu de célébration de la diversité culturelle. Sa pluralité d'espaces intérieurs et extérieurs, ses différents niveaux, son système de circulation horizontale et verticale, ses panoramas cadrés et son hybridité architecture-paysage en font un lieu unique en son genre. Quant à lui, le lac des Cygnes est un élément important du site de l'Expo 67 qui a su s'adapter aux nouvelles préoccupations et sensibilités en matière d'aménagement paysager contemporain.

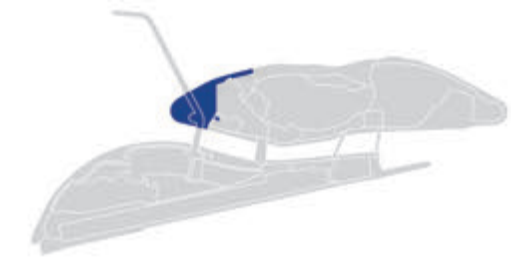


Figure 1 : Place des Nations, 1967



Figure 2 : vue aérienne de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène, 1969





## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Secteur abandonné et fermé au public depuis plusieurs années par des clôtures à mailles de chaîne.
- Démolition de plusieurs composantes d'origine en raison des réaménagements antérieurs.
- Détérioration avancée des passerelles de bois et présence de pourriture.
- Disparition de plus de la moitié du pontage des passerelles.
- Dégradation de certains éléments de béton.
- État d'abandon des locaux intérieurs sous les gradins et sous les podiums.
- Enclavement du secteur causé par le manque d'accès piétonnier depuis le chemin du Haut-Contour et le chemin du Bas-Contour.
- Sentier piétonnier et piste cyclable peu sécuritaires en raison de leur interruption par la bretelle d'accès au pont de la Concorde.
- Présence de végétation spontanée qui envahit les structures existantes et qui obstrue certains points de vue.
- Enfrichement des talus autrefois gazonnés.
- Remblayage et disparition des bassins.
- Vocations et ambiances paysagères contrastées entre le lac des Cygnes et l'Espace 67, d'où une cohabitation difficile.
- Dégradation de la rive nord du lac des Cygnes lors des travaux de construction de l'amphithéâtre de l'Espace 67.

- Système de cascades du lac des Cygnes hors d'usage, ce qui entraîne la stagnation et l'oxygénation insuffisante de l'eau.
- Délimitation par des murets de béton de la rive sud du lac des Cygnes sous le pont de la Concorde, ce qui crée une barrière physique et visuelle avec la Place des Nations.
- Accès physique au fleuve inexistant.
- Faible mise en valeur des percées visuelles et des panoramas.
- Espace refermé sur lui-même sans connexion avec le paysage fluvial de la pointe de l'île.



## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Restaurer la centralité de la Place des Nations dans le paysage du Parc en préservant les proportions, l'orientation et l'échelle du site et en rétablissant sa fonction initiale d'espace de rencontre culturelle.
- Réhabiliter les dynamiques spatiales entre la Place des Nations et le lac des Cygnes comme à l'époque de l'Expo 67, c'est-à-dire avec des aménagements sous le tablier du pont.
- Favoriser la réhabilitation de cette entité paysagère en relation à son environnement immédiat en mettant en valeur l'interface avec les rives et la proximité du fleuve.
- Conserver les rives naturalisées sur le pourtour du lac afin de préserver l'effet d'encadrement et afin de renforcer la distinction entre, d'une part, l'ambiance naturelle et tranquille du lac et, d'autre part, l'ambiance ouverte et minéralisée des aires de rassemblement de l'Espace 67 et de la Place des Nations.
- Favoriser la conservation et la mise en valeur du contraste de volume et de niveau entre les deux grands vestiges de l'Expo : la hauteur de la masse de la Place des Nations et la profondeur du lac des Cygnes.
- Assurer un accès majoritairement public et gratuit toute l'année à la Place des Nations.
- Favoriser les aménagements qui mettent en valeur le rapport physique et visuel entre la rive et le fleuve autour du site.

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation et la création d'aménagements permettant d'apprécier les panoramas et les percées visuelles à partir de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène, dont la vue panoramique sur la Cité du Havre, la vue cadrée sur le pont Victoria ainsi que la vue panoramique sur le fleuve Saint-Laurent et, plus précisément, sur le courant Sainte-Marie.
- Maintenir l'alternance de hauteur des passerelles en bois lamellé-collé reliant les différents éléments de la Place des Nations pour valoriser la mise en scène séquentielle des grands panoramas sur le fleuve.
- Favoriser le dégagement de l'axe de la Place des Nations en direction de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène.
- Favoriser le dégagement de la vue vers la Place des Nations depuis le pont de la Concorde.
- Éviter toute forme d'affichage commercial sur la Place des Nations qui dénaturerait le site.
- Préserver les points de vue dégagés sur le lac des Cygnes à partir des rives, notamment depuis le belvédère de l'entité des buttes en contrebas du pont de la Concorde.
- Conserver et mettre en valeur les panoramas depuis les rives : vue panoramique vers le pont Victoria et vers la Cité du Havre ; vue panoramique sur le Vieux-Montréal, le centre-ville de Montréal et le fleuve Saint-Laurent ; vue panoramique sur le pont Jacques-Cartier et le port de Montréal ; vue panoramique sur le chenal Le Moyne.

- Favoriser un élagage sélectif de la végétation spontanée pour préserver ou recréer les points de vue sur le fleuve.

### Relief

- Préserver les conditions topographiques de la Place des Nations.
- Préserver le tracé des rives héritées de l'Expo 67.
- Assurer la préservation de certains tronçons de rive escarpés et enrochés, témoins de la prouesse d'ingénierie qu'a représenté la construction des îles en vue de l'Expo 67.
- Recourir à des méthodes durables, à la phytotechnologie et assurer la gestion écologique des rives pour éviter leur dégradation par l'érosion.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser la réhabilitation et la mise en valeur de l'ensemble de la Place des Nations, y compris la préservation et la restauration des éléments caractéristiques rattachés au concept d'origine [voir l'*Énoncé de l'intérêt patrimonial de la Place des Nations* (2012) et l'*Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène* (2016), produits par l'arrondissement de Ville-Marie, pour plus de détails], en tenant compte de l'évolution du site au fil des ans.
- Favoriser la restauration de la base triangulaire et la remise en fonction de la flamme de l'Expo 67.

- Restituer les mâts et les drapeaux de l'Expo 67.
- Envisager la possibilité de restaurer la flamme de l'Expo sur la plateforme offrant une vue vers l'amont du fleuve en respectant les éléments caractéristiques de sa conception, qui date de l'Expo 67.
- Favoriser la préservation et la restauration du logo de Terre des Hommes sur l'arrière-scène de béton devant le pont de la Concorde, qui rend hommage à l'histoire du site et de l'ensemble du Parc depuis l'Expo 67.
- Favoriser la restauration des jeux de paliers et d'embranchements aux largeurs inégales afin de rétablir les aires d'intérêt de la Place des Nations.
- Favoriser la réhabilitation d'un éclairage discret et artistique qui reflète et renforce l'esprit de la Place des Nations et qui fasse écho à ce qui s'y trouvait pendant l'Expo 67.
- Favoriser la réhabilitation des passerelles démantelées dans les années 1970 et 1980 en respectant le design original de l'architecte André Blouin.
- Favoriser la conservation et la réhabilitation des trois éléments métalliques des tribunes qui demeurent sur le site et qui permettent aux spectateurs de se protéger du soleil.
- Ne pas favoriser la construction de bâtiments supplémentaires ou l'ajout d'annexes susceptibles de transformer la volumétrie de la Place des Nations.
- Réinstaller les 70 mâts de drapeaux utilisés pour les nations participantes au moment de l'Expo 67.

- Restaurer le vitrage sans meneaux des espaces sous les gradins.
- Mettre en valeur l'accès au belvédère surplombant le lac des Cygnes.
- Réimplanter la rose des vents selon un positionnement adéquat.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Mettre en valeur les axes d'entrée principaux de la Place des Nations donnant sur la façade nord du carré, en direction du pont de la Concorde et du lac des Cygnes.
- Réhabiliter les liens entre la Place des Nations et les sentiers existants à la périphérie en misant sur la pluralité des entrées et des seuils pour faciliter la découverte de la place.
- Rétablir une connexion avec le tablier du pont de la Concorde, y compris des passerelles-escaliers pour accéder au tablier du pont à pied et à vélo.
- Favoriser la réhabilitation et la mise en valeur d'un accès par les transports en commun (advenant la mise en œuvre d'un service dans l'axe du pont de la Concorde) en respectant l'esprit de l'Expo.
- Favoriser la réhabilitation de la connexion entre la Place des Nations et l'amphithéâtre de l'Espace 67 tout en limitant l'aménagement de nouveaux sentiers.
- Éviter l'augmentation de la connectivité physique entre l'Espace 67 et le lac des Cygnes pour assurer la protection des habitats riverains du lac

des Cygnes et pour préserver l'environnement naturel.

- Préserver et mettre en valeur la promenade riveraine entre la passerelle du Cosmos et le quai de la navette fluviale, un aménagement qui date des années 1990.

### Habitats végétaux

- Maintenir le contraste entre le caractère moderne et minéral de la Place des Nations et le caractère plus naturel des rives du fleuve et du lac des Cygnes.
- Favoriser la réhabilitation des talus pyramidaux végétalisés générés par la forme des gradins de la Place des Nations.
- Conserver les éléments qui mettent en valeur la morphologie organique du lac des Cygnes créée dans les années 1990, soit sa forme, ses rives végétalisées, la cascade et la canopée en périphérie.
- Réhabiliter le littoral et les rives du lac des Cygnes pour préserver la faune et la flore in situ en respectant le Plan directeur de 1993 tout en mettant en œuvre une stratégie de plantation et de gestion écologique de ce milieu hydrique.
- Réhabiliter et accroître la canopée sur le pourtour de cette entité paysagère, en particulier dans la partie nord qui jouxte l'Espace 67, afin de protéger l'ambiance plus naturelle du lac des Cygnes et d'accentuer la distinction entre ces deux entités.

- Favoriser la réhabilitation et la densification du couvert végétal de la rive afin de lui conférer un caractère naturel.

### Milieus hydriques

- Restaurer les bassins d'eau agrémentés de jets d'eau au parterre et sous les estrades de la Place des Nations.
- Rétablir l'éclairage coloré des bassins et des jets d'eau nocturnes au parterre et sous les estrades de la Place des Nations.
- Favoriser la restauration du système de cascades entre le secteur des buttes et le lac des Cygnes.
- Réhabiliter le cours d'eau artificiel qui coule dans cette entité paysagère et qui alimente le lac des Cygnes en restaurant le système de pompes, la série de chutes et le caractère naturel de l'ensemble.
- Réhabiliter et maintenir la bonne qualité de l'eau du bassin; avoir recours aux meilleures pratiques pour éviter l'eutrophisation du bassin.
- Restaurer l'escalier donnant accès à l'eau du fleuve à l'extrémité sud de l'île Sainte-Hélène.
- Maintenir élevé le niveau d'eau du lac à toute saison.



Figure 4 : Place des Nations abandonnée



Figure 5 : vue sur la rive nord du lac des Cygnes



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le réaménagement de ce secteur met en lumière l'héritage patrimonial du site et son importance dans l'histoire du Parc. La redéfinition de la circulation à la Place des Nations, en périphérie du lac des Cygnes et à l'échelle du Parc grâce à la promenade riveraine est essentielle au rayonnement et à l'accessibilité du site. La reconfiguration et le verdissement des rives de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène permettent la création d'amphithéâtres paysagers qui accentuent les liens physiques et visuels avec le fleuve Saint-Laurent.

À l'intérieur de la Place des Nations, la multiplication des expériences avec l'eau se traduit par la restauration des bassins d'origine et par l'agrandissement du lac des Cygnes, qui s'imbrique avec les aménagements du lieu. La création d'aires de service grâce à la reconstruction des espaces vitrés sous les gradins anime la Place des Nations et en fait un véritable lieu de destination pour les citoyens, les cyclistes, les promeneurs et les touristes.

La réhabilitation du secteur du lac des Cygnes redonne aux citoyens l'accès au plan d'eau grâce à une promenade sur pilotis en périphérie. Cette promenade est reliée à la promenade riveraine par deux passerelles piétonnières. La première prend la forme d'un quai d'observation de la faune et de la flore sur le lac des Cygnes et passe ensuite au-dessus du chemin du Bas-Contour pour aboutir sur un belvédère près du fleuve Saint-Laurent. La deuxième promenade permet de relier les bassins de la Place des Nations avec le lac des Cygnes en passant sous le pont de la Concorde, ce qui rattache ainsi les deux entités de part et d'autre du pont. La réfection des cascades et de la chute contribue à la création d'expériences variées avec l'eau. La densification du couvert végétal au nord du lac crée un écran d'intimité visuel et sonore avec l'Espace 67 lors de la tenue d'événements.

- |   |   |    |   |
|---|---|----|---|
| 1 | Place des Nations   | 6  | liaison vers l'Espace 67                                  |
| 2 | passerelle entre le pont de la Concorde et la Place des Nations | 7  | passerelle piétonne                                       |
| 3 | passerelle entre la rive et le lac                              | 8  | cascade du lac  |
| 4 | belvédère sur le lac  | 9  | amphithéâtre naturel accessible par le sentier polyvalent |
| 5 | quai sur pilotis en bordure du lac                              | 10 | belvédère sur le fleuve                                   |



## La Place des Nations

Située juste en face du tumultueux courant Sainte-Marie, que surplombe le panorama montréalais au-delà du fleuve Saint-Laurent, la Place des Nations est une véritable figure de proue dans le parcours expérientiel du parc Jean-Drapeau.

La réhabilitation de la Place des Nations créera ainsi, à la pointe sud de l'île Sainte-Hélène, un nouvel espace commun urbain, une place ouverte, inclusive et participative consacrée aux rencontres. Ce laboratoire de projets novateurs à caractère durable célébrera le patrimoine collectif et la diversité culturelle de Montréal.

Connectée au Parc et à la ville grâce à un réseau de mobilité active et collective accessible tous les jours et animée en toute saison, la Place des Nations offrira un endroit où cohabiteront harmonieusement les jeux libres, les activités citoyennes spontanées, les fonctions commerciales locatives et les événements culturels à plus fort achalandage.

Dans un cadre naturel et historique exceptionnel qui invitera à la contemplation et à la reconnexion avec la nature, les aménagements de la Place des Nations se prêteront fort bien aux pratiques individuelles et collectives favorables à la santé et au bien-être.

Des installations artistiques et commémoratives distinctives en feront un lieu de mémoire unique où sera proposée une immersion dans l'histoire et dans la culture afin de célébrer notamment l'Expo 67, Terre des Hommes ainsi que la présence continue des Premières Nations.

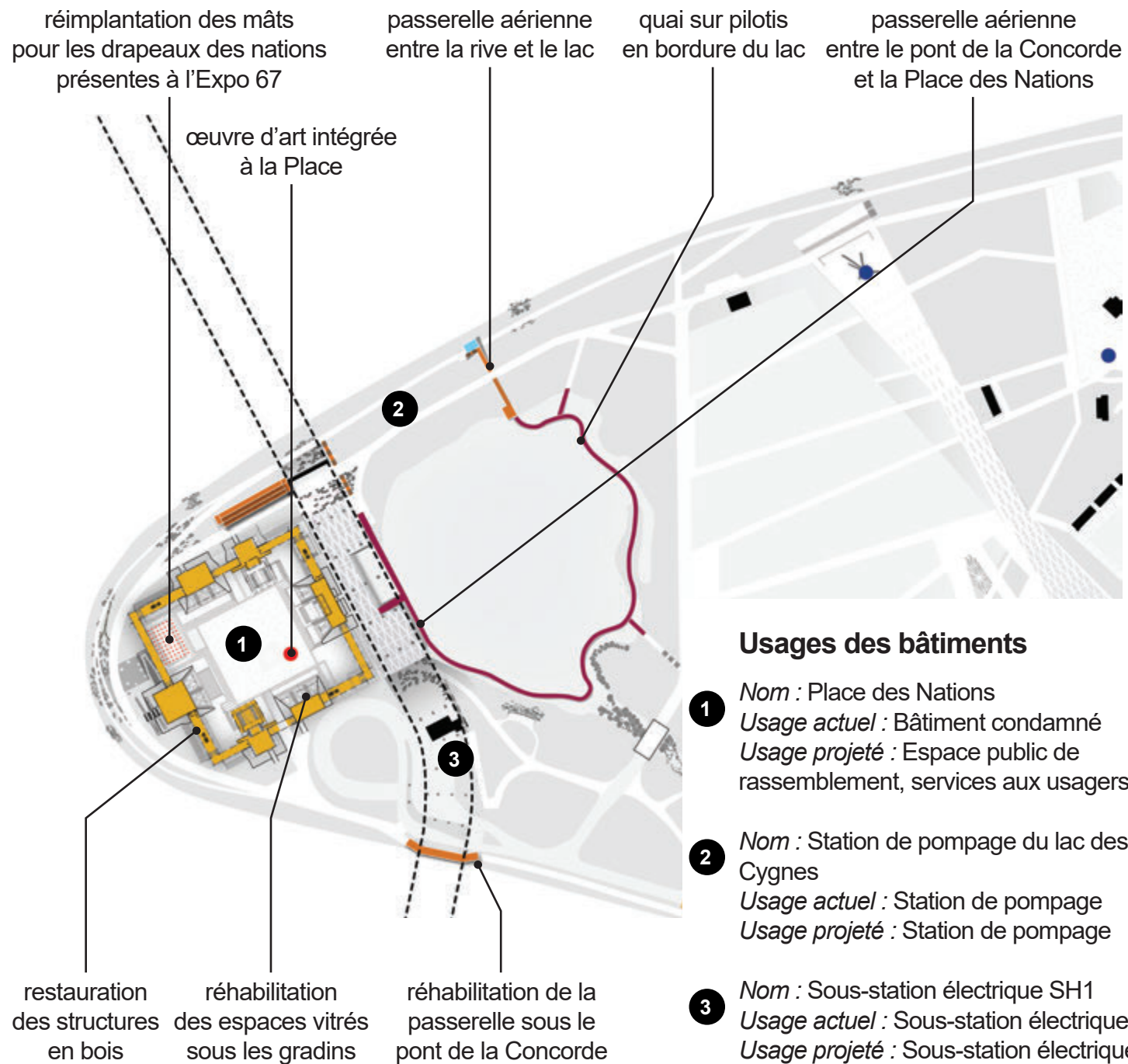
Innovant, citoyen et durable, le projet de réhabilitation de la Place des Nations redonnera vie au secteur environnant tout en permettant d'en assurer l'intégrité et de perpétuer l'esprit de l'Expo 67. Il mettra donc sur l'engagement des citoyens, des milieux communautaire, culturel, éducatif et universitaire ainsi que du secteur des affaires, qui participeront tous à sa gouvernance.

La nouvelle Place des Nations dotera le parc Jean-Drapeau d'un emblème additionnel et offrira aux Montréalais un lieu de rencontre, d'expérimentation et d'apprentissage sans cesse renouvelé.

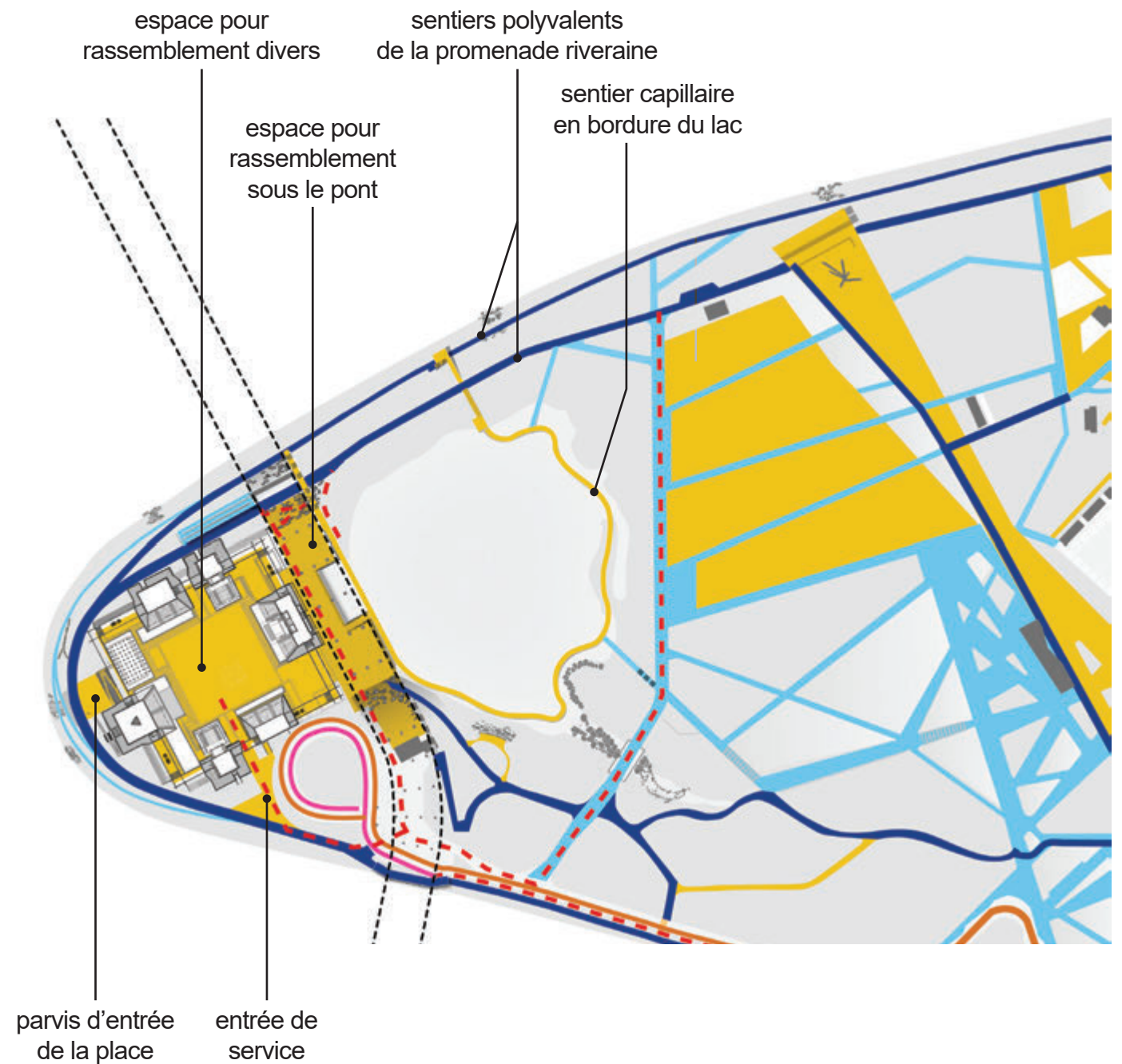


## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** De nombreuses composantes de la place d'origine restaurées.



**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Une place et un lac ouverts et reliés au Parc.

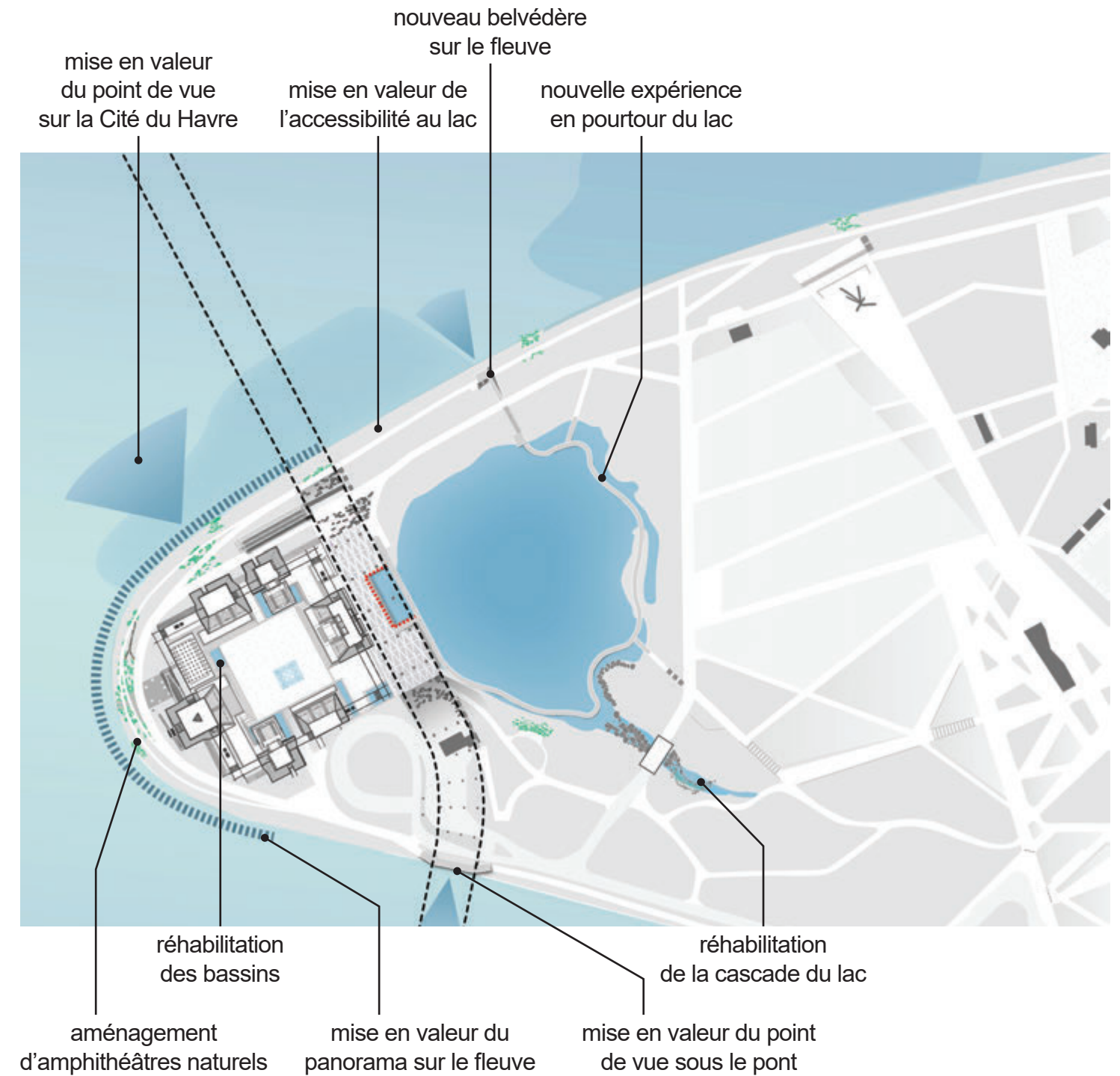




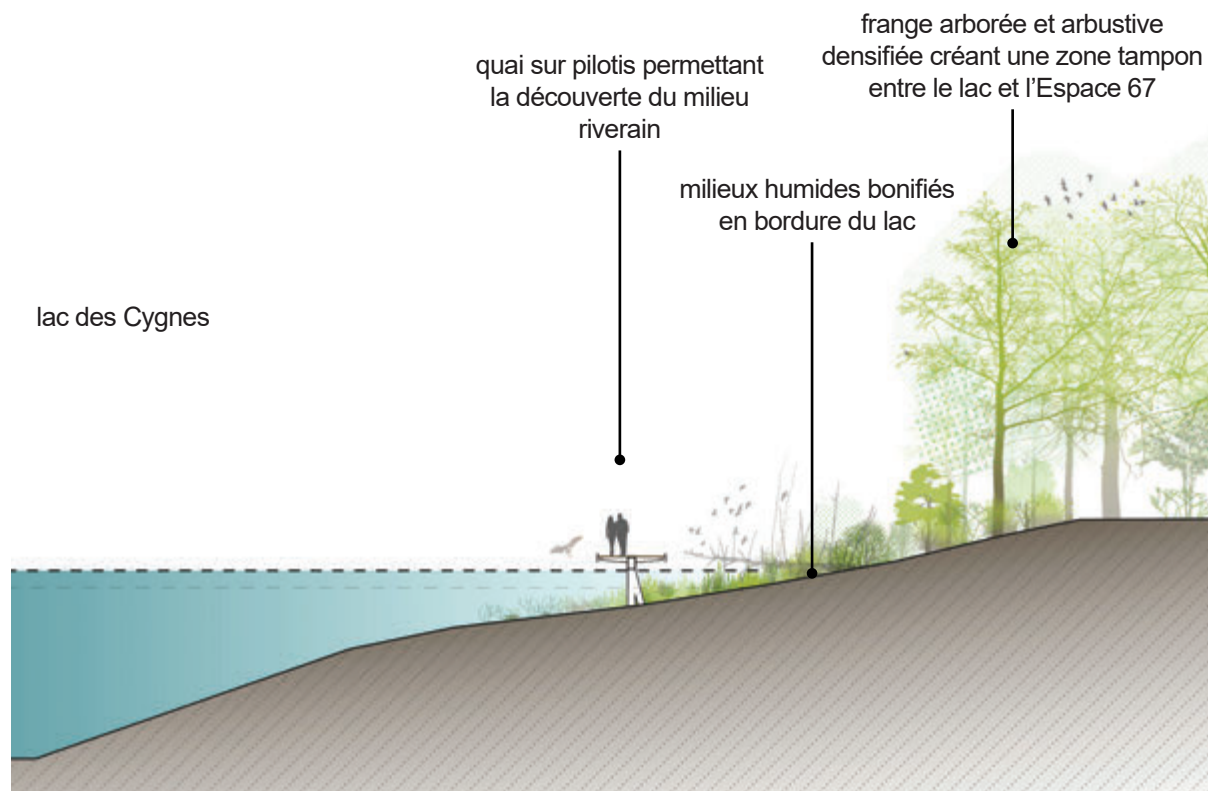
**Habitats végétaux :** Une ceinture végétale autour de la place.



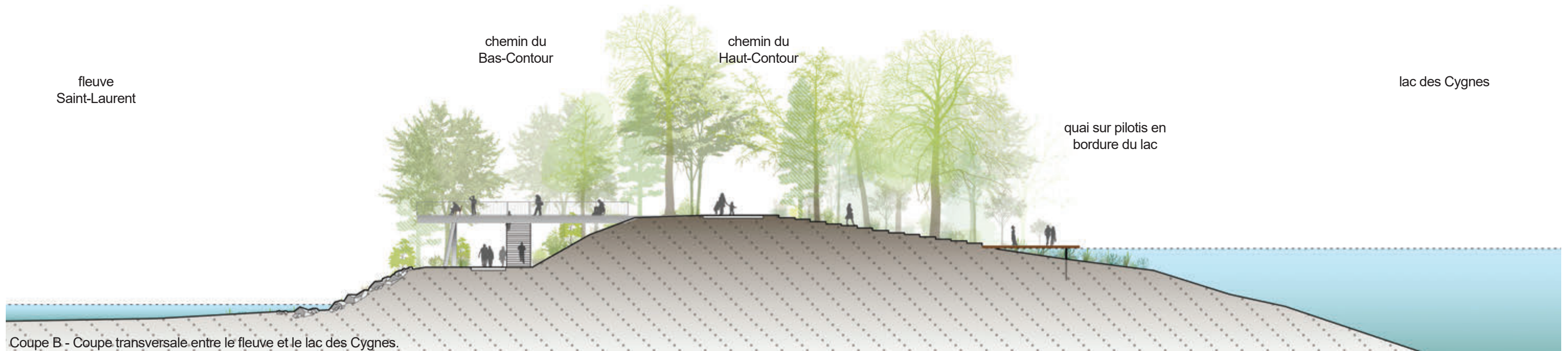
**Milieus hydriques :** De multiples expériences avec l'eau.







Coupe A - Quai sur pilotis pour la découverte du pourtour du lac des Cygnes.



Coupe B - Coupe transversale entre le fleuve et le lac des Cygnes.





Figure 6 : vue aérienne de la pointe sud de l'île

**1 AVANT** : Un secteur abandonné et déconnecté du reste du Parc.



Figure 7 : vue du belvédère de la pointe sud de l'île

**2 AVANT** : Un belvédère peu mis en valeur et déconnecté de la Place des Nations.



Figure 8 : vue de l'intérieur de la Place

**3 AVANT** : Un patrimoine grandement dégradé.



Figure 9 : vue depuis la rive nord du lac des Cygnes

**4 AVANT** : Une rive endommagée par les travaux de l'Espace 67.



**APRÈS** : La proue du Parc remise en valeur et reconnectée.



**APRÈS** : Un emmarchement ludique comme parvis à la Place des Nations.

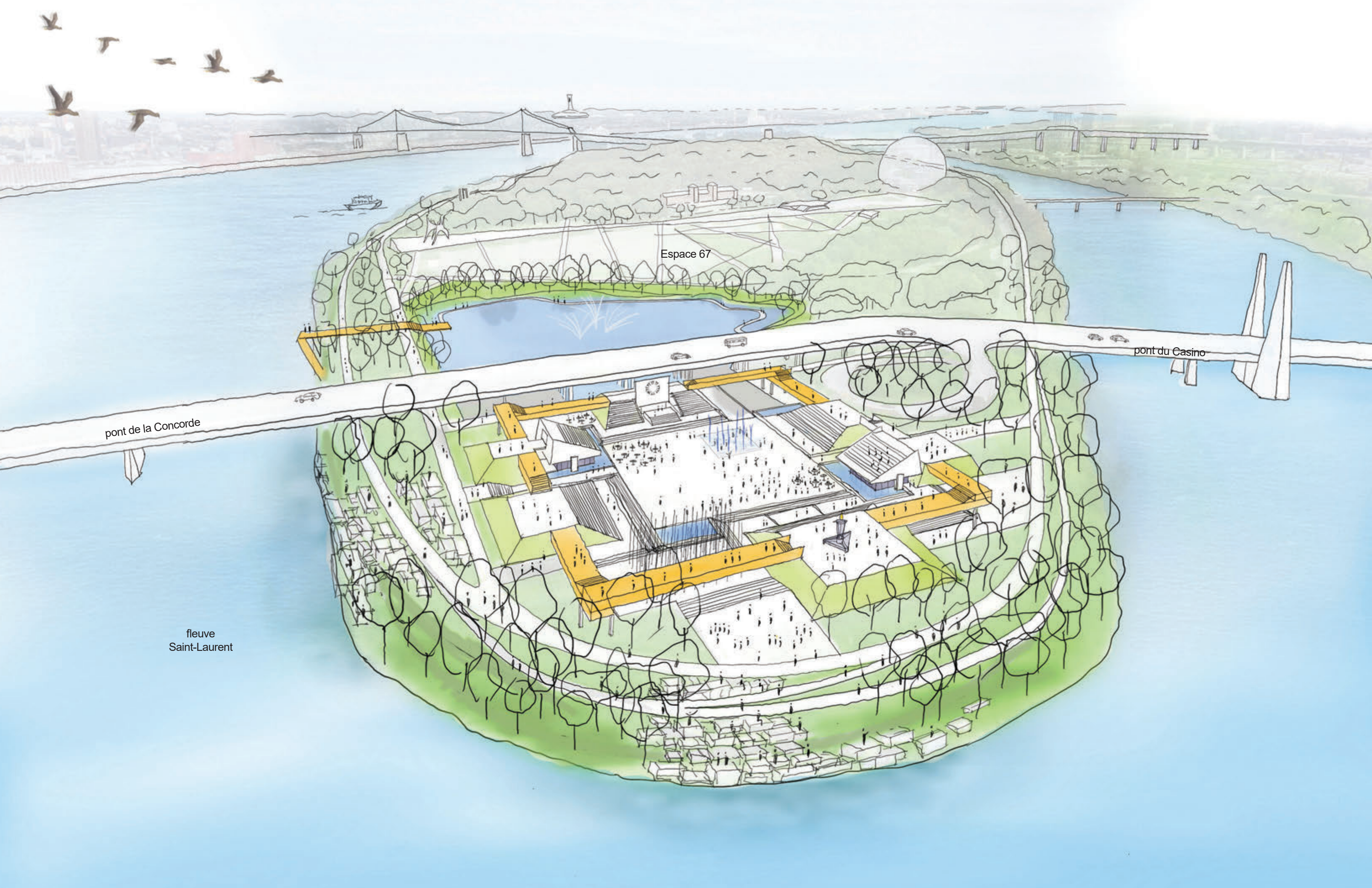


**APRÈS** : Une place réhabilitée, accueillante et animée.



**APRÈS** : Un sentier pour la découverte du pourtour du lac.





Espace 67

pont de la Concorde

pont du Casino

fleuve  
Saint-Laurent















# 8. LES BUTTES

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Adossé au nouvel amphithéâtre de l'Espace 67 et au lac des Cygnes, le secteur des buttes fait partie de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène. L'unité délimitée par le chemin Macdonald et par le pont de la Concorde est le point culminant de cette partie du Parc.

### Historique

Cette portion de l'île Sainte-Hélène est issue des travaux de remblayage réalisés afin d'aménager le site de l'Expo 67. À l'époque, ce secteur regroupe des édifices comme le pavillon thématique « L'Homme interroge l'univers » et le pavillon de la Scandinavie. S'y trouve également la place International Nickel Company, lieu d'installation initiale de la sculpture d'Alexander Calder.

Constituée au début des années 1990 lors des grands travaux du parc des Îles, la topographie du secteur des buttes propose une série de monticules arborés servant de contreforts à l'amphithéâtre naturel, à l'ouest. L'œuvre *Le Phare du cosmos* d'Yves Trudeau, héritée de l'Expo 67, est relocalisée hors de ce secteur. Des chemins sinueux forment des îlots boisés qui deviennent plus clairsemés à proximité du chemin Macdonald. Dans l'ensemble, l'aménagement du secteur rappelle les travaux de Frederick G. Todd sur l'île Sainte-Hélène d'origine. L'agrandissement de l'amphithéâtre à partir de 2017 empiète sur l'entité paysagère des buttes, réduit les espaces végétalisés et occasionne l'élargissement et l'imperméabilisation d'un chemin de service à partir du chemin Macdonald ainsi que la construction d'une imposante structure métallique au sommet des buttes, formant ainsi la limite de l'aire de spectacles.

### Caractère du lieu

L'intérêt du secteur repose d'abord sur son caractère naturel et vallonné, sillonné de chemins curvilignes, qui constitue un rappel du concept d'aménagement de Frederick G. Todd sur l'île Sainte-Hélène d'origine. Il s'agit de la partie la plus arborée et la plus végétalisée de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène. L'entité des buttes est un témoin important du réaménagement du parc des Îles, en 1993, la majorité des autres espaces ayant été modifiés lors de la construction de l'Espace 67. C'est un petit secteur intimiste et calme qui donne l'impression, pendant quelques instants, de marcher en forêt. Un belvédère dissimulé dans la végétation dense surplombe le lac des Cygnes et offre une vue intérieure intéressante sur le lac des Cygnes, sur le pont de la Concorde et sur le stable de Calder.



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Secteur de grande qualité paysagère peu fréquenté et méconnu des usagers du Parc.
- Secteur bordé par le chemin Macdonald, emprunté par un grand nombre de véhicules vers le pont de la Concorde et utilisé par les camions qui desservent l'Espace 67.
- Croisement dangereux entre la piste cyclable arrivant du pont de la Concorde et les véhicules de la voie d'accès à l'Espace 67.
- Présence de la voie de service de l'amphithéâtre, qui crée une barrière entre le lac des Cygnes et le secteur des buttes.
- Manque de connexion claire entre le lac des Cygnes et le débarcadère d'autobus du pôle de mobilité via le secteur des buttes.
- Dégradation de certains sentiers.
- Faible mise en valeur de l'accès au belvédère surplombant le lac des Cygnes.
- Désuétude du système de cascades relié au lac des Cygnes.



## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver la gradation entre un secteur plus boisé sur les buttes (forêt à trois strates) et un secteur plus dégagé en bordure du chemin Macdonald (arbres sur pelouse).
- Préserver le nombre et la largeur des chemins, de même que leur connectivité avec les entités avoisinantes.
- Préserver le dégagement au sommet de la clairière.
- Lors de la plantation ou du déplacement d'arbres, s'assurer de maintenir un couvert végétal équivalent.

### Relations visuelles

- Préserver l'effet d'enserrement par une végétation dense dans les sentiers sinueux afin d'accentuer le caractère naturel du milieu.
- Favoriser les aménagements qui limitent les points de vue sur les routes carrossables avoisinantes.
- Conserver une percée visuelle sur la ville au sommet de la butte de l'Espace 67.

### Relief

- Conserver la topographie en l'état actuel : vallonnée, organique et pittoresque.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Éviter toute nouvelle construction de pavillon ou installation d'équipement à l'intérieur de l'entité paysagère.
- Limiter l'impact visuel du mobilier d'utilité publique, notamment les boîtiers techniques et les installations de gaz naturel.
- Éviter l'installation de mobilier et de clôtures pouvant obstruer la continuité visuelle avec les entités paysagères voisines, notamment derrière l'Espace 67.
- Interdire toute installation de structures techniques temporaires (conteneurs, tour de télécommunications, etc.) dans la clairière à l'occasion de la tenue d'événements.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Ne pas élargir les chemins de service menant à l'Espace 67 à partir du chemin Macdonald.
- Préserver le caractère naturel des chemins et des sentiers étroits avec un revêtement en poussière de pierre.
- Maintenir les rigoles en pierre (granit) et niveler le sol pour qu'elles soient fonctionnelles.
- Ne pas élargir les chemins et les sentiers et végétaliser leurs abords afin d'empêcher les véhicules de les élargir par empiètement.
- Interdire l'accès aux véhicules sur le chemin supérieur, sauf lors d'événements exceptionnels.
- Interdire à tous les véhicules, y compris les voitures de police, de se garer sur le chemin supérieur ou sur les pelouses afin d'éviter de compacter le sol, de créer des ornières ou de provoquer un affaissement.

### Habitats végétaux

- Assurer les conditions de croissance des arbres et leur protection adéquate dans l'entité paysagère, plus particulièrement dans le cas des arbres qui bordent le chemin Macdonald, le chemin de service et l'Espace 67.
- Maintenir la canopée servant d'îlot de fraîcheur et d'écran végétal antibruit derrière l'amphithéâtre.
- Lors du réaménagement du pôle de mobilité ou de tout autre type d'aménagement, limiter au maximum la coupe d'arbres et tout type de répercussions négatives sur la végétation pendant les travaux.
- Lors de travaux de plantation, favoriser le choix d'essences forestières indigènes, compatibles avec les aménagements existants et avec les conditions de sol et de lumière.



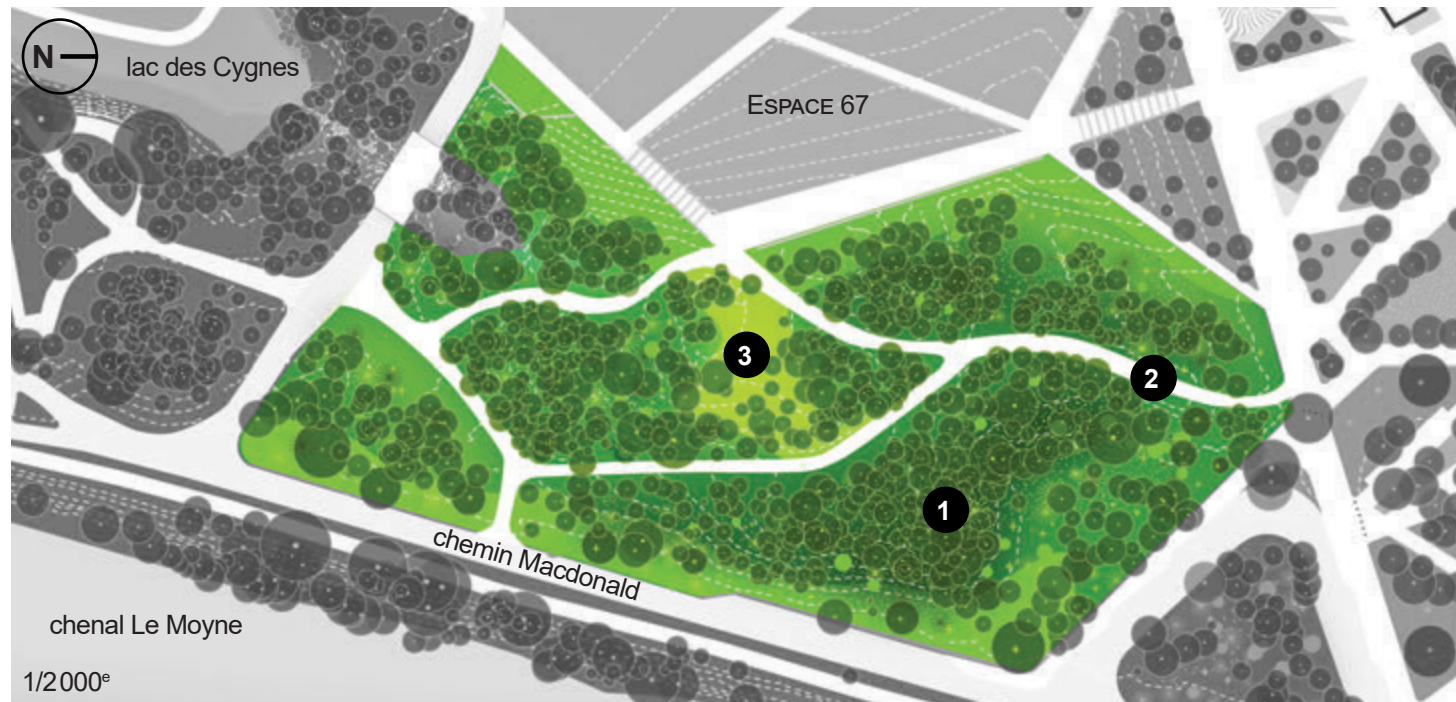
## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Ce riche paysage forestier avoisine l'Espace 67, un secteur événementiel dont la programmation est très étoffée. La consolidation des sentiers existants et de leurs liens avec les entités adjacentes facilite la découverte et la connectivité de ce secteur pour les usagers à la recherche d'un endroit paisible pour faire un pique-nique ou pour profiter des bienfaits de la marche. L'ouverture de l'aire gazonnée au centre de l'entité offre un lieu de pause au gré des déambulations. Les buttes forment un espace de liaison et d'expérience singulière entre le pôle de mobilité et le lac des Cygnes. La majorité des espaces forestiers demeurent fermés au public pour en préserver la valeur écologique.

### Usages des bâtiments

s/o

- 1 forêt à trois strates
- 2 sentier polyvalent (transport actif)
- 3 mise en valeur de la clairière



### Réseau de circulation et surfaces minéralisées : Des sentiers de déambulation au milieu des buttes.



aménagement d'un sentier polyvalent permettant de rejoindre le pont de la Concorde ou la promenade riveraine

peu de sentiers piétonniers limitant la division des habitats végétaux pour une plus grande résilience

qualité d'expérience paysagère du parcours piéton reliant le pôle de mobilité du métro au lac des Cygnes et à la Place des Nations

### Habitats végétaux : Des ondulations boisées à découvrir.



mise en valeur de la clairière

maintien et bonification du couvert végétal à trois strates



## 9. LE BIOSPHERE ET LE PAVILLON HÉLÈNE-DE-CHAMPLAIN

### DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

#### Localisation

L'entité paysagère où se trouvent la Biosphère et le pavillon Hélène-de-Champlain se situe au piémont sud-est du mont Boullé, dans le prolongement de l'allée Calder. L'entité est séparée du chenal Le Moyne par l'entité paysagère de la rive des ponts.

#### Historique

Cette entité paysagère se situe sur la rive du Saint-Laurent de l'île d'origine. Celle-ci est fréquentée par les Iroquoiens de Saint-Laurent entre l'an 1200 et l'an 1600, ce que confirment les sites archéologiques de l'île, dont un se situe à l'intérieur même de l'entité paysagère de la Biosphère et du pavillon Hélène-de-Champlain (BjFj-128). Sous le Régime français, c'est à proximité de la future Biosphère et du futur pavillon Hélène-de-Champlain que sont érigés le manoir d'été et le jardin de la baronnie de Longueuil.

Le pavillon Hélène-de-Champlain et la sous-station électrique (l'ancienne station de pompage) appartiennent au plan d'ensemble du parc de l'île Sainte-Hélène tel que conçu par Frederick G. Todd en 1931. Lors de l'Expo 67, le pavillon Hélène-de-Champlain est utilisé comme pavillon d'honneur et accueille un grand nombre de dignitaires et de personnalités publiques. Pour l'occasion, Louis Perron, le premier architecte paysagiste québécois francophone, conçoit une roseraie qui doit s'étendre du pied du bâtiment vers le chenal. Cette roseraie constitue une création remarquable et représente un courant en aménagement floral typique de son époque.

Tout juste au sud, le célèbre ingénieur américain Buckminster Fuller conçoit l'immense dôme géodésique du pavillon des États-Unis, qui devient rapidement un symbole de l'Expo 67. D'abord conçu pour être temporaire, le pavillon est légué à la Ville de Montréal à la fin de l'exposition en tant que souvenir perpétuel de l'Expo 67. Le site est alors utilisé pour des activités récréatives et populaires dans le contexte de Terre des Hommes. En 1976, lors de travaux de réfection, l'enveloppe d'acrylique du bâtiment prend feu, ce qui cause sa perte totale. À la suite de l'élaboration du Plan directeur du parc des Îles, en 1993, le site devient, avec la collaboration d'Environnement Canada,

un musée environnemental et une vitrine des possibilités écologiques. Certains des éléments de l'aménagement extérieur ont peu changé depuis leur création, dont les chemins d'accès et le bassin-miroir. Le circuit de minirail qui traversait la sphère au moment de l'Expo 67 a quant à lui disparu, tout comme l'ensemble de drapeaux qui bordait le bassin. Au nord-est du bâtiment, des bassins filtrants ont été aménagés dans les années 1990 et un sentier permet de les traverser. Depuis sa fermeture, en 2010, l'intérieur du pavillon Hélène-de-Champlain a fait l'objet de vastes travaux de réfection, mais ceux-ci demeurent à compléter. Le bâtiment est inutilisé depuis plusieurs années alors que la roseraie est à l'abandon et que ses pergolas sont barricadées.

#### Caractère du lieu

La taille imposante et l'architecture unique du dôme géodésique font de la Biosphère l'élément bâti qui s'impose dans le paysage et qui fait office de point de repère, voire d'emblème pour le Parc et pour la ville. Le soir, son illumination rayonne au-delà des limites du Parc et s'inscrit avec force dans le paysage métropolitain. Tout juste au nord, l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain demeure un édifice impressionnant qui se perçoit différemment selon une approche pittoresque sur le chemin du Tour-de-l'Isle ou selon une approche monumentale sur le chemin Macdonald. Si la façade avant de l'édifice dialogue avec le mont Boullé, la terrasse et la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain assurent plutôt sa connectivité avec le chemin Macdonald et avec le chenal Le Moyne, en contrebas. Dans l'ensemble, l'entité paysagère de la Biosphère et du pavillon Hélène-de-Champlain est une zone animée en raison de sa proximité avec la station de métro Jean-Drapeau et avec l'allée Calder de l'Espace 67. De nos jours, cette entité est fortement liée à la station de métro depuis le réaménagement de l'Espace 67, tandis qu'une allée monumentale souligne l'arrivée vers le Musée de l'environnement (Biosphère) et met en valeur le bassin d'origine. Toutefois, l'entité est devenue difficile à lire pour les usagers du Parc étant donné la segmentation et la variété des aménagements paysagers, la multiplication des allées et des chemins ainsi que la présence de plusieurs stationnements.

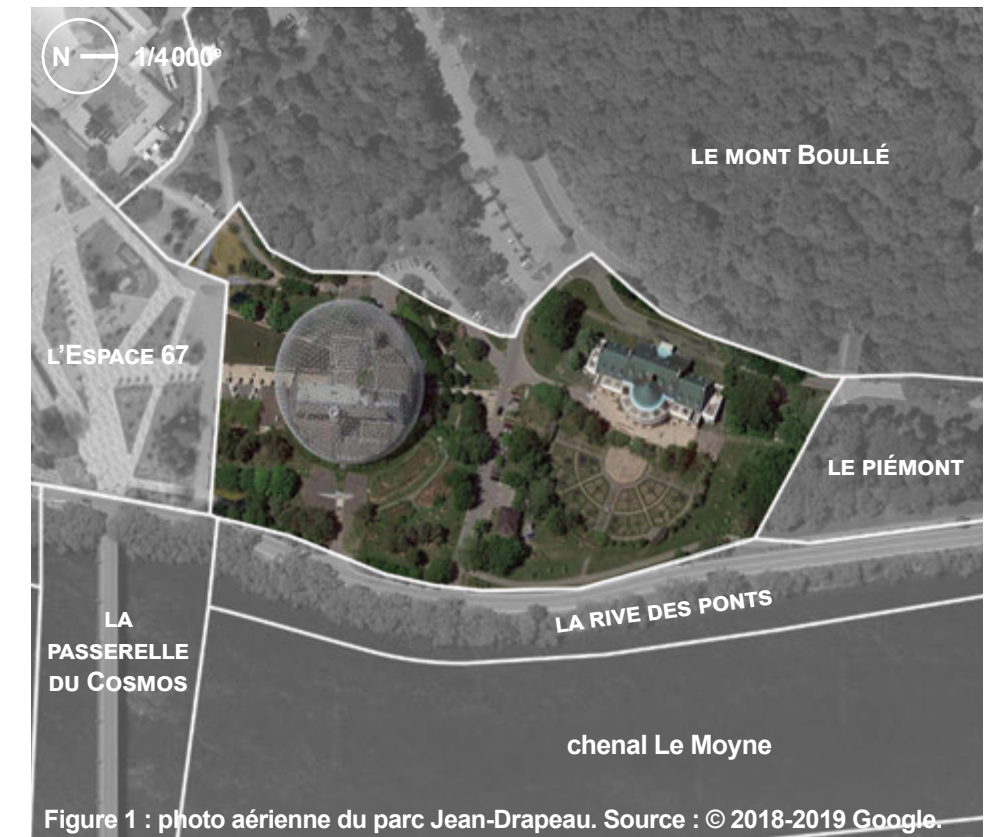
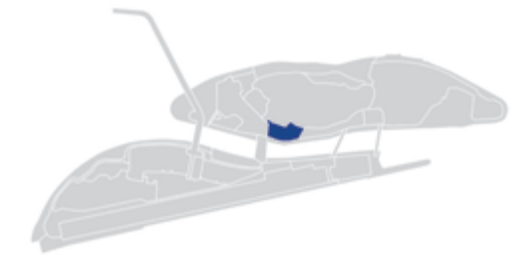


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Fermeture au public et inutilisation du pavillon Hélène-de-Champlain depuis plusieurs années.
- Dégradation avancée des pergolas de la roseraie.
- Manque de connexion piétonne claire et continue entre la Biosphère et le pavillon Hélène-de-Champlain à cause de la présence d'une voie de circulation carrossable et d'un espace de stationnement qui scindent l'entité en deux.
- Manque de connexion entre le pavillon Hélène-de-Champlain et l'entité nord adjacente, le piémont.
- Faible mise en valeur des panoramas pittoresques depuis le chemin du Tour-de-l'Isle vers le pavillon Hélène-de-Champlain.
- Présence de nombreux espaces gazonnés et horticoles à faible intérêt écologique.
- Faible mise en valeur des percées visuelles vers le chenal Le Moyne depuis la terrasse du pavillon Hélène-de-Champlain.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver la dominance des grands bâtiments juxtaposés aux espaces verdoyants et minéralisés qui les entourent.
- Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui altèrent graduellement le caractère historique du secteur.
- Conserver l'ouverture et l'intégration de l'entité paysagère de la Biosphère et du pavillon Hélène-de-Champlain avec les entités paysagères voisines.
- Préserver le caractère dominant de la sphère géodésique dans le paysage du Parc et de la portion sud de l'île Sainte-Hélène.
- Favoriser la réhabilitation de l'agencement formel et fonctionnel du pavillon Hélène-de-Champlain et de sa roseraie tel que conçu pour l'Expo 67.
- Préserver et réhabiliter la relation entre le pavillon Hélène-de-Champlain et le chemin du Tour-de-l'Isle, témoin important de l'aménagement de l'île par Frederick G. Todd.

### Relations visuelles

- Préserver les points de vue sur la Biosphère à partir de l'allée Calder, de la station de métro Jean-Drapeau, de la roseraie, de la passerelle du Cosmos, de la rive des ponts, de l'île Notre-Dame et du pont Jacques-Cartier.
- Préserver les points de vue depuis la terrasse de la Biosphère vers l'ensemble du Parc.
- Maintenir le dégagement du point de vue sur le chenal Le Moyne et sur la roseraie à partir de la terrasse arrière du pavillon Hélène-de-Champlain.
- Préserver les panoramas pittoresques créés par la voie sinueuse du chemin du Tour-de-l'Isle en juxtaposition avec l'architecture du pavillon Hélène-de-Champlain.

### Relief

- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques du secteur, qui témoignent du relief de l'île Sainte-Hélène d'origine (dénivelé entre le chemin du Tour-de-l'Isle et le chemin Macdonald) et des divers travaux d'aménagement réalisés au fil des ans, dont l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène en vue de l'Expo 67.

### Cadre archéologique

- Favoriser les aménagements qui révèlent et mettent en valeur les époques d'occupation humaine successives.
- Éviter la perturbation de cette zone reconnue pour sa valeur archéologique et historique dans et autour de l'entité paysagère; consulter les études et les rapports archéologiques existants, notamment ceux portant sur le site archéologique BfFj-128, recensé pour sa valeur archéologique et historique.
- Mettre en valeur le site archéologique autochtone BfFj-128 en respectant et en suivant les volontés et les conseils des Premières Nations.

## Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Préserver les éléments caractéristiques de la Biosphère hérités du concept d'origine, dont les plateformes sur pilotis et la structure du dôme géodésique.
- Maintenir la transparence et la légèreté de la structure du pavillon.
- Conserver et restaurer les bancs de l'Expo 67 à l'ouest de la Biosphère.
- De concert avec le Bureau d'art public de la Ville de Montréal, réintégrer puis assurer la conservation et la mise en valeur de la sculpture *Signe solaire* de Jean LeFébure.
- Compléter la réhabilitation du pavillon Hélène-de-Champlain afin qu'il remplisse une fonction compatible avec sa forme et avec son emplacement.
- Préserver les murs en pierre de brèche du pavillon Hélène-de-Champlain, qui sont caractéristiques des pavillons conçus par Frederick G. Todd.
- Favoriser une relation entre les espaces intérieurs et extérieurs du pavillon Hélène-de-Champlain par des verrières et des fenêtres qui s'ouvrent sur le paysage aménagé.
- De concert avec le Bureau d'art public de la Ville de Montréal, assurer l'entretien adéquat de l'œuvre d'art *Cosmotome n° 7, Oh Homme!* d'Yvette Bisson.
- Favoriser la préservation des composantes architecturales de la sous-station électrique SH3 faisant partie du plan d'aménagement de Frederick G. Todd.
- Voir à la possibilité de commander de nouvelles œuvres d'art public à déposer sur les socles de la roseraie comme ce fût le cas à l'Expo 67.

## Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Favoriser la conservation et la réhabilitation de la terrasse arrière du pavillon Hélène-de-Champlain et des sentiers de la roseraie conformément aux plans de Louis Perron.
- Conserver et mettre en valeur le sentier des bassins filtrants autour de la Biosphère comme un mini-parcours de découverte.
- Maintenir un lien est-ouest dans l'axe de la rue des Seagulls.

## Habitats végétaux

- Préserver le marais d'épuration situé au nord-est de la Biosphère ainsi que son accès au public.
- Éviter la propagation du roseau commun exotique (*Phragmites australis ssp. australis*), une constituante des bassins filtrants, à d'autres écosystèmes humides du Parc (par exemple lors du nettoyage des outils d'entretien); explorer des options de remplacement du roseau commun par une espèce qui n'est pas envahissante, mais dont la fonction phytotechnologique est équivalente.
- Favoriser la conservation et la réhabilitation de la roseraie en respectant le design du jardin de Louis Perron datant de l'Expo 67 tout en l'adaptant aux techniques et aux tendances horticoles actuelles.
- Conserver la vue remarquable sur le chenal Le Moyne depuis la terrasse arrière et la verrière du pavillon Hélène-de-Champlain en limitant les plantations en hauteur et en procédant à des éclaircies dans les arbres.

## Milieus hydriques

- Conserver le bassin-miroir faisant partie de l'aménagement paysager d'origine de la Biosphère.
- Recréer les fontaines à jet central et à gerbe positionnées au bout des deux allées dont le revêtement de sol est fait de blocs de pierre, tel qu'illustré sur les plans d'origine de la roseraie.



Figure 2 : Biosphère



Figure 3 : roseraie et le pavillon Hélène-de-Champlain



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La Biosphère et le pavillon Hélène-de-Champlain sont deux bâtiments historiques d'importance de l'île Sainte-Hélène. Leur mise en valeur passe par l'affirmation de leur vocation respective au sein de la proposition d'aménagement. Voués à être ouverts au public, ils permettent le partage des résultats des recherches et des activités innovantes qui y sont menées. La Biosphère conserverait également sa vocation muséale et deviendrait un pôle de premier plan dans les domaines de l'environnement, du climat et des changements climatiques.

La connectivité des écosystèmes des îles est au cœur du projet d'aménagement à l'échelle du Parc. Cette entité participe activement à la liaison entre le mont Boullé et la passerelle du Cosmos au moyen d'une densification du couvert végétal. En réduisant les voies de circulation et en limitant le nombre de sentiers piétonniers, la consolidation du corridor écologique ainsi que l'augmentation de la résilience et de la viabilité des habitats végétaux et fauniques sont assurées. L'accès aux véhicules de service desservant les deux bâtiments de l'entité est possible uniquement par la voie d'accès depuis le chemin du Tour-de-l'Isle.

La roseraie est un témoin important de l'histoire de l'architecture du paysage au Québec. Ses aménagements sont réhabilités et le panorama vers le chenal Le Moyne depuis la terrasse du pavillon Hélène-de-Champlain est remis en valeur. On peut ainsi découvrir ce point de vue et le paysage unique de ce jardin grâce à une meilleure intégration et à une connexion claire de l'allée transversale centrale avec le réseau piétonnier du Parc. Aux abords de la Biosphère, le sentier de découverte des marais d'épuration est un parcours qui contribue à la vocation éducative de l'entité.

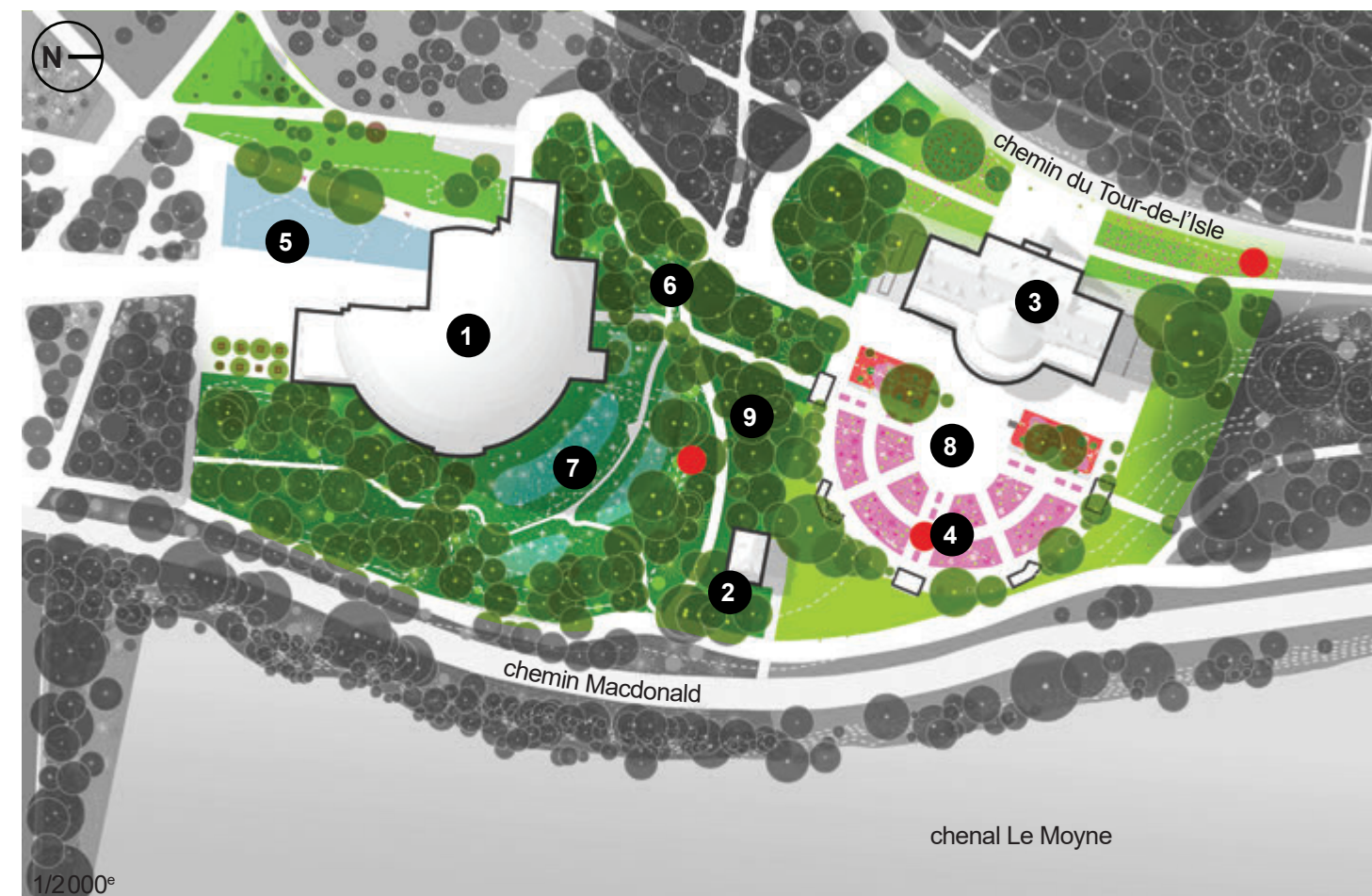
### Pavillon Hélène-de-Champlain

Au cours de prochaines années, le pavillon Hélène-de-Champlain deviendra un espace de convergence dédié à l'innovation environnementale où on inventera, expérimentera et partagera des solutions de transition écologique et de résilience.

Premier pavillon d'un futur Campus de la transition écologique au parc Jean-Drapeau, devant fonctionner en complémentarité avec les vocations éducative et emblématique de la Biosphère, le pavillon Hélène-de-Champlain accueillera des travailleurs résidents attirés par la qualité de vie au Parc et par la dynamique d'un lieu de convergence.

Pensé et géré avec des partenaires forts, ce lieu combinera des espaces de *co-working*, des lieux d'échange et d'innovation et des salles multifonctionnelles pour des organismes à but non lucratif, pour des entreprises privées et pour des chercheurs dans tous les domaines de la transition écologique.

Ouvert au public, le pavillon Hélène-de-Champlain pourra proposer des expériences immersives d'apprentissage et de participation au moyen d'expositions, de conférences, de jardins éducatifs et d'espace conviviaux. Il comprendra également une aire de restauration dans la rotonde. Les installations seront pensées pour accueillir aussi bien des professionnels que des groupes scolaires. Le bâtiment lui-même et son jardin constitueront des vitrines de savoir-faire écologique.



- |   |   |   |                                    |
|---|---|---|------------------------------------|
| 1 | Biosphère   | 6 | sentier capillaire                 |
| 2 | sous-station électrique SH3                       | 7 | marais d'épuration de la Biosphère |
| 3 | pavillon Hélène-de-Champlain                      | 8 | roseraie entourée de pergolas      |
| ● | parcours d'œuvres d'art dont :                    | 9 | forêt à trois strates              |
| 4 | <i>Cosmotome no 7, oh homme!</i> de Yvette Bisson |   |                                    |
| 5 | bassin de la Biosphère                            |   |                                    |

## Campus de la transition écologique

Fidèle à sa mission originelle d'amélioration de la santé publique et de la qualité de vie des citoyens, le parc Jean-Drapeau se réinvente pour continuer à remplir ce rôle au XXI<sup>e</sup> siècle en contribuant à l'évolution de nos sociétés pour faire face aux défis de la transition écologique et de la résilience.

Ainsi, le Parc consacrera une partie de ses bâtiments et le secteur de la Biosphère et du Mont Boullé au Campus de la transition écologique, qui sera un haut lieu d'innovation et d'éducation dans le domaine de la transition écologique et de la résilience. En partenariat avec l'écosystème professionnel montréalais, notamment avec la Biosphère, le Parc accueillera ainsi des acteurs engagés dans la transition écologique, qu'il s'agisse d'organismes à but non lucratif, de représentants du milieu des affaires et du secteur de l'économie sociale, d'universités ou de diverses fondations.

Exploités par des acteurs professionnels rigoureusement choisis, le secteur du mont Boullé et ses bâtiments emblématiques comme le pavillon Hélène-de-Champlain offriront des bureaux partagés et des salles de conférences dans un cadre exceptionnel, de même qu'une aire de restauration pour les usagers qui occuperont et visiteront les lieux pendant la semaine.

L'utilisation de ces endroits est orientée vers l'expérimentation et vers le déploiement de solutions concrètes, qu'il s'agisse de solutions techniques (mobilité durable, énergie, agriculture urbaine, etc.) ou sociales (lutte contre la pauvreté, inclusion sociale, mobilisation citoyenne, etc.). Les innovations des organisations hébergées seront diffusées au sein du Parc et bénéficieront ainsi à l'ensemble des usagers.

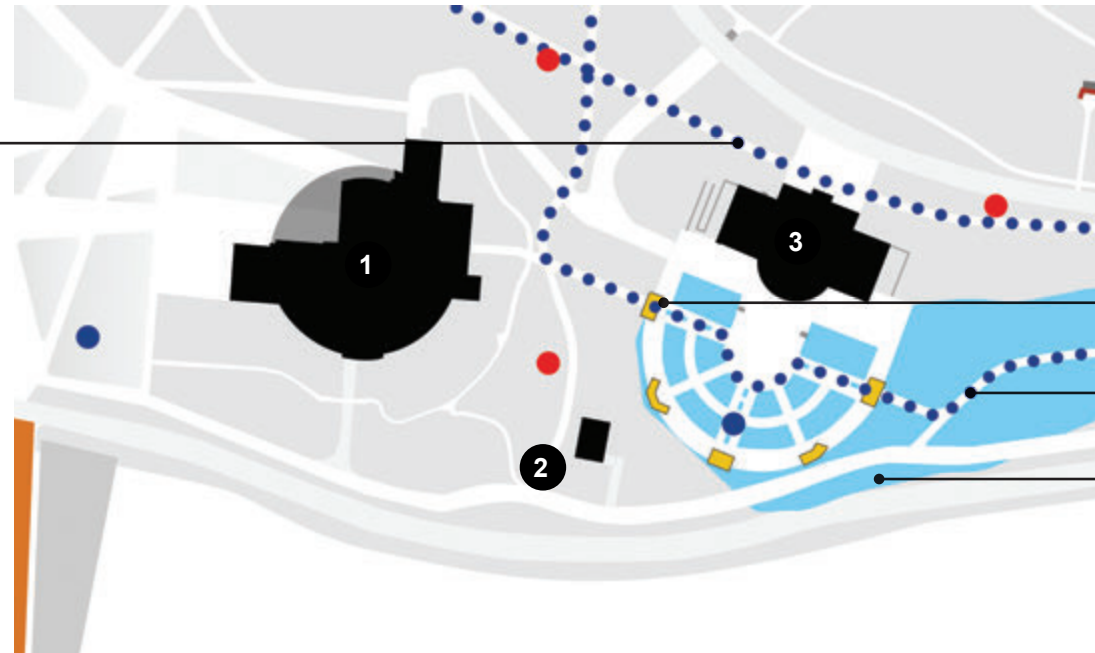
Le Campus de la transition écologique rassemblera des organisations publiques, parapubliques et privées désireuses d'avancer dans la même direction que la Société du parc Jean-Drapeau en incluant pleinement les citoyens dans l'équation grâce à l'intégration des innovations produites par le campus dans l'expérience globale des usagers du Parc.



## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** Deux édifices emblématiques du Parc.

aménagement d'un parcours d'œuvre d'art le long du chemin du Tour-de-l'Isle lui redonnant son expérience paysagère de type *parkway*



restauration des socles de la roseraie  
intégration de la roseraie au parcours d'œuvres d'art  
mise en valeur des vestiges archéologiques de l'occupation autochtone

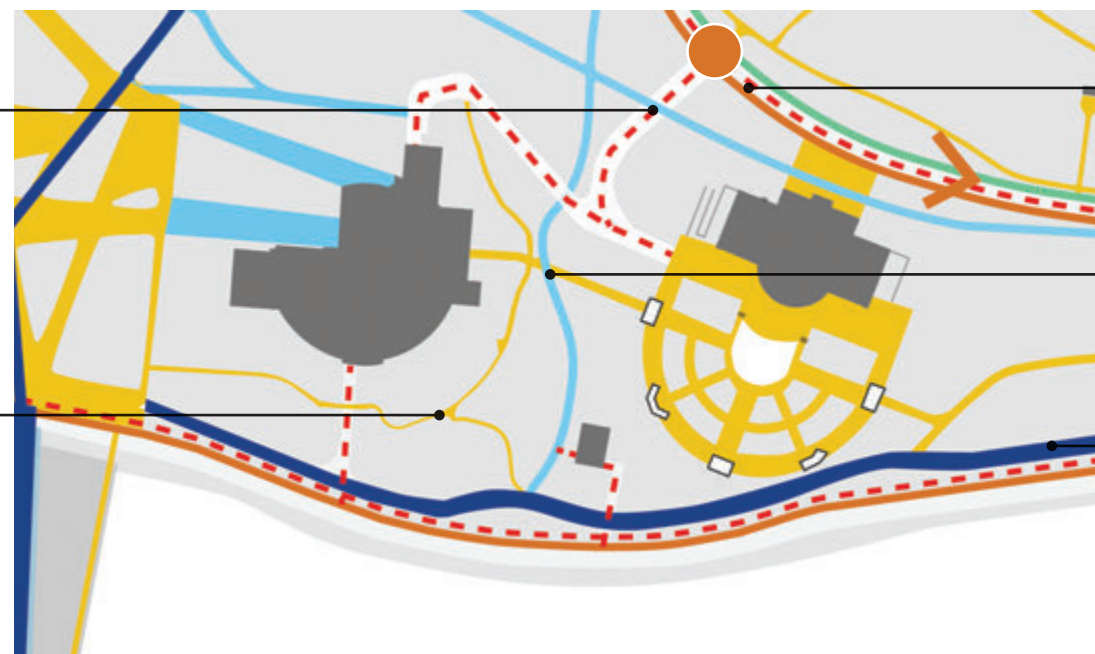
### Usages des bâtiments

- 1** *Nom* : Biosphère  
*Usage actuel* : Musée de l'environnement  
*Usage projeté* : À déterminer
- 2** *Nom* : Sous-station électrique SH3  
*Usage actuel* : Sous-station électrique  
*Usage projeté* : Sous-station électrique
- 3** *Nom* : Pavillon Hélène-de-Champlain  
*Usage actuel* : Vacant  
*Usage projeté* : À déterminer

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** L'équilibre entre la découverte et la logistique.

réduction de l'empreinte véhiculaire pour éviter de diviser les habitats végétaux et conservation de la voie de service uniquement depuis le chemin du Tour-de-l'Isle

intégration du sentier découverte des marais d'épuration au réseau de transport actif à l'échelle du Parc



voie ouverte à la circulation en transport collectif et piste cyclable desservant les deux bâtiments

aménagement d'une connexion piétonne claire entre la Biosphère et le pavillon Hélène-de-Champlain

sentier polyvalent (transport actif) de la promenade riveraine

**Habitats végétaux :** Une variété d'ambiances végétales pour accompagner des bâtiments d'exception.

liaison importante entre la passerelle du Cosmos et le mont Boullé permettant de consolider le corridor écologique formé sur l'ensemble des deux îles

bonification du couvert végétal à trois strates



réduction de l'empreinte véhiculaire pour éviter de diviser les habitats végétaux

mise en valeur des aménagements de la roseraie



# 10. LA RIVE DES PONTS

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité de la rive des ponts est constituée d'une rive anthropique datant de l'époque de l'Expo 67 et va du pont Jacques-Cartier jusqu'au pont de la Concorde.

### Historique

La physionomie de l'île Sainte-Hélène a été radicalement transformée par le remblayage de ses abords en vue de l'Expo 67. Le rivage naturel de l'île d'origine a laissé place à des rives fortifiées en augmentant considérablement la superficie du terrain littoral. Dans les années 1990, on entreprend des travaux pour contrer les problèmes d'érosion et pour corriger l'aspect anthropique des rives. Les rives sont consolidées avec des rochers et offrent des pentes abruptes dont la végétation spontanée contribue à en conserver l'intégrité et à créer des habitats fauniques. Cette végétation constitue un écran de végétation entre le fleuve et l'île.

### Caractère du lieu

Cette rive offre un intérêt moindre en raison de sa forte inclinaison et de son accès difficile, tant physique que visuel. Elle présente des traces d'érosion et une végétation dense qui crée un habitat littoral et un écran visuel par rapport au chenal Le Moyne. Le chemin Macdonald qui longe la rive offre une expérience typique de parc urbain en reprenant le vocabulaire d'un chemin de ceinture, soit une longue voie bordée d'arbres offrant une diversité de paysages.

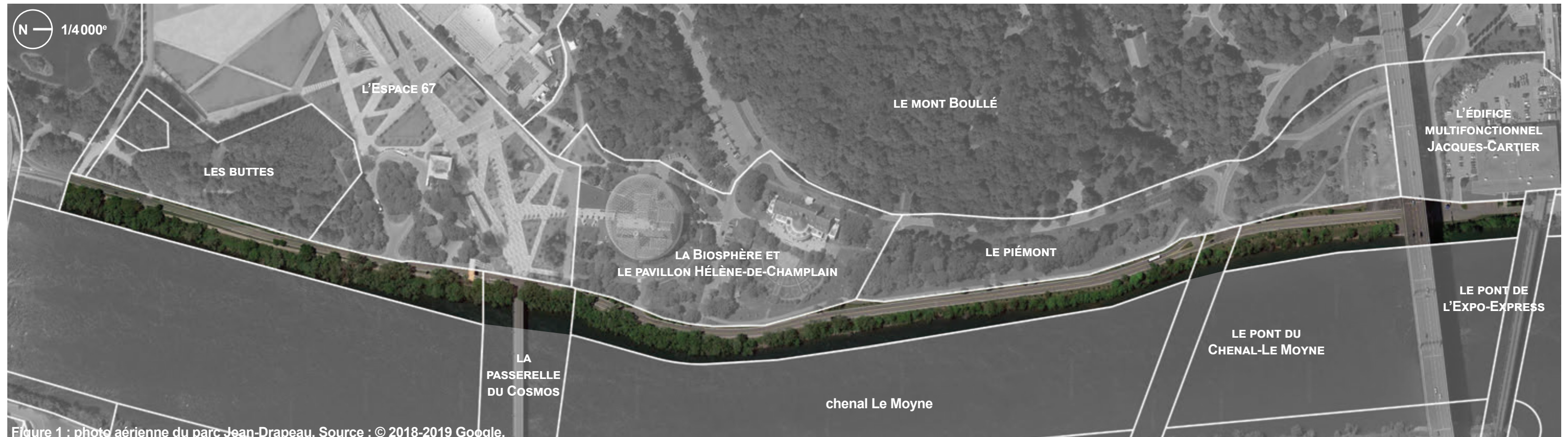
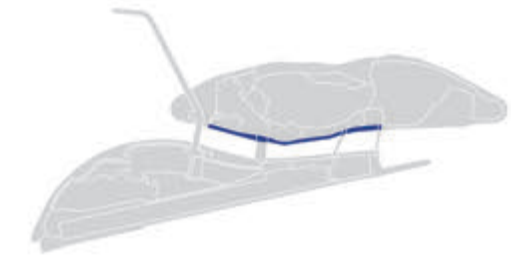


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Frontière entre la rive et le sentier piétonnier due à l'emprise du chemin Macdonald et à la forte circulation véhiculaire.
- Faible mise en valeur des connexions piétonnières permettant de découvrir la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain, la Biosphère et le piémont depuis la rive est de l'île.
- Bande riveraine très étroite en raison de la proximité de l'emprise du chemin Macdonald.
- Présence de végétation plantée et spontanée créant un écran dense entre le chemin Macdonald et le chenal Le Moyne.
- Présence de surface gazonnée à faible intérêt écologique de part et d'autre du sentier piétonnier.
- Faible présence de percées visuelles vers le chenal Le Moyne et vers l'île Notre-Dame.
- Rive abrupte causant des problèmes d'érosion.
- Aucun accès physique au chenal Le Moyne.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver la voie de promenade bordée d'arbres et assurer sa continuité avec les entités paysagères voisines.

### Relations visuelles

- Valoriser la perspective sur la Biosphère.
- Maintenir l'écran végétal de part et d'autre du chemin Macdonald.

### Relief

- Assurer la préservation des tronçons de rive escarpés et enrochés, témoins de la prouesse d'ingénierie qu'a représenté la construction des îles en vue de l'Expo 67.
- Assurer la gestion écologique des rives pour éviter leur dégradation par l'érosion.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Maintenir les tronçons linéaires entrecoupés de légères courbes du chemin Macdonald.

### Habitats végétaux

- Favoriser la réhabilitation de la végétation le long de la rive en vue d'appuyer la création d'un habitat littoral.
- Lors de travaux de plantation, favoriser le choix d'essences indigènes et compatibles avec les aménagements existants.
- Préserver la séquence et la variété de paysages le long du chemin Macdonald (massifs de végétation, végétation spontanée, arbres en alignement, arbres sur pelouse, pelouses dégagées).

### Milieus hydriques

- Favoriser la protection du fleuve et de ses écosystèmes, notamment lors d'éventuels travaux en rive.



Figure 2 : Le sentier polyvalent entre la rive et le Chemin Macdonald.



Figure 3 : Le sentier polyvalent entre le chemin Macdonald et le piémont.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La rive est de l'île Sainte-Hélène est une entité qui joue un rôle important dans le plan de mobilité du Parc puisqu'elle assure la liaison entre le pôle de mobilité Jacques-Cartier et celui de la station de métro Jean-Drapeau. Le chemin Macdonald demeure une voie carrossable qui accueille le réseau de transport collectif. Entre le pôle de mobilité Jacques-Cartier et la passerelle du Cosmos, la promenade riveraine longe le chemin Macdonald à l'ouest, encourageant ainsi la découverte des paysages faisant partie des entités adjacentes, soit le piémont du mont Boullé, la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain et les abords de la Biosphère. Le couvert végétal de la rive a été densifié pour stabiliser la pente et pour orienter le regard des usagers vers les emblèmes paysagers qui se succèdent à l'ouest. Entre la passerelle du Cosmos et le pont de la Concorde, la promenade riveraine se déplace à l'est du chemin Macdonald, sur la rive du chenal Le Moyne. Elle offre des points de vue filtrés sur le paysage fluvial à travers une bande riveraine végétalisée. Le passage piétonnier sécuritaire à l'entrée de la passerelle permet une transition agréable entre les sentiers polyvalents de part et d'autre du chemin Macdonald.

La continuité de la surface pavée de l'Espace 67 jusqu'à la passerelle du Cosmos marque clairement la traverse piétonnière et signale la priorité de passage des transports actifs. Le sentier polyvalent riverain rejoint la Place des Nations ainsi que les trois ponts du Parc permettant de faire le saut jusqu'à l'île Notre-Dame, soit la passerelle du Cosmos, le pont du Chenal-Le Moyne et le pont de l'Expo-Express. Le pont de la Concorde est également accessible depuis le chemin Macdonald et relie le Parc à Montréal, plus précisément entre la Cité du Havre et le Casino de Montréal.

### Usages des bâtiments

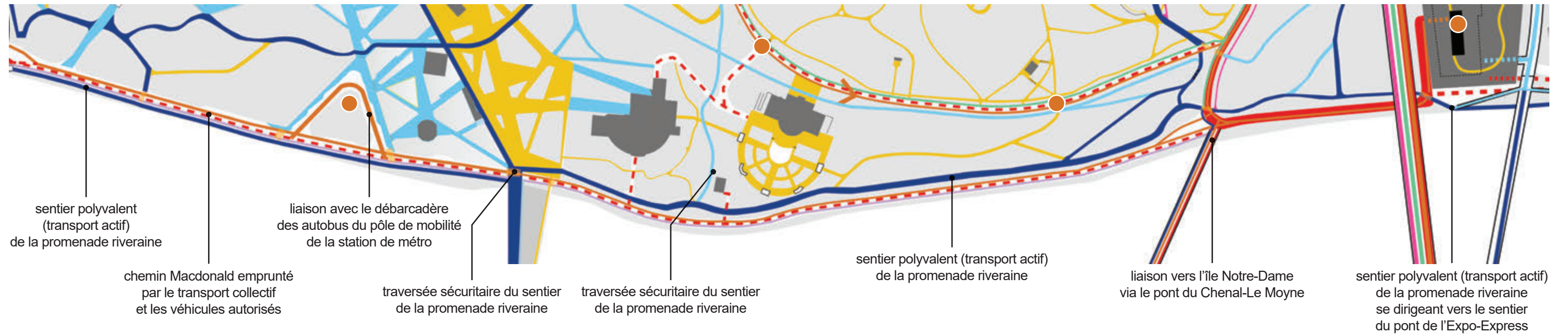
s/o



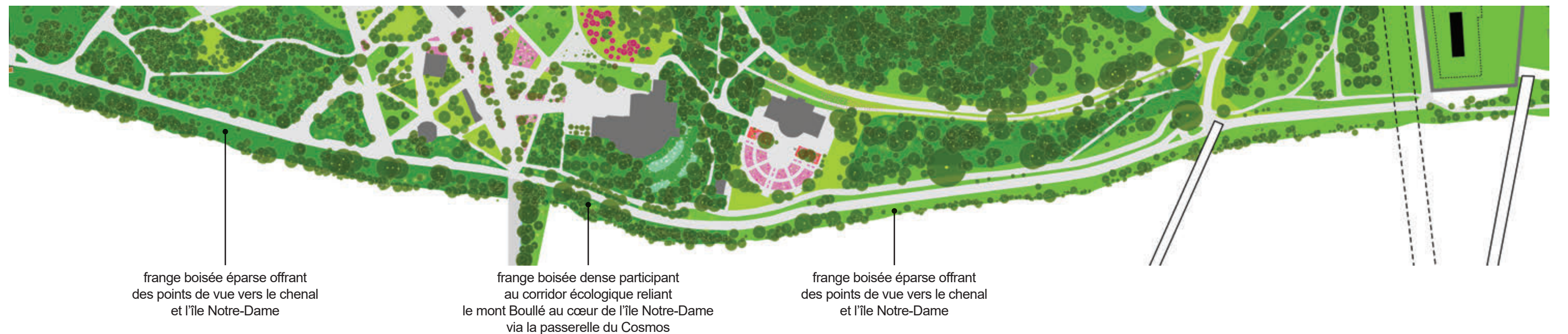


## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Un sentier polyvalent, portion de la promenade riveraine du Parc.



**Habitats végétaux :** Une lisière herbacée qui accompagne le chemin Macdonald et une frange arborée en rive.



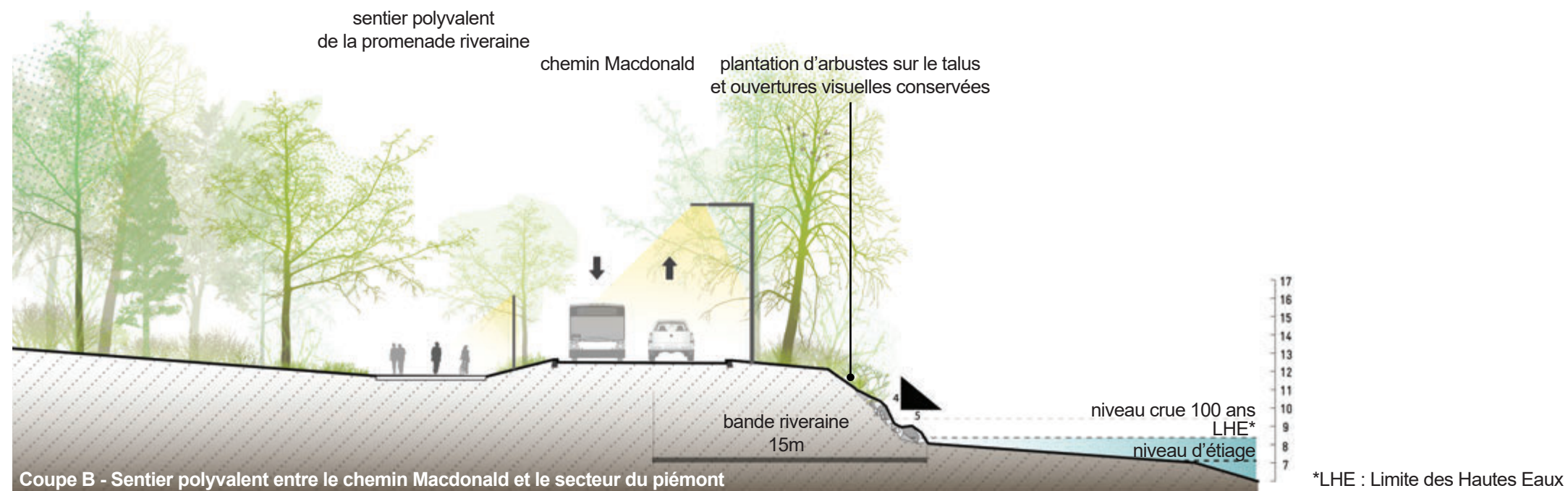
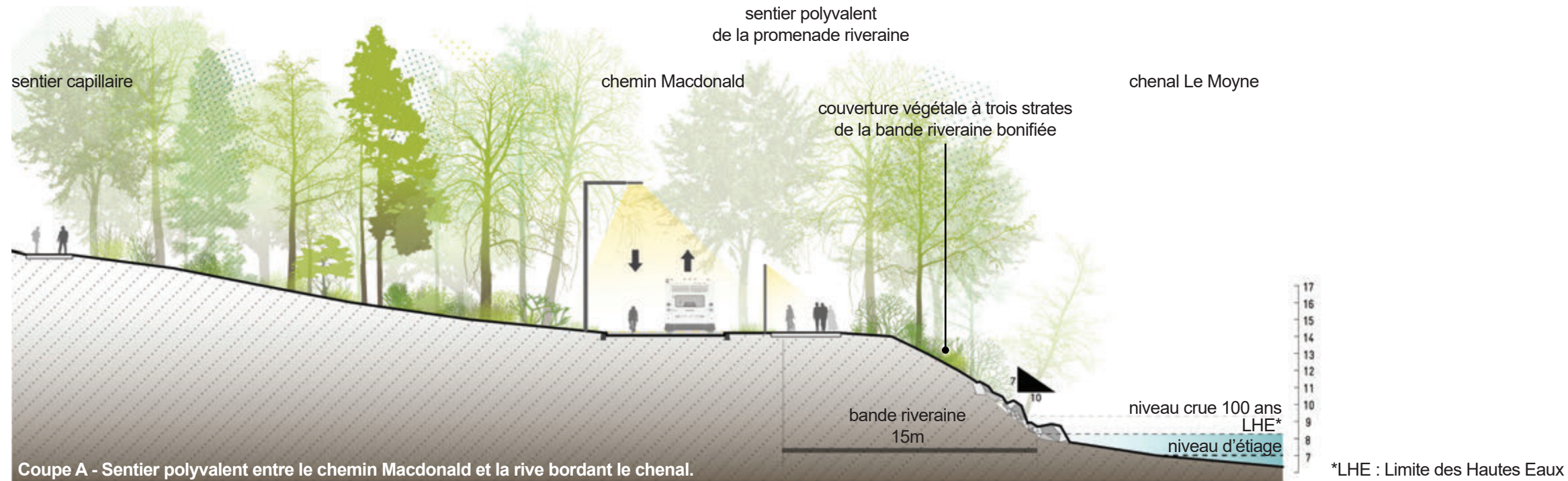
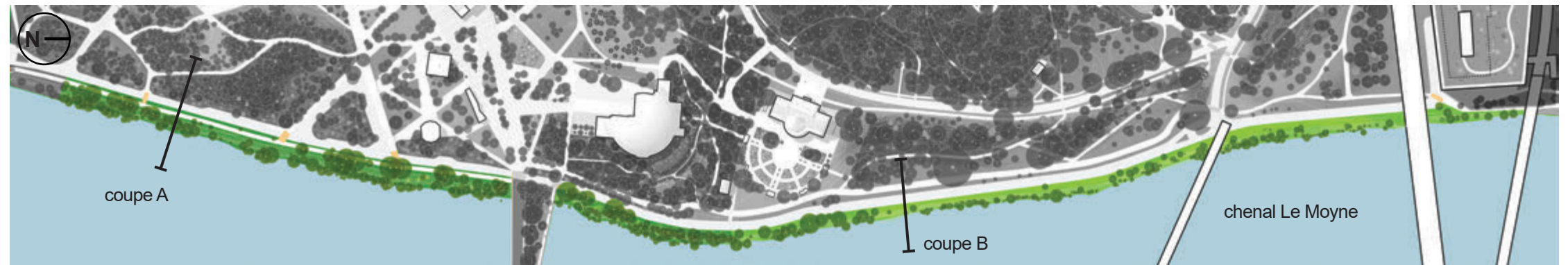


**Milieux hydriques :** Une mise en valeur du panorama pour une nouvelle relation avec le chenal.



mise en valeur du panorama  
sur le chenal Le Moyne  
et l'île Notre-Dame

mise en valeur des points de vue  
sur le pont Jacques-Cartier





# 11. LE PIÉMONT

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Le piémont est situé à l'est de l'île Sainte-Hélène, entre le pavillon Hélène-de-Champlain, au sud, et le pont Jacques-Cartier, au nord. Il constitue la transition entre le mont Boullé, à l'ouest, et la rive des ponts.

### Historique

Le piémont constitue la rive est de l'île d'origine avant l'agrandissement de l'île en vue de l'Expo 67. Sous le Régime français, on édifie des retranchements militaires qui sont encore perceptibles aujourd'hui grâce à la topographie des lieux. Sous le Régime anglais, c'est le cottage du gouverneur qui y est bâti. En 1974, *Girafes*, une œuvre commandée au sculpteur Robert Roussil à l'occasion de l'Expo 67, est déplacée à son emplacement actuel, en bordure du chemin piétonnier du secteur. Plus récemment, lors des travaux d'aménagement de l'Espace 67, plusieurs arbres en isolé ont été transplantés sur la pelouse.

### Caractère du lieu

L'entité paysagère du piémont est principalement caractérisée par des plantations rapprochées d'arbres à différents stades de maturité et ne contient peu ou pas d'aménagements permettant de profiter pleinement de cet espace vert. La portion sud qui s'étend jusqu'à l'intersection du chemin Macdonald et du chemin du Tour-de-l'Isle forme un talus abrupt composé de végétation plantée et spontanée. Près de l'intersection, une installation technique de l'entreprise Énergir est entourée d'arbres et d'arbustes destinés à dissimuler l'appareillage. Le talus s'adoucit pour former un terrain plat tout au long du chemin Macdonald, là où la piste cyclable traverse l'espace gazonné en longeant des plantations d'arbres en rangée bordant la voie carrossable qui, elle, est très passante. Dans sa portion nord, l'entité paysagère présente un paysage hétéroclite constitué d'une pente douce végétalisée et d'un stationnement en gravier dominé par l'imposante structure du pont Jacques-Cartier et par le bruit des voitures. Les espaces sont tantôt colonisés par la végétation spontanée, tantôt aménagés avec de jeunes arbres sur pelouse. La sculpture *Girafes* est installée au milieu de ce secteur peu invitant, traversé principalement par les piétons en direction de La Ronde.

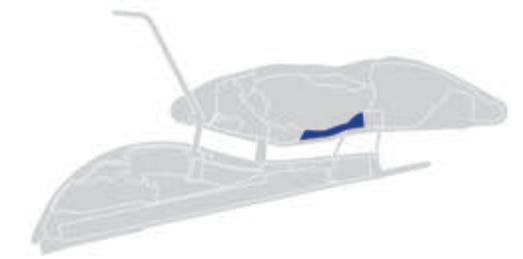


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



Figure 2 : sentier piétonnier le long du chemin Macdonald



Figure 3 : œuvre d'art Girafes de Robert Roussil



Figure 4 : sentier piétonnier sinueux

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Secteur peu connecté à son contexte, c'est-à-dire entre le mont Boullé, le chemin du Tour-de-l'Isle et la rive est de l'île Sainte-Hélène.
- Faible mise en valeur de l'œuvre d'art *Girafes*.
- Secteur délimité à l'ouest et à l'est par des voies fortement achalandées : les chemins Macdonald et du Tour-de-l'Isle. Une bretelle relie ces deux voies pour se diriger vers la voie d'accès au pont Jacques-Cartier en scindant l'entité en deux.
- Présence d'une vaste surface minérale destinée aux voitures à l'extrémité nord de l'entité.
- Peu de diversité de parcours piétonniers.
- Forte proximité de la piste cyclable et du chemin Macdonald.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver l'harmonie des paysages de part et d'autre du chemin du Tour-de-l'Isle (secteur ouest de l'entité paysagère), ces paysages faisant partie de l'aménagement historique de l'île Sainte-Hélène par Frederick G. Todd.
- Préserver le caractère de l'entité, qui constitue une zone de transition verdoyante et tranquille entre les pôles d'activité au sud (station de métro Jean-Drapeau, Espace 67, Complexe aquatique, etc.) et au nord (La Ronde).
- Maintenir l'espace ouvert et perméable autour de la sculpture *Girafes* afin d'assurer la mise en valeur de l'œuvre.

### Relations visuelles

- Préserver les points de vue en direction du chenal Le Moyne à partir du niveau inférieur du site.
- Préserver les points de vue sur le pont Jacques-Cartier à partir de la portion nord du site.

### Relief

- Préserver l'escarpement du piémont, trace toujours visible des terrassements militaires français du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### Cadre archéologique

- Préserver et mettre en valeur les murs de fondation du cottage du gouverneur de l'île, découverts en 1995.
- Éviter la perturbation de la zone notée pour sa valeur archéologique et historique à proximité du pavillon Hélène-de-Champlain (BjFj-128), dont les limites demeurent à déterminer.
- Consulter les Premières Nations pour toute intervention concernant les sites archéologiques autochtones.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Éviter la construction de nouveaux pavillons et bâtiments.
- Préserver la sculpture *Girafes* dans le secteur si un réaménagement devait mener à sa relocalisation.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Bonifier l'expérience du lien piétonnier nord-sud.

### Habitats végétaux

- Maintenir le couvert végétal mature de l'escarpement du piémont.
- Ne pas favoriser de plantations ponctuelles sur pelouse qui ne s'inscrivent pas dans la stratégie du Plan directeur afin d'être cohérent avec l'esprit du lieu.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le piémont accueille un nouveau parcours d'œuvres d'art à travers un réseau de sentiers diversifiés qui assurent la transition entre la promenade riveraine, le mont Boullé et la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain. La déambulation piétonnière se poursuit au nord de l'entité grâce au verdissement de l'ancienne surface de stationnement et permet de rejoindre l'entrée de La Ronde ou de poursuivre son chemin vers la rive ouest de l'île.

L'entité offre une transition douce entre la forêt à trois strates du mont Boullé et la prairie ponctuée d'arbres de la rive est de l'île Sainte-Hélène. Le piémont révèle les importantes variations de niveau entre les deux entités adjacentes, à l'ouest et à l'est. La topographie escarpée du site est accompagnée d'une végétation dense, tandis que les abords de la promenade riveraine accueillent un champ fleuri qui s'ouvre sur le chenal Le Moyne et sur certains lieux d'intérêt de l'île Sainte-Hélène, notamment le pont Jacques-Cartier, la Biosphère et le pavillon Hélène-de-Champlain.



- parcours d'œuvres d'art dont :
- 1 Girafes de Robert Roussil
- 2 sentier polyvalent (transport actif)
- 3 sentier capillaire
- 4 frange boisée soulignant la topographie
- 5 ancien stationnement P15 verti

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

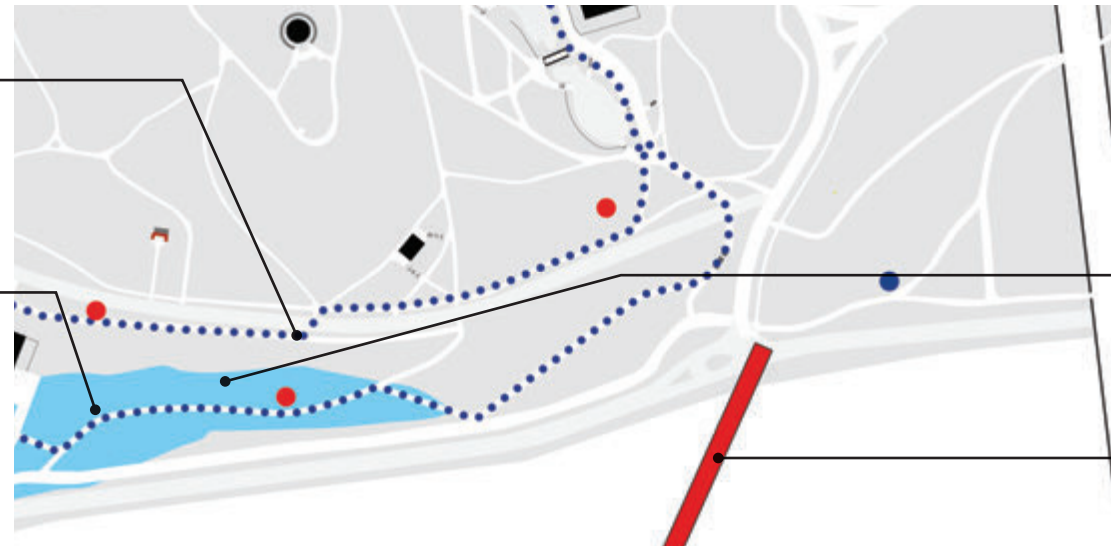
**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** Des œuvres d'art ponctuant deux parcours à travers l'entité.

**Usages des bâtiments**

s/o

aménagement d'un parcours d'œuvres d'art le long du chemin du Tour-de-l'Isle lui redonnant son expérience paysagère de type *parkway*

intégration du piémont dans le parcours d'œuvres d'art permettant de découvrir ce secteur du Parc et de rejoindre le pavillon Hélène-de-Champlain



mise en valeur des vestiges archéologiques de l'occupation autochtone

connexion avec l'île Notre-Dame par le pont du Chenal-Le Moyne

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Des sentiers de découverte entre les deux chemins principaux.

voie ouverte à la circulation en transport collectif de part et d'autre du piémont

sentiers capillaires du parcours d'œuvres d'art permettant la connexion avec les entités adjacentes

sentier polyvalent (transport actif) de la promenade riveraine



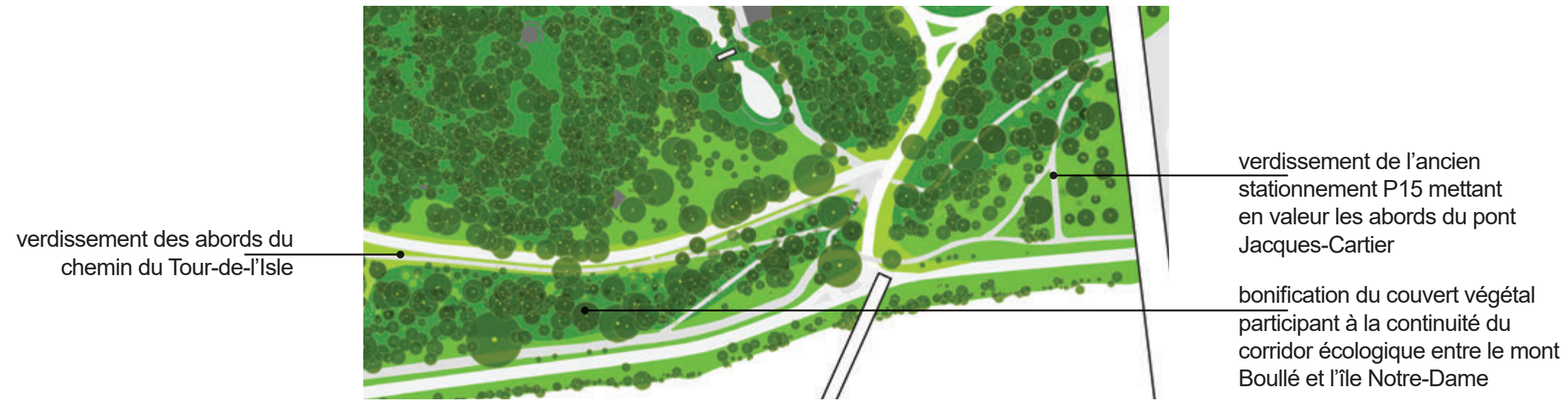
sentiers polyvalent et secondaire permettant de rejoindre la rive ouest de l'île et le pont Jacques-Cartier

voie véhiculaire reliant le pont Jacques-Cartier au pôle de mobilité avec stationnement

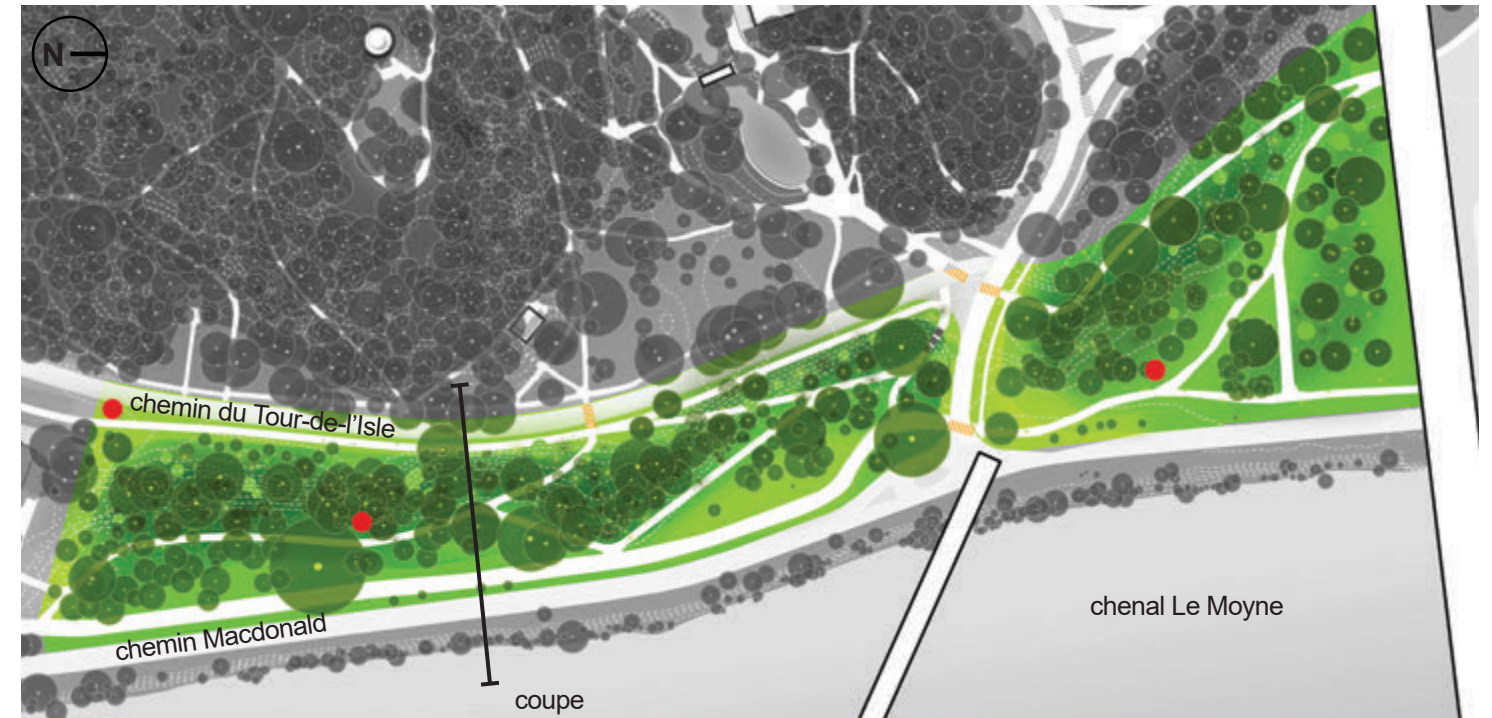
connexion en transport actif, transport collectif et véhiculaire vers l'île Notre-Dame par le pont du Chenal-Le Moyne



**Habitats végétaux :** Un contraste entre une végétation dense qui souligne le relief et une lisière herbacée qui borde les chemins du Tour-de-l'Isle et Macdonald.







Coupe du piémont : du chemin du Tour-de-l'Isle au chemin Macdonald.



# 12. L'ÉDIFICE MULTIFONCTIONNEL JACQUES-CARTIER

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Servant actuellement de zone administrative et de cour de voirie pour La Ronde, cette entité paysagère est localisée directement au nord du pont Jacques-Cartier, à proximité de la rive du chenal Le Moyne. Elle jouxte les vestiges de l'ancien pont de l'Expo-Express, qui traverse toujours le chenal jusqu'à la rive nord-ouest de l'île Notre-Dame.

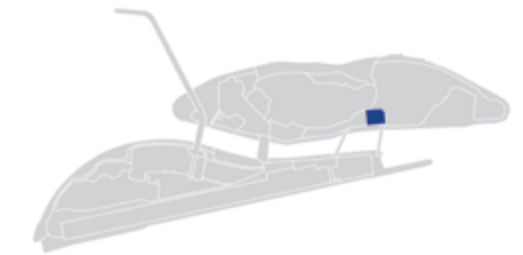
### Historique

Le terrain où se trouve la zone administrative de La Ronde est issu des travaux d'agrandissement de l'île Sainte-Hélène en vue de la tenue de l'Expo 67. À l'origine, l'entrepôt se trouve plus au sud, soit à l'emplacement de l'actuel stationnement P15. Cet entrepôt est démoli au tournant des années 2000. La société américaine Six Flags Inc. devient gestionnaire de La Ronde en 2001 à la suite de la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 64 ans avec la Ville de Montréal. Dès 2002, l'entreprise procède à la construction d'un nouveau bâtiment administratif qui abrite également un entrepôt alimentaire et un garage d'entretien au nord du pont Jacques-Cartier.

### Caractère du lieu

Il s'agit d'une entité paysagère composée principalement d'un imposant bâtiment en tôle grise de deux étages où se trouvent les bureaux administratifs, les entrepôts alimentaires et les garages d'entretien de La Ronde. Ce bâtiment est bordé à l'ouest et au sud par un stationnement et par des espaces d'entreposage extérieur. À la limite de l'entrée principale et de la zone administrative, un talus végétalisé composé de chênes fastigiés, de sumacs vinaigriers, de frênes, de saules arbustifs et de végétation spontanée dans laquelle on note la présence de deux espèces exotiques envahissantes, dissimule la cour de voirie.

Cette entité paysagère n'est pas accessible au public. On y trouve les vestiges du pont de l'Expo-Express, dont trois piliers et le tablier maintenant hors d'usage font encore partie intégrante du paysage. Bien que plusieurs composantes du pont de l'Expo-Express aient été retirées et que le pont lui-même ait été en partie démoli au profit du bâtiment administratif, ce qui en reste est suffisamment sécuritaire pour permettre aux piétons et aux véhicules d'y circuler.



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Vaste surface minérale réservée aux véhicules motorisés (stationnements, espaces d'entreposage, chemin Macdonald et chemins de La Ronde).
- Démolition antérieure de l'accès au pont de l'Expo-Express à partir du bâtiment d'accueil de La Ronde.
- Présence d'une clôture au sud du bâtiment entre le piémont et la zone administrative de La Ronde, ce qui limite l'accès au secteur.
- Bâtiment dénué de qualités architecturales et strictement fonctionnel.
- Absence de sentiers piétonniers et de pistes cyclables.
- Surface gazonnée à faible intérêt écologique aux abords du bâtiment.
- Présence d'espèces exotiques envahissantes (nerprun cathartique et roseau commun) dans le talus végétalisé à l'ouest du bâtiment.
- Rares percées visuelles vers le chenal Le Moyne.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Favoriser le maintien et la mise en valeur de la perméabilité entre les piliers du pont Jacques-Cartier pour ménager des points de vue et pour faciliter les déplacements.

### Relations visuelles

- Préserver les points d'observation actuels vers le pont Jacques-Cartier, vers le chenal Le Moyne, vers le pont de l'Expo-Express et vers Longueuil.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Réhabiliter l'ancien pont de l'Expo-Express et le relier à la promenade riveraine ainsi qu'à l'édifice multifonctionnel.
- Réaliser une étude technique pour déterminer l'intégrité structurale et la capacité de charge du pont.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Explorer les options pour étendre l'accès public au-delà de la barrière B12 afin de permettre aux usagers de circuler sur le chemin riverain jusqu'à l'ancien pont de l'Expo-Express, jusqu'à la marina et le long de toute la rive qui contourne le territoire de La Ronde.

### Habitats végétaux

- Si les fonctions de l'entité persistent dans le bâtiment actuel, favoriser la préservation de l'écran végétal à l'ouest du secteur, qui agit comme une barrière visuelle entre la zone administrative et le parc d'attractions.
- Si l'édifice multifonctionnel est construit, éliminer l'écran végétal pour permettre une perméabilité avec La Ronde et avec de nouveaux aménagements paysagers durables.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

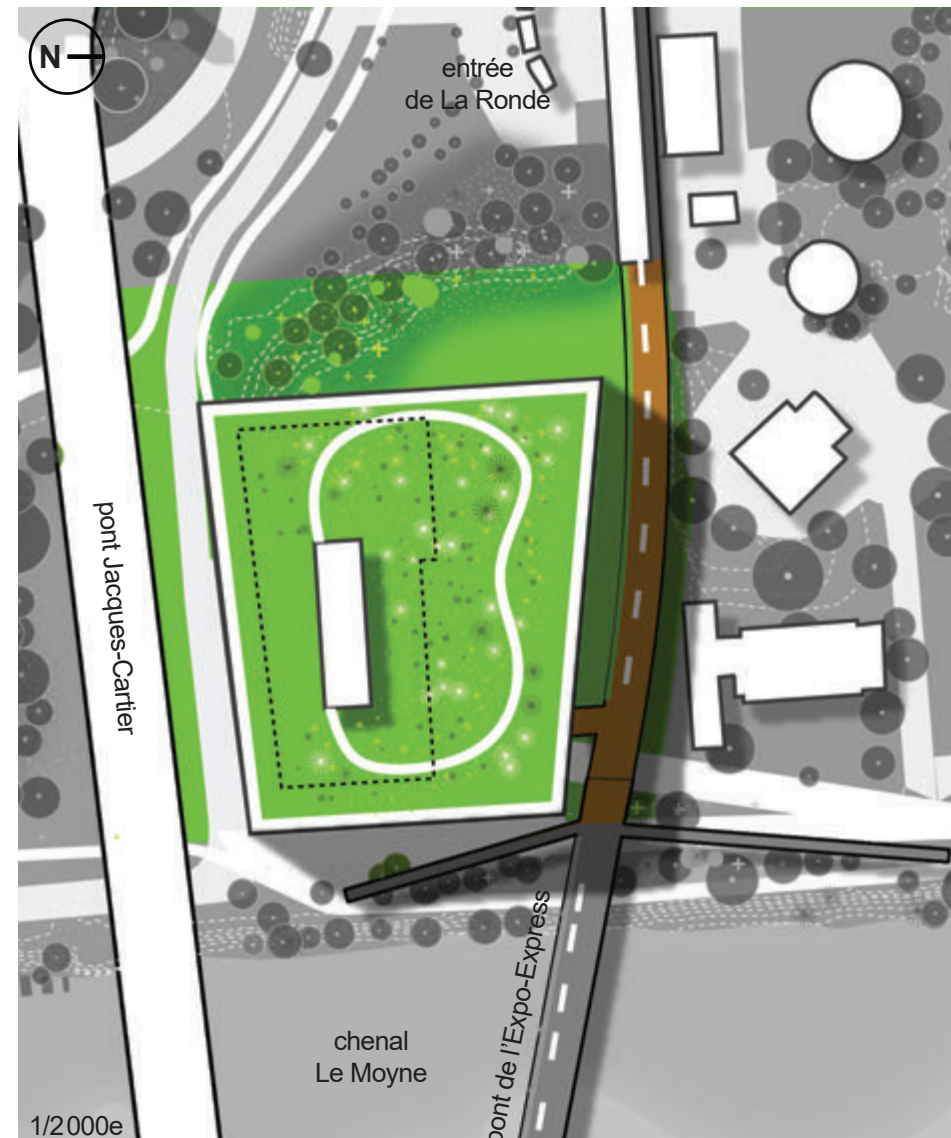
La construction de l'édifice multifonctionnel s'inscrit dans la mise en œuvre du plan de mobilité. Le plan énonce deux orientations principales, soit la suppression de la majorité des espaces de stationnement et l'élimination de la circulation de véhicules, à l'exception des transports en commun ainsi que des camions de livraison, de service et d'entretien à l'échelle des deux îles. Accueillant les garages, les ateliers de réparation ainsi que les bureaux administratifs de La Ronde et du parc Jean-Drapeau, cet édifice remplit également la fonction de stationnement étagé et joue le rôle d'un pôle de mobilité. Sa toiture végétalisée accueille une terrasse et une salle locative, est ouverte au public et offre une vue imprenable sur le chenal Le Moyne, sur le pont Jacques-Cartier et sur le fleuve Saint-Laurent au nord. Le réseau de transport collectif est relié au pôle de mobilité, tout comme les voies d'accès au pont Jacques-Cartier. La réhabilitation du pont de l'Expo-Express assure un lien piétonnier et cyclable entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame et rejoint le pôle de mobilité en donnant directement accès à l'édifice multifonctionnel. Celui-ci est également connecté à la promenade riveraine, ce qui facilite la connectivité multiusage.

### Usages des bâtiments

*Nom* : Édifice multifonctionnel Jacques-Cartier

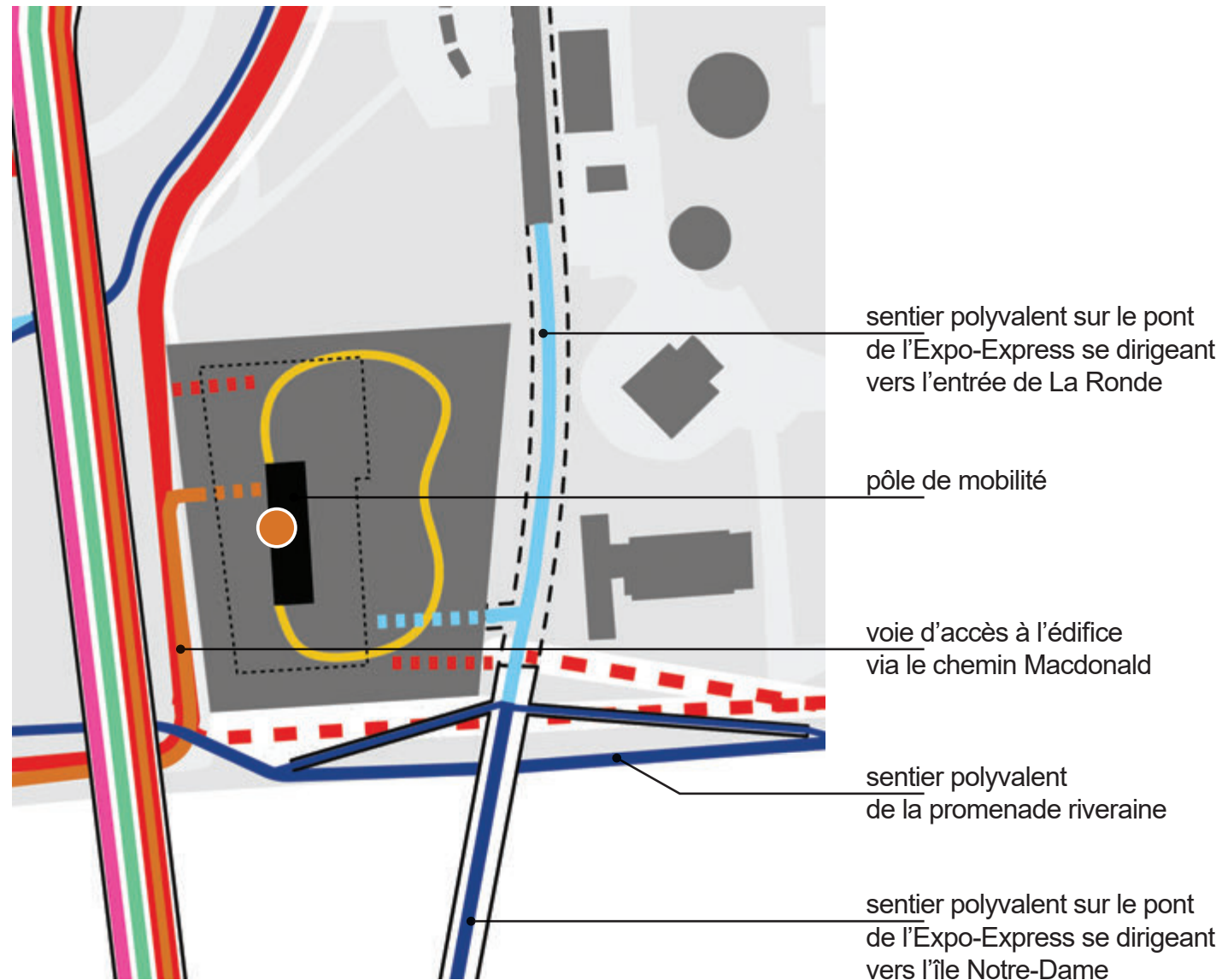
*Usage actuel* : Bâtiment administratif, atelier et garage de La Ronde

*Usage projeté* : Édifice multifonctionnel Jacques-Cartier incluant un pôle de mobilité, un stationnement étagé, des bureaux du parc Jean-Drapeau, des espaces locatifs, un toit-terrasse et le bâtiment administratif, l'atelier et le garage de La Ronde.



## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Un pôle au cœur du réseau de circulation.



**Habitats végétaux :** Un verdissement dense qui souligne le volume de l'édifice.





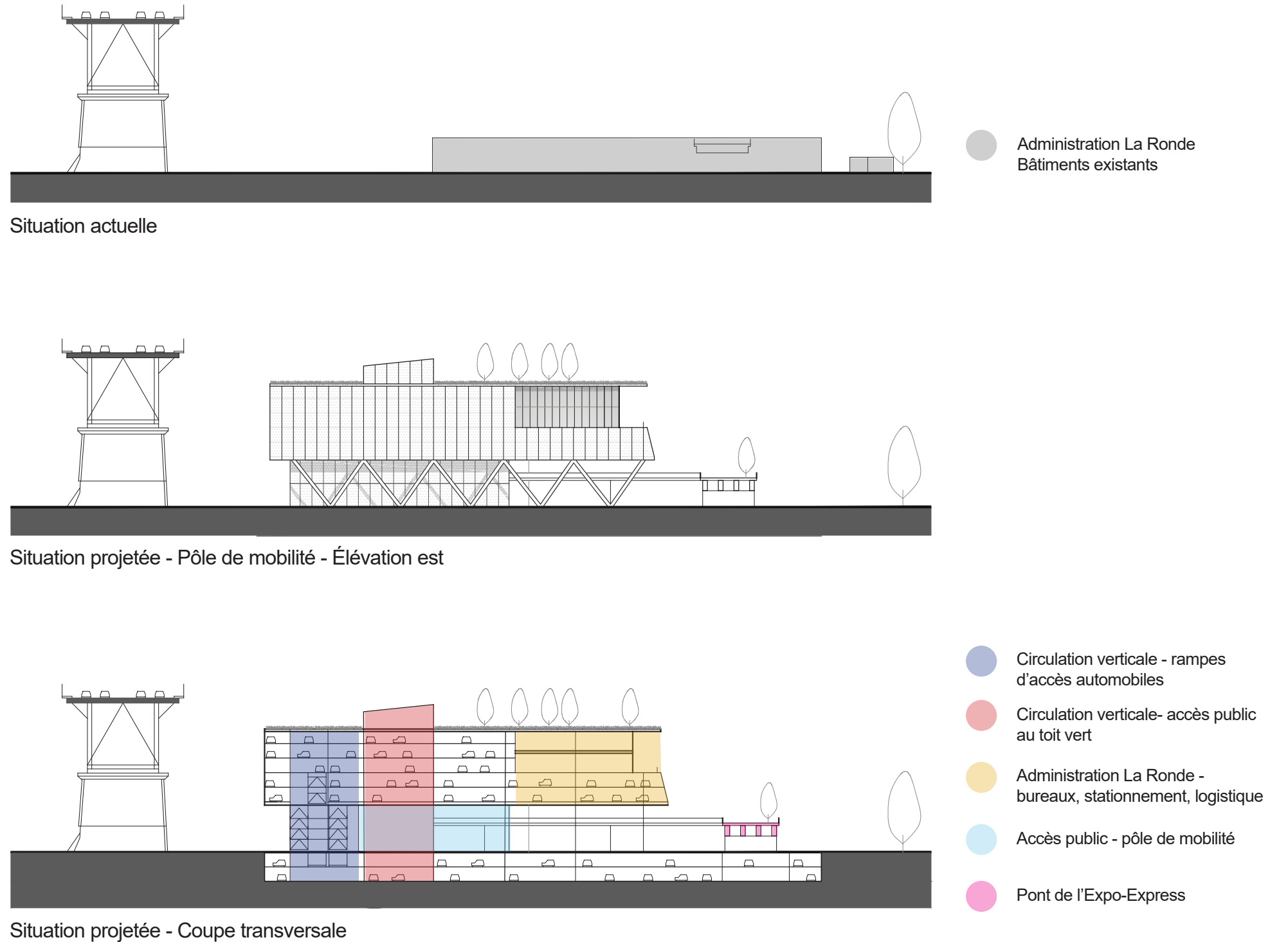
## Édifice multifonctionnel Jacques-Cartier

Situé au pied du pont Jacques-Cartier, l'édifice multifonctionnel est implanté sur l'emplacement de l'ancien bâtiment administratif de La Ronde. Sa situation permet de concentrer les stationnements à l'entrée du Parc et de limiter ainsi la circulation sur le territoire des îles.

D'un volume comptant huit niveaux dont deux étages en sous-sol, le bâtiment comprend un stationnement étagé de 2000 cases répondant aux besoins identifiés par la suppression des stationnements de surface sur l'ensemble du Parc, les fonctions administratives et logistiques de La Ronde ainsi que celles du pôle de mobilité durable.

L'ouverture intérieure/extérieure articulée en axes verticaux et horizontaux traversants, favorise la circulation et encourage l'accès du public à un vaste toit vert aménagé, pouvant servir à des activités en toutes saisons.

Situé au carrefour de la promenade riveraine de Sainte-Hélène et du pont de l'Expo-Express se dirigeant vers l'île Notre-Dame, le bâtiment est au cœur du réseau de mobilité active tout en permettant aux usagers d'emprunter le transport collectif.



### Plan des niveaux de stationnement sous-sol

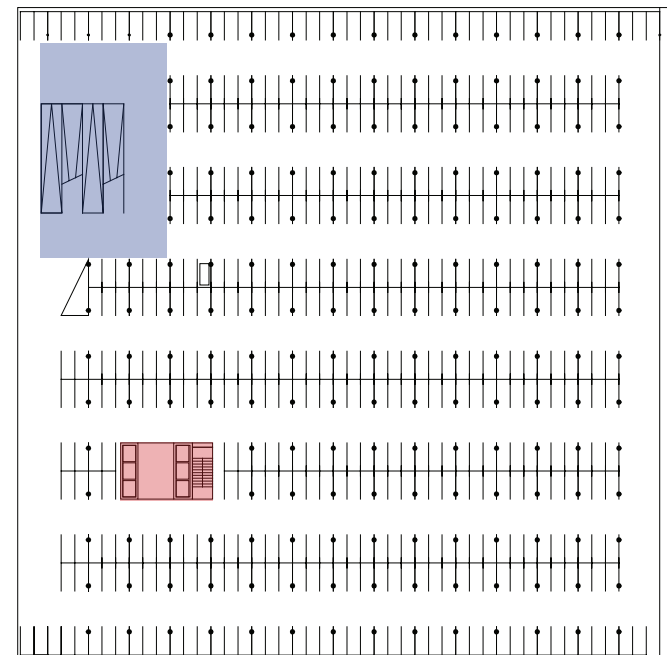
#### Programme

- circulation verticale : rampes d'accès automobile
- circulation verticale : accès public au toit vert

### Plan du rez-de-chaussée

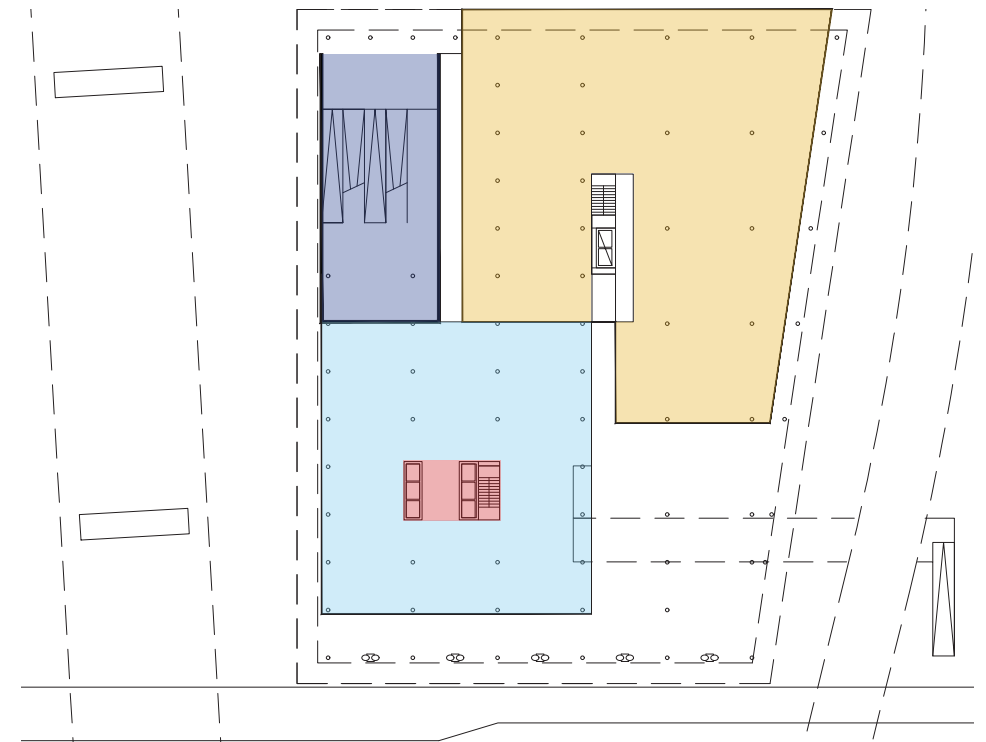
#### Programme

- administration de La Ronde : stationnement, garage et atelier
- accès public : pôle de mobilité



500 cases x 2 niveaux

Stationnement sous-sol : plan type



Plan du rez-de-chaussée

### Plan des étages de stationnement

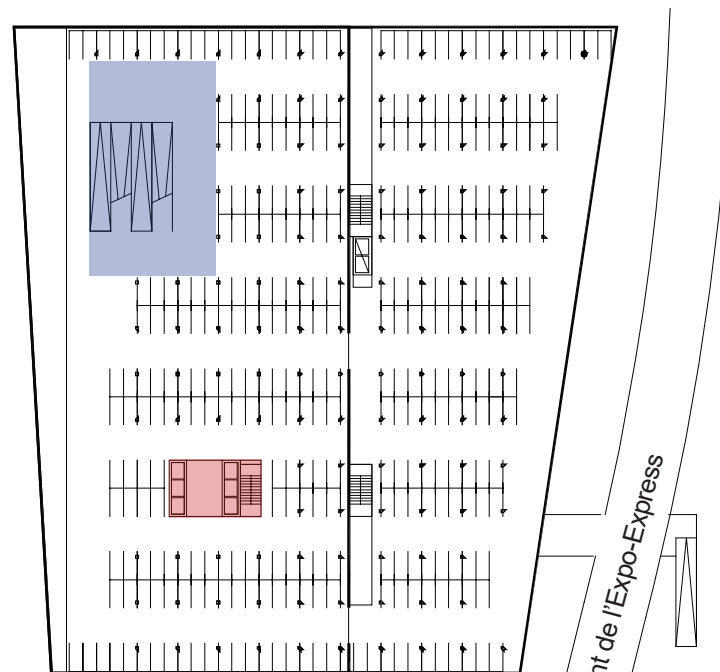
#### Programme

- circulation verticale : rampes d'accès automobile
- circulation verticale : accès public au toit vert

### Plan des étages de stationnement et bureaux

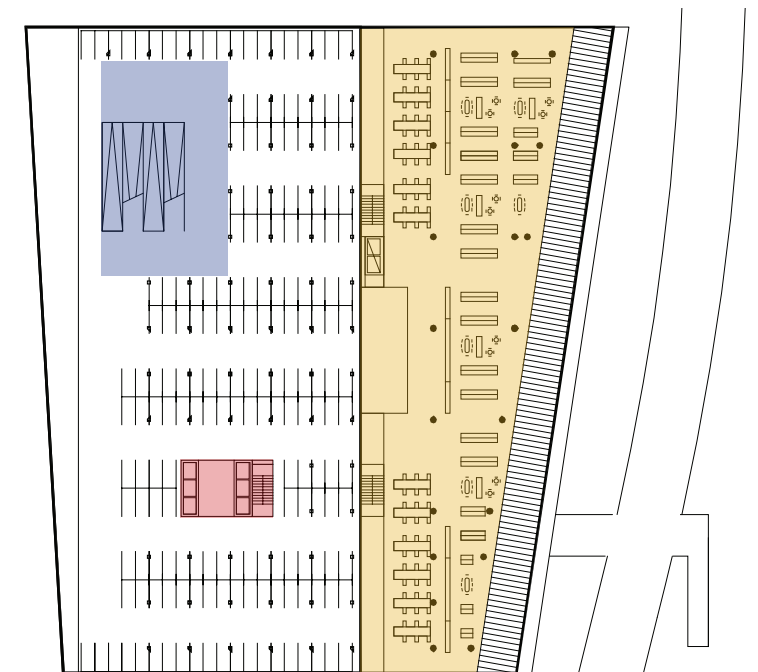
#### Programme

- administration de La Ronde : bureaux et logistique
- accès public : pôle de mobilité



350 cases x 2 étages

Étages de stationnement : plan type



200 cases x 2 étages

Étages de stationnement et bureaux : plan type





Figure 4 : vue aérienne du secteur. Source : ©Google.

**1 AVANT** : Le bâtiment administratif de La Ronde au bout du pont de l'Expo-Express désaffecté.



Figure 5 : vue aérienne du bâtiment administratif

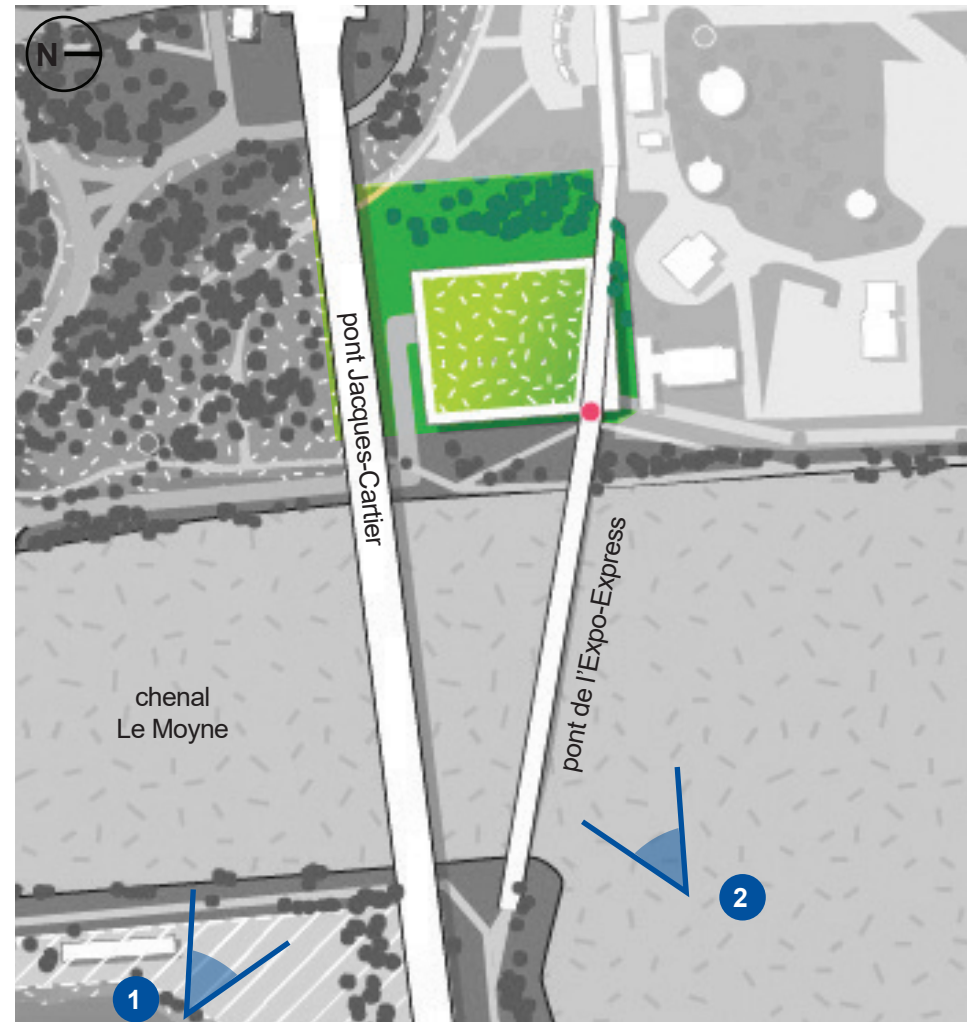
**2 AVANT** : Le bâtiment administratif de La Ronde au pied du pont Jacques-Cartier.



**APRÈS** : Un édifice multifonctionnel au cœur du réseau de mobilité du Parc.



**APRÈS** : Un édifice multifonctionnel à l'entrée du Parc.













# 13. LA RONDE

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité d'aménagement de La Ronde se trouve à l'extrémité nord de l'île Sainte-Hélène. Elle est ceinturée par l'entité d'aménagement de la rive nord de l'île Sainte-Hélène et est isolée du reste du Parc par la structure du pont Jacques-Cartier.

### Historique

Avant la tenue de l'Expo 67, la petite île Ronde occupe l'espace qui deviendra le parc d'attractions du même nom. Le roc de l'îlot est utilisé pour constituer les rives de l'île Sainte-Hélène agrandie, ce qui crée un vide qui deviendra le lac des Dauphins. Dans la tradition des expositions universelles et internationales, l'Exposition de Montréal est dotée d'un parc d'attractions qui s'inspire de Disneyland Park et des jardins de Tivoli, au Danemark. Conçue pour être permanente, La Ronde profite d'une planification d'ensemble distincte et est considérée dès son ouverture comme un des parcs thématiques les plus vastes au monde. Elle est la composante ludique et festive qui contrebalance le caractère plus didactique du reste de l'Expo 67. Le secteur sud-ouest de La Ronde est occupé par l'aquarium Alcan de Montréal, qui sera en activité jusqu'en 1990. Le parc d'attractions subit d'importantes transformations au fil des ans, notamment la construction des montagnes russes Le Monstre (1985), la disparition du Carrefour international et les remblais successifs des rives du lac des Dauphins. Depuis 2001, La Ronde est gérée par l'entreprise américaine Six Flags. Elle demeure la seule portion de l'Expo 67 dont l'ambiance d'origine est toujours perceptible.

### Caractère du lieu

La Ronde offre un paysage forain visible depuis le quartier Sainte-Marie, la Rive-Sud et le pont Jacques-Cartier. Certains manèges, dont le Monstre, font figure de véritables emblèmes montréalais. En retour, de nombreuses attractions de La Ronde offrent des points de vue panoramiques sur le paysage montréalais. La Ronde dispose d'une grande variété de parcours piétonniers parmi les manèges, les kiosques, les concessions alimentaires et les îlots de végétation qui fournissent l'ombre nécessaire à un endroit passablement urbanisé. La combinaison de stimuli et de mouvement qu'on y perçoit ainsi que la densité des installations qui s'y trouvent en font un lieu unique et étonnant. L'eau est omniprésente et se manifeste par la proximité du fleuve, par les divers bassins et jets d'eau qui ponctuent le site et par la présence du lac des Dauphins, situé au centre du parc d'attractions. Bien qu'ayant perdu de nombreux aménagements paysagers et plusieurs pièces de mobilier d'origine, La Ronde présente toujours plusieurs témoins de l'Expo 67, notamment le Cirque marin, le fort Edmonton, le Monde des Petits, le Jardin des Étoiles, le Village, l'œuvre *Orbite optique n° 2* de Gerald Gladstone et le circuit de minirail.

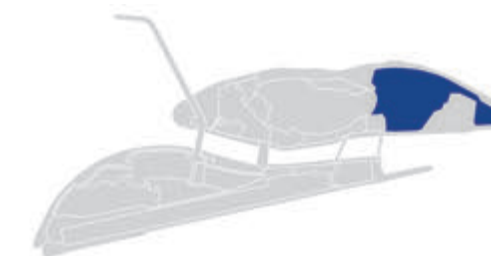


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



Figure 2 : structure de manège de La Ronde



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Accès contrôlé au secteur en raison de sa vocation de parc d'attractions tarifé.
- Faible mise en valeur des œuvres d'art, du mobilier, des manèges et des bâtiments datant de l'Expo 67.
- Vaste espace réservé aux voitures à la pointe nord du secteur avec le stationnement Cap-sur-Mer.
- Faible mise en valeur des percées visuelles et des panoramas vers le centre-ville de Montréal, vers le port de Montréal, vers Longueuil, vers le pont Jacques-Cartier ainsi que vers les différents points d'intérêt du parc Jean-Drapeau.
- Aucun lien physique avec les rives de l'île Sainte-Hélène.
- Faible mise en valeur du lac des Dauphins ; insuffisance des accès physiques et visuels au lac.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Favoriser la conservation de l'intégrité des aménagements d'origine toujours existants, qui s'articulent autour d'un axe principal (le mail central) et du lac des Dauphins.
- Éliminer l'obstacle qui scinde en deux le mail central et restaurer la continuité physique du mail.
- Favoriser la diversité d'ambiances particulières et la densité des entités paysagères qui suscitent la découverte et la surprise tout en donnant l'impression que le site est plus grand qu'il ne l'est en réalité.
- Évaluer la possibilité d'établir des liens avec les rives afin de favoriser le contact avec la nature et le fleuve.
- Favoriser la conservation de la forme et de la taille du lac des Dauphins actuel et réhabiliter les aménagements qui permettent de s'en approcher.
- Préserver les cinq plates-bandes circulaires situées à proximité du Cirque marin, qui constituent l'unique vestige des aménagements paysagers aux abords de l'aquarium Alcan de Montréal.

### Relations visuelles

- Conserver et mettre en valeur les points d'observation sur le site de La Ronde ; accentuer les liens visuels exceptionnels que La Ronde offre avec le fleuve, le centre-ville, le port, la Rive-Sud, le pont Jacques-Cartier, les autres secteurs du parc Jean-Drapeau et les îles du Saint-Laurent situées en aval (île Verte, îles de Boucherville).
- Favoriser la conservation de la qualité du paysage forain, un repère visuel important depuis l'est du centre-ville, la Rive-Sud, le pont Jacques-Cartier, etc.
- Mettre en valeur le parcours du minirail et les divers points de vue qu'il offre sur le parc d'attractions.

### Relief

- Favoriser la conservation de la topographie du Monde des Petits et des abords de la station du téléphérique.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur des bâtiments conçus pour l'Expo 67, soit le Cirque marin, le Jardin des Étoiles, le fort Edmonton et le Village.
- Favoriser la conservation et la mise en valeur des œuvres d'art installées pour l'Expo 67, soit *Orbite optique n° 2* de Gerald Gladstone et les grilles du Pays de Ribambelle, conçues par John Schreiber.
- Conserver et restaurer les éléments de mobilier urbain inspirés de l'Expo 67.
- Préserver et réhabiliter les lampadaires conçus par Norman Slater pour l'Expo 67, situés en face du Jardin des Étoiles et à l'entrée du téléphérique.
- Favoriser la conservation des manèges datant de l'Expo 67, soit les vestiges de la Pitoune, la station du téléphérique, la Spirale, le Tchou-Tchou, les Joyeux Moussaillons, les petites montagnes russes et le Galopant.
- Favoriser la conservation et la restauration du manège Le Monstre, œuvre colossale en bois de la Colombie-Britannique, un des derniers manèges du genre en Amérique du Nord.

## Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Préserver la configuration historique des chemins et des sentiers hérités de l'Expo 67.
- Conserver les structures, les traces et les fonctions du minirail, qui constituent un témoin matériel important de l'Expo 67 et qui demeurent, avec la ligne jaune du métro de Montréal, le seul réseau de transport en commun conçu pour l'Expo 67 qui soit encore en service.

## Habitats végétaux

- Favoriser la conservation de la présence végétale, une caractéristique rare pour un parc d'attractions de cette époque, qui invite les usagers à « jouer dans la verdure » et qui contribue à l'encadrement des zones thématiques.
- Favoriser la conservation des chênes fastigiés (*Quercus robur* « *Fastigiata* »), qui marquent de manière formelle l'entrée principale de La Ronde.
- Favoriser la conservation de l'alignement d'ormes (*Ulmus sp.*) et des massifs de plantation composés d'arbres matures (chênes, tilleuls et érables argentés), qui créent une allée densément boisée entourant le centre de service à la clientèle (anciennement le cinéma Volcanozor).
- Préserver le bosquet de tilleuls (*Tilia americana*) matures bordant le Jardin des Étoiles et le Galopant (un carrousel antique de 1885).

- Préserver la végétation dense et diversifiée du Monde des Petits.
- Préserver les massifs de conifères du Centre des manèges.

## Milieux hydriques

- Ne pas favoriser de nouveaux remblais sur les rives du lac des Dauphins.
- Favoriser la réhabilitation des bassins et des jets d'eau qui ornent l'esplanade de l'entrée principale et qui datent de l'Expo 67.
- Maintenir élevé le niveau d'eau du lac à toute saison.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

En vertu d'un bail emphytéotique, l'entité de La Ronde est gérée par la société américaine Six Flags et offre de nombreuses possibilités de divertissement en tant que parc d'attractions de Montréal. Bien qu'il s'agisse d'un site réservé aux détenteurs de billets payants, le site de La Ronde participe à la vision d'ensemble du Parc grâce aux relations qu'il crée avec son contexte. Le sentier polyvalent riverain longe l'entité sur trois côtés. Les couleurs, les mouvements et l'animation des manèges font varier l'expérience de la promenade riveraine dans ce secteur et dialoguent avec les entités adjacentes grâce aux percées visuelles qui les agrémentent. Les sentiers du mont Boullé,

la rive ouest de l'île, le piémont et les abords de l'édifice multifonctionnel Jacques-Cartier convergent vers l'entrée de La Ronde.

### Usages des bâtiments

s/o

- 1 entrée principale de La Ronde
- 2 entrée secondaire
- 3 extrémité ouest du pont de l'Expo-Express



## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Des entrées connectées au réseau de circulation de l'ensemble du Parc.

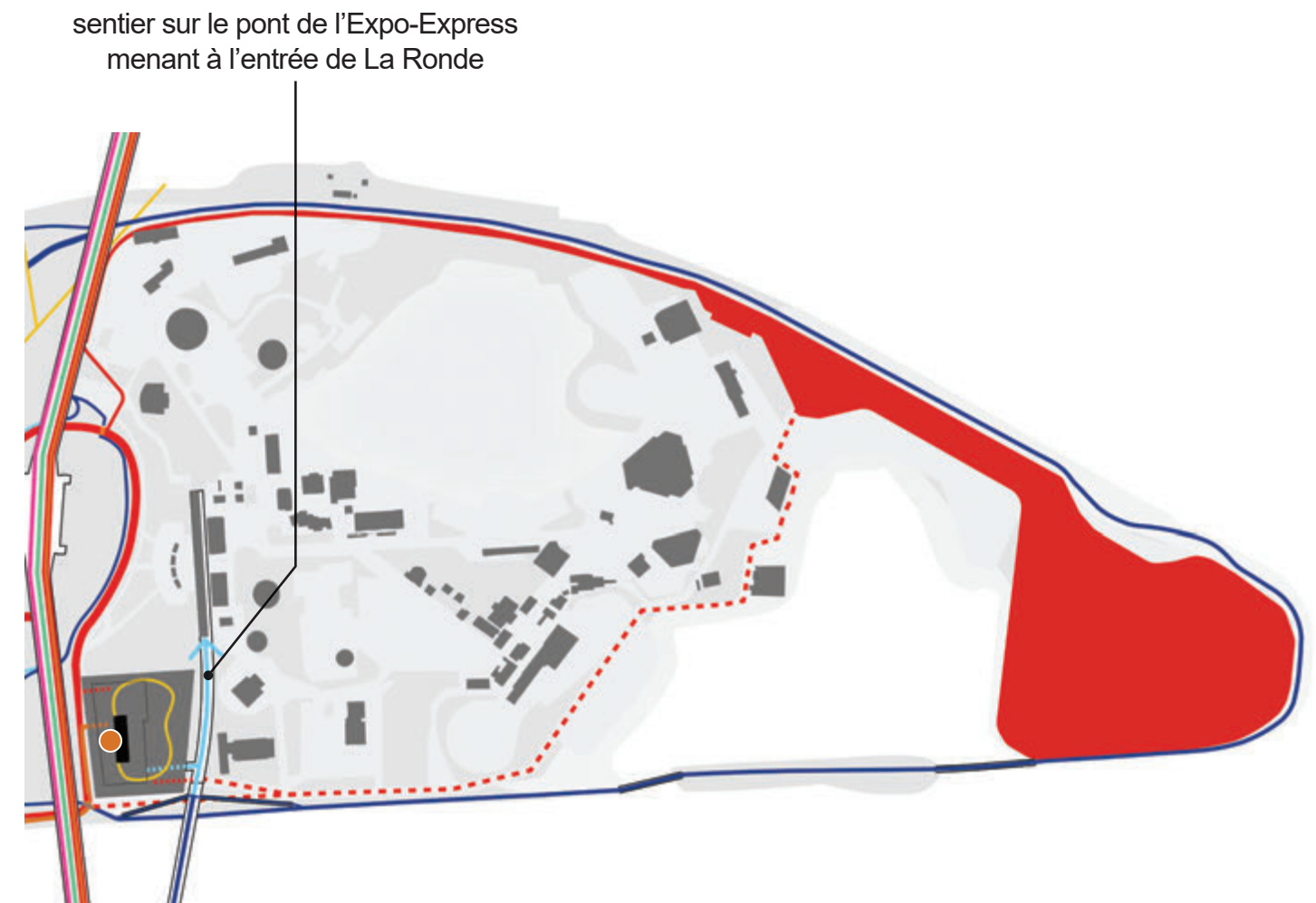






Figure 3 : un manège à La Ronde





Figure 4 : La Ronde à la pointe nord de l'île Sainte-Hélène, 2019



# 14. LA RIVE NORD DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité d'aménagement de la rive nord ceinture La Ronde entre le pont Jacques-Cartier, à l'ouest, et le pont de l'Expo-Express, à l'est. Elle inclut la lagune de la marina de La Ronde.

### Historique

Avant la tenue de l'Expo 67, la petite île Ronde occupe l'emplacement de l'actuel parc d'attractions du même nom. Une partie de la rive d'origine de cette île est toujours visible au nord du pont Jacques-Cartier et constitue la seule rive non remblayée de l'ensemble du parc Jean-Drapeau. Le reste de la rive nord est artificiel et constitue le résultat de l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène en vue de l'Expo 67. Au nord-est de l'île, une lagune protégée par un môle est créée afin d'accueillir la marina de La Ronde; cette installation est encore en service aujourd'hui. De l'autre côté, en face du port de Montréal, un terminal d'aéroglosses offre un service de navette entre la Cité du Havre, La Ronde et le stationnement de l'île Charron, à Boucherville. Avec le temps, les rives enrochées sont peu à peu colonisées par de la végétation spontanée. Dans les années 1980, la lagune de la marina est partiellement remblayée pour permettre l'installation des gigantesques montagnes russes Le Monstre. Ce plan d'eau intérieur est aujourd'hui considéré comme un milieu humide d'intérêt écologique.

### Caractère du lieu

La rive nord de l'île Sainte-Hélène est un secteur tranquille et isolé de l'activité de La Ronde et du parc Jean-Drapeau. La végétation dense qui s'y est développée au cours des cinquante dernières années confère au secteur une ambiance naturelle. À proximité du pont Jacques-Cartier, la canopée est composée de peupliers dont l'envergure est remarquable. La lagune de la marina et la pente douce de la rive d'origine de l'île Ronde constituent des habitats fauniques et floristiques peu communs sur les rives enrochées et artificielles du parc Jean-Drapeau.

Plusieurs points bas offrent une grande proximité avec l'eau, notamment la rive d'origine de l'île Ronde, l'ancien terminal d'aéroglosses et la promenade basse de la marina. La rive nord de l'île Sainte-Hélène offre par ailleurs une série de panoramas remarquables sur le paysage fluvial du Saint-Laurent : centre-ville de Montréal, mont Royal, port, Stade olympique, aval du fleuve, tours de Longueuil, chenal Le Moyne, île Notre-Dame et Voie maritime. La rive nord de l'île Sainte-Hélène est également ponctuée de deux témoins matériels de l'Expo 67 : le bâtiment de la marina (La Marinière) et le pont de l'Expo-Express.

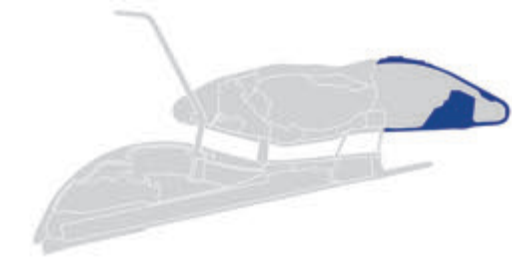


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



Figure 2 : minirail au-dessus de l'avenue du Port



Figure 3 : marina de La Ronde



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Accès limité à la rive nord de l'île Sainte-Hélène à cause de la présence d'une voie de service utilisée par La Ronde et par les utilisateurs du stationnement Cap-sur-Mer.
- Faible mise en valeur des vestiges de l'Expo-Express.
- Secteur clôturé au nord du pont Jacques-Cartier et le long de la rive ouest, d'où réduction de l'accès public.
- Absence de sentier piétonnier et de piste cyclable qui permettrait de longer la rive et de découvrir le secteur de façon sécuritaire.
- Présence, dans la partie nord, d'une végétation riveraine dense qui réduit les percées visuelles et qui ne permet pas de profiter de l'expérience unique d'ouverture sur le fleuve à la pointe nord de l'île.
- Présence, dans la partie sud-est, d'une végétation riveraine dense qui crée un écran visuel entre l'île Sainte-Hélène et le chenal.
- Présence d'une plantation de frênes affectée par l'agrile, en état de dépérissement avancé dans la partie nord de l'entité.
- Présence d'espèces exotiques envahissantes qui colonisent rapidement les rives et qui réduisent la diversité des espèces au sein des habitats végétaux.

- Faible mise en valeur des points d'observation et des panoramas sur le fleuve, sur le pont de l'Expo-Express, sur le pont Jacques-Cartier ainsi que sur les manèges et les installations de La Ronde.
- Manque de protection et de mise en valeur de la rive d'origine dans la partie sud-ouest de l'entité.
- Aucun accès physique à l'eau.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Réhabiliter les rives pour en faire des secteurs à forte valeur écologique favorisant le contact avec la nature et avec le fleuve.
- Favoriser la conservation du sentiment d'immersion créé par la canopée, notamment à proximité de la rive d'origine et le long du sentier donnant accès à l'ancien terminal d'aérogilisseurs.
- Favoriser la conservation de la marina actuelle et de sa lagune.
- Préserver le môle enroché et végétalisé qui protège la lagune du courant du fleuve et qui constitue un vestige de la conception du site de l'Expo 67.

### Relations visuelles

- Conserver et mettre en valeur les points de vue remarquables sur le paysage fluvial montréalais.
- Préserver les points de vue cadrés par la végétation, notamment sur la rive nord-ouest.

### Relief

- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques propres à la rive d'origine de l'île Ronde, à l'ancien terminal d'aérogilisseurs et à la promenade basse de la marina.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du bâtiment de la marina en respectant le concept d'origine datant de l'Expo 67.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Préserver la configuration historique des chemins hérités de l'Expo 67, soit le chemin Macdonald, l'avenue du Port ainsi que les promenades hautes et basses de la marina.

### Habitats végétaux

- Favoriser la conservation et la réhabilitation de la végétation plantée et spontanée qui s'est développée le long de la rive au cours des cinquante dernières années.
- Réhabiliter les zones ripariennes de la rive d'origine et de la lagune de la marina, tant pour leur valeur écologique que pour leur valeur esthétique.

### Milieus hydriques

- Favoriser la protection du fleuve et de ses écosystèmes, notamment lors d'éventuels travaux en rive.
- Réhabiliter les zones ripariennes de la rive d'origine et de la lagune de la marina tant pour leur valeur écologique que pour leur valeur esthétique.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La rive nord de l'île Sainte-Hélène accueille le prolongement du sentier polyvalent de la promenade riveraine et offre des points de vue sur le port de Montréal dont on pouvait difficilement profiter naguère. Une série de panoramas se succèdent, soit le centre-ville montréalais, le port de Montréal, le mont Royal, le Stade olympique, le fleuve Saint-Laurent et la ville de Longueuil. Le parc d'attractions La Ronde teinte l'expérience de promenade grâce à son animation, à ses éclats de rire et à ses couleurs, tout particulièrement en période estivale. La densité du couvert végétal offre aussi des moments de tranquillité au fil des déambulations. La découverte de l'extrémité nord de l'île Sainte-Hélène et du secteur de la marina de La Ronde en passant sur le talus via deux

nouveaux ponts offre aux usagers une occasion unique de faire l'expérience de ce secteur. Le sentier permet à la fois de rejoindre le pôle de mobilité Jacques-Cartier sur la rive est et de poursuivre son chemin sur la rive ouest jusqu'au débarcadère de la navette fluviale.

### Usages des bâtiments

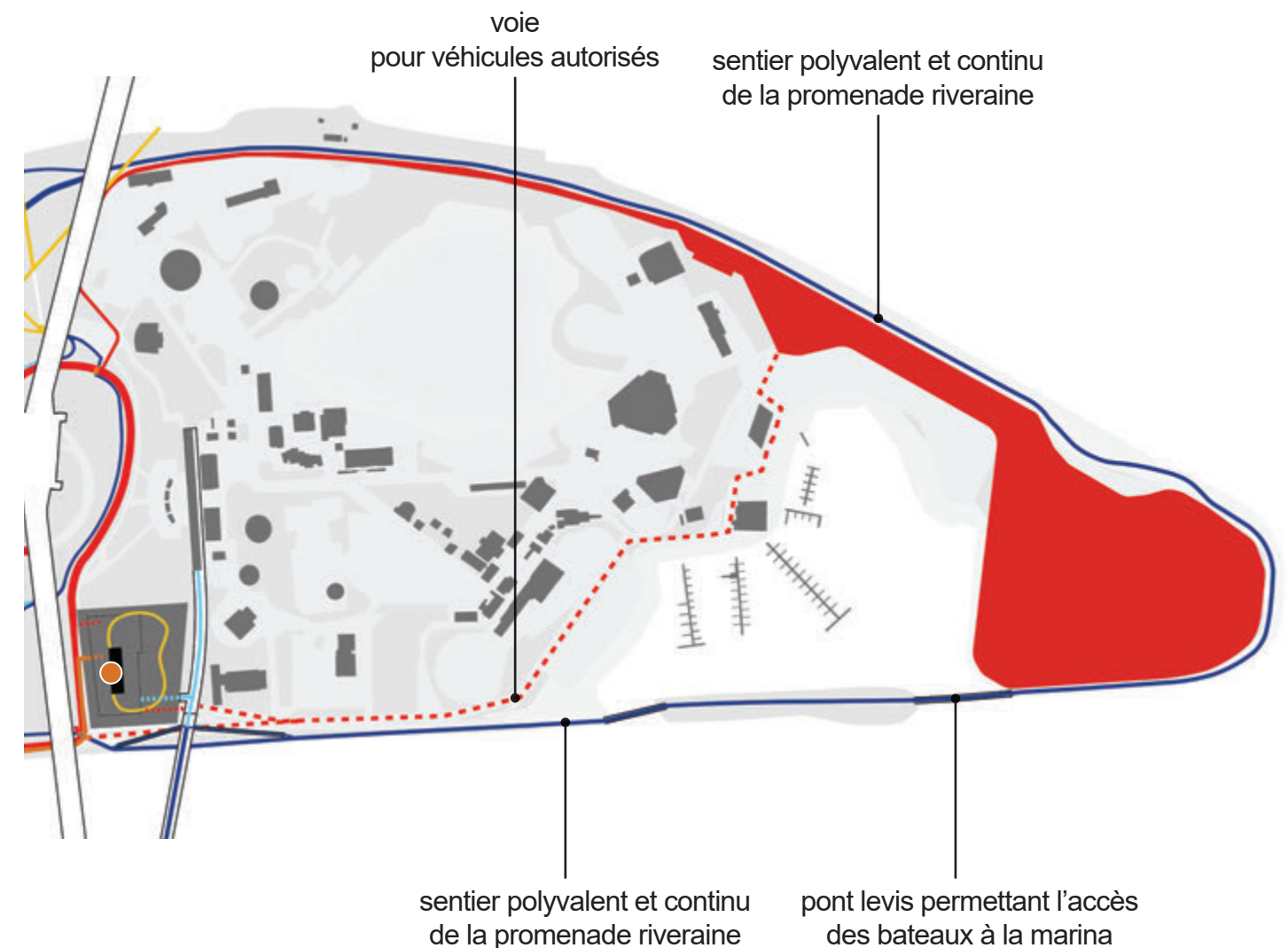
s/o

- 1 sentier polyvalent de la promenade riveraine
- 2 secteur des artificiers
- 3 passerelle levante
- 4 passerelle aérienne



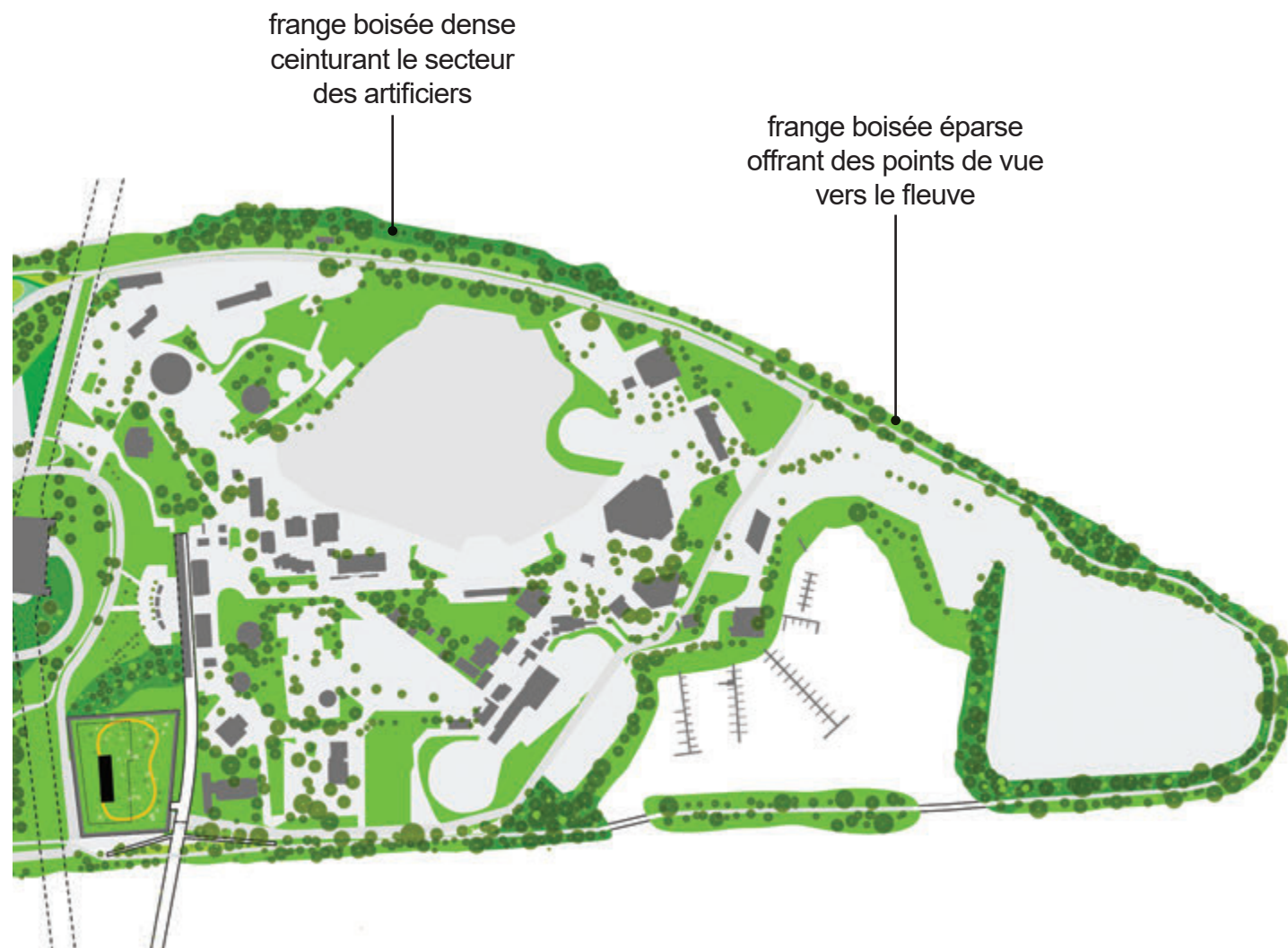
## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Un sentier polyvalent et continu, portion de la promenade riveraine du Parc.

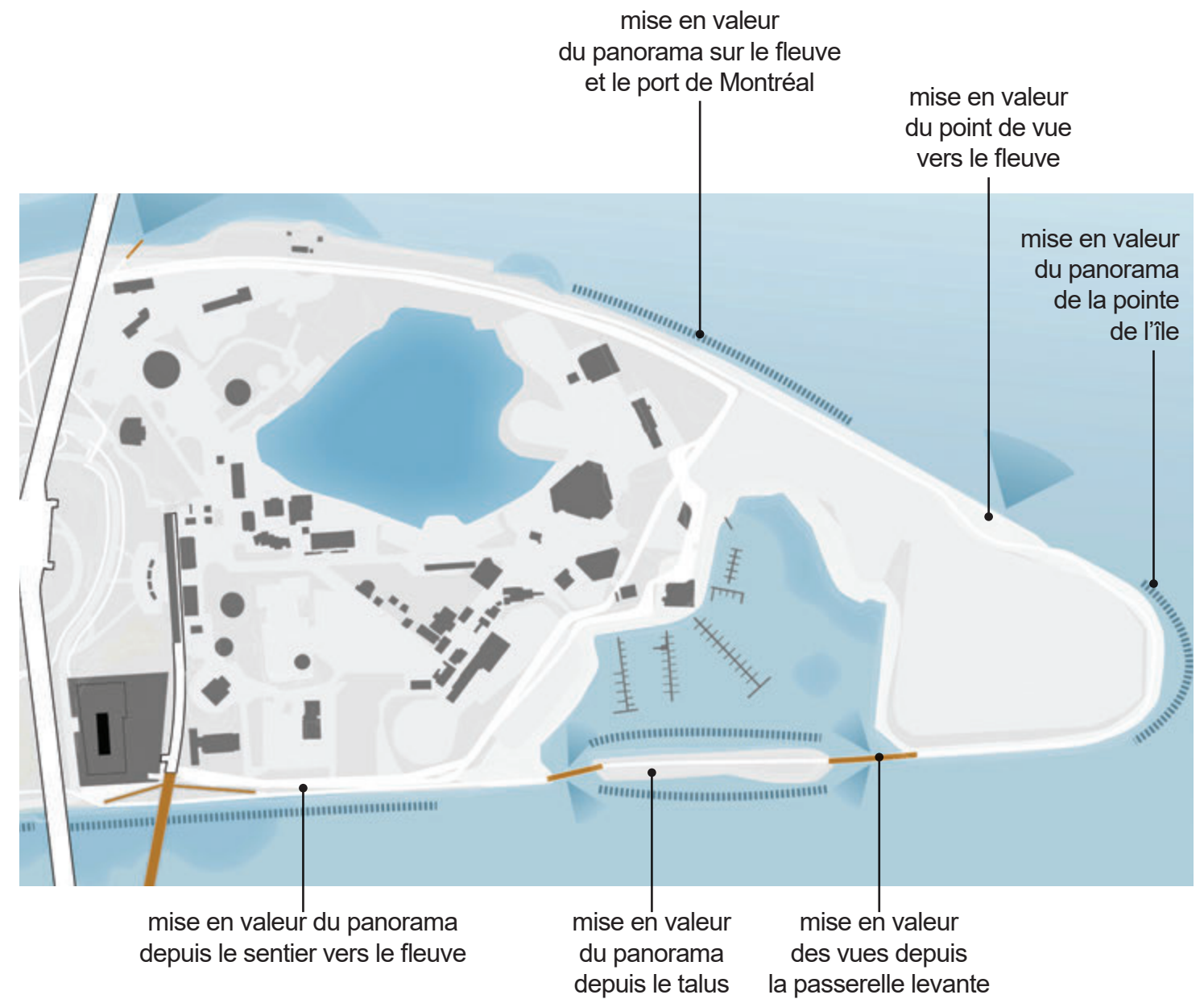




**Habitats végétaux :** Une frange arborée et des percées visuelles.



**Milieux hydriques :** Deux nouveaux ponts pour une réappropriation de la rive.





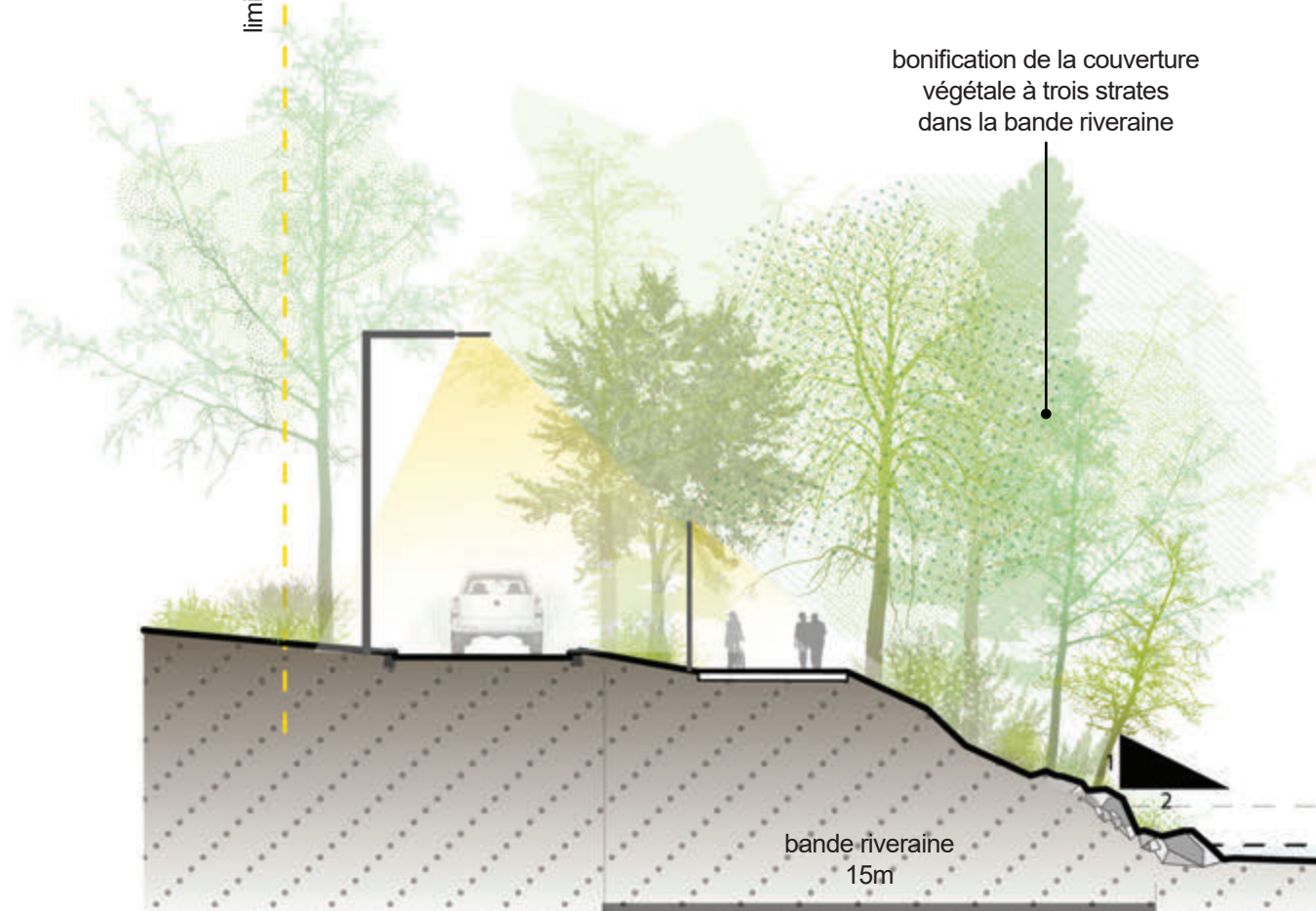
La Ronde

limite de propriété

sentier polyvalent  
de la promenade riveraine

bonification de la couverture  
végétale à trois strates  
dans la bande riveraine

fleuve Saint-Laurent

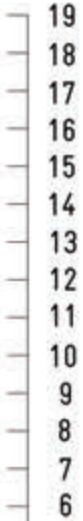


Coupe A - La promenade riveraine aux abords de La Ronde

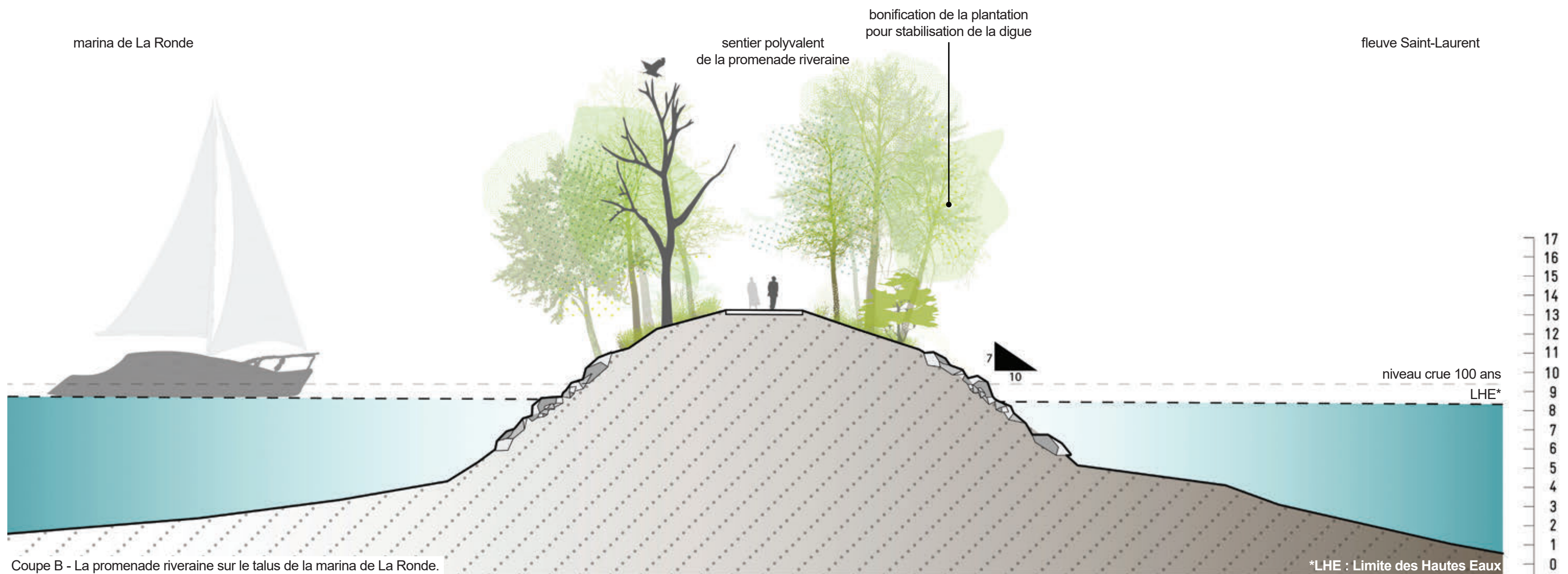
niveau crue 100 ans

LHE\*

\*LHE : Limite des Hautes Eaux







Coupe B - La promenade riveraine sur le talus de la marina de La Ronde.



Figure 4 : vue aérienne de la marina. Source : ©Google.

**1 AVANT** : La marina de La Ronde aujourd'hui.



Figure 5 : vue depuis l'avenue du Port vers le nord

**2 AVANT** : L'avenue du Port aujourd'hui, une voie peu attrayante.



**APRÈS** : Une promenade riveraine longeant la marina.

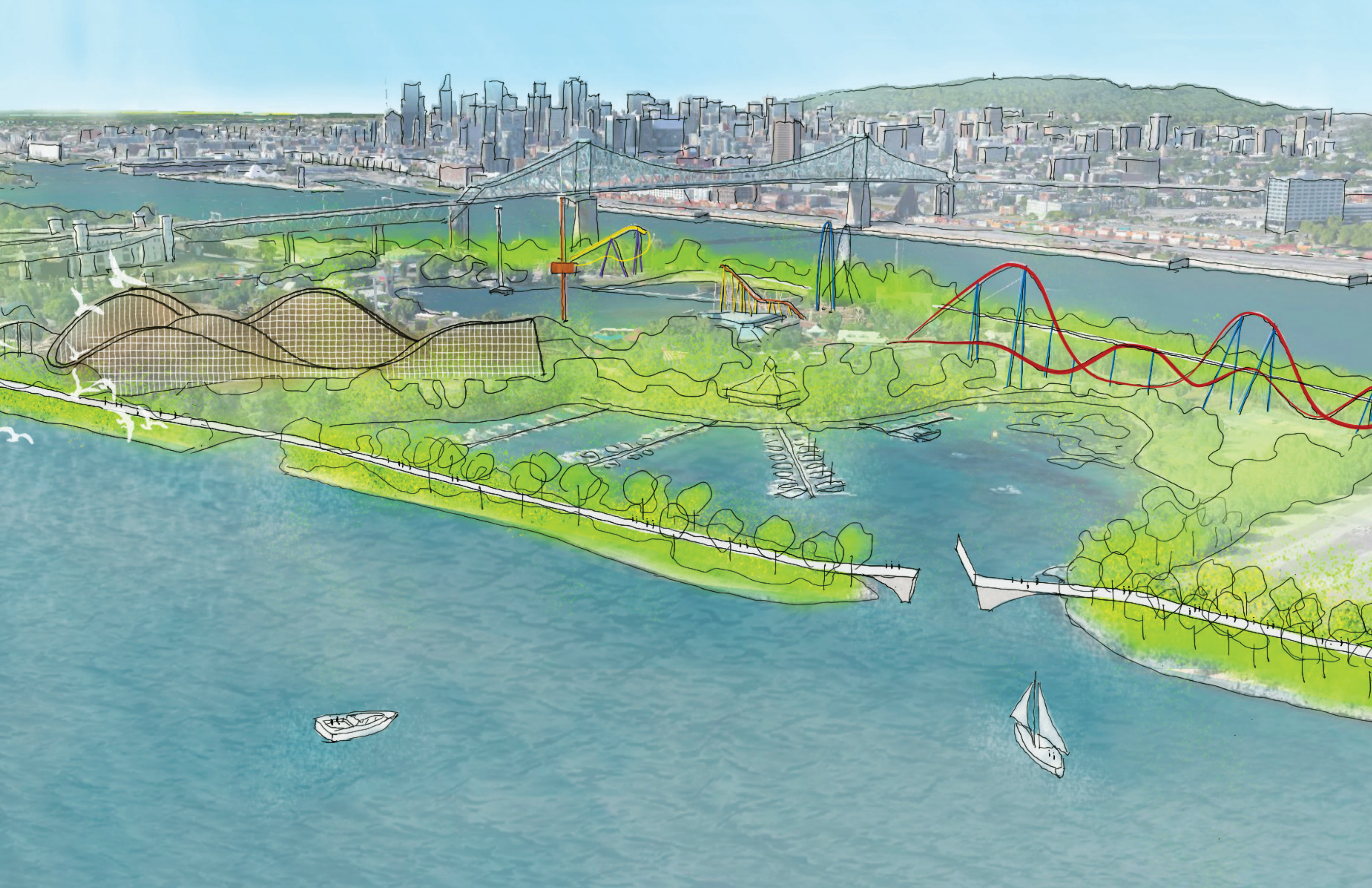


**APRÈS** : Une promenade riveraine accessible toute l'année.











# 15. LE PONT DE L'EXPO-EXPRESS

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Le pont de l'Expo-Express relie les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame au nord du pont Jacques-Cartier. Aujourd'hui, l'extrémité du pont située sur l'île Sainte-Hélène est condamnée par le bâtiment administratif de La Ronde, tandis que l'extrémité située sur l'île Notre-Dame débouche sur la cour de voirie Jacques-Cartier.

### Historique

L'Expo-Express était un train automatique qui a constitué le principal moyen de transport sur le site de l'Expo 67 et qui reliait la Cité du Havre à La Ronde en passant par trois stations intermédiaires. Franchissant le chenal Le Moyne, le pont de l'Expo-Express a été érigé dans le but de relier l'île Notre-Dame à la station de La Ronde, le terminus du circuit. L'Expo-Express devant être démantelé après l'Expo 67, le pont a été conçu comme une structure temporaire. Il est constitué d'une simple structure d'acier de 232 mètres de long et de 10 mètres de large formée d'une passerelle pour piétons et d'un passage pour les voies ferrées. Cinq piliers de béton ancrés dans la roche du chenal Le Moyne supportent deux poutres-caissons qui soutiennent les rails d'acier des voies du chemin de fer.

En vue des Jeux olympiques de 1976, les voies de l'Expo-Express de l'île Notre-Dame sont démantelées afin de permettre la construction du Bassin olympique, ce qui rend le pont inutile. Il est à l'abandon depuis lors et constitue, avec le bâtiment d'accueil de La Ronde, le seul vestige matériel de l'Expo-Express. Au tournant des années 2000, l'extrémité ouest du pont a à son tour été condamnée par la construction du nouveau bâtiment administratif et entrepôt de La Ronde.

### Caractère du lieu

Aujourd'hui, la structure principale du pont est plus ou moins intacte, mais est très rouillée, ce qui lui donne l'apparence d'un vestige industriel abandonné. Bien qu'inaccessible au public, le pont offre une expérience visuelle singulière. Du côté nord, la vue porte vers l'aval du fleuve, vers l'activité du port et vers l'entrée de la Voie maritime, où circulent de grands navires. Du côté sud, la vue est encadrée par les piliers et par le tablier du pont Jacques-Cartier et donne sur le chenal Le Moyne ainsi que sur les rives des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. La force du courant du fleuve est bien perceptible à partir du pont de l'Expo-Express, tout comme la prestance du pont Jacques-Cartier.



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



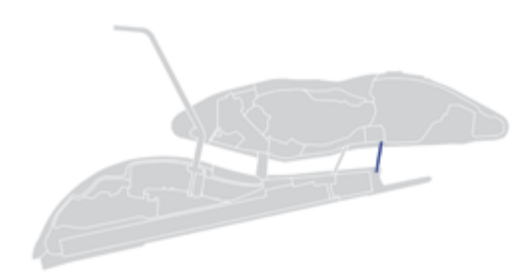
Figure 2 : pont de l'Expo-Express vu depuis l'île Sainte-Hélène



Figure 3 : structure du pont de l'Expo-Express aujourd'hui



Figure 4 : tablier du pont de l'Expo-Express aujourd'hui



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Pont abandonné, fermé au public depuis plusieurs années et ayant perdu sa fonction d'origine.
- Démolition de l'extrémité du pont située sur l'île Sainte-Hélène, ce qui interdit l'accès au pont depuis le bâtiment d'accueil de La Ronde.
- Perte d'une connexion importante au nord entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame.
- Disparition de l'expérience visuelle singulière de la traversée de la section nord du chenal Le Moyne.
- Dégradation de l'expérience d'arrivée sur l'île Notre-Dame par la présence de la cour de voirie Jacques-Cartier.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver et réhabiliter la connexion la plus au nord entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame.

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation du pont de l'Expo-Express, qui constitue un point d'observation du paysage, et la création d'aménagements permettant d'y accéder et d'apprécier les points de vue dégagés sur le fleuve, sur La Ronde, sur le dessous du pont Jacques-Cartier et sur les autres points de repère à proximité.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Réhabiliter le pont de l'Expo-Express en s'inspirant de la conception initiale en matière de matériaux et de design de la structure.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- En fonction des résultats d'une étude technique qui déterminera l'intégrité structurale et la capacité de charge du pont de l'Expo-Express, favoriser la réhabilitation du pont comme lien de transport alternatif entre les deux îles.

### Milieus hydriques

- Préserver le fort courant du chenal Le Moyne qui coule sous le pont.
- Préserver et mettre en valeur l'ouverture du chenal vers le fleuve et vers la Rive-Sud.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

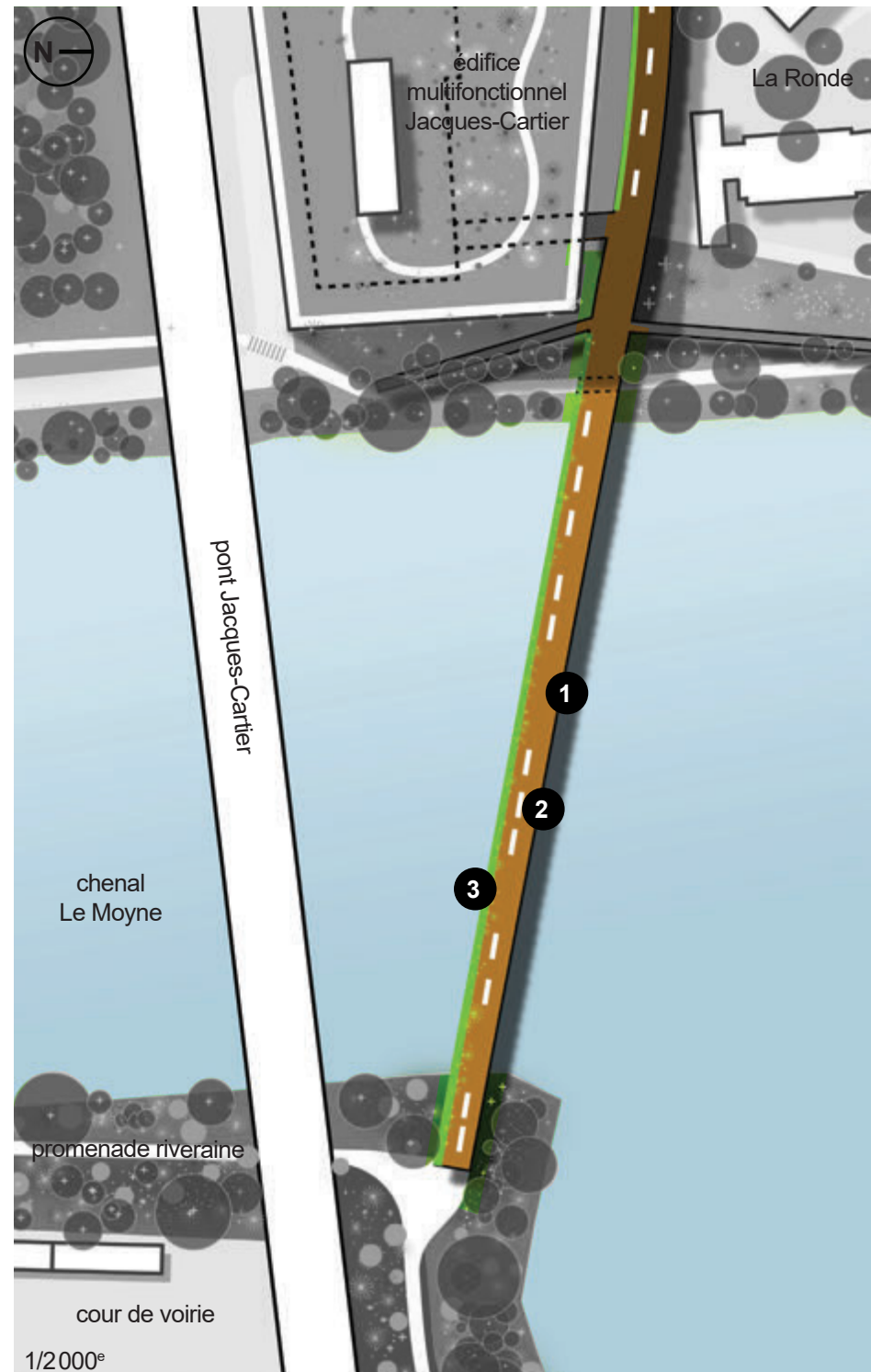
Vestige important de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967, le pont de l'Expo-Express est remis en fonction. Il reconnecte ainsi la pointe nord de l'île Sainte-Hélène et offre un accès direct à La Ronde et à la pointe nord de l'île Notre-Dame. Il devient un lien piétonnier et cyclable rattaché au réseau de circulation de l'ensemble du Parc. Il constitue surtout un des liens principaux entre les boucles de la promenade riveraine propres à chaque île. La restauration de sa structure principale met en valeur le patrimoine architectural de l'Expo 67 et réactive la traversée du chenal Le Moyne. De la végétation herbacée agrémentée la déambulation et conserve l'ouverture sur le fleuve ainsi que les points de vue sur La Ronde et sur le pont Jacques-Cartier. La chorégraphie des graminées au vent et la force impressionnante du courant du chenal offrent une expérience unique inhérente à la mise en valeur des paysages insulaires du Parc.

### Usages des bâtiments

*Nom* : Pont de l'Expo-Express

*Usage actuel* : Pont abandonné

*Usage futur* : Pont aménagé piétonnier et cyclable



sentier polyvalent pour transport actif (côté aval) **1**

bancs **2**

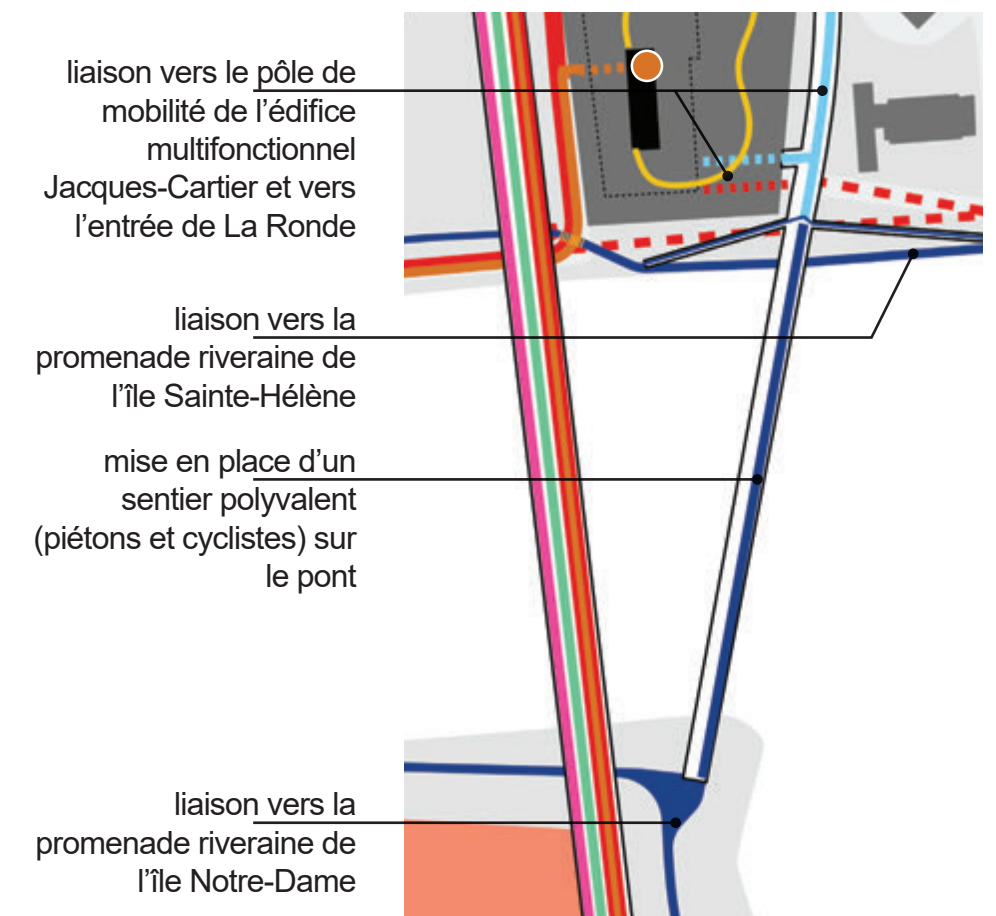
plantations (côté amont) **3**

cour de voirie

1/2000<sup>e</sup>

## COMPOSANTE PAYSAGÈRE

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :**  
Un témoin de l'Expo 67 réhabilité pour les usagers.



## Réhabilitation du pont de l'Expo-Express

Pont reliant l'entrée de La Ronde à la rive nord de l'île Notre-Dame en passant par l'édifice multifonctionnel Jacques-Cartier.

Pour une compréhension technique plus approfondie, voir les recommandations des ingénieurs en structure (Société du parc Jean-Drapeau).

### Dimensions :

Longueur : 395 mètres dont 260 mètres au dessus du chenal

Largeur : 10 mètres

### Structure et matérialité :

Trois (3) piles et structures du tablier existantes

Platelage de bois et caillebotis en acier

### Division du tablier :

Piste cyclable bidirectionnelle : 3 mètres

Espace pour piétons : 3.25 mètres

Bacs de plantation : 1.5 mètres

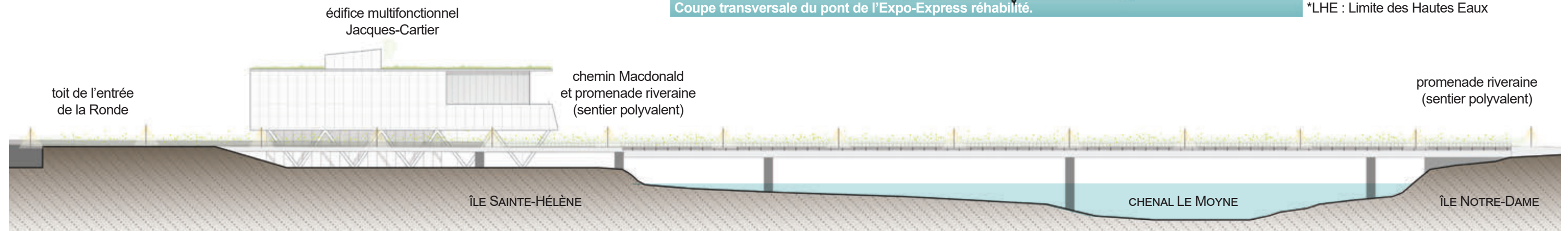
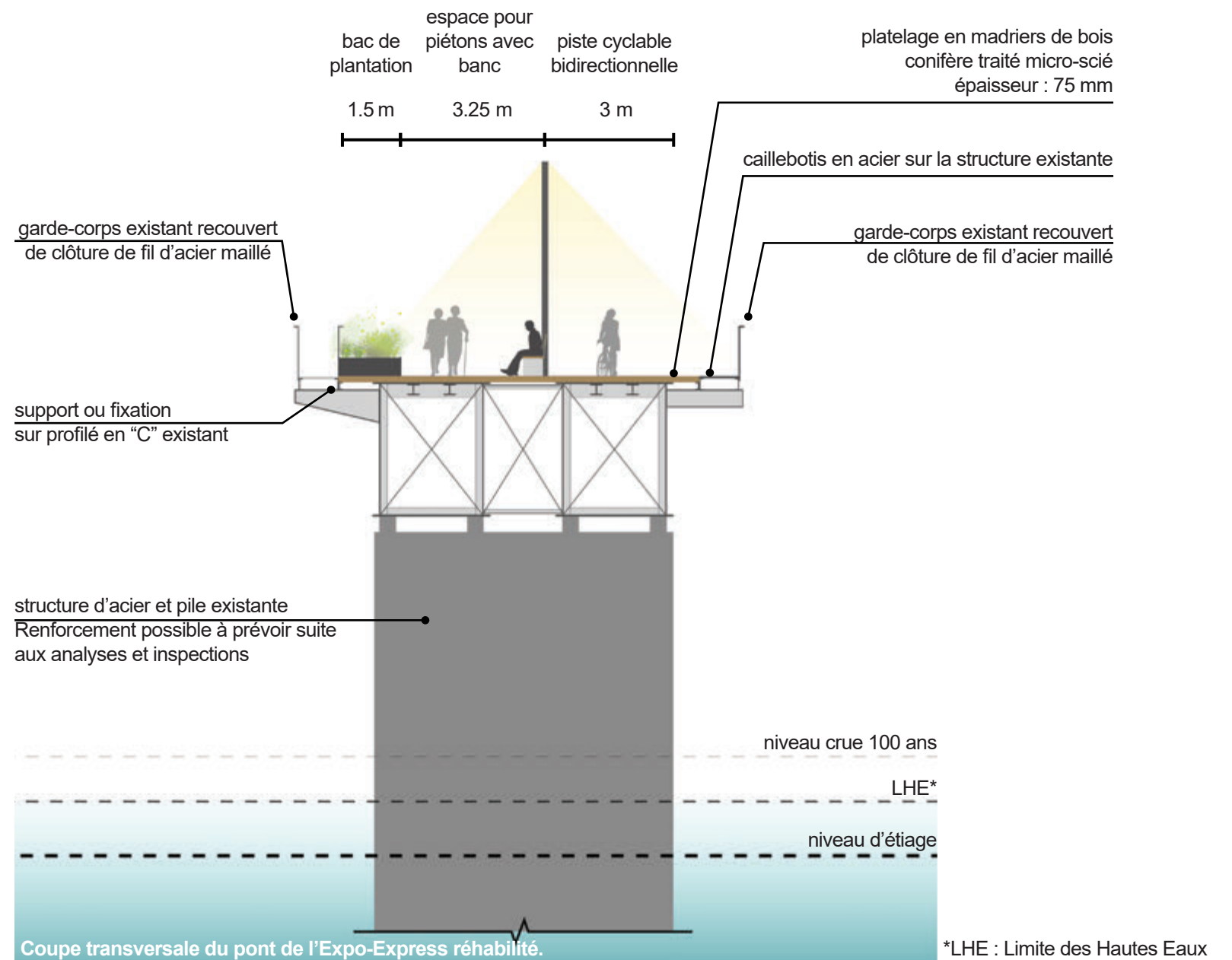




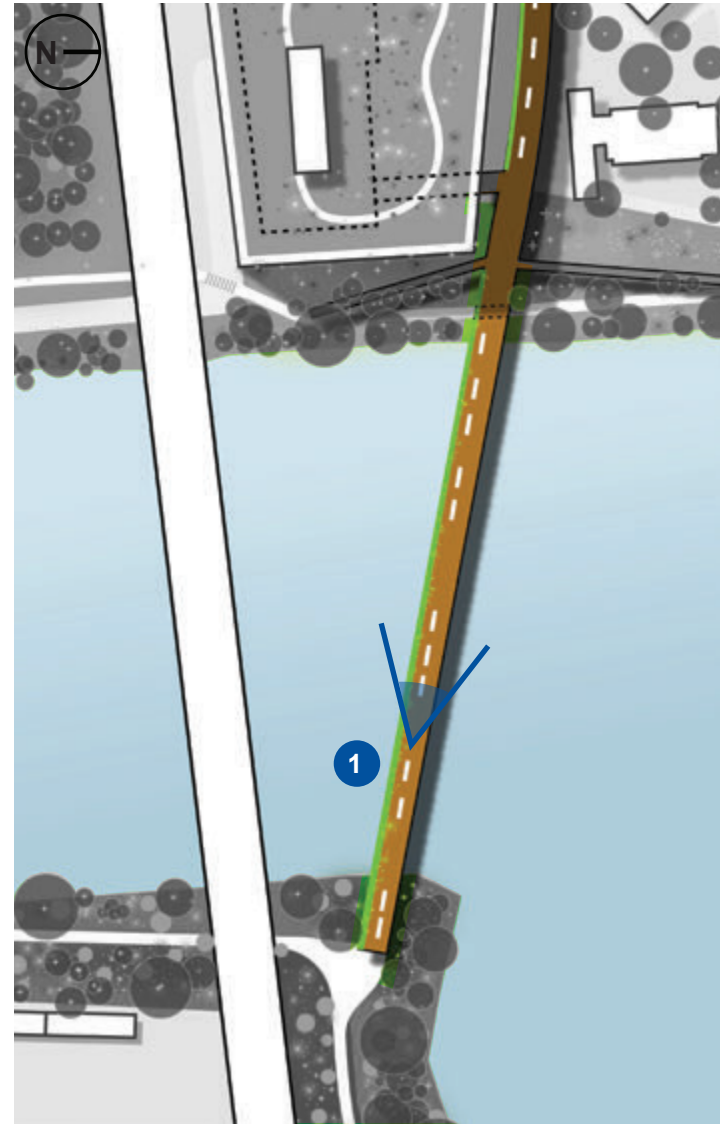


Figure 5 : vue depuis le pont vers l'île Sainte-Hélène

**1 AVANT** : Le pont de l'Expo-Express laissé aujourd'hui à l'abandon.



**APRÈS** : Un vestige de l'Expo 67 réhabilité pour accueillir les usagers.









# 16. LE PONT DU CHENAL-LE MOYNE

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Ce nouveau pont vise à relier l'intersection de la bretelle d'accès du pont Jacques-Cartier et du chemin Macdonald, sur l'île Sainte-Hélène, à l'intersection des chemins Robert-Boulet et du Chenal-Le Moyne (stationnement du pavillon des services), sur l'île Notre-Dame.

### Historique

Cette portion du fleuve a pris la forme d'un chenal lors de l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène et lors de la création de l'île Notre-Dame pour l'Expo 67.

### Caractère du lieu

Ce secteur du chenal Le Moyne offre l'expérience singulière d'un cours d'eau enchâssé entre les rives végétalisées des îles. Le fort courant du chenal Le Moyne y est pleinement perceptible. S'y trouvent des panoramas grandioses sur le chenal Le Moyne, sur les immenses piliers du pont Jacques-Cartier et sur l'aval du fleuve. Il s'agit également d'un point de contact avec les vestiges du pont de l'Expo-Express, situé à l'extrémité nord de l'île. L'ouvrage est à venir donc son caractère est à définir prochainement.

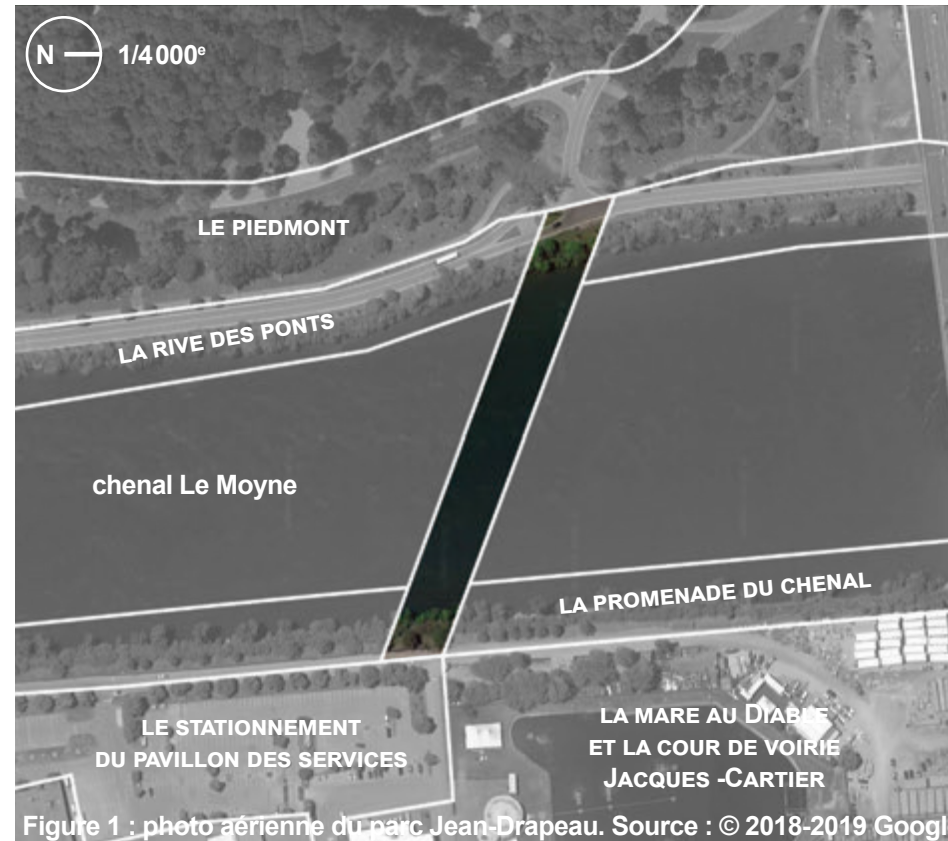
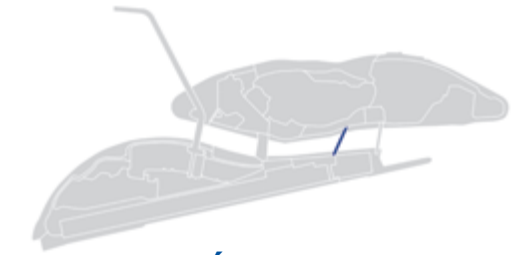


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Circulation automobile parfois très dense sur le chemin Macdonald.
- Connexion directe entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame limitée à deux ponts, soit la passerelle du Cosmos et le pont de la Concorde.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Respecter le contexte d'insertion du nouveau pont, soit celui d'un chenal déjà traversé par quatre ponts ayant chacun leur taille, leur forme et leur orientation propres.

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation et la mise en valeur des points de vue dégagés sur le pont Jacques-Cartier, sur l'ancien pont de l'Expo-Express, sur la passerelle du Cosmos ainsi que sur les courants et contre-courants du chenal Le Moyne.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Restreindre le nombre de voies de circulation à deux voies à contre-sens.
- Évaluer la possibilité d'utiliser une surface minérale plus pâle que l'asphalte pour limiter la contribution de cette nouvelle infrastructure au phénomène des îlots de chaleur.

### Habitats végétaux

- Conserver un maximum d'arbres in situ, surtout les arbres matures, indigènes et en bonne santé, notamment l'allée de pins noirs d'Autriche le long du chemin du Chenal-Le Moyne.
- Conserver les arbres récemment plantés au bord du chemin Macdonald, le long de la rive du chenal Le Moyne.
- Durant les travaux, assurer la préservation de la végétation par un contrôle strict des moyens de protection mis en œuvre par les différents intervenants.

- Si la transplantation de jeunes arbres s'avère nécessaire, adopter et mettre en œuvre les bonnes pratiques arboricoles tout en choisissant un site dont le paysage est propice à l'ajout de nouveaux spécimens.
- Conserver les bandes végétalisées le long des deux rives autour du nouveau pont.

### Milieus hydriques

- Assurer la protection du chenal Le Moyne et de ses écosystèmes; prévenir l'érosion excessive des sols durant les travaux.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le nouveau pont décroïssonne la partie nord du Parc en créant une connexion supplémentaire entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame. Ce nouvel aménagement constitue un lien carrossable structurant pour le Parc en raison du trottoir piétonnier et de la piste cyclable à double sens dont il est doté. Il relie le chemin Macdonald et le stationnement P2 qui dessert le Quartier des athlètes; plus loin, il rejoint le pont Jacques-Cartier. Il marque la limite entre la cour de voirie, un espace fonctionnel réservé aux employés du Parc, et le stationnement ouvert aux usagers. Ce pont soutient l'édifice multifonctionnel Jacques-Cartier en limitant la circulation de véhicules sur le chemin Macdonald; il a aussi permis de transformer la passerelle du Cosmos en lien vert, piétonnier et cycliste, où la circulation de véhicules motorisés n'est plus possible. Sa proximité avec le pôle de mobilité restreint les déplacements de véhicules à un court tronçon sur le chemin Macdonald. La portion sud de cette voie est ainsi réservée aux véhicules de service et au transport collectif. Enfin, la structure du pont est composée des poutres recyclées provenant du démantèlement de l'ancien pont Champlain.

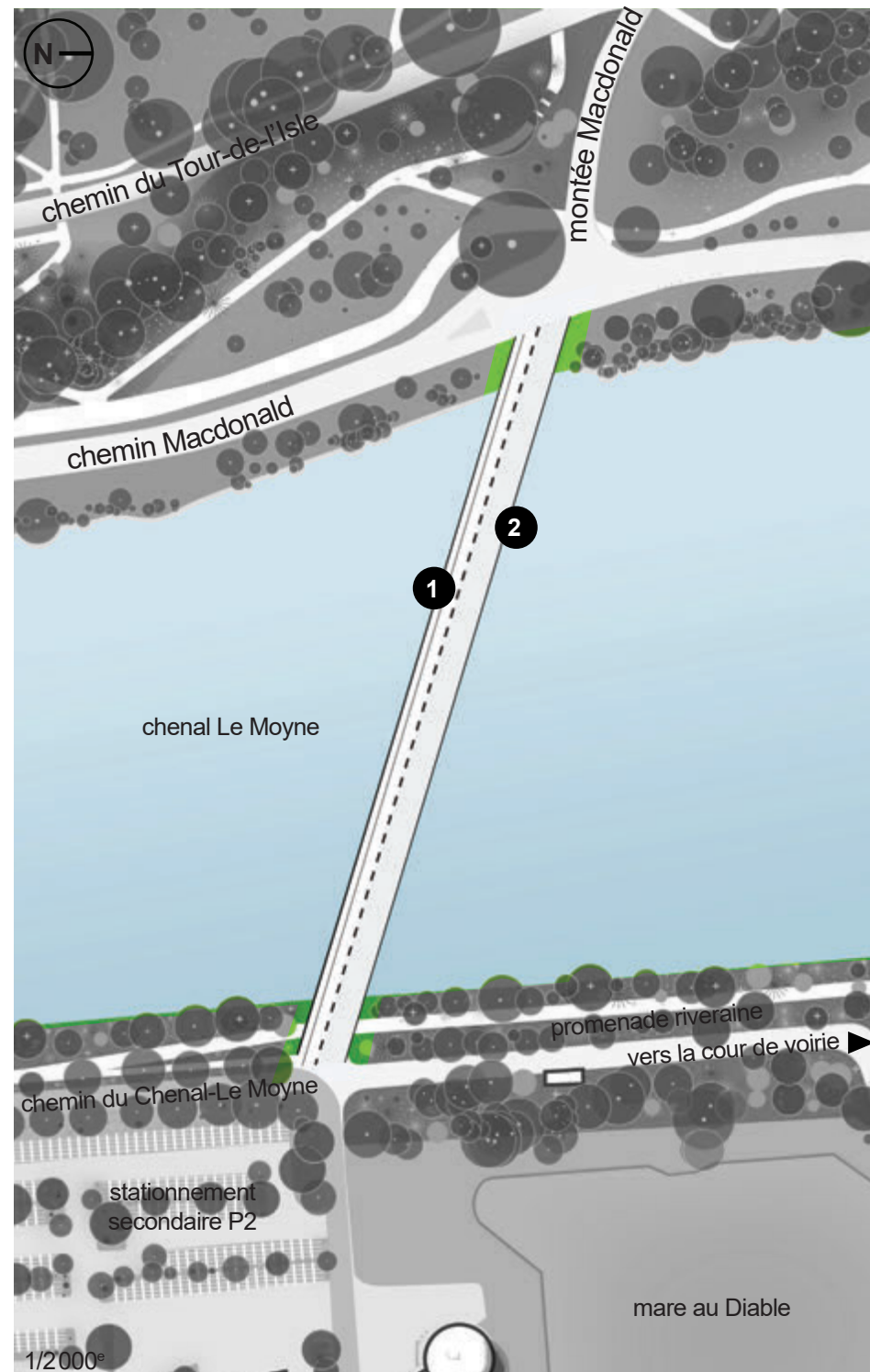
### Usages des bâtiments

*Nom* : Pont du Chenal-Le Moyne

*Usage actuel* : inexistant

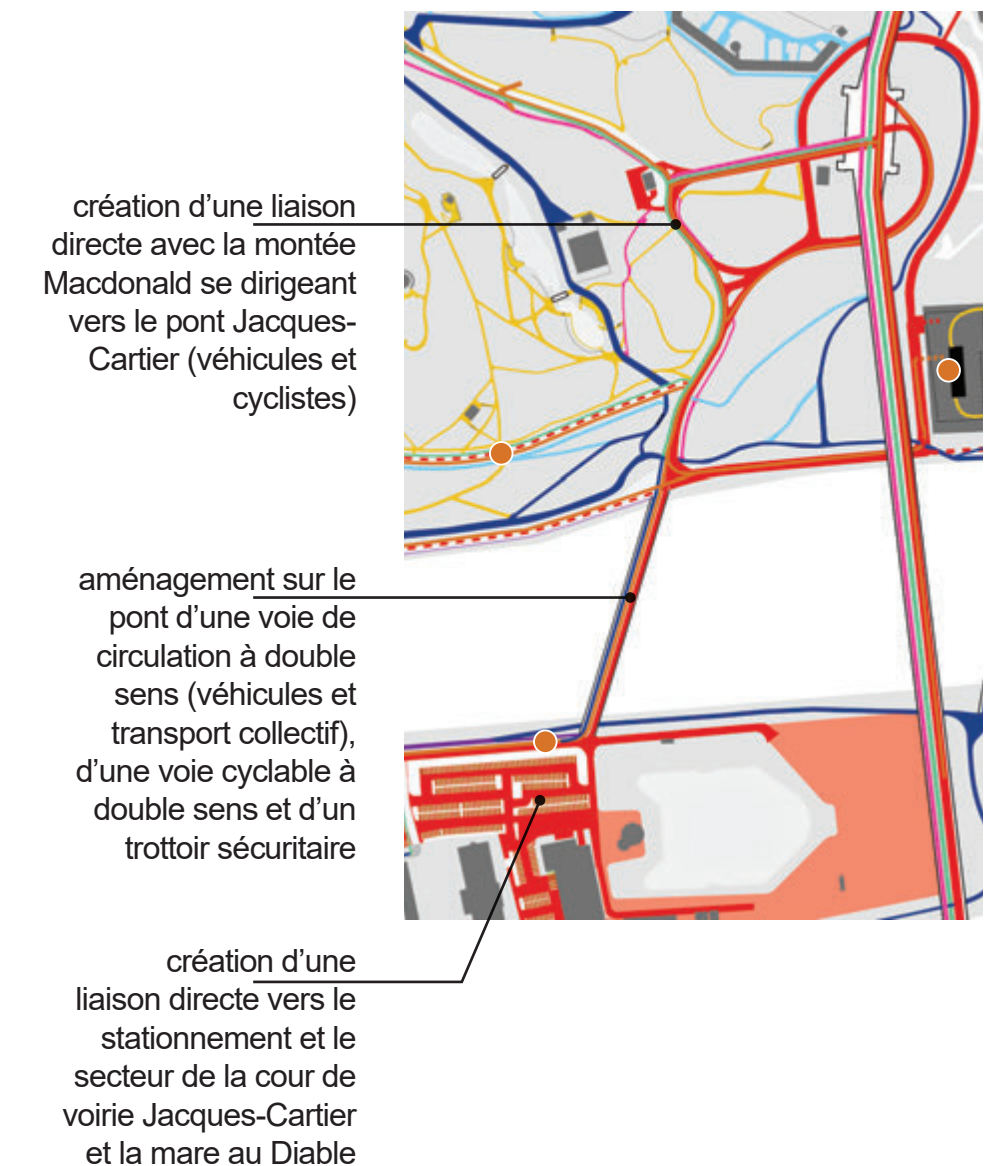
*Usage futur* : Pont véhiculaire, cyclable et piétonnier

- 1 trottoir et voie cyclable (côté amont)
- 2 voie de circulation (côté aval)



## COMPOSANTE PAYSAGÈRE

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées** : Un pont pour faciliter la liaison entre les deux îles, inscrit dans le plan de mobilité.



## Le pont du Chenal-Le Moyne

Nouveau pont reliant le stationnement P2 sur l'île Notre-Dame au chemin Macdonald sur l'île Sainte-Hélène

Pour une compréhension technique plus approfondie, voir les recommandations des ingénieurs en structure (Société du parc Jean-Drapeau).

### Dimensions :

Longueur : 225 mètres

Largeur : 14 mètres

### Structure :

Quatre (4) rangées de piles

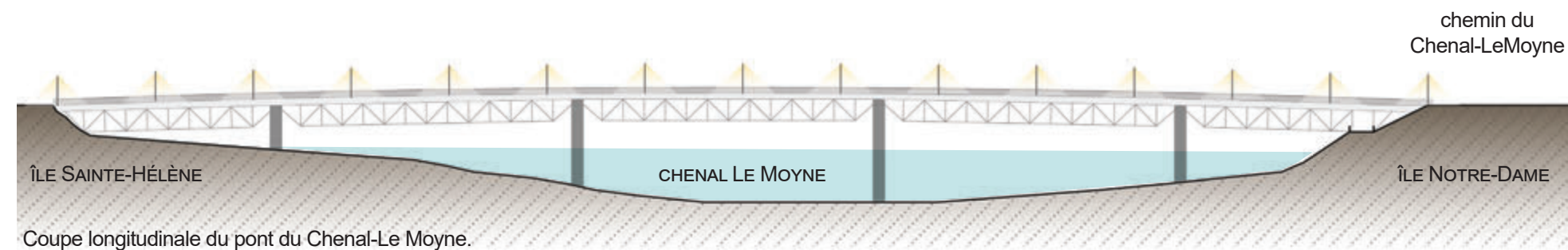
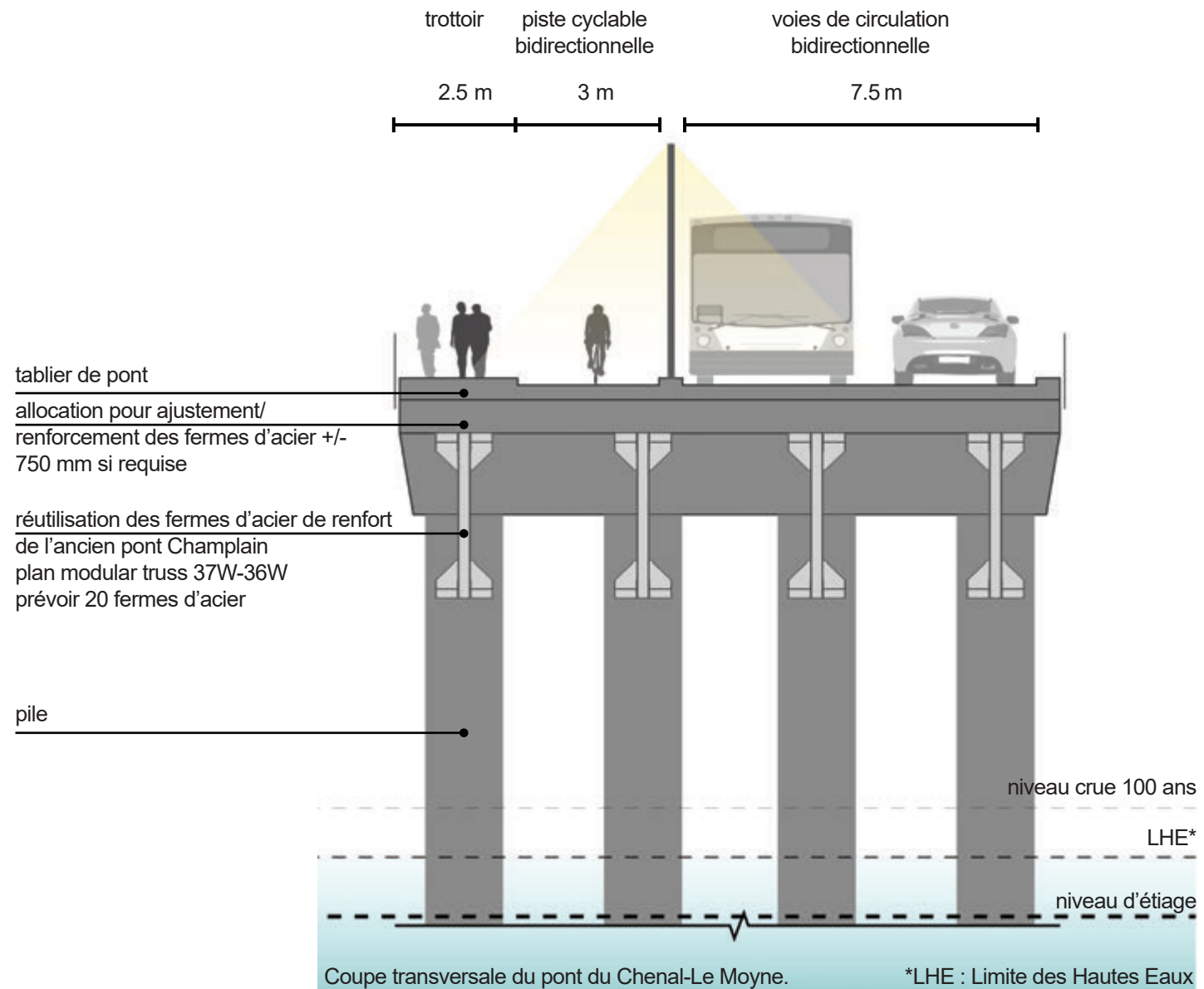
Réemploi des fermes d'acier de renfort de l'ancien pont Champlain

### Division du tablier :

Voie de circulation bidirectionnelle : 7.5 mètres

Piste cyclable bidirectionnelle : 3 mètres

Trottoir pour piéton : 2.5 mètres





# 17. LA PASSERELLE DU COSMOS

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

La passerelle du Cosmos est un pont multimodal qui relie l'île Sainte-Hélène à l'île Notre-Dame en passant au-dessus du chenal Le Moyne. Il connecte l'axe central de l'Espace 67 au secteur de l'épingle du circuit Gilles-Villeneuve.

### Historique

À l'époque de l'Expo 67, la passerelle du Cosmos est composée de deux voies piétonnières parallèles au centre desquelles se trouvent deux voies surélevées de minirail. En raison de sa localisation centrale sur le site de l'Expo 67, la passerelle du Cosmos est empruntée par un très grand nombre de usagers. Elle tire son nom du fait qu'elle relie le pavillon des États-Unis (sur l'île Sainte-Hélène) et le pavillon de l'URSS (sur l'île Notre-Dame), ces deux pays étant engagés dans la course à l'espace en cette époque de guerre froide. Dotée d'une structure en acier et en bois lamellé-collé, la passerelle est conçue pour être démontable après usage.

Depuis 1967, la passerelle du Cosmos a connu de nombreuses transformations. Les rails en hauteur du minirail ont été retirés. Toutes les structures en bois lamellé-collé ont été remplacées par une dalle de béton et par une couche d'asphalte. Les deux voies de circulation ont été transformées en une voie unique accessible à la circulation automobile dans les deux sens et une portion de la chaussée, délimitée par de simples balises, est réservée aux piétons et cyclistes. Les garde-corps et l'éclairage ludique fait de boules de verre ont également été retirés et remplacés.

### Caractère du lieu

La passerelle du Cosmos présente des panoramas dégagés sur le chenal Le Moyne, sur les ponts et sur les points de repère du parc Jean-Drapeau, notamment le mont Boullé, la Biosphère et la tour de Lévis. Elle est aujourd'hui le reflet d'un ouvrage d'ingénierie dédié aux transports éclairé par des fûts disposés comme les lampadaires de rue, mais qui portent des fanions aux couleurs du Parc.

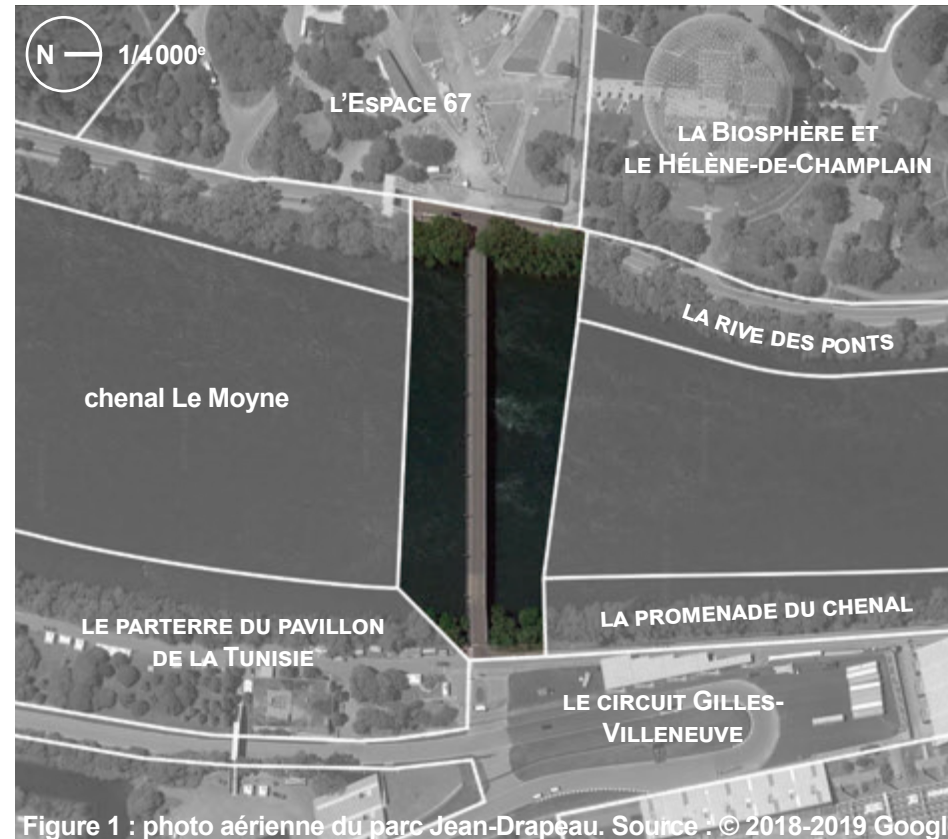


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

Bien que la passerelle du Cosmos ait perdu l'essentiel des éléments qui contribuaient à son intérêt architectural, elle porte encore une valeur symbolique, assure toujours sa fonction principale de lien entre les deux îles et demeure le lieu de passage le plus utilisé par les usagers du Parc. Ancrée dans le chenal Le Moyne, elle s'inscrit au cœur du Parc et offre une expérience de proximité unique avec les éléments aux usagers qui y circulent à pied ou à vélo.

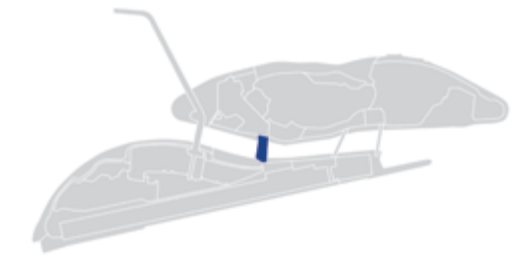


Figure 2 : pavillon de l'URSS à l'Expo 67



Figure 3 : minirail sur la passerelle du Cosmos



Figure 4 : passerelle du Cosmos enjambant le Canal Le Moyne à l'exposition permanente Terre des Hommes

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Passerelle ayant perdu sa vocation d'origine et dont les qualités ont été fortement dénaturées.
- Remplacement du revêtement de bois au sol, des garde-corps, de l'éclairage et des poutres en bois lamellé-collé.
- Démantèlement des rails en hauteur du minirail.
- Absence d'aménagement mettant en valeur cet ouvrage d'art d'intérêt patrimonial, témoin de l'Expo 67.
- Surface asphaltée destinée avant tout à l'automobile et au camionnage de livraison.
- Perte de l'importance du lien piétonnier à l'origine de la conception de la passerelle.
- Délimitation du sentier piétonnier aménagé sur la voie carrossable par l'installation de bollards de plastique.
- Conflit d'usage entre les piétons et les cyclistes dans l'espace restreint du sentier multifonctionnel.
- Absence d'aménagement permettant de profiter de l'expérience paysagère unique lors de la traversée du chenal Le Moyne ainsi que des panoramas offerts.
- Absence d'aménagement permettant d'aller du côté nord pour regarder et photographier la Biosphère.

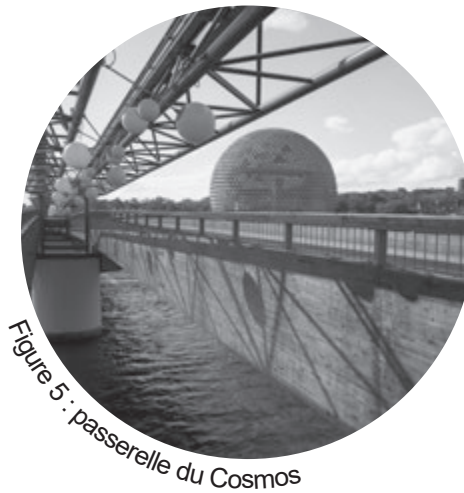


Figure 5 : passerelle du Cosmos



Figure 6 : vue sur la passerelle aujourd'hui

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver la connexion directe entre les deux îles, au centre du Parc, comme un témoin symbolique de l'Expo 67.

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation de la passerelle, qui constitue un point d'observation central au cœur du Parc, et la création d'aménagements permettant d'apprécier la vue sur les points de repère environnants.
- Conserver et mettre en valeur le rapport avec l'eau ainsi que les points de vue sur les courants et sur les contre-courants à partir de la passerelle.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- En fonction des résultats d'une étude technique qui déterminera l'intégrité structurale et la capacité de charge de la passerelle, réhabiliter la passerelle du Cosmos grâce à un design innovant qui respectera l'esprit de l'Expo 67.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Restaurer la fonction initiale de la passerelle du Cosmos comme lien piétonnier et de transport en commun entre les deux îles.

### Milieux hydriques

- Préserver et célébrer le puissant courant du chenal Le Moyne qui se trouve sous la passerelle.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le réaménagement de la passerelle du Cosmos en passerelle publique écologique est un projet central du Plan directeur. Les deux îles seront ainsi liées par un corridor écologique entre la micocoulaie du mont Boullé et les zones ripariennes de l'île Notre-Dame. Cette passerelle devient une pièce majeure dans la liaison des cœurs des îles et constitue un projet rassembleur et attractif dont le rayonnement s'étend à l'échelle internationale. La passerelle du Cosmos devient en effet un modèle d'innovation digne de ce qu'ont été les îles lors de l'Expo 67. La passerelle du Cosmos – qui, rappelons-le, reliait les pavillons des États-Unis et de l'URSS – redevient une attraction et un symbole paysager qui contribuent à l'achalandage et à la découverte du Parc.

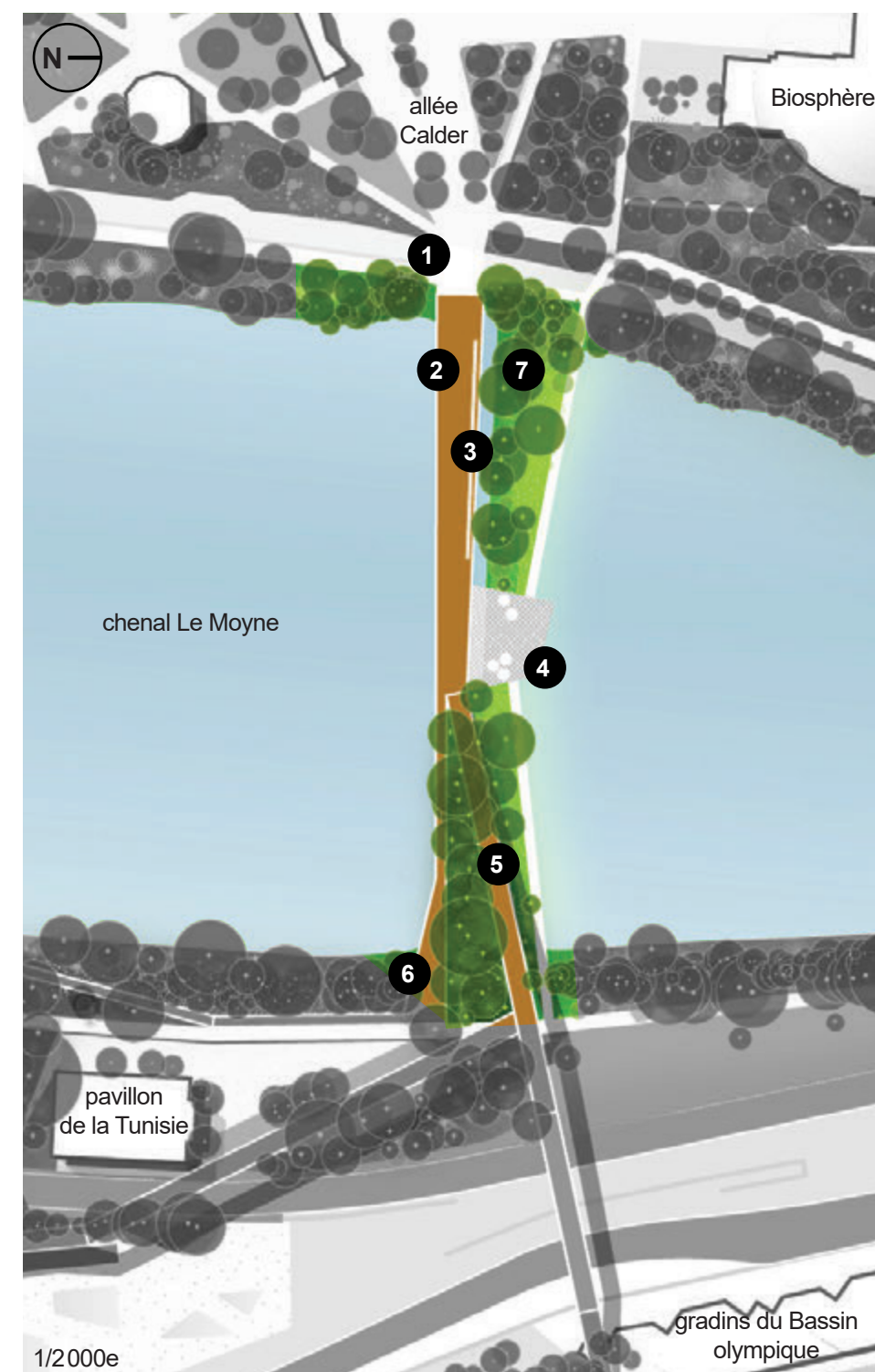
Ce pont planté agit comme un lien physique majeur entre les écosystèmes des îles en plus de relier les aménagements de l'Espace 67 à une passerelle qui surplombe le circuit Gilles-Villeneuve pour rejoindre, d'un côté, le Bassin olympique et, de l'autre côté, le secteur du parterre Notre-Dame. Cet aménagement facilite les connexions entre les secteurs du Parc moins fréquentés en raison de leur enclavement et permet de remédier aux conflits de circulation tout en stimulant la mobilité. L'élargissement et le verdissement de la passerelle bonifient grandement l'expérience et le confort de la traversée au-dessus du chenal Le Moyne.

Le sentier polyvalent réservé aux piétons et aux cyclistes longe la partie sud de la passerelle. Il est séparé de la portion plantée par une large fente de trois mètres inspirée de la morphologie de la passerelle d'origine. Cette situation plonge l'utilisateur dans une relation de proximité unique avec le chenal. Un belvédère aménagé au centre du pont célèbre le caractère insulaire du Parc en permettant de faire une pause pour contempler les ouvertures aux deux extrémités du chenal. Cette placette en caillebotis qui domine la végétation environnante est un véritable lieu de remémoration de la passerelle d'origine. Ce lieu se caractérise par l'intégration d'une maquette en bronze qui rappelle l'aménagement initial, par une mise en lumière évoquant celle de l'Expo 67 et par du mobilier invitant à contempler le paysage du chenal Le Moyne. À la jonction du sentier polyvalent et du belvédère, le sentier se scinde en deux tronçons pour offrir des expériences paysagères distinctes et pour rejoindre différents lieux d'intérêt de l'île Notre-Dame. Le premier tronçon poursuit sa traversée linéaire jusqu'à

la rive de l'île Notre-Dame et jusqu'au pavillon de la Tunisie, alors que l'autre tronçon devient une passerelle qui s'élève graduellement pour enjamber la piste du circuit Gilles-Villeneuve et pour se déposer sur le sommet des gradins du Bassin olympique. Cet accès au belvédère des gradins offre une vue saisissante et inédite sur l'île Sainte-Hélène tout en mettant en valeur le vaste paysage du Bassin olympique.

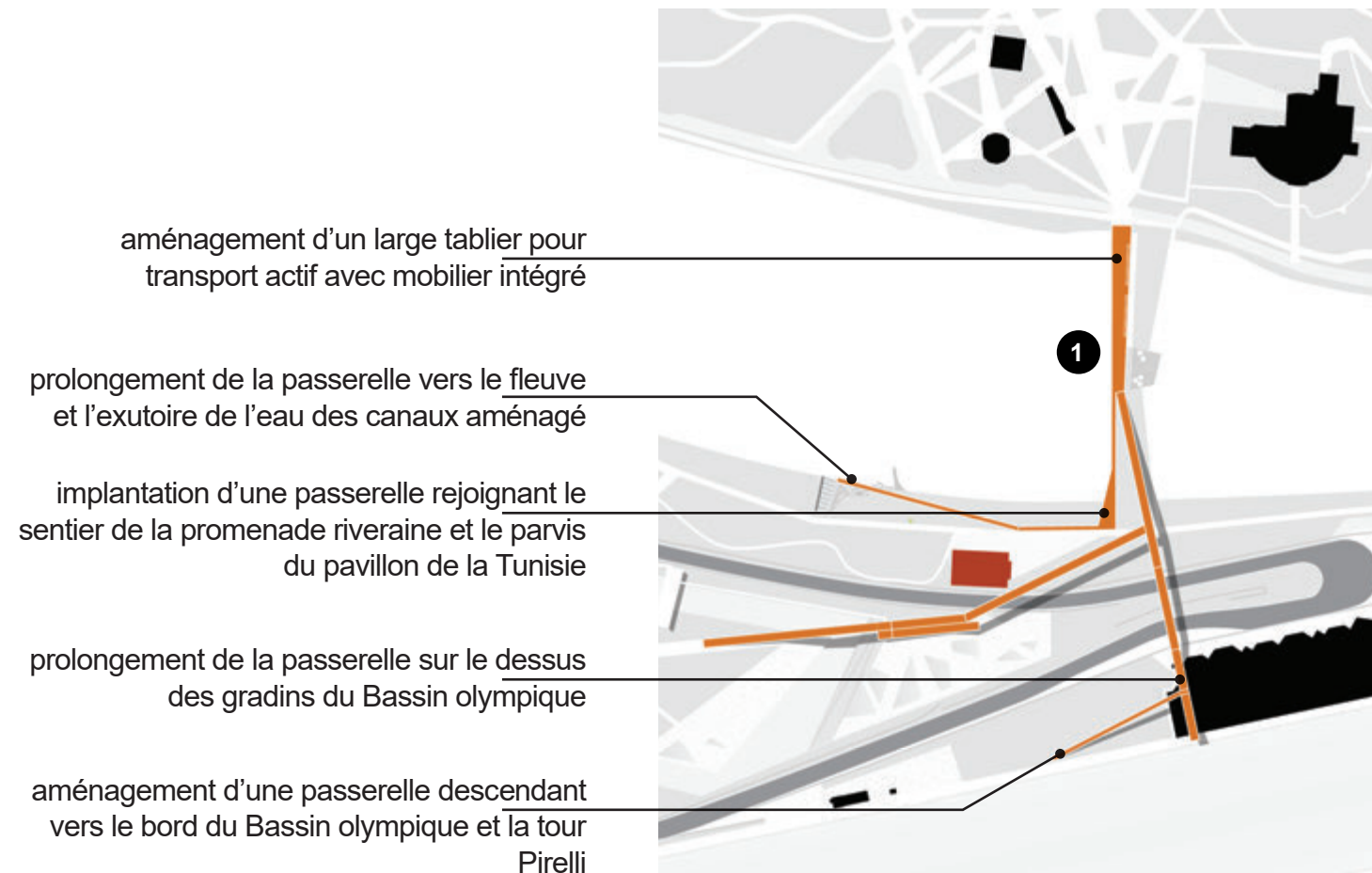
L'accessibilité universelle est rendue possible grâce aux pentes douces de la structure aérienne. Cette structure rappelle le minirail aérien de l'Expo 67, qui passait au-dessus de la passerelle d'origine pour relier divers pavillons et paysages à l'échelle des deux îles. La forme arquée, les poutres de bois, les garde-corps en bois lamellé-collé et le platelage de bois, identiques à ceux du concept initial de la passerelle, sont réintégrés au nouvel aménagement.

- 1 traverse sécurisée vers l'allée Calder
- 2 passerelle avec tablier en platelage de bois (transport actif)
- 3 long banc intégré au platelage
- 4 belvédère en caillebotis d'acier et mobilier commémoratif
- 5 passerelle sur pilotis, s'élevant au-dessus de la végétation
- 6 sentier débouchant sur la promenade riveraine
- 7 large portion plantée (corridor écologique)



## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

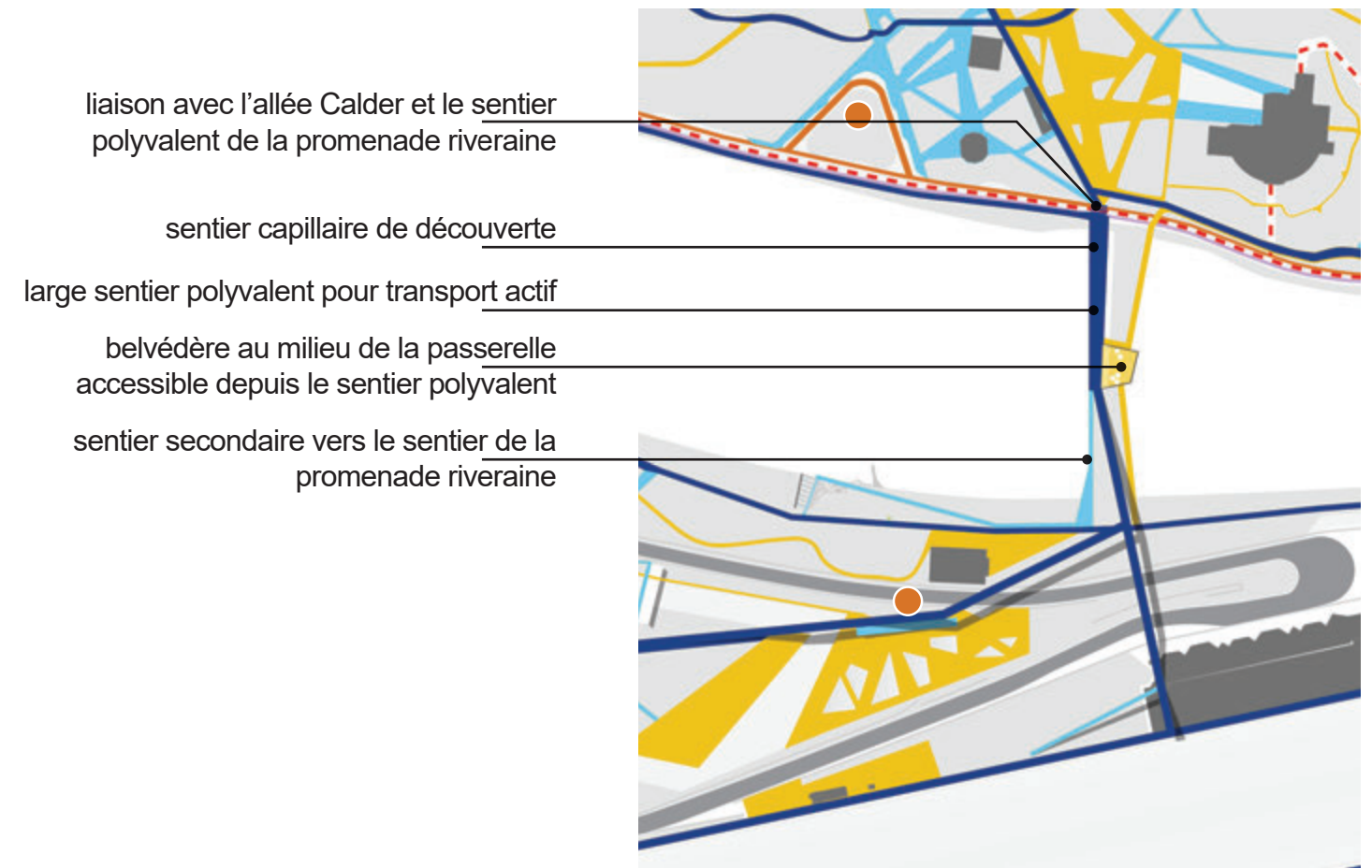
**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** Une passerelle qui unit les patrimoines.



### Usages des bâtiments

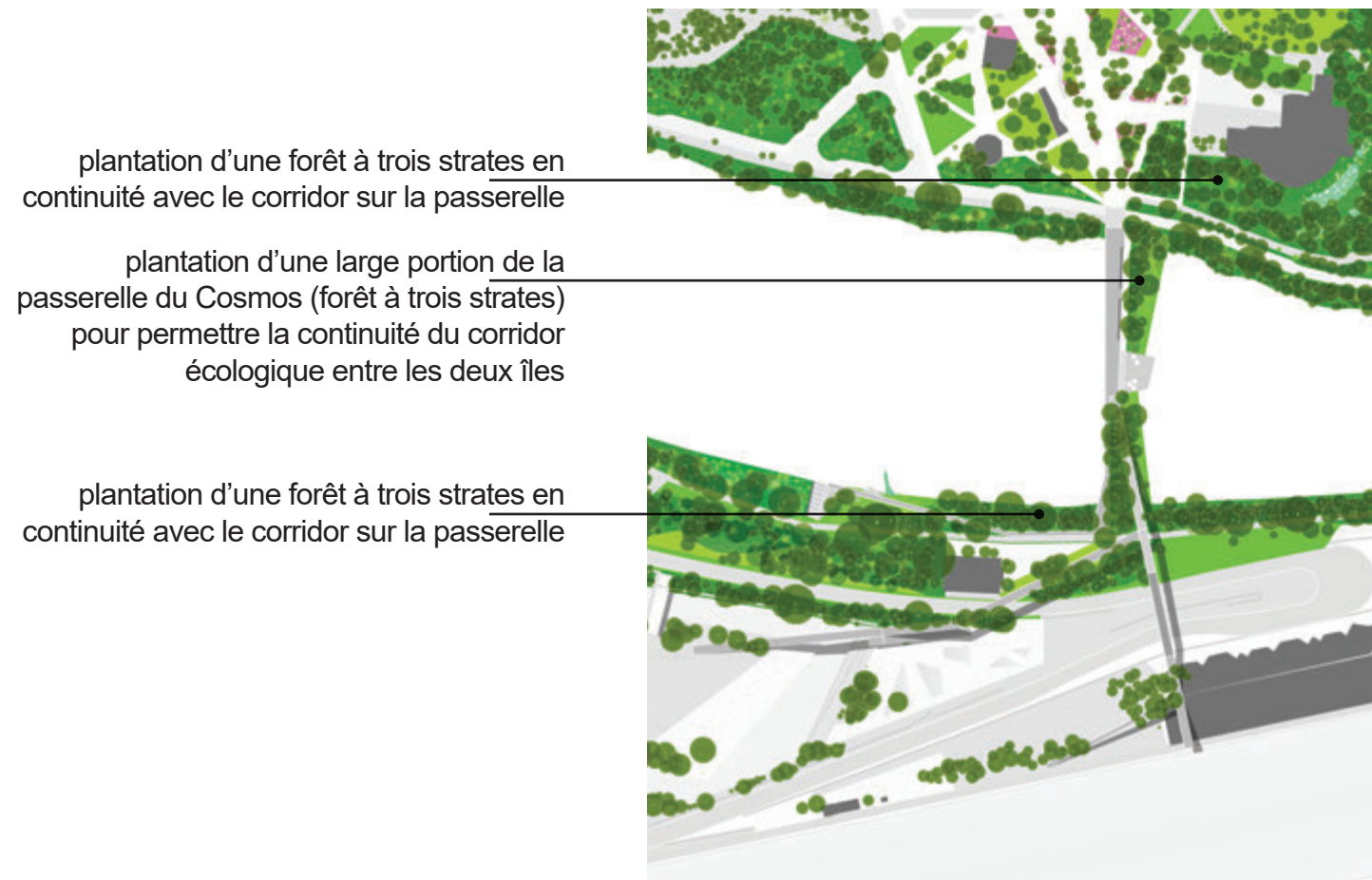
- 1 *Nom* : Passerelle du Cosmos  
*Usage actuel* : Pont multifonctionnel (véhicules motorisés, vélos, piétons)  
*Usage futur* : Pont reconstruit, espace public, corridor écologique et traverse piétonne et cyclable

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Une passerelle qui relie des paysages cloisonnés.

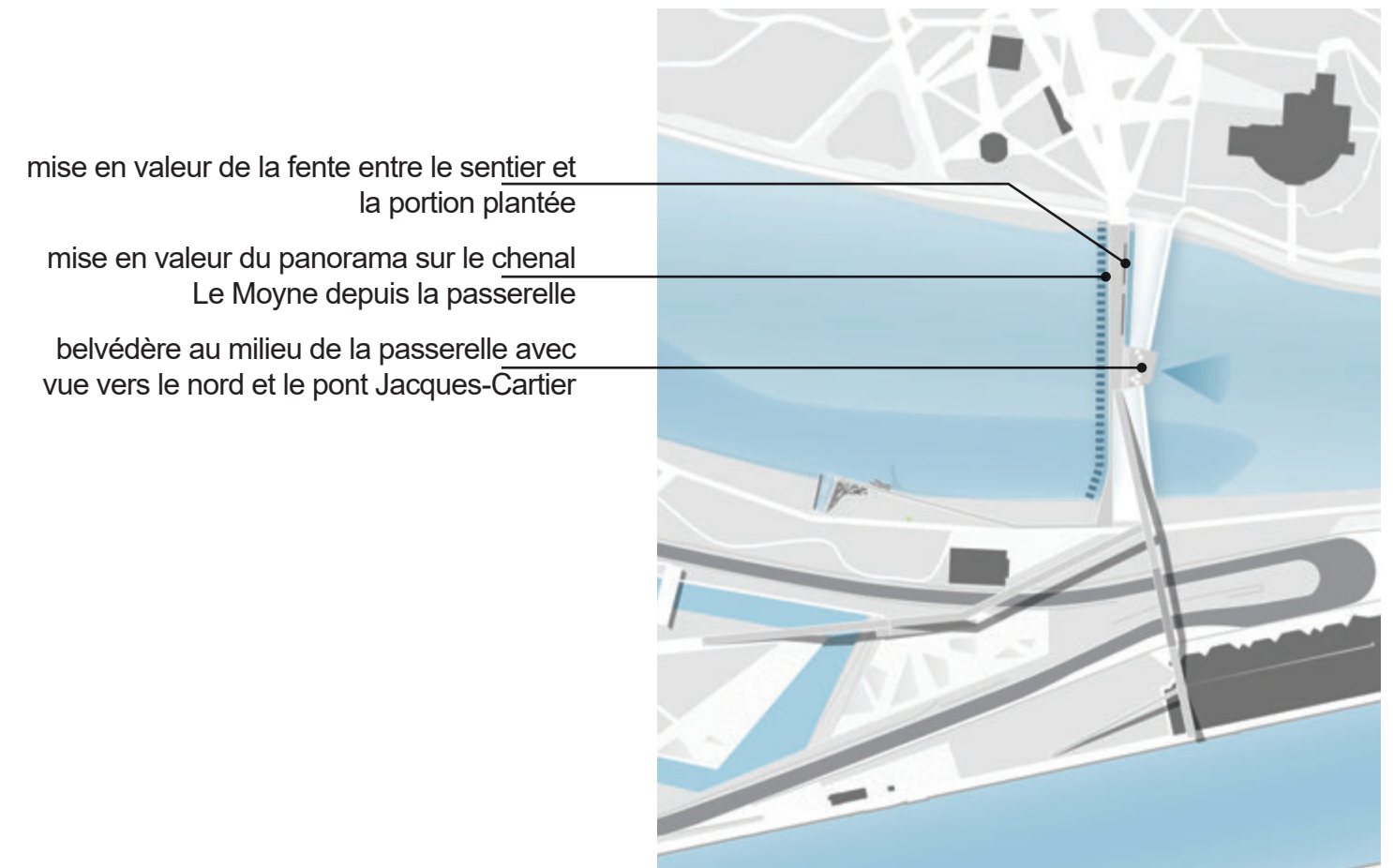




**Habitats végétaux :** Une passerelle qui est aussi un corridor écologique.



**Milieus hydriques :** Une passerelle qui célèbre l'expérience de la traversée du chenal.



## La passerelle du Cosmos

Transformation de la passerelle du Cosmos en pont vert, avec une passerelle se prolongeant jusqu'aux gradins du Bassin olympique.

Pour une compréhension technique plus approfondie, voir les recommandations des ingénieurs en structure (Société du parc Jean-Drapeau).

### Dimensions variables :

Largeur culée Sainte-Hélène : ± 43 mètres

Largeur minimale du tablier : ± 23 mètres

Largeur culée Notre-Dame : ± 41 mètres

Ces dimensions prennent notamment en compte les capacités d'évacuation nécessaires pour la tenue de grands événements tels que le Grand Prix du Canada de Formule 1.

### Structure et matérialité :

Démolition de la structure existante et reconstruction d'une nouvelle structure élargie.

Nouvelles piles, chevêtres de béton et structure porteuse.

Platelage de bois, garde-corps en bois et surface végétalisée.

### Division du tablier :

Sentier polyvalent : entre 15 et 3 mètres

Section plantée : entre 28 et 14 mètres

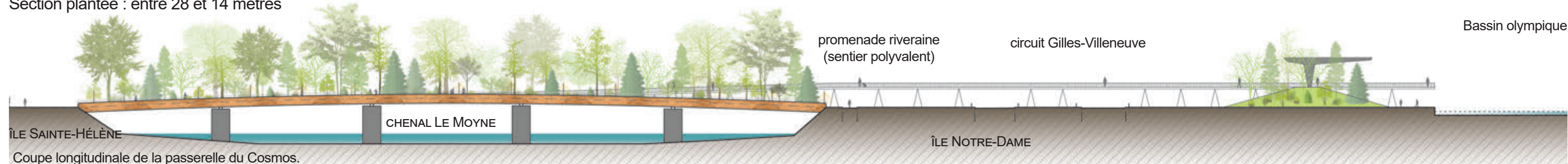
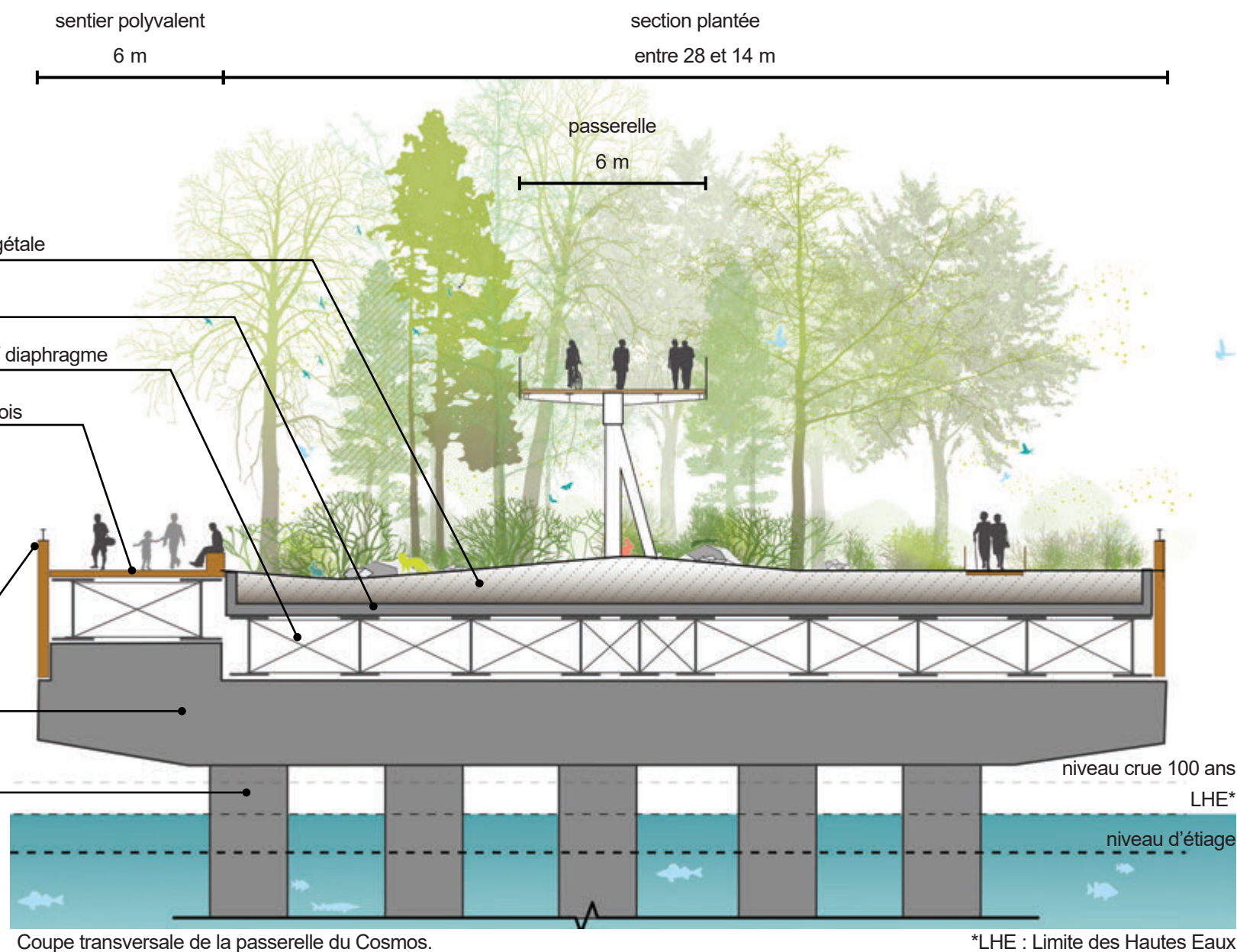






Figure 7 : vue aérienne de la passerelle.  
Source : ©Google.

**1 AVANT** : Le pont aujourd'hui : un lien routier entre les deux îles.



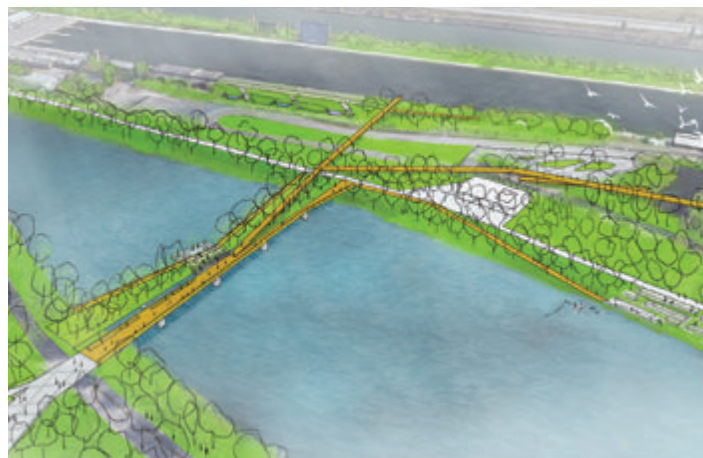
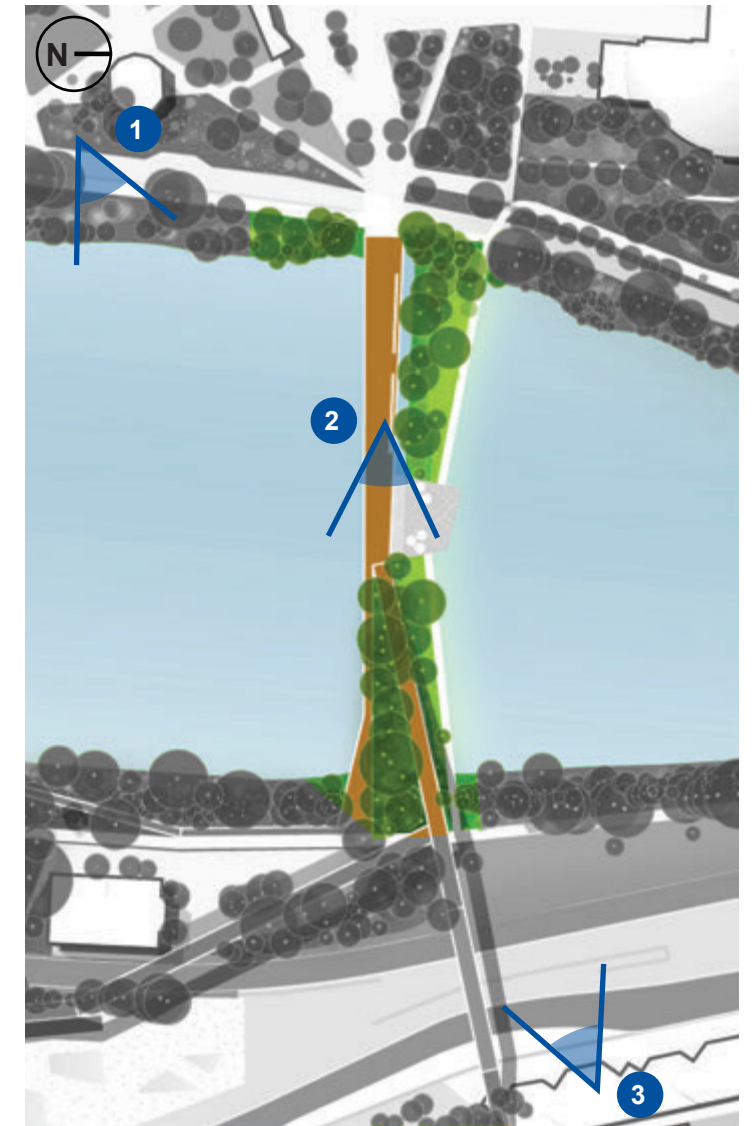
Figure 8 : vue sur la passerelle vers l'île Notre-Dame

**2 AVANT** : Le pont du Cosmos aujourd'hui : un espace dédié aux véhicules



Figure 9 : vue depuis les gradins du Bassin Olympique vers l'île Sainte-Hélène

**3 AVANT** : Un panorama emblématique du Parc peu mis en valeur.



**APRÈS** : Le transport du pont du Cosmos en passerelle publique et écologique.

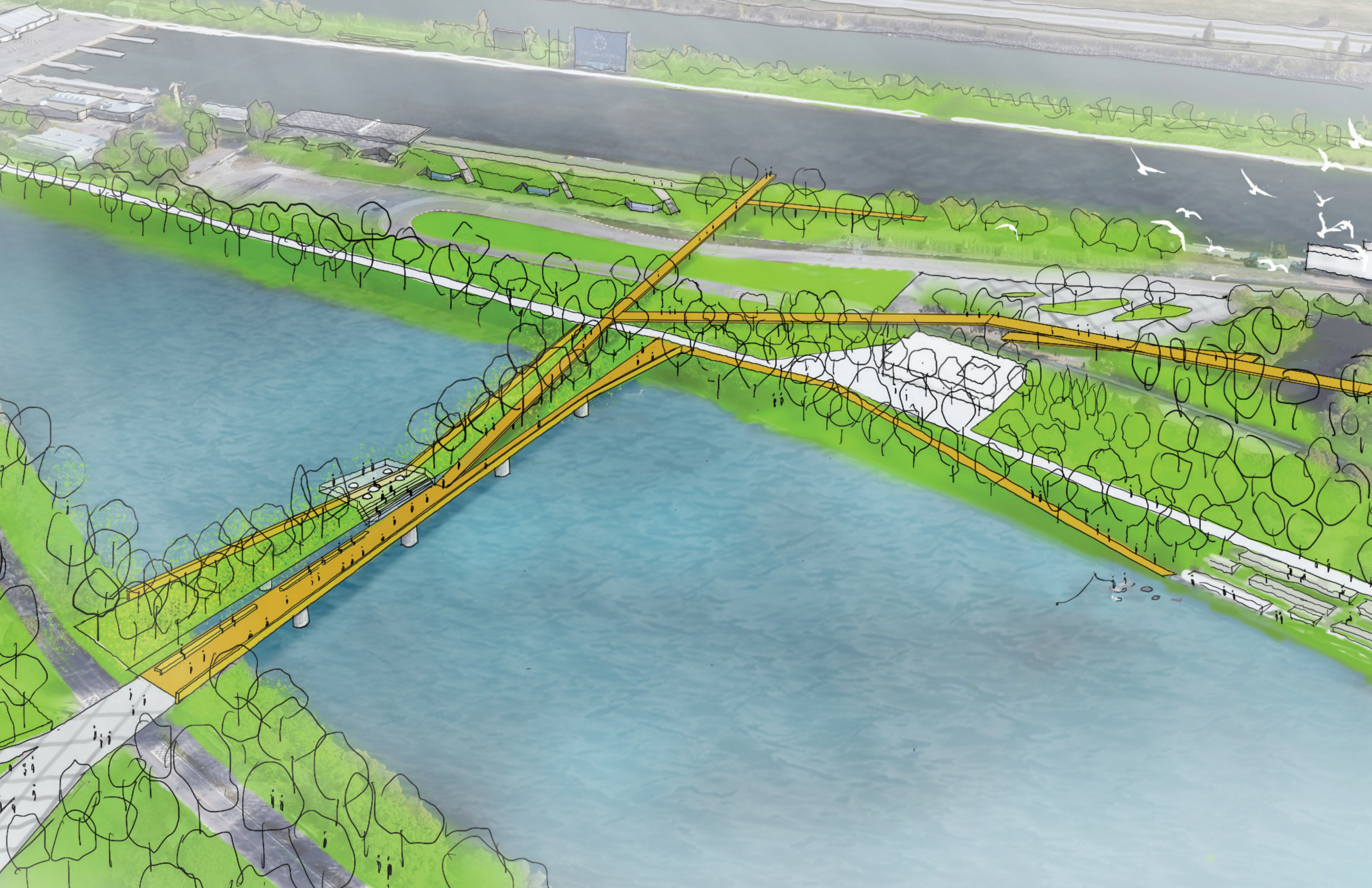


**APRÈS** : Une nouvelle expérience au cœur du chenal.



**APRÈS** : Une nouvelle destination phare au Parc.







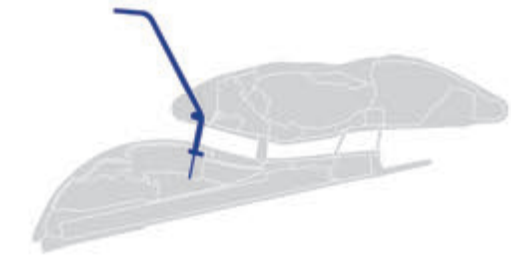








# 18. LES PONTS DE LA JETÉE MACKAY, DE LA CONCORDE, DES ÎLES ET DU CASINO



## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Ces quatre ponts forment au-dessus du fleuve et du chenal Le Moyne une voie de traverse qui relie la Cité du Havre, l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et le Casino de Montréal dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy. Avec une longueur de 690 mètres et une largeur de 29 mètres, le pont de la Concorde (dans la continuité du pont de la jetée Mackay à la Cité du Havre) traverse le fleuve au-dessus du courant Sainte-Marie. Sur l'île Sainte-Hélène, il borde le côté nord de la Place des Nations, où des bretelles permettent respectivement l'accès des véhicules d'un côté et celui des piétons et des cyclistes de l'autre. Par la suite, l'axe se prolonge avec le pont des Îles, qui traverse le chenal Le Moyne et qui permet d'accéder à l'île Notre-Dame dans le secteur des Floralies et du parterre Notre-Dame. Finalement, le pont du Casino permet aux véhicules motorisés de se rendre jusqu'aux stationnements et aux débarcadères du Casino de Montréal.

### Historique

Conçus par les ingénieurs montréalais Beaulieu, Trudeau et associés, dont la compétence est soulignée par le concours Design Canada en 1966, les ponts de la Concorde et des Îles ainsi que la Cité du Havre sont construits à l'occasion des préparatifs en vue de l'Expo 67. La Cité du Havre et les ponts permettent aux véhicules d'avoir accès aux chantiers sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame dès 1965, ce qui facilite l'avancement des travaux d'aménagement du site de l'Expo. Durant l'exposition, les ponts de la Concorde et des Îles servent principalement de support pour les rails de l'Expo-Express, le train automatique qui relie la Cité du Havre à La Ronde en passant par trois stations intermédiaires. Ces ponts sont toutefois conçus pour soutenir trois voies de circulation dans les deux sens advenant un éventuel prolongement de l'axe jusqu'à la Rive-Sud. Ce projet ne verra jamais le jour.

À l'époque de Terre des Hommes, l'Expo-Express demeure en service jusqu'au démantèlement des rails de l'île Notre-Dame en vue de la tenue des Jeux olympiques de 1976. Les trains de l'Expo-Express sont par la suite entreposés sur le pont de la Concorde jusqu'à leur

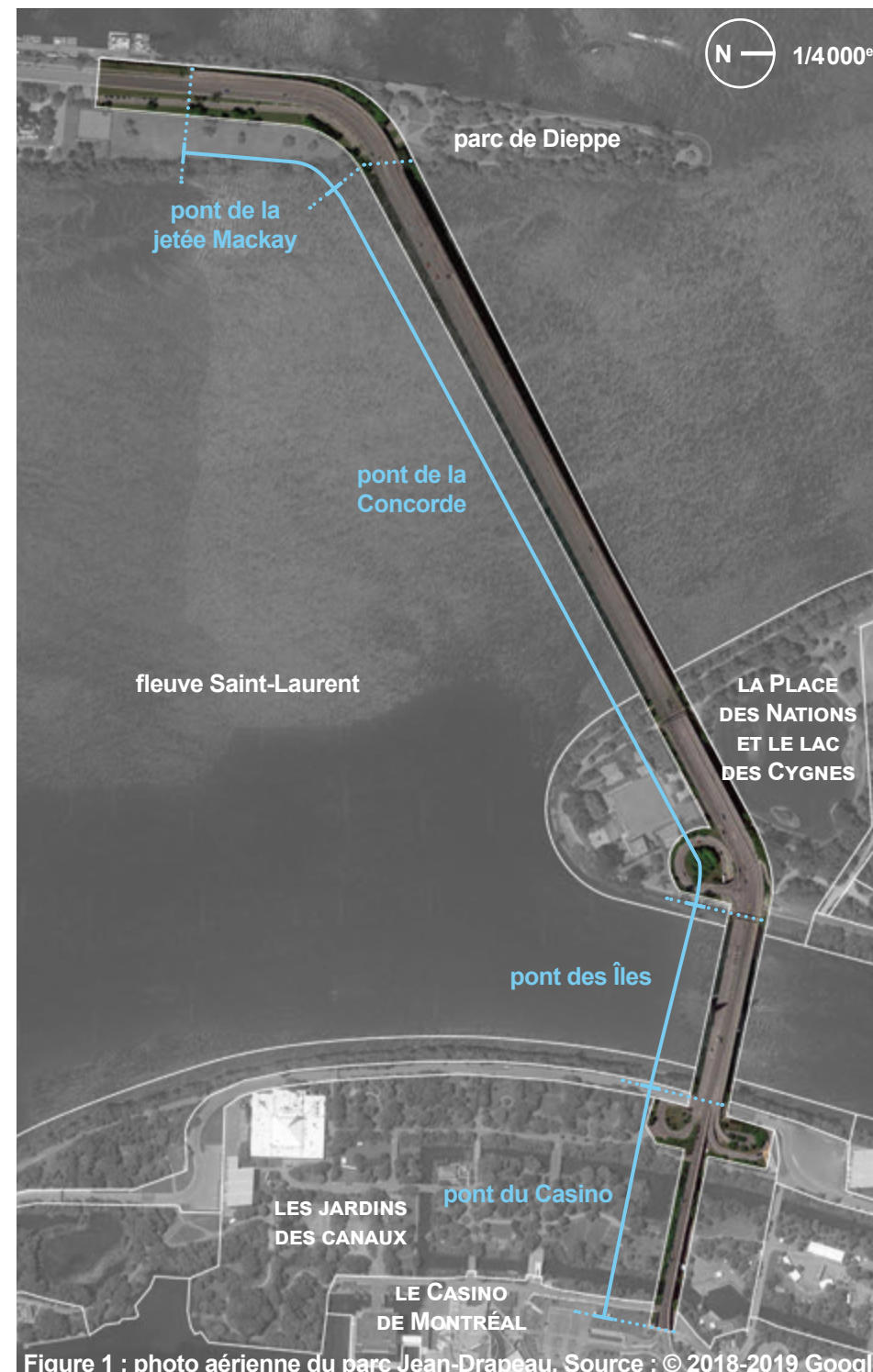


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

vente, à la fin des années 1970. Par la suite, le pont de la Concorde est utilisé partiellement comme aire de stationnement et comme décharge à neige l'hiver. Au courant des années 1990, dans la foulée du réaménagement du pavillon de la France en casino, le pont des Îles est prolongé au-dessus de l'île Notre-Dame afin de permettre aux véhicules d'avoir accès à ce nouveau lieu de divertissement. Ce prolongement prendra le nom de pont du Casino.

### Caractère du lieu

Cette entité paysagère est en fait un axe de passage dominé par les véhicules motorisés, et ce, malgré l'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur le côté nord. Pour les piétons, l'omniprésence du fleuve y est remarquable. Les ponts de la Concorde et des Îles surplombent le courant Sainte-Marie, qui coule à une vitesse de 12 nœuds, et constituent ainsi des points d'observation spectaculaires de l'écoulement du fleuve en toute saison. De plus, ces deux ponts offrent des panoramas imprenables sur le centre-ville de Montréal, le lac des Cygnes, l'œuvre Trois disques, le Vieux-Montréal, le Casino de Montréal ainsi que les ponts Jacques-Cartier et Victoria.

Le pont de la Concorde est également un chef-d'œuvre de design industriel : le pont n'a pas de structure visible, mais le tablier du pont s'intègre à la superstructure pour former un tout. Ce pont orthotropique fait une ligne droite entre la Cité du Havre et l'île Sainte-Hélène. Il est le deuxième du genre construit en Amérique et demeure un des plus longs de ce type sur le continent.

Pour sa part, le pont des Îles était à l'origine un pont à haubans dont la silhouette se distinguait dans le paysage de l'Expo. Toutefois, le pont a été reconstruit avec des poutres d'acier et un tablier en béton armé, rendant les haubans inutiles. Ils ont ainsi été retirés, mais les pylônes centraux demeurent.

Quant au pont du Casino, il s'agit d'un pont suspendu fortement éclairé par de petites ampoules sphériques la nuit tombée, ce qui marque ainsi l'arrivée dans l'univers festif et coloré du Casino de Montréal. Son tablier offre des points de vue intéressants sur les canaux et les

secteurs centraux de l'île Notre-Dame (jardins de l'île Notre-Dame, parterre Notre-Dame et secteur Chez Tommy).

Par ailleurs, les structures de ces ponts sont bien perceptibles à partir des deux îles et constituent à la fois des barrières, des points de repère et des éléments qui dynamisent le parcours.



Figure 2 : pont de la Concorde vu depuis la pointe sud de l'île Sainte-Hélène



Figure 3 : pont des Îles vu depuis l'île Sainte-Hélène



Figure 4 : vue sur le pont de la Concorde

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Très faible mise en valeur des entrées carrossables et cyclables sur l'île Sainte-Hélène et sur l'île Notre-Dame par le pont de la Concorde.
- Faible valorisation de l'entrée en transport actif vers la pointe enclavée de l'île Sainte-Hélène.
- Emprise carrossable surdimensionnée par rapport à l'achalandage.
- Présence d'un trottoir peu sécuritaire et inconfortable pour les piétons.
- Absence de raccordement sécuritaire entre le trottoir du pont du Casino et celui du pont des Îles.
- Cohabitation conflictuelle des piétons et des cyclistes sur le pont des Îles en raison de l'aménagement de chaussées désignées très étroites.
- Faible mise en valeur de la traversée du chenal Le Moyne.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser la conservation et la réhabilitation des ponts de la jetée Mackay, de la Concorde et des Îles en honorant les concepts originaux de ces ouvrages d'art de la firme d'ingénierie montréalaise renommée Beaulieu, Trudeau et associés ; s'assurer que d'éventuelles modifications respectent la couleur, les matériaux et les éléments de soutien d'origine.
- Favoriser la conservation des deux pylônes en béton armé du pont des Îles, qui marquent le milieu du chenal Le Moyne et demeurent des vestiges de l'Expo 67.
- Explorer la possibilité de restaurer les haubans du pont des Îles afin de rappeler le paysage de l'Expo 67 et de redonner du sens aux deux pylônes centraux, même si cette intervention demeure esthétique plutôt que structurale.
- Favoriser le maintien des deux bretelles d'accès, qui sont des composantes d'origine du design des ponts : une en forme de goutte sur l'île Sainte-Hélène et une autre en forme de D sur l'île Notre-Dame.
- Réinstaller les drapeaux de Terre des Hommes et de la Ville de Montréal qui marquaient l'entrée sur l'île Sainte-Hélène.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Réhabiliter le pont de la Concorde comme un axe de transport en commun desservant les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, comme c'était le cas au temps de l'Expo 67.

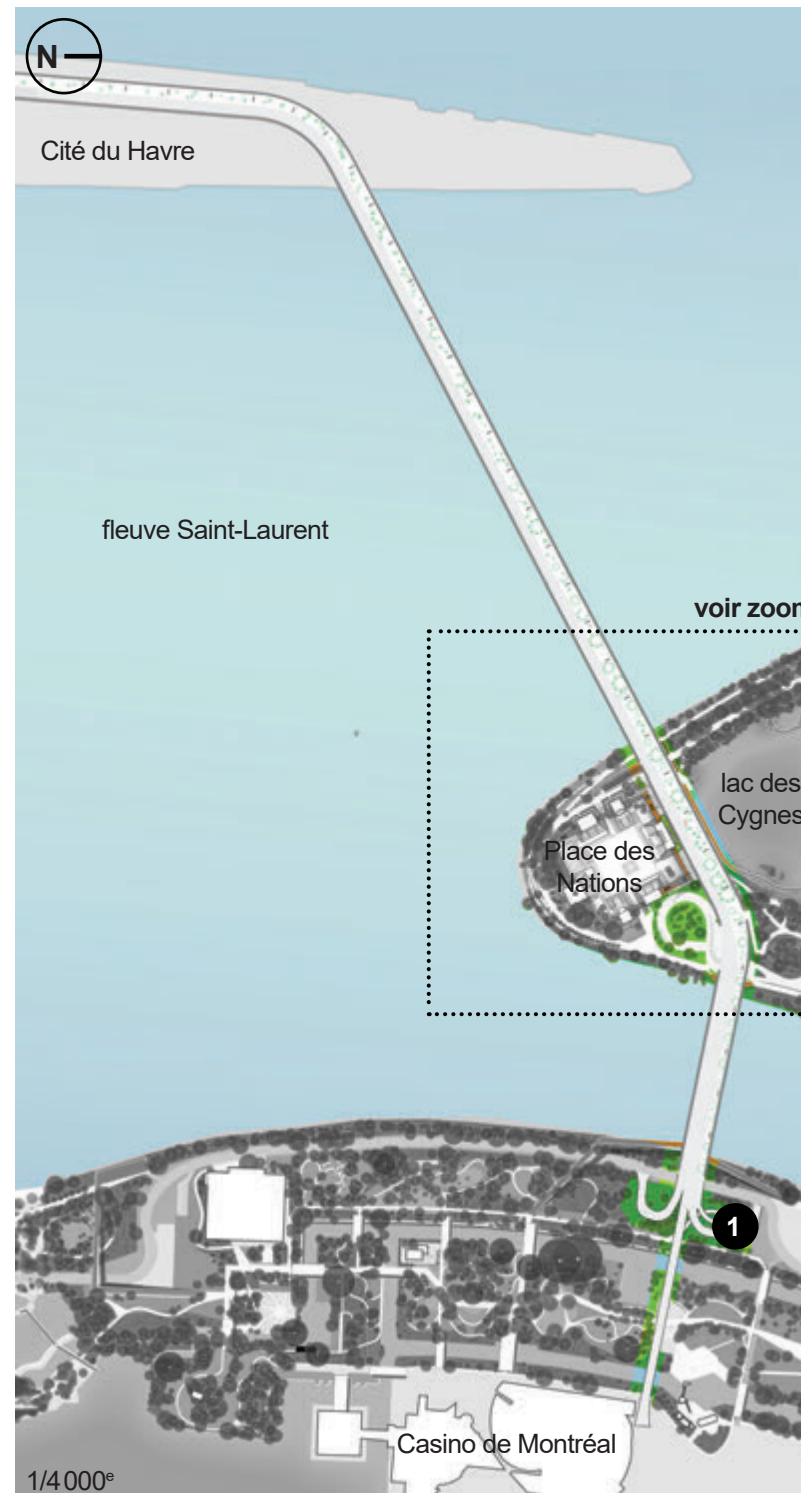
### Milieus hydriques

- Assurer la protection du fleuve et de ses écosystèmes lors d'éventuels travaux sur les ponts.
- Assurer la protection du lac des Cygnes et des canaux lors d'éventuels travaux sur les ponts.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le réaménagement du tablier du pont de la Concorde a permis d'augmenter l'emprise du transport actif en réduisant à trois le nombre de voies carrossables. Du côté sud du pont, soit celui qui donne sur l'amont du fleuve (ponts Victoria et Champlain, etc.), l'espace est partagé entre une voie réservée au transport collectif, une voie carrossable en direction du Parc et une seconde voie carrossable en direction de la Cité du Havre. Du côté nord, c'est-à-dire celui qui donne sur l'aval du fleuve (pont Jacques-Cartier, Stade olympique, etc.), un vaste espace est réservé au transport actif. Un motif au sol reprenant le logo de Terre de Hommes permet de différencier de manière claire et ludique la section réservée au transport actif. Celle-ci est ponctuée de bancs qui offrent des temps d'arrêt pour apprécier le point de vue exceptionnel. Des mâts à drapeaux de Terre des Hommes et de la Ville de Montréal marque l'entrée du Parc. Un arrêt de transport collectif est localisé à la hauteur de la Place de Nations, ce qui assure la desserte directe de ce point d'intérêt majeur de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène de façon universelle. La voie partagée pour le transport actif se rétrécit avant de se poursuivre sur le pont du Casino.

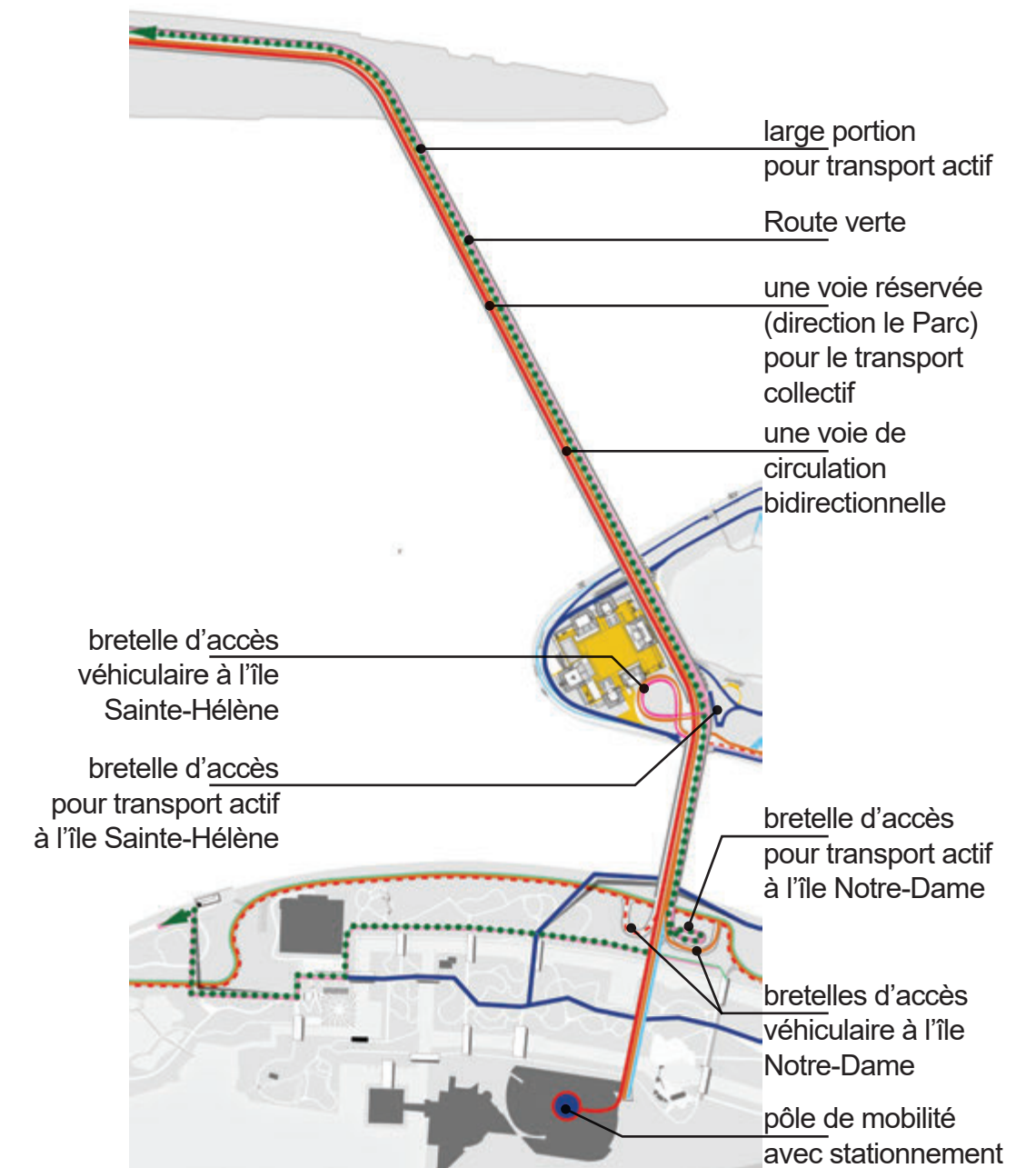


### Usages des bâtiments

- 1** *Nom* : Bâtiment sous le pont des Îles  
*Usage actuel* : Sous-station électrique, toilettes  
*Usage projeté* : Sous-station électrique, toilettes

## COMPOSANTE PAYSAGÈRE

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :**  
 Une portion plus généreuse pour le transport actif.



## Le pont de la Concorde

Composé de quatre sections : pont de la Jetée Mackay, pont de la Concorde, pont des Îles et pont du Casino, le pont relie la Cité du Havre au Casino de Montréal (île Notre-Dame) *via* l'île Sainte-Hélène.

### Dimensions :

Longueur totale : ± 1900 mètres

Largeur : entre 9.5 et 28.5 mètres

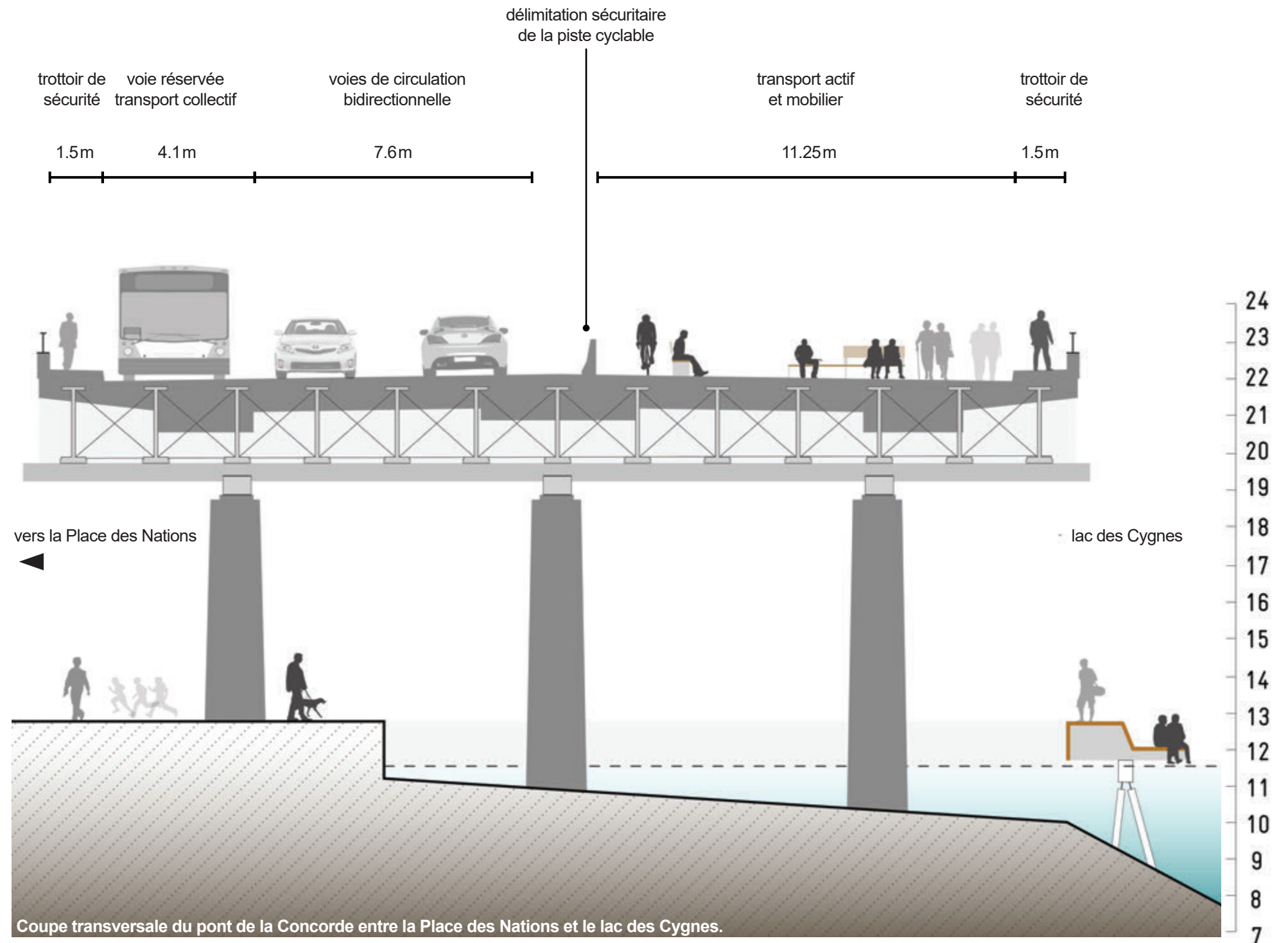
### Division du tablier :

Voie de circulation bidirectionnelle : 7.5 mètres

Voie réservée pour le transport collectif : 4.1 mètres

Portion pour transport actif et mobilier : 11.25 mètres

Trottoir de sécurité de part et d'autre du tablier : 2 x 1.5 mètres

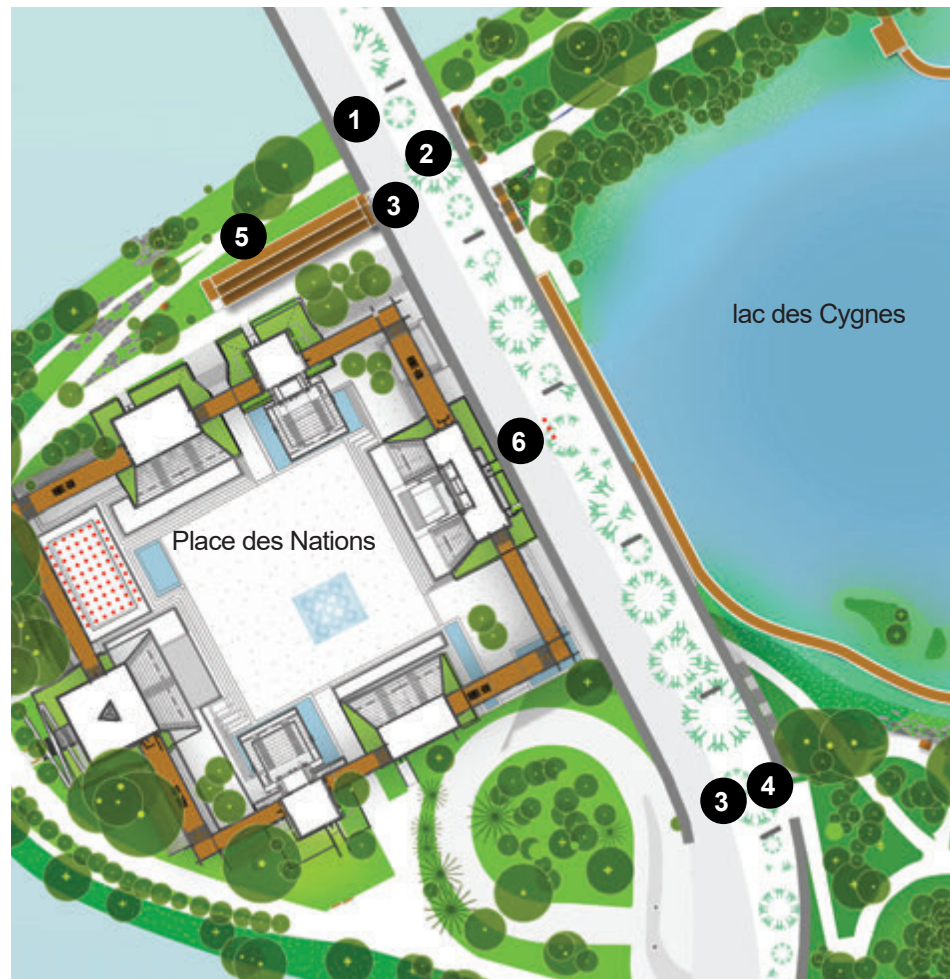




## Secteur de la Place des Nations

Le secteur de la Place des Nations est desservi par un arrêt de transport collectif sur le tablier du pont de la Concorde. Afin d'éviter les traverses piétonnières, des rampes permettent un accès universel au niveau de la Place des Nations de part et d'autre du pont.

Du côté nord, un escalier et une rampe invitent les usagers à rejoindre le dessous du pont et le lac des Cygnes tandis qu'au sud, la rampe mène au cœur de la Place via la tribune et les passerelles soutenues par les poutres de bois.



- 1 section sud du tablier : voie de circulation bidirectionnelle et voie réservée au transport collectif
- 2 section nord du tablier : section réservée au transport actif avec bancs et motif au sol
- 3 arrêts possibles du transport collectif sur le pont
- 4 escalier et rampe (accessibilité universelle) menant au-dessous du pont et au lac
- 5 rampe menant au niveau de la promenade riveraine
- 6 mâts à drapeaux commémoratifs de l'Expo 67

# 19. LA PROMENADE DU CHENAL

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Le secteur de la promenade du chenal Le Moyne constitue le périmètre de l'île Notre-Dame entre la passerelle du Cosmos et la digue de la Voie maritime. Il inclut le chemin du Chenal-Le Moyne, la rive nord de l'île Notre-Dame ainsi que le prolongement de la digue de la Voie maritime vers l'aval du fleuve. L'entité se trouve à proximité de l'épingle (virage n° 10) du circuit Gilles-Villeneuve.

### Historique

Au moment de l'Expo 67, ce secteur longe le pavillon de l'URSS et le pavillon « L'Homme et l'agriculture ». Deux sections du minirail empruntent la rive pour rejoindre la passerelle du Cosmos et circulent entre les pavillons. Aujourd'hui, l'endroit n'a aucun usage spécifique.

### Caractère du lieu

La rive qui longe le chenal Le Moyne suit le contour de la rive nord de l'île et comprend la flèche littorale de la Voie maritime. La présence du fleuve, dont le courant s'éloigne vers le nord-est, y est pleinement ressentie. Le secteur offre l'expérience singulière d'une rive naturalisée qui sert de seuil entre l'espace minéralisé, le courant du fleuve et certains panoramas grandioses sur le chenal Le Moyne, l'île Sainte-Hélène, la Biosphère et l'aval du fleuve. Il s'agit également d'un point de contact avec les vestiges du pont de l'Expo-Express, situés à l'extrémité nord de l'île. Au nord du pont Jacques-Cartier, la longue rive du chenal Le Moyne présente une rive et un littoral dont l'intérêt écologique est reconnu (voir le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal) et favorise la biodiversité aquatique des îles. La portion terrestre de l'entité d'aménagement est formée d'un talus végétalisé constitué de

plusieurs strates : arbres rapprochés, lisière arbustive, herbacée et plantes grimpantes. Il s'agit d'une végétation spontanée qui a pris de l'ampleur au cours des dernières décennies. On y trouve également une allée de pins noirs d'Autriche (*Pinus nigra*) qui daterait du début des années 1970. Le secteur de la longue rive du chenal Le Moyne entretient une relation étroite et directe avec les entités paysagères de la rive adjacente, soit celles du parterre du pavillon de la Tunisie et de la digue de la Voie maritime.

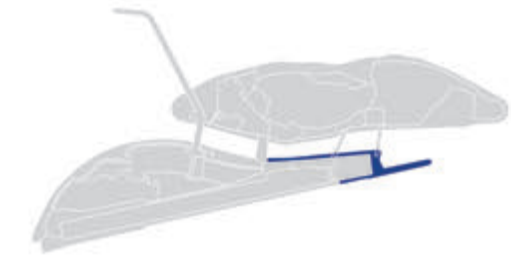


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Accès au pont de l'Expo-Express fermé au public depuis l'île Notre-Dame en raison de l'état de détérioration avancée du pont.
- Accès contrôlé au sentier de service au-dessus de la Voie maritime.
- Absence de sentier piétonnier qui permettrait de longer la rive du chenal Le Moyne et de découvrir le secteur de façon sécuritaire.
- Confinement de la longue rive par les installations temporaires du Grand Prix du Canada de Formule 1 pendant toute la période de montage et de démontage, d'où un accès très restreint à la rive et un grand inconfort pour les piétons.
- Proximité des activités techniques de la cour de voirie Jacques-Cartier à l'origine de désagréments (poussière, pollution sonore et atmosphérique, etc.) pouvant affecter les usagers, la faune et la flore.
- Faible mise en valeur des points de vue sur la Biosphère, sur le mont Boullé et sur la tour de Lévis le long de la rive du chenal Le Moyne en raison de la présence d'une végétation riveraine assez dense.
- Rive abrupte causant des problèmes majeurs d'érosion.
- Mise à nu du sol consécutive à l'érosion de la rive ouest à proximité de la cour de voirie Jacques-Cartier.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Favoriser le maintien de la linéarité du secteur, qui est parallèle au chenal Le Moyne.

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas qui s'ouvrent sur l'aval du fleuve Saint-Laurent, sur le chenal Le Moyne et sur l'île Sainte-Hélène, de même que la conservation des points de vue encadrés créés par la végétation.
- Favoriser la protection des points d'observation et de leurs accès le long de la rive.

### Relief

- Maintenir la forme de la rive.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Éviter l'ajout de nouvelles constructions afin de préserver le caractère des rives en tant que zones naturalisées qui relient l'île Notre-Dame au fleuve.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Conserver la trace historique du chemin Rodin (aujourd'hui le chemin du Chenal-Le Moyne).

### Habitats végétaux

- Favoriser le maintien et la réhabilitation du couvert végétal, qui confère un caractère naturel aux rives et qui les différencie du milieu environnant bâti à caractère récréatif.
- Conserver l'allée de pins noirs d'Autriche datant du début des années 1970 qui longe le chemin du Chenal-Le Moyne, près de la mare au Diable.

### Milieus hydriques

- Assurer la protection du fleuve et de ses écosystèmes; éviter l'érosion des sols dans l'eau advenant des travaux en rive.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

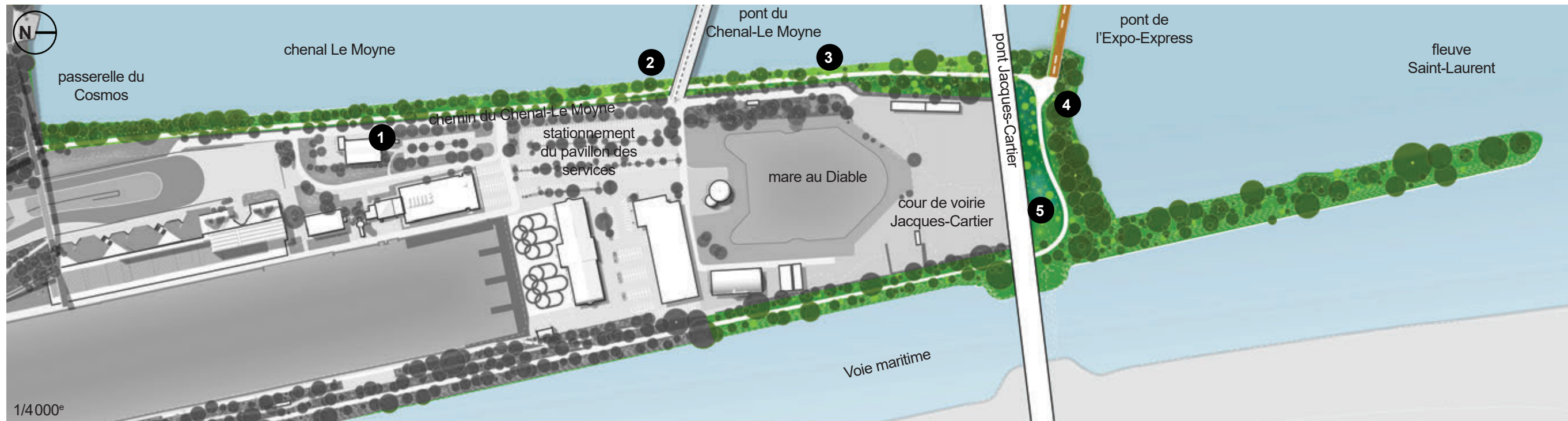
Cette entité riveraine et linéaire s'étend de la passerelle du Cosmos jusqu'à la portion de rive est de l'île Notre-Dame qui borde la mare au Diable et la cour de voirie Jacques-Cartier. Elle est parcourue par la promenade riveraine qui longe le chenal Le Moyne entre la passerelle du Cosmos et le pont de l'Expo-Express, qui permettent tous deux de rejoindre l'île Sainte-Hélène. Cette portion de la rive est marquée par l'adoucissement de la pente et par un enrochement qui stabilise la rive fragilisée par l'érosion. La plantation de la bande riveraine contribue également à prévenir l'érosion et enrichit le couvert végétal en bordure du sentier.

À l'extrémité nord de l'île Notre-Dame, l'élargissement de la bande riveraine végétalisée a été permis par la rationalisation de l'emprise de la cour de voirie. La pointe nord de l'île offre maintenant une ouverture visuelle sur l'écosystème méconnu de la digue de la Voie maritime. Le sentier polyvalent de la promenade riveraine se poursuit au-dessus de la digue en longeant le Bassin olympique.

### Usages des bâtiments

s/o

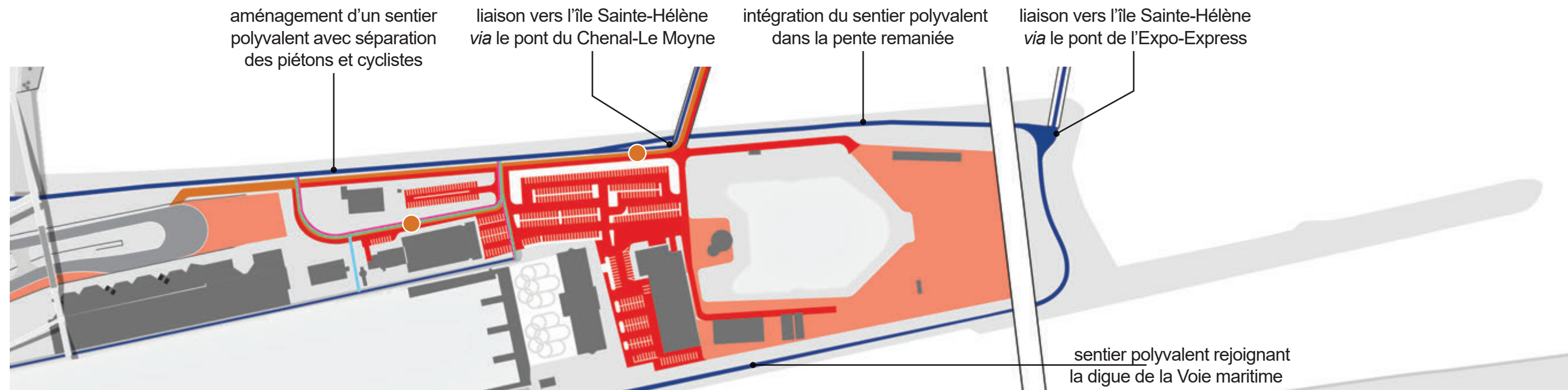
- 1 sentier polyvalent (transport actif) de la promenade riveraine
- 2 liaison vers l'île Sainte-Hélène via le pont du Chenal-Le Moyne
- 3 pente érodée remaniée avec intégration du sentier polyvalent
- 4 liaison vers l'île Sainte-Hélène via le pont de l'Expo-Express
- 5 plantation d'une frange boisée dense



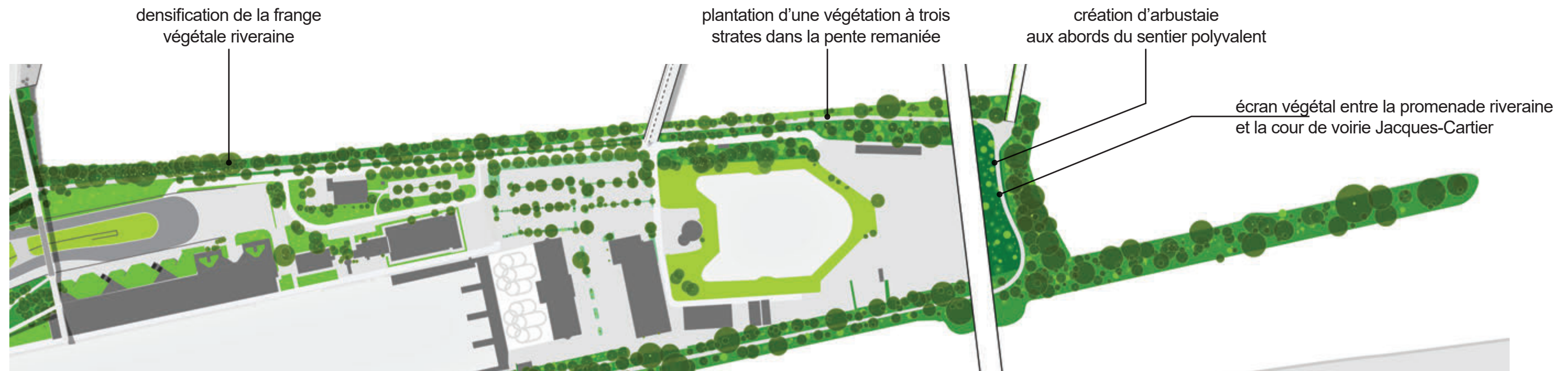


## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées** : Un sentier polyvalent pour une nouvelle portion de la promenade riveraine.



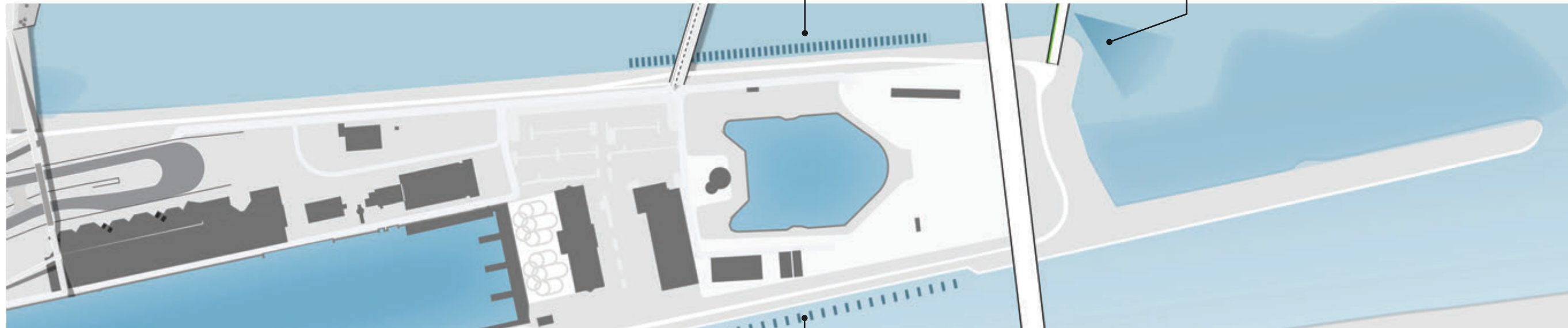
**Habitats végétaux** : Une frange arborée qui forme écran le long de la cour de voirie.



**Milieux hydriques :** Des percées visuelles pour une nouvelle relation avec le chenal.

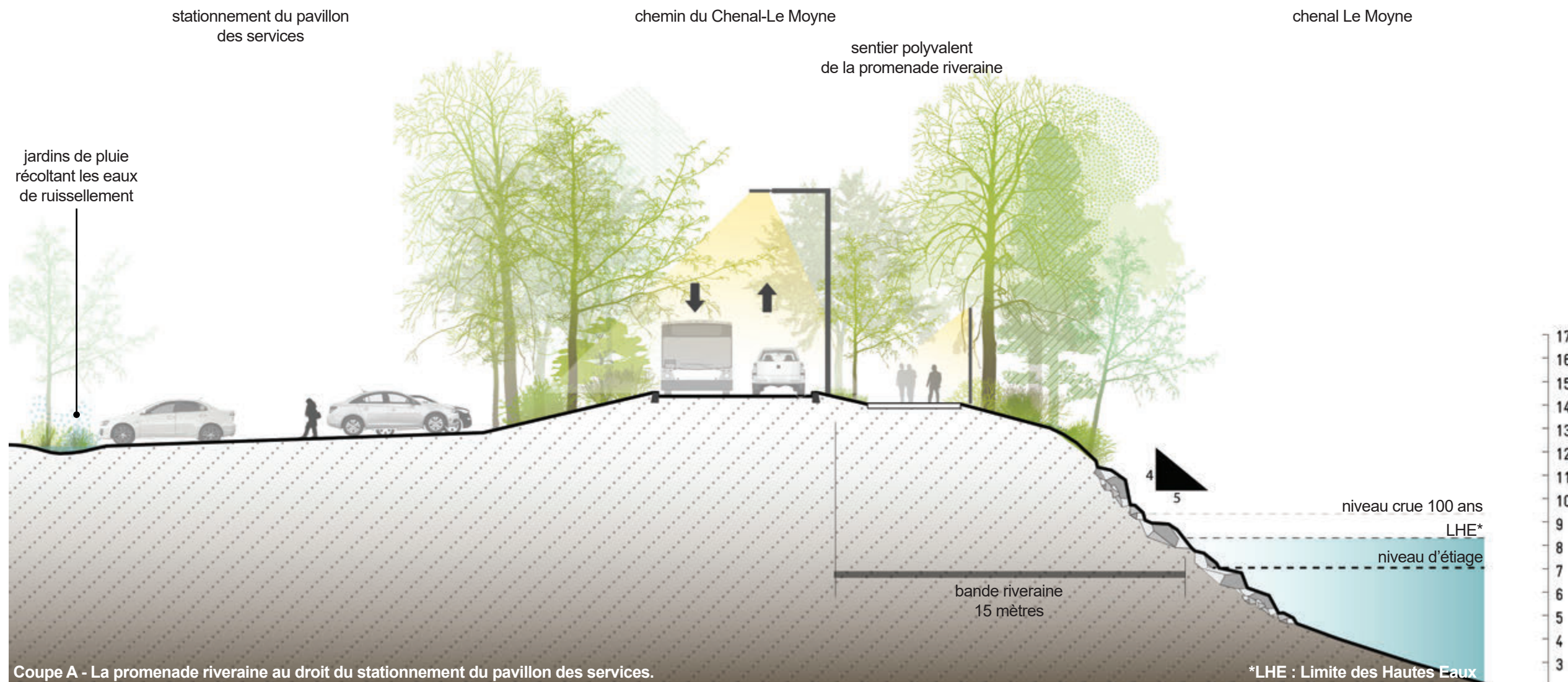
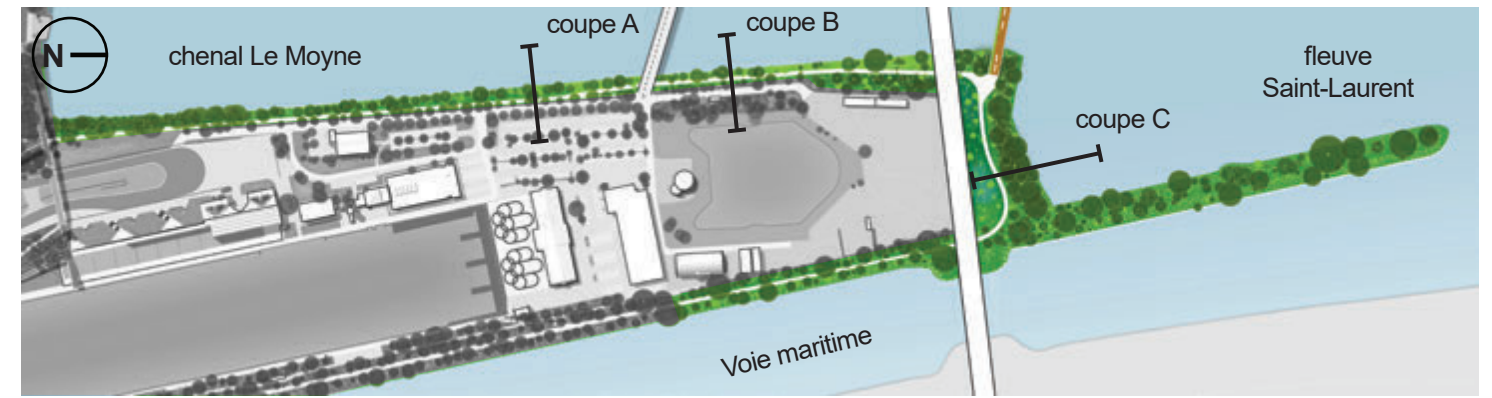
mise en valeur du panorama sur le chenal  
depuis le sentier de la promenade riveraine

mise en valeur du point de vue depuis le pont  
de l'Expo-Express vers la pointe nord de l'île



mise en valeur du panorama sur la Voie maritime  
depuis le sentier de la promenade riveraine





Coupe A - La promenade riveraine au droit du stationnement du pavillon des services.



mare au diable

chemin du Chenal-Le Moyne

sentier polyvalent  
de la promenade riveraine

chenal Le Moyne

couverture végétale  
à trois strates bonifiée  
dans le parterre existant

aire gazonnée entourant  
le bassin d'aération  
de la mare au Diable

pente érodée remaniée  
avec plantation  
d'une végétation à trois strates

pente érodée remaniée  
avec intégration du sentier

ouvrages de stabilisation des berges  
Voir les recommandations des  
ingénieurs en structure  
(Société du parc Jean-Drapeau)

pont du Chenal-Le Moyne

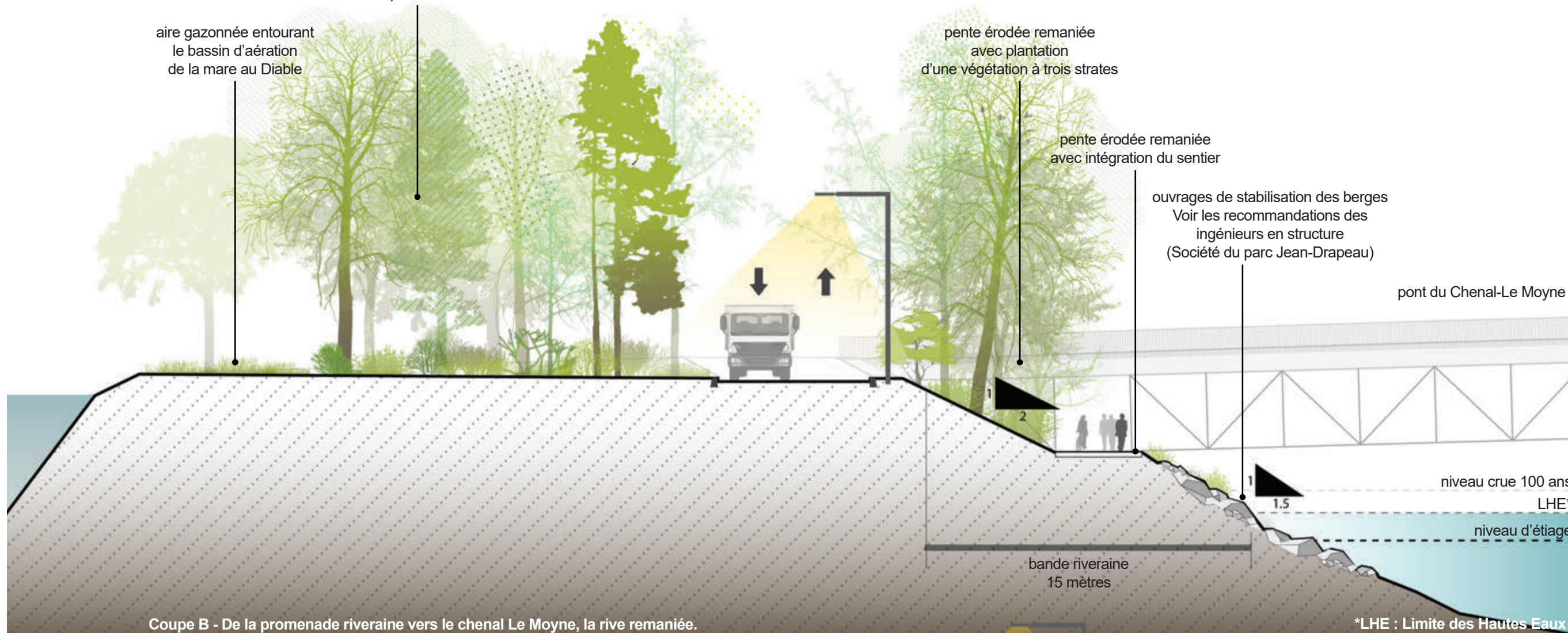
niveau crue 100 ans

LHE\*

niveau d'étiage

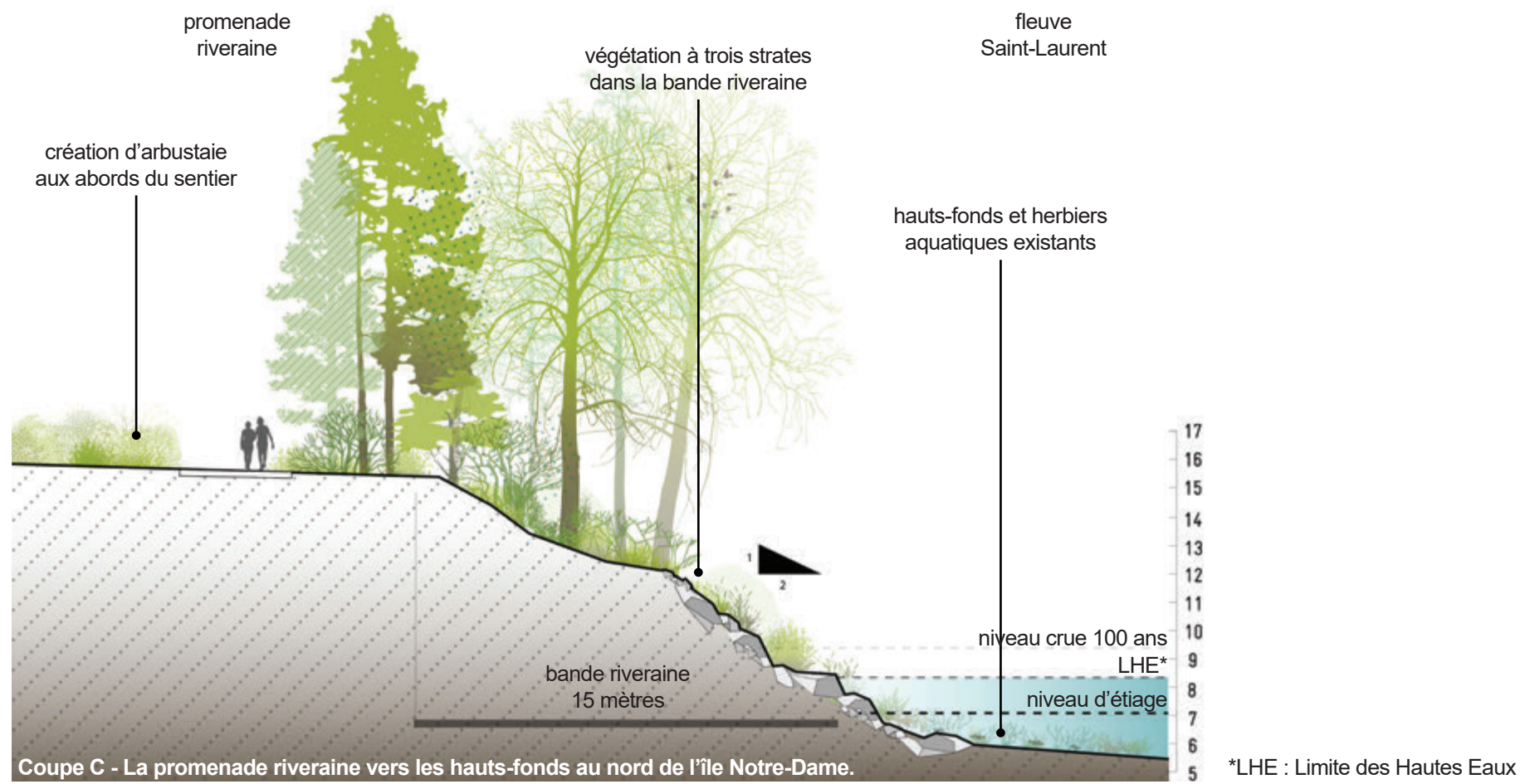
bande riveraine  
15 mètres

\*LHE : Limite des Hautes Eaux



Coupe B - De la promenade riveraine vers le chenal Le Moyne, la rive remaniée.





## 20. LA MARE AU DIABLE ET LA COUR DE VOIRIE JACQUES-CARTIER

### DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

#### Localisation

Le secteur de la mare au Diable et de la cour de voirie Jacques-Cartier est situé sur la pointe nord de l'île Notre-Dame, directement au sud du pont Jacques-Cartier. On y trouve un étang artificiel intégré au système d'épuration de l'eau du Parc.

#### Historique

Au moment de l'Expo 67, ce secteur n'est pas accessible au public. Il est occupé, comme aujourd'hui, par la station d'épuration des eaux des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Une portion de l'entité est empruntée par l'Expo-Express, qui rejoint l'île Sainte-Hélène et le site de La Ronde par le pont de l'Expo-Express. Dans les années 1970, les nombreuses transformations de l'île Notre-Dame n'affectent pas cette partie du site. Seuls les rails de l'Expo-Express sont démantelés, mais la structure du pont entre les deux îles est conservée et laissée à l'abandon.

#### Caractère du lieu

Aujourd'hui, l'entité est une aire multifonctionnelle vouée à l'entretien et à la gestion du parc Jean-Drapeau : dépôt, entreposage, triage de résidus, bassin de décantation, traitement des eaux usées, etc. L'entité d'aménagement est en étroite relation avec l'aire de stationnement P2, mais les deux entités sont séparées par une clôture. D'ailleurs, le secteur de la cour de voirie et de la mare au Diable n'est accessible qu'au personnel autorisé. La structure et les énormes piliers du pont Jacques-Cartier dominent l'ensemble du paysage. Le secteur est constitué de terre battue, de gravier et d'autres surfaces compactées envahies par la végétation. Les éléments hétéroclites entreposés ou mis au rebut parsèment le champ visuel au premier plan, alors que la rive peu visible du chenal Le Moyne et la digue de la Voie maritime sont parfois perceptibles au second plan. Au centre, le bassin de la mare au Diable a conservé sa forme originale depuis l'Expo 67.



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

### DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Espace majoritairement minéralisé en raison de la fonction du lieu.
- Incidence des effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur.
- Secteur pollué et poussiéreux qui ne participe aucunement à l'expérience du Parc.



Figure 2 : cour de voirie



Figure 3 : mare au Diable



## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver le caractère isolé et peu accessible de cette aire de service sans attrait pour les usagers.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser la préservation et la restauration de l'usine d'épuration de l'île Notre-Dame, une œuvre de l'architecte Maurice Légaré, qui témoigne d'un souci d'esthétique et de transparence ainsi que d'une nouvelle sensibilité écologiste compte tenu de la pollution du fleuve durant les années 1960.
- Si de nouveaux bâtiments doivent être construits, favoriser des structures s'inspirant du caractère général des bâtiments de l'Expo 67 et tenir compte du fait qu'ils seront visibles depuis le tablier du pont Jacques-Cartier.

### Habitats végétaux

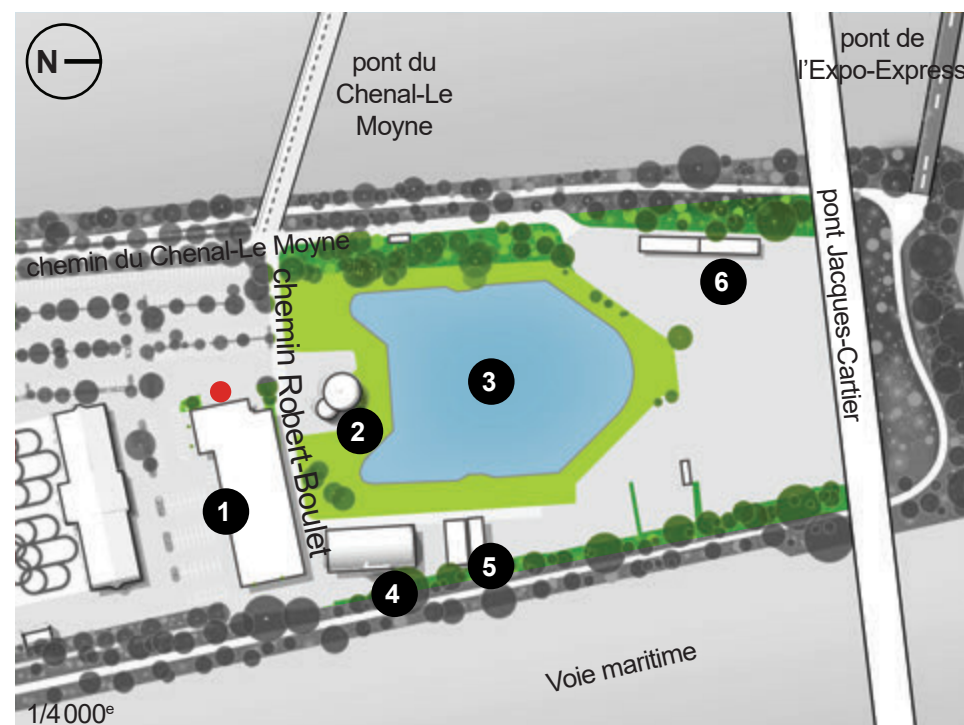
- Préserver les quelques arbres matures se trouvant dans la partie sud-ouest de l'entité, le long du chemin du Chenal-Le Moyne.

### Milieus hydriques

- Favoriser la conservation de la forme originelle et de la fonction initiale de la mare au Diable, qui date de la période de l'Expo 67 et qui est visible à partir du pont Jacques-Cartier.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La mare au Diable et la cour de voirie Jacques-Cartier conservent leur fonction d'espaces techniques réservés à l'entretien et au bon déroulement des activités du Parc avec des lieux d'entreposage, une aire de gestion des matières résiduelles ainsi que tout le système relié à l'usine d'épuration et au bassin d'aération de la mare au Diable. La rationalisation de la cour de voirie a permis de dégager la pointe de l'île Notre-Dame au nord du pont Jacques-Cartier. Le déplacement des serres, auparavant situées à proximité du pavillon du Canada, a permis de regrouper les divers équipements techniques au même endroit et ainsi de réduire leur empreinte dans le paysage du Parc.



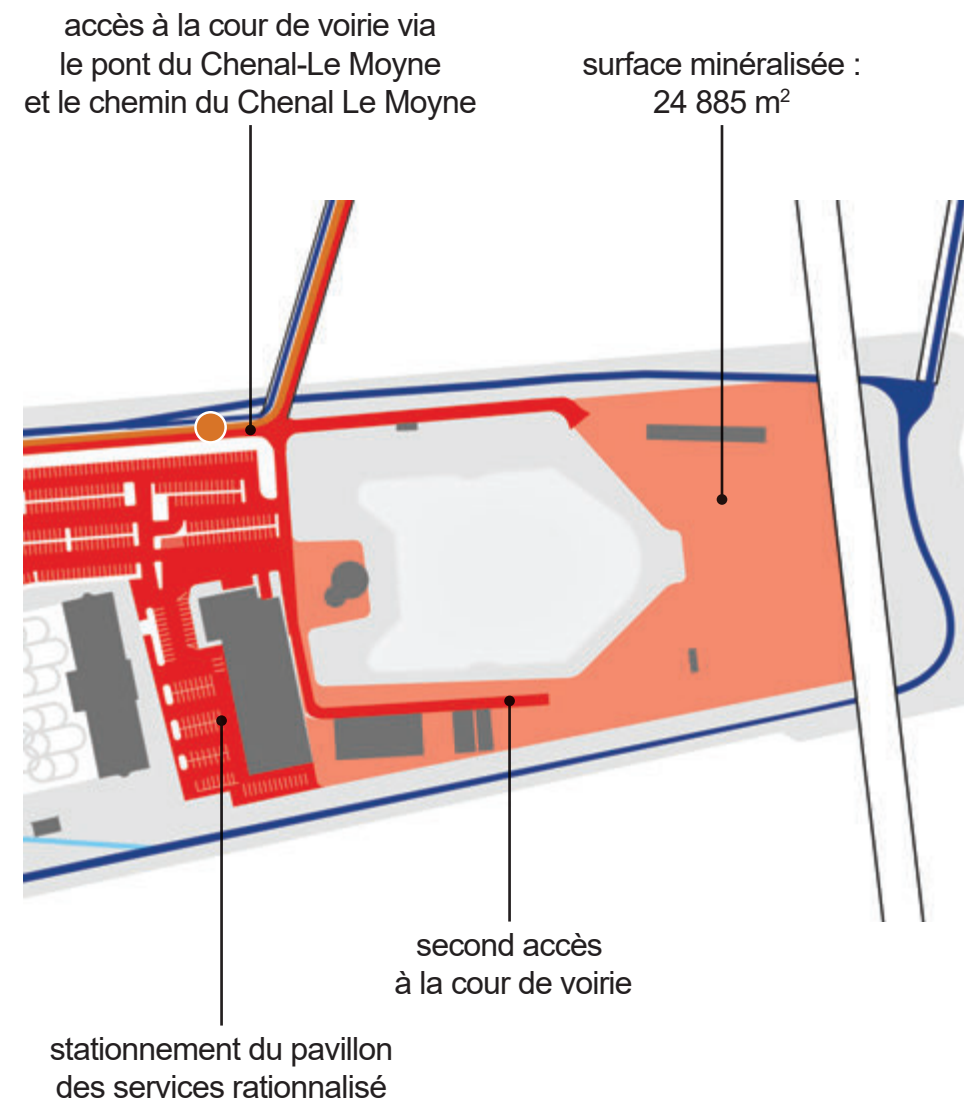
### Usages des bâtiments

- 1** *Nom* : Pavillon des services  
*Usage actuel* : Bureaux de la SPJD, garages  
*Usage projeté* : Bureaux de la SPJD, garages
- 2** *Nom* : Usine d'épuration et bassin d'aération de la mare au Diable  
*Usage actuel* : Épuration des eaux usées du Parc  
*Usage projeté* : Épuration des eaux usées du Parc

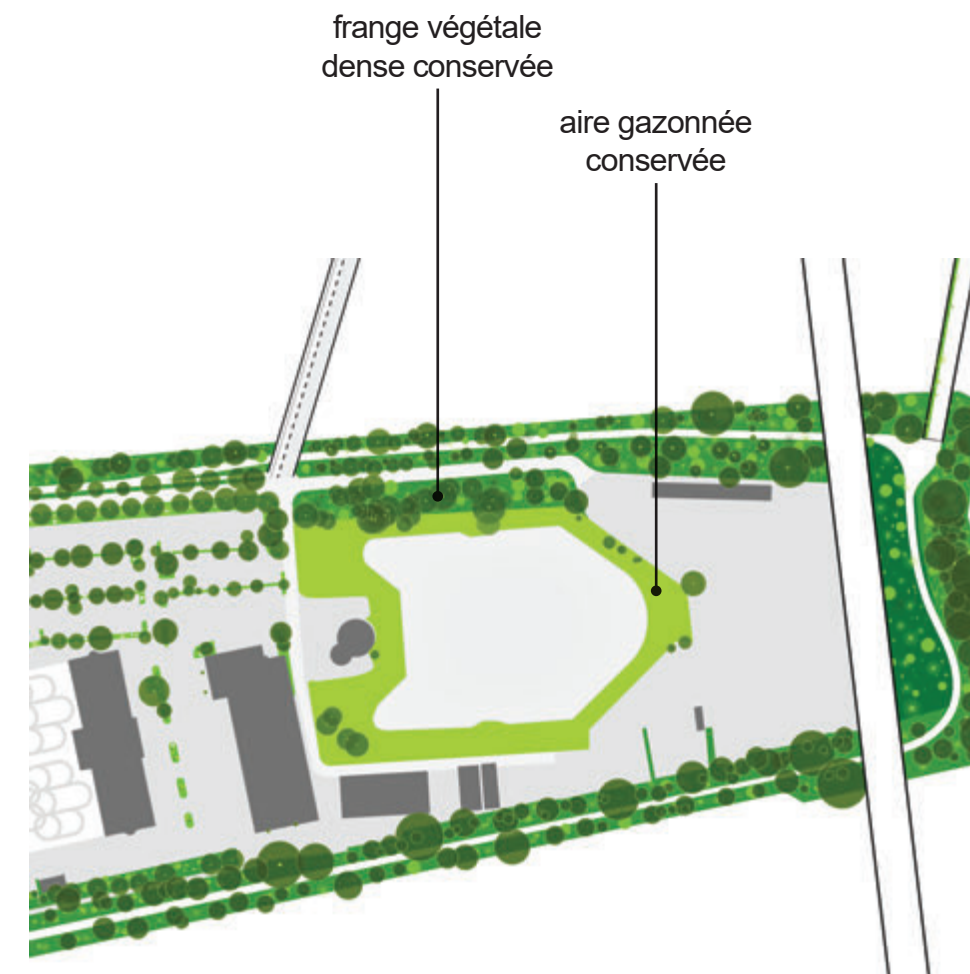
- 1** pavillon des services
  - 2** usine d'épuration
  - 3** bassin d'aération
  - 4** archidôme
  - 5** mégadôme
  - 6** serres horticoles
- *Inukshuk*, en mémoire de Robert Boulet

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées** : Un espace rationalisé pour une utilisation optimale.



**Habitats végétaux** : Les espaces végétalisés conservés pour minimiser les effets d'îlot de chaleur de la cour de voirie.





# 21. LE STATIONNEMENT DU PAVILLON DES SERVICES

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité d'aménagement du stationnement du pavillon des services est située à l'entrée nord-ouest du Bassin olympique, adjacente à la promenade du chenal. L'endroit comprend une aire de stationnement et une sous-station électrique datant de l'Expo 67.

### Historique

Au moment de l'Expo 67, ce secteur longeait le pavillon de l'URSS, le pavillon « L'Homme et l'agriculture » et des bâtiments de service (sous-station électrique, poste de sécurité, cour de triage). La boucle du minirail permettait de rejoindre la passerelle du Cosmos tout en longeant le lac du « Doigt ». Dans les années 1970, la transformation du site pour les Jeux olympiques de 1976 et la construction du circuit du Grand Prix du Canada de Formule 1 rompent la relation de cet espace avec le secteur des canaux et le lac des Régates.

### Caractère du lieu

L'entité d'aménagement est une grande surface asphaltée peu invitante et dépourvue de végétation qui permettrait de contrer les effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur. Aucun attrait particulier ne ponctue cette aire, hormis sa fonction de stationnement pour les usagers du Bassin olympique et pour les employés de la Société. Le stationnement P2 donne accès aux hangars du bassin, aux entrepôts des installations sportives et des services d'entretien ainsi qu'au pavillon des services, qui abrite des bureaux de la Société du parc Jean-Drapeau. L'entité constitue le seul accès à la zone adjacente où se trouvent le bassin d'épuration des eaux usées et la cour de triage des déchets.



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Espace majoritairement minéralisé et réservé aux voitures en raison de la fonction du lieu.
- Incidence des effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur.
- Parterre gazonné à faible intérêt écologique.



Figure 2 : stationnement du pavillon des services



Figure 3 : chemin du Chenal-Le Moyne

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Maintenir la prédominance de l'enfilade de bâtiments modernes.
- Préserver le socle végétal sur lequel repose les édifices modernes.
- Préserver les formes et cheminements qui datent de l'aménagement de 1976.
- Retrouver la cohérence de l'ensemble architectural et paysager olympique rompue en particulier par le mur et la clôture du circuit Gilles-Villeneuve (avec entité paysagère n°23).
- Réhabiliter les terre-pleins plantés de l'aménagement de 1976.

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation et la mise en valeur de la vue vers le Bassin olympique.
- Réhabiliter les ouvrages de pierres qui forment les talus et certains pourtours de bâtiments dans l'ensemble paysager des installations olympiques.
- Préserver la géométrie des pentes et des talus de l'aménagement paysager réalisé autour des installations olympiques.

Valoriser tout élément de béton (bordure, bacs des plantation, escalier) issu de l'aménagement du secteur à l'époque des Jeux olympiques.

### Relief

- Bonifier la descente topographique menant du chemin du Chenal-Le Moyne aux bâtiments modernes.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Évaluer la valeur patrimoniale de la sous-station électrique Notre-Dame, héritée de l'Expo 67, ainsi que celle de son mur d'enceinte.
- Préserver les éléments jugés patrimoniaux de la sous-station électrique Notre-Dame lors d'éventuels travaux de réfection.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Mitiger les nuances liées à une surface asphaltée en quasi-totalité.

### Habitats végétaux

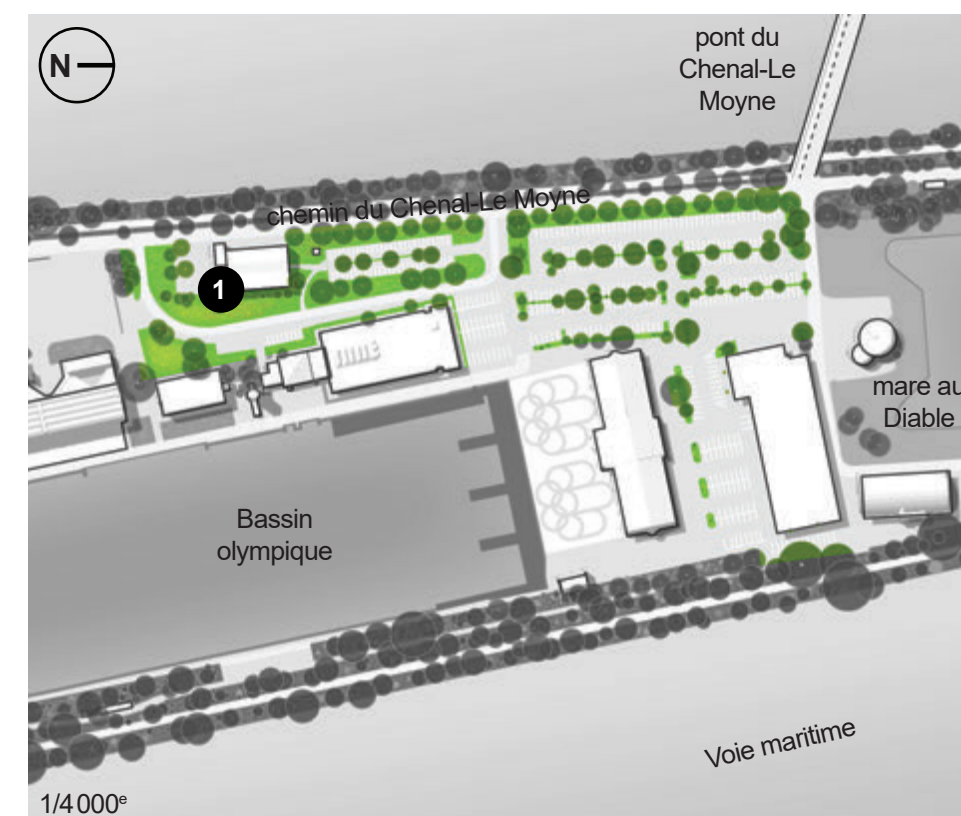
- Préserver l'ensemble des arbres matures qui ponctuent le secteur du stationnement, notamment le long du chemin du Chenal-Le Moyne.
- Préserver et réhabiliter les alignements d'arbres qui composent l'aménagement de 1976, sur les pelouses et dans les stationnements.
- Réintégrer les caissons de plantation triangulaires de béton démolis au pourtour des gradins, en marge du circuit Gilles-Villeneuve.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le stationnement du pavillon des services est un des rares espaces de stationnement qui subsistent au Parc, car il est nécessaire au bon déroulement des activités du Parc (accès à la cour de voirie Jacques-Cartier et à la mare au Diable) ainsi qu'à l'utilisation du Bassin olympique par les sportifs. On y a accès par le pont du Chenal-Le Moyne *via* le chemin du même nom. L'optimisation des créneaux de stationnement permet d'augmenter les surfaces végétalisées et plantées d'arbres pour accroître le confort thermique du lieu.

### Usages des bâtiments

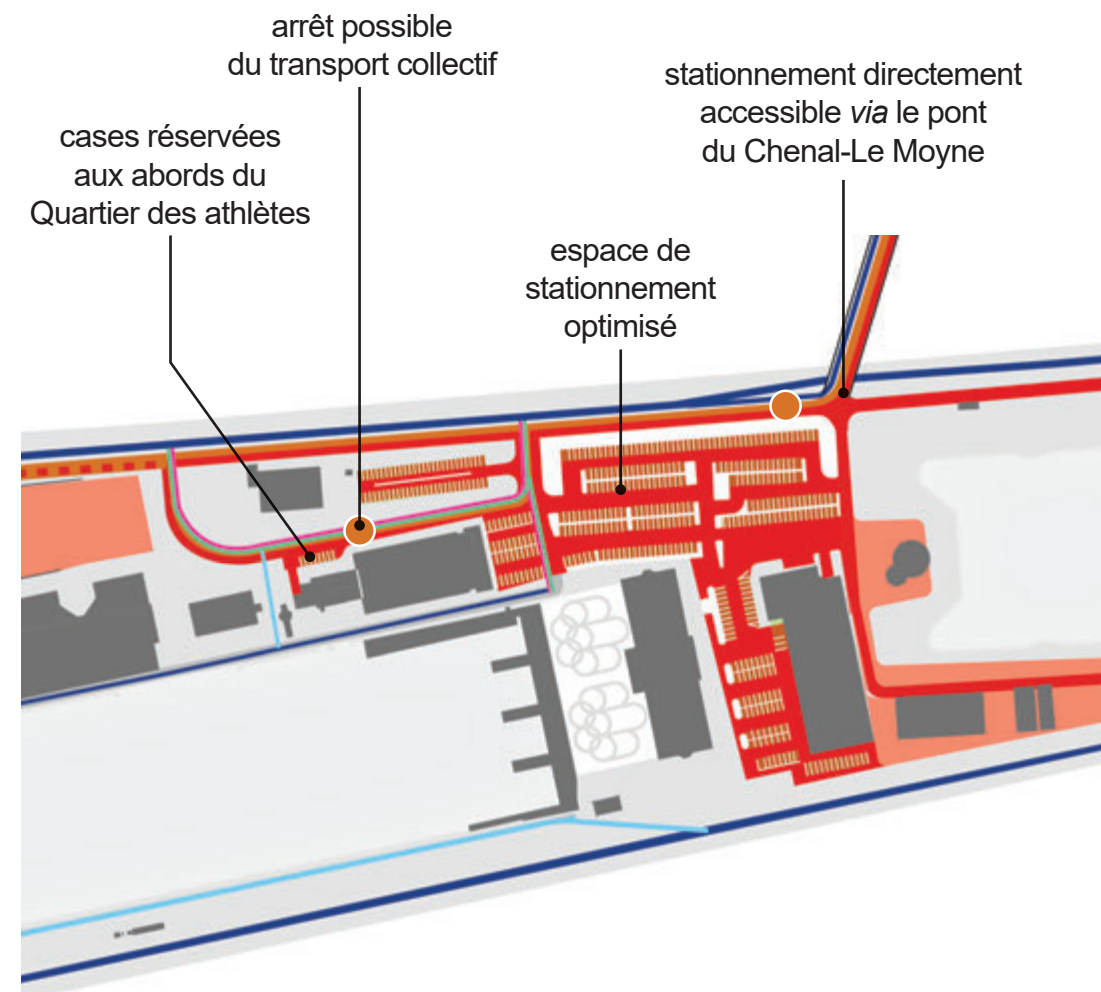
- 1 *Nom* : Sous-station électrique  
*Usage actuel* : Sous-station électrique  
*Usage projeté* : Sous-station électrique



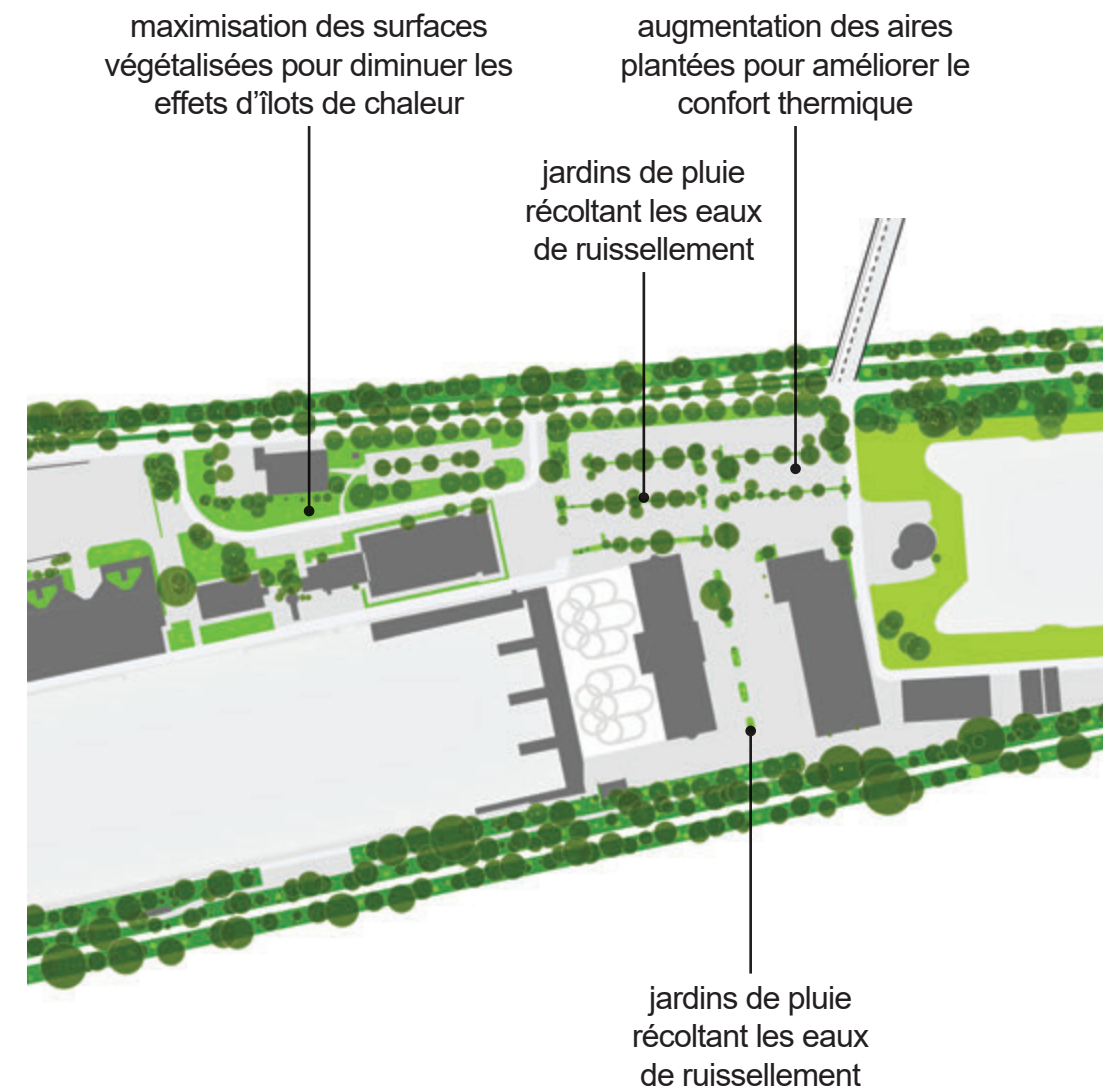


## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées** : Un espace rationalisé pour une utilisation optimale



**Habitats végétaux** : Un stationnement reverdi pour réduire les effets d'îlots de chaleur.



## 22. LE BASSIN OLYMPIQUE ET LE QUARTIER DES ATHLÈTES

### DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

#### Localisation

L'entité d'aménagement du Bassin olympique traverse la quasi-totalité de l'île Notre-Dame dans sa portion est. L'entité est bordée par le circuit Gilles-Villeneuve, par l'aire de stationnement du pavillon des services et par la digue de la Voie maritime.

#### Historique

Construit pour les Jeux olympiques de 1976, le Bassin olympique est aménagé sur l'emplacement d'une partie du parc Notre-Dame, du lac des Régates, de canaux et d'anciens pavillons de l'Expo 67 (Allemagne, Australie, Inde, etc.). Long de 2,2 kilomètres, le bassin sert aux compétitions d'aviron, de canoë-kayak et de bateaux-dragons. De nombreux bâtiments de service ont été construits autour du bassin afin qu'il remplisse ses fonctions (Quartier des athlètes, bâtiment administratif, gradins, hangars, tours et postes de contrôle). Aujourd'hui, l'entité d'aménagement du Bassin olympique répond toujours à sa vocation sportive d'origine et abrite des bureaux de la Société du parc Jean-Drapeau.

#### Caractère du lieu

Site d'entraînement depuis la fin des Jeux olympiques, le bassin est maintenant réservé aux équipes sportives professionnelles et de loisirs. Le pourtour du bassin, constitué d'allées asphaltées, d'estrades et d'aires d'accueil, demeure ouvert en tout temps au public. Immense et profond, l'endroit dégage une monumentalité spatiale. La proximité de la piste de course isole les infrastructures



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

olympiques du reste du Parc. L'extrémité nord du bassin est bordée d'un ensemble cohérent et intéressant de bâtiments modernes. L'ensemble des gradins est une œuvre construite et paysagère remarquable qui dialogue avec son environnement en offrant des aménagements, des terrasses et des points de vue privilégiés. L'eau est omniprésente et constitue l'essence même de l'entité, tant d'un point de vue physique qu'en ce qui a trait aux usages.



Figure 2 : hangar du Bassin olympique



Figure 3 : Sentier au pied du talus est, le long du bassin



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Faible mise en valeur des parcours et des panoramas permettant de découvrir ce lieu unique.
- Faible mise en valeur des qualités paysagères et des points de vue privilégiés offerts par les gradins surplombant le Bassin olympique.
- Difficulté d'accès direct pour les piétons et pour les cyclistes depuis la passerelle du Cosmos jusqu'aux gradins en raison de la barrière créée par le circuit Gilles-Villeneuve.
- Problème d'algues récurrent qui requiert des efforts d'entretien soutenus en période estivale.
- Présence de plusieurs surfaces gazonnées à faible intérêt écologique nécessitant des efforts d'entretien.



Figure 4 : drapeaux au bord du Bassin lors des Jeux olympiques de 1976

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Conserver l'ouverture de l'espace et la présence dominante du bassin dans le paysage.
- Conserver le chemin de ceinture du bassin, qui unifie l'entité et relie les bâtiments, les gradins et les espaces végétalisés à la bordure de la Voie maritime.

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation des panoramas depuis le bassin, qui comprennent un point de vue sur le Casino et vers d'autres points de repère en arrière-plan du bassin, notamment le pont Jacques-Cartier, la Biosphère, les tours de Longueuil et les structures métalliques du pont Victoria.
- Favoriser la conservation des points de vue encadrés depuis les gradins vers la Biosphère et vers Montréal.
- Conserver le panneau de pointage et valoriser la relation visuelle entre les gradins et le panneau.

### Relief

- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques propres aux espaces végétalisés de la digue entre le secteur du Bassin olympique et la Voie maritime.
- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques propres au talus gazonné à proximité des gradins.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser la préservation et la restauration des aménagements bâtis liés au concept original du Bassin olympique.
- Favoriser la conservation des bâtiments du Bassin olympique qui sont en harmonie avec l'ensemble des bâtiments olympiques et avec l'esprit des pavillons de l'Expo, c'est-à-dire le bâtiment administratif, le Quartier des athlètes, les hangars, la tour d'arrivée et la tour de départ.
- Réhabiliter les gradins permanents en favorisant la préservation et la restauration de ses composantes singulières (intégration de l'édifice à un talus artificiel ; sièges faits de matière plastique colorée et moulée en forme de coquille).
- Réhabiliter et rouvrir lors d'achalandage important les boutiques intégrées à la structure : bar, casse-croûte, toilettes.
- Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui altèrent graduellement le caractère historique des aménagements bâtis de l'entité du Bassin olympique.
- Maintenir le logo des Jeux olympiques de 1976 et favoriser sa réutilisation dans l'entité.
- Réintégrer les mâts à drapeaux affichant les nations de la XXI<sup>e</sup> olympiade de l'ère moderne.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Réhabiliter l'accès piétonnier entre les gradins et les clôtures du circuit Gilles-Villeneuve pour faciliter le passage sans encombre des usagers.

- Maintenir dégagés les chemins de part en part du Bassin pour l'encadrement des athlètes par les entraîneurs lors des entraînements et des compétitions.

### Habitats végétaux

- Favoriser la réhabilitation et la densification du couvert végétal, qui confère un caractère naturel à la digue de la Voie maritime et qui se distingue des milieux minéralisés et aquatiques environnants.
- Favoriser la conservation des 350 frênes rouges qui y ont été plantés à l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal le long de la voie de service longeant la partie est du bassin (chemin sud du Bassin olympique). Dans l'éventualité où ces arbres seraient victimes d'une maladie ou d'une infestation, favoriser leur remplacement en respectant les directives du Plan maître forestier.

### Milieus hydriques

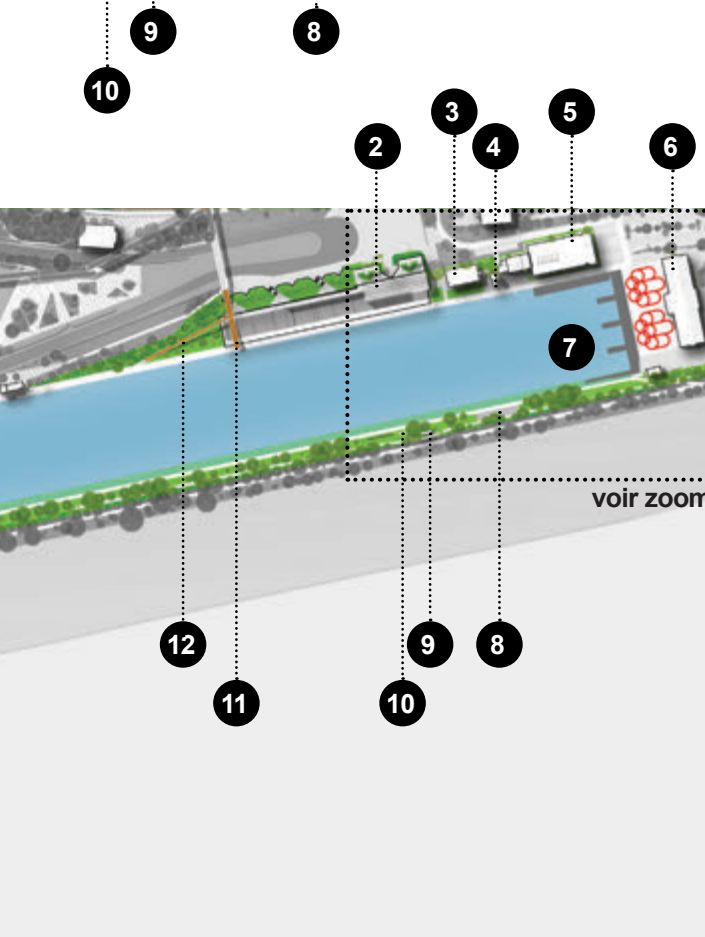
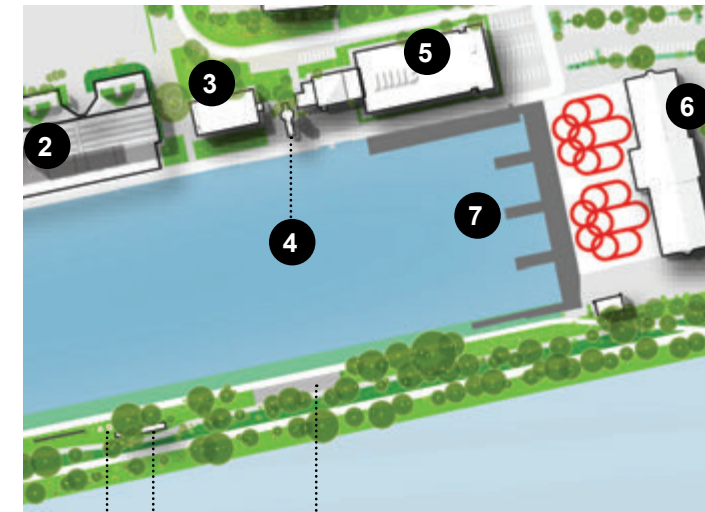
- Favoriser le maintien du bassin d'aviron et la conservation des dimensions originales (2,2 kilomètres x 110 mètres).
- Surveiller et gérer la présence des espèces exotiques envahissantes.
- Prévoir un système d'évacuation des eaux grises sur le tarmac (avant écoulement dans le Bassin olympique).
- Réduire et limiter l'empreinte GPF1 sur le plan d'eau (zone Hospitalité, hélicoptère et passerelle).

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

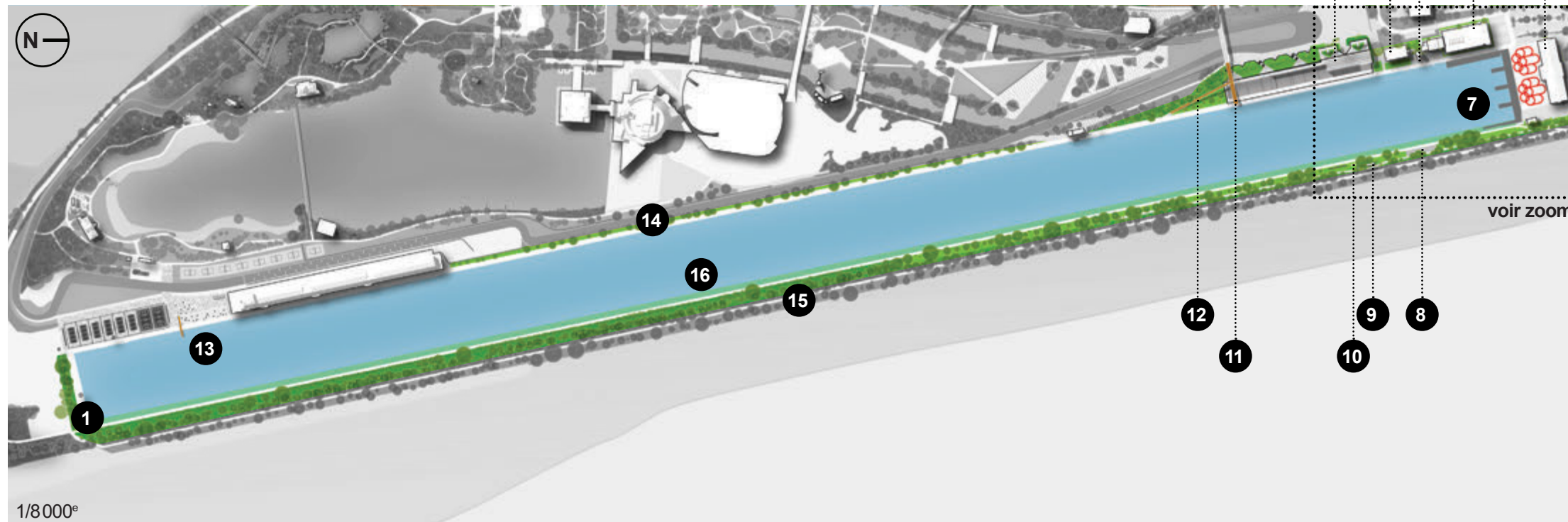
Le Bassin olympique s'étend sur la portion est de l'île Notre-Dame. La passerelle du Cosmos étire son cheminement aérien au-dessus du circuit Gilles-Villeneuve pour se poser sur les gradins qui bordent le bassin à son extrémité nord-ouest. Une rampe d'accès permet ensuite de rejoindre le parvis de la tour Pirelli tandis que l'extrémité de la passerelle est agrémentée d'un belvédère qui offre une vue imprenable sur cette grande étendue d'eau et qui célèbre le caractère monumental de ce lieu riche en histoire. Un sentier polyvalent relié au réseau de circulation à l'échelle du Parc offre un parcours tout autour du bassin dont la rive est végétalisée de plantes aquatiques sur toute sa longueur du côté est. Utilisé lors des compétitions au bassin, ce sentier est secondé par l'autre sentier aménagé sur la digue de la Voie maritime. De part et d'autre du bassin, les plantations sont bonifiées :

à l'ouest, un alignement d'arbres court des gradins au nord jusqu'au paddock au sud, tandis qu'à l'est, une végétation dense occupe le talus jusqu'à l'extrémité sud du bassin afin de créer un écran visuel entre le plan d'eau et la cour de voirie Victoria. La plantation de plantes aquatiques prend place le long de la rive est du Bassin, formant une bande végétale dans le plan d'eau, au pied du talus.

Dans le secteur nord du Bassin, l'enseigne publicitaire est retirée, le logo des olympiades est intégré à la façade du Quartier des athlètes tandis que les mâts retrouvent les drapeaux des pays participant aux Jeux olympiques de Montréal de 1976. Entre le hangar et les quais de lancement, l'aire bétonnée est pour sa part ornée de motifs du logo des Jeux olympiques.



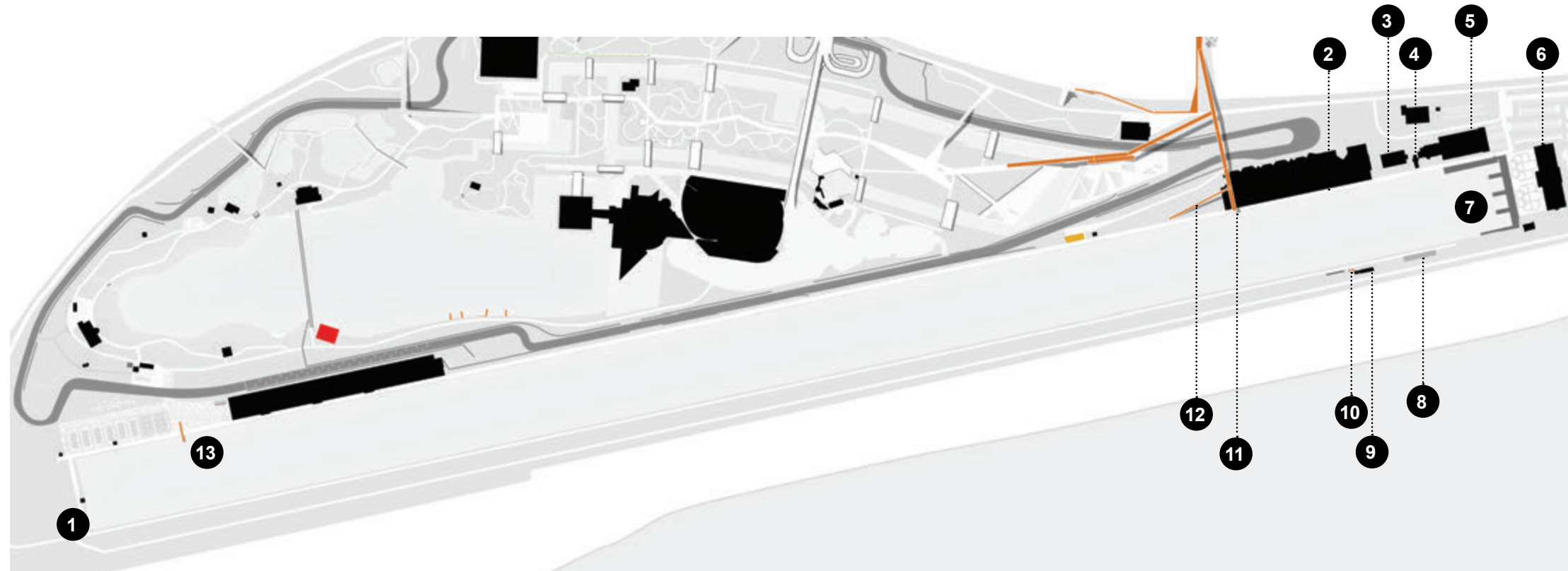
- 1 tour de départ du Bassin olympique
- 2 gradins du Bassin olympique
- 3 pavillon 76
- 4 tour d'arrivée du Bassin olympique
- 5 Quartier des athlètes
- 6 hangar du Bassin olympique
- 7 quais de lancement
- 8 gradins
- 9 panneau de pointage
- 10 mâts à drapeaux des Jeux olympiques
- 11 belvédère sur le Bassin olympique depuis les gradins
- 12 passerelle rejoignant le bord du Bassin
- 13 quai sur le Bassin
- 14 alignement d'arbres
- 15 talus avec végétation dense
- 16 bande de plantes aquatiques dans le Bassin





## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art : Le patrimoine des Jeux olympiques de 1976 : un legs à préserver.



### Usages des bâtiments

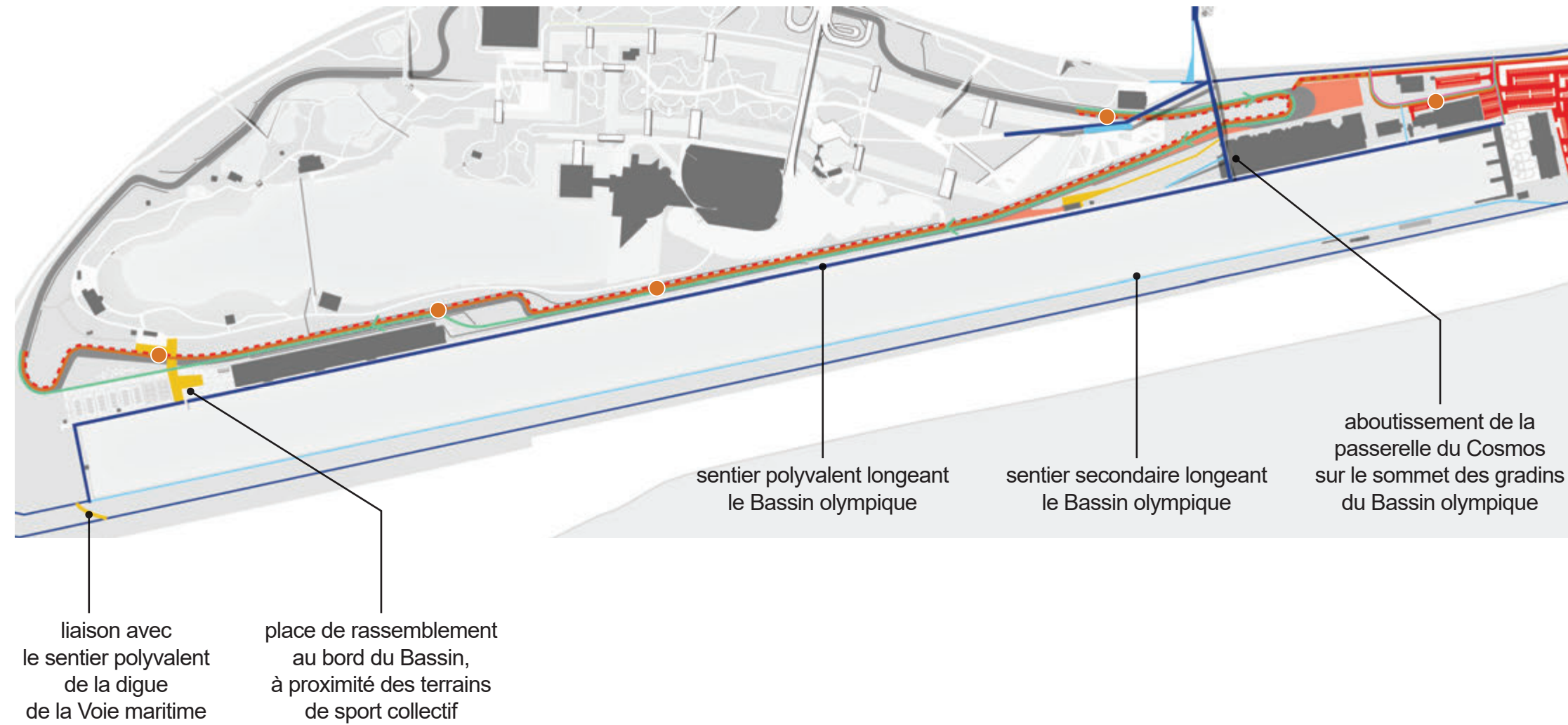
- 1** *Nom* : tour de départ du Bassin olympique  
*Usage actuel* : Tour utilisée pour l'arbitrage et le contrôle des événements du Bassin olympique  
*Usage projeté* : Tour utilisée pour l'arbitrage et le contrôle des événements du Bassin olympique
- 2** *Nom* : gradins du Bassin olympique  
*Usage actuel* : Sièges pouvant accueillir 10 000 personnes  
*Usage projeté* : Sièges pouvant accueillir 10 000 personnes

- 3** *Nom* : pavillon 76  
*Usage actuel* : Bureaux de la SPJD et entrepôt  
*Usage projeté* : Bureaux de la SPJD et entrepôt
- 4** *Nom* : tour d'arrivée du Bassin olympique  
*Usage actuel* : Tour d'observation des activités nautiques utilisée pour l'arbitrage et le contrôle de sonorisation des événements du Bassin olympique.  
*Usage projeté* : Tour d'observation des activités nautiques utilisée pour l'arbitrage et le contrôle de sonorisation des événements du Bassin olympique

- 5** *Nom* : Quartier des athlètes  
*Usage actuel* : Salle de musculation équipée, bacs à ramer pour aviron et canoë-kayak, vestiaires et douches, cafétéria avec cuisine  
*Usage projeté* : Salle de musculation équipée, bacs à ramer pour aviron et canoë-kayak, vestiaires et douches, cafétéria avec cuisine
- 6** *Nom* : hangar du Bassin olympique  
*Usage actuel* : Entrepôt pour les embarcations, bureaux, salles de réunion, toilettes  
*Usage projeté* : Entrepôt pour les embarcations, bureaux, salles de réunion, toilettes

- 7** quais de lancement
- 8** gradins
- 9** panneau de pointage
- 10** mâts à drapeaux des Jeux olympiques
- 11** belvédère sur le Bassin olympique depuis les gradins
- 12** passerelle rejoignant le bord du Bassin
- 13** quai sur le Bassin

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées** : Des voies de circulation rationalisées pour une utilisation optimale du pourtour du bassin.





# 23. LE CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité paysagère du circuit Gilles-Villeneuve ceinture une grande partie de l'île Notre-Dame sur un parcours sinueux de 4,361 km utilisé principalement par les cyclistes sportifs en dehors de la période des épreuves de Formule 1.

### Historique

Le circuit du Grand Prix du Canada de Formule 1 est tracé parmi les anciens espaces urbains, bâtis et paysagers de l'Expo 67. Le circuit a été inauguré en 1978 lors du premier Grand Prix du Canada de Formule 1 tenu à Montréal et portait le nom de Circuit de l'île Notre-Dame jusqu'en 1982. Gilles Villeneuve fut le vainqueur de cette première édition, et le circuit fut renommé en son honneur à la suite à son décès.

Au fil des ans, le circuit a subi plusieurs modifications. En 2019, un nouveau paddock a été inauguré à l'emplacement des anciennes installations. Conçu par la firme québécoise FABG, ce bâtiment a reçu un prix d'excellence du magazine Canadian Architect (Institut royal d'architecture du Canada), notamment pour l'utilisation de matériaux locaux comme le bois lamellé-collé et lamellé-croisé, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, l'aménagement d'une terrasse végétalisée ainsi que la création, au dernier étage, d'espaces ouverts ne nécessitant pas le recours à des appareils de climatisation.

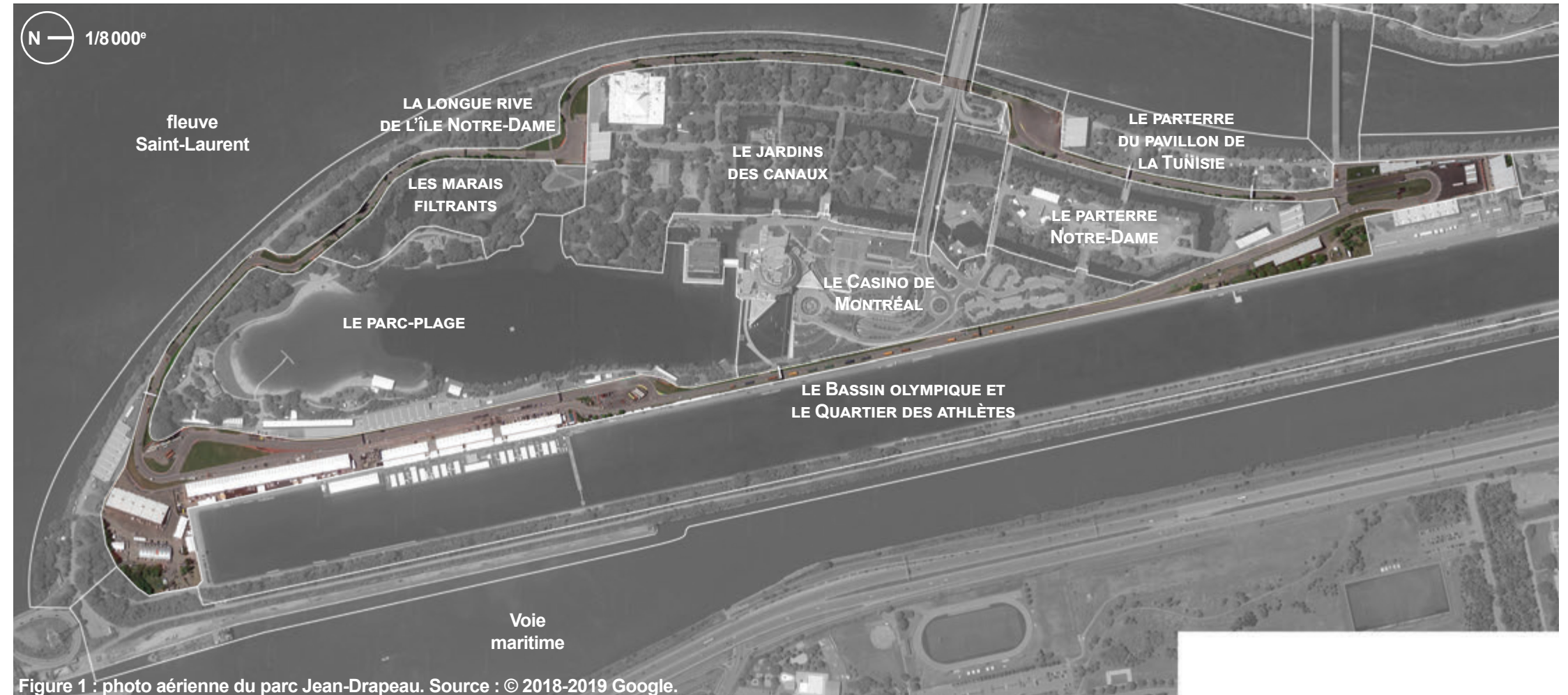


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

### Caractère du lieu

Aujourd'hui, l'attrait de cette entité paysagère repose sur l'effervescence qui l'entoure lors du Grand Prix du Canada de Formule 1. Son intérêt réside également dans la possibilité offerte aux cyclistes d'y effectuer des parcours de vitesse, qui peuvent toutefois présenter un danger pour les autres utilisateurs du circuit, notamment les piétons. Les points de vue y sont souvent

balisés par un effet de corridor dû à la présence de murets de sécurité. Certains endroits offrent toutefois des ouvertures vers le Bassin olympique, la Biosphère, le pont des Îles, le fleuve et le centre-ville. Le secteur sud du circuit offre quant à lui des vues sur le pont Victoria et sur les écluses. Presque entièrement minéralisée, l'entité paysagère du circuit Gilles-Villeneuve cohabite de manière conflictuelle avec les entités paysagères adjacentes, où se trouvent de nombreux végétaux.

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Vaste espace minéral réservé aux voitures et aux cyclistes sportifs et jouxtant de nombreuses aires de service.
- Incidence des effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur.
- Faible mise en valeur de la tour Pirelli en raison de son enclavement entre le circuit Gilles-Villeneuve et le Bassin olympique, d'où son accessibilité réduite.
- Piste asphaltée bordée de murets surmontés de grillages et d'une clôture en treillis métallique qui créent une forte barrière physique et visuelle avec les entités adjacentes.
- Diminution de l'accessibilité et de la perméabilité de l'entité.
- Parcours piétonnier peu sécuritaire en raison de sa cohabitation avec de nombreux véhicules et avec des cyclistes sportifs qui se déplacent à très grande vitesse sur la piste.
- Présence de grandes surfaces minéralisées aux abords de la piste sans vocation en dehors de la période du Grand Prix du Canada de Formule 1.
- Barrière physique importante pour le déplacement des piétons et de la faune du Parc.
- Longues périodes de montage et de démontage lors de la tenue du Grand Prix du Canada de Formule 1, d'où la présence prolongée d'installations temporaires, notamment des gradins.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Éviter la présence des composantes temporaires (essentiellement des gradins) associées à la tenue du Grand Prix du Canada de Formule 1 au-delà des périodes de montage et de démontage prévues aux ententes contractuelles.
- Retrouver la cohérence longitudinale de l'ensemble architectural et paysager olympique rompue en particulier par le mur et la clôture du circuit Gilles-Villeneuve (avec entité paysagère n°21).

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation des points de vue à partir de l'entité sur le pont Victoria, sur les écluses et sur le Bassin olympique.
- Favoriser la conservation des panoramas sur la Biosphère, sur le pont des Îles et sur le centre-ville.
- Retirer des portions de clôtures et de barrières Jersey de béton à certains endroits identifiés au-delà des périodes de montage et de démontage prévues aux ententes contractuelles afin d'augmenter et de préserver l'accessibilité aux espaces aménagés et les panoramas sur le paysage environnant.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser, dans l'esprit de l'Expo 67, la conservation du paddock comme un élément linéaire contemporain qui rehausse la qualité du paysage urbain de l'île Notre-Dame et qui encourage l'innovation architecturale.

- Favoriser la réhabilitation de la tour Pirelli et la préservation de ses éléments distinctifs (fenêtres panoramiques en angle, tour de contrôle, terrasse).
- Une conversion en musée ou en centre d'interprétation du circuit Gilles-Villeneuve contribuerait à assurer sa relation identitaire au circuit.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Préserver le tracé du circuit Gilles-Villeneuve.
- Maintenir les accès des véhicules de sécurité de piste en bordure du circuit.
- Maintenir les abords du circuit exempt de végétation surplombant la piste à moins de 5 mètres de hauteur.
- Éviter d'avoir des végétaux qui dépassent le niveau de l'asphalte du circuit.
- Privilégier des végétaux bas de type pelouse le long du circuit plutôt que des bandes asphaltées.



Figure 2 : entrée du paddock du circuit Gilles-Villeneuve

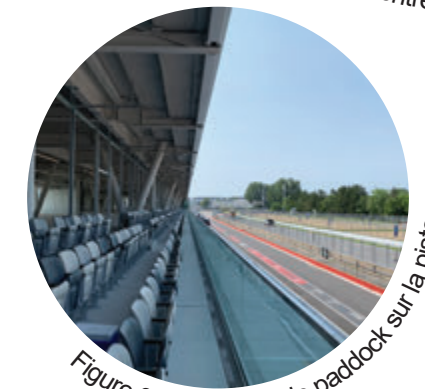


Figure 3 : vue depuis le paddock sur la piste



Figure 5 : murets avec clôture aux abords du circuit

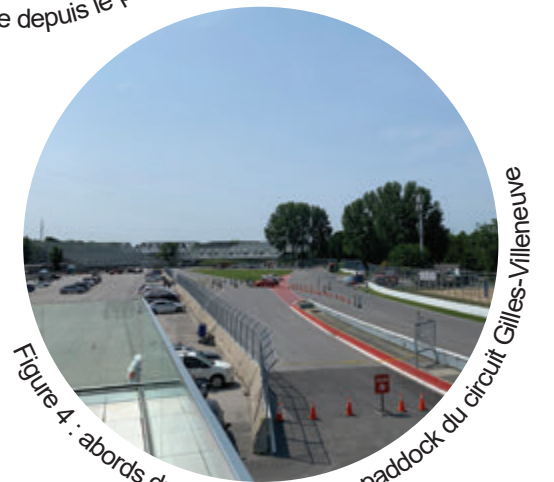


Figure 4 : abords du circuit au sud du paddock du circuit Gilles-Villeneuve



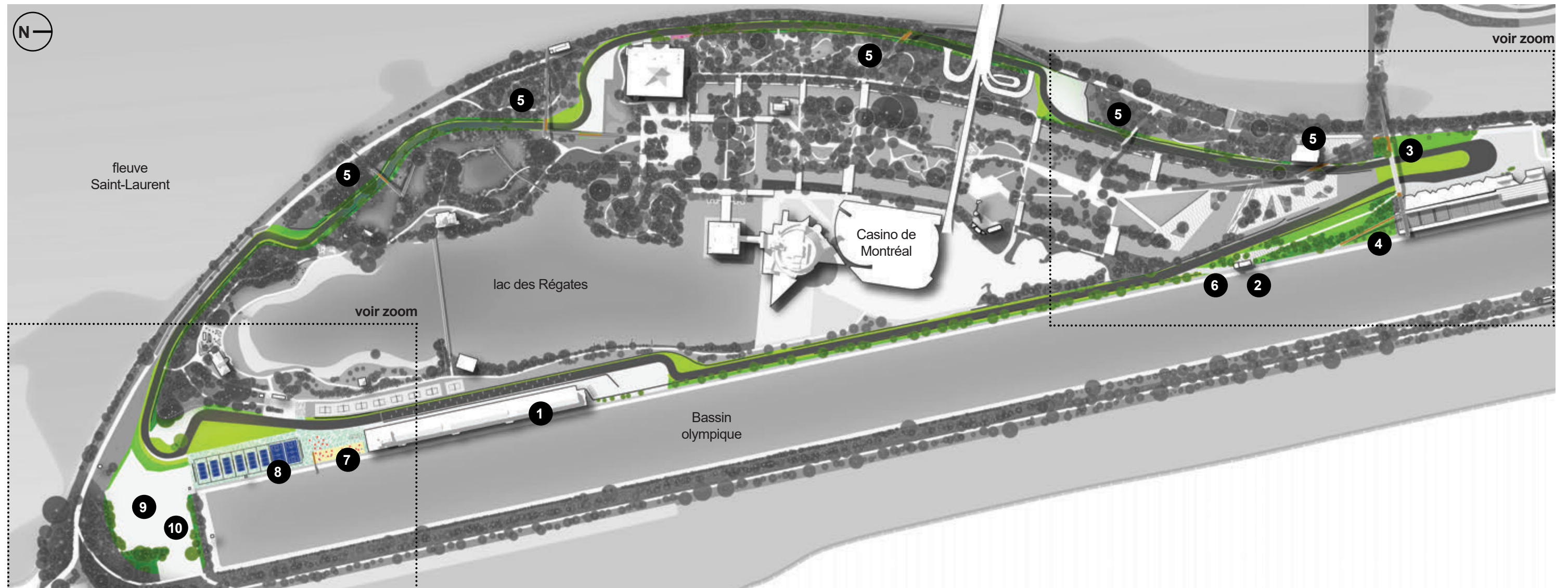
## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La mise en place d'un réseau de passerelles permet de décloisonner les paysages isolés de l'île Notre-Dame depuis la construction du circuit Gilles-Villeneuve et de limiter les conflits d'usages entre les conducteurs de véhicules motorisés, les piétons et les cyclistes. L'emprise de la piste du circuit Gilles-Villeneuve est divisée en deux portions pour distinguer de manière sécuritaire, d'une part, la voie ouverte à la circulation de véhicules de transport

collectif et de service et, d'autre part, la voie réservée aux cyclistes sportifs. Le transport collectif utilise la portion intérieure de la piste et dessert les principaux lieux d'intérêt de l'île Notre-Dame. Chaque arrêt d'autobus est marqué par l'aménagement d'un abri à l'architecture identitaire pour l'ensemble du réseau du Parc. Les espaces résiduels associés à la piste sont réduits au maximum pour augmenter la végétalisation de ses abords.

- 1 paddock du circuit Gilles-Villeneuve
- 2 tour Pirelli
- 3 passerelle avec portion amovible
- 4 passerelle rejoignant la tour Pirelli
- 5 passerelles (x4) enjambant le circuit
- 6 parvis de la tour Pirelli

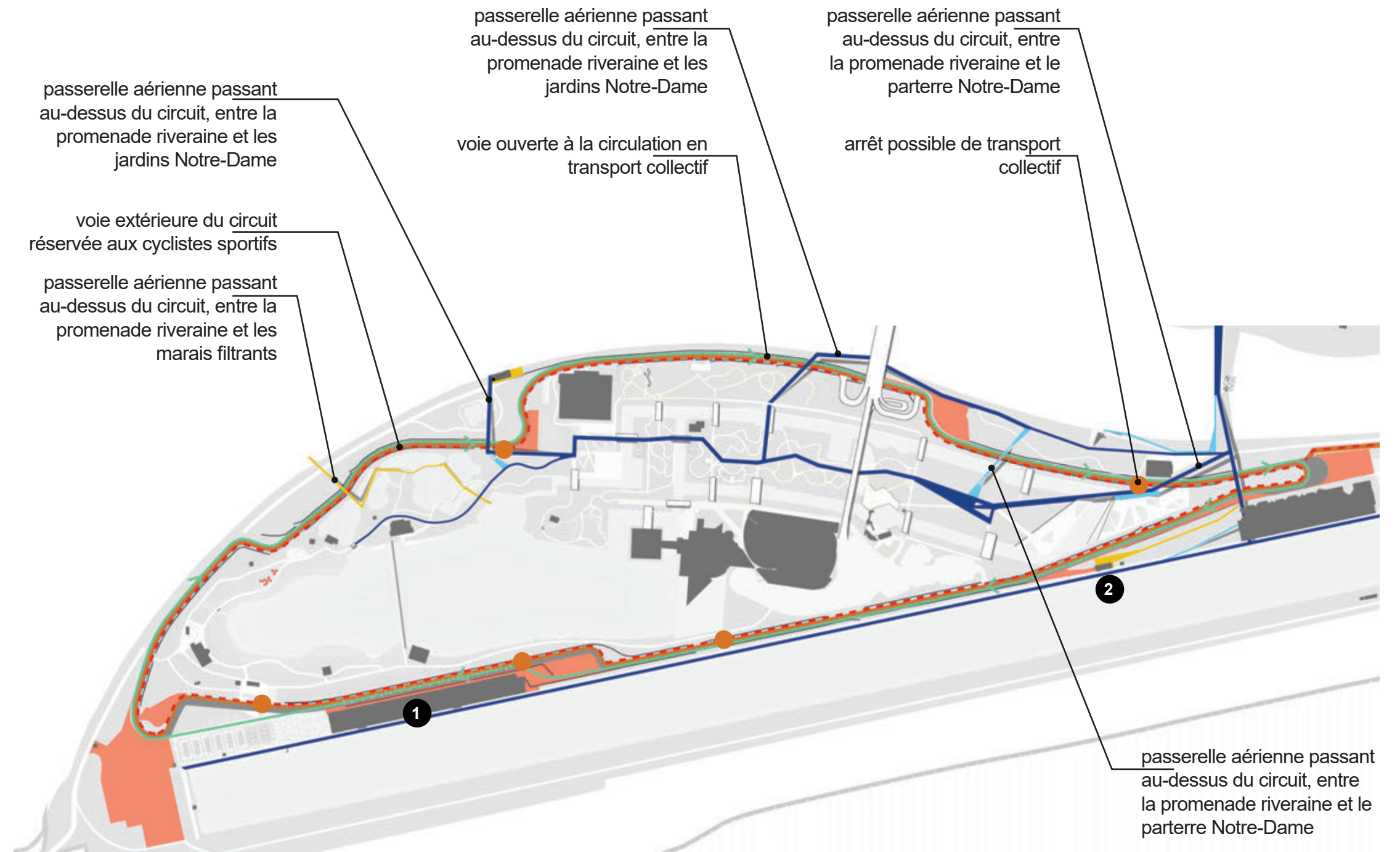
- 7 placette de rassemblement au bord du Bassin
- 8 terrains de sport collectif (basketball et tennis)
- 9 cour de voirie Victoria
- 10 frange boisée dense entre la cour de voirie et le Bassin



## Usages des bâtiments

- 1** *Nom* : Paddock du circuit Gilles-Villeneuve  
*Usage actuel* : Paddock, espaces locatifs  
*Usage projeté* : Paddock, espaces locatifs
- 2** *Nom* : tour Pirelli  
*Usage actuel* : Centre médical de piste  
*Usage projeté* : Bâtiment rénové, centre médical de piste, puis centre d'interprétation du Grand Prix du Canada de Formule 1 (le centre médical de piste serait alors relocalisé à proximité)

## Réseau de circulation et surfaces minéralisées : La piste du circuit, desserte principale de l'île Notre-Dame.

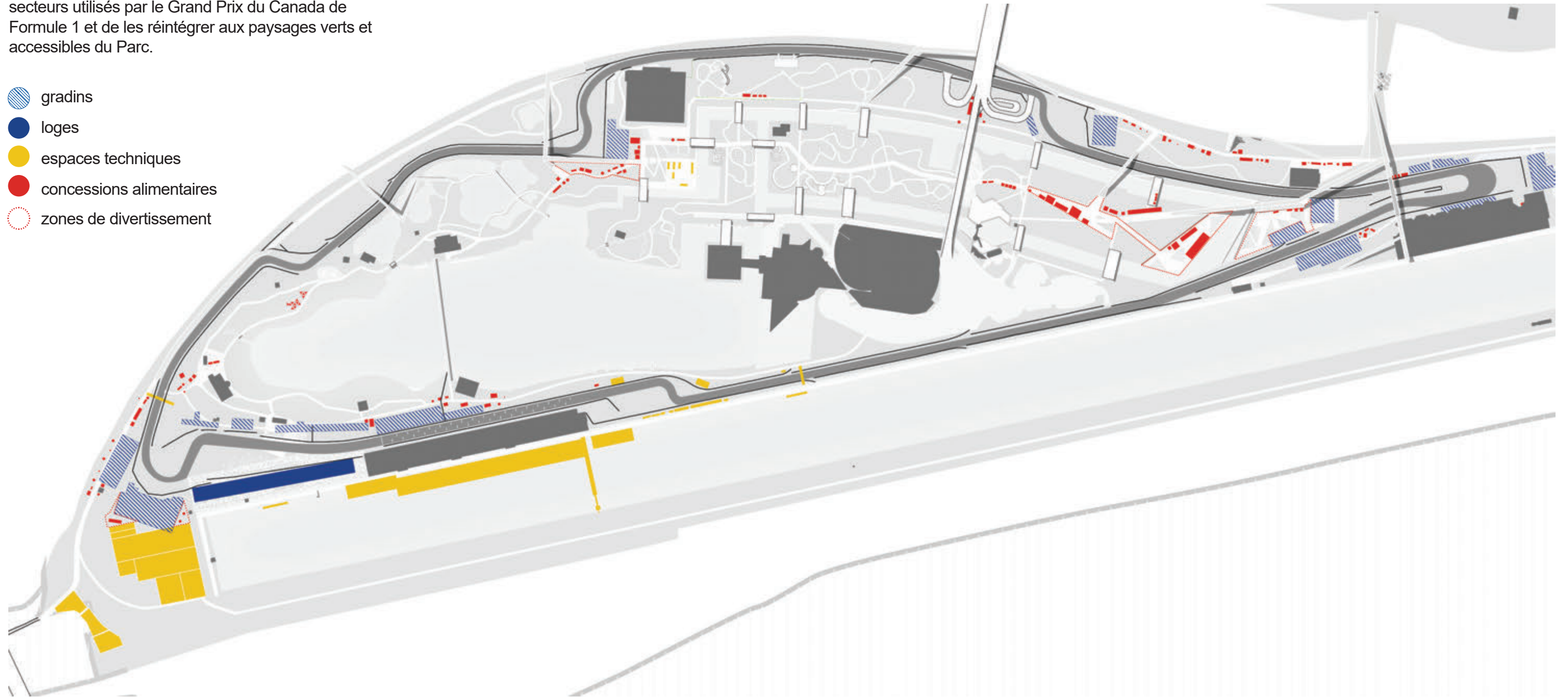




## EMPREINTE DU GRAND PRIX DU CANADA DE FORMULE 1

L'empreinte événementielle dépasse largement le tracé de la piste de course. Il devient alors important d'effectuer le montage et le démontage sur une courte période de temps afin de libérer les secteurs utilisés par le Grand Prix du Canada de Formule 1 et de les réintégrer aux paysages verts et accessibles du Parc.

- gradins
- loges
- espaces techniques
- concessions alimentaires
- zones de divertissement

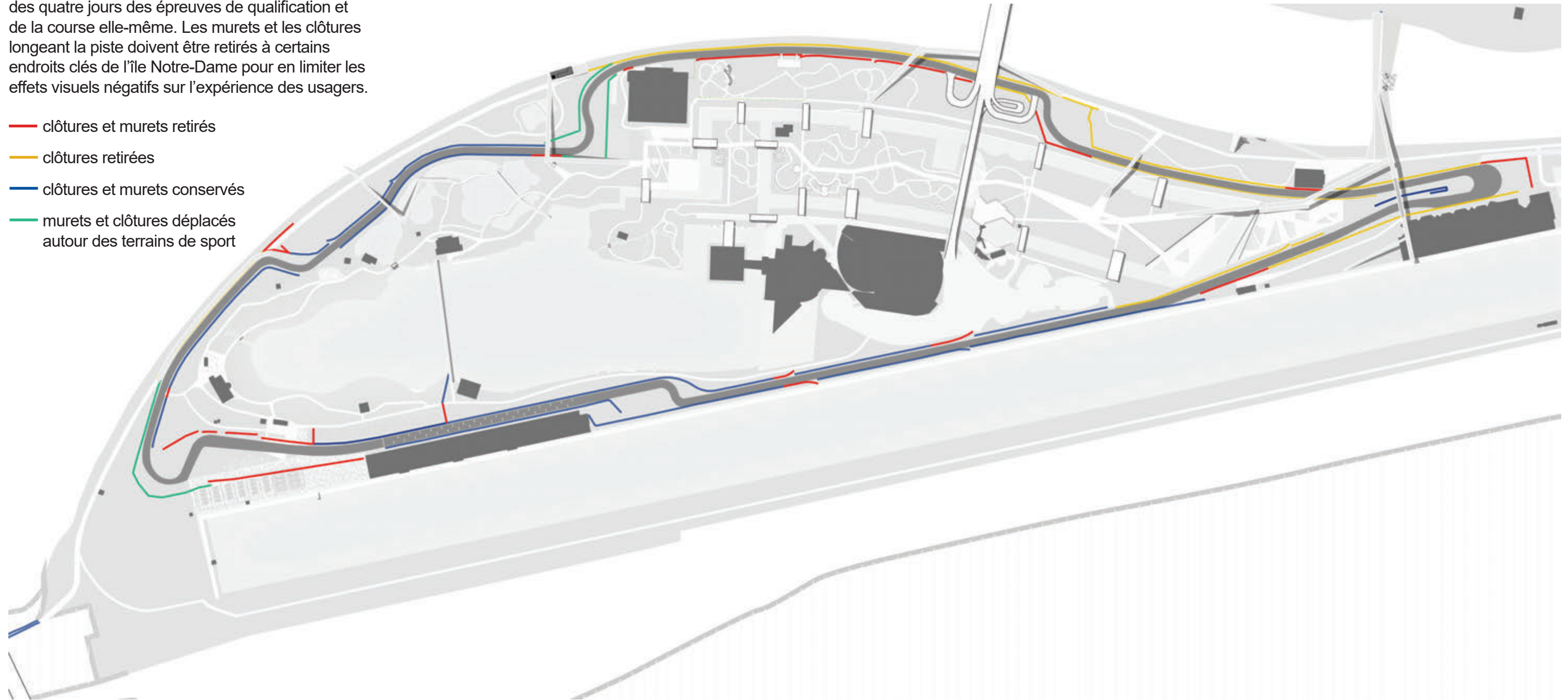


## PLAN DES MURETS ET CLÔTURES

Après la période du Grand Prix du Canada de Formule 1, les gradins et l'ensemble des installations temporaires sont démontés et retirés pour limiter l'empreinte événementielle à l'extérieur des quatre jours des épreuves de qualification et de la course elle-même. Les murets et les clôtures longeant la piste doivent être retirés à certains endroits clés de l'île Notre-Dame pour en limiter les effets visuels négatifs sur l'expérience des usagers.

De grandes portions sont tout de même conservées pour maintenir l'identité du circuit.

- clôtures et murets retirés
- clôtures retirées
- clôtures et murets conservés
- murets et clôtures déplacés autour des terrains de sport

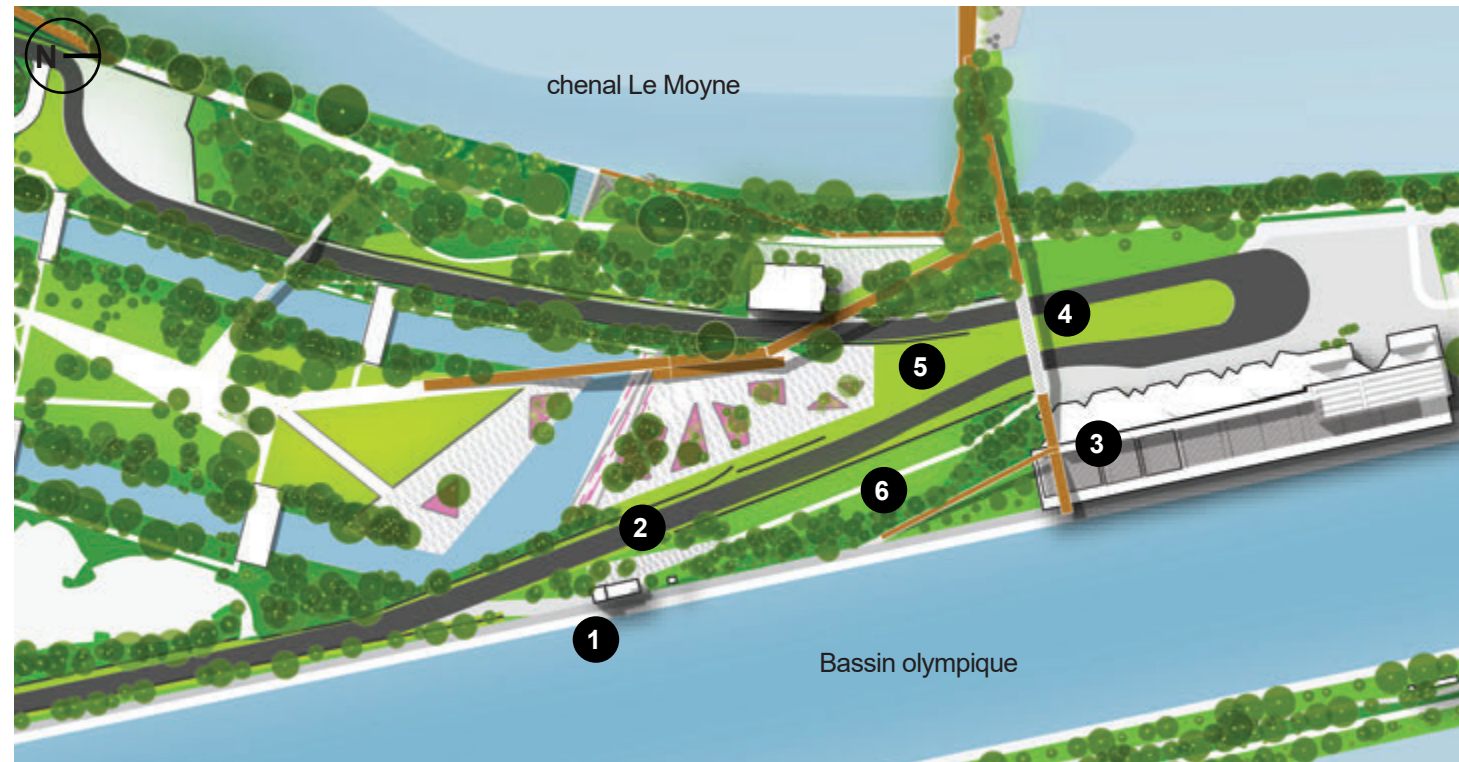




## Secteur de l'épingle




Le cœur de l'épingle est agrémenté d'un parterre gazonné menant vers la place publique au nord des canaux. La végétalisation des abords de la piste offre une transition harmonieuse vers l'entité adjacente du parterre Notre-Dame. Le pont qui relie la passerelle du Cosmos au-dessus des gradins du Bassin olympique est muni d'une portion en caillebotis amovible qu'on peut retirer temporairement en période événementielle afin d'éviter de nuire à la visibilité des épreuves de Formule 1 depuis les gradins. Le seuil de la tour Pirelli est aménagé en placette, ce qui met en valeur son architecture distincte et fait rayonner sa vocation muséale au sein de l'entité. La découverte de ce bâtiment est notamment possible grâce à l'accès piétonnier descendant vers la tour depuis les gradins du bassin.

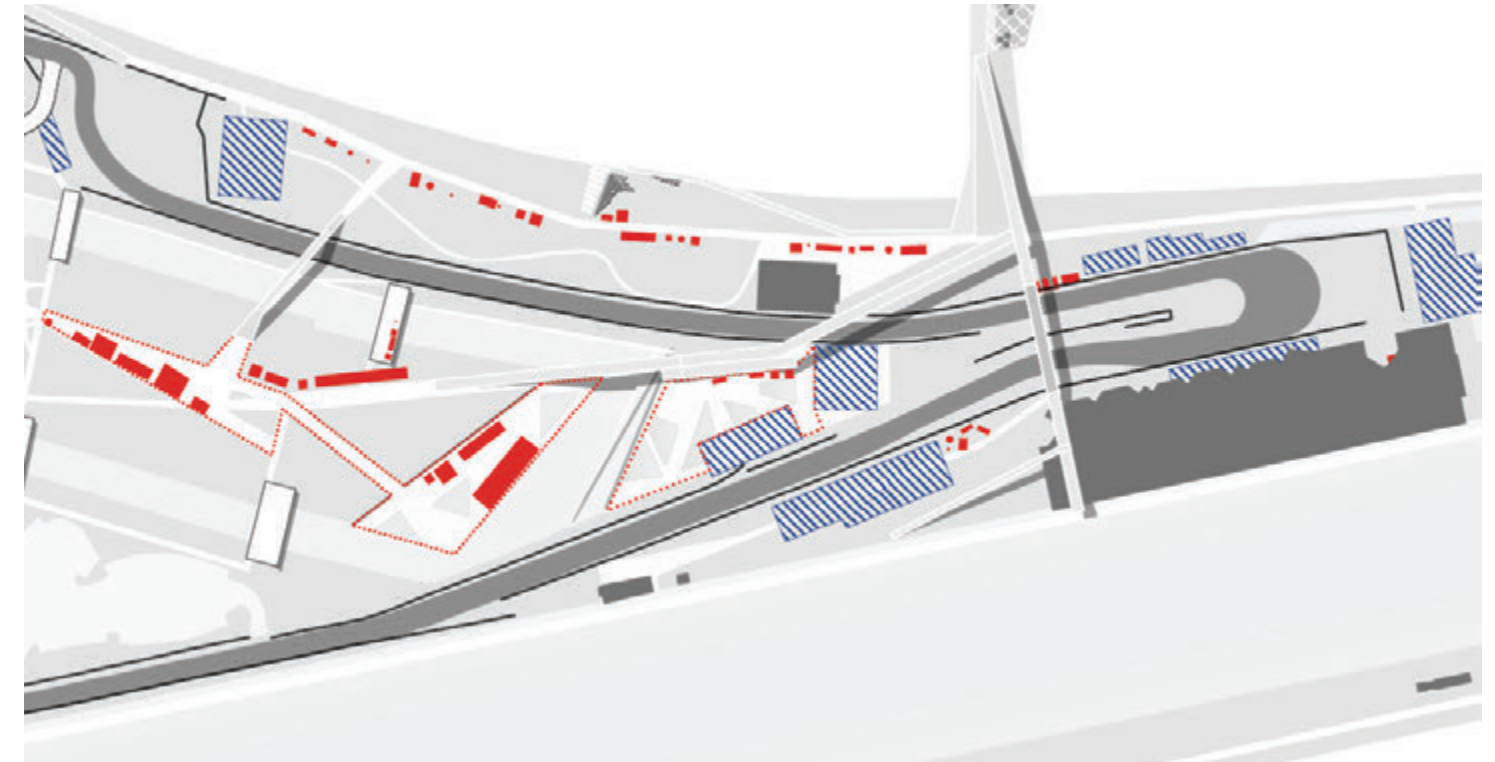
- 1 tour Pirelli
- 2 placette de la tour Pirelli
- 3 gradins du Bassin olympique
- 4 passerelle avec portion amovible
- 5 surface gazonnée
- 6 sentier traversant les surfaces végétalisées des abords du circuit



## Secteur de l'épingle durant le Grand Prix du Canada de Formule 1

Le cœur de l'épingle est un des secteurs les plus sollicités par les zones de divertissement, les concessions alimentaires et les gradins lors du Grand prix du Canada de Formule 1. Les aménagements sont conçus pour pouvoir facilement accueillir ces installations ponctuelles tout en protégeant les milieux plus sensibles.

-  gradins
-  concessions alimentaires
-  zones de divertissement

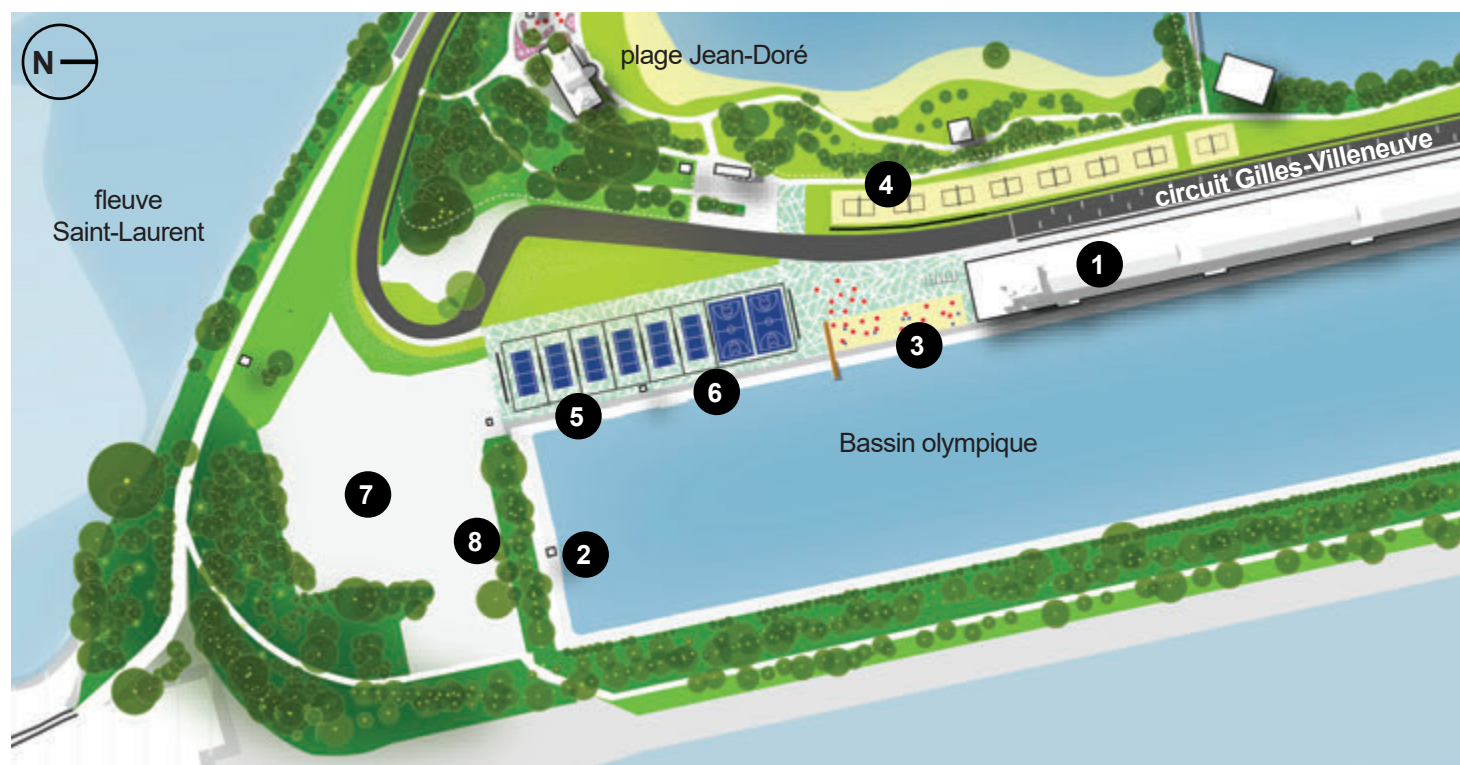




## Secteur sud du paddock

Le secteur sud du paddock profite d'un aménagement flexible qui permet de répondre aux demandes événementielles tout en offrant un lieu animé en dehors de la période du Grand Prix du Canada de Formule 1. Un motif coloré peint au sol s'étend de l'entrée de la plage Jean-Doré à la surface asphaltée au sud du paddock. Là, plusieurs terrains de tennis et de basketball forment, avec les terrains de volleyball déjà présents, un pôle de sports collectifs agrémenté de tables, bancs et parasols. L'ensemble du mobilier est entièrement démontable et déplaçable pour répondre aux exigences d'espace libre nécessaire à la tenue du Grand Prix du Canada de Formule 1.

- 1 paddock du circuit Gilles-Villeneuve
- 2 tour de départ du Bassin olympique
- 3 placette de rassemblement au bord du bassin
- 4 terrains de volleyball de la plage
- 5 terrains de tennis
- 6 terrains de basketball
- 7 cour de voirie Victoria
- 8 frange boisée



## Secteur sud du paddock durant le Grand Prix du Canada de Formule 1

Le secteur au sud du paddock comprend plusieurs surfaces minéralisées versatiles pouvant accueillir les espaces techniques et le TV compound lors du Grand Prix du Canada de Formule 1.

- gradins
- loges
- espaces techniques
- concessions alimentaires
- zones de divertissement

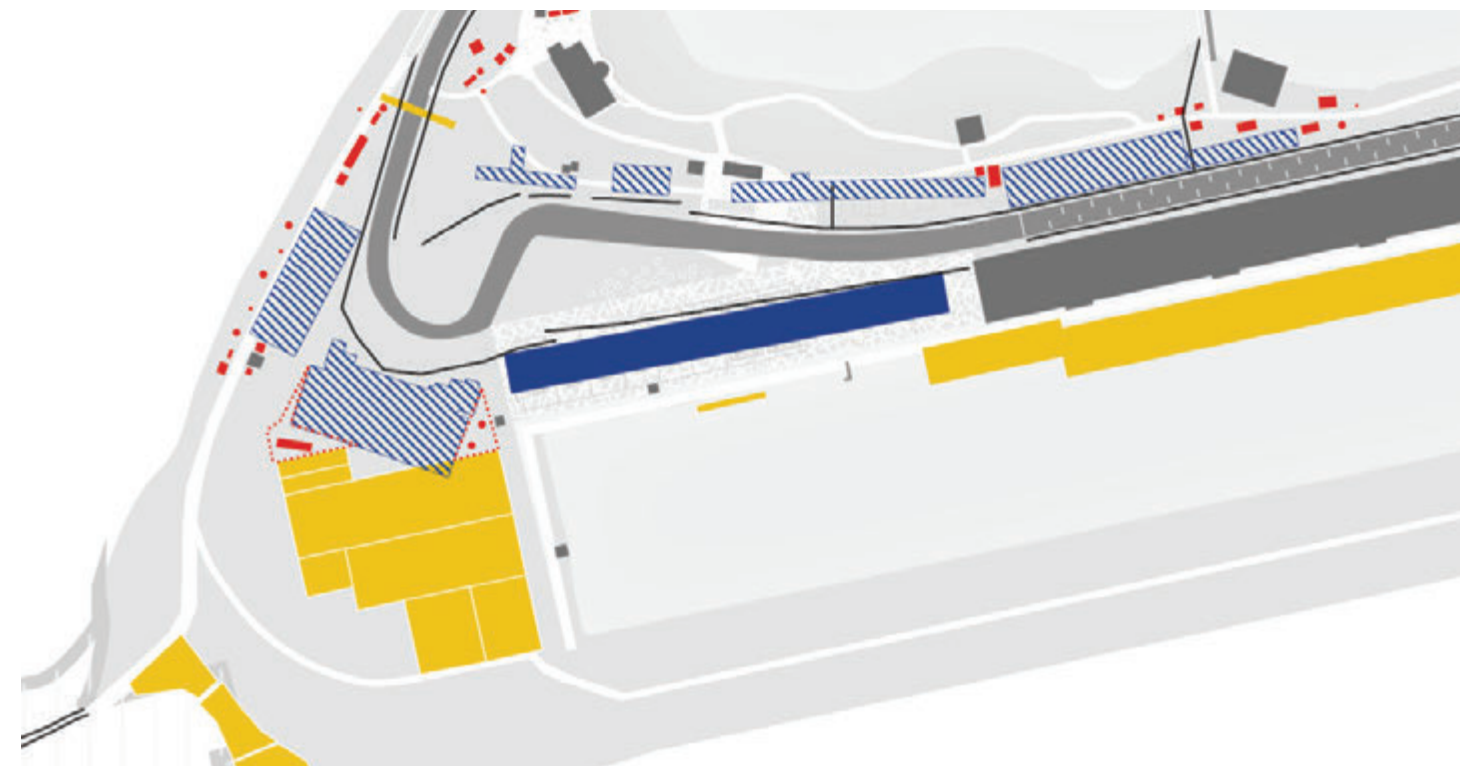






Figure 6 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve, inauguré en 2019





Figure 7: paddock du circuit Gilles-Villeneuve, inauguré en 2019





Figure 8 : courbe Senna lors du Grand Prix du Canada de Formule 1





Figure 9 : secteur de l'épingle lors du Grand Prix du Canada de Formule 1



## 24. LE PARTERRE DU PAVILLON DE LA TUNISIE

### DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

#### Localisation

Le secteur du parterre du pavillon de la Tunisie, adjacent à la passerelle du Cosmos, est situé entre le chenal Le Moyne et le circuit Gilles-Villeneuve. Il comprend une lisière végétale entourant le pavillon de la Tunisie ainsi qu'une partie de la rive de l'île Notre-Dame. La portion nord de cette entité d'aménagement fait office de seuil d'entrée sur l'île Notre-Dame.

#### Historique

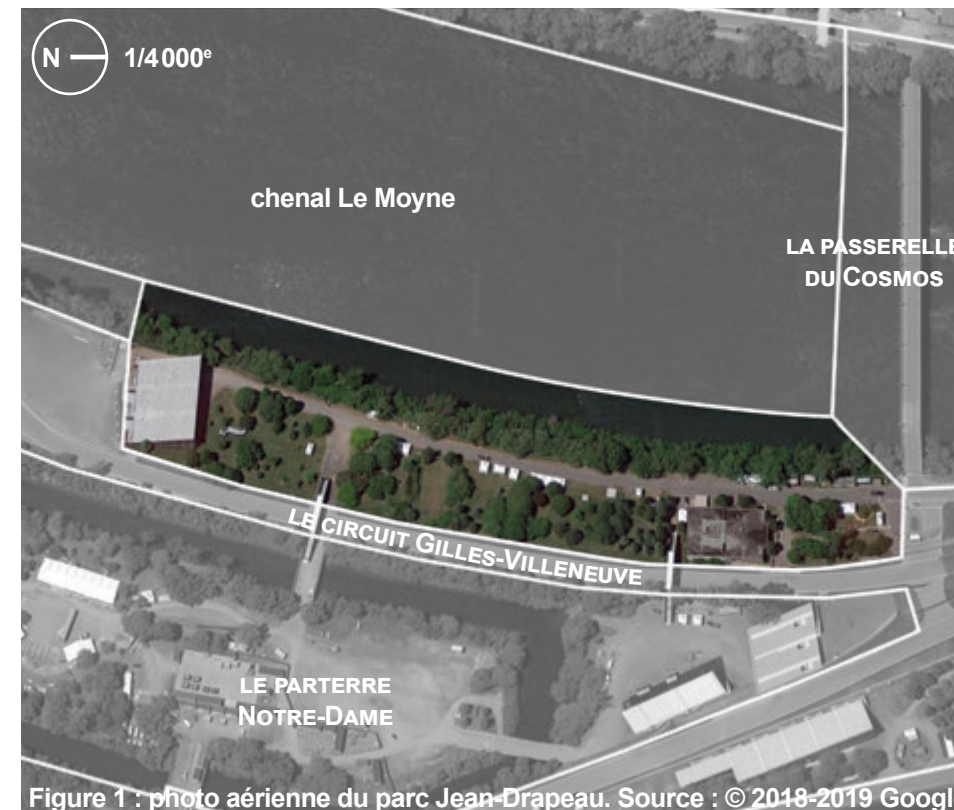
Au moment de l'Expo 67, cette section regroupe plusieurs pavillons, dont ceux de la Tchécoslovaquie, de l'Éthiopie, du Maroc et de la Tunisie, ainsi qu'un jardin de repos. Le chemin Rodin longe la rive de ce secteur, de même qu'un circuit de minirail, qui bifurque ensuite vers le canal à l'intérieur de l'île.

Dans les années 1970, la construction du circuit du Grand Prix du Canada de Formule 1 rompt la relation historique entre la rive et le secteur des canaux. Depuis, la piste de course automobile longe en ligne droite la limite est de l'entité du parterre Notre-Dame. À l'occasion des Floralies, le secteur est composé de jardins d'exposants institutionnels.

Le pavillon de la Tunisie a fait l'objet d'importantes rénovations. Bien qu'il ait maintenu son gabarit, la façade est maintenant recouverte de lattes de bois, les murs ont été percés de nouvelles ouvertures, le bassin d'eau a été remblayé et la passerelle a été enlevée. Le pavillon de la Tunisie est le seul bâtiment subsistant parmi l'enfilade de pavillons secondaires qui caractérisait ce secteur pendant l'Expo 67.

#### Caractère du lieu

À l'approche de la passerelle du Cosmos, un rond-point asphalté est orné d'éléments décoratifs tels que des plantes exotiques et des installations lumineuses. La circulation y est concentrée puisqu'il s'agit d'un point de convergence vers la sortie du Parc. En marge de la route, le pavillon de la Tunisie marque le début d'une entité paysagère verdie d'arbres matures isolés ou, plus rarement, en massifs, legs des aménagements de l'Expo 67. Cet espace vert est limité par un large chemin de service longitudinal, en bordure de la rive. Une partie de la végétation, des tilleuls et des épinettes, date de 1967, tandis que les pommiers et les massifs de yuccas datent des années 1980. L'entité est circonscrite par la rive et par le circuit de Formule 1, ce qui lui confère une ambiance tranquille, à l'écart de l'agitation du circuit. La rive est caractérisée par une végétation spontanée qui forme généralement un écran vers la Biosphère, le mont Boullé et la tour de Lévis.



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Cloisonnement du pavillon de la Tunisie par le circuit Gilles-Villeneuve à l'est et par un large chemin de service longeant la rive, le chemin du Chenal-Le Moyne, à l'ouest.
- Modification importante de la façade du pavillon par un recouvrement de lattes de bois et par l'ajout d'ouvertures.
- Démolition de la passerelle extérieure du pavillon de la Tunisie.
- Remblayage du bassin d'eau sur lequel reposait le pavillon de la Tunisie.
- Faible mise en valeur de l'expérience d'arrivée sur l'île Notre-Dame.
- Difficulté d'orientation des usagers à l'entrée de l'île Notre-Dame.
- Situation conflictuelle entre les différents moyens de transport convergents vers le rond-point aménagé à l'entrée de l'île Notre-Dame.
- Parcours piétonnier et cyclable peu sécuritaires en raison de leur cohabitation avec les véhicules de service sur le chemin du Chenal-Le Moyne ainsi qu'avec la circulation rapide des cyclistes sportifs et des voitures sur le circuit Gilles-Villeneuve.
- Présence d'espèces exotiques envahissantes sur la rive.
- Rive abrupte n'offrant aucun accès aménagé à l'eau, à l'exception de l'accès informel emprunté par les pêcheurs.
- Faible présence de percées visuelles vers les points de repère de l'île Sainte-Hélène, soit la Biosphère, le mont Boullé et la tour de Lévis.
- Présence d'une barrière physique importante entre la rive et les canaux à cause du tracé du circuit Gilles-Villeneuve, qui comporte des murets surmontés de grillages et d'une clôture en treillis métallique à l'est du pavillon de la Tunisie.
- Désuétude de l'exutoire souterrain de l'eau des canaux, ce qui cause la stagnation et l'oxygénation insuffisante de l'eau.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Favoriser la conservation du rapport entre cette entité paysagère et le chenal Le Moyne, en contrebas.
- Préserver les proportions, la profondeur et la forme allongée de cette entité qui rappelle l'ancien lotissement de l'Expo 67.
- Ajouter : Favoriser des espaces ouverts et accessibles à proximité du circuit pour les spectateurs du Grand Prix du Canada de Formule 1 (admission générale).

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation et la création d'aménagements permettant d'apprécier les percées visuelles, les panoramas et les points de vue sur les points de repère de l'île Sainte-Hélène, notamment ceux qui donnent sur la Biosphère.

### Relief

- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques propres aux espaces verts au sud du pavillon de la Tunisie.
- Préserver la douce topographie de l'espace vert actuel.
- Assurer un contrôle de l'érosion.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Assurer une liaison nord-sud en continuité de l'ancien chemin Rodin qui traverse le secteur depuis l'Expo 67.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Minimiser l'ajout de nouvelles constructions afin de préserver la prédominance végétale dans le secteur.

- Restaurer et reconstruire le pavillon de la Tunisie selon sa conception d'origine.

### Habitats végétaux

- Favoriser la protection des bosquets et des arbres hérités des diverses époques, notamment au nord et au sud du pavillon de la Tunisie, qui comprennent une combinaison d'espèces indigènes et exotiques, notamment celles-ci : tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), ginkgo (*Ginkgo biloba*), pommiers et pometiers décoratifs (*Malus sp.*), épinette du Colorado (*Picea pungens*), épinette de Norvège (*Picea abies*), sumac vinaigrier (*Rhus typhina*), thuya occidental (*Thuja occidentalis*) et frêne rouge (*Fraxinus pennsylvanica*).
- Maintenir l'ensemble que forment les arbres isolés ou en massifs sur pelouse et bonifier la strate arbustive et herbacée pour consolider le corridor écologique.
- Maintenir le couvert végétal qui confère un caractère naturel à la rive et qui se distingue du paysage fortement minéralisé du circuit Gilles-Villeneuve et de ses aires de service.
- Éviter les nouvelles plantations ponctuelles sur les aires gazonnées de l'entité paysagère sans avoir au préalable réalisé un plan d'aménagement paysager cohérent avec l'esprit du lieu.
- Assurer le contrôle des espèces exotiques envahissantes présentes en grand nombre sur la rive.

### Milieus hydriques

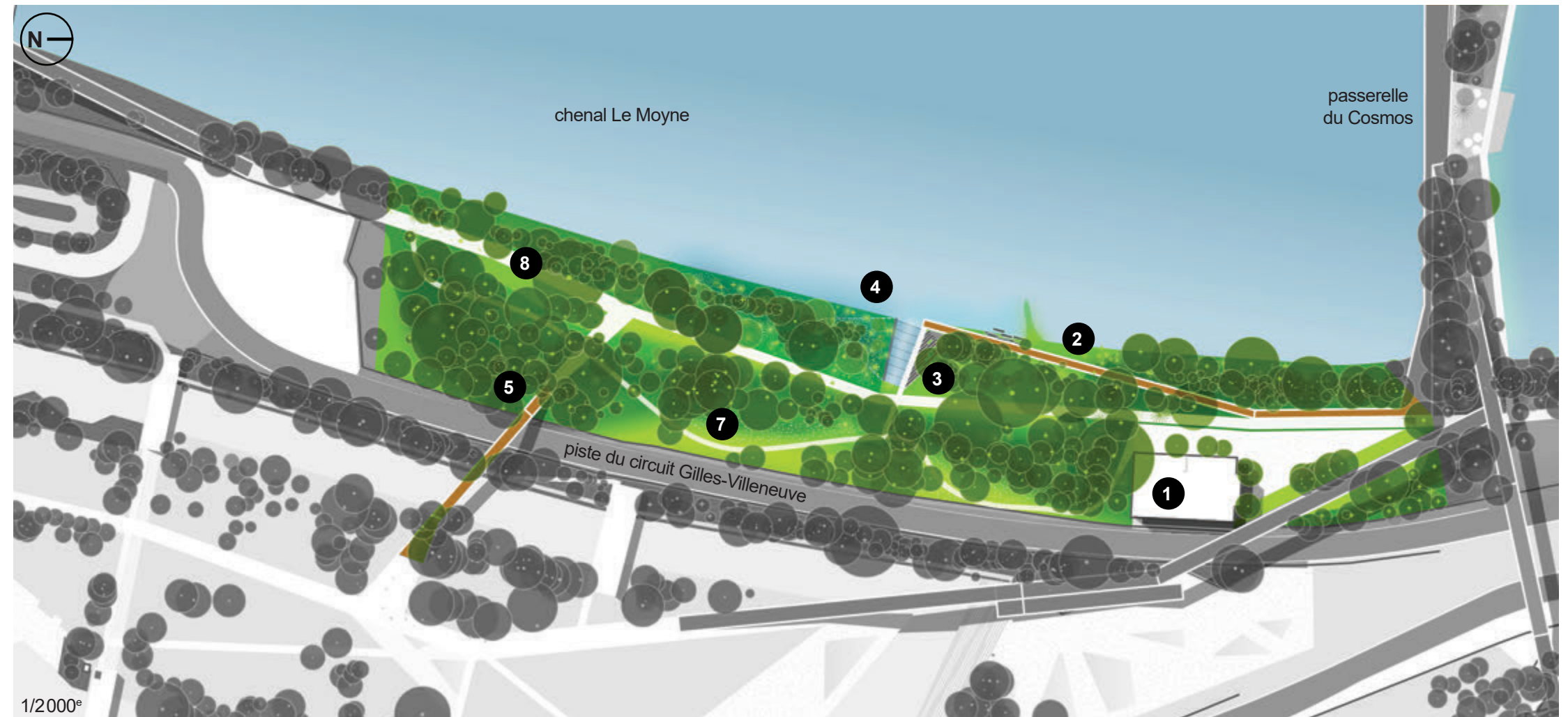
- Conserver l'aspect naturalisé de la zone riveraine.
- Mettre en valeur le rapport à l'eau et au fort courant du chenal Le Moyne.
- Préserver la zone de pêche et bonifier l'accès pour en faire un lieu plus sécuritaire et éviter le piétinement des végétaux.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le pavillon de la Tunisie, le seul bâtiment qui subsiste parmi l'enfilade de pavillons propre à ce secteur lors de l'Expo 67, est reconstruit. Le réaménagement de son seuil intègre une petite place publique ouverte sur le chenal Le Moyne. La placette devient une porte d'entrée sur l'île Notre-Dame et invite les usagers à découvrir le parterre et les îles. Le couvert végétal bonifié devient un maillon important du corridor écologique créé sur les deux îles.

Le parterre du pavillon de la Tunisie est intimement lié au réseau piétonnier connexe grâce à l'intégration de trois passerelles qui l'unissent aux entités adjacentes. En effet, l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame sont reliées par la passerelle du Cosmos et par son sentier polyvalent, qui longe la partie sud du chenal et qui se termine sur la rive ouest de l'île Notre-Dame, non loin du quai des pêcheurs. Elle met en scène l'exutoire des canaux grâce à l'aménagement d'une cascade qui se jette dans l'eau du chenal. La promenade riveraine longe l'entité et rejoint la passerelle piétonnière à accessibilité universelle qui passe sous le pont des Îles pour atteindre les jardins des canaux. Une dernière passerelle s'élève au-dessus du circuit Gilles-Villeneuve et au-dessus des canaux pour atteindre le cœur du parterre Notre-Dame. Elle traverse le paysage riverain exceptionnel créé par la naturalisation des canaux.

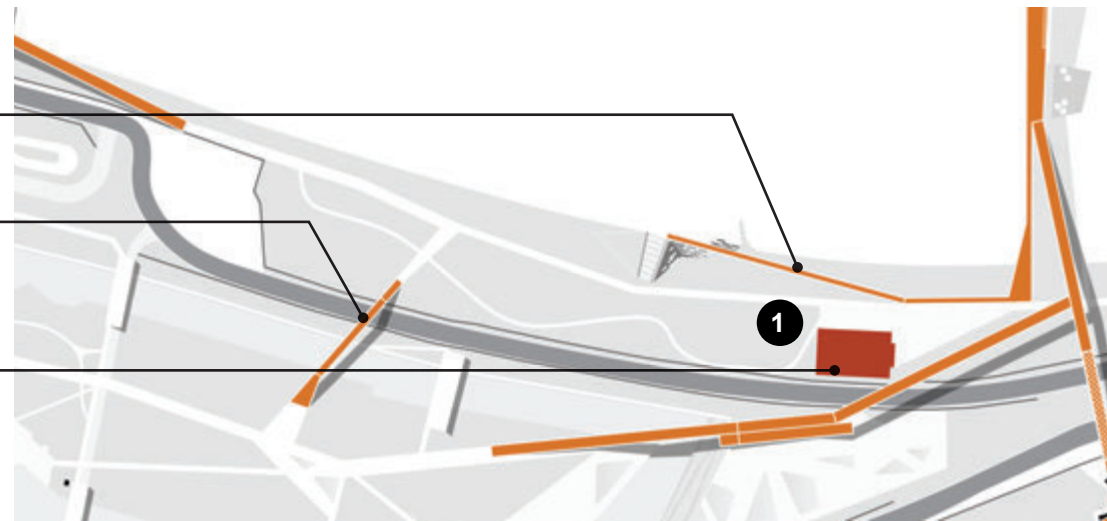


- 1 pavillon de la Tunisie
- 2 passerelle vers le chenal
- 3 emmarchements vers le chenal
- 4 exutoire de l'eau des canaux
- 5 passerelle avec emmarchements
- 6 sentier polyvalent (transport actif)
- 7 sentier capillaire

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** Le pavillon de la Tunisie reconstruit.

- implantation d'une passerelle se dirigeant vers le chenal
- aménagement d'une passerelle avec emmarchements au-dessus de la piste du circuit pour rejoindre le parterre Notre-Dame
- reconstruction du pavillon de la Tunisie

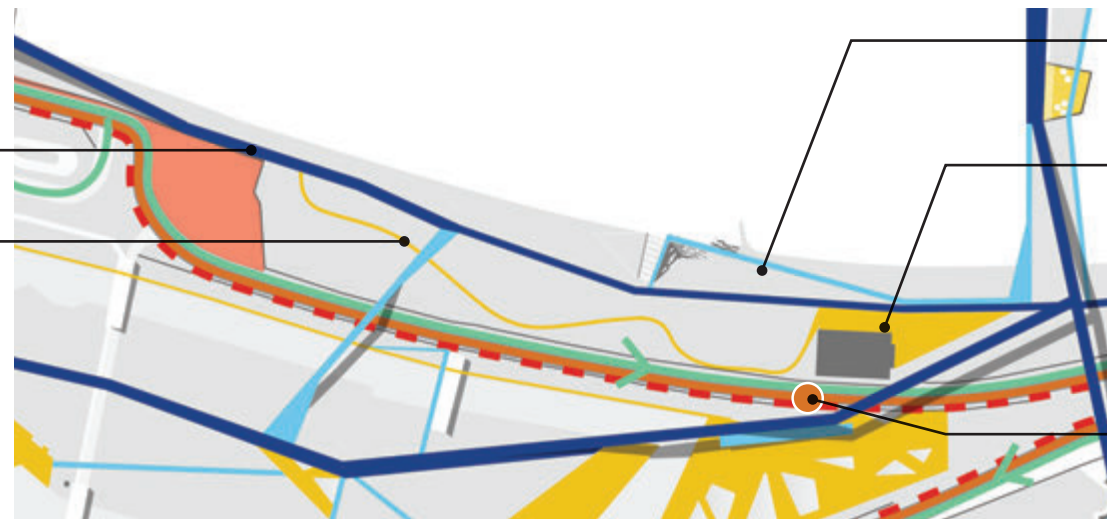


### Usages des bâtiments

- 1 *Nom* : Pavillon de la Tunisie
- Usage actuel* : Bâtiment condamné
- Usage futur* : Bâtiment reconstruit, usage à déterminer

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Un sentier polyvalent, portion de la promenade riveraine du Parc.

- aménagement d'un parvis pour le nouveau pavillon de la Tunisie
- sentier polyvalent (transport actif) de la promenade riveraine
- création d'un sentier capillaire au travers du paysage du parterre



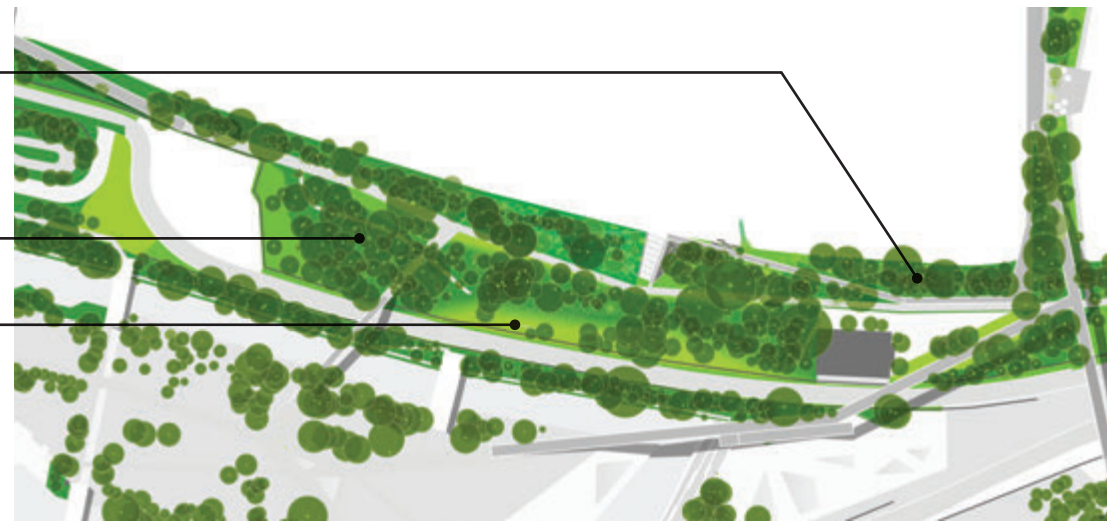
- aménagement d'un sentier se dirigeant vers le chenal
- aménagement d'un parvis pour le nouveau pavillon de la Tunisie
- arrêt possible de transport collectif



**Habitats végétaux :** Une végétation densifiée reliée au corridor écologique aménagé sur la passerelle du Cosmos.

densification de la végétation pour la création d'une forêt à trois strates permettant la liaison avec le corridor écologique de la passerelle

densification de la végétation pour la création d'une forêt à trois strates  
maintien du sous-bois dégagé aux abords de la piste du circuit



**Milieus hydriques :** Une nouvelle relation physique et visuelle avec le chenal.

mise en valeur des vues sur le Chenal depuis la promenade riveraine

mise en valeur de l'exutoire avec cascades d'eau et emmarchements

liaison souterraine entre l'eau des canaux et l'exutoire à ciel ouvert

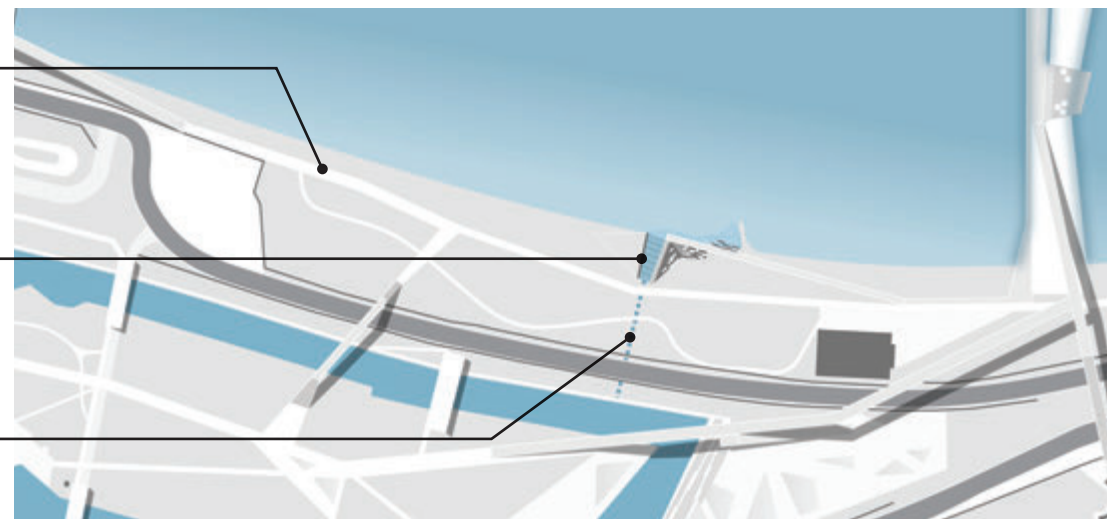




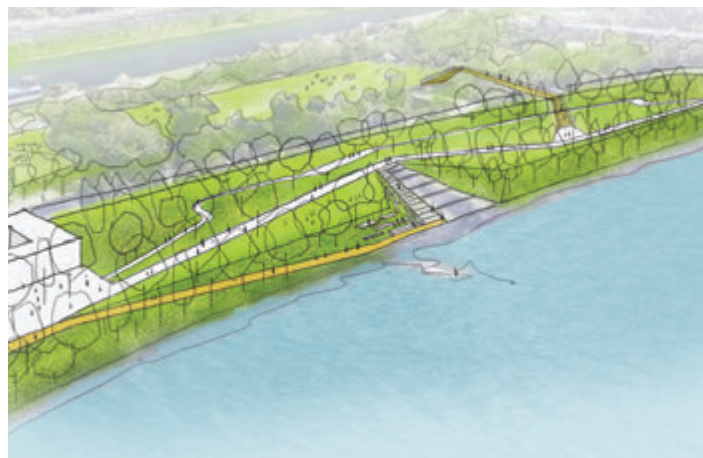
Figure 4 : vue aérienne du parterre. Source : ©Google.

**1 AVANT** : Le parterre du pavillon de la Tunisie aujourd'hui.



Figure 5 : vue de la rive vers la passerelle du Cosmos

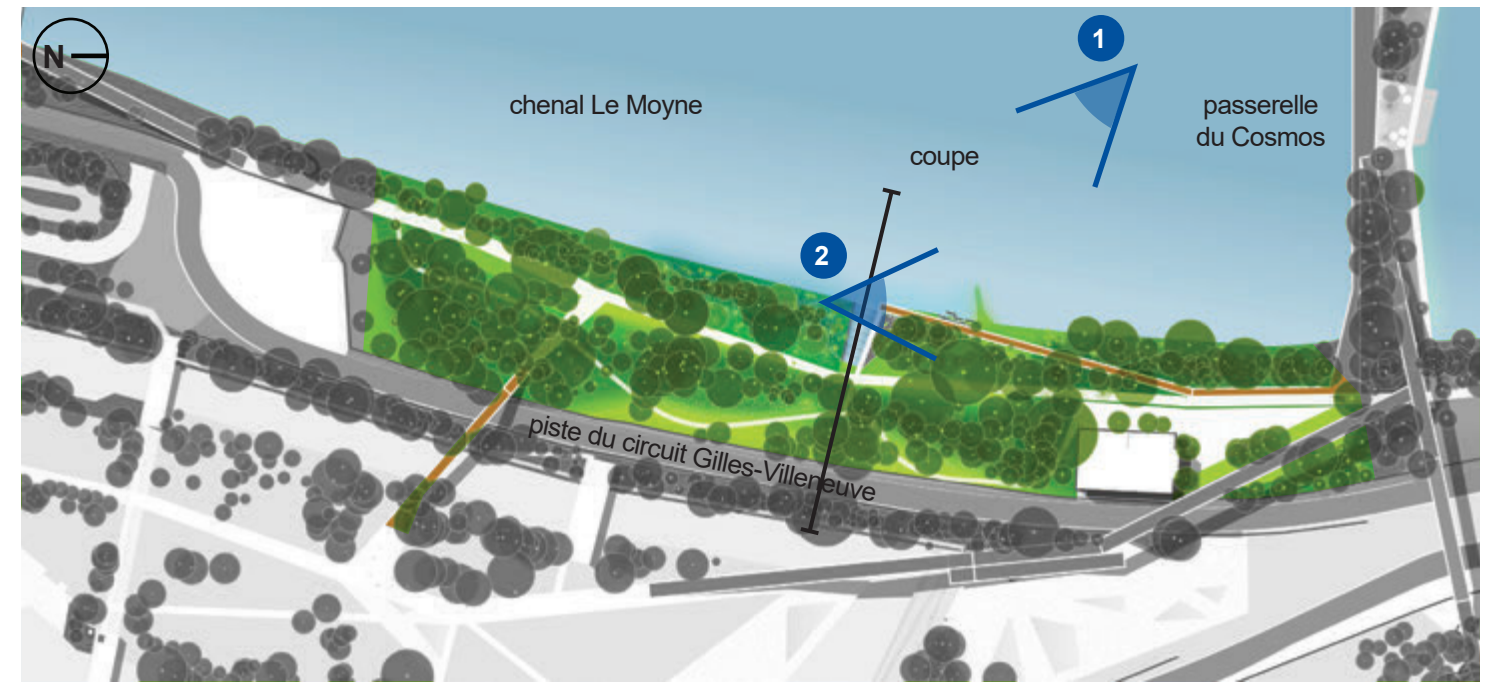
**2 AVANT** : La rive du chenal aujourd'hui inaccessible.



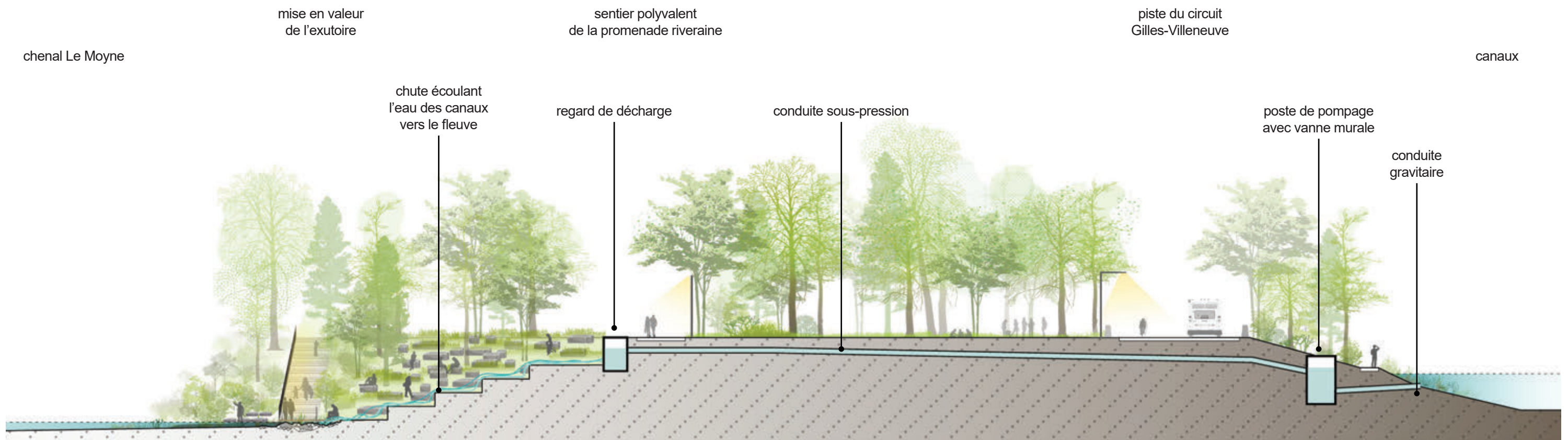
**APRÈS** : Le parterre du pavillon de la Tunisie : une nouvelle relation au chenal.



**APRÈS** : Une cascade célébrant l'eau des canaux et le paysage unique offert par le chenal.







Coupe-élévation de la rive avec l'exutoire des canaux.











# 25. LE PARTERRE NOTRE-DAME

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Le secteur du parterre Notre-Dame est situé au cœur de l'île Notre-Dame, au nord du pont du Casino. Il est traversé par des canaux formant un U irrégulier, par cinq passerelles et par des sentiers curvilignes. Il est délimité par le circuit Gilles-Villeneuve et par le terrain du Casino de Montréal.

### Historique

À l'époque de l'Expo 67, ce secteur inclut le tracé sinueux du minirail, une station de l'Expo-Express et de nombreux pavillons (« L'Homme à l'œuvre », Place de l'Afrique, pavillon de Cuba, etc.). Il s'agit d'un secteur urbain très animé qui se parcourt en empruntant les aménagements intérieurs et les sentiers au pourtour des canaux. En vue de la tenue des Jeux olympiques de 1976 et du premier Grand Prix du Canada de Formule 1, en 1978, de nombreux pavillons sont démolis. La disparition de ces édifices, ajoutée au remblaiement d'une section des canaux, modifie radicalement l'environnement du secteur.

### Caractère du lieu

L'intérêt de ce secteur réside dans la présence des canaux hérités de l'Expo 67. Les rives sont aujourd'hui fortement végétalisées et présentent des paysages remarquables, perceptibles notamment à partir des passerelles surplombant ces étendues d'eau. La partie restante de l'entité est composée de surfaces de gravier servant ponctuellement à des fins événementielles ou de stationnement. Elle est peu entretenue, voire délabrée, et la végétation y est éparse et envahie d'espèces exotiques. Une partie de la végétation de l'entité d'aménagement (tilleuls, ormes et peupliers) date tout de même de l'Expo 67.



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



Figure 2 : végétation aux abords des canaux



Figure 3 : stationnement P1 au cœur de l'épingle du circuit



Figure 4 : pont au nord de l'entité



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Vaste espace majoritairement minéralisé, utilisé à des fins de stationnement et d'entreposage ou lors d'événements.
- Incidence des effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur.
- Parterre enclavé par le circuit Gilles-Villeneuve et par les espaces de stationnement du Casino de Montréal.
- Barrière physique importante aux abords du circuit Gilles-Villeneuve causée par l'installation permanente de murets surmontés de grillages et d'une clôture en treillis métallique.
- Circulation automobile parfois intense sur les passerelles des canaux et faible mise en valeur de la traversée en transport actif
- Absence de sentiers piétonniers et de pistes cyclables, d'où la diminution de la sécurité et du confort.
- Faible cohésion entre l'entité du parterre Notre-Dame et son entité adjacente, les jardins des canaux.
- Faible mise en valeur des canaux et des passerelles qui les surplombent, vestiges importants des aménagements de l'Expo 67.
- Vocation d'origine des passerelles des canaux fortement détournée depuis leur construction pour l'Expo 67.
- Modification significative de la portion nord des canaux lors du creusement du bassin pour les Jeux olympiques de 1976.
- Présence d'une mince bande de végétation riparienne dans les canaux.
- Présence d'une végétation éparse, spontanée, parfois colonisée par des espèces exotiques à travers les grandes surfaces de gravier.
- Désuétude de l'exutoire souterrain de l'eau des canaux, ce qui cause la stagnation et l'oxygénation insuffisante de l'eau, tout particulièrement à l'extrémité nord.
- Faible mise en valeur des accès physiques et visuels à l'eau des canaux.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Préserver les canaux et leur rôle structurant dans l'organisation spatiale de cette entité d'aménagement.
- Favoriser la continuité entre l'entité d'aménagement du parterre Notre-Dame et celle des jardins des canaux.

### Relations visuelles

- Favoriser la protection des points d'observation et de leurs accès le long des canaux ainsi qu'à partir des ponts et des passerelles.

### Relief

- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques propres aux rives des canaux.
- Mettre en valeur l'aspect enclavé du parterre Notre-Dame.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Conserver et bonifier les tracés piétonniers.
- Favoriser les chemins secondaires étroits.
- Favoriser les surfaces semi-perméables et perméables.

### Habitats végétaux

- Réhabiliter les rives anthropiques des canaux en favorisant le choix d'essences riveraines indigènes.

### Milieus hydriques

- Réhabiliter les canaux et leur accessibilité par le public.
- Bonifier la connectivité des canaux avec les autres milieux hydriques.
- Surveiller et gérer la présence des espèces exotiques envahissantes.
- Conserver et bonifier la qualité des habitats pour les poissons, les oiseaux et les autres animaux.
- Conserver le rapport de proximité avec l'eau des canaux.
- Maintenir élevé le niveau d'eau des canaux à toute saison.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La mise en valeur du parterre Notre-Dame se concrétise par la multiplication des espaces végétalisés de ce secteur. La bonification du couvert végétal s'accompagne de la remise en état du système de canaux et de la protection des arbres existants. Une place publique insérée dans la continuité de l'Espace 67 est aménagée au cœur du nouveau parterre Notre-Dame. Cet aménagement permet de recalibrer la géométrie des canaux en élargissant la portion nord en relation avec l'amphithéâtre d'un côté et avec une placette annexée à une grande pelouse en pente de l'autre. Cet amphithéâtre se définit par un emmarchement menant au niveau de l'eau et offre une expérience immersive à caractère urbain au cœur du paysage verdoyant des canaux. La passerelle piétonnière, qui prend appui sur l'extension de la passerelle du Cosmos, permet de connecter l'amphithéâtre au nouvel aménagement du parterre Notre-Dame et des canaux, offrant ainsi un nouveau parcours piétonnier animé et clarifié.

Le sentier polyvalent de la passerelle du Cosmos se poursuit jusqu'au centre des canaux et permet d'aller à la découverte des jardins jusqu'au pavillon du Canada. L'intégration du mobilier identitaire – bancs, poubelles et luminaires – de l'Expo 67 accompagne ce chemin structurant et transporte les usagers dans l'imaginaire de cet événement marquant de l'histoire de Montréal. La mise en lumière de ces témoins offre une expérience nocturne qui raconte le passé du lieu.

Cette entité est rattachée au parterre du pavillon de la Tunisie par deux ponts et par deux passerelles qui surplombent les canaux. Deux autres ponts font la liaison entre le parterre Notre-Dame et le Casino de Montréal. Une série de bancs accompagne la traversée des canaux et offre des points d'arrêt pour profiter du paysage.



- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1 passerelle à accessibilité universelle | 6 placette au niveau des canaux                    | 11 ponts avec mobilier commémoratif de l'Expo 67 |
| 2 escalier vers la place publique        | 7 grand gazon en pente douce pour activités libres | 12 sentier polyvalent (transport actif)          |
| 3 place publique avec lits de plantation | 8 passerelle avec emmarchements                    |  |
| 4 emmarchement vers les canaux           | 9 prairie avec arbres                              |  |
| 5 canaux élargis                         | 10 frange riparienne mise en valeur                |  |



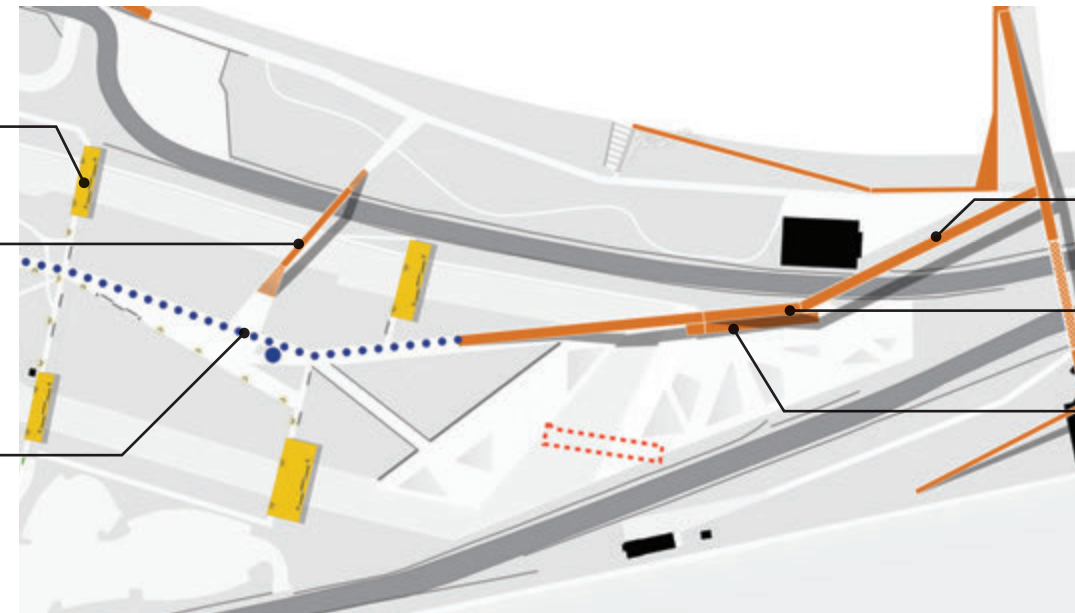
## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** De nouvelles passerelles pour décloisonner le secteur; la mise en valeur des ponts actuels sur les canaux.

réhabilitation et mise en valeur des ponts des canaux

passerelle piétonne surplombant les canaux et le circuit Gilles-Villeneuve

poursuite du parcours d'œuvres d'art de l'île Sainte-Hélène au centre des canaux de l'île Notre-Dame



implantation de passerelles permettant de désenclaver le secteur

passerelle pour transport actif à accessibilité universelle

escalier se dirigeant vers la placette au nord

### Usages des bâtiments

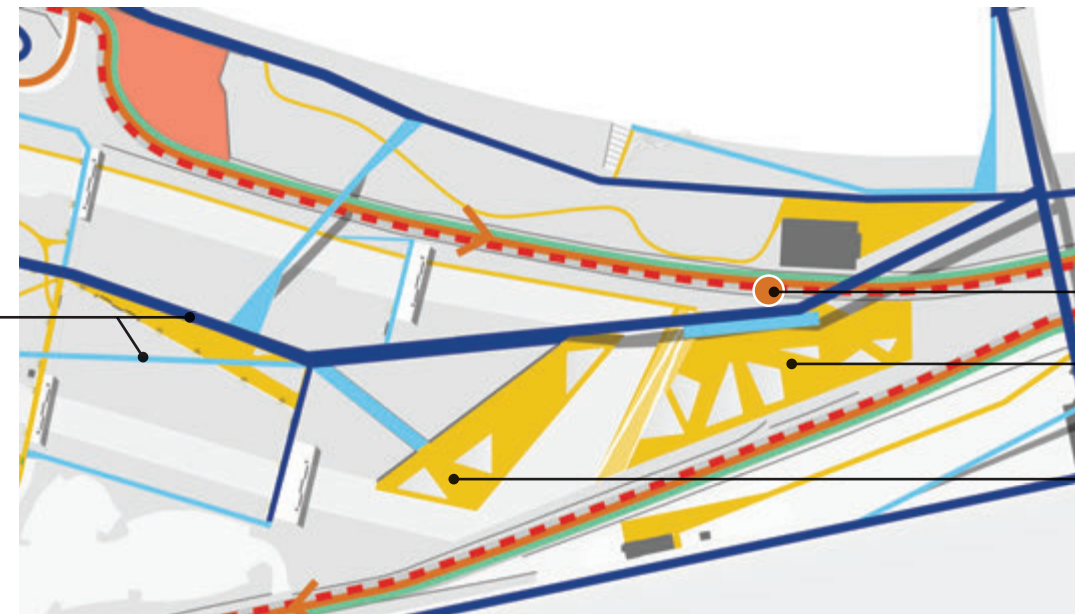
*Nom* : Entrepôt sous le pont

*Usage actuel* : Entrepôt

*Usage futur* : Bâtiment à démolir

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Un secteur (re)connecté aux multiples parcours du Parc.

hiérarchisation des sentiers : sentier polyvalent (transport actif) au cœur du parterre avec ramification de sentiers secondaires



arrêt possible de transport collectif

création d'un espace de rassemblement au nord des canaux

création d'une place publique ouverte sur les canaux

**Habitats végétaux :** Une variété d'ambiances paysagères pour une diversité d'usages.

création de nouveaux espaces verts par la suppression de l'aire de stationnement P1

grand parterre gazonné pour activités libres



● arbres d'espèces envahissantes à abattre

● arbres à transplanter

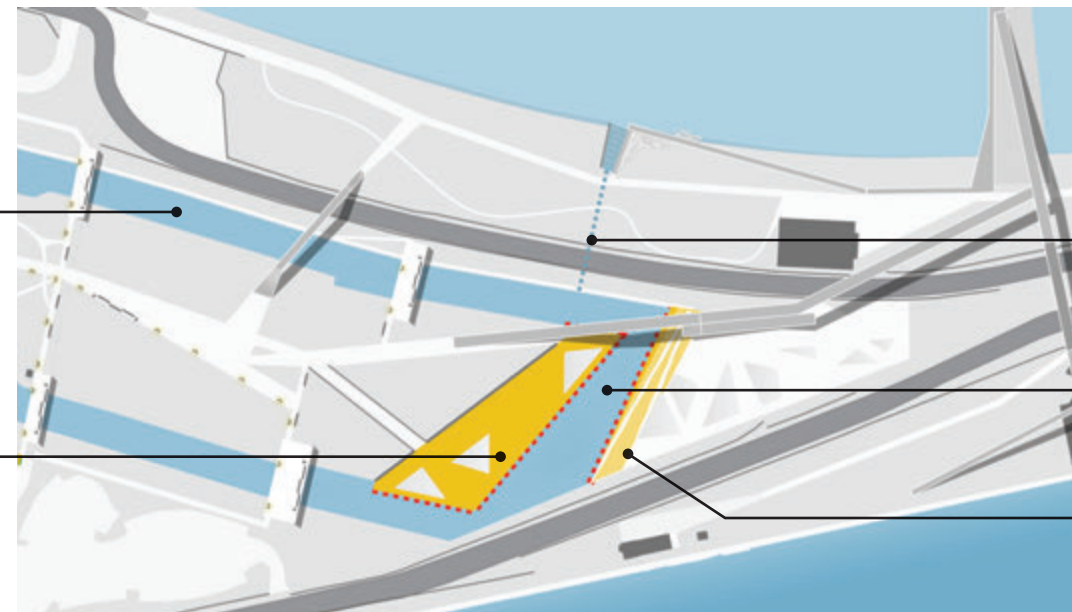
protection et mise en valeur de la végétation à trois strates présentes sur les rives des canaux

protection des arbres existants par l'aménagement de bac de plantation au sein de la nouvelle place publique

**Milieus hydriques :** La renaissance du rapport physique et visuel avec l'eau des canaux.

mise en valeur des rives des canaux par des aménagements augmentant les relations physique et visuelle ainsi qu'en multipliant les expériences paysagères en lien avec l'eau

ouverture de la place publique vers l'eau des canaux et étant au cœur de l'expérience du lieu



création d'une liaison à ciel ouvert entre les canaux et le fleuve permettant une meilleure oxygénation des eaux

élargissement de l'emprise des canaux sur la partie nord

emmarchement permettant de se rapprocher de l'eau





Figure 7 : vue aérienne du parterre. Source : ©Google.

**1 AVANT** : Le parterre Notre-Dame aujourd'hui : un vaste espace minéral sans qualité.



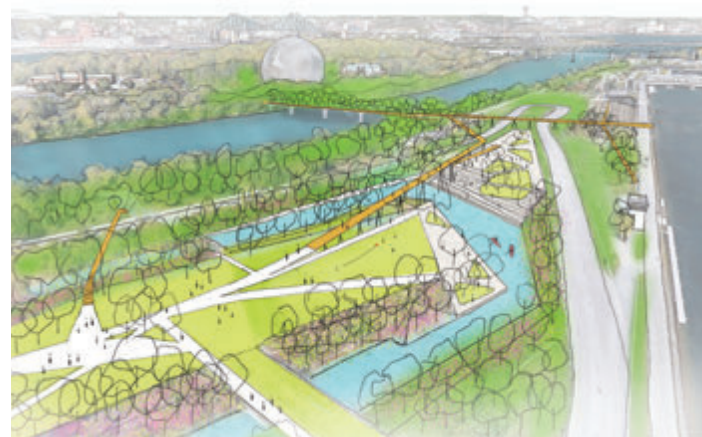
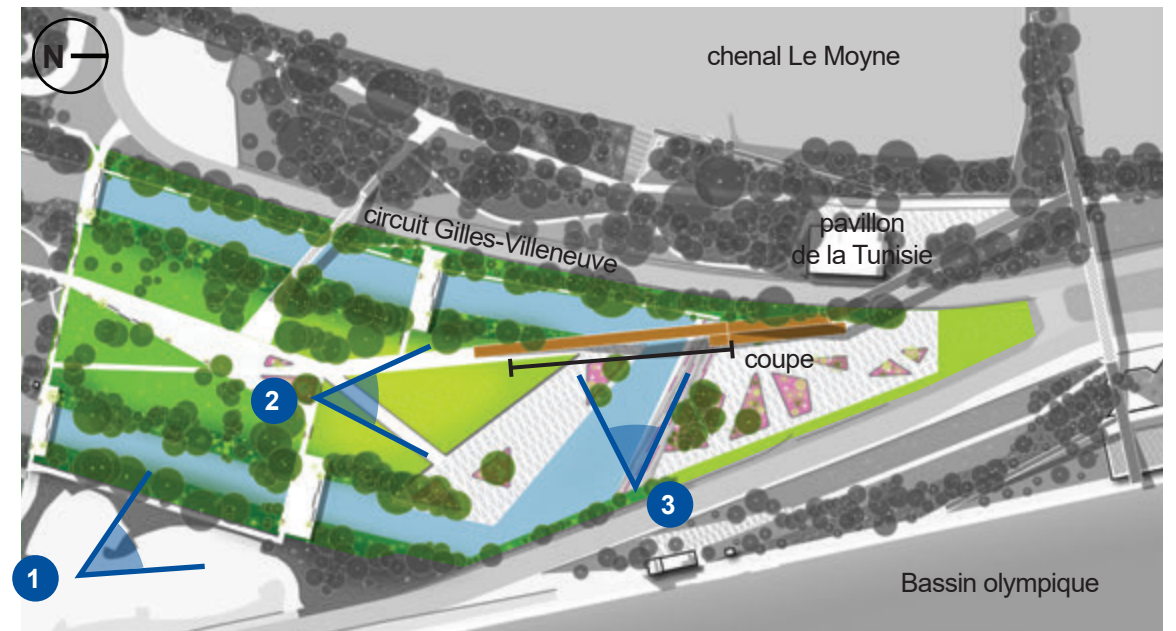
Figure 8 : vue depuis le stationnement P1

**2 AVANT** : Des surfaces minéralisées au cœur des canaux.



Figure 9 : vue des abords des canaux

**3 AVANT** : Les abords des canaux peu mis en valeur.



**APRÈS** : Métamorphose du parterre en un espace largement végétalisé au cœur des canaux.

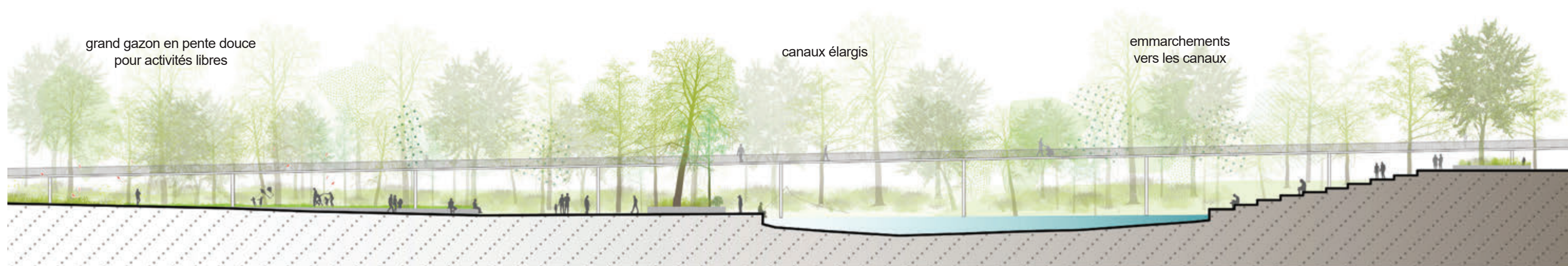


**APRÈS** : Une grande aire gazonnée pour des activités libres au cœur des canaux.



**APRÈS** : Une nouvelle expérience des abords des canaux.





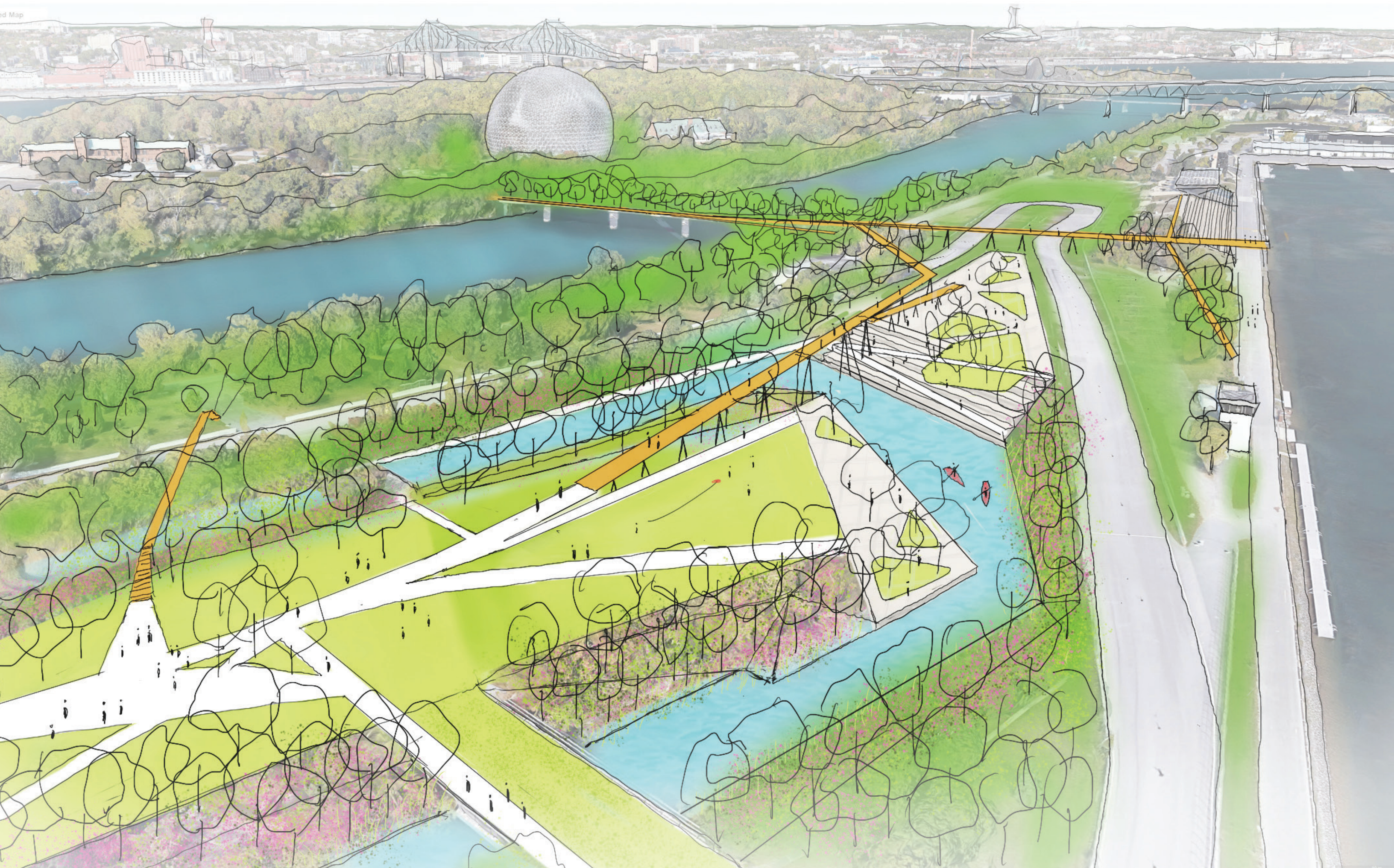
grand gazon en pente douce  
pour activités libres

canaux élargis

emmarchements  
vers les canaux

Coupe-élévation de la passerelle au-dessus des canaux















# 26. LES JARDINS DES CANAUX

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité d'aménagement des jardins des canaux, qui comprend le pavillon du Canada, le pavillon de la Jamaïque, les anciens jardins des Floralies et la portion sud du réseau de canaux, est située au sud du pont du Casino et s'étend jusqu'aux marais filtrants de la plage Jean-Doré. Elle est bordée par le circuit Gilles-Villeneuve, à l'ouest, et par le lac des Régates et le terrain du Casino de Montréal, à l'est. Le chemin des Floralies, emprunté par la Route verte et par le sentier Transcanadien, trace l'axe nord-sud, longeant le côté ouest des canaux, du pavillon du Canada jusqu'au pont du Casino. Il intersecte des sentiers qui mènent au jardin du Canada à l'ouest et des passerelles qui traversent les canaux, menant aux sites des anciens jardins des Floralies au centre.

### Historique

À l'époque de l'Expo 67, cette entité d'aménagement est conçue comme un secteur urbain très animé. On y trouve le tracé sinueux du minirail et de nombreux pavillons (Canada, Ontario, provinces de l'Ouest canadien, Indiens du Canada, Nations unies, Haïti, Jamaïque, etc.), le tout structuré par un réseau de canaux. Le pavillon du Canada constitue le principal attrait du secteur. Comprenant neuf structures bâties, dont la pyramide inversée du Katimavik, son aménagement paysager est un des plus élaborés de l'Expo 67 et se compose d'une vaste place minérale aux motifs cubistes *razzle dazzle*.

Durant la décennie suivante, de nombreux édifices sont démolis (quinze pavillons et douze structures) pour accueillir la piste de course de Formule 1, en 1978, et les Floralies internationales de Montréal, en 1980. Les Floralies sont composées des principaux jardins thématiques de 30 pays, dont le Canada, les États-Unis, l'Angleterre, la Belgique et la France. Elles contribuent à verdir et à orner les espaces extérieurs de l'île Notre-Dame, tranchant ainsi avec le caractère résolument urbain de l'Expo 67. Malgré tout, l'organisation spatiale originale est conservée grâce à la préservation des canaux, des passerelles, des chemins et des places publiques. Les jardins y sont repliés sur eux-mêmes, mais sont mis en relation avec le

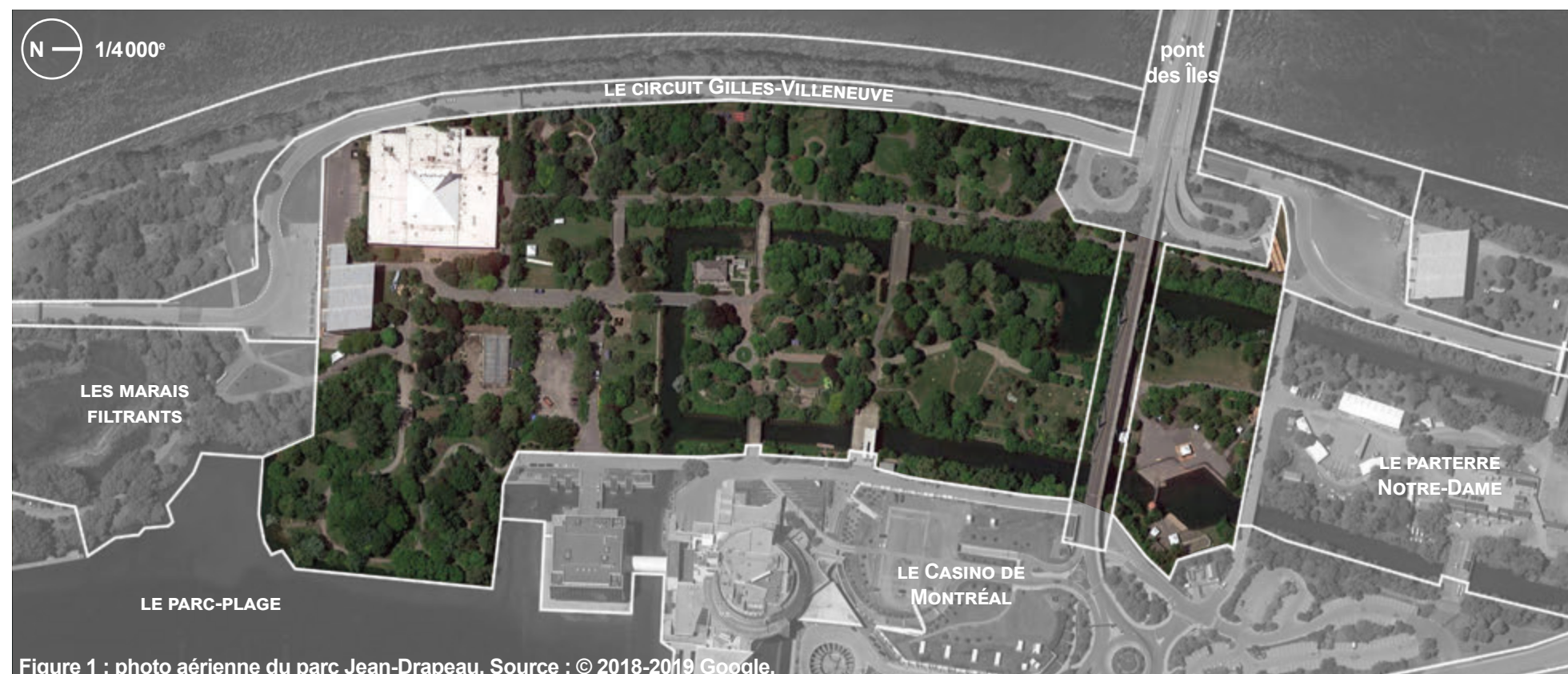


Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

réseau de canaux, assurant ainsi une continuité entre eux, créant des perspectives et mettant en scène la végétation.

En 1987, le site de l'ancien pavillon « L'Homme à l'œuvre » est réaménagé pour en faire un espace récréatif dont l'élément central est un phare de bois. Ce secteur est connu sous l'appellation « Chez Tommy ». Le remblayage d'une section des canaux ainsi que la transformation de deux passerelles en talus au cours des dernières années modifient peu à peu l'environnement du secteur, notamment aux abords du jardin du Québec et du pavillon du Canada.

### Caractère du lieu

Les jardins des canaux présentent un paysage soigné de jardins horticoles campés dans la tradition de la maîtrise des végétaux.

Toutefois, quelques jardins ainsi que les rives de cette entité ont été laissés aux aléas de la nature. L'ensemble des végétaux offre ainsi une grande richesse de formes, de couleurs et d'ambiances. Des points de vue de premier et de second plan sont créés par l'ouverture sur les plans d'eau et par l'encadrement de la végétation abondante. Cette entité s'apprécie grâce à un processus de découverte progressive à travers de multiples points d'intérêt focaux, percées visuelles, percées en contrebas et points d'observation sur plusieurs composantes, notamment des fontaines, des bâtiments, des œuvres d'art et des ponts.

L'entité d'aménagement se détache du paysage minéralisé du circuit Gilles-Villeneuve, dont elle est séparée par des murets de béton surmontés de clôtures métalliques. Plusieurs axes et sentiers butent d'ailleurs contre les glissières du circuit Gilles-Villeneuve sans ouvertures ni liens physiques. Situé dans la portion sud-est de l'entité



d'aménagement, le parterre Chez Tommy est un secteur récréatif dont l'aménagement, qui date du milieu des années 1980, s'organise autour d'un phare en bois et se caractérise par une forte proximité avec l'eau des canaux. Des bâtiments de service, des terrasses en bois, de petits bâtiments-entrepôts et une passerelle complètent les installations. Le secteur Chez Tommy est actuellement utilisé pour la tenue de certains événements. Plein sud, les jardins des canaux (jardin du Québec) profitent d'un lien direct avec le lac des Régates, et la progression se fait graduellement et naturellement. Au nord, la transition vers le parterre Notre-Dame se fait également de façon graduelle, mais elle reste bien marquée par la présence du pont du Casino.



Figure 2 : pavillon du Canada



Figure 3 : canaux



Figure 4 : Tête de Moai

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Présence de plusieurs aménagements des jardins des Floralies internationales de Montréal de 1980.
- Dégradation de plusieurs artefacts hérités des différents jardins des Floralies et des anciens pavillons de l'Expo 67.
- Faible mise en valeur de la forme en zigzag des rives des canaux, témoin de la présence du pavillon thématique « L'Homme à l'œuvre » lors de l'Expo 67.
- Faible mise en valeur des œuvres d'art présentes en grand nombre dans les jardins.
- État d'abandon du socle de l'ancien pavillon des Nations unies.
- Détérioration de l'amphithéâtre de l'ancien théâtre des Lilas et disparition de sa relation avec le pavillon du Canada. Cet espace est aujourd'hui un secteur technique et d'entreposage.
- Dégradation de la portion est du pavillon du Canada, laissée à l'abandon.
- Étroite proximité du circuit Gilles-Villeneuve avec le pavillon du Canada, ce qui brise sa relation physique et visuelle avec le fleuve à l'ouest.
- Faible mise en valeur du pavillon du Canada, du pavillon de la Jamaïque et des points de vue vers le Casino de Montréal, tous trois témoins de l'Expo 67.
- Portion sud du pavillon du Canada entièrement minéralisée et consacrée uniquement aux voitures (stationnement P5 et espaces résiduels du circuit Gilles-Villeneuve).
- Barrière physique importante à l'ouest de l'entité causée par l'installation permanente, aux abords du circuit Gilles-Villeneuve, de murets surmontés d'une clôture en treillis métallique.
- Forte circulation automobile sur les passerelles des canaux.

- Séparation de l'entité en deux par la présence marquée du pont du Casino, qui isole la portion nord de l'entité.
- Multiplication et pérennisation des sentiers piétonniers formels et informels, ce qui entraîne de la confusion dans la découverte des jardins.
- Vocation d'origine des passerelles des canaux fortement détournée depuis leur construction pour l'Expo 67.
- Perte de l'importance du lien piétonnier à l'origine de la conception des passerelles des canaux.
- Faible mise en valeur de la traversée des canaux en transport actif par les passerelles.
- Faible mise en valeur du paysage des canaux depuis les jardins de l'île Notre-Dame.
- Faible mise en valeur du patrimoine arboricole hérité de l'Expo 67 et du patrimoine horticole des Floralies.
- Faible mise en valeur des éléments construits d'origine et de certains arbres hérités des anciens pavillons de l'Expo 67 ainsi que des jardins du Canada et du Québec lors des Floralies.
- Présence de nombreux parterres horticoles à faible intérêt écologique et nécessitant beaucoup d'entretien.
- Manque de cohérence entre les divers aménagements horticoles.
- Manque de connexions piétonnières invitant à la découverte des jardins peu fréquentés à l'ouest des canaux.
- Remblayage non justifié de la portion sud des canaux et aménagement d'un stationnement pour le personnel du Casino de Montréal à cet endroit. Le secteur a été fortement dénaturé par cette intervention.
- Disparition du lien fort qui existait entre les canaux et le lac des Régates.
- Peu d'accès physiques et visuels aux canaux.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Favoriser la réhabilitation des aménagements pour assurer la cohérence paysagère de l'ensemble (canaux, passerelles, chemins, places publiques, œuvres d'art public).
- Dans le secteur Chez Tommy, préserver les rives en zigzag héritées de l'Expo 67 et rappelant la présence du pavillon thématique « L'Homme à l'œuvre ».
- Maintenir une ouverture autour des œuvres d'art afin de souligner et de mettre en valeur leur présence dans le paysage.
- Conserver les ponts et les passerelles qui enjambent les canaux.
- Reconstruire les portions de canaux détruites au cours des dernières années et préserver l'ensemble du système de canaux.
- Préserver les ouvrages de maçonnerie et les autres ouvrages anthropiques hérités des Floralies.

### Relations visuelles

- Protéger et mettre en valeur les points de vue filtrés et encadrés, dont ceux donnant sur le Casino de Montréal et sur le pavillon du Canada, vers les canaux à partir des passerelles ainsi que vers l'intérieur des aménagements paysagers tels que les jardins du Canada et du Québec.

### Relief

- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques des rives des canaux.
- Privilégier des interventions qui ne modifient ni le relief ni la topographie des espaces végétalisés et qui ne masquent pas les éléments qui en facilitent la compréhension, particulièrement dans les jardins du Canada et du Québec.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

#### Bâtiments

- Favoriser la réhabilitation de la portion est du pavillon du Canada, aujourd'hui abandonnée, et restaurer la relation du pavillon avec le théâtre des Lilas et le réseau de canaux.
- Restaurer le théâtre des Lilas selon sa configuration lors de l'Expo 67.
- Préserver le pavillon de la Jamaïque, qui constitue un des derniers pavillons de l'Expo 67, ainsi que son inscription dans le paysage des jardins de l'île Notre-Dame.
- Minimiser l'ajout de nouvelles constructions afin de préserver le caractère verdoyant de l'entité d'aménagement des jardins de l'île Notre-Dame.
- Favoriser la restauration et la préservation des éléments caractéristiques des aménagements de Chez Tommy, dont le phare n°1, les terrasses et la passerelle de bois.

#### Ouvrages d'art

- Préserver la terrasse en béton qui constituait le socle du pavillon des Nations unies et qui fait office de point d'observation vers le fleuve et vers le centre-ville.
- Favoriser la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur des passerelles au-dessus des canaux en respectant l'esprit de l'Expo 67 et en reconnaissant leur contribution au concept d'organisation spatiale et à l'expérience générale des lieux.

#### Œuvres d'art

- Conserver les œuvres d'art à leur emplacement original, par exemple le mât totémique Kwakiutl, qui faisait partie du pavillon des Indiens du Canada.

- Faible mise en valeur du seul accès à l'eau de l'entité depuis le secteur dit Chez Tommy.
- Faible mise en valeur du point de vue privilégié vers le fleuve et vers le centre-ville de Montréal depuis le socle du pavillon des Nations unies.



Figure 5 : sentier dans les jardins



Figure 6 : emmarchements de l'ancien théâtre des Lilas



Figure 7 : pavillon de la Jamaïque



Figure 8 : Iris de Raoul Hunter



- Réhabiliter les placettes et les bassins qui accueillent les œuvres d'art.
- Perpétuer l'intention originale des concepteurs des Floralies de créer des parcours de découverte à travers les canaux de l'île Notre-Dame.
- Dans le cas des œuvres d'art installées dans un espace planté, ne pas favoriser l'ajout de mobilier urbain autour des œuvres ; garder un espace ouvert autour de chacune d'elles pour mettre l'accent sur l'œuvre et pour accentuer l'impression de se trouver dans une galerie d'art en plein air.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Favoriser la conservation des pistes cyclables régionale et nationale (Route verte et sentier Transcanadien) qui empruntent actuellement le chemin des Floralies et qui relient le Parc à la métropole et à des territoires plus éloignés.
- Maintenir les passerelles, qui permettent de circuler à travers l'entité d'aménagement et qui bonifient l'expérience piétonnière en créant des effets de surprise et de découverte.
- Préserver et mettre en valeur la configuration historique du chemin des Floralies comme un axe structurant qui relie les zones nord et sud et comme un élément de persistance de l'Expo 67, de Terre des Hommes et des Floralies.
- Revoir la toponymie de l'Expo 67 et des Floralies et évaluer la pertinence de les ramener pour les sentiers principaux.

### Habitats végétaux

- Favoriser la conservation et l'entretien des conifères matures, que ce soit des arbres, des arbustes érigés ou des arbustes épandus reflétant les sensibilités du design paysager en matière de formes, d'arrangements et de choix des végétaux, notamment ceux qui se trouvent dans les jardins du Canada et du Québec.

- Maintenir et entretenir les rives naturalisées des canaux.
- Éviter de nouvelles plantations ponctuelles sur les pelouses de l'entité d'aménagement.

### Milieus hydriques

- Favoriser la réhabilitation du réseau des canaux comme un écosystème pouvant servir à la fois d'habitat à la faune et à la flore ainsi que d'infrastructure récréative.
- Favoriser le maintien et la réhabilitation des étangs à fond de béton coulé, qui font partie intégrante du jardin du Canada, en respectant les formes, les matériaux, l'emplacement et la relation spatiale de l'aménagement existant.
- Préserver les formes en zigzag des canaux et de la terrasse issues de la composition du pavillon thématique « L'Homme à l'œuvre » de l'Expo 67.
- Maintenir élevé le niveau d'eau des canaux à toute saison.

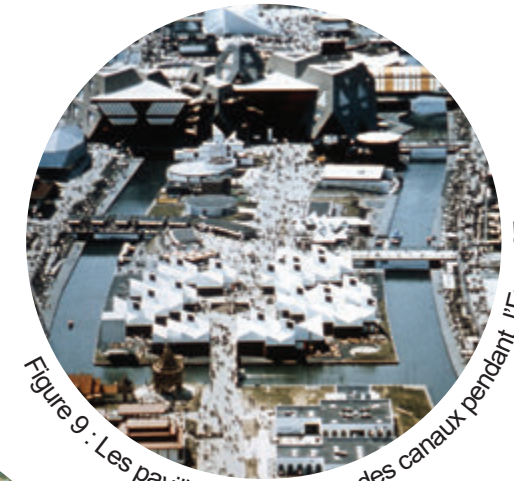


Figure 9 : Les pavillons aux abords des canaux pendant l'Expo 67



Figure 10 : Vue générale du site, la nuit, 1967



Figure 11 : Le pavillon des provinces de l'ouest

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Le secteur des jardins et du pavillon du Canada offre une nouvelle expérience paysagère à l'échelle du parc Jean-Drapeau. Composé de jardins, d'une aire de jeux, de places publiques, de canaux et de ponts, le lieu réactivé devient une véritable destination pour les usagers de tous les âges.

Une passerelle relie le nouveau débarcadère de la navette fluviale à la nouvelle place du pavillon du Canada. Cette place récupère sa géométrie caractéristique de l'Expo 67 tout en s'intégrant harmonieusement au cadre végétal du secteur. Elle est longée par les canaux restaurés, de nouveau reliés au lac des Régates. La célébration de la présence de l'eau est un élément central de la réflexion sur l'aménagement et se caractérise par une ouverture sur les canaux depuis la place et depuis les emmarchements, offrant ainsi un lien de proximité avec ce paysage. L'intégration du mobilier identitaire de l'Expo 67 se poursuit sur le sentier polyvalent et complète l'aménagement de la place du Canada.

Le parcours d'œuvres d'art se situe au cœur des canaux et s'intègre aux artefacts des Florales, qui révèlent le caractère et l'histoire du lieu. La clarification des sentiers et l'uniformisation de leur matériau organisent l'espace et favorisent la découverte de ce lieu jusqu'à présent peu connu. La consolidation du réseau de sentiers piétonniers reconnecte la partie ouest des canaux ainsi que les jardins du Canada et du Québec pour transporter les usagers sous un couvert végétal dense aux expériences paysagères variées. Le réaménagement réduit le caractère horticole de l'entité pour introduire un paysage à trois strates plus durable.

Située au nord du pont du Casino, plus précisément sur le site de l'ancien pavillon « L'Homme à l'œuvre », la placette contribue à l'animation du lieu grâce à l'aménagement d'une terrasse. Les usagers peuvent y louer des embarcations pour parcourir les canaux en kayak, en planche à rame, etc. L'hiver, les canaux deviennent une patinoire; cette placette accueille un service de location de patins et un lieu pour se réchauffer. L'aménagement de l'aire de jeux relie la placette aux canaux et met en scène leur paysage, offrant une interprétation ludique et éducative de ces éléments à travers les structures de jeu.

### Légende plan des Jardins Notre-Dame (voir page suivante)

- pavillon du Canada 1
- pavillon de la Jamaïque 2
- débarcadère de la navette fluviale 3
- parcours d'œuvres d'art dont : 4
- Kwakiutl* de Henry Hunt et Tony Hunt 5
- Tête de Moai*, auteur inconnu 6
- Arche d'Israël* de Meyer Chaouat 7
- Roche pleureuse*, auteur inconnu, installée dans un bassin 8
- Fontaine Wallace* de Charles-Auguste Lebourg 9
- Iris* de Raoul Hunter, installée dans un bassin 10
- L'arc* de Michel De Broin 11
- Ambulance Saint-Jean*, auteur inconnu 12
- socle de l'ancien pavillon des Nations Unies 13
- passerelle vers le débarcadère de la navette fluviale 14
- passerelle vers le parterre du pavillon de la Tunisie 15
- passerelles restaurées 16
- parvis du pavillon du Canada avec mâts pour drapeaux 17
- Katimavik, bordé par les canaux et les gradins restaurés 18
- aire de jeux pour enfants 19
- sentier polyvalent (transport actif) 20
- sentier secondaire 21
- sentiers capillaires de découverte des jardins 22
- jardin du Québec avec maisonnette d'antan 23
- jardin du Canada 24
- canaux réouverts avec liaison vers le lac des Régates 25
- terrasse ouverte sur les canaux avec entrepôt pour location 26



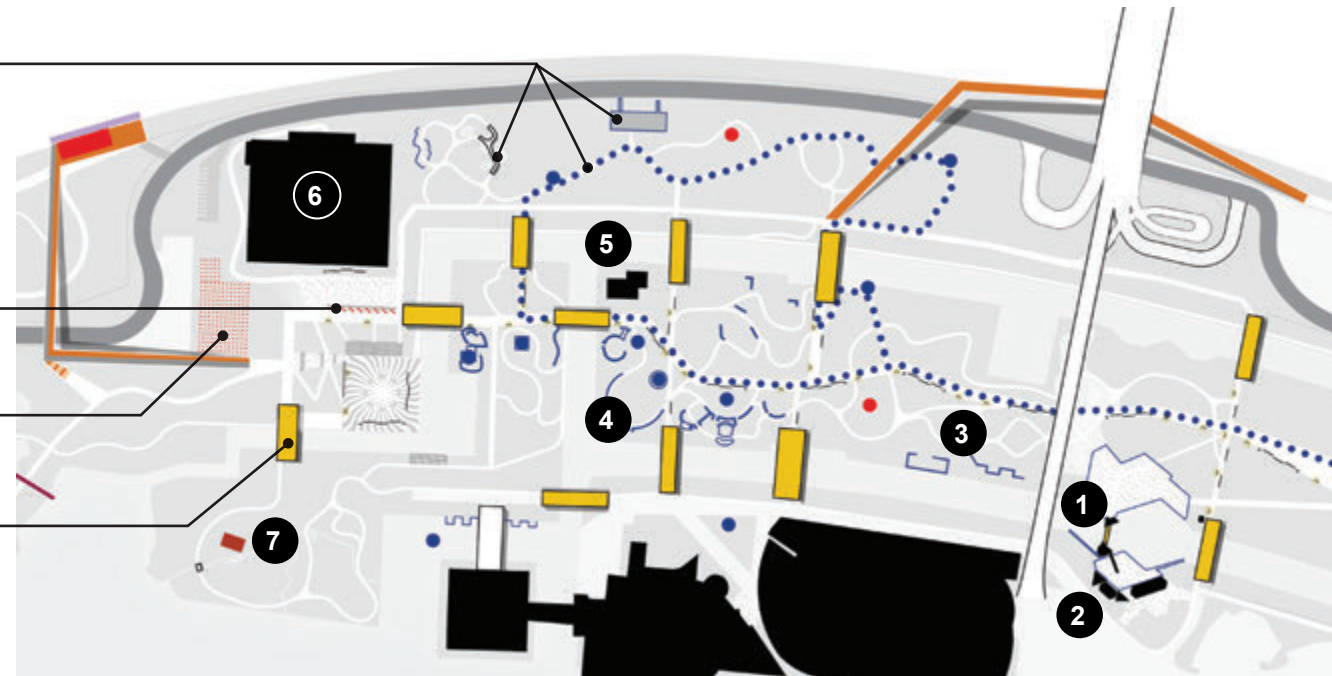




## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art :** Un riche corpus de bâtiments, d'œuvres et d'artefacts mis en valeur.

- mise en place d'un parcours d'œuvres d'art, des artefacts de l'Expo 67 et des Florales
- alignement de 14 mâts pour drapeaux (Canada, provinces et territoires)
- bases permanentes pour gradins
- réhabilitation et mise en valeur des ponts des canaux



### Usages des bâtiments

- 1 *Nom* : Phare n°1 et passerelle Chez Tommy  
*Usage actuel* : Vacant  
*Usage projeté* : Concession
- 2 *Nom* : Entrepôt-terrasse  
*Usage actuel* : Entrepôt, plateau événementiel  
*Usage projeté* : Concession
- 3 *Nom* : Kiosque  
*Usage actuel* : Kiosque ouvert  
*Usage projeté* : Kiosque ouvert
- 4 *Nom* : Sous-station électrique T29  
*Usage actuel* : Sous-station électrique  
*Usage projeté* : Sous-station électrique
- 5 *Nom* : Pavillon de la Jamaïque  
*Usage actuel* : Salle de réception en location  
*Usage projeté* : Salle de réception en location

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Des sentiers hiérarchisés pour une découverte optimale.

- réseau de sentiers capillaires de découverte des jardins
- aménagement sécuritaire pour le passage de La Route verte
- sentier polyvalent (transport actif) avec ramification de sentiers secondaires



- Nom* : Serres, bâtiments de service et théâtre des Lilas  
*Usage actuel* : Serre, entrepôt  
*Usage projeté* : Serres déplacées dans le secteur de la mare au Diable, reconstruction de la place du Canada nommé après le théâtre des Lilas
- 6 *Nom* : Pavillon du Canada  
*Usage actuel* : Bureaux de la SPJD, salle événementielle en location (la Toundra), amphithéâtre abandonné et espaces vacants  
*Usage projeté* : Bureaux de la SPJD, salle événementielle en location (la Toundra), des usages culturels ou artistiques pourraient être envisagés dans la portion vacante à plus long terme
- 7 *Nom* : Maisonnette d'antan  
*Usage actuel* : Bâtiment vacant  
*Usage projeté* : Bâtiment reconstruit accessible au public



### Habitats végétaux : La richesse et la diversité des jardins.

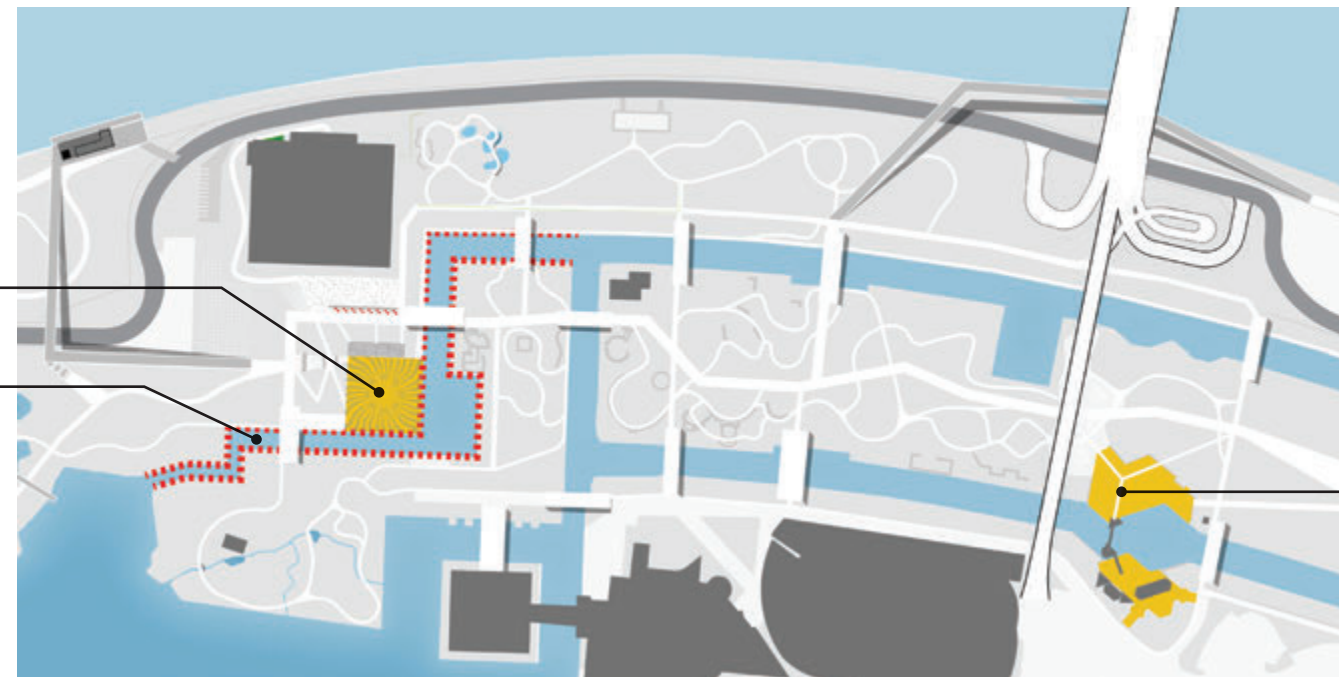
Les canaux de l'Île Notre-Dame doivent être évalués quant à leur capacité de fonctionnement avant l'établissement d'une proposition formelle de remise en état. Ils sont devenus avec le temps, des habitats hydriques en eutrophisation et doivent être nettoyés des espèces exotiques envahissantes afin de redevenir riches et fonctionnels d'un point de vue environnemental et écologique.



- verdissage de l'ancien stationnement P5 en milieu humide
- mise en valeur du jardin du Canada
- aménagement de jardins comestibles
- mise en valeur du jardin du Québec

- transformation des jardins horticoles en jardins écoresponsables
- alternance d'espaces ouverts et fermés, d'espaces de végétation dense et de clairières
- aire ouverte à proximité de la terrasse

### Milieux hydriques : La multiplicité des expériences avec l'eau.



- aménagement d'un espace de rassemblement bordé par les canaux
- réouverture des canaux vers le lac des Régates

- remise en valeur de la terrasse ouverte sur les canaux





Figure 12 : vue aérienne du pavillon du Canada  
Source : ©Google.

**1 AVANT** : Les abords du pavillon du Canada aujourd'hui, des espaces techniques sans attrait.



Figure 13 : vue depuis les marches du théâtre des Lilas

**2 AVANT** : Un espace technique à l'emplacement du théâtre des Lilas.

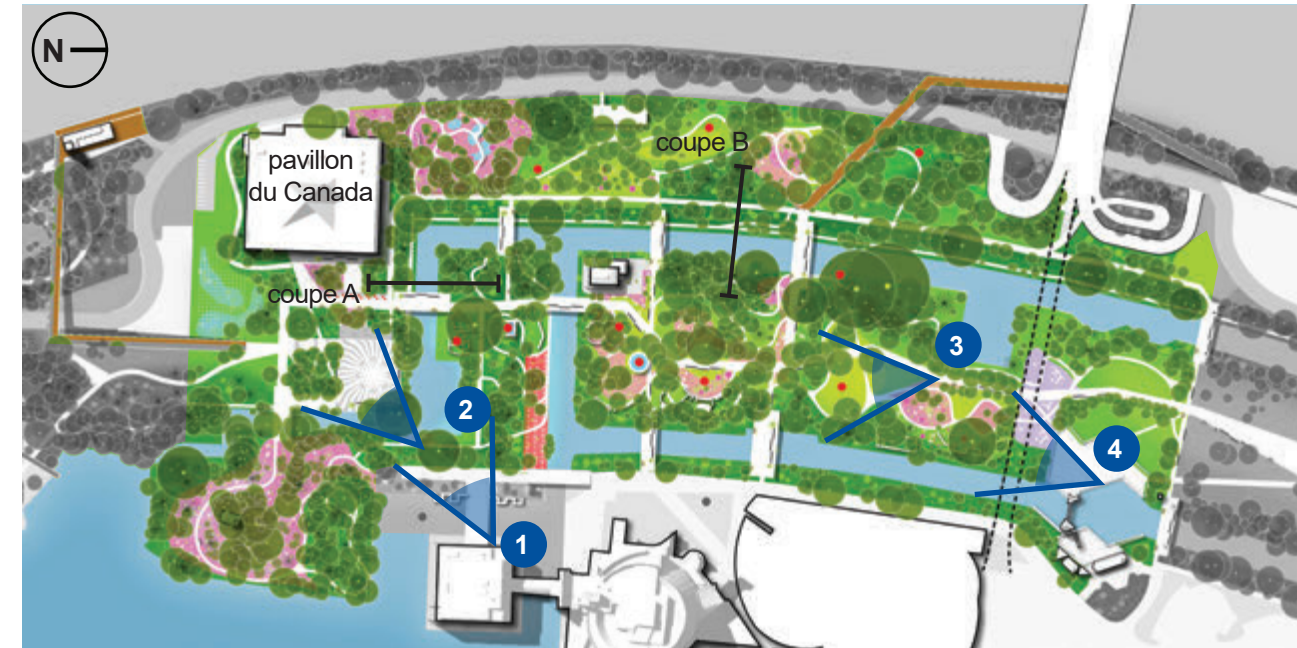


Figure 14 : vue dans les jardins vers le Casino de Montréal

**3 AVANT** : Des jardins horticoles demandant beaucoup d'entretien.



Figure 15 : vue de la terrasse vers le pont du Casino

**4 AVANT** : Des vestiges de l'histoire de l'île laissés à l'abandon.



**APRÈS** : Le pavillon du Canada tourné vers les canaux, une commémoration de l'Expo 67.



**APRÈS** : Une place publique retrouvée, bordée par les canaux réouverts.

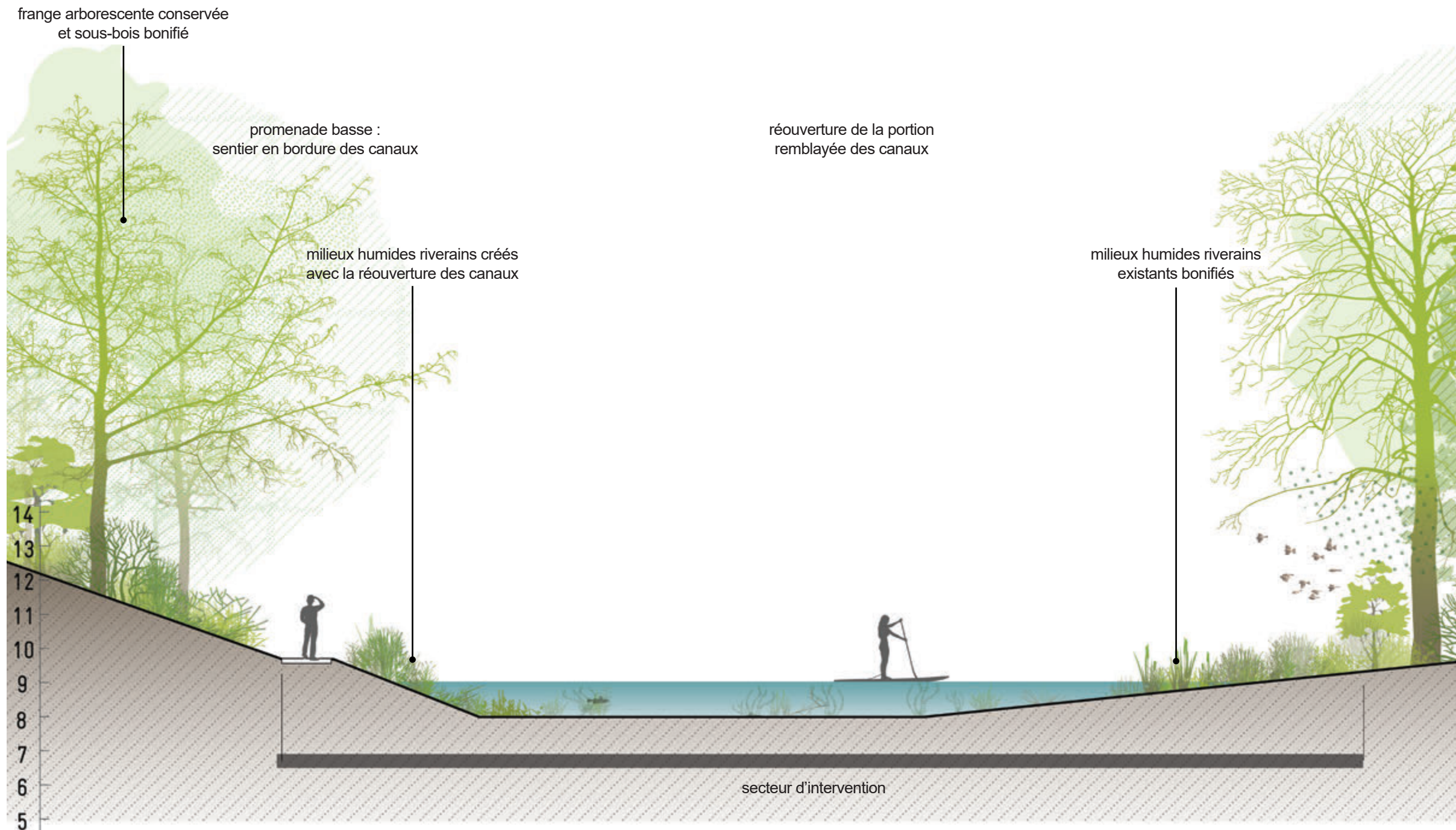


**APRÈS** : Des jardins revisités, pour des pratiques écoresponsables exemplaires.



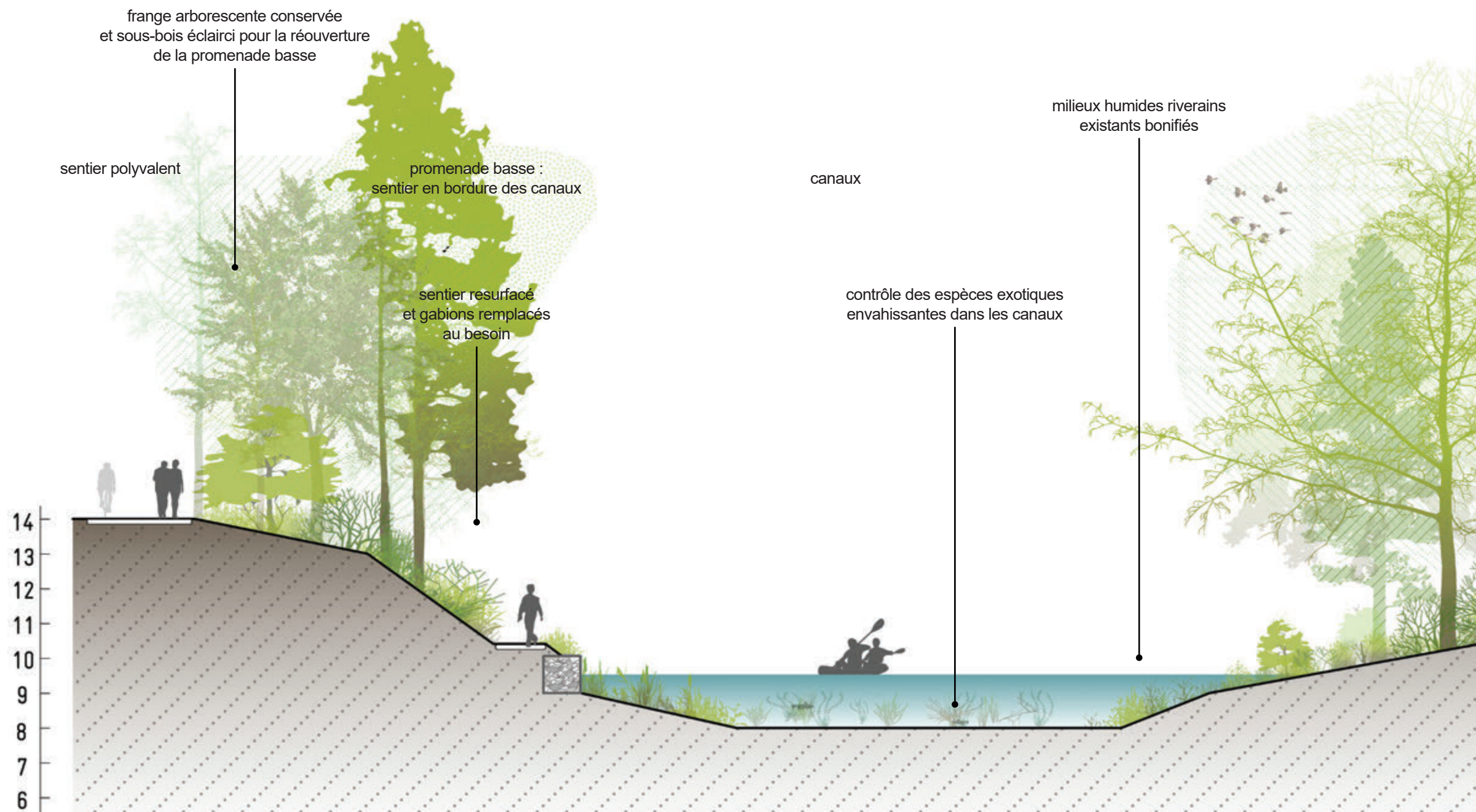
**APRÈS** : Les abords des canaux animés en toute saison.





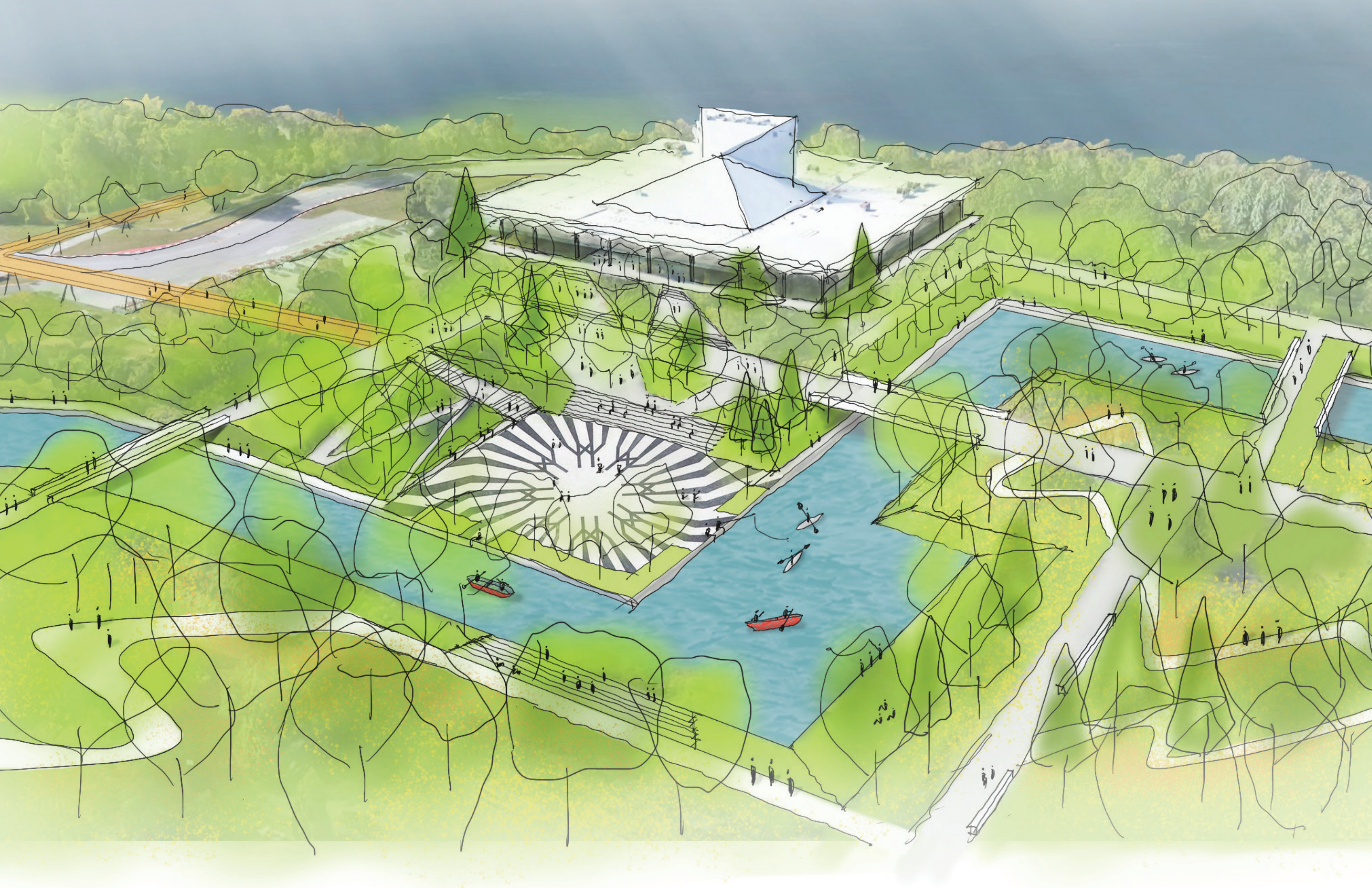
Coupe A - Section des canaux réouverts.





Coupe B - La promenade basse : un sentier en bordure des canaux.



















# 27. LE CASINO DE MONTRÉAL

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité d'aménagement du Casino de Montréal se situe au milieu de l'île Notre-Dame, au bout du pont du Casino. Elle borde les entités d'aménagement des jardins des canaux et du parterre Notre-Dame en plus de longer le circuit Gilles-Villeneuve et le lac des Régates.

### Historique

Au moment de l'Expo 67, ce secteur accueille plusieurs pavillons, dont ceux du Québec, de la France et de la Grande-Bretagne. Le site est parcouru par l'Expo-Express et par le minirail Notre-Dame, dont le circuit est agrémenté d'un passage sous des chutes d'eau. Dans les années 1970, la construction du circuit de Formule 1 et du Bassin olympique entraîne la réduction de la superficie du lac des Régates, désormais délimité par l'actuel pont du Casino. Lors des Florales internationales de Montréal de 1980, l'espace situé entre les pavillons de la France et de la Grande-Bretagne abrite le jardin de la Tchécoslovaquie. Le pavillon de la France abrite un espace commercial offrant des produits d'horticulture alors que le pavillon du Québec sert de boutique et de restaurant. Au début des années 1990, le gouvernement du Québec décide de transformer le pavillon de la France, alors connu sous le nom de Palais de la civilisation, en casino. On procède alors à un réaménagement considérable du secteur, et l'entité d'aménagement sert dorénavant aux activités du Casino de Montréal (aires de jeu, services, spectacles, administration et stationnements). Le lac des Régates est de

nouveau remblayé et prend la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Un plan d'eau peu profond agrémenté de jets d'eau est aménagé directement à l'est de l'ancien pavillon de la France, à l'extrémité nord du lac des Régates.

### Caractère du lieu

L'attrait du secteur réside dans les formes, les volumes et l'implantation d'origine des pavillons français et québécois de l'Expo 67. Leur relation avec les paysages du lac des Régates et des jardins de l'île Notre-Dame est encore lisible malgré les modifications majeures qui ont eu lieu depuis l'Expo. La construction de stationnements et de voies de service autour des anciens pavillons a contribué à rendre les abords du Casino de Montréal hostiles aux piétons et aux cyclistes. De plus, la lecture des lieux est dorénavant difficile pour les usagers : la fonctionnalité des usages a détérioré les qualités paysagères de l'ensemble.



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.



Figure 2 : Casino de Montréal vu depuis le Bassin olympique



Figure 3 : Acier de Pierre Heyvaert



Figure 4 : Obélisque oblique de Henri-Georges Adam

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Manque de connexion et de cohésion du secteur avec les entités adjacentes.
- Manque de relation entre le Casino de Montréal et les différents pavillons de l'île Notre-Dame.
- Altération de l'intégrité physique du pavillon du Québec en raison de la construction d'une passerelle le reliant au pavillon de la France et du remplacement du mur-rideau translucide par un verre opaque doré.
- Vaste espace minéral au nord du bâtiment du Casino de Montréal destiné uniquement aux voitures.
- Incidence des effets néfastes du phénomène des îlots de chaleur.
- Désorientation et conflits en matière de circulation sur les nombreuses voies reliées au rond-point menant au débarcadère et aux divers stationnements (intérieurs et extérieurs).
- Difficulté d'accès pour les piétons et les cyclistes depuis les entités adjacentes jusqu'au bâtiment du Casino de Montréal.
- Présence de nombreux terre-pleins gazonnés à faible intérêt écologique.
- Mise en valeur insuffisante de la relation de proximité du Casino de Montréal avec le lac des Régates.
- Faible mise en valeur de l'expérience paysagère des chutes et de l'œuvre d'art *Acier*, de Pierre Heyvaert, devant l'ancien pavillon du Québec en raison de leur proximité avec la voie de service du Casino de Montréal.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Favoriser la réhabilitation d'une relation perméable entre l'édifice du Casino de Montréal et les entités paysagères adjacentes, notamment le parterre Notre-Dame et les jardins des canaux.

### Relations visuelles

- Favoriser la préservation et la réhabilitation des anciens pavillons emblématiques de la France et du Québec en tenant compte du fait qu'ils forment ensemble un point de repère important sur l'île Notre-Dame à partir de plusieurs points de vue à proximité.
- Favoriser la conservation et la mise en valeur des points de vue panoramiques du Casino sur le paysage qui l'entoure, notamment sur le lac des Régates, sur le pont Jacques-Cartier et vers le centre-ville (à partir de l'intérieur du bâtiment).
- Favoriser la conservation et la mise en valeur des points de vue cadrés sur les jardins de l'île Notre-Dame ainsi que des panoramas partiels sur le circuit Gilles-Villeneuve, le paddock et le Bassin olympique.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Préserver les anciens pavillons emblématiques de la France et du Québec en tant que témoins importants de l'évolution du paysage de l'île Notre-Dame depuis l'Expo 67.
- Respecter la nature du site dans l'éventualité d'une nouvelle construction par une implantation

pavillonnaire, une distance adéquate et un gabarit qui ne concurrence pas avec le pavillon de la France.

- Restaurer la perméabilité et le dialogue direct des pavillons avec les aménagements paysagers environnants.
- Favoriser la conservation, en matière de matériaux, de formes et de techniques, des bassins d'eau agrémentés de chutes autour de l'ancien pavillon du Québec.
- Conserver et mettre en valeur les œuvres *Obélisque* oblique d'Henri-Georges Adam et *Acier* de Pierre Heyvaert, qui dialoguent respectivement avec les anciens pavillons de la France et du Québec et qui témoignent de leur contribution au cadre culturel et artistique de l'Expo 67.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Favoriser la réhabilitation partielle des axes et des sentiers piétonniers menant aux entités paysagères adjacentes (les jardins de l'île Notre-Dame et le parterre Notre-Dame) afin de rétablir le rapport aux anciens pavillons de la France et du Québec pendant l'Expo 67.
- Favoriser la réhabilitation des sentiers et des voies de communication, y compris l'ancien chemin Ulysse (l'actuel chemin de service bordant le Casino à l'ouest), en priorisant le transport actif, alternatif et durable, en évoquant l'esprit de l'Expo 67 et des Floralties et en tenant compte de l'expérience du parcours paysager pour les usagers.

### Milieus hydriques

- Favoriser la conservation et la mise en valeur du lac des Régates ainsi que sa relation avec le Casino.
- Minimiser l'impact du Casino sur le lac des Régates lors d'éventuels travaux.
- Ne pas altérer les conditions biophysiques actuelles du lac des Régates sauf dans l'intention d'une restauration écologique.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

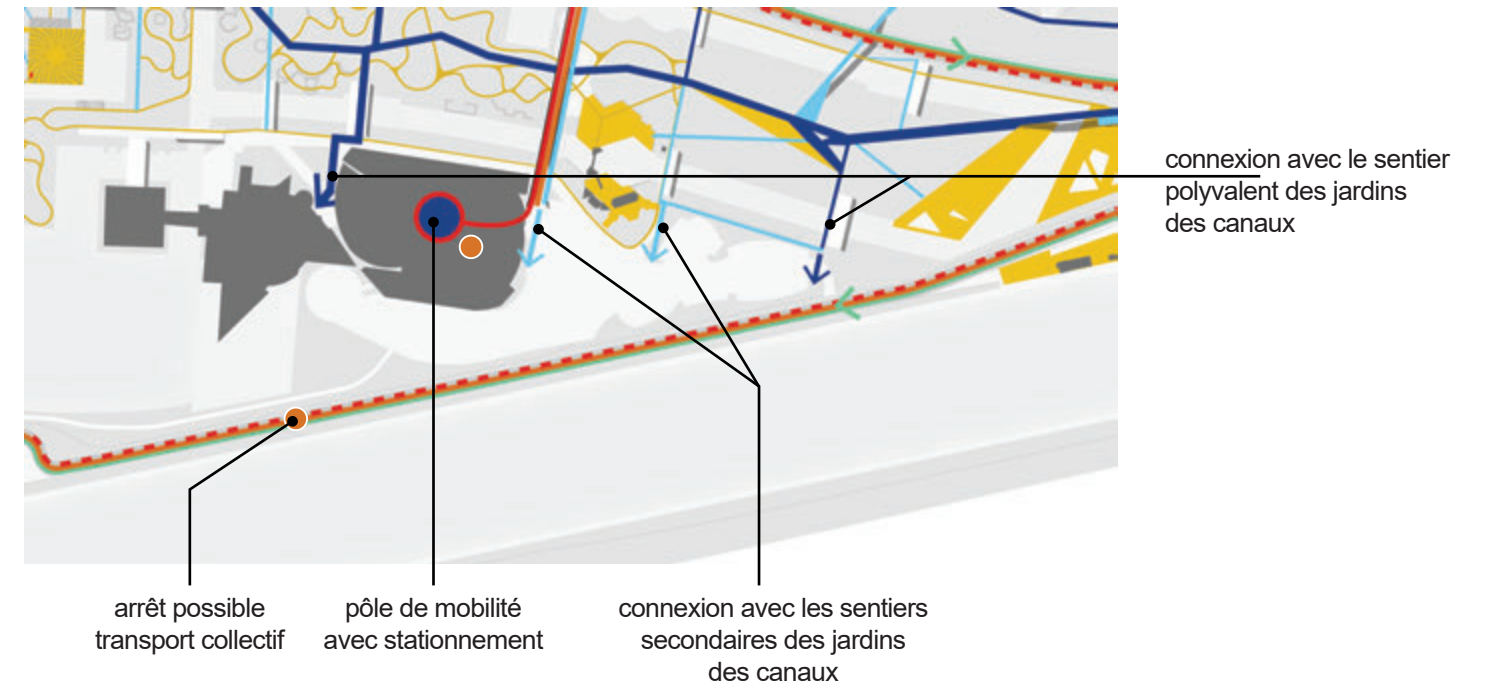
Bien qu'il se trouve sur un terrain appartenant au gouvernement du Québec, le secteur du Casino de Montréal est intégré au réseau de circulation du Parc. Il fait partie du plan de mobilité du Parc à titre de pôle de stationnement. Il est desservi par les transports collectifs depuis le circuit Gilles-Villeneuve et depuis le pont de la Concorde. Situé au cœur de l'île Notre-Dame, il partage son périmètre avec plusieurs entités, dont le circuit Gilles-Villeneuve, les jardins des canaux et le parterre Notre-Dame. Le réaménagement intégral de ses stationnements extérieurs et intérieurs a permis de revoir l'organisation spatiale de l'entité et de l'intégrer au projet d'aménagement à l'échelle du Parc en favorisant la création d'un maximum d'espaces verts. Le secteur s'ouvre

sur le Parc grâce au sentier secondaire qui longe la plage Jean-Doré jusqu'au Casino de Montréal et grâce aux sentiers des ponts des canaux, qui se poursuivent sur la rive ouest de l'entité. De plus, la mise en valeur des points de vue sur les anciens pavillons de la France et du Québec depuis diverses entités du Parc favorise le rapprochement et la cohérence avec son contexte tout en célébrant le patrimoine de l'Expo 67. Ces deux pavillons contribuent au panorama remarquable du lac des Régates.



## COMPOSANTE PAYSAGÈRE

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées : Une entité connectée au Parc.**



### Usages des bâtiments

- 1 Nom : Casino de Montréal (pavillon du Québec)  
Usage actuel : Casino de Montréal  
Usage projeté : Casino de Montréal
- 2 Nom : Casino de Montréal (pavillon de la France)  
Usage actuel : Casino de Montréal  
Usage projeté : Casino de Montréal
- 3 Acier de Pierre Heyvaert
- 4 Obélisque oblique de Henri-Georges Adam

# 28. LES MARAIS FILTRANTS

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité d'aménagement des marais filtrants est située au nord-ouest du secteur de la plage et borde le circuit Gilles-Villeneuve.

### Historique

À l'époque de l'Expo 67, cette entité d'aménagement fait partie du parc Notre-Dame, un important espace vert ceinturant le lac des Régates et proposant un parcours parsemé d'îles, de ponts et de structures légères. À la fin des années 1970, la construction du circuit de Formule 1 modifie considérablement le paysage du parc Notre-Dame. Durant les Florales internationales de Montréal de 1980, le secteur accueille les installations de pépinières. À la fin des années 1980, l'aménagement du parc-plage aux abords du lac des Régates entraîne la transformation d'anciens plans d'eau en marais filtrants qui permettent de contrôler la qualité de l'eau du parc-plage. À l'origine, trois plans d'eau de profondeur différente constituaient le parcours de filtration. Bien que fonctionnel, ce système de filtration naturel s'est avéré insuffisant; une usine de filtration complète maintenant le dispositif.

### Caractère du lieu

Cette entité d'aménagement est constituée de plusieurs petits étangs et marais herbeux. La végétation dense qui l'enserme l'isole du reste du parc et contribue à son atmosphère intime, dépaysante et naturalisée. On y trouve plusieurs espèces d'arbres et d'arbustes ainsi que des plantes aquatiques, dont le roseau commun (*Phragmites australis*), une espèce exotique envahissante. Ce milieu naturalisé profite également à plusieurs animaux (renards, grenouilles, oiseaux, etc.) qui cherchent un habitat, un site de reproduction ou une source de nourriture.

L'entité d'aménagement des marais filtrants du parc-plage s'inscrit dans une continuité paysagère avec les entités d'aménagement du parc-plage et de la longue rive, cette dernière étant toutefois isolée par le tracé minéralisé du circuit Gilles-Villeneuve.



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Paysage des marais filtrants méconnu des usagers du parc.
- Secteur cloisonné à l'ouest par le circuit Gilles-Villeneuve.
- Sentiers de découverte partiellement abandonnés au sein même du système des étangs.
- Détérioration de la passerelle entre les étangs et le lac des Régates.



Figure 2 : sentier dans les marais



Figure 3 : paysage des marais



Figure 4 : station de filtration



## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Restaurer les marais filtrants en respectant le concept original et la cohésion avec le parc-plage adjacent.
- Favoriser la conservation du caractère intime et isolé du secteur.
- Réhabiliter l'accessibilité piétonnière autour des étangs en respectant l'esprit et le caractère naturalisé du lieu.

### Relations visuelles

- Conserver les points de vue à partir de la petite passerelle qui traverse le ruisseau et qui offre une perspective panoramique sur le parc-plage, au sud, et sur les marais filtrants, au nord.

### Relief

- Dans l'optique d'une réhabilitation des propriétés filtrantes des marais, évaluer le cheminement de l'eau selon les niveaux topographiques existants.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Réhabiliter le petit pont qui traverse le ruisseau entre l'étang et le lac des Régates en utilisant un style architectural en accord avec le style de l'ensemble des bâtiments du parc-plage (voir EP20).
- Conserver et valoriser la station de filtration comme un exemple d'innovation durable.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Réhabiliter la passerelle piétonnière qui permet de traverser les marais filtrants.

### Habitats végétaux

- Favoriser l'établissement de végétaux indigènes (aquatiques et palustres) reconnus pour être efficaces lors d'un processus de phytoremédiation.
- Maintenir le couvert végétal dense en périphérie de l'entité, qui contribue à la création d'une atmosphère de tranquillité et d'intimité unique dans le Parc.
- Évaluer la possibilité de lutter contre les plantes exotiques envahissantes, notamment le roseau commun, dans le but de favoriser une plus grande biodiversité des habitats sans toutefois perturber la faune et la flore indigène présentes sur les lieux.

### Milieux hydriques

- Réhabiliter et mettre en valeur les marais filtrants et leurs rives en tant que milieux humides remplissant des fonctions écologiques, esthétiques et éducatives.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La topographie existante de la promenade riveraine facilite l'installation d'une passerelle piétonnière reliant la rive aux marais.

La passerelle débute par un belvédère juxtaposé au sentier riverain et à la Route verte, offrant ainsi un point de vue vers la Cité du Havre et vers le pont Victoria avant de franchir la piste du circuit Gilles-Villeneuve pour rejoindre les marais en contrebas. Le sentier sur pilotis permet de découvrir les richesses écologiques et de protéger ce milieu hydrique ainsi que ses écosystèmes. Le sentier se termine près du lac des Régates, où il relie le fleuve, les marais et le plan d'eau à l'aide d'un aménagement paysager continu.

Depuis le sentier situé entre la plage et les jardins, la terrasse du Lac est accessible *via* une passerelle flottante qui traverse le lac des Régates. Ainsi, la promenade dans ce secteur est ininterrompue malgré la présence de la zone grillagée et tarifée de la plage Jean-Doré.

### Usages des bâtiments

- 1** *Nom* : Station de filtration  
*Usage actuel* : Station de filtration et de vidange des eaux  
*Usage projeté* : Station de filtration et de vidange des eaux



- |  |   |
|--|---|
| <b>1</b> station de filtration   | <b>4</b> belvédère sur le lac des Régates |
| <b>2</b> passerelle aérienne entre la rive et les marais, passant au-dessus de la piste du circuit Gilles-Villeneuve | <b>5</b> quatre (4) étangs filtrants      |
| <b>3</b> quai sur pilotis  | <b>6</b> sentier de découverte            |

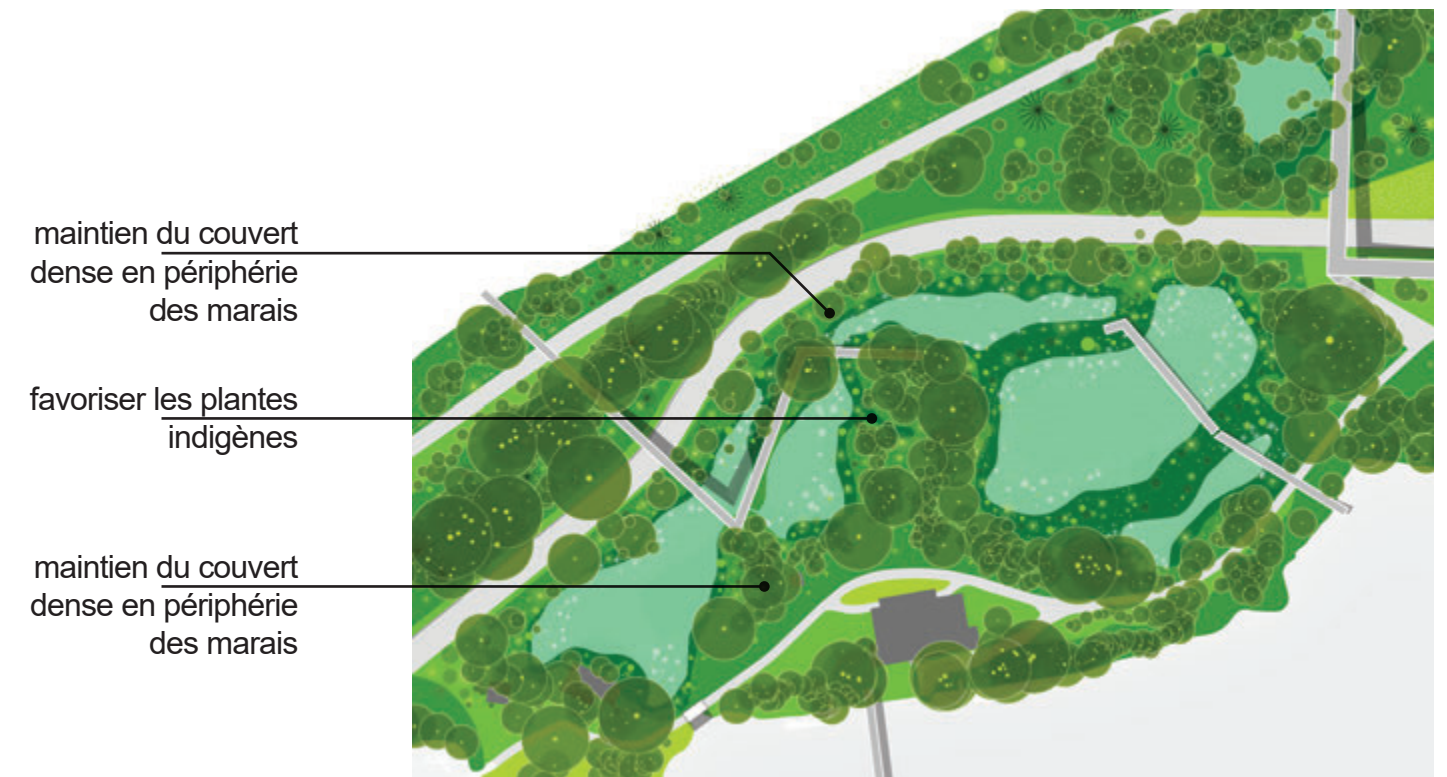


## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Réseau de circulation et surfaces minéralisées :** Des sentiers de découverte.



**Habitats végétaux :** Un exemple de phytoremédiation à découvrir.



Les marais filtrants doivent être évalués quant à leur capacité de fonctionnement avant l'établissement d'une proposition formelle de remise en état. Ils sont devenus avec le temps, des habitats humides en eutrophisation et doivent être nettoyés des espèces exotiques envahissantes afin de redevenir riches et fonctionnels d'un point de vue environnemental et écologique.

**Milieus hydriques :** Des passerelles pour s'approcher des étangs.





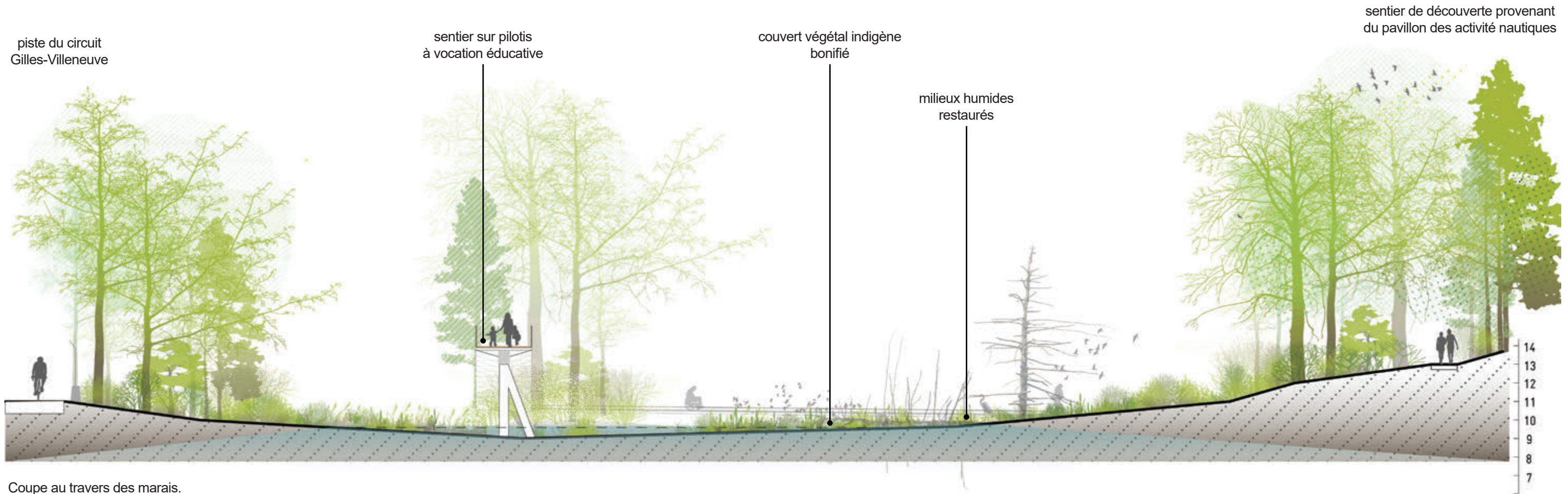
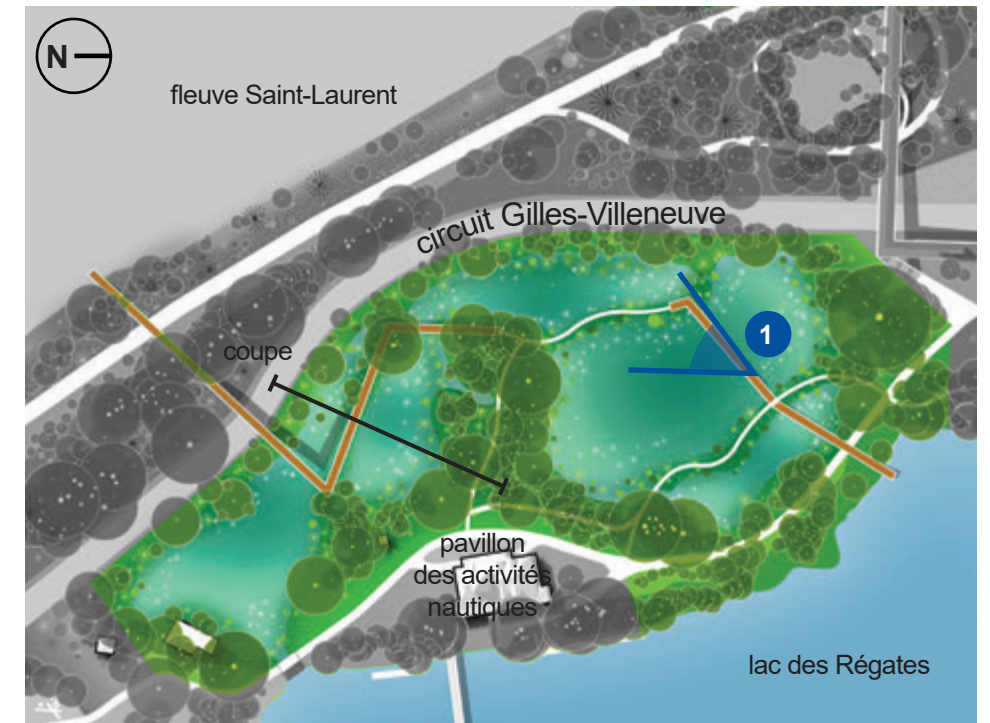


Figure 5 : vue à l'intérieur des marais

**1 AVANT** : Le secteur oublié des marais.



**APRÈS** : Une passerelle pour la découverte des paysages uniques des marais.



Coupe au travers des marais.







# 29. LE PARC-PLAGE

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

L'entité d'aménagement du parc-plage comprend le lac des Régates, dans la moitié sud de l'île Notre-Dame, ainsi qu'une rive ensablée et un secteur boisé, à l'extrémité sud du plan d'eau, connus sous le nom de plage Jean-Doré. La portion sud du lac des Régates sert à la baignade, tandis que la portion nord-est réservée aux activités nautiques. Le parc-plage est délimité au sud et à l'est par le circuit Gilles-Villeneuve et à l'ouest par les marais filtrants. Les rives de la portion nord du lac sont rattachées aux aménagements paysagers du jardin du Québec ainsi qu'aux anciens pavillons du Québec et du Canada.

### Historique

Ce secteur est historiquement constitué d'un chapelet d'îlots portant le nom d'île Moffat. Le roc de ces îlots est utilisé en prévision de l'Expo 67 pour constituer le pourtour de l'île Notre-Dame, formant ainsi une dépression qui deviendra le lac des Régates. Le secteur prend ensuite le nom de parc Notre-Dame et propose un parcours paysager autour du lac dont les rives sont agrémentées d'îlots, de ponts et de structures légères. Dans les années 1970, les tracés du Bassin olympique et du circuit de Formule 1 détruisent une bonne partie du parc Notre-Dame. En 1990, celui-ci est transformé en « parc-plage » dont le concept général d'aménagement évoque un paysage de villégiature laurentienne.

### Caractère du lieu

Le parc-plage est un secteur intimiste en raison de son pourtour boisé. Il est constitué d'une longue plage ensablée qui offre des panoramas remarquables sur le lac des Régates, au premier plan, et sur les anciens pavillons du Québec et de la France, au second plan. Les rives de la plage sont orchestrées comme une promenade récréative composée de plages gazonnées parsemées d'îlots de pierre et d'arbres. Cette variété de séquences paysagères crée une ambiance de parc où évoluent des espèces végétales variées appartenant



aux strates arborescentes, arbustives et herbacées. L'essentiel des plantations d'arbres du côté ouest datent de l'Expo 67 et ont été préservées lors de l'aménagement du parc-plage. De l'autre côté, un nouvel écran de plantation face au paddock a été planté notamment d'épinettes de Norvège et de bouleaux européens (*Betula pendula*). Participant au concept de paysage de villégiature laurentienne, le chalet de la Plage et le pavillon des activités nautiques sont des bâtiments qui font écho au concept dans le but de créer un espace dépaysant, hors du temps et détaché du lieu.

## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- En raison de l'accès tarifé au parc-plage, limitation de la fréquentation des lieux aux seuls usagers qui ont acheté un billet d'entrée.
- Secteur ceinturé et isolé par le circuit Gilles-Villeneuve et par l'installation permanente de murets surmontés de grillages et d'une clôture en treillis métallique.
- Présence de plantes exotiques envahissantes qui nuisent à la qualité de l'eau de baignade.
- Utilisation de chlore pour contrôler plus facilement la qualité de l'eau de baignade.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Favoriser la conservation de la composition d'ensemble et la réhabilitation des éléments du plan d'aménagement d'origine qui relient les bâtiments, la plage, le lac, le ruisseau et les secteurs végétalisés, et ce, dans un esprit de découverte progressive.
- Préserver l'intégrité des zones ensablées et des étendues de gazon avec ou sans arbres isolés pour perpétuer le concept d'origine du parc-plage.

### Relations visuelles

- Favoriser la préservation et la mise en valeur des aménagements permettant d'apprécier les percées visuelles, les panoramas ainsi que les points de repère à partir de points d'observation variés sur le site.

### Relief

- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques propres à l'ensemble du parc-plage.
- Privilégier des interventions qui ne modifient ni le relief ni la topographie de l'entité du parc-plage et qui ne masquent pas les éléments qui en facilitent la compréhension.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Favoriser la préservation et la réhabilitation des bâtiments se rattachant au concept laurentien, dont le chalet de la Plage, le pavillon des activités nautiques, la guérite de la Plage, la billetterie de la Plage et le bloc sanitaire, tout en favorisant la cohérence architecturale de l'ensemble.
- Favoriser le maintien et la réhabilitation des lampadaires en tant qu'éléments distinctifs du concept original.

- Favoriser la restauration et la réhabilitation du mobilier urbain qui renforce le concept original, notamment les chaises Adirondack, les chaises de sauveteur en bois véritable peint en blanc, les escaliers du pavillon principal, le gril à méchoui, les barbecues, les fontaines et les poubelles.
- Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui altèrent graduellement le caractère des aménagements paysagers et des bâtis du parc-plage ainsi que le plan d'ensemble.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Préserver la hiérarchie et la configuration des sentiers, des escaliers et des terrasses du parc-plage et respecter le rôle de celle-ci dans la structuration de l'espace.
- Réhabiliter les sentiers, les escaliers et les terrasses de façon à respecter le concept original en matière de matérialité, de design et de techniques employées pour la réalisation.
- Revoir les points d'accès pour faciliter le repérage et pour rendre plus efficace la circulation des piétons et des cyclistes tout en renforçant le thème de la villégiature laurentienne.

### Habitats végétaux

- Favoriser la conservation, la réhabilitation et la densification de l'écran végétal séparant la plage des espaces minéralisés du circuit Gilles-Villeneuve afin de renforcer le concept d'aménagement d'origine inspiré de la villégiature laurentienne.
- Conserver les écrans forestiers de feuillus et de conifères qui sont situés sur le pourtour du parc-plage et qui évoquent le paysage laurentien.
- Assurer la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, notamment le roseau commun, dans le but de préserver la composition paysagère d'origine ainsi que l'usage de la plage à des fins récréatives.
- Restreindre le choix des espèces d'arbres à la palette végétale d'origine pour représenter la forêt laurentienne.



## Milieux hydriques

- Favoriser la conservation et la réhabilitation de l'enveloppe et de l'infrastructure générale du lac, y compris les murs, le fond, le pourtour et le système mécanique.
- Maintenir la cascade du ruisseau, qui révèle la différence de niveau entre les marais filtrants et le lac des Régates.
- Favoriser la conservation des aménagements au bord de l'eau, qui évoquent le thème original du lac des Laurentides (plage, enrochement, cascade).



Figure 3 : ruisseau se déversant dans le lac



Figure 2 : plage, au loin le Casino de Montréal



Figure 5 : chalet de la Plage



Figure 4 : sentier longeant la plage

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

L'esprit du lieu, qui célèbre l'expérience des paysages laurentiens, qui met en scène les grandes pelouses sillonnées par de larges sentiers et qui permet de découvrir la chute, est conservé et mis en valeur au sein du réaménagement de l'entité.

Le seuil d'entrée du parc-plage est rehaussé par l'aménagement d'un parvis où l'intégration d'une aire de plantation offre à la fois un espace ombragé lors des temps d'attente et un avant-goût des paysages laurentiens de la plage.

Le réaménagement des modules de jeu de la plage s'inscrit dans la vision des aires de jeux à l'échelle du Parc, soit des espaces ludiques, polyvalents et aménagés avec des matériaux naturels, où l'imagination et la créativité des enfants sont à l'honneur. L'aire de jeux incarne la thématique des paysages laurentiens, un clin d'œil à l'esprit du lieu évoqué lors du réaménagement de l'entité, en 1990. La restauration de la terrasse lui assure une flexibilité nouvelle en facilitant l'accueil de concessions alimentaires tout en restant fidèle à ses qualités d'origine. Les plantations la ceinturant sont repensées afin de mieux refléter la palette végétale des paysages adjacents. Le couvert végétal de l'espace technique situé à l'arrière du pavillon de la plage est bonifié, tandis que ses sentiers sont restaurés pour réduire leur empreinte et pour en clarifier le tracé.

Le parvis d'entrée agit également comme lien entre les différents plateaux sportifs de part et d'autre du circuit Gilles-Villeneuve. Il présente un motif ludique faisant référence aux Jeux olympiques de 1976. Les terrains de volleyball sont mis en valeur; leur accès et celui du sentier qui les longe deviennent publics, redéfinissant du même coup l'accessibilité de tout le secteur. Le paysage à l'est du lac des Régates est ainsi réintégré à l'expérience du Parc, tandis que l'installation de quais flottants permet de découvrir ce paysage tout en offrant des points de vue uniques sur le Casino de Montréal.



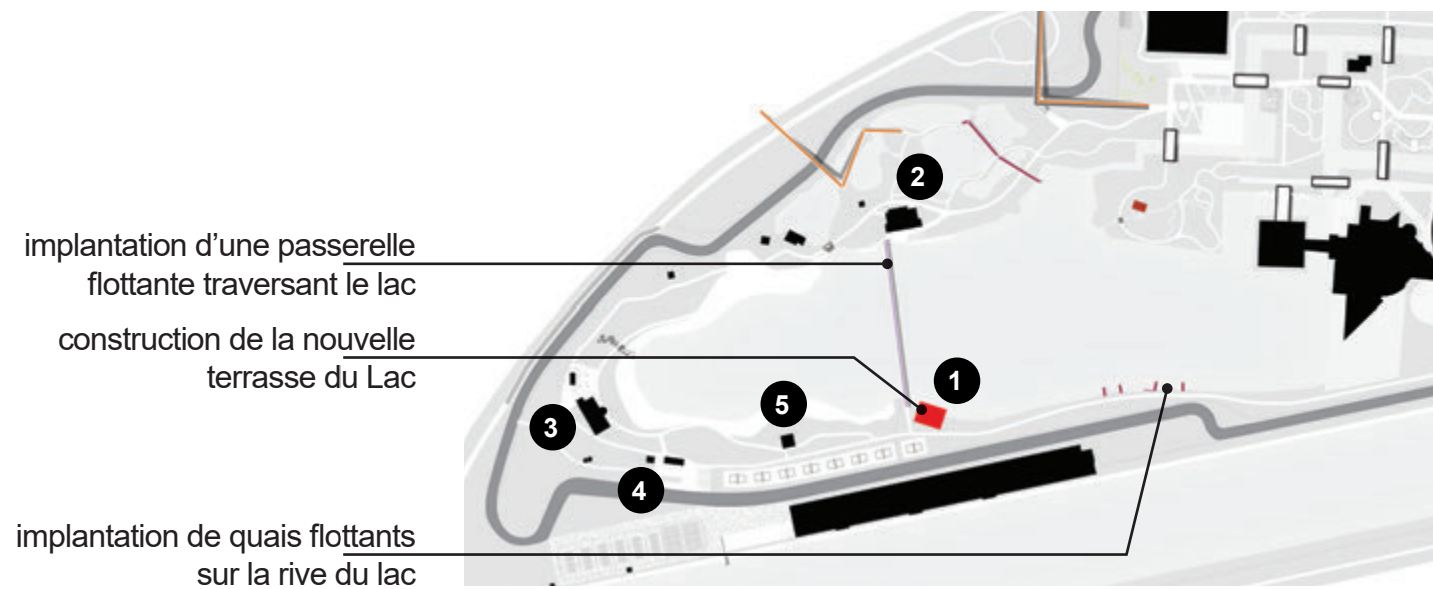
- 1 terrasse du Lac
- 2 pavillon des activités nautiques
- 3 chalet de la Plage
- 4 billetterie de la Plage
- 5 terrasse avec offre alimentaire
- 6 aire de jeux pour enfants

- 7 voiles d'ombrage
- 8 terrains de volley-ball
- 9 passerelle flottante
- 10 quais flottants
- 11 frange boisée

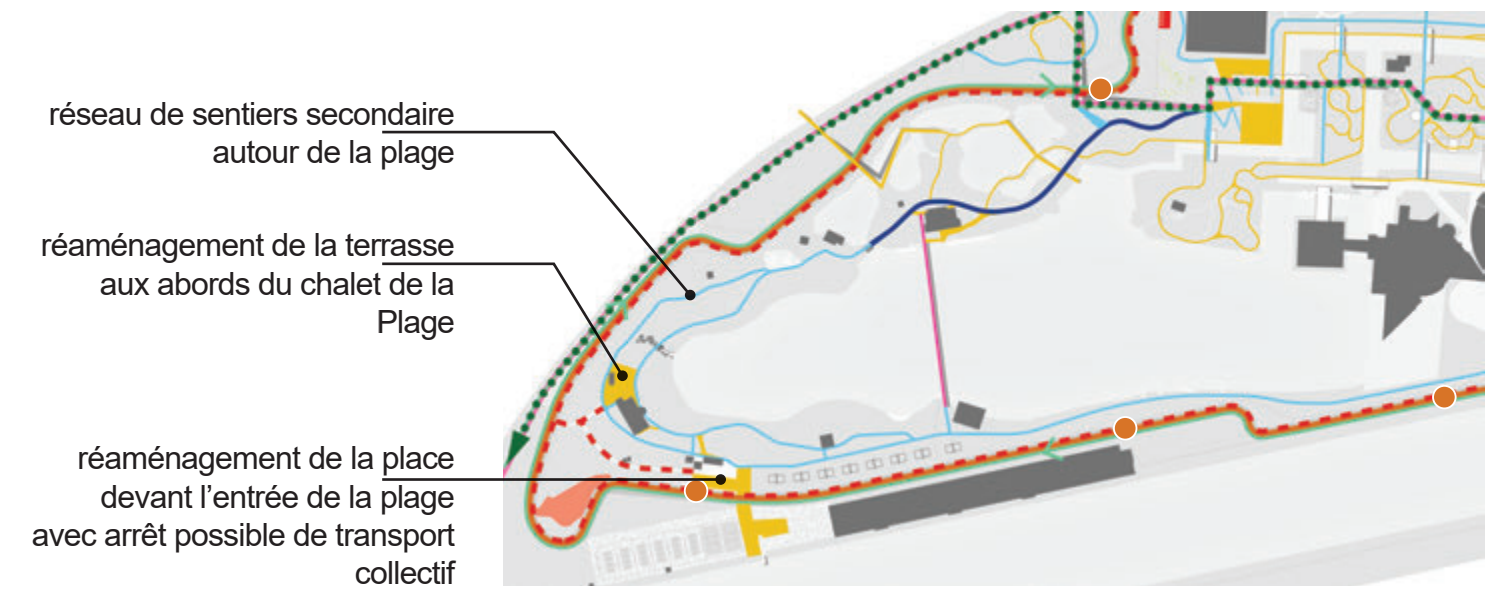


## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art** : Un corpus bâti qui contribue à l'expérience du lieu.



**Réseau de circulation et surfaces minéralisées** : Des sentiers qui contribuent à l'expérience du lieu.



### Usages des bâtiments

- 1** *Nom* : Terrasse du Lac, chapiteau de la terrasse  
*Usage actuel* : Espace locatif  
*Usage projeté* : Construction d'un nouveau bâtiment à des fins de location, salle de réception et réunion grand public
- 2** *Nom* : Pavillon des activités nautiques  
*Usage actuel* : Pavillon de location d'embarcations, salle à manger, salle de cours, local administratif, salles techniques, vestiaires et garages  
*Usage projeté* : Pavillon de location d'embarcations, salle à manger, salle de cours, local administratif, salles techniques, vestiaires et garages

- 3** *Nom* : Chalet de la Plage  
*Usage actuel* : Aire d'accueil, cafétéria, concessions alimentaires, toilettes, terrasse  
*Usage projeté* : Aire d'accueil, cafétéria, concessions alimentaires, toilettes, terrasse
- 4** *Nom* : Billetterie de la Plage  
*Usage actuel* : Guérite d'entrée, kiosque de perception  
*Usage projeté* : Guérite d'entrée, kiosque de perception
- 5** *Nom* : Bloc sanitaire  
*Usage actuel* : Vestiaires toilettes, douches  
*Usage projeté* : Vestiaires toilettes, douches

**Habitats végétaux :** La préservation des ambiances paysagères qui évoquent la forêt laurentienne.



**Milieus hydriques :** Le lac des Régates, une pièce maîtresse à protéger.





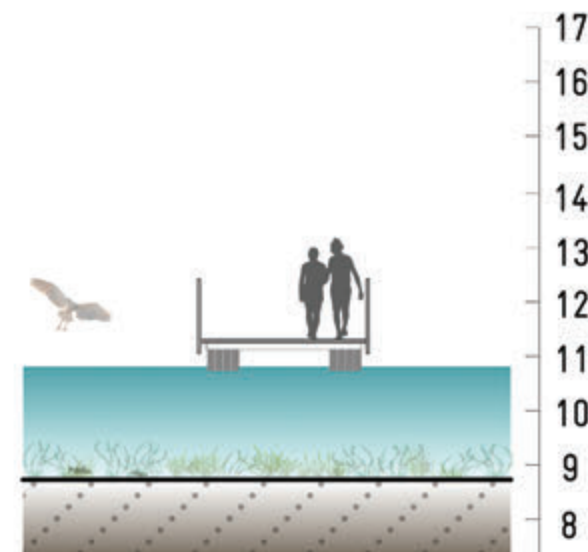
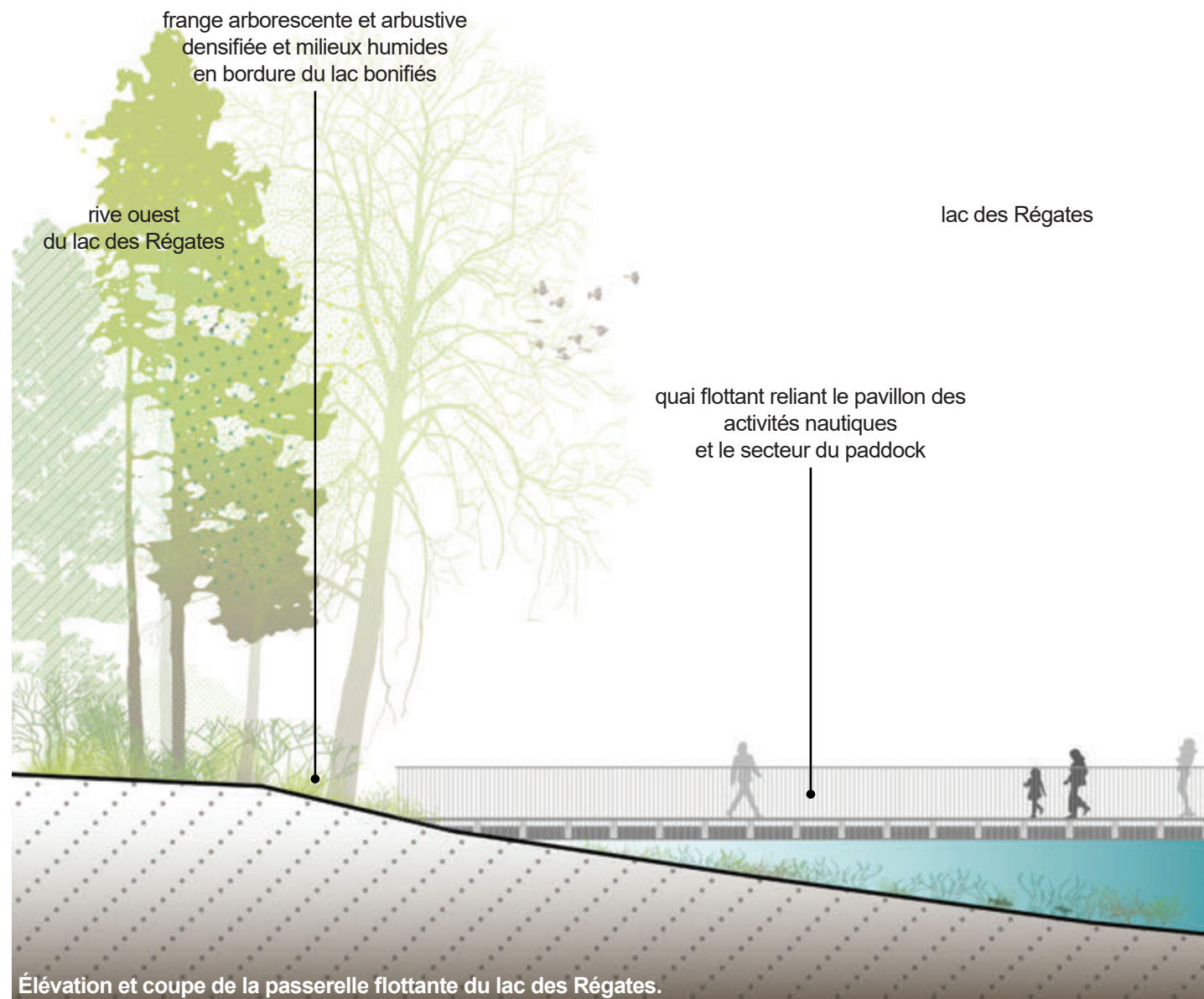






Figure 6 : vue aérienne de la pointe sud de l'île Notre-Dame et de la plage Jean-Doré





Figure 7 : vue depuis la plage Jean-Doré vers le lac des Régates et le Casino de Montréal



# 30. LA LONGUE RIVE DE L'ÎLE NOTRE-DAME

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Cette entité paysagère longe la rive sud-ouest de l'île Notre-Dame entre l'entrée du Parc à proximité du pont Victoria et le pont des Îles. Elle est bordée par les entités paysagères de la digue de la Voie maritime et du circuit Gilles-Villeneuve. Elle inclut une section de la Route verte, dont l'accès se trouve entre le circuit Gilles-Villeneuve, à proximité du pavillon du Canada, et l'entrée du Parc près du pont Victoria.

### Historique

À l'époque de l'Expo 67, l'entité paysagère de la longue rive est occupée par le parc Notre-Dame, qui permet de s'évader de la densité urbaine de l'Expo 67 en proposant un parcours autour d'un lac inspiré par le caractère particulier des paysages canadiens. L'entité inclut à l'époque le chemin de ceinture du parc et une bande de plantation. Elle inclut également le chemin Rodin, un chemin de service qui marque le pourtour de l'île. En vue de l'Expo 67, le Jardin botanique de Montréal transplante 35 arbres matures à l'extrémité sud de l'île Notre-Dame pour former un écran en forme de croissant.

En 1980, une des réalisations les plus frappantes des Floralies internationales de Montréal est la reconstitution d'une tourbière destinée à faire découvrir la végétation du Moyen Nord québécois. Le défi est colossal puisqu'il s'agit de découper 1 200 blocs gelés de tourbière, de les placer sur d'énormes camions et de les transporter sur une distance de plus de 1 500 kilomètres, soit depuis le territoire de la Baie-James jusqu'à Montréal, où on recrée, à la façon d'un immense casse-tête,

une véritable tourbière avec ses exigences et son environnement spécifiques. Aujourd'hui, bien que des sols tourbeux s'y trouvent encore, la végétation typique des tourbières a disparu : elle a été remplacée par un marais à roseau commun entouré d'une forêt mixte mature, à l'apparence naturelle, où se trouvent encore certains vestiges construits des Floralies.

### Caractère du lieu

L'attrait principal de cette entité est constitué par les grands panoramas et par les panoramas grandioses sur le fleuve, le pont Victoria, l'île de Montréal, l'île Sainte-Hélène, le pont de la Concorde, la Cité du Havre et le centre-ville de Montréal. Son intérêt repose également sur la présence d'un tronçon de la Route verte en rive, entre le pavillon du Canada et la sortie du Parc à proximité du pont Victoria. La possibilité de faire une halte dans cette entité afin d'admirer les paysages et le fleuve contribue à en accentuer l'intérêt. Cette entité surprend également par sa nature très contrastée : elle offre tantôt des espaces ouverts avec la présence d'arbres épars et isolés, de pelouses, de bosquets et de massifs boisés, tantôt des zones très végétalisées formant des espaces clos. Le premier de ces espaces se situe à l'extrémité sud de l'entité, où on remarque la présence très marquée et unique d'érables argentés (*Acer saccharinum*) qui stabilisent les rives ainsi que les plantations en demi-lune du Jardin botanique datant de l'Expo 67. L'autre espace clos est le site de l'ancienne tourbière, aujourd'hui replié sur lui-même en raison de la présence d'une végétation spontanée dense et d'arbres matures. Le mobilier en ruine des Floralies



Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

et l'envahissement de l'ancienne tourbière par le phragmite (roseau commun) contribuent à conférer un aspect abandonné au secteur. En raison de son isolement, la forêt mixte qui y croît est parmi les moins dégradées du Parc. Les rives anthropiques de cette entité paysagère forment une topographie variée le long du secteur et constituent la base d'un parcours paysager à découvert. Elles comprennent un talus végétalisé où on observe plusieurs strates : arbres épars (*Ulmus pumila*, *Fraxinus*, *Populus*), lisière arbustive (*Rhus typhina*) et herbacées. Il s'agit d'une végétation spontanée ayant pris de l'ampleur et de la maturité au cours

des vingt dernières années. À certains endroits, la rive est inaccessible et la visibilité est réduite par la présence d'un muret de béton surmonté d'une clôture le long du circuit Gilles-Villeneuve.



## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Cohabitation conflictuelle des cyclistes récréatifs et utilitaires de la Route verte empruntant une portion du circuit Gilles-Villeneuve et des cyclistes sportifs.
- Entité ceinturée au nord par l'installation permanente de murets surmontés de grillages et d'une clôture en treillis métallique, ce qui crée une forte barrière physique et visuelle avec les entités adjacentes.
- Faible mise en valeur des points de vue vers le pont Victoria au sud.
- Présence d'espèces horticoles et d'espèces exotiques envahissantes qui menacent la régénération des arbres de l'ancienne tourbière devenue aujourd'hui une roselière. Sa forêt mixte est parmi les moins dégradés du Parc et abrite une assez grande diversité floristique.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Réhabiliter les rives afin de préserver leur valeur écologique et de favoriser le contact avec la nature et le fleuve.
- Conserver la clairière ouverte encadrée de grands érables argentés (*Acer saccharinum*) à l'extrémité sud de l'île Notre-Dame.
- Favoriser la conservation de l'effet d'espace clos ressenti à l'intérieur de l'ancienne tourbière.
- Préserver les deux massifs en croissant issus de la plantation de 35 arbres matures par le Jardin botanique et marquant l'extrémité sud du site de l'Expo 67.

### Relations visuelles

- Favoriser la protection des points d'observation le long des rives ainsi que leurs accès.
- Favoriser la conservation et la création d'aménagements permettant d'apprécier les percées visuelles, les panoramas et les points de vue vers certains points de repère montréalais, notamment le pont Victoria, Habitat 67, la minoterie ADM (enseigne Farine Five Roses), le Vieux-Port, le quartier des affaires et le mont Royal.
- Favoriser la conservation et la création d'aménagements permettant d'apprécier les points de vue vers la structure du pont des Îles.

### Relief

- Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques propres aux espaces végétalisés à proximité des rives.
- Privilégier des interventions qui ne modifient ni le relief ni la topographie des espaces végétalisés à proximité des rives et qui ne masquent pas les éléments qui en facilitent la compréhension.

### Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art

- Minimiser l'ajout de nouvelles constructions afin de préserver l'esprit des rives en tant que zones naturalisées qui relient l'île au fleuve.
- Favoriser la protection de la grille de carrés de béton agrégé installée au milieu de l'ancienne tourbière, qui constitue un vestige des Floralies internationales de Montréal de 1980 et qui témoigne des matériaux et des pratiques d'architecture de paysage dans les années 1980.
- Étudier la possibilité de restaurer les bancs de béton en zigzag qui bordent l'ancienne tourbière et qui témoignent des Floralies internationales de Montréal de 1980.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Préserver la piste cyclable et le parcours riverain de l'entité paysagère, qui constituent des liens de transport actif d'importance entre la Rive-Sud, le parc Jean-Drapeau et le centre-ville de Montréal.

- Préserver la configuration historique de l'ancien chemin Rodin (aujourd'hui la Route verte et le circuit Gilles-Villeneuve) et en respecter le rôle dans la structuration de l'espace.
- Préserver la configuration historique des deux chemins en courbe hérités de l'Expo 67, qui marquent la limite sud de l'île Notre-Dame.
- Réhabiliter le lien piétonnier et cyclable entre l'entité de la rive des virages, celle du Bassin olympique et celle de la digue de la Voie maritime.

### Habitats végétaux

- Favoriser le maintien du couvert végétal, qui confère un caractère naturel aux rives et qui les différencie de la minéralité du circuit Gilles-Villeneuve.
- Éviter les nouvelles plantations ponctuelles sur les pelouses de l'entité paysagère de la longue rive sans avoir au préalable réalisé un plan d'aménagement paysager cohérent avec l'esprit du lieu.
- Favoriser la protection des plantes herbacées, des bosquets, des arbres et des arbustes existants dans la zone de l'ancienne tourbière, qui témoignent de la naturalisation progressive d'un paysage conçu lors des Floralies.
- Protéger l'intégrité de cette forêt mixte diversifiée.

### Milieus hydriques

- Favoriser la protection du fleuve et de ses écosystèmes riverains.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

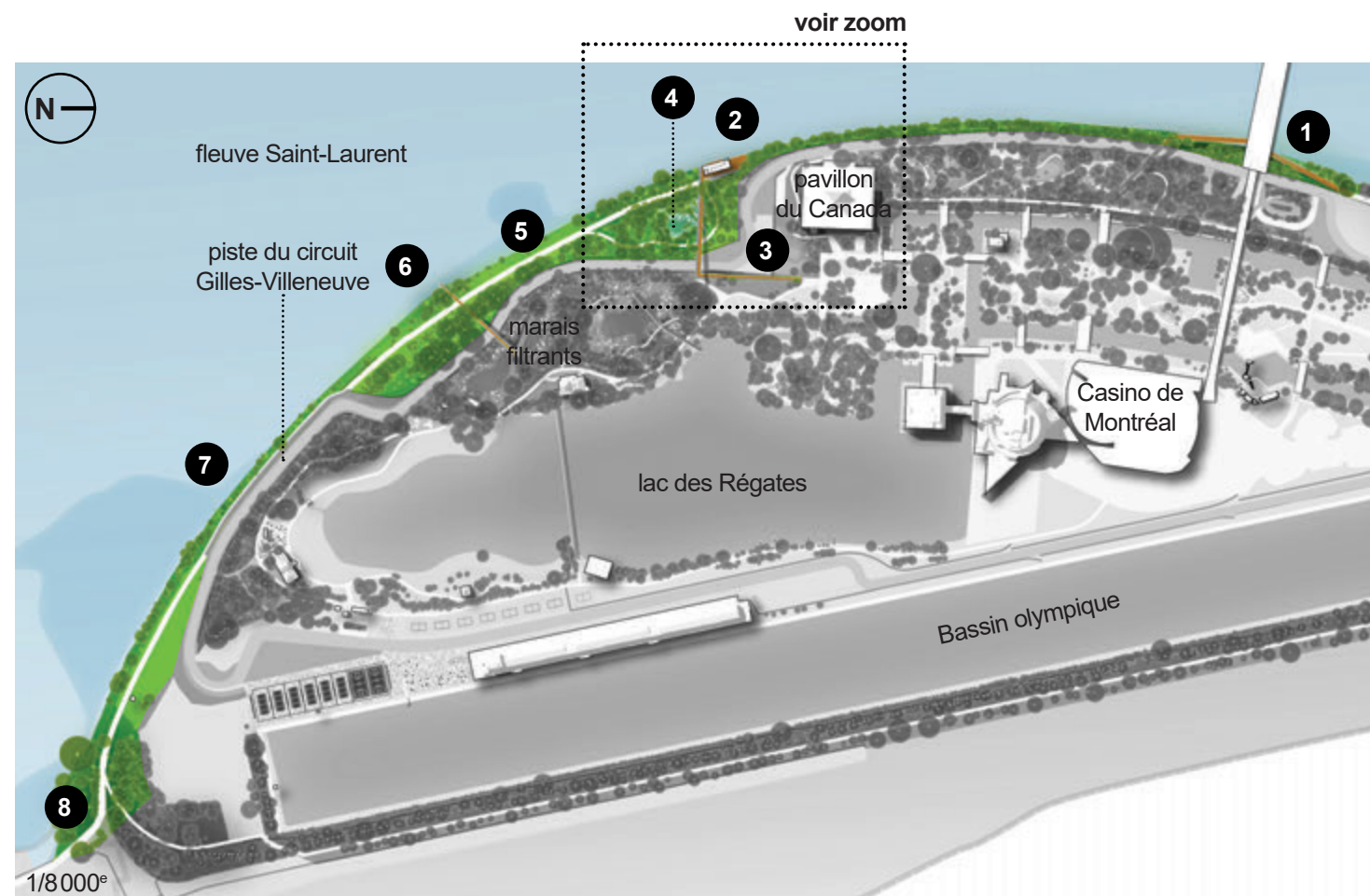
La longue rive de l'île Notre-Dame s'étire de la pointe sud de l'île jusqu'au pont des Îles et jusqu'au parterre du pavillon de la Tunisie.

Dans sa portion située au sud du débarcadère de la navette fluviale, elle est le lieu de passage de la Route verte, qui relie la digue de la Voie maritime à la Cité du Havre. Dans ce secteur où il est possible de s'éloigner du circuit Gilles-Villeneuve, une portion du sentier passe sur une passerelle en porte-à-faux qui offre de nouveaux panoramas sur le fleuve à travers la frange boisée. Les piétons déambulent sur un sentier de caillebotis tandis que la surface de béton offre l'adhérence et le confort nécessaires aux cyclistes. Ces nouveaux matériaux au sol assurent la cohabitation harmonieuse des piétons et des cyclistes.

La portion située entre le débarcadère de la navette fluviale et le pont des Îles n'est pas accessible au public, mais la végétation enrichit l'expérience des usagers qui empruntent le circuit Gilles-Villeneuve.

Enfin, la dernière portion de cette rive accueille la passerelle qui relie le parterre du pavillon de la Tunisie aux jardins des canaux en passant sous le pont des Îles puis au-dessus du circuit Gilles-Villeneuve.

La variation du couvert végétal le long de cette rive offre parfois une expérience enveloppante à travers une végétation à trois strates percée à l'occasion de splendides ouvertures sur le fleuve grâce à une végétation basse comme celle d'une prairie.



- |   |  |
|---|--|
| 1 passerelle à accessibilité universelle passant sous le pont des Îles dans le prolongement du sentier polyvalent de la promenade riveraine | 4 sentier de découverte de l'ancienne tourbière                |
| 2 débarcadère de la navette fluviale  | 5 sentier polyvalent (transport actif)                         |
| 3 passerelle aérienne enjambant la piste du circuit vers l'intérieur de l'île   | 6 belvédère lié à la passerelle se dirigeant vers les marais   |
|   | 7 sentier polyvalent en porte-à-faux                           |
|   | 8 liaison avec la Route verte sur la digue de la Voie maritime |



## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

**Bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art** : Un nouveau bâtiment phare pour rehausser une entrée du Parc.

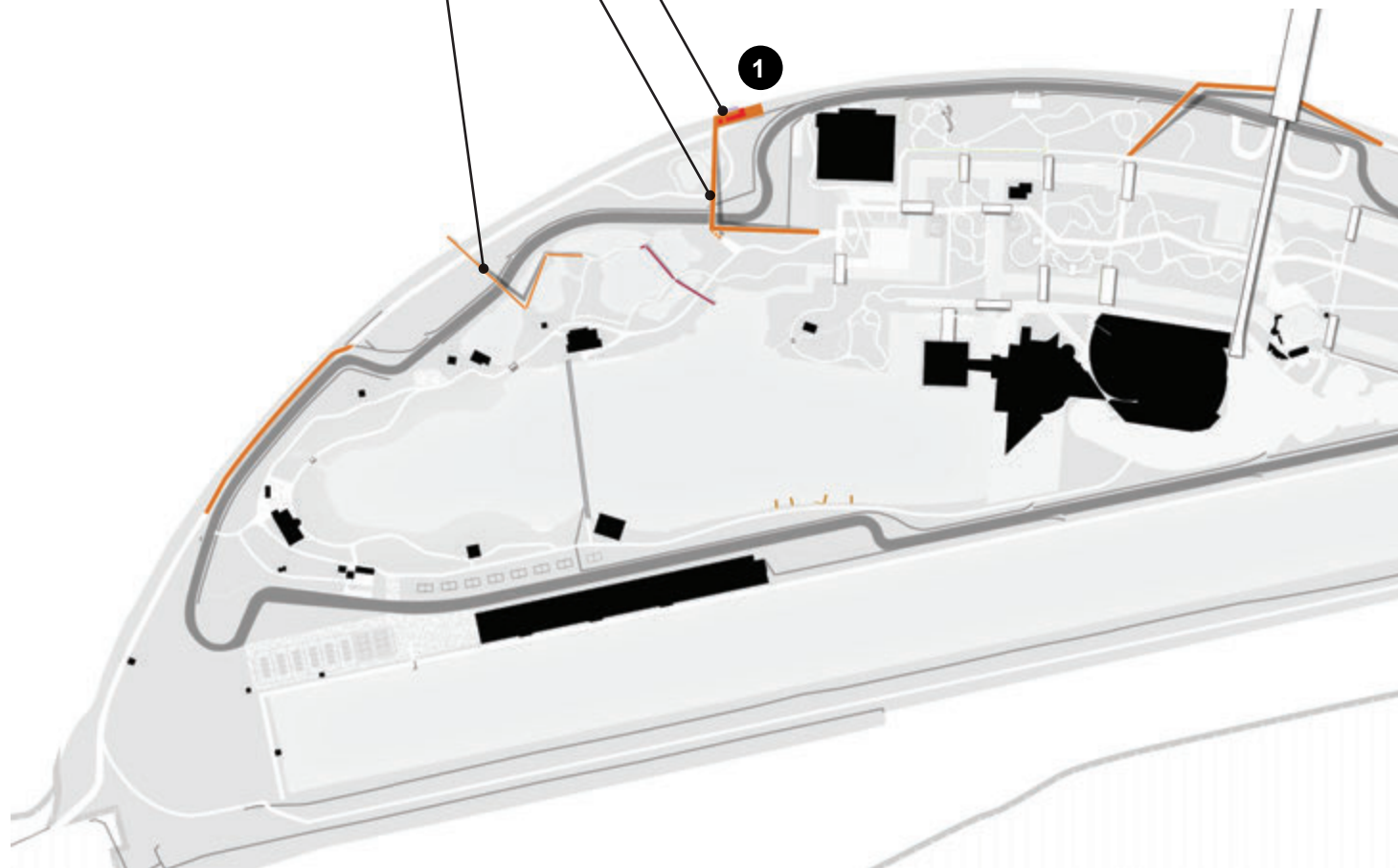
construction d'un débarcadère pour la navette fluviale

implantation d'une passerelle au-dessus du circuit entre la rive et les jardins Notre-Dame

implantation d'une passerelle au-dessus du circuit entre la rive et les marais filtrants

### Usages des bâtiments

- 1 *Nom* : Débarcadère de la navette fluviale  
*Île-Notre-Dame*  
*Usage actuel* : S/o  
*Usage projeté* : Billetterie, toilettes, terrasse

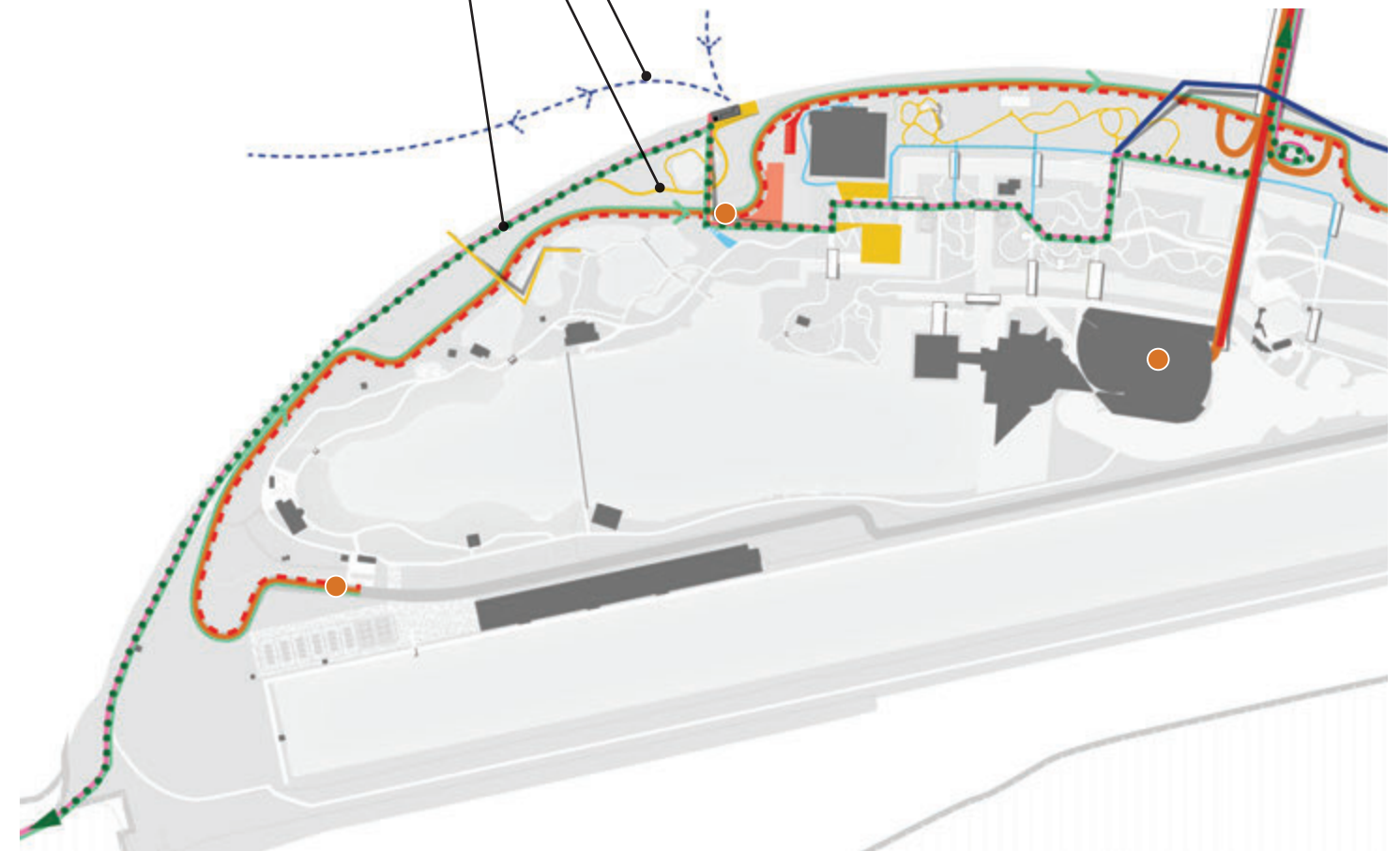


**Réseau de circulation et surfaces minéralisées** : Un sentier polyvalent sur une portion de la promenade riveraine du Parc.

liaison en navette fluviale

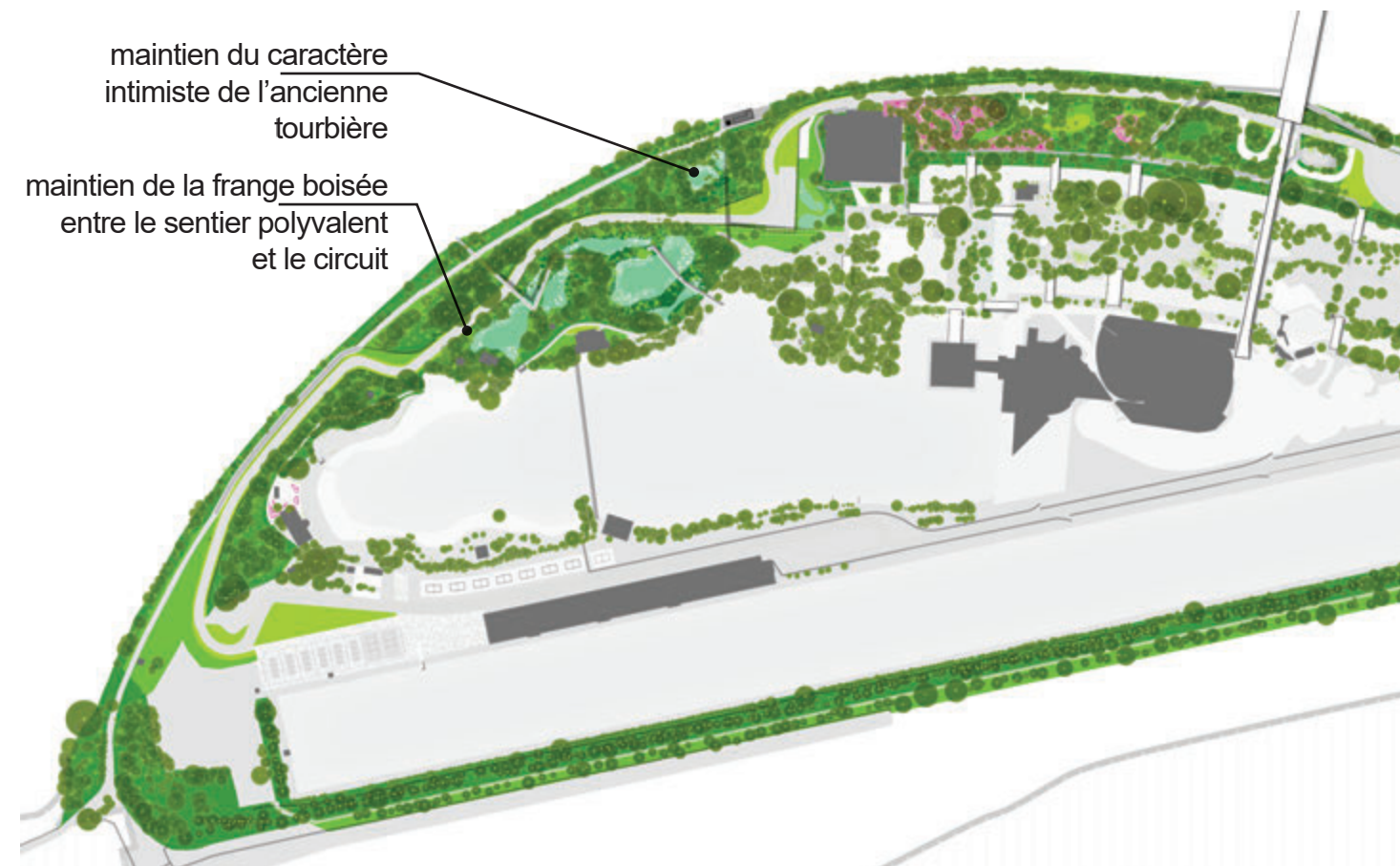
sentier capillaire autour de l'ancienne tourbière

aménagement d'un sentier polyvalent avec séparation des piétons et cyclistes (Route verte)

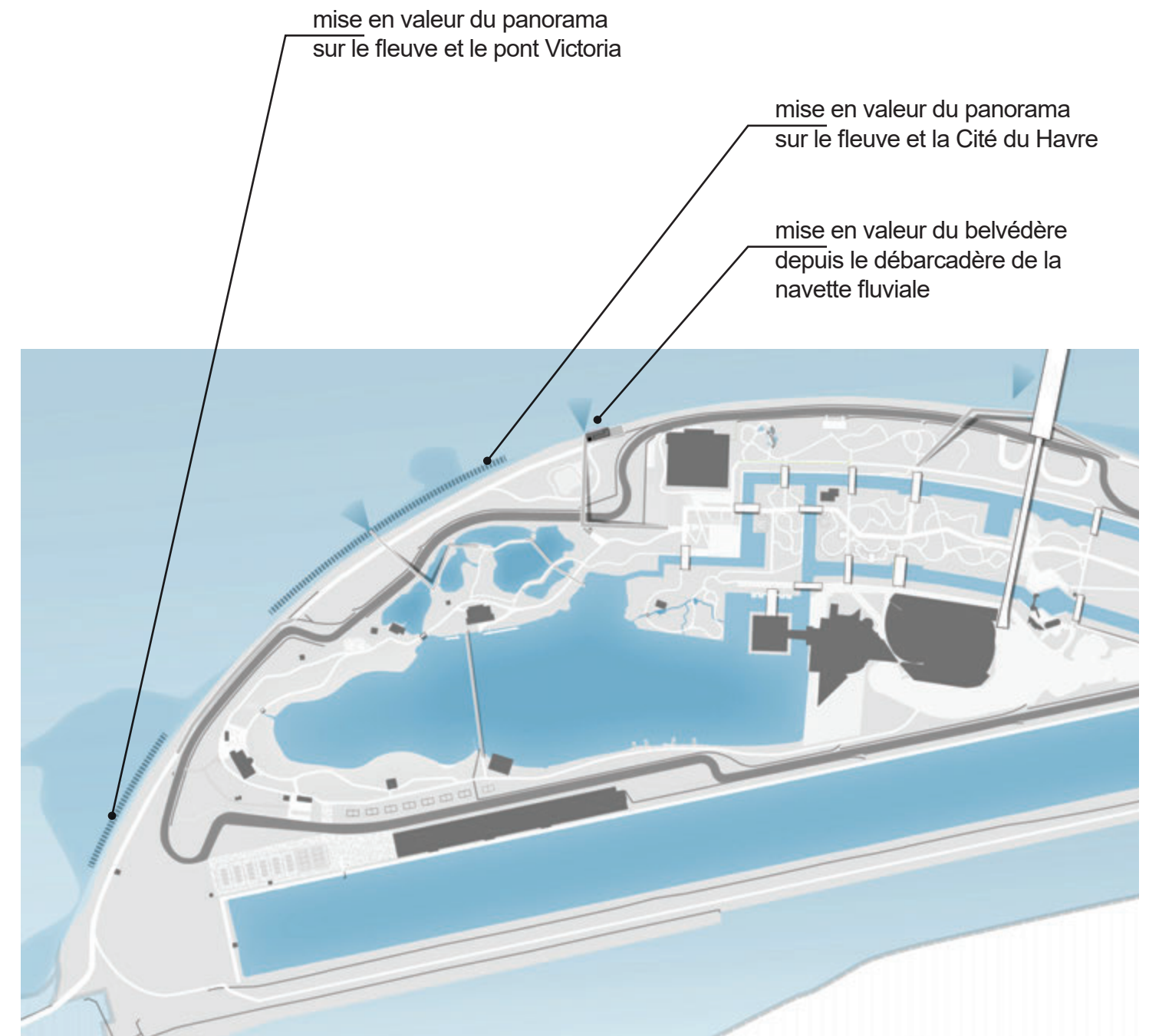


### Habitats végétaux : Une végétation riveraine ponctuée de percées visuelles.

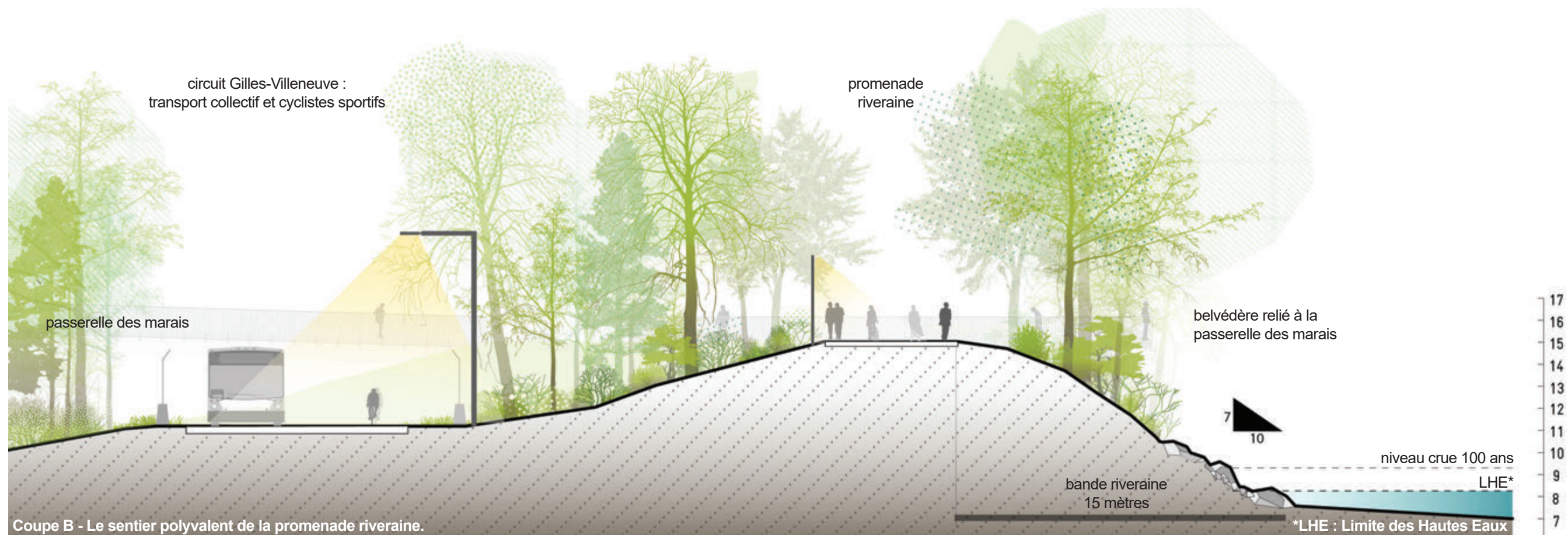
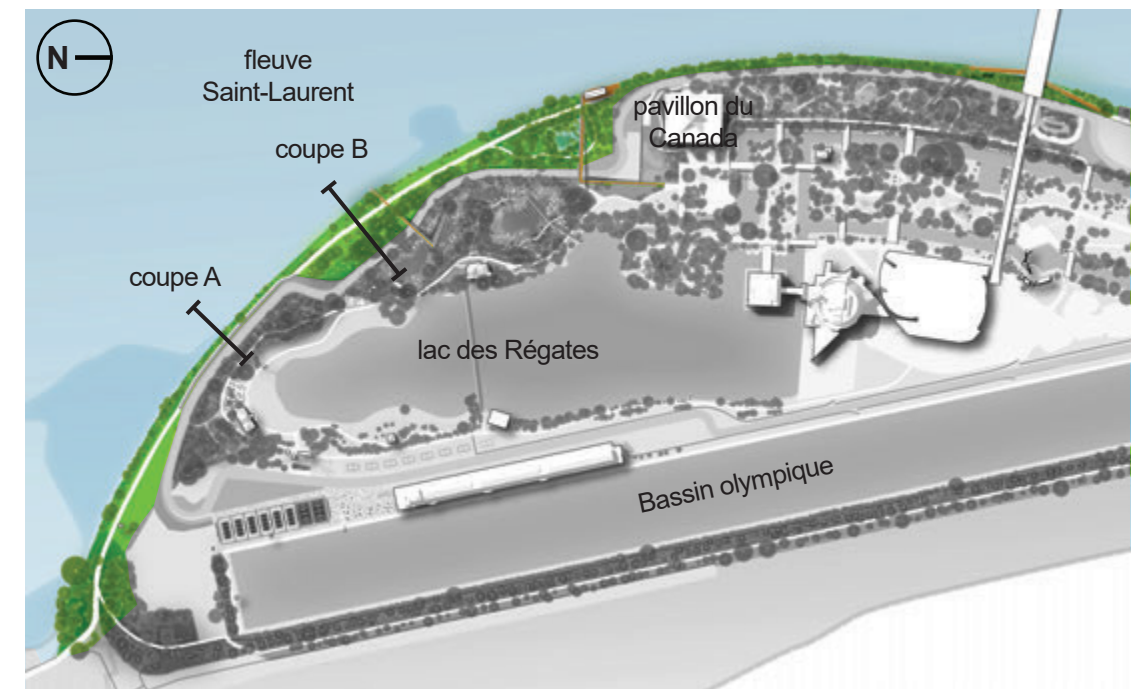
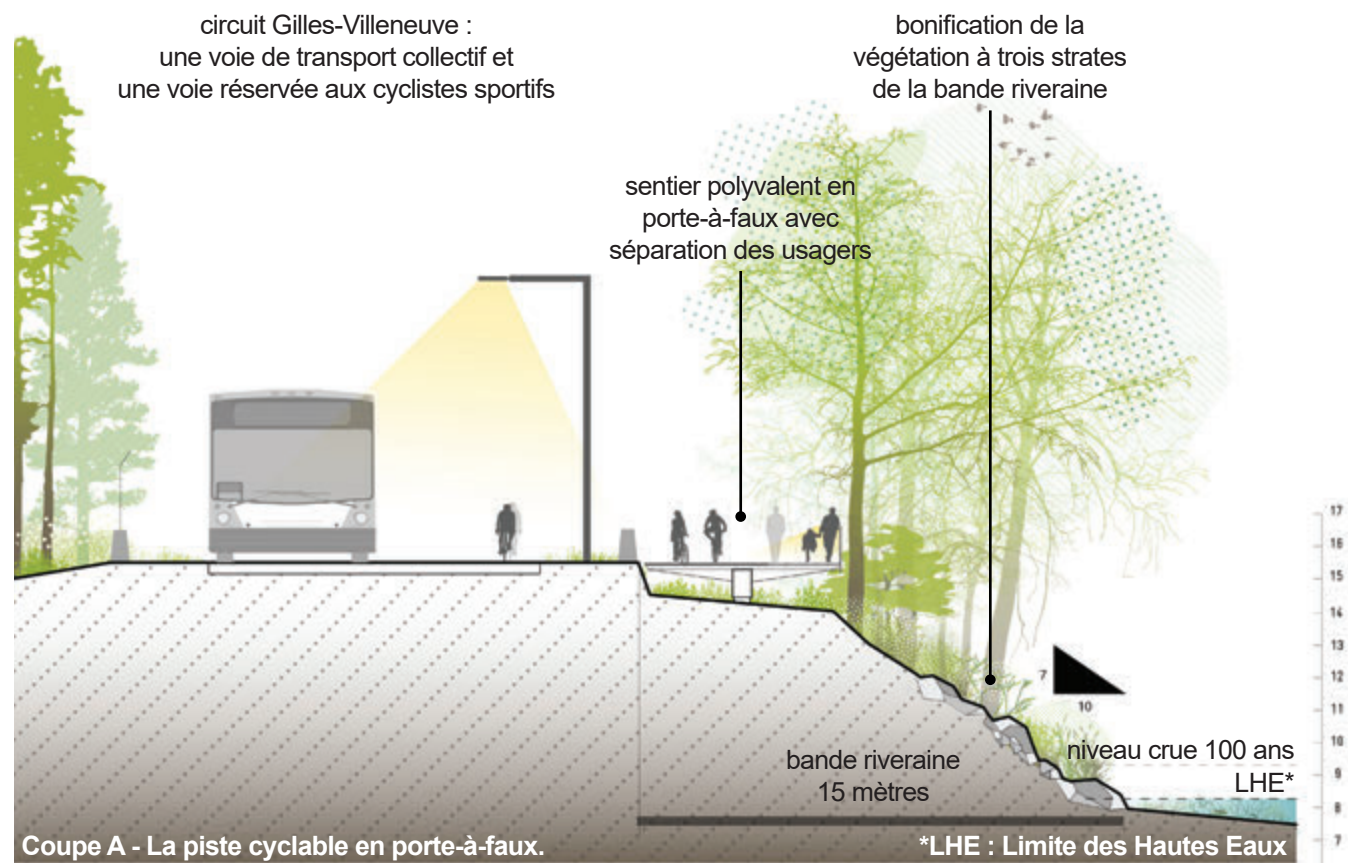
La tourbière étant un vestige des Floralties, il apparaît important d'expérimenter sa réhabilitation par étape. Le contrôle du roseau commun, le relèvement du niveau d'eau, par un apport d'eau extérieur et un ouvrage de retenue, ainsi que la plantation d'espèces adaptées aux conditions hydriques et de pH sont nécessaires. Une étude approfondie des conditions actuelles est à mener avant de débiter toute intervention.



### Milieus hydriques : De vastes panoramas sur le fleuve.









## Secteur du débarcadère de la navette fluviale

L'installation d'une passerelle entre le débarcadère de la navette fluviale de l'île Notre-Dame et les jardins jouxtant le pavillon du Canada a permis de remédier en grande partie aux conflits entre les divers usagers qui se croisent dans ce secteur : piétons, cyclistes récréatifs et sportifs, conducteurs de véhicules divers. Le débarcadère de la navette fluviale est relié à un bâtiment caractéristique qui dialogue avec celui situé sur l'île Sainte-Hélène et qui constitue un des trois pôles de mobilité de l'île Notre-Dame. Depuis le fleuve, une passerelle permet de rejoindre le sentier de la promenade riveraine, puis s'élève au-dessus du circuit Gilles-Villeneuve avant de redescendre vers la nouvelle place du Canada.



- 1 débarcadère de la navette fluviale
- 2 passerelle au-dessus du circuit pour sentier polyvalent avec séparation des usagers (piétons et cyclistes)
- 3 ancienne tourbière
- 4 sentier polyvalent de la promenade riveraine
- 5 sentier capillaire autour de l'ancienne tourbière
- 6 accès pour véhicules de sécurité de piste vers le sentier polyvalent



## Débarcadère de la navette fluviale de l'île Notre-Dame

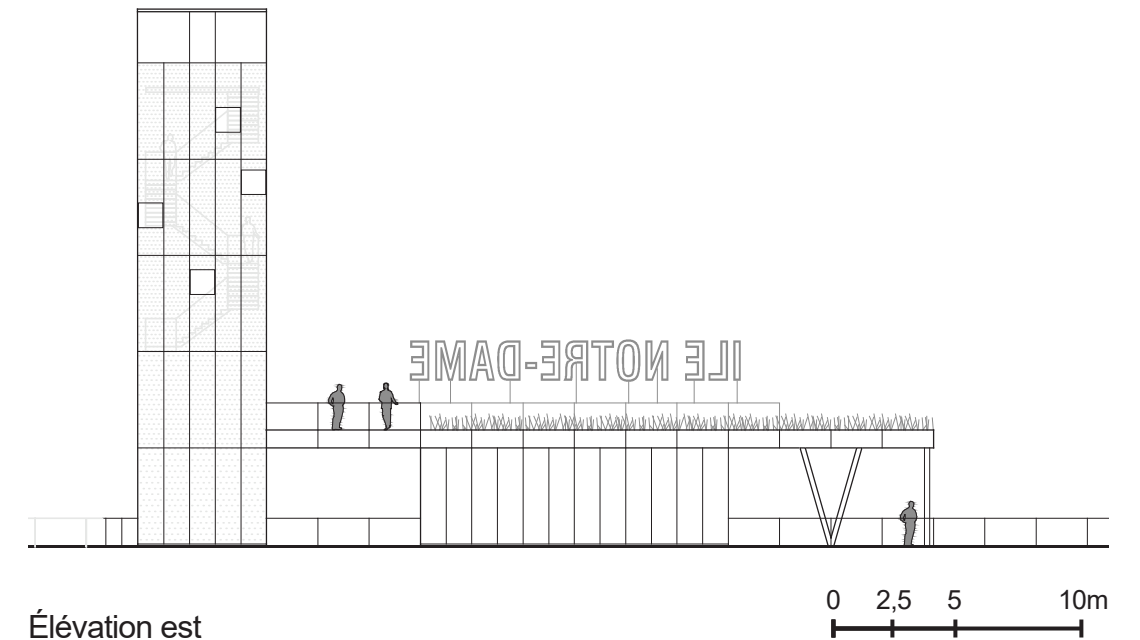
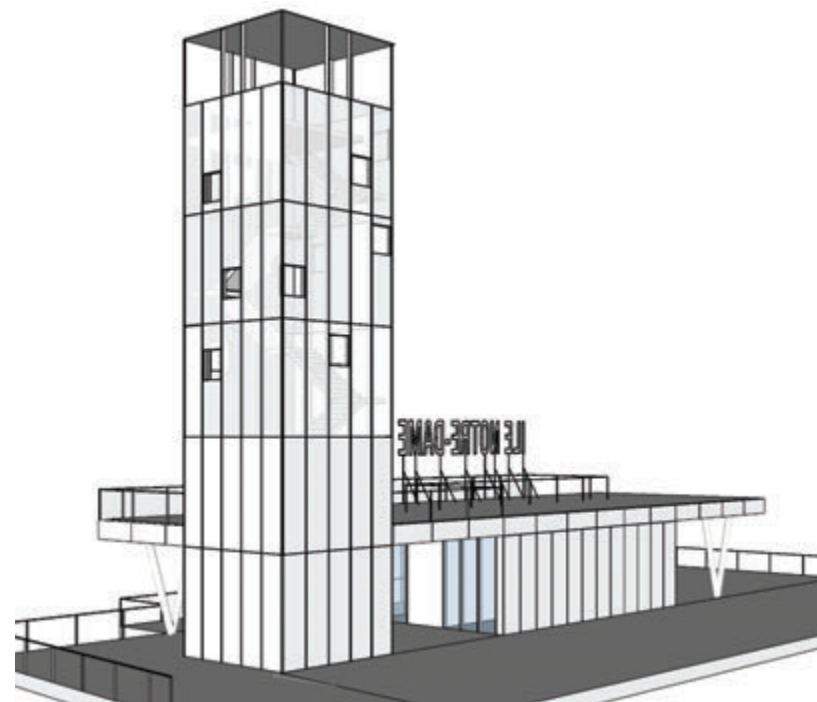
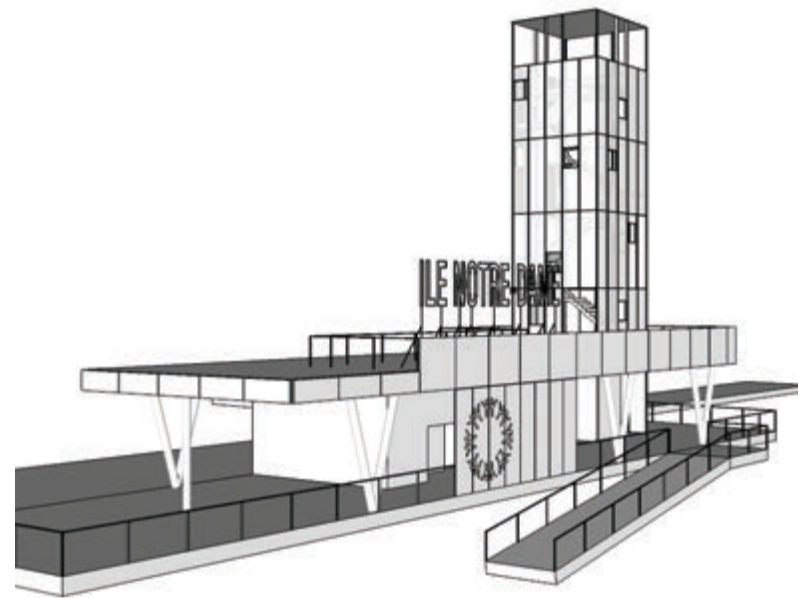
Implanté à proximité du pavillon du Canada, le débarcadère de la navette fluviale constitue une nouvelle entrée au Parc, sur l'île Notre-Dame. Sa silhouette reprend celle du débarcadère de l'île Sainte-Hélène et constitue aussi un élément phare dans le paysage du Parc.

Le nouveau bâtiment comprend une aire d'attente semi-extérieure couverte donnant sur une billetterie, une boutique de souvenirs et des toilettes. Le volume est d'une hauteur d'un étage jouté par une tour servant d'élément signal de 21 m de haut. Sa terrasse et son toit vert sont accessibles par l'escalier de la tour qui mène au belvédère au sommet de celle-ci.

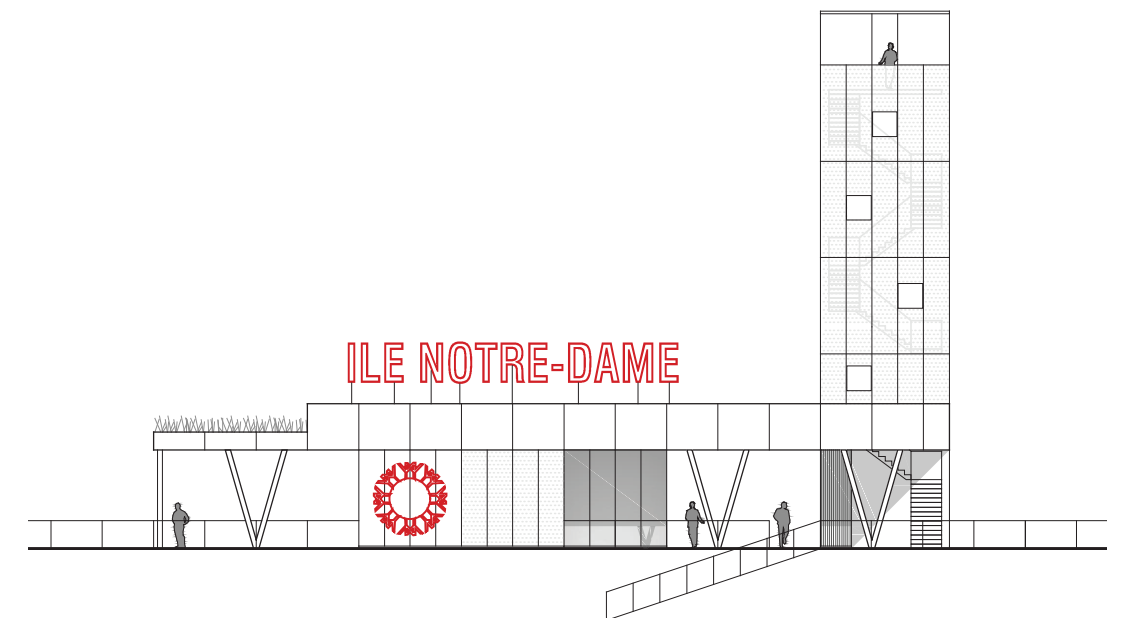
La structure d'acier périphérique apparente en V permet de moduler le bâtiment et d'en délimiter les contours.

En façade, les matériaux de revêtement en panneaux blancs, tantôt opaques, tantôt perforés, jouxtent un vitrage clair en mur rideau aux mêmes modules verticaux. En soffite et sur les murs des parties couvertes extérieures (aire d'attente, billetterie, etc.), un lambris de planches de bois clair crée un contraste avec la blancheur de l'enveloppe métallique.

Des panneaux perforés dématérialisent la tour en jouant sur la transparence et la légèreté, donnant aux usagers une expérience sensorielle tout au long de l'ascension vers le belvédère du sommet.

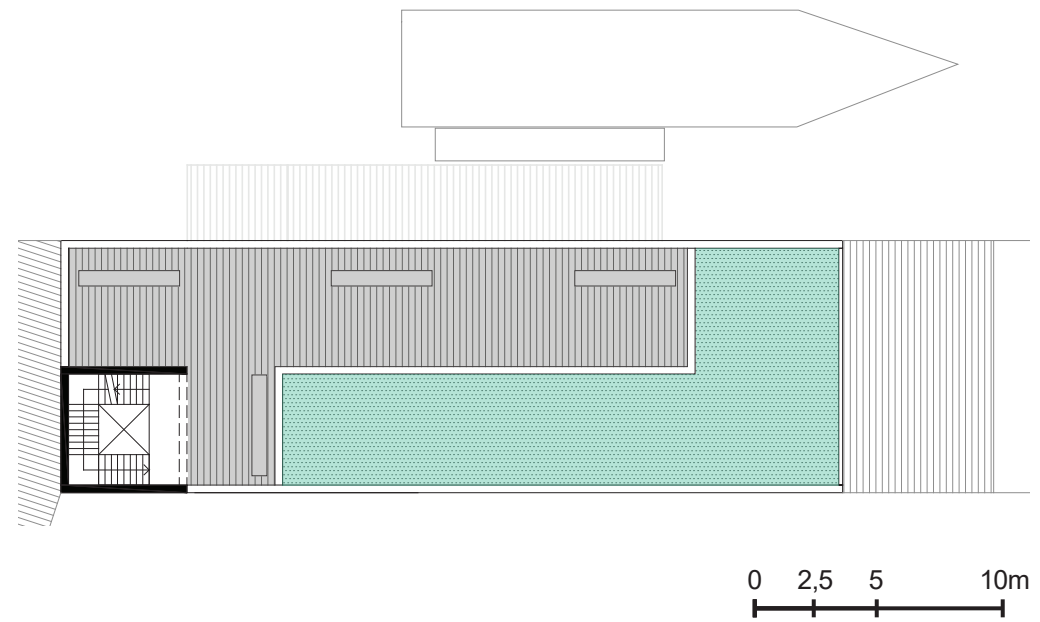


Élévation est









Élévation ouest

## Plan de l'esplanade et de la toiture verte



## Plan du rez-de-chaussée

### Programme

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  | Billetterie<br>• comptoir de vente et bureau<br>• distributeurs automatiques |  | Esplanade<br>• terrasse belvédère   |
|  | Boutique souvenirs<br>• espace de vente<br>• zone de stockage                |  | Toiture verte   |
|  | Réparation de vélo<br>• zone de réparation couverte                          |  | Sanitaires<br>• espace de conciergerie<br>• wc homme/femme<br>• fontaine accessible |

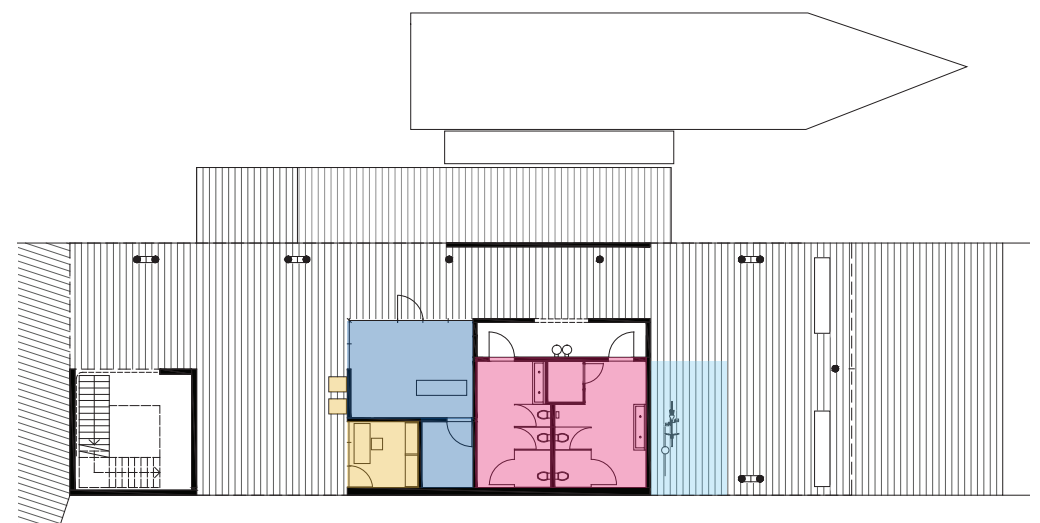




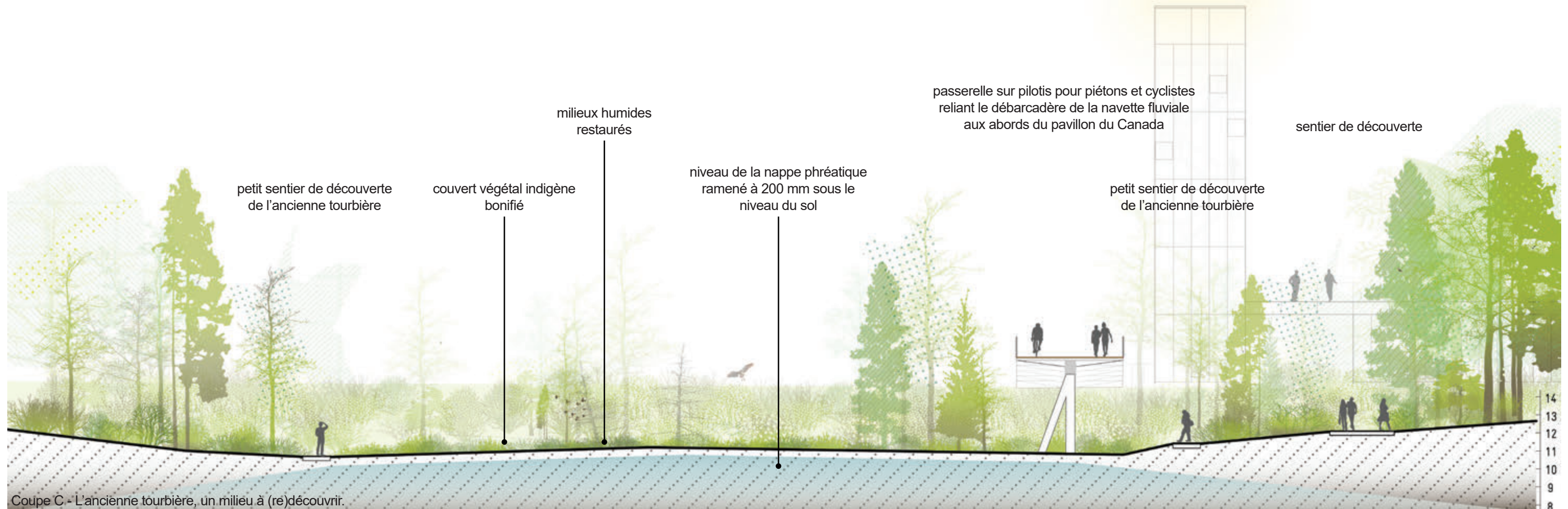
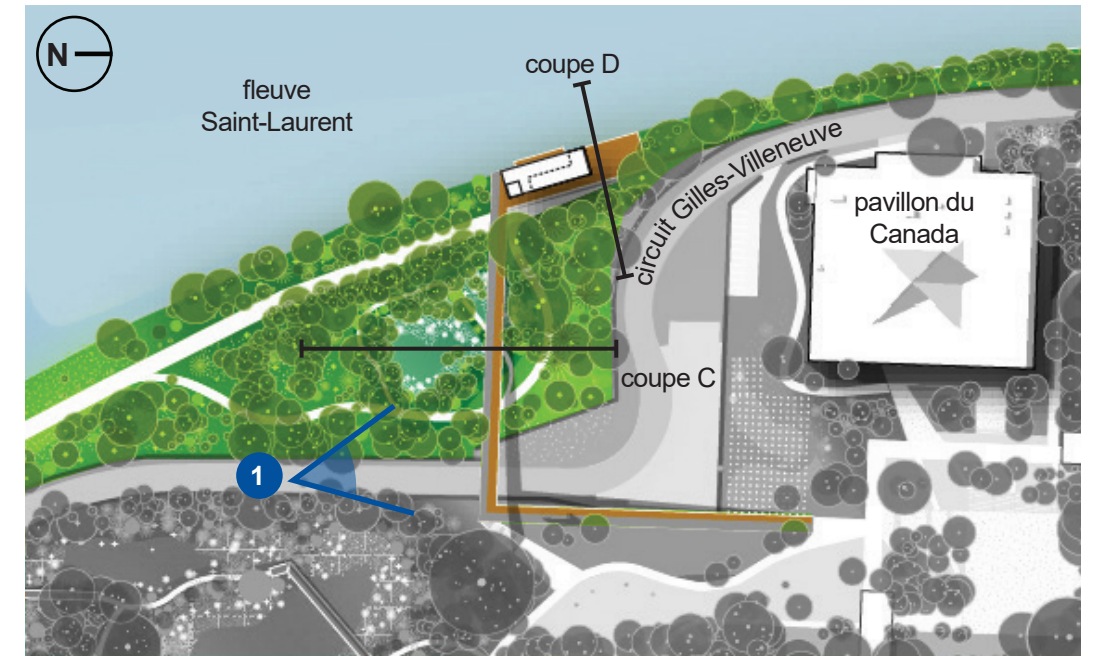


Figure 2 : vue vers le pavillon du Canada depuis le circuit

**1 AVANT** : Le circuit Gilles-Villeneuve, un espace de cohabitation difficile pour la sécurité des usagers.



**APRÈS** : La séparation des usagers pour un secteur plus sécuritaire.



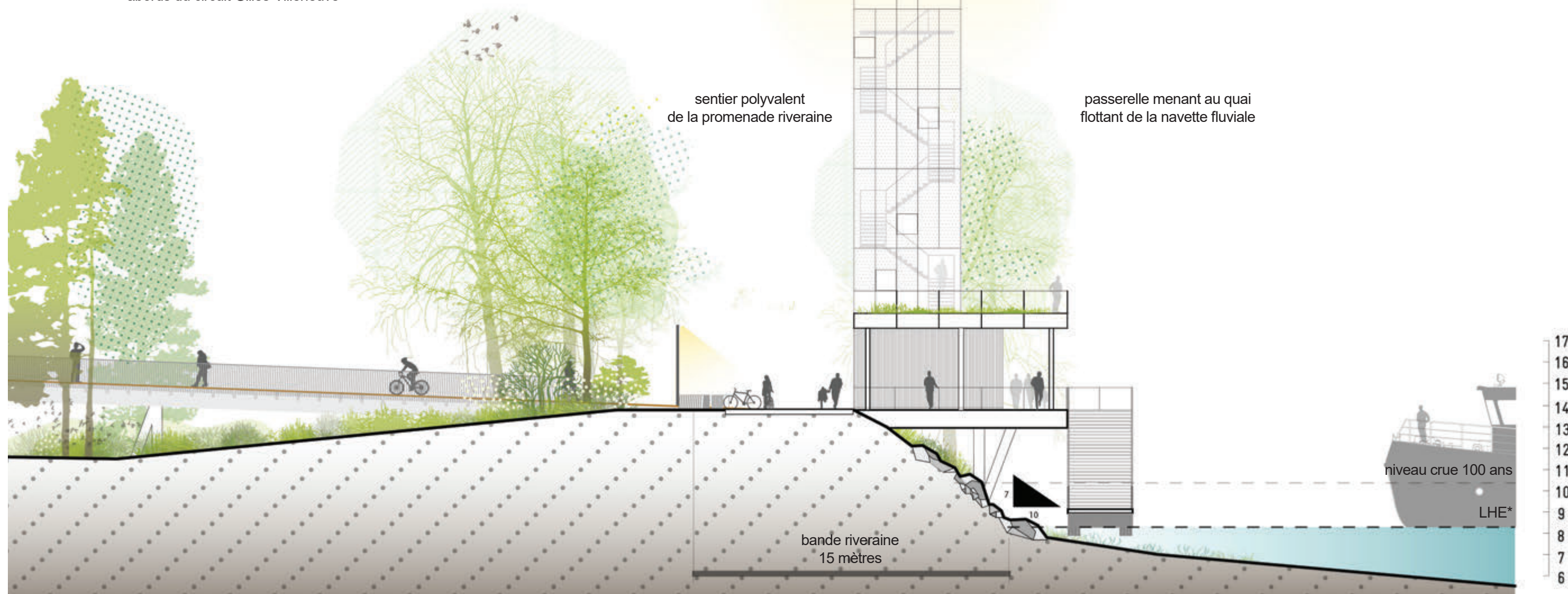


passerelle sur pilotis s'élevant au-dessus de l'ancienne tourbière pour rejoindre le pavillon du Canada et l'arrêt de transport collectif aux abords du circuit Gilles-Villeneuve

débarcadère de la navette fluviale avec services

sentier polyvalent de la promenade riveraine

passerelle menant au quai flottant de la navette fluviale



Coupe D - Le débarcadère de la navette fluviale et la passerelle s'élevant au-dessus du circuit Gilles-Villeneuve vers le pavillon du Canada.

\*LHE : Limite des Hautes Eaux







# 31. LA DIGUE DE LA VOIE MARITIME

## DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

### Localisation

Le secteur de la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent est une étroite bande qui longe la totalité de la rive à l'est de l'île Notre-Dame et qui s'arrête à la hauteur du pavillon des services, au nord. Comme son nom l'indique, elle est délimitée par la Voie maritime du Saint-Laurent et par le Bassin olympique. Elle est connectée, au nord, à la longue rive du chenal Le Moyne et, au sud, à la rive des virages.

### Historique

Au moment de l'Expo 67, la digue de la Voie maritime borde le lac des Régates et sert d'assise aux rails de l'Expo-Express entre le pavillon de la République fédérale d'Allemagne et le pont de l'Expo-Express. Dans les années 1970, la construction du Bassin olympique et du

circuit de Formule 1 entraîne le démantèlement des voies de l'Expo-Express et rompt toute relation entre cette entité et le lac des Régates. Depuis, la digue de la Voie maritime forme un talus végétalisé inaccessible à partir du parc Jean-Drapeau et séparant deux plans d'eau d'importance, soit le Bassin olympique et la Voie maritime.

### Caractère du lieu

L'entité est strictement fonctionnelle et réservée à l'entretien de la Voie maritime du Saint-Laurent. Physiquement attaché au parc Jean-Drapeau, un chemin de service d'environ cinq mètres de largeur parcourt la totalité de la digue. Les abords de cette route sont couverts d'une végétation très dense, ce qui accentue l'effet de corridor. On y trouve des plantations de feuillus, de conifères et d'arbustes ornementaux ainsi qu'une flore composée d'espèces indigènes et

d'espèces exotiques envahissantes. Le talus végétalisé du secteur du Bassin olympique et la végétation en friche accentuent l'effet d'isolement sur une distance de plus de deux kilomètres. L'attrait du secteur repose principalement sur son accessibilité à partir des entités paysagères adjacentes. De plus, ce secteur offre des vues ouvertes et filtrées sur la Voie maritime avec la présence sporadique de grands bateaux.





## DÉFIS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état actuel de cette entité est caractérisé par les défis suivants :

- Voie carrossable uniquement fonctionnelle.
- Accès contrôlé au sentier de service au-dessus de la Voie maritime.
- Absence de connexion au réseau de sentiers piétonniers et cyclables du parc.
- Absence d'aménagement qui permettrait de mettre en valeur les panoramas offerts sur la Voie maritime.

## ORIENTATIONS DE CONSERVATION

### Organisation spatiale

- Favoriser la conservation de l'allée de végétation sur les deux côtés du corridor de service.

### Relations visuelles

- Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas qui s'ouvrent sur la Voie maritime, de même que la conservation des points de vue encadrés créés par la végétation.
- Favoriser la conservation et la mise en valeur des points d'observation et de leurs accès le long de la Voie maritime.

### Relief

- Maintenir le replat qui surmonte le talus de la digue.

### Réseau de circulation et surfaces minéralisées

- Conserver les dimensions et la connectivité du chemin de service qui parcourt le sommet de la digue de la Voie maritime entre les entités paysagères de la longue rive et celles de la longue rive du chenal Le Moyne.

### Habitats végétaux

- Favoriser le maintien et la réhabilitation du couvert végétal, qui confère un caractère naturel aux rives et qui les différencie des milieux minéralisés et aquatiques environnants.

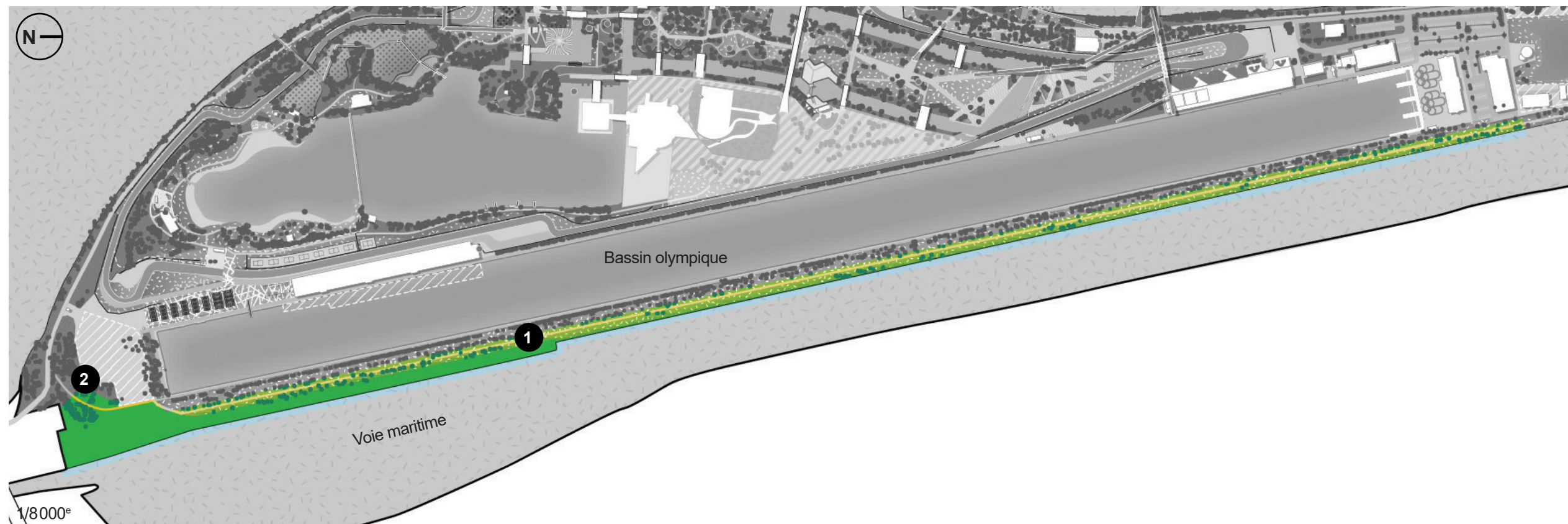
## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La digue de la Voie maritime est intégrée au parcours piétonnier et cyclable grâce à l'aménagement d'un sentier polyvalent au cœur de sa végétation (arbres et arbustes), assurant ainsi un lien direct entre les deux extrémités de l'île Notre-Dame. Ce sentier complète la promenade riveraine de l'île Notre-Dame et assure une connexion en transport actif lors des compétitions sportives qui requièrent l'utilisation du sentier polyvalent en périphérie du Bassin olympique. Ce sentier s'inscrit aussi dans un projet récréotouristique de plus grande envergure, c'est-à-dire la promenade fluviale du Grand Montréal, qui s'étendra sur 20 km en bordure de la Voie maritime du Saint-Laurent, entre la ville de Sainte-Catherine et celle de Saint-Lambert.

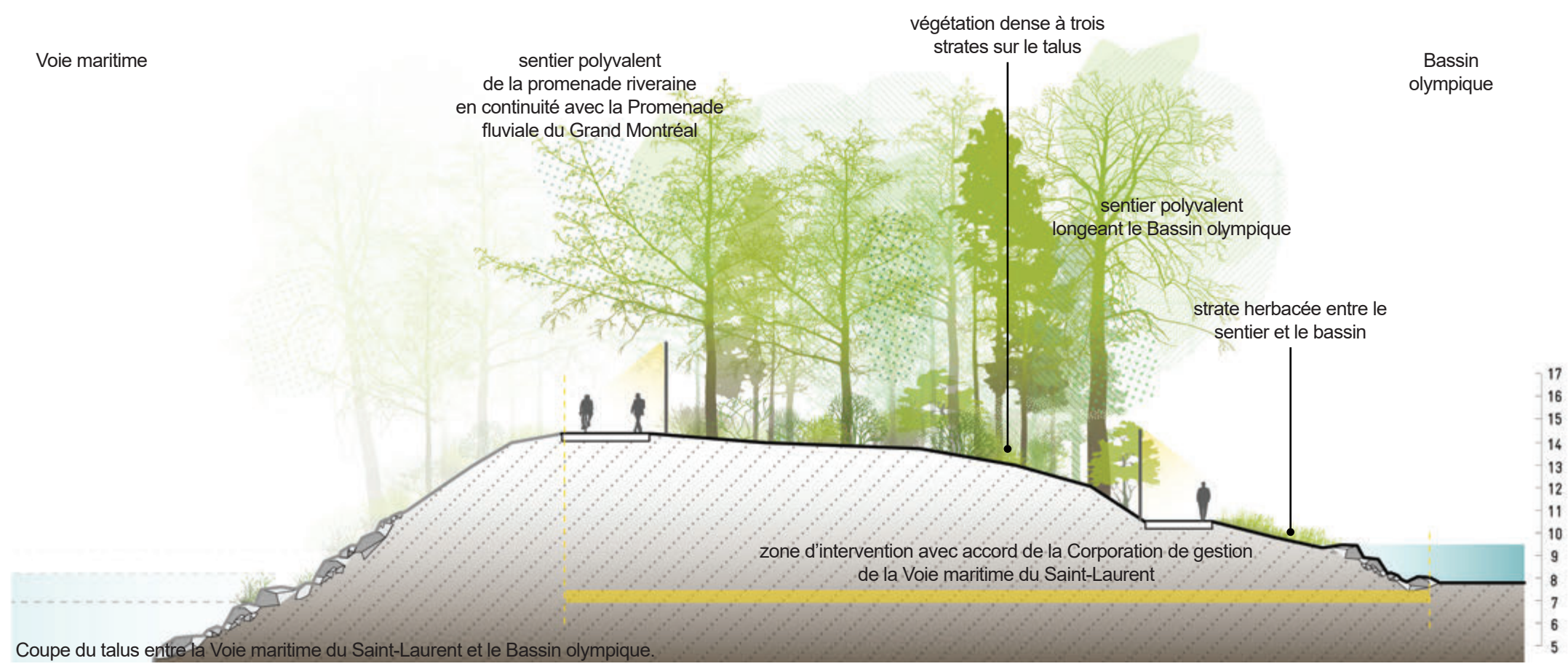
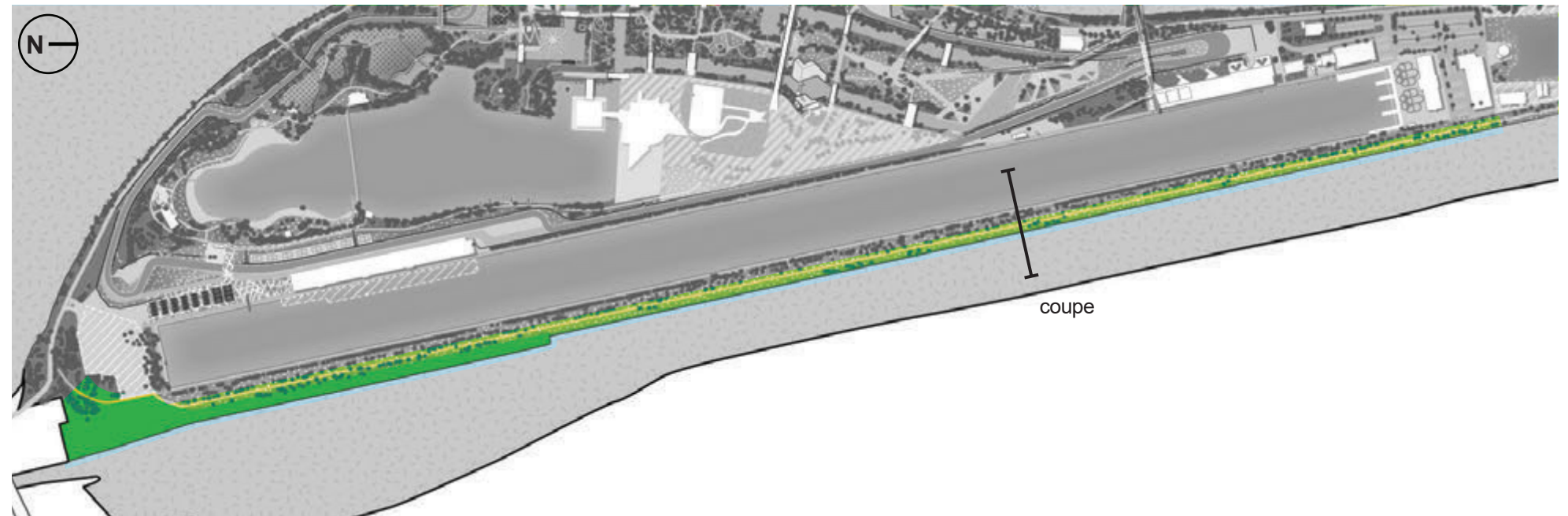
### Usages des bâtiments

s/o

- 1 sentier polyvalent sur le sommet du talus
- 2 liaison vers le sentier de la promenade riveraine







Coupe du talus entre la Voie maritime du Saint-Laurent et le Bassin olympique.





## **7.3**

# LISTE DES FIGURES ET BIBLIOGRAPHIE

# LISTE DES FIGURES

## ENTITÉS PAYSAGÈRES ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

### 1. Le mont Boullé

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : sentier dans le mont Boullé. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : sous-bois fortement piétiné. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : étangs de la Grande Poudrière. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : vue aérienne du chemin du Tour-de-Isle. Source : ©Google.  
Figure 6 : vue sur le stationnement P10. Source : SPJD.  
Figure 7 : vue vers la plaine des Jeux. Source : NIPpaysage.

### 2. Le fort de l'île Sainte-Hélène

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : cour de l'ancien arsenal. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : panorama sur le fleuve et la ville depuis la cour. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : présence visuelle importante du pont Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.

### 3. La grande promenade fluviale

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : vue depuis la navette vers le débarcadère. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : vue du débarcadère de la navette fluviale. Source : SPJD.  
Figure 4 : vue depuis la rive du P8. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : vue depuis le P8 vers le phare. Source : NIPpaysage.  
Figure 6 : vue depuis le P8 vers le pont Jacques-Cartier. Source : NIPpaysage.

### 4. Le jardin du Petit Prince

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau, 2018-2019. Source : ©Google.  
Figure 2 : pergolas du jardin. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : vaste surface minéralisée. Source : NIPpaysage.

### 5. Le Complexe aquatique

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : piscines du Complexe aquatique. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : pavillon des Baigneurs. Source : NIPpaysage.

### 6. L'Espace 67

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : vue aérienne de l'Espace 67, 2019. Source : SPJD.  
Figure 3 : festival à l'amphithéâtre de l'Espace 67, 2019. Source : SPJD.

### 7. La Place des Nations et le lac des Cygnes

Figure 1 : Place des Nations, 1967. Source : Archives VdeM, VM94-EXd281-028.  
Figure 2 : Vue aérienne de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène, 1969. Source : Archives VdeM, VM94-B061-001.  
Figure 3 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 4 : Place des Nations abandonnée. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : vue vers la rive nord du lac des Cygnes. Source : NIPpaysage.  
Figure 6 : vue aérienne de la pointe sud de l'île. Source : NIPpaysage.  
Figure 7 : vue du belvédère de la pointe sud de l'île. Source : NIPpaysage.  
Figure 8 : vue de l'intérieur de la Place. Source : NIPpaysage.  
Figure 9 : vue depuis la rive nord du lac des Cygnes. Source : NIPpaysage.

### 8. Les buttes

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : forêt à trois strates. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : sentier dans la clairière. Source : NIPpaysage.

### 9. La Biosphère et le pavillon Hélène-de-Champlain

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : Biosphère. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : roseraie et le pavillon Hélène-de-Champlain. Source : NIPpaysage.

### 10. La rive des ponts

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : sentier polyvalent entre la rive et le Chemin Macdonald. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : sentier polyvalent entre le chemin Macdonald et le piémont. Source : NIPpaysage.

### 11. Le piémont

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : sentier piétonnier le long du chemin Macdonald. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : œuvre d'art Girafes de Robert Roussil. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : sentier piétonnier sinueux. Source : NIPpaysage.

### 12. L'édifice multifonctionnel Jacques-Cartier

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : entrée technique de La Ronde. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : bâtiment administratif de La Ronde. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : vue aérienne du secteur. Source : ©Google.  
Figure 5 : vue aérienne du bâtiment administratif. Source : NIPpaysage.

### 13. La Ronde

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : structure de manège de La Ronde. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : manège à La Ronde. Source : SPJD.  
Figure 4 : La Ronde à la pointe nord de l'île Sainte-Hélène, 2019. Source : SPJD.

### 14. La rive nord de l'île Sainte-Hélène

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : minirail au-dessus de l'avenue du Port. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : marina de La Ronde. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : vue aérienne de la marina. Source : ©Google.  
Figure 5 : vue depuis l'avenue du Port vers le nord. Source : NIPpaysage.

### 15. Le pont de l'Expo-Express

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : pont de l'Expo-Express vue depuis l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : structure du pont de l'Expo-Express aujourd'hui. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : tablier du pont de l'Expo-Express aujourd'hui. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : vue depuis le pont vers l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.

### 16. Le pont du Chenal-Le Moyne

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

### 17. La passerelle du Cosmos

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : Le pavillon de l'URSS à l'Expo 67, Montréal, Cicot, 1967. Source : BAnQ, P927,S2,D3.  
Figure 3 : Le Minirail sur la passerelle du Cosmos à l'Expo 67, Germain Beauchamp, 1967. Source : BAnQ, P809,S1,DC, P047.  
Figure 4 : La passerelle du Cosmos enjambant le Chenal LeMoynes à l'exposition permanente Terre des Hommes. Antoine Desilets. 1968. Source : BAnQ, P697,S1,SS1,SSS13,D004,P254.  
Figure 5 : Passerelle du Cosmos, 1969. Source : Archives VdeM, VM94-A0644-025.  
Figure 6 : vue sur la passerelle aujourd'hui. Source : SPJD.  
Figure 7 : vue aérienne de la passerelle. Source : ©Google.  
Figure 8 : vue sur la passerelle vers l'île Notre-Dame. Source : SPJD.  
Figure 9 : vue depuis les gradins du Bassin olympique vers l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.



## 18. les ponts de la jetée Mackay, de la concorde, des Îles et du Casino

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : pont de la Concorde vu depuis la pointe sud de l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : pont des Îles vu depuis l'île Sainte-Hélène. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : vue sur le pont de la Concorde. Source : SPJD.

## 19. La promenade du chenal

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

## 20. La mare au Diable et la Cour de voirie Jacques-Cartier

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : cour de voirie. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : mare au Diable. Source : NIPpaysage.

## 21. Le stationnement du pavillon des services

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : stationnement du pavillon des services. Source : SPJD.  
Figure 3 : chemin du Chenal-Le Moyne. Source : NIPpaysage.

## 22. Le Bassin olympique et le Quartier des athlètes

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : hangar du Bassin olympique. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : sentier au pied du talus est, le long du bassin. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : les drapeaux au bord du Bassin lors des Jeux olympiques de 1976. Source : Photo PC/AOC.

## 23. Le Circuit Gilles-Villeneuve

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : entrée du paddock du circuit Gilles-Villeneuve. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : vue depuis le paddock sur la piste. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : abords du circuit au sud du paddock du circuit Gilles-Villeneuve. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : murets avec clôture aux abords du circuit. Source : NIPpaysage.  
Figure 6 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve, inauguré en 2019. Source : SPJD.  
Figure 7 : paddock du circuit Gilles-Villeneuve, inauguré en 2019. Source : SPJD.  
Figure 8 : courbe Senna lors du Grand Prix du Canada de Formule 1. Source : Formula 1 Grand Prix du Canada.  
Figure 9 : secteur de l'épingle lors du Grand Prix du Canada de Formule 1. Source : Formula 1 Grand Prix du Canada.

## 24. Le parterre du pavillon de la Tunisie

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : pavillon de la Tunisie aujourd'hui. Source : SPJD.  
Figure 3 : chemin du Chenal-Le Moyne. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : vue aérienne du parterre. Source : ©Google.  
Figure 5 : vue de la rive vers la passerelle du Cosmos. Source : NIPpaysage.

## 25. Le parterre notre-Dame

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : végétation aux abords des canaux. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : stationnement P1 au cœur de l'épingle du circuit. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : pont au nord de l'entité. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 et 6 : végétation aux abords des canaux. Source : NIPpaysage.  
Figure 7 : vue aérienne du parterre. Source : ©Google.  
Figure 8 : vue depuis le stationnement P1. Source : NIPpaysage.  
Figure 9 : vue des abords des canaux. Source : NIPpaysage.

## 26. Les jardins des canaux

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : pavillon du Canada. Source : SPJD.  
Figure 3 : canaux. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : Tête de Moai. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : sentier dans les jardins. Source : NIPpaysage.  
Figure 6 : emmarchements de l'ancien théâtre des Lilas. Source : NIPpaysage.  
Figure 7 : pavillon de la Jamaïque. Source : NIPpaysage.  
Figure 8 : *Iris* de Raoual Hunter. Source : NIPpaysage.  
Figure 9 : Les pavillons aux abords des canaux pendant l'Expo 67. Source : Archives VdeM, VM94-EXd281-042.  
Figure 10 : Vue générale du site, la nuit. 1967. Source : Archives VdeM, VM97-Y\_2P170.  
Figure 11 : Le pavillon des provinces de l'Ouest, 1967. Source : Archives VdeM, VM94-EXd281-056.  
Figure 12 : vue aérienne du pavillon du Canada. Source : ©Google.  
Figure 13 : vue depuis les marches du théâtre des Lilas. Source : NIPpaysage.  
Figure 14 : vue dans les jardins vers le Casino de Montréal. Source : SPJD.  
Figure 15 : vue de la terrasse vers le pont du Casino. Source : NIPpaysage.

## 27. Le Casino de Montréal

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : Casino de Montréal vu depuis le Bassin olympique. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : *Acier* de Pierre Heyvaert. Source : SPJD.  
Figure 4 : *Obélisque oblique* de Henri-Georges Adam. Source : SPJD.

## 28. Les marais filtrants

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : sentier dans les marais. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : paysage des marais. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : station de filtration. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : vue à l'intérieur des marais. Source : NIPpaysage.

## 29. Le parc-plage

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : plage, au loin le Casino de Montréal. Source : NIPpaysage.  
Figure 3 : ruisseau se déversant dans le lac. Source : NIPpaysage.  
Figure 4 : sentier longeant la plage. Source : NIPpaysage.  
Figure 5 : chalet de la Plage. Source : NIPpaysage.  
Figure 6 : vue aérienne de la pointe sud de l'île Notre-Dame et de la plage Jean-Doré. Source : SPJD.  
Figure 7 : vue depuis la plage Jean-Doré vers le lac des Régates et le Casino de Montréal. Source : SPJD.

## 30. La longue rive de l'île Notre-Dame

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.  
Figure 2 : vue vers le pavillon du Canada depuis le circuit. Source : NIPpaysage.

## 31. La digue de la Voie maritime

Figure 1 : photo aérienne du parc Jean-Drapeau. Source : © 2018-2019 Google.

# BIBLIOGRAPHIE

Agglomération de Montréal. (2015, janvier). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ\\_URBAINS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Schema20170301.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Schema20170301.pdf)

Brosseau, C., Ackaoui, M., Giger, T., Lafontaine, L., Senécal, G., Boucher, J., Boivin, J. (2016). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.4\\_recherche\\_documentaire\\_preable\\_evaluation\\_interet\\_patrimonial\\_de\\_lich\\_20160809.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.4_recherche_documentaire_preable_evaluation_interet_patrimonial_de_lich_20160809.pdf)

Cha, J., Archambault-Lelièvre, G. et Malo-Sauvé, A. (2019). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la Cité du Havre*. Montréal.

Cha, J., Perras, M. (2018). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame*. Montréal. Récupéré de [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.5\\_recherche\\_documentaire\\_preable\\_ile\\_notre-dame\\_20180914.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.5_recherche_documentaire_preable_ile_notre-dame_20180914.pdf)

Cha, J., Archambault-Lelièvre, G. et Malo-Sauvé, A. (2019). *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de La Ronde* (version préliminaire). Montréal.

Cha, J. (2017). *Étude sur les secteurs central et nord-est de l'île Notre-Dame, recherche préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial des Floralies, du pavillon de la Jamaïque, du pavillon de la Tunisie, de la mare au Diable, du club d'aviron, de la station de pompage et des infrastructures du bassin olympique et du circuit Gilles-Villeneuve*. Montréal.

Cha, J. (2016). *Parc-plage, recherche préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la plage, des abords et des édifices du secteur du parc-plage de l'île Notre-Dame*. Montréal.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967. (1967). *Plan souvenir officiel Expo 67*. Montréal.

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2013). *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine\\_urbain\\_fr/media/documents/ville\\_mtl\\_plan\\_de\\_protection.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/ville_mtl_plan_de_protection.pdf)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2016). *Énoncé de l'intérêt patrimonial du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20SAINTE-H%20C9L%20C8NE\\_%20C9NONC%20\\_FINAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20SAINTE-H%20C9L%20C8NE_%20C9NONC%20_FINAL.PDF)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2018). *Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20NOTRE-DAME\\_%20C9NONC%20\\_FINAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%CELE%20NOTRE-DAME_%20C9NONC%20_FINAL.PDF)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2019). *Énoncé de l'intérêt patrimonial de la Cité du Havre*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%20\\_FINAL\\_CIT%20DU%20HAVRE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%20_FINAL_CIT%20DU%20HAVRE.PDF)

Division du patrimoine, Ville de Montréal. (2019). *Énoncé de l'intérêt patrimonial de La Ronde*. Récupéré de : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%20\\_FINAL\\_LA%20RONDE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%20_FINAL_LA%20RONDE.PDF)

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2018, 22 mars). *Lexique terminologique*. Récupéré de <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/05/lexicon-of-terminology.pdf>

Groupe Rousseau Lefebvre, SDC. (2014, février). *Plan d'intervention du mobilier urbain*. Montréal.

Jacobs, P. (1983). Frederick G. Todd and the creation of Canada's urban landscape. *Association for Preservation Technology Bulletin*, 15 (4), 27-34. Récupéré de [https://aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/PJacobs\\_ToddAPT.pdf](https://aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/PJacobs_ToddAPT.pdf)

Lieux patrimoniaux du Canada. (2010). *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* (2e éd.). Récupéré de <https://www.historicplaces.ca/media/18081/81468-parks-s+g-fre-web2.pdf>

Lieux patrimoniaux du Canada. (s.d.). *Les Paysages culturels du Canada*. Récupéré de [www.historicplaces.ca/fr/pages/9\\_cultural\\_landscapes-paysages\\_culturels.aspx](http://www.historicplaces.ca/fr/pages/9_cultural_landscapes-paysages_culturels.aspx)

Lincourt, J.-J. (2017). *Plan maître forestier*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau.

Magnoux, A., Cogliastro, A., Pellerin, S. (2017, décembre). *Évaluation de la qualité écologique des secteurs forestiers du Mont-Boullé de l'île Ste-Hélène, une analyse de la régénération forestière potentielle et de la présence de plantes envahissantes et à statut précaire*. Montréal. Institut de recherche en biologie végétale.

Mitchell, N., et al. (2011). *Paysages culturels du patrimoine mondial – Guide pratique de conservation et de gestion*. UNESCO. Récupéré de [unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000214927](http://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000214927)

Ministère de la Culture et des Communications, gouvernement du Québec. (2018). *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*. Récupéré de [https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/Plans\\_de\\_conservation/PLAN-CONSERVATION-MONT-ROYAL\\_v2-21062018.pdf](https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/Plans_de_conservation/PLAN-CONSERVATION-MONT-ROYAL_v2-21062018.pdf)

Legault, R. (2005, 25 février). *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Sainte-Hélène*. Montréal. Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design. École de design. UQAM.

Legault, R. (2007, 27 avril). *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Notre-Dame et la Cité du Havre*. Montréal. Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design. École de design. UQAM.

*Loi sur le patrimoine culturel*, c. P-9.002. Récupéré de [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002)].

NIPPaysage, Réal Paul architecte. (2018, 31 octobre). *Réfection des étangs de la Grande Poudrière* (version préliminaire). Montréal.

Page, R. R., Gilbert, C. A., Dolan, S. A. (1998). *A Guide To Cultural Landscape Reports: Contents, Process, and Techniques*. Washington DC. U.S. Department of the Interior, National Park Service, Cultural Resource Stewardship and Partnerships, Park Historic Structures and Cultural Landscapes Program.

Le groupe AMPM Itée. (1980). *Album officiel des Floralies internationales de Montréal* (4e éd.). Archives de la Société du parc Jean-Drapeau.

Schroeder, H. W. (1992, 18 septembre). The tree of peace: symbolic and spiritual values of the white pine. Dans *Stine, R. A. et Baughman, M. J., White Pine Symposium Proceedings* (p. 73-83). Duluth, Minnesota. Récupéré de [https://www.forestry.umn.edu/sites/forestry.umn.edu/files/cfans\\_asset\\_237429\\_0.pdf](https://www.forestry.umn.edu/sites/forestry.umn.edu/files/cfans_asset_237429_0.pdf)

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal. (2007). *Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène; analyse des valeurs patrimoniales*. Montréal.

Table architecture, Land, Civiliti, Biodiversité Conseil. (2019, avril). *Corridor de biodiversité de Saint-Laurent* [Plan directeur d'aménagement]. Arrondissement de Saint-Laurent, Montréal.

Ville de Montréal. (2018, octobre). *Plan directeur, parc La Fontaine*. Récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/1485/documents/12513/download>

Ville de Montréal. (2005, mai). *Politique du patrimoine*. Récupéré de [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine\\_urbain\\_fr/media/documents/politique.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/politique.pdf)





8

MISE  
EN OEUVRE

Pour réaliser l'ambition du parc Jean-Drapeau de devenir un grand parc urbain qui améliore la qualité de vie de la communauté et qui rayonne au-delà de son territoire, le Parc compte sur un plan de mise en œuvre destiné à intégrer la gouvernance ouverte au sein de ses pratiques et à instaurer un modèle d'affaires innovant qui réponde à son engagement en faveur de l'aménagement, de l'environnement et du vivre-ensemble.

Quatre grandes transformations seront nécessaires à l'aboutissement du Plan directeur :

- Le cadre de gouvernance devra s'ouvrir sur l'extérieur et devenir collaboratif pour permettre une prise de décision plus éclairée.
- Le modèle d'affaires devra offrir une proposition de valeur plus riche à ses publics prioritaires et émergents tout en assurant la santé financière du Parc.
- La culture et la structure organisationnelle devront intégrer les compétences et les mécanismes qui permettront de réaliser efficacement le Plan directeur.
- Un plan de phasage et de financement ainsi qu'une approche axée sur les résultats permettront à la Société d'atteindre ses cibles et garantiront une reddition de comptes efficace.



# 8.1

## CADRE DE GOUVERNANCE

Mettre en place un cadre de gouvernance ouvert sur la communauté pour :

- associer le public et les partenaires de la Société aux décisions stratégiques pour préserver un processus décisionnel cohérent et efficace
- assurer l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des décideurs afin d'augmenter l'engagement des citoyens envers le parc Jean-Drapeau et envers son Plan directeur.

## CONTEXTE

La consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a donné l'occasion à la population montréalaise d'exprimer son avis sur la gouvernance globale du parc Jean-Drapeau. Cette préoccupation a fait l'objet de plusieurs recommandations de l'OCPM dans son rapport.

Cette attente citoyenne a coïncidé avec la volonté de la Société du parc Jean-Drapeau de lancer un chantier de réflexion sur son système de gestion en prenant en compte les nouvelles tendances observées dans le monde et adoptées par de nombreux acteurs, notamment à Ville de Montréal, pour moderniser leur gouvernance et la rendre plus ouverte.

Le chantier mené par la SPJD s'est concentré sur la définition de l'écosystème de gouvernance de la Société et sur l'analyse des recommandations faites par l'OCPM. La SPJD a ensuite entrepris une réflexion avec les autres parties prenantes directement concernées (élus et fonctionnaires de la Ville de Montréal, conseil d'administration, cadres et employés de la SPJD).

### Portrait du cadre de gouvernance de la SPJD 1983-2005

Centre décisionnel du parc Jean-Drapeau, la SPJD est un organisme paramunicipal constitué depuis 1983 par lettres patentes émises par le lieutenant-gouverneur du Québec. La SPJD a été constituée à la requête de la Ville de Montréal en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*. Organisme à but non lucratif au sens de la partie III de la Loi sur les compagnies, elle est dirigée par un conseil d'administration de neuf personnes nommées par le Comité exécutif de la Ville, qui désigne l'un d'eux à la présidence. Renouvelable, le mandat des membres est d'une durée de trois ans. Il existe quatre comités consultatifs du conseil d'administration composés d'au moins trois administrateurs : audit, ressources humaines, gouvernance et modus vivendi.

En 2005, la SPJD a pris en charge les droits et obligations de la Société du parc des Îles, laquelle avait elle-même succédé en 1994 à l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), fondée en 1983.

La SPJD possède une personnalité morale juridique distincte de la Ville, mais toutes deux sont liées puisque la SPJD agit comme mandataire dans la gestion des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Ce mandat est précisé dans une convention établie en 1996 entre la Ville et la SPJD, laquelle définit son rôle en matière d'administration, d'exploitation et de développement.

En conformité avec ses lettres patentes et avec la Charte, cette convention stipule que la SPJD a comme mission « d'administrer, d'exploiter et de conserver au parc Jean-Drapeau des activités à caractère international, récréatif, éducatif, culturel, social et touristique » et aussi d'administrer le Parc en cohérence avec les orientations du Plan directeur. De ce fait, une redéfinition de la mission de la Société s'avère nécessaire afin de se conformer aux orientations stratégiques prises par le nouveau Plan directeur.

La SPJD est la seule entité appelée à décider des orientations du parc Jean-Drapeau avec l'aval final de son mandant, la Ville de Montréal. Cette dernière, en tant que propriétaire des actifs, représente le seul acteur officiel en périphérie directe du processus décisionnel. C'est aussi la Ville qui approuve et alloue en partie le budget de la SPJD. Elle détient également un droit de regard sur son administration.

Le statut actuel du parc Jean-Drapeau exige que la vocation des îles demeure publique et que Montréal puisse utiliser les îles à des fins de parc ou de lieu d'exposition publique. En vertu de la Charte, le parc Jean-Drapeau fait partie des parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs qui relèvent de la compétence du conseil municipal (article 94 et annexe D de la Charte). Le Parc est considéré comme une infrastructure d'intérêt collectif visée à l'annexe I du *Décret concernant l'agglomération de Montréal*, ce qui fait en sorte que le parc Jean-Drapeau relève de la compétence d'agglomération de Montréal. Toute réglementation ou ordonnance spécifique à l'usage du parc Jean-Drapeau relève donc du conseil d'agglomération.

### Assises des règles de gouvernance

Le cadre de la gouvernance institutionnelle de la SPJD prend assise sur plusieurs sources et documents :

- la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, C-11.4
- les lettres patentes
- la convention entre la Ville de Montréal et la SPJD
- le règlement de régie interne de la SPJD
- le règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la SPJD
- les politiques de la SPJD.



## CONSTATS ET PERSPECTIVES

À l'issue de toutes ces étapes de consultation et d'analyse, la SPJD parvient aux conclusions suivantes, soutenues par le rapport de recommandations de l'OCPM :

1. Le cadre décisionnel est clair et cohérent et la structure de gouvernance est somme toute efficace et sans ambiguïté.
2. La mission de la Société du parc Jean-Drapeau telle que présentée dans la convention conclue entre la Ville de Montréal et la SPJD en 1996 doit être redéfinie en fonction du cadre stratégique du Plan directeur.
3. L'engagement, l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des décideurs sont des éléments centraux qui favorisent l'agilité de la structure décisionnelle.
4. Une plus grande transparence dans le processus décisionnel augmenterait la confiance des citoyens.
5. La concertation des parties prenantes, notamment les citoyens, les corps publics, les groupes d'experts et les équipes internes, permettrait une prise de décision plus éclairée.
6. Le rôle et la mission de gestion de la SPJD gagneraient à être mieux compris par les citoyens.
7. La convention entre la Ville de Montréal et la SPJD devrait être clarifiée afin que la Ville et la SPJD partagent leurs savoir-faire et agissent comme des partenaires stratégiques.
8. La réalisation du Plan directeur du parc Jean-Drapeau nécessite un mode de gouvernance qui garantisse la stabilité de la vision et de la mission à long terme :
  - de nouveaux modèles de financement seront indispensables pour réaliser les ambitions du Plan directeur
  - des partenariats devront être formés ou approfondis conformément aux orientations stratégiques du Plan directeur.

## LES CONDITIONS GAGNANTES D'UNE GOUVERNANCE OUVERTE

Pour mettre en œuvre cette gouvernance ouverte avec succès, la SPJD verra à inclure d'autres acteurs dans l'écosystème du parc Jean-Drapeau. Il s'agira de préciser leur place et leur rôle à l'intérieur du processus de décision.

Dans cette optique, la Société devra également développer ses relations avec les groupes d'intérêt, avec les organisations et avec les citoyens afin de créer avec eux des partenariats fondés sur les objectifs stratégiques du Plan directeur et afin de pouvoir miser sur leur engagement.

Enfin, la Société devra faire évoluer ses processus de manière à structurer ses pratiques d'ouverture et d'en tirer profit au maximum.

### D'ici 2030

Afin d'assurer la pérennité du Parc, la Société du parc Jean-Drapeau a mis à jour ses statuts, c'est-à-dire ses lettres patentes, ses règles de gouvernance interne ainsi que la convention qui la lie à la Ville de Montréal. Elle a de plus enchâssé le Plan directeur dans ses pratiques administratives afin d'en soutenir la réalisation.

La SPJD a instauré un cadre de gouvernance basé sur une culture d'ouverture, de partenariat, de responsabilité partagée et de transparence. Grâce à une gestion financière saine, à un modèle d'affaires innovant et à l'adoption d'outils de mesure performants, la Société peut désormais baliser, suivre et évaluer la progression des projets ainsi qu'en rendre compte. Cette refonte en profondeur a permis à l'organisation de prendre le virage attendu afin de réaliser le Plan directeur.

## LES PARTIES PRENANTES À IMPLIQUER : DES PARTENAIRES POTENTIELS

### Les citoyens

Le premier acteur désigné est le citoyen, dont le degré d'implication varie du statut de citoyen usager à celui de citoyen engagé.

- Le « citoyen usager » fréquente le parc Jean-Drapeau pour y observer la nature, profiter du parc public ou pour y pratiquer une activité sportive ou culturelle, seul, en groupe ou en famille. Il a une influence plus réduite sur le processus décisionnel.
- Le « citoyen usager » éprouve un intérêt marqué pour le parc Jean-Drapeau. Qu'il soit avide de culture, d'histoire et de sport ou qu'il soit passionné d'écologie, il a à cœur la préservation de l'intérêt public au sein du Parc. Il peut être vu comme un « gardien du Parc » qui intervient sur des aspects variables en fonction de ses centres d'intérêt et de son expertise. Il peut s'exprimer seul ou en groupe dans le but d'influencer les décideurs. Il représente un important vecteur de l'influence citoyenne sur la SPJD. Son engagement peut aussi se traduire par son implication dans des actions spécifiques.

### Les partenaires d'exploitation

De nombreuses organisations ont des intérêts directs ou indirects au parc Jean-Drapeau. Leurs activités peuvent faire partie des domaines de l'économie, du sport, du tourisme ou de la culture, tandis que leurs objectifs respectifs peuvent être divergents, voire opposés. Leur fonctionnement présente la caractéristique d'être potentiellement influencé par les décisions de gestion du parc Jean-Drapeau.

Cette catégorie de parties prenantes peut être subdivisée en deux groupes :

- Les insulaires : organisations qui ont des activités permanentes sur les îles ou dans leur périphérie immédiate, notamment la société américaine Six Flags (qui exploite La Ronde), le Casino de Montréal, le Musée Stewart, la Biosphère, musée de l'environnement, ainsi que la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.
- Les locataires : organisations qui occupent de façon temporaire, au moyen de baux locatifs et commerciaux à court ou à moyen terme,

divers sites du parc Jean-Drapeau, par exemple les clubs sportifs, Octane (qui exploite le Grand Prix du Canada de Formule 1), le groupe evenko (promoteur des festivals Osheaga, ÎleSoniq et Lasso) ou Multicolore (qui produit les Piknic Électronik).

### Les alliés stratégiques

Cette dénomination renvoie à des organismes détenant une expertise qui correspond aux orientations stratégiques du Plan directeur et qui peut être mise à contribution par la SPJD afin d'atteindre ses objectifs.

Il peut s'agir, par exemple, d'organisations qui possèdent une compétence clé dans le domaine du développement durable ou qui détiennent un savoir-faire à caractère local.

### Les gouvernements

L'histoire, les patrimoines et la vaste superficie du parc Jean-Drapeau lui confèrent une portée à l'échelle locale et régionale ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale. La Ville de Montréal, propriétaire du site, est une instance incontournable avec laquelle la SPJD doit continuer à tisser et à maintenir des liens de partenariat étroits. La Communauté métropolitaine de Montréal représente un partenaire pertinent pour concevoir le Parc à l'échelle de l'archipel d'Hochelaga. Enfin, les gouvernements du Québec et du Canada auront un rôle stratégique à jouer dans le positionnement du parc Jean-Drapeau.

### Les parties prenantes internes

Les transformations souhaitées au sein du parc Jean-Drapeau devront se fonder sur l'impulsion des employés de la SPJD. À ce titre, les salariés et leurs organisations représentatives seront des vecteurs de changement indispensables qui devront bénéficier de la meilleure information qui soit en ce qui a trait au Plan directeur. Les dirigeants de la Société devront valoriser l'expertise et tenir compte des aspirations des employés de la SPJD afin de maintenir leur engagement.

### Des partenariats centrés sur les orientations stratégiques du Plan directeur

Au parc Jean-Drapeau, la gouvernance ouverte devra être mise en œuvre grâce à la participation des parties prenantes. Afin de garantir une collaboration productive qui corresponde à l'intérêt général et qui soit cohérente avec le cadre stratégique du Plan directeur, la Société devra faire évoluer les partenariats existants et en nouer de nouveaux.

### Les partenariats existants

La Société doit entamer un processus de dialogue avec ses partenaires actuels afin d'adapter progressivement le cadre de leur collaboration et de le faire correspondre pleinement au cadre stratégique du Plan directeur. La SPJD accompagnera ses partenaires dans cette démarche pour définir un modèle d'affaires et des processus bénéfiques aux deux parties en ce qui a trait à l'organisation d'activités au parc Jean-Drapeau.

### Les nouveaux partenariats

La Société devra systématiquement analyser les nouvelles occasions de partenariats au moyen d'une grille d'analyse basée sur les orientations et sur les objectifs du Plan directeur. Les ententes formalisées par la SPJD devront alors nécessairement concourir à la réalisation du Plan directeur.

Par ailleurs, la Société portera une attention particulière au soutien de la mobilisation et de l'engagement citoyen. Cette implication induira à la fois :

- les mécanismes de collecte et de prise en compte des avis du public
- un soutien à des projets pilotés par des citoyens et cohérents avec les orientations du Plan directeur
- la mise en œuvre par la SPJD d'actions participatives spécifiques.



## LE DÉVELOPPEMENT DES PROCESSUS DE GOUVERNANCE OUVERTE

L'intégration des parties prenantes et le développement de partenariats avec celles-ci supposent que la Société mette en place un cadre pour baliser ce processus. Ce nouveau cadre de référence nécessitera l'application de procédures complémentaires et la révision de celles qui existent déjà afin de normaliser l'ensemble des aspects des relations à entretenir avec les parties prenantes.

### OBJECTIFS, STRATÉGIES ET ACTIONS PROPOSÉES POUR TRANSFORMER LA GOUVERNANCE

Afin d'assurer le succès d'un plan directeur, trois objectifs principaux servent à déterminer le cadre à l'intérieur duquel la gouvernance ouverte doit s'articuler. Ces objectifs définissent les stratégies et les initiatives qui pourront être déployées en priorité. Toute cette démarche a été guidée par la volonté de répondre aux questionnements multiples des parties prenantes de la Société. Toutefois, une certaine flexibilité sera requise dans le phasage de la mise en œuvre afin d'intégrer les nouvelles variables qui pourraient se présenter.

#### 1. Ancrer la transparence, la collaboration et la participation dans les pratiques de l'organisation

- Rendre compte avec transparence des décisions ainsi que de l'efficacité du mode d'exploitation et des activités afin de garantir la responsabilité de la SPJD et le respect de l'intérêt public dans toutes les décisions prises à la Société
- Préciser la place et le rôle des acteurs externes dans le processus de décision
- Faire évoluer les processus de gestion de manière à structurer des pratiques d'ouverture
- Assurer la bonne coordination des efforts afin d'accroître l'efficacité du mode d'exploitation et d'augmenter la satisfaction des citoyens
- Fonder le modèle d'affaires sur des partenariats et sur la valorisation des ressources du Parc

#### Pour y arriver, la SPJD verra entre autres à :

- Se doter d'une politique et d'un plan de partage de données ouvertes
- Organiser une assemblée annuelle ouverte au plus grand nombre
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour permettre la coresponsabilité et l'agilité décisionnelle des équipes
- Coordonner les actions de façon structurée et efficace par l'entremise de plans opérationnels dans chacun des services
- Se charger de la collecte interne de données afin d'assurer une reddition de comptes annuelle grâce au partage d'un tableau de bord relié aux indicateurs d'atteinte des objectifs budgétaires, extrafinanciers et opérationnels.

#### 2. Mobiliser les parties prenantes pour mieux garantir la pérennité du Parc

- Permettre aux citoyens de suggérer des approches, des solutions et des projets cohérents avec le Plan directeur
- S'appuyer sur l'engagement des citoyens dans la préservation et dans la valorisation du Parc
- Utiliser les modèles de co-construction pour trouver des solutions structurantes
- Adopter une politique de consultation publique et de participation citoyenne
- Créer des tables de concertation thématiques avec différents groupes de parties prenantes
- Faciliter la création d'un groupe d'intérêt voué à la protection du Parc
- Créer des mécanismes de participation sous forme de plateformes collaboratives
- Appliquer la grille de sélection des projets qui répondent aux exigences de la politique d'appel à projets pour la recherche de propositions innovantes.

#### 3. Faciliter la collaboration avec les instances de gouvernance

- Réviser le protocole d'entente de gestion entre la Ville de Montréal et la SPJD pour clarifier les rôles et les responsabilités des deux instances
- Collaborer avec la Ville et avec les autres paliers de gouvernement pour faire correspondre les projets menés au Parc avec les objectifs de développement durable de Montréal et avec l'ensemble des politiques municipales, provinciales et fédérales
- Renforcer la participation active entre la Direction générale de la Ville et la direction générale de la Société afin d'atteindre les cibles des indicateurs de performance

#### Pour y arriver, la SPJD verra entre autres à :

- Arrimer le financement de la réalisation du Plan directeur au PDI de la Ville
- Compter sur la coopération et le travail des unités d'affaires de la Ville afin de réaliser le Plan directeur
- Former un comité mixte intégrant les directions municipales pour assurer la réalisation intégrale du Plan directeur
- Recourir plus systématiquement aux expertises des services de la Ville dans une perspective de complémentarité avec celles détenues à la Société.

## CONCLUSION

En se dotant de mécanismes de gouvernance ouverte, la Société du parc Jean-Drapeau se donne la capacité de rallier la communauté autour d'un sentiment d'appartenance et d'obtenir de sa part un engagement fort grâce à une contribution collective significative. Ce lien étroit tissé avec la population sera garant du respect de l'intérêt public dans toutes les décisions prises à la Société et assurera la pérennité de la vision portée par le Plan directeur.





## 8.2 MODÈLE D'AFFAIRES

Trois objectifs pour réaliser la vision de grand parc urbain, insulaire et durable :

- une offre claire qui réponde aux attentes et aux enjeux de société et aux besoins des usagers
- des partenariats stratégiques pour multiplier les bénéfices sociaux, environnementaux, économiques et culturels
- des revenus autonomes pérennes qui permettent d'entretenir adéquatement le Parc

## CONTEXTE

Le modèle d'affaires agit comme courroie de transmission entre la vision, la mission et l'exploitation du Parc.

Afin de proposer un concept attrayant de grand parc urbain public qui participera à l'atteinte des objectifs de développement durable, la Société misera sur une offre qui contribuera à la santé de la population, à la transition écologique et à la lutte contre les changements climatiques tout en générant suffisamment de revenus autonomes pour maintenir les actifs et pour mener les projets du Plan directeur. À cette fin, la concertation permanente avec les parties prenantes sera au cœur de la gouvernance de la Société.

L'approche retenue en ce qui a trait au modèle d'affaires a permis à la SPJD de réfléchir à une offre cohérente qui répond aux questions de société et aux besoins des usagers en assurant un avenir pérenne pour le parc Jean-Drapeau. Les orientations stratégiques et les axes de développement guident la mise en œuvre du modèle d'affaires de façon concrète. Ce modèle est donc un outil dynamique qui évoluera et qui se précisera avec l'apport des partenaires et des experts qui contribueront à sa définition.

## CONSTATS ET PERSPECTIVES

À la suite des nombreuses études effectuées au cours des dernières années et dans la foulée des résultats de la consultation publique menée par l'OCPM, il s'avère que le modèle d'affaires actuel de la Société ne lui permet pas de se pérenniser et présente les limites structurelles suivantes :

### 1. La question du maintien des actifs

La principale singularité du parc Jean-Drapeau réside dans son patrimoine bâti, culturel et naturel exceptionnel, qui fait partie de l'héritage de Montréal. La conservation de ce patrimoine constitue un problème majeur pour la SPJD, car elle requiert des budgets très élevés en matière de restauration, d'entretien et d'exploitation. Le modèle d'affaires doit permettre de générer de nouveaux revenus autonomes afin que la Société puisse à la fois maintenir ses actifs et réaliser les ambitions du Plan directeur.

### 2. La diversification des revenus autonomes conciliée avec le maintien des activités à prix abordable

Au-delà de l'accueil de grands événements produits par des partenaires d'affaires (evenko, Multicolore qui organise les Piknic Électronik, Octane avec le Grand Prix du Canada de Formule 1), la Société du parc Jean-Drapeau gère les activités de la plage Jean-Doré, du Complexe aquatique et du Bassin olympique et produit deux événements : les Week-ends du monde et la Fête des neiges.

Or, puisque ces activités publiques ont une vocation d'accessibilité, leur rentabilité est historiquement faible, ce qui renforce la dépendance de la Société envers des promoteurs externes et envers les revenus tirés des espaces de stationnement.

À cet égard, l'impact sur la Société de la crise de la COVID-19 de 2020 représente une illustration de la fragilité de son modèle économique. L'annulation de la totalité des grands événements prévus lors de l'été 2020, a entraîné une chute brutale de ses revenus. En l'absence d'autres canaux de financement déjà identifiés et structurés, elle ne disposait pas des moyens d'en limiter les effets. De même, la trop grande concentration de son expertise dans le développement, l'organisation et la gestion d'événements à grand déploiement a compromis sa capacité à imaginer une réponse rapide à la situation.

Un des défis du nouveau modèle d'affaires consistera à combiner l'acceptabilité sociale et la diversification des revenus autonomes.

### 3. Un potentiel à exploiter en semaine et pendant les quatre saisons

Le parc Jean-Drapeau doit composer avec des pics de fréquentation hebdomadaires et saisonniers. Puisque son offre se résume essentiellement aux grands événements extérieurs, le modèle d'affaires actuel fait en sorte que la fréquentation du Parc se concentre les fins de semaine pendant l'été. De fait, l'accroissement annuel moyen de la fréquentation du Parc entre 2015 et 2019 s'est élevé à seulement 0,4 %.

Il sera donc essentiel de développer ce potentiel sur quatre saisons et en semaine, et ce, en concordance avec le reste de l'offre récréative montréalaise et avec celle des lieux existants ou en émergence consacrés à la recherche et à l'innovation dans le domaine de l'environnement à Montréal.

### 4. De nouvelles attentes de la part des citoyens et de l'écosystème socioéconomique

La consultation publique menée en 2018 a mis en lumière de nouvelles attentes de la part des citoyens :

- la recherche croissante d'activités nature dans un contexte d'urbanisation
- la place grandissante des loisirs dans le quotidien des citoyens et la professionnalisation de l'offre en la matière
- la nécessité de lutter contre les changements climatiques et de faire évoluer la société en ce qui a trait à ce problème crucial du XXI<sup>e</sup> siècle (énergie, mobilité durable, alimentation, etc.)
- la nécessité de prendre en compte les coûts et les bénéfices sociaux et environnementaux.



## 5. De nouveaux usagers du Parc

Avec l'impulsion du Plan directeur, outre les citoyens, une nouvelle catégorie désignée comme l'écosystème professionnel montréalais devra se démarquer au Parc. Chacune de ces deux catégories est composée de gens ou de groupes dont les besoins et les attentes varient et qui devront faire l'objet d'une analyse approfondie lors des travaux qui suivront l'adoption du Plan directeur.

Ces deux catégories sont les suivantes :

- **Les citoyens usagers**, qui veulent avoir accès à un grand parc public. Ils se déclinent en trois sous-groupes prioritaires (cf. chap. 1), auxquels des services spécifiques seront proposés et dont le degré d'engagement varie.

Ces trois sous-groupes sont les suivants :

- les amoureux de la nature
- les adeptes de l'activité physique
- les sociaux urbains.

Les citoyens peuvent être de simples usagers des services du Parc ou des citoyens engagés dans la gouvernance ou au moyen d'activités bénévoles.

- **L'écosystème professionnel montréalais**, avec lequel des partenariats seront mis en œuvre pour réaliser la vision du Plan directeur. Cet écosystème diversifié, qui regroupe les milieux des affaires et de la culture, les organismes communautaires, les écoles et les universités, peut travailler au Parc, concevoir des innovations et les expérimenter ainsi que mener des projets de recherche.

Il est important de noter que ces deux catégories d'usagers sont compatibles et complémentaires. Elles pourront s'alimenter mutuellement à la condition d'être intégrées dans une vision à long terme définie par le cadre stratégique (cf. chap. 2).

## 6. De nombreuses perspectives encore inexploitées

De nombreuses perspectives encore inexploitées ont émergé lors de l'élaboration du Plan directeur avec les parties prenantes de la SPJD :

- La possibilité de travailler dans un grand parc urbain facilement accessible grâce aux transports en commun
- Le besoin d'espaces d'expérimentation pour les acteurs universitaires, communautaires et privés afin de contribuer à la transition écologique et à la lutte contre les changements climatiques dans un endroit combinant des espaces verts, un accès au fleuve Saint-Laurent et des infrastructures. Par exemple, certains bâtiments emblématiques comme le pavillon Hélène-de-Champlain pourront être reconvertis en lieux de travail et de conférences dans un cadre exceptionnel ; le circuit de Formule 1 pourra quant à lui servir de piste pour mener des tests techniques ou pour faire l'essai de technologies vertes, etc.

L'ajout de services répondant aux besoins des usagers dans un grand parc urbain, notamment des services alimentaires et des activités éducatives, par exemple des camps d'été ou des activités d'interprétation.

## 7. Le besoin de mieux comprendre la proposition de valeur de la SPJD

Bien que les événements publics qui se déroulent au parc Jean-Drapeau soient bien connus, la mission de la SPJD gagnera à être mieux communiquée et davantage connue. Le positionnement de grand parc urbain doit croître en notoriété auprès des citoyens et des nouveaux publics visés, notamment les milieux de recherche, les entreprises, les fondations et les OBNL. L'élaboration d'une offre intégrée ayant pour trame de fond le développement durable et rassemblant de nombreux partenaires donnera l'occasion à la SPJD de faire valoir sa pleine valeur ajoutée.

Le nouveau modèle d'affaires aura pour but d'augmenter non seulement l'achalandage toute l'année mais aussi le taux de récurrence des visites grâce à l'enrichissement de l'offre au Parc.

### D'ici 2030 :

Les citoyens viennent au parc Jean-Drapeau pour se ressourcer au contact de la nature, pour pratiquer des activités de plein air, pour prendre part à des activités culturelles et festives et pour en apprendre davantage sur ses patrimoines. Les usagers seront positivement transformés par leur expérience au Parc, ce qui accroîtra leurs capacités comme acteurs de changement dans leur milieu.

Le Parc sera aussi un lieu d'innovation et d'éducation en ce qui a trait aux changements climatiques et à la transition socioécologique. Il accueillera des acteurs engagés issus du secteur associatif, du milieu des affaires, du domaine de l'économie sociale, des universités et de diverses fondations. Les innovations seront intégrées dans l'expérience globale des usagers et seront largement diffusées afin d'avoir une incidence accrue au sein de la société.

Les revenus autonomes diversifiés permettront à la Société de réaliser ses ambitions. La qualité de l'expérience des usagers se sera améliorée et le Parc sera reconnu pour sa contribution aux besoins de la société.

## LES CONDITIONS GAGNANTES DU NOUVEAU MODÈLE D’AFFAIRES

Pour mettre en œuvre et pour développer le nouveau modèle d’affaires de la Société, un certain nombre de facteurs de succès sont requis :

- La proposition d’une offre centrée sur les attentes des usagers tout en correspondant aux besoins de la société en matière de développement durable.
- L’augmentation des revenus autonomes tout en maintenant l’accessibilité financière des activités du Parc afin d’assurer le maintien des actifs immobiliers et de soutenir les grands projets du Plan directeur.
- La mesure des bénéfices sociaux et environnementaux ainsi que celle du retour sur investissement financier des projets. Chacun des projets devra maximiser les bénéfices et viser autant que possible l’autofinancement ainsi que l’équilibre global de l’ensemble des projets. Dans le cas des projets non rentables mais néanmoins essentiels à la mise en œuvre du Plan directeur 2020-2030, une procédure de dérogation transparente devra être formalisée.
- La collaboration avec des partenaires stratégiques ayant pleinement adopté la vision et les orientations de la SPJD pour élaborer l’offre et les services spécifiques destinés aux nouveaux publics cibles et pour augmenter l’incidence collective de tout l’écosystème du Parc.
- La diversification des usages du site tout en assurant l’équilibre entre les activités de détente, les événements publics et les usages professionnels afin d’éviter les conflits d’usages.
- Le renforcement du sentiment d’appartenance des partenaires insulaires de la Société en instaurant les meilleures pratiques en matière de gestion environnementale et en soutenant leurs projets.
- Un positionnement clair dans le réseau montréalais des grands parcs et en matière d’offre d’activités sportives et culturelles pour éviter la concurrence et pour créer une offre montréalaise qui se complète.

## OBJECTIFS ET STRATÉGIES POUR FAVORISER LA PÉRENNITÉ DU PARC

### 1. Augmenter la valeur pour les usagers du Parc avec des activités innovantes et écoresponsables

- Élaborer une offre innovante basée sur les tendances mondiales en matière de programmation, de saines habitudes de vie et de protection de l’environnement
- Solliciter des projets auprès des citoyens, des Premières Nations, des OBNL et des entrepreneurs sociaux pour stimuler l’innovation sociale et environnementale
- Adopter une tarification intelligente et adaptée.

### 2. Créer des partenariats stratégiques afin de réaliser la vision du Plan directeur et de multiplier les bénéfices sociaux, environnementaux, économiques et culturels pour la communauté, à Montréal et au-delà

- Mettre en œuvre avec les partenaires insulaires les meilleurs projets à caractère social et environnemental, notamment dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, des économies d’énergie, du transport alternatif, de l’inclusion sociale et des achats responsables
- Créer des collaborations à l’échelle de la grande région métropolitaine, voire à l’international, dans le réseau des grands parcs et avec d’autres acteurs afin d’élaborer des activités, de créer des services innovants et de partager des expertises, par exemple dans les domaines de la gestion de la biodiversité, de la culture, du sport et des activités de plein air, de la mobilité durable, etc.
- Établir des partenariats locaux pour accueillir des activités et des services au Parc en offrant un terrain de jeu unique à des organisations dont la vision correspond à celle de la Société
- Se positionner comme un partenaire de compensation environnementale pour l’écosystème montréalais qui pourrait investir dans des projets de conservation et de développement du patrimoine naturel du Parc

Élaborer des outils de communication qui permettent de faire rayonner les innovations et les projets des acteurs socioéconomiques œuvrant sur le territoire du Parc.

### 3. Assurer l’équilibre budgétaire de la SPJD

Élaborer une offre innovante basée sur les tendances mondiales en matière de programmation, de saines habitudes de vie et de protection de l’environnement

- Se doter d’un système de comptabilité analytique par projet
- Instituer un mécanisme d’évaluation des projets selon le retour potentiel sur investissement économique, social et environnemental avant leur approbation
- Diversifier les sources de financement :
  - Se doter d’une structure de coûts potentiels
  - Se doter d’une structure de revenus potentiels.

## CONCLUSION

Le nouveau modèle d’affaires de la Société s’adresse à un plus grand nombre de publics cibles qu’auparavant, pour lesquels une offre spécifique sera élaborée. Ceci permettra de créer non seulement de la valeur pour chacun des publics cibles mais aussi une valeur collective durable pour l’ensemble de la société.

Chaque élément du modèle d’affaires se décline en objectifs, en stratégies et en actions potentielles qui se trouvent dans les orientations et dans les axes de développement du cadre stratégique (cf. chap. 2), ce qui permet d’arrimer l’ensemble du Plan directeur dans un tout cohérent et conforme à la vision exprimée.

Ce modèle d’affaires sera précisé grâce à l’intelligence collective des divers intervenants.



## 8.3

# TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

Deux transformations organisationnelles sont à prévoir :

- la culture de la Société du parc Jean-Drapeau devra évoluer à la fois pour se nourrir des nouvelles orientations stratégiques du Plan directeur et pour les faire rayonner
- l'organisation du travail devra se réinventer afin de favoriser le développement de compétences et l'intégration de processus plus agiles et résilients

## CONTEXTE

L'adoption du nouveau Plan directeur amène la SPJD à composer, dans un court délai, avec un grand nombre de transformations qui concernent notamment sa gouvernance ainsi que l'aménagement du territoire et les activités menées au Parc.

Par conséquent, afin de conserver son bien-fondé et sa pertinence, la SPJD devra accomplir une mutation rapide mais progressive. C'est un défi de taille qui constitue par ailleurs l'occasion de mener un chantier novateur en matière de réorganisation.

## CONSTATS ET PERSPECTIVES

La transformation de l'organisation deviendra un projet structurant qui soutiendra la réalisation du Plan directeur en proposant des processus efficaces et une culture inspirée par les orientations stratégiques de celui-ci.

Ces changements nécessiteront l'émergence de comportements, de compétences et de processus organisationnels nouveaux ainsi que l'intégration d'alliances stratégiques multiples qui tourneront autour des objectifs suivants :

### 1. Faire évoluer la culture organisationnelle

La nouvelle culture organisationnelle sera centrée sur le développement durable et misera sur l'expérience citoyenne, elle-même soutenue par la transparence, par le travail en partenariat, par l'exemplarité et par l'inclusion.

### 2. Instituer une nouvelle organisation du travail

La nouvelle organisation du travail comportera des leviers décisionnels et des processus d'affaires plus flexibles et mieux adaptés aux objectifs du Plan directeur ainsi qu'aux besoins des parties prenantes de l'écosystème du Parc.

## D'ici 2030 :

En 2030, la SPJD sera reconnue pour ses pratiques humaines et inclusives en matière de gestion des ressources humaines ainsi que pour sa grande capacité d'adaptation. Ses gestionnaires seront louangés pour leur leadership qui privilégiera l'adaptabilité, l'interdépendance, l'autonomie et la fierté des équipes de travail.

Cette culture fondée sur le partenariat et sur la responsabilité partagée sera soutenue par une organisation du travail qui reposera sur une efficacité individuelle accrue et sur des processus de prise de décision fluides, collaboratifs et transparents.



## LES CONDITIONS GAGNANTES

### Partager un sens commun

Sous le regard critique des citoyens, la SPJD devra faire converger les actions structurantes proposées et lancées par les parties prenantes, particulièrement celles des partenaires insulaires et commerciaux.

### Mobiliser les personnes

L'adhésion du personnel du parc Jean-Drapeau au nouveau Plan directeur est une étape fondamentale de la réalisation de celui-ci. Il sera nécessaire de faire correspondre les valeurs organisationnelles au cadre stratégique du Plan directeur.

En outre, les citoyens et les parties prenantes devront être orientés, formés et soutenus dans l'acquisition de compétences afin de contribuer à la gouvernance ouverte et d'appuyer les actions dans le domaine du développement durable.

### Organiser le déploiement

Les ambitions portées par le Plan directeur représentent un défi organisationnel que la SPJD doit relever avec brio et de manière efficiente.

Le fonctionnement de l'organisation devra évoluer de manière à soutenir la réalisation du Plan directeur dans l'ensemble de ses aspects, tant en matière d'exploitation qu'en ce qui a trait au développement. Dans ce but, la Société mettra en place des mécanismes et des procédures de gestion ainsi que des outils d'élaboration et de suivi de projets conçus en fonction des exigences du Plan directeur. La SPJD devra également détenir les expertises et les compétences clés correspondant à l'ensemble des axes de développement et des orientations stratégiques.

### Réaliser une transformation graduelle

La SPJD aspire à mener à bien l'ensemble des actions prévues dans son Plan directeur sur un horizon de dix ans. Par ailleurs, la profondeur de la transformation organisationnelle requise suppose une mise en œuvre échelonnée dans le temps.

L'orientation stratégique relative à l'innovation trouvera un écho particulier dans ce chantier de réorganisation. Celui-ci sera complété grâce à la co-construction et à l'intelligence collective, sans oublier le nécessaire arrimage entre les processus, les personnes et le modèle d'affaires.

## OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE TRANSFORMATION DE LA CULTURE ORGANISATIONNELLE

### 1. Garantir la réalisation de la mission et de la vision de la SPJD grâce à une organisation du travail renouvelée

- Instaurer un mode de gestion des projets inspiré du modèle matriciel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, afin de favoriser la collaboration avec les parties prenantes de la Société
- Mettre en place des processus d'amélioration continue grâce à la révision des procédés opérationnels et décisionnels pour s'attaquer progressivement aux problèmes soulevés par le Plan directeur
- Développer les compétences du personnel et des citoyens (développement durable, gouvernance ouverte, expérience citoyenne)
- Intégrer l'innovation aux processus opérationnels afin d'élaborer des solutions créatives pour résoudre les problèmes soulevés par le Plan directeur
- Créer des outils d'aide à la décision qui favoriseront la concertation afin de résoudre des problèmes complexes, notamment la combinaison d'activités favorables au bien commun et le fait d'en assurer l'équilibre budgétaire.

### 2. Faire évoluer la culture organisationnelle pour mieux soutenir le cadre stratégique du Plan directeur

- Développer le réflexe de partenariat avec les différents partenaires d'exploitation afin d'atteindre les objectifs du Plan directeur
- Promouvoir pour la SPJD une image inspirante et apte à renforcer l'engagement du personnel et des partenaires envers le Parc, de même que leur adhésion à ses orientations stratégiques
- Former et accompagner les gestionnaires vers la modernisation de l'encadrement des personnes ainsi que des processus
- Accroître l'implication des gestionnaires dans les divers mécanismes de concertation de manière à faire connaître les intentions de la Société.

## CONCLUSION

La transformation organisationnelle, fondée sur l'évolution de la culture et du mode de gouvernance de la SPJD, est une garantie du succès et de la viabilité du Plan directeur.

Elle permettra une pratique inclusive du partenariat ainsi que le développement de l'expertise de la SPJD. Soutenue par le leadership fort des gestionnaires, elle se traduira par la pertinence des actions individuelles.

Ces évolutions donneront à la Société la capacité de faire preuve d'exemplarité dans son environnement politique, économique et social.





## 8.4

# PHASAGE ET FINANCEMENT DES PROJETS, INDICATEURS DE PERFORMANCE

La réalisation du Plan directeur exigera un nouveau processus de gestion axé sur la performance, suffisamment ciblé pour pouvoir effectuer des suivis et bien rendre compte.

De façon progressive le Parc verra à :

- Proposer des initiatives qu'il déploiera en priorité, en regard des objectifs visés
- Investir massivement pour assurer un développement profitable, durable, responsable et une utilisation efficiente des ressources
- Adopter une gestion basée sur les résultats qui permettra l'implantation graduelle d'un tableau de bord de gestion

## CONTEXTE

D'ici 2030, le parc Jean-Drapeau deviendra un lieu d'exception, un grand parc urbain contemporain reconnu au-delà de la grande région montréalaise. L'ampleur et la légitimité de cette ambition imposent à la Société de mettre en œuvre une approche fondée sur la rigueur et sur l'objectivité. De plus, les problématiques environnementales contemporaines (crise climatique, crise sanitaire de la COVID-19 en 2020) démontrent l'importance des espaces verts en milieu urbain pour le bien-être des citoyens. Selon deux enquêtes menées au Canada par Park People / les Amis des parcs, les citoyens demandent en majorité (87%) aux villes d'accorder une plus grande importance budgétaire aux parcs publics. Dans ce contexte, la Société du parc Jean-Drapeau s'appuiera sur une planification méticuleuse destinée à séquencer l'ensemble des interventions et des projets prévus. Ce séquençage sera complété par un plan de financement dans lequel seront quantifiées les sommes et les ressources nécessaires à la réalisation du Plan directeur. Des indicateurs de performance renvoyant aux diverses stratégies d'intervention du Plan directeur permettront de suivre l'avancement des tâches et l'atteinte des objectifs fixés.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

### Obligation de résultats et reddition de comptes

La mise en œuvre du Plan directeur suppose un changement de paradigme. À l'instar de la Ville de Montréal et de plusieurs autres organismes publics, la SPJD devra passer d'un mode de gestion basé sur la logique des moyens à une approche fondée sur les résultats. Cette évolution permettra à la Société de répondre aux cibles définies dans le Plan directeur et garantira une reddition de comptes quant à leur atteinte.

La Société entend ainsi mettre en œuvre une gouvernance basée sur la responsabilité et sur la transparence en communiquant toutes les informations utiles à l'intérêt public.

La Société souhaite atteindre un haut niveau d'excellence dans toutes ses sphères d'activité. La gestion de la performance lui permettra de baliser, de suivre, d'évaluer et de rendre compte de la progression des projets. Cette refonte amènera l'organisation à se mesurer et à être évaluée selon l'exécution et la qualité de ses services. Une telle évolution passera par un changement de culture organisationnelle qui se produira graduellement.

### Mesurer objectivement l'atteinte des objectifs du Plan directeur et démontrer une capacité d'adaptation en intégrant les principes de la gouvernance ouverte

L'élaboration du Plan directeur a permis d'établir des cibles et des indicateurs initiaux ainsi qu'un séquençage préliminaire des projets. Dès le début de la mise en œuvre du Plan directeur, ce résultat servira à mettre en place un tableau de bord de gestion qui donnera une première impulsion à la Société dans son travail de collecte de données et de mesure de la performance.

Tout au long de la période au cours de laquelle le Plan directeur sera mis en œuvre, la Société devra continuer à adapter les outils de suivi et les cibles visées afin de répondre aux attentes de la société montréalaise, de prendre en considération les réalités hors de son contrôle et de saisir les occasions qui lui permettront de surpasser les ambitions du Plan directeur. Afin de garantir le respect de l'intérêt public, ce travail d'ajustement devra se faire dans le cadre d'une gouvernance ouverte, ce qui implique nécessairement la transparence du processus et la consultation des parties prenantes. De plus, la SPJD entreprendra une démarche périodique de révision des indicateurs pour s'assurer de leur pertinence. À cette occasion, elle détaillera les objectifs à atteindre au cours des trois années suivantes.



## INDICATEURS DE PERFORMANCE – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Indicateurs		Cibles 2030	
Développement durable	Objectif 1	Certification du système de gestion environnementale et sociale	Obtenu
		Taux de matières valorisées	85 %
		Tonnes nettes d'émissions directes de GES, en tonnes de CO2 équivalent	Carboneutralité des opérations du Parc
	Objectif 2	Projets en incubation sur le Campus de la transition écologique	40
		Projets en accélération sur le Campus de la transition écologique	30
	Objectif 3	Certification « Entreprise en santé » (norme BNQ 9700-800) ou l'équivalent	Obtenu
Conservation	Objectif 1	Taux d'augmentation de la canopée	30 %
		Taux d'augmentation d'espaces verts occupés par des milieux humides et des forêts à trois strates	40 %
		Espaces verts occupés par des prairies et des arbustaies	5 %
	Objectif 2	Indice de vétusté des éléments patrimoniaux	5 %
	Objectif 3	Nombre de parcours thématiques et d'éléments d'interprétation qui mettent en valeur les patrimoines du parc Jean-Drapeau	5
	Gouvernance ouverte	Objectif 1	Augmentation du taux de confiance des citoyens en ce qui a trait à la gouvernance de la Société
		Augmentation du nombre de documents mis en ligne (données ouvertes) par la Société du parc Jean-Drapeau	40 %
Objectif 2		Taux de participation des citoyens aux activités ciblées	40 %
		Augmentation du nombre de projets en conformité avec une grille de sélection de projets	75 %
Objectif 3		Pourcentage de projets du Plan directeur bénéficiant d'un financement de la Ville	100 %
Innovation		Objectif 1	Nombre de nouvelles technologies intégrées
	Objectif 2	Nombre de projets d'expérimentation mis en œuvre	10
	Objectif 3	Nombre de projets publics, privés ou citoyens encourageant l'utilisation des espaces vacants	10
Expérience citoyenne	Objectif 1	Indice de satisfaction	85%
		Nombre de programmes éducatifs offerts en partenariat	10
	Objectif 2	Indice de retour	95 %
		Nombre de partenariats mis en place	20
	Objectif 3	Taux de recommandation net	75
Réconciliation	Objectif 1	Représentativité autochtone dans un poste d'encadrement d'ici 2030	1 %
	Objectif 2	Nombre d'activités culturelles des premiers peuples accueillies au Parc	10
	Objectif 3	Nombre de témoins autochtones : œuvres, mémoriaux, installations, toponymie, etc.	5

## INDICATEURS DE PERFORMANCE – AXES DE DÉVELOPPEMENT

Indicateurs		Cibles 2030	
Infrastructures et bâtiments	Objectif 1	Indice de vétusté des infrastructures (IVP = (DEP/VAR) X 100)	25%
	Objectif 2	Pourcentage de projets de rénovations majeures dotés d'un modèle d'affaires avec exploitation à coût nul	100%
	Objectif 3	Nombre d'alliances stratégiques durables	5
Mobilité	Objectif 1	Taux de réalisation des projets de structuration de l'offre en matière de mobilité	100%
	Objectif 2	Évaluation de la part modale de l'automobile chez les employés de l'ensemble des partenaires insulaires	-25%
		Évaluation de la part modale de l'automobile chez les usagers de l'ensemble des partenaires insulaires	-35%
Aménagement	Objectif 1	Territoire occupé par des îlots de chaleur	-20%
		Territoire occupé par les espaces verts pour les activités libres	+25%
	Objectif 2	Superficie gazonnée remplacée par de la végétation favorable à la biodiversité	40%
		Nombre de points d'accès à l'eau	5
	Objectif 3	Adhésion à de grandes organisations nord-américaines et internationales dans le domaine des parcs urbains publics	4
		Obtention de prix en aménagement	10
Programmation	Objectif 1	Parcours thématiques offerts	10
		Participation aux activités du parc Jean-Drapeau	2,2 M /an
	Objectif 2	Proportion de la programmation interne dotée d'un système de gestion responsable	100 %
	Objectif 3	Nombre d'appels à projets pour des produits de programmation	20
		Nombre de collaborations commerciales avec des producteurs	30
Sport et plein air urbain	Objectif 1	Augmentation de l'utilisation des installations sportives	28 %
	Objectif 2	Nombre d'activités sportives et de plein air praticables hors saison estivale	5
		Nombre de nouvelles activités dans la programmation	20
	Objectif 3	Nombre d'installations disponibles pour la pratique d'activités physiques	10
		Nombre d'événements sportifs accueillis	125 dont 50 de niveau national ou +

**N.B. Sources des données :** Interne

**Producteur de l'indicateur :** Direction générale – Direction Administration, Direction Exploitation, Direction Infrastructures et gestion de projets, Direction Marketing et développement commercial.

**Historique :** Les indicateurs et les cibles ont été implantés au cours de l'exercice du plan directeur 2018-2019-2020.

**Cible :** Les cibles ont été établies à partir d'analyses des résultats historiques, de la conjoncture, des orientations stratégiques et des axes de développement.

**Mesure de l'atteinte de la cible :** Le seuil d'atteinte des résultats de 2030 représente une performance globale. L'établissement des cibles à atteindre sera fait tous les trois ans lors d'une démarche de révision des indicateurs inscrits dans des plans triennaux, alors qu'une analyse des résultats sera faite annuellement.

## FINANCEMENT DES PROJETS

Pour assurer la pérennité du Parc, la planification comporte un objectif de financement pour l'ensemble du Plan directeur chiffré à près de 970 millions de dollars. Une portion de 570 millions, soit 59 % du total, est financée par la Ville de Montréal à raison d'un budget annuel de 57 millions inscrit au plan décennal d'immobilisations. Consacré aux projets du Plan directeur, ce budget est subdivisé entre les nouveaux projets de développement et ceux liés au maintien et à la rénovation des installations du Parc. La part de la Ville inclut notamment les montants qu'elle attribue à la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre du plan triennal d'investissements, soit près de la moitié des budgets annuels qui servent à restaurer les infrastructures et les bâtiments existants. Le solde résiduel de 400 millions, c'est-à-dire 41 % du total, sera financé au moyen de partenariats publics et privés.

N°	Entité paysagère	Financement PDI maintien d'actif	Financement PDI développement	Autres financement <sup>1</sup>	Total des coûts du projet <sup>2</sup>
1	Le mont Boullé	37 389 149 \$	0 \$	600 000 \$	37 989 149 \$
2	Le fort de l'île Sainte-Hélène	10 762 269 \$	0 \$	5 300 819 \$	16 063 087 \$
3	La grande promenade fluviale	41 101 290 \$	0 \$	17 000 000 \$	58 101 290 \$
4	Le jardin Le Petit Prince	7 599 100 \$	0 \$	0 \$	7 599 100 \$
5	Le Complexe aquatique	31 296 250 \$	0 \$	200 000 \$	31 496 250 \$
6	L'Espace 67	17 538 174 \$	0 \$	13 433 139 \$	30 971 313 \$
7	La Place des Nations et le lac des Cygnes	38 239 681 \$	0 \$	36 577 645 \$	74 817 325 \$
8	Les buttes	524 938 \$	0 \$	0 \$	524 938 \$
9	La Biosphère et le pavillon Hélène-de-Champlain	24 073 634 \$	0 \$	43 827 032 \$	67 900 665 \$
10	La rive des ponts	0 \$	3 482 745 \$	6 760 623 \$	10 243 368 \$
11	Le piémont	6 941 774 \$	0 \$	3 149 625 \$	10 091 399 \$
12	L'édifice multifonctionnel Jacques-Cartier	0 \$	79 067 517 \$	133 260 180 \$	212 327 696 \$
13	La Ronde	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
14	La rive nord de l'île Sainte-Hélène	0 \$	15 391 272 \$	0 \$	15 391 272 \$
15	Le pont de l'Expo-Express	0 \$	16 559 153 \$	0 \$	16 559 153 \$
16	Le pont du Chenal-Le Moyne	0 \$	9 059 581 \$	17 586 246 \$	26 645 827 \$
17	La passerelle du Cosmos	0 \$	44 284 987 \$	48 143 908 \$	92 428 895 \$
18	Les ponts de la jetée MacKay, de la Concorde, des Îles et du Casino	3 269 626 \$	0 \$	0 \$	3 269 626 \$
19	La promenade du chenal	0 \$	2 851 733 \$	5 535 718 \$	8 387 451 \$
20	La mare au Diable et la cour de voirie Jacques-Cartier	5 590 584 \$	0 \$	0 \$	5 590 584 \$
21	Le stationnement du pavillon des services	4 307 112 \$	0 \$	0 \$	4 307 112 \$
22	Le Bassin olympique et le Quartier des athlètes	7 398 863 \$	0 \$	50 000 \$	7 448 863 \$
23	Le circuit Gilles-Villeneuve	21 499 865 \$	0 \$	0 \$	21 499 865 \$
24	Le parterre du pavillon de la Tunisie	11 566 998 \$	0 \$	5 196 881 \$	16 763 879 \$
25	Le parterre Notre-Dame	32 866 011 \$	0 \$	26 004 154 \$	58 870 165 \$
26	Les jardins des canaux	56 751 685 \$	0 \$	13 858 350 \$	70 610 035 \$
27	Le Casino de Montréal	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
28	Les marais filtrants	0 \$	2 195 289 \$	4 261 443 \$	6 456 731 \$
29	Le parc-plage	25 406 975 \$	0 \$	0 \$	25 406 975 \$
30	La longue rive de l'île Notre-Dame	4 960 659 \$	21 285 166 \$	0 \$	26 245 825 \$
31	La digue de la Voie maritime	0 \$	2 037 335 \$	3 954 827 \$	5 992 159 \$
<b>Total</b>		<b>389 084 636 \$</b>	<b>196 214 779 \$</b>	<b>384 700 588 \$</b>	<b>970 000 000 \$</b>

Note 1 : Financement privé et public

Note 2 : Incluant les contingences, les incidences et ristourne TPS et TVP





## PHASAGE DES PROJETS

Compte tenu de la transformation radicale de sa mission et des investissements massifs prévus en infrastructures, la Société du parc Jean-Drapeau s'apprête à entrer dans une période déterminante de son histoire. Le plan de séquençage et de financement a pour objectif de minimiser la durée de mise en œuvre du Plan directeur et de faire correspondre les investissements requis avec la séquence de réalisation des divers projets.

Les principes suivants ont guidé l'établissement du séquençage préliminaire des interventions :

- rendre aux citoyens montréalais certains espaces emblématiques dès les premières années de mise en œuvre du Plan directeur
- traiter de manière globale chaque entité paysagère de manière à offrir en tout temps aux usagers du Parc des espaces et des parcours non affectés par les travaux en cours
- respecter les contraintes opérationnelles et contractuelles de la Société et de ses partenaires insulaires
- tenir compte de l'urgence d'intervenir sur certains des bâtiments et des infrastructures existants et profiter du traitement de chaque entité paysagère pour réaliser les activités de maintien d'actifs définies dans le Plan directeur
- intégrer une période transitoire afin de permettre à la SPJD d'entamer sa transformation organisationnelle et de se doter des compétences indispensables au démarrage des premiers projets
- répartir les dépenses dans le temps afin de garantir la disponibilité des ressources humaines et financières requises.

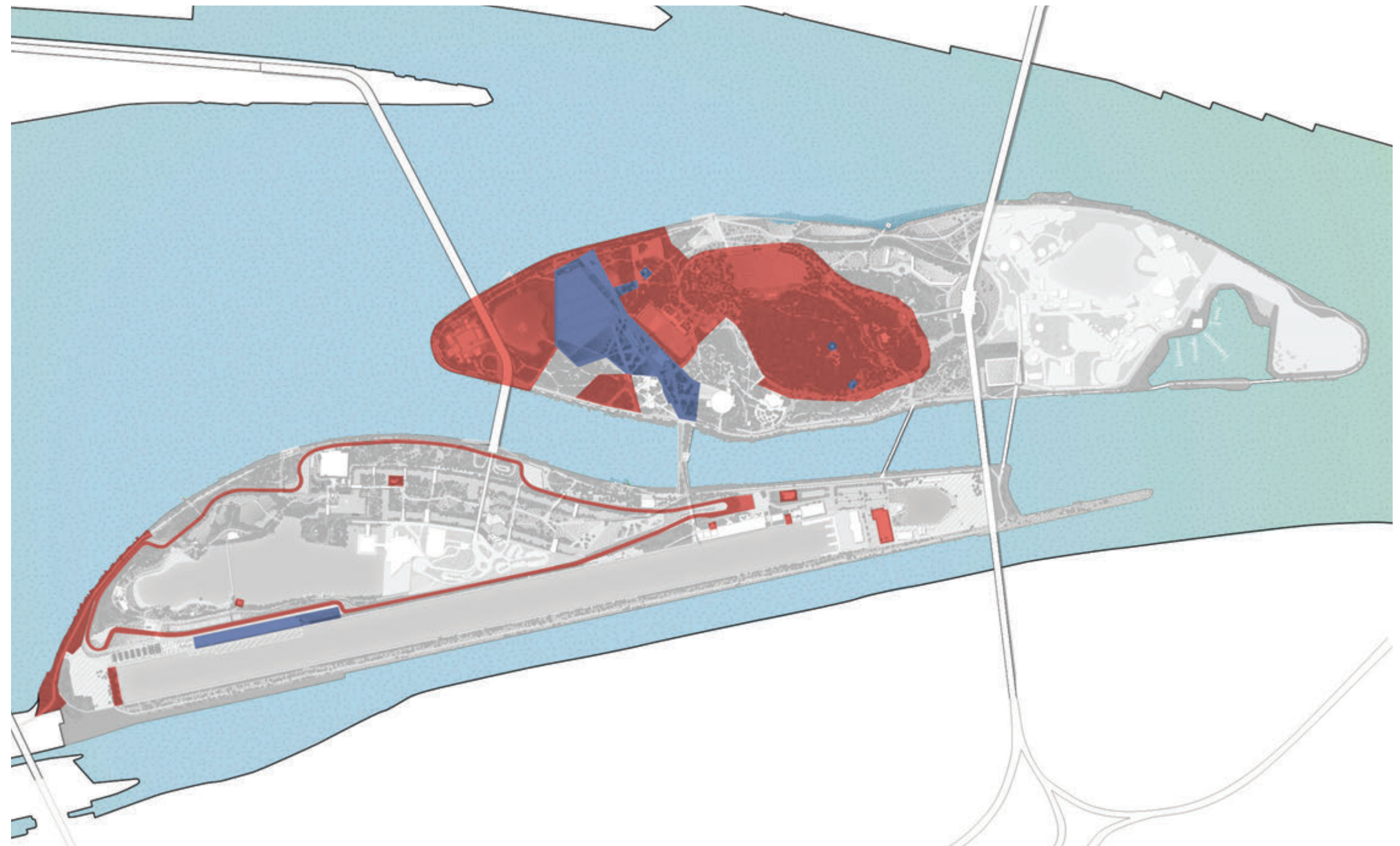
Cette planification a été réalisée selon le principe de la cascade afin de tenir compte des nombreux liens de dépendance existants entre l'achèvement de certains projets et le démarrage d'autres projets. Cette méthode suppose aussi que le raffinement de la planification de chaque projet donnera régulièrement l'occasion d'actualiser le séquençage général du Plan directeur.



# 2021

L'année 2021 sera marquée par le lancement d'une multitude de projets destinés à redonner rapidement le parc Jean-Drapeau aux Montréalais, notamment ceux-ci :

- la Place des Nations et le lac des Cygnes
- le jardin Le Petit Prince
- les aires boisées et la forêt du mont Boullé
- la tour de Lévis
- les étangs de la Grande Poudrière et les vespasiennes attenantes
- le pôle de mobilité de la station de métro
- le Complexe aquatique



## LÉGENDE

● Projets et secteurs en construction

● Projets et secteurs complétés et réaménagés

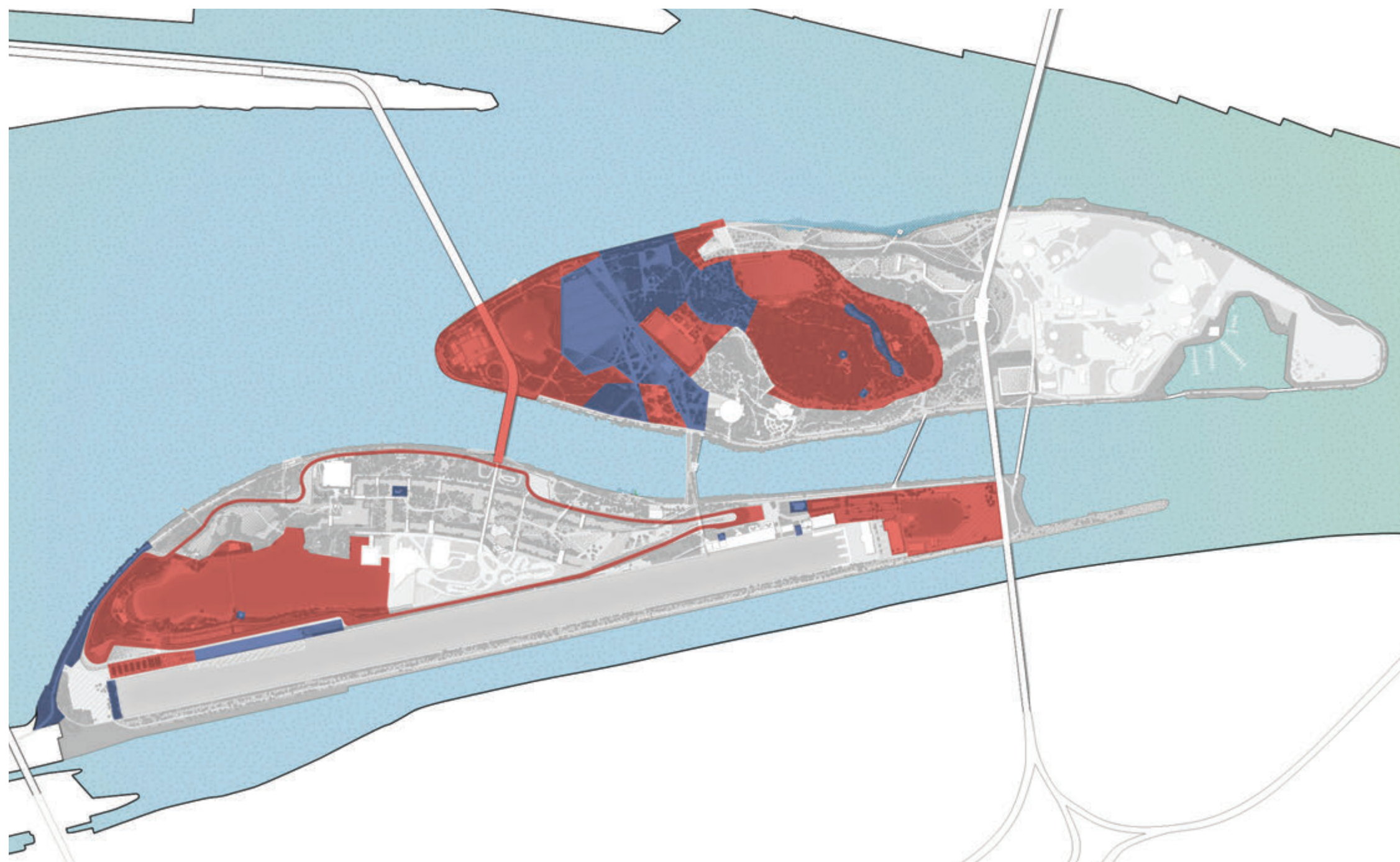


# 2022

En 2022, le jardin Le Petit Prince, l'aire boisée du mont Boullé, la tour de Lévis et les vespasiennes seront complètement réaménagés ou restaurés.

Les nouveaux projets entrepris incluront :

- la plaine des Jeux
- le pavillon de la Corée et la rotonde
- les débarcadères des navettes fluviales
- le pont de la Concorde
- le centre de tri des matières résiduelles à la cour de voirie Jacques-Cartier
- la plage Jean-Doré (première phase)



## LÉGENDE

● Projets et secteurs en construction

● Projets et secteurs complétés et réaménagés



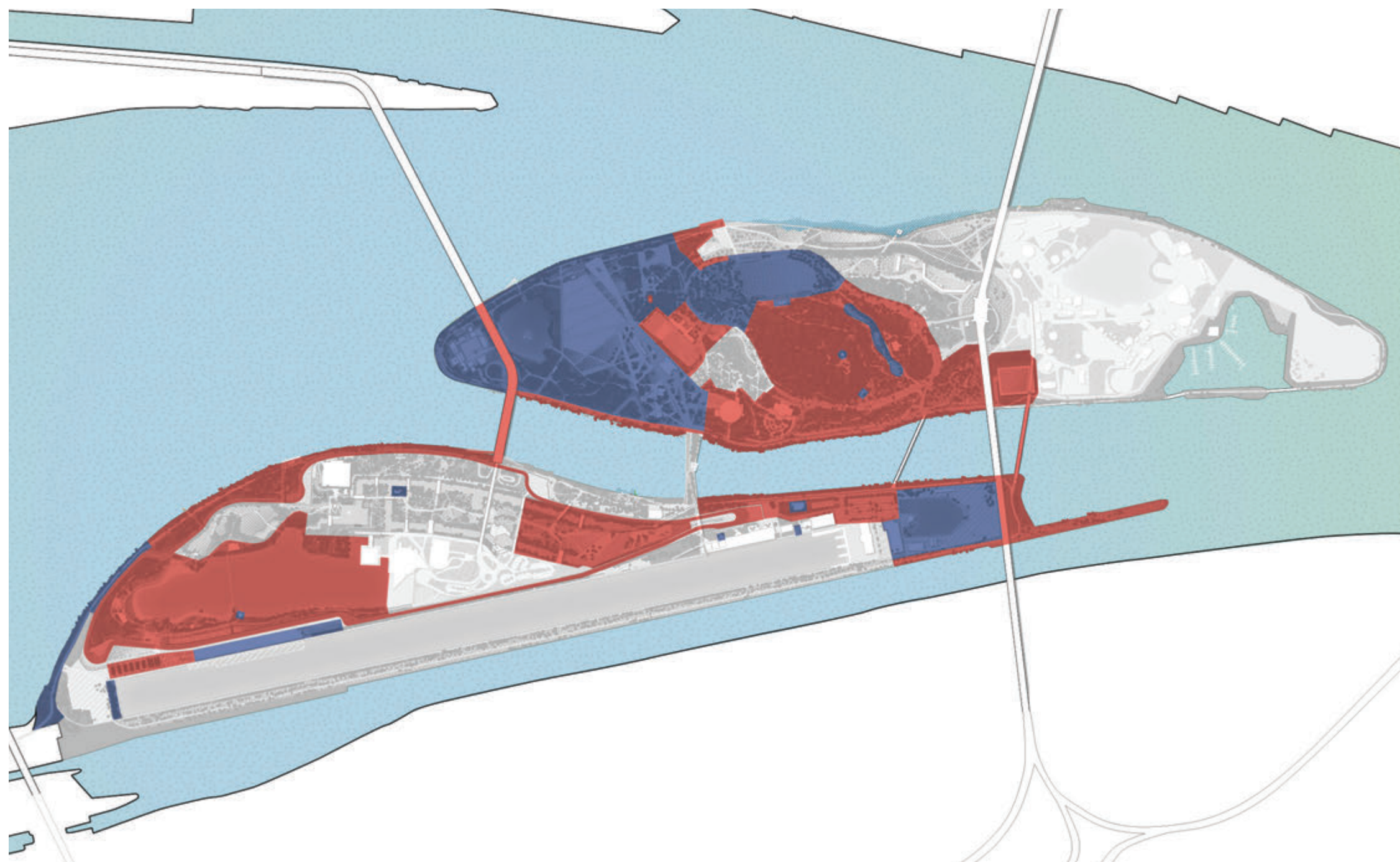
# 2023

En 2023, les travaux dans les secteurs de la Place des Nations, de la plaine des Jeux, du pôle de mobilité de la station de métro et des étangs de la Grande Poudrière seront complétés.

Les nouveaux projets en début de construction incluront :

- le complexe environnemental autour de la Biosphère et du pavillon Hélène-de-Champlain
- l'édifice multifonctionnel et le pôle de mobilité Jacques-Cartier
- le jardin du pavillon Hélène-de-Champlain
- le parterre Notre-Dame
- le piémont du mont Boullé
- le pont de l'Expo-Express
- le stationnement P2

Cette année, l'objectif en matière de projets de construction consistera à amorcer les travaux sur l'île Notre-Dame alors que ceux entrepris sur l'île Sainte-Hélène seront parachevés, de manière à créer une transition entre les deux îles qui soit agréable pour les usagers.



## LÉGENDE



Projets et secteurs en construction



Projets et secteurs complétés et réaménagés



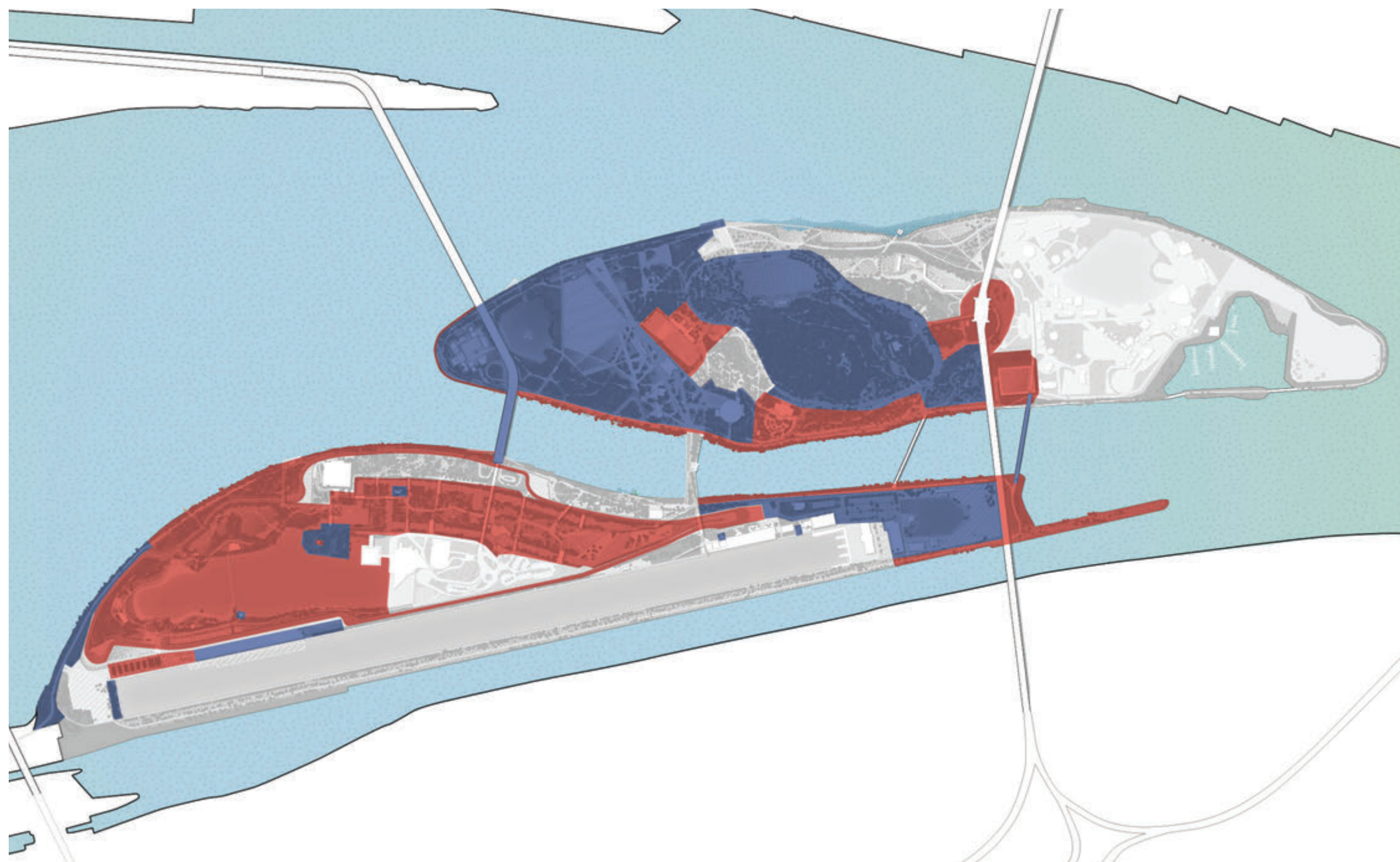
# 2024

En 2024, les travaux dans le secteur sud de l'île Sainte-Hélène et au mont Boullé seront majoritairement complétés.


Les nouveaux projets entrepris incluront :


- les jardins des canaux
- Katimavik et les abords du pavillon du Canada
- les marais filtrants

Cette année représentera un point tournant crucial puisque les citoyens constateront une amélioration notable de la qualité des aménagements sur l'île Sainte-Hélène.



## LÉGENDE

 Projets et secteurs en construction

 Projets et secteurs complétés et réaménagés

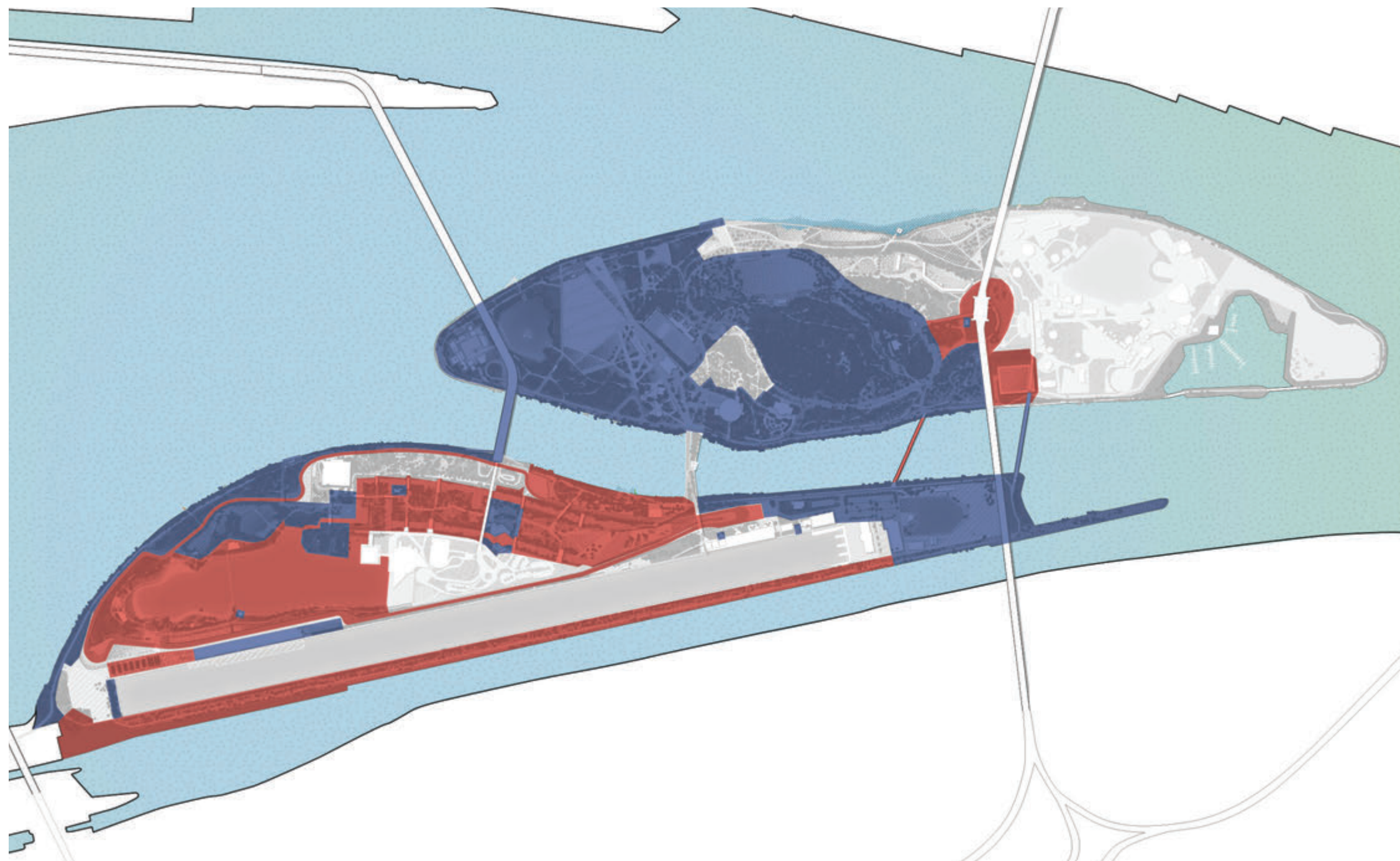


# 2025

En 2025, l'avancement du plan de mobilité permettra de poursuivre et d'accélérer le verdissement de plusieurs espaces de stationnement.

Les nouveaux projets entrepris incluront :

- le nouveau pont du chenal Le Moyne
- le pavillon et le parterre de la Tunisie
- la plage Jean-Doré (dernière phase)
- la promenade riveraine de la Voie maritime



## LÉGENDE



Projets et secteurs en construction



Projets et secteurs complétés et réaménagés

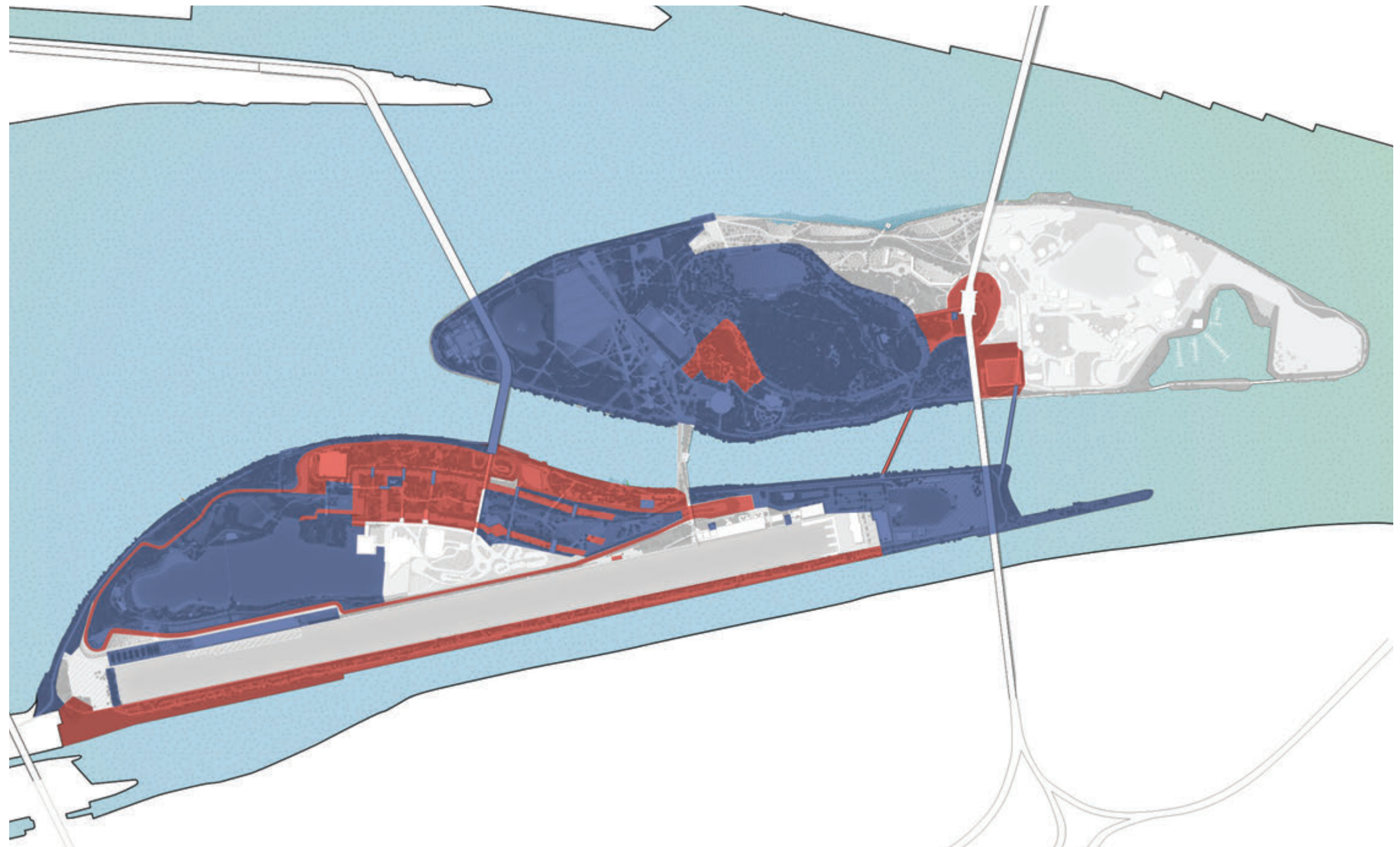


# 2026

En 2026, les travaux seront complétés dans la majeure partie de l'île Sainte-Hélène.

Les nouveaux projets entrepris incluront :

- la tour Pirelli
- la vallée entre le Complexe aquatique et le pavillon Hélène-de-Champlain le long du chemin du Tour-de-l'Isle



## LÉGENDE



Projets et secteurs en construction



Projets et secteurs complétés et réaménagés

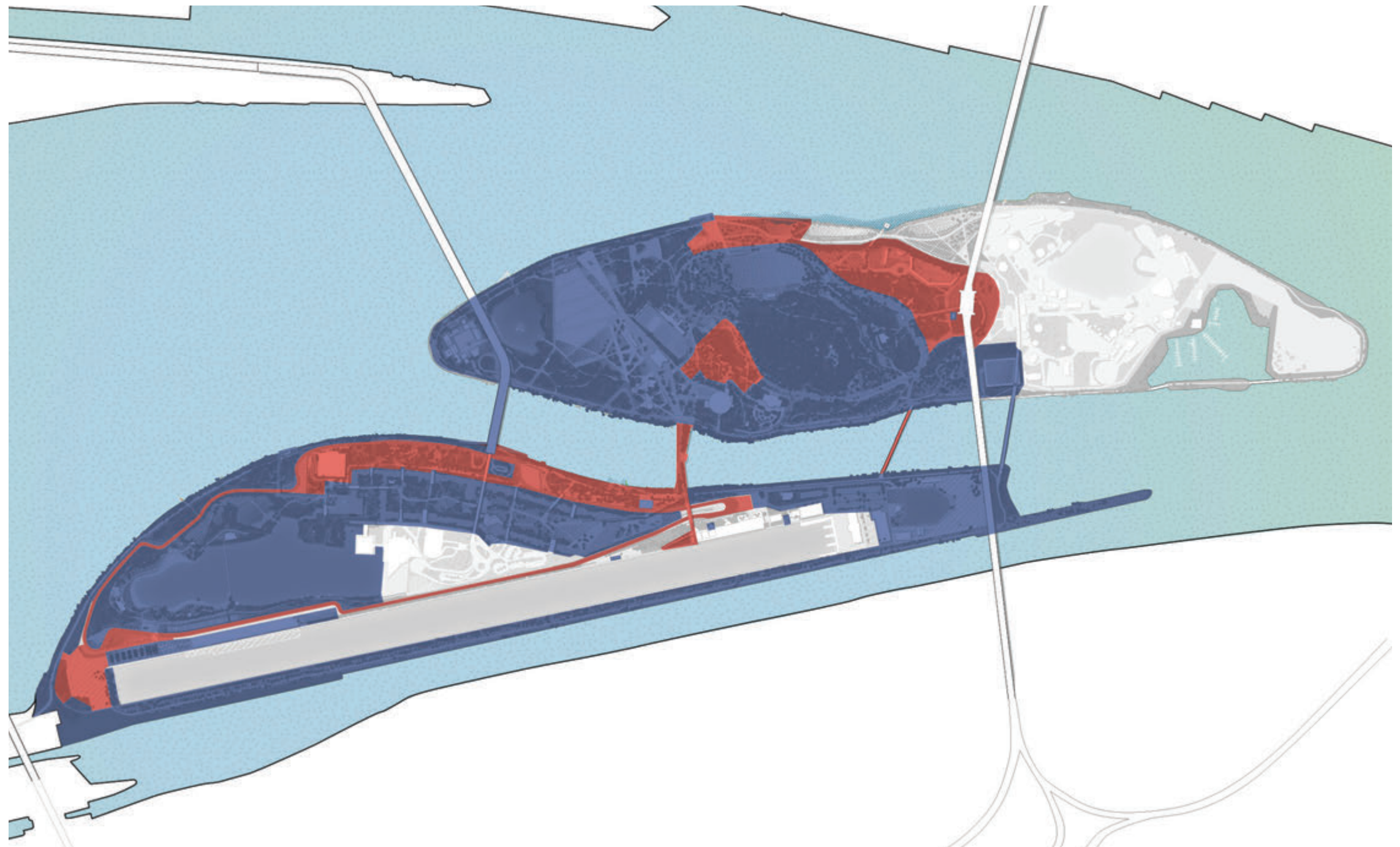


# 2027

En 2027, les travaux seront complétés à la plage Jean-Doré et dans les jardins des canaux.

Les nouveaux projets entrepris incluront :

- la grande promenade fluviale
- la passerelle du Cosmos
- le pavillon du Canada et ses abords
- le fort militaire de l'île Sainte-Hélène



## LÉGENDE



Projets et secteurs en construction



Projets et secteurs complétés et réaménagés

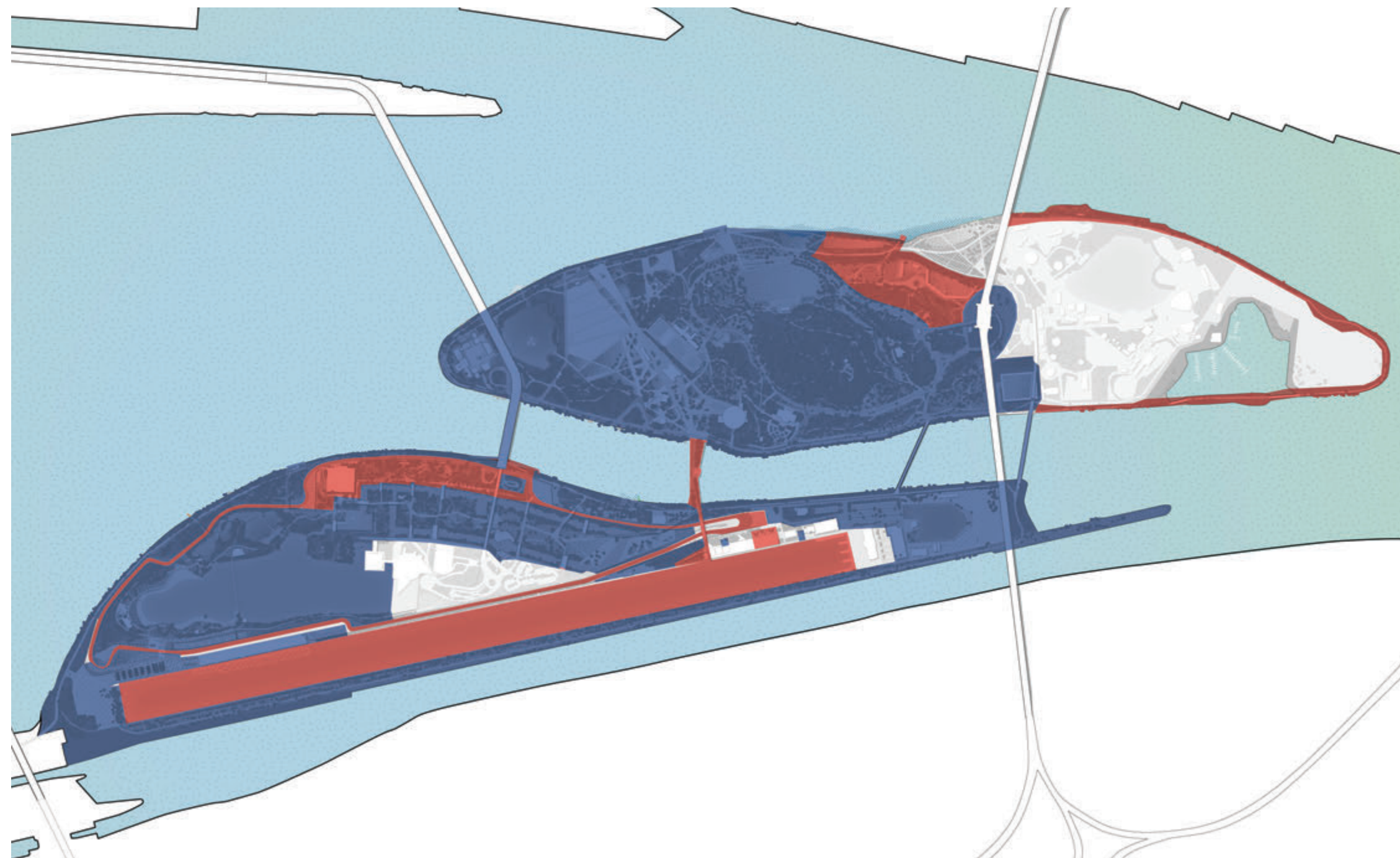


# 2028

En 2028, le parc Jean-Drapeau sera accessible presque partout, à l'exception de la passerelle du Cosmos. Plus aucune voiture ne circulera dans le Parc. L'expérience sera complètement renouvelée pour les usagers.

Les nouveaux projets entrepris incluront :

- le pavillon 76 du Bassin olympique
- le Bassin olympique



## LÉGENDE

● Projets et secteurs en construction

● Projets et secteurs complétés et réaménagés

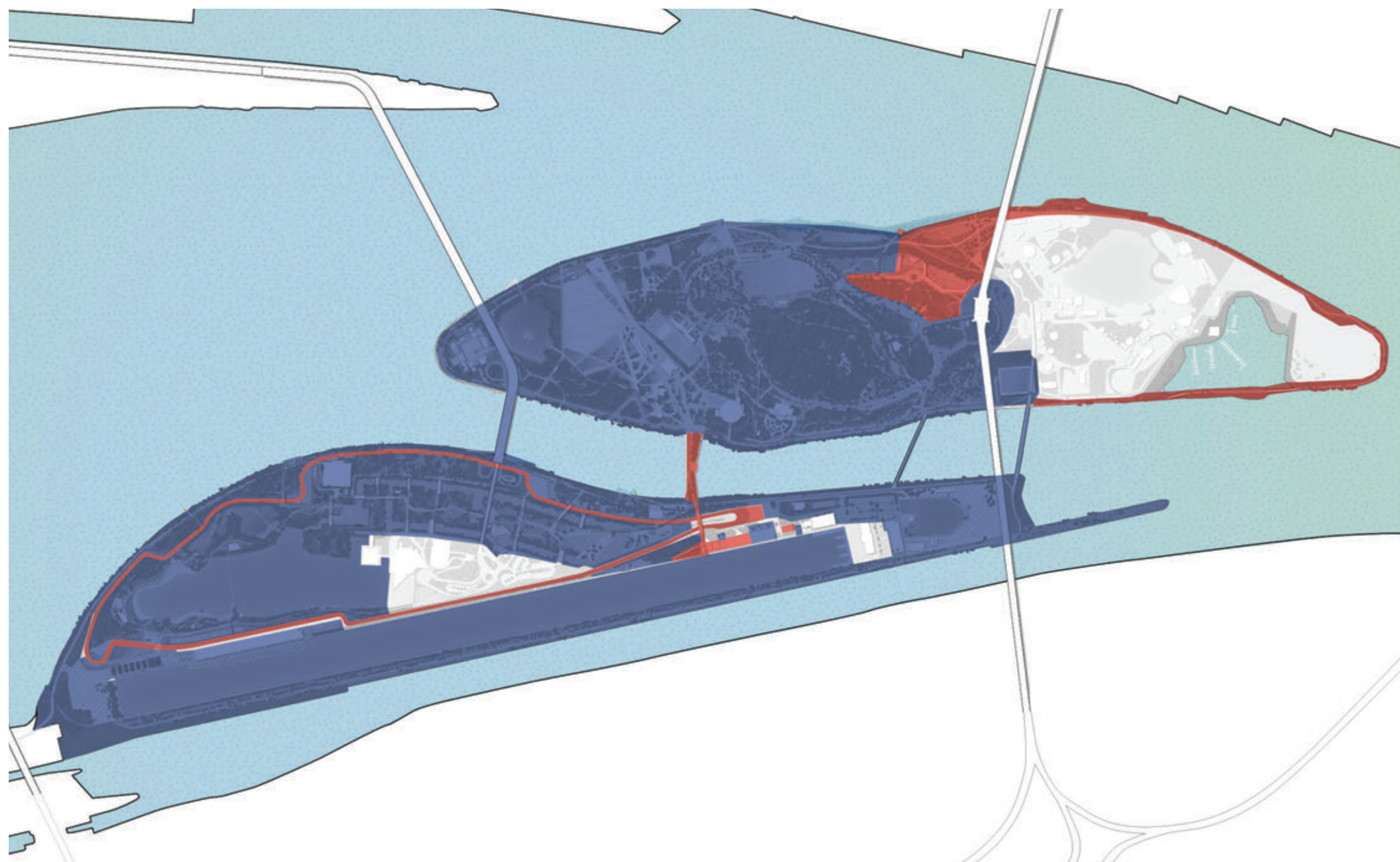


# 2029

En 2029, les travaux sur la passerelle du Cosmos et dans le secteur militaire se poursuivront.

On entamera la dernière séquence des travaux au Bassin olympique, y compris la restauration des gradins.

Les travaux seront entrepris sur la dernière portion de la promenade riveraine qui ceinturera le secteur de La Ronde.



## LÉGENDE



Projets et secteurs en construction



Projets et secteurs complétés et réaménagés

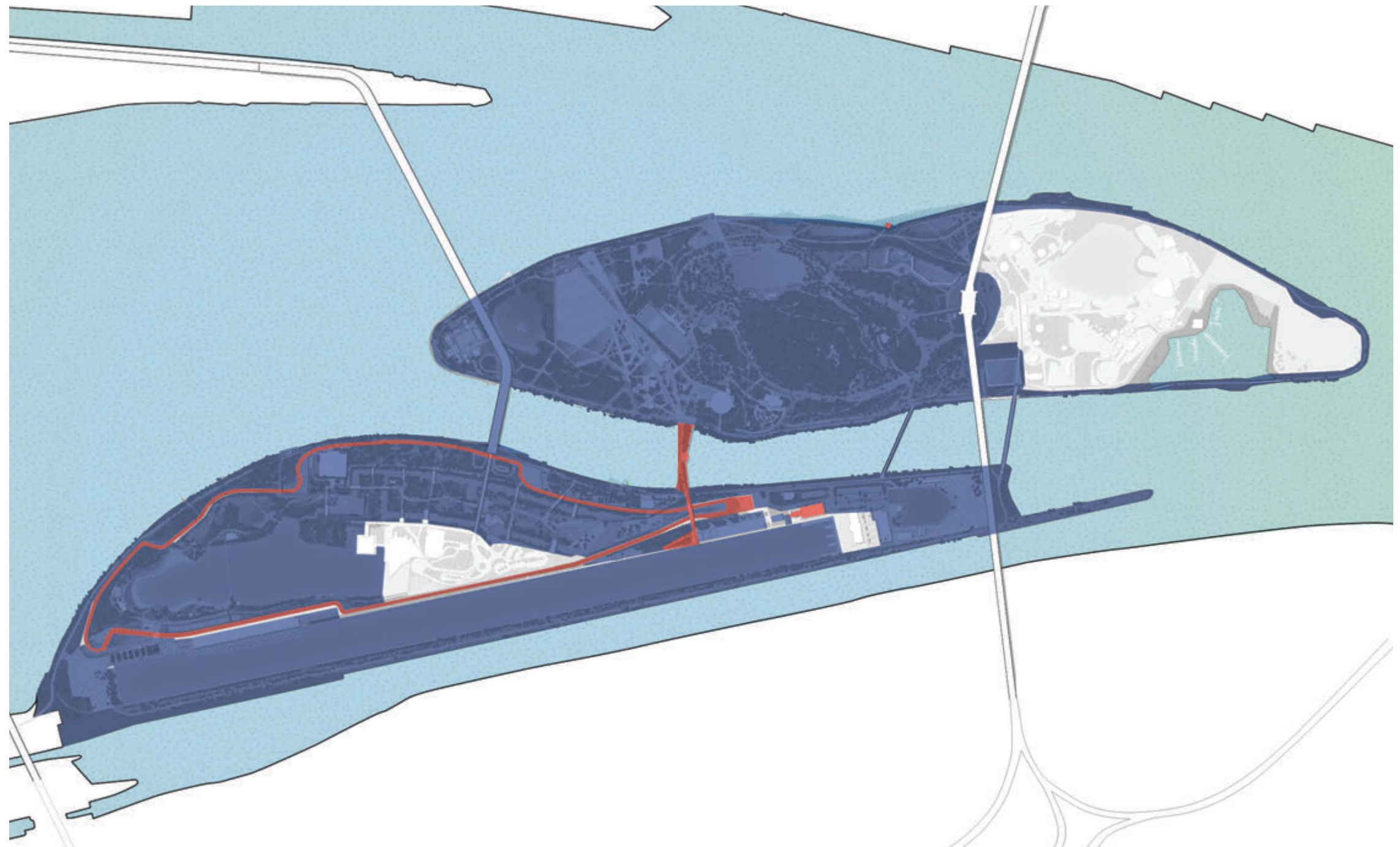


# 2030

En 2030, on assistera à la fin des travaux sur l'ensemble des grands chantiers de réalisation du Plan directeur.

Les projets de la passerelle du Cosmos et de la promenade riveraine en seront aux derniers ajustements.

Le réaménagement du parc Jean-Drapeau sera dès lors complété.



## LÉGENDE



Projets et secteurs en construction



Projets et secteurs complétés et réaménagés

## FACTEURS DE SUCCÈS

La mise en œuvre d'une démarche d'ouverture en ce qui a trait à la gouvernance est un projet d'envergure qui implique le changement des façons de faire, le réalignement des relations entre partenaires et, ultimement, un changement de culture significatif. Pour ces raisons, un projet de ce type requiert des conditions favorables afin d'en maximiser les chances de succès, nommément celles-ci :

- la définition d'une vision à long terme axée sur le changement de culture organisationnelle
- une stratégie claire et bien connue de tous
- un leadership fort et mobilisateur de la part de la haute direction et des acteurs de changement
- des investissements suffisants en temps et en argent
- la mise en place d'un mécanisme d'évaluation robuste, fondé sur des indicateurs de performance mondialement reconnus
- la création d'un lien de confiance solide entre les parties prenantes
- le déclenchement d'une dynamique forte dès le début de la démarche en préconisant une approche par petits pas et l'obtention de victoires mobilisatrices à court terme
- La réappropriation du Parc par les citoyens et leur inclusion dans la réalisation du Plan directeur.



# 8.5

## BIBLIOGRAPHIE

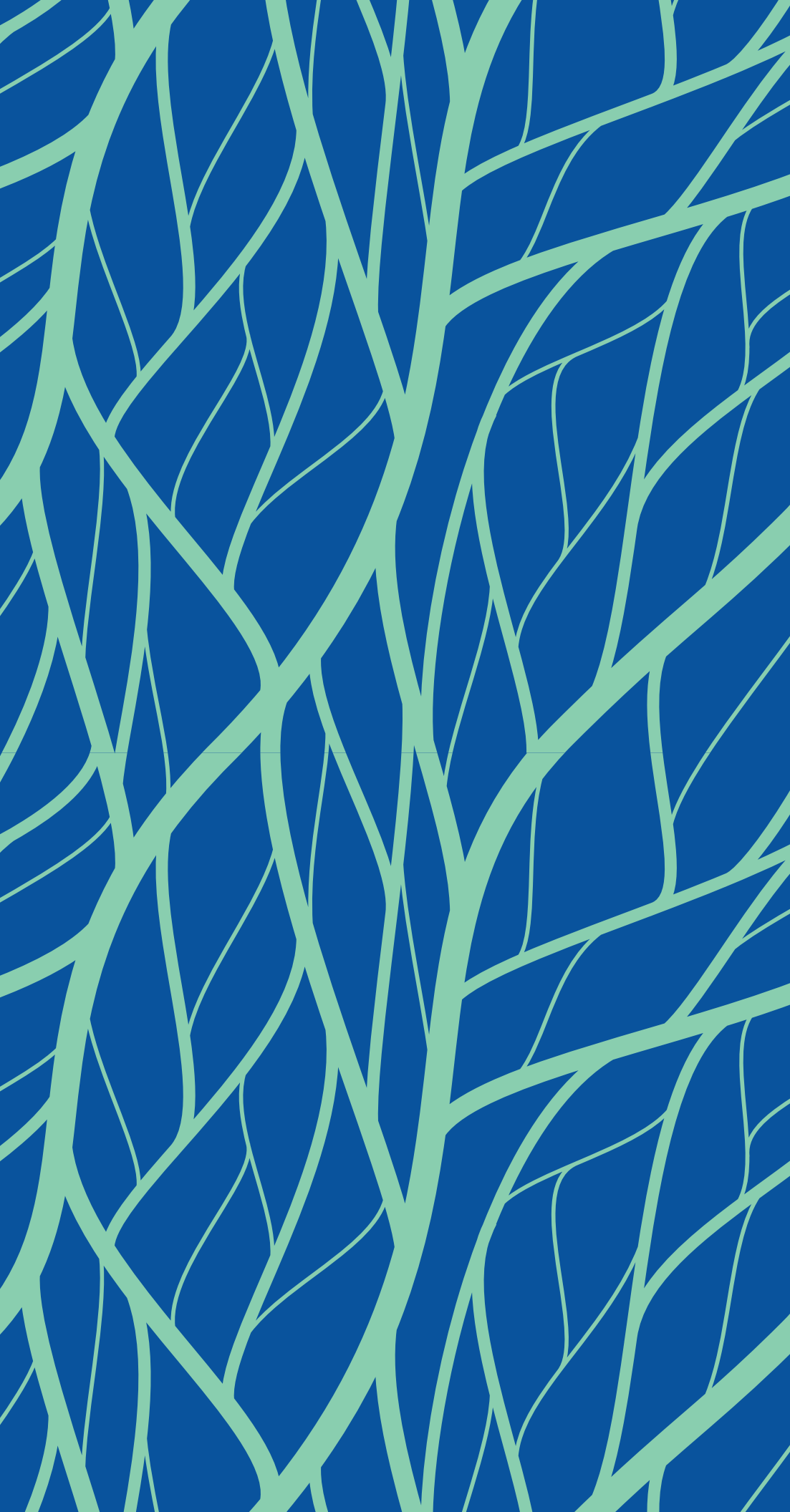




- Alexander, C., DePratto, B. (2014, 24 septembre). *La Valeur des forêts urbaines au Canada* [étude spéciale]. Services économiques TD. Récupéré de [www.td/economics](http://www.td/economics).
- Archambault-L., G. (2018). *Tableau comparatif des statuts du mont Royal et du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Société du parc Jean-Drapeau. Récupéré de [ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.8\\_tableau\\_comparatif\\_des\\_statuts\\_du\\_mont\\_royal\\_et\\_du\\_parc\\_jean-drapeau.pdf](http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.8_tableau_comparatif_des_statuts_du_mont_royal_et_du_parc_jean-drapeau.pdf).
- Arnoud, J., Falzon, P. (2014, avril). Favoriser l'émergence d'un collectif transverse par la co-analyse constructive des pratiques. *Le Travail humain*, 77(2), 127-153. Récupéré de [www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2014-2-page-127.html](http://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2014-2-page-127.html).
- Benner, M. J., Tushman, M. L. (2003, avril). Exploitation, Exploration, and Process Management: The Productivity Dilemma Revisited. *Academy of Management Review*, 28(2). doi.org/10.5465/amr.2003.9416096.
- Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, c. C-11.4. Récupéré de [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4).
- Conseil municipal de la Ville de Montréal. (1996, 19 novembre). *Convention d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc des Îles*, Société du parc Jean-Drapeau.
- Cooley, M. (1989). Designing Human-centred Technology: A Cross-disciplinary Project in Computer-aided Manufacturing. *Human-Centred Systems*. Londres. Springer-Verlag
- Crompton, J. L. (2010). *Measuring the Economic Impact of Park and Recreation Services* [comptes rendus de recherche], Ashburn. National Recreation and Park Association. Récupéré de [www.NRPA.org](http://www.NRPA.org).
- Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal. (2006, avril). *Le Réseau des grands parcs de Montréal – Vers une vision du réseau des grands parcs* [document d'orientation]. Montréal. Récupéré de [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions\\_perm\\_v2\\_fr/media/documents/Vision\\_Grands\\_Parcs\\_20070503.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_perm_v2_fr/media/documents/Vision_Grands_Parcs_20070503.pdf).
- Espace pour la vie, Ville de Montréal. (2018). *Plan d'affaires, bilan et perspectives*. Montréal.
- Garrett, J. T., et al. (2019). *The Canadian City Parks Report*. Park People / Les Amis des parcs.
- Gouvernement du Québec. (1983, août). *Lettres patentes de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle*. Société du parc Jean-Drapeau.
- Groupe IBI / DAA Environnement. (2009, juin). *Parc Jean-Drapeau, le plan d'investissement et de financement – Un projet pour faire rêver de Montréal... Faire renaître les îles* (version préliminaire), Montréal. Récupéré de [ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.7\\_pjd\\_plan\\_investissement\\_financement.pdf](http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.4.7_pjd_plan_investissement_financement.pdf).
- Groupement Acadie, Atelier Christian De Portzamparc et Agence Güller Güller, Grand Roissy. (2012, juillet). *Les dix principes d'aménagement* [étude d'orientations et schéma d'aménagement durable du grand territoire de Roissy]. Paris. Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, Île-de-France.
- Hamik, P. (2006). *The Excellent City Park System – What Makes it Great and How to Get There*. Washington D.C. The Trust for Public Land. Récupéré de [cloud.tpl.org/pubs/ccpe\\_excellentcityparks\\_2006.pdf](http://cloud.tpl.org/pubs/ccpe_excellentcityparks_2006.pdf).
- Hopkins, J., Neal, P. (2013). *The Making of the Queen Elizabeth Olympic Park*. Chichester (G.-B.). John Wiley & Sons Ltd.
- Jutras-Marion, C., dans Ménard, M. (dir.). (2012, septembre). *Le Modèle d'affaires, un outil au service du chercheur ?* [rapport de recherche]. Montréal. Centre de recherche communication, information et société, École des médias, UQAM.
- Léger Recherche, Stratégie, Conseil. (2017, 26 janvier). *Segmentation des Montréalais(es) basée sur les préférences et habitudes en matière de divertissement* (projet 12000-110). Montréal.
- Les Amis de la montagne. (2017). *Rapport d'activités 16/17*. Montréal. Récupéré de [www.lemontroyal.qc.ca/images/files/rapports-annuels/Rapport\\_d\\_activite\\_s\\_ADLM\\_2016\\_2017\\_FR\\_WEB.pdf](http://www.lemontroyal.qc.ca/images/files/rapports-annuels/Rapport_d_activite_s_ADLM_2016_2017_FR_WEB.pdf).
- Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, D. 1229-2005 (G.O. II). Récupéré de [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bureau\\_mtroyal\\_fr/media/documents/Decret1229-2005.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bureau_mtroyal_fr/media/documents/Decret1229-2005.pdf).
- London Legacy Development Corporation (LLDC). (2016). *Ten Year Plan 2015/16 –2024/25*. Récupéré de [www.queenelizabetholympicpark.co.uk/-/media/10-year-plan.ashx?la=en](http://www.queenelizabetholympicpark.co.uk/-/media/10-year-plan.ashx?la=en).
- Nations unies. (s.d.). *Objectifs de développement durable, 17 objectifs pour sauver le monde*. Récupéré de [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-dedeveloppement-durable/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-dedeveloppement-durable/).
- Neal, P. (2013, novembre). *Rethinking Parks – Exploring New Business Models for Parks in the 21st Century*. Londres. Nesta.
- Office de consultation publique de Montréal (OCPM). (2019). *Rapport de consultation publique – Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau*. Montréal. Récupéré de [ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/rapport\\_final\\_parc\\_jean-drapeau.pdf](http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/rapport_final_parc_jean-drapeau.pdf).
- Otto Scharmer, C. (2007). *Theory U – Leading from the Future as It Emerges*. Cambridge (MA). The Society for Organizational Learning.
- Parks & Forestry, Mississauga. (2017). *2017-2020 Business Plan & 2017 Budget*. Mississauga.
- Parks Victoria, Hansen Partnership. (2017, novembre). *Albert Park Draft Master Plan* (stage 3). Melbourne (Australie). Récupéré de [www.parks.vic.gov.au/projects/albert-parkmaster-plan](http://www.parks.vic.gov.au/projects/albert-parkmaster-plan).
- Poulin, L., Courville, N. (2017, octobre). *Étude des tendances et des meilleures pratiques d'affaires à l'international dans l'industrie des festivals, événements et attractions touristiques* [sommaire exécutif présenté à Festivals et événements Québec et à la Société des attractions touristiques du Québec]. Montréal. ArtExpert.
- Puttick, R., Baeck, P., Colligan, P. (2014). *The Teams and Funds Making Innovation Happen in Governments around the World*. Londres. Nesta / Bloomberg Philanthropies.
- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, Ville de Montréal. (s.d.). *Approche de gestion des parcs centrée sur les utilisateurs*. Montréal.
- Société du parc Jean-Drapeau. (2015, 21 octobre). *Règlement de régie interne* [règlement approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal].
- Société du parc Jean-Drapeau. (2018, 22 novembre). *Règlement de délégation de pouvoir du conseil d'administration de la SPJD* [règlement approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal et modifié par le conseil d'administration].
- Symalim. (2016, juin). *Grand parc 2030* [stratégie-guide]. Vaulx-en-Velin (France).
- Ville de Montréal. (2009, mai). *Cadre de gestion pour la réalisation d'événements dans le parc du Mont-Royal*. Montréal.
- Ville de Montréal. (2016, novembre). *Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs*. Montréal.







# CONCLUSION





Alors qu'il célébrera bientôt un siècle et demi d'existence, le parc Jean-Drapeau arrive à un moment crucial de son histoire et se réinvente afin de répondre aux besoins de notre société et aux attentes des citoyens montréalais. Ceux-ci ont pu s'exprimer à ce sujet lors de la consultation menée en 2018 par l'Office de consultation publique de Montréal. La Société du parc Jean-Drapeau s'est appuyé sur les résultats de cet exercice de concertation citoyenne pour se redéfinir et pour amorcer sa transformation afin de faire du parc Jean-Drapeau le grand parc urbain insulaire et durable de Montréal. Afin de réaliser cette vision ambitieuse, la Société du parc Jean-Drapeau se donne pour mission de conserver, d'aménager, de mettre en valeur et de développer les lieux, de veiller à la saine cohabitation des activités qui s'y déroulent et d'assurer la pérennité du Parc pour les générations actuelles et futures.

La réalisation de la nouvelle mission de la Société passe par un nouveau cadre stratégique qui intègre des objectifs et des cibles destinés à permettre aux équipes et aux partenaires de la SPJD de le transformer progressivement au fil des ans. C'est grâce aux orientations en matière de développement durable, de conservation, d'expérience citoyenne, d'innovation, de gouvernance ouverte et de réconciliation ainsi qu'au moyen des axes de développement en matière d'aménagement, de mobilité, d'infrastructures et de bâtiments, de programmation, de sport et de plein air que la Société remplira sa mission conformément à sa vision.

Au cœur du nouveau cadre stratégique figurent des principes directeurs voués à guider les projets de la SPJD au cours des dix prochaines années. Puisque le parc Jean-Drapeau est un des poumons verts de la ville de Montréal, la SPJD s'engage à assumer un rôle de contributeur majeur à la transition écologique, à l'adaptation aux changements climatiques et à la santé publique. La Société s'impose à la fois comme un acteur de résilience en ce qui a trait aux crises globales auxquelles nous devons et devons faire face et comme un lieu d'émergence de solutions dans la recherche d'une nouvelle forme d'identité pour la ville contemporaine. Parce qu'elle est la gardienne d'une portion non négligeable de nos histoires, elle s'engage à préserver le territoire et à en valoriser les patrimoines naturels et culturels. Parce que le parc Jean-Drapeau est le grand parc urbain de tous les Montréalais, la Société s'engage également à favoriser la diversité et l'inclusion sociale. Et parce que ces ambitions ne pourront pas être réalisées sans le dévouement de ses équipes, il s'engage à exiger l'excellence, la responsabilité et l'intégrité dans

ses pratiques, de même qu'à agir en partenariat grâce à des mécanismes de gouvernance ouverte.

Pour réussir la mise en œuvre de ce nouveau plan directeur, plusieurs conditions de succès s'imposeront, au premier plan desquelles figurent la définition d'une vision à long terme axée sur le changement de culture, un leadership fort et mobilisateur de la part de la haute direction et des acteurs de changement, la création et le maintien d'un lien de confiance entre les parties prenantes et, bien sûr, des investissements suffisants en temps et en argent.

Au fil des ans, un nouveau modèle d'affaires renforcera progressivement la santé économique de la SPJD en générant de nouvelles sources de revenus autonomes. Enfin, la SPJD tâchera de susciter une dynamique forte dès le début de cette démarche en préconisant une approche par petits pas ainsi que l'obtention de victoires mobilisatrices à court terme tout en s'attachant à faire avancer en parallèle des projets plus structurants déjà bien définis.

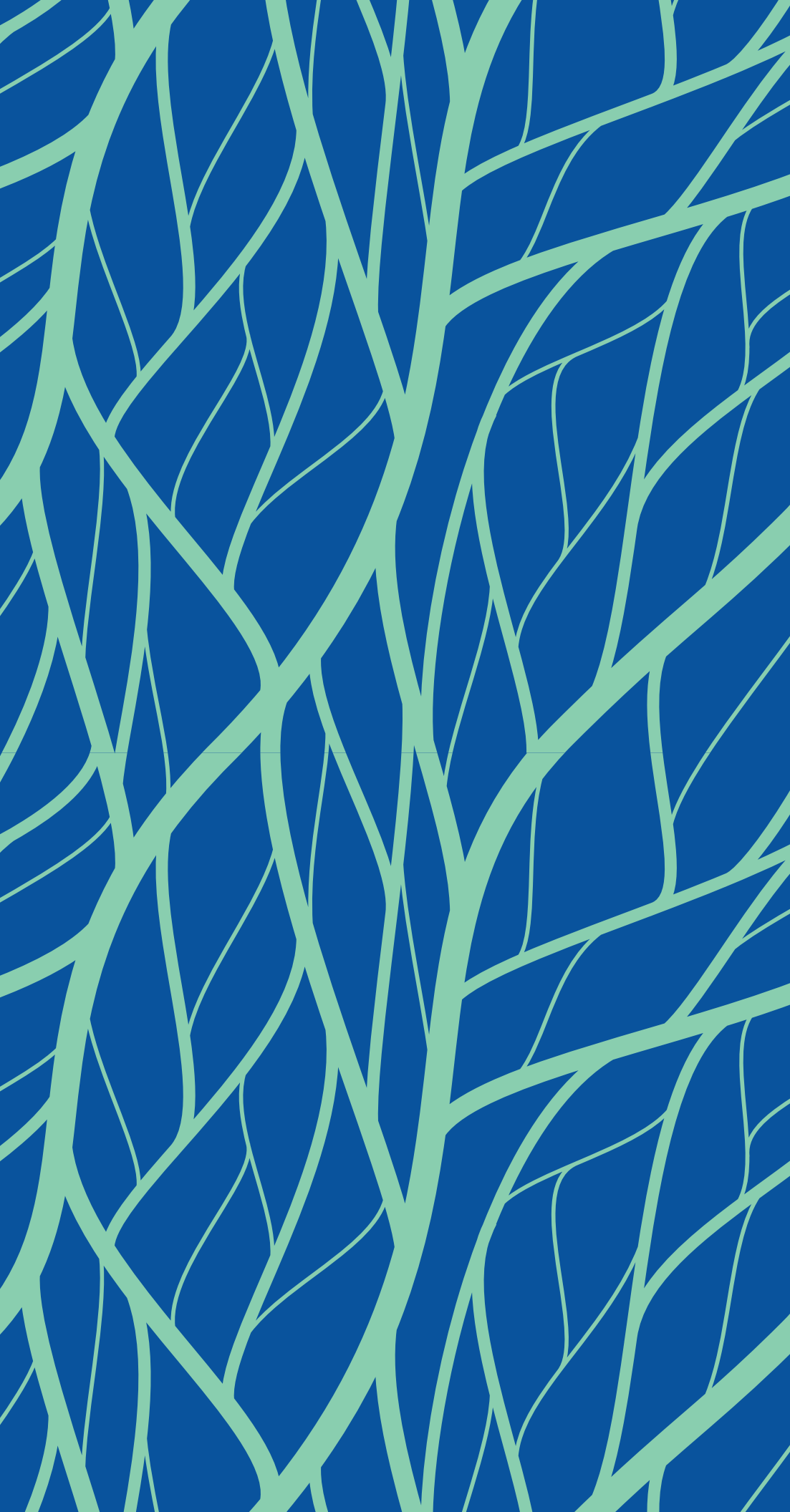
À l'avenir, toutes les actions et tous les projets au parc Jean-Drapeau viseront à en faire un bien commun, un espace collectif accessible à tous, un parc au cœur de la vie quotidienne des gens. Le parc Jean-Drapeau aspire à être avant-gardiste, à s'ouvrir autant que possible aux tendances de la société et à devenir une référence quant aux meilleures pratiques locales et internationales.

Ce nouveau *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030* a d'abord et avant tout été construit par et pour les citoyens, et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous souhaitons mener avec eux la transformation du Parc. Les équipes de la SPJD et de la Ville de Montréal sont non seulement conscientes de l'ampleur de la tâche mais aussi confiantes dans leur capacité à réaliser la nouvelle vision que se donne la SPJD.

Le parc Jean-Drapeau deviendra un lieu incontournable de Montréal grâce à une gouvernance ouverte et participative, à une expérience citoyenne inédite et à une diversité de paysages aménagés qui répondront à la fois aux aspirations des Montréalais et aux besoins de transition écologique de notre société. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement pour un grand parc urbain au XXI<sup>e</sup> siècle ?







# LEXIQUE

## A

### Acceptabilité sociale

Résultat non quantifiable d'un jugement collectif ou d'une opinion collective à l'égard d'un projet, d'un programme ou d'une politique.

### Accessibilité

Se dit d'une activité ou d'un lieu ouvert à tous en raison de son prix abordable, voire de sa gratuité.

### Accessibilité universelle

Ensemble de critères qui assurent la qualité du domaine public pour tous les citoyens, y compris ceux qui ont des limitations fonctionnelles.

### Acteur

Individu, groupe ou institution qui joue activement un rôle principal ou secondaire dans une situation ou dans un contexte donné.

### Actif

Composante construite, infrastructure, bâtiment ou paysage aménagé du parc Jean-Drapeau.

### Activité récréative libre

Activité spontanée à laquelle s'adonnent une ou plusieurs personnes et qui ne dépend pas d'une infrastructure, d'une programmation ou d'une organisation particulière.

### Activité sportive structurée

Activité physique pratiquée de façon individuelle ou collective, encadrée par certaines règles précises et nécessitant généralement une infrastructure particulière.

### Adepte de l'activité physique

Persona représentant le segment des usagers du Parc qui privilégient un mode de vie actif par la pratique d'activités entraînant une dépense énergétique modérée.

### Agriculture urbaine

Désigne à la fois un ensemble d'activités agricoles pratiquées en milieu urbain, un mouvement citoyen de réappropriation de l'espace urbain à des fins alimentaires et un outil de développement durable pour les collectivités.

### Agrile du frêne

Coléoptère envahissant extrêmement destructeur qui s'attaque aux diverses variétés de frênes.

## Aménagement

Ensemble des savoirs et des savoir-faire qui servent à transformer, à rendre plus performants et à adapter volontairement des espaces d'échelle et de type variés au bénéfice des sociétés qui les occupent. Ces interventions physiques qui organisent l'espace et les ressources du territoire reposent sur un diagnostic, sur une planification spatiale et sur une mobilisation des acteurs. Il en résulte des paysages aménagés.

### Amoureux de la nature

Persona représentant le segment des usagers du Parc qui prennent soin de leur santé et de leur bien-être et pour qui un contact régulier avec la nature est primordial.

### Appropriation citoyenne

Résultat d'actions citoyennes directes réalisées dans l'espace public et qui ont généralement pour but d'améliorer les milieux de vie en les rendant plus conviviaux, plus sécuritaires et plus attrayants.

### Approvisionnement responsable

Intégration des critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d'achat de biens et de services comme moyen destiné à réduire les répercussions sur l'environnement, à augmenter les bienfaits sociaux et à renforcer la durabilité économique des organisations.

### Archéologie préventive

Branche de l'archéologie qui s'insère dans le travail de planification et de concertation des projets de construction et d'aménagement et qui a pour but de conserver les sites archéologiques ou, lorsque cela n'est pas possible, de récolter un maximum d'informations sur ceux-ci avant qu'ils ne soient détruits.

### Art public

Ensemble des œuvres réalisées sur commande d'une collectivité et placées dans l'espace public.

### Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### Axe de développement

Stratégie générale qui a pour fonction de réaliser la vision d'ensemble pour le Parc, de résoudre les problèmes récurrents de la Société du parc Jean-Drapeau et du Parc lui-même et de déterminer la finalité des priorités à long terme.

## B

### Bail emphytéotique (ou emphytéose)

Contrat par lequel un bailleur cède, pour une durée maximale de 99 ans, un immeuble à un preneur qui doit de son côté apporter des améliorations durables à l'immeuble et payer une redevance annuelle.

### Bande riveraine

Bande d'une largeur minimale de 10 à 15 mètres entre un milieu aquatique et un milieu terrestre ayant pour but de protéger les habitats ainsi que la faune aquatique et terrestre.

### Bassin filtrant

Voir Marais filtrant

### Bassin versant

Ensemble du territoire drainé par un cours d'eau principal et par les tributaires de celui-ci.

### Bathymétrie

Mesure de la profondeur d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau qui permet de décrire les caractéristiques topographiques du fond.

### Bâtiments, œuvres, d'art et ouvrages d'art

Désignent tout élément bâti comme les pavillons et les autres édifices de service, les œuvres artistiques tangibles et les constructions non courantes qui permettent de franchir un obstacle sur une voie de communication routière, ferroviaire ou fluviale.

### Bienfait écologique

Voir Service écologique

### Biodiversité

Terme qui désigne la variété des organismes vivants de toute origine et de tout type, y compris ceux des écosystèmes terrestres, des écosystèmes aquatiques et des complexes écologiques dont ils font partie ; comprend la diversité intraspécifique au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

### Biomasse

Totalité de la masse de matière organique d'origine vivante dans un secteur donné.



## C

### Cadre stratégique

Structure conceptuelle servant de guide commun et permettant de prendre des décisions qui s'inscrivent dans une perspective globale de l'organisation.

### Campus de la transition écologique

Lieu d'innovation et d'éducation voué à la transition et à la résilience écologiques où seront inventées, expérimentées et diffusées des solutions par des travailleurs permanents d'OBNL, d'entreprises, d'universités et de start-ups dans un environnement de qualité ouvert au public.

### Canopée (indice de)

Écran plus ou moins continu de branches et de feuillage formé par l'ensemble des cimes des arbres d'un secteur donné. L'indice de canopée correspond au pourcentage d'un territoire recouvert par la ramure des arbres.

### Carboneutralité

Situation où les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un périmètre donné sont égales à la somme des efforts de réduction des émissions et des émissions compensées. Trois étapes doivent être franchies : mesurer le taux d'émissions de GES, réduire les émissions et compenser celles qui ne peuvent pas être réduites.

### Changements climatiques

Changements du climat attribués directement ou indirectement aux activités humaines qui altèrent la composition de l'atmosphère terrestre et s'ajoutant à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

### Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise s'appliquant à l'administration municipale de Montréal (ou Ville de Montréal) et conférant à celle-ci des pouvoirs et des compétences spécifiques.

### Cible

La cible exprime le niveau, la « hauteur » du résultat attendu par rapport à une unité de mesure, l'« étalon » de l'indicateur choisi.

### City Beautiful

Mouvement architectural et urbanistique du début du XXe siècle qui avait pour but d'améliorer l'hygiène et la qualité de vie dans les villes ainsi que l'apparence de celles-ci en augmentant leur valeur esthétique.

### Classement

Statut légal que le ministre de la Culture et des Communications du Québec peut attribuer à un bien patrimonial (immeuble, site, document ou objet). La reconnaissance formelle de la valeur patrimoniale assure la protection du bien et favorise sa transmission aux générations futures. Le bien patrimonial classé est inscrit au Registre du patrimoine culturel, ce qui contribue à sa connaissance et à sa mise en valeur auprès de la collectivité.

### Cocréation

Conception de produits ou de services en collaboration active avec diverses parties prenantes.

### Codéveloppement

Méthode de consultation publique consistant à impliquer les participants dans l'élaboration de la solution à un problème donné.

### Collaboration

Acte ou système par lequel plusieurs individus ou groupes de travail cherchent à réaliser ensemble une tâche, un projet ou un objectif commun. L'arrimage aux notions de résultats (indicateurs) et de coresponsabilité (reddition de comptes) est impondérable. La collaboration implique à la fois l'interdépendance des acteurs et des ajustements en continu.

### Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Organisme mandaté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour formuler des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

### Communauté forestière

Voir Peuplement forestier

### Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Créée par une loi québécoise en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de gestion régionale doté de compétences de planification à l'échelle métropolitaine pour traiter de questions relatives à l'aménagement et au développement territorial. Elle est composée de 82 municipalités locales.

### Communication active

Type de communication axée sur la proactivité et sur la diffusion transparente d'information.

### Comptabilité analytique

Mode de traitement des données financières ayant pour objectif d'expliquer des résultats financiers.

### Concertation

Mise en relation d'un groupe de personnes dans le but de les consulter en vue d'une prise de décision en commun.

### Connectivité écologique

Degré de connexion entre les divers milieux naturels d'un même paysage, qu'il s'agisse de leurs composantes, de leur répartition spatiale ou de leurs fonctions écologiques. Elle vise à soutenir le déplacement des espèces vivantes.

### Conseil d'agglomération de Montréal

Instance politique municipale composée de 31 élus de Montréal et des villes reconstituées de l'île de Montréal. Elle exerce certaines compétences municipales qui relèvent notamment de la sécurité, des services publics et des transports.

### Conservation

Terme général utilisé pour décrire la protection des lieux patrimoniaux. Elle se définit comme l'ensemble des actions ou des processus qui ont pour but de sauvegarder les éléments caractéristiques d'un lieu patrimonial afin d'en préserver la valeur patrimoniale et d'en prolonger la vie physique. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation, de restauration ou d'une combinaison de ces actions ou processus.

### Conservation de la nature

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable des milieux naturels et ayant pour but la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques pour les générations actuelles et futures.

### Corridor faunique (corridor écologique)

Couloir naturalisé ayant pour fonction de relier entre eux des foyers de biodiversité afin de permettre aux espèces de se disperser et de migrer.

### Couvert forestier

Voir Canopée

### Cycle circadien

Rythme biologique d'une période d'environ 24 heures qui se manifeste par des variations cycliques d'un grand nombre de paramètres physiologiques.

## D

### Défilement (absolu, défilé, semi-défilé, non défilé)

Méthode de classement des luminaires en fonction de la proportion de lumière qu'ils émettent au-dessus du plan horizontal, et ce, à l'ouverture du système optique. Le défilement permet de limiter la pollution lumineuse, de masquer la source et de maintenir un « ciel noir ».

### Destination (parc de)

Parc dont les caractéristiques (éléments naturels, historiques, patrimoniaux, culturels, etc.) et les installations représentent un attrait pour l'ensemble d'une municipalité ou d'une région. Contrairement au parc de proximité, il requiert généralement un plus grand déplacement de la part des usagers.

### Détente et nature

Un des piliers de l'expérience du Parc, qui correspond aux espaces et aux activités permettant de faire des escapades en nature ou favorisant la détente et le ressourcement tout en prônant le tourisme durable.

### Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement.

### Divertissement, culture et patrimoine

Un des piliers de l'expérience du Parc, qui correspond aux espaces où sont offertes des activités culturelles, ludiques, de divertissement, de rassemblement, de découverte, de partage des savoirs et de célébration.

### Données ouvertes

Informations qu'une organisation met à la disposition de tous sous forme de fichiers numériques afin d'en permettre la réutilisation et, par conséquent, de favoriser la mise en commun des savoirs.

## E

### Écocitoyenneté

Façon dont un individu vit et agit de manière responsable au sein de sa collectivité et de son écosystème dans une perspective de durabilité. L'écocitoyen participe d'une manière volontaire à un changement de paradigme en matière de développement durable tout en aspirant à être un agent de changement.

## Écologie

Science qui étudie les relations entre les êtres vivants (humains, animaux, végétaux) et le milieu organique ou inorganique où ils vivent.

### Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation destiné à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

### Économie sociale

Ensemble des activités économiques à finalité sociale, notamment la vente et l'échange de biens ou de services, réalisées par des entreprises et par des organisations exploitées dans le but de répondre aux besoins de leurs membres ou de la collectivité.

### Écosensible

Se dit d'un endroit dont les ressources naturelles présentent un haut degré de vulnérabilité et nécessitent des mesures de protection particulières.

### Écosystème

Unité fonctionnelle constituée d'organismes vivants, de leur environnement non vivant et de l'ensemble de leurs interactions. Des écosystèmes se nichent au sein d'autres écosystèmes. À l'heure actuelle, la plupart des écosystèmes de la planète comprennent l'être humain en tant qu'organisme clé ou subissent l'influence des activités humaines.

### Écosystème collaboratif

Ensemble dynamique formé d'acteurs de divers domaines qui travaillent en partenariat de façon interdépendante et complémentaire, contribuant ainsi à favoriser l'innovation.

### Écosystème construit

Écosystème caractérisé par la présence d'éléments anthropiques.

### Écosystème urbain

Ensemble des zones où des constructions humaines ont été réalisées et où la surface de ces infrastructures est supérieure à celles des zones naturelles présentes dans le périmètre. Il contient l'ensemble des zones construites, les réseaux (routiers, ferroviaires, etc.) de même que les espaces verts créés par l'Homme.

### Efficiencie

Rapport entre les réalisations et les dépenses engagées ou, d'une manière générale, entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre ; utilisation optimale des ressources financières, humaines et matérielles de façon à maximiser les extrants pour une quantité donnée de ressources ou à minimiser les intrants pour une certaine quantité et une certaine qualité d'extrants.

## Élément caractéristique

Matériau, forme, emplacement, configuration spatiale, usage, composante naturelle, immatérielle ou autre attribut d'un lieu qui contribue à son intérêt patrimonial.

### Empreinte

Désigne concrètement l'espace utilisé par une activité ou occupé par une infrastructure. Par extension, désigne aussi l'incidence économique et environnementale de cette activité ou de cette infrastructure sur la capacité de régénération écologique de l'environnement où elle se déroule ou se situe.

### Énoncé d'intérêt patrimonial

Document de référence essentiel à la gestion d'un lieu d'intérêt patrimonial. Il présente les différentes valeurs associées à ce lieu selon leur importance relative et expose les façons dont ces valeurs s'incarnent dans le lieu en désignant, en décrivant et en qualifiant les composantes caractéristiques de celui-ci à la lumière des valeurs retenues.

### Entité paysagère (unité paysagère)

Ensemble de composantes spatiales, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères propres et par leurs évolutions spécifiques, procurent une singularité à une partie d'un territoire.

### Espace technique

Pièce d'un bâtiment ou espace extérieur réservé au rangement ou aux installations mécaniques ou électriques et accessible principalement aux techniciens et aux utilisateurs d'équipement technique.

### Espace vert

Terme générique désignant des formes d'occupation du sol qui s'accompagnent d'une végétation abondante (pelouse, herbes, arbustes, arbres), d'origine naturelle ou anthropique, situées dans un environnement urbain ou bâti. L'espace public planté, le square, le jardin, le parc et la promenade font partie de cette catégorie englobante.

### Espèce en situation précaire

Espèce dont la survie est jugée précaire, que sa disparition soit ou ne soit pas appréhendée à court ou à moyen terme.

### Espèce exotique envahissante

Espèce végétale introduite hors de son aire de répartition naturelle et dont l'établissement ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, pour l'économie ou pour la société.

### Espèce horticole

Espèce cultivée principalement pour ses qualités ornementales.



## Espèce indigène

Espèce végétale ou animale qui vit dans son aire de répartition naturelle ou de dispersion potentielle.

## Espèce pionnière

Espèce végétale qui a été la première ou parmi les premières à coloniser un territoire perturbé ou dénué de végétation.

## Espèce spontanée

Taxon (famille, genre, espèce) qui pousse naturellement dans une région donnée sans qu'il y ait été introduit volontairement ou fortuitement par des activités humaines.

## Étang filtrant

Voir Marais filtrant

## Eutrophisation

Processus par lequel un milieu aquatique s'enrichit graduellement en éléments nutritifs, principalement en phosphore (P) et en azote (N), entraînant des déséquilibres écologiques tels que la prolifération de plantes aquatiques, d'algues ou de bactéries ainsi que l'appauvrissement du milieu en oxygène.

## Événement

De petite ou de grande envergure, manifestation culturelle, récurrente ou ponctuelle, autour d'une activité liée aux spectacles, aux arts, aux loisirs ou aux sports.

## Événement historique national

Événement désigné pour son importance historique par le ministre de la Culture et des Communications du Québec et inscrit au Registre du patrimoine culturel.

## Excursionniste

Persona qui a fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de sa ville, dont la distance à l'aller est d'au moins 40 kilomètres.

## Expérience citoyenne

Expérience transformatrice vécue par les usagers durant le processus d'interaction avec le Parc permettant de développer un sentiment d'appartenance et d'engagement vis-à-vis celui-ci et aboutissant à une prise de conscience de leur capacité d'action.

## Expérience paysagère

Interactions, perceptions et émotions des usagers avec les paysages aménagés. Elles permettent de découvrir en continu des éléments significatifs des paysages.

# F

## Folies de jardin (fabrique)

Petites constructions, souvent de caractère romantique, aux formes diverses et parfois extravagantes (pavillon, pont, cascade, ruine, grotte, maison de coquillages, ronde, tour), édifiées dans un parc ou dans un jardin.

## Fonction écologique

Correspond au résultat d'un processus ou d'un mécanisme lié au fonctionnement de l'écosystème. Les fonctions peuvent être traduites en services quand elles sont utilisées ou évaluées par les êtres humains. Par exemple, un des services rendus par la fonction « rétention des sols » est la prévention des dommages causés par l'érosion.

# G

## Gestion différenciée

Pratique qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et qui a pour but de réduire l'entretien des espaces verts, de maximiser le potentiel de biodiversité et d'améliorer l'expérience des utilisateurs.

## Gestion écosystémique

Approche selon laquelle on tient compte de l'ensemble des ressources et des liens qui les unissent dans la prise de décision. Ce mode de gestion vise notamment à préserver la biodiversité et les ressources naturelles ainsi qu'à assurer la durabilité des interactions humaines.

## Gestion raisonnée de la végétation

Voir Gestion différenciée

## Gouvernance

Organisation d'un système d'administration, « manière de gouverner » qui n'est pas exclusivement réservée aux institutions mais qui dépend d'une collaboration entre les organisations publiques et les parties prenantes non étatiques.

## Gouvernance ouverte

Tirant son origine du mouvement des données ouvertes, la gouvernance ouverte est une doctrine de gouvernance qui vise à accroître l'efficacité, la responsabilité et la transparence dans les modes de gouvernance publique. Elle s'appuie sur le partage de l'exercice du pouvoir, fondé sur le renforcement de la participation directe des parties prenantes à la prise de décision.

## Grand parc public

Espace vert public d'une superficie supérieure à 60 hectares situé au cœur d'une ville et de milieux de vie, offrant une variété d'expériences paysagères et d'équipements récréatifs, des lieux de sociabilité et un contact avec la nature et dont l'origine remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

# H

## Habitat faunique

Milieu naturel ou semi-naturel occupé par une espèce ou par un groupe d'espèces (population faunique) où l'animal trouve, outre un abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction.

## Habitat naturel ou semi-naturel

Milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'espèces animales ou végétales et défini par un espace homogène où se développe une association de plantes.

## Habitats végétaux

Désigne tout territoire naturel, par exemple un marais, un étang, une pelouse et un boisé, pouvant constituer un écosystème au sein du Parc. Désigne également les composantes naturelles de ces territoires, dont les arbres, les arbustes, les plantes herbacées, les vignes, les plantes aquatiques et les parterres aménagés.

## Haut-fond

Relief sous-marin recouvert par de l'eau de faible profondeur.

## Herbacée

Plante qui ne produit pas de bois.

## Herpétofaune

Ensemble des reptiles et des amphibiens vivant dans un lieu.

## Hydrophyte

Se dit de certaines plantes qui vivent dans des habitats très humides, voire submergés (fossés, marécages, étangs, lacs, rivières, etc.).

## I

### Ichtyofaune

Ensemble des espèces de poissons qui forment un peuplement.

### Indicateur

Toute mesure significative, relative ou non, utilisée pour apprécier les résultats obtenus, l'utilisation des ressources, l'état d'avancement des travaux ou le contexte externe.

### Îlot de chaleur

Augmentation localisée des températures, particulièrement des températures maximales de jour et de nuit, enregistrées en milieu urbain, par rapport aux zones rurales voisines ou aux températures moyennes régionales.

### Image de marque

Ensemble des perceptions d'une clientèle par rapport à un signe unique (nom, logo, image, couleurs) qui lui permettent de distinguer une organisation ou une personne physique ou morale.

### Inclusion sociale

Principe qui a pour but d'être équitable et juste avec tous, dans les actions comme dans les politiques, en portant une attention particulière aux populations qui pourraient être stigmatisées ou défavorisées pour toutes sortes de raisons.

### Indicateur de performance (KPI : Key Performance Indicator)

Mesure (pourcentage, nombre, ratio, écart) qui permet de juger des progrès vers un objectif et de comparer des organisations.

### Infrastructures vertes

Ensemble des systèmes naturels et semi-naturels, de l'arbre à la trame verte, qui rendent des services essentiels aux individus et aux communautés, notamment en matière de bien-être.

### Initiative citoyenne

Action menée par une personne individuelle ou morale qui a pour but de contribuer à l'amélioration d'un milieu de vie sociale, par exemple en collaborant à la protection de l'environnement, à la diffusion de la culture, à l'animation communautaire, etc.

### Innovation

Manière de penser et d'agir favorisant les idées nouvelles et une ouverture à l'erreur afin de concevoir un bien, un service, un procédé ou une méthode organisationnelle dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

### Innovation collaborative numérique

Mode de conception et de réalisation d'un projet ou d'un produit faisant appel aux contributions d'un grand nombre de personnes, généralement des internautes.

### Innovation environnementale

Se dit de ce qui est issu d'un partenariat stratégique formé en combinant des compétences, des fournisseurs ou des produits divers pour répondre à une question complexe et persistante sur le plan social et environnemental.

### Innovation sociale

Nouvelle idée, approche ou intervention, nouveau service, nouveau produit ou nouvelle loi, nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini. Solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bienfait mesurable pour toute la collectivité et non seulement pour quelques individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Dans sa créativité inhérente, elle constitue une rupture avec l'existant.

### Intelligence artificielle

Domaine d'étude ayant pour objet la reproduction artificielle des facultés cognitives de l'intelligence humaine dans le but de créer des systèmes ou des machines capables de remplir des fonctions relevant normalement de celle-ci.

### Intégrité écologique

État d'un écosystème dont la structure et les fonctions ne sont pas altérées par des stress imputables à l'activité humaine et qui conserve sa capacité d'adaptation. Plus un écosystème s'approche de cet état, plus il est considéré comme intègre.

### Internalisation des coûts

Principe selon lequel la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur élimination finale.

### Internet des objets

Objets reliés numériquement qui permettent de capter et de transmettre des données et qui connectent différents lieux ou environnements physiques.

### Intervention

Action sur des éléments caractéristiques qui se traduit par un changement physique apporté à un bâtiment, à une infrastructure ou à un paysage aménagé tout en respectant et en préservant la valeur patrimoniale du bâtiment, de l'infrastructure ou du paysage aménagé concerné.

### Iroquoiens du Saint-Laurent

Peuple autochtone qui a vécu jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle le long du fleuve Saint-Laurent au Québec et en Ontario, au Canada, ainsi que dans l'État de New York, aux États-Unis.

## J

### Jardin de pluie

Ouvrage de petites dimensions composé d'un mélange de sols et de plantations adapté pour recevoir les eaux pluviales provenant de petites surfaces attenantes et pour maximiser l'infiltration, le stockage et l'évacuation lente des eaux de ruissellement.

### Jeu libre

Voir Activité libre

## L

### Lac filtrant

Voir Marais filtrant

### Lettres patentes

Document officiel délivré par un gouvernement qui confirme la constitution en personne morale de certaines organisations. Les lettres patentes d'une organisation contiennent des informations sur celle-ci, notamment son nom officiel, ses fins, les noms de ses premiers administrateurs et son adresse officielle.

### Lieu historique national

Lieu désigné pour son importance historique par le ministre de la Culture et des Communications du Québec et inscrit au Registre du patrimoine culturel.

### Living lab

Recherche créatrice menée par une réunion d'acteurs publics ou privés (organismes, entrepreneurs, entreprises et consommateurs) qui travaillent en concertation continue pour concevoir des services, des technologies, des outils ou de nouveaux usages et pour en vérifier la pertinence dans la vie quotidienne.

## M

### Mail

Allée généralement bordée d'arbres en alignement et destinée à la promenade publique.

### Marais filtrant

Système conçu pour maximiser l'enlèvement des polluants dans l'eau au moyen de procédés souvent constitués de plantes.



## Marché géographique primaire

Territoire d'où provient la grande majorité des usagers du parc Jean-Drapeau.

## Marque

Voir Image de marque

## Matrice décisionnelle transversale

Méthode d'évaluation à partir de critères prédéfinis et pondérés selon leur importance, intégrant tous les éléments du cadre stratégique de la Société du parc Jean-Drapeau.

## Milieu humide

Vaste gamme d'écosystèmes comme les étangs, les marais, les marécages ou les tourbières, caractérisés par la présence d'eau durant une période suffisamment longue pour influencer sur la nature du sol et sur la composition de la végétation.

## Milieus hydriques

Lieu d'origine naturelle ou anthropique qui se distingue par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier, comme c'est le cas du fleuve Saint-Laurent, ou intermittent, par exemple des ruisseaux printaniers. Peut désigner des éléments construits, notamment des canaux, des étangs et des bassins.

## Milieu naturel

Voir Habitat naturel ou semi-naturel

## Mise en œuvre

Processus continu qui comprend un ensemble d'activités destinées à mettre un plan ou un programme en pratique. Il s'agit de l'étape de concrétisation qui suit l'étape de planification.

## Mission

Raison d'être d'une organisation, fixée dans le temps et immuable, qui rappelle son domaine d'activité, la raison pour laquelle elle agit et pour qui elle agit.

## Mobilité active

Voir Transport actif

## Mobilité durable

Fait référence à la mise en œuvre d'une politique globale des déplacements qui met en application les principes du développement durable dans le domaine des transports.

## Modèle d'affaires

Schéma qui démontre la ou les façons dont une entreprise génère des profits et crée de la valeur : chaîne de valeur, structure, activités clés, processus, technologies, canaux de distribution et de communication, clientèles cibles, flux divers (revenus, coûts, ressources, produits, services, information).

## Modulaire

Se dit d'un élément juxtaposable ou combinable à d'autres éléments de même nature et concourant ainsi à la création d'une variété d'assemblages.

## Montage et démontage

Périodes intégrées à la planification d'une activité ou d'un événement et destinées à mettre en place ou à retirer des structures temporaires, selon les besoins.

## Multimodal

Désigne l'utilisation combinée de plusieurs moyens de transport au cours d'un même trajet.

## Mutualisation (des espaces de stationnement)

Pratique consistant à mettre en commun les espaces de stationnement de plusieurs générateurs de déplacements. Elle permet de réduire le besoin d'aménager ou de construire de nouveaux stationnements en optimisant l'utilisation des cases déjà existantes mais sous-utilisées.

# N

## Naturalisation

Fait de donner ou de redonner un caractère naturel à un milieu anthropique.

## Niche écologique

Fonction particulière exercée au sein d'un écosystème équilibré par une espèce animale ou végétale du fait de son régime alimentaire, de son biotope, de ses rythmes annuels, etc. Deux ou plusieurs espèces ne peuvent pas occuper la même niche écologique sur le même territoire géographique, une espèce finissant toujours par dominer les autres et par les exclure de la niche.

# O

## Offre

Ensemble des activités, des services, des lieux, des ambiances et des paysages constituant les attraits du parc Jean-Drapeau.

## Omnicanalité

Utilisation, mobilisation et intégration de tous les canaux et points de contact possibles entre une organisation et ses usagers afin de leur offrir la meilleure expérience qui soit.

## Organisation spatiale

Aménagement caractéristique des espaces extérieurs et interrelation des différents éléments qui les composent. L'organisation spatiale des entités d'aménagement peut être marquée par des volumes particuliers, par des agencements vides-pleins, par des liens symboliques entre deux éléments, par des délimitations en sous-espaces, etc.

## Organisme paramunicipal

Voir Société paramunicipale

## Orientation stratégique

Direction dans laquelle une organisation veut évoluer au cours des prochaines années, ce qui lui permet de prendre des décisions et d'agir en conformité avec ses priorités et avec son cadre stratégique.

## Ouvrage d'art

Construction qui nécessite le passage d'une voie de circulation terrestre, qu'il s'agisse d'une route ou d'une voie ferrée. Comprend également les ponts d'étagement, les ponts enjambant des cours d'eau, les tunnels, les stations de pompage, les murs de soutènement et les ponceaux ayant une ouverture supérieure à 4,5 m.

# P

## Parcours (visiteur)

Ensemble d'étapes réelles, virtuelles ou potentielles par lesquelles passe un visiteur à chacune de ses interactions avec le Parc.

## Parkway

Route de plaisance bordée d'arbres, aménagée pour une pluralité de modes de déplacement et offrant une expérience d'agrément ainsi qu'une variété de panoramas. Cette promenade paysagère peut traverser un parc ou relier un système de parcs à l'échelle d'une ville.

## Partenaire insulaire

Organisation qui a une activité permanente sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ou dans leur périphérie immédiate.

### Partenaire résident

Organisation reliée commercialement à la Société du parc Jean-Drapeau et occupant des bureaux sur le site du parc Jean-Drapeau.

### Partenariat

Relation d'étroite collaboration entre deux ou plusieurs organisations dans un but social ou économique.

### Parties prenantes

Individus ou groupes d'individus qui peuvent influencer les actions du Parc ou être affectés directement ou indirectement par celles-ci. Les parties prenantes sont généralement consultées lors de l'élaboration d'un projet ou lors de la prise de décisions structurantes. On distingue les parties prenantes internes (dirigeants, salariés, actionnaires, syndicats) et les parties prenantes externes (fournisseurs, clients, promoteurs, paliers gouvernementaux, groupes d'intérêt, associations et fédérations).

### Patrimoine

Désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historiques en faisant valoir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre.

### Paysage

Territoire apprécié par un individu ou par une collectivité sur la base de valeurs (historique, esthétique, écologique, économique, etc.) et d'usages (résidentiel, touristique, agricole, industriel, etc.) partagés.

### Percée visuelle

Ouverture qui donne un point de vue et, par extension, technique d'élagage permettant d'harmoniser et de dégager des points de vue en favorisant des coupes judicieuses de branches basses ou de branches latérales qui obstruent la vue, et ce, sans nuire à la santé des arbres.

### Persona

Personnage fictif ayant les principales caractéristiques d'une clientèle cible, créé à partir de données de sondages, afin de déterminer si un produit ou un service répond à des besoins précis et d'en planifier la stratégie marketing.

### Peuplement forestier

Ensemble de la végétation, plus particulièrement de la végétation ligneuse poussant sur un terrain forestier, à l'exception des arbustes, des arbrisseaux et du reste de la végétation.

### Peuple autochtone

Peuple descendant des premiers habitants des terres où il vit et où il vivait avant que des populations d'une autre culture ou d'une autre origine ethnique y arrivent et y deviennent prédominantes par la conquête, par l'occupation, par la colonisation ou par d'autres moyens. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens (plus souvent appelés « Premières Nations »), les Inuits et les Métis. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leur propre langue, leurs pratiques culturelles et leurs croyances.

### Phasage

Élaboration des étapes successives de la réalisation de projets.

### Phytoremédiation

Méthode de dépollution des sols ou d'épuration des eaux fondée sur l'activité métabolique des plantes (absorption et transformation des composés polluants).

### Phytotechnologie

Ensemble des approches et des techniques destinées à résoudre des problèmes environnementaux et comprenant nécessairement l'utilisation de plantes vivantes. Il s'agit notamment d'ouvrages permettant l'épuration des eaux, de l'air et des sols, le contrôle de l'érosion et du ruissellement, la restauration écologique des sites dégradés, la captation des gaz à effet de serre ainsi que la réduction de la chaleur ou de la vitesse du vent.

### Pierre de brèche (pierre d'explosion ou de diatrème)

Roches de couleur brun rougeâtre extraites de la cheminée volcanique située sous la surface de l'île Sainte-Hélène et prises pour la construction d'édifices comme l'arsenal, la tour de Lévis, le pavillon Hélène-de-Champlain et le Complexe aquatique.

### Pittoresque

Mouvement esthétique en architecture de paysage privilégiant l'inspiration de la nature dans la création des parcs urbains par l'aménagement d'aires boisées, de clairières et de plans d'eau ainsi que par l'accent mis sur la topographie et sur la diversité des promenades.

### Plan de développement

Instrument de gestion servant à définir le cadre stratégique d'intervention d'un organisme et les transformations nécessaires au déploiement de ce cadre stratégique.

### Plan d'urbanisme

Document de référence en matière d'aménagement du territoire de Montréal. Adopté en 2004, il a été modifié substantiellement le 25 janvier 2016.

### Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal (PMAD)

Document de planification territoriale à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal. Son contenu porte principalement sur trois grands thèmes, soit l'aménagement, l'environnement et les transports.

### Pôle d'activité

Zone du territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame où se déroulent des activités de différentes natures (événementielles, sportives, etc.).

### Pôle de mobilité

Lieu stratégique de connexion au sein de la ville où se trouvent un ou plusieurs pôles générateurs de déplacements et qui offre aux utilisateurs plusieurs moyens de transport alternatifs à l'auto individuelle.

### Pollution lumineuse

Émission de lumière artificielle susceptible de présenter des dangers ou de causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne.

### Pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (PGO)

Techniques qui favorisent la rétention et l'infiltration de l'eau de ruissellement en amont afin d'éviter les refoulements et les débordements du réseau d'égouts dans les cours d'eau.

### Premières Nations

Terme utilisé pour désigner les peuples autochtones du Canada autres que les Métis et les Inuits. Au Canada, il existe 634 Premières Nations qui utilisent plus de 50 langues distinctes. Les membres des Premières Nations sont les premiers occupants des territoires qui constituent aujourd'hui le Canada à être entrés en contact avec les Européens et à avoir entretenu des relations commerciales soutenues avec eux.

### Préservation

Action ou processus visant à protéger, à entretenir ou à stabiliser des matériaux existants ainsi que la forme ou l'intégrité d'un lieu patrimonial ou d'une de ses composantes tout en protégeant la valeur patrimoniale du lieu.

### Principes d'aménagement

Ensemble de règles définissant une manière de penser et d'agir sur le territoire qui influence tout geste d'aménagement.



## Principe des sept générations

Concept fondé sur l'intérêt collectif à long terme et visant des actions justes et positives pour sept générations à venir.

## Principes directeurs

Références morales destinées à guider et à influencer les décisions de manière cohérente et axées sur la mission et sur la vision d'une organisation.

## Processus transversal

Méthode employée pour générer, disséminer et favoriser l'application de nouvelles connaissances et de nouvelles données dans le but d'instituer, dans l'ensemble de l'organisation, une pratique exemplaire liée à la mission et à la vision du Parc.

## Programmation

Ensemble intégré, agencé et structuré d'activités et d'événements culturels et sportifs offerts aux visiteurs.

## Promenade Fleuve-Montagne

Parcours piétonnier de 8,8 km qui fait découvrir aux Montréalaises et Montréalais ainsi qu'aux visiteurs des lieux emblématiques de Montréal entre le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal.

## Promesse de la marque

Bénéfice perçu par les citoyens en ce qui a trait à la qualité de l'offre du Parc.

# R

## Réconciliation

Démarche visant à établir et à maintenir des relations de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts causés, expier les fautes et agir pour changer les comportements.

## Réhabilitation

Action ou processus destiné à permettre un usage continu ou contemporain compatible avec un lieu patrimonial ou avec une de ses composantes tout en protégeant la valeur patrimoniale de ce lieu.

## Réhabilitation écologique

Ensemble d'actions qui visent à redonner à un site dégradé, contaminé ou complètement artificialisé certaines caractéristiques naturelles minimales.

## Relation visuelle

Relations entre un observateur et un paysage ou un élément de paysage (les points de vue) ou entre les dimensions relatives de différents éléments de paysage.

## Relief

Les reliefs sont constitués par les formes du terrain, en particulier les formes saillantes en surface. Ils peuvent être naturels (collines, vallées, plaines) ou conçus par l'homme (terrasses, remblais, remparts, talus, fossés et baissières).

## Report modal (ou transfert modal)

Désigne la modification des parts d'utilisation des différents moyens de transport les uns par rapport aux autres.

## Réseau de circulation et surfaces minéralisées

Éléments linéaires qui facilitent ou orientent les mouvements et les déplacements, par exemple les sentiers créés par des êtres humains ou par des animaux, les sentiers, les routes et les promenades. Les liens entre ces éléments créent des réseaux de circulation auxquels sont annexées des surfaces minéralisées de plus ou moins grandes dimensions servant généralement au stationnement des véhicules.

## Résilience

Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à une évolution, à une perturbation ou à un événement dangereux en y réagissant ou en se réorganisant de façon à conserver leurs fonctions, leurs identités et leurs structures fondamentales tout en gardant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

## Restauration

Action ou processus visant à révéler, à faire retrouver ou à représenter fidèlement l'état d'un lieu patrimonial ou d'une de ses composantes comme celui-ci était à une période particulière de son histoire tout en protégeant la valeur patrimoniale de ce lieu.

## Restauration écologique

Ensemble d'actions visant, à terme, à redonner son caractère d'origine à un écosystème dégradé ou artificialisé en ce qui concerne sa composition, sa structure, sa dynamique et ses fonctions écologiques.

## Rive

Voir Bande riveraine

## Route Verte

Parcours cyclable de plus de 5 300 kilomètres qui traverse le Québec et dont un tronçon passe par le parc Jean-Drapeau, sur l'île Notre-Dame et sur les ponts des Îles et de la Concorde.

# S

## Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire de l'agglomération de Montréal, soit l'île de Montréal.

## Secteur de valeur exceptionnelle

Secteur ayant conservé ses qualités au chapitre des aménagements urbains, des bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupe des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial ainsi que des zones unifiées par une fonction ou par une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

## Segmentation du marché

Représentation, découpage et qualification de groupes homogènes et distincts de clientèles actuelles et potentielles d'un marché pour une entreprise donnée.

## Sentier capillaire

Sentier de niveau hiérarchique inférieur, à vocation de promenade.

## Sentier informel

Sentier non aménagé formé par le passage répété de personnes.

## Sentier multifonctionnel

Voir Sentier polyvalent

## Sentier polyvalent

Voie partagée par les piétons et par les cyclistes et aménagée dans une emprise routière ou hors route. Selon les règlements en vigueur, un sentier polyvalent peut également être accessible aux autres usagers non motorisés (patineurs, utilisateurs de planches à roulettes ou de trottinettes, etc.).

### Service écologique ou écosystémique

Processus ou fonction écologique qui présente un intérêt, pécuniaire ou non, pour des individus ou pour une société dans son ensemble. On distingue souvent les services suivants : 1- les services de soutien tels que le maintien de la productivité ou de la biodiversité ; 2- les services d'approvisionnement, par exemple en aliments, en fibres ou en poisson ; 3- les services de régulation tels que la régulation climatique ou la séquestration du carbone ; 4- les services culturels tels que le tourisme ou les activités à caractère spirituel et esthétique.

### Service public

Ensemble des activités d'utilité collective et d'intérêt général, assumées ou régies par un ministère ou par un organisme public en vertu des obligations légales qui lui incombent et des engagements qu'il a pris.

### Seuil d'absorption des paysages

Capacité d'un territoire donné à intégrer (ou à absorber) une infrastructure ou un aménagement sans perdre son caractère original.

### Signalétique

Désigne l'ensemble des éléments de signalisation.

### Site patrimonial cité

Mesure de protection particulière dont dispose le conseil municipal de la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

### Social urbain

Personne représentant le segment des visiteurs du Parc qui recherchent les sensations fortes et la découverte tout en privilégiant les sorties entre amis.

### Société paramunicipale

Organisation mandatée par la Ville de Montréal et qui intervient dans des secteurs variés, souvent dans un but de mise en valeur. Une fois par année, elle rend compte de ses activités au comité exécutif.

### Sous-segments transversaux

Groupes distincts de citoyens issus d'analyses marketing basées sur des critères différents de ceux du sondage pour compléter l'exercice de segmentation de marché du Parc.

### Stationnement durable

Pratique d'aménagement et de gestion durable qui permet de réduire les émissions de GES liées à la dépendance à l'automobile et de diminuer les répercussions des surfaces de stationnement sur le climat. Un espace de stationnement durable intègre du verdissement, des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales, des revêtements de sol appropriés, de la mobilité durable, de l'innovation dans la construction et un mode de gestion durable de ce stationnement.

### Strates (végétales, arborescente, arbustive, herbacée)

Niveau atteint par le feuillage des végétaux. Dans une forêt, on distingue, depuis le sommet des arbres jusqu'au sol, la strate arborescente, la strate arbustive, la strate herbacée et la strate muscinale, c'est-à-dire celle des mousses.

## T

### Table de concertation

Groupe de personnes qu'on réunit dans le but de les informer ou de les consulter sur un problème politique, économique ou social en vue d'une prise de décision en commun.

### Taux de pénétration (d'un marché)

Indicateur de gestion traduisant la proportion en pourcentage d'utilisateurs ayant visité le Parc au cours d'une période cible.

### Témoin anthropique

Élément résultant essentiellement de l'intervention passée de l'être humain.

### Territoires ancestraux

Désignent les zones géographiques avec lesquelles les Autochtones entretiennent des liens ancestraux. Ces territoires peuvent être définis en fonction de liens de parenté, de l'occupation des terres, des routes saisonnières qui les traversent, de réseaux d'échanges commerciaux, de la gestion des ressources et de certains rapports culturels et linguistiques avec les lieux.

### Toit vert

Toiture d'un bâtiment recouverte d'un tapis végétal qui permet entre autres de maîtriser le ruissellement des eaux pluviales, de réduire le phénomène des îlots de chaleur urbains, de rendre le bâtiment moins énergivore, de réduire la pollution de l'air, d'augmenter la superficie des aires de verdure et de maintenir la biodiversité.

### Tourbière

Milieu humide dans lequel s'accumule de la tourbe qui se forme à partir de plantes mortes, notamment des sphaignes, des mousses, des carex et des plantes ligneuses.

### Touriste

Personne qui se déplace à plus de 40 kilomètres de son domicile et qui passe au moins une nuit dans un hébergement commercial, chez un parent ou chez un ami.

### Trame verte et bleue

Réseau structuré de milieux naturels aménagés à des fins récréotouristiques dans une perspective intégrée et globale grâce à la réalisation de projets locaux à l'échelle du Grand Montréal. Piloté par la Communauté métropolitaine de Montréal, ce réseau est inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

### Transition écologique

Évolution vers un nouveau modèle économique et social, vers un modèle de développement durable qui renouvelle les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour résoudre les grands problèmes environnementaux, c'est-à-dire les changements climatiques, la rareté des ressources, la perte accélérée de la biodiversité et la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

### Transparence

Qualité d'une organisation qui informe au sujet de son fonctionnement, de ses pratiques, de ses intentions, de ses objectifs et de ses résultats.

### Transport actif

Pour une personne, consiste à utiliser sa propre énergie pour se rendre d'un endroit à un autre.

### Transport alternatif

Ensemble des moyens de transport distincts de l'automobile. Fait habituellement référence aux moyens de transport collectifs et actifs.

### Transport durable

Moyens de transport qui permettent aux individus de satisfaire leurs principaux besoins en matière de déplacements d'une manière équitable, sécuritaire et saine, dont le coût est raisonnable, qui minimisent l'utilisation d'espace et la consommation de ressources et qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la production de déchets.



## U

### Unité paysagère (ou entité paysagère)

Voir Entité paysagère

### Usage

Forme d'utilisation d'un espace ou d'un bâtiment qui peut concorder ou pas avec la vocation initiale de celui-ci.

### Usager (visiteur)

Personne qui fréquente le Parc.

## V

### Valeur écologique (méthode de mesure)

Outil objectif permettant d'évaluer la qualité des habitats à hiérarchiser. L'indice de valeur écologique a été élaboré pour sélectionner et pour prioriser les habitats à conserver.

### Valeur patrimoniale

Importance ou signification symbolique, paysagère, historique, artistique ou autre perçue par une population, par une génération ou par un groupe à un moment donné. La valeur patrimoniale d'un lieu repose sur ses éléments caractéristiques tels que les matériaux, la forme, l'emplacement, les configurations spatiales, les usages ainsi que les connotations et les significations culturelles.

### Végétation spontanée

Voir Espèce spontanée

### Veille

Mode de collecte et de gestion de l'information structurée relative au patrimoine, tant pour éclairer une prise de décision rapide dans des situations critiques pour un site, un bâtiment, un paysage aménagé ou un objet de valeur patrimoniale que pour alimenter et orienter une action à moyen et à long terme. Elle vise la conservation et repose sur la collaboration, sur la sensibilisation et sur l'interprétation des patrimoines.

### Vespasiennes

Pavillon de parc constitué de toilettes publiques.

## Ville intelligente

Ville qui présente une intégration efficace de systèmes physiques, numériques et humains en vue d'offrir à ses citoyens un avenir durable, prospère et inclusif.

### Vision

Description d'un état futur et désirable pour une organisation ou pour son environnement.

### Visiteur

Voir Usager

### Vocation

Utilité ou raison d'être d'un espace ou d'un bâtiment généralement établie avant même sa construction, sa réhabilitation ou son aménagement.

## Z

### Zone inondable

Étendue de terre qui devient occupée par un cours d'eau lorsque celui-ci déborde de son lit.

### Zone littorale

Partie des lacs et des cours d'eau définie à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau.

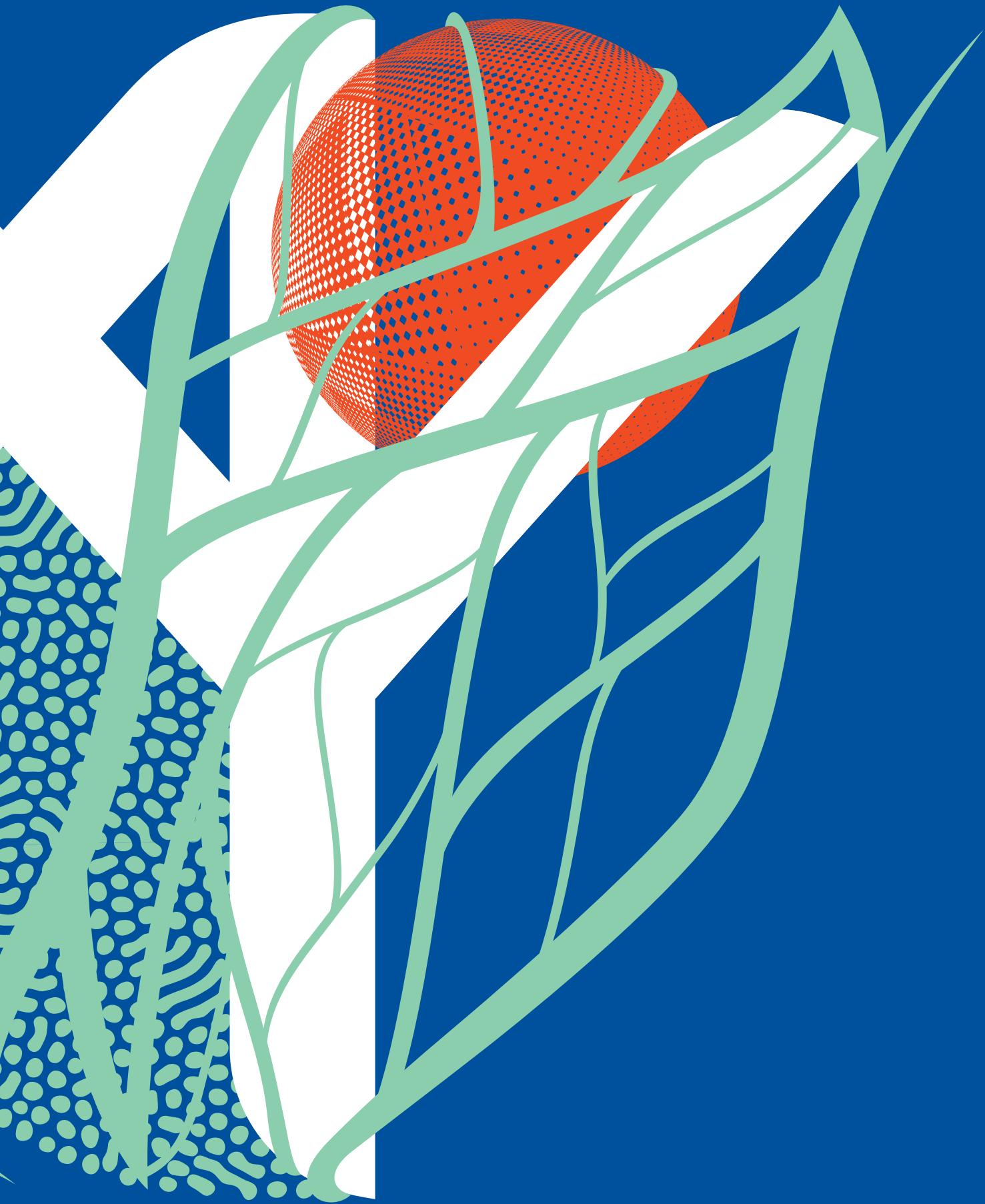
### Zone riparienne

Territoire situé à l'interface des habitats terrestres et aquatiques, caractérisé par une végétation variée en espèces arborescentes et arbustives où trouvent refuge une grande diversité d'espèces animales. Cette zone joue un rôle crucial dans la lutte contre l'érosion, dans la dépollution de l'eau et dans le maintien de la biodiversité.









### **Crédits**

Publié par la Société du parc Jean-Drapeau  
parcjeandrapeau.com

Dépôt légal

3<sup>ème</sup> trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

No.ISBN / 978-2-9816548-4-7

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur du papier recyclé